

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

REVUE TUNISIENNE

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

paraissant tous les trois mois



TOME V

1898



TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut de Carthage

RUE DE RUSSIE



REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

T. 5-6



TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET C^{ie})

1898

DT

241

R45

t.5-6

656638

22.4.57

INSTITUT DE CARTHAGE

Assemblée générale du 5 novembre 1897

La séance est ouverte par M. BUISSON, président de l'Institut de Carthage.

Après une courte discussion, il est créé, pour faire droit à des vœux reconnus légitimes, une nouvelle catégorie de membres, dits *membres associés*.

Ceux-ci ont les mêmes obligations et jouissent des mêmes prérogatives que les membres actifs, sauf qu'ils ne sont *ni électeurs ni éligibles* pour les fonctions de membres du Bureau, du Comité-Directeur ou des commissions.

Les articles 2, 3, 4, 12 et 17 des Statuts sont modifiés en conséquence.

M. le docteur BERTHOLON fait alors le compte rendu des travaux de l'Institut de Carthage pendant l'année écoulée. Après avoir émis un vœu sur la stabilité du futur secrétaire général, il énumère les mémoires parus dans la *Revue Tunisienne*. Il fait ressortir le nombre et l'importance des conférences faites à la Société par des savants distingués. Les réunions ont été fréquentes. Enfin, ce compte rendu se termine par l'éloge du Salon de 1897, supérieur encore à ses aînés tant par le nombre que par la valeur des toiles. La brillante école des peintres orientalistes français, qui avait envoyé ses œuvres si originales, nous a valu ce beau succès.

M. HEYMANN, trésorier de la Société, prend ensuite la parole en ces termes :

MESSIEURS,

L'an dernier, il a été décidé que pour notre Association l'exercice commencerait le 1^{er} novembre de chaque année pour se terminer le 31 octobre suivant. L'an prochain, le compte rendu du Trésorier portera donc sur la période adoptée, tandis que, cette année, il ne comprendra que les opérations effectuées depuis la dernière reddition de comptes, c'est-à-dire depuis le 4 décembre 1896.

| | | | |
|--|------------|-------|----------|
| A cette date, il existait en caisse..... | Fr. | 1.352 | 25 |
| Les recettes ont été de | | 3.695 | » |
| | TOTAL..... | Fr. | 5.047 25 |
| Les dépenses se sont élevées à..... | | 2.518 | 80 |
| | RESTE..... | Fr. | 2.528 45 |

Par suite de diverses circonstances, le recouvrement d'un certain nombre de cotisations a dû être renvoyé à la fin de l'année et, de ce chef, on peut attendre une recette d'au moins

| | | | |
|--|-----|-----|---|
| | Fr. | 400 | » |
|--|-----|-----|---|

D'un autre côté, la caisse va recevoir, pour couvrir en partie les frais d'impression de la *Revue*, une allocation de

| | | | |
|--|-----|-------|---|
| | Fr. | 1.600 | » |
|--|-----|-------|---|

De sorte que l'actif s'élève en réalité à.....

| | | | |
|--|-----|-------|----|
| | Fr. | 4.528 | 45 |
|--|-----|-------|----|

Mais il reste à payer à M. Nicolas une facture de 1.100 francs et les frais d'impression du numéro 16 de la *Revue* en préparation, soit au total environ.....

| | | | |
|--|-----|-------|---|
| | Fr. | 2.000 | » |
|--|-----|-------|---|

| | | | |
|--|----------------|-----|----------|
| | RESTE NET..... | Fr. | 2.528 45 |
|--|----------------|-----|----------|

Dans cet actif, il y a lieu de le remarquer, figure une somme de 1.026 fr. 20 avancée par l'Institut de Carthage pour les dépenses du Salon de 1897, pour lequel il reste en outre quelques factures à régler; mais nous avons le ferme espoir qu'à raison des services rendus par l'Exposition à la Tunisie, dont l'éloge a été fait, à l'occasion du Salon, dans un nombre considérable de publications, le Comité de cette manifestation artistique ne sera pas abandonné et qu'on lui accordera les sommes nécessaires pour rembourser l'Institut de Carthage et acquitter le solde des dépenses.

Les recettes comprennent :

| | | | |
|---|------------|-------|---------|
| Cotisations annuelles des sociétaires | Fr. | 2.244 | » |
| Abonnements à la <i>Revue</i> | | 51 | » |
| Cotisations de trois membres perpétuels..... | | 300 | » |
| Don de M. Jensen | | 500 | » |
| Don de l'Association pour l'Avancement des Sciences.. | | 600 | » |
| | TOTAL..... | Fr. | 3.695 » |

Les dépenses se décomposent ainsi :

| | | | |
|---|-----|-------|----|
| Impression et frais d'envoi de la <i>Revue</i> | Fr. | 1.885 | 55 |
| Imprimés pour le secrétariat et la bibliothèque | | 81 | 40 |
| Registres et imprimés pour le trésorier | | 25 | 20 |
| Conférences | | 104 | 60 |
| Frais de recouvrement..... | | 65 | » |

| | | | |
|--|-------------------------|-----|----------|
| | <i>A reporter</i> | Fr. | 2.161 75 |
|--|-------------------------|-----|----------|

Report.....FR. 2.161 75

| | |
|---|-----------------|
| Indemnités au personnel chargé de l'entretien du local affecté à la Société | 50 » |
| Souscriptions diverses (A. F. A. S., prix du Lycée, etc.) | 112 95 |
| Intérêts et frais de constitution du cautionnement..... | 194 10 |
| TOTAL.....FR. | <u>2.518 80</u> |

La situation financière de l'Association est donc loin d'être mauvaise, bien que notre projet de consacrer les versements des membres perpétuels à la constitution d'un fonds de réserve se trouve ajourné à une époque indéterminée.

Le président, M. Buisson, lit le discours suivant :

MESSIEURS,

Nous voici arrivés au terme de notre gestion 1897, un peu plus courte, comme vous le savez, que les précédentes, par suite d'une modification adoptée l'an dernier et d'après laquelle le Comité-Directeur de 1897, afin d'éviter tout interrègne, devait sortir de charge le 31 octobre et être remplacé dès le premier vendredi de novembre par le nouveau Comité.

Le principal sentiment que nous éprouvons et que nous tenons à exprimer en nous retirant est, Messieurs, un sentiment de vive gratitude envers le Gouvernement qui nous a continué son haut patronage et envers vous, Messieurs, pour l'encourageante sympathie dont vous nous avez honorés pendant toute la durée de notre mandat. Grâce à vous, à votre empressement à répondre à tous nos appels, nous avons pu, en 1897 comme pendant les trois années antérieures, montrer au public tunisien et au public français qui veulent bien prendre un intérêt croissant à notre vie intellectuelle et artistique, que la Société fondée à Tunis sous l'invocation de l'antique Carthage n'a pas cessé d'affirmer sa vitalité et qu'elle ne se borne pas à glaner des adhésions et des cotisations parmi l'élite de notre population franco-tunisienne, mais qu'elle continue à offrir à cette population si active des délassements dignes d'elle au moyen de sa *Revue*, de ses conférences, de ses expositions d'art, de ses soirées littéraires et musicales et dansantes, etc. Grâce à vous, nous avons pu essayer de donner de plus en plus à notre Institut ce double caractère de *société savante* et de *cercle* que d'éminents conseillers nous ont recommandé de poursuivre. Nos efforts ont tendu, en alliant le plaisant au sévère, à constituer un centre à la fois d'études et de socialibilité, servant de rendez-vous à la Colonie française avant tout, mais aussi lui permettant de prendre contact avec l'élite des autres Colonies et du monde indigène, comme cela est naturel dans une ville appelée comme la nôtre, par sa position géographique, à devenir

une capitale cosmopolite, trait d'union entre l'Afrique et l'Europe, entre l'Orient et l'Occident.

Nous ne prétendons pas dire que 1897 ait égalé pour nous 1896 en importance. On n'a pas tous les ans la bonne fortune, comme ce fut le lot, le gros lot du D^r Loir, d'inscrire au programme un congrès comparable à celui de l'Association française pour l'Avancement des Sciences. Force nous a été de nous contenter de moindres ambitions, que nous n'avons pas même réussi à réaliser toutes. Il en est des sociétés comme des individus : qui de nous n'a bâti, en imagination, dans les premiers jours de janvier, nombre de châteaux en Espagne que la saint Sylvestre ne verra pas achevés, pas même commencés peut-être, qui en seront encore à cette période de tâtonnements préliminaires où s'arrêtent tant d'édifices projetés, comme ce palais de justice et ce théâtre municipal si vivement désirés à Tunis et qui sont encore en quête de leurs fondations?...

De même, votre Comité-Directeur, dans sa ferveur initiale, avait rêvé pour 1897 bien des améliorations, soit pour l'installation matérielle, soit pour l'ordonnance et l'attrait des soirées mensuelles et des fêtes, soit pour la *Revue*, sa propagande au dehors, ses échanges avec la France et l'étranger, soit enfin pour le développement de sa bibliothèque, bien des progrès que le temps et les circonstances et surtout nos ressources pécuniaires ne nous ont pas permis d'accomplir.

Est-ce à dire, Messieurs, que notre année de gestion ait été relativement vide ? J'espère que M. le D^r Bertholon vous a convaincus tout à l'heure du contraire. Car, en l'absence de notre secrétaire général démissionnaire, M. le docteur Catat, récemment nommé médecin municipal à Bêja, c'est M. le docteur Bertholon, un de nos vice-présidents d'honneur — envers qui nous venons de contracter une nouvelle dette de gratitude — qui a bien voulu se charger de faire, non seulement l'intérim de notre secrétaire général, afin d'assurer la publication du 16^e numéro de notre *Revue Tunisienne*, mais aussi de préparer, pour cette *séance de clôture d'exercice*, un résumé des travaux de l'année que vous venez d'entendre et qui vous a prouvé, je l'espère, que nous ne nous sommes pas tout à fait endormis sur le mol oreiller du *far niente* oriental et de l'oisiveté contemplative.

Où nous tiendra compte, nous l'espérons, de ce que notre année a été écourtée au début comme à la fin.

Je ne veux point rappeler dans quelles tristes circonstances nous sommes entrés en charge. Evidemment, quelques semaines de recueillement s'imposaient à nous avant de sortir de notre deuil. Puis, sont venus les soucis du cautionnement à fournir pour nous mettre en règle avec la nouvelle loi. Tout cela nous a fait perdre du temps et a un peu trop absorbé nos pensées.

Certains sociétaires regrettent encore la suppression des sections, qui avaient certainement leur bon côté, mais qui avaient aussi, vous vous le rappelez, leurs désavantages et qui risquaient de nous émietter, de nous fractionner trop. Vous aurez, Messieurs, à envisager, avec votre nouveau Comité-Directeur, s'il n'y aurait pas quelque moyen efficace de faire naître ou renaître ces groupements autonomes, comme la section horticole et la section d'étude de civilisation musulmane qu'on nous avait annoncées, pour remplacer les sections et pour revenir un peu à cette *spécialisation*, moins séduisante pour l'esprit français que l'universalité, mais qui est cependant, comme l'avait très bien vu M. Féret, une des conditions du progrès.

On s'est étonné aussi que nous n'ayons pas multiplié davantage les conférences. Mais vous savez, Messieurs, qu'il ne faut pas abuser même des meilleures choses. Or, la place était prise et très bien prise, cette année, par la magistrale série de conférences organisées sous les auspices de la Direction de l'Enseignement public. Du reste, nous n'avons pas négligé de profiter des occasions qui se sont offertes de vous faire entendre des voix éloquentes, des conférenciers de premier ordre de passage dans notre cité.

Vous n'avez pas oublié la magnifique conférence que nous a faite M. Moissan, membre de l'Académie des Sciences, devant un auditoire d'élite qui comptait M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur de France, et qui roulait sur le sujet auquel ce maître doit sa célébrité universelle, le diamant, qu'il connaît mieux que personne, puisqu'il a réussi à en faire.

Vous n'avez pas oublié non plus la belle conférence en plein air de M. Pillet, aussi lumineuse que ses projections, et qui nous a magnifiquement transportés à Chicago ; ni les causeries si brillantes de M. le commandant Driant sur la bicyclette et de M. Lorin sur le Canada : cette dernière suivie d'une de ces vives et charmantes improvisations dont notre éminent Président d'honneur a le secret. Malheureusement pour le relief de notre Institut, des circonstances indépendantes de sa volonté, qui ne signifient pas un refroidissement d'intérêt, ont empêché plusieurs fois M. le Résident Général d'assister cette année à nos séances, où sa parole est toujours le plus fin régal que nous puissions offrir à nos gourmets littéraires.

Nous n'avons pas chômé non plus en ce qui concerne l'art. Vous avez tous présent à l'esprit le joli concert que M. Frénaux nous a donné rue d'Angleterre, et la splendide fête du Palais des Arts, si réussie grâce à l'entente cordiale et à la collaboration — indication très précieuse à retenir pour de futures occasions — de l'élément civil et de l'élément militaire.

Enfin, nous avons eu la quatrième exposition artistique, au Palais des Arts, si remarquable, qui a fait tant d'honneur à notre Comité artisti-

que et à son président, M. Gauckler, et à ses collaborateurs MM. Sadox, Proust et du Fresnel. Inutile de rappeler ce clou d'or de notre Salon, l'exposition de la Société des Peintres orientalistes français. Leur président, M. Bénédite, m'en parlait encore tout récemment à Paris, dans les termes les plus chaleureux, en m'annonçant que sa Société a l'intention, en souvenir de sa venue ici, de fonder un concours et un prix annuel pour encourager nos jeunes artistes tunisiens à cultiver les sujets orientaux.

Voilà, avec quelques autres cérémonies, comme la visite des trois ministres à leur retour de Sfax, la distribution des récompenses, nos banquets d'Hamman-Lif et de la brasserie Georges, notre bilan de 1897, modeste sans doute, mais qui cependant — M. Heymann nous l'a dit tout à l'heure — a entraîné plus de frais que nous n'aurions voulu.

L'année, qui s'annonçait très bien financièrement, à cause d'un cadeau d'un généreux bienfaiteur et du vote d'un subside par l'A. F. A. S., se clôt en déficit, *par suite du trop grand succès même de notre exposition*, et la plus stricte économie s'imposera, je le crains, à nos successeurs, à moins que, plus heureux que nous, ils ne réussissent à obtenir de nos patrons officiels un supplément d'aide pécuniaire.

Nous espérons que le quatrième volume, maintenant complet, de notre *Revue Tunisienne* ne vous paraîtra pas trop indigne des trois précédents : vous reconnaîtrez que nous avons essayé d'y allier l'agrément de la forme à la solidité du fond, de maintenir à notre périodique son caractère essentiel de Revue dévouée aux *choses d'Afrique*, de recueil documenté, utile à consulter ici et hors d'ici, intéressant, instructif pour les colons déjà venus et de nature surtout à nous en attirer de nouveaux.

Nous réitérons à M. Machuel nos compliments pour l'hospitalité si bienveillante qu'il a continué à nous donner rue de Russie, et nous souhaitons à nos successeurs de ne pas s'arrêter comme nous en vue de la Terre Promise, c'est-à-dire au seuil du Palais des Arts encore embelli et d'y entrer définitivement.

La liste de nos membres d'honneur et de nos membres actifs s'est accrue notamment depuis un an. Nous sommes plus de trois cents en tout, et plus de deux cents à Tunis même.

Malheureusement, nous avons quelques pertes à enregistrer par démission, départ ou décès.

Je dois d'abord rappeler, comme je l'ai déjà fait à la séance mensuelle de l'autre jour, la mort prématurée de notre estimé et regretté collègue, Alexandre Chabert, le professeur, l'artiste si apprécié et si sympathique qui a souvent et généreusement prêté à notre Institut, comme à toutes les Sociétés de Tunis, le concours de son talent distingué et de son dévouement infatigable.

Nous envoyons aussi un salut d'adieu, mais non sans espoir de revoir, à M. Lorin, notre excellent vice-président, appelé à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux. Il a été ici le conférencier modèle, à la parole lucide, persuasive, entraînant, à l'éloquence appuyée sur de fortes convictions et sur la connaissance approfondie des sujets.

Nos regrets les plus sincères suivent aussi M. Catat à Béja et M. Cambiaggio à Marseille.

Je ne vous ferai pas l'énumération de tous nos nouveaux sociétaires. Vous y verriez de précieuses recrues. Je me borne à citer deux noms parmi les plus récents ajoutés à nos listes : M. Schefer, président du récent Congrès des Orientalistes tenu à Paris, qui a bien voulu, à ma prière, devenir membre de notre Comité d'honneur, et M. Thomas, qui a demandé récemment à être inscrit parmi nos membres actifs ; c'est, vous le savez, Messieurs, l'éminent géologue qui a découvert nos gisements de phosphates de Gafsa et de plusieurs autres localités et qui a si bien mérité de la Tunisie.

Nous avons, Messieurs, à assurer la solution de plusieurs problèmes, entre autres celui de notre transfert au Palais des Arts ; celui de savoir si l'on fera ou non une exposition en 1898 ; celui de savoir ce que l'on fera des tableaux acquis par l'Etat et dont nous avons la garde pour en faire un musée ; celui aussi de notre participation au congrès des Sociétés savantes en avril prochain.

Comme président sortant et non rééligible, il me reste, Messieurs, à vous adresser personnellement l'expression de ma vive reconnaissance pour la marque de confiance que vous m'avez donnée par vos suffrages. Si votre choix s'est porté sur ma modeste personne, quand vous n'aviez que l'embarras du choix entre tant de distingués candidats, c'est, je pense, que vous désiriez, à défaut d'un président brillant, un président conciliant, et c'est en effet ce que je me suis efforcé d'être ; la tâche, du reste, m'a été singulièrement facilitée par les excellents collègues que vous m'avez donnés au Comité-Directeur.

Qu'il me soit permis, en prenant congé d'eux, de les remercier devant vous de leur zèle infatigable et de leur courtoisie si bienveillante. L'entente la plus parfaite n'a cessé de régner dans nos réunions comme dans la Société tout entière, et je ne vois pas de meilleur souhait à faire à mon honorable successeur encore inconnu, mais dont le nom va bientôt sortir de l'urne, que de lui souhaiter, en 1898, des collaborateurs aussi aimables, aussi cordialement dévoués à notre Institut que ceux avec lesquels j'ai eu l'honneur de siéger en 1897.

On procède alors au scrutin. M. FABRY, président du Tribunal, est élu, à l'unanimité moins une voix, président de l'Institut de

Carthage pour l'exercice 1897-1898. La proclamation de ce résultat est accueillie par de chauds applaudissements.

Sont élus membres du Comité-Directeur :

MM. BONNIER-ORTOLAN, BOSSOUTROT, BOU HAGEB, le docteur BRESSON, DOLLIN DU FRESNEL, FRÉMAUX, GINESTOUS, HEYMANN, LOTH, MARTZ, MÉDINA, PAVY, P. PROUST, E. VASSEL.

M. BUISSON, président sortant, est nommé par acclamation vice-président d'honneur.

Bureau

Le Bureau de l'Institut de Carthage, pour l'exercice 1897-1898, a la composition suivante :

| | |
|-------------------------------------|------------------------|
| <i>Président</i> | MM. A. FABRY. |
| <i>Vice-présidents</i> | PAVY, LOTH. |
| <i>Secrétaire général</i> | Eusèbe VASSEL. |
| <i>Trésorier</i> | HEYMANN. |
| <i>Bibliothécaire-archiviste</i> .. | MARTZ. |
| <i>Secrétaires</i> | BOSSOUTROT, BOU HAGER. |
| <i>Trésorier adjoint</i> | Paul PROUST. |

Admissions

Ont été admis à l'Institut de Carthage pendant le 4^e trimestre de 1897 :

Comme membres actifs : MM. ADLER, BALDAUFF, l'abbé BARDIN, A. BEAU, le docteur BRUCH, BRUN, le capitaine CAMUS, le capitaine CHANDESSAIS, CHILLOT, le docteur COURTET, le docteur DINGUIZLI, DYBOWSKI, Edouard-Henri DU FRESNEL, GALTIER; M^{lle} GORDON, docteur en médecine; MM. le docteur LEMANSKI, MAFAYON, Joseph MARTIN, MASSERANO, MAURIN, MICHEL, MOQUERIS, NÉE, PERVINQUIÈRE, PICARD, PILLET, SALADIN, SCHWICH, SOLANET, SOLER, TAUCHON, THOMAS, UZAN, VARLOT, VAUDAINÉ, VERBERCKMOES, DE VILADE.

Comme membres associés : M. DELÉCRAZ; la *Bibliothèque nationale d'Alger*.

A la page 479 du 4^e volume de la *Revue Tunisienne*, ajouter le nom de M. Vassel à ceux des membres de l'Institut de Carthage qui ont pris part à l'assemblée du 16 octobre 1897 et au banquet dont elle a été suivie.

Salon tunisien de 1898

Le Comité-Directeur de l'Institut de Carthage, à sa séance du 26 novembre, a décidé qu'un Salon tunisien aura lieu en 1898, comme les années précédentes.

Le vernissage est fixé au 9 avril.

Le Comité d'organisation a la composition suivante :

Présidents d'honneur : MM. MACHUEL, directeur de l'Enseignement public; FABRY, président de l'Institut de Carthage; GAUCKLER, directeur des Antiquités et Beaux-Arts.

| | |
|------------------------------|------------------------|
| <i>Président</i> | MM. A. PAVY. |
| <i>Vice-présidents</i> | Eusèbe VASSEL, CIRIER. |
| <i>Commissaire général</i> . | Paul PROUST. |
| <i>Trésorier</i> | HEYMANN. |
| <i>Secrétaire</i> | GINESTOUS. |
| <i>Délégué à Paris</i> | A. PROUST. |

Membres : MM. Paul BONNARD, BONNIER-ORTOLAN, BOSSOUTROT, BOU HAGEB, le docteur BRESSON, BUISSON, le capitaine CAMUS, DOLLIN DU FRESNEL, F. HUARD, le docteur LOIR, LOTH, MARTZ, PELLAT, PRADÈRE, RESPLANDY, SADOUX, J. VALENSI, WOLFROM.



THÉORIE ET PRATIQUE DES ASSOLEMENTS EN TUNISIE

I — INTRODUCTION

Il y a un siècle à peine que le mot assolement est entré dans le langage agricole, et l'Angleterre doit au célèbre agronome Arthur Young l'introduction, sur ses terres, de l'assolement quadriennal, dit de Norfolk, qui a enrichi cette contrée et le Royaume-Uni tout entier.

Du mot *sol* on a formé, par dérivation, *assolement*, dont on a tiré le diminutif *sole* pour préciser les diverses divisions qui peuvent exister sur une exploitation assolée. *Assoler une ferme* veut dire partager la superficie arable en plusieurs divisions, ou, mieux encore, en divers lots destinés à recevoir *successivement* et *régulièrement* les différentes récoltes que le cultivateur se propose d'y introduire.

Le mot *alterne*, qui distingue les assolements raisonnés, a pour caractère spécial le changement annuel du *genre des cultures* dans les diverses pièces de l'exploitation, afin d'éviter le retour immédiat de deux plantes congénères ou de la même famille, tel que par exemple une avoine après le froment ou le seigle; au lieu de répéter successivement deux céréales, comme on le fait dans l'assolement triennal, on a pour règle, dans la méthode alterne, de toujours placer entre chaque récolte de froment une plante sarclée fourragère ou une prairie temporaire.

Il faut bien le dire, quoi qu'il en coûte, peu de nos cultivateurs se doutent de la théorie des assolements et se soucient de leur pratique, presque tous nient la nécessité d'en faire une judicieuse application sur leurs terres; leur principale préoccupation consiste à produire des récoltes directement utiles à l'homme, et ils considèrent les autres cultures destinées au bétail et aux diverses consommations de la ferme comme indignes de leurs soins et de leur attention. Ils demandent incessamment à la terre le plus de récoltes de céréales qu'il est possible d'en tirer, puis la délaissent et l'abandonnent ensuite au repos afin de la laisser refaire sous vieillon ou par le pacage.

Les inconvénients de ce système, créé d'un faux raisonnement, très préjudiciable aux intérêts du cultivateur, sont faciles à démontrer, car, pour produire les grains nécessaires à la subsistance de

l'homme, il est urgent de produire d'abord les plantes qui servent à la nourriture du bétail, puisque c'est le bétail qui produit le fumier dont la terre ne saurait se passer; médiocrement fumée, elle ne tarde pas à donner de maigres récoltes de céréales absolument incapables de payer le laboureur de ses peines et de ses avances. Qui ne sait aujourd'hui qu'un hectare entretenu en bon état de fertilité produira une plus grande quantité de grains que deux hectares mal cultivés et engraisés avec parcimonie?

Du seul fait de l'extension des plantes fourragères de toutes sortes naîtra une influence directe sur le rendement des céréales et des plantes industrielles, et leur produit sera toujours proportionnel, non pas à la superficie qui leur sera consacrée, mais seulement à celle qui sera accordée aux plantes appelées à nourrir le bétail et à produire l'engrais.

Ayant à parler souvent des prairies temporaires dans le corps de ce travail, et pour éviter toute confusion à cet égard, il est bon que l'on sache que sous cette dénomination se placent toutes les cultures des plantes fauchables qui entrent dans un assolement et qui n'occupent le terrain que temporairement, telles que le sainfoin, le trèfle, la lupuline, la vesce, etc.

Si les céréales peuvent revenir assez fréquemment aux mêmes lieux, il n'en est pas moins évident qu'il y a danger à les laisser se succéder immédiatement et sans interruption, parce que le sol ne tarde pas à s'épuiser et à être envahi par les mauvaises herbes qui contraignent le cultivateur à l'abandonner à un repos complet pendant plus ou moins longtemps, au grand préjudice de ses intérêts; tandis que lorsque le fermier alterne : 1° en plantes sarclées (racines), 2° céréales ou plantes industrielles, 3° sainfoin, trèfle ou vesces, 4° céréales, il n'est pas douteux qu'il ménage le sol au lieu de l'épuiser, et qu'il détruira les mauvaises herbes par les façons qu'il appliquera aux plantes sarclées; et, malgré que la céréale venant en quatrième année favorise le retour des plantes nuisibles, le sainfoin ou tout autre végétal fauchable qui viendra en troisième année suffira à étouffer ces plantes ou à arrêter leur développement.

Ce système ne fait conserver le sainfoin que pendant un an; en le faisant durer plus longtemps, on laisserait prendre le dessus aux mauvaises herbes qui rendraient la terre plus sale qu'elle ne l'était auparavant.

Les plantes qui forment les prairies temporaires ont presque toujours l'avantage d'être améliorantes, ou tout au moins reposantes, parce qu'elles sont fauchées avant la complète formation de leurs graines, et que par l'abondance de leur feuillage elles puisent dans l'atmosphère une partie des sucs propres à leur nutrition. Les légumineuses, et en particulier le sainfoin, le trèfle, la séradelle et la vesce,

mettent le sol dans de bonnes conditions pour produire les céréales, en le débarrassant des plantes adventives et surtout en lui abandonnant les détritux de leurs racines et une partie de leur feuillage pour constituer, à l'aide du fumier, *l'humus*, qui est la principale nourriture des plantes et la base de toute fertilité.

Les plantes à racines pivotantes contribuent aussi, dans une bonne part, à l'amélioration du sol en allant chercher une partie de leur nourriture dans les profondeurs du sous-sol, et plus encore par les nombreux binages qu'elles réclament, qui arrêtent le développement des mauvaises herbes vivant aux dépens de la terre et des engrais qu'on lui donne. Elles laissent, à l'exemple des plantes fauchables, leurs détritux à la terre, et, si on leur accorde, comme on doit le faire dans toute bonne culture, une abondante fumure, cette dernière profitera successivement à plusieurs récoltes sans salir la terre, puisque les graines nuisibles apportées par le fumier seront détruites à leur levée par les binages répétés que recevront les cultures.

Les plantes à tubercules ou à racines fourniraient abondamment les ressources nécessaires à l'alimentation du bétail, si on arrivait à préciser les lois qui doivent présider à leur complète réussite dans l'aire géographique qui enserme la Tunisie; malheureusement, elles sont presque toutes avides de fumier; mais lorsque l'on peut leur en fournir une dose généreuse, elles prospèrent presque partout, même dans les terres légères, tandis que, médiocrement fumées, elles ne donnent, même dans les bonnes terres, qu'un produit chétif incapable d'entretenir le bétail et d'assurer le développement des autres récoltes.

Le phénomène de *l'effritement du sol* se distingue de *l'épuisement du sol* en ce que ce dernier se produit lorsque la répétition exagérée des plantes, telles que les céréales, le lin, les colzas, a fait absorber la plus grande partie des éléments nutritifs que recèle la terre, tandis que le premier ne rend la terre stérile qu'à l'égard de certaines plantes qui exigent un assez grand intervalle avant de revenir sur le même terrain; la terre garde alors toute sa fertilité pour plusieurs espèces de végétaux qui s'y développent parfaitement et continuent à donner d'abondantes récoltes.

De nombreux cultivateurs se heurtent aux désastreux effets de l'effritement sans pouvoir en expliquer les causes; ils s'étonnent de voir les divers trèfles, le panais, le lin disparaître entièrement après avoir bien levé; ils ignorent que le retour de ces végétaux doit être réglé par un assolement judicieux ne leur permettant pas de reparaitre avant un espace de temps variant de six, même de huit années. Le chanvre, le topinambour, le haricot peuvent, au contraire, se répéter longtemps sans interruption sur le même sol avec un égal

succès et sans qu'il y ait une réduction appréciable dans le produit.

L'important dans l'établissement d'un bon assolement est donc de connaître et de tenir grand compte des exigences des divers végétaux que l'on veut exploiter et de bien régler l'ordre de leur succession, de telle façon qu'ils se trouvent toujours placés dans les conditions qu'ils exigent et qui assurent le mieux leur réussite.

Le grand principe de faire précéder et suivre les cultures épuisantes par celles qui sont aptes à reposer le sol, à le nettoyer, à maintenir ou à lui restituer sa fertilité, ne doit jamais être violé; mais il faut aussi éloigner le retour des plantes effritantes, telles que les trèfles, le panais, le lin et l'orge; en un mot, faire alterner avec les cultures de telle catégorie d'une certaine famille, d'autres cultures ayant pour base soit des espèces, soit des familles différentes. C'est en agissant de cette sorte que le cultivateur tunisien substituera un système de culture raisonné, améliorateur et productif, au mode irrégulier et incohérent qui a été suivi jusqu'à ce jour, où l'on voit les récoltes se succéder à l'aventure, en présentant un aspect de misère et de désordre qui fait mal à voir.

Les principes qui viennent d'être posés ne concluent en aucune façon que les assolements doivent être partout les mêmes. Avec un peu de réflexion, il est aisé de comprendre qu'ils doivent varier à l'infini, pour les besoins commerciaux et ceux du cultivateur, qui est souvent, dans la petite culture, consommateur en même temps que producteur. Il serait aussi insensé de vouloir faire des cultures qui ne trouveraient pas un débouché facile et avantageux, que d'entreprendre celles qui ne conviendraient ni aux qualités du sol, ni aux circonstances atmosphériques habituelles à la contrée. Les plantes appelées à se succéder dans un même champ doivent donc varier selon les sols, les climats et les besoins de la consommation; on doit aussi se rendre compte que, dans l'état actuel de l'agriculture tunisienne, un grand domaine sans ressources suffisantes en main-d'œuvre ou en forces mécaniques appropriées, ne saurait établir le même assolement qu'un métayer exerçant son activité sur un espace restreint et avec toute l'énergie du faire-valoir direct; l'un s'adressera au système extensif, semi-pastoral, et l'autre demandera à la méthode intensive tout ce qu'elle peut donner. Mais les règles de l'alternation des cultures et le principe de laisser une large place aux plantes fourragères n'en restent pas moins d'une application universelle, invariable et positive dans n'importe quelle situation et sous tous les climats. La terre ne refuse jamais de produire lorsque l'on sait utiliser les principes fertilisants qu'elle a en réserve et lui donner ceux qui lui manquent; elle exige seulement des cultures variées, et d'être travaillée selon ses goûts.

II — ASSOLEMENTS — ROTATION — ALTERNAT

Il serait téméraire de vouloir fixer, dans l'état actuel de l'agriculture locale, le choix d'un assolement déterminé; trop de considérations particulières empêcheraient d'en réaliser l'application, lors même qu'une longue expérience individuelle en aurait consacré l'usage dans une situation spéciale. On peut tout au plus exposer quelques règles, quelques notions générales qui seront le canevas sur lequel chaque cultivateur pourra tracer, lorsqu'il sera en pleine connaissance de sa terre, la rotation qui répondra le mieux à ses besoins immédiats.

Nous l'avons déjà dit à diverses reprises, le seul système de culture qui soit actuellement approprié aux circonstances physiques et économiques de la Tunisie, est le *système extensif*, organisé de façon à constituer ce que les agronomes praticiens appellent la culture pastorale mixte, avec plantations fruitières près des villes et forestières dans l'intérieur.

Les assolements libres conviendraient dans une grande proportion à la généralité des cultivateurs venus en Tunisie sans avoir été préalablement initiés aux règles de la science agricole applicables à ses terres sèches: le choix et la succession des récoltes dans les portions soumises à la culture se fera à la longue, suivant les progrès journaliers de l'expérience sur place. L'assolement libre s'entend de l'absence d'un cadre fixe et déterminé d'avance, comprenant le choix des plantes à cultiver, le nombre des soles dans lequel les récoltes doivent se succéder, ou *la rotation*.

Il peut y avoir plus ou moins d'élasticité dans ce genre d'assolement, ce qui veut dire que l'on peut adopter comme base, et d'une manière générale, certaines récoltes et diviser les terres cultivées en un certain nombre de soles, sans cependant s'astreindre à rien d'absolu sous ce rapport; les circonstances, chaque année, se chargent de modifier un cadre qui n'a rien d'impératif et qui sera, dans plus d'une situation, la seule solution pratique à appliquer.

Cependant, il faut prendre garde d'oublier qu'il y a certains principes qui ne peuvent être négligés sans risque de courir aux plus grandes difficultés. Sans les développer ici tout au long, il convient pourtant de rappeler que le premier de tous est de ne cultiver, dans chaque nature de terre, que les plantes qui y réussissent bien; le deuxième, tout aussi important, mais qui est heureusement compris de tout le monde, c'est de s'adonner de suite aux cultures nécessaires à l'entretien de la ferme, puis à celles dont les débouchés sont les plus faciles et les plus avantageux; enfin, le troisième, trop souvent négligé par beaucoup de cultivateurs, est de proportionner l'étendue consacrée à la culture en général, et surtout à celle des récoltes

épuisantes et des récoltes sarclées, à la quantité de fumier dont la ferme dispose.

Il est non moins nécessaire d'avoir égard à l'action qu'exercent les diverses plantes cultivées sur l'état physique du sol et sur sa propreté; le cultivateur devra donc placer les récoltes de façon à ce qu'elles se favorisent mutuellement, ce qui veut dire qu'après une plante qui durcit et salit la terre, il en mettra une qui l'ameublir et la nettoie, ou permet de l'ameublir et de la nettoyer par des cultures données en temps opportun; mais ce qu'il faut éviter autant qu'il est possible, est de faire suivre deux plantes de même nature l'une après l'autre. On s'efforcera d'intercaler entre deux récoltes de céréales une ou plusieurs récoltes de différente nature: soit récoltes sarclées, soit récoltes fourragères, ce qui forme *l'alternat* des cultures.

La répartition des travaux de culture dans le courant de l'année est une opération dont l'importance ne saurait échapper à tous les praticiens aux prises avec les nombreuses difficultés de notre climat; elle dépend essentiellement du choix et de la succession des récoltes, et elle doit se régler de façon que jamais il n'y ait rien à faire, jamais trop à faire, malgré l'interruption forcée qui se produit dans la végétation pendant les mois les plus chauds de l'année. Elle est même plus nécessaire en Tunisie qu'ailleurs, parce que ce n'est qu'avec l'aide d'une bonne distribution des opérations culturales que le colon pourra résoudre le difficile problème de faire beaucoup avec peu de monde, avantage que personne ne contestera, je l'espère.

La plus importante des règles qui président au choix d'un assolement est, de l'avis de tous les cultivateurs pratiquants, *la nécessité d'équilibrer la consommation des engrais avec leur production*, ce qui veut dire: consacrer à la culture des fourrages et des plantes alimentaires pour le bétail une étendue suffisante pour produire le fumier non seulement nécessaire à la conservation de la fertilité du sol, mais encore à l'accroissement constant de cette fertilité. *Toutes les récoltes sont rémunératrices dans un sol riche, comme toutes les récoltes seront maigres et onéreuses dans un sol appauvri*. La fertilité des terres ne peut être entretenue que par une régulière restitution des éléments enlevés par les récoltes au sol cultivé. Quelques cultivateurs disent, avec une apparence de raison, que ce n'est pas là un axiome, mais bien une erreur, qu'une terre peut produire des récoltes sans fumier, sans pour cela cesser d'être fertile, et s'appuient sur ce fait qu'il n'y a presque point de terres en France et ailleurs qui aient reçu, depuis qu'elles sont cultivées, autant de principes fertilisants que les récoltes successives leur en ont incontestablement enlevé, et que personne cependant ne peut nier que leur fertilité se soit sensiblement accrue et que nous en tirions aujourd'hui des produits

bien plus considérables qu'autrefois. Ils en concluent que l'engrais n'est pas le seul agent de la fertilité du sol. C'est ne s'attacher qu'à la surface des choses, car il y a lieu de distinguer dans ce qu'il donne d'*immédiatement* ou de *successivement utilisable*, comme l'on dit en bonne agronomie, de distinguer dans la fertilité du sol deux éléments : *la puissance* et *la richesse*. La richesse résulte de sa composition et de sa teneur en principes nutritifs : azote, acide phosphorique, potasse, chaux, qui est plus ou moins grande selon que ces éléments seront plus ou moins rapidement utilisables, c'est-à-dire solubles. La puissance n'est que la mise en œuvre de ces principes, la résultante de la transformation, de la décomposition ou de la désagrégation des matières organiques qui les contiennent. C'est la puissance d'une terre qui produit les récoltes, c'est la richesse du sol qui entretient constamment sa puissance de production. La fertilité d'une terre cultivée sans engrais ne peut donc alors s'entretenir ou s'accroître qu'aux dépens de sa richesse. C'est à quoi sont arrivées presque toutes les terres de la Régence cultivées sans interruption depuis les temps anciens jusqu'à notre époque contemporaine. Ces terres, renommées dans l'antiquité par leur merveilleuse fécondité, sont de nos jours presque toutes plus ou moins stériles, et la fertilité de quelques-unes menace de décroître de plus en plus, parce qu'elles ne contiennent plus un stock suffisant d'éléments utiles pour suffire chaque année aux exigences des récoltes, même avec l'apport d'un peu de fumier. La richesse de nos terres ne rétablira le jeu régulier de la puissance productive qu'à la condition d'être suffisamment et constamment entretenue par des apports d'engrais.

Le plus important de tous pour nos terres sèches est le fumier de ferme, qu'il serait trop long d'étudier ici dans ses manifestations bienfaisantes, mais que les dernières et concluantes expériences de M. Dehérain ont définitivement remis en faveur, en lui redonnant la place que l'emploi hâtif et par trop exclusif des engrais chimiques lui avait fait perdre, et il restera en Tunisie, tant que nos terres ne seront pas mieux nettoyées de leurs mauvaises herbes, la base de toute culture avantageuse. C'est donc à en accroître la masse, à en apprendre la production et son judicieux épandage que doivent tendre tous nos efforts. On trouvera du reste au chapitre des *Engrais*, sous le titre : *Production et emploi du fumier*, tout le développement réclamé par cet important sujet.

Par ce qui précède, on voit que si la fumure a une importance de premier ordre, la pratique répétée de cette fumure en a aussi une très grande. Nous allons donc essayer de fixer l'importance relative des deux opérations, de voir ce qu'elles apportent respectivement au sol de fertilité, soit disponible, soit utilisable.

Le fumier apporte à la terre d'autres éléments que l'azote, le phosphate et la potasse; il lui apporte un élément qui n'existe pas dans l'engrais chimique : la matière organique, la matière nitrifiable, celle qui fait naître dans le sol les microbes nitrifères, celle qui rend un sol véritablement actif, car un sol ne devient actif que lorsque la fertilité accumulée par le temps est mise en action par les microbes que le fumier fait développer. Une grande quantité d'acide carbonique, d'acide oxalique ou acétique se forme de la décomposition des matières organiques; elle crée encore d'autres acides organiques qui désagrègent les minéraux, qui dissolvent les phosphates et la potasse, qui colorent le sol et le rendent apte à retenir l'humidité, en un mot, à servir de support aux plantes. Mais pour que le fumier produise tous ses effets, il le faut bien cultiver, et c'est sans doute cette difficulté et cette ignorance de le bien utiliser dans tous les cas, avec la nécessité de compléter les éléments dont il n'est pas assez fourni, qui a fait le succès des engrais chimiques.

La richesse apportée par le fumier n'est pas seulement mise en cause par les façons; elles rendent utilisable aussi la richesse plus ancienne, celle qui provient des vieilles fumures non entièrement utilisées ou placées dans de mauvaises conditions. Il est facile de comprendre cependant qu'elles ont, suivant la ténacité ou la compacité des terres, une importance très variable. Dans les sables, dans les terres meubles, où le sol est formé d'un mélange convenable de calcaire, de sable et d'un peu d'argile, elles ne sauraient avoir la même importance que dans les terres argileuses ou dans les landes nouvellement défrichées; mais le commencement de toute culture est l'assainissement de la terre, car si l'humidité est nécessaire à la végétation des plantes, *elle est pourtant moins nécessaire encore que l'aération* : c'est l'air qui brûle la matière organique et qui la nitrifie avant que l'eau la dissolve; c'est pourquoi une terre humide à sol imperméable ne sera jamais très fertile avant d'être drainée, c'est-à-dire avant que le sous-sol ait été rendu perméable d'une manière ou de l'autre, parce que ses pores sont toujours occupés par l'eau où elle reste plongée, même quand elle n'est pas submergée, grâce au jeu de la capillarité qui y fait sans cesse remonter cette eau selon que le sol est plus ou moins compact, c'est-à-dire que ses particules sont plus ou moins fines. C'est ce qui explique les heureux effets du drainage, opération coûteuse cependant, mais qui presque partout a donné au sol une valeur de beaucoup supérieure à la dépense.

On arrive néanmoins assez heureusement au même résultat par la pratique du *sous-solage*, qui se fait soit au moyen de la charrue fouilleuse, soit avec une simple fouilleuse; avec cette dernière, une charrue ordinaire ouvre d'abord une raie à la profondeur habituelle du labour, et elle est immédiatement suivie, dans la même raie, de la

fouilleuse, simplement composée d'une ou deux griffes très fortes qui coupent la terre en deux bandes verticales et la soulèvent en déplaçant les mottes, de sorte qu'elles ne peuvent se ressouder que lorsque l'humidité, la pression du sol, le piétinement des animaux les ont réduites et comprimées, les obligeant ainsi à se pénétrer mutuellement. Lorsque l'opération a été faite dans un sol humide, au printemps, elle équivaut à un véritable drainage qui assainit la terre pendant plusieurs années au moins, et on peut affirmer que l'accroissement de la récolte qui en provient dans les terres argileuses à sous-sol imperméable est d'au moins un quart pendant les quatre années qui suivent. Dans les terres légères, sèches, il y a souvent avantage à mêler la couche supérieure avec la couche inférieure (*nous disons mêler, non pas remplacer*); on diminue ainsi la mobilité du sol et on le rend plus apte à retenir l'humidité, non par submersion extérieure, mais seulement par sa propre compacité. Le sous-solage pourra être avantageusement remplacé dans la suite par l'approfondissement des labours, mais seulement lorsque la couche inférieure qui n'a jamais été fécondée par les engrais, et sur laquelle les agents atmosphériques n'ont pas encore exercé leur action bienfaisante, aura été graduellement remuée, divisée et mêlée à la couche supérieure. Si les labours profonds contribuent à l'assainissement des champs où la couche arable a peu de profondeur et servent à augmenter la fraîcheur si nécessaire aux plantes, s'ils offrent aux racines un milieu plus propice à leur libre développement sans qu'elles se gênent mutuellement, s'ils leur évitent la verse en augmentant leur force de résistance contre toutes les influences atmosphériques, *on aurait tort d'oublier qu'ils sont une opération très délicate qui ne se peut pratiquer que dans des conditions bien déterminées; ainsi, lorsque la couche arable manque de profondeur, en attaquant le sous-sol on ramène à la surface de la terre une partie de la sous-couche inerte: des labours profonds réitérés diminueront alors sensiblement, à chaque nouvelle façon, la fécondité de la couche végétale qui se trouverait ainsi appauvrie lorsqu'on aurait cru l'améliorer.*

Lorsque la couche inférieure, ou le sous-sol inerte, est éloignée de la superficie du sol, les labours peuvent être profonds sans inconvénient; mais dans des circonstances moins favorables, alors que la couche supérieure ne renferme pas dans toute son épaisseur les matières utiles aux récoltes, ou bien si la nature du sous-sol ne peut pas corriger ses défauts ou accroître sa puissance et sa fécondité, il y aurait danger à ajouter par chaque labour de défoncement plus de cinq à six centimètres à la couche arable.

Que les colons ne l'oublient pas, les effets des labours de défoncement sont souvent dangereux pour la fécondité future de la terre arable; ils augmentent dans une large mesure la puissance et l'épaisseur du sol

et la pénétration des eaux pluviales qui y resteront emmagasinées pour remonter par la capillarité à la surface de la terre pendant les temps de sécheresse, lorsque l'atmosphère reste brûlante, mais ils diminuent presque toujours la fécondité de la couche arable, et si les plantes à racines pivotantes ou verticales se plaisent et fructifient dans les sols labourés profondément, ce n'est qu'en y appliquant de très fortes fumures.

Cet approfondissement se fera graduellement en augmentant tous les trois ou quatre ans la couche arable de 3 ou de 4 centimètres. En dix ans, on aura doublé ou triplé la profondeur de son sol sans courir les risques du défoncement immédiat, qui veut la jachère cultivée pendant deux ans au moins, ou une fumure maximum de 60.000 kilos à l'hectare : dépenses formidables, sans grand profit pour les premières années, déjà si dures au colon défrichant. Voilà une amélioration très importante et bien facile qui augmentera généralement à elle seule la récolte de blé de cinq à six hectolitres, et les autres récoltes dans la même proportion, sans aucun apport d'engrais. Faire pousser tous les quatre ans, sans dépenses de fumure, une récolte de blé de quinze hectolitres, voilà ce que peut produire un bon sous-solage bien pratiqué ; c'est un joli résultat pour une faible dépense, puisque la façon d'un hectare n'exige pas plus de trois jours de travail de trois paires de bœufs, soit 40 ou 50 francs.

Nous avons souvent entendu se plaindre et dire en Tunisie que certaines terres fortes se durcissaient et se desséchaient beaucoup trop vite pour la bonne levée des récoltes, ce qui prouverait que l'assolement dans ces terres a une très grande importance et que c'est un contre-sens agricole de persister à les vouloir toujours ensemercer en blé, puisque rien ne saurait leur être plus utile et plus profitable que les façons d'été données par un temps favorable.

Nous arrivons donc à la jachère, pas cependant celle qui s'entendait autrefois en France par l'abandon d'un sol à lui-même pendant une ou plusieurs années, dont on ne s'occupait plus que pour y envoyer en pâture les vaches ou les moutons ; après ce laps de temps, que l'on jugeait suffisant pour refaire la terre, on se remettait en juin ou en juillet à la cultiver pour l'ensemencer en blé. Système médiocre, encore trop souvent suivi en beaucoup d'endroits et qui fait labourer tant bien que mal au mois de juillet ou septembre, mais plutôt mal que bien, avec des attelages trop faibles pour un sol déjà durci, ou des terres tenaces surprises par la sécheresse ; le sol étant abandonné à lui-même après ce labour, la motte sèche et le chiendent et la trainasse, dont le pâturage a bien quelque peu affaibli la vigueur, se réveillent au moment des pluies pour faire le désespoir du malheureux laboureur qui n'a pas besoin de ces parasites pour diminuer sa future récolte.

La jachère bonne à appliquer en Tunisie devrait se composer d'un labour d'hiver après les semailles d'automne, d'un autre au printemps et un troisième en septembre ou octobre : le roulage, l'emploi du scarificateur peuvent s'appliquer rationnellement entre le deuxième et le dernier labour, *car labourer ensuite comme dernière façon, afin de semer sur guéret, pour obtenir un enfouissement plus profond de la semence, est une sage précaution dans nos terres sèches.*

Il résulte de cet ensemble de faits que les labours et les façons, quelle que soit l'époque où on les donne, pourvu qu'ils soient bien appliqués, c'est-à-dire s'ils mettent bien le sol en contact avec l'air et avec l'eau, lorsqu'ils l'ameublissent jusqu'à le rendre apte à ne pas retenir trop d'eau et à en retenir cependant toujours assez pour les besoins de la plante, augmentent dans une large mesure la puissance du sol. « Il faut cependant, à cet égard, tenir compte de « l'espacement des façons; mais on admet généralement que quatre « labours répartis dans une durée de six mois donnent au sol une « puissance du quart à la moitié. »

Il est temps d'aborder l'assolement triennal, très en faveur parmi nos cultivateurs du sud et du sud-est; mais comme il entraîne après lui la sidération, ou enfouissement des engrais verts, tels que trèfles, minettes, vesces et les divers lupins que l'exploitation aurait plus de profits à faire consommer sur place, nous ne ferons qu'esquisser ses variétés qui se composent d'une vingtaine de groupements peu intéressants à connaître dans notre agriculture tunisienne. Ses limites les plus restreintes sont le seigle, l'orge ou l'avoine succédant à un blé précédé, dans certaines terres, du trèfle, et dans les autres de la minette, des vesces, des lupins, etc. Dans les assolements alternes, la marge est plus grande, puisqu'une plante quelconque peut précéder une céréale quelconque, et son grand avantage sur l'assolement triennal est surtout dans ses meilleures aptitudes à assimiler beaucoup mieux le fumier et à en demander moins.

L'assolement de trois ans, avec deux récoltes de céréales, n'est assurément pas un assolement recommandable, puisque la culture, comme nous l'avons précédemment démontré, a une grande importance pour la nitrification, l'ameublissement du sol et la destruction des mauvaises herbes qui le couvrent, et que de plus ces trois principaux effets ne peuvent être généralement obtenus que par des façons répétées et données à un moment favorable... *Dans l'assolement de trois ans, la première récolte de céréales est assez bien préparée par les façons, mais la seconde l'est beaucoup moins, et si l'année est sèche, ce qui arrive trop souvent en Tunisie, il est impossible de cultiver la terre après l'enlèvement de la récolte du blé; comme cette culture est absolument nécessaire dans toutes nos terres pour produire une nitrification active, et surtout pour les nettoyer lorsqu'elles con-*

tiennent du chiendent ou des semences de plantes annuelles, il est aisé de comprendre pourquoi nos rendements sont si faibles et nos récoltes souvent étouffées par les mauvaises herbes.

Cependant, si l'assolement triennal est mauvais, il ne serait pas suffisant de le modifier, comme on l'a quelquefois proposé, en renversant les termes et en adoptant un assolement de trois ans avec une seule récolte de céréales et deux récoltes de fourrages. Les pailles récoltées sur l'exploitation ne suffiraient plus alors à l'alimentation du bétail et à la confection des litières, qu'il est difficile de remplacer, dans nos régions arides, par d'autres matières, qui y font généralement défaut. C'est en définitive une situation agricole médiocre que l'on peut modifier en s'astreignant à n'ensemencer en céréales que la moitié des terres cultivables et à diviser son exploitation en deux parties à peu près égales, qui seront alternativement occupées par les céréales : on aura ainsi *la rotation alterne*, qui n'augmente pas, il est vrai, les surfaces fourragères, mais rend au moins l'assolement plus régulier, plus facile à suivre et sans doute aussi plus productif.

Mais il ressort de tout ce qui vient d'être dit plus haut que le cultivateur tunisien, plus que tout autre, n'a aucun intérêt à cultiver ses terres peu productives, surtout si elles sont éloignées et les charrois du fumier coûteux, si elles sont menacées de manquer tout à la fois de cultures et de fumure, c'est-à-dire si les actions nitrifiantes y sont rares, car elles ne seront plus qu'une charge pour l'exploitation ; il faut sans hésiter prendre résolument le parti de ne les plus cultiver jusqu'au moment où elles seront assez améliorées pour être remises en culture.

« Faites deux parts de votre domaine, conseillait M. Moll : conser-
« vez en culture les terres voisines de la ferme, les meilleures, les
« plus faciles à cultiver, celles dont vous êtes à peu près sûr de
« retirer du bénéfice. Quant aux autres, elles sont pour le moment
« une charge ; n'hésitez pas à les laisser en pâture ; elles nourriront
« chaque année, par hectare, un mouton, deux moutons, trois, quatre,
« cinq moutons au plus, qu'importe ! ce sera autant de gagné, puis-
« que ce sera un produit de 15 à 75 francs, qui ne vous coûtera rien
« ou presque rien, et avec le supplément de fumier que votre trou-
« peau vous fera à la bergerie, vous aurez de quoi augmenter les
« quantités annuelles de fumier que vous donnerez à toutes vos
« terres. Au lieu de cultiver uniformément tout votre domaine avec
« aussi peu de fumier que possible, de soumettre, sans exception,
« même vos terres ensemencées, à la culture extensive, vous ne
« traiterez plus par cette méthode que la partie pauvre et éloignée,
« que vous ne cultiverez plus ; vous ne prendrez que ce qu'elle vous
« donnera, et le reste, alors cultivé intensivement, vous donnera de

« riches moissons. Vous verrez en définitive vos frais de culture se
« réduire, les produits augmenter et vos bénéfices en somme seront
« raisonnables. »

III— FERTILITÉ — QUALITÉS PHYSIQUES — SITUATION — DIVISION

Dans l'examen du sol, quatre points sont à considérer: la fertilité, les qualités physiques, la situation et la division.

La fertilité est sans conteste le plus important, puisque l'on peut réussir partout avec un assolement quelconque sur un sol fertile; peu d'assolements au contraire conviennent à un sol pauvre; aussi, persister à y maintenir l'assolement de trois ans, c'est commettre la dernière faute et courir à une ruine certaine.

La composition chimique du sol et sa nature physique forment une fertilité variable pour les diverses récoltes, et chacun sait qu'un sol fertile est celui dans lequel se trouvent en quantité suffisante l'azote, l'acide phosphorique, la potasse, la chaux, la magnésie et l'acide sulfurique; mais il est acquis que les quatre premiers éléments l'emportent de beaucoup en importance. M. Joulie, qui fait autorité en cette matière, fixe ainsi la composition d'une bonne terre arable :

| | | |
|---------------------------|---------|-------------|
| A l'hectare, azote | 4.000 | kilogrammes |
| — acide phosphorique..... | 4.000 | — |
| — potasse | 10.000 | — |
| — chaux..... | 280.000 | — |
| — magnésie | 2.000 | — |

Toutes les terres arables contiennent moins de 6.000 kilogrammes d'azote. Les vieilles prairies, les terres tourbeuses, les terres arides seules en contiennent davantage, mais cet azote est inerte et incapable de se nitrifier: c'est un stock qu'on s'efforcera d'utiliser plus tard, mais qui est nuisible pour le moment.

S'attarder à considérer dans leurs détails les différents degrés de fertilité des sols, chercher à les combiner avec les variétés des qualités physiques, déterminer la différence de la situation et de la division pour indiquer dans chaque cas particulier l'assolement qu'il conviendrait d'appliquer, serait bien long et surtout bien difficile en Tunisie, où une faible surface du territoire est seulement soumise à la culture européenne: nous examinerons simplement comment la considération du sol doit diriger l'assolement.

Qualités physiques. — Physiquement, les sols sont perméables, moyens ou imperméables. Les premiers sont pierreux, graveleux ou sablonneux à une profondeur plus ou moins grande; ces sols laissent complètement passer l'air et l'eau; les fumiers y sont acti-

vement décomposés et leurs éléments utiles rapidement entraînés dans les couches profondes : les nitrates d'abord, la potasse ensuite, au fur et à mesure que les matières organiques se nitrifient, les phosphates en dernier lieu. Ce sont donc en général des sols très pauvres en potasse, riches en phosphates et pauvres en azote. Au point de vue chimique, ces terres perméables à une grande profondeur ne sont pas aptes à la végétation des légumineuses et de la luzerne, qui seules cependant pourraient permettre de les cultiver avec profit, puisque leur état physique s'oppose absolument à leur transformation en prairies mélangées de graminées ; mais ces terres ont, d'autre part, l'avantage d'exiger des labours moins fréquents, étant à la fois meubles et propres, et en n'y enfouissant que des fumiers longs, aidés d'engrais potassiques, un cultivateur entendu pourra y faire prospérer même la luzerne et, à son défaut, la terre étant trop pauvre, le sainfoin, qui devra y revenir fréquemment avec l'assolement : pommes de terre — blé — trois années de sainfoin et avoine.

Les sols moyens sont ceux assez perméables pour que l'air et l'eau y accomplissent leur travail de décomposition au profit des plantes qui les couvrent ; ils contiennent 3 à 10 % d'argile, 2 à 10 % de calcaire, et le reste de sable fin à une certaine profondeur. Quelques autres, plus compacts, dont le sous-sol est perméable, en font partie. Ces sols sont généralement faciles à cultiver, ils donnent de grands profits et le cultivateur y est plus maître de son assolement.

Sont encore classés dans les terres moyennes les sols imperméables contenant plus de 20 % d'argile et le reste de sable fin, à la condition toutefois que le sous-sol placé à moins de 20 centimètres soit absolument perméable à une certaine profondeur. Ces sables conservent bien leur fraîcheur, surtout lorsqu'ils n'ont été ni marnés ni chaulés, mais les réactions chimiques s'y accomplissent lentement, et lorsqu'ils ne sont pas cultivés avec soin et façonnés fréquemment par un temps favorable, ils deviennent presque toujours acides. Il en résulte que, difficile comme dans le cas de l'argile, ou facile comme dans le cas du sable, la culture y est toujours coûteuse, en ne donnant le plus souvent que des produits restreints.

Les terres argileuses, formées assez souvent de la décomposition des granits, sont presque toujours riches en potasse ; le sainfoin pourra y résister après la première récolte ; il sera donc avantageux de lui associer des graminées, ayant soin d'éviter de faire pâturer, si on veut qu'il dure plus de deux ans ; la dernière année seule devra être abandonnée au troupeau. L'assolement de ces terres est presque assuré de la manière suivante : maïs ou pommes de terre — blé — sainfoin et deux années de prairies — avoine ensuite. Voilà donc un assolement de six ans très applicable en Tunisie.

Situation. — On néglige trop souvent de tenir compte des situa-

tions dans le choix des assolements. On assole de la même manière toutes les terres du domaine, sans réfléchir que la situation n'est pas la même pour toutes; les unes, situées sur les hauteurs, sont exposées aux vents desséchants; les autres, dans les bas-fonds, sont à couvert et elles reçoivent en plus toutes les eaux fertilisantes du domaine; les pentes sont le plus souvent ravinées par les pluies torrentielles; les versants situés au midi sont plus chauds et les plantes y sont plus précoces qu'ailleurs; le versant de l'est est beaucoup plus sec que celui de l'ouest. Les accidents et le relief du terrain sont plus ou moins marqués, or il est clair que la culture n'y est pas aussi facile qu'en surface plane; ajoutez à tout cela que la composition physique du sol n'y est pas la même que dans la plaine: si une grande partie de l'eau n'entre pas dans le sol pour y enlever les principes fertilisants, par contre le sol lui-même est quelquefois entraîné dans les parties basses, il n'en reste plus que les parties grossières, les autres parties allant se déposer dans les vallées; la matière organique n'en est pas moins enlevée par ce fait; aussi, malgré la nitrification active qui s'y opère, le versant des côtes n'est pas en général propre à la culture des plantes avides d'azote, qui ne sauraient y donner de grands produits. On a donc raison d'occuper ces versants par la vigne, lorsque la situation est convenable, et de réserver les autres pour des plantations de bois appropriées au climat et au terrain; mais, pour les colons qui ne seraient pas en état de supporter de semblables dépenses, il conviendrait de transformer ces pentes trop difficiles à cultiver en pâtures ou en prairies permanentes à une seule coupe, que l'onensemencerait, suivant les cas, en sainfoin, en minette ou en pimprenelle; comme la nitrification s'opère bien sur les pentes, la prairie, si le sol s'y prêtait, pourrait durer longtemps; on empêcherait ainsi, par l'engazonnement, ces ravinelements si fréquents sur nos versants tunisiens.

Les parties des vallées ou même des ravins soumis à des inondations périodiques, celles qui sont dans le voisinage des sources, de même que celles situées dans le voisinage des bois ou au pied des pentes, doivent être tenues en prairies, ces terres n'étant point propres à la culture des céréales, et surtout du blé qui y est sujet à toutes sortes d'accidents, sans compter qu'elles sont impossibles à nettoyer et que la maturité s'y fait mal. Tous les six ans, par exemple, on peut renouveler la prairie en semant avoine, pommes de terre et orge, dans laquelle serait ressemée la prairie, d'où il faut nécessairement exclure la luzerne qui, comme chacun le sait, a horreur de l'humidité et des brouillards et qui dure plus longtemps sur les hauteurs que dans les fonds.

Division. — On ne saurait entendre en Tunisie, par ce mot, le morcellement, qui a en France une grande importance pour l'assolement,

mais qui ne doit être pris ici que dans l'éloignement des pièces de terre du centre de l'exploitation. Toutes terres situées à plus de deux kilomètres de la ferme devraient être condamnées pour toujours au pâturage, les plus près en prairies établies avec le plus grand soin, afin de pouvoir y faire pendant deux ou trois ans une bonne coupe ; pendant ce temps les regains sont pâturés par les vaches, puis par les moutons, et pendant quelques années encore le pâturage se continuera, pour défricher ensuite au bout de six ou huit ans....
On fera une récolte d'avoine à laquelle succèdera une récolte d'orge, fumée, si on le peut, et dans laquelle on ressèmera la prairie.

Tout colon soucieux de ses intérêts, après avoir sérieusement et sûrement examiné le domaine qu'il se propose d'exploiter, devra le diviser en deux parts : les terres voisines de la ferme, celles faciles à cultiver ou accessibles, celles qui sont fertiles, devront recevoir tout le fumier, afin d'avoir le choix de les soumettre à un assolement avec prairies temporaires. Toutes les autres seront soustraites à la culture pour être consacrées à la production des fourrages si elles peuvent en porter, et dans le cas contraire au pâturage.

Les conditions économiques, celles qui ne tiennent ni au sol ni au climat, et que tout cultivateur débutant n'étudie jamais assez, n'ont pas toutes la même importance pour le choix d'un assolement. Cependant, les plus impérieuses de toutes sont les qualités du maître du domaine et son capital d'exploitation. Un capital relativement plus grand est nécessaire sur une petite culture, parce que le capital-matériel est beaucoup plus considérable : c'est ainsi que pour exploiter cent hectares, il ne faut pas deux fois plus de matériel que pour en exploiter vingt-cinq. Aussi, celui qui exploite en qualité de fermier ne peut mener à bien son entreprise s'il ne possède au commencement de son bail au moins 250 francs par hectare pour une ferme de cent hectares, plus avec une ferme de moins de quarante hectares.

Heureusement pour la Tunisie que le colon qui adoptera résolument l'assolement avec prairies temporaires n'aura pas besoin d'un capital aussi considérable, puisque cet assolement même, en ne créant tout d'abord que des prairies médiocres seulement pâturées, donnerait un petit bénéfice, au lieu qu'une terre qui ne rapporte pas quinze hectolitres à l'hectare se solde toujours en perte. Mais le plus grand avantage de cet assolement consiste à employer les quatre septièmes du capital en bétail, tandis que dans l'assolement de trois ans un tiers du capital est employé en acquisitions de matériel, y compris les chevaux, un tiers en fonds de roulement, un tiers seulement en bétail ; tout le monde comprendra que ce n'est pas là un avantage minime, puisque le matériel est déprécié de un cinquième dans les deux premières années de l'exploitation, de un dixième à un vingtième par an suivant les soins qu'on lui donne, et le fonds

de roulement subit assez souvent une diminution, au lieu qu'il arrive le plus généralement au bétail de se bien vendre si l'on est maître de sa production fourragère; bien plus, il représente toujours pour les tiers la meilleure garantie de leurs créances. Ainsi donc, celui qui ne possède qu'un petit capital ne devra jamais hésiter à adopter l'assolement avec prairies temporaires.

Avec cet assolement, la culture du blé cesse d'être ruineuse, puisque tous les fumiers sont menés sur les terres en culture et que dès lors, avec les prix actuels, il peut, même sur les terres médiocres, donner un petit bénéfice. Cependant, il y a lieu de considérer que nos marchés sont éloignés, nos communications difficiles, et que si le transport exige deux journées de route, si le cheval ne peut mener plus de cinq à six quintaux au lieu de quinze, le prix de revient du quintal peut se trouver augmenté de 1 fr. 50 à 2 francs : l'opération agricole change de valeur et devient nulle, sinon mauvaise.

Nous sommes en Tunisie à peu près sans action sur les prix de vente et les débouchés; notre activité doit donc se porter sur tout ce qui pourra en atténuer les fâcheux résultats pour nos cultures.

La main-d'œuvre ne saurait dans aucun cas échapper à l'influence du maître d'un domaine; lorsqu'elle est rare et rudimentaire, un homme énergique et juste n'aura pas d'autre souci, avec son personnel, que d'arriver à former ceux qui lui paraîtront de bonne volonté; mais en attendant qu'elle se fournisse de nombreuses recrues empruntées soit à la France, soit à la population indigène mieux dirigée dans ce sens qu'elle ne l'a été jusqu'à ce jour, l'assolement avec prairies temporaires employant moins de bras sera ce qui conviendra le mieux.

Les impôts que supporte une terre et sa rente sont généralement en rapport avec sa fertilité, ou tout au moins devraient l'être. Un domaine avec faible rente s'accommode très bien de l'assolement avec prairies temporaires; c'est même le seul qui lui soit profitable, et maintenant que l'engouement pour les cultures à *grand produit brut* commence à faire place au découragement, la prairie gagne du terrain; mais il convient de dissiper une erreur qui circule parmi la plupart des cultivateurs et qui leur fait croire que la prairie temporaire exige à la fois un sol très propre et riche, tandis que de toutes les productions du sol c'est celle qui s'accommode le mieux d'une culture et d'une fertilité médiocres.

Lors même que la situation des terres, la grandeur des pièces et un sol varié le permettrait, il est hors de doute qu'il est impossible de soumettre un domaine à un assolement fixe, les conditions matérielles de la culture s'y opposent. Le cultivateur le plus attentif, malgré toute sa vigilance, sera souvent à la merci des variations météorologiques, changeant chaque année, chaque mois, chaque jour,

et qui ont cependant la plus grande influence sur l'état physique des terres; si la pluie favorise, exalte la fertilité de la terre en dissolvant les engrais, les pluies de longue durée les font trop rapidement passer dans le sous-sol, ne permettent pas de donner à la surface les façons nécessaires par un temps favorable, et quelquefois, à l'époque des semailles, elles transforment en mortier les terres fraîchement labourées, elles les tassent, et lorsque la sécheresse vient ensuite, la terre durcit; ce n'est plus un réservoir d'humidité et de fertilité sur lequel les agents atmosphériques peuvent exercer leur influence, c'est un sol qui ne laisse prospérer que le chiendent et les mauvaises herbes.

Au commencement d'une entreprise agricole, il semble donc indispensable au colon d'adopter l'assolement libre, convenable en tout temps pour faire face aux accidents atmosphériques. En effet, dans cet assolement, ces accidents ne sont plus que secondaires, et les mécomptes auxquels ils peuvent donner lieu ont beaucoup moins d'importance comparés à ceux qui proviendraient de l'ignorance des qualités du sol, de ses exigences en engrais, de sa richesse relative en azote, en phosphate et en potasse, enfin souvent de l'insuffisance des attelages et des engrais.

Dans le début de toute entreprise, pour le choix d'un assolement, il est clair que la question du bénéfice joue le rôle principal; or, le bénéfice ne dépend pas seulement des produits obtenus, mais encore de la dépense; si d'un côté, dans les assolements avec prairies temporaires, le produit est moindre que dans d'autres assolements à grand produit brut, il est maintenant acquis par une longue expérience que grâce au pâturage la dépense est bien moindre et que, tout compte fait, l'avantage reste aux prairies temporaires.

L'organisation et la direction d'un établissement rural sont un sujet d'une haute gravité qui doit être longuement et mûrement médité, afin de déterminer le choix d'un système d'exploitation capable de s'adapter aux circonstances locales où il sera appelé à fonctionner.

Le colon tunisien se trouvera presque toujours placé devant un domaine soumis depuis de longues années à des pratiques culturelles désastreuses, ou abandonné depuis longtemps aux seuls soins de la nature; le premier de ses soucis lorsqu'il aura achevé son enquête sur toutes les circonstances physiques, agricoles, politiques et commerciales, qui pèseront dans la suite sur l'avenir de son domaine, sera donc de rechercher le système d'économie rurale qui peut lui être immédiatement applicable.

Trois systèmes se présentent à ses yeux: le premier, qui s'occupe exclusivement de la production des végétaux; le deuxième, où la production animale domine, et enfin le troisième, qui se partage entre les deux premiers.

La production végétale englobe ou se spécialise sur les forêts, les prairies, les plantes potagères ou alimentaires, les arbres, arbustes et arbrisseaux industriels.

La culture exclusive des prairies permanentes n'est possible que lorsque l'excellence du fonds s'y prête, et la culture des plantes potagères ne serait réellement lucrative, en ce moment du moins, que près des grands centres de consommation, l'agriculture tunisienne n'étant pas encore outillée pour l'exportation.

Il en est de même pour celle des vergers, qui est longue à établir et qui n'est sûrement lucrative que lorsque l'on peut donner aux fruits un écoulement régulier sur les marchés de primeurs, ou bien encore en les transformant en d'autres produits préparés et d'un débit plus étendu.

La culture de la vigne, celle de l'olivier, du câprier, etc., etc., rentrent dans la catégorie des cultures industrielles à gros capitaux, et elles ne sont rémunératrices que lorsqu'elles fonctionnent à la façon d'une usine parfaitement outillée et pouvant faire face à toutes les éventualités; néanmoins, elles paient quelquefois très généreusement les avances qui leur sont faites quand elles forment une spécialité reconnue par ses qualités uniformes et toujours régulières dans leur production.

La production animale, comme elle se pratique dans les herbages riches et abondants de la Normandie, les plaines basses de la Hollande, ou bien encore dans certains pays de montagnes, tels que ceux de l'Auvergne et de la Suisse, qui sont couverts de pâturages substantiels, n'a pas sa place dans nos entreprises agricoles, et dans bien des circonstances on en sera réduit au simple système pastoral tel qu'il se pratique dans toutes les contrées peu avancées en agriculture.

Le système mixte, qui se livre simultanément à la production animale dans des proportions très variables, suivant que les principes de la culture alterne y sont plus ou moins connus ou observés, est généralement rendu obligatoire à l'agriculteur par la nécessité de faire produire directement sur le domaine les engrais destinés à réparer l'épuisement du sol, et souvent aussi afin de varier et perfectionner les produits de l'établissement en vue de leur procurer un plus facile et plus sûr débit.

Quelques causes, non sans importance, peuvent aussi influencer sur le choix des cultures: telles sont celles qui nécessiteront dans certaines localités la création de bois et de forêts capables de former des abris contre les vents destructeurs et nuisibles à la végétation, ou pour procurer aux terres une fraîcheur salutaire et s'opposer à leur trop grand dessèchement.

Un plan de culture ou mode particulier qui dirige chacune des

branches dont se compose l'économie agricole doit avoir comme première règle de se mettre d'abord en harmonie avec le climat général du pays, c'est-à-dire ne pas faire entrer dans la rotation des plantes qui, dans la localité ou à cette latitude, mûriraient mal ou se dessécheraient avant terme; en second lieu, n'y faire figurer que des plantes capables de prospérer dans le sol auquel on les confie; car il ne s'agit plus ici d'obtenir des récoltes passables de plantes dans des terrains qui ne leur conviennent pas, par simple esprit de curiosité, ou comme un tour de force agricole, mais bien d'y produire les récoltes les plus abondantes dans un terrain bien adapté à chaque culture. C'est là surtout qu'un cultivateur avisé consultera, avant d'établir son plan de culture, les caractères chimiques et physiques de ses terres et l'épaisseur de la couche arable.

Il le calculera de manière à toujours entretenir la propreté du sol par une judicieuse combinaison de la jachère et des récoltes sarclées qui pourraient la remplacer jusqu'à un certain point, et il tâchera d'y introduire la culture des plantes qui étouffent les mauvaises herbes; il n'oubliera pas non plus le point capital dans toute exploitation, c'est-à-dire que son plan de culture sera réglé de façon à lui permettre d'entretenir régulièrement la fécondité de la terre, et même l'accroître dans une large mesure par l'emploi judicieux du fumier de ferme, car c'est le défaut d'engrais qui forme le principal obstacle à toute amélioration, et il n'y a plus d'agriculture progressive sans leur concours.

La production des engrais doit être la principale préoccupation de tout cultivateur qui veut établir une culture régulière, et il ne pourra jamais en accroître la masse que dans des limites très restreintes s'il ne se décide à sortir des routines locales et s'il ne sait en assurer l'augmentation par le nombre de ses bestiaux et surtout par l'accroissement dans la quantité et la qualité des fourrages; mais ce but ne peut être atteint sans s'écarter de la méthode ordinaire de culture et sans tenter des améliorations qui prendront un caractère de certitude à la suite d'expériences faites sur une très petite échelle, sur les différents terrains où l'on veut implanter les diverses plantes fourragères qu'on se propose d'y cultiver. Ces expériences sont du reste peu coûteuses et d'un enseignement on ne peut plus utile.

Lorsque la production d'un supplément de fourrage sera assurée, le colon portera alors toute son attention sur le genre de bétail qui lui conviendra le mieux et fixera son choix en connaissance de cause.

Néanmoins, le souci de créer des prairies temporaires ne fera pas négliger les améliorations quelquefois fort simples et bien peu coûteuses qu'il est nécessaire d'apporter aux prairies naturelles, si souvent négligées un peu partout.

Il faut à une agriculture qui vise le produit *net*, des récoltes des plus certaines et toujours suivies, afin d'y trouver des avantages permanents; mais pour obtenir ce résultat, il est urgent que le plan de culture adopté soit applicable dans la pratique et d'une facile exécution, qu'il s'adapte à l'état numérique, au degré intellectuel et à l'éducation agricole des populations locales; qu'il soit réglé par une bonne distribution des travaux dans le cours de l'année; et enfin, il doit toujours être en rapport avec les capitaux de l'entrepreneur.

L'ignorance des principes d'une bonne administration agricole s'oppose *presque toujours* à la conception d'une régulière formule capable de passer à l'exécution d'un bon plan de culture: on ne saurait donc trop se préparer à cette tâche multiple et bien délicate.

Il serait non moins nécessaire de le baser sur les besoins du pays ou de ceux avec lesquels on se propose d'entrer en relations. Ces besoins se révèlent à l'agriculteur par les demandes et le facile écoulement des produits.

Lorsque l'accroissement des fumiers sera assuré par l'augmentation du fourrage et du bétail, et que le colon se sera livré pendant quelques années à des expériences en petit, capables de le fixer sur le succès qu'il peut attendre dans les diverses natures de terres qui composent son domaine, il sera en mesure de se créer un *assolement*, c'est-à-dire de combiner l'ordre dans lequel il doit placer alternativement les récoltes de céréales ou autres destinées à la vente, et celles dont il a besoin pour nourrir le nombre de têtes de bétail capables de lui fournir la quantité de fumier exigée par cet assolement.

Le choix d'un assolement est donc une chose fort grave, puisque de toutes les combinaisons qui se présentent dans une exploitation rurale, il n'y en a pas qui puissent exercer dans la suite une influence plus prépondérante et qui soient susceptibles d'en assurer au même titre le succès. Ce n'est que sa judicieuse combinaison qui permettra d'obtenir, sur un terrain donné, le produit *net* le plus élevé; mais il est facile de concevoir que cette combinaison ne s'improvise pas, qu'elle ne se trouvera qu'au moyen de connaissances pratiques assez étendues et par une série d'observations faites sur le terrain même, pendant une période de temps plus ou moins longue, et suivies avec un grand effort de volonté.

Lorsqu'on aura cultivé, pendant quelques années, un domaine dans ces conditions, et que l'on connaîtra toutes les circonstances capables d'éclaircir les divers points dont il vient d'être question, l'assolement se fera presque de lui-même, puisque tous les éléments en seront groupés et qu'il ne s'agira plus que de les réunir et les

coordonner afin d'en faire un tout homogène. Mais se créer *a priori* un assolement de toutes pièces, pour un domaine dont on ne connaît qu'imparfaitement les circonstances générales, ou bien encore adopter au pied levé un de ces assolements que les traités d'agriculture donnent simplement comme formule générale et non pas comme chose certaine et bonne à appliquer partout, il est bien évident que c'est courir à un échec et qu'il faudra revenir sur ses pas pour changer de route.

Tout colon encore peu versé dans l'art agricole doit être fort circonspect dans le choix d'un assolement; qu'il y songe longtemps et qu'il ne s'y décide que très tard, seulement au moment où il sera bien fixé par les données de l'expérience et lorsqu'il connaîtra tous les détails des nombreuses circonstances qui s'y rattachent.

Si l'agriculture tunisienne, encore indécise sur sa marche, veut se soumettre aux dures lois de l'expérience, elle pourra avant peu d'années se tourner hardiment vers un assolement rationnel combiné avec des prairies temporaires, et il n'est pas douteux que son essor deviendra plus rapide grâce à la simplicité de cette combinaison qui peut offrir aux hommes d'entreprise, mais ignorants des choses de la culture et peu familiarisés aux luttes de la vie des champs, par conséquent peu propres à affronter les périls d'une exploitation agricole complexe, un terrain d'action moins fertile en revers et exempt en grande partie des difficultés qui surgissent sans nombre au début de toute opération culturale.

IV — CONCLUSIONS

Tout dans ce qui précède a tendu à faire un tableau se rapprochant le plus près de la réalité et dessinant suffisamment la véritable physionomie de cette importante base de toute culture rémunératrice. Il ne reste plus que d'y donner le dernier trait en détaillant quelques modèles d'assolements où l'on peut à volonté varier les cultures. Le tableau d'un assolement n'est qu'un cadre où il est facile de substituer une récolte à une autre récolte, pourvu que la règle d'alternance soit observée. Il indique, lorsqu'une récolte vient à manquer, comment on doit la remplacer par une analogue: un blé par un autre blé, un fourrage par un autre fourrage, une plante sarclée par une autre plante sarclée; s'il n'en était pas ainsi, l'assolement serait renversé, et le cultivateur retomberait bientôt dans la confusion et le gâchis qui caractérisent la culture actuellement suivie en Tunisie.

En bonne agriculture, il faut raisonner tout ce que l'on fait et suivre une marche régulière dans la succession des récoltes. Nous ne nous lasserons donc pas de le répéter, il n'y a de bons assolements

que ceux où l'on fait entrer dans une proportion suffisante les racines et les prairies temporaires, sans lesquelles la nourriture du bétail est toujours compromise pendant les mauvaises saisons; sans réserves de fourrages, sans abondance de nourriture, le cultivateur n'aura ni bon bétail, ni riche fumier, ni bonnes récoltes, et Jacques Bujault, cet agronome d'un sens si droit, avait raison de dire : « Celui « qui a la moitié de ses terres sous fourrages est un bon cultivateur; « il est encore bon s'il en a le tiers; le quart n'est pas assez. »

Lorsque l'on veut implanter la petite culture dans une contrée quelconque, l'insuffisance des bras et des capitaux ne saurait être invoquée comme un obstacle à l'adaptation de l'assolement alterne, puisque dans ce genre de culture la plus grande partie de la besogne se trouvera reportée sur les instruments et les animaux; les bras qui doivent figurer sur la ferme feront facilement face à tous les besoins. Dans un domaine ainsi assolé, l'abondance des fourrages permettra d'avoir de plus puissants attelages, et à l'aide de l'araire Dombasle, du scarificateur Bodin, de la herse Valcourt, du rouleau, du semoir, de la houe à cheval et de la machine à battre qui sera louée, les forces seront distribuées de telle sorte que le cultivateur sera en grande partie exonéré du labeur écrasant auquel il est trop souvent assujéti lorsque ces instruments lui manquent. En leur possession, l'homme des champs ne sera plus l'esclave de la glèbe; sa dignité se relève et son intelligence, constamment tenue en éveil et beaucoup plus active, l'élèvera du rang de cultivateur au rôle d'agriculteur.

Mais il est essentiel, avant d'aller plus loin, de faire remarquer que les mots *culture alterne* et *assolement alterne* ont une signification qu'il importe de ne pas confondre, puisque l'on peut appliquer la culture alterne d'une façon incohérente; de même que sans alternance on peut faire de la culture régulière, comme l'ancien assolement triennal en donne l'exemple.

C'est donc à tort que les mots *assolement* ou *culture assolée* sont employés lorsque les diverses cultures ne se représentent pas, *avec ordre et à tour de rôle*, dans *chacune des divisions* ou soles qui doivent être tracées dans une exploitation. Malheureusement, chez la plupart des cultivateurs qui s'expriment ainsi, ces divisions n'existent même pas, et la culture alterne s'y fait sans ordre et sans règle. Il est juste d'avouer, cependant, qu'il y a progrès, même dans la culture alterne en mode confus; néanmoins, sans régularité il n'y a point d'assolement dans le véritable sens de ce terme, et quel que soit le mode de culture adopté par le cultivateur, il n'aura jamais devant lui qu'une source inépuisable de mécomptes et un système défectueux qui le forcera de marcher à l'aventure, sans savoir jamais où il ira. Avec l'assolement régulier, il possèdera, au contraire, une

boussole et un guide sûr qui lui feront voir loin devant lui. Le tableau qu'il aura tracé à l'avance lui mettra devant les yeux, pendant une longue suite d'années, la situation de chaque division ou sole et la série de cultures qui devront s'y succéder. Il gagnera ainsi la certitude d'éviter les fausses manœuvres dont les suites sont souvent désastreuses à la terre et presque impossibles à réparer.

C'est donc du mode de partager les terres de l'exploitation en *divisions* ou soles régulières dans lesquelles les diverses cultures seront appelées à se succéder à tour de rôle, que se compose un véritable assolement. *Tant que ces divisions ne seront pas établies, la ferme ne sera pas réellement assolée*, quel que soit le mode de culture qui y sera appliqué.

Un des avantages les plus saillants de l'assolement alterne régulier, sur lequel il importe d'insister en Tunisie, consiste à tenir le terrain propre par le fréquent retour des cultures nettoyantes et à ne fournir de la nourriture qu'à la récolte qui lui est confiée, sans l'épuiser concurremment par les mauvaises herbes. N'est-il pas pénible de voir toutes les terres tunisiennes cousues de chiendent et de toutes les crucifères plus épuisantes que les céréales qu'elles étouffent, avec lesquelles elles mûrissent en répandant à profusion, chaque année, leurs semences dans les champs qu'elles n'abandonnent jamais!

Beaucoup de nos cultivateurs sont encore persuadés qu'il est impossible d'obtenir de bonnes récoltes de céréales sans fumure directe. Ils sont loin de se douter que s'ils appliquaient les engrais aux plantes sarclées ou fauchées, au lieu de les donner directement au blé, ils détruiraient presque tous les végétaux nuisibles qu'ils apportent avec eux dans les champs et auraient ainsi de meilleurs blés, mieux paillés et plus grenus. C'est du reste un des principes fondamentaux de l'assolement alterne que de destiner tous les fumiers aux racines fourragères et aux prairies temporaires; la supériorité de cette méthode s'affirme chaque jour et montre combien une judicieuse alternation des cultures est favorable à l'amélioration du sol lorsque l'engrais est appliqué, au début de la rotation, à la plante sarclée; il conserve alors son action pendant une longue période, si l'on en donne une dose suffisante. Souvent, dans l'assolement de six ans, on obtient sans engrais, en quatrième année, une pleine récolte de froment sur sainfoin d'un an, rompu à l'autonne.

Le vicieux système actuellement en usage presque partout contraint de fumer directement toutes les céréales, à l'exception de l'avoine; avec la pénurie des engrais qui caractérise notre agriculture locale, le cultivateur se trouve forcément dans l'obligation de délaisser sous jachères mortes une grande partie de ses terres ara-

bles. Il a recours quelquefois, et à grands frais, aux engrais pulvérisés trop souvent fratés et toujours sans efficacité au point de vue de l'amélioration des terres, où ils épuisent l'humus au lieu de le renouveler et de lui fournir des éléments de reconstitution. Ces engrais ont leur rôle comme auxiliaire utile dans plus d'un cas, mais le cultivateur qui s'en servirait comme base ne réussirait qu'à appauvrir ou à ruiner son domaine.

Le fumier d'étable restera longtemps encore le meilleur, le plus normal et le moins cher des engrais; malheureusement, il manque partout dans nos fermes, où l'on n'accorde pas aux cultures fourragères la place qui leur revient de droit pour équilibrer les forces de production. Le cultivateur tunisien ne veut cultiver que des céréales et ne connaît pas d'autres ressources pour l'alimentation de son bétail que le pâturage des terres en repos et, pendant les mauvaises saisons, qu'une petite ration de paille ou de foin de mauvaise qualité, lorsqu'il en a. Les animaux, avec ce régime, ne rendent qu'un fumier sec, peu abondant et de médiocre qualité. Avec des racines, raves, carottes, pommes de terre, le produit en engrais serait beaucoup plus riche et d'une quantité bien plus grande; mais, faute d'un assolement raisonné, cet élément est toujours insuffisant pour les besoins impérieux de la ferme.

La mise en train d'un assolement ne peut partir qu'au moment des semailles d'automne, c'est-à-dire à l'époque où les terres de l'exploitation sont libres et vides de récoltes; c'est là seulement qu'il sera facile de substituer l'assolement alterne à l'immuable assolement triennal; mais il faut établir sur papier, lorsque le terrain est encore occupé, *les divisions* et *les subdivisions* ou demi-soles que l'on veut adopter. On dresse à cet effet un tableau à colonnes dans lesquelles on groupe les diverses pièces de terre qui doivent former chaque division, en ayant soin de les désigner sous un numéro d'ordre, ou bien encore sous le nom qu'elles portent.

Si l'on fait le choix d'un assolement de quatre ans, on devra nécessairement diviser la ferme en quatre lots, formant chacun une sole ou division, dont l'étendue sera naturellement du quart de la surface arable, jachères comprises; chacune de ces quatre divisions sera elle-même partagée en deux, ce qui donnera en tout huit demi-soles réduites au huitième de l'exploitation.

Il arrive parfois que les cultivateurs, agissant sous l'impulsion d'une situation particulière, préfèrent prendre un assolement de six ans, parce qu'il se prête mieux à l'introduction des cultures variées et qu'il leur permet d'étendre ou de restreindre certaines récoltes dans la proportion de leurs besoins ou de leurs convenances.

Il est aisé de comprendre que cet assolement de six ans demande le partage de la superficie arable en six lots ou divisions contenant

le sixième, et non plus le quart de l'exploitation. Ces six divisions se subdivisent aussi en demi-soles, pour faire intervenir et croiser leurs plantes effritantes avec d'autres cultures. Le sol sera donc partagé en six divisions et en douze demi-divisions, c'est-à-dire en six lots formant chacun le sixième et en douze demi-lots formés du douzième de l'étendue à cultiver.

Mais il faut, dans la création des divisions, consulter les convenances de proximité et de continuité des pièces de terre, autant qu'il est possible d'y avoir égard, car il importe beaucoup, au début d'une rotation, de bien engrener les divisions pour n'avoir pas à y apporter de changement dans la suite.

Lorsque l'assolement est bien établi et suit son cours régulier, les diverses cultures se présentent avec ordre et à tour de rôle pour prendre leur place dans les divisions; tout y fonctionne avec la simplicité et la précision qui distinguent les rouages de ces ingénieux mécanismes dont la science a su calculer et diriger les mouvements avec une si admirable régularité. L'assolement régulier permet aux diverses opérations culturales de s'échelonner et de se suivre au lieu de s'accumuler et de se présenter toutes ensemble à certaines époques, comme on le voit encore sur la plupart des fermes où il faut, au moment d'opérer les semailles d'automne, porter le fumier sur la pièce de terre qui est destinée au froment ou au seigle. Dans l'assolement alterne, il n'y a point de fumier à porter en automne, puisque l'on fume les racines qui commencent la rotation et précèdent les céréales. Ces dernières, lorsqu'elles succèdent aux prairies temporaires, ne reçoivent pas davantage des engrais, comme on l'expliquera un peu plus loin au tableau explicatif. Le cultivateur exempt du transport des fumiers en cette saison aura donc beaucoup plus de latitude pour opérer ses semailles avec célérité et profiter d'un temps favorable, ce qui n'est pas toujours facile à rencontrer à cette époque de l'année.

Le système de multiplier en huit demi-soles les quatre divisions de l'assolement quadriennal permet d'éviter le retour de la même plante tous les quatre ans à la même place; ainsi, au lieu de n'avoir, dans la première division, consacré aux plantes sarclées qu'une seule espèce de racines, on aura la liberté, en partageant la sole, de pouvoir placer en première année, dans l'une des demi-soles, des pommes de terre, et dans l'autre des panais ou des crucifères. Dans la deuxième sole, qui succède aux racines, on sèmera froment après pommes de terre, orge ou lin après panais. La troisième aura le sainfoin d'un côté et la vesce en regard. Enfin, dans la quatrième se trouvera une demi-sole sous avoine et l'autre en blé. Cette distribution des cultures formera un assolement quadriennal : première année, racines variées; deuxième année, céréales variées; troisième

année, plantes fauchables variées, et quatrième année, céréales variées. Les plantes effritantes ne reparaitront plus alors à la même place que tous les huit ans, puisqu'elles n'occupent, par cette combinaison, que des demi-soles et que les cultures s'intervertissent ou se croisent entre elles à chaque rotation nouvelle.

Il est de toute évidence que de tous les assolements alternes celui de quatre ans, ou quadriennal, est le plus riche et le plus améliorant, parce qu'il consacre la moitié des terres de l'exploitation à la production des fourrages : un quart sous racines et l'autre quart sous prairies temporaires, ou plantes fauchables, et l'objection de n'être pas assez varié, que lui adressent certains cultivateurs opérant dans des centres où il est nécessaire de multiplier les cultures, ne saurait avoir la même valeur en Tunisie, où l'on n'en est pas encore aux cultures industrielles. Il faut convenir cependant que plus un assolement est long, plus il devient facile de varier les cultures et d'éviter l'effritement du sol. Si le cultivateur est assez sage ou assez expérimenté pour consacrer la moitié des soles aux plantes sarclées et fauchables, il est certain qu'un assolement de longue durée ne sera pas moins nettoyant ni moins améliorant que l'assolement quadriennal.

Au début de ce chapitre, on a parlé de l'assolement de Norfolk, établi par Arthur Young ; c'est un modèle à suivre, mais en lui faisant subir des modifications rendues nécessaires par la diversité des terres et des climats, par celle des habitudes et des exigences locales.

En voici un exemple copié sur l'assolement de quatre ans, très suivi dans cette contrée, mais modifié selon nos exigences climatériques : première année, raves, choux-raves ou panais ; deuxième année, blé ; troisième année, sainfoin ou tout autre fourrage ; quatrième année, avoine. On peut encore, dans la deuxième année, mettre de l'orge à la place du froment. Les raves ou panais sont fortement fumés et pourraient être consommés sur place par les moutons au parcage, afin de renforcer encore la fumure par leurs déjections pendant le séjour qu'ils feraient sur la pièce de terre pour consommer cette récolte. Cette pratique, nulle part usitée en Tunisie, assurerait, comme on le pense bien, la pleine réussite des trois cultures qui suivraient.

Le principal inconvénient des assolements à court terme est de ramener les mêmes plantes dans la même terre à des intervalles trop rapprochés. Il est vrai que pour éloigner ce retour fréquent on partage les soles en demi-soles, afin d'obtenir un assolement de huit ans conservant tous les avantages de l'assolement quadriennal et donnant une très large part aux plantes sarclées et aux prairies temporaires ; cet assolement a de plus le rare mérite de mieux nettoyer le sol et de mieux l'améliorer que dans ceux où cette combinaison n'est pas établie.

Le type de cet assolement quadriennal serait, dans beaucoup de situations en terres légères, ainsi décomposé :

| | <i>1^{re} demi-sole</i> | <i>2^e demi-sole</i> |
|--------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| 1 ^{re} année... | Pommes de terre avec forte fumure. | Panais. |
| 2 ^e — ... | Froment..... | Orge sans engrais. |
| 3 ^e — ... | Sainfoin..... | Vesce fumée. |
| 4 ^e — ... | Avoine..... | Froment. |

La décomposition de cet assolement prouve que les plantes effritantes, comme le sainfoin, les panais et l'orge ne reviennent que tous les huit ans par le seul fait de l'alternation des demi-soles entre elles à chaque renouvellement de rotation. Cet assolement a donc incontestablement l'avantage de réunir, par le jeu des demi-soles, tous les bénéfices d'un assolement de longue durée.

La combinaison des assolements de cinq ans peut de même convenir à beaucoup de fermes; ils sont généralement plus améliorateurs que les assolements de six ans, en ce qu'ils donnent une plus grande extension aux plantes fourragères : un cinquième sous racines et autant sous prairies temporaires; mais ils deviennent assez fréquemment épuisants lorsque les céréales se présentent plus de trois fois dans le cours de la rotation; de plus, ils exigent une fumure complète au début et une demi-fumure ultérieure; cela seul suffirait à les rendre moins propices à notre culture tunisienne, dont les ressources en fumures sont loin d'être suffisamment assurées.

Il n'est pas inutile, cependant, de donner dans ce travail un exemple d'assolement quinquennal que chacun pourra modifier suivant ses convenances et selon la situation des diverses pièces qui constituent la ferme à assoler :

| | | | | |
|--------------------------|--|-----|-----|-----|
| 1 ^{re} année... | Féveroles après fumure. | | | |
| 2 ^e — ... | Blé d'automne. | | | |
| 3 ^e — ... | Prairie temporaire, sainfoin ou trèfle incarnat (farouch). | | | |
| 4 ^e — ... | Id. | id. | id. | id. |
| 5 ^e — ... | Blé d'automne. | | | |

Le froment sera semé vers la mi-octobre; son produit, dans ces conditions, devra approcher de seize à dix-huit hectolitres à l'hectare.

Les prairies temporaires seront défrichées à la mi-septembre, après trente mois d'existence. Le temps qui s'écoulera entre ce défrichement et la semaille de froment sera suffisant pour tasser et mûrir le gazon.

Cette distribution offre l'avantage de produire une végétation abondante et de combiner une succession de cultures économiques, puisque, sauf la première sole, toutes les plantes viennent après un seul labour.

Malgré que le sainfoin revienne tous les trois ans à la même place et que l'on puisse craindre « qu'il ne soit antipathique à lui-même » et que la terre ne se fatigue à porter si souvent cette légumineuse fourragère, on ne doit pas hésiter dans certains cas à essayer cet assolement où la fumure répétée et les binages exécutés pendant la végétation de la féverole assurent tout à la fois la fertilité et la propreté des champs qui seront occupés annuellement par le blé d'hiver.

Les exploitations étendues de l'intérieur pourraient avantageusement substituer à l'assolement triennal, avec repos de la moitié des terres arables, des assolements de longue durée avec pâturages. Les cultures sont si variées dans les combinaisons de ce genre qu'il n'est plus nécessaire d'y établir des demi-soles pour éloigner le retour des plantes effritantes. Il suffira d'appliquer dans ces contrées à froment un assolement de neuf ans, ainsi distribué :

- 1^e année... Pommes de terre ou autres racines fumées.
- 2^e — ... Froment.
- 3^e — ... Sainfoin ou vesces, ou bien encore farouch, ou moutarde blanche.
- 4^e — ... Avoine.
- 5^e — ... Racines ou pommes de terre fumées.
- 6^e — ... Orge ou lin.
- 7^e — ... Sainfoin ou vesce.
- 8^e — ... Choux-raves ou carottes, panais.
- 9^e — ... Avoine, orge ou lin.

On a, dans les assolements de ce genre, une surface à fumer chaque année d'une bien moins grande étendue, tout en obtenant cependant plus de fourrage et un pâturage bien plus abondant que dans la culture avec repos ou friche. On peut de la sorte fumer copieusement les deux soles indiquées pour recevoir l'engrais. Cet assolement, malgré ces avantages, ne réunira pas tous les suffrages des cultivateurs; le blé n'y revient pas aussi souvent qu'ils ont pris l'habitude de le voir reparaitre sur leurs terres; mais l'initiative personnelle et l'observation trouveront facilement une modification capable de le faire figurer au moins deux fois dans la rotation.

Nous nous sommes essayé dans ce travail à rendre saisissables les moyens d'appliquer les principes généraux de la bonne culture trouvés par nos plus habiles agronomes, et que leur expérience a cherché à définir et qu'elle a ainsi résumés :

« 1^o Faire précéder et suivre les cultures épuisantes par celles qui sont propres à reposer le sol et à lui restituer sa fertilité;

« 2^o Eloigner le retour des plantes effritantes ou antipathiques à

elles-mêmes et faire succéder autant que possible, à une plante d'une certaine espèce, d'une certaine famille, une plante d'un autre genre et d'une autre famille ;

« 3° Aux cultures qui favorisent le développement des mauvaises herbes, faire succéder des cultures qui les détruisent ou en empêchent la croissance ;

« 1° Entretenir le sol dans un état constant de fertilité par de suffisantes fumures et en lui confiant successivement les récoltes à la végétation desquelles il présente les meilleures conditions de réussite. »

Malheureusement, nos cultivateurs ne peuvent connaître que ce que leurs devanciers ont pu leur apprendre, et aucune tradition locale, aucune règle définitive n'ont encore été fixées. Il serait donc bien difficile à la plupart des éléments du personnel agricole actuel de deviner ces théories, de les comprendre et surtout d'en faire l'application dans la pratique ; ils auraient besoin de trouver dans les rangs des propriétaires un appui solide, des exemples et par-dessus tout des initiateurs. En Tunisie, les possesseurs de domaines ne sont pas suffisamment attachés au sol, et leur résidence au milieu de leurs terres n'a pas produit tous les heureux effets qu'elle devait donner. Au lieu de se faire les promoteurs et les directeurs du mouvement en avant, combien en sont revenus à la culture arabe ou à la location directe aux indigènes ! Ils gravitent maintenant dans l'ornière immuable de la routine orientale, et ce qui n'est pas le moins extraordinaire, c'est de rencontrer parmi les soucis de quelques indigènes éclairés une curiosité tendue vers les modifications agricoles. Peut-on voir là un réveil des idées qui ont marqué l'époque où florissaient les maximes d'Ibn al Awam dont le *Kitab-al-Felahah* nous a conservé les détails ?

Souhaitons que les propriétaires tunisiens arrivent à trouver en eux-mêmes ce stimulant sans lequel les obstacles ne se franchissent jamais, et qu'ils sachent, dans un avenir prochain, reprendre les exemples des landlords anglais : ils s'inspireront alors de cet esprit d'initiative déterminé, transformant les hommes et les choses et qui influe si heureusement sur les destinées d'un pays.

12 février 1896.

F.-V. DELÉCRAZ.

UNE CANTATRICE



Vous, Euterpe, vieillir? ah! je m'inscris en faux.
Que peuvent contre vous du Temps l'horrible faux
Et le sablier monotone?
La Muse est éternelle. Un rosier de cent ans
Donne de jeunes fleurs; et trente-deux printemps
Ne firent jamais un automne.



Cent siècles écoulés, suavement toujours
Dans les roseaux chante la brise.
Sur les mêmes récifs, l'Océan toujours brise
Aussi puissant qu'aux premiers jours.



La Nature sourit, est féconde, est aimable
Comme à l'origine des temps.
Le cœur toujours brûlant, toujours inconsumable,
Les anges ont toujours vingt ans.

EUSÈBE VASSEL.



LES PREMIERS COLONS DE SOUCHE EUROPÉENNE

DANS L'AFRIQUE DU NORD

Essai historique sur les origines de certaines populations berbères

d'après les documents égyptiens et les écrivains de l'antiquité

SUITE (1)

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTS MYTHIQUES AYANT TRAIT A LA LIBYE

CONSERVÉS PAR LES ÉCRIVAINS DE L'ANTIQUITÉ

Les souvenirs de l'invasion égéenne dans l'Afrique septentrionale s'étaient assez nettement conservés dans les traditions de la Grèce. Il paraît même surprenant qu'un fait de pareille importance n'ait pas été mis en lumière jusqu'à ce jour. On sait depuis longtemps que les dieux et les héros des diverses mythologies symbolisent presque toujours des faits de guerre ou de colonisation accomplis par la race qui vénère ces divinités. Ces traditions, conservées soit par les prêtres, soit dans les récits populaires ou les œuvres des poètes, s'altèrent et s'embellissent au point qu'il est parfois difficile de retrouver, si l'on n'a pas d'autre guide, à quel fond de vérité historique ils se rapportent. C'est probablement cette absence de fil conducteur qui a empêché jusqu'à ce jour les divers savants de déterminer la valeur exacte des mythes grecs ayant trait à la Libye. En prenant comme points de repère, d'une part, pour l'antiquité, les documents égyptiens résumés dans la première partie de ce travail, d'autre part, pour le présent, les nombreuses reminiscences du passé que fournit, grâce à leur archaïsme prolongé, l'étude anthropologique, ethnographique et linguistique des populations berbères, je crois avoir réussi à donner de divers mythes grecs concernant la Libye une interprétation se rapprochant de la vérité.

(1) Voir le n° 16 de la *Revue Tunisienne* (1897).

Ces mythes ont une valeur considérable. D'une part, comme nous le verrons par ceux de l'Atlantide, d'Io, de Danaos, ils complètent les documents égyptiens et se mêlent intimement avec eux. La légende de Perséus a trait à des territoires situés plus à l'ouest, mais paraît néanmoins mentionner certains personnages connus par la lecture des textes de l'Égypte. Enfin, les mythes d'Athéna Tritogénéia, de Dionysos, des Amazones, des Argonautes, le voyage de Thymoïtès constituent une série de renseignements qui se complètent sur la colonisation de l'Afrique mineure par des tribus parties des côtes égéennes.

Parmi les héros légendaires venus en Libye, Héraclès joue un grand rôle chez les écrivains grecs. J'ai négligé à dessein d'en parler. Les critiques considèrent ce héros comme un personnage phénicien ; je crois, pour ma part, que ce mythe est pélasgique comme ceux que j'analyse, mais il n'est pas utile de soulever ici une discussion qui ne servirait qu'à allonger encore ce mémoire. Pour cette raison, je me suis limité au seul récit de l'Hercule libyen de Salluste. Il était d'une race quelconque, peu importe, mais il commandait à des peuplades aryennes.

Ces documents, joints au récit d'Hérodote sur la migration de Tyrsénois, en se complétant les uns et les autres, forment un ensemble qui établit d'une façon irréfutable qu'il y a eu dans l'extrême antiquité une colonisation européenne des pays qui s'étendent sur la rive méridionale de la Méditerranée. L'étude de l'emplacement du Triton et de la ville de Nysa m'a permis de déterminer un des points où ces colons ont le plus brillamment prospéré.

Pour ce travail, j'ai, selon la méthode qui a donné de si remarquables résultats à M. d'Arbois de Jubainville, dépouillé les nombreux documents se rapportant à l'époque mythique que l'on trouve chez les poètes et les historiens grecs. Certaines de mes conclusions ne sont pas tout à fait identiques à celles de l'illustre historien. Ce n'est qu'après avoir revu les textes, révisé les généalogies et comparé les dates, que je me suis décidé à me prononcer dans un sens différent d'une pareille autorité. L'obscurité qui pèse sur ces temps reculés explique la difficulté énorme qu'il y a à s'y mouvoir à la recherche de la vérité.

Je n'ai pas reproduit le texte des divers auteurs grecs que je cite. La raison de cette abstention est de ne pas surcharger le texte du mémoire que je publie. On pourra d'ailleurs se reporter aux œuvres que je signale, car j'ai pris soin d'indiquer exactement les éditions, les pages et les paragraphes : cette précaution permettra de contrôler dans l'original les renseignements que j'en ai tirés.

CHAPITRE PREMIER

LA DESCENDANCE DU TITAN IAPÉTOS EN LIBYE

§ 1^{er}. — La légende de l'Atlantide dans Platon, et la famille d'Atlas

Solon étant allé en Égypte, se lia avec les prêtres de Saïs. Ceux-ci lui exposèrent leurs traditions les plus antiques. Ces récits sont reproduits par Platon, dans *Timée et Critias*. Ils ont trait à l'Atlantide. On ne doit pas les considérer comme une simple conception philosophique. Platon commence en effet son récit par ces mots : « Ecoute, Socrate, un récit bien étrange. Malgré tout, il est absolument vrai. Le voici, tel que le plus sage des sept sages, Solon, l'a exposé. »⁽¹⁾ Dans le dialogue de *Critias*, celui-ci, avant de parler de l'Atlantide, commence par invoquer la déesse de la mémoire, « car, ajoute-t-il, la plus grande partie de mes paroles dépend surtout de cette déesse. »² C'est donc un récit vrai et non un simple roman qu'il raconte.

Neptune eut de Clito, fille d'Evénor et de Leucippe, dix enfants jumeaux. L'ainé, Atlas, donna son nom au pays. L'empire de ces dix fils s'étendit non seulement sur les contrées situées au delà des Colonnes-d'Hercule, mais encore sur de nombreuses îles, jusqu'à l'Égypte et la Tyrrhénie. Suit une description de cet état modèle, sans luttes, et enrichi par le commerce.⁽³⁾ « Ces Atlantes, abandonnant leurs premières mœurs, voulurent conquérir le monde. Leur tentative fut brisée par la résistance des Athéniens et de leurs alliés. En même temps, les dieux détruisirent l'Atlantide qui disparut sous la mer. »

Laissons de côté le merveilleux et les considérations philosophiques. Le prêtre de Saïs raconte, d'après les archives locales, les mêmes événements que les documents égyptiens ont révélés plus tard aux savants modernes sur les invasions des peuples de la mer. Une série de tribus de même race, représentées par les fils d'Evénor et de Leucippe, a occupé les grandes îles de la Méditerranée, l'Afrique du Nord des Colonnes-d'Hercule à l'Égypte, et l'Europe jusqu'à la Tyrrhénie, fondant ainsi dans la partie occidentale de la Méditerranée un empire des plus puissants. La confédération qui envahit l'Égypte au temps de Seti I ou celle qui envahit plus tard ce pays sous les ordres de Mermaïon sont deux des principaux événements parvenus à notre connaissance qui, vers cette époque, pourraient être assimilés à cette invasion des Atlantes. Athènes put, de son côté, subir des attaques de ces peuples maritimes. En effet, l'histoire

(1) PLATON : *Timée*, édition Teubner, t. IV, p. 323-324.

(2) PLATON : *Critias*, édit. Teubner, t. IV, p. 424, 108, D.

(3) *Ibid.*, p. 430 et suiv.

de Danaos est le souvenir de l'occupation de l'Argolide par des tribus refoulées de l'Afrique. Il est logique de supposer que des événements analogues ont pu se passer sur d'autres points de la Grèce.

Il semble important pour notre sujet de noter que le prêtre de Saïs n'ignorait pas qu'il y avait une communauté d'origine entre les Athéniens et les Égyptiens de l'ouest du delta, dans le nome Saïtique. Critias, un des interlocuteurs de Timée, s'exprime en effet de la sorte : « La principale divinité de cette ville a pour nom en égyptien Neith, et en grec, selon leur interprétation, Athéna. Ils ont les Athéniens en grande amitié et se disent être leurs concitoyens à un certain degré. »⁽¹⁾

Plus loin, il ajoute : « Sans en être jaloux, je te dirai, ô Solon, que votre ville a ressenti plus que la nôtre la bienveillance de la déesse. C'est elle qui a fondé, qui a nourri, qui a organisé votre ville, la première, et cela mille ans avant la nôtre... Pour ce qui est de notre ville, elle a été fondée, ainsi que cela est mentionné dans nos livres sacrés, depuis huit mille ans. Il y a donc neuf mille ans que vivaient les citoyens d'Athènes dont je vais te raconter brièvement les mœurs en même temps que la plus belle action qu'ils ont accomplie. »⁽²⁾

Les habitants du nome Saïtique reconnaissaient donc que leur ville, de même origine qu'Athènes, avait été fondée, postérieurement à cette cité, par des colons qui en étaient originaires.

Diodore de Sicile donne une version différente de celle de Platon : « Les Égyptiens prétendent que les Athéniens descendent d'une colonie de Saïs, et ils essayent de démontrer ainsi cette opinion : les Athéniens sont, selon eux, les seuls Grecs qui appellent leur ville Asty, nom emprunté à l'Asty d'Égypte. De plus, leur organisation politique a le même ordre. »⁽³⁾ La raison linguistique donnée par les Égyptiens est essentiellement défectueuse. Il est étonnant que Diodore ne la relève pas. Le mot *asty* est employé couramment par les peuples primitifs de la Grèce. Phoronéus, fils d'Inachos, réunit en une ville les populations du pays qui devint l'Argolide, et donna à celle-ci le nom de ἄστυ Φορωνικόν.⁽⁴⁾ A Samos, les Lélèges avaient une ville nommée Astypalaïa.⁽⁵⁾ Après la mort d'Euryganïa, Œdipe épousa la fille de Sthénélos, nommée Astymédousa.⁽⁶⁾ Le fils d'Hector se nommait Astyanax; un autre guerrier troyen Astyalos;⁽⁷⁾ la mère

(1) *Timée*, Édit. Teubner, t. IV, p. 325. 24. e.

(2) *Ibid.*, p. 327. 23. d. e.

(3) *DIODORE*, liv. I, xxviii; trad. Hoefer, t. I, p. 29.

(4) *PAUSANIAS*, II, 15, 5.

(5) *ASIOS*, fragm. 6. Didot-Dübner, cité par d'Artois de Jubainville: *Les premiers habitants de l'Europe*, p. 172.

(6) *PHÉRÉCYDÈS*, fragm. 48. *Fragm. hist. grec.*, t. I, p. 85. Édit. Didot-Müller.

(7) *ACOUBILAOS*, fragm. 27. *Fragm. hist. grec.*, p. 103, t. I. Édit. Didot-Müller.

de Tros, Astyoiché; une autre Troyenne, Astydamia. (1) Preuves que ce nom s'employait aussi chez les Troyens avec le sens de « ville ». Ni les peuples de Phoronéus, ni les Lélèges, ni les Troyens ne peuvent être considérés comme d'origine égyptienne. Ces quelques exemples, pris au hasard, montrent, d'accord avec l'histoire, que, comme l'a dit Platon, Saïs était très probablement une colonie d'Athènes.

Nous discuterons maintenant la date de ce fait historique que Platon recule à 9000 ans environ avant Socrate. En effet, beaucoup d'auteurs en ont conclu à l'existence d'un continent spécial appelé Atlantide, situé entre l'Europe et l'Afrique d'une part et l'Amérique d'autre part. Que ce continent eût existé à une certaine époque, c'est une hypothèse plausible, mais il ne faut pas en chercher dans Platon la preuve historique. C'est là un point qu'il est nécessaire de bien établir et que les partisans de la soi-disant Atlantide se sont bien gardés de mettre en lumière. En effet, Platon, dans *Critias*, raconte que, d'après Solon, « les prêtres lui désignèrent par leur nom, en faisant le panégyrique de chacun, Cécrops, puis Erechthéus, Erichthonios, ainsi qu'Erysichthon, et beaucoup d'autres encore, parmi lesquels Théséus. Ils lui exposèrent cette guerre et la part qu'y prirent les femmes ». (2)

Les guerriers athéniens dont les noms ont été cités à Solon par les prêtres égyptiens appartiennent à une époque moins reculée que ne l'indique Platon. Le règne de Cécrops, d'après la *Chronique d'Eusèbe*, commença 1555 ans avant notre ère, 1586 d'après le canon de Castor, et 1590 selon celui de Barbarus. (3) Si l'on s'en réfère au marbre de Paros, la date serait de 1582 à 1581. (4) Il y a loin de là aux neuf mille ans du philosophe grec. Les autres personnages sont moins anciens encore. Erichthonios avait été, selon la légende, enfermé par Athéna dans un cyste et confié par elle en garde aux filles de Cécrops. (5) Il lui serait postérieur d'une génération. Détail intéressant, c'est sous la quarante-huitième année de son règne que le fer aurait été découvert, selon Eusèbe. Il s'agit là de l'aurore d'une nouvelle civilisation, celle du fer, qui succéda à celle du bronze. Quant à la date de ce règne, elle peut être fixée à 1511 d'après le marbre de

(1) *Iliade*, chant vi.

(2) PLATON : *Critias*, p. 426. 110. A. Édit. Teubner. Voici ce passage : Λέγω δὲ αὐτὰ τεκμαίρομενος, ὅτι Κεκροπὸς τε καὶ Ἐρεχθίδεωσ καὶ Ἐριχθωνίου καὶ Ἐρυσιχθόνος τῶν τε ἄλλων τὰ πλεῖστα, ὅσα περ καὶ Θησέωσ τῶν ἄνω περὶ τῶν ὀνομάτων ἑκάστων, ἀπομνημομεύεται, τούτων ἐκείνους τὰ πολλὰ ἐπονομάζοντασ τοὺσ ἱερεῶσ Σόλων ἐφη τὸν τότε διεγείσθαι πόλεμον, καὶ τὰ τῶν γυναικῶν κατὰ τὰ αὐτὰ.

(3) MULLER : *De epochis historiae atticae*, In *Fragm. hist. graec.*, t. V, p. xli, lxii, xliii.

(4) Marbre de Paros. *Fragm. hist. graec.*, t. I, p. 543. Édit. Didot-Müller.

(5) *Fragm. hist. graec.*, t. II, p. 22, fragm. 1. Édit. Didot-Müller.

Paros, à 1500 d'après le canon de Barbarus et à 1436 d'après celui d'Eusèbe. Apollodore place le règne d'Erichthonios à l'époque du déluge de Deucalion (1500 ans avant notre ère). Il aurait détrôné Crauao, fils de Cécrops, et pris son trône.⁽¹⁾ Erysichton, qui est nommé après, ne figure pas dans la série des rois d'Athènes antérieurs à Théséus. Hellanicos dit que ce personnage était fils de Myrmidon.⁽²⁾ Ce serait donc un Thessalien. Il serait fils de Cécrops d'après Apollodore. Hésiode nous apprend qu'on l'avait surnommé *Αἰθων* (insatiable) à cause de sa faim.⁽³⁾ Quant à Erechthéus, que Platon place aussitôt après Cécrops, il serait postérieur à ces divers personnages. Hérodote en fait un successeur de Cécrops.⁽⁴⁾ Ce serait son quatrième successeur d'après Androtion,⁽⁵⁾ son cinquième d'après Eusèbe. Selon Apollodore, il était fils de Pandion; père d'Égée selon Androtion. Il serait grand-père de ce dernier si on s'en rapporte au marbre de Paros, et même son bisaïeul, en consultant Eusèbe et Castor. Le canon de Barbarus fixerait le début de son règne à 1140 ans avant notre ère. Celui d'Eusèbe nous donnerait la date de 1396.

Reste Théséus. C'est un personnage presque historique. Le marbre de Paros permettrait de fixer son règne à 1259; la *Chronique d'Eusèbe* donnerait 1233.

En résumé, les dates extrêmes entre lesquelles ont vécu les principaux personnages athéniens qui ont combattu contre les Atlantes s'étendent de 1590 à 1233. Voilà le mythe de l'Atlantide bien rajéuni.

Si on admet que Cécrops, dont le nom paraît sémitique (krobs, pain), est originaire de Saïs, comme l'avance Charax de Pergame dans sa *Chronique hellénique*,⁽⁶⁾ qu'Erechthéus était lui aussi Égyptien, comme le mentionne Diodore de Sicile,⁽⁷⁾ l'histoire de la double guerre des soi-disant Atlantes de Platon s'explique fort bien, comme nous le verrons par le mythe de Danaos, mieux connu. En effet, vers l'époque où l'Égypte subit la grande invasion de Mermaïou, Athènes eut une suite de guerres à soutenir contre des envahisseurs. Car les nations coalisées par Mermaïou, ainsi qu'une grande partie des tribus européennes qui avaient auparavant pris pied en Égypte, refoulées et suivies peut-être, comme l'indique le nom de Cécrops, par les indigènes victorieux, cherchèrent de nouvelles patries. Des flottes amenèrent des bandes de fugitifs en Grèce; ceux-ci obtinrent par la force les places qu'on leur refusait. C'est ainsi que nous voyons des

(1) APOLLODORÉ : *Bibliothèque*, liv. III; *ibid.*, t. I, p. 174.

(2) HELLANICOS, fragm. 17; *ibid.*, t. I, p. 48.

(3) *Poèmes d'Hésiode*, fragm. CCXII, p. 68, Edit. Didot-Lehrs.

(4) HÉRODOTE, liv. VIII, *Uranie*, 44.

(5) ANDROTION, fragm. 37, *Fragm. hist. grec.*, t. I, p. 375. Edit. Didot-Müller.

(6) CHARAX (DE PERGAME) : *Hellenica*, fragm. 11, *Fragm. hist. grec.*, t. III, p. 639. Edit. Didot-Müller.

(7) DIODORÉ DE SICILE, liv. I, XXIX.

gens venus d'Égypte, comme Cécrops et Érechthéus, devenir rois d'Athènes et Danaos régner sur Argos. Athènes et l'Égypte eurent donc à lutter contre les mêmes hommes à peu près simultanément. Le récit du prêtre de Saïs est vrai. Seulement, il ne s'agit pas là de quelque peuple extraordinaire disparu de la carte du monde, mais d'événements que l'on commence à connaître d'une façon chaque jour plus sûre. Pour ces diverses raisons aussi, nous avons peine à admettre, malgré la haute autorité de M. d'Arbois de Jubainville, que le mythe de l'Atlantide rappelle une attaque des Ibères contre l'Égypte. Les dates d'une part, les renseignements que fournissent les documents tant égyptiens que grecs sur la composition des peuples du nord de l'Afrique à cette époque, d'autre part, montrent d'une façon presque indiscutable qu'il s'agissait de populations européennes fixées en Afrique, aidées par des contingents venus de la mer Égée.

Une autre preuve qu'il s'agit bien d'Européens et non d'Ibères, c'est la généalogie mythique de ces peuples atlantiques. Platon donne Atlas comme fils de Neptune; on peut lui opposer la tradition hésiodique, beaucoup plus ancienne, suivie par tous les mythographes, qui fait d'Atlas un des quatre fils de Iapétos et de Clymène. ⁽¹⁾ Or, François Lenormant n'hésite pas, avec Bochart, Buttmann, Welcker, Schœnmann et Pictet, à confondre le Iapétos grec avec le Yaphet de la Bible, ⁽²⁾ c'est-à-dire le père des peuples de race européenne. Ajoutons même qu'Hérodote d'Héraclée va jusqu'à faire d'Atlas un Phrygien, fait très significatif; ⁽³⁾ Hellanicos de Lesbos lui attribue six filles; ⁽⁴⁾ Apollodore et Diodore lui en donnent sept. Rien de plus instructif que la progéniture de ces filles qui n'eurent pas des dieux comme descendants, comme par exemple l'aînée, Maïa, qui fut mère d'Hermès. Taygète eut de Jupiter Lacédaïmon (ou Lacédémon); Electre eut de Jupiter Dardanos; Aleyon eut de Neptune Hyrieus; Stérope, avec Mars, Oïnomaos; Mérope, avec Sisyphe, Glaucos, père de Bellérophon. ⁽⁵⁾ Les filles d'Atlas que nous venons de nommer eurent donc comme descendance : les Lacédémoniens, peuple dorien venu du nord de la Grèce; les Dardaniens, peuplade venue de Thrace, en Asie mineure; les Thébains; Oïnomaos, qui régna dans le Péloponèse et fut un instituteur des jeux olympiens. Toute cette descendance est parfaitement européenne. Elle paraît prendre son origine dans la Thrace. Ce n'est pas précisément le lieu d'expansion des Ibères. La descendance d'une autre des filles d'Atlas, Kélaïno, mérite d'être étudiée avec plus de détails parce qu'elle a des rapports beaucoup

(1) HÉSIODE : *Theogonia*, vers 509. Edit. Didot-Lehrs., p. 10.

(2) FRANÇOIS LENORMANT : *Les origines de l'histoire*, t. II, p. 192.

(3) HÉRODOTE D'HÉRACLÉE, fragm. 27. *Fragm. hist. grec.*, t. II, p. 34. Edit. Didot-Müller

(4) HELLANICOS, fragm. 56. *Fragm. hist. grec.*, t. I, p. 52. Edit. Didot-Müller.

(5) *Biblioth. d'Apollodore*, liv. II, ch. III; — *ibid.*, t. I, p. 129.

plus directs encore avec les Atlantes africains. Kélaïno eut avec Poseïdon divers descendants. L'un d'eux, selon Hellanicos, ⁽¹⁾ fut Lucos, ancêtre mythique des Léka ou Lyciens, que les documents égyptiens nous ont montrés dans les rangs des peuples de la mer. L'habitat de ces Lyciens à l'époque historique était l'Asie mineure. Il existait une ville nommée Kélaïnaï en Phrygie, d'après Strabon. ⁽²⁾ Ce nom de Lucos paraît très voisin de celui de Lycaon, qu'Hésiode fait fils de Pélasgos ⁽³⁾ et qui régnait en Arcadie. ⁽⁴⁾ Caucon fut aussi un fils de Kélaïno et Neptune, d'après Pausanias. ⁽⁵⁾ Le peuple qui en descendit est placé par Homère ⁽⁶⁾ parmi les alliés des Troyens, à côté des Lélèges et des Pélasges. Un historien postérieur, Aristocritas, fait de Caucon un frère de Byblis et un fils de Miletos et de Kélaïno. Il place donc lui aussi Caucon en Asie mineure. ⁽⁷⁾ Un peuple de même nom, probablement de même origine, se trouvait au voisinage des Pélasges dans la portion occidentale du Péloponèse, non loin de la race de Lycaon. ⁽⁸⁾ Ces deux fils de Kélaïno, dont les descendants étaient partagés entre l'ancienne Phrygie et la Grèce et dont le nom est toujours associé à celui des Pélasges, montre bien qu'il faut les considérer comme des peuples égéens. Hécatée fait de Caucon un fils de Pélasgos. C'est une preuve de l'étroite parenté entre les Pélasges et les Atlantes, puisque les auteurs arrivent à mêler leurs généalogies. ⁽⁹⁾

Là ne se bornerait pas cette filiation. Akésandros, historien qui vécut à une date incertaine, avait écrit un ouvrage sur Cyrène. Il n'en reste que quelques fragments, cités par d'autres auteurs. Dans l'un, nous voyons que Kélaïno eut deux autres fils. L'un, nommé Eurypilos, qu'un autre historien antérieur, Phylarchos, appelle Eurytos. Ce fils régna à Cyrène. Il abdiqua plus tard en faveur de Cyrène, mère d'Aristée. L'autre fils était Triton, père d'Athéna. ⁽¹⁰⁾ Divers héros grecs du Péloponèse ont porté les noms d'Eurypilos et d'Eurytos. Phylarchos donne comme fils à Eurytos, Lycaon, dont nous venons de parler, et Leucippos. ⁽¹¹⁾ Platon fait de Leucippe une femme, mère des Atlantes. Le Phrygien Laomédon avait épousé une femme

(1) HELLANICOS, fragm. 56. *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 53. Edit. Didot-Müller.

(2) STRABON, liv. XII, 8, § 18, p. 496. Edit. Didot-Müller.

(3) HÉSIODE, fragm. xcviij. Edit. Didot-Lehrs, p. 57.

(4) NICOLAS DAMASCÈNE, fragm. 43. *Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 378. Edit. Didot-Müller.

(5) PAUSANIAS, liv. IV, 1, § 5, p. 172. Edit. Didot-Dindorf.

(6) *Iliade*, chant x, vers 429.

(7) ARISTOCRITAS : Περὶ Μιλήτου, fragm. 2. *Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 334. Edit. Didot-Müller.

(8) STRABON, liv. VII, 7, § 1, p. 266. Edit. Didot-Müller.

(9) HÉCATÉE, fragm. 375. *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 31.

(10) AKÉSANDROS, frag. 3 et 4. *Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 285. Edit. Didot-Müller.

(11) PHYLARCHOS, fragm. 14. — Ibid., t. I, p. 337.

de ce nom.⁽¹⁾ Cette descendance indique des relations entre les peuplades établies sur les deux rives de la Méditerranée, puisque les généalogies mythiques s'y confondent. Un nouveau détail vient les confirmer. Toujours d'après le même historien, Eurytos aurait épousé Stérope, fille du Soleil et sœur de Pasiphaé, femme du Crétois Minos.

Nous aurons occasion de parler plus loin de Triton, dont le nom se retrouve aussi sur les rives septentrionale et méridionale de la Méditerranée. Ces généalogies et alliances nous paraissent suffisantes pour établir : 1° que la postérité d'Atlas est d'origine japhétique ou européenne; 2° qu'elle paraît s'être fixée en Afrique à une période antérieure à la formation du Panthéon hellénique; 3° qu'elle était apparentée à certaines tribus restées dans l'ancienne Phrygie, plus particulièrement dans le Péloponèse, et aussi en Crète; 4° que le mythe de l'Atlantide doit être rajeuni et n'a trait qu'à des événements presque historiques, vers le XVI^e ou le XV^e siècle avant notre ère.

§ 2. — Le règne de Chronos ou Saturne en Libye

Chronia, d'après Charax de Pergame, fut le premier nom de la Sicile.⁽²⁾ L'Italie, dans Virgile, est appelée *Saturnia Tellus*. L'Afrique du Nord aurait pu porter le même nom.

Chronos était frère d'Atlas, et par conséquent fils du Titan Iapétos. Tandis que les contrées les plus occidentales de la Berbérie, l'ancienne Maurétanie sans doute, constituaient l'empire d'Atlas ou Atlantide, Chronos, selon Diodore, régnait « sur la Libye, la Sicile et même l'Italie ». ⁽³⁾ Cette domination correspond à la colonisation tyrrhénienne, à laquelle font allusion d'autres mythes que nous allons citer.

D'après Manéthon, prêtre égyptien qui vivait sous Ptolémée Philadelphe, Chronos aurait étendu son empire jusqu'en Égypte. Il figure même comme ayant été le quatrième roi de ce pays.⁽⁴⁾ Osiris, qui paraît représenter une dynastie indigène, lui succéda. La colonisation d'une partie de l'Égypte par les Égéens, arrivés par l'ouest dans ce pays, paraît se rapporter à ce mythe.

Tertullien,⁽⁵⁾ Lactance⁽⁶⁾ et Minutius Félix⁽⁷⁾ disent que Chronos ou Saturne était un homme. Ils appuient cette affirmation sur l'au-

(1) PHÉRÉCYDÈS, fragm. 99. *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 95. Didot-Müller.

(2) CHARAX DE PERGAME, fragm. 17. *Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 640. Édit. Didot-Müller.

(3) DIODORE, liv. III, chap. LXI, et POLÉMON D'ILION, fragm. 102. *Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 148.

(4) MANÉTHON DE SÉBÉMYTE, fragm. 3. *Fragm. hist. græc.*, t. II, p. 330.

(5) TERTULLIEN, *Apolog.*, 10.

(6) LACTANCE, I, 30.

(7) MINUTIUS FÉLIX, in *Octavio*, p. 24. Édit. 1652.

torité de Diodore, de Thallos, de Cassius Sévérus et de Cornélius Népos. Il appartient à une période antérieure au Panthéon olympique. Pour marquer cette ancienneté, les mythes donnent les dieux de l'Olympe comme ses descendants. Ces descendants peu respectueux luttèrent contre leur père. Cette guerre représente vraisemblablement l'invasion des Hellènes qui substituèrent leur domination à celle des anciennes populations égéennes ou pélasgiques. La lutte se poursuit non seulement en Europe, mais encore en Afrique. Parmi les nouveaux dieux, Zeus, Dionysos et Athéna, aidés des Amazones libyennes, vainquirent Chronos ou Saturne et les Titans ses frères. Le nouveau Panthéon régna en maître, en Afrique comme en Europe. Il s'agit là évidemment de l'arrivée de nouveaux bords d'envahisseurs qui substituèrent, avec leur domination, leurs coutumes et croyances à celles des premiers occupants, les fils de Iapétos.

Malgré cette défaite, le souvenir de Chronos demeura religieusement gravé dans le cœur des Libyens. Il fut, sous toutes les dominations qui se succédèrent, le principal objet de la vénération des Africains, sous les noms de Chronos, de Baal et de Saturne. Les archéologues ont constaté que son culte lui était rendu sur le sommet des montagnes.⁽¹⁾ « On appelle encore, dit Diodore, « satur-niens » les lieux élevés que l'on voit en Sicile et dans les pays occidentaux. »

CHAPITRE II

CYCLE DES MYTHES ARGUENS CONCERNANT LA LIBYE

§ 1^{er}. — Le mythe d'Io et la généalogie des Libyens proprement dits

Inachos, d'après Jean d'Antioche, était de la famille de Iapétos.⁽²⁾ C'était donc un parent d'Atlas. C'est un des plus anciens personnages que les mythes mentionnent. Ils le disent fils de l'Océan. De son mariage avec Mélia naquit une fille, Io. Ce nom, dans le dialecte argien, signifie la lune, d'après Jean d'Antioche. Zeus en fut amoureux. Il chargea Hermès⁽³⁾ — Charax dit Itermaon⁽⁴⁾ — de tuer Argus qui veillait jour et nuit sur la jeune fille. De ces amours naquit une fille Libyé, qu'elle laissa dans le Péloponèse; elle s'enfuit en Égypte d'abord, puis en Syrie, où elle mourut. Certains mythographes métamorphosent Io en vache. Affolée par les piqûres de taons que lui

(1) Sur le culte de Saturne en Afrique, consulter *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 207. — BERGER ET CAGNAT : *Le Sanctuaire de Saturne à Ain-Tounya*. — TOUTAIN : *De Saturni Dei in Africa Romana Cultu*, et *Les Cites romaines de la Tunisie*, p. 213. — CARTON : *Découvertes épigraphiques en Tunisie*, p. 71 ; *Le Sanctuaire de Dougga*, etc.

(2) JEAN D'ANTIOCHE, fragm. 6, § 14. *Fragm. hist. græc.* Edit. Didot-Müller, t. IV, p. 544.

(3) CHARAX DE PERGAME, fragm. 12. *Ibid.*, t. III, p. 639.

(4) *Biblioth. d'Apollodore*, liv. II, ch. 1, 3. *Fragm. hist. græc.* Edit. Didot-Müller, t. I, p. 126.

avait envoyés Héra, poussée par la jalousie, elle se réfugia en Égypte, où Zeus lui rendit sa forme primitive. Là elle accoucha d'un fils, Epaphos, père de Libyé. (1)

Cette généalogie fait de Libyé, fille ou petite-fille de Jupiter et descendante de l'ancêtre des Pélasges, non pas une autochtone de l'Afrique, mais bien une immigrée dans ce pays, de souche européenne par ses ancêtres, dont Iapétos.

Selon la tradition de Jean d'Antioche, Libyé fut laissée par sa mère dans le Péloponèse. Elle ne vint donc que plus tard dans le pays qui prit alors son nom. Sa descendance mythique permet de suivre les étapes qu'elle parcourut. De ses amours avec Poséïdon naquirent en effet plusieurs fils.

L'un d'eux, Lelex, père de la race des Lélèges, est considéré comme un autochtone de l'Arcanie et de la Béotie, c'est-à-dire voisin des pays habités aussi par les descendants de Kélaïno, fille d'Atlas, les Caucons et les fils de Lycaon. Agénor, son autre fils, régna en Phénicie. Sa fille Europe, aimée de Jupiter, eut de ce dieu Minos, Sarpédon et Rhadamanthus. Belos, son troisième fils, régna sur l'Égypte et fut père de Danaos. (2)

L'interprétation du mythe d'Io ne paraît pas présenter de grosses difficultés. A la suite de discordes civiles, dont la mort d'Argus est un épisode, une fraction vaincue, représentée par Io, dut quitter l'Argolide. Ceux-ci errèrent dans divers pays. Une partie paraît s'être fixée en Syrie, dans les pays occupés par les Pélestas ou Philistins, peuples européens, dont les mythographes font des Phéniciens; l'autre partie reste partiellement dans la région qui, d'elle, prit le nom de Libye, tandis qu'une autre fraction finissait par s'installer en Égypte dans le delta et devait subir la domination des rois du pays.

La métamorphose d'Io en vache paraît répondre, comme l'ont établi Schliemann et Brugsch, à une migration du culte de Héra. Cette divinité était figurée par une vache. (3) Ce culte est essentiellement européen. Dans les gisements lacustres les plus anciens, on rencontre fréquemment des amulettes en forme de têtes de bovidées ou de croissants.

Au point de vue qui nous occupe, le mythe d'Io fixe, au même titre que les documents égyptiens dont nous avons fait l'analyse, l'origine européenne et, pour préciser davantage, argienne, des Libyens proprement dits. (4)

(1) SOLIN, XXIV, 2. — PINDARE, IV^e *Pythique*.

(2) JEAN D'ANTIOCHE, fragm. 6, § 15. *Loc. cit.*, p. 544. — APOLLODORE, II, 1, § 4, *Fragm. hist. grec.*, t. I, p. 126. Edit. Didot-Müller.

(3) BRUGSCH : *Hera-Boopis*. — In SCHLIEMANN, *Ilios*, traduit. Egger, appendice X.

(4) Un fragment de Polémon d'Ilion, qui vivait 200 ans avant notre ère, rapporte qu'il y avait à ARGOS un champ appelé Libyen, et qu'en ARGOLIDE Cérès était appelée Libyssa. *Fragm.* II, §12. *Fragm. hist. grec.* Edit. Didot-Müller, t. III, p. 119.

Il faudrait maintenant fixer une date de leur passage en Afrique. Il eut lieu probablement plusieurs générations avant Danaos, lequel est lui-même antérieur de quatre générations à Persée, grand-père d'Hercule. La supputation d'environ 1700 ans avant notre ère paraît réunir le plus de probabilités. D'après Africanus, qui a écrit un ouvrage aujourd'hui perdu sur l'Égypte, Inachos aurait été contemporain de Moïse. La chronologie qu'il donne permet de fixer l'an I du règne de ce roi à 1666 ans avant notre ère. ⁽¹⁾

§ 2. — Le Mythe de Danaos

La légende de Danaos est plus particulièrement localisée à l'Égypte. Comme épisode des grandes migrations des peuples de la mer, elle se rattache directement à notre sujet. Il s'agit en effet, dans ce mythe, du retour dans la mère patrie de tribus européennes refoulées d'Égypte. L'opinion que j'exprime ici n'est pas partagée par tous les auteurs. La série de documents égyptiens ou grecs que je viens d'exposer me permet de me montrer affirmatif, bien que mon interprétation ne soit pas celle de M. d'Arbois de Jubainville. Dans son savant ouvrage *Les premiers habitants de l'Europe*, M. de Jubainville fait de Danaos un Égyptien. Celui-ci aurait imposé son nom au pays qu'il aurait conquis, c'est-à-dire la Grèce et ses îles. Ce nom était tellement passé dans le langage qu'Homère s'en sert pour désigner les Grecs. Comme Thotmès III se vante que « les îles de Danaoua sont au pouvoir de ses esprits », il fallait déjà que l'Égyptien Danaos ait eu le temps de les conquérir auparavant et de leur imposer son nom. Ces déductions nous reporteraient environ au XVII^e siècle avant notre ère. ⁽²⁾

On peut faire des objections à cette manière de voir. Danaos n'est-il pas un nom européen ? Dans ce cas, il serait tout naturel que des îles et des terres de cette région aient pu porter le nom de « pays des Danaou » dès les temps les plus reculés, même avant le règne de Thotmès III. Alors, l'explication d'une conquête venue d'Égypte deviendrait inutile pour expliquer ce nom. M. Brugsch ⁽³⁾ remarque que les districts occidentaux de l'Égypte, et jusqu'en Marmaride, ont été occupés par une population désignée en égyptien sous les noms de Tehannou, Thannou, écrits plus simplement Thané et même Tana. ⁽⁴⁾ Cette appellation, qui date des temps reculés, persistait encore sous Ptolémée. Dans son énumération des nomes et des villes s'étendant à l'ouest du delta, ce géographe dit, en effet : « La région depuis le

(1) *Fragm. hist. græc.*, t. II, p. 577.

(2) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 176 et seq.

(3) In SCHLIEHMANN : *Ilios*, trad. de M^e Egger, appendice X, p. 374, par M. Brugsch.

(4) DE ROUGÉ : *Revue archéologique*, t. IV, p. 201-220.

Maréotis jusqu'à la mer se nomme Tainéia ou Ténéia, τοῦ δὲ Μαρειώτου τὰ μὲν ἐπὶ Θάλασση καλεῖται Ταινεία ἢ Τενεία. »

Or, nous avons vu précédemment la signification, d'après les égyptologues, du nom de Tahennou. Les Égyptiens désignaient ainsi les peuples à peau blanche, au teint clair.⁽¹⁾ Il est inutile de faire remarquer l'analogie phonétique entre Tahen, Thana et Danaou. Je ne pense pas néanmoins que ce soit le même mot : tout se bornerait à une consonnance semblable. C'est à cause de celle-ci que les Égyptiens ont appliqué aux Danaou le nom de Tahen, Tana, désignation qui insistait sur le caractère le plus frappant de ces populations, la blancheur du teint, tout en reproduisant à peu près le nom porté par elles.

Quant au nom lui-même, nous croyons devoir le rapprocher d'un mot libyen conservé par les anciens auteurs,⁽²⁾ celui de *tana*, signifiant « eau ». Or, il est tout à fait frappant, en sachant que les Thracophrygiens ont fourni l'apport le plus considérable à ces migrations européennes en Asie, de constater que ce même vocable entre dans la composition des noms des rivières qui se jettent dans le Pont-Euxin, autour duquel ces peuples ont pris leur développement. Nous y trouvons le *Tanaïs*, le *Danapris* (Dnieper), le *Danaster* (Dniester), le *Danube* (ou *Donau* des Allemands), la *Duna* (Russie), le *Donetz* (Russie), etc. Dans les vieilles chansons des Slaves du sud, Dounaï « conserve sa signification primitive de cours d'eau, de rivière. »⁽³⁾

S'il est possible de faire un rapprochement entre les Tahennou au teint clair et un mot que l'on trouve tant dans leur patrie d'origine que dans leur pays d'arrivée, on tendra à attribuer au nom de Danaou un sens d'hommes de l'eau, de marins, de navigateurs, ou, pour parler comme les Égyptiens de la XIX^e dynastie, les Danaou signifieraient « les peuples de la mer ». Très vraisemblablement, cette appellation égyptienne n'était-elle que la traduction du nom de cette tribu européenne.

Les généalogies mythiques, interprétées d'ordinaire de la façon la plus heureuse par M. d'Arbois de Jubainville, ne sont pas en contradiction avec l'interprétation que nous faisons du mythe de Danaos. Dans la *Bibliothèque d'Apollodore*,⁽⁴⁾ Danaos est donné comme fils de Bèlos et petit-fils de Poséïdon et Libyé. Ainsi que le remarque l'auteur des *Premiers habitants de l'Europe*, « Bèlos personnifie les trois dynasties des rois pasteurs, toutes d'origine hééenne ou phénicienne ». ⁽⁵⁾ Disons que les égyptologues actuels pen-

(1) CHABAS : *Études sur l'antiquité historique*, p. 117.

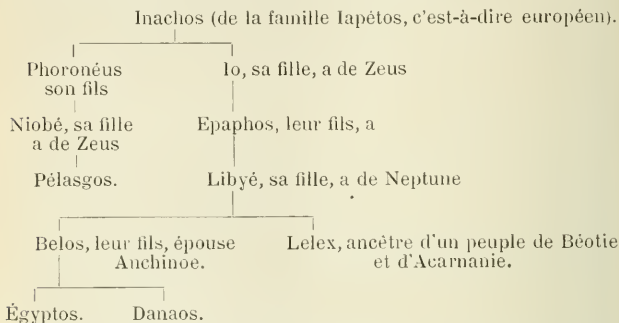
(2) TISSOT : *Géographie comparée de la Province romaine d'Afrique*, t. I, p. 516.

(3) VOLKOV : *Rites nuptiaux en Ukraine*. — *L'Anthropologie*, 1891, p. 4.

(4) APOLLODORE, II, l. 54. *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 126. Édit. Didot-Müller.

(5) T. I, liv. I, chap. VI, p. 178.

chent plutôt à considérer les Hycsos comme Hétéens que comme Phéniciens. Ceci admis, il est bon de remonter plus haut que ne l'a fait M. de Jubainville dans la généalogie de Danaos. C'est ici le lieu de continuer la filiation que nous avons commencée dans le mythe d'Io. De plus, nous donnons la postérité européenne d'Inachos pour montrer la parenté des Libyens avec les Pélasges :



Cet arbre généalogique montre que Danaos est, par son ancêtre Iapétos, de souche européenne; par Inachos, il est originaire de l'Argolide; par Libyé, sa grand'mère, il est apparenté aux tribus pélasgiques installées en Afrique; par Belos, il contracte des alliances avec des Hétéens (Européens) ou des Phéniciens lorsqu'il se fixe en Égypte. Il n'y a pas, dans tous ces ancêtres éponymes, possibilité de considérer Danaos comme un indigène égyptien. C'est le descendant de colons européens venus en Égypte, croisés vraisemblablement avec quelques populations pratiquant le culte de Baal, ou tout au moins soumis à leur domination, puis refoulés d'Égypte en même temps qu'elles, précisément à l'époque où les indigènes égyptiens reprirent la direction des affaires nationales après expulsion des étrangers.

De ce qui précède il est bien démontré que le Danaos du mythe ne saurait être un Égyptien indigène. C'était un homme à la peau blanche. Son nom était européen. Enfin, Diodore nous apprend qu'il professait une religion différente de celle des populations de l'Égypte, autre indice d'une origine étrangère. Son peuple pratiquait des rites et des sacrifices et rendait des hommages spéciaux à ses dieux nationaux. (1) Danaos et Cadmos furent les chefs les plus connus des peuplades qui à cette époque furent expulsées d'Égypte.

Ces détails bien déterminés, exposons le mythe. Danaos a pour

(1) DIODORE, I, XL, Edit. Didot-Dindorf, t. II, p. 579.

frère Égyptos. Il cherche à le détrôner. Vaincu par ce dernier, il est expulsé du pays. Le fugitif s'embarque avec ses cinquante filles. C'est à Lindos, dans l'île de Rhodes, qu'il aborde. Les habitants l'accueillent avec cordialité. (1) Il élève un temple à Athéna, la déesse pélasgique. Après un séjour dans l'île, pendant lequel trois de ses filles étaient mortes, il s'embarque pour la Grèce et vient à Argos. (2)

Le héros éponyme Danaos, suivi de ses cinquante filles, chassé par son frère, résume, par un procédé habituel à l'extrême antiquité, l'expulsion par les indigènes égyptiens d'un grand nombre de tribus d'origine européenne. Comme les tribus qui, nous l'avons vu au début de ce travail, occupaient toute la partie occidentale du delta représentaient une force imposante, la légende fait deux frères de Danaos et d'Égyptos.

On pourrait peut-être arriver à relier à cette légende des faits de guerre précis. Il ne serait pas impossible que le mythe de Danaos ne soit un écho de l'histoire de la grande confédération qui, sous les ordres de Mermaïou, envahit l'Égypte au temps de Mineplitah I. De nombreuses tribus, dont les Tahennou, y prirent part; elles renforcèrent celles qui étaient déjà établies dans cet empire. L'échec de cette tentative pour s'emparer de l'Égypte fut suivi de l'expulsion des anciens colons. Danaos, pour avoir voulu détrôner Égyptos, fut chassé par ce dernier. Ce qui augmente les probabilités de cette émigration en retour, c'est que la plupart des historiens placent sous Mineplitah I l'exode de nombreuses tribus, dont celle des Hébreux. Cette interprétation cadrerait fort bien avec le récit de Diodore.

Expulsés d'Égypte, ces alliés européens auraient gagné en partie l'île de Rhodes. Peut-être tentèrent-ils de là quelque coup de main sur la Syrie. Cette campagne dut leur coûter des pertes sensibles. Le mythe les mentionne en disant que Danaos perdit trois de ses filles pendant son séjour à Rhodes.

Les émigrants atteignent enfin le territoire européen. Danaos est reçu à Argos, ville pélasgique. Il y justifie sa prétention au trône en prouvant qu'il est de la descendance d'Inachos. Nous venons de reproduire cette généalogie. Il est certain qu'un Égyptien indigène conquérant le pays d'Argos n'aurait pas pu établir une pareille généalogie. Nous trouvons, dans ce nouveau détail, une preuve de plus qu'il s'agit bien du retour dans la patrie primitive de descendants d'anciens colons.

Il resterait à déterminer la date de cet événement. L'hypothèse de M. Darbois de Jubainville le ramènerait à 1700 ans avant notre ère.

(1) APOLLODORÉ : *Bibliothèque*, liv. II, ch. 1, 6, 7, 8. *Fragm. hist. græc.*, p. 126. Edit. Didot-Müller.

(2) DIODORE DE SICILE, V, LVIII. Trad. Hoefler, t. II, p. 59, et ZÉNON DE RHODES, *fragm.* 2, LVIII. *Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 177. Edit. Didot-Müller.

Nous pensons nécessaire de le rajeunir ; Minephtah a régné au début du xiv^e siècle. La date exacte pourrait bien avoir été donnée par Castor, écrivain du premier siècle avant notre ère ; celle qu'il indique correspond à l'année 1396 avant notre ère, d'après le calcul de M. de Jubainville. (1) Si on s'en réfère au marbre de Paros, le débarquement en Argolide de Danaos, suivi de ses filles, eut lieu la troisième année du règne du roi Erichthonios. Ce point de repère, d'après le même document, nous ramènerait au plus loin en l'année 1511 avant notre ère. (2) La moyenne entre ces deux dates extrêmes serait le milieu du xv^e siècle. C'est aussi la date, rappelons-le, qu'il convient de donner au mythe de l'Atlantide de Platon.

§ 3. — Le Mythe de Perséus et les Ethiopiens de la légende

La légende de Perséus marque, d'une façon plus précise que le mythe d'Atlas ou celui de Chronos, l'histoire d'une migration partie de la mer Égée et ayant abouti jusqu'à l'extrême occident de la Berbérie. Il s'agit là d'une nouvelle couche de colons européens, venue substituer son hégémonie à celle des Japétides ou Atlantes.

Ce mythe se rattache à ceux d'Io et de Danaos. Perséus est de la même famille. En effet, Acrisios, roi d'Argos, était un petit-fils de Danaos. Sa fille, nommée Danaé, d'après leur ancêtre, fut aimée de Jupiter. Elle enfanta Perséus. Phérécydès, écrivain du v^e siècle, a rapporté en détail les données du mythe ; (3) nous en négligerons les incidents fabuleux pour suivre le héros en Libye. Dès maintenant, nous ferons observer la similitude de nom de Perséus, chef de cette expédition, avec celui des Perses qui, nous le verrons dans la suite, sont considérés par Salluste comme faisant partie des premiers colonisateurs de l'Afrique du Nord.

Perséus, à son arrivée en Afrique, passa par la ville de Chemmis, en Thébaidé. Dans ce pays, d'où serait venu son ancêtre Danaos, le héros reconnu beaucoup de ses parents, dit Hérodote. (4)

C'est contre les Gorgones qu'eut lieu la première expédition de Perséus. Hésiode les fait filles du dieu marin Phorcus. (5) Les Gorgones, d'après Diodore, étaient un peuple de femmes belliqueuses : « Il y a, dit-il, en Libye, plusieurs races de femmes guerrières d'une bravoure prodigieuse. On sait, par tradition, que la race des Gorgones, contre laquelle Perséus combattit, a été essentiellement coura-

(1) *Ctesiar Fragmenta*, p. 170-171. Edit. Didot-Müller, cité par d'Arbois de Jubainville, t. I, p. 89.

(2) Marbre de Paros, *Fragm. hist. grec.*, t. I, p. 542. Edit. Didot-Müller.

(3) PHÉRÉCYDÈS, *fragm.* 26. *Fragm. hist. grec.*, t. I, p. 75, et APOLLODORE, *Bibliothèque*, liv. II, chap. IV, 2. — *Ibid.* t. I, p. 130.

(4) HÉRODOTE, liv. II, xci, Edit. Dietsch-Teubner, p. 458.

(5) HÉSIODE : *Théogonie*, vers 270.

geuse.»⁽¹⁾ Ces Gorgones, au témoignage du même auteur, étaient plus anciennes que les Amazones.

Théocrite de Chio, qui écrivit une *Histoire de Libye* dont il ne reste, par malheur, que de rares fragments, pense que le nom de Gorgone serait le mot grec Γεωργοί, cultivateurs.⁽²⁾ Perséus s'était donc attaqué à des populations sédentaires, par suite policées; probablement, elles aussi, de souche européenne.

L'explication donnée par l'auteur grec est séduisante, mais phonétiquement inacceptable. Nous croyons être beaucoup plus près de la vérité en proposant de voir dans ce mot deux termes européens primitifs. L'un : gar, gara, gari, signifie montagne (sanskrit : giri, zend : gaîri, petit slave : gora, lithuanien : gira). Ce mot persiste encore dans la toponymie berbère; exemples : le Gora (Tunisie), le Hoggar (Sahara). Le Jurjura est une forme intensive de ce vocable, ainsi que le Girgiri de Ptolémée. Dans l'antiquité nous retrouvons ce mot en composition dans Garamas. L'autre terme de ce nom composé est l'européen gâni, signifiant femme (sanskrit : jâni, zend : jêni, gothique : genis, anglo-saxon : cvên, d'où l'anglais actuel queen : reine).⁽³⁾ Les Gorgones seraient donc les femmes ou les reines de la montagne. Cette dernière acception doit être la vraie, puisque le mythe grec traduit le nom de l'une d'elles et l'appelle Médousa : la reine. C'est à peu près le nom de la Kahéna de l'Aourès, dont on a voulu faire un mot sémitique, alors que son titre n'était que celui que les Anglais actuels attribuent à leur souveraine (cvên, ou queen). Les deux mots qui composent le nom de Gorgone entrent, on le voit, dans le berbère. Ces montagnardes permettent de penser que le lieu de la lutte avec Perséus a pu être l'Aourès, célèbre par une lutte semblable lors de l'invasion arabe, la Kroumirie ou la Kabylie.

Nous ne quitterons pas l'étude du mot de Gorgone sans expliquer la cause de la tradition selon laquelle sa tête avait un pouvoir pétrifiant. En effet, les mythographes ont fait un jeu de mots entre le nom des Garganes, ou Gorgones, et Γοργός, qui signifie menaçant, fascinant. De là à changer les humains en pierres, il n'y avait qu'un pas.

Quoi qu'il en soit, ces montagnardes ou cette reine de la montagne commandaient à des populations sédentaires et riches. En effet, le mythe raconte que du sang de la Gorgone naquit le cheval Pégase. Ce dernier reçut ce nom, d'après Hésiode, parce qu'il était né vers les sources de l'Océan, c'est-à-dire vers l'ouest.⁽⁴⁾

(1) DIODORE, liv. III, LII.

(2) THÉOCRITE DE CHIO : *Histoire de la Libye* : fragm. conservé par Fulgentius. *Fragm. hist. græc.* Didot-Müller, t. II, p. 27.

(3) FICK : *Indo germanisches*; Wörterbuch, 2^e édit, p. 60 et 63.

(4) HÉSIODE : *Théogonie*, vers 282.

Cette naissance d'un cheval qui résulte de la mort de la Gorgone Médousa est intéressante à noter. Sachant que Médousa n'est pas un nom propre, mais qu'en grec archaïque ce mot signifie la reine, la fiction poétique peut se traduire ainsi: Perséus, une fois débarqué en Libye, livra un combat à un peuple de montagnards chez lesquels les femmes prenaient part à la guerre. Il tua leur reine. Cette victoire lui permit de s'emparer d'une excellente cavalerie.

Cette campagne n'avait pas été menée par le seul guerrier grec et ses compagnons. Ils avaient dû faire alliance avec des peuples voisins, désignés dans le mythe sous les noms des Grées, d'Athéna, puis d'Hermès. Parmi ces auxiliaires, nous retrouverons Athéna sur les bords du lac Triton; quant à Hermès, il était petit-fils d'Atlas par sa mère Maïa. Perséus dut abandonner une partie des dépouilles à ses alliés, symbolisés sous le nom d'Athéna. La légende lui fait donner la tête de Médousa, dont les cheveux étaient des serpents. Hérodote nous apprend que les soi-disant serpents n'étaient autres que les franges de cuir qui ornaient les robes des femmes libyennes.⁽¹⁾

Pour terminer ce qui a trait aux Gorgones, on peut remarquer que leurs noms sont essentiellement grecs: Médousa, la reine; Euryale, la large; Sthéno, la mince. Dans le mythe d'Oïdipos, conservé par Phérécydès, ce roi épouse successivement *Eurygania*, puis *Asty-Médousa*, qui est la fille de *Sthénélos*.⁽²⁾ Dans la *Bibliothèque d'Apollodore*, on trouve aussi que *Sthénélos*, fils de Perséus, eut d'une fille de Pélops, nommée Nicippé, Aléinoé, puis *Médousa*, et enfin *Eurysthéus* qui régna à Mycènes.⁽³⁾ Les noms des Gorgones étaient donc d'un usage courant en Grèce à l'époque mythique.

Il resterait à déterminer la région où eut lieu la lutte. Il ne semble pas que cet événement se soit passé à l'extrême ouest, comme le pense Hésiode. Un écrivain de Carthage, Proclès, qui paraît avoir vécu deux siècles avant notre ère, raconte que Médousa avait succédé à son père Phorbos. Il y a là une preuve que les Gorgones n'étaient pas une nation de femmes, puisque les hommes pouvaient y exercer le commandement suprême. Le même auteur dit que ce peuple vivait vers le lac Triton. Il faudrait donc chercher son emplacement vers le territoire de la Tunisie actuelle.⁽⁴⁾

Un autre fait montre que les Gorgones n'habitaient pas l'extrême ouest, c'est qu'après leur défaite l'expédition, symbolisée par Perséus, marche contre Atlas, c'est-à-dire les peuples de Maurétanie d'origine japhétique. Grâce à la tête de Gorgone, le héros transforme Atlas en montagne et pétrifie ses guerriers. Théocrite de Chio estime

(1) HÉRODOTE, liv. IV, 189. Edit. Dietsch-Teubner, p. 375.

(2) PHÉRECYDÈS, fragm. 48. *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 85. Edit. Didot-Müller.

(3) APOLLODORE: *Bibliothèque*, liv. II, ch. iv. 8. — *Ibid.*, t. I, p. 132.

(4) PROCLÈS DE CARTHAGE, *ibid.*, t. IV, p. 484.

que ce phénomène signifie que la défaite relentissante de la nation des Gorgones enleva toute velléité de résistance aux Atlantes.

Les populations du nord de l'Afrique subissaient donc la domination de la conquête argienne.

C'est alors que Perséus délivre Andromède, fille d'un roi du pays, l'Éthiopien Képhéus, mari de Kassiopéia. Cette jeune fille avait été enchaînée nue sur le rivage et exposée à un monstre marin. Perséus tue le monstre. Il épouse la fille qu'il délivre, après une lutte avec l'Éthiopien Phinéus, frère de Képhéus, auquel Andromède avait été promise. Il s'agit dans cette partie du mythe d'une alliance des Argiens avec un roi du pays pour délivrer quelque tribu réduite en servage ou quelque ville occupée par des marins étrangers. Une fois cette ville conquise, il fallut la disputer à des tribus de même race que celles gouvernées par Képhéus.

Quelles étaient ces tribus? Le mythe les appelle éthiopiennes. Les Éthiopiens de cette époque étaient-ils les mêmes que ceux de la période historique? Nous avons peine à le croire. Kassiopéia ne devait pas avoir les caractères négroïdes des Éthiopiennes. Le mythe dit, en effet, que sa fille avait été exposée parce que cette reine avait osé le disputer en beauté aux Néréïdes, filles de Poséïdon selon certains mythographes, du dieu marin Nérée selon d'autres.

La cause de la disgrâce d'Andromède prouve que les Éthiopiens pratiquaient un culte pélasgique.

Une autre raison qui fait penser que ces soi-disant Éthiopiens sont des Pélasges, c'est que plusieurs d'entre eux se trouvent mêlés aux événements des peuples égéens. Andromède contribue à fonder la dynastie royale de Mycènes. Enfin, le beau Menon, fils de l'Aurore, apparenté par son père à la famille régnante de Troie, est aussi un Éthiopien.

Voilà une série de rapprochements qui permettent de penser qu'à l'époque mythique le nom d'Éthiopie désignait une région sur le littoral méridional de la Méditerranée, colonisée par des tribus européennes dont les chefs prenaient part à la vie et aux événements de la rive septentrionale.

Alexandros Polyhistor n'énumère pas moins de treize noms par lesquels la Libye a été désignée, selon les temps ou les auteurs. Un de ces noms est celui d'Éthiopie.⁽¹⁾

Favorinus d'Arles, dont il ne reste que quelques fragments, dit que « les premiers Éthiopiens ont vénéré des dieux suivi et des lois que leur indiquèrent Mithras et Phlegyas, de race éthiopienne ». ⁽²⁾

(1) ALEXANDROS POLYHISTOR, *fragm.* 117 et 118. *Fragm. hist. grec.* Édit. Didot-Müller, t. III, p. 238.

(2) FAVORINUS D'ARLES, *fragm.* 40; *ibid.*, t. III, p. 583.

Le premier nom nous rappelle les Perses qui, d'après Salluste, colonisèrent la Libye. Le second nom a été porté par un Thessalien, père du fondateur mythique de Gyrtone. A l'aurore de leur histoire, les Éthiopiens ont donc, comme législateurs, des hommes qui, par leur nom, paraissent appartenir à la race blanche.

De même, les noms des Éthiopiens du mythe de Perséus sont absolument européens. Képhéus passe aussi, selon Hérodote, pour l'ancêtre des Perses. Cet auteur transporte même le mythe de Perséus chez ces peuples. Les Perses, selon lui, portèrent le nom de Képhènes jusqu'au moment où Perséus ayant épousé Andromède, fille de Képhéus, en eut un fils qu'il nomma Persès. Ce fils, élevé à la cour de Képhéus, qui n'avait pas d'enfant mâle, lui succéda. La nation prit de lui le nom de Perse.⁽¹⁾

La présence de ce mythe en Orient d'une part, en Libye d'autre part, est des plus frappantes, surtout si on se rapporte au récit de Salluste sur le rôle joué par les Perses dans la colonisation de l'Afrique. La légende de Perséus serait, dans cette hypothèse, antérieure au passage en Afrique des Perses de Salluste; chacune des branches de la nation l'aurait emportée avec elle dans sa nouvelle patrie.

Un autre Képhéus, originaire d'Arcadie, faisait partie de l'expédition des Argonautes.⁽²⁾ Hellanicos ne connaît pas moins de deux Képhéus en Arcadie.⁽³⁾

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer l'analogie de nom entre le Képhéus ou Kiphéus (Κηφεύς) de la légende grecque et le grand chef Kapour ou Kipour des Maschouasha ou Mysiens d'Afrique qui attaqua l'Égypte sous Ramsès III. Aucune loi phonétique ne s'oppose à ce que ces deux transcriptions, l'une grecque, l'autre égyptienne, ne représentent le même nom.⁽⁴⁾ Ce rapprochement est fort important, d'une part, parce qu'il montre que le chef de l'invasion portait un nom européen; d'autre part, il y a là peut-être un jalon pour relier le mythe grec à un fait historique.

Le nom d'Andromède appartient aussi au cycle des poèmes homériques. En effet, les noms dans la composition desquels entre le mot

(1) HÉRODOTE, VII, LXI.

(2) APOLLODORÉ : *Argonautica*, chap. 1, v. 161. Edit. Didot, p. 6.

(3) HELLANICOS : *Arcadie*, fragm. 59. *Fragm. hist. grec.*, t. I. Edit. Didot-Müller, p. 53.

(4) P et F sont deux lettres identiques; on trouve $\pi\alpha\upsilon\rho\sigma$ = $\varphi\alpha\upsilon\lambda\sigma$: idée de petitesse; $\pi\epsilon\iota\theta\omega$ = fidès (latin) : idée d'attachement; $\pi\grave{\epsilon}\lambda\epsilon\chi\upsilon\sigma$ (hache) = faux, faulx : idée de couper; $\pi\lambda\epsilon\chi\omega$ = flecto : idée de plier; $\lambda\iota\sigma\pi\omega\sigma$ = $\lambda\iota\sigma\varphi\omega\sigma$: usé, etc. — S final devient fréquemment R; c'est un phénomène phonétique connu sous le nom de rhotacisme, fréquent dans les langues préhistoriques. On a $\mu\acute{\alpha}\rho\tau\upsilon\rho$ = $\mu\acute{\alpha}\rho\tau\upsilon\sigma$: témoin; $\pi\epsilon\grave{\iota}\rho\alpha\rho$ = $\pi\epsilon\grave{\iota}\rho\alpha\sigma$: idée de traverser; $\sigma\acute{\alpha}\theta\alpha\rho$ = \acute{a} thas (sanskrit) : mamelle; imber = ambhas (sanskrit) : pluie, eau; inter = intus, etc. — Voir REGNAULT : *Éléments de grammaire comparée*, t. I, passim.

mède⁽¹⁾ sont de l'époque héroïque. Chez les femmes, nous le trouvons chez Andromède, Médéia, Médousa, Iphimédée, femme pélasge de Thessalie (Diodore, V, L); Hécamède, fille du roi de Ténédos (*Iliade*, chant XI, XIV); Agamède, fille d'Augée (*Iliade*, chant XI). Chez les hommes, nous trouvons Palamèdes, fils de l'Argonaute Nauplios, roi d'Eubée; Midéas, fondateur de Tirynthe (Pindare); Teutamidès, petit-fils de Pélasgos (Hellanicos, *Phoronide*); Hippomèdon, fils d'Atalante (Diodore, IV, LXVI). Puis, une succession de héros thraco-phrygiens ou achéens : Laomèdon, Ganymède, Eumède (*Iliade*, X), Périmède (*Iliade*, XV), Diomède, Médon, Amphimèdon (*Odyssee*, XXII), Eurymèdon (*Iliade*, IV), Automèdon (*Iliade*, IX), Lycomède (*Iliade*, XII), Thrasymède (*Iliade*, X), etc.

L'Éthiopien Phinéus porte le même nom que le roi thrace frère d'Europe. Hésiode en fait un fils de Kassiépéia.⁽²⁾

Ce Phinéus, d'après le même auteur, aurait été privé de la vue pour avoir indiqué à Phrixos, chargé de la Toison-d'Or, le chemin de la Scythie (fragm. LIX).

Ainsi, le mythe de Perséus se passe en Afrique et se relie aux origines de l'expédition des Argonautes sur les bords du Pont-Euxin.

Dans les *Argonautes*, d'Apollonios de Rhodes, ce Phinéus, fils d'Agénor, est un devin habitant l'île de Thynia.⁽³⁾

La mère d'Andromède, Kassiépéia (Cassiopée) possède un nom grec. Beaucoup de noms de héros et d'héroïnes de l'époque mythique sont formés de même manière.

Le nom de Kassiépéia peut aussi, comme celui de Képhéus, donner lieu à un curieux rapprochement. Dans la confédération des peuples que dirigeait Kapour, on trouve énumérées diverses tribus pour les noms desquelles on n'a pas encore trouvé d'assimilation plausible. Parmi celles-ci, nous relevons celle des Shaïape (Chabas), qui présente une analogie phonétique frappante avec le nom de Kassiépéia (Ka-[ss]-ïape).⁽⁴⁾ Autre rapprochement : dans son périple, Scylax de Caryande place entre les Thesprotes et les Molosses une tribu qu'il appelle Cassopi, Κασσωπιῶν, Κασσωπιῶν ἔθνος.⁽⁵⁾

Cet exposé d'une des plus antiques légendes de la Grèce résume, dans les exploits d'un héros éponyme, une série de migrations parties du Péloponèse pour la Libye. Tandis que le mythe de Danaos était localisé à l'Égypte, celui de Perséus s'étend vers les régions

(1) Μέδω : je règne.

(2) HESIODE, fragm. LVIII, ap. Schol. Apoll., II, 178. Edit. Didot-Müller, p. 53.

(3) APOLLONIOS DE RHODES : *Argonautes*, ch. II, v. 178 et seq.

(4) Les transcriptions égyptiennes transforment le plus souvent les gutturales en chuintantes. D'autre part, la disparition de S s'observe fréquemment pour les mots en passant d'un dialecte à un autre. Le H du zend correspond aussi à S du sanscrit; le grec, le latin, les dialectes germaniques fournissent de nombreux exemples de cette suppression.

(5) SCYLAX, périple 32. *Geogr. graeci minores*, t. I, p. 35. Edit. Didot-Müller.

occidentales. Il paraît se heurter à des tribus d'origine européenne établies déjà dans cette zone. En effet, les Gorgones sont un peuple où le matriarcat était pratiqué, antérieur probablement à une population similaire connue sous le nom d'Amazones; Atlas, le chef de l'extrême occident, est le fils du Titan Iapétos; enfin, les Éthiopiens, avec lesquels Persée s'unit par les liens du mariage, sont à proprement parler des Égéens. Ce document, interprété de la sorte, complète pour les régions de l'ouest ceux que nous avait conservés l'ancienne Égypte. De plus, si les assimilations de Képhéus, père d'Andromède, à Kapour et de Kassiopéïa ou des Cassopi de Scylax à la tribu des Shaïape pouvaient être confirmées, on trouverait que les mythes grecs correspondent aux traditions égyptiennes. Le mythe de l'Atlantide résumerait l'invasion de Mermaïou sous Minephtah I, celui de Danaos l'attaque de Deïd contre l'Égypte. La légende de Perséus aurait trait à des expéditions exécutées en commun avec des guerriers du Péloponèse et des descendants de ce Kapour, non plus contre l'Égypte, mais contre des tribus du nord-ouest de l'Afrique. Au point de vue chronologique, ces mythes coïncident assez bien avec les documents de la vieille Égypte. En effet, un auteur qui mourut trente-six ans après J.-C., Thrasyllus, a publié une chronologie des principaux événements; d'après ses calculs, l'expédition de Perséus aurait eu lieu en 1380. ⁽¹⁾

§ 4. — La généalogie des deux grandes tribus libyennes :
Garamantes et Nasamons

Apollonios de Rhodes ⁽²⁾ donne d'intéressants renseignements sur la généalogie des deux importantes tribus libyennes. Un historien grec, Agrætas, dont nous ne possédons que quelques fragments, confirme ces curieux documents antiques. ⁽³⁾

Voici comment s'exprime ce dernier : « Une vierge digne de respect, Acacallis, fille de Minos, fut aimée de Phoïbos Lycoréios. Comme elle était dans un état de grossesse avancée, son père la transporta en Libye. Elle y accoucha d'un fils nommé Amphitémis ou Garamas. Ce fils eut lui-même des relations avec la nymphe Tritonide. Il en naquit Nasamon et le vigoureux Kaphauros. » Ce dernier joue un rôle dans le poème des Argonautes, d'Apollonios de Rhodes.

Les peuples descendus de ces personnages mythiques, au dire d'Agrætas, étaient très pieux. Ils possédaient de nombreux temples.

Dans un autre fragment d'Agrætas, conservé par Hérodianos, cet

(1) THRASYLLOS : *Les Égyptiennes*, fragm. 3. *Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 503. Édit. Didot-Müller.

(2) APOLLONIOS DE RHODES : *Argonautes*, chant IV, ch. iv, vers 1489-1496. Édit. Didot-Lehrs, p. 106.

(3) AGRÆTAS : *Choses libyennes*, fragm. 1 et 4. *Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 295.

auteur dit qu'Amphitémis eut divers fils d'autres nymphes, savoir : Adyrmachis, Araraucelas, Buzas, Machlys, Macas et Psyllos. Ces fils seraient devenus les fondateurs d'autant de tribus portant leurs noms. Nous donnons pour ce qu'il est ce renseignement que ne confirme aucun autre auteur.

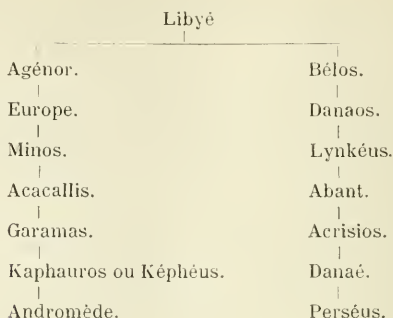
Quant aux autres mentions que l'on retrouve dans le poème d'Apollonios, elles montrent que les Garamantes sont de souche européenne; ils proviennent de Crète. Leur père est Apollon lui-même, dont le culte paraît né dans le pays des Hyperboréens. Leur mère Acacallis, parente de Danaos, nous semble appartenir à cette même souche européenne.

Nous trouvons dans Hérodote un renseignement très important au sujet de ces Garamantes. Il parle (liv. IV, 183) des Garamantes, nation nombreuse qui cultive le sol, possède de nombreux palmiers, ainsi qu'une race de bœufs à cornes rabattues en avant. Ces Garamantes font la chasse aux troglodytes éthiopiens, peuplades légères à la course et possédant une langue qui n'a rien de commun avec celle des autres nations. Dans un autre passage (liv. IV, 174), le même auteur ne décrit plus dans les Garamantes une nation aussi policée; il les place dans un pays plein de bêtes féroces, évitant tout commerce avec les hommes, dépourvus d'armes et ne sachant pas s'en servir. On peut émettre l'opinion que les premiers Garamantes civilisés sont les descendants du mythique Garamas, tandis que les seconds représentent les sauvages indigènes, conquis et dominés par eux; peut-être ceux que le même auteur a appelés Éthiopiens troglodytes. Les Nasamons seraient le produit de croisement de l'élément crétois avec des tribus locales. Ces tribus, représentées par la nymphe Tritonide, appartenaient à la race de Iapétos; elles étaient donc aussi d'origine européenne; en effet, la nymphe Tritonide devait être sœur d'Athéna, sinon Athéna elle-même.

Le frère de Nasamon s'appelait Kaphauros. Dans le poème d'Apollonios, c'est un guerrier qui tue l'Argonaute Kanthos, originaire de l'Eubée. Il est difficile de ne pas remarquer l'analogie phonétique entre les noms de Képhéus et Kaphauros. Cette analogie confirmerait la tentative de rapprochement qu'à propos de Perséus nous avons essayé d'établir entre le mythique Képhéus et le chef Kapour, qui commandait la quatrième invasion des peuples de la mer. Son nom, grâce aux documents égyptiens, appartient à l'histoire. Kaphauros est une transcription beaucoup moins déformée de ce nom. C'est une confirmation du fond de vérité que renferment les mythes dont nous parlons. Les dates coïncident assez bien. Minos vivait au XIV^e siècle avant notre ère; la guerre de Kapour eut lieu à cette date, vers la fin de ce XIV^e siècle, d'après F. Lenormant. (1)

(1) LENORMANT : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. II.

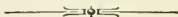
Enfin, chose curieuse, les généalogies antiques arrivent entre elles à une coïncidence non moins exacte, ainsi qu'on peut le constater :



Comme on le voit, le descendant de Danaos et de Danaé, venu en Libye pour prendre part à diverses expéditions de guerre, assista Képhéus ou Kaphauros ou Kapour, qui était son parent à un degré éloigné, dans une de ses expéditions. C'est ce fait qui est relaté par la soi-disant lutte de Perséus contre le dragon auquel était exposée Andromède. Il peut fort bien avoir épousé Andromède, qui était de la même génération que lui. On pourrait conclure de ces divers rapprochements et des arguments cités déjà que les Éthiopiens mythiques étaient bien des descendants d'Européens.

(A suivre.)

D^r BERTHOLON.



LA CONDAMINE

TUNIS — LE BARDO — CARTHAGE

AVANT-PROPOS

On conserve au Cabinet des Manuscrits Français, à la Bibliothèque Nationale, sous le n° 1133 (supplément français, n° 2582), un cahier en demi-reliure datant de la fin du siècle dernier ou du commencement de celui-ci, d'une écriture très lisible, et portant comme titre : *Copie collationnée d'un manuscrit autographe inédit de M. de La Condamine : « Journal de mon Voyage au Levant (21 mai - 6 octobre 1731). »*

Les recherches que j'ai pu faire me font croire que ce manuscrit est resté inédit jusqu'à ce jour, en grande partie du moins, car les passages relatifs à Alger et à Tripoli, pour ne parler que des côtes barbaresques, ont été publiés jadis dans *l'Univers pittoresque*.⁽¹⁾ Mais les descriptions de Tunis, du Bardo et de Carthage me paraissent être restées ignorées même de ceux qui ont étudié tout spécialement la géographie et l'histoire de l'Afrique du Nord. Tissot qui, dans son magistral ouvrage, cite parfois des récits de voyageurs moins consciencieux et moins observateurs que La Condamine, n'aurait pas manqué sans doute, s'il l'avait connue, de parler de la description si minutieuse que notre voyageur a faite des citernes de Carthage au siècle dernier ; M. Plantet, dans ses deux volumes de *Correspondance des Beys de Tunis*, auxquels j'ai eu souvent recours pour la rédaction de mes notes, parle de la présence de La Condamine sur l'escadre de Duguay-Trouin, mais ne fait aucune allusion à son récit de voyage. Par contre, il cite le volume que Tollot, un des compagnons de voyage de La Condamine, publia après son retour à Paris.⁽²⁾

Le rapprochement de ces deux récits est curieux à faire, mais nullement à l'avantage de Tollot, qui sait peu de choses, observe peu ou voit mal, et par conséquent dit peu et n'est guère intéressant. Il

(1) *L'Univers pittoresque : Afrique*, t. VII. — Paris, Firmin Didot, 1850.

(2) *Nouveau Voyage fait au Levant es années 1731 et 1732, contenant les descriptions d'Alger, Tunis, Tripoly de Barbarie, Alexandrie en Égypte, Terre sainte, Constantinople, etc.*, par le sieur Tollot, A Paris, chez Durand, 1742 (et non 1792 comme l'imprime Plantet), 1 vol. in-18 de 354 p. — Ce qui a trait au séjour en rade de La Goulette occupe le pages 85 à 95.

est vrai que les événements ne lui étaient pas favorables et que, tandis que La Condamine descendait à terre et visitait Tunis, Carthage et le Bardo, Tollot était obligé de rester à bord de l'escadre, ce qui lui déplaisait fort.

Il m'a paru que l'oubli où gisait ce manuscrit était immérité et qu'il serait intéressant de le publier en y joignant quelques notes et pièces justificatives.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

Charles-Marie de La Condamine naquit à Paris, le 28 janvier 1701. D'un tempérament aventureux, il s'engagea à dix-sept ans dans la cavalerie et assista au siège de Rosas (1719), où il fit preuve d'une rare intrépidité. Mais il quitta bientôt l'armée pour se livrer à l'étude et s'appliqua avec une égale ardeur à la physique, aux mathématiques, à l'histoire naturelle et à la médecine. En 1730, il entra à l'Académie des Sciences en qualité d'adjoint chimiste; mais son goût pour les voyages l'ayant repris, il s'embarqua presque inopinément sur l'escadre de Duguay-Tronin qui allait croiser sur les côtes de Barbarie et du Levant (1731). Il faillit plus d'une fois payer de sa vie son audace aventureuse. Il a consigné les observations qu'il a faites durant ce voyage dans le récit dont nous publions une partie aujourd'hui. Quoique naturaliste, il n'a pas noté d'observations sur la faune et la flore de l'Afrique du Nord; c'est à peine si, lors de son passage à Tripoli, il consacre une courte notice au *cactus opuntia*.

Lors de son retour à Paris, il trouva l'Académie occupée de l'envoi de savants au Pérou pour y mesurer la longueur à l'équateur de l'arc d'un degré du méridien. Tout de suite séduit par les attraits de cette lointaine expédition, il se fit, dit Condorcet, astronome par circonstance et, malgré ses capacités assez ordinaires comme géomètre, parvint à se faire désigner en même temps que ses collègues Godin et Bouguer.

La mission s'embarqua à La Rochelle le 16 mai 1735, traversa l'isthme de Panama et arriva à Guayaquil sans trop d'encombre. La Condamine se sépara alors de ses compagnons pour voir plus de pays, fut abandonné de ses guides, erra seul pendant huit jours sur les flancs déserts des Cordillères et arriva à Quito, but du voyage, en juin 1736. On resta quatre ans pour faire la mesure de l'arc et les observations astronomiques nécessaires pour la mesure de l'angle. Pendant tout ce temps, la plus fâcheuse mésintelligence ne cessa de régner entre Bouguer et La Condamine, et cependant ce fut grâce à l'attitude énergique de ce dernier, à son désintéressement (il dépensa plus de 100.000 livres sur sa fortune personnelle), que l'expédition put réussir. Tandis que Bouguer rentrait directement en France, La Condamine ne put résister à la tentation de revenir par la route

la plus longue et la plus difficile : il traversa le Pérou, suivit l'Amazonie et gagna Cayenne après mille dangers.

Il fit une active et vigoureuse campagne (1754) en faveur de l'inoculation de la petite vérole, déjà pratiquée dans beaucoup de pays, mais vivement combattue en France.

En 1760, il remplaça Vauréal à l'Académie et fut reçu par Buffon. Il paya sa bienvenue à la docte compagnie en faisant, dit-on, distribuer à la porte de l'Académie l'épigramme suivant :

La Condamine est aujourd'hui
Reçu dans la troupe immortelle ;
Il est bien sourd : tant mieux pour lui !
Mais non pas muet : tant pis pour elle !

Vicomte BEGOUEN.

Journal de mon voyage au Levant

A Toulon, le 21 mai 1731.

Ayant appris qu'une escadre de quatre vaisseaux du roi armait dans le port de Toulon, sous les ordres de M. Duguay-Trouin, ⁽¹⁾ lieutenant général, ⁽²⁾ pour aller visiter les Echelles du Levant et protéger le commerce, j'ai obtenu de M. le comte de Maurepas un ordre pour m'embarquer sur le vaisseau commandé par M. le chevalier de Camilly, dans le dessein de satisfaire l'envie extrême que j'ai toujours eue de faire un voyage en mer et dans l'espérance de m'instruire sur la navigation et de trouver occasion de faire quelques observations qui puissent m'être de quelque utilité pour l'Académie.

Du jeudi 28 juin ⁽³⁾

Hier, une heure avant le coucher du soleil, le vent parut vouloir nous servir à souhait et fraîchir, et nous allions, en deux heures, s'il avait continué faire plus de chemin que le matin, mouiller sous le cap de Carthage. Le commandant manœuvra d'abord comme s'il avait voulu passer entre le cap Zebibe et l'île Plane, qui est un petit

(1) René Duguay-Trouin, capitaine de vaisseau en 1697, commandant en 1705, chef d'escadre en 1712, puis membre du Conseil des Indes et lieutenant général des armées navales. — Voir, sur sa carrière, *Les Gloires maritimes de la France*, par LEVOT et DONEAUD, p. 138 ; Paris, 1866.

(2) Voir à l'appendice I les instructions données à Duguay-Trouin avant son départ.

(3) Page 68 du manuscrit.

terrain presque au niveau de la mer; notre pilote eut peur d'être obligé de le suivre, ayant reconnu le passage fort difficile et dangereux en y passant, il y a deux ou trois ans, avec deux vaisseaux du roi, *le Sérieux* et *le Solide*; c'était une fausse alarme : le commandant changea d'avis, revira de bord pour doubler l'île par dehors; le calme étant revenu sur les neuf heures, et le nommé Sabatier, pilote amiral embarqué sur *l'Espérance*, ayant cru en sondant que la sonde touchait, cria d'amener les voiles, ce qui obligea le commandant de mouiller et de nous en faire le signal. Il y avait cependant vingt-trois à vingt-huit brasses d'eau. Toute la nuit, nous sommes demeurés en calme; à neuf heures, nous avons appareillé; nous étions près d'arriver quand un matelot du *Toulouse* est tombé à la mer. On lui a jeté quelques planches et nous avons vu mettre aussitôt le canot à la mer, et nous l'avons cru sauvé; mais nous avons appris depuis que presque en tombant il était disparu : il ne savait pas nager. A une heure et demie, nous avons mouillé par sept brasses d'eau, dans la rade, à une lieue et demie des ruines de Carthage, dont le cap nous reste au N.-N.-E., et à deux lieues du fort de La Goulette. Le commandant, en approchant la terre pour chercher un bon mouillage, a touché deux fois; on croit qu'il s'est fait un banc en cet endroit, le fond devant être également de six brasses et demie à sept brasses dans toute cette étendue de la rade.

On attend le consul pour prendre les mesures convenables et savoir si on ira à terre ou non. Une caïque vient d'arriver à bord du commandant; on ne sait encore ce que c'est. Je n'y ai point vu de Turcs. Les quinze vaisseaux marchands qui sont en rade ont salué notre escadre; le commandant a rendu cinq coups de canon.

Du vendredi 29 juin

Les forts de La Goulette ont salué l'escadre de vingt et un coups de canon qui ont été rendus coup pour coup. M. de Saint-Gervais,⁽¹⁾

(1) Jacques Boyer de Saint-Gervais fut nommé consul à Tunis le 7 septembre 1729. Le 28 décembre 1732, il demanda à quitter Tunis dont le climat était contraire à sa santé, et il prit sa retraite le 24 juillet 1733. Il avait remplacé Pierre-Jean Pignon, qui avait occupé pendant six ans le poste de consul à Tunis (1723-1729). Ce Pignon paraît avoir été un homme énergique, « de premier mérite » (*Projet de descente à Tunis par le sieur Raynaud*, 23 septembre 1727), dont l'attitude fière ne plaisait pas toujours au bey. Ce dernier le rendait responsable de toutes les difficultés et ne voulait plus avoir de rapports avec lui. « Le consul est cause de tout le désordre qui est survenu, car il est fou », écrivait Hassen-Ali-Bey à Louis XV, le 17 août 1727, et les envoyés du bey déclaraient au secrétaire-interprète Petit de La Croix que « si le roi ne veut pas envoyer un autre consul à Tunis, qu'il ordonne au moins qu'on y envoie un chien avec une lettre attachée au col, et que le bey sera content et accordera les satisfactions ». Dans un but de conciliation, lors des négociations qui précéderont le traité de 1728, Pignon, malgré tous les services qu'il avait rendus au roi, fut tenu à l'écart. « parce que sa conduite est devenue suspecte et désagréable au bey » (comte de Maurepas aux Envoyés de Tunis, Fontainebleau, 29 octobre 1727). Enfin, après différentes missions heureusement remplies à Tripoli, Pignon fut nommé consul au Caire (6 juillet 1729).

Saint-Gervais eut de bien meilleures relations avec les autorités tunisiennes; il n'y eut

consul de France, est venu à bord du commandant. Je m'y suis rendu avec M. Camilly et M. de Voisin. M. Duguay-Trouin m'a fait l'honneur de me retenir à dîner. J'ai remis au consul la lettre que j'avais apportée d'Alger pour lui et pour le chancelier. Il est retourné à terre; le commandant de l'escadre, M. Julien, major, et M. de La Faye seulement l'y ont suivi. M. Duguay m'a permis d'y aller, à moins que d'ici à demain il ne survienne quelque obstacle. Le consul, en sortant du vaisseau, a été salué de trois cris de : *Vive le roi!* par l'équipage et de neuf coups de canon. J'ai été témoin, après dîner, de la délibération et de la lettre écrite en conséquence par M. Duguay à M. de Maurepas, signée du capitaine de l'escadre, sur le parti qu'ils ont pris d'envoyer au bey de Tunis la lettre de M. Mithon,⁽¹⁾ qui donne avis à M. Duguay de ce qui s'est passé entre le chevalier de Caylus et la galiote tunisienne,⁽²⁾ et de joindre à cette lettre une autre du commandant pour faire entendre au bey que nous y allons de bonne foi, que nous ne demandons que l'exécution du traité, et que le capitaine de galiote était en contravention. On espère qu'on aura demain de bonnes nouvelles et qu'on pourra aller à terre. M. de La Touche, aide-major, est parti sur-le-champ pour aller porter la lettre de M. Duguay à Tunis. On a aussi envoyé un officier de chaque vaisseau à La Goulette, avec un ordre du général, pour choisir, parmi les bâtiments marchands du port, les plus convenables pour aller faire de l'eau à Porte-Farine pour l'escadre, la tartane du commandant

pas d'incidents graves durant son consulat. Les difficultés qu'il éprouva furent plutôt du fait des négociants français et des capucins italiens placés sous la protection du roi.

Son successeur, Jean-Louis Gauthier, eut au contraire les plus graves démêlés avec le bey et fut obligé de quitter Tunis. Ce n'était plus alors Hassein qui régnait; il n'avait pu échapper au sort de la plupart de ses prédécesseurs et avait finalement été vaincu dans la guerre qu'il soutenait contre son neveu Ali-Pacha. Chassé de Tunis, de Souasse et de Kairouan, il avait été enfin décapité par le fils aîné d'Ali, de sorte qu'Ali était resté seul maître du royaume. Ce prince violent, fourbe et cruel ne ménageait pas plus nos nationaux que ses sujets. Il mit le comble à ses prétentions, en 1740, en exigeant, sous peine de mort, que le consul de France lui baisât la main dans chacune de ses audiences. La nation française tout entière soutint dans cette occasion notre consul avec énergie et l'encouragea à la résistance par une délibération en date du 9 mars 1740. Elle décida même de « suspendre le commerce de l'échelle pendant une durée de six mois et de la mettre en interdit ».

(1) Jean-Jacques Mithon, seigneur de Sennecville, conseiller du roi, intendant de la marine à Toulon de 1720 à 1737.

(2) Cette galiote est celle dont il est question dans la lettre suivante du comte de Maurepas à M. de Saint-Gervais :

« Fontainebleau, 20 juin 1731. — Une galiote de Tunis étant venue à Toulon vers le 3 juin dernier, sous le spécieux prétexte qu'elle y était forcée par le mauvais temps, y reçut des secours par ordre de M. Mithon, qui lui fit dire de s'éloigner de nos côtes lorsqu'elle quitterait Toulon, parce que la frégate *le Zéphir* y faisait la chasse aux corsaires. Mais cette galiote, qui n'y était venue que pour épier les bâtiments neutres, au lieu de s'éloigner des côtes, s'en fut à l'île de Giens, près de Toulon, pour y enlever un bâtiment génois qui avait pavillon impérial. Celui-ci se défendit et obligea cette galiote à se retirer. Comme elle faisait route vers Marseille, elle fut rencontrée et reconnue par le chevalier de Caylus qui lui a fait tirer plusieurs coups de canon et l'a ramenée à Toulon. » (*Marine*, B2, 140, f° 333.)

Voir, à l'appendice II, le mémoire pour servir d'instruction au chevalier de Caylus, capitaine de vaisseau.

y étant allée pour lui. C'est d'ordinaire à Porte-Farine qu'on fait l'eau en ce pays-ci, celle de Tunis n'étant pas bonne et se conservant mal. Il fait ici une chaleur dont rien n'approche,⁽¹⁾ le vent brûle, au pied de la lettre.

Du samedi 30 juin

J'ai passé la journée à attendre le signal, qui n'a point paru. M. le marquis d'Antin et plusieurs officiers du commandant sont venus souper à notre bord; ils nous ont appris que le consul avait rapporté de mauvaises nouvelles, que le bey n'avait voulu entendre à rien, et que toute sa réponse avait été qu'on lui rendit sa galiote et qu'il rendrait les esclaves italiens pris sur nos côtes, que nous ré pétions conformément aux conventions. On lui a représenté que le corsaire avait contrevenu formellement à l'article 8 du traité de 1727;⁽²⁾ mais il a répondu qu'il ne connaissait que les anciens traités, qu'il avait fait celui-là le pied sur la gorge et qu'il n'était pas obligé de s'y conformer. On attend son dernier mot. Notre gé-

(1) Dans la suite de son récit, La Condamine revient sur la chaleur qu'il a ressentie à Tunis. « A Tripoli, ... elle (la chaleur) m'a paru considérable; cependant, nous en avons moins souffert qu'à Tunis, même dans la rade, tant que le vent du golfe de Soliman ou de la montagne de plomb (djebel Reças) y a régné. »

(2) La Condamine fait erreur en cette circonstance, car il n'y eut pas de traité en 1727, mais bien en 1728, et ce n'est pas à l'article 8, mais bien à l'article 5 de ce traité que le corsaire avait contrevenu. Cet article, en effet, portait « défense aux reis (*) de faire la course dans l'étendue de dix lieues des côtes de France ». Cette interdiction, qui existait dans le traité de 1685, ne se trouve ni dans le traité de 1713, ni dans le traité centenaire du 16 décembre 1710, et c'est à ceux-là seulement que le bey prétendait se référer, disant qu'il n'avait signé le traité du 1^{er} juillet 1728 « que le pied sur la gorge ».

Cette paix, « conclue aux conditions les plus glorieuses pour le roi et les plus avantageuses pour la nation qui aient été jusqu'ici obtenues en Barbarie » (Petit de La Croix à Maurepas, le 2 juillet 1728), avait été signée par MM. de Grandpré et d'Héricourt, envoyés à Tunis à la tête d'une escadre pour demander réparation de l'injure faite l'année précédente à M. de Mons. Le texte du traité se terminait par une formule de pardon fort humiliante. Il y avait d'ailleurs en ce même moment en France une ambassade tunisienne que l'on arrêta à Chalon plus de dix mois. M. de Grandpré, chef d'escadre, avait les instructions les plus précises et l'ordre *d'agir offensivement* si le bey ne voulait point donner satisfaction.

Or, le bey était occupé en ce moment à réprimer la révolte d'Ali-Pacha, et le ministère français voulait profiter des difficultés qui en résultaient. « Si ces troubles subsistent encore à l'arrivée de l'escadre, était-il dit dans les instructions au sieur d'Héricourt, en date du 28 mai 1728, lesdits sieurs de Grandpré et d'Héricourt en profiteront autant qu'il leur sera possible pour étendre et augmenter les réparations que les Tunisiens doivent faire à Sa Majesté, et, sur ce qu'ils apprendront de la disposition de ces peuples, soit sur l'oncle ou le neveu et des forces de l'un et de l'autre, ils traiteront avec celui qui aura le plus fort parti et qui paraîtra devoir l'emporter. Il y a lieu de croire que la crainte d'un bombardement qui obligerait à partager ses forces et l'exposerait à succomber le portera à tout promettre pour éviter d'être attaqué du côté de la mer. Dans ce cas, les sieurs de Grandpré et d'Héricourt en presseront d'autant plus l'accomplissement des satisfactions et ils ne consentiront à aucun délai pour leur exécution. » (*Marine*, B², 280, P^o 60.)

Voir, sur l'ambassade tunisienne en France et sur la signature du traité, PLANTET, *Correspondance*, loc. cit. *passim*, et, sur la révolte d'Ali-Pacha, ROUSSEAU, *Annales tunisiennes*, p. 101 et suiv., et surtout l'intéressante traduction de MM. SERRES et LASRAM de *Soixante ans d'Histoire de la Tunisie*, par MOHAMED SEGHIR BEN YOUSEF, dans la *Revue Tunisienne*.

(*) Reis, capitaine de corsaires.

néral lui a écrit et, sur sa réponse, si elle n'est pas telle qu'il la désire, il mettra sur-le-champ à la voile. Je viens de voir revenir le canot qui ramène le commandant et M. de La Faye, à qui le général a mandé de revenir à bord au plus tôt. Jusqu'à présent, les cartes paraissent assez brouillées.

On dit qu'il fait moins chaud qu'hier; il est vrai que personne n'est mort de chaleur, mais si cela continue, il n'y a pas à désespérer. Nous avons jeté à la mer, aujourd'hui, un canonnier mort d'une fluxion de poitrine.

Du dimanche 1^{er} juillet

J'ai été ce matin à bord du commandant, où j'espérais trouver le consul; on l'y attend et on m'a promis de me faire un signal quand il viendrait. J'ai laissé mes lettres pour France, qui doivent partir avec celles de l'escadre par une tartane qui doit faire voile pour Toulon dans deux ou trois jours. Il y a peu d'apparence que les choses changent. Le bey est parti ce matin pour aller, à la tête de son camp, faire payer le caroubé aux Maures. Dans ce moment, un de nos messieurs m'apporte pour nouvelle du commandant que le bey a rendu les esclaves qu'on lui demandait, que les choses vont bien et qu'on ira à terre. Un officier du commandant vient de partir avec le canot pour aller chercher le consul. Si j'étais resté à bord du commandant, je serais ce soir à Tunis. Je vais prendre des mesures pour y aller demain. Les choses changent bien de face d'un moment à l'autre. Toutes les bonnes têtes pensaient, il y a un demi-quart d'heure, que le bey ne démordrait pas et que nous partirions brouillés. A onze heures du soir, j'arrive du commandant, où j'ai soupé et obtenu la liberté d'aller à terre. Le consul est venu pendant que nous étions à table. Le mauvais temps l'avait retenu. Il s'est tenu un conseil particulier après souper entre le général, les capitaines et le consul. J'ai entendu faire lecture de la réponse du bey à M. Duguay en fort bon italien. On dit qu'elle a été écrite par un renégat espagnol qui est homme d'esprit, aussi n'avait-elle rien de barbaresque, même dans le style. En voici la teneur :

LETTRE DU BEY DE TUNIS

« Hasseïn, par la grâce de Dieu bey de Tunis, à M. Duguay-Trouin, lieutenant général des armées navales de l'empereur de France, salut!

« J'ai reçu votre lettre et l'ai fort bien entendue. J'ai remis entre les mains du consul de France les esclaves italiens que vous me demandez pour les renvoyer dans leur patrie aussitôt qu'on m'aura rendu ma galiote et mes gens. Je vous donne parole de faire une justice publique et exemplaire de ces brigands, n'étant pas juste et mon intention n'étant point qu'ils fassent la course sur les côtes de

nos amis et alliés. Je fais ceci par considération pour Sa Majesté Impériale l'empereur de France et aussi pour l'amour de vous et du consul. »

La lettre finissait par d'heureux souhaits, compliments ordinaires et selon l'usage du pays, ce qui parait plus raisonnable que les protestations outrées devenues nécessaires à la fin de nos lettres. On aurait bien voulu que le bey eût rendu les esclaves purement et simplement, sans exiger de condition, mais on n'a pu rien tirer de plus, et, après tout, il n'y a rien de déraisonnable aux propositions du bey, et je suis fort tenté de lui donner gain de cause depuis qu'il ne nous retient plus à bord. ⁽¹⁾

Le consul doit venir demain, de grand matin, me prendre au *Léopard*, et MM. les gardes marins qui ont obtenu la permission d'aller à terre. Le consul couche à bord du commandant.

Il brûle aujourd'hui comme hier, ou peu s'en faut.

Du lundi 2 juillet

Avant trois heures du matin on m'est venu dire que le consul était à notre bord et qu'il m'attendait; on s'est trouvé fort embarrassé sur l'ordre donné par M. Duguay de ne point laisser passer aux canots les forts de La Goulette. Le consul nous a fort assuré que nous n'y trouverions point de voitures, n'ayant été prévenu de rien. Comme on n'a voulu rien prendre sur soi, et que d'attendre le réveil de M. Duguay, qui est incommodé, ⁽²⁾ nous eût mené trop loin, on a pris le parti de remettre à demain le voyage des gardes de la marine. Je suis parti avec M. Darcy seulement et le consul. Nous sommes arrivés à terre à cinq heures et demie à La Goulette, où nous avons eu le temps de nous tranquilliser en attendant des voitures que l'on a envoyé chercher à la ville, distante des forts de La Goulette, par terre, de trois lieues plus longues que les quatre de Paris à Versailles. L'aga turc qui commande à l'entrée du fort et du canal nous a donné du café. M. le consul lui a fait présent, de la part de M. Duguay, d'une lunette d'approche qu'il désirait fort et qu'il ne

(1) Dans son impatience de descendre à terre, La Condamine, s'il avait été chargé de négociations, eût accordé tout ce qu'on aurait voulu, et ces conditions qui lui paraissent si raisonnables furent cependant blâmées par la Cour de France. Voir PLANTET, *Correspondance des Beys et des Consuls de Tunis*, loc. cit. passim, et, entre autres, la lettre du comte de Maurepas à M. de Saint-Gervais en date du 5 septembre 1731, où le ministre dit que si le consul avait insisté davantage pendant que l'escadre commandée par M. Duguay-Trouin était à Tunis, le bey aurait fait renvoyer les six esclaves génois sans attendre le retour de la galiote de Tunis prise par M. de Caylus, cette capture ayant été faite en toute justice. (*Marine*, B7, 140, f° 483.)

(2) Duguay-Trouin fut malade durant son séjour devant Tunis, et notre consul écrivit, le 14 juillet 1731, au comte de Maurepas, que M. Duguay-Trouin ayant mouillé à La Goulette le 28 juin, n'a pas voulu descendre à terre, ses indispositions et d'autres raisons particulières ne lui ayant pas permis de céder aux instances de M. de Saint-Gervais. (Affaires étrangères, consulat de Tunis.)

s'était pas fait faute de demander. Il était sous la porte qui est entre le fort et le canal par où les bateaux plats appelés « sandals » passent pour entrer dans l'étang salé qui conduit à la ville, assis sur des nattes qui servent de tapis à des bancs de maçonnerie placés des deux côtés du dessous de porte. Ses gens et les officiers ou soldats jouaient ensemble ou avec lui, les uns au toute-table, les autres à un jeu de dames qu'on nomme « à la polonaise ». J'y ai joué avec l'aga, et, poliment, je me suis laissé gagner. Leurs dames n'étaient point distinguées par leur couleur, mais par leur figure : les unes étaient faites comme des pommes de canne, les autres comme des échecs. Ils ne marquent point celles qui ont été à dame, il faut s'en ressouvenir pour les reconnaître. Ils ont aussi une affectation puérile, en prenant une dame, de heurter rudement la dame prise avec celle qui prend, de l'enlever prestement et d'y substituer la dame victorieuse, ce qu'ils font assez adroitement. A voir d'un peu loin tous les gestes qu'exige cette manière de jouer, on n'imaginerait jamais que l'on jouât aux dames.

En attendant nos voitures, je me suis promené dans de vieilles ruines derrière le château, sur le haut desquelles il y a une plate-forme carrée très unie, qui paraît taillée dans le roc, ou plutôt sur le roc. Je suis entré dans plusieurs voûtes ou galeries qui communiquent les unes aux autres. J'y ai vu une citerne et un puits couverts l'un et l'autre de fort belles pierres de taille. Il y a en ce lieu un fort beaucoup plus considérable que celui qui y est aujourd'hui ; il avait été bâti par Don Juan d'Autriche et ce qui reste n'en est qu'une petite partie. Il y en a aussi un de l'autre côté du canal, au pied duquel on ne passe point, quoique le passage par mer ne paraisse point fermé pour les bateaux ; il est carré et paraît de loin assez régulier dans sa forme. Ni l'un ni l'autre ne sont bien fortifiés, et ils pourraient être pris d'un coup de main, surtout le premier qui est commandé par les ruines du vieux château et par la plate-forme dont j'ai parlé. (1)

(1) Cette description est semblable à celle qu'avait faite quelques années auparavant, en 1727, un ancien esclave, le sieur Reynaud, dans un « projet de descente à Tunis et d'un bombardement afin d'empêcher cette puissance de faire des esclaves » :

« La ville de Tunis, capitale du royaume, est située sur le bord d'un étang qui a communication avec la mer par deux petites embouchures ; elle est distante de la grande mer de deux bonnes lieues ; ladite ville est assurément hors d'insulte contre toutes les forces maritimes qu'on pourrait y envoyer. Sur les bords d'une de ces embouchures ou canal, il y a un petit château, garni d'une vingtaine de petites pièces de canon que je ne crois pas être au dessus de huit livres de balles, suivant que l'on peut en juger à un coup de fusil de ce château ; il y en a un autre plus petit, de figure ronde, lequel peut avoir douze pièces de canon, aussi de petit calibre, qui sont, tant à l'un qu'à l'autre château, presque tous de fer.

« Le gouvernement de Tunis entretient cinquante Turcs de garnison dans ces deux châteaux, avec un agha. Si l'on voulait insulter lesdits châteaux, je suis assuré qu'en quatre jours qu'ils soient canonnés par deux vaisseaux d'une artillerie de vingt-quatre à dix huit livres de balles, il n'y a point de doute qu'on n'en fasse des monceaux de pierres, et cela sans que nos vaisseaux courussent presque aucun risque : voilà tout le dommage qu'on pourrait faire à la ville et à la rade de Tunis. » (*Marine*, B7, 289.)

Sur les onze heures, ne voyant point venir de voiture et le vent étant devenu favorable, nous avons profité d'un sandal qui avait porté à l'escadre des rafraichissements et vivres de la part du consul, et nous avons traversé l'étang vent arrière en une heure et demie. Il a environ deux lieues de large. En approchant de Tunis, la ville m'a paru beaucoup plus grande et plus belle qu'Alger. Elle est située à mi-côte, mal fortifiée, et n'a pas besoin de l'être du côté de la mer, étant hors d'insulte par le peu de fond qui se trouve en différents endroits de l'étang qui couvre la ville, dans lequel on voit tous les jours s'engraver des bâtiments qui ne tirent pas deux pieds d'eau.

La première chose que j'ai remarquée dans Tunis en y entrant, ce sont des chameaux qui y sont fort communs. On s'en sert pour porter des fardeaux; ceux que j'ai vus m'ont paru d'une plus petite espèce que ceux qu'on fait voir en France par curiosité aux foires et dans les ménageries de Versailles et de Chantilly.

Nous avons fait fort bonne chère chez M. le consul. Tous les marchands français sont logés dans une ou deux maisons joignantes à la sienne. Tout ce terrain qui appartient au Divan, et sur lequel les Français ont fait bâtir, se nomme le Fondouk. (1) Il se loue six cents piastres par an pour la nation. Les marchands français sont ceux qui font le plus de commerce à Tunis. L'empereur y a depuis quelques années un consul et a obtenu d'être en paix avec eux, en lai-

(1) *Le Fondouk*. — Ce vaste bâtiment, qui existe encore dans la rue de l'Ancienne-Douane, a été construit par le Père Le Vacher lorsqu'il était consul de France à Tunis. Auparavant, les Français habitaient dans des maisons particulières; mais, afin de mettre nos nationaux à l'abri des émeutes si fréquentes de la populace tunisienne, on les réunit dans une même enceinte avec le consul de France. THÉVENOT, dans sa *Relation de Voyage fait en Levant* (Paris, 1664), dit que lors de son passage à Tunis en 1659 « les Français demeuraient chacun dans leur maison, mais qu'on leur faisait bâtir un hôtel assez commode pour y loger tous avec leur consul ». C'est d'ailleurs à cette époque, le 25 octobre 1664, que parait pour la première fois, dans les actes, cette dénomination de Fondouk; il s'agit des parts de loyer que doivent payer les négociants. Ces derniers n'étaient, en effet, que sous-locataires. Ils avaient chacun droit à un logement de trois ou quatre chambres et à un magasin moyennant cinquante-cinq piastres par an. Si les Français n'étaient pas assez nombreux pour tout payer, le consul devait payer la différence, car c'est à lui que la Régence loue le Fondouk moyennant six cents piastres. D'ARVIEUX, qui l'a visité en 1666, en donne la description suivante : « Il est bâti comme les khans ou caravansérails de tout l'Orient. C'est un grand corps de logis qui a une grande cour carrée au milieu, des magasins au rez-de-chaussée et des chambres au-dessus qui se communiquent par une galerie qui donne sur la cour et qui conduit aux appartements du consul. Un des côtés de la cour est occupé par la porte, avec une terrasse au-dessus, un autre par la chapelle et la chambre du conseil, le troisième par une grande salle à manger, le quatrième par la cuisine et l'office. Le rez-de-chaussée est partagé en différents magasins, et tous les autres appartements du premier étage, qui sont voûtés, sont couverts d'une terrasse sur laquelle on monte par une échelle pour prendre le frais le soir et le matin. On amasse les eaux de pluie qui tombent sur ces terrasses dans des citernes et on les conserve avec soin, parce que les eaux de puits sont saumâtres et d'un si mauvais goût qu'il n'y a que ceux qui y sont accoutumés de longue main qui s'en puissent accommoder. (*Mémoires du chevalier d'Arvieux*, t. IV, p. 45.) En 1739, la nation française s'entendit avec le Divan pour y ajouter une galerie que l'on construisit à frais communs. Lors de la prise de Tunis par le bey de Constantine, le 1^{er} septembre 1756, le Fondouk fut saccagé et pillé. Le consul de Salauzo fut obligé de se réfugier, avec la nation, au consulat d'Angleterre,

sant agir son ambassadeur à la Porte. Cette paix est fort onéreuse ⁽¹⁾ aux Tunisiens, dont la plupart des prises étaient sur des Italiens, sujets de l'empereur. Comme ils ne l'ont fait que par un reste de condescendance pour le Grand Seigneur, de laquelle ils s'affranchissent tous les jours de plus en plus, il n'y a pas d'apparence qu'elle soit durable. Les Algériens ont refusé de se conformer sur cela aux désirs de la Porte, dont ils ont entièrement secoué le joug. Les Anglais et les Hollandais ont aussi un consul à Tunis. Ce pays est plus de commerce qu'Alger, aussi trouve-t-on plus de politesse parmi les habitants et plus de dignité et de décence dans les grands et les ministres, à commencer par le bey.

Après diner, nous avons été voir une maison de campagne à une petite lieue de France de la ville; on la nomme « Barde » ou « Bardou », par corruption de « Bardo », nom espagnol que porte encore une des maisons de plaisance du roi d'Espagne. Je n'ai pas de peine à croire ce qu'on m'a dit, qu'il n'y avait rien dans toute la Barbarie qui méritât plus la curiosité d'un voyageur que cette maison du bey de Tunis. L'enceinte est un carré; la porte par laquelle on entre n'est pas au milieu, mais plus à main droite; on suit d'abord une longue rue entre deux rangs de colonnes, qui forment deux galeries couvertes; sous ces galeries sont des boutiques qui étaient fermées à cause de l'absence du bey. Quand il est au Bardou, ses esclaves y travaillent chacun à leur métier. Derrière ces boutiques, à main droite, sont des écuries; à main gauche, au bout de la rue, on entre dans une grande cour carrée, dans le fond de laquelle, à main gauche encore, on monte par un escalier découvert, de douze ou quinze marches, à un vestibule qui perce dans une autre cour. De ce vestibule on entre à main droite dans la salle du Divan, où le bey rend la justice. À gauche est l'appartement du khasnadar, ou trésorier du bey, à qui nous avons fait une visite fort courte. La seconde cour, aussi carrée, est pavée de marbre; elle a un péristyle de colonnes de marbre et une fontaine de marbre au milieu. À gauche est l'appartement des femmes où l'on n'entre point; à droite est un appartement

le seul qui échappa au pillage. Malgré ce qu'écrivit, le 17 septembre, à M. de Machant, le chancelier du Consulat Vallière: « Les papiers de la chancellerie, quoique souillés, ont pu être retrouvés », les archives du Consulat furent presque complètement détruites, et ce n'est qu'exceptionnellement que l'on trouve aux archives de la Résidence des documents antérieurs à 1756.

Voir, sur l'histoire du Fondouk et son organisation intérieure, PLANTET, *loc. cit.*, *passim*.

(1) Il est probable que La Condamine tient cette appréciation de M. de Saint-Gervais lui-même, car notre consul écrivait quelques jours après: « Tunis, 23 juillet 1731. — LETTRE DE SAINT-GERVAIS AU COMTE DE MAUREPAS. — Les Tunisiens n'attendent qu'une occasion de rompre avec l'empereur, la paix leur faisant perdre 100,000 piastres qu'ils retiraient par un des esclaves qu'ils faisaient en Sicile et ailleurs. Le bey a refusé un présent d'argenterie valant environ 2,000 piastres, que le consul impérial lui a offert, et il a dit assez sèchement à cet agent qu'il comptait sur un présent de 20,000 piastres. (AN. étr., Consulat de Tunis.)

des bains qui a vue sur les jardins, qui sont fort peu de chose; je n'y ai rien remarqué qui méritât attention qu'une pièce d'eau carrée, dont les bords sont revêtus de marbre. Elle paraît grande par proportion au jardin qui est fort petit. Les enfans du khasnadar nous suivirent partout et nous maniaient et regardaient depuis les pieds jusqu'à la tête; l'ainé, qui peut avoir douze ans, nous demanda à chacun nos épées et nos cannes, tour à tour, pour les examiner de plus près. Il y avait parmi les gens de la maison qui nous suivaient un homme d'une belle physionomie, qui parlait bon italien; je l'entendais fort bien et je lui ai dit en mauvais baragouin moitié italien moitié français au moyen duquel on se fait entendre en ce pays-ci, que je le croyais Européen; il m'a répondu en riant, et d'un air à ne pas laisser douter qu'il ne mentit, qu'il était *Turco fino*, à quoi j'ai réparti qu'il sentait le renégat chrétien. Il n'en est pas convenu, mais tous ceux qui m'ont entendu se sont mis à rire. Ce même renégat, à qui j'ai demandé s'il n'y avait pas moyen de présenter nos respects aux dames pour pouvoir dire en France qu'elles étaient plus belles que toutes nos Françaises, m'a répondu, toujours en riant, par un signe effrayant qu'il m'a fait entendre être la punition destinée à ceux qui oseraient pousser un peu trop loin une pareille curiosité. Cet homme a bien pris les manières turques en prenant leur habit; il m'a demandé effrontément ma canne, dont la pomme de cristal de roche le tentait. Je lui ai dit que je l'avais fait marquer pour me servir de mesure et que je ne pouvais m'en passer; j'ai ajouté: « Si je vous demandais votre turban..... », le drôle m'a interrompu et m'a présenté son turban, et, sur sa persécution réitérée pour lui donner quelque chose pour se souvenir de moi, je n'ai pu m'en débarrasser qu'en lui donnant un sifflet d'ivoire qu'il a mieux aimé que de ne rien avoir.

Ce que nous avons vu de plus beau est le grand appartement du bey, au fond de la seconde cour; il est composé, comme la plupart des autres, d'une longue galerie coupée dans son milieu par une autre qui la traverse en croix, ce qui paraît former différentes pièces toutes garnies d'estrades et de carreaux. Le fond de la galerie en face est ce qu'il y a de plus orné; il y a deux croisées carrées assez grandes qui donnent sur le jardin; elles sont vitrées de glaces et s'ouvrent à coulisse des deux côtés. Les intervalles des arcades cintrées qui régner le long des murs et font le principal ornement d'architecture des bâtimens à la mauresque, sont garnis de beaux et grands miroirs de Venise d'une seule pièce, avec des bordures de glace bleue fort recherchée. Tous ces miroirs sont uniformes et faits pour la place, ce qui prouve que ce ne sont pas des présents ramassés, comme ceux du dey d'Alger, et qu'il n'y a rien eu d'épargné. J'ai vu aussi deux belles pendules anglaises pareilles, dont les boîtes sont peintes et vernies en façon de la Chine. Dans le fond de

la galerie, et par une autre grille dans le contour de l'angle que les deux galeries forment en se croisant, c'est l'oratoire du bey et l'endroit où il fait ses prières, et sa bibliothèque composée de livres des saints de sa loi; (1) j'en ai vu plusieurs tablettes garnies, la plupart reliés en parchemin. Tous les appartements sont pavés de carreaux de faïence de différentes couleurs disposés en mosaïque. Les murailles en sont aussi garnies jusques environ à la hauteur d'une toise, hors les angles des murs et le tour des portes et des fenêtres qui sont de marbre; le reste des murailles est enduit d'une espèce de plâtre et de stuc travaillé en façon de filigrane très délicatement. J'avais déjà vu de ces ornements à Alger et la plupart des maisons un peu honnêtes ont leurs murailles ainsi découpées, surtout dans les beaux appartements. Ces ouvrages surprennent par leur propreté et le peu d'épaisseur que conservent les reliefs en différents endroits; cependant, on assure que ce travail va fort vite, ce qui ne peut venir que de la grande habitude des ouvriers. Ils ont des fers tranchants, les uns plats, les autres ronds, avec quoi ils enlèvent les endroits qu'ils veulent sur leur enduit avant qu'il soit durci.

Quelquefois, comme au Bardou, les voûtes des appartements sont travaillées dans le même goût. Il n'y a que le bout de la galerie, le plus orné, qui ait un plafond; il est soutenu par de petites solives qui ne paraissent pas avoir plus de quatre pouces de largeur; elles sont sculptées et ornées de peintures rehaussées d'or. Voilà à peu près tout ce qu'on nous a fait voir dans la maison de plaisance du bey. M. le chevalier de Camilly en a le plan; je compte le joindre ici pour suppléer à ma description. (2) Il y a un petit jardin d'orangers et d'autres choses encore que nous n'avons point vues.

En revenant, nous avons passé sous un long aqueduc construit par les Maures, dit-on, il peut y avoir cent cinquante ans. J'ai compté près de cent soixante arcades; elles ne sont pas toutes égales; les piliers et les arcades, autant que l'œil en peut juger, paraissent égaux en largeur. Le haut des arcades est de briques, mais jusqu'au cintre elles sont de pierre. Il y avait autrefois un premier cintre aux deux tiers de la hauteur, mais la plupart sont tombés en ruine; peu subsistent dans leur entier; l'un et l'autre ensemble peuvent avoir seize à dix-sept pieds. Cet aqueduc traverse un vallon et finit en s'appuyant à ses deux extrémités sur deux coteaux. On assure qu'il communiquait à un autre, dont on voit encore subsister quelques

(1) Mohammed Seghir ben Youssef (*Soixante ans d'Histoire de la Tunisie. — Revue Tunisienne*, t. II, p. 325 et t. III, p. 213) parle également de cet oratoire que le bey Hassein fit monager dans la pièce où il se tenait d'habitude. Il parle aussi de sa bibliothèque très importante, de livres religieux et d'ouvrages intéressants dans chaque matière, sur toutes les sciences, sur tous les arts.

(2) Malheureusement, La Condamine n'a pas mis ce projet à exécution, et le plan annoncé n'est pas joint au manuscrit de la Bibliothèque nationale.

arcades en tirant vers le cap Carthage, et qu'il se trouve de pareilles ruines en plusieurs endroits du pays jusqu'à cinq lieues de Tunis dans les terres.

J'ai fait le petit voyage de Bardou avec le consul dans une chaise à l'italienne, attelée de deux chevaux. Les chemins sont ici différents de ceux des environs d'Alger; ils permettent ici l'usage des chaises roulantes, et il y a de petites charrettes découvertes qu'on loue pour aller et venir de La Goulette. Le bey a deux ou trois carrosses qu'on dit fort beaux. Sa cour a assez de magnificence et ne tient rien de la gueuserie de celle du dey d'Alger. Nous n'avons pu le voir, ni sa cour, parce qu'il est parti pour son camp, comme je l'ai dit, depuis deux jours.

Du mardi 3 juillet

Nous sommes sortis, tous les Français avec le consul, pour aller faire visite au « dolek » et au « kiaïa »; le premier était anciennement celui qui avait à Tunis toute l'autorité.⁽¹⁾ Le bey était seulement le général des troupes; mais il y a environ cent ans qu'un bey, homme de tête et de courage avec beaucoup d'ambition, usurpa la souveraine puissance sur le dey ou dolek, qui était un prince fort indolent et de peu de génie. Depuis ce temps, les beys se sont maintenus dans cette indépendance et n'ont conservé aux doleks, qu'ils nomment, que quelques honneurs sans aucun crédit. Celui qui remplit cette place est un vieillard vénérable qui aime fort les Français; il est sorti de son appartement de peur de nos souliers, et nous a reçus dans sa galerie au premier étage où il y avait des fauteuils de velours fort bien étoffés. Nous avons pris nos places à côté de lui et vis-à-vis; il nous a tendu la main à chacun en particulier. Les marchands la lui baisent; il nous a fait servir du café et a paru fort aise de nous voir. De là nous avons été chez le kiaïa; l'officier de ce nom à Constantinople est le lieutenant du grand-vizir; ici, il est vizir lui-même, sans en avoir le nom, et fait réellement les fonctions de premier ministre. Il demeure chez le pacha, autre homme de paille envoyé par le Grand Seigneur et à qui il ne reste aucune autorité; il ne se mêle de rien à Tunis et n'y vient que pour manger une pension de six mille piastres que lui fait la république.

Les Algériens ont encore secoué ce joug et ont renvoyé le dernier

(1) « A Tunis, le bey est absolu et n'a laissé au dey ou dodely (*) que des honneurs et la portion d'autorité qu'il a bien voulu lui conserver, qui ne consiste que dans l'administration de la justice dans les affaires que le bey n'évoque point à lui. Le pacha que le Grand Seigneur y envoie n'y est reçu qu'à la condition qu'il ne se mêlera de rien, en attendant que les Tunisiens osent secouer ce reste de joug comme les Algériens leur en ont donné l'exemple. » (LA CONDAMINE, même voyage, *infra*.)

(*) Pour *daouletli*, titre que portait le dey et qu'a conservé après lui le Iérik, gouverneur de la ville de Tunis.

qui venait de la part du Grand Seigneur en lui faisant un présent pour payer son voyage et faisant dire au Grand Seigneur que s'il voulait payer leurs troupes ils recevraient son pacha, qu'autrement il leur était fort inutile. La Porte, qui a ses raisons pour dissimuler, a donné au dey d'Alger le titre de pacha et lui en a envoyé le caffetan. Les Tunisiens, comme plus voisins de Constantinople, ou plus faibles que les Algériens, ont eu plus de ménagement pour le Grand Seigneur et reçoivent encore un pacha de sa part, qui est censé représenter le Grand Seigneur, mais ils ne lui donnent aucune part au gouvernement, et, en allant voir le kīaïa qui demeure chez le pacha et qui, vraisemblablement, lui a été autrefois subordonné, il n'a pas été question de faire visite au pacha.

Nous avons ensuite fait un tour par la ville; les rues sont plus larges qu'à Alger et les maisons moins hautes, ce qui rend la ville plus chaude; les rues sont assez bien pavées de pierres plates; au milieu de la rue, un espace plus creux, d'un ou de deux pieds de large, bordé de part et d'autre de pierres posées sur le champ pour former le ruisseau.

On nous a menés aux différents bazars ou marchés; il y a un quartier de la fabrique des bonnets, dont il se fait un grand commerce; ce sont des espèces de calottes rouges; tous les enfants en portent, tous les levanti ou gens de mer et quantité de Maures qui n'ont pas d'autre coiffure quoiqu'ils aient la liberté de porter le turban. Il y a une rue où l'on vend du drap, une autre où l'on vend des bijoux de femme, plusieurs rues sont couvertes de nattes supportées par des perches, d'autres ont des appentis de planches, et les quartiers marchands dont les boutiques ont des avancées soutenues par des piliers ont assez l'air de nos foires Saint-Germain et Saint-Laurent. En général, la ville a tout un autre air d'opulence qu'Alger. ⁽¹⁾

Les femmes que l'on rencontre dans les rues ont un voile de gaze de soie noire fort serré qui leur couvre tout le visage, au lieu qu'à Alger je n'ai vu que des voiles blancs de deux pièces qui leur laissent l'usage des yeux libres. Ce qui me fait croire qu'à Tunis ils sont plus jaloux qu'à Alger, puisqu'ils ont conservé les usages des Maures qui veillent leurs femmes avec plus de soin encore que les Turcs et qui les traitent plus mal. Nous sommes entrés dans un café qui m'a paru moins propre que ceux que j'ai vus à Alger en passant et dans lesquels je ne suis point entré. Celui-ci est une salle longue et basse, au milieu de laquelle est une estrade d'un pied et demi de haut et d'environ quatre pieds de large; le long des murs, il y en a deux autres plus étroites; elles sont garnies de nattes de jone et,

(1) Ce sont les juifs, comme partout ailleurs, qui font ici le change; il y en a de riches à Tunis; mais, à Tripoli comme à Alger, ils sont presque tous misérables... » (LA GONDAMINE, même voyage, *passim*.)

d'espace en espace, on y place des espèces de fourneaux pour allumer la pipe. J'y ai vu beaucoup de Turcs assis et fumant, quelques-uns jouant au même jeu de dames que l'aga de La Goulette, et presque aucun prenant du café; ependant on m'a dit qu'ils ne pouvaient sortir du café sans payer un aspre, pour lequel on leur en fournit trois tasses. Il y a, d'espace en espace, de petits creux en forme de gueule de four sous l'estrade qui servent de remise aux fourneaux.

En sortant du café j'ai ouï des instruments au loin d'une rue; je m'en suis approché; le bruit que j'ai entendu ressemblait à des sons de vielle et de hautbois qui ne sont pas d'accord.

J'ai été plus content de la salle du Divan; elle est découverte et éclairée par le haut dans son milieu; l'endroit d'où elle reçoit le jour est fermé d'une grille pareille à celle d'un parloir; le milieu de la salle est pavé de marbre blanc, le reste de faïence; il y a au milieu une fontaine de marbre; les deux côtés sont soutenus chacun de deux rangs de colonnes aussi de marbre. Je crois avoir compté neuf arcades de chaque côté, d'environ huit pieds de largeur, ce qui, avec la largeur du péristyle à l'entrée et dans le fond, donne la longueur de la salle; sa largeur est de six toises. Au fond est le fauteuil du président et des deux côtés sont plusieurs rangs de banes pour les conseillers. On arrive à cette salle par deux ou trois pièces assez petites, carrelées et tapissées, ainsi que la salle, de mosaïques de faïence. On nous a dit que quand on châtiât un Turc on lui donnait la bastonnade entre la fontaine du milieu de la salle et le président. Les ealores,⁽¹⁾ ou fils de Turcs qui ont épousé des femmes maures, sont bastonnés de l'autre côté et tout près de la fontaine. Les Maures reçoivent le même châtiment tout au bas de la salle, du côté de l'entrée. A Alger, l'usage est différent: quand un Turc a mérité d'être puni, l'exécution ne se fait jamais qu'en particulier et il n'y a que les Maures que l'on batte en plein Divan, au milieu de la cour.

J'ai été de là voir l'hôpital des PP. Trinitaires espagnols, en rendant à l'administrateur une lettre qu'on m'avait remise pour lui à Alger. J'oubliais de dire qu'au fond de la salle du Divan, derrière le fauteuil de l'aga, est une porte fermée d'une mauvaise serrure, du moins elle paraît telle; c'est ependant la porte du trésor du Divan, ou des fonds destinés aux besoins de la république. Je n'y ai rien vu de remarquable. En sortant j'ai rencontré dans la rue un gros homme vêtu à la française avec des lunettes sur le nez. On m'a dit que c'était le médecin du bey. C'est un Vénitien à qui il donne douze mille piastres d'appointements. Le dey d'Alger n'a ni médecin ni chirurgien.

(1) Pour *koulouglis*. Ce mot turc signifie *fils d'esclave*. On appelait ainsi les enfants issus du mariage d'un Turc de race pure avec une femme du pays désignée par le terme méprisant de *koul*, esclave.

MM. les gardes de la marine sont arrivés sur les onze heures, avec les voitures qu'on leur avait envoyées à La Goulette. Ils ont été voir le Bardou; en arrivant, ils nous ont annoncé que le général voulait partir et qu'ils avaient ordre de retourner le soir à bord. Personne n'est resté ici que moi. Je viens de faire mes dépêches pour France. Je compte demain matin aller à La Goulette dans la chaise du consul et retourner à bord dans le canot du commandant, qui ramènera le consul, qui est allé souper et coucher sur le bord du général.

MONNAIES DU PAYS

Les aspres de Tunis sont plus gros que ceux d'Alger; ils valent environ cinq liards de notre monnaie. On dit indifféremment aspre ou gavas; il faut cinquante-deux aspres pour une piastre, qui ne vaut ici que 3 livres 6 sols de France. La piastre sévillanne vaut une piastre et demie et quatre aspres, ou 5 livres et quelques sols.

Du mercredi 4 juillet.

On m'est venu éveiller à trois heures et, à la porte ouvrante⁽¹⁾ de la ville, nous sommes montés en chaise, un négociant français et moi, pour nous rendre à La Goulette. Comme notre consul n'était point encore arrivé et qu'il y avait peu d'apparence qu'il revint sitôt à terre, ne voyant ni signal ni manœuvre qui fit juger qu'on songeât à appareiller, j'ai proposé au marchand français d'aller faire un tour aux ruines de Carthage. J'avais grand regret d'être obligé de partir de Tunis sans avoir satisfait ma curiosité sur cet article. Elle avait été irritée pendant les deux ou trois jours que nous sommes restés à bord mouillés dans la rade, à la vue du cap Carthage, sans avoir la liberté de mettre pied à terre, et, dans les deux jours que je suis resté à Tunis, il ne m'a pas été possible de trouver le moment d'aller visiter ces ruines. C'est dans cette intention que j'étais parti de Tunis si matin. Jugeant donc que notre consul nous donnerait le temps de faire ce petit voyage avant son retour, nous avons monté deux de ses chevaux qui étaient dès la veille à La Goulette, et nous avons pris le chemin de Carthage, le marchand et moi. Un Maure nous suivait à pied pour nous servir de guide; je l'avais chargé d'une lunette d'approche que je portais exprès pour observer les vaisseaux que nous ne devions point perdre de vue, pour nous remettre en chemin aussitôt que l'on ferait quelque signal et que nous verrions le canot déborder pour ramener le consul à terre. Nous nous attendions aussi que, sans toutes ces précautions, nous ne pouvions manquer d'être sùllisamment avertis par le caanon qu'on lirerait pour

(1) Depuis la révolte d'Ali-Pacha, les portes de la ville étaient sévèrement fermées la nuit. Voir *Soixante ans d'histoire de la Tunisie*. — *Revue Tunisienne*, n° 8, p. 497.

saluer le consul quand il s'embarquerait pour revenir à La Goulette. De ce fort aux ruines, il peut y avoir une heure et demie de chemin à pied.

A peu près à moitié chemin, nous avons trouvé les quatre chaloupes de l'escadre qui faisaient de l'eau et plus de cent de nos gens, tant soldats que matelots, à terre, la plupart occupés à la lessive. Dans le moment que je parlais à l'officier qui commandait la chaloupe de notre vaisseau, le commandant a tiré un coup de canon et nous avons vu à son mât de misaine un pavillon que nous avons reconnu pour le signal de désafourcher. J'étais en trop beau chemin et trop avancé pour reculer : il ne me restait pas une demi-heure de chemin de là aux ruines ; rien ne se pouvait passer aux vaisseaux que je ne m'en aperçusse, et j'ai jugé que, les chaloupes étant à terre, le temps nécessaire pour leur retour, pour désafourcher, pour lever les grosses ancres et pour appareiller et pour ramener le consul me donnait le loisir de contenter mon envie et de revenir à La Goulette.

J'ai poursuivi ma route et, ne trouvant d'abord que quelques vieilles mesures, quelques restes de souterrains qui n'avaient rien d'extraordinaire, je commençais à me repentir de la peine que j'avais prise ; je n'ai pas tardé à m'en trouver dédommagé. Je m'étais écarté de mes guides et j'avais gagné par un sentier escarpé le haut de la montagne, d'où je considérais avec attention la vaste étendue de l'ancienne Carthage et le peu de vestiges qui subsistaient de son ancienne splendeur, lorsque j'ai aperçu le Maure et mon compagnon de voyage qui me faisaient signe de les suivre. Je suis descendu du lieu où j'étais qui, par sa situation et sa disposition, pourrait avoir été l'emplacement de la citadelle, et je les rejoignis auprès du monument presque unique qui se soit un peu conservé, mais qui suffit seul pour donner une idée de la magnificence et de la solidité de ceux qui ne subsistent plus. Ce sont dix-sept souterrains voûtés, parallèles les uns aux autres, dont la maçonnerie, du moins le plus grand nombre, est aussi saine et aussi entière que s'ils avaient moins d'un siècle. On juge que c'étaient des citernes destinées à rassembler et conserver les eaux de pluie qui tombaient sur la montagne, pour fournir la ville d'eau en temps de sécheresse, car il ne se trouve pas de fontaine dans le voisinage, et l'eau que font les bâtiments est tirée de puits dans la campagne, que les habitants d'une grande ville auraient eu bientôt épuisés. Plusieurs de ces citernes se sont comblées, on l'ont été de main d'homme ; d'autres paraissent encore pleines d'eau jusqu'à une assez grande profondeur, autant que l'on peut en juger en y jetant une pierre. Sondé avec un plomb au retour de Constantinople : hauteur du fond de la citerne au-dessus de la voûte trente-six pieds, savoir : hauteur de l'eau sept pieds, du niveau de l'eau au rez-de-chaussée quinze, du rez-de-

chaussée à la voûte quatorze; j'ai toisé une de celles qui sont comblées, et comme elles paraissent toutes égales, par celle-là on peut juger des autres : elle avait quinze toises de long en dedans et trois toises de large; il ne reste que douze à treize pieds entre le terrain qui s'y est formé et la voûte. Il faut observer qu'à une plus grande profondeur la longueur et la largeur auraient été quelques pieds de plus. Les murailles qui séparent une citerne de l'autre ont cinq pieds d'épaisseur, et pouvaient en avoir au moins six au rez-de-chaussée. Il règne des deux côtés deux galeries voûtées, de huit pieds de large, dont la longueur, qui répond à la largeur des dix-sept citernes et de leurs intervalles, doit être de près de soixante-dix toises. Sous les galeries, d'un et d'autre côté, de quatre en quatre toises, on rencontre une arcade qui a vue sur l'intérieur de la citerne, dont chacune est éclairée par trois ouvertures rondes situées au milieu et vers les extrémités de sa voûte; dans le milieu de la longueur de chaque voûte, il y a deux arcades de voûte qui se croisent aux endroits et forment les diagonales d'un carré dont les deux côtés sont ouverts en arcades sur les deux citernes à droite et à gauche (intervalle des arcades : neuf à dix pieds), en sorte que par ces arcades on voit de la première citerne jusqu'à la dernière, tant que la vue peut s'étendre; quelques-unes sont séparées dans leur milieu, ou dès le temps de leur construction, ou plutôt depuis, autant que j'en puis juger par un mur qui les traverse selon leur largeur, qui m'a paru moins solidement construit que les autres murs. Audessus de la première citerne, qui est la plus délabrée du côté le plus éloigné de la pointe du cap, est un petit dôme en cul de four que je crois plus moderne que le reste du monument; il est construit de grandes et grosses briques grisâtres. Ce sont les seules que j'aie remarquées, le reste de l'édifice étant de pierres très bien liées, mais assez petites. Le plan ci-joint ⁽¹⁾ peut donner d'un coup d'œil une idée assez exacte de ce que je viens de décrire. Je n'y ai pas observé de distinguer régulièrement les citernes comblées de celles qui ne le sont pas, ne l'ayant pas remarqué sur le lieu avec assez d'attention. En général, ce sont les plus éloignées de l'entrée, ou les six ou sept plus voisines du cap, qui sont encore pleines d'eau et très bien conservées; les autres sont comblées et ruinées inégalement, tant par leurs murs que par leurs voûtes, surtout la première du côté de l'entrée et celles qui la suivent immédiatement. ⁽²⁾

(1) Comme pour le Bardo, La Condamine n'a pas mis son projet à exécution, et le plan annoncé n'est pas annexé au texte.

(2) Tous ceux qui ont visité les citernes de Bordj-Djodid, surtout avant leur réparation, ont vu à quel point la description de La Condamine est exacte. Ce sont elles dont parlait El-Bekri au XI^e siècle et qu'il appelait « les citernes des démons ». « Elles contiennent, disait-il, une eau très ancienne qui y est restée de temps immémorial. » Tissot leur attribuait une origine punique; mais les célèbres travaux du R. P. Delattre ont prouvé d'une façon irréfutable que

Il y aurait eu sans doute plus de choses dignes d'un plus long examen, mais la crainte que l'escadre ne mit à la voile ne m'a pas permis de m'y arrêter plus longtemps.

APPENDICES

I

*MÉMOIRE DU ROI pour servir d'instruction
au sieur Duguay-Trouin, lieutenant général de ses armées navales*

Marly, 9 mai 1731.

Le roi estimant qu'il est du bien de son service d'envoyer quelques-uns de ses vaisseaux sur les côtes de Barbarie et dans les Échelles du Levant pour y protéger le commerce de ses sujets, a fait armer à Toulon, pour cet effet, *l'Espérance, le Léopard, le Toulouse, l'Alcyon*,⁽¹⁾ sous le commandement du sieur Duguay-Trouin.

L'objet de Sa Majesté, en mettant cette escadre à la mer, est de donner aux Barbaresques l'opinion qu'ils doivent avoir de ses forces maritimes, de les obliger à respecter son pavillon et d'assurer le commerce et la navigation des bâtiments français dans la Méditerranée. En conséquence, le sieur Duguay-Trouin mettra à la voile les premiers jours de juin au plus tard

Lorsqu'il aura exécuté à Alger ce qui vient de lui être prescrit par Sa Majesté, il se rendra devant Tunis, où, étant arrivé, il fera venir le sieur de Saint-Gervais à bord pour causer avec lui sur la situation des affaires de l'Échelle. Depuis le dernier traité renouvelé avec la république de Tunis, la bonne correspondance entre les sujets de cet État et ceux de Sa Majesté s'est maintenue assez exactement. Le bey fit rendre, l'année dernière, sept Génois qu'un de ses corsaires avait pris sur la côte de Provence; quant aux autres Génois esclaves à Tunis, on croit qu'ils avaient aussi été enlevés depuis sur la même côte. S'ils sont dans le cas d'être réclamés, le sieur Duguay-Trouin fera faire les instances auprès du bey pour qu'ils soient rendus et il en sera de même pour les équipages qui ont été pris dernièrement

ces citernes ont été construites ou réparées tout au moins de fond en comble sous le règne d'Hadrien. Voici les mesures que donnent Tissot (*Géogr. comp. de la Prov. Rom. d'Afrique*, t. 1, p. 597) et Babelon (*Carthage*, p. 161) : longueur, 30^m ; largeur, 7^m 50 ; profondeur, 9^m depuis le radier jusqu'au sommet de la voûte, mais la profondeur de la nappe d'eau ne paraît pas avoir été de plus de 5^m 50.

(1) Commandés par MM. de Camilly, de La Valette, le marquis d'Antin et le chevalier de Voisin, capitaines de la marine royale.

sur les côtes de Languedoc et de Provence par des corsaires barbaresques si ces corsaires sont Tunisiens. Il demandera pareillement la punition des reïs et la restitution des pillages.

Il ne descendra à Tunis qu'en cas qu'il y soit invité de la part du bey et que cela soit utile pour entretenir la bonne intelligence. S'il va voir le bey, suivant l'usage, il se contentera de lui dire que Sa Majesté, en le chargeant du commandement de ses vaisseaux pour protéger le commerce de ses sujets, lui a ordonné de passer à Tunis pour l'assurer qu'elle est toujours disposée à maintenir la bonne correspondance et à donner à la république des marques de son estime et de sa confiance. Sa Majesté ne lui prescrit rien sur le séjour qu'il doit faire dans la rade de Tunis, ce qui dépendra de la situation où il trouvera les affaires dans cette Échelle et du parti qu'il prendra de descendre à terre ou de s'en abstenir suivant les circonstances.

Pendant le séjour qu'il fera dans les rades de la côte de Barbarie, il s'informera avec soin et discrètement des forces maritimes de chaque république et il en rendra compte à son retour.

Il est instruit de l'incident arrivé à Tunis, en 1727, à propos de la détention de plusieurs officiers, gardes de la marine et matelots de l'escadre commandée par le sieur de Mons.⁽¹⁾ Pour prévenir un semblable danger, le sieur Duguay-Trouin, sauf le cas de nécessité absolue, ne permettra pas à ceux de son équipage de descendre à terre, encore moins d'y coucher. Il écoulera les représentations qui pourront lui être faites par les consuls contre les nationaux et réciproquement, et il tâchera de les concilier. Mais s'il y avait des discussions qu'il ne pût terminer, il demandera aux uns et aux autres des mémoires sur leurs différentes contestations et, à son retour, il les enverra avec son avis au secrétaire d'Etat chargé du département de la Marine. S'il lui était porté des plaintes graves et bien fondées contre quelques négociants de la nation et qu'il fallût y pourvoir sans retard, à la réquisition du consul, il prendra le parti de faire repasser ces négociants en France et il enverra les procédures qui auront été faites contre eux

(*Marine*, B², 288, f^o 217.)

II

MÉMOIRE pour servir d'instruction au chevalier de Caylus, capitaine de vaisseau

Marly, 9 mai 1731.

La Irégate *le Zéphyr* devant être armée pour garder les côtes de Provence et du Languedoc contre les irruptions des corsaires bar-

(1) Voir, appendice III, ce qu'il étoit arrivé en 1727 à l'escadre commandée par M. de Mons.

baresques et pour aller chasser les bâtiments interlopes qui font le commerce dans les concessions de la Compagnie d'Afrique, Sa Majesté a donné le commandement de ladite frégatè au sieur de Caylus.

Il partira donc de la rade de Toulon le 1^{er} du mois prochain et parcourra toute la côte à la recherche des corsaires barbaresques qui y auront été vus. C'est surtout vers le temps de la foire de Beaucaire qu'ils viennent troubler la navigation des bâtiments italiens, espagnols et autres qui viennent à cette foire. Suivant les traités passés avec les républiques de Barbarie, les corsaires ne doivent pas approcher les côtes du royaume à la distance de trente milles. Le chevalier de Caylus fera en sorte de joindre ceux qui croiseront dans la distance prohibée, de les combattre à outrance et de leur tuer le plus de monde possible. Il continuera de parcourir ces côtes jusqu'à la fin du mois de juillet, temps auquel les bâtiments marchands qui viennent à la foire de Beaucaire sont retournés dans leur pays, et il fera route pour les côtes de Barbarie.....

Suivant les traités faits avec les républiques d'Alger et de Tunis, la Compagnie d'Afrique doit avoir le commerce exclusif dans les concessions de La Calle et du cap Nègre; cependant, les bâtiments étrangers, même les français, y vont négocier, ce qui fait un tort considérable à cette Compagnie. Le chevalier de Caylus a ordre d'arrêter tous ceux qu'il trouvera dans les mers de ces concessions, ou qui auront chargé des marchandises pour le compte des étrangers. Il enverra directement dans les ports du royaume les prises qu'il aura faites, afin d'éviter les difficultés qui pourraient surgir si elles abordaient dans les ports d'Alger ou de Tunis....

Quant à la prise des bâtiments nolisés par des Turcs, Maures ou Grecs pour aller soi-disant chercher des blés pour leur propre compte et qui, au lieu de les porter à Tunis, leur destination apparente, les transportent dans les pays étrangers, le chevalier de Caylus se concertera avec le sieur de Saint-Gervais... Il a été donné ordre à ce consul de concerter pour cela des représentations aux puissances des deux républiques. Il protégera la pêche du corail qui est, suivant les traités faits avec Alger et Tunis, le privilège exclusif de la Compagnie d'Afrique. Il lèvera de Tabarque⁽¹⁾ et de tous les ports de Barbarie qu'il aura l'occasion de reconnaître le plan le plus exact et l'enverra à Sa Majesté. Il passera le sieur de Saint-Gervais au cap

(1) Dans une dépêche en date du 23 mai 1731, le comte de Maurepas envoie au chevalier de Caylus le plan de Tabarque avec prière d'en vérifier l'exactitude sur les lieux mêmes et de donner les renseignements les plus exacts sur le port de cette île, son entrée, son étendue, etc. « Le roi a l'intention d'acquérir cette île (cela soit dit confidentiellement), attendu que le commerce de ceux qui la possèdent (*) fait le plus grand tort à celui de la Compagnie d'Afrique. En attendant, il faut insinuer au directeur de La Calle et à celui du cap Nègre d'entraver le plus possible le commerce et la pêche des Tabarquins pour les en dégoûter. » *Marine*, B2, 288, f° 261). — Durant toute l'ancienne monarchie, la France a désiré s'emparer

(*) Les Lomellini, de Gènes.

Nègre pour faire l'inventaire des armes, munitions, canons, ⁽¹⁾ etc., et dresser l'état des lieux que la Compagnie doit rendre tels quels à l'expiration de son traité.....

Il est informé de l'incident survenu à Tunis en 1727, ⁽²⁾ consistant dans la détention de plusieurs officiers. Si, lorsqu'il sera dans les rades de Tunis, le consul le requiert d'appuyer auprès des puissances de cette république les représentations qu'il aura à leur faire, le chevalier de Caylus chargera un de ses officiers de faire, de concert avec eux, les démarches nécessaires au service de Sa Majesté. » — (*Marine*, B², 288, f^o 229.)

III

NOTE sur ce qui arriva en 1727 à l'escadre commandée par M. de Mons.

Joseph de Mons, chef d'escadre, avait été envoyé à Tunis en 1727, à la tête d'une flotte de cinq vaisseaux, pour « demander au bey réparation de plusieurs infractions faites aux traités, et la punition des corsaires qui les ont commises ». (Lettre du comte de Maurepas à Pignon, consul de France à Tunis, en date du 28 avril 1727.) Les exactions commises par les reïs tunisiens sur les côtes de Provence avaient pris des proportions inquiétantes. Un corsaire poursuivant un navire italien avait été pris par un vaisseau du roi, et la Cour de France décida qu'il serait envoyé à Tunis sous l'escorte du vaisseau qui l'avait capturé. Ce navire arriva à La Goulette pendant que l'escadre de M. de Mons mouillait en rade. On avait arboré sur le corsaire capturé le pavillon français. Le bey se basa sur cette substitution pour prétendre que son reïs avait été attaqué le premier, puisque son pavillon national lui avait été enlevé et, pour obtenir la restitu-

de cette île. Il y aurait une étude intéressante à faire sur tous les projets mis en avant dans ce but, et dont l'un eut l'issue la plus malheureuse quand on voulut le mettre à exécution. Quoique désavoué après son échec par le comte de Maurepas, il n'en est pas moins vrai que de Saurins-Murat avait les instructions précises du ministre pour « s'emparer par surprise de l'île de Tabarque ». — Voir PLANTET, *loc. cit.*, *passim*.

(1) « Description des bâtiments et forts du cap Nègre, avec l'état et l'inventaire des canons, armes et munitions de guerre qui sont dans ladite place, suivant la visite qui en a été faite le 21 septembre 1731 et jours suivants par le sieur Boyer de Saint-Gervais, consul de France à Tunis, et par le sieur Soret, directeur pour la Compagnie d'Afrique audit lieu. — Cap Nègre. 1^{er} octobre 1731. »

Cet inventaire, conservé aux archives du ministère des Affaires Étrangères, mériterait d'être publié, car il renferme « les renseignements les plus curieux sur la colonie française du cap Nègre à cette époque. MM. de Saint-Gervais et Soret y passent successivement en revue, avec un soin minutieux, les fortifications, le puits, la buanderie, la cave, les magasins, l'intérieur de la place, le bazar, le corps de garde, la salle d'armes, les casernes, la maison du directeur, le logement du chirurgien, la mistrance, l'église et son clocher, le logement de l'aumônier, l'hôpital, la boulangerie, le moulin, la boucherie, l'écurie, le jardin, la forte resse, le four à chaux, etc. » — PLANTET, *Corresp. des Bèys de Tunis*, t. II, p. 266.

(2) Voir plus haut, note page 21.

tion de son navire, il retint à terre quelques officiers de l'escadre qui étaient venus se délasser à Tunis. Peut-être M. de Mons ne se sentait-il pas en force pour imposer sa volonté; peut-être aussi craignait-il d'outrepasser les instructions qu'il avait reçues (avril 1727) et qui lui recommandaient de ne faire « ni instances ni représentation pour la réparation ». (1) Toujours est-il que, malgré les instances du consul, il céda aux exigences du bey et perdit par sa faiblesse tout le fruit qu'on attendait de sa mission. (2) On fut obligé, l'année suivante, d'envoyer une nouvelle escadre à Tunis sous le commandement du sieur de Grandpré, à laquelle on joignit le chevalier d'Héricourt, « pour obliger particulièrement la république de Tunis à réparer l'insulte faite au pavillon de Sa Majesté dans la dernière campagne du sieur de Mons ». Cette mission obtint la signature du traité de paix du 1^{er} juillet 1728, qui se terminait par l'engagement pris par le bey de faire exprimer verbalement à la Cour de France son repentir par ses ambassadeurs extraordinaires.

(1) Il est vrai que, quelques lignes plus bas, le mémoire servant d'instruction disait : « Il se conduira au surplus de manière à faire concevoir à la république de Tunis une haute opinion des forces maritimes de Sa Majesté, de son attention à maintenir exactement les traités qu'elle a faits et que les Tunisiens n'y peuvent manquer de leur part sans craindre son ressentiment. »

(2) Voici comment Hasséïn Ali-Bey rendit compte à Louis XV de l'événement :

HASSEÏN BEN ALI, BEY DE TUNIS, A LOUIS XV.

Tunis, 17 août 1727. — Quand nous avons appris par le consul français que notre vaisseau était allé sur les côtes de France, nous en avons été très fâché, car nous défendons lesdites côtes à nos corsaires, et nous attendions avec impatience le retour de notre vaisseau pour en punir le reis. Quand la première barque corsaire qui avait commis des hostilités fut arrivé, nous mîmes le reis en prison et nous attendions le retour des autres pour les punir tous à la fois, lorsque les vaisseaux de Votre Majesté sont arrivés. Le consul nous a dit qu'ils venaient de Tripoli, qu'ils allaient à Alger et qu'ils n'avaient rien à faire ici. Trois jours après, il nous dit qu'ils voulaient partir; nous lui répondîmes que cela nous ferait plaisir, parce que leur séjour nous obligeait à doubler la garde des esclaves. Après, il changea de discours et nous dit que le commandant voulait venir nous parler; sur quoi nous lui dîmes qu'il serait le bienvenu, et le jour suivant il nous dit qu'il ne pouvait pas venir parce qu'il était malade; à quoi nous répondîmes que, puisqu'il ne voulait pas venir, il pouvait faire à sa commodité ses provisions et continuer sa route. Après, nous vîmes arriver notre vaisseau portant pavillon blanc; et nous apprîmes que nos gens étaient enchaînés. Tout le peuple se souleva à cette nouvelle; le consul, que nous voulions faire appeler, avait fui avec le député qui emportait son argent et ses papiers, et les deux personnes qui étaient venues acheter des chevaux. (*) Le consul avait envoyé sa vaisselle et autres choses précieuses chez le consul de Gènes, ce qui nous a obligé de faire détenir les trois canots des vaisseaux de guerre dont les équipages et les officiers sont restés dans la maison du consul. Nous avons envoyé de nos gens pour empêcher qu'ils ne fussent insultés et, de cette manière, nous avons calmé le peuple. Le consul est cause de tout le désordre qui est survenu, car il est fou. Ce que nous demandons à Votre Majesté, c'est qu'elle ait la bonté d'envoyer une personne plus raisonnable avec laquelle nous ajusterons toutes choses, et quand le consul a dit au commandant de ne rendre notre vaisseau qu'après que nous aurions accordé les satisfactions qu'il nous demandait, le commandant a répondu qu'il n'avait point d'ordres, qu'il n'en voulait rien faire, et c'est le consul qui a fait tout le mal, comme Votre Majesté pourra s'informer du commandant. Et le salut. — (Aff. étr., Consulat de Tunis.)

(*) Était-ce déjà M. d'Aguillon, commissaire des haras, dont la venue à Tunis était annoncée au bey par une lettre de Louis XV en date du 13 août 1727? D'ailleurs, la Cour de France envoyait souvent acheter des chevaux à Tunis.

CATALOGUE

MÉTHODIQUE ET RAISONNÉ

DES PLANTES VASCULAIRES DE CARTHAGE & DE SES ENVIRONS

AVEC INDICATION DES PLANTES MÉDICINALES INDIGÈNES

PAR

LE P. L. BARDIN

des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs)

Ancien professeur de Géologie à la Faculté libre des Sciences d'Angers

Membre de la Société géologique de France

de la Société linnéenne de Bordeaux et de la Société scientifique de Bruxelles

Un concours de circonstances que j'étais loin de prévoir m'a amené à étudier la flore de Carthage et de ses environs. De nombreuses excursions m'ont fait recueillir un grand nombre de plantes; aidé, en outre, de *la Flore d'Algérie*, de MM. Battandier et Trabut, et surtout du *Catalogue des Plantes vasculaires de la Tunisie*, de MM. Bonnet et Barratte, j'ai pu dresser un catalogue d'environ sept cents espèces pour Carthage et les environs de Tunis. Ce travail n'est pas complet, assurément; beaucoup de recherches restent à faire pour donner un tableau exact de la végétation de cette région; il y a même, à en juger par les trois ou quatre plantes, nouvelles pour la Tunisie, recueillies dans le cours de quelques récentes herborisations, un espoir sérieux de voir récompenser par des nouveautés les recherches attentives que l'on voudra s'imposer. Autre chose, en effet, est de demeurer dans le pays et d'en suivre pas à pas, selon les saisons, le développement des plantes, et autre chose de venir de loin en loin y faire quelques excursions plus ou moins prolongées.

Les Missions scientifiques ont donné, par l'ensemble de leurs recherches et de leurs découvertes, une connaissance très avancée de la flore de Carthage et de ses environs; mais comme le dit fort judicieusement Doumet-Adanson, dans la magnifique préface qu'il a mise comme introduction au *Catalogue des Plantes vasculaires de Tunisie*, « s'il appartient maintenant aux botanistes qui résideront dans le pays de fouiller les localités qu'ils habiteront et celles qui peuvent encore n'avoir pas été suffisamment explorées, cette tâche leur a été extrêmement facilitée par le grand nombre de localités citées dans ce catalogue,

« et de nouvelles et fréquentes herborisations, faites en diverses saisons, pour-
ront encore ajouter des nouveautés à ce qui nous est actuellement connu », (1)

J'étais sur le point de publier le résultat de mes recherches, quand des demandes trop légitimes et répondant parfaitement à des études antérieures m'en ont fait ajourner la publication. A quoi bon pour nous, me disait-on, publier une simple liste de plantes, sans indiquer leurs propriétés médicinales et leur mode d'emploi? Les villes ont des hospices et des dispensaires pour les pauvres et les ouvriers; la misère et la souffrance y excitent la pitié et sollicitent des secours qu'il est ordinairement aisé de se procurer. Les campagnes, au contraire, éloignées des grands centres, restent privées de ces avantages et sont abandonnées à elles-mêmes, formant, en quelque sorte, un peuple à part et qui ne peut compter sur les mêmes ressources et prétendre aux mêmes bienfaits. C'est ainsi que l'indigène, sous sa tente ou dans son gourbi, est bien plus écrasé par le malheur et bien plus à plaindre quand la maladie l'atteint; il est obligé de souffrir sans secours et ignoré sous un abri où le froid et la malpropreté se joignent trop ordinairement aux souffrances de la maladie et aux privations de toute sorte. — Le Missionnaire d'Afrique envoyé pour soulager les indigènes pauvres dans leurs souffrances assiste presque toujours seul à ce triste spectacle du dénuement aux prises avec la souffrance! N'est-ce pas pour lui plus que pour tout autre une nécessité de pouvoir faire de la médecine à bon marché, en renonçant aux médicaments dispendieux pour utiliser les plantes que la Providence fait naître avec tant de prodigalité sous nos pas et tout autour de nous? Combien de ces plantes sont préférables, avec leurs sucs pleins d'efficacité, à bien de ces remèdes difficiles à trouver et parfois même impossibles à se procurer! C'est donc pour répondre à ce besoin et aux désirs qui m'ont été manifestés que j'ai indiqué les propriétés de nos plantes médicinales et la manière de les employer.

J'essaierai de montrer ainsi que Dieu, dans sa sagesse, a suffisamment pourvu chaque pays des remèdes nécessaires à ceux qui l'habitent pour soulager et souvent guérir leurs maladies avec les plantes indigènes.

Dans cette partie de mon travail, je n'ai rien avancé de moi-même: j'ai consulté, pour le rendre moins imparfait et plus utile, les ouvrages les plus autorisés sur ces matières. J'ai cité de préférence la *Botanique médicale*, de M. Trabat, et celle de M. Moquin-Tandon; j'ai mis à profit surtout le *Dictionnaire de Médecine et de Thérapeutique*, de MM. Bouchut et Després, ainsi que le *Traité pratique et raisonné des Plantes médicinales indigènes*, de F.-J. Cazin.

L. B.

(1) Après le nom de chaque espèce des plantes de ce catalogue, j'ai cité un certain nombre d'auteurs et donné, à l'occasion, quelques synonymes. — J'ai consulté *la Flore de Mutel*, qui a exploré les environs de Bône, en Algérie; *la Flore de France*, de Grenier et Godron; *la Nouvelle Flore de France*, de Gillet et Magne, que possèdent beaucoup de botanistes tunisiens; *la Flore d'Algérie*, de MM. Battandier et Trabat, qu'il faudra toujours avoir sous la main si l'on veut bien connaître la végétation de l'Afrique du Nord, et enfin l'important *Catalogue des Plantes vasculaires de Tunisie*, de MM. Bonnet et Barratto. Ces citations pourront, au besoin, fournir des descriptions de plantes pour servir à l'étudier, et indiquer des localités précises où elles se trouvent, pour en simplifier la recherche.

DICOTYLÉDONES

RENONCULACÉES. Jussieu

Tribu I. — RANONCULÉES

Sous-tribu I. — *Anémonées*

Anemone, L.

- 1 *A. coronaria*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 9. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 14. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 15. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 5. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 1. — (Février, avril.)

Hab.: moissons, champs cultivés. Carthage, La Malga, La Marsa, Sainte-Monique.

Adonis. L.

- 2 *A. microcarpa*. D.C. — *A. microcarpa*, var. *ℓ. grandiflora*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 5. — *A. microcarpa*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 2. — (Mars, juin.)

Hab.: champs, lieux sablonneux, plantations d'oliviers. Carthage, Gamart.

- 3 *A. æstivalis*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 11. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 16. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 11. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 5. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 2. — (Mars, juin.)

Var. *ℓ. dentata*.

Hab.: champs et moissons. Le Bardo.

Sous-tribu II. — *Euranonculées*

Ranunculus. L.

- 4 *R. bullatus*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 15. — Gren. Godr., I, 35. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 7. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 20. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 4. — (Octobre, février.)

Hab.: pelouses sèches, pentes des collines. Carthage, La Malga, La Marsa, Sainte-Monique, Sidi-bou-Said, environs de Tunis.

- 5 *R. chærophyllus*. L. Var. *flabellatus*. Coss. — *R. flabellatus*, Desf. — *R. chærophyllus*, var. *ℓ. flabellatus*. — Mutel, Fl. fr., I, 15. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 36. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 8. — *Ranunculus flabellatus*. Batt. et Trab., Fl. alg., II, 11. — *Ran. chærophyllus*, var. *ℓ. flabellatus*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 4. (Février, mai.)

Hab.: collines et lieux incultes. Dar-el-Aouïna, La Soukra.

6 *R. millefoliatus*. Vahl. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 10. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 4. — (Avril, juin.)

Hab. : dépression herbeuse. Près de Damous-el-Karita.

7 *R. muricatus*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 25. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 38. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 8. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 13. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 6. — (Mars, juillet.)

Hab. : lieux humides, bords des fossés. Sidi-bou-Saïd, La Goulette.

Tribu II. — HELLÉBORÉES. D. C.

Delphinium. L.

8 *D. peregrinum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 32. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 47. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 17. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 15. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 7. — (Mai, juillet.)

Hab. : champs, moissons, collines. Carthage, Sainte-Monique, La Malga, La Marsa.

9 *D. pentagynum*. Desf. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 16. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 8. — (Avril, juin.)

Hab. : pâturages, collines incultes. Tunis.

Nigella. L.

10 *N. Damascena*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 29. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 43. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 16. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 17. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 7. — (Avril, juin.)

Hab. : champs, moissons, lieux incultes. Carthage, Tunis, La Marsa.

11 *N. sativa*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 29. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 43. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 16. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 17. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 7. — (Mai, juin.)

Hab. : cultivé dans les jardins et naturalisé çà et là. Tunis.

12 *N. arvensis*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 29. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 43. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 16. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 18. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 6. — (Mai, juillet.)

Hab. : lieux incultes, champs et moissons, dunes. Carthage, Sainte-Monique, La Marsa.

13 *N. hispanica*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 29. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 44. — Gill. et Magn., Nouv. fl. fr., 16. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 18. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 7. — (Avril, août.)

Hab. : moissons, champs et jachères.

Les semences de nigelle, surtout du *N. Damascena*, sont considérées comme stimulantes. Les Arabes s'en servent comme condiment. Elles ne sont plus usitées en médecine, quoique diurétiques et excitantes.

PAPAVÉRACÉES. Juss.

Papaver. L.

- 14 *P. somniferum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 40. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 57. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 21. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 20. — *Papaver somniferum*. Var. *ℓ. officinale*. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 9. — (Mars, mai.)

Hab.: cultivé et parfois spontané dans les jardins.

- 15 *P. setigerum*. D.C. — Mutel, Fl. fr., I, 40. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 58. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr. 21. — *Papaver somniferum*. Var. *α. setigerum*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 9. — (Avril, mai.)

Hab.: lieux incultes, décombres. Carthage, La Manouba.

Le pavot somnifère, aussi bien que le *P. setigerum*, est cultivé pour l'usage pharmaceutique de ses capsules. Elles doivent être récoltées avant la maturité des graines, lorsqu'elles sont encore très succulentes.

On peut donner à l'intérieur l'infusion de têtes de pavot sèches à la dose de 2 à 6 gr. pour 500 gr. d'eau. Cette infusion, miellée ou sucrée, est calmante et convient, prise par demi-tasses, dans les affections catarrhales, les toux nerveuses, les irritations intestinales, les diarrhées et les fièvres intermittentes et éruptives. Il est prudent de n'administrer d'abord les préparations de têtes de pavot à l'intérieur qu'à petites doses, que l'on augmente graduellement.

A l'extérieur, on emploie la décoction de tête de pavot dans les inflammations abdominales, les coliques nerveuses, pour calmer les douleurs: la décoction se fait à la dose de 15 à 20 gr. par litre d'eau pour lavement, fomentation et lotion.

Ne pas oublier que la décoction d'une tête de pavot, en lavement, peut être dangereuse pour un enfant.

- 16 *P. rhæas*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 40. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 58. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 21. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 20. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 9. — (Mars, mai.)

Hab.: champs, moissons. Carthage, La Marsa, La Malga, Sainte-Monique, Sidi-bou-Saïd.

P. rhæas; var. *γ. vestitum*. Gren. Godr. RR.

Hab.: moissons. Carthage.

Le coquelicot, ou ponceau, est légèrement narcotique et sudorifique; il convient dans le catarrhe pulmonaire, la coqueluche, les fièvres éruptives et les tranchées des enfants. On se sert des fleurs, qui sont béchiques et anodines, à la dose de 4 gr. par litre d'eau pour calmer la toux dans les rhumes et les bronchites.

- 17 *P. dubium*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 40. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 59.
— Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 21. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 21.
— Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 9. — (Avril, juillet.)

Hab. : se trouve au Bou-Kornein, à Hammam-Lif.

Loiseleur-Deslongchamps a obtenu du suc exprimé des feuilles, des tiges et des capsules un extrait épaissi dont il a constaté l'action anodine dans plusieurs maladies. Il le donne ordinairement sous la forme de teinture ainsi préparée : « Prenez extrait de *papaver dubium* 125 gr., faites dissoudre dans 1.500 gr. de vin muscat; dose 50 à 100 gouttes. » Avec ce remède, il a guéri des diarrhées chroniques, des coliques plus ou moins violentes, dissipé des insomnies opiniâtres.

- 18 *P. hybridum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 39. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 59.
— Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 22. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 21.
— Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 9. — (Avril, juin.)

Hab. : champs, moissons. Carthage, Tunis.

Glaucium. Tourn.

- 19 *G. luteum*. Scopol. — Mutel, Fl. fr., I, 41. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 61. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 23. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 22. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 10. — (Février, juillet.)

Hab. : sables et lieux incultes de la zone maritime. Carthage, La Marsa, Sainte-Monique, La Goulette.

- 20 *G. corniculatum*. Curt. — Mutel, Fl. fr., I, 41. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 61. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 23. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 22. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 10. — (Février, juillet.)

Hab. : moissons, bords de la mer. Carthage.

Les feuilles du pavot cornu, *glaucium luteum*, pilées avec quelques gouttes d'huile d'olive et appliquées sur la partie malade, sont efficaces contre les contusions, les plaies avec déchirures, le panaris commençant, l'irritation enflammée des vésicatoires, les brûlures. Dans les campagnes, où d'autres remèdes ne sont pas à la portée de tout le monde, on peut se servir avantageusement et gratuitement de cette plante.

Hypocoum. Tournef.

- 21 *H. procumbens*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 42. — Gren. Godr., Fl. fr.,

1, 62. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 23. — Batt. et Trab., Fl. alg.,
1, 23. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 10. — (Mars, mai.)

Hab. : moissons, champs cultivés. Carthage, Sidi-bou-Saïd.

FUMARIACÉES. D. C.

Platycapnos. Bernh.

- 22 *P. spicatus*. Bernh. — *Fumaria spicata*. Mutel, Fl. fr., 1, 46. — Gren. Godr., Fl. fr., 1, 69. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 25. — *Platycapnos spicatus*. Batt. et Trab., Fl. alg., 1, 24. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 11. — (Avril, mai.)

Hab. : champs cultivés, moissons. Carthage, Sidi-bou-Saïd, environs de Tunis.

Fumaria. L.

- 23 *F. capreolata*. L. — Mutel, Fl. fr., 1, 44. — Gren. Godr., Fl. fr., 1, 66. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 25. — Batt. et Trab., Fl. alg., 1, 26. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 12. — (Janvier, juin.)

Hab. : champs cultivés, lieux herbeux. Carthage, La Marsa.

- 24 *F. muralis*. Sond. — *F. Bastardi*. Gren. Godr., Fl. fr., 1, 67. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 25. — *Fumaria media*. Batt. et Trab., Fl. alg., 1, 28. — *Fum. capreolata*, var. γ . Bastardi. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 12. — (Février, juin.)

Hab. : décombres, champs d'oliviers, lieux herbeux. Carthage, La Malga, Tunis.

- 25 *F. officinalis*. L. — Mutel, Fl. fr., 1, 45. — Gren. Godr., Fl. fr., 1, 68. — Gill. et Magn., Nouv. fl. fr., 25. — Batt. et Trab., Fl. alg., 1, 28. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 12. — (Mars, juillet.)

Hab. : champs, jardins et décombres. Carthage.

- 26 *F. densiflora*. D. C. — Mutel, Fl. fr., 1, 46. — Gren. Godr., Fl. fr., 1, 68. — Gill. et Magn., Nouv. fl. fr., 25. — Batt. et Trab., Fl. alg., 1, 28. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 12. — (Février, juillet.)

Hab. : champs, jardins. Carthage, Sidi-bou-Saïd, environs de Tunis.

- 27 *F. parviflora*. Lamk. — Mutel, Fl. fr., 1, 44. — Gren. Godr., Fl. fr., 1, 69. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 25. — Batt. et Trab., Fl. alg., 1, 29. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 12. — (Mars, juillet.)

Hab. : champs, moissons, jardins d'oliviers. Carthage, Sainte-Monique.

Toutes ces espèces de *fumaria*, y compris le *platycapnos spicata*, sont vermifuges, amères et détersives : on les emploie contre

les affections chroniques de la peau, dans la jaunisse et l'atonie de l'appareil digestif.

Toutes les espèces de fumeterre jouissent des mêmes propriétés ; cependant, on a remarqué que les *F. capreolata* et *media* causaient une excitation intestinale et un effet purgatif qui se manifestaient plus ou moins après l'ingestion du suc, tandis que celui des autres espèces, et surtout du *F. officinalis*, donné à la même dose, ne produisait rien de semblable. Il est donc prudent de préférer la fumeterre officinale, dont les propriétés sont bien connues.

On emploie le suc frais de ces plantes à la dose de 100 à 150 grammes par jour, que l'on prend le matin à jeun, comme dépuratif, dans les maladies de la peau. On en fait aussi une tisane par infusion : 20 à 30 gr. par litre d'eau.

CRUCIFÈRES. Jussieu.

Tribu I. — RAPHANÉES

Raphanus. L.

- 28 *R. sativus*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 47. — Gren. Godr., Fl. fr., 71. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 31. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 31.

Hab. : cultivé dans les jardins ; parfois subspontané.

D'après le D^r Cazin, la décoction miellée de radis est un remède populaire contre les toux opiniâtres.

- 29 *R. raphanistrum*. L. (vulg. ravenelle.) — Mutel, Fl. fr., I, 47. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 72. — Raph. arvensis. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 31. — Raph. raphanistrum. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 31. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 26. — (Mars, juin.)

Hab. : champs, bords des chemins. Carthage, environs de Tunis.

- 30 *R. landra*. Moretti. — Mutel, Fl. fr., I, 47. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 72. — Raphanistrum landra. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 31. — Raphanus landra. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 31. — Raphanus raphanistrum, var. *6. landra*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 26. — (Mars, juin.)

Hab. : champs, friches et sables maritimes.

Tribu II. — CAKILINÉES

Cakile. L.

- 31 *C. maritima*. Scop. — Mutel, Fl. fr., I, 81. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 154. — Gill. et Magn., Nouv. fl. fr., 41. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 32. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 35. — (Février, juin.)

Hab.: sables et dunes des bords de la mer. Carthage, Sainte-Monique, La Marsa, La Goulette.

Cette plante, peu usitée, est excitante, antiscorbutique, stomachique.

Rapistrum. Tourn.

- 32 R. Linnæum. Boiss. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 156. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 41. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 33. — *Rapistrum rugosum*, var. δ . Linnæum. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 35. — (Avril, juin.)

Hab.: cultures et lieux incultes. Environs de Tunis.

- 33 R. orientale. D.C. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 156. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 41. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 33. — *Rapistrum rugosum*, var. γ . orientale. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 36. — (Avril, juin.)

Hab.: cultures et lieux incultes. Tunis, La Manouba.

Tribu III. — NUCAMENTACÉES OU ISATIDÉES

Neslia. Desv.

- 31 N. paniculata. Desv. — Mutel, Fl. fr., I, 83. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 132. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 46. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 36. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 34. — (Mars, juin.)

Hab.: moissons et lieux cultivés. Carthage, près le Petit-Séminaire, Sidi-bou-Saïd, La Marsa, Tunis.

Tribu IV. — THLASPIDÉES

Biscutella. L.

- 35 B. didyma. L. — B. apula. Mutel, Fl. fr., I, 106. — B. levigata. Gren. Godr., Fl. fr., I, 135. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 51. — B. apula. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 38. — B. didyma, var. α . apula. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 32. — (Février, juin.)

Hab.: pâturages, lieux herbeux, pentes des collines. Environs de Tunis.

- 36 B. lyrata. L. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 37. — B. didyma, var. δ . raphanifolia. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 32. — (Février, juin.)

Hab.: pâturages, lieux herbeux, pentes des collines. Carthage, Sidi-bou-Saïd, Tunis.

Tribu V. — LÉPIDINÉES

Capsella. Mœnch.

- 37 C. bursa-pastoris. Mœnch. — Mutel, Fl. fr., I, 95. — *Thlaspi bursa-pastoris*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 117. — *Caps. bursa-pastoris*.

Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 50. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 41. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 29. — (Toute l'année.)

Hab. : Sainte-Monique, colline de Junon, au Petit-Séminaire.

- 38 *C. rubella*. Reuter. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 50. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 42.

Hab. : pâturages, champs, lieux incultes, bords des routes. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd.

La *bourse à pasteur* est astringente; on s'en sert contre les hémorrhagies passives, les dysenteries et les diarrhées, en sucs, tisanes et lavements. Plusieurs médecins l'ont regardée comme spécifique dans l'hématurie, et le D^r Lieutaud la prescrit dans cette dernière maladie et dans l'hémoptysie.

Le suc se prépare en pilant les feuilles vertes, les tiges et les sommités fleuries, et en exprimant le jus. On l'administre à la dose d'une à deux cuillerées.

La décoction astringente se prépare en faisant bouillir, dans un litre contenant moitié eau et moitié vin, 8 gr. de feuilles de *Capsella bursa-pastoris*, ou « bourse à pasteur ».

Lepidium. Tourn.

- 39 *L. sativum*. L. (vulg. cresson alénois.) — Mutel, Fl. fr., I, 95. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 149. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 49. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 45. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 30. — (Mars, juin.)

Hab. : cultivé dans les jardins; souvent subspontané au voisinage des cultures et dans les décombres.

Le cresson alénois est irritant; on l'emploie comme assaisonnement, et il est parfois préféré au cresson de fontaine. La graine est très estimée des Arabes : c'est une sorte de panacée que vendent tous les droguistes indigènes.

Tribu VI. — ALYSSINÉES

Koniga. Adanson.

- 40 *K. maritima*. Rob. Br. — *Alyssum maritimum*. Mutel, Fl. fr., I, 88. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 118. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 43. — *Koniga maritima*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 49. — *Lobularia maritima*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 27. — (Fleurit toute l'année.)

Hab. : décombres, lieux incultes, bords des chemins. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, La Goulette, environs de Tunis.

- 41 *K. lybica*. Webb. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 49. — *Lobularia lybica*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 27. — (Décembre, mai.)

Hab.: bords des champs, lieux incultes, champs d'oliviers. La Marsa, La Goulette, Tunis.

Tribu VII. — CAMÉLINÉES

Carrichtera. Adanson.

- 42 *C. vellæ*. D.C. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 52. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 31. — (Janvier, juin.)

Hab.: lieux incultes et collines. Tunis.

Tribu VIII. — BRASSICÉES

Brassica. L.

- 43 *B. oleracea*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 49. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 75. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 32. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 57. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 22. — (Mars, avril.)

Hab.: cultivé dans les jardins européens, sous diverses variétés.

Le chou est considéré comme légèrement excitant et pectoral. Le chou rouge surtout est souvent employé comme béchique; on s'en sert contre le calarrhe chronique des bronches et la phthisie. On prend 500 gr. de suc de chou que l'on mêle à un kilogr. de sucre pour en faire un sirop.

- 44 *B. napus*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 51. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 76. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 32. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 57. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 22. — Var. α . *oleifera*. D.C. Cultivé, et accidentellement subspontané. — Var. ϵ . *esculenta*. D.C. Cultivé.

Hab.: champs et jardins.

La racine alimentaire du navet est souvent employée comme adoucissant dans la constipation et les irritations pulmonaires et intestinales. Dans ce cas, elle doit être assaisonnée et faire partie du régime alimentaire des malades.

On emploie souvent et avec succès une forte décoction de racine de navet, prise chaude avec du miel.

La semence de navet, en infusion ou en décoction, à la dose de 4 à 6 gr., est diurétique et un peu sudorifique.

- 45 *B. Tournefortii*. — Gouan. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 58. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 23. — (Février, mars.)

Hab.: champs, lieux incultes. La Marsa, Sidi-bou-Saïd.

- 46 *B. amplexicaulis*. Coss. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 59. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 23. — (Janvier, juin.)

Hab.: bords des champs et lieux incultes. Belvédère, près de Tunis.

Sinapis. Tourn.

- 47 *S. arvensis*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 52. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 73. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 31. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 53. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 24. — (Presque toute l'année.)

Hab.: champs, bords des chemins, champs de palmiers. Carthage, La Marsa, environs de Tunis.

Le *sinapis arvensis* a à peu près les mêmes propriétés que la moutarde noire. Les graines, réduites en farine, peuvent donc être employées comme rubéfiant. Il faut avoir soin, comme pour la farine de moutarde noire, de ne pas employer de l'eau trop chaude, qui empêcherait le principe actif de se développer, ou plutôt le détruirait. L'eau ne doit pas dépasser 60 degrés.

La graine de moutarde blanche, ou de *sinapis arvensis*, prise entière à la dose d'une cuillerée à bouche, stimule le canal intestinal et agit ordinairement à la manière des laxatifs. On la donne, non concassée, à jeun ou le soir; on peut encore l'administrer au commencement du repas. Cette espèce de purgation, qui ne cause aucune colique, est surtout utile à ceux qui sont habituellement constipés.

Hirschfeldia. Mœnch.

- 48 *H. incana*. L. — *Sinapis incana*. Mutel, Fl. fr., I, 53. — *Hirschfeldia adpressa*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 78. — *Sinapis incana*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 31. — *Hirschfeldia geniculata*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 61. — *Hirschfeldia incana*, var. *♀. geniculata*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 22. — (Mars, juin.)

Hab.: moissons, bords des chemins et des champs, champs d'oliviers.

Diplotaxis. D. C.

- 49 *D. virgata*. D. C. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 61. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 20. — (Janvier, juin.)

Hab.: champs, lieux incultes, lieux sablonneux et ruines. Carthage.

- 50 *D. muralis*. D. C. — Mutel, Fl. fr., I, 54. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 80. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 33. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 62. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 21. — (Janvier, juin.)

Hab.: lieux incultes, bords des chemins. Carthage, Sainte-Monique, Tunis.

- 51 *D. erucoïdes*. D.C. — Mutel, Fl. fr., I, 53. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 81. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 33. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 61. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 21. — (Presque toute l'année.)

Hab.: champs, bords des chemins, lieux incultes. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd.

Tribu IX. — SISYMBRIÉES

Sisymbrium. L.

- 52 *S. irio*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 56. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 95. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 37. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 67. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 18. — (Février, juin.)

Hab.: bords des chemins, champs d'oliviers. Carthage, Petit-Séminaire.

- 53 *S. officinale*. Scop. — Mutel, Fl. fr., I, 54. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 93. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 37. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 68. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 18. — (Avril, juin.)

Hab.: cultures, bords des champs, décombres.

Les feuilles de vélar, ou *sisymbrium officinale*, sont stimulantes et expectorantes; on les a employées avec avantage dans le catarrhe pulmonaire chronique, et surtout dans l'enrouement et l'aphonie résultant d'un exercice forcé des organes respiratoires. A la campagne, l'infusion miellée et surtout le suc de vélar mêlé avec le lait donnent d'excellents résultats. — L'infusion se prépare comme du thé, 50 gr. pour un demi-litre d'eau bouillante. — On prépare le sirop en faisant infuser et en passant avec expression l'infusion : 150 gr. de vélar dans 1.500 gr. d'eau; puis on ajoute le double de son poids de sucre.

Moricandia. D.C.

- 54 *M. cinerea*. Coss. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 64. — *Ammosperma cinereum*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 19. — (Décembre, juin.)

Hab.: sables des environs de Tunis.

Tribu X. — ARABIDÉES

Matthiola. Rob. Br.

- 55 *M. parviflora*. Rob. Br. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 74. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 14. — (Mars, juin.)

Hab.: pâturages, champs. Environs de Tunis.

Nasturtium. Rob. Br.

- 56 *N. officinale*. Rob. Br. (vulg. cresson de fontaine.) — Mutel, Fl. fr.,

I, 77. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 98. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 37. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 79. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 15. — (Avril, juillet.)

Hab. : fossés, ruisseaux, fontaines. — Cultivé. — Environs de Tunis, Carthage.

Le cresson est stimulant, antiscorbutique, diurétique et expectorant. Il augmente les forces digestives, et convient dans la débilitation de l'estomac, les engorgements de la rate par suite de fièvres intermittentes, les scrofules, la phthisie. Cette plante ne peut être utile que lorsque les malades qui en font usage sont exempts de fièvre, d'inflammation, d'irritation locale quelconque.

Le docteur Cazin en a retiré les plus grands avantages dans les catarrhes pulmonaires chez les sujets lymphatiques; il donnait le suc à la dose de 120 gr. mêlé avec autant de lait.

À l'extérieur, on emploie le cresson comme résolutif et détersif, en cataplasme froid. Il convient sur les ulcères scorbutiques, scrofuleux, sordides.

Le cresson pilé, réduit en magma, auquel on mêle du sel commun (30 gr. pour 500 gr. de pulpe) pour en former un cataplasme qu'on renouvelle de 12 en 12 heures, est un excellent résolutif à employer sur les tumeurs glandulaires ou scrofuleuses, les engorgements lymphatiques, etc. Il agit aussi promptement que le badigeonnage de teinture d'iode et est beaucoup plus économique pour le pauvre.

Le suc s'obtient en pilant le cresson dans un mortier et en pressant la matière pilée dans un linge pour en exprimer le suc.

CAPPARIDÉES. D. C.

Capparis. Tourn.

57 *C. spinosa*. L. — *C. Ægyptiaca*. Lamk. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 82. — *C. spinosa*, var. *♂. Ægyptia*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 36-37. — (Juillet, août.)

Hab. : ruines et vieux murs. Environs de Tunis.

L'écorce de la racine du câprier est employée comme diurétique; on en fait une décoction (8 à 10 gr. par litre d'eau).

RÉSÉDACÉES. D. C.

Reseda. L.

58 *R. alba*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 125. — *R. suffruticulosa*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 189. — *R. alba*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 61. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 83. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 37. — (Février, juillet.)

Hab. : bords des chemins, champs, pâturages et moissons. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, Tunis.

- 59 *R. luteola*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 126. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 190.
— Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 61. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 86.
— Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 39. — (Avril, juillet.)

Hab. : pâturages, champs en friche. Carthage, La Manouba.

CISTINÉES. Juss.

Cistus. Tourn.

- 60 *C. polymorphus*. Willk., var. *incanus*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 88.
— *C. incanus*. Mutel, Fl. fr., I, 108. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 162.
— Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 52. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 40.
— (Avril, juin.)

Hab. : broussailles, terrains secs. Sidi-bou-Saïd.

- 61 *C. salvifolius*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 109. — *C. salviaefolius*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 164. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 53. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 90. — *C. salvifolius*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 40. — (Avril, mai.)

Hab. : lieux secs, collines. Sidi-bou-Saïd.

On a vanté contre la phtisie et l'asthme la décoction des feuilles et des fleurs de cette plante, en même temps que l'*Helianthemum vulgare*, plante de la même famille. 4 à 10 gr. par litre d'eau.

Fumana. Spach.

- 62 *F. glutinosa*. Boiss. — *Helianthemum glutinosum*. Mutel, Fl. fr., I, 114. — *Fumana viscida*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 171. — *Helianthemum glutinosum*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 55. — *Fumana glutinosa*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 102. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 44. — (Mars, juin.)

Hab. : collines et lieux secs. Sidi-bou-Saïd.

POLYGALÉES. Juss.

Polygala. Tournef.

- 63 *P. Monspeliacum*. L. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 198. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 332. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 106. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 46. — (Mars, juin.)

Hab. : lieux herbeux ; sur la pente d'une colline plantée d'oliviers. La Marsa, près de l'archevêché.

FRANKENIACÉES. S^t-Hilaire

Frankenia. L.

- 64 *F. intermedia*. D.C. — Mutel, Fl. fr., I, 132. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 200. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 108. — *Frankenia lævis*, var. *intermedia*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 71. — (Avril, juin.)
Hab. : bords de la mer. Carthage.
- 65 *F. pulverulenta*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 131. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 200. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 107. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 71. — (Avril, mai.)
Hab. : bords de la mer, terrains salés humides.
- 66 *F. pallida*. Boiss. et Reuter. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 108. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 71. — (Avril, mai.)
Hab. : sables au bord de la mer. Carthage.
- 67 *F. Boissieri*. Reuter. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 108. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 71. — (Mai, juin.)
Hab. : bords de la mer et terrains salés. Carthage.

(*A suivre.*)



LES MOÛTS STÉRILISÉS

Leur avenir pour la colonisation de l'Afrique du Nord

L'Institut de Carthage ne peut laisser passer sans les signaler les récentes expériences auxquelles M. Rosenstiehl s'est livré, tant au Laboratoire de Bactériologie, que dirige notre collègue le docteur Loir, qu'à la ferme de Ksar-Tyr.

Ces expériences ont eu trait à la stérilisation des moûts de raisin. Leur portée doit être considérable pour l'Afrique du Nord. Par la stérilisation de ces moûts, le propriétaire peut conserver ceux-ci si la saison n'est pas favorable. Il attendra que la fraîcheur soit venue pour faire fermenter sa vendange. Plus de sirocco à craindre. Au contraire, celui-ci est plutôt le bienvenu. Les moûts et la grappe doivent en effet être chauffés à 50° pour être stérilisés; il devient donc fort avantageux de se servir de raisins déjà échauffés par le soleil et d'opérer dans une atmosphère brûlante. C'est autant de charbon économisé pour le stérilisateur. Les caves de l'avenir seront donc tournées au midi et les cuves placées au soleil. En procédant ainsi, plus d'appareils réfrigérants et, à défaut de ceux-ci, plus de torrents d'eau jetés dans les cuves pour abaisser leur température et obtenir aussi de magnifiques rendements par hectare!

Quand un moût a été bien stérilisé, si on l'ensemence avec de bonnes levures, celles-ci arrivent à réduire d'une façon presque mathématique tout le sucre en alcool. En effet, il se trouve sur la grappe des levures de diverses provenances qui font concurrence à celles de l'alcool et empruntent, au détriment du goût du vin, une partie de leurs éléments au sucre. Par la stérilisation cet inconvénient disparaît. De plus, la destruction des levures diverses donne au vin un goût de beaucoup supérieur. Plus d'alcool, bouquet exquis, résistance à l'accescence, telles sont les remarquables qualités des vins faits au moyen de moûts préalablement stérilisés.

Comment stérilise-t-on? On chauffe, dans des appareils appropriés que livre l'industrie, les moûts à une température de 50°. On les laisse refroidir jusqu'à 38°, puis on procède à un second chauffage à 50°. Celui-ci peut être suffisant. On s'en aperçoit en prenant la température du moût refroidi. Si celle-ci ne s'élève plus, il n'y a plus de ferment; s'il y a élévation de température, c'est une preuve que tout n'est pas détruit. Un troisième chauffage est alors nécessaire. Il va sans dire que les moûts doivent être mis dans des récipients

parfaitement nettoyés et désinfectés, puis stérilisés à la vapeur d'eau surchauffée que produisent les appareils à stérilisation.

Lorsqu'on désire obtenir un vin rouge, il faut rejeter le moût sur la grappe pour qu'il puisse se colorer. Ce moût, chauffé à 50°, arrive à stériliser aussi la grappe. Dans ce cas, trois opérations sont nécessaires. Ajoutons que le moût chauffé paraît un meilleur dissolvant des matières colorantes du raisin. Aussi obtient-on par cette méthode des vins beaucoup plus riches en couleur que par les procédés ordinaires.

Tel est le résumé des magnifiques recherches de M. Rosenstiehl, si pleines de promesses pour l'avenir de notre industrie viticole.

Et cependant, j'estime que ce n'est là qu'un faible côté de la question. Les expériences de stérilisation des moûts me paraissent avoir une importance plus grande encore pour l'Afrique du Nord. On sait, en effet, que les sociétés de tempérance, refusant de laisser boire de l'alcool à leurs adhérents, recherchent pour eux une boisson saine et agréable. Les moûts stérilisés paraissent avoir réalisé ce desideratum. Les pays du nord, et entre autres la Suède, commencent à en importer en quantité assez importante. En Suisse, on en arrive même à ne plus faire de vin. On vend les moûts tels quels aux habitants, qui les consomment immédiatement. Or, ces moûts proviennent de plants quelconques, destinés à faire du vin, mais qui laissent à désirer tant qu'ils n'ont pas subi une transformation par la fermentation. Eh bien, pour faire des moûts de consommation, l'Afrique du Nord se trouve dans une position absolument unique. C'est le pays du raisin muscat. Les moûts que l'on obtient ainsi constituent une boisson délicieuse et parfumée, surtout si on prend soin d'égrapper au préalable le raisin avant de le presser. Personnellement, j'ai obtenu d'excellents moûts avec du muscat de Bizerte. Par filtration sur le charbon, ils prennent la transparence du bon vin muscat, dont ils ont la couleur. Si nos colons veulent diriger leur attention dans ce sens, et surtout s'ils essayent de se créer une clientèle dans les pays du nord, qui deviennent de plus en plus consommateurs de moûts stérilisés, des débouchés fort sérieux s'ouvriront pour la prospérité de notre colonisation.

Il existe aussi un autre débouché plus à notre portée. C'est la population indigène. Le Coran lui interdit l'usage du vin et des boissons fermentées. Aussi, les musulmans sont-ils fort gênés de trouver une boisson convenable. C'est un peu ce qui les pousse à rechercher des excitations du goût ou de la pensée dans l'usage et l'abus des aliments pimentés, du haschich, de la chira, de l'opium, du café, etc. Les populations berbères, qui ont quelque peu résisté aux préceptes de l'Islam, consomment des moûts de raisins muscats que l'on appelle *havr* (pressé). Ce moût subit une certaine fermentation, par

conséquent ce n'est pas une boisson permise. Pas plus d'ailleurs que ne l'est le *lagmi*, ou vin de palmier. La stérilisation des moûts permet de combler la lacune et de fournir aux indigènes la boisson qui leur manque.

Seulement, il faut compter avec l'esprit de populations qui ont une défiance innée pour ce qui provient de notre civilisation. La nouvelle découverte pasteurienne ne leur dira rien qui vaille. C'est ici que devra se manifester l'œuvre de l'administration. En effet, elle pourra faire expliquer aux savants des mosquées les procédés de fabrication des moûts stérilisés. Un chimiste pourra faire devant eux les expériences nécessaires. Quand leur religion aura été suffisamment éclairée, on pourra les prier de rendre une *fetoua*, ou consultation juridique, accordant l'autorisation aux musulmans de consommer les moûts stérilisés.

De son côté, le gouvernement, pour assurer toute confiance aux indigènes, pourrait, moyennant une faible redevance payée par le colon, exercer un droit de surveillance sur la fabrication des moûts stérilisés destinés à la consommation indigène. Ceux-ci consommeraient en toute sécurité les bouteilles poinçonnées par l'Etat. Ce serait en même temps une sorte d'impôt sur les boissons qui pourrait rapporter quelques recettes aux caisses publiques.

Du jour où l'usage des moûts stérilisés se répandrait dans l'Afrique du Nord, il y aurait de grandes chances pour la voir s'étendre aux autres pays musulmans. Ce serait une masse d'une centaine de millions de consommateurs qui deviendraient les clients de l'Afrique du Nord, surtout si la surveillance était rigoureusement appliquée par les autorités. Il y a là une révolution véritable au point de vue de notre colonisation. Les hommes et surtout les capitaux ne manqueraient pas d'affluer avec d'aussi belles perspectives de réussite.

M. Rosenstiehl a aussi poursuivi quelques expériences de conservation de fruits frais dans de l'eau stérilisée au préalable, que l'on maintient à 45° seulement et que l'on soumet à un courant d'acide carbonique. Les fruits conservent leur goût primitif; l'eau dans laquelle ils baignent se parfume du bouquet de chaque plante et peut faire une boisson délicieuse. Il y a là une méthode qui, développée, permettra aux consommateurs de ne plus s'inquiéter des changements de saison et de pouvoir se procurer pendant toute l'année leurs fruits préférés.

Tels sont les résultats les plus frappants d'application des découvertes de Pasteur à l'industrie agricole. On peut se réjouir que M. Rosenstiehl, invité par M. le Dr Loir, soit venu les expérimenter à Tunis. La pasteurisation est l'avenir de la colonisation. Elle peut assurer, pendant la saison sèche, une nourriture fraîche au bétail sans frais d'irrigation, comme nous avons essayé de le faire connaître

dans notre travail sur *l'ensilage en vert*.⁽¹⁾ Elle permet la conservation prolongée des matières si facilement altérables, tels que le lait, les légumes et les fruits. Elle réduit à néant l'influence du climat chaud sur la fermentation et empêchera ainsi les journalistes métropolitains de traiter nos vins de « vinasses ». Enfin, elle ouvre à nos colons de nouveaux débouchés en permettant aux populations musulmanes, qui ne sont guère, au point de vue économique, tributaires que de l'Angleterre pour les cotonnades, de devenir aussi nos clientes pour leur principale boisson : les moûts stérilisés.

D^r BERTHOLON.

(1) *Revue Tunisienne*, t. II, p. 485.

تاريخ المشرق العربي في الأندلس

SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

XXXV

Le pacha envoie Ali el Hattab comme espion auprès du bey de Constantine. — Ce dernier décide d'envahir la Régence. — Ali-Pacha fait occuper Le Kef et donne l'ordre aux gens de l'Ifrikia de venir à Tunis avec tout le blé qu'ils possèdent. — Les gens de Béja essayent d'éluder cet ordre. — L'auteur vient à Tunis avec sa famille.

Nous avons dit qu'Ali-Pacha entretenait de nombreux espions. Parmi eux il faut citer El Hadj Ali el Hattab, contre lequel il avait feint de se mettre en colère et qui l'avait quitté au su de tout le monde; mais, en réalité, ils étaient restés secrètement en relations. Le pacha lui avait dit : « Lorsque je me mettrai en colère contre toi, tu te sauveras dans la direction du Maghreb : je mettrai des cavaliers à ta poursuite et tu chercheras un refuge à Constantine, où tu entreras en relations avec le bey Hachi Hassen, en paraissant le servir fidèlement. Je sais que je puis compter sur ton dévouement, et aucun autre que toi ne pourrait remplir cette mission. » Un jour, en effet, le pacha feignit d'être très irrité contre El Hattab; il le menaça de le faire étrangler, de le frapper, de le mettre en prison, et finit par dire : « Lâchez ce chien que je ne saurais voir. » El Hattab quitta aussitôt le Bardo, insultant tous les gens qu'il rencontrait sur son chemin, rentra chez lui, fit ses préparatifs de voyage, monta sur sa jument et partit dans la nuit, ainsi que cela était convenu avec le pacha.

El Hattab passa chez les Hanencha et continua son chemin jusqu'à Constantine. Trois jours après, le bruit de sa fuite se répandit et le pacha le fit poursuivre jusqu'au Kef par des hambas qui, n'ayant rien appris sur son compte dans cette ville, poussèrent jusque chez les Hanencha, où on leur dit qu'il était arrivé à Constantine. Les hambas revinrent découragés au Bardo, et tout le monde connut l'insuccès de leurs recherches. Les Hanencha, de leur côté, firent savoir au bey de Constantine que les hambas étaient venus jusque chez eux pour poursuivre le fugitif. Hachi Hassen, persuadé que tout cela était sérieux, en informa El Hattab et lui dit qu'il pouvait se considérer comme sauvé, ajoutant : « Je connais la perfidie d'Ali-Pacha et je remercie Dieu de t'avoir fait échapper à sa colère. Tu n'auras pas à regretter de t'être séparé de lui, car tu deviendras un des nôtres et tu ne nous quitteras plus. » Il l'installa, en effet, dans sa maison et lui assigna des provisions mensuelles. El Hattab s'insinua dans ses bonnes grâces, devint un de ses intimes et finit par savoir tous les secrets de ce pays. A partir de ce moment, tout ce qui se passait dans le medjelès de Hachi Hassen et tous les faits importants qui se produisaient en Algérie étaient rapportés au pacha par des émissaires secrets. On dit que le bey de Constantine eut vent de ces manœuvres et qu'il ne témoigna plus la même confiance à El Hattab. Dès que ce dernier s'en aperçut, il partit en pèlerinage, puis revint à Constantine qu'il adopta comme nouvelle patrie, réussit à faire oublier au bey tout ce qu'on lui avait dit à son sujet et pénétra plus avant que jamais dans sa confiance.

Hachi Hassen avait comme bach-kateb un nommé Ali Aboud, avec qui le pacha Ali entretenait des intelligences, lui offrant une maison, des rentes, des immeubles et la charge de bach-kateb de la Régence de Tunis. En recevant ces propositions, Ali Aboud ne se sentit plus de joie, fit ses préparatifs pour passer en Tunisie et communiqua à Ali el Hattab, dont il était l'intime, les promesses que lui avait faites le pacha et son dessein de se rendre à son appel. El Hattab avertit aussitôt Hachi Hassen; on dit même qu'il lui montra la lettre que son secrétaire écrivait au pacha Ali, ou qu'il lui désigna l'émissaire porteur de cette lettre. Le bey, en apprenant la trahison de son secrétaire, fut convaincu que le pacha Ali mettait tout en œuvre pour semer la discorde dans son entourage. De suite il envoya chercher Ali Aboud, le mit en prison et confisqua tous ses biens; il le fit même tuer dans la suite. Puis il ordonna au crieur public de crier partout la formule : *L'orient est l'orient et l'occident est l'occident*; il perçut une contribution des Hanencha, appela sous les armes les cavaliers de sa province et se mit en devoir de provoquer la guerre entre Poudjak d'Alger et celui de Tunis.

Ali el Hattab informa de ces événements le pacha, qui ne douta

plus de l'arrivée prochaine des Algériens, accompagnés des fils du bey Hassine, et en conçut une fureur indescriptible. On était alors à la fin de l'année 1158. (1) Le prince fit sans retard ses préparatifs de campagne et appela sous les armes les Turcs, les Arabes et une multitude de zouaouas des villes et des campagnes, savetiers ou marchands d'huile de leur état. Cette armée, composée d'éléments disparates, s'élevait à plusieurs milliers d'hommes, et Ali fut persuadé qu'avec elle il pourrait repousser toutes les agressions. Il fit examiner ses caisses, ses canons et tout son matériel de guerre, et donna l'ordre à Ali Temimi, khodja des zouaouas, de s'enfermer dans la citadelle du Kef pour la défendre avec ses troupes. Ali Temimi s'équipa en effet, partit avec ses gens et arriva au Kef. Cette nouvelle ne tarda pas à se répandre dans toute la Régence, et l'on vit le pacha et son fils déployer la plus grande activité. L'hiver arriva sur ces entre-faites, avec des froïds très rigoureux, et personne n'osa plus sortir de sa demeure.

Le pacha ordonna à tous ceux qui avaient du blé emmagasiné dans des silos, depuis Béja jusqu'à la Dakhla, (2) de porter ce blé à Tunis pour l'y vendre, et il chargea les caïds de cette région, les Oulad-ben-Sassi, de partir pour s'assurer de l'exécution de cet ordre, qui fut, selon l'usage, porté à la connaissance du public par les crieurs. Celui de Béja parcourut les rues en criant : « Gens de la campagne et habitants de la ville, transportez vos blés à Tunis, parce que vous êtes menacés d'une invasion étrangère ! » Les habitants de la ville qui possédaient des grains furent plongés dans la plus grande anxiété. Les gens des tribus, Zouagha, Kouka et autres, firent des cadeaux aux caïds qui ne les dénoncèrent pas et leur recommandèrent seulement de cacher leurs grains sous la terre. Mais les caïds se montrèrent inflexibles pour les gens de Béja; ceux d'entre eux qui étaient connus comme propriétaires d'enclirs furent menacés de la prison; ils furent obligés d'aller trouver les Trabelsis (3) et de leur louer des ânes pour faire transporter leurs grains, qu'ils durent vendre à des prix dérisoires. On entassait le blé à l'endroit dit Rahbet-er-Riah, et les plus heureux pouvaient, avec le prix de la vente, payer le prix de location des bêtes de somme et s'en retourner avec un très léger bénéfice. En général, le prix de la vente suffisait tout juste à payer les frais de transport.

Les deux caffis de blé transportés ainsi dans la Rahbet-er-Riah, à Tunis, pouvaient se vendre au plus vingt piastres, et il y en avait déjà seize de frais de transport, en sorte que le bénéfice se réduisait

(1) L'année 1158 a fini le 23 janvier 1746.

(2) Plaine d'alluvion, au confluent de la Medjerda et de l'onod Mellègue.

(3) Colonic d'indigènes originaires de Tripoli de Barbarie, et qui avaient la spécialité des transports de ce genre.

à quatre piastres ; encore était-ce là une opération avantageuse, car d'autres, moins heureux, ne réalisaient pas le moindre bénéfice. Parmi ces derniers il faut compter l'auteur de cet ouvrage, Mohammed ben Mohammed Seghir ben Youssef, né à Béja, où il avait sa demeure. J'avais dans mon enchir vingt caffis béjis de blé, c'est-à-dire vingt-quatre caffis de Tunis.⁽¹⁾ Je fus obligé de louer des bêtes de somme pour faire transporter ce blé à Tunis, et je chargeai mon fils de le vendre et de payer les frais de transport. Ces frais une fois payés il ne me resta pas un fels de bénéfice, et je me trouvai avoir fait transporter mon blé au loin pour le perdre : je n'en tirai pas même un nasri ou une caroube.

Au commencement de l'année 1159, ⁽²⁾ il ne fut plus possible de douter de l'arrivée prochaine des Algériens. La colère du pacha se fit sentir à ses sujets ; tous ceux qui lui désobéissaient étaient mis à mort. Les gens de Teboursouk, Béja, Kheit-el-Oued, Mateur et Tebourba durent abandonner leur pays et errer comme des nomades, avec leur famille et leurs enfants, en attendant que le pacha ou son fils Younès les autorisât à rentrer dans Tunis. Tous ces gens furent au comble du désespoir ; l'on n'entendait partout que pleurs et gémissements, et ils déclarèrent d'abord qu'on les brûlerait plutôt que de les obliger à quitter leurs maisons. Ils essayèrent en effet de gagner du temps, mais bientôt arriva une nouvelle lettre du pacha demandant pourquoi ses ordres n'avaient pas été exécutés. Ceux qui étaient riches et n'avaient pas une famille trop nombreuse se rendirent à Tunis où ils louèrent des maisons, puis revinrent chercher leur famille ; mais quelquefois ils n'obtenaient pas la permission de rentrer une seconde fois à Tunis et devaient errer à l'aventure dans la campagne.

On sait que le cheikh Ali ben Hamouda es Samadhi était spécialement en faveur auprès du pacha et de son fils Younès. Il reçut comme tout le monde l'ordre de se rendre à Tunis, et au moment de son départ les habitants de la ville vinrent en grand nombre le trouver et lui dirent : « O cheikh ! imitez l'exemple de votre aïeul et faites votre possible pour garantir vos compatriotes de la calamité qui les menace. » Le cheikh partit et se présenta au Bardo à Ali-Pacha qui lui dit simplement : « Quittez Béja et venez à Tunis. » Il garda le silence, puis eut une entrevue avec Younès, qui lui répéta le même ordre. Il prit congé d'eux et revint à Béja, où il s'enferma dans sa maison, sans vouloir recevoir personne. Les gens de Béja, persuadés

(1) Le texte porte vingt-quatre ; mais le caffis de Béja paraît avoir été à cette époque, comme il l'est encore actuellement, le double du caffis de Tunis. Il faudrait donc lire sans doute quarante au lieu de vingt-quatre.

(2) L'année 1159 a commencé le 24 janvier 1746.

qu'il avait réussi dans sa mission, étaient impatients d'en apprendre le résultat de sa bouche, mais aucun ne put parvenir jusqu'à lui.

Les gens les plus raisonnables furent ceux qui, renonçant à leurs travaux habituels, abandonnèrent leurs propriétés, louèrent des bêtes de somme et transportèrent leurs enfants et leur famille à Tunis, où ils se reposèrent sans se soucier de l'avenir. Plusieurs des principaux personnages de Béja, notamment les Samadhia avec leur chef, essayèrent de rester, se berçant de fausses espérances et de chimères. Ils se dirent que, lorsque les Algériens auraient replacé sur le trône leurs protégés,⁽¹⁾ comme ils ne manquaient jamais de le faire, les habitants n'auraient plus rien à craindre de la colère du pacha, qu'il fût vivant ou mort. Ils ne prévirent pas les conséquences terribles que pourrait avoir leur conduite. D'ailleurs, l'attention du pacha fut détournée d'eux par les malheurs qui vinrent à ce moment le menacer.

Lorsque l'expédition contre Tunis fut décidée, Hachi Hassen écrivit à Ibrahim Khasnadji pour lui demander d'équiper les askers et de réunir de la cavalerie; en même temps il envoya l'ordre aux deux fractions des Hanencha de se tenir prêtes au départ et de ne faire qu'un seul corps de troupes. Ali-Pacha, informé de ces préparatifs, envoya au Keï Ali Temimi avec les zouaouas et ordonna au khodja du Divan de lever 400 ou 500 odabachis en état de supporter des sièges et des combats. Ces odabachis furent réunis et reçurent leur solde; Haïder-Khodja, un Turc pur sang, fut mis à leur tête, et ils quittèrent leurs maisons pour être prêts au départ.⁽²⁾ Le pacha se prépara également à partir; il fit disposer ses bagages, réunir ses askers et ses cavaliers et se tint prêt à tout événement. Il ordonna aussi aux Drids et aux fractions qui dépendaient d'eux de se réunir dans un endroit qu'il leur désigna et d'y attendre ses ordres. Ils obéirent, craignant de provoquer la colère de Younés.

En arrivant à Alger, Hachi Hassen trouva réunis les askers et les cavaliers; les beys étaient également prêts au départ, ainsi que leurs amis et leurs domestiques. Ibrahim Khasnadji désigna comme son khalifat un officier distingué⁽³⁾ qui eut le commandement spécial des askers, toute l'armée obéissant à Hachi Hassen à qui il donna également sa délégation à cet effet. Puis il donna l'ordre du départ, fit ses adieux aux beys et rentra dans sa maison. Le lendemain l'armée partit. Le pacha Ali était au courant de tout cela, mais personne ne pouvait savoir ce qu'il pensait, parce qu'il ne consultait même pas ses intimes. En arrivant à Constantine, Hachi Hassen réunir ses ten-

(1) Les protégés des algériens étaient cette fois les fils de l'ancien bey Hassine.

(2) C'est-à-dire qu'ils allèrent camper sous la tente, comme le faisaient les soldats de chaque colonne plusieurs jours avant le départ.

(3) Plus loin, l'auteur dit que cet officier s'appelait Ahmed.

tes à celles des beys Mohamed, Mahmoud et Ali, et prit le commandement spécial des contingents de sa province, laissant les askers sous les ordres d'Ahmed. Il s'occupa du plan de campagne et réunit de l'argent et des hommes.

Lorsque la nouvelle de ces préparatifs parvint à Ali-Pacha, il donna l'ordre à Haïder-Khodja de partir avec les askers et d'aller au Kef. Le lendemain, les askers descendirent au Bardo avec Haïder-Khodja, qui fit ses adieux au pacha et partit à leur tête pour le Kef. Il y trouva les deux bordjs occupés par des zouaouas, qu'il remplaça par ses askers; Ali Temini et ses zouaouas s'installèrent dans les tourelles des remparts.

Le pacha donna également l'ordre au kahia des spahis de Béja d'aller camper avec ses cavaliers près de Medjez-el-Bab, pour surveiller les gens qui se rendaient à Tunis ou qui en venaient et pour protéger la ville. Ces spahis se conduisirent de la façon la plus odieuse, mais le pacha n'en fut pas informé; ils dépouillaient les voyageurs inoffensifs de leur argent et de tout ce qu'ils possédaient et les séquestraient de la façon la plus arbitraire. Ceux qui tombaient sous leur main étaient obligés de descendre de cheval, après quoi on leur enlevait leurs effets et on les conduisait au camp, où ils étaient tenus en prison jusqu'à ce qu'ils eussent donné au kahia tout l'argent qu'ils possédaient pour obtenir leur liberté; ceux qui ne s'exécutaient pas étaient envoyés au pacha, qui les faisait emprisonner.

Dès son arrivée au Kef, Haïder-Khodja fit dresser la liste de toutes les personnes dont il croyait avoir quelque chose à craindre et la communiqua au pacha en lui demandant des instructions. Il reçut l'ordre de faire sortir de la ville tous les gens suspects; en conséquence ils durent tous partir sous la conduite de hambas, et arrivèrent ainsi jusqu'à la feskia. Là les hambas s'arrêtèrent et leur dirent que ceux qui voudraient entrer à Tunis étaient libres de le faire. Ils comprirent que c'était là une ruse du pacha qui voulait les éprouver et ils entrèrent tous dans la ville, où ils ne furent pas inquiétés.

Les Oulad-ben-Sassi, caïds de Béja, vinrent s'installer à Tunis, sauf un qui resta à Béja où il attendit les instructions du pacha. Lorsque les Algériens s'approchèrent du Kef, le pacha envoya à ce caïd l'ordre de quitter Béja et de rentrer à Tunis. Il obéit, et lorsqu'il fut dans sa maison avec ses frères il leur dit : « Le pacha croit qu'il n'est resté à Béja que les pauvres, dont l'ennemi ne pourra rien tirer. Or vous avez tout à craindre s'il vient à apprendre qu'on l'a trompé; vous serez punis pour avoir désobéi à ses ordres; il vous considérera comme étant de complicité avec les gens de Béja, vos biens seront confisqués et vous serez mis à mort. Si vous voulez m'en croire, vous prendrez les devants en dénonçant au pacha les gens qui ont désobéi

et ont refusé de parler. Vous savez tous que le cheikh Mohammed es Samadhi est accusé d'être favorable aux ennemis et qu'il est le chef de ceux qui sont restés à Béja. Dénoncez-le au pacha, et à ce prix vous assurerez votre tranquillité.» Ses frères se rangèrent à son avis, et le lendemain Ibrahim ben Sassi vint trouver le pacha et lui dénonça les gens qui n'avaient pas voulu quitter Béja et qui avaient pour chef Mohammed es Samadhi. Le pacha ordonna aussitôt à Otsmane-Agha de parler avec les spahis du Kef et quelques spahis de Béja, d'aller dans cette dernière ville, de s'emparer de Mohammed es Samadhi et de l'amener enchaîné. Le tête de l'agha répondait de l'exécution de cet ordre. Otsmane-Agha monta aussitôt à cheval avec ses cavaliers, et comme on était en été il voyagea pendant toute la nuit. En arrivant près du camp installé à Medjez-el-Bab, il y descendit pour se reposer. On dit que de là il envoya un homme sûr à El Hadj Mohammed es Samadhi pour l'engager à quitter Béja avant l'arrivée de sa troupe, s'il voulait échapper à la mort. L'émissaire fit diligence, arriva à Béja où il rencontra le cheikh, lui fit la commission dont il était chargé et reçut de lui une forte récompense. Puis sans perdre de temps le cheikh monta sur sa jument, mit son fils devant lui et partit en se dirigeant vers les tribus de la montagne. Les gens de Béja s'étonnèrent fort de ce départ précipité du cheikh; mais une heure après Otsmane-Agha arriva avec ses cavaliers et se dirigea tout droit vers la zaouïa du cheikh qu'il trouva vide, puis vers sa maison où personne ne put le renseigner à son sujet. Pendant ce temps les spahis s'étaient répandus dans la ville, dépouillant et maltraitant tous ceux qu'ils rencontraient. Les notables se tinrent enfermés chez eux, évitant de se montrer devant Otsmane-Agha. Ce dernier se rendit alors dans la maison du cheikh Ali ben Hamouda,⁽¹⁾ où il fut bien reçu, et les habitants de la ville lui offrirent l'hospitalité ainsi qu'à sa suite.

Les gens se réunirent chez le cheikh Ali ben Hamouda et lui dirent : « Il faut trouver un moyen pour nous tirer d'embaras, et il est bien certain que l'argent seul peut nous être de quelque utilité dans cette circonstance. Comme vous êtes notre cheikh, payez de votre argent ce qu'il faut pour faire partir cet homme, et nous vous garantissons le remboursement de ce que vous aurez avancé.» Le cheikh les crut, alla trouver Otsmane-Agha et lui compta 300 piastres, qui le rendirent aussitôt sourd et aveugle.

D'autres personnes disent que le cheikh Ali ben Hamouda ne se présenta pas en personne devant Otsmane-Agha et que ce dernier, dès son arrivée en ville, descendit au Dar-el-Bey, où quelqu'un serait

(1) Ali ben Hamouda es Samadhi, qui était un grand ami d'Ali-Pacha, quoique parent de Mohammed es Samadhi.

venu pour le saluer au nom du cheikh et lui offrir 300 piastres s'il voulait laisser tranquilles les pauvres gens qui restaient encore dans la ville. En entendant parler d'argent, Ostmane-Agha aurait récité ces vers : « Dans toutes les occasions, l'argent donne aux hommes le respect et la beauté ; c'est la langue pour celui qui veut être éloquent ; c'est l'épée pour celui qui veut combattre. » Le lendemain matin, il serait monté à cheval avec ses cavaliers et se serait arrêté en attendant l'argent promis, qu'on lui apporta dans une serviette et qu'il prit. Quoiqu'il en soit, quelques-uns des habitants de Béja, qui appréhendaient de rester davantage en ville, partirent avec lui, et il laissa les autres sans les inquiéter.

Au bout de trois jours, le cheikh Ali ben Hamouda demanda le remboursement de ce qu'il avait donné. On dit qu'on lui donna 90 piastres, mais que des contestations s'élevèrent pour la répartition du reste : quelques-uns des habitants vinrent à Tunis pour porter plainte à ce sujet, mais Ostmane-Agha les renvoya sans vouloir les entendre. D'après une autre version, ce seraient les gens de Béja installés à Tunis qui les auraient décidés à revenir chez eux sans soulever d'incident à ce sujet, mais je n'ai pas pris part à cette affaire, et je ne sais pas ce qu'il en est.

Vers la fin d'avril nous fûmes informés qu'Ali-Pacha invitait tous ceux dont il avait précédemment supprimé la solde à se rendre à Tunis, pour y être de nouveau inscrits sur les rôles. A l'époque où la solde avait été supprimée, elle se montait à 20 nasris. Je m'étais beaucoup fatigué jadis à faire périodiquement le voyage de Tunis ; j'y dépensais le plus souvent tout ce que je recevais, et je rentrais chez moi sans avoir rien dans ma bourse. Lorsque Younés raya des rôles tous les koulouglis, sauf ceux de Bizerte, de Ghar-el-Melah et de Tunis, je fus obligé de faire abandon de ma solde comme tous les autres. Je plaçai mon seul espoir en Dieu, car j'approchais de la cinquante et les voyages me fatiguaient ; mais Dieu ne m'abandonna pas et nous couvrit, moi et les miens, de son voile protecteur.

Quand j'appris que la solde pouvait nous être rendue, je formai le dessein d'aller à Tunis, et je partis avec les autres koulouglis qui s'étaient décidés comme moi à faire le voyage. Mon fils était déjà dans cette ville, où il avait vendu tout ce qui nous restait de blé, comme je l'ai rapporté précédemment. En arrivant à la porte de Sidi-Ali-*ez-Zouaoui*, nous la trouvâmes occupée par des bouloukbachis qui empêchaient les voyageurs d'entrer. Je m'arrêtai très inquiet et me mis à réfléchir sur ce que je devais faire. Je remarquai que les piétons étaient autorisés à entrer, mais que la porte était consignée à ceux qui avaient une monture. Sur ces entrefaites, mon fils, qui était dans un fondouk, envoya chercher mon mulet et je restai démonté, ainsi que mon père et l'homme qui conduisait notre monture. Les

gens qui venaient pour se faire inscrire en vue de la solde étaient autorisés à entrer en ville, en tenant leur teskéré à la main. Mon inquiétude était telle que je fus sur le point de revenir à Béja pour y partager le sort des compagnons que j'y avais laissés.

Je finis par me décider à aller au Dar-el-Pacha et j'y trouvai le khodja chargé de distribuer les teskérés portant le nom de l'homme et le montant de son ancienne solde. Le postulant portait le teskéré au pacha qui, lorsqu'il l'acceptait, faisait rédiger par son secrétaire un nouveau teskéré pour une solde de deux nasris au lieu de vingt. Ce billet était remis à l'intéressé qui revenait le porter au khodja ; ce dernier le portait sur ses registres, et l'homme se trouvait obligé de travailler pour deux nasris. Quand le pacha ne voulait pas accorder l'enrôlement, il déchirait le teskéré et renvoyait le porteur. J'entrai au Dar-el-Pacha, où l'on me remit un bulletin portant mon nom et le montant de mon ancienne solde. Le lendemain j'allai au Bardo pour me présenter au pacha qui examina mon bulletin, me regarda et passa mon bulletin à son secrétaire. Parmi ceux qui se présentèrent après moi, les uns eurent leur bulletin accepté et d'autres se le virent déchirer, suivant la situation d'esprit où se trouvait le pacha. Le secrétaire me rédigea un nouveau teskéré, et après l'audience le présenta au sceau ; il le passa ensuite à son employé qui me le remit. Je revins à Tunis, je lus le bulletin qu'on m'avait donné et je constatai qu'il ne portait que deux nasris. Je me dirigeai ensuite vers le Dar-el-Pacha, où je remis mon bulletin au khodja qui le porta sur son registre. Je rentrai ensuite au fondouk El-Marr.

J'avais chargé un de mes amis de louer pour moi une maison. Il vint me chercher en me disant qu'il en avait trouvée une du côté de Bab-el-Djazira, dont le loyer était de 25 piastres, et il m'emmena avec lui pour l'examiner. Je la trouvai plus étroite qu'un nasri et plus triste que mon propre sort. Je la louai sans savoir même ce que je faisais, car j'avais perdu tout mon bon sens et je ne distinguais plus le jour de la nuit. Je n'avais qu'un désir, c'était de rentrer à Béja ; mais le destin ne l'a pas permis, et pourtant la route de Béja était libre et il en sortait continuellement des familles, dont quelques-unes rentraient à Tunis.

Vous auriez été étonnés, lecteurs, si vous aviez pu voir la triste condition des gens à qui l'entrée de Tunis était interdite et qui attendaient à Sidi-Abdallah-Chérif ou à Sidi-el-Mourakechi, dans le village de Mellasine. Le pacha n'eut pas de pitié pour eux, bien qu'ils n'eussent fait aucun mal, et ne se laissa pas attendrir par les larmes abondantes qu'ils ne cessaient de verser. Quelques-uns prirent le parti de se retirer à Ras-el-Djebel, Soliman, Nabeul ou Bizerte.

J'appris un jour par un homme de Béja que ma famille arrivait en même temps que d'autres. Je sortis par la porte de Sidi-Abdallahi-

Chérif et je vis en effet s'approcher une caravane où plus d'une jeune fille était à pied et où des mères étaient obligées de porter leurs enfants dans leurs bras. Le pacha, en voyant la grande affluence de gens qui venaient chercher un refuge à Tunis, avait installé deux notaires et deux bouloukbachis dans le vestibule de chaque mosquée. (1) La caravane où se trouvaient les miens arriva en désordre au pied du mur de la Casba, mais là elle fut arrêtée par les notaires et les bouloukbachis. Je me décidai à tout tenter au péril de ma vie. Je réunis les cavaliers et les chameaux portant les femmes et je marchai à leur tête avec mon fils, suivi par tous les hommes de la caravane. En une seule poussée nous forçâmes le passage, et les bouloukbachis durent s'enfuir non sans avoir été piétinés par les chevaux et les bêtes de somme. Cette horde entra en désordre à Tunis et arriva au fondouk El-Marr, d'où chacun se dirigea ensuite vers sa demeure. Je conduisis les miens dans la maison que j'avais louée, et qu'ils trouvèrent d'un aspect désagréable; ils ne purent retenir leurs sanglots, des larmes abondantes tombèrent de leurs yeux, et pour les consoler je ne pouvais que leur recommander la patience. C'est ainsi que je quittai la ville de Béja, où je ne rentrai qu'au bout d'un an, et pauvre. Cependant je rends encore grâce à Dieu de n'avoir pas eu à supporter les malheurs qui s'abattirent sur les notables de cette ville.

Après avoir quitté Béja la gorge pleine et les yeux aveugles, Otsmane-Agha vint rendre compte de sa mission au pacha Ali. Il lui raconta que Mohammed es Samadhi, avisé de son arrivée, avait quitté le pays sans qu'on pût trouver sa trace, que son cousin Ali ben Hamouda était si gravement malade qu'il n'avait plus sa connaissance, que la ville était à peu près vide et qu'il n'avait remarqué qu'une seule personne dont la présence pût présenter quelque danger, le nommé Kassem, qu'il avait fait enchaîner et qu'il amenait avec lui sur une charrette. Le pacha fit enfermer Kassem à la zendala et ne conçut aucun soupçon au sujet du rapport que lui fit Otsmane-Agha concernant les gens de Béja.

(A suivre.)

(1) Il s'agit sans doute de chacune des deux mosquées qui se trouvent en face l'une de l'autre à Sidi-Ali-*ez-Zouaoui*.



NOTES DE VOYAGE SUR LES ILES MARIANNES

PAR M. ALFRED MARCHE (1)

I

Arrivée à Guam. — Agaña.

Après mes deux voyages aux Philippines, j'avais obtenu du Ministère de l'Instruction publique une mission scientifique dans le petit archipel espagnol des Mariannes. Je devais partir en août 1886, mais je fus retardé par le refus que l'on me fit de m'embarquer sur un navire de l'Etat. Il me fallut prendre passage sur un paquebot en partance pour Saïgon, où je trouvai une correspondance pour Manille.

Quand j'arrivai dans cette ville, le 27 janvier 1887, le courrier des Mariannes était parti depuis quinze jours. Le suivant ne devait partir qu'en avril. Je mis à profit ce séjour forcé de plus de trois mois pour faire quelques excursions. Mais je ne réussis pas, comme je l'espérais, à trouver un nouvel exemplaire du *Pteropus Marchei*, pigeon qui m'avait été spécialement demandé par le Muséum.

Le 9 avril, je pus enfin m'embarquer pour ma nouvelle destination. J'emmenais deux hommes, des Tagals, qui m'avaient précédemment accompagné, et dont j'étais sûr, Mariano, chasseur habile, et Eulogio, qui me servait de cuisinier.

Nous mimes treize jours à traverser le large bras de mer qui sépare les Philippines des Mariannes. Le 17, nous fûmes assaillis par un *vaguio* qui faillit nous engloutir. Le 22 enfin, nous fûmes en vue de San-Luis-de-Aprá, port de l'île de Guam, ou Guajam, la plus grande et la plus méridionale des îles de l'archipel.

La rade San-Luis-de-Aprá est assez grande, mais peu défendue des vents du nord et de l'ouest. Elle est fermée au sud et à l'ouest

(1) En raison de l'intérêt de ce mémoire, et bien qu'il n'ait pas trait à l'Afrique du Nord, le Comité-Directeur de l'Institut de Carthage en a décidé, par exception, la publication. M. A. Marche est, croyons-nous, le seul de nos compatriotes qui ait visité complètement l'archipel des Mariannes, et les renseignements qu'on avait jusqu'ici sur ces îles se trouvaient disséminés dans des ouvrages coûteux.

par une langue de terre montagneuse, que termine la Punta-Orote. Au nord-ouest s'étend la petite île de Capra; elle se continue à l'ouest par un banc de roches madréporiques; l'espace libre qui s'étend de ce banc à la pointe d'Orote n'est que de 800 mètres. On n'y trouve qu'une passe d'une certaine profondeur; encore ne livre-t-elle passage qu'aux petites embarcations, et les navires doivent mouiller à quelque distance devant l'entrée de la baie.

La rade est commandée par un fort construit sur la péninsule occidentale, après la guerre d'indépendance du Mexique. Ce fort, où sont logés, on ne sait comment, quatre hommes et un caporal, est à peu près en ruine. Il suffirait d'un coup de canon tiré du fort même pour le démolir entièrement.

Un canot me transporta, avec les autres passagers, des officiers et des prêtres, à Piti, endroit principal de débarquement. Ce n'est qu'un *barrío* (petit village): outre la maison du capitaine et celle de l'alcade, il ne possède qu'une douzaine de cases en bambou.

J'étais donc sur le sol des Mariannes. Mon premier soin fut de m'enquérir auprès de l'alcade des moyens de me faire transporter avec mes bagages à Agaña, la capitale.

Ce digne fonctionnaire me fit amener aussitôt tous les véhicules dont il disposait: c'était une espèce de camion à deux roues, traîné par un buffle, ou *carabao*, et un cabriolet, attelé d'un jeune taureau. Un gamin, assis sur le brancard, tenait, en guise de rênes, une corde passée dans le nez de l'animal.

Mes bagages furent promptement chargés sur le camion, je sautai dans le cabriolet, et nous nous dirigeâmes au trot vers la capitale. La route, assez bien entretenue, va droit à l'est, en longeant presque constamment le bord de la mer. De l'autre côté, on voit de nombreuses rizières, des plantations plus rares de cannes à sucre, et çà et là quelques arbres.

Sur un sentier qui se détache à droite, dès la sortie de Piti, pour gagner le village d'Agat, on construit une chapelle dont on m'annonce la prochaine inauguration. J'ajoute que, deux ans plus tard, lorsque je quittai l'archipel, elle n'était pas terminée.

Nous traversons quelques villages, très petits et très primitifs. Asan, le plus important, ne consiste qu'en une rangée de cases alignées le long de la route et faisant face à la mer. Sur la plage même s'élèvent quelques cocotiers; les indigènes les cultivent pour distiller leur vin de palme. Leurs procédés sont des plus simples: ils font bouillir le lait de coco dans de grandes jarres en terre, et en retirent ainsi l'alcool. Il n'y a dans toute l'île qu'une distillerie véritable; elle a été établie par un Chinois.

L'aspect des villages et de leurs cases ne révèle que trop l'incurie et la négligence de la population, mais le paysage est riant et parfois

a du caractère. A un moment donné, la route semble barrée par de hautes falaises, presque entièrement dénudées, de roches grises madréporiques; elle les traverse par un défilé qui n'a pas dix mètres de largeur. Des cavernes du rocher sortent bruyamment sur notre passage des oiseaux nocturnes et des chauves-souris.

Enfin, vers dix heures, au débouché d'un bois de cocotiers, nous fîmes notre entrée dans la ville d'Agaña. Elle commence par une seule rue, assez large, bordée de cases presque toutes en bambous. Les toitures sont formées de feuilles de cocotiers tressées et posées l'une sur l'autre, de façon à ce que les tiges se touchent. A ces maisons de bois s'en mêlent quelques-unes en pierre, à loit de briques. Leurs épaisses murailles, leurs fenêtres étroites et hautes leur donnent un air de *blockhouse*.

Au bout de 500 mètres environ, la rue se bifurque : les deux voies parallèles qui la continuent sont coupées de ruelles transversales. Les maisons en pierre sont ici plus nombreuses; la plus grande est le *palacio*, où mon équipage s'arrête. C'est une grande bâtisse construite à la façon des couvents des Philippines : avec ses murailles lézardées, elle semble toucher à ses derniers jours et toute prête à s'écrouler sur ses habitants. J'ai appris depuis qu'elle avait été démolie peu de temps après mon départ.

Notre passage dans les rues produit, on le conçoit, quelque sensation. Des têtes paraissent à toutes les fenêtres; hommes et femmes, femmes surtout, dévisagent l'étranger avec curiosité; ils ne sont pas habitués à de pareilles visites. Ils se murmurent l'un à l'autre : « *Un Ingles.* » Les types ne m'ont pas l'air pur. Tous ces gens ressemblent aux métis des Philippines : ils en ont le teint plus ou moins clair, et leur vêtement consiste en une jupe et en une petite camisole ouverte.

Au *palacio*, je fus cordialement reçu par le gouverneur don Francisco Olive y Garcia, qui est l'auteur d'une intéressante brochure sur l'archipel, publiée à Manille en 1887. Je m'installai non loin du palais, dans une case dont on me demanda la bagatelle de 50 francs par mois, et, pendant le temps que dura mon premier séjour dans la capitale, je m'arrangeai à prendre mes repas chez le secrétaire du gouverneur, un homme charmant, qui résidait ici avec sa famille.

Je reviendrai tout à l'heure sur Agaña. Je mentirais en disant que le séjour en est plein de confort et d'agrément : les rats abondent, ainsi qu'une espèce de guêpes qui, à certaines époques de l'année, envahissent les maisons, où elles s'attachent en grappes au plafond; de là, elles tombent naturellement partout; il n'est pas rare d'en trouver dans son lit, sur son siège, dans ses plats. Les habitants attribuent bénévolement aux Européens l'introduction de ces divers fléaux.

II

L'archipel des Mariannes.— Sa découverte.— Son histoire.
Sa population.

L'archipel des Mariannes, que je me proposais d'explorer, est situé entre 13° 14' et 20° 30' de latitude nord, 112° 31' 20" et 148° 46' de longitude ouest. Il forme, du sud au nord, une chaîne de dix îles dont la plus grande est Guaham. Elle a près de la moitié de la superficie, 514 kilomètres carrés sur 1.145, et plus des trois quarts de la population de l'archipel entier, 8.176 habitants sur 9.770 (en 1886).

Les Mariannes furent, on le sait, découvertes par Magellan dans son voyage autour du monde, en 1521. Il les nomma « îles des Larrons », ayant remarqué la propension des naturels à faire main basse sur tout ce qu'ils trouvaient à bord des vaisseaux. Plus tard, on leur donna aussi le nom d'*Islas-das-Velas-Latinas*, nom qui leur fut donné parce que, lors de l'arrivée des premiers Européens, les navires étrangers furent entourés d'un grand nombre d'embarcations indigènes, à voiles, ressemblant à nos voiles latines. La dénomination qu'elles portent aujourd'hui leur fut donnée en l'honneur de Marie-Anne d'Autriche, veuve de Philippe II, lorsque la couronne d'Espagne les annexa officiellement, en 1668. La prise de possession opérée un siècle auparavant par l'amiral Legaspi n'avait été suivie d'aucune tentative d'établissement.

En prenant les Mariannes, l'Espagne y avait amené le Père jésuite Sanvitoris et quelques autres, aux fins de convertir les naturels. Ceux-ci, qu'on appelait les *Chamorros*, suivant les rapports des missionnaires et des gouverneurs, n'étaient alors pas moins de 100.000.

En moins de cinquante ans ils avaient presque disparu. Le recensement de 1710 ne trouva plus que 3.197 naturels et 417 immigrants espagnols. Cette effrayante dépopulation avait diverses causes : beaucoup d'habitants avaient péri dans les guerres soutenues contre les Espagnols, où leurs lances et leurs frondes les défendaient mal contre les armes à feu ; en même temps, les nouveaux venus avaient apporté les germes d'épidémies qui furent meurtrières.

Épouvanté de cette décroissance, le gouvernement introduisit alors dans l'archipel un certain nombre de Tagals des Philippines et des Indiens du Mexique. Unis à des femmes indigènes, ceux-ci formèrent une race de métis qui se développa assez rapidement. En 1797, on en indiquait déjà 1.097 ; en revanche, il n'y avait plus que 1.111 Chamorros de race pure.

Lors de la guerre d'indépendance du Mexique, on songea à la nécessité d'avoir à défendre la colonie contre les révoltes. A cet effet,

le gouvernement amena de nouveau des Philippines des troupes et des colons. Le nombre des métis s'en augmenta d'autant. Néanmoins, les recensements officiels ne constatent pas, après 1800, une forte augmentation d'indigènes. C'est qu'un impôt avait été établi sur leur tête, et ils cherchaient naturellement à s'y soustraire ; auparavant, au contraire, la vanité poussait beaucoup d'indigènes à se dire métis. Depuis 1830, les recensements ne tiennent plus compte des différences de races. Néanmoins, on peut supposer que le nombre des métis ne fait que s'accroître. Les baleiniers étaient nombreux à cette époque dans les eaux des Mariannes.

En 1815, une terrible épidémie de petite vérole vint de nouveau dépeupler les Mariannes. Au lieu des 9.065 habitants constatés en 1854 dans la seule île de Guaham, on n'en trouve plus, en 1863, que 4.902, et le chiffre de 1854 n'est pas même atteint aujourd'hui. On raconte que cette épidémie, qui devait avoir de si terribles conséquences, fut provoquée par un curé d'Agaña, qui voulut absolument faire débarquer dans l'île ses provisions et un homme à lui.

Actuellement, la population presque entière est métissée. L'ancienne race des Chamorros n'est représentée à l'état pur que dans l'île de Rota. On peut dire que les métis mariannais ont hérité de tous les défauts des races diverses qui ont contribué à les former. Ils sont intelligents, mais n'ont pas le moindre sens moral, ni le moindre goût pour le travail. Habitant de mauvaises cases, dont un banc compose souvent tout le mobilier, ils iraient certainement tout nus si l'autorité ne les forçait à se vêtir. Ils se nourrissent de fruits, qui ne donnent que la peine de les ramasser. S'ils se résolvent à faire quelque travail, c'est pour s'acheter un vêtement, ou pour fournir leur petite contribution aux fêtes et aux festins en commun dans lesquels se complait leur oisiveté.

Orgueilleux et paresseux, amis du plaisir comme toutes les populations océaniques, ingrats et voleurs, tels sont les Mariannais, au dire des auteurs qui en ont parlé. Si l'on me demande mon avis, après deux ans de séjour parmi eux, je n'oserai dire que ces jugements, qui paraissent bien sévères, soient précisément injustes.

III

La ville d'Agaña, modeste capitale de l'archipel, est au fond, sur une rade ouverte au nord. Elle s'est bâtie sur une langue de terre basse et sablonneuse, qui s'adosse à une colline de 30 à 40 mètres de hauteur. Elle est d'accès difficile par mer, et le port de Piti en est éloigné de huit kilomètres. Aussi a-t-il été à diverses reprises question de la déplacer.

La population est peu laborieuse, avons-nous dit. La meilleure partie de son temps se passe à des festins et à des fêtes qui ont lieu à propos de tous les événements de la vie.

Pour les mariages, les fêtes commencent la nuit, avant la cérémonie religieuse, aussitôt après la confession : l'une a lieu chez la *novia* (fiancée), l'autre chez le *novio*. La nuit se passe à danser, manger, chanter, rire et boire. Puis, le matin, à la sortie de l'église, l'on revient manger les restes du repas de la nuit.

Les meilleures fêtes sont les neuvaines qui se font dans les cases.

Celui qui donne la neuvaine pose au fond de la case une table qui sert d'autel où l'on met la Vierge et les saints que l'on a sous la main, ainsi que toutes sortes d'images plus ou moins religieuses, le tout entouré de miroirs et de lumières.

La famille réunie, ainsi que quelques amateurs, on entonne les cantiques ; dans les intervalles on se rafraîchit avec de l'eau-de-vie de coco et l'on mâche du bétel.

Si celui qui fait la neuvaine est pauvre, il distribue à ses invités une abondante provision de tomates, de porc cuit avec force piments, qu'il leur sert enveloppé dans des feuilles de bananiers.

Si la fête est donnée par un riche, les vivres et les desserts sont à profusion, et le tout se termine par un bal.

Le complément est une messe chantée qui coûte 15 piastres (75 francs).

Le sentiment religieux entre pour très peu dans l'affaire, mais l'ostentation et le désir de s'amuser en sont les principaux mobiles.

La mort elle-même donne lieu à des fêtes et réjouissances dont la gaieté n'est pas bannie.

Apprend-on qu'un ami, un parent est gravement malade, vite on se réunit pour faire un *chinechuli*, ou pique-nique.

On présente au moribond des images de saints ou de saintes, accompagnées de cris et de cantiques qui lui annoncent que sa dernière heure est arrivée.

Le malade trépassé, on fait argent de tout, pour qu'il ait un bel enterrement. La dépense n'est rien : on mange, on boit, on prie, et le dernier jour on termine la cérémonie par un repas monstre.

Pendant mon séjour à Agaña j'ai été témoin d'un fait typique.

Un jeune homme d'une vingtaine d'années tombe du faite d'un cocotier où il était allé recueillir la *touba*, lait de la noix de coco, et se casse un bras. On le transporte chez ses parents, et l'on se garde d'appeler le médecin, dont il eût fallu payer les visites.

Le malheureux jeune homme, sans autres soins que l'application de quelques herbes, ne tarda pas à voir la gangrène se mettre dans la plaie, et, huit ou neuf jours après, la mort le délivrait de ses souffrances.

La famille, qui n'avait pas d'argent pour payer le docteur et les médicaments, fit dire une messe chantée et faire d'autres cérémonies; la dépense à l'église s'éleva environ à 75 francs; le tout fut suivi d'un *chinechuli* qui monta à une cinquantaine de francs.

Avec la moitié de cette somme, le fils eût été sauvé; mais si on trouve de l'argent pour les réjouissances de toutes sortes, on en manque pour le médecin et ses soins.

Le Chanorro est toujours disposé à la dépense, il a une grande facilité pour emprunter, quitte à ne jamais rendre, et s'il rembourse, ce n'est que forcément.

L'alimentation du Mariannais est surtout végétale, les fruits et les légumes se trouvant sans grande peine. Les jours de fête, il y ajoute du poisson et du porc. Le bœuf n'est réservé qu'à un petit nombre; à Agaña, l'on en tue deux ou trois fois par semaine; dans les autres villages, cet abatage n'a lieu que deux ou trois fois par an.

Ce qui tient lieu de pain est une galette de farine de maïs d'un goût assez agréable lorsqu'elle est chaude. On l'obtient en mettant macérer une vingtaine d'heures le maïs dans de l'eau à base de chaux, afin d'en séparer la pulpe. Malheureusement, cette galette manque une partie de l'année, la récolte ne suffisant pas à la consommation. Les habitants y suppléent alors par du tapioca (*gasgar*), des patates (*camote* ou *boniato*), du coco, et surtout du fruit de l'arbre à pain (*rima*). Du coco râpé, mélangé avec la touba, ils fabriquent de petites boulettes qu'ils appellent *ojos*.

Le riz est rare; on ne le mange, comme la viande et les poules, que les jours de fête.

Un aliment bizarre, mais assez peu appétissant, c'est le paniquet, grande chauve-souris qu'on fait cuire sans la vider.

Les bons habitants d'Agaña ne trouvent pas dans le commerce de quoi dérober beaucoup de temps à leur oisiveté. On ne vend que quelques centaines de kilogrammes de café et de cacao, plantes qui réussiraient bien si on les cultivait avec moins de négligence. Il ne se fait guère de transactions qu'avec les baleiniers, qui prennent en passant des pores et des patates, et les payent en mauvaises cotonnades, en pipes en terre et autres articles de valeur très minime.

J'étais depuis plus d'une semaine dans la ville lorsqu'un incident vint mettre quelque animation dans la morne petite cité. Le 2 mai, vingt-trois naufragés anglais vinrent aborder sur la plage, entassés dans deux canots, et pouvant à peine remuer les jambes. Leur bateau avait été brisé sur un écueil, dans les parages de la Nouvelle-Guinée, et ils avaient erré vingt et un jours en mer. Ils n'avaient perdu qu'un homme, le second, qui était tombé à la mer et que l'on n'avait pu repêcher.

Deux jours après, ayant épuisé les félicités d'un séjour à Agaña,

je m'embarquais sur une petite goélette, seul bâtiment dont je pusse disposer, pour aller visiter les îles de Rota, Saypan et Tinian; je me réservais, à mon retour, d'explorer à fond l'île de Guaham.

IV

Rota. — Tinian. — Saypan.

La première partie du voyage se fit sans encombre, et dès le 5 mai, le lendemain de mon départ de Guaham, je débarquais dans l'île de Rota. Elle n'a pas de port; l'on n'y aborde qu'en franchissant avec la marée un chenal creusé entre des roches madréporiques.

J'avais fait route avec le gouverneur en personne et son secrétaire. Ces messieurs allaient faire leur visite d'inspection annuelle; tous les fonctionnaires ne sont pas aussi consciencieux, beaucoup se dispensent de cette formalité, vu le peu de confort qu'offre le voyage.

Dès son débarquement, le gouverneur fut reçu par toute la population, massée sur la plage et hurlant, pour la circonstance, des chants d'allégresse assez discordants. Mais le gouverneur, que le mal de mer a torturé pendant toute la traversée, n'a pas le cœur à la joie; les chants sont remis à plus tard, et nous gagnons silencieusement la case qui nous est réservée. Sitôt après, nous recevons la visite du curé et de l'alcade; ce dernier est un Chamorro métis.

Dès le lendemain, nous allons visiter une grotte qui sert de refuge aux habitants lors des tornades, ou grandes tempêtes, qui viennent parfois ravager l'archipel. Ces tornades sont assez fréquentes; je n'en ai pourtant vu qu'une pendant mes deux ans de séjour, encore son centre était-il fort éloigné.

Le 7, nous nous rembarquâmes et reprîmes la route du nord. A la tombée de la nuit, nous nous vîmes contraints par un gros temps à prendre chasse devant le vent, et ce ne fut que le 9 au matin que nous jetâmes l'ancre devant Tinian.

Ici, nouvelle espèce de réception faite au gouverneur: il est enlevé de son embarcation par trois ou quatre jeunes et jolies Carolinas; ces épithètes ne doivent être prises, bien entendu, que dans un sens relatif.

Tinian renferme quelques monuments dont nous aurons à reparler plus tard; elle ne possède pas d'eau douce, mais seulement quelques puits dont l'eau est légèrement saumâtre.

Le 11 mai, à huit heures du matin, nous levons l'ancre pour l'île Saypan, où nous arrivons à midi. Grâce à la compagnie du gouverneur, nous avons à subir la même réception qu'à Rota, et nous n'échappons qu'à grand-peine aux chants des habitants enthousiasmés pour aller prendre un repas dont nous avons grand besoin.

Saypan est, après Guaham, l'île la plus importante de l'archipel. Elle a 185 kilomètres carrés de superficie. Composée tout entière de roches madréporiques, elle est montagneuse dans sa partie nord, basse et plate dans sa partie sud. Son sol est fertile. Outre les cocotiers, les bananiers, l'arbre à pain, les patates douces, très sucrées, le maïs, la canne à sucre, le tabac, il peut produire tous les légumes d'Europe, mais à la condition qu'on renouvelle les graines.

Dépeuplée au xvii^e siècle par les Espagnols, qui en transplantèrent les habitants à Guaham et, en faible partie, à Rota, l'île n'a commencé à se repeupler qu'en 1815. Sa nouvelle population était formée d'habitants des Carolines qui avaient demandé la permission de s'y établir. Aujourd'hui encore, les Carolins entrent pour les deux tiers dans le nombre des habitants de Saypan. L'autre tiers est formé de Chamorros qui ne diffèrent pas de ceux de Guaham.

Les Carolins sont encore plus sales que les Chamorros, mais un peu moins paresseux. Du reste, les défauts de l'une et de l'autre race se balancent à peu près, bien que les Chamorros regardent les Carolins comme leur étant très inférieurs.

Saypan ne possède qu'un village, sur sa côte occidentale, San-lsidoro-de-Garapan. C'est la plus grande agglomération de l'archipel, après Agaña.

Il est divisé en trois quartiers : deux au sud, occupés par les Carolins, le troisième au nord, où sont établis les Chamorros.

Les maisons sont construites presque toutes en bois et en feuilles de cocotiers. Elles ne s'élèvent au-dessus du sol que de 50 centimètres à un mètre, et sont toutes séparées les unes des autres par un espace de 10 mètres, précaution utile, prise pour les cas d'incendie.

La situation du village est loin d'être bien choisie. On ne trouve d'eau douce, et en très faible quantité, qu'à une assez grande distance. Et pourtant, malgré les dires de certains auteurs et gouverneurs, il y a de bonne eau douce dans l'île.

Le village s'élève sur une plage de sable où l'on ne peut aborder que par un étroit chenal entre les récifs. Vu le peu de consistance du terrain, le moindre ouragan suffit à renverser toutes les cases. Aussi, par mesure de précaution, a-t-on construit, derrière chacune d'elles, une hutte en forme de bonnet de police, où les habitants se réfugient, en attendant qu'ils relèvent leurs demeures démolies.

Je restai plus de deux mois à Saypan. J'avais à y visiter quelques grottes et à faire l'ascension du Tapochao, sommet pris généralement pour un volcan éteint, qui s'élève dans le nord de l'île.

Je trouvai dans les grottes en question, comme aussi dans quelques crevasses de montagnes, beaucoup de débris humains, des ossements, des crânes, même des corps entiers, dont un assez bien conservé pour qu'on pût déterminer la race à laquelle il appartenait.

Au milieu de ces débris humains, je trouvai quelques pierres de forme ovoïde et pointues aux deux bouts, qui devaient servir de projectiles pour les frondes; puis deux ou trois pointes de lances, faites d'un fémur humain et barbelées sur toute leur longueur, mais en fort mauvais état.

Je recueillis en outre des haches de pierre et des débris de marmites ou récipients quelconques en terre rougeâtre paraissant euites au feu, comme d'ailleurs j'en ai trouvé dans d'autres îles. Il faut insister sur ces traces de feu; certains écrivains ont émis, en effet, l'assertion que les indigènes des Mariannes ne connaissaient pas le feu au moment de la découverte de l'archipel.

La preuve invoquée à l'appui de cette assertion est bien remarquable: on avait mis le feu à quelques cases de ces pauvres gens; ils avaient manifesté leur mécontentement par des cris, d'où les Espagnols avaient conclu qu'ils voyaient du feu pour la première fois.

Le 27 mai, je pus assister, tout près de chez moi, à la réfection du toit d'une case. Ce travail était naturellement accompagné d'un repas offert par le propriétaire. Voici en quoi il consiste: préalablement à l'opération, on a natté des feuilles de cocotiers, divisées en deux pour mieux sécher; le jour venu, on réunit les amis qui doivent travailler au toit; les femmes, de leur côté, vaquent aux soins de la cuisine qui, sans être délicate, est toujours plantureuse: pour la circonstance, on tue un porc ou une vache.

Puis on arrache du toit les vieilles feuilles et l'on place les nouvelles, non sans pousser force cris. La belle humeur est générale; elle ne fait que s'accroître quand vient le festin, qui est arrosé de nombreuses libations de touba. Vers midi, tout le monde est repu et s'en va vers la sieste.

Cette fête est d'usage très ancien. Plusieurs auteurs en font mention; ils ajoutent que tout passant doit aider à la construction, puis prend part au repas et est solennellement reconduit à son domicile.

J'entrepris encore plusieurs excursions à des grottes du voisinage pour y découvrir des crânes et des ossements. Mes recherches eurent quelques succès. Je trouvai entre autres, dans une des grottes situées près de la pointe Imagen, un morceau de bois travaillé pour être transformé en cerceuil. Il ne portait ni dessin ni sculpture. Dans une autre grotte, je trouvai huit crânes rangés en ligne; ce fut ma plus belle trouvaille anthropologique, mais je la payai d'un fort accès de fièvre.

J'eus comme compagnon, dans quelques-unes de mes excursions, le curé Palomo, un Chamorro métis, fort supérieur à la moyenne de ses compatriotes. Il parlait l'espagnol, l'anglais, le français et le carolin. Ce dialecte est loin d'être facile, même pour les Chamorros.

Le 15 juin, un voyage en caout que j'entrepris sur la côte orien-

tale de l'île manqua par suite de mauvais temps. Il nous fut impossible d'aborder. Nous dûmes virer de bord, non sans quelque péril, et nous mettre à l'abri de la côte occidentale.

Le 21, j'entrepris l'ascension du Tapochao, la montagne principale de Saypan, qui s'élève à l'est du village, plus près de la côte orientale que de la côte occidentale. Cette montagne passait dans l'île comme inaccessible aux Européens ; mais j'avais déjà fait mes preuves en parcourant l'île dans tous les sens et mis sur les dents mes guides indigènes. On jugea donc que la montagne voudrait bien faire une exception en ma faveur, et je trouvai des gens pour consentir à m'y mener. L'ascension, comme j'allais m'en convaincre, est d'ailleurs des plus aisées.

Nous partîmes au petit jour et nous suivîmes d'abord la plage sur 500 à 600 mètres ; puis, nous nous lançâmes dans l'intérieur, en traversant un plateau couvert de *camotes* (c'est, comme je l'ai dit, une espèce de patates douces) et de maïs. A ce plateau succède une forêt qui monte jusqu'à 160 mètres au-dessus de la mer. Plus loin, commencent de petits plateaux et monticules couverts de grandes herbes appelées *cogones*.

Comme nous sortions du bois, un bruit dans les branches nous fit retourner précipitamment. C'était un sanglier qui regagnait son gîte. Nous nous jetâmes au-devant de lui, et une balle l'arrêta net.

Nous l'éventrâmes prestement, ne voulant pas nous retarder, pour arriver au sommet avant que l'ardeur du soleil fût trop grande, et nous le suspendîmes à un arbre pour le reprendre à notre descente.

Nous reprîmes notre route ; nous passâmes, en montant toujours, au milieu de grandes roches madréporiques et essayâmes quelques petites averses qui rendaient glissantes les roches lisses et les terres grasses sur lesquelles nous marchions. Enfin, nous atteignîmes, à 250 mètres d'altitude environ, la base du Tapochao, dont la pente presque à pic et couverte de bois montait encore de 150 mètres ; nous les grāvîmes, non sans peine, et à neuf heures nous étions arrivés au sommet.

Je fis débroussailler quelques mètres, pour dégager la vue. La crête est couverte de roches madréporiques, semblables d'ailleurs à celles qui forment l'ossature de la montagne ; elles ont 30 à 40 mètres de hauteur. Entre deux blocs de la crête était posé le squelette d'un sanglier ; l'animal était tombé les quatre pattes en l'air, et n'avait pu parvenir à se dégager.

La vue s'étendait sur toute l'île de Saypan, entourée d'une ligne blanche de brisants. On apercevait distinctement au sud la silhouette de l'île de Tinian. Vue grandiose et mélancolique : deux îles qui semblaient désertes et qui, en effet, l'étaient à peu près, et de tous côtés l'océan.

Avant de redescendre, mes hommes plantèrent sur l'un des blocs une longue perche, au bout de laquelle ils attachèrent une boîte de mortadelle. Ce bizarre pavillon nous servit plus tard de repère ; au soleil, la boîte brillait de très loin, comme de l'argent.

La descente fut plus pénible que la montée. La terre détremmée était devenue très glissante ; il nous fallait nous accrocher, pour ne pas tomber, à des plantes et à des lianes épineuses qui nous coupaient et nous déchiraient les mains.

Nous retrouvâmes notre sanglier, que mes hommes emportèrent triomphalement jusqu'à notre case, où nous étions déjà rendus à une heure de l'après-midi.

Ainsi, cette ascension, qu'on nous avait dépeinte comme un labeur surhumain, se trouvait être en réalité une facile promenade de sept à huit heures.

La chaîne de montagnes dans laquelle s'élève le Tapochao court du nord au sud, suivant l'axe de l'île ; le Tapochao lui-même est posé transversalement à la chaîne. Les sommets sont en général dénudés, ou couverts de fourrés ; leur base, jusqu'à 100 ou 150 mètres d'altitude, est revêtue d'herbe de Guinée ; le reste est une terre rougeâtre, mêlée à quelques roches d'aspect ferrugineux.

La chaîne, qui commence à la pointe du nord, appelée Marpi ou Marfi, se termine au-dessus d'un petit lac salin, près de la pointe méridionale. C'est ce lac qu'il me restait à visiter.

Nous partîmes le 30 juin, à cinq heures du matin. J'avais pris cette fois pour guides des Carolins, propriétaires de plantations de cocotiers dans la partie sud de l'île ; mais je fus mal servi. Ces maudits ivrognes s'occupèrent plutôt de me voler et de s'enivrer de touba que de me diriger. Ils me firent faire ainsi, sans que je m'en doutasse, le tour du lac.

Mon but était non seulement de faire des sondages dans les eaux du petit lac, mais encore de fouiller quelques grottes des montagnes qui le dominent. Or, nous avons dépassé depuis longtemps le pied de ces montagnes ; je dus renoncer à mes grottes, et me mis à fouiller le lac en conscience ; malheureusement, ses eaux étaient presque inhabitées ; je n'y trouvai que quelques insectes et pas de mollusques. Le lac est saumâtre ; son niveau n'est supérieur que de un à deux mètres à celui de la mer.

Le 1^{er} juillet, j'eus l'occasion de voir installer le nouveau *gobernaldorillo*, un Carolin, bel homme, de haute stature, mais le plus grand ivrogne de l'île, et c'est beaucoup dire. Il donna, à l'occasion de son entrée en fonctions, un grand repas auquel je fus invité. Comme le Carolin ne mange ni devant les femmes ni devant les hommes, il se trouva fort embarrassé et réduit à profiter de mes moments d'inattention pour attraper un os, qu'il déchiquetait sous la table et dont il avalait les bribes.

Le 3, autre cérémonie, le mariage de l'alcade. Il avait tout l'air d'un enterrement. A la sortie de l'église, la mariée s'en retourne seule à la maison de son époux. Les gens de la noce la suivent, sans en faire cas ; à peine si, à la maison, quelqu'un lui parle ; il est vrai que la nuit précédente s'est passée pour tous les invités d'une façon plus que gaie, car on a bu, dansé, mangé jusqu'au matin, et tout le monde éprouve le besoin de se reposer.

Du 11 au 19, une suite de mauvais temps, mais pas de vaguios.

Lors de ma dernière excursion, je fis une chute dans laquelle je me décollai le péroné ; je dus marcher le moins possible.

J'avais exploré tous les recoins de l'île et récolté ce qui pouvait être utile au point de vue de l'histoire naturelle et des sciences anthropologique et ethnographique.

J'ai collectionné dans cette île trente-cinq crânes des anciens habitants et Carolins, quelques objets d'ethnographie, trois cents oiseaux et mammifères de diverses espèces, six cents insectes, reptiles, poissons, soixante-dix espèces de plantes avec leurs graines, fruits et fleurs.

Le 25 juillet, je vis arriver le capitaine William, avec lequel je regagnai l'île de Guaham.

Le 29, la goélette, prise par le calme entre Rota et Guaham, se vit entourée de sept cachalots, dont trois de première force. Ces cétacés jouèrent autour du bâtiment pendant plus de deux heures, sautant l'un par-dessus l'autre, se poursuivant, faisant jaillir l'eau par leurs évents. Ce spectacle était fort intéressant, mais il nous était assez désagréable de songer qu'il suffirait, pour nous couler, qu'un seul de ces animaux prit fantaisie de se jeter sur nous.

J'avais une grande envie de leur envoyer une balle. Le capitaine m'en empêcha, craignant que la détonation ne les effrayât et qu'ils vissent de notre côté.

Le reste de la traversée se passa sans incidents, et le 30 juillet au matin, nous mouillions à Guaham, où je devais séjourner jusqu'à la fin de novembre.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur la Tunisie à l'usage des Émigrants; — Direction de l'Agriculture et du Commerce, Tunis, 1897.

Sous ce titre, M. Dybowski, directeur de l'Agriculture et du Commerce, a publié récemment une intéressante brochure de trente-cinq pages, accompagnée d'une carte de la Régence sur laquelle sont indiqués, d'une façon très claire, les chemins de fer en exploitation et en construction, les grandes routes carrossables, les cultures des vignes et les cultures des oliviers.

Il y a peu de temps encore on cherchait en vain en France des renseignements précis et sérieux sur la Tunisie. On ignore ici les difficultés qu'un futur émigrant rencontrait pour se procurer les plus élémentaires directions, pour fixer ses projets ou se mettre en route. Un de ceux-ci nous a raconté, à ce sujet, la curieuse odysée de ses marches et contremarches pour obtenir à Paris même des renseignements sur ce pays.

Il existait bien, il est vrai, quelques ouvrages spéciaux dont l'étude pouvait éclairer et guider l'émigrant sur terre tunisienne. En avril 1896, à l'occasion du Congrès pour l'Avancement des Sciences, l'Administration du Protectorat avait publié un ouvrage très complet sur la Tunisie; mais tous ces livres s'adressaient plutôt à un public privilégié et trop restreint. Il s'agissait de faire quelque chose de pratique et de complet à la fois, une brochure de vulgarisation coloniale où seraient condensés tous les renseignements utiles à des émigrants désireux de s'éclairer vite et complètement. C'est ce que M. Dybowski a compris. Il a comblé cette lacune et rendu un signalé service à la cause de l'émigration en Tunisie; il l'a popularisée en France par sa brochure.

Le titre indique à lui seul le but que s'est proposé l'éminent Directeur de l'Agriculture : attirer vers la Tunisie, en les renseignant d'une façon complète et sincère sur elle, les milliers de Français, cultivateurs et autres, qui, sur la foi de prospectus alléchants, s'exilent dans l'Amérique du Sud et vont chercher bien loin ce qu'ils ont à deux pas de chez eux sur terre française.

La première partie de la *Notice* contient des renseignements généraux sur le pays dont elle décrit l'aspect, fait l'historique et indique l'administration et la population, les communications avec la France, les facilités de transport; le tout complété par des instructions pour le voyage et les objets dont doit se munir l'émigrant. Les conseils

qu'on lui donne sont nombreux et variés; nous citerons en entier ce passage :

« La meilleure époque pour arriver en Tunisie est la période comprise entre la fin septembre et le commencement de mai.

« Le nouvel arrivant, profitant d'un climat exceptionnellement agréable, peut parcourir la Tunisie et choisir la région qui lui convient le mieux, examiner et acheter sans hâte le terrain qu'il se propose d'exploiter; s'il veut louer ses services il trouvera plus facilement du travail au commencement de la campagne agricole qui s'ouvre en octobre. Les vigneronns pourront s'engager chez les propriétaires viticulteurs pour la taille de la vigne; les laboureurs pourront aussi participer immédiatement aux travaux des champs, et les ouvriers qui ont un métier spécial s'embaucheront plus facilement au moment où le commerce et l'industrie redoublent d'activité à l'arrivée des hiverneurs ou au retour de tous ceux qui vont en France pendant l'été.»

Cette première partie contient encore les indications nécessaires pour se procurer les lots domaniaux dans le nord et dans le sud de la Régence, ainsi que pour acheter des propriétés particulières. Tout ce qui est relatif au climat, à la température, à l'hygiène, à l'alimentation, au logement, au prix des denrées et des instruments, aux marchés, à la main-d'œuvre, aux salaires, aux voies de communication et aux postes et télégraphes s'y trouve réuni.

Le chapitre II traite particulièrement de l'agriculture et de l'exploitation du sol; il énumère les principales cultures pratiquées en Tunisie. Nous en détachons quelques lignes relatives à la vigne :

« La vigne réussit très bien dans le nord de la Tunisie où d'importants vignobles ont été constitués depuis l'occupation française.

« La plantation de la vigne exige le défrichement complet du sol et un défoncement sérieux au cours duquel il faut avoir soin d'extirper jusqu'aux dernières traces de chiendent; mais malgré les frais de la plantation et les frais d'entretien, la vigne peut donner de très sérieux bénéfices quand elle est bien soignée.

« Le vignoble tunisien est absolument indemne de phylloxera et de black-rot: les traitements contre le mildiou et l'oïdium sont seuls nécessaires.

« La qualité des vins tunisiens augmente rapidement d'année en année, au fur et à mesure que se perfectionnent les procédés de vinification et surtout depuis l'emploi des réfrigérants. D'un autre côté la fabrication des vins de liqueur est facile et peut donner de beaux bénéfices.

« Le colon qui veut tirer de la culture de la vigne tout le profit qu'il est en droit d'en attendre et ne pas y éprouver de mécomptes, ne doit pas se borner à cette unique culture: outre qu'il faut d'autres cultures pour pouvoir parer aux mauvaises récoltes, la vigne a

besoin, pour donner une production régulière et abondante, d'être bien travaillée et fumée copieusement, ce qui nécessite l'entretien sur la propriété d'un nombreux bétail pour produire, dans l'exploitation, le fumier que l'on ne peut trouver au dehors.»

L'élevage du cheval, du bœuf, du mouton, de la chèvre, du porc, etc., y est aussi traité avec une entière compétence.

M. Dybowski s'est ensuite étendu sur le choix des cultures par le futur colon. C'est là un point essentiel qui est examiné *ex professo*; de lui dépend la réussite ou l'insuccès.

Les plantes et les graines mises à la disposition des colons sont énumérées avec soin.

Ce chapitre se termine par des renseignements sur les différents services de la Direction de l'Agriculture et du Commerce qui plus spécialement peuvent aider le nouvel arrivant. Nous y trouvons cette promesse qui sera bientôt réalisée, nous l'espérons :

« Une École d'Agriculture est sur le point d'être créée. Les enfants des colons pourront s'y préparer d'une façon toute spéciale aux travaux du sol. »

Le régime des forêts de la Régence et le régime de la propriété (immatriculation, enzel) font l'objet des chapitres III et IV.

Dans le chapitre V (industrie et commerce) l'auteur indique quelles sont les principales branches du commerce de la Régence, passe en revue les industries indigènes et européennes; il parle des mines, des pêcheries, etc.; l'existence des Chambres de Commerce et d'Agriculture de la Régence y est aussi signalée.

Cette brochure si documentée, si serrée et à la fois si sobre et si complète se termine (chapitre VI) par des renseignements généraux sur ce pays : impôts, municipalités, police, instruction, enseignements divers, bibliothèques, cultes, service de santé, banques, antiquités, etc., y sont brièvement énumérés.

Tout cet ensemble de renseignements est complet et constitue pour l'émigrant un *vade mecum* indispensable.

Il sera, il est déjà dans toutes les mains.

L'Avenir commercial de la Tunisie, par M. ERNEST FALLOT, chef du Service du Commerce et de l'Immigration à la Direction de l'Agriculture et du Commerce, Tunis, 1897.

En seize pages écrites d'un style vif, net et clair, M. Ernest Fallot présente, dans la brochure qu'il vient de publier sur *l'Avenir commercial de la Tunisie*, un tableau complet et sincère de la situation commerciale de la Régence. Son optimisme de bon aloi est étayé par des chiffres scrupuleusement vérifiés et ses prévisions du futur ont la force d'un syllogisme. L'horoscope qu'il tire à la Tunisie dans cette étude concise, consciencieuse comme toutes celles qui sortent

de sa plume, est fait pour réjouir tous ceux qui s'intéressent à l'œuvre si vivante du Protectorat.

L'auteur constate tout d'abord l'effort considérable suivi de progrès si marqués qui a été fait par le commerce tunisien aussi bien d'importation que d'exportation. Pendant les cinq années qui ont précédé l'établissement du Protectorat, l'ensemble ne dépassait pas 23.000.000 de francs; depuis 1881 il s'est élevé jusqu'à 85.000.000.

« Le rapprochement de ces deux chiffres montre l'étendue de la distance parcourue en quinze années. »

M. Fallot passe en revue le détail de ces exportations à la tête desquelles sont les céréales, l'huile d'olive, le bétail, l'alfa, les éponges, les peaux, les laines, les minerais, les vins. Il étudie aussi les principales importations dont les articles sont plus nombreux et dont les principaux sont les tissus, les farines et semoules, les denrées coloniales, les machines et instruments divers, les bois de construction, les matériaux de construction, les peaux, cuirs et chaussures, les vins et spiritueux, la houille, les huiles minérales.

Après une énumération très intéressante montrant que ce sont les produits agricoles qui actuellement entrent pour la plus grande part dans l'exportation tunisienne, l'auteur estime qu'il en est d'autres et très nombreux qui viendront s'ajouter à ceux-là « lorsque les dernières barrières douanières qui s'élèvent encore entre la Tunisie et la métropole auront disparu ».

Il montre ensuite que le mouvement d'exportation est intimement lié aux progrès de la colonisation et que le commerce d'importation s'y rattache par des liens peut-être plus intimes.

Ces heureuses constatations sont faites pour réjouir, et nous ne pouvons que féliciter M. Fallot de les avoir fait ressortir avec tant de force et de précision.

D' PAUL LADAME : En Tunisie : Le Bardo; Carthage; Bizerte. Races historiques; temps antiques et temps moderne.

Dans cette conférence faite à la Société de Géographie de Genève, M. le professeur Ladame retrace les impressions du voyage qu'il a fait en Tunisie, à l'occasion du Congrès de Carthage. Le touriste étant doublé d'un savant, le récit de ses promenades à Tunis, de ses visites dans les hôpitaux, de ses excursions au Bardo, à Carthage, puis à Bizerte, présente un intérêt considérable. Nous ne le suivrons pas dans ces diverses courses trop communes des Tunisiens. Contentons-nous de reproduire son jugement sur notre Compagnie :

« Parmi les sociétés françaises, déjà nombreuses et importantes, qui se sont fondées à Tunis, l'Institut de Carthage tient incontestablement le premier rang. Cette société s'est fondée en 1893, sous le nom d'*Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts*. Elle pu-

blie, depuis janvier 1894, un Bulletin, *la Revue Tunisienne, organe de l'Institut de Carthage*. J'ai trouvé dans cette Revue de nombreux articles sur les sujets les plus divers, que tous ceux qui s'intéressent à la Tunisie consulteront avec fruit.»

La conférence de M. le D^r Ladame se termine par un aperçu général des populations du pays.

Qu'il me soit permis d'adresser ici tous mes remerciements au conférencier pour la part importante qu'il a faite à mes quelques travaux sur ce sujet.

D^r BERTHOLON.

EUSÈBE VASSEL : **Les Phosphates tunisiens, leur Port de sortie et la Défense nationale.** — Sous ce titre, M. Vassel vient de publier, à la librairie Challamel, un remarquable ouvrage. Les vues qu'il y développe peuvent avoir la plus grande influence sur l'avenir du nord de la Tunisie, dans le cas où on se déciderait à les mettre en pratique.

On sait que d'immenses gisements de phosphates exploitables existent dans la région de Thala. Par quelle voie les conduire à la mer, sur quel port les exporter? Telle est la question. Sur Sousse par Kairouan, sur Tunis par Le Kef, ou sur Bizerte? M. Vassel examine ces trois projets. Voici le résumé de cette discussion :

Quoique la ligne par Bizerte soit celle dont la création exige le capital le plus élevé, on doit pouvoir la concéder à de meilleures conditions que les deux autres, parce que c'est celle qui donnera, en proportion de son capital, le plus gros revenu net.

De la région des phosphates et du Kef à Bizerte, la longueur à construire est de 247 kilomètres ; elle n'est que de 228 si l'on va à Pont-du-Fahs par le tracé de l'administration.

Avec la distance de 225 kilomètres que nous supposons entre les phosphates et Sousse, il y aurait, jusqu'à Kairouan, 167 kilomètres de voie nouvelle. Mais il faudrait une seconde ligne pour desservir Le Kef. La moins onéreuse à établir irait à Souk-el-Arba par le col Fedj-el-Kharrouba et la vallée de l'oned Melleg : elle aurait un développement de 41 kilomètres et mettrait Le Kef à 201 kilomètres de Tunis-Marine.

La longueur à construire dans le projet de Sousse serait donc de $41 + 167 = 211$ kilomètres.

La ligne de Bizerte a d'importants éléments de trafic qui échapperaient aux deux autres : 100.000 tonnes par an de minéral de fer sur une distance moyenne de 75 kilomètres, 25.000 tonnes de calamine sur 95 kilomètres ; plus, les produits des forêts du nord, produits que nous ne sommes pas en mesure d'évaluer.

Tenons compte seulement des minerais, et dressons trois devis, en nous servant partout des mêmes chiffres, malgré la différence des profils qui rend la construction et l'exploitation par Bizerte sensiblement moins onéreuses.

Le loyer du capital employé ressort à 6,15% sur Bizerte ; 4,49% sur Kairouan et Souk-el-Arba ; 3,95% seulement sur Pont-du-Fahs.

Au reste, si la ligne de Bizerte à la vallée de la Medjerda n'était indispensable pour des raisons que nous indiquerons plus loin, la meilleure combinaison au point de vue économique consisterait à relier tout simplement la région des phosphates à Souk-el-Arba par El-Haria et la vallée de l'oued Melleg, avec embranchement desservant Le Kef. La longueur totale à construire ne serait alors que de 97 kilomètres avec un revenu net de 6,18 %.

En concédant ce tronçon à la Compagnie Bône-Guelma, on éviterait à la fois les péages élevés et les tiraillements qui résultent en général d'un changement de réseau, et le transport des phosphates du gisement à Tunis-Marine ne reviendrait qu'à 7 fr. 75 en moyenne.

La ligne de Bizerte est celle qui rendra le plus de services à la colonisation, tant présente que future.

Colonisation actuelle : Le Kef est, de toute la Régence, le centre le plus important qui ne soit pas relié à la mer. Or, il se trouverait, par le projet de l'administration, à 215 kilomètres de Tunis-Marine; par Souk-el-Khemis, il serait (selon le tracé choisi) à 197 ou 204 kilomètres de Tunis, à 194 ou 201 kilomètres de Bizerte, *et il aurait à choisir entre ces deux ports*. En outre, la station serait située à trois kilomètres du Kef dans le premier projet, à l'entrée de la ville dans le second.

Colonisation future : la ligne de Bizerte lui ouvrirait, outre la fertile région du centre, la partie de la Régence la plus favorisée au point de vue des pluies, la mieux abritée du siroco, celle qui jouit du climat le plus tempéré, le plus salubre, celle où nos compatriotes peuvent se livrer au travail manuel comme en France. Et que l'on compare la distance qui sépare du port d'embarquement la vallée de l'oued El-Kebir, celle de l'oued Merguellil, ou celle de l'oued Sedjenane ! N'est-ce pas encore une considération importante ?

Il faut que la ligne à construire contribue à développer, dans les proportions les plus larges, l'exploitation des richesses naturelles de la Tunisie, son industrie et son mouvement commercial. Or, tout en rendant plus de services que la ligne de Kairouan et celle de Pont-du-Fahs pour ce qui est des phosphates du nord-ouest et des mines situées au sud de la Medjerda, le tracé par Bizerte donnerait une extension rapide à l'exploitation des forêts dans le nord, à celle des mines de zinc de la vallée de l'oued Maden ; enfin, il rendrait rémunératrice l'ouverture des belles mines de fer des Nelza, dotant ainsi la Régence d'une industrie nouvelle.

Il y a mieux : Bizerte, seul des ports tunisiens, est admirablement situé pour le ravitaillement en charbon des vapeurs qui circulent entre le canal de Suez d'une part, le détroit de Gibraltar ou le bassin occidental de la Méditerranée de l'autre.

Mais il y a un courant établi à détourner, une routine invétérée à vaincre. Le seul moyen d'y arriver avant longtemps serait de livrer le charbon à des prix *inférieurs à ceux de Malte*.

Est-il économiquement possible de le faire ? Oui, à la condition d'assurer aux vapeurs charbonniers un fret de retour, ce qui abaissera le fret d'aller.

Or, ce fret de retour existe : c'est le phosphate de chaux du nord-ouest, qui aura (comme celui des autres gisements) son principal débouché en Angleterre.

Et qu'on ne croie pas que ce commerce du charbon soit à négliger : il laisse chaque année *deux millions* à Port-Saïd.

Ou il existera à Bizerte, ou il n'existera pas en Tunisie ; cette considération seule devrait assurer à Bizerte la sortie des phosphates.

Au point de vue des intérêts de la défense nationale, l'exportation par Bizerte est *obligatoire*. Nous allons le démontrer.

Ce n'est un secret pour personne qu'à la moindre alerte, à la plus légère complication diplomatique, une puissance amie tient cinquante ou soixante mille hommes prêts à passer l'eau.

En cas de guerre européenne, il y aurait bien des chances pour qu'on ne pût empêcher l'occupation de Tunis, surtout si (ce qui ne paraît pas invraisemblable) la flotte de l'Angleterre donnait la main, dans la Méditerranée, à la flotte de l'Italie.

Notre capitale aux mains de l'ennemi, Djedeïda s'y trouve également, et les communications de Bizerte avec l'Algérie sont coupées.

Or, la transformation de Bizerte en l'un des pivots de notre défense nationale (qui est la défense de la Tunisie) exige que cette place puisse en tout temps recevoir de la province de Constantine des vivres, du matériel, des troupes.

D'où la nécessité d'un nouveau tronçon ferré allant de Bizerte à la ligne de la Medjerda vers Souk-el-Arba ou Souk-el-Khemis.

Indépendamment des communications sûres avec l'Algérie, il faut à Bizerte un dépôt de charbon très considérable.

Ce n'est pas, en effet, lorsque nous serons en guerre avec le Royaume-Uni que nous irons demander du combustible à Cardiff ou à Newcastle.

Mais le charbon n'est point une denrée qu'on puisse conserver indéfiniment ; il s'altère même assez vite, beaucoup plus vite sous notre climat que sous celui de France. Un dépôt de combustible exige donc, en temps de paix, un *roulement* qui le renouvelle sans cesse.

Or, ce renouvellement automatique, il n'existe qu'un moyen de l'établir à Bizerte sans frais énormes : c'est de faire de ce port l'entrepôt de charbon dont nous avons parlé plus haut et, par conséquent, d'y conduire les phosphates.

L. B.

Le Président de l'Institut de Carthage,

A. FABRY.

Le Secrétaire général,

EUSÈBE VASSEL.

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE GARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET C^{ie})

1898



LES PREMIERS COLONS DE SOUCHE EUROPÉENNE

DANS L'AFRIQUE DU NORD

Essai historique sur les origines de certaines populations berbères

d'après les documents égyptiens et les écrivains de l'antiquité

SUITE (1)

CHAPITRE III

CYCLE DES MYTHES THESSALIENS CONCERNANT LA LIBYE

§ 1^{er}. — Le mythe de Cyréné et d'Aristaios

Le mythe de Cyréné présente un certain intérêt pour l'histoire de la colonisation de la Libye par les Européens. Cette héroïne est une Thessalienne d'origine lapithe, c'est-à-dire très vraisemblablement pélasgique. Cette supposition paraît dériver de la fable des Centaures et des Lapithes racontée par Hésiode dans *le Bouclier d'Achille*.⁽²⁾ Ce récit paraît en effet un épisode de la conquête thrace, au cours de laquelle Thésée, roi d'Athènes la Pélasgique, porta secours à son compatriote Pirithoüs contre les envahisseurs du Nord. On sait par Eustathe que le territoire qui s'étendait du Pénée aux Thermopyles était habité par des Pélasges.⁽³⁾ La victoire des Centaures déterminâ l'émigration de nombreux clans lapithes dont, sans doute, celui mentionné dans le mythe de Cyréné.

Voici la généalogie de Cyréné :

Pénéios, Thessalien, a de la nymphe Creïse
|
Hypséos, Thessalien, roi des Lapithes.
|
Cyréné a d'Apollon
|
Aristaios, né en Libye.

(1) Voir les n^{os} 16 et 17 de la *Revue Tunisienne* (1897-1898).

(2) HÉSIODE, vers 179 et seq. Edit. Didot.

(3) EUSTATHE, *Commentaires*, 317. *Geog. greci minores*, t. II. Edit. Didot-Mölller, p. 278, lignes 42-44.

Cyréné, d'après Pindare, avait comme passion « de manier le glaive et le javelot d'airain et de frapper les animaux féroces ». (1) Phoïbos l'aima ; il la transporta en Libye. Là elle eut un fils, Aristaios. Agratas dit qu'elle vint de Thessalie en Grèce, où elle séjourna quelque temps. (2) D'après un autre historien de Cyrène, Akesandros, Cyréné aurait eu deux fils : Autouchon et Aristaios. (3) Phylarchos lui attribue également deux fils. L'un d'eux, Autouchon, demeura en Libye. Aristaios, l'autre, rentra en Grèce, et vint à Kéos. (4) C'est aussi la version adoptée par Diodore de Sicile : Aristaios, selon lui, fils unique de Cyréné, vint en Béotie. Il y épousa Autoñoé, fille de Cadmos. De ce mariage naquit Actéon, que ses propres chiens dévorèrent. Découragé, Aristaios émigra à Kéos, l'une des Sporades. (5)

Apollonios dit qu'il y installa une colonie arcadienne. (6)

Selon Diodore de Sicile, Aristaios revint en Libye chercher sa mère. Il l'emmena avec lui en Sardaigne. Cette île fut défrichée par ses soins. Il y eut deux fils, Charmos et Callicarpos. Après avoir visité d'autres îles, Aristaios fut séduit par l'abondance des fruits et des troupeaux de la Sicile. Il s'y établit. Les habitants de l'île apprirent de lui la culture des oliviers. (7)

Telles sont les grandes lignes du mythe. Il est intéressant de savoir avec quelles populations Cyréné eut affaire à son débarquement en Libye. Le roi du pays, d'après Phylarchos, se nommait Eurytos. C'était un fils de Poséidon et de Kélaïno. En d'autres termes, il descendait du dieu national des Pélasges et de la fille d'Atlas, c'est-à-dire d'Européens. Nous avons déjà signalé la généalogie de Kélaïno. Phylarchos fait d'Eurytos un frère de Lycaon. Akesandros, qui nomme Eurypilos le roi qui régnait en Libye à l'arrivée de Cyréné, le dit fils de Lycaon. Dans l'un ou l'autre récit, on voit qu'il s'agit d'un personnage pélasgique. On est d'autant moins surpris de trouver le nom de Lycaon en Libye que les documents égyptiens nous y ont signalé un peuple du nom de Leka ou de Likou. Cet Eurypilos avait pour frère Triton, dieu marin. Dans son poème des *Argonautes*, Apollonios confond ces deux personnages en un seul. Il appelle Eurypilos le triton qui guida le navire *Argo* dans les hauts fonds du lac Triton. A tous ces rapprochements on peut en ajouter un nouveau : Téléphos, roi de Mysie, eut, d'après Acousilaos, un fils nommé Eurypilos. (8) Ce nom est donc bien égéen et non libyen. On peut

(1) PINDARE : *Pythique*, ix. Trad. Poyard, p. 122.

(2) AGRATAS, fragm. 2. *Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 294. Edit. Didot-Müller.

(3) AKESANDROS, fragm. 5. *Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 285. Ibid.

(4) PHYLARCHOS, fragm. 14 et 15. *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 337. Ibid.

(5) DIODORE, liv. IV, LXXXII. Trad. Hoefler, t. I, p. 346.

(6) APOLLONIOS : *Argonautes*, chant II, v. 251, p. 346.

(7) DIODORE, liv. IV, LXXXII. Trad. Hoefler, t. I.

(8) ACOUSILAOS, fragm. 27. *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 103. Edit. Didot-Müller.

conclure de ces diverses constatations que Cyréné, à son débarquement en Libye, y trouva d'autres populations égéennes et non des indigènes plus ou moins barbares.

D'ailleurs, la légende ne parle pas de guerres, comme par exemple celle de Perséus. Le roi Eurytos ou Eurypilos avait promis d'abdiquer en faveur du héros qui délivrerait le pays d'un lion. Cyréné tua le dangereux animal. Le monarque dut tenir ses engagements. La migration thessalienne, résumée dans le mythe, paraît avoir eu un caractère essentiellement agricole. Aristaios est un homme pacifique, un pasteur de troupeaux, un éleveur d'abeilles. Pindare met à son égard la prédiction suivante dans la bouche du centaure Chiron : « C'est là que Cyréné donnera le jour à un fils que l'illustre Hermès « enlèvera des bras de sa mère pour le confier à la Terre et aux puis « santes Heures. Celles-ci déposeront l'enfant sur leurs genoux, ver- « seront à ses lèvres le nectar et l'ambrosie et lui donneront l'im- « mortalité. Ce sera le Zeus et l'auguste Phoïbos de la Libye. Il sera « tendrement aimé de ses peuples, dont il protégera les troupeaux, « honoré comme le dieu des chasseurs et des pasteurs. Aristaios sera « son nom. » (1)

Malgré le caractère agricole de l'invasion, elle paraît avoir déposédé de la puissance locale les anciens colons européens, représentés par Eurypilos, descendant d'Atlas.

Il serait bon de fixer une date à cet événement. « Eusèbe, comme le remarque F. Lenormant, n'a pas eu tort de donner une place dans sa chronique à ces premiers établissements en Cyrénaïque. Ce qu'il fit, sans doute, d'après des ouvrages aujourd'hui perdus, qui lui donnaient un caractère plus historique. Il est même à remarquer que la date à laquelle il les inserit (1333 avant J.-C.) ne s'écarte pas trop de l'époque réelle, résultant des documents égyptiens. » (2)

Nous nous sommes demandé si on ne pourrait pas, comme pour les mythes de l'Atlantide, de Danaos, de Perséus, assigner l'émigration de Cyréné à quelque fait historique connu par les documents égyptiens. On sait que la Thessalie comptait parmi ses plus anciennes tribus les Achéens, qui exercèrent l'hégémonie sur la Grèce à l'époque chantée par Homère. Or, précisément, on compte des Akaousha ou Achéens parmi les peuples pélasgiques confédérés contre l'Égypte sous Minephtah I, c'est-à-dire vers le XIV^e siècle avant notre ère. Cette date coïncide avec celle conservée par Eusèbe. Les Lapithes venus avec Cyréné auraient donc participé à l'expédition de Mermaïou. Or, le Toursha ou Tyrrhénien, dit le texte égyptien, venu avec sa femme et ses enfants, avait pris l'initiative de cette guerre. Ce peuple était

(1) PINDARE : *Pythique* IX. Loc. cit., p. 124.

(2) F. LENORMANT : *Histoire ancienne de l'Orient*, t. II, p. 287-288.

en pleine migration. Ce détail explique la suite du mythe d'Aristaios qui va successivement en Sardaigne et en Sicile. Les Shardina et les Sakalsha, apparentés sans doute aux Toursha, avaient appuyé de leurs contingents cette tentative d'invasion de l'Égypte. Peut-être une partie de la migration thessalienne se joignit-elle à ces peuples, tandis que quelques contingents rentraient en Grèce et spécialement en Arcadie et en Béotie, comme nous l'avons déjà constaté dans le mythe de Danaos.

Homère, rappelons-le (dans l'*Iliade*, II, v. 684), dit : « Les Myrmidons portaient le nom d'Hellènes et d'Achéens. » Μυρμιδόνες δὲ καλεῦντο καὶ Ἑλλήγες καὶ Ἀχαιοί.

Il semble qu'il y a un rapprochement intéressant à faire entre ce nom des Myrmidons de Thessalie qui portaient aussi le nom d'Achéens et le chef pélasge Mermaïon, qui combattait en tête des Akaousha et des autres Pélasges contre l'Égypte.

§ 2. — Le chef pélasgique Teutamios ou Tzaoutmar

L'onomasique nous permet de suivre une autre trace de migration thessalienne en Afrique, plus caractéristique encore que celle du mythe de Cyréné. Dans son poème sur Phoronéus, l'ancêtre légendaire de la race pélasgique, Hellenicos donne au grand-père de Cyréné, Pénéios, une fille nommée Ménippé. Celle-ci épousa Pélasgos. De cette union naît Phrastor, qui serait contemporain de Cyréné. Le fils de Phrastor se serait appelé Teutamidès.⁽¹⁾ Il serait de la même génération qu'Aristaios. Or, nous pouvons suivre dans Diodore de Sicile⁽²⁾ la migration de ce chef, appelé par lui Teutamios.⁽³⁾ Il serait venu de Thessalie en Crète, à la tête d'Éoliens, c'est-à-dire d'Achéens et de Pélasges. Ayant établi sa domination sur l'île, il y aurait adopté Minos, Rhadamanthus et Sarpédon, fils du Zeus crétois. Comme le remarque M. J.-A. Evans, de nombreux noms thessaliens de lieux et de personnages rappellent cette invasion en Crète.⁽⁴⁾ Andron d'Halicarnasse, qui vivait au IV^e siècle environ avant notre ère, appelle Tectaphos le chef thessalien. Il le dit fils de Doros. A la tête de Doriens, d'Achéens et de Pélasges, il occupa la Crète.⁽⁵⁾

Cette migration ne paraît pas s'être bornée à cette seule île.

Le mythe de Cyréné et d'Aristaios nous montre que les hardis navigateurs thessaliens ont poussé jusqu'à la côte d'Afrique. Les documents égyptiens paraissent confirmer la légende. En effet, une des

(1) HELLENICOS DE LESBOS, fragm. 1. *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 45. Edit. Didot-Müller.

(2) DIODORE, liv. IV, LXL.

(3) HOMÈRE : *Iliade*, II, 843, fait également commander les Pélasges de Larissa par les petits-fils de Teutamios.

(4) EVANS : *Cretan pictographs and phonetician Script.*, London, 1895, p. 87-89.

(5) ANDRON D'HALICARNASSE, fragm. 6. *Fragm. hist. græc.*, t. II, p. 349. Edit. Didot-Müller.

confédérations pélasgiques, celle que nous avons appelée la 3^e invasion, sous le règne de Ramsès III, comptait parmi ses chefs un guerrier dont le nom est lu par les égyptologues Zaoutmar (Maspéro), Tsaoutmar (Lenormant), Tzaoutmar (Chabas). M. Chabas remarque à ce propos que les dentales simples, nasales ou sifflantes s'échangent avec la plus grande facilité.⁽¹⁾ On peut donc écrire Taoutmar ou Taoutmas, en tenant compte du rhotacisme habituel aux transcriptions égyptiennes. Ce nom ressemble singulièrement à celui de Teutamios de Diodore et d'Homère (prononcez Teoutamos). Ceci nous ramènerait à identifier l'ennemi de l'Égypte au conquérant de la Crète et au Thessalien, descendant de Pélasgos. C'était un contemporain du chef Kapour, des Égyptiens, le Kaphauros ou Képhéus des mythographes grecs, qui, six ans plus tard, tenta une nouvelle invasion dans la Basse-Égypte.

Cette hypothèse, comme la précédente, fixerait l'époque de la migration thessalienne de Teutamios au XIV^e siècle avant notre ère. Elle coïnciderait ainsi avec la date assignée par Eusèbe au mythe de Cyréné.

Ces rapprochements sont frappants, surtout si on les compare avec ceux que nous avons déjà établis. Voulût-on en contester la valeur, il est un point que l'on ne pourrait discuter, c'est que le mot Tzaoutmar, ou Tautmas, est essentiellement européen. Il a la même forme que certains noms de la période héroïque, tels que Athamas, roi de Thèbes, fils d'Éole (Phérécidès), Acamas (Troyen), Dymas (Apollodore), Teutomas (Thessalien), etc. Ces mots sont suivis du mot *mas* qui a le sens de fils. Ce terme, qui persiste encore dans le gaélique écossais, a disparu des dialectes grecs; le latin l'a conservé avec le sens de mâle. Quant au mot *taut* ou *teut*, il n'existe pas dans les dialectes du sud de l'Europe. Par contre, il est aussi très répandu dans le groupe linguistique européen septentrional. Le mot *teuta* se retrouve à la fois dans les langues osque, sabine, prussienne, lithuanienne, lettique, gothique, celtique.⁽²⁾ Divers noms propres sont formés à l'aide de ce mot, tels que Teutatis (divinité gauloise), Teutobocchus (chef germain), Theuderig (chef franck), etc. Teutamios ou Tautmas signifierait « le fils du peuple ».

Nous ferons observer que tandis que les Égéens et les Libyens, contemporains des peuples de la mer, faisaient suivre leurs noms de *mas*, comme Tautmas, Garamas, etc., leurs descendants prirent l'habitude de placer ce terme au commencement de leurs noms, absolument comme aujourd'hui encore les clans écossais font précéder

(1) CHABAS : *Etudes sur l'Antiquité historique*, p. 288.

(2) FICK : *Vergleichendes Wörterbuch*, 3^e édition, t. I, p. 602.

leurs appellations de *mac* qui a le même sens de fils (Quatremère).⁽¹⁾ Nous pouvons citer comme exemples les noms de Massinissa, Massiva, Masintha, etc., et les clans des Macanites (Ptolémée), Macchurebes, Machlyes, Machyni, Massyli, etc. Or, l'un de ces clans, énumérés par Ptolémée au voisinage des Syrtes, portait le nom de Macatoutai, composé de même façon que celui du héros pélasgique grec et du chef libyen. Il y a donc un point de contact de plus entre les dialectes parlés sur l'une et l'autre rive de la Méditerranée.

§ 3. — Le voyage des Argonautes en Libye

Ieson ou Iasion, natif d'Iolcos, le chef de l'expédition, était fils d'Aison et neveu de Pélias, roi des Thessaliens. Strabon le dit parent d'Achilléus.⁽²⁾ Certains mythographes en font un frère de Dardanos. Selon Diodore, ce Dardanos était un Scythe.⁽³⁾ L'histoire nous apprend que les Dardaniens étaient des Thraco-Phrygiens. Vers 1400, Ramsès II avait repoussé une de leurs invasions en Égypte.

Cette parenté de Iasion avec les Thraco-Phrygiens nous permet de supposer que ce héros était probablement de même race que le chef Teutamios. Il appartenait aux peuplades conquérantes qui avaient expulsé les populations dont le mythe de Cyréné rappelle l'émigration en Libye.

Ces populations étaient en relations avec les Thraces. Orphée, un des Argonautes, appartenait à cette nationalité.⁽⁴⁾ L'équipage du navire *Argo* se composait surtout, comme l'a établi M. Benlœwen, de héros myniens.⁽⁵⁾ Or, Eustathe, dans ses commentaires, nous apprend que les Myniens étaient des émigrés venus probablement du Nord.⁽⁶⁾

Quoi qu'il en soit, le navire *Argo* fut construit en Thessalie, avec des bois provenant du mont Pélion. C'est du port thessalien d'Iolcos qu'il partit pour son lointain voyage.

Nous négligerons les détails de cette expédition dans le Pont-Euxin. Elle résume la colonisation opérée par ces peuples sur les rives de cette mer. La navigation sur les côtes libyennes, où un coup de vent rejeta le navire *Argo* jusqu'au lac Tritonis,⁽⁷⁾ nous intéressera davantage.

Hérodote nous fournit des détails circonstanciés sur cette partie

(1) *Journal des Savants*, Juillet 1838. « Dans la langue des Berbères, le mot *mes* désigne un fils. N'était-il pas naturel de croire que les Berbères mettaient souvent en tête des noms de leurs tribus le mot qui signifiait *fils de...?* »

(2) STRABON, trad. Tardieu, t. I, p. 77.

(3) DIODORE, liv. IV, XLIII. Trad. Hoefler, t. I, p. 304.

(4) STRABON, X, 3, 17. Edit. Didot-Müller, p. 404.

(5) BENLŒWEN : *La Grèce avant les Grecs*, p. 29.

(6) EUSTATHE : *Commentaires*, 409, ligne 33. *Geogr. graeci minores*, t. I, page 232. Edit. Didot-Müller.

(7) APOLLONIOS : *Argonautes*, IV, vers 1228 et seq.

du voyage. Voici son récit : Après avoir construit le navire *Argo*, « Iasion y embarqua une hécatombe et un trépied d'airain. Il se mit en mer et doubla le Péloponèse. Son intention était d'aller à Delphes. A hauteur du cap Malée, un vent du nord s'éleva et le jeta en Libye. Les bas-fonds du lac Tritonis l'arrêtèrent avant qu'il eût découvert la terre. Il ne savait comment sortir de ce pas dangereux. On dit qu'alors un Triton lui apparut. Lui demandant son trépied, il lui promit de lui montrer une route sûre et de le sortir de ce péril. Iasion accepta. Le Triton lui indiqua la manière de se tirer de ce bas-fond. Prenant ensuite le trépied, il le mit dans son temple et, s'asseyant dessus, il prédit à Iasion et aux siens tout ce qui devait leur arriver. Il lui annonça aussi que lorsque ce trépied aurait été enlevé par quelqu'un des descendants de ceux qui étaient dans le navire *Argo*, il était de toute nécessité que les Grecs eussent cent villes sur les bords du lac Tritonis. » (1) D'après Pindare (2) et Apollonios, (3) Triton remit à Euphémios, l'un des Argonautes, une motte de terre, en signe d'hospitalité, en lui faisant la même prophétie.

Cette prédiction d'une puissante colonie de la race de Iasion, c'est-à-dire de Thessaliens, sur les bords du lac Tritonis, n'est-elle pas en rapport direct avec les faits que nous venons de relever successivement ? Et n'est-ce pas l'écho rajeuni, après l'invasion hellène, d'une tradition plus ancienne qui voulait que les Pélasges et les Phrygiens pussent couvrir de leurs villes la côte libyenne ?

En tout cas, le séjour de héros grecs sur les bords du lac Triton, l'arrivée avec eux dans cette région de Médéïa, venue de Colchique, est intéressante à noter. D'après ces trois récits thessaliens, il semble que ces peuples aient substitué en Afrique leur hégémonie à celle des Argiens, comme ceux-ci avaient avant eux supplanté la descendance d'Atlas. D'après la chronologie de Thrasyllus, que nous avons citée en interprétant le mythe de Perséus, le voyage des Argonautes aurait eu lieu en 1282 avant notre ère. (4) Ainsi donc, la domination thessalienne sur la Libye serait comprise entre 1333 et 1282. Peut-être se serait-elle prolongée quelque temps au delà de cette dernière date.

(1) HÉRODOTE : *Melpomène*, CLXXIX. Le récit de Diodore (livre IV, LVII) paraît copié sur celui d'Hérodote.

(2) PINDARE : IV* *Pythique*.

(3) APOLLONIOS : *Argonautes*, IV, vers 1730-1755.

(4) THRASYLLOS : *Les Égyptiennes*, fragm. 3. *Fragm. hist. grec.*, t. III, p. 503. Edit. Didot-Müller.

CHAPITRE IV

CYCLE DES MYTHES THRACO-PHRYGIENS
CONCERNANT LA LIBYE

§ 1^{er}. — Le voyage de Thymoïtès le Phrygien

Le voyage de Thymoïtès s'est accompli au temps de l'expédition des Argonautes. Thymoïtès vivait, en effet, à la même époque qu'Orphée qui s'était embarqué sur le navire *Argo*. C'était aussi un Phrygien. Diodore le fait même descendant de Laomédont, le roi de Troie tué par Hercule. Le texte dit : « τὸν Θυμοϊτὸν τοῦ Λαομέδοντος ». Homère le représente, dans sa vieillesse, contemplant les combats qui se livrent sous Troie. ⁽¹⁾

Cet antique voyageur « arriva vers les côtes occidentales de la Libye. Il y vit la ville de Nysa où, selon la tradition des habitants, fut élevé Bacchus. Les Nyséens lui apprirent en détail l'histoire de ce dieu. Thymoïtès composa ensuite un poème surnommé « Phrygien », écrit en *langue* et en *caractères antiques*. » ⁽²⁾

Ce voyage d'un Phrygien jusqu'aux parties occidentales de la Libye paraît bien indiquer des relations entre la mer Égée et ce pays. La divinité locale dont l'entretien les Nyséens est spécialement Bacchus ou Dionysos, qui se trouve être le dieu national des Thraces et des Phrygiens. Enfin, notons que Thymoïtès compose un poème en langue antique et en écriture pélasgique, antérieure à celle importée de Phénicie. L'écriture libyenne ou tiffinagh, comme nous le montrerons, en est une épave.

§ 2. — Documents fournis sur la Libye par le cycle des épopées homériques

Les épopées homériques se rapportent à l'an 1200. C'est la période de la puissance phrygienne. C'est aussi celle de l'expansion des diverses nationalités de ce groupe. Il est donc très intéressant de consulter sur ce sujet les poèmes d'Homère. Ils fourmillent de renseignements ethnographiques sur cette époque reculée. Nous nous bornerons aux documents se rapportant à notre sujet.

1° *Iliade*. — La première indication donnée par ce poème est la liste des peuples de même race, ou plutôt de même civilisation, car les Achéens ne devaient pas beaucoup différer des Troyens. La ligue formée par les Troyens, la seule qui nous occupera, se composait de peuplades apparentées à ceux-ci, distinguées par les sentiments particularistes propres aux nations primitives, mais susceptibles de se réunir pour faire face au péril commun. Le chant II de l'*Iliade* énu-

(1) HOMÈRE, chant III, vers 146.

(2) DIODORE, liv. III, LXVII. Trad. Hocfer, t. I, p. 250.

mère les noms des contingents venus au secours des Troyens. Parmi ceux-ci nous relevons les Dardaniens, les Mysiens, les Méoniens du Tmolos, les Cariens de Milet et les Lyciens. Ces tribus sont mentionnées dans les documents égyptiens que nous avons analysés. Tels sont les Likou (Lyciens), les Mashaouash (Mysiens), Tsekkarou (Cariens ou Teucriens), Toursha (Tyrsènes, peut-être Troyens), Dardani (Dardaniens), Ilioua (gens d'Ilion).

C'est à tort que quelques historiens ont cru voir des sémites ou des Éthiopiens noirs parmi eux. Nous nous sommes déjà appesanti sur ce point. Dans son énumération de peuples, Homère ne parle pas des Éthiopiens qui, d'après d'autres écrivains, seraient venus au secours de Troie. D'après Quintus (de Smyrne), ils ne seraient arrivés qu'après la mort d'Hector. ⁽¹⁾ Homère se borne, dans l'*Odyssée*, à vanter la beauté de Memnon qui aurait commandé ce contingent : « Je n'ai jamais vu un prince aussi beau. Il n'y avait que Memnon qui fût plus beau que lui. » ⁽²⁾ Nous avons vu que l'Éthiopienne Cassiopée avait la même réputation dans le mythe de Persée.

M. d'Arbois de Jubainville pense, d'après Ctésias et Diodore de Sicile, que Memnon était un Assyrien. ⁽³⁾ Pour M. Maspero, ce serait un chef hittite. ⁽⁴⁾ Étant données les idées esthétiques du monde grec, on s'expliquerait mal le renom de beauté de Memnon, se rattachant au facies d'un Assyrien ou au type négroïde d'un Éthiopien. Un Hittite aurait pu mieux mériter d'être renommé pour sa beauté.

Memnon descendait de Laomédont par Tithon, son père. Il n'était donc pas de race éthiopienne, mais de souche phrygienne. Sa maison régnait sur des populations conquises.

Diodore nous apprend que Tithon poussa, en effet, son expédition jusqu'en Éthiopie. Memnon naquit de ses amours avec l'Aurore. ⁽⁵⁾

Il s'agirait de déterminer quelle était l'Éthiopie conquise par Tithon. La dénomination d'Éthiopiens (Ἰθίοψ, visage brûlé) nous paraît avoir été appliquée par les Égéens indistinctement aux peuplades à teint bistre, avant de s'être localisée à une portion spéciale de l'Afrique. C'est ainsi que les anciens ont décrit des Éthiopiens depuis la Mésopotamie jusqu'à l'océan Atlantique. Dans ces conditions, nous estimons, en nous référant à la série des mythes que nous avons rapportés, qu'il s'agissait d'une colonie phrygienne établie sur un point quelconque, indéterminé, de l'Afrique du Nord. Peut-être est-ce celle que visita dans sa jeunesse Thimoïtès, descendant lui aussi de Laomédont, et que nous voyons, vieillard, sur les murs de Troie.

(1) QUINTUS (DE SMYRNE) : *Posthomerica*, liv. 1, vers 1-4, et liv. 11, vers 27 et seq.

(2) *Odyssée*, chant XI, 522.

(3) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, t. 1, p. 276.

(4) MASPERO : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 246, note 5.

(5) DIODORE, liv. IV, LXXV.

Dans ce cas, Memnon serait parti de Nysa et des rives du fleuve Triton. Quintus de Smyrne le fait venir des bords de l'Océan. (1) Il conduisait, au secours de la métropole, un contingent de colons blancs, renforcés peut-être d'indigènes à peau bistre, comparable aux régiments de tirailleurs algériens que nous avons employés dans nos guerres nationales ou nos expéditions coloniales. Quoi qu'il en soit, Memnon n'était pas plus un Éthiopien que les Français d'Algérie ne sont des Arabes. C'était un Troyen, parent des héros qui combattaient les Achéens, ainsi que l'indique Pindare : « C'est ainsi qu'après qu'Achilléus eut passé les mers, porté par les vents sur les rives d'Ilion, on le vit dans la mêlée retentissante attendre de pied ferme les Lyciens et les Phrygiens et les Dardaniens, lutter contre les belliqueux peuples d'Éthiopie, résolu à ce que leur roi, *cousin d'Hélénus*, le terrible Memnon, ne rentrât pas dans sa patrie. » (2) On peut joindre à ces détails qu'Hésiode donne à ce héros l'épithète de *χλκοκοροστῆς* (3) à l'armure d'airain. Ce n'était donc pas un sauvage.

Enfin, comme ceux du mythe de Persée, les Éthiopiens de l'époque homérique ont des noms européens. Leur chef porte un nom identique à celui du roi des rois des Achéens, Aga-memnon. Apollodore lui attribue un frère qu'il nomme Émathion (4) (l'homme des sables).

Quintus, dans son poème, énumère les héros qui accompagnent Memnon. Ce sont : Alexippos, Cladon, Nychios, Ménéclos, Alkionéus, Asiadès. (5) Ces noms, comme ceux des Éthiopiens du mythe de Persée, sont tout à fait égéens.

2° *Odyssée*. — L'*Odyssée* offre une bien plus grande valeur que l'*Iliade* au point de vue qui nous occupe. On y trouve un tableau de l'état d'anarchie dans lequel étaient plongées les populations du littoral de la Méditerranée. Les chefs de villes côtières s'entendaient pour armer de petites flottes. Celles-ci allaient surprendre les villes sans autre motif que celui d'enlever les richesses qui pouvaient s'y trouver et de ramener chez eux leurs populations réduites en esclavage.

Aucune honte ne s'attachait à ces actes de piraterie. On se rappelait avec orgueil ces coups de main. Paris revint de Grèce après avoir ravi Hélène. Ménélaos raconte que pendant les huit ans qui ont suivi la guerre de Troie, il a écumé la Méditerranée. L'Égypte, dont la richesse excitait l'envie de ces guerriers, fournit un grand butin à Ménélaos (chant IV).

Comme Ménélaos, Ulysse, ou Odysséus, se vante à Eunée de ses

(1) QUINTUS : *Posthomerica*, liv. II, vers 418-419.

(2) PINDARE : *Troisième Néméenne*. Trad. Poyard, p. 151.

(3) HÉSIODE : *Theogonie*, vers 984. Edit. Didot, p. 19.

(4) APOLLODORE : *Bibliothèque*, liv. III, 12. *Fragm. hist. grec.*, t. I, p. 170.

(5) QUINTUS : *Posthomerica*, chant II, vers 364-368.

incursions dans le fleuve Egyptos. Il s'étend sur ses actes de piraterie avec enlèvement de femmes et d'enfants (chant XIV). Le même héros raconte à Pénélope que, bien que les Phéaciens eussent comblé son mari de riches présents, celui-ci avait trouvé plus avantageux de faire plusieurs courses pour amasser de grands biens (chant XIX).

Beaucoup de ces aventuriers se fixaient au milieu de populations réduites par eux à l'état de servage. Les impôts ou tributs qu'ils en tiraient leur permettaient une vie facile. Dans l'extrême antiquité, ce mobile paraît avoir été le grand moteur de l'expansion des Européens dans la Méditerranée. C'est une page de cette histoire primitive qu'Homère raconte dans l'*Odyssée*. Il n'a pas plus inventé ce dernier poème que l'*Iliade*. Son œuvre a consisté à poétiser des récits qui étaient dans les traditions, et à attribuer au principal héros du poème le rôle le plus brillant dans ces aventures. Si l'on veut bien se rappeler le résumé que nous avons donné des documents égyptiens, d'une part, et l'interprétation de divers mythes grecs ayant trait à l'Afrique, d'autre part, on verra qu'Homère n'a fait que fixer en un poème l'histoire des grands événements historiques des périodes précédentes. Les aventures d'Odysseus et son itinéraire, comme nous allons le voir par la suite, rappellent beaucoup l'histoire de la migration de Tyrsénos, rapportée par Hérodote, ou de l'Hercule Iybie que nous devons à Salluste. Le pieux Énée de Virgile est une autre adaptation plus moderne de la même légende.

Quoi qu'il en soit, c'est de l'ancienne Phrygie ou, selon Homère, de la Troade, que partent Odysseus et Ménélaos pour rentrer dans leur patrie. Comme nous l'avons vu, Ménélaos alla guerroyer dans la partie occidentale de l'Égypte. Or, ce pays était alors entre les mains de colons égéens. Là, régnait le roi Thonis, qui avait pour femme Polydamna. Hérodote fait de ce souverain un gouverneur de la bouche Canopique.⁽¹⁾ Pour Diodore⁽²⁾ et Scylax,⁽³⁾ Thonis n'est pas un homme, mais une ville voisine du Delta. « C'est du royaume de Thonis, dit Homère, qu'est venue la race de Péon. » Péon, héros mythique et médecin des dieux, passait pour l'ancêtre des Péoniens. Or, les Péoniens que nous avons signalés comme alliés des Troyens, dans le chant II de l'*Iliade*, étaient des Thraces, originaires des bords du Strymon. Le vers d'Homère permet de se demander s'ils n'avaient pas envoyé avec les autres Thraco-Phrygiens quelques colonies sur les bords du Nil, colonies que par une tradition en retour on considèrerait peut-être comme l'origine de la race ?

Le séjour de Ménélaos en Égypte est rappelé par divers souve-

(1) HÉRODOTE, liv. II, CXLII.

(2) DIODORE, liv. I, XIX.

(3) SCYLAX, périple 107. Libye. *Geogr. graeci minores*, t. I, p. 81. Edit. Didot-Müller.

nirs. Une ville de Marmarique portait son nom.⁽¹⁾ Ce n'était pas la seule fondation attribuée à ce souverain. Selon Eustathe, Canope d'Égypte, qu'il nomme Canobos, aurait reçu ce nom de Canobos Amycléos, gouverneur de Rhodes. Celui-ci mourut quand Ménélaos refaisait sa flotte en Égypte; ce roi lui fit ériger un monument. Ayant fondé une ville au voisinage, il la peupla des gens inutiles qu'il avait sur ses vaisseaux. Cette ville reçut de lui le nom de Canobos. Enfin, une île voisine fut nommée Hélénion, en l'honneur d'Hélène.⁽²⁾

Quant à Odysséus, il s'avance plus à l'ouest que Ménélaos. Nous le trouvons à l'île des Lotophages (Gerba), où il éprouve de grandes difficultés à empêcher ses compagnons de s'y fixer. Ce n'était donc pas un pays ennemi.

Après des aventures chez les Cyclopes et les Lestrigons, qu'il faut placer en Sicile et peut-être en Italie, le héros arrive à l'île de Circé. Cette île, selon Apollonios de Rhodes, dans son poème des *Argonautes*, se trouvait dans la mer Ausonienne, sur laquelle les Argonautes naviguaient en regardant les « rives tyrrhéniennes ». ⁽³⁾ Elle était donc probablement sur la côte italienne, peut-être aussi sur celle de l'Afrique, comme le rappelle le nom de l'île Cercinis (Κερκίνη-νήσος) ? Il est curieux de constater dans la Méditerranée occidentale la présence de Circé, que tous les mythographes désignent comme fille d'Ætès, roi de Colchique, et comme sœur cadette de Médéia, ⁽⁴⁾ venue elle aussi des parages du Pont-Euxin jusque sur les rives du Triton, avec les Argonautes. Il y a dans cette migration des filles d'Ætès l'indice d'une colonisation encore inconnue.

Homère assigne un séjour d'une année à Odysséus et ses compagnons dans l'île de Circé. ⁽⁵⁾ A en croire Hésiode, ce séjour se serait prolongé beaucoup plus longtemps, car Odysséus eut trois fils de Circé : Agrios, Latinos et Télégonos. ⁽⁶⁾ Ces fils, dit le poète, commandèrent à tous les Tyrrhéniens. N'est-il pas curieux de voir les fils d'un soi-disant héros grec devenir les chefs de l'empire fondé dans la Méditerranée occidentale par les Tyrsènes ? Ces Tyrsènes étaient de même race, précisément, que les Troyens défaits par Odysséus. Ce détail montre que les aventures attribuées par Homère à son héros se rapportent à une émigration partie d'Asie-Mineure et arrivée dans le bassin occidental de la Méditerranée. C'est la colonisation connue par les inscriptions égyptiennes, dans laquelle on voit les peuples, probablement d'origine tyrrhénienne ou thraco-phrygienne, tels que Toursha,

(1) Stadiasme de la Grande Mer. *Geogr. graeci minores*, t. I, p. 440. Edit. Didot-Müller.

(2) EUSTATHE : *Commentaires*, II. *Geogr. graeci minores*, t. I, p. 219. Edit. Didot-Müller.

(3) APOLLONIOS : *Argonautes*, chant IV, v. 590-660. Edit. Didot.

(4) DIONYSOS (DE RHODES) : *Argonautiques*, liv. I, fragm. 4. *Fragm. hist. graec.*, t. II, p. 8.

(5) *Odyssée*, liv. X.

(6) HÉSIODE : *Théogonie*, vers 1010. Edit. Didot-Lehrs.

Shardina, Shakulsha, Lebou, etc., se prêter un mutuel concours dans leurs luttes pour occuper les territoires voisins du Delta.

Odysseus fit aussi un séjour de sept ans dans l'île de Calypso, assimilée à Gaulos par Apollodore.⁽¹⁾ Calypso était une Africaine d'origine européenne. En effet, c'était une fille d'Atlas, fils de Iapétos. Elle donna au héros, d'après Hésiode,⁽²⁾ deux fils : Nausithoos et Nausinoos. Dans son poème sur la description du monde, Scymnos de Chio⁽³⁾ et Eustathe⁽⁴⁾ disent que les Ausones descendent d'Auson, fils d'Odysseus et de Calypso. Eustathe en fait le premier roi de Rome.

Il est remarquable de voir signaler par d'autres auteurs, comme descendance d'un Grec et d'une Libyenne, une peuplade probablement tyrrhénienne, telle que les Ausones. D'autres auteurs, d'après Eustathe, font descendre Auson d'Atlas et de Calypso.

On peut en outre remarquer que tandis que le sud de l'Italie portait le nom d'Ausonie, une partie du nord de la Tunisie actuelle était habitée par une tribu appelée Auséens par Hérodote.⁽⁵⁾ Ces deux noms sont phonétiquement identiques. De plus, les Auséens habitaient, avec les Machlyes, sur les bords du lac Triton et pratiquaient comme eux le culte d'Athéna et de Poséidon, divinités essentiellement pélasgiques. La mer Ausonienne séparait alors, selon toutes probabilités, l'Italie méridionale de la Libye. Denys le Périégète, qui l'appelle mer Tyrrhénienne, lui donne comme limite méridionale le fond de la Grande Syrte⁽⁶⁾. Ses deux rives étaient donc peuplées de Tyrrhéniens. Cet auteur vivait au III^e siècle avant notre ère. Peut-être était-ce là l'écho d'une ancienne tradition sur l'empire fondé par les Pélasges tyrrhéniens tant en Libye qu'en Europe.

Les connaissances géographiques d'Homère ne paraissent pas s'être bornées au seul empire italo-africain des Tyrrhéniens, en d'autres termes à l'antique royaume de Chronos. En effet, Plutarque dit que les indigènes des îles des Bienheureux, dans l'Atlantique (Canaries), croyaient qu'une description de l'*Odyssee* s'appliquait à leur pays.⁽⁷⁾

Le passage du chant IV^e de ce poème est en effet le suivant : « Les immortels vous enverront dans les Champs-Élysées, à l'extrémité de la terre, où le sage Rhadamanthus donne des lois, où les hommes

(1) APOLLODORÉ : *Des navires*, liv. II, fragm. 159. *Fragm. hist. grec.*, t. I, p. 455. Edit. Didot-Müller.

(2) HÉSIODE : *Théogonie*, v. 1010. Edit. Didot-Lehrs.

(3) SCYMNOS DE CHIO : *Périefésis : L'Europe*, v. 229-230. *Géogr. grecs mineurs*, t. I, p. 205. Edit. Didot-Müller.

(4) EUSTATHE : *Commentaires*, 78, t. I, p. 232. Ibid.

(5) HÉRODOTE, liv. IV, 180. Edit. Dietsch-Teubner.

(6) DENYS LE PÉRIÉGÈTE : *Description de la Terre*, vers 198-204. *Géogr. grecs mineurs*, t. II, p. 112.

(7) PLUTARQUE : *Sertorius*, VIII, 8-27. Edit. Teubner, t. III, p. 95.

passent une vie douce et tranquille, où l'on ne connaît ni les neiges, ni les frimas, ni les pluies; où l'air est rafraîchi par les douces haleines des zéphyrus que l'Océan y envoie continuellement.»⁽¹⁾ Il est très plausible que l'opinion conservée par Plutarque soit exacte. Au temps d'Homère, les connaissances des Grecs, oubliées depuis, s'étendaient jusqu'à cette partie reculée de l'Afrique du Nord. L'analyse des géographes grecs nous montrera bientôt qu'à l'époque historique on y trouvait les traces d'une importante population égéenne. Celle-ci serait l'ancêtre des Guanches blonds des Canaries et de certaines populations berbères du Maroc.

Ce document homérique est confirmatif du mythe de Perséus, de celui des Atlantes de Platon et du voyage de Thymoïtès. Il indique, à l'époque préhomérique, l'existence de relations entre la mer Egée et tout le nord de l'Afrique jusqu'aux îles de l'Océan.

§ 3. — Le récit d'Hérodote sur la migration de Tyrsénos

Le récit d'Hérodote sur la migration de Tyrsénos, venant après l'analyse de l'*Odyssée*, paraît rappeler les principaux traits historiques de ce poème. Donnons-en la traduction :

« Sous le règne d'Atys, fils de Manès, toute la Lydie fut alligée d'une grande famine, que les Lydiens supportèrent quelque temps avec patience... Ils vécurent dix-huit ans de la sorte, mais le mal ne cessait pas. Comme il semblait augmenter, le roi partagea les Lydiens en deux catégories et les fit tirer au sort. L'une devait rester, l'autre quitter le pays. Le groupe destiné par le sort à rester eut pour chef le roi lui-même. Son fils prit la direction de l'émigration. Il se nommait Tyrsénos.

« Ceux d'entre eux qui devaient abandonner le pays descendirent à Smyrne. Ils y construisirent des vaisseaux. Ils y mirent toutes choses utiles. Ils s'embarquèrent à la recherche du nécessaire à leur vie et de terres. *Ils visitèrent de nombreuses tribus*, puis se fixèrent chez les Ombriens. Là, ils construisirent des villes, et les habitent encore aujourd'hui. Ils changèrent leur nom de Lydiens contre celui du fils du roi, leur chef. Ils adoptèrent, d'après lui, la dénomination de Tyrsène. »⁽²⁾

Le récit d'Hérodote a été copié par plusieurs écrivains de Rome : Strabon, Velléius Patereulus et Silius Italicus. Ces documents ne renferment que des variantes peu importantes pour le fait qui nous occupe.

Le point à établir est celui-ci : Une migration est partie des côtes d'Asie-Mineure; elle a traversé la mer Egée, sous un chef légendaire,

(1) *Odyssée*, vers 563 et suivants.

(2) HÉRODOTE, I, CIV.

après avoir visité de nombreuses tribus. Son lieu d'arrivée paraît être le pays des Ombriens.

Quand on est familiarisé avec les récits de l'antiquité reculée, on sait que les principaux événements historiques d'un peuple sont le plus souvent fondus sous forme d'une série d'aventures arrivées à quelque héros. Nous pensons que la légende de Tyrsénos est le résumé des migrations des habitants de l'ancienne Lydie à travers la Méditerranée.

Qu'étaient exactement les Lydiens d'Hérodote ? Un passage du même auteur nous l'apprend. Ils constituaient une fraction du peuple mysien ou carien : « Les Cariens, dit-il, montrent à Mylassa un antique temple de Zeus Carien. Ils n'y admettent que les Mysiens et les Lydiens, à cause de l'affinité qu'ils ont avec ces peuples. Ils disent, en effet, que Lydos et Mysos étaient frères de Car. Ce motif les leur a fait admettre dans ce temple, tandis que d'autres peuples, quoique parlant la même langue que les Cariens, n'y sont pas reçus. » (1)

Cette migration ne s'est pas accomplie en une seule fois. Les documents égyptiens et l'analyse des mythes grecs nous autorisent à lui attribuer une assez longue durée. On pourrait presque affirmer que cet événement fut antérieur aux Lydiens proprement dits. Homère, en effet, ne connaît pas encore les Lydiens. A leur place se trouvent des Méoniens. (2)

De plus, dans les listes des tribus venues d'Asie-Mineure pour attaquer l'Égypte, avant la guerre de Troie, les Lydiens ne figurent pas ; par contre, on y trouve des Cariens, des Teucriens, des Mysiens, des Tyrsènes. Ne peut-on pas inférer de ces données que la légende de Tyrsénos est le résumé des migrations de ces peuples ?

Hérodote reconnaît que son héros et ses compagnons ne sont pas allés d'une seule traite de Smyrne au pays des Ombriens. Le vieil historien raconte qu'« ils visitèrent de nombreuses tribus », sans doute comme le sage Odyssée ou le pieux Énée. Comme eux aussi, les brises du nord ont pu les pousser sur les rives africaines.

Le récit d'Hérodote est heureusement complété par la lecture des documents égyptiens. Les Toursha ou Tyrsènes, débarqués en Libye, prirent part aux attaques tentées par les peuples de la mer. Bien plus, lors de la 2^e invasion, commandée par Mermaïou, le texte dit : « Le Toursha (Tyrsène) avait pris l'initiative de la guerre, et chacun de ses guerriers avait amené sa femme et ses enfants. » Ce document si précis nous montre qu'il s'agissait là d'un peuple en pleine migration. Leur tentative d'établissement en Égypte échoua. En effet, ils ne fournissent plus que de simples contingents aux invasions suivantes.

(1) HÉRODOTE, I, CLXXI.

(2) TEXIER : *Asie-Mineure. Univers pittoresque*, p. 232.

Qu'étaient-ils devenus ? Probablement quelques-uns avaient formé des établissements plus à l'ouest. Enfin, Hérodote nous apprend ce qu'ils étaient devenus pour le plus grand nombre, puisqu'il fait arriver Tyrsénos en Ombrie. Les poèmes homériques et d'Hésiode nous ont aussi renseignés sur leur sort, puisque les fils du soi-disant Odysseus deviennent les chefs de l'empire tyrrhénien.

Le récit d'Hérodote, complété par les renseignements égyptiens et ceux des poèmes homériques, acquiert ainsi la valeur d'un précieux document pour l'histoire primitive de l'Afrique du Nord et du bassin occidental de la Méditerranée.

Cette émigration eut lieu avant la dynastie des Héraclides, c'est-à-dire en plein âge mythique. On peut donc la reporter au moins à 1200 ans avant notre ère, c'est-à-dire à peu près à l'époque où se serait passée l'*Odyssee*.

§ 4. — Le peuplement de l'Afrique par les compagnons d'Hercule, d'après Salluste

Tandis qu'Homère fait séjourner ses héros Ménélaos et Odysseus sur la côte d'Afrique, qu'Hérodote ne connaît que les points de départ et d'arrivée du sien, Salluste, sans indiquer d'une façon précise soit le point de départ, soit l'itinéraire de son Hercule, qui est le même héros éponyme qu'Odysseus ou Tyrsénos, décrit au contraire, en détail, l'installation de ses compagnons en Afrique. Voici son récit : « Pour ce qui est des premiers habitants de l'Afrique, de ceux qui sont venus ensuite et du mélange de toutes races, je vais, au risque de contrarier les idées reçues, rapporter en peu de mots les traditions que je me suis fait expliquer d'après les livres puniques qui venaient, dit-on, du roi Hiempsal ; elles sont conformes à la croyance des habitants du pays ; au surplus, je laisse aux auteurs de ces livres la garantie des faits.

« Les premiers habitants de l'Afrique furent les Gétules et les Libyens, nations farouches et grossières, qui se nourrissaient de la chair des animaux sauvages et broutaient l'herbe comme des troupeaux. Ils ne connaissaient ni le frein des mœurs et des lois, ni l'autorité d'un maître. Sans demeures fixes, errant à l'aventure, leur seul gîte était là où la nuit venait les surprendre.

« A la mort d'Hercule, qui périt en Espagne, selon l'opinion répandue en Afrique, son armée, composée d'hommes de toutes les nations, se trouva sans chef, tandis que vingt rivaux s'en disputaient le commandement ; aussi ne tarda-t-elle pas à se disperser. Dans le nombre, les Médes, les Perses et les Arméniens passèrent en Afrique sur leurs navires et occupèrent les contrées voisines de notre mer. Les Perses s'approchèrent davantage de l'Océan..... Insensiblement, ces

Perses se mêlèrent aux Gétules par des mariages, et comme dans leurs fréquentes excursions ils avaient souvent changé de demeures, ils se donnèrent eux-mêmes le nom de Numides.....

« Aux Mèdes et aux Arméniens se joignirent les Libyens, peuple plus voisin de la mer d'Afrique que les Gétules, qui étaient plus sous le soleil et tout près de la zone brûlante. Ils ne tardèrent pas à bâtir des villes, car, n'étant séparés de l'Espagne que par un détroit, ils établirent avec ce pays un commerce d'échange. Les Libyens altérèrent peu à peu le nom des Mèdes et, dans leur idiome barbare, les appelèrent Maures.

« Ce furent les Perses dont la puissance prit surtout un accroissement rapide. Bientôt, l'excès de leur population força les jeunes gens de se séparer de leurs pères et d'aller, sous le nom de Numides, occuper, près de Carthage, le pays qui porte aujourd'hui leur nom. Les colons anciens et nouveaux, se prêtant un mutuel secours, subjuguèrent ensemble, soit par la force, soit par la terreur de leurs armes, les nations voisines et étendirent au loin leur nom et leur gloire, particulièrement ceux qui, plus rapprochés de notre mer, avaient trouvé dans les Libyens des ennemis moins redoutables que les Gétules. Enfin, toute la partie inférieure de l'Afrique fut occupée par les Numides, et toutes les tribus vaincues par les armes prirent le nom du peuple conquérant et se confondirent avec lui. » (1)

Mentionnons en passant un fragment du livre second d'une histoire romaine que Juba avait écrite en grec au commencement de notre ère. Cet auteur, copiant sans doute Salluste, dit : « Sertorius vit à Tanger les ossements d'Antée, enseveli en ce lieu après qu'Héraclès l'eut tué. Héraclès avait eu des rapports avec Tingis, sa veuve. Sophax en naquit. Il devint roi de la région. Son fils, Diodoros, à l'aide des *contingents grecs*, qu'Héraclès avait amenés avec lui d'Olbia et de Mycènes, fit la conquête de nombreuses nations africaines. » (2)

Ces contingents grecs, amenés d'Olbia et de Mycènes, nous rappellent le mythe de Perséus, qui, lui aussi, était arrivé du Péloponèse.

Il semble inutile de relever dans ses détails l'histoire de Salluste. Sans analyser les noms, on voit qu'un groupe de tribus, parti de l'Asie-Mineure, a envahi l'Afrique du Nord. Ces immigrants ont soumis de proche en proche les tribus primitives. Celles-ci constituaient deux groupes appelés par Salluste Libyens et Gétules.

Salluste assigne comme chef à l'invasion un personnage considéré comme punique, Hercule. Il le fait arriver, puis mourir en Espagne. Or, il se trouve que dans son armée, toute continentale, une série de

(1) SALLUSTE : *Bellum Jugurthinum*, xvii. Trad. Durozoir, p. 21-23.

(2) JUBA DE MAURITANIE : *Histoire romaine*, LII, fragm. 19. *Fragm. hist. grec.*, t. III, p. 471. Edit. Didot-Müller. — Phérécydès attribué à la veuve d'Antéc, qu'il nomme Iphinoë, et à Héraclès un fils, Polémos. *Fragm.* 33 ; *ibid.*, t. I, p. 80.

peuples possèdent des navires, et, plus encore, ces peuples munis de navires sont des Arméniens, des Perses et des Mèdes, qui, à aucune époque de l'histoire, n'ont eu la réputation d'être des navigateurs.

Quelles étaient les affinités ethniques de ces envahisseurs ?

Strabon donne trois traditions sur les origines des Arméniens, et ces trois traditions en font des Européens : 1° les Arméniens descendaient d'Arménus. Celui-ci, pour suivre Iasion, aurait abandonné sa ville natale, Arménium, entre Phères et Larisse ; 2° une tribu, celle des Ænians, fixée au pied de l'Ossa, aurait émigré en partie vers l'Ëta, en Thessalie, en partie dans l'Utie (Arménie) et au-dessus de l'Arménie ; 3° une tribu thrace se serait fixée sur les confins de la Médie et du territoire des Guranii.

« Tous ces faits, ajoute Strabon, autorisent à conjecturer qu'il existe bien réellement une sorte de parenté entre les Mèdes et les Arméniens d'une part, et les Thessaliens de l'autre. J'entends les Thessaliens de la descendance directe de Iasion et Médéia. On sait que Médéia ⁽¹⁾ aurait eu un fils, Médos, ⁽²⁾ qui aurait conquis la partie de l'Asie appelée, d'après lui, Médie.

Les Arméniens, d'après Hérodote, étaient proches parents des Phrygiens. ⁽³⁾ Eudoxe de Cnide, écrivain du III^e siècle avant notre ère, corrobore cette opinion. A son dire, les deux peuples parlaient la même langue. ⁽⁴⁾

Les Perses et les Mèdes offraient entre eux tant de points de contact, que l'antiquité les confondait le plus souvent. Les premiers, dans ces conditions, devaient appartenir, comme les seconds et leurs parents les Arméniens, au même groupe de tribus venues par bans successifs des bords du Pont-Euxin. L'histoire les a désignés, selon les temps, les périodes historiques et les lieux, sous les noms généraux de Phrygiens en Asie-Mineure, de Thraces sur le Danube. Certaines de ces dernières tribus ont été aussi assimilées aux Scythes.

Dans les chrestomathies de Strabon on trouve, au sujet de ces populations, une remarque très intéressante : « Les anciens Grecs, y est-il dit par l'auteur anonyme, pensaient que les Mysiens et les Gètes qui habitaient vers l'Est étaient des Thraces. Ils estimaient que des colons thraces étaient venus se fixer en Asie sous les noms de Phrygiens, Lydiens et Troyens. Les Phrygiens ou Brygiens sont une tribu thrace, comme d'ailleurs les Mygdones, les Bebryces, les Mædobithyniens, les Bithyniens, les Thyniens et les Mariandyniens. Tous ces gens désertèrent l'Europe, à l'exception des Mysiens dont

(1) STRABON, liv. XI, Trad. Tardieu, t. II, p. 464-466.

(2) DIODORE, liv. IV, LV-LXVI, Trad. Hoefler, t. I, p. 319.

(3) HÉRODOTE, VII, LXXIII, Éd. Dietsch-Teubner, p. 156.

(4) EUDOXE DE CNIDE, cité par EUSTATHIE, *Geogr. græci minores*, Éd. Didot-Müller, t. II, page 341.

Homère fait aussi mention. ⁽¹⁾ Arrianos de Nicomédie confirme les données de Strabon sur ces races. Selon lui, Thraces, Phrygiens et Mysiens auraient passé d'Europe en Asie, sous les ordres d'un chef nommé Patara, lors de l'invasion des Cimmériens en Asie. ⁽²⁾

Cet ensemble de documents nous amène à affirmer qu'il faut rapprocher le Troyen Thymoïtès du pseudo-Odyssée d'Homère, du Lydien Tyrsénos d'Hérodote et de l'Hercule de Salluste. S'il ne s'agit pas du même événement raconté sous diverses formes, il faut voir dans ces mythes l'histoire d'une série de migrations de tribus sœurs vers la Libye.

Dans cette dernière hypothèse, les Mèdes, les Perses, puis les Arméniens représenteraient les premières tribus de ce groupe passées en Libye. On a cessé, selon la théorie reprise par Penka, de faire venir de l'Orient les ancêtres des Européens. Les éléments de ces races, qu'on retrouve jusque dans l'Inde, sont venus de l'Europe. Chercher leur point de départ initial est inutile pour ce travail. Il suffit de savoir que les bords du Pont-Euxin ont été leur dernière étape en Europe. C'est de là que les tribus étaient refoulées plus à l'est par d'autres tribus convoitant leurs territoires. Les peuples situés le plus à l'Orient, comme les Mèdes, les Perses et les Arméniens, paraissent donc avoir cédé les premiers la place à de nouveaux venus. Ceux-ci constituaient la confédération phrygienne. F. Lenormant a établi que les Thraces Arméniens n'ont pas occupé avant le v^e siècle le pays qui porte leur nom. A l'époque où a eu lieu la migration dite des compagnons d'Hercule, ils se trouvaient encore bien à l'ouest, ⁽³⁾ non loin de la mer de Marmara. Il est donc très admissible qu'ils aient pu prendre part à cette expatriation en Libye.

Faisons remarquer cependant que les noms de Mèdes, Perses ou Arméniens ne sont pas mentionnés dans les documents égyptiens. A moins qu'on ne puisse assimiler les Haza de la 1^{re} invasion, sous Kapour, aux Mèdes, appelés par les Hébreux Madaï, Mady, par les Arméniens Madaïh, par les Perses Mada. ⁽⁴⁾ Cette assimilation est fort douteuse. En effet, on lit dans Hérodote que les Mèdes s'appelaient eux-mêmes Aryens. ⁽⁵⁾

Parmi ces compagnons d'Hercule, peut-être pourrait-on soupçonner la présence de quelques tribus scythes. Ces peuples étaient européens et apparentés aux Phrygiens. Ils portaient le même costume et adoraient comme dieu national Bagha, nom qui ressemble

(1) *Chrestomathies de Strabon*, liv. VII, 42. *Geogr. graeci minores*. Édit. Didot-Müller, t. II, p. 567.

(2) ARRIANOS DE NICOMÉDIE, fragm. 3. *Fragm. hist. graec.* Édit. Didot-Müller, t. III, p. 593.

(3) LENORMANT : *Les Origines de l'Histoire*, t. II, p. 372 et suiv.

(4) LENORMANT, *ibid.*, t. II, p. 477-478.

(5) HÉRODOTE, VII, LXII. — Voir aussi MASPÉRO : *Histoire de l'Orient*, 1886, p. 490.

beaucoup à celui de Bagaïos des Phrygiens. Ammien Marcellin regardait les Perses comme des descendants des Scythes. ⁽¹⁾ Diodore de Sicile faisait aussi de Dardanos, considéré par les autres écrivains comme Phrygien, un roi des Scythes. ⁽²⁾ Or, les Dardaniens figurent parmi les peuples de la mer ligués contre l'Égypte. De plus, on peut rappeler que Barth et d'autres voyageurs ont signalé, en Tripolitaine, la présence de monuments dits scythiques, composés de trois monolithes. Il y a là une indication que l'on peut rapprocher du récit de Salluste. Rappelons qu'un historien de l'antiquité, Alexandros Polyhistor, a mentionné en Libye une ville du nom caractéristique de *Scythopolis*. ⁽³⁾ Enfin, la présence des filles d'Æthès, Médéia et Circé, dans la Méditerranée occidentale, sur laquelle nous avons appelé l'attention, peut se rapporter à une émigration venue d'une région voisine de la Scythie, sinon de la Scythie d'alors, jusqu'en Libye.

Si on se reporte aux mythes que nous avons analysés précédemment, on arrive à la conviction qu'ils sont connexes avec celui de l'Hercule de Salluste. C'est ainsi que le Thessalien Iasion, époux de Médéia, qui vint jusqu'au lac Triton, est réputé comme l'ancêtre de ces mêmes Arméniens que Salluste amène en Afrique. D'après Strabon, l'habitat primitif des Arméniens était la Thessalie. Or, nous avons vu une migration, provenant précisément de cette région, arriver en Libye. C'est de là que sont partis, selon le mythe, Cyréné, mère d'Aristéïos, et, selon l'histoire, Teutamios, le conquérant de la Crète, qui fut peut-être le Tzaoutmar des textes égyptiens. Perséus, le chef d'une des plus antiques expéditions venues de la mer Égée en Libye, porte le même nom que le peuple qui joua le principal rôle dans la colonisation par les compagnons d'Hercule de Salluste. Ensuite, de même que Iasion est l'ancêtre des Arméniens, Perséus passait pour celui des Perses, qui auraient pris leur nom de son fils, Persès, ⁽⁴⁾ tandis que les Mèdes devraient le leur à Médéia, ⁽⁵⁾ qui navigua avec Iasion sur les bords du lac Triton. Il est vraiment singulier de constater que les peuples signalés par Salluste, d'après les livres d'Hémiempsal, comme ayant peuplé la Libye, comptent, d'après les traditions grecques, comme ancêtres, précisément, les antiques colonisateurs de ces parages.

Salluste fait soumettre les Libyens par les Perses. Perséus avait de même subjugué les Gorgones et les peuples d'Atlas. Dans l'un et

(1) AMMIEN MARCELLIN, XXXI, 2, § 20.

(2) DIODORE, liv. IV, XLIII. Trad. Hoefer, t. I, p. 304.

(3) ALEXANDROS POLYHISTOR, fragm. 119-130. *Fragm. hist. græc.* Édit. Didot-Müller, t. III, page 238.

(4) HÉRODOTE, liv. VII, LXI.

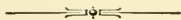
(5) HÉRODOTE, liv. VII, LXII. Diodore dit que les Mèdes tiraient leur nom de Médos, fils de Médéia; liv. IV, LV-LVI.

l'autre cas, il s'agit de peuples de souche européenne provenant d'une émigration antérieure. Les traditions mythologiques que nous avons signalées parlent également du renversement de l'empire africain de Chronos, frère d'Atlas, par Dionysos ou Bacchus, le dieu national des Thraces, des Phrygiens et des Perses.

Tous ces récits se complètent les uns les autres : ils rendent lumineuse la protohistoire des populations libyennes, jusqu'ici absolument inconnue. Désormais, nous avons une base sûre pour analyser de nombreux faits qui paraissaient difficilement explicables avec les connaissances antérieures, selon lesquelles tout ce qui portait trace de civilisation était phénicien.

D^r BERTHOLON.

(A suivre.)



تاريخ المشرق العربي في الأندلس

SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

XXXVI

L'armée algérienne arrive devant le Kef. — Les gens de l'Ifrikia, et surtout ceux de Béja, font acte de soumission à l'égard des fils du bey Hassine qui accompagnent l'armée algérienne. — Siège du Kef. — Le pacha envoie aux assiégés un premier convoi de poudre qui réussit à pénétrer dans la place. — Les gens de Béja refusent de recevoir des émissaires de Younès. — Un second convoi de munitions est pris par les Algériens. — Les défenseurs du Kef arrêtent les travaux de mine des assiégeants. — Les Algériens sont obligés de lever le siège du Kef.

Lorsque les Algériens et les beys arrivèrent devant la citadelle du Kef, il y eut un combat entre les deux cavaleries, et le premier qui tomba mort sur le champ de bataille fut Ali Bahlaouane. En apprenant l'arrivée des ennemis au Kef, le pacha donna l'ordre au kahia des spahis de Béja de venir à Tunis; il rappela en même temps la tribu des Drids et l'installa à El-Djazira, ⁽¹⁾ pour l'avoir constamment à sa disposition. Lui-même, de Bouelha, ⁽²⁾ où il s'était installé, se tenait à l'affût des événements, stimulait le zèle de ses espions et préparait tout pour sa défense. On dit qu'El Hadj Ali el

(1) A Tunis on désigne habituellement de ce nom la presqu'île du cap Bon. La porte El-Djazira est celle qui donne sur la route menant au cap Bon.

(2) Localité inconnue. Il y a peut-être une erreur de copie dans le manuscrit. Rien ne fait supposer dans le contexte que le pacha ait quitté pendant cette période sa résidence habituelle du Bardo.

Hattab se trouvait dans le camp des Algériens et qu'il renseignait le pacha sur ce qui s'y passait; quoi qu'il en soit, le pacha connaissait toutes les nouvelles, et il savait chaque jour le nom des gens qui étaient allés voir les beys, leur avaient apporté des cadeaux et leur avaient donné l'hospitalité.

Après le départ d'Otsmane-Agha pour Tunis, le cheikh Mohammed es Samadhî rentra à Béja et se mit en devoir de préparer un cadeau magnifique; en apprenant cela, les gens de la ville vinrent en foule se joindre à lui, et il alla avec eux rejoindre l'armée des beys; il se présenta à ces derniers, leur fit hommage du cadeau qu'il leur destinait, et leur offrit une large hospitalité. Les princes furent très heureux de sa visite, manifestèrent une grande joie de le revoir, et Mohammed-Bey le présenta à Hachi Hassen, dont il lui fit faire la connaissance. Puis ce fut le tour de l'illustre juriconsulte et prédicateur Mohammed ben Mohammed el Mami, qui vint se présenter aux beys et leur souhaiter la bienvenue. Après ces personnages, les gens d'Ifrikia affluèrent par bandes, surtout ceux de Béja, qui dans cette circonstance se découvrirent entièrement.

Mohammed-Bey commença à croire qu'il était bien près d'arriver au trône de la Régence et de mettre en fuite ou de tuer le pacha ainsi que son fils Younès. Il envoya demander à toutes les tribus de lui fournir du beurre et des moutons pour ses soldats, et les gens obéirent avec empressement. Tous ceux qui avaient quelque différend à faire trancher le soumettaient à Mohammed-Bey; on n'allait plus porter ses procès à Tunis et personne ne parlait plus du pacha ni de Younès.

Hachi-Hassen et Mohammed-Bey envoyèrent une première sommation aux soldats enfermés dans les bordjs du Kef, qui leur répondirent : « Laissez-nous tranquilles et marchez sur Tunis sans prendre la peine de nous combattre. Si vous êtes vainqueurs, nous vous ouvrirons nos portes et nous nous soumettrons à vous. Mais comment pourrions-nous nous soumettre et vous abandonner le pays, alors que notre maître est solidement assis sur le trône de la Régence et qu'il a avec lui un grand nombre d'askers et d'autres soldats? Partez donc et ne cherchez pas à nous convaincre. Nous ne vous obéirons pas tant que notre sultan sera vivant. » Quand on vint rapporter cette réponse aux beys et à Hachi Hassen, ce dernier donna l'ordre de bombarder les bordjs. Il alla trouver ensuite Ahmed, le commandant du contingent d'Alger, et lui demanda de désigner chaque jour une division d'askers qui seraient chargés de creuser des tranchées d'où ils pourraient décimer à coups de fusil les défenseurs du Kef. Ahmed réunit le divan, dont les membres désignèrent le premier détachement qui se dirigea vers les remparts, creusa des tranchées et s'y mit à l'abri pour tirer sur les

assiégés; ceux-ci ripostèrent en tirant le canon des bordjs et des remparts. Hachi Hassen ordonna alors à un homme qui connaissait le travail des mines de rechercher près du rempart un endroit où il pourrait établir une mine; cet homme se mit en demeure d'exécuter cet ordre, mais quand il eut choisi son emplacement et qu'il commença à creuser, les assiégés se portèrent de ce côté du rempart pour surveiller ses mouvements. Chaque fois que les assiégés apparaissaient, le mineur se réfugiait sous les oliviers et s'enfuyait après avoir essayé quelques coups de canon. Le combat se prolongea ainsi entre les deux camps, et l'avantage paraissait plutôt être du côté des gens du Kef. De part et d'autre il y eut des pertes; puis, la lutte se prolongeant sans résultat apparent, les askers montrèrent de l'insubordination et les assiégés ne donnèrent plus signe de vie, tout en refusant d'écouter aucune proposition.

On rapporte que Mohammed-Bey dit alors à Hachi Hassen : « Voilà bien longtemps que nous sommes retenus ici; l'ardeur de nos soldats est ébranlée, et si nous avons dû remporter un succès, c'est à notre arrivée que nous l'aurions fait. » Hachi Hassen lui répondit qu'il avait fait son possible dans la circonstance, et que si le prince n'était pas satisfait il n'avait qu'à lui indiquer les moyens de sortir d'embarras. De paroles en paroles ils en vinrent à se dire des choses désobligeantes et à se reprocher mutuellement ce qu'ils avaient sur le cœur. Mohammed-Bey dit à Hachi Hassen : « Je sais que vous êtes gagné à la cause d'Ali-Pacha; et, comme le bey de Constantine lui demandait des explications, il se contenta de lui répéter son affirmation sans rien ajouter. Hachi Hassen garda rancune de cet incident et prit la résolution de montrer, à partir de ce jour, moins de zèle pour la cause des beys. Pour se ménager des excuses en cas d'insuccès, il écrivit au dey d'Alger pour se plaindre de l'officier désigné par lui comme son khalifat, et qu'il représenta comme n'étant pas craint des soldats et comme incapable de commander; il ajoutait que les askers étaient malades et qu'il craignait pour la santé de l'armée. Il envoya cette lettre à Alger par un émissaire spécial.

Ali el Hattab, continuant son espionnage, chercha tous les moyens de se rendre agréable à Hachi Hassen, qui ne manqua pas de lui confier ce qu'il avait sur le cœur, et El Hattab en informa aussitôt Ali-Pacha. Il lui envoyait régulièrement des émissaires. Un jour, le pacha en reçut un qu'il ne connaissait pas du tout, et il lui donna à rapporter une lettre dans laquelle il offrait de donner à Hachi Hassen tout l'argent et les cadeaux qui pourraient le satisfaire. Il rédigea aussi une lettre pour le fils de Bou Aziz, dans laquelle il le sollicitait d'embrasser sa cause.⁽¹⁾

(1) C'est sans doute parce que le pacha ne connaissait pas l'émissaire en question et ne savait pas s'il pouvait se fier à lui qu'il lui remit des lettres ne compromettant personne, et

Pour détourner les esprits et empêcher que son fils ou quelque autre personne vint à découvrir le secret de ses machinations, il demanda aux cheikhs des Drids de lui désigner un certain nombre de jeunes gens comptant parmi les plus courageux de la tribu et ne craignant pas la mort; en même temps il commanda au khasnadar de se faire apporter des bissacs remplis de poudre, de les coudre pour en faire des paquets solides et d'y adapter des poignées. Quand les jeunes gens des Drids se présentèrent, on suspendit à l'épaule de chacun une certaine quantité d'argent constituant son salaire pour le service que l'on attendait de lui, après quoi ils se retirèrent. Le soir, leurs cheikhs, suivis de toute la tribu, vinrent leur donner des instructions au sujet de leur mission; ils leur recommandèrent de prendre telle route, de passer par tel endroit, et leur indiquèrent les régions dangereuses et les régions sûres qu'ils avaient à traverser pour arriver jusqu'à la ville du Kef. Ils leur présentèrent ensuite toutes leurs félicitations, leur promirent une nouvelle récompense s'ils réussissaient à faire parvenir leur poudre à destination, et les accompagnèrent jusqu'à une certaine distance.

Les cavaliers partirent pendant la nuit et continuèrent encore à marcher après le lever du soleil pour arriver jusqu'à l'endroit où ils pouvaient se reposer. Ils firent en sorte de côtoyer toujours les parties boisées de façon à rester à couvert. On dit qu'ils purent arriver ainsi jusqu'au Kef, qu'ils remirent leur poudre et qu'ils revinrent sains et saufs dans leur tribu avec la lettre qui leur fut remise par les gens du Kef. Ils donnèrent cette lettre à leurs cheikhs qui l'apportèrent au pacha, et ce dernier donna une nouvelle récompense aux cavaliers qui avaient accompli cette mission.

D'autres personnes prétendent que, lorsque les Drids arrivèrent à la région dangereuse, ils n'osèrent pas continuer jusqu'au Kef et rentrèrent chez eux. Quelques-uns affirment même qu'ils creusèrent un trou en terre et y vidèrent leur poudre qu'ils recouvrirent avec les bissacs.

Avant l'arrivée des Algériens, Younès avait l'habitude de quitter chaque jour le Bardo et de venir à Tunis où il s'installait dans la maison de Ramdane-Bey; là il s'asseyait, rendait la justice, réglait ses affaires, veillait à ce que le service des hambas fût bien assuré, et s'occupait en général de toutes les affaires de Tunis. Dès que les Algériens arrivèrent au Kef et y livrèrent les combats dont nous avons parlé, Younès s'installa à demeure dans la Casba, il y fit ouvrir à l'ouest la porte qui se trouve près de Sidi-Abdallah-Chérif, et

qui d'ailleurs ne paraissent pas avoir été écrites sans arrière-pensée. Le pacha, en effet, ne pouvait espérer acheter le départ des Algériens et des beys au prix d'un cadeau, quelque important qu'il fût; il devait encore moins songer à s'assurer le concours du fils de Bou Aziz, dont il avait fait récemment massacrer le père d'une façon cruelle.

tantôt il entrait par cette porte, tantôt par la porte ordinaire. Comme ses appartements, situés au premier étage, n'étaient pas assez élevés pour qu'il pût dominer la campagne et les environs de Tunis, il fit construire au-dessus un autre palais. L'ancien daouletli n'avait au-dessus de son appartement qu'une petite chambre avec un portal⁽¹⁾ petit mais très riche, et quand il y était assis il pouvait voir tous les gens qui paraissaient à El-Karaïm ou du côté de la Manouba, ainsi que ceux qui passaient dans la plaine, et il dominait les rues de Tunis et ses faubourgs. Younès agrandit considérablement cette installation, et il eut ainsi la faculté de voir de chez lui tous les voyageurs. J'étais à Tunis au moment où l'on construisait cet appartement; j'allai le visiter et je constatai que la vue s'étendait au loin de tous les côtés. Younès employa à cette construction des sommes énormes. Quand la guerre cessa et que chacun put rentrer chez lui, cet endroit ne fut plus habité, et il est resté ainsi jusqu'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'à la fin de kada 1177.⁽²⁾ A l'époque où la guerre éclata entre le pacha et Younès, ce dernier démôlit une partie de cette construction, ainsi qu'une partie du rempart, du côté des bordjs.

Tous les jours on recevait des nouvelles de ce qui se passait du côté du Kef, et l'on apprenait que les Algériens déployaient une grande activité, qu'ils causaient des pertes aux assiégés et qu'ils avaient commencé à creuser des tranchées. Pendant ce temps nous étions à Tunis dans une situation critique et séparés de ceux que nous aimions. Les gens, voyant que les Algériens et les beys laissaient depuis huit ou dix jours le siège du Kef sans résultat apparent, commençaient à croire qu'ils ne réussiraient pas dans leur entreprise; ils disaient que, puisqu'ils avaient laissé passer ce délai, ils ne pouvaient plus espérer enlever la citadelle, parce que les askers, les autres soldats, leurs chefs et les beys n'avaient plus de prestige aux yeux des habitants du Kef, qui avaient pu repousser facilement leurs premières attaques.

Nous avons dit que les habitants de Béja s'étaient déclarés pour les beys. Younès, qui était au courant de cela, envoya demander aux caïds de Béja, les Oulad ben Sassi, quels étaient les habitants de cette ville qui étaient venus habiter à Tunis. On les lui nomma tous, y compris les deux cheikhs qui étaient parmi nous. Younès les fit venir tous les deux et leur demanda de lui désigner un cheikh et deux notables qu'il voulait charger de porter une amra⁽³⁾ à Béja et

(1) Dans les palais arabes, le « portal » est une sorte de galerie ou de large balcon couvert, qui se trouve devant les appartements et les prolonge en quelque sorte.

(2) La fin du mois de douk-kada 1177 correspond à la fin de mai 1764.

(3) C'est - à - dire une lettre contenant un ordre formel et précis. C'est par ce terme que l'on désigne les décrets du Bey de Tunis, qui jusqu'à ces derniers temps étaient rédigés dans la forme d'une lettre adressée à un ou à plusieurs fonctionnaires chargés d'en assurer l'exécution.

de rapporter la réponse. Ils lui désignèrent le cheikh Chouchane el Bahid, le spahi Nasser ben Kaouta et un autre spahi kabyle nommé El Hadj Ahmed el Foulani qui était tout à fait ignorant. Quand nous apprîmes à Tunis quels étaient les émissaires désignés, nous fûmes tous extrêmement inquiets et nous craignîmes pour notre sécurité, mais personne de nous n'eut assez de courage pour aller trouver Younès et lui dire : « N'envoyez pas ces gens-là, mais plutôt d'autres que nous pouvons vous indiquer. »

Younès rédigea l'amra et la remit aux émissaires, qui se mirent en route. Le cheikh Saïd monta à cheval avec eux et les accompagna pendant quelque temps. Les trois envoyés passèrent d'abord chez les Oulad Bellil, ⁽¹⁾ puis ils arrivèrent à la zaouïa du saint personnage Sidi bou Teffaha. ⁽²⁾ Les gens de Béja apprirent l'arrivée des émissaires, et cette nouvelle produisit une certaine effervescence en

(1) Les Oulad Bellil sont les descendants de Bellil fils de Moulahoam, originaire d'Arabie et qui était venu en Ifrikia à l'époque de la grande invasion du VIII^e siècle. Bellil eut quatre fils, Hassen, Nasseur, Solah et Khadem, qui ont donné leurs noms à des tribus qui existent encore aujourd'hui dans le caïdat de Béja. Bellil avait un frère utérin nommé Hamza, qui donna son nom à la tribu des Oulad-Hamza, fixée aujourd'hui à six kilomètres environ au nord de Mateur.

Les Oulad Bellil, autrefois très nombreux, ne comptent plus aujourd'hui que six familles établies dans la vallée de l'oued El-Bourdine, près de la source d'Aïn-Setha, à douze kilomètres à l'est de Béja. Toute la région avoisante, comprenant les henchirs Chegaga, Sidi-Amame, Ksar-Mezoaal, Guedala, etc., leur appartenait. Cette région territoriale avait été donnée à leur ancêtre Moalahoum et à ses descendants par le souverain de l'époque, et ce dernier avait décidé que toutes les fois qu'un étranger achèterait des terres à un des Oulad Bellil, le nouveau propriétaire paierait à son vendeur une redevance d'une piastre. Ce droit est resté également exigible jusqu'à l'époque où il a été supprimé par un bey du nom de Mohammed.

Les personnages les plus célèbres de cette famille ont été Hassine ben Saïd, le cheikh El Baoundi et El Hadj Mohamed ben El Khechine; ils jouissaient d'une certaine influence auprès des beys de Tunis, qui appréciaient leurs qualités guerrières et leur caractère chevaleresque.

Les Oulad Bellil ne possèdent plus aujourd'hui que l'henchir El-Bourdine; leurs autres propriétés ont été vendues ou constituées habous au profit de zaouïas étrangères. C'est ainsi qu'une femme venue du Djerid, la célèbre Lella Tabouba, reçut en donation des Oulad Bellil l'henchir Tabouba.

(2) La zaouïa de Sidi bou Teffaha se trouve à l'est de Béja, en dehors d'une porte de la ville qui est désignée par le même nom, et sur une place qui servait autrefois de marché et où se vendent encore aujourd'hui le bois et le charbon. Les mots « Bou Teffaha » signifient « l'homme à la pomme ». Voici la légende de ce saint personnage, telle qu'elle est restée dans l'esprit des gens de Béja :

Le cheikh Slimane était originaire de la tribu kabyle des Beni-Temim. Il vint à Béja en 1030 de l'hégire, à l'âge de dix ans, et se logea dans la maison El Kalouï, en dehors de Baber-Rahba. Les gens de Béja avaient l'habitude de se réunir chaque après-midi en dehors de cette porte pour jouer au jeu dit « el agnefa », sorte de paume où les joueurs se renvoient une balle à l'aide de longs bâtons à bout plat. Le cheikh Slimane s'y rendait avec eux, mais personne ne le connaissait autrement que de vue.

Le 9 du mois de douh-hidjé, qui est le mois pendant lequel les gens qui sont au pèlerinage se rendent à la montagne de Arafat, un homme passa près de lui en pleurant parce qu'il n'avait pas les moyens d'aller visiter les lieux saints. Le cheikh l'appela et lui dit : « Tu voudrais bien faire le pèlerinage ? » Sur sa réponse affirmative il lui dit de fermer les yeux et le poussa avec la main. Tout à coup cet homme se trouva sur la montagne de Arafat, et il put ainsi accomplir les obligations du pèlerinage et de la zïara. Quand il fut terminé, il entra en relations avec quelques pèlerins de Béja qui lui remirent des lettres pour des parents qu'ils avaient dans cette ville. Le cheikh Slimane se présenta alors devant lui et lui dit : « Tu voudrais sans doute

ville. Les habitants fermèrent leurs portes et les gens qui ne se plaisent que dans le désordre commencèrent à s'agiter et à dire partout : « Derrière ces trois envoyés il y a les zouaouas et les Turcs ; il ne faut pas qu'ils entrent en ville ni qu'ils communiquent avec personne. »

Les habitants se réunirent dans le vestibule de la maison du cheikh Ali ben Hamouda ⁽¹⁾ pour examiner ce qu'il y avait à faire. Ce dernier était très inquiet ; son parent était allé chez les beys, s'était excusé de ne pas l'avoir amené avec lui, et les beys avaient rédigé une lettre pour lui qu'ils avaient remise à un de leurs émissaires originaire de Béja ; or, l'arrivée de cet émissaire chez Ali ben Hamouda coïncidait avec l'arrivée des émissaires de Younès, et le cheikh, très perplexe, ne savait que faire, car personne n'ignorait que l'émissaire des beys était chez lui. La plupart des gens disaient : « Il n'est pas possible d'aller voir les émissaires de Younès, de leur demander de leurs nouvelles et de les interroger sur le but de leur voyage sans les inviter à entrer en ville. » Quelqu'un de raisonnable dit : « Vous avez perdu tout bon sens. Ces envoyés ne sont que trois ; que pourraient-ils faire au milieu de nous tous ? Allez les voir, faites-les entrer en ville, offrez-leur l'hospitalité, donnez de l'orge à leurs chevaux et écoutez leurs propositions. S'ils sont porteurs d'un ordre ou de quelque nouvelle, donnez une réponse acceptable. Qui sait ce que l'avenir vous réserve ? » On lui ferma la bouche en le traitant de révolté, et il dut se taire.

retourner à Béja ? » et, sur sa réponse affirmative, il lui dit de nouveau de fermer les yeux, le poussa avec la main, et cet homme se retrouva tout à coup à Béja.

Les gens lui demandèrent où il était allé pendant ces quelques jours et il leur répondit : « Je suis allé accomplir les devoirs du pèlerinage, j'ai visité la maison de Dieu et le tombeau de son prophète, et me voilà de retour. » Ses amis ne voulaient pas le croire et le considéraient comme fou ; mais, pour les convaincre, il leur montra les lettres que lui avaient remises les pèlerins de Béja et qu'ils reconnurent comme venant de la Mecque.

On signala ce prodige aux magistrats de la ville qui interrogèrent cet homme et lui demandèrent comment il avait fait pour accomplir en dix jours un voyage qui demandait quelquefois une année. Il refusa de leur répondre, mais ses amis ayant insisté pour avoir des explications, il leur dit : « Celui à qui je dois d'avoir fait ce voyage est le jeune Kabyle qui se dit originaire des Beni-Temin et qui habite la maison El Kalouf », et il leur raconta ce qui s'était passé. Sur leur demande ils les accompagna hors de la ville et leur désigna du doigt le jeune cheikh. Ils coururent vers lui, mais le cheikh se sauva et se jeta dans un puits qui se trouve près de la maison El Kalouf. On descendit dans le puits pour le rechercher et le tirer de là, mais on ne trouva qu'une pomme qui flottait sur l'eau. Cette pomme fut recueillie et placée dans un endroit qui est considéré comme la tombe du cheikh.

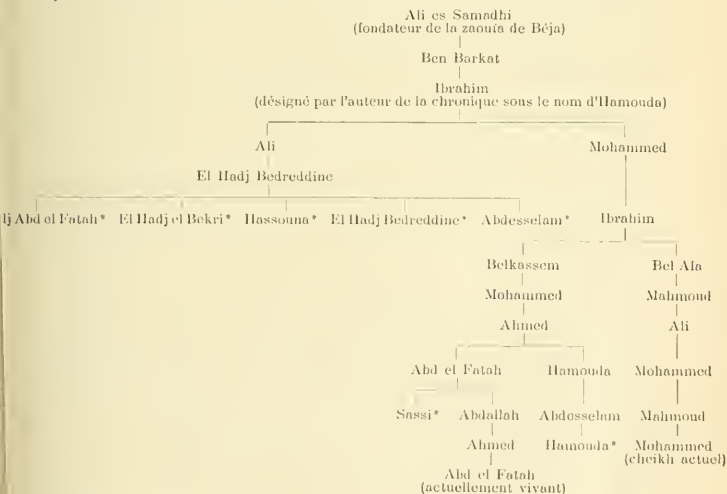
Cependant le cheikh est encore vivant et il assiste en personne à la fête qui est donnée chaque année en son honneur ; mais son corps, bien que matériel, participe de la nature des âmes, dans ce sens qu'il n'a pas besoin de boire et de manger et qu'il ne se nourrit que des prières qu'on lui adresse. Du vivant des illustres cheikhs et saints personnages Sidi Hadj Milad Chérif el Kadri, Sidi Djalani el Balagui et Sidi Mohamed Gachoub, les notables de Béja leur demandèrent la faveur de pouvoir contempler la personne du cheikh Sidi Slimano bou Tefaha, et leur désir fut exaucé.

(1) Comme il est souvent parlé, dans cette partie de l'ouvrage, des différents membres de la famille Saouadhi, nous croyons utile de reproduire ici la généalogie de cette famille, depuis

On finit par décider que le cheikh Hamida ben Barkat es Samadhi irait trouver les envoyés de Younès pour prendre de leurs nouvelles. Il s'y rendit, se présenta à eux, les salua et leur demanda le motif de leur voyage. Ils répondirent qu'ils étaient venus avec une aura de Younès et qu'ils demandaient une réponse. Le cheikh leur raconta alors ce qui s'était passé en ville, leur parla de l'émissaire qui était venu de la part des beys et s'excusa en disant : « Je n'ai aucune autorité sur ces gens-là, mais donnez-moi cependant votre lettre et je la leur porterai. » Ils la lui remirent et il partit. Cependant les trois envoyés étaient très inquiets de ce qu'ils avaient appris, car ils ne pouvaient plus douter que les habitants de Béja ne fussent en révolte contre le pacha. Ils attendirent avec impatience la réponse à leur lettre.

Lorsque le cheikh Hamida arriva chez son parent Ali ben Hamouda avec la lettre des envoyés, les notables se réunirent dans le vestibule de la maison et la foule s'amassa devant la porte. On ouvrit la lettre et on la lut; Younès y employait des expressions affectueuses pour les habitants et leur adressait son salut. Après la lecture de cette lettre tout le monde se trouva en désaccord au sujet de la réponse qu'il fallait y faire. Le cheikh Ali ben Hamouda gar-

le fondateur jusqu'à nos jours, d'après les renseignements recueillis auprès des indigènes de Béja.



daît le silence parce que l'émissaire des beys était au premier étage, d'où il écoutait la délibération. On finit par rédiger une réponse évasive, que le cheikh Hamida ben Barkat fut chargé d'aller rapporter aux envoyés de Younès. La nuit était arrivée sur ces entre-faites. Le cheikh prit la lettre et se rendit auprès des envoyés, qu'il trouva transis de frayeur et de faim. Il la leur remit en leur disant simplement : « Partez et saluez tous les amis. » Après quoi il sortit en fermant la porte. Dès qu'ils eurent cette réponse qu'ils attendaient avec impatience, les envoyés partirent en hâte et arrivèrent chez le cheikh Saïd : « Ne nous questionnez pas, lui dirent-ils; nous avons peur et nous sommes affamés; faites-nous manger, donnez de l'orge à nos chevaux, et que Dieu vous récompense! » Cependant comme il insistait ils finirent par lui raconter tout ce qu'ils savaient. Il leur servit à manger, donna de l'orge à leurs chevaux, puis ils partirent avant l'aurore. Le cheikh les accompagna pendant quelque temps, après quoi ils continuèrent seuls leur route.

En arrivant à Tunis ils entrèrent chez eux, y laissèrent leurs chevaux, puis se dirigèrent vers la maison des caïds. Ils les saluèrent, mais quand les caïds les interrogèrent ils gardèrent le silence; les caïds insistèrent, mais sans plus de succès. Ils eurent peur alors et demeurèrent un instant interdits, mais revenant à eux ils dirent aux envoyés : « Dites-nous la vérité et ne nous cachez rien. » Les envoyés racontèrent alors tout ce qui s'était passé, en exagérant encore l'attitude hostile des gens de Béja. Les caïds leur dirent : « Si vous rapportez la même chose à Younès, il ne restera rien de vous », et ils rédigèrent une autre réponse; puis tous se dirigèrent ensemble vers la Casba, se firent introduire auprès de Younès, lui baisèrent la main et lui tendirent la lettre qu'ils venaient de préparer. Le secrétaire l'ouvrit et la lut. Younès était très perspicace; en voyant leurs visages consternés il leur dit : « Votre visage indique le contraire de ce que contient cette lettre », puis il leur raconta ce qui s'était passé aussi exactement que s'il s'était trouvé avec eux. Il leur demanda si c'était la vérité et ils gardèrent le silence. Il les congédia et ils sortirent de la Casba convaincus qu'ils allaient avoir la tête tranchée.

Ce qui est connu de deux personnes est vite connu de mille. La nouvelle de la révolte des gens de Béja contre Younès se répandit rapidement en ville et nous plongea tous dans la plus grande anxiété. Heureusement, Younès n'informa pas son père de ce qui s'était passé; si le pacha l'avait appris il serait entré dans une violente colère et aurait fait tuer ou emprisonner tous les gens de Béja qui se trouvaient à Tunis. Mais Dieu nous couvrit de son voile protecteur.

Younès tourna sa colère contre les caïds, les Oulad ben Sassi, qu'il accusa d'être de connivence avec les gens de Béja. Ils lui répondi-

rent : « Nous avons fait notre devoir en exposant la situation au pacha ; ce dernier a envoyé à Béja son agha, qui a accepté de l'argent pour dissimuler la vérité, mais nous ne pouvons pas être rendus responsables de ces manœuvres. Nous vous prions de ne pas nous accuser auprès du pacha, qui serait impitoyable pour nous. » Puis ils tombèrent à ses pieds et les baisèrent. Younès garda le silence.

Entre temps, le pacha avait reçu des nouvelles rassurantes du Kef. Les défenseurs de la ville lui avaient fait dire qu'il n'avait pas à s'inquiéter de leur sort, mais que leur provision de poudre, de boulets et de balles commençait à diminuer ; cependant ils avaient encore assez de munitions pour soutenir le siège pendant le mois courant et le suivant. En apprenant ces renseignements, il s'emporta en propos violents contre Haïder Khodja, lui reprochant de n'avoir pas fait fabriquer sur place des boulets de pierre et de la poudre. Puis il donna au khasnadar l'ordre de faire préparer une grande quantité de poudre, de boulets et de balles, et de réunir des fusils et des armes de toutes sortes ; il enjoignit au kahia des spahis de Béja de désigner un certain nombre de ses hommes et de les équiper pour qu'ils pussent prendre part à une expédition ; il convoqua en même temps les zouaouas et fit choix d'un certain nombre d'entre eux qui durent se tenir prêts à partir. Enfin, il fit demander au khodja du Divan de lui indiquer les hommes qui connaissaient la manœuvre du canon, et il parait qu'on lui en désigna deux, un Turc et un koulougli, qui se rendirent au Bardo, se présentèrent au pacha et reçurent de lui des instructions sur ce qu'ils avaient à faire et la promesse d'une forte récompense en cas de réussite.

En peu de temps tout fut préparé et emballé, et le pacha envoya alors au kahia de Béja l'ordre de réunir ses cavaliers. Les zouaouas firent également leurs préparatifs de départ, et l'on rassembla les chevaux et les mulets qui devaient transporter les fardeaux. Personne ne pouvait faire d'observations au pacha, pas même ses fils Younès, Mohammed et Slimane. Tous cependant désapprouvaient sa conduite dans cette circonstance, parce qu'il était téméraire de supposer qu'un convoi aussi considérable, accompagné seulement de quelques soldats, pourrait arriver à destination.

Le kahia partit avec les cavaliers et les fantassins placés sous ses ordres, mais tous étaient persuadés qu'ils marchaient à la mort. Quand ils arrivèrent à Tebourouk, ils étaient très perplexes et la peur commençait à les gagner ; quelques-uns étaient restés en arrière dans l'intention de rentrer dans leurs tentes, d'autres avaient déserté et s'étaient réfugiés dans les parties inaccessibles des montagnes ; leur nombre diminuait d'heure en heure, et le kahia était dans une grande inquiétude. On dit qu'un certain nombre de charges furent abandonnées en cet endroit, et que plusieurs chevaux et mulets

durent être abattus parce qu'ils étaient trop fatigués pour continuer leur service. Après Teboursouk, la colonne poursuivit sa marche et l'on n'eut plus de ses nouvelles.

Quelqu'un qui faisait partie de cette colonne m'a raconté ainsi ce qui s'était passé : « Un jour que j'entraï à cheval au Bardo, je vis le kahia des spahis de Béja, Amor Kériouh, qui était en armes et tout prêt à partir. Il me fit asseoir à côté de lui et me dit : « Nous nous disposons à partir pour Le Kef, il faut que vous veniez avec moi. » Je me trouvai pris au piège, et d'ailleurs il n'était pas possible, lorsqu'on entraï au Bardo à cette époque, d'en sortir sans quelque désagrément. Je me promenai jusqu'au soir et vis que l'on avait parqué dans l'intérieur du Bardo une grande quantité d'ânes, de chevaux et de mulets. A la tombée de la nuit, quand la nouba se mit à jouer, une agitation extraordinaire se répandit dans tout le palais ; on chargea les fardeaux sur les bêtes de somme ; le monde se rassembla : portiers, hambas, spahis des trois oudjaks et zouaouas ; les cavaliers se mirent en selle, la nouba joua de nouveau pour cette troupe, puis, le chargement une fois fini, on ouvrit la porte et nous partîmes. Nous trouvâmes les alentours du Bardo absolument déserts. Au petit jour nous étions à Grich-el-Oued, d'où nous continuâmes notre voyage jusqu'à Testour. Les fardeaux commencèrent à tomber dans la ville et dans les jardins, et l'on s'arrêta pour dormir et se reposer, parce que les soldats ne pouvaient plus résister au sommeil et à la fatigue. On rechargea ensuite les bêtes de somme et l'on arriva à la ville de Teboursouk, qui était absolument déserte. Jusque-là personne n'était resté en arrière. On poussa jusqu'au Khanguet-el-Fakira, qui est un passage très difficile, et l'on s'y engagea. Les difficultés du terrain étaient telles que les charges tombaient à chaque pas, et les hommes, obligés de les relever sans cesse et de les maintenir sur le dos des animaux, étaient exténués de fatigue ; ajoutez à cela que la chaleur était excessive et que tout le monde, bêtes et gens, était harassé pour avoir marché sans arrêt la nuit et le jour. On franchit cependant le col sans accident ; mais, comme nous le quittions, nous fûmes aperçus par des éclaireurs du parti ennemi qui se mirent à notre poursuite ; chaque fois qu'un des zouaouas restait en arrière, il était entièrement dépouillé et venait nous rejoindre tout nu. Nous approchions à ce moment de Dir-el-Kef, et notre troupe se tenait aussi serrée que possible parce que nous avions grand' peur. Cependant, vaincu par le sommeil, je ne m'aperçus pas que ma monture ralentissait le pas et je me trouvai insensiblement séparé du reste de la troupe. Tout à coup je vis devant moi et derrière moi des cavaliers ennemis qui avaient visiblement l'intention de me dépouiller. Je chargeai ceux qui se trouvaient devant moi ; ils se séparèrent et je les dépassai au galop. Un seul cavalier se mit à ma poursuite, et

comme il allait me rejoindre je lui dis : « Par Dieu ! ne me poursuis plus et laisse-moi tranquille ! » Il continua cependant à me serrer de près et ses camarades se dirigèrent de notre côté pour lui prêter main-forte ; je me tournai alors vers lui, lui envoyai un coup de feu qui le fit tomber à terre mortellement blessé, et je pus rejoindre au galop le kahia.

« Les cavaliers qui me poursuivaient jetèrent de grands cris en voyant tomber leur camarade, puis nous les vîmes tourner bride, au milieu d'une poussière aveuglante, et quelques-uns d'entre eux partirent au galop pour annoncer notre arrivée à l'armée algérienne, qui ne nous savait pas si près d'elle. En voyant la poussière soulevée par les gens qui se dirigeaient vers eux, tous les cavaliers de l'armée algérienne montèrent à cheval, et tout à coup nous les aperçûmes qui couraient sur nous. En les voyant le kahia se sauva, les spahis en firent autant ainsi que les porteurs, et la troupe se dispersa. Le pacha avait donné à chaque officier, au moment du départ, une ceinture remplie de sultanis qu'ils devaient remettre à Temimi et aux autres chefs des assiégés ; tout cet argent fut jeté à terre. On se mit à la poursuite du kahia de Béja, qui se sauvait au galop, et on l'atteignit parce que sa jument, dit-on, butta et le jeta à terre. Les gens se jetèrent sur lui pour le tuer, mais il leur dit : « A quoi vous servirait de me tuer ? « Contentez-vous plutôt de prendre cette ceinture remplie de sultanis. » Ils prirent l'argent et l'abandonnèrent. Il continua alors sa route à travers un terrain très difficile et arriva tout nu au Kef, où on lui donna des vêtements. »

Lorsque les premiers cavaliers revinrent au camp avec leurs prisonniers, Mahmoud-Bey ⁽¹⁾ monta à cheval avec ses gens et arriva à l'endroit où les colis du convoi avaient été abandonnés ; une grande partie s'était perdue avant d'arriver jusque-là, et il fit transporter au camp tout ce qui restait. Chaque fois qu'un des hommes de l'expédition arrivait, Mohammed-Bey le retenait prisonnier. La plupart des soldats envoyés par le pacha restèrent sur le champ de bataille, furent faits prisonniers par les Hanencha ou furent renvoyés nus à Tunis ; très peu purent rentrer chez eux indemnes. Les pertes que le pacha subit à cette occasion en hommes ou en argent furent considérables.

Le lendemain Mohammed-Bey fit passer devant lui tous les prisonniers un par un ; il questionnait chacun sur Tunis, le pacha et Younès, après quoi il donnait l'ordre de le tuer. Il en fit périr ainsi un grand nombre, parmi lesquels l'artilleur ture qui avait été adjoint

(1) A cet endroit et à la fin du paragraphe suivant, le texte porte « Mahmoud-Bey », mais il semble préférable de lire « Mohammed-Bey » dans ces deux passages, parce que l'aîné des frères est le seul qui ait eu qualité pour agir en chef.

à l'expédition. Quant au koulougli, qui était artilleur au bordj Flifel⁽¹⁾ et que le pacha envoya également au Kef, Mohammed-Bey le questionna comme les autres, mais ne le fit pas tuer, j'ignore pour quelle raison. Lorsqu'il rentra plus tard au Bardo et qu'il se présenta au pacha, ce dernier lui raconta exactement tout ce qu'avait fait Mohammed-Bey, et le koulougli lui répondit qu'il était bien informé. Tous ceux qui tombèrent entre les mains de Mohammed-Bey furent tués, et il n'épargna que ceux en faveur de qui son frère voulut bien intercéder.

Lorsque la nouvelle de ce désastre arriva à Tunis, des cris de détresse s'élevèrent dans toute la ville et dans les faubourgs. La famille du kahia se distinguait parmi celles dont la douleur était la plus bruyante, et pendant trois jours sa maison ne cessa pas de retentir du bruit des tambours. Mais le quatrième jour le pacha leur envoya dire que le kahia était en sûreté dans la citadelle du Kef, et aussitôt ils cessèrent de pleurer et furent dans la plus grande joie.

Puis la guerre recommença plus terrible entre l'armée algérienne et les défenseurs du Kef. Les assiégeants creusèrent des fossés qui venaient jusqu'au pied du rempart et disposèrent une mine qu'il ne restait plus qu'à charger et à allumer. De leur côté, les défenseurs de la place avaient avec eux un Turc connu pour sa fidélité au pacha et qui était très expert dans les travaux de ce genre. Pour rendre inutiles les mines des assiégeants, ce Turc fit creuser un grand fossé à l'intérieur du rempart et sur toute la longueur de la muraille, de telle sorte que, si une mine venait à éclater, elle n'aurait pu faire qu'une ouverture sur ce fossé et serait passée sous les murs sans les endommager. Pendant que les défenseurs du Kef se livraient à ces travaux, ils apprirent par leurs espions que le mineur était occupé à creuser dans un endroit déterminé. On prévint le Turc, qui se rendit sur les lieux et donna l'ordre à quelques-uns de ses gens de prendre leurs armes et de creuser de leur côté dans la même direction; ils atteignirent ainsi l'homme qui creusait la mine des assiégeants, le tuèrent d'un coup de fusil, le traînèrent par les pieds et le remontèrent par le fossé.

Ce fait produisit une grande sensation au Kef. Du haut des remparts les assiégés criaient aux Turcs qui se trouvaient dans les tranchées : « Nous avons tué votre mineur et votre tour viendra bientôt! » Les beys et Haehi Hassen furent tout à fait découragés et désespérèrent de vaincre la résistance des défenseurs du Kef. Quelques-uns de leurs soldats, pris de peur, s'enfuirent. Tous les gens qui s'étaient compromis pour venir voir Mohammed-Bey, Arabes et koulouglis, et surtout les habitants de Bèja, commencèrent à trembler.

(1) Fort près de Tunis, à l'ouest, sur la route de Tunis au Bardo.

Quelque temps avant que le pacha eût appris cette nouvelle, le cheikh Hassen ben El Hadj était venu de Kairouan pour le voir. Le pacha, qui aimait beaucoup ce personnage et avait en lui une grande confiance, le reçut avec joie, le traita généreusement et le fit asseoir à côté de lui. Le cheikh lui dit : « O pacha Ali, je désire que vous preniez avec moi un engagement solennel ; il faut me promettre que si vous êtes victorieux des Algériens vous ne tuerez personne et que vous ne vous vengerez pas de ceux même qui auraient mérité votre colère. » Le pacha s'y engagea par serment et jura que s'il était victorieux il ne tuerait personne, pas même le meurtrier d'un de ses fils. C'est là la raison pour laquelle il ne fit pas périr ceux qui se révoltèrent contre lui et contre Younés.

Cependant le service des tranchées commençait à paraître pénible aux askers algériens, qui faisaient tout pour se soustraire aux fatigues et aux dangers de cette lutte sans gloire et sans profit, et cherchaient les moyens de fuir.

Le siège du Kef durait depuis cinquante jours quand le dey d'Alger, Ibrahim Khasnadji, apprit que les koulouglis de Tlemcen s'étaient révoltés ; en même temps Hachi Hassen l'informait de l'insuccès de son expédition. Le dey, très inquiet, envoya à Hachi Hassen l'ordre de revenir avec ses askers, ajoutant qu'après deux ou trois jours de marche il devait tuer son khalifat Ahmed, qui était décidément tout à fait inférieur et indigne de sa confiance.

Le dey envoya cette lettre par un émissaire qui arriva sans encombre jusqu'au Kef. Hachi Hassen, après en avoir pris connaissance, la communiqua à Mohammed-Bey, qui ne put retenir ses larmes et lui dit : « Avant de répandre cette nouvelle, donnez-moi le temps de prévenir mes serviteurs qui sont occupés à prélever pour moi des moutons et du beurre dans le pays. Quand ils seront arrivés, vous pourrez faire ce que vous voudrez. » Il fit prévenir aussitôt ses gens, qui s'étaient répandus dans différentes directions, et leur recommanda de ne pas attirer l'attention sur eux lorsqu'ils reviendraient au camp. A ceux qu'il envoya à la recherche d'Otsmane ben Halloufa, il dit : « Lorsque vous le verrez, faites-lui signe d'approcher ; s'il vient, clignez-lui seulement de l'œil et marchez devant lui ; il comprendra et vous rejoindra. » Les gens firent ce qu'il leur avait dit, et lorsqu'ils eurent rejoint Otsmane ben Halloufa, qui, à ce que je crois, était alors à Djendouba, ils s'arrêtèrent à distance, lui firent signe de monter à cheval et s'éloignèrent. Il les rejoignit aussitôt au galop. Les gens du douar où il était descendu furent très surpris de cette scène à laquelle ils ne comprenaient rien et attendirent avec inquiétude son retour ; ne le voyant pas revenir, ils allèrent à sa rencontre, mais sans retrouver sa trace. Ils s'empressèrent alors

de quitter leur campement, croyant que Ben Halloufa s'était plaint d'eux et qu'ils allaient être razziés.

Tous les détachements furent bientôt réunis autour des beys, et le troisième jour après la réception de la lettre du dey d'Alger l'armée partit et leva le siège du Kef.

(A suivre.)



CATALOGUE

MÉTHODIQUE ET RAISONNÉ

DES PLANTES VASCULAIRES DE CARTHAGE & DE SES ENVIRONS

AVEC INDICATION DES PLANTES MÉDICINALES INDIGÈNES

PAR

LE P. L. BARDIN

des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs)

Ancien professeur de Géologie à la Faculté libre des Sciences d'Angers

Membre de la Société géologique de France

de la Société linnéenne de Bordeaux et de la Société scientifique de Bruxelles

SUITE

MALVACÉES. Rob. Br.

Malva. L.

68 *M. sylvestris*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 193. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 289. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 86. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 111. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 76. — (Mars, juin.)

Hab. : lieux incultes, décombres, champs, champs d'oliviers. Carthage, La Marsa, La Malga, Sidi-bou-Saïd, La Goulette.

69 *M. nicænsis*. All. — Mutel, Fl. fr., I, 193. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 290. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 86. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 112. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 76. — (Mars, juin.)

Hab. : lieux herbeux, bords des chemins. Carthage.

70 *M. parviflora*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 192. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 291. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 86. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 112. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 76. — (Mars, juin.)

Hab. : Carthage, colline de Junon, enclôs du Petit-Séminaire.

Ces trois mauves sont d'un usage journalier comme émollient ; c'est l'adouçissant par excellence ; on l'emploie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans le traitement de toutes les phlegmasies aiguës, surtout dans celles de la poitrine, des voies gastriques et urinaires, de la peau et des yeux.

Les fleurs des mauves sont béchiques, et se donnent en infusion à la dose de 5 à 10 gr. par litre, comme tisane pectorale ;

beaucoup préféré, à l'intérieur, la racine en décoction avec un peu de miel.

Les feuilles en décoction (30 gr. par litre) servent à préparer des bains, des fomentations et des lavements dans les inflammations externes, telles que le phlegmon, les érythèmes et autres phlegmasies cutanées. La décoction est donnée en lavements dans les irritations des intestins et les inflammations des viscères abdominaux.

On mange, avec avantage, les feuilles de mauves préparées comme les épinards. Sous cette forme, elles conviennent dans les phlegmasies chroniques du tube digestif, dans la constipation, les irritations des voies biliaires et les toux sèches.

Depuis quelque temps, les mauves sont atteintes d'un champignon parasite. La récolte des feuilles et des fleurs doit se faire, autant que possible, avant le développement de ce parasite.

Lavatera, L.

- 71 *L. arborea*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 196. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 292. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 86. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 113. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 77. — (Mars, juin.)

Hab.: cultivé souvent dans les jardins indigènes.

- 72 *L. cretica*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 197. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 292. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 86. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 113. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 77. — (Mars, juin.)

Hab.: champs, lieux incultes, bords des chemins. Carthage, La Malga, Sidi-bou-Saïd, La Goulette, Le Bardo.

Hibiscus, L.

- 73 *H. esculentus*. L. (vulg., le Gombo.) — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 117. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 79.

Hab.: cultivé à Tunis.

GÉRANIACÉES. D. C.

Geranium. L.

- 74 *G. tuberosum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 204. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 297. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 90. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 118. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 82. — (Mars, avril.)

Hab.: champs cultivés. Carthage, Sainte-Monique, Sidi-bou-Saïd, La Marsa, Tunis, La Soukra.

- 75 *G. dissectum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 205. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 303. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 90. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 120. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 83. — (Mars, juin.)

Hab.: champs cultivés, lieux humides, buissons.

- 76 *G. molle*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 205. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 301.
— Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 90. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 120.
— Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 83.

Hab.: haies, bords des chemins, broussailles. Carthage, La Malga, La Marsa.

- 77 *G. columbinum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 205. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 302. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 90. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 120. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 83. — (Mai, juin.)

Hab.: haies, lieux incultes. Carthage.

- 78 *G. Robertianum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 206. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 306. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 89. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 121. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 84. — (Avril, juillet.)

Hab.: vieux murs, haies, buissons. Carthage.

On fait avec les feuilles de ce géranium des gargarismes astringents et des lisanes antispasmodiques. — La décoction concentrée s'emploie avec avantage dans l'hématurie des bestiaux.

Erodium. L'Héritier.

- 79 *E. cicutarium*. L'Héritier. — Mutel, Fl. fr., I, 206. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 311. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 91. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 122. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 84. — (Mars, juin.)

Hab.: haies, bords des chemins, décombres. Tunis.

- 80 *E. moschatum*. L'Héritier. — Mutel, Fl. fr., I, 207. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 310. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., I, 91. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 123. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 84. — (Janvier, mai.)

Hab.: décombres, bords des chemins, pâturages. Carthage, La Marsa, Le Bardo.

Les *E. cicutarium* et *moschatum* ont les mêmes propriétés que le *G. Robertianum* et peuvent s'employer de la même façon.

- 81 *E. Salzmanii*. Del. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 123. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 84. — (Février, mai.)

Hab.: bord de la mer, sables. Tunis.

- 82 *E. laciniatum*. Willd. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 309. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 91. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 126. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 85. — (Février, juin.)

Hab.: pâturages, coteaux arides. Carthage, colline de Junon.

- 83 *E. malacoïdes*. L'Héritier. — Mutel, Fl. fr., I, 209. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 308. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 91. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 127. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 86. — (Mars, juin.)

Hab.: bords des chemins, haies et pâturages. Tunis.

SILÉNÉES.

Tribu I. — DIANTHÉES.

Dianthus. L.

- 84 *D. prolifer*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 134. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 229.
— Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 70. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 143.
— Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 47. — (Avril, mai.)

Hab.: pâturages, pentes des collines. Sainte-Monique, près de la mer.

Tribu II. — LYCHNIDÉES.

Silene. L.

- 85 *S. inflata*. Smith. — Mutel, Fl. fr., I, 144. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 202. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 65. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 129. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 51. — (Mars, juin.)

Hab.: champs cultivés. Carthage, Sainte-Monique, La Malga, La Marsa, Tunis.

- 86 *S. gallica*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 146. — Gren. Godr., I, 206. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 68. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 132. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 52. — (Février, juin.)

Hab.: champs cultivés, lieux incultes, pâturages. Carthage, anciens ports de Carthage.

- 87 *S. nocturna*. L. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 206. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 68. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 132. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 53. — (Mai, juin.)

Hab.: coteaux, pâturages, champs cultivés et broussailles. Carthage, Le Bardo.

- 88 *S. colorata*. Poir. — *Silene bipartita*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 208. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 68. — *Silene colorata*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 134. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 53. — (Février, juin.)

Hab.: bords des chemins, plaines et pâturages. Environs de Tunis.

- 89 *S. glauca*. Pourr. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 133. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 54. — (Avril, juin.)

Hab.: coteaux et pâturages montueux. — Entre le Belvédère et Le Bardo.

- 90 *S. nicensis*. All. — Mutel, Fl. fr., I, 148. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 208. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 67. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 136. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 56. — (Février, juillet.)

Hab.: rivages maritimes, dunes cultivées. Tunis.

91. *S. rubella*. L. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 137. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 56. — (Février, mai.)

Hab.: lieux cultivés et incultes. Tunis, Le Bardo, La Soukra.

92 *S. fuscata*. Link. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 137. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 56. — (Décembre, mai.)

Hab.: bords des chemins, lieux cultivés et incultes, pâturages. Tunis.

93 *S. pseudo-atocion*. Desf. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 137. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 56. — (Février, juin.)

Hab.: pâturages, coteaux incultes. Le Bardo, Tunis.

Eudianthe. Fenzl.

94 *E. cœli-rosa*. Fenzl. — *Lychnis cœli-rosa*. — Mutel, Fl. fr., I, 154. — *Silene cœli-rosa*. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 221. — *Lychnis cœli-rosa*. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 69. — *Eudianthe cœli-rosa*. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 140. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 50. — (Avril, juin.)

Hab.: lieux herbeux, sables maritimes. Carthage (anciens ports), La Goulette, Tunis.

ALSINÉES

Tribu I. — **STELLARINÉES**

Sous-tribu I. — *Cérastiées*

Cerastium. L.

95 *C. glomeratum*. Thuill. — *Cerastium vulgatum*, var. *6.*, Mutel, Fl. fr., I, 174. — *C. viscosum*. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 267. — *C. glomeratum*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 81. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 149. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 61. — (Février, mai.)

Hab.: champs, lieux cultivés et humides. Carthage.

Sous-tribu II. — *Arénariées*.

Stellaria. L.

96 *S. media*. Vill. (vulg. mouron des oiseaux). — Mutel, Fl. fr., I, 158. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 263. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 79. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 151. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 60. — (Février, juin.)

Hab.: lieux ombragés et humides. Carthage : dans la cour du Carmel; trop-plein des grandes citernes; jardins de La Malga, près de la gare.

Le mouron blanc est adoucissant et on l'emploie avec succès en cataplasme.

Tribu II. — SABULINÉES.

Sagina. L.

- 97 *S. procumbens*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 170. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 245. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 75. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 157. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 58. — (Mars, juin.)

Hab.: pelouses et sables humides. Le Bardo.

Aisine. Wallenb.

- 98 *A. procumbens*. Fenzl. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 154. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 59. — (Mars, juillet.)

Hab.: lieux incultes, sables du littoral. Carthage.

Tribu III. — SPERGULÉES. Gren. Godr.

Spergularia. Pers.

- 99 *S. rubra*. Pers. — *Arenaria rubra*. Mutel, Fl. fr., I, 160. — *Spergularia rubra*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 275. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 75. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 161. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 62. — (Mars, juin.)

Hab.: sables et lieux incultes. Carthage.

- 100 *S. media*. Pers. — *Arenaria media*. Mutel, Fl. fr., I, 160. — *Spergularia media*, var. *marginata*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 276. — *Spergularia marginata*. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 75. — *S. media*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 161. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 62. — (Octobre, juin.)

Hab.: sables maritimes, sables humides. Carthage, Bourgel (près de Tunis).

PARONYCHIÉES. Saint-Hilaire.

Tribu I. — POLYCARPÉES.

Polycarpon. Læfl.

- 101 *P. tetraphyllum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 387. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 607. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 181. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 163. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 62. — (Mars, juin.)

Hab.: bords des champs, champs d'oliviers. Carthage, environs de Tunis.

Tribu II. — ILLÉCÉBRÉES.

Herniaria. Tournef.

- 102 *H. cinerea*. D. C. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 612. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 181. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 167. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 64. — (Mars, juin.)

Hab.: bords des chemins, champs sablonneux. Carthage.

Paronychia. L.

- 103 *P. argentea*. Lamk. — Mutel, Fl. fr., I, 386. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 610. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 180. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 165. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 65. — (Février, juin.)

Hab.: pâturages et lieux incultes. Carthage, Sidi-bou-Saïd.

- 104 *P. nivea*. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 611. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 180. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 166. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 66. — (Mars, juin.)

Hab.: pâturages montueux arides. Sidi-bou-Saïd.

PORTULACÉES

Portulaca. Tournef.

- 105 *P. oleracea*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 382. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 605. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 179. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 170. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 69. — (Tout l'été.)

Hab.: jardins, cultures. Carthage, Tunis, La Malga.

Les propriétés du pourpier sont très faibles; comme rafraîchissant, il peut être utile dans tous les cas où il y a irritation, ardeur fébrile.

AMPÉLIDÉES

Vitis. Tournef.

- 106 *V. vinifera*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 201. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 323. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 95. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 171. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 93.

Hab.: cultivé. Carthage, La Marsa.

Les feuilles de vigne sont astringentes; on les a employées dans la dysenterie, la diarrhée chronique; la décoction se prépare avec 40 à 60 grammes de feuilles par kilogramme d'eau. On administre aussi la feuille de vigne séchée et réduite en poudre à la dose de 2 à 4 grammes dans un demi-verre de vin rouge.

La cendre des sarments est diurétique; on en fait une lessive avec 30 à 45 grammes de cendre par kilogramme d'eau; on tire à clair, et on fait boire par verrées. On donne cette boisson

dans la gravelle, l'hydropisie et les engorgements viscéraux sans inflammation.

Le raisin est très employé en médecine chez les personnes constipées : à haute dose, pendant trois semaines ou un mois, ce fruit est doucement purgatif. La cure au raisin consiste à faire, chaque jour, plusieurs repas exclusivement composés de ce fruit. La quantité varie, selon le malade, de 1/2 à 4 kilogrammes par jour, autant que possible pendant la promenade et en cueillant soi-même le fruit. Il se produit un effet purgatif assez marqué. Les gravelleux et les gouteux se trouvent très bien de ce traitement par les raisins. Par ailleurs, le raisin est un aliment parfait qui renferme dans des proportions remarquables les principes azotés, albuminoïdes et respiratoires indispensables pour une bonne alimentation.

Le vin est une liqueur plus ou moins excitante, tonique, astringente et nourrissante, selon qu'il contient plus ou moins d'alcool, de tannin ou de matière sucrée. On l'administre seul comme excitant ou comme tonique. On l'associe souvent à des substances médicamenteuses pour en faire des vins médicinaux.

Les vins médicinaux se font avec les vins rouges, ou les vins blancs, ou les vins de liqueur, et se préparent par macération, après avoir mouillé la substance à dissoudre avec un peu d'alcool.

CORIARIÉES

Coriaria. Nissole.

- 107 *C. myrtifolia*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 215. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 330. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 99. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 172. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 92. — (Mars, juin.)

Hab.: dans une haie des environs de Tunis.

OXALIDÉES

Oxalis L.

- 108 *O. cernua*. Thumb. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 173. — *O. Libya*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 326. — Gill. et Magn., Nouv. fl. fr., 97. — *O. cernua*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 81. — (Décembre, avril.)

Hab.: champs, pâturages, moissons et jardins. Carthage, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, Sainte-Monique, Tunis, La Manouba.

LINÉES. D. C.

Linum. L.

- 109 *L. strictum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 183. — Gren. Godr., Fl. fr.,

1, 281. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 83. — Batt. et Trab., Fl. alg., 1, 174. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 80. — (Mars, juin.)

Hab.: pentes des collines Sainte-Monique, à Carthage.

- 110 *L. usitatissimum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 179. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 283. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 84. — Batt. et Trab., Fl. alg., 1, 176. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 80. (Mars, juin.)

Hab.: champs et lieux cultivés, subspontané. Carthage.

Les semences ou graines de lin sont très usitées. On les emploie entières, en infusion légère avec de l'eau tiède (6 à 18 gr. par kilogr. d'eau) pendant quelques minutes seulement, ou en macération à froid, dans la gastrite aiguë ou chronique et dans la constipation. Dans ce dernier cas, on peut les faire avaler entières, à l'état de graines; elles se gonflent dans l'intestin et favorisent l'expulsion des excréments. — Elles s'emploient aussi en décoction épaisse (15 à 30 gr. par kilogr. d'eau) pour lavement émollient et en farine pour faire des cataplasmes. Dans ce dernier cas, il est indispensable que cette farine soit récente; car, longtemps gardée, elle finit par rancir, et une fois rance, elle devient presque irritante et ne peut plus être un remède adoucissant. La farine récente graisse promptement le papier qui la renferme, tandis que la farine vieille a une couleur blanchâtre et un toucher sec et pulvérulent. — Les cataplasmes préparés avec le son et la décoction de graine de lin sont plus économiques et plus légers que ceux que l'on fait avec la farine de lin simplement mêlée avec de l'eau.

L'huile de lin est très relâchante. Prise par cuillerées à bouche, à peu de distance les unes des autres, elle agit comme laxative; elle a une véritable efficacité contre les hémorroïdes. On emploie l'huile récente à la dose de 60 gr., matin et soir.

ZYGOPHYLLÉES. Boiss.

Tribulus. Tournef.

- 111 *T. terrestris*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 212. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 327. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 99. — Batt. et Trab., Fl. alg., 1, 177. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 88. — (Mai, septembre.)

Hab.: champs, cultures, pâturages secs, sables.

Fagonia. Tournef.

- 112 *F. cretica*. L. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 178. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 89. — (Décembre, juin.)

Hab.: lieux incultes, ruines et broussailles.

Zygophyllum. L.

- 113 *Z. album*. L. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 179. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 89. — (Février, juin.)

Hab.: sables du littoral, dépressions inondées l'hiver. — La Goulette.

RUTACÉES

Ruta. Tournel.

- 114 *R. montana*. Clus. — Mutel, Fl. fr., I, 213. — Gren. Godr., Fl. fr. I, 328. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 98. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 180. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 91. — (Mai, juillet.)

Hab.: rochers, lieux stériles. La Manouba.

- 115 *R. Chalepensis*. L. — *R. angustifolia*. Mutel, Fl. fr., I, 213. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 328. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 98. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 180. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 91. — (Avril, juin.)

Hab.: ruines, décombres, rochers. Carthage.

La rue est réputée excitante et anthelminthique; on l'administre en infusion de 4 à 10 gr. par litre d'eau; on peut employer efficacement la décoction de feuilles fraîches (10 à 30 gr. par kilogr. d'eau) pour détruire les ascarides vermiculaires qui causent souvent un prurit anal insupportable. — L'emploi de cette décoction est recommandé en lavement dans l'hystérie. — Il faut avoir soin de récolter les tiges les plus feuillées avant même que les fleurs ne soient écloses. On les fait sécher pour les conserver.

Haplophyllum. Juss.

- 116 *H. Buxbaumii*. Ad. Juss. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 181. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 92. — (Mai, juillet.)

Hab.: champs incultes, pâturages secs. La Manouba.

HYPÉRICINÉES

Hypericum. L.

- 117 *H. crispum*. L. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 182. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 73. — (Mai, juillet.)

Hab.: champs, lieux incultes, pâturages et coteaux. — Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou Saïd.

- 118 *H. pubescens*. Boiss. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 183. — *H. suberosum*. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 71. — (Mai, juillet.)

Hab.: prairies, lieux humides, dépressions aquatiques. Environs de Tunis, La Manouba.

RHAMNÉES

Paliurus. Tourn.

- 119 *P. spina-Christi*. Mill. — *P. aculeatus*. Mutel, Fl. fr., I, 217. — *P. aculeatus*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 335. — *P. aculeatus*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 101. — *P. australis*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 188. — *P. spina-Christi*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 95. — (Juin.)

Hab.: cultivé. Dans une haie près de Tunis.

Zizyphus. Tourn.

- 120 *Z. lotus*. Lamk. (jubilier.) Batt. et Trab., Fl. alg., I, 188. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 95. — (Juin, juillet.)

Hab.: collines, lieux arides, broussailles.

- 121 *Z. vulgaris*. Lamk. — Mutel, Fl. fr., I, 217. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 334. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 102. — Batt. et Trab., Cat. pl. tun., 95. — (Juin, juillet.)

Hab.: cultivé dans les jardins de toute la Tunisie.

Le fruit du jubilier est un fruit mielleux, employé comme remède pectoral. On en fait une décoction (50 gr. par litre), un sirop et une pâte devenue populaire.

Rhamnus. Tourn.

- 122 *R. oleoides*. L. — *R. pubescens*. Mutel, Fl. fr., I, 219. — *R. oleoides*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 337. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 102. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 190. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 96. — (Mars, juin.)

Hab.: haies, broussailles, lieux arides. Carthage, Sidi-ben-Hassen, près de Tunis.

TÉRÉBINTHACÉES. Juss.

Pistacia. L.

- 123 *P. vera*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 221. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 339. — Gill. Mag., Nouv. fl. fr., 103. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 95. — Vulg. pistachier. — (Avril, mai.)

Hab.: cultivé dans les jardins.

- 124 *P. lentiscus*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 220. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 339. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 103. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 191. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 91. — (Mars, juillet.)

Hab.: lieux stériles, broussailles.

Schinus. L.

- 125 *S. molle*. L. (faux poivrier.) Trabat, Botanique médicale, 113. —
Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 95. — (Avril, mai, juin.)
Hab.: Carthage, La Marsa, Tunis. Cultivé et planté dans les
jardins et les bosquets.

LÉGUMINEUSES. Juss.

Sous-famille. — PAPILIONACÉES. L.

Tribu I. — LOTÉES. D. C.

Sous-tribu. — *Génistées*. Rob. Br.

Genista. Tourn.

- 126 *G. Duriaei*. Spach. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 199. — Bonn. Barr.,
Cat. pl. tun., 101. — (Mars, mai.)
Hab.: broussailles et rochers. Tunis.
- 127 *G. aspalathoïdes*. Poiret. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 201. —
Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 101. — (Mars, mai.)
Hab.: broussailles, rochers. Tunis, Sidi-Daoud.

Retama. Boiss.

- 128 *R. Retam*. Webb. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 203. — *R. Retam*,
var. *é. Duriaei*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 99. — (Mars, juin.)
Hab.: collines, sables. Sidi-bou-Saïd, Tunis.

Calycotome. Lamk.

- 129 *C. villosa*. Link. — *Cytisus lanigerus*. Mutel, Fl. fr., I, 231. —
Calycotome villosa. Gren. Godr., Fl. fr., I, 347. — Gill. Magn.,
Nouv. fl. fr., 116. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 204. — Bonn.
Barr., Cat. pl. tun., 98. — (Mars, juin.)
Hab.: broussailles, collines. Carthage, Sidi-bou-Saïd, Gamart.

Sous-tribu II. — *Trifoliolées*.

Ononis. L.

- 130 *O. biflora*. Desf. — *O. geminiflora*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 210.
— *O. biflora*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 102. — (Mars, mai.)
Hab.: pâturages sablonneux, coteaux arides. Carthage.
- 131 *O. reclinata*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 236. — Gren. Godr., Fl. fr.,
I, 372. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 117. — Batt. et Trab., Fl.
alg., I, 214. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 102. — (Avril, juin.)
Hab.: bords des champs, pâturages, coteaux. Carthage.

- 132 *O. brachycarpa*. D.C. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 212. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 103. — (Mai, juin.)
Hab.: coteaux arides, pâturages. Carthage, La Marsa.
- 133 *O. breviflora*. D.C. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 371. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 116. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 212. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 103. — (Avril, juin.)
Hab.: pâturages, broussailles, coteaux incultes. Carthage.
- 134 *O. ramosissima*. Desf. — Mutel, Fl. fr., I, 238. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 370. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 116. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 213. — *O. natrix*, var. *6. ramosissima*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 103. — (Mars, avril, mai, juin, juillet.)
Hab.: lieux sablonneux, bords de la mer. Anciens ports de Carthage, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, La Goulette, Tunis, Radès.
- 135 *O. diffusa*. Ten. — *O. serrata*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 375. — *O. diffusa*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 217. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 105. — (Avril, juin.)
Hab.: champs sablonneux maritimes. La Marsa, Sidi-bou-Saïd.
- 136 *O. alba*. Poiret. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 219. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 106. — (Avril, juin.)
Hab.: coteaux herbeux, pâturages. Carthage.
- 137 *O. variegata*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 235. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 375. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 117. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 219. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 106. — (Mars, juin.)
Hab.: sables maritimes, pâturages salés du littoral. Carthage, aux anciens ports.

Trigonella.

- 138 *T. fœnum-græcum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 251. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 397. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 121. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 220. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 107. — (Mars, mai.)
Hab.: cultivé et spontané. Carthage, La Goulette, Tunis.

Les graines de fœnu-grec sont adoucissantes, émollientes, lubrifiantes. On peut employer leur décoction avec avantage à l'intérieur, pour apaiser l'irritation de l'appareil digestif dans les diarrhées, les dysenteries, etc. (30 gr. par 500 gr. d'eau). — On peut employer la décoction à l'intérieur comme lavement dans les mêmes cas (60 à 120 gr. par kilogr. d'eau) et dans l'ophtalmie. — En cataplasme, les graines, réduites en farine, conviennent pour calmer la douleur et favoriser la résolution dans le phlegmon et autres inflammations externes.

139 *T. maritima*. Del. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 107.

Hab.: sables du littoral. La Goulette, Tunis.

Melilotus. Tournef.

140 *M. sulcata*. Desf. — Mutel, Fl. fr., I, 252. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 130. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 222. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 114. — (Mars, juin.)

Hab.: bords des chemins, lieux cultivés, moissons. Carthage.

141 *M. compacta*, Salzm. — *M. sulcata*, var. major. — Mutel, Fl. fr., I, 252. — *M. compacta*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 130. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 223. — *M. sulcata*, var. *ℓ. compacta*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 114. — (Mai, juin.)

Hab.: bords des chemins, lieux cultivés. Carthage.

Le mélilot officinal et quelques espèces voisines, comme le *M. sulcata* et le *M. compacta*, servent à faire des infusions employées contre la conjonctivite. (10 gr. de fleurs par litre d'eau.) On doit passer cette infusion à l'étamine.

142 *M. Messanensis*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 252. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 399. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 130. — Batt. Trab., Fl. alg., 222. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 115. — (Février, juin.)

Hab.: champs cultivés, bords des chemins. Environs de Tunis.

143 *M. infesta*. Guss. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 400. — Batt. Trab., Fl. alg., I, 223. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 115. — (Mai, juin.)

Hab.: lieux cultivés, près et pâturages humides. La Manouba.

144 *M. indica*. L. — *M. parviflora*. Mutel, Fl. fr., I, 251. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 401. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 130. — *M. indica*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 224. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 115. — (Mars, mai.)

Hab.: bords des chemins, champs cultivés et incultes. Tunis, La Goulette.

Medicago. L.

145 *M. lupulina*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 242. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 383. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 121. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 225. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 109. — (Avril, juin.)

Hab.: champs cultivés. Carthage.

146 *M. sativa*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 249. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 384. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 121. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 225. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 109. — (Avril, juillet.)

Hab.: décombres et lieux incultes. Colline de Junon, à Carthage.

147 *M. marina*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 245. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 392. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 123. — Batt. et Trab., Fl. alg., 229. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 110. — (Mai, juillet.)

Hab.: sables du littoral. Carthage, aux anciens ports.

148 *M. orbicularis*. All. — Mutel, Fl. fr., I, 242. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 385. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 122. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 226. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 110. — (Avril, juillet.)

Hab.: lieux incultes, pâturages, champs.

149 *M. scutellata*. All. — Mutel, Fl. fr., I, 242. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 384. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 122. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 226. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 110. — (Avril, juin.)

Hab.: champs cultivés, moissons, pâturages. Le Belvédère, Le Bardo.

150 *M. rugosa*. Desrouss. — *M. elegans*. Mutel, Fl. fr., I, 385. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 122. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 226. — *M. rugosa*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 110. — (Mai, juillet.)

Hab.: lieux cultivés, pâturages et coteaux. Tunis.

151 *M. ciliaris*. Willd. — Mutel, Fl. fr., I, 247. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 391. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 124. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 227. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 111. — (Avril, juin.)

Hab.: bords des chemins, lieux cultivés, pâturages. Environs de Tunis.

152 *M. obscura*. Retz. — Mutel, Fl. fr., I, 242. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 228. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 111. — (Mars, juin.)

Hab.: lieux cultivés, pâturages et coteaux. La Goulette, Le Bardo.

153 *M. corrugata*. D. R. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 228. — *M. obscura*, v. *ℓ.* *corrugata*. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 111. — (Mars, mai.)

Hab.: mêmes stations que les précédentes. Le Belvédère. Le Bardo.

154 *M. littoralis*. Rhode. — Mutel, Fl. fr., I, 241. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 393. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 122. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 228. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 112. (Février, juin.)

Hab.: champs cultivés, lieux incultes, sables littoraux. Carthage.

155 *M. truncatula*. Gœrtn. — Mutel, Fl. fr., I, 248. — *M. truncatulata*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 395. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 122. — *M. truncatula*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 229. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 112. (Mars, juillet.)

Hab.: champs cultivés, lieux herbeux, coteaux. Répandu dans presque toute la Tunisie.

- 156 *M. turbinata*. Willd. — Mutel, Fl. fr., I, 243. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 395. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 122. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 229. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 112. — (Mai, juillet.)

Hab.: champs cultivés, pâturages et coteaux. La Marsa, Tunis, La Manouba.

- 157 *M. murex*. Willd. — *M. sphærocarpa*. Mutel, Fl. fr., I, 246. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 396. — *M. murex*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 123. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 230. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 113. — (Mai.)

Hab.: haies et pâturages des bords de la mer. Carthage.

- 158 *M. lappacea*. Desrouss. — Mutel, Fl. fr., I, 245. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 390. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 124. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 231. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 113. — (Avril, juillet.)

Hab.: haies, bords des chemins, champs et pâturages. Environs de Tunis.

- 159 *M. denticulata*. Willd. — *M. apiculata*. Mutel, Fl. fr., I, 247. — *M. polycarpa*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 389. — *M. denticulata*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 123. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 231. — *M. lappacea*, v. *ℓ. microcarpa*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 113.

Hab.: lieux cultivés, pâturages et coteaux. Environs de Tunis.

- 160 *M. minima*. Desrouss. — Mutel, Fl. fr., I, 246. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 391. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 123. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 232. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 114. — (Mars, juin.)

Hab.: champs cultivés, pâturages montueux, lieux incultes. Sidi-bou-Saïd, Le Bardo.

Trifolium. L.

- 161 *T. stellatum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 258. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 403. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 127. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 233. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 117. — (Avril, juin.)

Hab.: bords des chemins et des champs, pâturages montueux. Carthage, environs de Tunis.

- 162 *T. angustifolium*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 260. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 403. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 127. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 233. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 117. — (Mars, juin.)

Hab.: bords des chemins et des champs cultivés. Sidi-bou-Saïd.

- 163 *T. scabrum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 258. — Gren. Godr., Fl. fr., t, 412.
— Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 129. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 238.
— Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 118. — (Avril, juin.)

Hab.: champs, lieux incultes, pâturages. La Goulette, La Manouba.

- 164 *T. fragiferum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 255. — Gren. Godr., Fl. fr.,
I, 413. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 126. — Batt. et Trab., Fl. alg.,
I, 238. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 119. — (Avril, septembre.)

Hab.: pâturages humides inondés l'hiver. Environs de Tunis.

- 165 *T. tomentosum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 255. — Gren. Godr., Fl. fr.,
I, 414. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 126. — Batt. et Trab., Fl. alg.,
I, 239. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 119. — (Mars, juin.)

Hab.: bords des chemins et des champs, pâturages herbeux. Carthage, Sidi-bou-Saïd, Dar-el-Aouïna, La Goulette, environs de Tunis.

- 166 *T. isthmocarpum*. Brot. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 241. — Bonn.
Barr., Cat. pl. tun., 120. — (Mai, juin.)

Hab.: bords des chemins et des champs. Commun dans toute la Tunisie.

- 167 *T. nigrescens*. Riv. — Mutel, Fl. fr., I, 265. — Gren. Godr., Fl. fr.,
I, 419. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 127. — Batt. et Trab., Fl. alg.,
I, 241. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 121. — (Mars, mai.)

Hab.: pâturages humides, dépressions herbeuses. La Goulette, Le Bardo.

- 168 *T. procumbens*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 268. — *T. agrarium*. Gren.
Godr., Fl. fr., I, 423. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 125. — Batt.
et Trab., Fl. alg., I, 242. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 121. —
(Avril, juin.)

Hab.: bords des chemins, les champs après la moisson. Carthage.

Tetragonolobus. Scop.

- 169 *T. purpureus*. Mœnch. — Mutel, Fl. fr., I, 273. — Gren. Godr.,
Fl. fr., I, 428. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 120. — Batt. et Trab.,
Fl. alg., I, 243. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 126. — (Février,
mai.)

Hab.: champs, lieux cultivés, pâturages. Carthage, La Malga, environs de Tunis.

Lotus. Tournef.

- 170 *L. hispidus*. Desf. — Mutel, Fl. fr., I, 270. — Gren. Godr., Fl. fr.,
t31. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 120. — Batt. et Trab., Fl. alg.,
I, 244. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 124. — (Mai, juillet.)

Hab.: lieux cultivés, pelouses humides, pente des collines. Carthage.

- 171 *L. creticus*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 272. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 433. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 120. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 246. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 125. — (Mars, juin.)

Hab.: sables et dunes du littoral. La Marsa.

- 172 *L. cytisoïdes*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 272. — *L. Allionii*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 433. — *L. cytisoïdes*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 120. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 247. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 125. — (Avril, juin.)

Hab.: sables du littoral, broussailles. Carthage, Sidi-bou-Saïd.

- 173 *L. edulis*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 273. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 434. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 119. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 248. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 126. — (Mars, juin.)

Hab.: lieux herbeux, sables. Sidi-bou-Saïd, La Marsa.

Sous-tribu III. — *Vulnéraariées*. Gren. Godr.

Hymenocarpus. Savi.

- 174 *H. circinatus*. Savi. — *Medicago circinata*. Mutel, Fl. fr., I, 241. — *H. circinata*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 382. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 118. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 248. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 123. — (Avril, juin.)

Hab.: champs, lieux incultes, pentes des collines. Carthage, Dar-el-Aouïna.

Anthyllis. Riv.

- 175 *A. vulneraria*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 240. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 380. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 118. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 249. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 122. — (Avril, juin.)

Hab.: sables, pâturages, vieux murs. Carthage.

- 176 *A. rubriflora*. D. C. — *A. vulneraria*, v. *ℓ*. *Dillenii*. Mutel, Fl. fr., I, 240. — *A. vulneraria*, v. *γ*. *rubriflora*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 381. — *A. rubriflora*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 118. — *A. vulneraria*, v. *ℓ*. *Dillenii*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 249. — *A. vulneraria*, v. *ℓ*. *rubriflora*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 122. — (Avril, juin.)

Hab.: mêmes stations que la précédente. Sidi-bou-Saïd, Garmat, Carthage.

Physanthyllis. Boiss.

- 177 *P. tetraphylla*. Boiss. — *Anthyllis tetraphylla*. Mutel, Fl. fr., I, 240. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 381. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 118.

— Batt. et Trab., Fl. alg., I, 250. — *Physanthyllis tetraphylla*.
Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 123. — (Mars, mai.)

Hab.: champs, pâturages, lieux incultes. La Marsa, Sidi-bou-Saïd, La Soukra.

Sous-tribu iv. — *Astragalées*.

Astragalus. Tournef.

- 178 A. pentaglottis. L. — Mutel, Fl. fr., I, 280. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 435. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 132. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 253. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 134. — (Avril, juin.)

Hab.: pâturages, pentes des collines. Sidi-bou-Saïd, Tunis.

- 179 A. Boeticus. L. — Mutel, Fl. fr., I, 281. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 438. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 133. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 256. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 135. — (Mars, mai.)

Hab.: champs, pâturages. Carthage.

Biserrula. L.

- 180 B. Pelecinus. L. — Mutel, Fl. fr., I, 284. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 453. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 134. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 263. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 131. — (Mars, juin.)

Hab.: champs, cultures, sables. Environs de Tunis.

Sous-tribu v. — *Galégées*. Benth. et Hook.

Psoralea. L.

- 181 P. bituminosa. L. — Mutel, Fl. fr., I, 274. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 456. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 131. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 265. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 131. — (Mars, juin.)

Hab.: broussailles, pâturages secs, lieux pierreux. Gamart.

Robinia. L.

- 182 R. pseudo-acacia. L. — Mutel, Fl. fr., I, 275. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 455. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 131. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 266. Vulg. acacia.

Hab.: cultivé.

Tribu III. — *Viciées*.

Cicer. L.

- 183 C. arietinum. L. — Mutel, Fl. fr., I, 304. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 477. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 115. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 267. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 111. — (Mai, juillet.)

Hab.: communément cultivé. Carthage.

On a employé la décoction de pois chiche comme excellent diurétique dans la jaunisse, les maladies atrabilaires et la gravelle. (Pois chiche concassé, 30 gr.; eau, 2 litres; faire bouillir jusqu'à réduction de moitié; sucrer avec du miel ou du sucre; à prendre par tasse dans l'espace de vingt-quatre heures.)

Vicia. Tournef.

- 184 *V. sativa*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 301. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 458. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 142. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 267. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 141. (Mars, mai.)

Hab.: champs et lieux cultivés; cultivé et subspontané dans toute la Tunisie. Carthage.

- 185 *V. lutea*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 299. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 462. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 141. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 269. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 141. (Mars, mai.)

Hab.: champs et cultures. Environs de Tunis.

- 186 *V. faba*. L. Vulg. la fève. — Mutel, Fl. fr., I, 304. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 462. — *Faba vulgaris*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 141. — *Vicia faba*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 269. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 142. — (Avril, juin.)

Hab.: communément cultivée en Tunisie, et souvent subspontanée. Carthage, La Marsa, La Malga.

On a vu des diarrhées chroniques, qui avaient résisté aux traitements les plus rationnels, céder à l'usage exclusif d'une bouillie faite avec la farine de fève.

L'infusion de la cendre des tiges et des gousses dans le vin blanc (60 à 90 gr. de cendre pour un litre de vin), est employée vulgairement et avec succès, dans les campagnes, comme diurétique, dans la gravelle, l'hydropisie et les engorgements viscéraux sans inflammation.

- 187 *V. calcarata*. Desf. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 472. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 144. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 274. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 143. — (Mars, juin.)

Hab.: champs, moissons, broussailles. Environs de Tunis.

Lens. Tournef.

- 188 *L. esculenta*. Mœnch. — *Ervum lens*. Mutel, Fl. fr., I, 292. — *Lens esculenta*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 476. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 144. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 277. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 144. (Avril, juin.)

Hab.: champs et cultures. Carthage.

La farine de la lentille, mêlée à un peu de fécule et de cacao, est donnée comme alimentation exclusive dans l'entérite chronique.

Cette farine est vendue sous le nom pompeux de Revalescière Dubarry.

Lathyrus. Tournef.

- 189 *L. clymenum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 306. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 479. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 139. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 277. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 144. — (Mars, mai.)

Hab. : moissons et champs. Carthage, Sainte-Monique, La Marsa, La Malga.

- 190 *L. ochrus*. D. C. — Mutel, Fl. fr., I, 306. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 480. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 139. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 278. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 144. — (Mars, mai.)

Hab. : champs, moissons et cultures. Carthage, Sainte-Monique, Sidi-bou-Saïd, Tunis.

- 191 *L. cicera*. L. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 481. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 139. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 279. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 145. — (Mars, juin.)

Hab. : champs et cultures. Carthage.

- 192 *L. odoratus*. L. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 280. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 145. — (Avril, juillet.)

Hab. : cultivé dans les jardins et souvent subsponané. Tunis.
Vulg. pois de senteur.

Pisum. L.

- 193 *P. sativum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 304. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 477. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 138. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 282. — Var. *x.* *saccharatum*. D. C. Petit pois. — Var. *z.* *macrocarpum*. D. C. Pois mange-tout.

Hab. : cultivé. Carthage.

(A suivre.)

NOTES DE VOYAGE SUR LES ILES MARIANNES

PAR M. ALFRED MARCHÉ

SUITE

V

Séjour à Agaña. — Voyage aux îles du nord. — Pagan.

Un accident qui m'était arrivé me retint plus de trois mois à Agaña et m'empêcha de faire de longues excursions dans l'île de Guaham, comme je me l'étais proposé. Je dus les remettre à une époque plus favorable, et je m'apprêtai à faire un voyage dans quelques-unes des îles situées plus au nord.

Les moyens de communication sont rares, presque nuls, entre les différentes parties de l'archipel. Il n'y a qu'un bateau qui fait le service des îles du nord et du Japon. L'on est absolument à sa merci; quand on le prend au départ, il faut attendre son retour dans l'île où il vous a déposé, et c'est un séjour forcé de trois ou quatre mois dans une terre qu'une quinzaine de jours suffiraient à faire connaître à fond.

Je partis le 24 novembre; le 26, nous mouillions devant Saypan, et, le 28, au petit jour, nous passions à l'est d'Anatajan. C'est une petite île, formée tout entière d'un massif montagneux dont le sommet le plus haut peut avoir 350 à 400 mètres. Elle est recouverte de végétation de la base au faite; mais les arbres y sont rares; ce n'est que dans la partie sud que l'on voit se dresser quelques cocotiers.

Au sommet du massif s'ouvre une grande cavité circulaire, qui doit être sans doute un cratère éteint; les eaux d'un petit lac en remplissent le fond.

L'île n'a pas d'habitants. Il est certain toutefois qu'elle en avait quelques-uns lors de la découverte: ils massacrèrent les Pères jésuites qui étaient débarqués pour les convertir.

Plus loin, nous passons devant Sariguan, îlot de forme presque circulaire formé d'une seule montagne conique, qui est sans doute un ancien volcan. On ne voit sur ses flancs que des herbes et des fourrés, et çà et là quelques maigres arbustes.

A trois heures, nous relevons l'écueil de Farallon-de-Torres, appelé aussi banc Zelandia. Comme la marée est haute, nous n'apercevons que deux rochers émergeant au-dessus des flots. Cet écueil est fort dangereux; il est heureusement assez découvert.

Puis voici Guguan, que nous apercevons à la nuit tombante. Sa montagne élevée la signale de loin. C'est un volcan, redevenu actif lors de l'éruption du Krakatoa. Le capitaine William, qui commande le bateau, me raconte qu'il l'a vu à cette époque vomissant de la lave et des cendres. Rien jusqu'alors ne lui avait révélé cette activité volcanique encore subsistante, et depuis il l'a toujours vu tranquille.

Pendant la nuit, nous passons devant Alamagan, dont le volcan est toujours actif.

Enfin le 29, au matin, nous atteignons Pagan, but de mon voyage. Nous avons vu surgir graduellement ses montagnes, anciens volcans, dont un lance encore de la fumée. Nous mouillons sur la côte nord-ouest.

Derrière la plage où nous abordons s'étend une plaine assez vaste. De loin, elle paraît sans le moindre accident. Quand nous nous y engageons le lendemain, nous trouvons que le sol est très mouvementé, parsemé de blocs vomis par le volcan. Il est couvert d'herbes, au milieu desquelles se détachent des bouquets d'arbustes dominés par les panaches des cocotiers.

L'île est à peu près inhabitée. On n'y trouve que quelques Carolins, installés temporairement pour la récolte des cocotiers. Les chasses que je fais ne donnent que de pitoyables résultats. Les oiseaux sont très rares. On me dit qu'ils ont été détruits ou chassés par les grandes tornades de 1884. Il n'y a de mammifères que quelques cochons et chèvres sauvages.

L'eau douce paraît manquer. Les Carolins qui sont ici boivent l'eau des cocos et l'eau des pluies qu'ils peuvent conserver. Quand elle vient à manquer, ils creusent des trous dans le sol et en retirent une eau saumâtre.

Au pied du volcan nord, et au milieu de petits monticules, s'étend un petit lac que je vais visiter. L'eau en est saumâtre et a une odeur d'œuf pourri; elle paraît peu habitée; on m'assure cependant qu'on y pêche de gros poissons. Le lac n'est séparé de la mer que par une mince levée de sables et de galets.

Le 2 décembre, je me rends sur le côté sud, à la recherche de ruines que l'on me dit y exister. Nous longeons la mer sur un sentier de 50 à 60 centimètres de largeur pratiqué dans la montagne, à mi-hauteur. A notre gauche est une paroi de rochers qui se dresse comme une muraille sur presque tout le parcours; à droite, la mer vient se briser, à 150 ou 200 mètres au-dessous de nous, au pied d'une autre paroi à pic.

Nous atteignons la plage; puis, par un sentier qui passe entre deux montagnes et laisse à droite les volcans du sud, nous entreprenons la traversée de l'île. A mi-chemin, nous trouvons quatre pierres dressées toutes droites, qui devaient être les piliers d'une

case des anciens naturels de l'île. Cette case, si elle était posée sur ces quatre piliers, n'aurait pas eu plus de quatre mètres carrés. Mais il faut admettre, je pense, qu'elle se continuait par une sorte d'appentis. La case proprement dite, posée sur les piliers, était l'habitation de la famille ; l'appentis, qui lui était juxtaposé dans le sens de la longueur, formait la cuisine, et l'on s'y tenait pendant le jour.

Depuis deux siècles, il n'y a plus d'habitants permanents dans l'île. Ceux qui s'y trouvaient ont été tués ou enlevés. J'ai fouillé le terrain à plus d'un mètre, sur l'emplacement même de la case, et je n'ai découvert que quelques débris de poteries, deux pierres paraissant avoir servi d'armes ou d'instruments aratoires, et quelques coquilles marines.

En arrivant à la côte orientale, j'y trouvai les restes d'une construction semblable, placée au bord même de la mer, sur un petit plateau à pans coupés ; il y avait ici deux rangs de quatre piliers de 90 centimètres de hauteur, plus grands ainsi que ceux que j'avais déjà rencontrés. Ils avaient été surmontés autrefois de sortes de chapiteaux hémisphériques ; ces chapiteaux étaient tombés tous les huit du même côté et à la même distance des piliers. Cette chute était due sans doute à un tremblement de terre.

Les piliers, formés de blocs de pierre noire, non taillés, sont engagés dans le sol sur un tiers de leur hauteur. L'un d'entre eux, faisant face à la mer, est recouvert d'une épaisse couche de chaux. Les autres ont une surface entièrement dénudée. Les fouilles que je fis faire à cet endroit n'aboutirent à aucun résultat.

Je traversai les montagnes par un autre sentier qui rejoignait celui que nous avions pris au départ ; à quelques endroits, la descente est facilitée par des marches taillées dans le roc.

Le 4 décembre, je pris encore une vue photographique du volcan nord. Il est nu de la base au faite. De son sommet s'échappe constamment un panache de fumée. Jadis, le cône terminal, aujourd'hui tronqué, était régulier et plus haut ; une grande éruption, qui a eu lieu il y a une quinzaine d'années, lui a donné sa forme actuelle.

Le lendemain, je reprenais la route de Guaham.

VI

Excursions dans l'île de Guaham

L'île de Guaham est divisée en deux parties, d'orientation différente. Celle du sud, la plus grande et la plus peuplée, est orientée du sud au nord, elle est majestueuse ; celle du nord, qui s'infléchit du sud-ouest au nord-est, forme une série de petits plateaux interrompus par la Meseta-de-Santa-Rosa. Agaña s'élève précisément dans la région intermédiaire entre ces deux parties.

Deux mois après le retour de mon expédition dans le nord, j'entrepris de faire l'exploration complète de Guaham. Un premier voyage, en quelque sorte préparatoire, me fit faire le tour de la partie sud; je longeai la rive occidentale jusqu'à la pointe Maneno, extrémité méridionale de l'île, puis, revenant par le littoral de l'est, j'atteignis la rivière Pago, d'où je traversai l'île par une route détestable, comme le sont toutes les routes du pays, et je parvins à Agaña.

Le gouverneur, auquel je me plaignais de l'état des chemins, me répondit, avec un sans-çon aimable, qu'ils étaient assez bons pour un explorateur. Il ajouta, il est vrai, afin d'atténuer sa pensée, « et pour un gouverneur qui y va une fois par hasard ».

Le 17 février 1888, je me remis en route pour refaire le même voyage, mais cette fois à loisir, afin de rassembler des collections.

J'ai déjà décrit le chemin d'Agaña à Piti. De Piti, il se prolonge au sud vers le village d'Agat; on franchit, sur des ponts des plus élémentaires, quelques petits ruisseaux qui se jettent dans la baie d'Apra. Puis on traverse la plaine d'Atantano. Jadis couverte d'arbres, sans cesse inondée, cette plaine a été déboisée par les soins d'un gouverneur; elle est aujourd'hui convertie en rizières qui donnent d'excellentes récoltes. Notons cette œuvre d'utilité publique: c'est une des rares que j'aie vues aux Mariannes.

Agat, qui s'élève à la racine de la presqu'île d'Orote, est un *pueblo* composé de trois ou quatre rues. On y trouve quelques cases en pierres, recouvertes de feuilles de cocotiers tressées. L'église et la maison paroissiale, le *covento*, comme on dit ici et aux Philippines, sont bâties de la même façon.

Le cocotier remplace, pour le reste des cases, tous les matériaux: les piliers, les murailles, les toits sont généralement faits avec ce palmier.

Les fenêtres des maisons en pierres ont 60 centimètres de hauteur et 70 de largeur, ce qui, de loin, les fait ressembler à des meurtrières.

Cette construction, si défectueuse par le manque d'air et de lumière, est inspirée par la peur des vagues et tornades qui ravagent ces îles et qui renversent et ruinent villes et villages et tout ce qui offre prise.

Agat possède, comme dépendance, le petit *pueblo* de Soumay, village situé dans la baie de Apra, sur la presqu'île Orote, dont les habitants, et surtout les habitantes, vivent dans l'espoir de l'arrivée des baleiniers, avec lesquels ils comptent se livrer à toutes sortes de commerces.

En somme, Agat serait beaucoup mieux désignée qu'Agaña pour être la capitale de l'île. Elle est tout près de la baie San-Luis-de-Aprá; la langue de terre qui l'en sépare serait facilement percée

d'un canal; le site est plus sain que celui d'Agaña; l'eau douce serait à proximité. Bref, le transfert à Agat de la capitale n'aurait que des avantages. Mais il faut compter ici avec une apathie et un esprit de routine presque invincibles.

D'Agat, une route presque impraticable, qui suit à quelque distance le bord de la mer, conduit, droit au sud, à Umata. Je préfère suivre la plage elle-même. En cinq heures j'arrive à Umata, exténué, par une chaleur de 32 à 34°. Mes bœufs porteurs sont épuisés; celui qui me servait de monture s'est arrêté à mi-chemin, refusant d'avancer, et j'ai dû faire à pied le reste du trajet.

Umata a été jadis la résidence du gouverneur et, le siècle dernier, son port reçut les galions qui venaient d'Amérique.

Le palais (aujourd'hui en ruines) du gouverneur a reçu de grands navigateurs et nombre d'aventuriers qui allaient chercher fortune aux Philippines.

Aujourd'hui, rien n'est resté au pueblo de son ancienne splendeur, si ce n'est les squelettes du fort et de son palais. L'église actuelle a été bâtie en 1845, l'ancienne ayant été détruite, l'année précédente, par un tremblement de terre.

Le port est petit et formé par une baie complètement ouverte aux vents du sud. Elle était jadis défendue, à droite et à gauche, par deux forts aujourd'hui ruinés.

Au fond de cette baie se trouve un petit cours d'eau qui sert d'aiguade; c'est le seul endroit de cette île où les marins peuvent se procurer de bonne eau avec facilité.

Pendant mon séjour ici, un baleinier vint y faire sa provision d'eau; les hommes qui montent ces bateaux sont généralement tout, excepté marins; c'est l'écume de San-Francisco, à laquelle se trouvent par hasard mêlés quelques matelots qui moralement ne valent guère mieux. A bord de celui-ci il y avait deux Français, dont un Breton qui abandonna le baleinier, à cause des mauvais traitements et de la mauvaise nourriture.

Il se trouve ici une dizaine d'autres déserteurs échappés à des baleiniers; ils vaguent sans moyens d'existence; le gouverneur leur alloue par jour un *real forte* (63 centimes).

Le padre Juan, curé de Merizo, voulut bien garder chez lui notre Breton, jusqu'à l'arrivée du courrier; je lui payai alors son passage jusqu'à Manille.

Je logeais à Umata dans l'ancien covento, dont le toit, refait à neuf, me donnait un abri relativement complet.

Le 21, à quatre heures du matin, je fus réveillé par une secousse de tremblement de terre qui me rappelait les anciens désastres auxquels j'avais assisté à Manille; elle fut suivie d'une seconde,

plus forte et de plus longue durée, qui se fit sentir vers neuf heures quarante-cinq minutes.

Le 28, j'entrepris l'ascension du mont Mateo, mais je dus m'arrêter un peu avant la cime, qui a 300 mètres d'altitude, car la pluie qui survint rendait le sentier impraticable, le terrain étant gras ; la descente devint périlleuse, car le sentier court sur une crête très étroite, bordée de précipices, garnie de roches et de ronces épineuses se prêtant peu ou plutôt ne se prêtant que trop à la descente et rendant une chute désagréable.

Du haut de cette montagne on découvre toute l'île. On aperçoit Umata, qui est à vos pieds, Merizo, Agat, le port d'Apra. La ville d'Agaña est cachée par les petites montagnes qui l'entourent.

Le 29, je me transportai à Merizo, pueblo de 70 à 80 cases, la plupart en bois et feuilles de cocotiers. Il n'y a de maisons en pierres que celle du curé et du maître d'école.

Le curé, que j'ai rencontré à Umata, a beaucoup insisté pour me loger chez lui. Il a l'amabilité de m'accompagner le lendemain à la petite île de Danao ou de Los-Cocos, qui se trouve en face du village, à une distance de deux milles.

Elle est basse, étroite et longue, et, comme l'indique le second de ses noms, elle est couverte entièrement de cocotiers. Au nord, elle est garantie par des bancs de rochers qui ont permis à l'humus de s'amasser et aux plantes d'y prendre racine. Quelques petites mares servent de refuge aux canards. A la pointe orientale de l'île, nous trouvâmes trois énormes troncs d'arbres.

Près de Merizo, j'ai trouvé un banyan, ou *balété*, comme on l'appelle au Philippines. Cet arbre est, on le sait, composé d'un grand nombre de troncs ; ses principales branches sont soutenues par des arcs-boutants qui vont prendre racine en terre et forment ainsi un cercle plus ou moins étendu, suivant le nombre d'années que compte l'arbre, et il atteint, dit-on, plusieurs siècles. Cette agglomération de troncs multiples est renommée pour servir de retraite aux mauvais esprits de la forêt ; aussi, jamais un Indien ou un Malais ne voudrait s'y abriter, malgré l'ombre épaisse et si engageante qu'il répand.

Le 19 mars, je me rendis à Inaragan, sur la côte orientale, par un chemin bordé de *rancherios*, et sur lequel je trouvai les ruines d'un ancien village, des amas de piliers restés debout, semblables à ceux que j'ai décrits en parlant de Pagan.

Inaragan, ou Inagahan, le seul pueblo qui existe sur le littoral de l'est, est semblable aux autres pueblos : des cases en bois, une église et un presbytère également en pierres et également dégradés, en voilà l'exacte image.

Près du village on rencontre de belles rizières, où le riz vient très

bien, mais le manque de routes empêche l'écoulement de ce produit.

Pendant mon séjour à Inagahan, je fis une excursion au lac Sougné et à deux ou trois autres plus petits qui sont à sec en ce moment.

Le lac Sougné, quoique petit, mérite seul ce nom de lac; les autres ne sont que de simples mares qui se dessèchent, une fois la saison des pluies passée; ces lacs sont peu habités, leur flore et leur faune sont presque nulles; sur leurs rives campent des carabaos. Le lac Sougné, comme le lac Mapao, se déverse par divers estuaires dans le petit fleuve Talafofo ou Tarafofo qui est le plus étendu de l'île et le seul paraissant mériter ce nom.

Ce fleuve est complètement barré à son embouchure par un banc qui, à marée basse, n'a pas plus de 40 centimètres d'eau; une fois ce haut fond franchi, la profondeur est grande et la largeur d'environ 110 mètres.

Le long de ce cours d'eau se sont établies des fermes.

Le 29 mars, je quittai Inagahan pour me diriger vers le rio d'Ilic, petit fleuve qui se trouve plus au nord.

La route passe d'abord sur de hauts plateaux d'environ 100 mètres d'élévation, complètement dénudés. Le terrain change de couleur à chaque pas. Les indigènes se servent du minéral qu'ils trouvent ici pour peindre leurs maisons et leurs canots.

En continuant, on traverse de petits bois qui, en avançant vers le nord, passent presque à l'état de futaies. Ce plateau boisé est coupé d'un petit cours d'eau très encaissé entre deux montagnes madréporiques où se trouvent quelques grottes; depuis ce cours d'eau, le chemin entre sous bois et côtoie la mer jusqu'à l'estuaire du Talafofo.

Une fois ce fleuve passé, on gravit à pic un petit promontoire qui s'avance dans la mer; sur l'autre versant, on trouve la grotte d'Ipou, au fond de laquelle est un trou rempli d'eau potable quoique chargée de calcaire. Cette grotte est habitée par une espèce de petite chauve-souris qui figure dans mes collections.

Vers midi, nous arrivâmes à l'Ilic, et j'établis mon campement sur la rive gauche; puis, je me mis en devoir de remonter le fleuve sur une *banca*, embarcation garnie d'un simple balancier. Au bout d'une heure, je dus interrompre ma navigation et remonter à pied la rive droite. Laisant mes hommes à la recherche des mollusques et des insectes, j'étais en train de revenir à mon point de départ, lorsque, sur les conseils d'un indigène, je me décidai à prendre un sentier de montagne qui, par le nord-ouest, me mena tout droit à Agaña.

Ce fut une rude marche; j'étais tout à fait à jeun depuis la veille, et le soleil, donnant en plein sur les crêtes dénudées, n'avait desséché le gosier. Comme je passais au pied de quelques cocotiers, je

cueillis un coco d'un coup de fusil; mais, ô fatalité! je m'aperçus que mon couteau de chasse était resté aux mains d'un de mes hommes, et je ne pus réussir à séparer le coco de sa gangue; du moins, je pus étancher ma soif à un ruisseau qui coulait auprès.

J'aperçus enfin une petite case, derrière des arbres formant une haie, et je pus croire que l'heure du déjeuner avait sonné; malheureusement, la case était déserte. J'appris plus tard que le gardien s'était enfui à ma vue et caché dans les broussailles. J'avais oublié que nous étions au vendredi saint, et que tout le monde était parti pour assister aux offices.

Pour tout régal, je trouvai un citron et je bus avidement quelques gorgées en le pressant. Je repartis, horriblement affamé, et j'arrivai à Agaña à deux heures et demie.

Mon ami le Père Lassa était sur la place; il fut fort étonné de me voir surgir, mon fusil sur l'épaule, à cette heure indue, par 35° de chaleur à l'ombre. Mais je ne pris pas le temps de répondre à ses questions. « Je vous raconterai cela plus tard », m'écriai-je, sans même lui dire adieu, et je courus chez moi pour me changer et manger.

Le brave Père avait compris; sans m'en vouloir de ma brusquerie, il m'envoya incontinent un de ses domestiques, avec un plat de poisson frais et un autre de morue, malheureusement apprêtés aux tomates. Ce n'était pas ma passion, mais ventre affamé n'a plus de préférence.

Là-dessus j'envoyai chercher mes hommes, qui se morfondaient près du fleuve d'Ilic, sans savoir ce que j'étais devenu. Ils arrivèrent vers le soir, traversant la ville avec mes bœufs chargés. Grave contravention! Le vendredi et le samedi saints, les voitures ne circulent pas. Néanmoins, on voulut bien laisser passer mes hommes; seulement, un bœuf de charge que j'avais loué et que son propriétaire ramenait chez lui fut pris et mis en fourrière; sur mes instances, on le tint quitte de l'amende qu'il avait encourue.

Ce ne fut que près d'un an plus tard, après deux nouvelles expéditions aux îles du nord, dont je vais parler tout à l'heure, que je pus visiter la partie septentrionale de l'île Guahan. Elle est sans eau potable; à l'époque des pluies, il se forme bien çà et là quelques petits ruisseaux, mais à peine ont-ils paru à la surface qu'ils sont absorbés par les roches madréporiques.

Le plateau qui forme cette partie de l'île n'a pas plus de 80 mètres d'altitude. Le mont Santa-Rosa, au pied duquel je campai, en mesure 300.

Il y a sur le plateau quelques fermes où l'on cultive des plantations de patates douces, de maïs et d'ignames; on y trouve aussi des plantations de café et de cacao qui donnent de médiocres récoltes,

surtout à cause du manque de soins intelligents ; les plantes et les fruits sont en effet de bonne qualité. Quelques petits troupeaux de bœufs, de cerfs, de cochons sauvages errent çà et là en liberté.

L'extrême nord de l'île, où je fis quelques excursions, est une région boisée, bordée de montagnes madréporiques qui s'élèvent à 80 ou 100 mètres. Il y a peu de plages : elles sont formées en grande partie par des bancs de roches où la mer vient se briser avec fureur. Aux flancs de ces falaises se suspendent d'énormes arbres que l'on ne peut enlever.

VII

Rota, Tinian, Agrigan. — Départ.

Dans les premiers jours de mai 1888, je partis pour l'île de Rota, que je n'avais fait qu'entrevoir. Je comptais y séjourner un mois ; je n'y fus pas retenu moins de trois, à cause des retards de la goélette, arrêtée dans le nord par le mauvais temps.

L'île n'a pas de mouillages. Il n'y a que deux baies, fort mal abritées, de chaque côté de l'isthme qui sépare de l'île proprement dite une région montagneuse s'étendant au sud-ouest ; encore ne peut-on y arriver qu'avec de petites embarcations, en se glissant à marée basse entre les récifs.

Rota n'a pas 500 habitants en comptant les Chamorros et 75 Carolins qui y demeurent.

Peu d'eau courante, excepté sur la côte est et sud-est, et cela à l'époque des pluies ; dans la saison sèche il y en a fort peu ; près de la mer, une petite source donne une eau potable mais un peu saline.

Les habitants de ces îles étaient réputés bons marins et bons pêcheurs, mais, comme partout dans cet archipel, ils ne sortent plus que rarement des récifs.

Ils ont conservé un système de pêche appelé *poego*, qui leur sert exclusivement à prendre le poisson appelé *atchoumane* ; l'appareil est formé d'une pierre semi-ronde, sur la plate-forme de laquelle est attaché un coco dont le tiers supérieur a été coupé, puis vidé ; le trou est rempli de coco râpé.

On plonge cet appareil, muni d'une bouée, en dehors des récifs, et l'atchoumane arrive à l'appât du coco râpé qui s'échappe peu à peu par l'orifice supérieur, et est facilement harponné.

Le 28 mai, j'allai visiter l'extrémité sud-ouest de l'île. Sur l'isthme qui la sépare du corps de l'île, s'élève aujourd'hui un village. Elle-même est formée de trois rochers calcaires superposés qui, de loin, lui donnent l'aspect d'un fort.

Malgré la rareté de la terre végétale, ce massif est très boisé et

sert de refuge à quelques cochons sauvages et quelques cerfs que l'un des gouverneurs de l'archipel fit amener de l'île de Guahan.

De l'autre côté de l'isthme, on retrouve un massif plus grand et de formation identique; il occupe presque toute l'étendue de l'île.

Sur ces plateaux l'eau ne séjourne pas, elle disparaît dans les crevasses des blocs calcaires.

Les sommets de ces plateaux nourrissent, malgré leur faible végétation, quelques bovins, introduits jadis, qui errent aujourd'hui à l'état sauvage. Une fois ou deux par an on leur fait la chasse. Quand on est parvenu à en tuer un, on le dépèce sur place, puis on porte les quartiers de viande au village, où la distribution se fait séance tenante. C'est ainsi qu'une fois, pendant mon séjour, je pus avoir autre chose que du cochon et des poules. Il est vrai que le bœuf dont on nous donna quelques morceaux, mal préservé depuis sa mort de la pluie et du soleil, avait une odeur trop forte pour qu'on pût juger de son goût. Quant au bouillon qu'on en fit, il était si gras que nous ne pûmes le manger; nous le mimas de côté, et le lendemain nous en retirâmes quatre centimètres d'épaisseur de graisse. Je ne pus pas davantage y toucher, mais mes hommes s'en régalerent.

Le 6 juin, je partis à cinq heures du matin pour visiter un endroit appelé Natcham, ancien centre habité avant la découverte et situé sur la côte nord, près de l'extrémité est de l'île; je devais y rencontrer des ruines qui se trouvent sur un plateau élevé de deux mètres au-dessus du niveau de la mer, au pied du bloc madréporique qui s'élève au centre de l'île.

Pour m'y rendre, je suivis la côte nord-ouest, par un sentier qui mène aux plantations, et cela jusqu'aux deux tiers de la route; la dernière partie se fait à travers la brousse, sans chemin tracé.

Nous arrivons à deux heures de l'après-midi sur un vaste plateau bordé du côté de la mer par une forêt de cocotiers formant une bande de 100 à 150 mètres de largeur; au milieu nous trouvons les piliers de trois cases; ces piliers sont placés sur une double rangée de huit faisant face à la mer et formant rue, quoiqu'au milieu de la forêt un seul arbre s'élève entre les deux premières cases et indique, comme dans certains villages du centre africain, la place aux palabres.

Plus loin, sur la même ligne, mais tous plus ou moins séparés les uns des autres, se trouvent les restes de sept à huit constructions.

Ces vestiges sont, comme ceux rencontrés jusqu'à présent, des piliers rangés sur deux lignes parallèles, généralement d'un seul morceau de 1 mètre à 1 mètre 20 de hauteur et de forme plus ou moins carrée.

Ces piliers étaient surmontés d'un chapiteau en forme de cuvette pleine plus ou moins grande et servant à supporter les traverses des cases.

Plus au sud des trois premières cases, on voit quatre piliers placés sur deux lignes parallèles, qui marquent l'emplacement d'une petite case, probablement celle d'un féticheur; à une faible distance, dans la même direction, se trouvent les ruines de la case principale, qui devait être la demeure d'un roi ou d'un chef de tribu.

La différence se trouve dans la façade sud, composée d'une muraille de 1 mètre 20 de haut et de 50 centimètres de largeur. Le mur a 17 mètres de longueur, est ouvert à quatre places différentes, à distances à peu près égales; ces ouvertures, qui sont plus larges à leur sommet qu'à leur base, étaient destinées à recevoir les chapiteaux qui, comme nous l'avons fait observer, devaient supporter la construction en bois et en feuilles.

Du côté de la façade nord de cette muraille tronquée, aux deux extrémités et en face de chaque ouverture, à environ 3 mètres de distance, se trouvent des colonnes de 1 mètre 20 de haut formant piliers; leur base mesure 60 centimètres et le fût 40 centimètres; sur ces fûts comme sur chacune de ces ouvertures de la muraille qui fait face, étaient des blocs en forme de cuvette tombés ou jetés à terre.

Toutes ces constructions, comme quelques autres piliers, paraissent formées d'un mélange de chaux et de pierres calcaires; elles forment une masse très dure, presque à l'égal de la pierre.

Le 12 juin, je visitai également des ruines que l'on m'avait signalées sur la côte est-sud-est.

La route longe le bord de la mer; pendant les deux premières heures, on passe au pied des montagnes qui viennent jusqu'au rivage; sur ce trajet on remarque les vestiges d'anciennes constructions, comme du reste dans toute l'île.

J'y vis aussi trois blocs ou colonnes de roches superposées ayant 6 à 7 mètres de haut, le tout soutenu et maintenu par les racines d'un balété qui s'élève au sommet.

Vers les neuf heures, nous arrivons à des plaines inclinées vers la mer où coulent de minces filets d'eau qui servent à l'arrosage des rizières que les naturels cultivent en cet endroit; ce sont les dernières de leurs plantations de ce côté.

Le lendemain 13, je continuai ma route. Le sentier a disparu et nous devons nous ouvrir un chemin pour avancer; toute cette partie très boisée est formée des ramifications du bloc principal qui va jusqu'à la mer.

A huit heures, nous traversons une plaine basse, creusée entre les montagnes où séjournent encore les premières pluies de l'année, ce qui rend l'endroit malsain; je ne tardai pas à en ressentir les effets; une heure après, il me fut impossible de faire un pas, saisi que j'étais par un violent accès de fièvre.

Je fis dresser mon lit de campagne, et mes hommes m'eurent promptement fait un abri de quelques branches et de quelques feuilles. L'accès fut heureusement aussi court qu'il était violent; quelques doses de quinine suffirent à me remettre sur pied.

Je repris ma route et ne tardai pas à arriver aux ruines signalées.

Elles se composent d'une double rangée de six colonnes, d'environ 4 mètres de haut et surmontées de leurs chapiteaux.

Il faut remarquer que toutes les grandes colonnes ont conservé leurs couronnements, tandis que les petites en sont privées.

Dans une grotte voisine, je trouve un crâne d'ancien insulaire : celui-ci et un autre que je rencontrai dans une excursion postérieure, furent les seuls que j'aie pu trouver dans cette île.

Dans une autre excursion, je découvris des colonnes gisant à terre et paraissant dressées pour une muraille ou pour supporter des cases.

Ces colonnes n'étaient pas, comme toutes les autres que j'ai vues, dures et résistantes, même au marteau; elles étaient au contraire friables et de peu de consistance.

Le temps passait lentement dans l'île; je faisais tous mes efforts pour le mettre à profit et augmenter mes collections, mais sans grand résultat, l'île de Rota étant une des plus pauvres de l'archipel.

Tandis que j'étais là à ronger mon frein, en attendant ma goélette qui ne venait point, je fus à plusieurs reprises consulté comme médecin. Un jour, le curé me pria de venir avec lui voir une Caroline qui, me disait-il, allait mourir. Nous trouvâmes la malade couchée par terre, dans un hangar situé derrière la rangée de cases qui forme une des rues du village; elle était entourée de commères prêtes à l'ensevelir; comme elle n'avait qu'un très fort accès de fièvre, je lui donnai de la quinine dissoute dans un peu de cognac, et, après deux ou trois jours de soins, la malade était sur pied.

J'eus tout de suite plusieurs Carolines qui, se disant malades, vinrent me demander de la médecine; devant bien ce qu'elles voulaient, je mélangeai la quinine simplement avec de l'eau; aussitôt, je n'eus plus de fièvre à soigner, car c'était le cognac qui les tentait.

Une autre fois ce fut le tour d'une Chamorra, pour laquelle on vint me demander une médecine. La malheureuse, étant souffrante, avait reçu une forte averse et était allée se mettre à l'abri dans une grotte où elle attrapa une forte bronchite. Le troisième jour qu'elle était alitée, elle voulut que son mari allât lui pêcher quelques poissons, disant qu'elle avait faim, et comme le temps lui paraissait trop long, elle se fit donner par un de ses enfants deux ou trois grosses bananes qu'elle se mit à avaler gloutonnement. La pauvre femme ne put fuir, et, quand nous vinmes la voir, nous la trouvâmes

avec un morceau qu'elle n'avait pas réussi à avaler et que personne ne pensait à lui retirer. On avait plutôt songé à disposer autour d'elle des cierges et des images de saints, et les voisins entonnaient déjà des chants mortuaires. Je revins donc chez moi et remis pour elle au gobernadacillo, son parent, une forte dose d'émétique. On vint me dire plus tard, une fois qu'elle fut morte, que la malade n'avait pas voulu l'avalier; que du reste elle devait mourir, puisqu'un jeune garçon avait aperçu sous la case les esprits des cavernes qui venaient l'attendre.

Le 10 août, la goélette fut enfin signalée, et je fus relevé de mon interminable faction. Comme le temps était mauvais, et la mer semée d'écueils, le capitaine de *la Béatrice* n'osa s'approcher de la côte, et je dus, avec armes et bagages, aller rejoindre le bateau en pleine mer. Ce ne fut pas chose aisée; notre légère embarcation était surchargée à couler bas. D'un autre côté, la goélette, qui avait peur d'être jetée sur les roches, s'éloignait à chaque coup de vent. Nous ne pûmes la rejoindre qu'à deux milles au large. J'avais perdu une partie de mes collections, mais je me trouvais fort heureux de n'avoir pas perdu d'hommes et de m'être sauvé moi-même. Je montai à bord trempé jusqu'aux os, par un froid qui me parut être de plusieurs degrés au-dessous de zéro, quoique le thermomètre fût à + 23.

De retour à Agaña, je fus quelque temps assez souffrant, par suite de mon bain forcé.

Le 15 octobre, je fus témoin d'une tornade dont le centre dut passer à quelque distance des îles Mariannes; elles souffrirent peu, si ce n'est quelques points de Guaham, où l'ouragan causa des dégâts.

Le 8 novembre 1880, je m'embarquai pour visiter Tinian.

J'y retournais pour faire la photographie des monuments de cette île, les premiers clichés ayant été perdus par l'humidité. Je voulais aussi photographier et mesurer les Carolins, actuellement les seuls habitants des îles; une partie, à la solde du gouvernement, s'entretient en chassant les bœufs et cochons sauvages provenant des animaux que le gouvernement espagnol a importés jadis pour l'alimentation des lépreux relégués sur cette île, et qui vivent libres aujourd'hui avec leurs familles.

Il y a aux Mariannes, surtout à l'île Guaham, un nombre relativement élevé de lépreux, quoi qu'en disent certains gouverneurs.

Chez beaucoup de ces malheureux, la lèpre est mêlée à la syphilis.

Le gouvernement leur alloue des secours qui, pour certains, s'élèvent à un franc par jour, mais pendant cinquante et un ou cinquante-deux jours de l'année seulement.

Ils ne voient le médecin que pour se faire reconnaître *lazarinos*, afin de toucher le secours qui leur est distribué de temps à autre.

L'île de Tinian ne possède aucun cours d'eau; on y rencontre

deux petits lacs dont l'eau est saumâtre, et un trou, derrière la maison de l'alcade, qui fournit de l'eau potable bien que chargée de calcaire. La végétation est pauvre ; à part les cocotiers, peu d'arbres de futaie. Il n'y a aucune route, à peine quelques sentiers. Le village compte vingt-cinq à trente cases mal construites et mal entretenues.

Lors de ma première visite, je constatai la nudité relative des indigènes. Les hommes portent une ceinture qui leur passe entre les jambes, et les femmes n'ont qu'une petite natte attachée autour de la taille.

Les colonnes ou monuments de Tinian sont dénommées *astaga* par les indigènes ; elles ont 3^m 90 de hauteur sur 1^m 37 carré à leur base, et 1^m 25 au faite ; elles sont surmontées d'un chapiteau demi-rond, dont la partie qui repose sur la colonne a 1^m 23 et 2^m 25 de large en surface sur 1^m 33 d'épaisseur.

Nous avons déjà dit qu'elles devaient supporter la case d'un roi ou d'un chef ; elles sont faites, comme toutes les précédentes, avec des débris madréporiques et de la chaux. Elles ont été certainement bâties sur place, avec leurs chapiteaux, car on ne peut admettre que les naturels les aient transportées et dressées.

Ces colonnes sont sur deux rangées de six ; la moitié a été renversée soit par les hommes, soit par les tremblements de terre.

Sur un de ces chapiteaux surmontant encore une colonne, on remarque une excavation en forme de bière, que la tradition dit avoir reçu le corps d'un enfant appartenant à un chef. Ce squelette a été enlevé par un gouverneur des Mariannes.

Le village est bâti au sud de ces ruines et finit à leur pied. Quelques autres colonnes, plus rapprochées de la mer, ont été démolies pour faire place à des cases.

J'appelle tout particulièrement l'attention des lecteurs sur ces antiques vestiges qui ont été donnés par les grands navigateurs qui ont exploré ces régions comme les restes d'anciens monuments d'une civilisation perfectionnée et disparue.

Ces colonnes ne sont autre chose que les supports de cases en bois détruites.

Les Carolins de Tinian sont venus d'une autre île que ceux qu'on trouve établis à Saypan. Je ne parvins à en mesurer que six. Faute d'un bon et fidèle interprète, je ne pus guère me renseigner sur leurs coutumes et leurs croyances.

Peu d'entre eux sont en réalité catholiques : ils attendent pour se convertir le moment de leur mort, parce que le catholicisme les gênerait dans leurs mœurs et les empêcherait surtout d'être polygames. Lorsqu'ils sont malades ils appellent le curé et le médecin, dans l'espoir d'un verre de vin, qui est, disent-ils, un remède excellent.



Quand une Caroline est sur le point d'accoucher, elle se met toute nue au milieu de la case, ayant du feu entre les jambes, jusqu'à l'arrivée de l'enfant. La délivrance terminée, la mère et les femmes lèchent l'enfant. Les hommes, pendant ce temps, tournent en dansant autour de la case, appelant l'esprit, pour qu'il prenne soin du nouveau-né.

Les matrones lavent le bébé, puis le promènent dans la case, s'arrêtant tous les six pas et parlant à l'esprit, en tapant en cadence sur le derrière de l'enfant. Les hommes vont sur la plage, voir s'ils aperçoivent un grand poisson appelé *touninos* ; s'ils le découvrent, ils sautent dans leurs pirogues, l'enserrent entre eux et le rivage, et le forcent ainsi à nager. Plus ce poisson fait de chemin à la vue des chasseurs, plus l'enfant vivra.

Les mariages se font à la volonté des deux parties, sans cérémonies et sans avertir ni père ni mère.

Les Carolins peuvent avoir plusieurs femmes, avec le consentement de la première, mais les parents de celle-ci viennent battre la nouvelle épouse et détruisent tout ce qui lui appartient ; après cette scène, elle est admise dans la case au même titre que la précédente.

Si la première femme n'a pas consenti à la seconde union, ce qui arrive rarement, elle brise et déchire ce qui lui appartient en propre, démolit le canot et la case, abandonne son mari, et va s'installer chez son frère, chez l'oncle ou le cousin de son mari.

Comme ils ne connaissent aucune sorte de médecine, s'ils sont gravement malades ils meurent rapidement.

Aussitôt après la mort d'un individu, les parents apportent toute espèce de cadeaux qui sont enterrés avec le défunt. On lui brise les articulations des bras et des jambes, afin d'en faire un paquet le plus petit possible, et on enveloppe son corps dans les nattes données.

Puis les parents se coupent les cheveux ras et pleurent sur le cadavre que l'on va porter à un endroit quelconque, où l'on a creusé un trou d'avance ; on y descend le cadavre dans une petite pirogue, et, la fosse comblée, on dépose sur la terre de petites couronnes de fleurs, que personne ne peut plus toucher, et des vivres, qui doivent être renouvelés pendant un an.

Le 27 novembre 1888, je partis pour l'île d'Agrigan, qui se trouve au nord de Pagan. Je fis une courte relâche dans cette dernière, et, le 8 décembre au matin, nous étions devant Agrigan.

De loin, cette île semble une seule montagne boisée. Lorsqu'on arrive à terre, l'aspect change. On découvre quelques petites plaines. Les côtes sont presque toutes taillées à pic et bordées de bancs de rochers qui en défendent l'approche.

Dès le lendemain, je construisis une case afin de passer à l'abri les deux ou trois mois que je craignais d'être forcé de séjourner dans

cette île ; en effet, la goélette qui m'a amené repartait pour Hong-Kong et ne devait revenir que vers février.

Agrigan est, en grande partie, composée de hauts massifs qui atteignent 250 à 300 mètres d'altitude. Au sud-ouest et à l'ouest, elle est volcanique, mais ses volcans sont éteints depuis de longues années.

Ses montagnes sont couvertes de végétation jusqu'au sommet ; je ne puis donner exactement leur hauteur, mes baromètres ayant été perdus lors de mon semi-nauffrage au mois d'août dernier.

L'eau douce est rare ; il y a derrière ma case un torrent où l'eau de pluie tombe en cascade jusqu'à la mer ; ce ravin paraît avoir été formé par un écoulement de laves ; l'eau y séjourne dans des trous et s'y conserve.

Au centre de l'île, derrière les montagnes calcaires qui la bordent, il y a un petit cours d'eau qui descend du plus haut sommet et va se déverser à 100 mètres au bord de la mer ; cela seulement après les grandes pluies.

Pendant toute l'année, à part les mois de février et mars, les pluies sont fréquentes.

On trouve dans l'île des cochons, des chèvres et des poules sauvages en abondance ; pendant mon séjour de plus de trois mois, je ne suis pas resté dix jours sans avoir de la viande fraîche. La chair des poules est peu savoureuse ; à l'époque où je m'y trouvais, elles étaient immangeables, probablement à cause de la qualité de la nourriture à cette saison.

La végétation est luxuriante. Il n'y a pas de hautes futaies ; on cultive le cocotier qui vient admirablement et rend beaucoup.

Le manque de pêcheurs fait la rareté du poisson.

L'île n'est fréquentée que par les hommes qui viennent chercher les cocos.

Pour l'histoire naturelle je n'ai rencontré que deux oiseaux aquatiques qui me faisaient défaut ; l'un d'eux est une frégate, dont j'ai trouvé quelques œufs ; la ponte a lieu en novembre ou décembre. J'ai recueilli environ cinquante espèces d'insectes dont plusieurs diffèrent de ceux que j'ai précédemment rencontrés dans cet archipel ; un lézard nouveau (?) ; peu de mollusques et un petit oursin qui m'a paru intéressant ; pour les plantes, ce n'était pas la saison ; enfin, quelques échantillons minéralogiques.

Avant de quitter Agrigan, je dois conter une histoire qui empêche bien des gens de dormir et dont le héros est mort sur cette plage.

C'est l'histoire d'un trésor enfoui, dont il est très difficile de savoir le fin mot, car elle est loin d'être à la louange de l'ollicier qui gouvernait les îles à cette époque. Voici ce que l'on m'a dit ; comme de juste, je ne garantis pas l'exactitude du récit, encore bien moins l'existence du trésor.

Au moment de l'émancipation du Mexique, les curés de ce pays, voyant que tout était perdu, auraient chargé sur un bateau anglais tous les saints, *ex voto* et ornements de leurs églises, en un mot, tout ce qui avait du prix. La chronique évalue la valeur totale de ce trésor à 50 ou 60 millions. Le bateau susdit, ainsi chargé, aurait fait voile vers l'archipel des Mariannes, où le trésor aurait été caché, puis continua sa route. Un jour, une pirogue ou un canot amena à Gnaham un Anglais s'appelant Robinson ou Robertson, qui raconta qu'étant capitaine d'un navire, ses hommes s'étaient révoltés et l'avaient abandonné sur une des îles du nord. Il fut d'abord bien reçu, comme tous les naufragés qui arrivent dans ces parages ; puis le bruit courut que son bateau avait déposé un trésor sur une des îles de l'archipel. Le gouverneur, que je ne veux pas nommer, fit venir l'Anglais chez lui et tâcha, en lui promettant de partager, de savoir l'endroit exact où le trésor était enfoui. L'Anglais se refusa à dévoiler ce secret, soit, ce qui est probable, qu'il n'y eût là qu'une histoire inventée par lui pour se rendre les indigènes propices et leur soutirer de l'argent, soit qu'il voulût tout garder pour lui-même. Le gouverneur, ayant épuisé les bons procédés, continua par les mauvais, puis finit par le mettre en prison. Une fois l'inventeur du trésor sous clef, il envoya un pilote appelé Eustachio, naturel des Philippines, capable de tout et craint de tout le monde, à la recherche du trésor. Eustachio revint au bout de quelque temps sans avoir rien trouvé. Le gouverneur le renvoya de nouveau, mais cette fois accompagné de l'Anglais, enchaîné et ayant des boulets au pied, avec l'ordre de parcourir les îles et de le forcer à désigner celle où était le trésor. Le pauvre diable d'Anglais fut donc entraîné vers le nord et se refusa constamment à dire où le trésor était enfoui, malgré les mauvais traitements que lui infligeait le pilote. Enfin, ils arrivèrent devant l'île Agrigan, et là, le pilote lui redemanda avec force menaces et sans doute force coups, si c'était bien dans cette île que le trésor était caché. Le malheureux se leva et, profitant d'un moment de distraction de son gardien, se jeta à la mer en disant « ah ! » et disparut.

Tel est du moins le rapport du pilote. Il est plus probable que ce pauvre diable mourut de misère, et sous les coups qu'on lui donnait pour le faire parler. Le rapport dit qu'il disparut immédiatement à la vue ; cela me paraît d'autant plus difficile qu'à l'endroit qui m'a été indiqué comme le lieu du drame, la mer n'a pas deux mètres de profondeur et est surtout très claire jusqu'à une grande distance de la plage, de telle sorte que l'on voit facilement le fond. Une fois l'Anglais mort, on fit bien des recherches dans toutes les îles dont le nom commençait par *A* ou *Au*, mais jusqu'à présent le trésor est introuvable.

Pendant notre séjour aux Mariannes, le capitaine d'un petit côtre,

qui s'était associé avec un Japonais de Yokohama, parcourait les îles à la recherche du fameux trésor. En attendant, il trouva le moyen d'emprunter 100 piastres par-ci, 100 piastres par-là, à des Indiens crédules, à qui il promettait une part sur les trésors qu'il était certain de découvrir, « car, disait-il, une sorcière japonaise lui avait assuré qu'avant dix ans il n'aurait plus rien à désirer ».

Je revins à Guaham et je fis de petites excursions dans la partie nord de l'île, dont j'ai parlé plus haut. En mars et avril 1889, il se produisit là quelques secousses de tremblement de terre, toujours très faibles.

Enfin, le 4 mai, le courrier des Philippines vint mettre un terme à mon séjour de deux ans dans le petit archipel, dont j'avais épuisé tout l'intérêt.

Je trouvai Manille fortement attaqué par le choléra et souffrant de fortes chaleurs sans brises et sans pluies.

Le 26 mai, veille de mon départ, il y eut une forte secousse de tremblement de terre, qui heureusement ne causa pas de dégâts sérieux.

Le 30 mai au matin, nous étions à Hong-Kong, et le 27 juillet nous mouillions à Marseille, après une assez mauvaise traversée.

SIMPLES CONSIDÉRATIONS

SUR

LA COLONISATION AGRICOLE

Le problème colonial n'est pas chose aisée, pour de multiples causes que l'expérience elle-même a grand-peine à déterminer. Ce serait donc s'égarer que de croire qu'il existe une science de la colonisation, formée de quelques théorèmes ayant toute la rigueur des mathématiques.

Il est prudent, dans ce domaine à peine connu, et assez mal expliqué, de se méfier du fait brutal toujours prêt à donner de si rudes démentis aux faiseurs de systèmes ; car l'histoire, dont on se sert souvent pour établir ses preuves, n'est en somme que l'œuvre des volontés humaines marchant à la conquête du bien-être, et c'est une grosse erreur que de penser pouvoir prédire l'avenir à l'aide de son concours. C'est pourquoi l'on a pu dire qu'il n'y a pas de science politique, mais seulement un art politique fait d'observations, de tâtonnements, de règles provisoires, qui relèveront toujours beaucoup plus de l'empirisme que de la science dans le vrai sens du mot.

Si la science est souveraine dans son domaine propre, elle ne saurait devenir une maîtresse de morale, pas plus qu'elle ne pourrait faire une maîtresse de politique. Contentons-nous d'étudier, pour cette colonisation tant discutée, simplement les faits actuels, et surtout les éléments à mettre immédiatement en action ; chercher d'autres combinaisons serait perdre un temps précieux et nous condamner à péniblement revenir sur nos pas. Voyons la situation telle qu'elle est dans la réalité, et non pas telle que nous la voudrions voir.

Le paysan français, ayant le capital requis pour réussir sur nos terres tunisiennes, n'a aucune raison de s'expatrier et de quitter une position qui ne peut trouver son équivalence au loin. Du reste, ses habitudes de clocher, ses préjugés et son éducation première sont autant d'obstacles s'opposant au développement de cet esprit d'entreprise qui particularise certaines classes d'hommes beaucoup mieux préparés par les milieux, ou plus durement talonnés par les besoins matériels de la vie au jour le jour.

Le petit capitaliste disposant de 10.000 à 15.000 francs serait à

tout prendre l'élément qui semblerait devoir le mieux s'adapter au système de la petite colonisation ; malheureusement, son ignorance profonde des exigences coloniales, son insuffisance au point de vue de la pratique agricole en font une recrue le plus souvent condamnée à l'insuccès, au découragement et, ce qui est plus dangereux encore, au rapatriement.

Pour quiconque connaît, et a vu de près, les populations agricoles, il est bien difficile de croire sincèrement à la persistance d'un colon, somme toute, assez mal préparé à la rude vie qui l'attend au milieu de plaines dénudées, où il aura presque toujours à évoluer dans l'isolement et à vaincre, chaque jour, une difficulté nouvelle créée par un de ces nombreux accidents, journaliers en agriculture, tels que : roue cassée, timon et joug brisés, courroie rompue, essieu et engrenage faussés, en un mot, toutes ces petites réparations qui paraissent des riens pour un citadin trouvant à volonté un spécialiste à sa porte, mais qui deviennent, au loin, de gros empêchements pour les travaux à exécuter sans retard, travaux qui, point faits à propos, ou négligés trop longtemps, font de toute agriculture une ruine plus ou moins éloignée.

Laissons, pour ne pas assombrir le tableau, les misères de la vie matérielle et les défaillances morales qui en sont la suite inévitable. N'envisageons donc, et cela sans aucun parti pris, que les moyens propres à attirer dans nos possessions françaises une population solide, voulant faire souche, et suffisamment armée pour résister victorieusement aux difficultés inévitables dans les débuts de toutes entreprises de cette nature.

Nous commettrions une faute, difficilement réparable, si nous nous obstinions à ne regarder que chez nous et à n'étudier que sur place les faits qui paraissent affecter si profondément notre production locale, sans vouloir tenir aucun compte des règles économiques et commerciales qui font la loi partout.

D'innombrables troupeaux foisonnent dans les immenses prairies de l'Afrique méridionale, du Nouveau-Monde, de l'Australie et de la Russie ; ils sont la seule source de la richesse de cinquante peuples divers qui attendent tout de leur exploitation, et qui en font le point de départ de leur développement rationnel et progressif. L'Australie, en 1891, a exporté pour les marchés de l'Europe 1.656.000 balles de laine, domant, sur 1890, un excédent de 205.000 balles, et, chaque année, cette progression s'est régulièrement accentuée sans aucune interruption. Pendant ce temps, en face de cette marche en avant, nous persistons à vouloir tenir dans nos colonies l'élément français sur des espaces resserrés, et nous voudrions faire de tous nos colons des cultivateurs de 25 à 50 hectares, tandis que certains gouvernements étrangers et l'administration anglaise, laissant leurs fon-

tionnaires coloniaux administrer sur place, et ayant compris ce qu'il fallait avant toute autre chose, poussaient au système pastoral mixte, le seul possible, au début de la colonisation, dans les contrées à population restreinte et sans moyens de communication réguliers.

Nous ne parviendrons jamais à faire dans l'Afrique du Nord, ou tout au moins pas avant longtemps, avec l'élément indigène, ce que les Anglais peuvent réaliser aux Indes avec une population sédentaire, très dense, rompue depuis de longs siècles aux pratiques agricoles et évoluant dans un pays soumis à un merveilleux système d'irrigations.

Nous n'ignorons pas combien en France, et surtout aux colonies, l'opinion publique est hostile aux grandes compagnies commerciales. Notre sentiment égalitaire s'effraie outre mesure et craint de voir se dresser le danger de l'accaparement du sol par des groupes financiers se souciant fort peu des lois économiques capables d'assurer l'avenir, mais voulant simplement escompter le présent à leur bénéfice. Il ne serait cependant pas impossible, en cherchant bien, de garantir par de sages et prudentes mesures introduites dans les statuts soumis à l'approbation des Chambres, les intérêts indéniables de la collectivité, en assurant, toutefois, les intérêts non moins respectables du capital engagé.

Autour de ces grandes entreprises viendrait se grouper et se former une population de gagistes peu fortunés que le pays natal ne retient pas par des situations acquises, esprits ambitieux de réussir et de prendre place au soleil. Ces associations à gros capitaux circulants peuvent seules organiser et créer, dans des centres culturels, tout ce qui est nécessaire à la vie journalière des champs, et pourvoir à l'installation des petites industries indispensables à la création et à la réparation du matériel agricole, tout rudimentaire qu'il puisse se présenter.

La petite culture ne saurait être réellement prospère que dans les grands centres de population, où les voies de communication sont nombreuses et faciles, et surtout aux environs des grandes villes qui lui offrent presque toujours des débouchés assurés. Partout ailleurs, les charrois difficiles et l'éloignement des marchés augmentent dans des conditions anormales ses prix de revient et la mettent dans un état d'infériorité trop grande pour la vente de ses produits.

Il ne suffit pas d'amener un nombre plus ou moins considérable de colons sur le territoire tunisien : il est surtout nécessaire que les premiers y prospèrent, afin que la répercussion soit favorable au recrutement que nous voulons en faire dans les régions françaises qui peuvent nous l'assurer. Faire de la culture n'est pas concluant : ce qu'il faut produire, c'est des denrées échangeables, d'une vente facile ; mais, pour atteindre ce but, il faut réunir trois facteurs sans

lesquels rien n'est possible : capitaux suffisants, travail régulier et intelligence culturelle dirigée en vue des opérations à réaliser.

Les petits cultivateurs qui se décideront à venir tenter la fortune en Tunisie auront bien leurs bras, mais auront-ils les capitaux nécessaires au premier établissement ? et, les ayant, leurs connaissances pratiques et leur expérience en agriculture seront-elles celles que demande la culture d'un pays absolument neuf pour eux et absolument dépourvu de traditions agricoles pouvant se transmettre ou s'enseigner ? Ils feront du blé, de l'orge, de l'avoine, des trèfles et des pommes de terre comme ils les faisaient dans les contrées qu'ils auront quittées. Il est évident que le colon venant du Midi sera mieux armé que le colon descendu de la Haute-Alsace ; il y fera cependant de dures écoles, car le plus souvent ses connaissances ne sont pour lui qu'un ensemble de faits non expliqués, simplement ordinaires à la culture de la commune qui l'a vu naître, et qu'il a appliqués par routine, depuis son jeune âge, sans jamais chercher à en trouver les lois. Cette méthode, déjà défectueuse dans son pays d'origine, le sera bien plus encore dans les régions tunisiennes, où le climat ménage plus d'une surprise. Cette remarque, du reste, s'applique aussi bien aux Provençaux qu'aux colons des Baléares, de l'Andalousie, de Valence et de Malte qui n'ont fait, jusqu'à ce jour, sur nos terres africaines, que de la culture maraîchère à laquelle ils sont tous préparés et qui leur est familière par tradition.

La grande culture, qui a merveilleusement servi au développement de l'agriculture anglaise, a été moins utile en France pour la propagation des bons instruments culturaux, que la petite culture se refusait d'accepter dans la pratique ordinaire : elle nous paraît indispensable en Tunisie pour attirer, et faire vivre à son abri, le manouvrier dont elle ne saurait se passer, et qu'elle devra transformer à son tour en petit propriétaire terrien, si elle sait bien comprendre ses réels intérêts, en grande partie engagés dans l'avenir. C'est là, croyons-nous, le seul moyen pratique de l'attacher au sol qu'il aurait gagné à la sueur de son front.

La terre tunisienne, composée de grandes plaines non déchiquetées, non morcelées, semble un théâtre tout désigné aux opérations de la mécanique agricole rurale, dont la rapide action peut seule créer de toutes pièces un matériel roulant capable de se transporter facilement de ferme à ferme, et dans les plus petits faire-valoir, n'ayant plus alors qu'à payer le battage de leurs grains à un entrepreneur rétribué en raison du nombre d'hectolitres battus.

Si la petite culture tunisienne pouvait entrer largement dans le régime des réunions territoriales, il est presque certain qu'elle arriverait à profiter encore de plusieurs autres améliorations impraticables dans beaucoup de contrées où la terre, livrée aux excès du

morcellement, forme un mauvais atelier, longtemps rebelle à l'emploi des bonnes machines agricoles, à l'établissement d'un judicieux système d'aménagement des eaux, et surtout à une économique distribution des chemins d'exploitation pouvant assurer, en même temps, une défense plus efficace contre l'envahissement des graines indigènes apportées par les vents ou sorties des fumiers mal faits.

La véritable solution de la question ouvrière dans les campagnes et de la petite colonisation en particulier, serait d'offrir à chaque travailleur rural dépourvu de terres : valet de ferme, journalier sédentaire ou non, la possibilité d'acquérir par un service de plusieurs années, irréprochable au point de vue de la fidélité et de l'économie, la propriété d'un petit bien-fonds.

Le métayage est une des formes de la question qui se rapprocherait le plus du but poursuivi; mais dans ce mode de culture du sol, le propriétaire devient forcément le banquier de son propre associé, en quelque sorte un conseil permanent engagé à ne lui faire défaut dans aucune circonstance difficile : sans être pessimiste, il est permis de douter que les deux éléments qui se trouveront en présence auront, au début, toutes les qualités requises par ce système d'amodiation de la terre. De plus, bien que le métayage fleurisse dans plusieurs contrées, il n'a pas été encore l'objet de lois spéciales à sa nature propre. Son organisation sera donc le plus souvent laissée à la conception des propriétaires, ou soumise aux usages locaux; ce ne sont pas là des conditions bien favorables à son rapide développement.

Cependant, les réels avantages qu'il offrirait dans nos régions, où le succès des récoltes est presque toujours incertain, font de son établissement une nécessité économique de premier ordre, puisque la part proportionnelle de la récolte prélevée par le propriétaire, dans les bonnes comme dans les mauvaises années, forme une valeur moyenne qui représente pour lui la valeur du fermage et celle de l'intérêt de ses autres avances; elle crée ainsi, dans les bonnes années, le fonds de prévoyance qui doit faire face aux mauvaises. De même qu'en percevant son fermage directement au partage des produits, il se trouve en grande partie à couvert des douteux résultats que peut produire la mauvaise économie de son associé ou son manque d'habileté professionnelle.

Toute discussion de principe et d'école, sur cette question, serait prématurée pour la Tunisie, et les considérations qui guident en Europe les partisans de l'un et l'autre systèmes de location de la terre perdent presque toute leur valeur dans notre cas particulier; il serait donc bien inutile, dans le temps présent, de prouver en théorie que dans l'un le travail des capitaux s'allie plus facilement avec le travail des hommes que dans l'autre, et que proportionnellement

au nombre des hommes qu'elle occupe, la grande culture donne plus de produits que la petite. Ces formules, pour nous Tunisiens, se discuteront et se prouveront plus tard. Ce qu'il nous faut savoir, c'est lequel des deux systèmes est susceptible de développer rapidement la colonisation de la Régence.

L'agriculture par le métayage a pour but de rechercher la réalisation de cette solidarité qui doit exister entre la propriété, le travail et le capital, ou plus simplement l'association sincère des propriétaires et des exploitants du sol, dans la bonne ou mauvaise fortune d'une commune entreprise. Le métayage se divise en deux genres : l'un ne met en ligne de compte que le travail, l'autre groupe les avantages de l'union du travail et du capital. Le premier mode d'amodiation, celui qui fait seulement appel au travail, est le plus ancien dans la pratique et le plus généralement suivi. Cependant, le second, qui sait unir le capital au travail, a souvent fourni les preuves de sa supériorité sur son devancier. C'est donc aux propriétaires à l'implanter et à le développer dans la culture tunisienne, puisqu'il est prouvé que le métayer, pourvu d'un capital suffisant, obtient d'un travail en famille, dirigé par l'irrésistible stimulant de l'intérêt personnel, un rendement bien supérieur à celui que peut donner un métayage à capital trop restreint.

La force du métayage réside tout entière dans le travail en famille : hommes, adultes, vieillards, femmes et enfants s'y utilisent en proportion des forces et des aptitudes. De plus, nulle part la solidarité des intérêts n'est mieux comprise, puisque propriétaires et exploitants partagent la bonne ou mauvaise fortune, et les avantages se doublent lorsque le propriétaire a appris à connaître sa terre, son milieu économique, et surtout son métayer et sa famille ; il peut alors se risquer à bâtir, à drainer, à amender, à faire, en un mot, œuvre d'amélioration foncière.

Avant d'appeler une population agricole laborieuse destinée à participer à la mise en valeur du sol tunisien, il faut commencer par la base, c'est-à-dire se préparer à lui fournir les moyens d'améliorer la terre, de la rendre plus fertile et plus maniable, par l'emploi du fumier, afin qu'elle puisse mieux rémunérer le travail que le cultivateur lui aura consacré.

Le champ des améliorations culturales est grand, donc il serait bien imprudent de s'y aventurer à la légère ; mais ce qu'un cultivateur ne doit jamais oublier : c'est qu'il doit exister une solidarité absolue entre la fertilité du sol et la somme de travail que l'on veut lui donner. Voici ce qui explique pourquoi dans les pays neufs, où les terres sont généralement à bas prix, la grande culture, avec un nombreux bétail, est l'avant-garde nécessaire pour frayer un passage à la petite culture qui s'épuiserait inévitablement sur une terre ingrate, dont une

grande entreprise peut plus facilement tirer parti en réalisant un produit net, tout en employant beaucoup de terre avec peu de travail. Il ne faut jamais oublier que la petite culture est forcément entraînée à une culture intensive, et que sur la plus grande partie du territoire tunisien le sol ne rend que 5 à 6, et rarement 8 hectolitres de blé à l'hectare. Ce serait dépenser beaucoup pour récolter bien peu.

De ce qui précède on est appelé à conclure qu'avant de faire entrer en action la petite culture, nous avons intérêt à lui préparer une meilleure situation, où la terre dont nous disposons aura été améliorée par une culture mieux appropriée aux conditions locales qui nous dominent, afin d'être en état, lorsque son heure sera venue, de mieux lui payer son travail. Notre agriculture doit actuellement opérer par des procédés d'exploitation peu dispendieux, et il y a dans tout système de culture, sagement conduit, un agent qui ne coûte rien : c'est celui que fournissent le temps, la nature, le savoir et le travail ; aussi faudrait-il voir se propager cette pensée que dans nos contrées arriérées il est urgent d'implanter, avant tout autre système, une agriculture de transition, permettant de réaliser des profits avec des capitaux peu considérables et beaucoup moins faciles à compromettre que dans les cultures spéciales, prématurément commencées.

Tunis, le 9 mars 1895.

F.-V. DELÉCRAZ.



LA PINTADINE DE VAILLANT
ET
L'ACCLIMATATION DE LA MÈRE-PERLE
SUR LE LITTORAL TUNISIEN

I — La Pintadine de Vaillant

Au mois de mai 1890, MM. Bouchon-Brandely, inspecteur général des Pêches maritimes, et A. Berthoule, secrétaire général de la Société nationale d'acclimatation, trouvaient à Gerba, sur une sakolève grecque revenant de la pêche aux éponges, plusieurs exemplaires encore vivants d'une pintadine qu'ils regardèrent comme la mère-perle, *Avicula* ou *Meleagrina margaritifera* Linné.

En juin ou juillet, cette découverte était annoncée dans la *Revue des Sciences naturelles appliquées*, organe de la Société d'acclimatation.

Le 10 août, nous écrivions dans la *Dépêche tunisienne* :

« Après examen de la très bonne planche publiée par la *Revue*, je crois pouvoir identifier l'avicule de Gabès avec celle qu'on pêche en abondance dans la baie de Suez et dont ma collection, au Muséum de Paris, contient un grand nombre d'exemplaires..... L'avicule de Suez produit des perles; mais elle n'acquiert pas une grande taille, et on la trouve souvent à fleur d'eau.

« En 1885, Monterosato avait décrit un *Meleagrina Savignyi* provenant d'Alexandrie; et Crosse avait supposé que ce pouvait être « une importation de la mer Rouge par le canal de Suez ». ⁽¹⁾

« Peut-être l'avicule de Gabès est-elle également immigrée de la mer Rouge. Il serait intéressant de vérifier si elle n'existe pas sur les côtes de la Tripolitaine et à Malte.

« Les embryons d'avicule sont très vraisemblablement doués d'une grande agilité qui leur permet des déplacements rapides. Quant aux individus adultes, fixés par un byssus vert foncé, ils peuvent être transportés au loin par les navires, auxquels ils s'attachent fréquemment. »

Dans leur rapport au ministre de la marine, daté du 6 août 1890, mais publié seulement en décembre, MM. Bouchon-Brandely et

(1) *Journal de Conchyliologie*, 1885, P. 142.

Berthoule ne désignent plus leur trouvaille que comme *une petite pintadine*.

« Il serait du plus haut intérêt, disent les deux savants spécialistes, de déterminer exactement les gisements de cette espèce, qui, d'après nos informations personnelles, vit sur plusieurs points du golfe de Gabès, et d'étudier la richesse de ces colonies jusque-là inconnues; il ne le serait pas moins de travailler à leur développement, à leur culture industrielle, et d'entreprendre sur ces mêmes fonds, qui semblent au premier abord très favorables à ces expériences, l'acclimatation de la grande pintadine.

« Des travaux d'une telle nature ne seraient pas seulement d'une haute portée au point de vue zoologique, ils pourraient, en même temps, donner des résultats économiques extrêmement considérables; nous ne saurions souhaiter trop vivement qu'ils puissent être entrepris sans tarder, avec ardeur et avec les moyens nécessaires pour en assurer le succès. » (1)

L'avicule signalée par MM. Bouchon-Brandely et Berthoule a été retrouvée en 1892, par M. Ed. Chevreux, sur la côte ouest de Gerba, à Gabès, au large de la Skhira, enfin dans la baie de Surkennis, où une laisse de 50 centimètres d'épaisseur était composée exclusivement de ses valves. En 1893, M. le professeur Bavay la recueillait sur le câble sous-marin de Gerba. Nous-même, nous l'avons trouvée en nombre, en 1895, 1896 et 1897, à Oued-Melah, dix-sept kilomètres au nord de Gabès. (2)

D'après M. Dautzenberg, (3) « la présence du genre *Meleagrina* dans la Méditerranée a été signalée, pour la première fois, en 1874, par M. Gaudion, puis en 1878, par M. de Monterosato (*Enumerazione e sinonimia delle conchiglie mediterranee*, p. 5, note), qui avait été informé qu'on pêchait alors en abondance, dans le port d'Alexandrie, une espèce de ce genre : elle se vendait au marché de cette ville en même temps que les huîtres, et M. de Monterosato se demandait si ce mollusque avait été introduit de la mer Rouge, ou s'il était indigène ».

Nous ne connaissons pas l'*Enumerazione* de M. de Monterosato, mais voici la notice que ce savant consacre à la pintadine d'Alexandrie dans l'ouvrage postérieur auquel faisait allusion notre article de *la Dépêche* : (4)

(1) BOUCHON-BRANDELY et A. BERTHOULE : *Les pêches maritimes en Algérie et en Tunisie*. Paris, 1891, P. 95 à 97.

(2) PH. DAUTZENBERG : *Campagne de la Melita, 1892, Mollusques recueillis sur les côtes de la Tunisie et de l'Algérie*. Paris, 1895, P. 1 à 3, 9. — EUSÈBE VASSEL : *Sur la pintadine du golfe de Gabès*. Paris, 1896, P. 6.

(3) *Loc. cit.*, P. 4.

(4) MONTEROSATO : *Nomenclatura generica e specifica di alcune conchiglie mediterranee*. Palermo, 1884, P. 7. Nous devons la transcription de ce passage à l'extrême obligeance de M. Paul Pallary.

« *Maleagrina Savignyi*, Monts (nov. sp. ?) — Savigny. Moll. Egypt. pl. 11. f. 8 (sans nom) = *M. sp.*, Monts. *En. e sin.*, p. 5, note (Alexandrie). = *M. Conomenosi*, Tib. *ms ex typo* (Alexandrie). — Port d'Alexandrie (Gaudion 1874, Lhotellerie et autres). Acclimatée ? ensemble avec une espèce non décrite d'*Ostrea*. Le genre Maléagrine est plutôt exotique et me rappelle plusieurs formes de *Vulsella*, trouvées dans les éponges provenant de la mer Rouge. »

Ce texte et le passage cité de M. Dautzenberg nous rendent perplexes. M. de Monterosato ne paraît pas avoir recueilli lui-même la méléagrine, et ce que nous voyons de plus clair, c'est qu'en 1878, elle se vendait au marché d'Alexandrie.

Les conchyliologistes en voyage font volontiers des récoltes à la poissonnerie du lieu ; c'est assurément leur droit ; mais en admettant *a priori* que ce qu'ils acquièrent ainsi a été recueilli sur place, ils commettent une grave imprudence et s'exposent aux plus regrettables erreurs. A Tunis, par exemple, le marché n'est-il pas constamment approvisionné d'huîtres, de moules, de clovisses venant de Marseille, ou même de l'Atlantique par voie de Malte.

Nous habitons l'Égypte de 1872 à 1886 ; et nous pouvons affirmer qu'on y transportait fréquemment du poisson et des coquillages d'Alexandrie ou de Port-Saïd à Suez, et vice-versa. Nous avons même eu occasion de citer plusieurs cas où des transports de ce genre avaient failli nous induire en erreur.

Il ne nous semble donc pas absolument démontré qu'une méléagrine ait existé dans le port d'Alexandrie dès 1874 ou même dès 1878. Toutefois, ce n'est pas impossible. En avril 1886, nous avons constaté que la petite pintadine de Suez vivait en grand nombre à Port-Saïd.⁽¹⁾

Quoi qu'il en soit, M. Dautzenberg a pu comparer dans d'excellentes conditions les exemplaires d'Alexandrie à ceux de Gabès et à ceux de la mer Rouge. De son examen, ce savant conclut qu'il n'existe aucune différence appréciable entre les uns et les autres : qu'il s'agit là d'un mollusque de la mer Rouge immigré dans la Méditerranée par le canal de Suez.

C'est ce que nous affirmions, avant de connaître le mémoire de M. Dautzenberg, dans une note lue le 2 avril 1896 au Congrès de Carthage de l'Association française pour l'avancement des sciences.⁽²⁾

L'avicule qui nous occupe a été admirablement figurée par Savigny.⁽³⁾

(1) VASSEL : *Sur les faunes de l'isthme de Suez*. Autun, 1890. P. 48 et 50.

(2) *Sur la pintadine, etc.* P. 6.

(3) SAVIGNY : *Description de l'Égypte, Coquilles*. Pl. XI, fig. 8 et 9 (la première représente un individu adulte, la seconde un individu jeune).

M. Dautzenberg conserve à la petite pintadine de Gabès et de Suez le nom de *Meleagrina radiata* Deshayes, qui lui avait été attribué par M. Vaillant. (1) Nous ne pouvons en aucune façon partager cette manière de voir.

Le nom de Deshayes passe nécessairement en synonymie. En effet, William Elford Leach, dans le tome I^{er} de son *Zoological Miscellany*, a créé la dénomination d'*Avicula radiata* pour une méléagrine dont Lamarck fait une simple variété du *M. Margaritifera*. (2) La publication des trois volumes de l'ouvrage du naturaliste anglais, commencée en 1814, a été terminée en 1817; (3) le nom de cet auteur date donc au plus tard de 1815.

Nous ignorons l'époque d'apparition du tome II des Mollusques de l'*Encyclopédie méthodique*, dans lequel Deshayes a créé son *Avicula radiata*: mais elle est assurément postérieure, car cette encyclopédie n'est citée nulle part dans les *Animaux sans vertèbres*, dont le tome VII est daté d'août 1822; d'ailleurs, Deshayes, né seulement en 1796, n'a publié qu'en 1823 son premier travail (*Mémoire géologique sur les fossiles du Valmondois*). (4)

Leach a donc indubitablement la priorité. Son espèce ou variété est-elle celle de Deshayes? Nous ne le croyons pas. En tout cas, ce n'est pas la petite pintadine qu'on récolte à Gabès et à Suez; par conséquent, ce n'est pas l'*Avicula* ou *Meleagrina radiata* de MM. Vaillant et Dautzenberg. Nous allons le faire voir, après avoir reproduit en entier, pour plus de clarté, le spécimens du genre *Meleagrina* de Lamarck. (5)

ESPÈCES

1. Pintadine mère-perle. *Meleagrina margaritifera*.

M. testâ subquadrata, supernè rotundata, fusco-virente, albo radiatâ; lamellis per series longitudinales imbricatis: superioribus majoribus.

Mytilus margaritifera. Lin. Gmel. p. 3351.

Rumph. Mus. t. 47, fig. F, G.

D'Argenv. Conch. t. 20, fig. A.

Gualt. test. t. 84, fig. E, F, G.

Margarita sinensis. Leach, Misc. zool. 1. pl. 48.

Chemn. Conch. 8. t. 80, f. 717-719.

Encyclop. pl. 177. f. 1-4.

[b] *Avicula radiata*. Leach, Misc. zool. 1, pl. 43.

Habite le golfe Persique, les côtes de Ceylan, les mers de la Nouvelle Hollande, le golfe du Mexique, etc. Mus. n^o. Mon cabinet. Coquille planulée, très-écailleuse, solide, qui devient très-grande, et qui fournit les plus belles et les plus grandes perles connues. La variété [b] a les écailles terminées en pointe. Knorr (Vergn. 1. t. 25. f. 2, 3.) en cite une des Antilles qui paraît s'en approcher.

(1) DAUTZ.: *Loc. cit.* P. 9. — LÉON VAILLANT: *Journal de Conchyliologie*, 1865, P. 114. — DESHAYES: *Encyclopédie méthodique, Mollusques*, T. II. P. 102.

(2) LEACH: *Misc. zool.* I, pl. 43. — LAMARCK: *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, T. VI, I^{re} partie, 1819, P. 152.

(3) *The new american Cyclopaedia*, Vol. X, P. 375.

(4) *Journ. de Conch.*, 1876, P. 123.

(5) *Loc. cit.*, P. 151 et 152.

2. Pintadine albine. *Meleagrina albina*.

M. testâ albidâ, irradiatâ, obsoletè squamosâ ; auriculis duabus semper distinctis.
An Rumph. Mus. t. 67. fig. B ?

[b] *Var. testâ violaceo partim tinctâ.*

Habite les mers de la Nouvelle Hollande, au canal d'Entrecastaux, et à la terre de Diémen. Mus. n°. A l'intérieur, le limbe qui environne la partie nacrée est blanc. Dans la variété [b] le test est teint de violet ainsi que le limbe intérieur. Largeur, 70 millimètres.

Si l'on examine attentivement ces diagnoses (malheureusement trop laconiques, selon la coutume de l'époque), on reconnaît que celle de l'espèce 2 variété *b* convient en tous points et seule à la forme de Gabès et de Suez.

Ce pélécy-pode, en effet, mesure en moyenne 0^m07 d'après MM. Bou-chou-Brandely et Berthoule ; c'est bien la largeur de nos exemplaires adultes d'Oued-Melah, dont le plus grand n'atteint pas huit centimètres. L'individu adulte de Suez figuré par Savigny a exactement 68 millimètres de largeur.

Les deux oreillettes existent, elles sont même très prononcées chez les individus jeunes (voir la figure 9 de Savigny).

Les exemplaires sont tous plus ou moins maculés de violet ; toutefois, plusieurs de ceux d'Oued-Melah montrent une tendance à l'albinisme que nous n'avons pas remarquée à Suez, ce qui indique bien qu'il s'agit d'une simple variété d'*Avicula albina* comme le pensait Lamarck.

L'habitat concorde également, car les espèces qui se retrouvent dans les mers d'Australie ne sont pas rares à Suez. Citons notamment, pour les genres les plus voisins : *Pecten australis* Sowerby ; *P. lividus* Lamarck ; *Avicula margaritifera* Linné ; *Malleus regula* Forskal.

Aussi, notre regretté ami Paul Fischer, revisant le travail de M. Vaillant, attribue-t-il à la petite pintadine de Suez le nom de *Meleagrina albina* var. *b* Lamarck. ⁽¹⁾

Ce n'est pas tout. L'espèce 1 variété *b* de Lamarck (*A. radiata* Leach) diffère de l'*Avicula margaritifera* typique en ce que la première a les écailles terminées en pointe. Or, ce caractère, nous le trouvons marqué au plus haut point dans la véritable mère-perle de Suez, représentée par Savigny (planche XI, fig. 7). La différence saute aux yeux si l'on compare cette figure à celle donnée par Chenu et reproduite par Fischer. ⁽²⁾

Nous en concluons que le nom d'*Avicula radiata* convient à la

(1) P. FISCHER : *Sur la faune conchyliologique marine des baies de Suez et de l'Akabah.* Journal de Conchyliologie, 1870, P. 169.

(2) CHENU : *Manuel de Conchyliologie et de Paléontologie conchyliologique.* T. II. Paris, 1862, P. 160, fig. 794. — P. FISCHER : *Manuel de Conchyliologie et de Paléontologie conchyliologique.* Paris, 1887, P. 952, fig. 721.

grande pintadine de la mer Rouge, non à la petite. Quant à celle-ci, comment la dénommer ?

M. Dautzenberg parle de noms « attribués par Reeve, Swainson, etc., à des formes extrêmement voisines, sinon identiques, de l'océan Indien et de l'océan Pacifique. »⁽¹⁾ C'est à vérifier. Hors d'état de le faire ici (car, on l'a dit spirituellement, il y a à Tunis un bibliothécaire, mais pas de bibliothèque), nous nous placerons provisoirement dans l'hypothèse de la non-identité.

« Lorsque le Dr Tiberi reçut d'Alexandrie les premiers *Meleagrina* pêchés dans la Méditerranée, il en distribua des exemplaires sous le nom de *Meleagrina Conemenosi*. M. de Monterosato substitua en 1881 au nom resté manuscrit de Tiberi, celui de *Savignyi* qui a l'inconvénient d'avoir été employé précédemment par Deshayes pour un autre mollusque du genre trop voisin *Avicula*. »⁽²⁾

Ce n'est pas là un inconvénient, mais un obstacle insurmontable ; en effet, d'excellents auteurs (parmi lesquels Paul Fischer et Deshayes lui-même) n'admettent pas le genre *Meleagrina* de Lamarck ou n'en font qu'une coupe du genre *Avicula*.

Nous nous rangeons à leur opinion, car l'étude d'un grand nombre d'échantillons nous a montré que les caractères distinctifs signalés par Lamarck et par Fischer ne sont rien moins que constants. C'est d'ailleurs ce qui ressort de la planche XI de Savigny, fig. 6 et 9. Dans sa jeunesse, la pintadine albine est souvent tout à fait aviculiforme.

Il faut, croyons-nous, y voir l'indice que la pintadine représente un degré plus avancé d'évolution que l'avicule proprement dite, la mère-perle ayant plus évolué que l'albine et étant sans doute une adaptation de celle-ci à des eaux un peu plus profondes.

Le nom de var. *Savignyi* rejeté, celui de var. *Vaillantii*, que nous proposons en 1896, est valable (dans l'hypothèse indiquée).

En résumé, nous estimons qu'il convient de formuler ainsi que suit la synonymie des deux pintadines de Suez, conditionnellement pour la première.

1. *Avicula (Meleagrina) albina* Lamarck. Var. *Vaillantii* Vassel.
Vassel, *Sur la pintadine du golfe de Gabès*, 1896, p. 10.
Meleagrina albina. Var. *b* testâ violaceo partim tinctâ. Lamarck,
Anim. sans vert., éd. I, t. VI, part. 1, p. 152.
Savigny, *Égypte*, pl. XI, fig. 8 ; fig. 9 (*juvenis*).
Au *Avicula radiata*. Deshayes, *Encycl. method., Mollusques*,
t. II, p. 102, n° 12 ?
Avicula radiata. Vaillant, *Journ. de Conch.*, 1865, p. 111.

(1) *Loc. cit.*, P. 10.

(2) *Ibid.*

Meleagrina margaritifera non adulta. Issel, *Malacol. del mar rosso*, p. 368.

Meleagrina albina. Var. *b.* Fischer, *Journ. de Conch.*, 1870, p. 169.

Meleagrina Conomenosi. Tiberi in ms. (1)

Meleagrina Savignyi. Monterosato, *Nomenclatura*, p. 7.

Meleagrina radiata. Dautzenberg, *Mém. Soc. zool.*, 1895, p. 371.
Non *Avicula radiata* Leach.

Hab. Les mers de la Nouvelle-Hollande, au canal d'Entrecasteaux et à la terre de Diémen (Lamarck). Suez (Vaillant, Fischer, Vassel). Port-Saïd (Vassel). Alexandrie (Monterosato). Golfe de Gabès: Gerba (Bouchon-Brandely et Berthoule, Chevreux, Bavay), Gabès (Chevreux), Oued-Melali (Vassel), devant la Skhira (Chevreux), baie des Surkennis (Chevreux).

2. *Avicula (Meleagrina) margaritifera* Linné. Var. *radiata* Leach.

Meleagrina margaritifera. Var. *b.* *Avicula radiata*. Lamarck, *Anim. sans vert.*, éd. I, t. VI, part. I, p. 151.

Avicula radiata Leach, *Misc. zool.*, I, pl. 43 (teste Lamarck).

Savigny, *Egypte*, pl. XI, fig. 7.

Meleagrina margaritifera. Issel, *Malacol. del mar rosso*, p. 95 et 367.

Meleagrina margaritifera. Fischer, *Journal de Conch.*, 1871, p. 212.

Non *Avicula radiata* Vaillant, nec *Meleagrina radiata* Dautzenberg.

Hab. Suez (Issel, Fischer).

Y aurait-il avantage à tenter sur le littoral de la petite Syrte, comme le proposaient MM. Bouchon-Brandely et Berthoule, la culture industrielle de la pintadine de Vaillant? Nous ne le croyons pas. A Suez, où ce mollusque est très abondant, on le mange quelquefois, bien qu'il soit coriace, fort indigeste et d'une saveur peu délicate; mais on n'en fait pas d'autre usage.

On assure qu'il renferme parfois des perles: pour notre part, nous n'en avons jamais trouvé, et nous avons ouvert des centaines d'exemplaires. N'aurait-on pas confondu (ainsi que l'a fait d'ailleurs le savant conchyliologiste Issel) la pintadine albine et les individus jeunes de la vraie mère-perle?

La nacre de la petite pintadine est très brillante, mais sans épaisseur; elle nous a paru plus tendre que celle de l'*Avicula margaritifera*. Peut-être, néanmoins, serait-elle propre à l'incrustation. Mais trouverait-on là un débouché de quelque importance?

(1) M. Dautzenberg écrit *Conomenosi*; M. Pallary, dans la copie qu'il a faite pour nous, orthographie *Conomenosi*.

Pourtant, le fait de l'acclimatation de l'avicule albine dans le golfe de Gabès présente un haut intérêt; mais c'est à un tout autre point de vue, auquel nous allons nous placer dans notre second chapitre.

II — La Mère-Perle

Dès 1890, on l'a vu, MM. Bouchon-Brandely et Berthoule émettaient le vœu qu'on tentât sans délai d'acclimater la véritable huitre perlière dans le golfe de Gabès. Une pareille entreprise aurait-elle des chances de succès? Comment conviendrait-il de la conduire? Quels en pourraient être les résultats économiques? Nous avons à peine effleuré ces questions dans notre mémoire de 1896;⁽¹⁾ ici, nous les traiterons un peu moins succinctement.

En matière d'acclimatation, il n'existe pas de certitude *a priori* et l'expérience seule est probante; toutefois, on arrive à une grande probabilité en raisonnant par analogie.

Ainsi, on est en droit de supposer qu'une espèce donnée (végétale ou animale, peu importe) s'acclimatera dans le nouveau milieu s'il paraît à peu près identique à celui qu'elle quitte. De même, on peut espérer que telle station conviendra à tel organisme si elle est déjà habitée par un autre très voisin. Enfin, en général, une espèce se prêtera d'autant mieux au changement d'habitat qu'elle est plus rustique, que son organisation est plus simple et que son aire actuelle de distribution est plus vaste.

La question des milieux est très complexe. Les principaux facteurs qui semblent de nature à affecter les mollusques marins sont, autant que nos faibles connaissances nous permettent d'en juger: la température; la profondeur, de laquelle dépendent la pression et, en grande partie, la quantité d'air en dissolution ainsi que le tamisage de la lumière; le degré de salure; la nature du fond, non seulement au point de vue de la consistance, mais encore à celui de la composition chimique; la hauteur des marées (dans certains cas seulement), la tranquillité ou l'agitation de l'eau; la plus ou moins grande abondance des aliments appropriés, souvent en relations avec la faune et la flore ambiantes; l'existence ou l'absence d'ennemis.

Si nous cherchons à comparer à ces différents points de vue le golfe de Gabès à celui de Suez, par exemple, nous sommes forcé de reconnaître que, bien que nous les ayons fréquentés l'un et l'autre, si les renseignements circonstanciés nous font défaut.

Pour la température, la différence n'est pas grande; elle doit être peu près insensible à quelques mètres de profondeur. D'après

1) Sur la pintadine, etc. P. 40.

Reclus, Suez et Gabès seraient l'un comme l'autre sur l'isotherme de 22°. (1)

La profondeur est à notre volonté.

L'eau de la Méditerranée contient un peu moins de chlorures que celle de la mer Rouge : la densité de la première est 1,027, celle de la seconde, 1,031. Une aussi faible différence serait peut-être dangereuse pour certaines astéries qu'on tue *instantanément* (nous l'avons constaté à Suez) en les plongeant dans l'eau douce : sur des mollusques, elle doit être sans action.

Les fonds ne diffèrent pas beaucoup ; cependant le golfe de Suez a des récifs de corail qu'on ne voit pas dans la petite Syrte.

Somme toute, la comparaison des lieux ne nous permet pas de nous prononcer.

Par contre, l'acclimatation de la pintadine de Vaillant sur nos côtes y rend on ne peut plus probable celle de la mère-perle. Les deux espèces, en effet, sont absolument voisines ; si voisines que le professeur Issel, conchyliologiste des plus exercés, et après lui le docteur Conrad Keller (2) ont pris la première pour la seconde ; que MM. Bouchon-Brandely et Berthoule étaient tombés tout d'abord dans la même erreur.

Grande et petite pintadine *vivent ensemble*, dans la zone bathymétrique dite des laminaires, et ne se différencient guère que par deux points : tandis que le diamètre de l'une est de sept à huit centimètres au maximum, l'autre atteint jusqu'à trente centimètres ; (3) alors que la première vit entre 8 et 20 mètres de profondeur, (4) la seconde remonte plus près de la surface, et à Suez, où la mer marne de 1^{re} 16 aux syzygies, nous en avons souvent trouvé des exemplaires restés à sec (surtout des jeunes). Cependant, M. Ed. Chevreux l'a draguée par 22 mètres devant la Skhira. (5)

L'aire spécifique de la mère-perle donne aussi, par son étendue, un indice entièrement favorable. On la trouve notamment : dans la mer Rouge, où elle arrive jusqu'à Suez ; dans le golfe Persique ; au cap Comorin, à Ceylan et sur la côte de Coromandel ; à Java, à Sumatra, dans la mer de Soulou ; au Japon ; sur les côtes ouest et nord d'Australie ; aux îles de la Société, aux îles Gambier, aux îles Pomotou ; sur la côte de Californie, à Acapulco, dans le golfe de Tehuanlepec, à Panama ; dans le golfe du Mexique et aux Antilles. (6)

(1) ÉLISÉE RECLUS : *Nouvelle géographie universelle*. X. *L'Afrique septentrionale*, 1^{re} partie, Paris, 1884, P. 16.

(2) CONRAD KELLER : *Die Fauna im Suez-Kanal*. Bâle, 1882, P. 24. — EUSEBE VASSEL : *Sur les faunes*, etc. P. 44.

(3) *The new amer. Cycl.* Vol. XIII, P. 71.

(4) P. FISCHER : *Manuel de Conch.* P. 952.

(5) DAUTZENBERG : *Loc. cit.* P. 2.

(6) LAMARCK : *Loc. cit.* — CHENU : *Leçons élémentaires d'histoire naturelle*, Paris, 1847, P. 97 et 99. — *The new amer. Cycl.* Vol. XIII, P. 71. — P. FISCHER : *Man. de Conch.* P. 468 et 952.

Enfin l'huitre perlière doit être résistante, à en juger par la Pintadine de Vaillant, qui vit plusieurs jours hors de l'eau.

Il est permis de se demander si la mère-perle, vu ses relations étroites avec sa congénère, ne la suivra pas spontanément dans sa migration de la mer Rouge à la Méditerranée. Nous l'avons dit ailleurs, le fait paraît improbable.

En effet, la profondeur à laquelle vit le *Meleagrina margaritifera* ne lui permet pas de s'attacher à la coque des navires et d'être ainsi transporté au loin ; elle paraît d'ailleurs s'opposer à ce qu'il franchisse le canal de Suez, qui n'a que huit mètres d'eau.

L'embryon se ment-il plus près de la surface ? Peut-être. Mais à en juger par les faits connus, il devient sans doute sédentaire au bout de peu de jours ; et quelque agile qu'on le suppose, il ne pourrait dans l'intervalle, étant donné sa petite taille, parcourir les cent soixante kilomètres qui séparent les fonds suffisants de la mer Rouge de ceux de la Méditerranée.

Si nous voulons avoir chez nous l'huitre perlière, le plus sûr est de l'aller chercher. Examinons donc les difficultés que peut présenter le transport.

Et d'abord, où convient-il d'aller prendre la mère-perle ? Evidemment à Suez. N'est-ce pas le plus voisin des points où elle a été signalée ? Moins long sera le voyage, moindre sera le déchet ; moindre aussi la dépense. En même temps, c'est le lieu où la température se rapproche le plus de la nôtre, ce qui facilitera l'acclimatation.

A Suez, d'ailleurs, on trouvera sur place les ressources nécessaires, notamment un scaphandre.

Peut-être nous objectera-t-on que si la pintadine de la mer Rouge était de bonne qualité, il y aurait dans cette mer des pêcheries de perles. Il y en a en effet, bien qu'elles ne soient pas connues en Europe. Jusqu'en 1882, alors que les escales de Yambo, Djedda, Massaoua, Souakim, Hodéïdah étaient desservies par les paquebots de la Compagnie Khédiviè, ces navires apportaient à Suez de petits lots de nacre. Si la pêche de l'huitre perlière n'est pas en mer Rouge une grande industrie comme à l'île Bahrein ou dans le détroit de Manaar, il faut sans doute s'en prendre à l'aversion naturelle de l'Arabe pour la mer.

Pline est là pour appuyer notre dire. Il nous apprend que les perles de la mer Rouge sont moins volumineuses que celles des Indes, mais qu'en revanche elles ont une plus belle eau : *Et in candore ipso magna differentia : clarior in rubro mari repertis.* (1)

Si nous sommes certain qu'il existe des bancs d'huitres perlières

(1) PLINE : *Hist. nat.* IX, 56.

dans le golfe de Suez, nous n'en connaissons pas exactement la position; il faudra donc les chercher. On emploiera pour cela concurremment la drague et les plongeurs à nu. On pourra aussi se servir d'un instrument que nous avons imaginé et que nous appelons *lorgnette à immersion*.

Les Italiens qui pêchent l'éponge à la fouenne sur le littoral du golfe de Gabès emploient pour explorer les bancs un cylindre ou seau en fer-blanc dont le fond est une vitre. C'est ce qu'ils nomment le *specchio* (miroir). En immergeant la partie vitrée, on fait disparaître les bulles et les rides qui troublent la surface de la mer, de sorte que si on regarde à l'intérieur du cylindre, on trouve à l'eau une transparence tout à fait surprenante.

Cet appareil rudimentaire, que nous avons cherché à perfectionner, est connu des marins sous le nom de lunette de calfat.

Notre lorgnette à immersion (qui n'a pas encore été construite) se compose d'une paire de jumelles ordinaires ou lunettes de Galilée d'un faible grossissement et d'un foyer assez long pour que, les yeux de l'observateur assis dans une embarcation étant aux oculaires, les objectifs se trouvent immergés. Bien entendu, la monture est étanche. Le tirage permet la mise au point à partir d'un mètre. L'instrument n'a besoin que d'une précision très ordinaire.

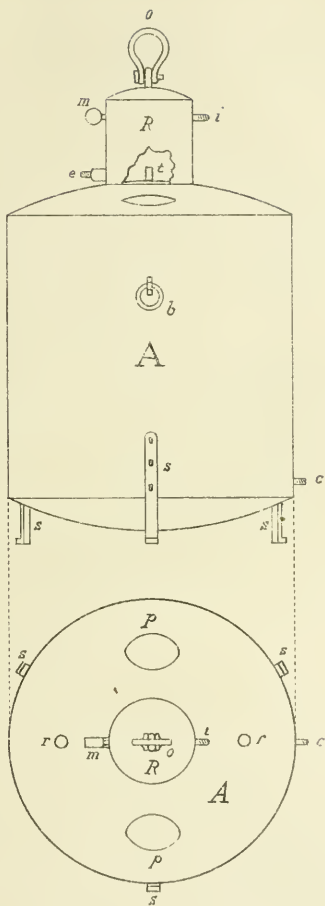
Pour transplanter une espèce, il ne suffit pas de la placer dans un milieu analogue à celui où elle vivait: il faut aussi faire en sorte que sa santé ne soit pas gravement atteinte à la suite du voyage, ce qui la mettrait hors d'état de résister au plus léger changement. Ne serait-ce pas, notamment, pour avoir négligé les précautions indispensables, qu'on a échoué jusqu'ici dans les tentatives de culture de coraux et d'éponges?

En ce qui concerne le *Meleagrina margaritifera*, nous estimons que la principale difficulté réside dans la pression de deux à trois atmosphères sous laquelle il vit. Une réduction soudaine amènerait dans les tissus des désordres funestes, outre qu'elle affecterait dangereusement la respiration. L'emploi d'un *aquarium à pression* s'impose.

Il faut éviter également les brusques changements de température, la corruption de l'eau, très nuisible aux animaux à branchies, une lumière trop forte, qui incommode même les espèces privées de la vue, un excès d'air en dissolution.

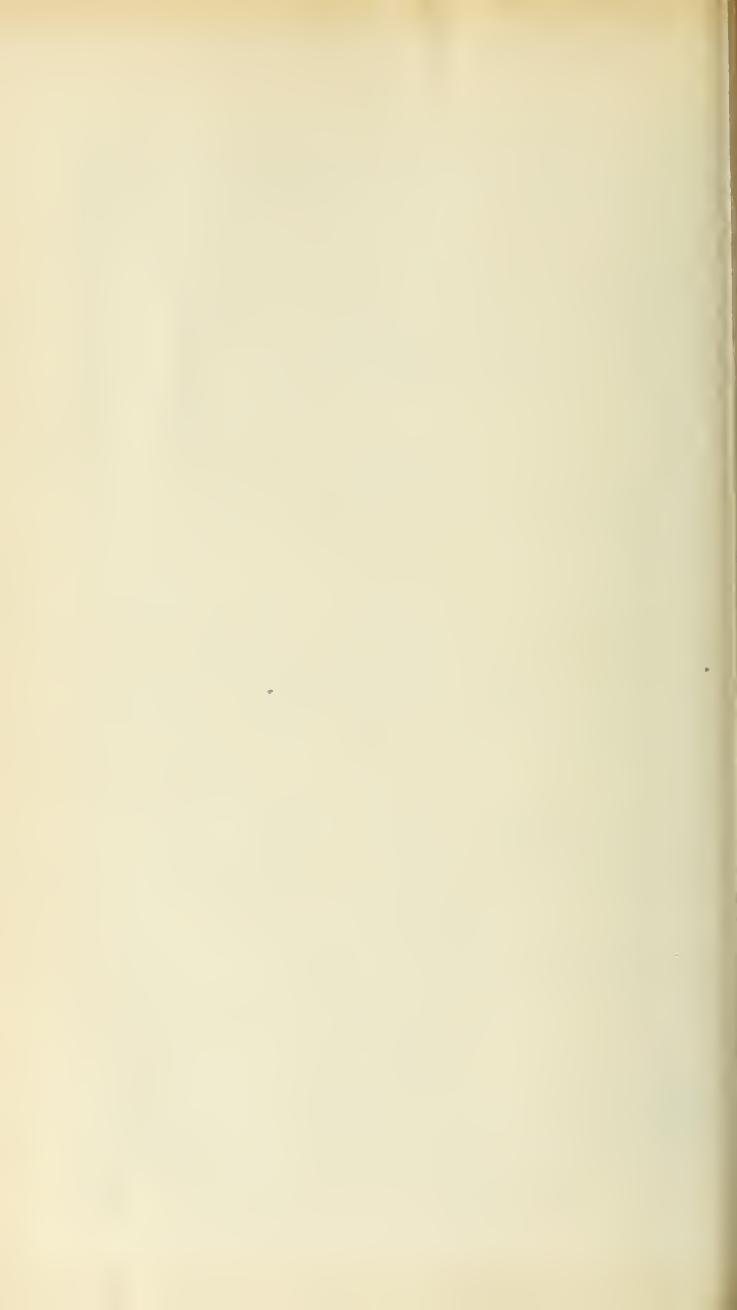
Notre aquarium à pression est figuré en schéma dans le croquis grossier qui accompagne ce mémoire.

A est un cylindre en tôle d'acier, fermé par deux calottes sphériques. Il est pourvu de portes autoclaves *p*, de regards en verre épais *r* et d'une tubulure de circulation *c*, avec bouchon à vis pressant une rondelle de cuir gras. Il communique par un tuyau *t* avec le ré-



E. Vassel

Aquarium à pression



servoir à air ou régulateur de pression *R*, qui porte un manomètre *m*, une tubulure d'introduction d'air *i* et une tubulure d'évacuation *e*.

La tubulure *i*, à laquelle peut s'adapter le raccord du tuyau en caoutchouc d'une pompe à air, contient une soupape s'ouvrant facilement de dehors en dedans; la tubulure *e*, une soupape réglable, s'ouvrant de dedans en dehors. Ces deux tubulures peuvent, en outre, se fermer au moyen de bouchons à vis.

Si le régulateur *R* ne communique avec le vivier *A* que par le tube *t*, c'est afin d'éviter que l'eau dissolve trop d'air.

L'appareil est pourvu de trois pieds ou supports *s*, de trois anneaux *b* destinés à le fixer à bord et d'une manille *o* permettant de le soulever. Il est enveloppé d'une chemise mauvaise conductrice de la chaleur (bourrée de poudre de liège, par exemple) qui n'est pas indiquée sur le croquis, et construit pour résister à une pression absolue de quatre atmosphères.

Évidemment, il serait bon que l'intérieur fût revêtu d'émail; mais nous ignorons s'il existe des usines outillées pour traiter dans leurs fours un vaisseau d'une contenance de sept à huit cents litres. Au reste, nous avons souvent recueilli à Suez la Pintadine de Vaillant sur la coque très rouillée des dragues: les sels de fer que l'eau dissoudra pendant une traversée assez courte ne paraissent donc pas devoir exercer une action fâcheuse. L'étamage pourrait être un remède pire que le mal, attendu que nous ignorons complètement l'action des sels d'étain sur les mollusques.

S'il est impossible de recourir à l'émaillage, le mieux serait sans doute d'enduire intérieurement l'aquarium de paraffine, appliquée à chaud avant la mise en place de la chemise calorifuge. Nous ne croyons pas que cette couche s'oppose à une suffisante adhérence du byssus des pintadines.

Passons maintenant aux détails de l'opération.

Le banc d'huîtres perlières ayant été reconnu, on règle la soupape *e* pour la pression correspondant à la profondeur de l'eau. L'appareil est descendu sur le fond, tous orifices ouverts.

On introduit dans l'aquarium *A* un petit nombre de pintadines, une vingtaine: si on en mettait davantage, les chances de succès s'amoindrieraient par la contamination de l'eau.

Notons qu'il serait aisé de disposer notre aquarium portatif de façon à permettre d'y renouveler l'eau sous pression en cours de voyage, et, par suite, d'y transporter beaucoup plus d'exemplaires.

Il suffirait pour cela d'adapter au vase principal *A* deux tubulures pareilles à *i* et *e*. Mais y aurait-il avantage à le faire? N'est-il pas à craindre que l'introduction répétée d'eau prise près de la surface ne soit dangereuse? Et pour puiser à une certaine profondeur, il y aurait de sérieuses complications.

Mieux vaudrait, à notre avis, doubler les probabilités de réussite en employant deux appareils de même modèle.

On fera bien de ne pas clore l'aquarium aussitôt après y avoir placé les mollusques, mais d'en laisser quelques heures l'intérieur en communication avec la mer, la sortie étant obstruée simplement par des grilles.

On condamne ensuite l'orifice *e* et les portes *p*; on refoule de l'air par la tubulure *i* dans le réservoir *R* jusqu'à ce que l'eau en soit toute évacuée par *e*; on visse les bouchons de *i* et de *e*, puis on remonte l'appareil.

Il devra être placé dans le faux-pont du navire, et non sur le pont, où les changements de température seraient trop soudains. Bien entendu, le voyage n'aura lieu ni en hiver, ni au cœur de l'été.

Pendant la traversée, on maintiendra rigoureusement la pression, en refoulant, s'il y a lieu, de l'air dans le régulateur.

À l'arrivée, on choisit un fond convenable, à la profondeur où les pintadines ont été pêchées; on y descend l'appareil, on ouvre les portes *p* et l'orifice *e*, et on laisse le mélange se faire peu à peu entre l'eau de la mer et celle de l'aquarium.

La mère-perle aime les eaux tranquilles; elle prospère dans la lagune intérieure des atolls et y acquiert des dimensions exceptionnelles. C'est pourquoi nous pensons que dans le golfe de Gabès on ne saurait trouver un champ d'expérience plus favorable que le lac de Bou-Grara. Il y aurait, naturellement, certaines mesures de protection à prendre. D'après Chenu,⁽¹⁾ les jeunes pintadines mettent sept ans à atteindre la taille normale.

Comme nous le disions en 1896, nous sommes convaincu qu'il suffirait de quelques milliers de francs pour acclimater sur nos côtes la véritable huitre perlière.

Le but à atteindre vaut-il les risques à courir? La disette des livres ne nous permet de répondre à cette question que par des chiffres fort incomplets et datant déjà d'une trentaine d'années; mais nous les croyons concluants quand même :

Les pêcheries de perles de Bahrein, dans le golfe Persique, produisent actuellement cinq à six millions de francs. La mer des Indes et le Pacifique exportent chaque année, outre les perles, des milliers de tonnes de nacre, qui se vendent de 350 à 3.250 francs l'une, suivant qualité.⁽²⁾

(1) *Lec. élém. d'hist. nat.*, P. 97.

(2) *The new amer. Cycl.*, Vol. XIII, p. 72.

Au mois de décembre de l'année dernière, un généreux inconnu, notre collègue à l'Association française pour l'avancement des sciences, nous écrivit de Barcelone, où il était de passage. Il avait lu notre notice de 1896 et voulait prendre à sa charge les frais de la tentative d'acclimatation de l'huître perlière. Tout fier de voir un compatriote montrer ainsi une munificence *britannique*, nous lui décrivîmes nos procédés, mettant à sa disposition notre temps et notre peine; et.....

Nous n'en avons plus entendu parler.

EUSÈBE VASSEL.

Maxula-Radès (Tunisie), mars 1898.



LA GUERRE DU MAROC

RACONTÉE PAR NOS ADVERSAIRES

Extrait de l'Histoire des Dynasties marocaines (1)

PAR AHMED BEN KHALED EN NACEUR

et traduit de l'arabe par M. PELLAT, interprète militaire de 1^{re} classe

CAUSES QUI ONT AMENÉ CETTE GUERRE

La paix existait entre la France et le Maroc depuis le règne du sultan Mohamed ben Abd Allah.⁽²⁾ Quand les Français eurent vaincu les Turcs qui commandaient à Alger et pris possession de cette ville, les habitants de Tlemcen envoyèrent une députation au sultan Mouley Abd er Rahmane pour le prévenir qu'ils acceptaient sa souveraineté et voulaient devenir ses sujets. Leur demande fut agréée, après les entrevues et les négociations dont nous avons parlé plus haut.

Malgré cela, les chrétiens occupèrent Tlemcen, et de son évacuation date l'époque où toute cette région fut placée sous les ordres d'El Hadj Abd el Kader ben Mahi ed Dine, qui se déclara vassal de l'empereur.

Ce dernier avait pour l'émir une vive affection. Malheureusement, les Français s'acharnèrent à le poursuivre, et la cour chérifienne fut obligée de reconnaître qu'Abd el Kader semait la mort dans le pays, le ruinait et que ses adversaires n'avaient qu'une politique : provoquer des désordres dans une contrée pour s'en emparer ensuite.

En 1813, ils avaient soumis tout le Maghreb central, et le fils de Mahi ed Dine errait sur la nouvelle frontière, allant du Sahara chez les Beni-Suassen, d'Oudj'da dans le Riff ou ailleurs. Il est possible que, pendant ces nombreuses migrations, on ait vu, au milieu de sa troupe, des sujets marocains ou des soldats du sultan. Dans tous

(1) Cet ouvrage, dont le titre exact est *Recherches sur l'histoire des dynasties du Maghreb*, a été imprimé au Caire pendant la dernière décade de ramadan 1312 (fin mars 1895), par la maison dont la raison sociale est *El Habib et Belrui et Mohammed-Effendi Mostefa*. L'auteur, Ahmed ben Khaled, qui habite encore Salé (Maroc), sa ville natale, est réputé un des plus grands savants de son pays et de son époque. La lecture complète de ce livre permet d'affirmer que cet historien l'a composé en compulsant les archives du gouvernement chérifien et en interrogeant, pour les événements contemporains, les musulmans qui en ont été témoins.

(Note du Comité de lecture de l'Institut de Carthage.)

(2) Cet empereur marocain régna de 1757 à 1789.

les cas, ses adversaires profitaient de ce prétexte pour violer le territoire marocain. Ils exécutèrent plusieurs fois des coups de main sur les Beni-Snassen, sur Oudj'da et sa baulieue. Un jour, notamment, ils tombèrent sur cette ville à l'improviste et la razièrent.

Ces violations de frontière réitérées décidèrent la cour chérifienne à adresser une note diplomatique au gouvernement français. On lui répondit : « La paix a été rompue par Abd el Kader ; à maintes reprises il a fourni des chevaux, des armes et des subsides à nos adversaires ; les troupes impériales guerroyent sur nos frontières, et enfin les Beni-Snassen se liguent avec l'émir pour nous attaquer. »

A ces explications, les autorités françaises ajoutèrent, selon leur habitude, plusieurs arguments du même genre. Quant à celui qui fut la cause première de ces troubles, sa conduite à l'égard de Mouley Abd er Rahmane fut coupable. Il voulut répudier l'autorité de son souverain, devenir indépendant, et déclara la guerre aux chrétiens. Quel bénéfice pouvait-il retirer de cette politique ? Aucun. Bref, il commença par soulever les populations kabyles qui l'entouraient, ce qui dévoila au sultan, d'une manière explicite, les projets de son ancien vassal.

La situation s'aggravant, la population étant lasse de cet état de trouble, l'empereur déclara la guerre.

PRÉPARATIFS DE GUERRE — PROCLAMATION DE L'EMPEREUR
CONSEILS D'ABD EL KADER AU FILS DU SULTAN

Le premier soin de Mouley Abd er Rahmane fut de prescrire aux populations avoisinant la frontière de se préparer à la lutte, de se tenir sur leurs gardes et de se concentrer pour mieux parer aux éventualités. Puis, il confia à son cousin Mouley Mamoun ben Chérif le soin de lever des troupes et de les envoyer à Oudj'da. Afin d'alléger cette lourde tâche, il adjoignit à ce chérif le juriconsulte Ali ben El Gennaoui qui faisait partie des notables de Rabat. Ce dernier eut même une escarmouche avec un détachement français dès son arrivée sur la frontière. Le sultan, de son côté, préparait avec activité les munitions et les vivres indispensables à une armée, réunissait le matériel de guerre disponible, enrôlait des soldats, ordonnait de préparer des étendards, des drapeaux et mobilisait les Kabyles.

Arrivons à la proclamation qu'il lança pour appeler aux armes ses sujets, les inciter à la guerre sainte et animer leur courage. Elle a été mise en vers et rédigée par le vizir Ben Dris. En voici la teneur :

« O habitants du Maroc ! le moment de vous lever est venu — pour combattre dans une guerre sainte et légitime — les idolâtres qui vous avoisinent à l'est. — Ils ont abreuvé d'ignominies les vrais croyants. — Ne vous laissez pas séduire par leurs manières douce-

reuses! — Les perfidies qu'elles cachent allument la colère de tout musulman. — L'intelligence d'un enfant et celle d'un adulte ne peuvent concevoir les innombrables tromperies dont ils sont coutumiers; — la fourberie est peinte sur leurs traits; le mensonge et l'imposture sont leur ligne de conduite. — Votre dignité vous oblige de répondre à cet appel, — car le lâche seul reste indifférent devant l'ennemi, — et celui qui accepte le voisinage du mal sans chercher à l'éviter — ressemble à la vipère vivant dans un panier rempli de vipères; — enfin, l'homme libre ne doit rechercher l'immortalité que dans sa bravoure: — un être méprisé ne peut retrouver le bonheur en ce monde. »

Ce langage porta ses fruits. Trente mille cavaliers accoururent. (4) Parmi eux on voyait des réguliers et des irréguliers kabyles, avec une contenance martiale et admirablement armés. La tribu des Oudaïa seule ne fournit qu'un faible effectif, parce qu'elle était mal-famée, méprisée par le sultan.

Ce fut le fils de l'empereur, Si Mohammed ben Abd er Rahmane, qui reçut le commandement supérieur des troupes. Les préparatifs terminés, il partit aussitôt et alla installer son camp sur les bords de l'oued Isly, dans le caïdat d'Oudj'da.

Que devenait El Hadj Abd el Kader pendant ces préparatifs? Il continuait d'errer à proximité de la frontière, escorté par cinq cents cavaliers environ, représentant les débris de l'armée recrutée par lui, jadis, dans le Maghreb central. Son prestige, sa puissance avaient commencé à déchoir. Quant à sa présence dans le pays, elle n'était plus d'une grande utilité; au contraire, elle y était devenue funeste. Son ancienne bravoure s'était relâchée, il poursuivait un but coupable: n'avait-il pas osé pousser à la révolte les soldats et les sujets du sultan?

Dès que le général en chef de l'armée marocaine eut dressé sa tente sur les rives de l'Isly, l'émir vint lui demander une entrevue qui lui fut accordée. Il se présenta à cheval et adressa à Si Mohammed ben Abd er Rahmane les paroles suivantes:

« Vous avez commis une imprudence en apportant ces tapis, ces tentures, ces objets de luxe que vous venez étaler à la barbe de vos ennemis. Que cette preuve de légèreté ne se renouvelle pas! Ne vous approchez pas des infidèles avant d'avoir abattu vos tentes, chargé vos bagages et pris vos dispositions pour partir, car lorsque les soldats français aperçoivent un camp ennemi, rien ne les arrête: ils

(4) L'auteur écrit plus loin que la confédération des Beni-Snassen fournit un contingent de soldats à peu près égal à celui qu'il porte ci-dessus. En additionnant ces deux nombres, on reconnaît fondée l'assertion des historiens français qui affirment que l'armée marocaine vaincue à Isly comprenait environ 60,000 hommes.

fondent sur lui et l'enlèvent, dussent-ils périr jusqu'au dernier. »⁽¹⁾

Il termina cet entretien en expliquant au fils du sultan la tactique qu'il employait toujours dans ses rencontres avec les chrétiens.

Ces conseils étaient frappés au coin du bon sens ; malheureusement ils ne furent pas écoutés. Le fils de Mahi ed Dine était, à ce moment, vu d'un trop mauvais œil par l'entourage de Si Mohammed.

D'aucuns racontent même que l'un des hommes appartenant à la suite du prince reprocha à l'émir sa liberté de langage en présence de l'héritier du trône et l'audace dont il avait fait preuve en osant donner des conseils à un général en chef avant d'y avoir été invité.

L'entrevue terminée, Abd el Kader, désappointé, revint sur ses pas avec des allures d'indépendance et un visage sur lequel on croyait lire : « N'ayant pas conseillé cette guerre, je n'en redoute pas les conséquences. »

BATAILLE D'ISLY

Pendant la nuit qui précéda cette triste journée, deux Arabes du pays se présentèrent au camp et demandèrent à parler au chambellan de Si Mohammed. Ce haut fonctionnaire, qui se nommait Sid Taïeb ben El lamani (dit Bou Acherine), les reçut.

« L'ennemi, s'empressèrent-ils de déclarer, se propose de vous attaquer demain matin. Prenez vos dispositions et avertissez le prince. »

« Le prince dort, répondit leur interlocuteur, et je n'ose pas le réveiller. »

Quatre nouveaux espions arrivaient quelques heures après. Ils apportaient les mêmes renseignements, auxquels on réserva le même sort.

Enfin, l'aurore parut. Le général terminait sa prière ⁽²⁾ quand dix cavaliers lui furent amenés. Appartenaient-ils aux contingents fournis par la région ou à la garde du prince ? On n'est pas d'accord sur ce point. Dans tous les cas, ils affirmèrent que les troupes françaises s'approchaient et que lorsqu'ils les avaient quittées elles étaient en marche.

Ordre fut aussitôt donné par l'héritier présomptif de monter à cheval et de se préparer au combat. Les fantassins et les canonniers, dont le nombre n'atteignait pas mille, furent seuls autorisés à rester

(1) Quel éclatant hommage rendu à la mémoire des braves qui, l'année précédente, s'étaient illustrés près de Taguine !

(2) La prière de l'aurore n'est pas ordonnée par Dieu, mais simplement d'obligation traditionnelle, d'après les Malékites, et d'obligation canonique, de l'avis des juriconsultes hanéfites. Les croyants la diffèrent rarement et s'en acquittent régulièrement à l'heure voulue, c'est-à-dire entre l'apparition de l'aurore et l'instant qui précède le lever du soleil. On doit la réciter à haute voix, et il faut qu'elle se compose de deux inclinations ou rekâa رَكَعَاتٍ. Cette oraison a été instituée, disent les disciples de Mahomet, par Adam, au moment où il sortit du paradis pour entrer dans les ténèbres.

au camp. Quant aux Beni-Snassen, ils avaient répondu avec tant d'empressement à la voix du sultan que le total de leurs cavaliers égalait presque celui des hommes venus de l'ouest.

Tous les cavaliers furent alors placés en ligne de bataille, ligne si étendue qu'on ne pouvait l'embrasser du regard. A un signal donné, cette masse s'ébranle et avance vers l'ennemi, offrant, avec ses étendards flottant au vent et par la correction de sa marche, un coup d'œil magnifique.

Si Mohammed, montant un cheval blanc, revêtu d'un manteau pourpre et un parasol étendu sur la tête, s'était placé au centre. Sa démarche et la richesse de ses vêtements le rendaient facilement reconnaissable au milieu de son escorte.

L'approche des Français enflamme les cœurs : on est tellement impatient de se lancer, que le désordre se met dans les rangs, et Si Mohammed est obligé d'inviter ses soldats à se contenir, à conserver le calme, le sang-froid de l'homme de guerre.

Enfin, le combat s'engage. Dès le premier choc, les Infidèles, reconnaissant le général en chef, braquent leurs bouches à feu sur lui et le couvrent de projectiles. Une bombe éclate aux pieds du serviteur qui portait le parasol, le cheval du prince prend le mors aux dents et peu s'en faut qu'il ne désarçonne son cavalier.

Cet incident trouble visiblement Si Mohammed, qui change sa monture contre celle du premier soldat qu'il rencontre, ordonne de fermer le parasol, revêt un autre manteau et se met à l'abri du feu de l'ennemi.

Cependant les musulmans chargent leurs adversaires, les abordent avec impétuosité. Par la rapidité de leur course, ils ressemblent à des éclairs; leurs chevaux, que la voix du canon effraie, cherchent en vain à se dérober : ils les lancent de nouveau au centre des rangs français.

Au bout d'une heure de lutte, les combattants marocains veulent savoir où est leur chef : son changement de tenue les empêche de le reconnaître. Aussitôt leur courage faiblit, les plus timorés affirment qu'il a été tué. Cette nouvelle émeut les soldats impériaux; les poltrons en profitent pour fuir vers le camp et envahir les tentes où étaient enfermés les trésors, et les pillent en se tuant les uns les autres. Ils sont bientôt suivis par ceux dont le courage commence à faiblir, et, les rangs s'éclaircissant, toute l'armée chérifienne se démoralise.

L'héritier présomptif, prévenu par un homme de son escorte que la bataille allait être perdue et que ses soldats se volaient et se tuaient dans le camp, répond : « Gloire à Dieu ! » Puis, s'étant retourné, la vue des massacres qui ont lieu autour des tentes le confond et lui fait perdre toutes illusions sur l'issue du combat.

Quant aux Français, ils prennent l'offensive, tuent jusqu'au dernier ceux qui veulent encore leur résister, et poursuivent les fuyards en tirant à boulet et à mitraille, à feu continu.

Quelques canonniers, restés au camp, essayèrent d'arrêter les chrétiens, mais le destin leur fut encore contraire. Une crue survint, envahit les environs et obligea ces braves d'abandonner leurs pièces.

Ainsi que vous le voyez, les musulmans seuls ont vaincu les musulmans. (1)

Lorsque les troupes françaises arrivèrent au camp, les pillards qui y étaient encore s'enfuirent, et tout ce qui y restait en fait de richesses tomba aux mains des chrétiens.

Cette bataille qui a été livrée le 11 août 1844 et a commencé à dix heures du matin, fut une journée néfaste, une catastrophe épouvantable; jamais semblable calamité n'avait frappé la dynastie chérifienne.

DÉROUTE DE L'ARMÉE IMPÉRIALE — CONCLUSION DE LA PAIX

La lutte terminée, les soldats marocains se dispersèrent et partirent à la débandade. Beaucoup moururent de soif, de faim ou de fatigue, et d'autres furent dévalisés par les Angades. Leurs femmes même purent dépouiller ces malheureux qui ne leur offraient aucune résistance.

Le général en chef se rendit d'abord à Taza, où il séjourna quatre jours, pendant lesquels des fantassins et des éclopés vinrent le rejoindre. Puis il se rendit à Fez.

Le sultan allait à cette dernière ville, venant de Maroc, et faisait étape à Rabat, quand la terrible nouvelle lui parvint. Il activa alors son voyage vers sa capitale, et, pendant la route, on lui rendit compte de deux autres événements graves : il s'agit du bombardement de Tanger et de Mogador par les navires de guerre français.

Des milliers de boulets ou d'obus furent lancés sur ces villes. La dernière Int, en outre, le théâtre de troubles sérieux provoqués par la population flottante qui s'y trouvait et par la tribu des Chidhema, campée sous les murs de ce port. Quand ces vagabonds virent que les marins débarquaient dans l'île, ils pensèrent que la ville aussi allait être occupée et ils en profitèrent pour mettre à sac cette malheureuse cité, en commençant par le quartier juif.

Dois-je décrire toutes les horreurs qui s'y commirent? Ma plume s'y refuse.

Ce nouveau malheur augmenta la douleur et la colère de l'empereur. Il ordonna aussitôt l'arrestation des principaux chefs mili-

(1) Textuel.

taires qui se trouvaient dans Mogador et, pour les punir, leur fit couper la barbe.

Menouil⁽¹⁾ prétend, dans son ouvrage, que, le jour de la bataille d'Isly, l'armée française ne comptait que dix mille combattants et qu'elle n'avait qu'un objectif : châtier les tribus avoisinant la frontière, qui étaient toujours en état de guerre avec la France.

Cet historien affirme aussi que cette nation avait promis, par écrit, à l'Angleterre de ne prendre aucune parcelle du territoire marocain si elle déclarait la guerre et était victorieuse.

Tel est le motif qui a obligé les plénipotentiaires français à demander⁽²⁾ la paix aussitôt après la bataille.

Ne croyez pas que le sultan Mouley Abd er Rahmane eut, devant ce désastre, un moment de découragement. Une semblable faiblesse n'était pas compatible avec l'énergie de son caractère. Il se mit à l'œuvre, au contraire, avec une activité fébrile et commença sur-le-champ à recruter des soldats et à reconstituer un nouveau matériel de guerre.

Ce fut le gouverneur de Tanger, Araïch bou Selahm ben Ali Azetout, qui fut chargé d'entrer en négociations avec les chrétiens.

Les clauses du traité étaient au nombre de huit. L'une d'elles portait qu'Abd el Kader devait être expulsé du pays. Il avait été reconnu que sa présence dans cette région était sans utilité et soulevait des difficultés entre les deux Etats.

A ce moment, les intérêts généraux de l'empire obligèrent le sultan à faire abandon au Danemark et à la Suède du tribut qu'ils lui payaient : les Danois lui versaient chaque année 25.000 piastres et les Suédois 20.000. La même mesure fut prise pour plusieurs autres redevances.

Tout est entre les mains de Dieu ! Nul ne pourra lui demander ce qui motive ses décrets, tandis que nous, nous devons lui rendre compte de notre conduite.

(1) Meneuil ne serait-il pas simplement la transcription arabe du nom de *Manuel*, ou même du mot *manuel*?

(Note du Comité de lecture.)

(2) Le mot « demander » est textuel.



BIBLIOGRAPHIE

Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie, ouverte par ordre de M. RENÉ MILLET, résident général, sous la direction de M. PAUL GAUCKLER. Tunis, *Imprimerie Rapide*, 1897-1898.

Deux fascicules de cette enquête poursuivie par M. Paul Gauckler, directeur des Antiquités de la Régence, par ordre de M. R. Millet, ont déjà paru. Ce document officiel se compose d'une série de monographies ayant trait aux restes de travaux hydrauliques et, ce qui est d'un grand intérêt pratique, donnant les indications nécessaires sur l'état actuel de la ruine et son utilisation possible.

Le premier fascicule a trait à la Byzacène orientale. Nous relevons : 1° une notice sur les travaux hydrauliques d'El-Djem, Sbaïa, Rougga, Ras-Kaboudia, El-Alia, par le capitaine Maumené ; 2° un rapport de M. Blanchet sur les travaux de cette catégorie qu'on relève dans l'arrière-pays de Sfax ; ce rapport est accompagné de nombreuses figures ; 3° le relevé des travaux d'eau dans la région de Djemmal, par le capitaine Toussaint ; 4° un relevé semblable dans les régions de Moukenine et de Mahedia, par la capitaine Flick ; 5° une note sur l'alimentation d'eau de Leptis Minor (Lemla), par le lieutenant Molins.

Dans le second fascicule on trouve une étude sur l'alimentation en eau potable de Chemtou (Simittu), par M. Chenel ; un travail sur l'installation hydraulique d'Aïn-Zerissa et sur deux installations hydrauliques du Saltus Massipianus, par le lieutenant Hilaire ; un relevé détaillé des barrages, citernes et puits romains des tribus des Mraïas et des Ouled-Selim, dans le contrôle de Sfax, par M. Fidelle ; une communication sur l'intéressante citerne d'El-Onk, sur la route de Sousse à Kairouan et sur celles de Sidi-Chaouch, ilot à l'entrée du Bahirt-el-Biban.

Telle est l'énumération de ces documents, qui ont un double intérêt pratique et archéologique. Malheureusement, il est difficile de les analyser. Ils complètent la remarquable étude de M. le D^r Carton sur les travaux hydrauliques des Romains, parue dans la *Revue Tunisienne* (1896-1897).

L. B.

LOUIS VIGNON : **Les Sociétés indigènes et le Problème de la Colonisation.** (*Revue scientifique*, 5 février 1898.)

Nous signalons aux lecteurs de la *Revue Tunisienne* une remarquable étude sur la politique que doivent suivre à l'égard des races indigènes les nations colonisatrices.

L'auteur déclare que la conquête matérielle ne suffit pas pour fonder une colonie. La conquête morale des indigènes doit en être le complément. Tout d'abord, M. Vignon s'élève, avec justice, contre les procédés de destruction des indigènes qui ont cours chez les Anglais, les Allemands et au Congo belge. Le refoulement pratiqué en Algérie, jusqu'en 1863, auquel a succédé l'expropriation, n'a pas l'approbation de l'auteur.

L'assimilation de l'indigène, auquel on a voulu appliquer nos lois, nos règlements, nos institutions et nos principes de 1789, n'a enregistré que des échecs. Ainsi, en Algérie, on a ruiné les indigènes en prétendant substituer pour eux la propriété individuelle à la propriété collective, en substituant nos juges, qui ignorent la langue, aux cadis musulmans, en appliquant notre code forestier à ces pasteurs.

M. Vignon considère comme une erreur l'instruction des indigènes. A son avis, notre instruction ne leur convient pas; ils n'en veulent pas, et elle leur fait du mal. C'est parmi les indigènes ayant reçu de l'instruction que, selon lui, se recrutent nos ennemis les plus acharnés. Et il cite la curieuse histoire de Ky-dong, annamite devenu bachelier, qui prêchait la guerre contre les Français. « La fureur scolaire sévit partout d'ailleurs: au Sénégal, au Soudan, à Madagascar, où déjà le général Gallieni organise l'enseignement supérieur des Malgaches. » L'exemple des difficultés toujours croissantes que les Anglais se sont créées par leur instruction donnée aux indigènes de l'Inde, dont les plus instruits ont pris comme devise « l'Inde aux Hindous », devrait faire réfléchir les nations qui possèdent des colonies.

En voulant assimiler, on oublie trop que « les races progressistes sont en infime minorité dans le monde ». Le caractère de la plupart des primitifs les pousse à demeurer immuablement conservateurs. Chez beaucoup de ces peuples, « ce sont les morts qui jouent le rôle prépondérant dans l'existence des vivants, qui sont les soutiens de leurs lois, de leurs mœurs, les mobiles vrais de leur conduite de chaque jour ». A ce propos, M. Vignon cite une anecdote rapportée par Léon Roches, à qui un Bédouin disait: « Nous menons la même existence de père en fils depuis le patriarche Abraham; elle répond à nos goûts, à nos intérêts, à notre race, à notre religion enfin; nous n'en désirons pas d'autre. »

Vouloir imposer nos habitudes à ces populations primitives, nous qui sommes des gens tout différents et d'une mentalité dissemblable, c'est les condamner au malheur. Nous leur apportons des besoins nouveaux; pour les satisfaire, ils empruntent: l'usure les ruine. Chez les nègres, l'alcool et les fusils sont une cause de destruction pour les indigènes. Il faut donc respecter leurs diverses religions, ne modifier

ni la forme de la famille ni le régime foncier. L'un des principaux points est le respect de l'organisation sociale et politique, car celle-ci est moulée sur la constitution mentale des individus.

En Algérie, on a commis une erreur en brisant l'ancienne hiérarchie. Les résultats obtenus par le Protectorat tunisien, qui a tout respecté, en sont la preuve la plus palpable. M. Vignon fait l'éloge de cette forme de gouvernement, en regrettant qu'on ne l'ait pas conservée en Asie ou à Madagascar. « Nous ne voyons, dit-il, au système du protectorat, si souple, si varié dans ses modalités presque infinies, que des avantages. Il permet de respecter partout les lois, les usages, la manière de vivre des sociétés indigènes; il se moule en quelque sorte sur leur organisation; il garantit aux nouveaux maîtres, au moins dans une certaine mesure, la neutralité ou l'appui des classes dirigeantes; il fait supporter aux vaincus la domination étrangère en changeant peu leurs habitudes, en ne leur imposant qu'un minimum de contact avec les fonctionnaires européens, et ainsi il prépare la « conquête morale ». L. B.

D^r BERTHOLON : **Exploration anthropologique de l'île de Gerba.** — Extrait de *l'Anthropologie*. Paris, Masson et C^o, 1897. — In-8^o de 61 pages, avec quinze figures.

Poursuivant les études qui lui ont valu, dans un cercle déjà beaucoup plus large que notre Tunisie, une notoriété du meilleur aloi, le docteur Bertholon nous donne — trop succinctement — les résultats de ses recherches sur l'anthropologie, l'ethnographie et la linguistique de Gerba.

Recherches bien intéressantes, car c'est dans ces trois sciences qu'on trouvera des lumières pour éclairer la préhistoire et la proto-histoire, autrement dit l'histoire de l'humanité pendant la période la plus longue de beaucoup de sa carrière à ce jour.

L'auteur s'élève à bon droit contre l'orthographe *Djerba*, tout officielle qu'elle est. Elle nous vient d'Algérie : le passeport n'est pas suffisant. Ainsi que les anciens, les modernes d'avant 1881 écrivaient *Gerba*, et ces cinq lettres rendent de la façon la plus heureuse, en notre langue, la prononciation usitée aujourd'hui, non seulement dans l'île même, mais dans toute la Tunisie. En compliquant le mot, on le fausse. Y a-t-il au moins une excuse ? Pas d'autre que cet instinct de la symétrie, du nivellement qui semble occuper, dans nos cerveaux gaulois, un nombre excessif de cases.

M. Bertholon consacre les premières pages de son mémoire à une esquisse géographique et historique. Passant ensuite à l'anthropologie, il détaille les mensurations prises sur 333 indigènes, quand il accompagnait la commission de tirage au sort en qualité de médecin

militaire; et il en conclut que la population de Gerba est presque uniquement formée par une race brachycéphale assez pure, alors que les Tunisiens en général sont moyennement dolichocéphales.

A ce propos, l'auteur résume, en les complétant, les données du docteur Collignon et de divers savants sur les brachycéphales de l'Afrique du Nord, qu'il rapporte aux Libyens de l'histoire et à d'autres tribus de même origine.

La partie ethnographique de l'opuscule intéressera même les *profanes*, même ceux qui ont visité Gerba en détail. Nous ne pouvons qu'engager à la lire : un résumé ne dirait rien.

Au point de vue linguistique, il ne nous répugne point d'admettre, selon l'ingénieuse conjecture de l'auteur, que Libyens et Ligures sont deux formes d'un même nom; mais nous apprécions assez les travaux du docteur Bertholon pour avoir le droit de lui faire un léger reproche. Il va trop loin et tombe dans le système lorsqu'il veut voir une origine commune au berbère *angleuss* (enfant) et au grec ἄγγελος.

Sans doute, la mythologie chrétienne attribue aux anges des traits enfantins; mais son développement est récent et ses racines sont orientales. Le mot grec veut dire *messenger*; il n'a pu prendre le sens d'ange qu'à une basse époque, à laquelle la langue berbère devait être constituée et surtout avoir ses mots à elle pour exprimer des notions aussi primitives que celle d'enfant; il n'a jamais, que nous sachions, impliqué l'idée de bas âge. Dans l'Ancien Testament, les anges se montrent sous la forme d'adultes.

Si un membre de l'Institut de Carthage n'était nécessairement trop grave pour se permettre une mauvaise plaisanterie, nous ferions observer qu'*angleuss* se rapproche encore bien davantage d'*anglus*; il ne serait même pas impossible de retrouver dans cette similitude la trace perdue d'une invasion à Gerba de cette tribu teutonne qui a légué son nom à la moitié d'une autre île, et dont les descendants, mêlés de saxon et de normand, ont fait quelque bruit dans le monde.

Nous avons conscience de rendre un service à M. Bertholon en lui signalant une minime défaillance dont il n'est pas coutumier.

EUSÈBE VASSEL.

R. P. DELATTRE : Carthage. — Quelques tombeaux de la nécropole punique de Douïmès. — Extrait des *Missions catholiques*. Lyon, Mougin-Rusand, 1897. — In-8° de 31 pages, avec trois planches et seize figures.

Ce que nous avons dit de la notoriété du docteur Bertholon s'applique à fortiori au R. P. Delattre, qui a eu la bonne fortune en même

temps que le mérite d'ouvrir une veine plus à la portée du grand public.

Dans cette nouvelle brochure, l'infatigable et habile chercheur décrit sommairement le mobilier funéraire de trois tombeaux puniques qu'il a exhumés à Doumès. Les découvertes faites sur ce point, dit l'auteur, confirment que les hypogées de Gamart, qui avaient passé longtemps pour la nécropole punique de Carthage, n'étaient qu'un cimetière juif; elles changent considérablement la topographie admise jusque-là et la font mieux concorder avec les textes.

Les figures sont bonnes; celles qui portent la signature de notre concitoyen, le marquis d'Anselme de Puisaye, sont même fort bonnes. Quand donc l'Institut de Carthage disposera-t-il de ressources qui lui permettent d'illustrer, lui aussi, les œuvres de ses membres publiées dans la *Revue tunisienne*? Ce ne sont pas les matériaux qui manquent.

Une planche très intéressante de l'opuscule du P. Delattre porte le titre de *foles carthaginoises* (page 29). On y voit deux exemplaires, de dimensions différentes, d'un même sujet; il est fâcheux que l'un d'eux ne soit pas représenté de face. Un personnage agenouillé, assis sur ses talons, tient devant lui, des deux mains, au moyen d'un linge (?) interposé, une grande jarre ou chaudière ovoïde dont le fond plat repose sur le sol. L'orifice assez étroit de ce récipient laisse échapper de la vapeur ou de la flamme.

Le costume et surtout la coiffure sont bizarres. Celle-ci fait songer par sa partie inférieure au voile qui enveloppe la tête des sphinx et que les cheikhs bédouins portent encore aujourd'hui sous le nom de *koufieh*; mais elle s'élève en haut cône tronqué, côtelé, surmonté d'un disque qui débordé.

La description qu'on vient de lire est tracée tant bien que mal (plutôt mal) d'après les figures, car le texte ne fait malheureusement aucune mention de ces curieux objets.

E. V.

V. COMMUNAU : **Rapport sur le droit des pauvres en Tunisie.** — Tunis, 1898, in-8° de 15 pages.

L'auteur, on le sait, n'est jamais le dernier quand il s'agit d'une bonne œuvre; on peut même dire qu'il est rarement le second. Aussi, après avoir décrit le fonctionnement de l'assistance publique en Angleterre et en France, conclut-il, comme on pouvait s'y attendre, à l'extension à la Tunisie des mesures philanthropiques qui font aimer et respecter notre pays; « et, ajoute-t-il, puisque l'on considère la Régence comme un vaste champ d'expérience, aux divers points de vue administratif ou autres, qu'on y expérimente aussi les idées nouvelles en matière d'assistance publique ou de solidarité.... »

« Nous pensons qu'il ne faut en aucun cas rompre définitivement les liens de ce groupement humain qui constitue la famille. »

Tous nos compatriotes s'associeront au vœu de M. Communaux, montrant ainsi, une fois de plus, que « la Colonie est aussi unie sur le terrain humanitaire que sur le terrain patriotique ». E. V.

BEYRAM-BEY : **Kairouan**. (*Bulletin de la Société khédiviale de Géographie*, IV^e série, n^o 11, mars 1897.)

L'auteur, fonctionnaire égyptien, a visité Kairouan au mois d'août 1896. Nous extrayons de sa notice les très intéressants passages qu'on va lire :

« Deux grandes armoires remplies de papiers jetés pêle-mêle, des paquets informes garnis de ficelles ou de cordes, couverts de poussière : voilà tout ce qui reste de la bibliothèque de Kairouan !

« En examinant ces paquets, on est profondément surpris de reconnaître que ce sont de précieux parchemins. Tout est en koufique, en écritures des plus soignées, avec enluminures où se retrouvent l'or et les plus belles couleurs : ce sont des fragments du Coran ou d'autres ouvrages de droit et de jurisprudence des premiers siècles de l'hégire, et tout cela est entassé sans ordre, dans un état pitoyable.

« J'ai visité presque toutes les anciennes capitales du monde musulman, et je puis dire que jamais il ne m'a été donné de rencontrer de pareils trésors. Je puis donc les appeler uniques. Aussi ma première pensée, lorsque je quittai ce qui fut la bibliothèque de Kairouan, a été d'attirer l'attention sur ces parchemins. J'ai eu le bonheur de rencontrer, dans l'administration des wakfs tunisiens, un jeune homme à l'esprit ouvert, d'une instruction profonde, et, aux premiers mots que je lui ai dits, il a compris toute l'importance de ce que je lui signalais ; en ma présence il a mis à la disposition du conservateur de la mosquée une somme de 5.000 francs. »

Espérons que notre honorable collègue Si Béchir Sfar (c'est évidemment de lui qu'il est question) ne s'en tiendra pas là, mais fera rechercher soigneusement les manuscrits qui peuvent exister ailleurs dans les zaouïas et les mosquées. E. V.

Mémoires présentés à l'Institut égyptien et publiés sous les auspices de S. A. Abbas-Pacha, khédivé d'Égypte. Tome III, Le Caire, 1896. In-1^o de 520 pages, avec trente planches noires ou en couleurs.

I. — *Recherches sur la faune parasitaire de l'Égypte*, 1^{re} partie, par le Dr ARTHUR LOOSS. 252 pages et seize planches.

II. — *Les Asclépiadées de l'Arabie tropicale*, par A. DEFLERS. 31 pages et six planches.

III. — *Contributo alla entozoologia d'Egitto*, per il Dott. PROSPERO SONSINO. 52 pages.

IV. — *Etudes sur la sorcellerie ou le rôle que la Bible a joué chez les sorciers*, par WILLIAM GROFF. 79 pages.

V. — *Inscriptions arabes de Syrie*, par MAX VAN BERCHEM. 104 pages et huit planches.

Parmi les dons précieux qu'a reçus la bibliothèque de notre société, et que nous ne pouvons énumérer faute de place, cette luxueuse série mérite une mention toute spéciale. Certes, le fond est remarquable. Mais quelle forme exquise ! La magnifique impression et les admirables planches !

Ah ! quels travaux ne ferait-on pas en Tunisie, si les auteurs y pouvaient espérer de voir un jour leurs idées vêtues de la sorte ! Et comme cela suppose à l'Institut égyptien un budget peu comparable à celui de l'Institut de Carthage !

Allons, sur les bords du Nil, on fait bien les choses. E. V.

HENRI LE FRANÇOIS : **Guide-Annuaire tunisien, indicateur officiel, commercial, industriel, agricole et viticole de la Régence**, 8^e année, 1898. In-8^o de 460 pages, avec plan de Tunis au 1/5.000^e.

Pour être d'un ordre plus modeste que les précédentes, cette publication annuelle n'en rend pas moins de grands services. Aussi le fondateur nous informe-t-il dans sa préface que le Résident Général a chargé cette fois « la Direction de l'agriculture de classer, coordonner et modifier toute la partie administrative, en y ajoutant de nombreux et nouveaux renseignements » ; que « la Direction des contrôles, comme les années précédentes, a fourni toutes les modifications concernant les contrôles civils et annexes de la Régence ». Voilà de bonne administration.

Il convient de faire observer à l'éditeur que dans la nomenclature des rues, impasses, etc., qui commence à la page 201, chaque nom de voie devrait être accompagné d'un renvoi au plan. Malgré cette petite lacune, nous sommes heureux de constater que la nouvelle édition de l'Annuaire est en progrès. Souhaitons que les bureaux et M. Le François mettent conjointement en pratique durant une longue suite d'années la tière devise de feu Nicolle : « De plus en plus fort ! »

E. V.

INSTITUT DE CARTHAGE



LISTE DES MEMBRES

arrêtée au 1^{er} avril 1898

MEMBRES D'HONNEUR

PRÉSIDENTS

- MM. RENÉ MILLET, ministre plénipotentiaire, résident général de la République française (membre actif).
RÉVOIL, ministre plénipotentiaire, résident général adjoint (m. a.).
M^{sr} COMBES, archevêque de Carthage, primat d'Afrique.
M. le général LECLERC, ancien commandant de la division d'occupation de Tunisie (m. a.).

VICE-PRÉSIDENTS

- MM. MACHUEL, directeur de l'Enseignement public en Tunisie (m. a.).
le D^r BERTHOLON, correspondant du ministère de l'Instruction publique, ancien président de l'Institut de Carthage (membre perpétuel et m. a.).
le D^r LOIR, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, ancien président de l'Institut de Carthage (m. p.).
GAUCKLER, directeur des Antiquités et Arts de la Régence (m. a.).
BUISSON, directeur du Collège Alaoui à Tunis, ancien président de l'Institut de Carthage (m. p.).

MEMBRES

- Si AZIZ BOU ATTOUR, premier ministre de S. A. le Bey.
Si MOHAMMED DJELLOULI, ministre de la Plume.
M^{sr} TOURNIER, administrateur du diocèse de Carthage.
MM. VENTRE, ancien président de la Chambre de commerce de Tunis.
TERRAS, ancien président de la Chambre d'agriculture de Tunis, président du Syndicat obligatoire des Viticulteurs, rue d'Allemagne, 9, Tunis.

MM. FABRY, président du Tribunal de Tunis (m. a.).

SPIRE, procureur de la République à Tunis (m. a.).

JACQUES, sous-directeur de l'Office postal tunisien (m. p.).

ROY, secrétaire général du Gouvernement tunisien (m. a.).

DUCROQUET, directeur des Finances, Tunis.

PAVILLIER, directeur général des Travaux publics (m. a.).

le général MOHAMED EL ASFOURI, président de la Municipalité de Tunis.

le R. P. DELATTRE, correspondant de l'Institut de France, Carthage (Tunisie).

ANDRÉ CAMBIAGGIO, inspecteur de la Compagnie générale transatlantique, ancien vice-président de la Municipalité de Tunis (m. a.).

BÉNÉDITE (Léonce), conservateur du Musée national du Luxembourg, président de la Société des peintres orientalistes français, Paris.

DYBOWSKI, directeur de l'Agriculture et du Commerce en Tunisie (m. a.).

LIARD, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, Paris.

MOISSAN, professeur à l'Université de Paris, membre de l'Académie des sciences, Paris.

DISLÈRE (Paul), conseiller d'État, président du Congrès de Carthage en 1896, Paris.

le Dr GARIEL, professeur à l'École de médecine, secrétaire général de l'AFAS, Paris.

PILLET (Jules), inspecteur général du dessin, professeur au Conservatoire des arts et métiers, Paris.

PROUST (Théodore), vice-président de la Municipalité de Tunis (m. a.).

PRÉVOST (Henri), vice-président de la Municipalité de Tunis.

SAINT-ARROMAN, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Paris.

MEMBRES BIENFAITEURS

Son Altesse SI ALI-PACHA-BEY, Possesseur du royaume de Tunis. La Municipalité de Tunis.

L'Association française pour l'avancement des sciences, Paris.

MM. JENSEN (H.-A.-C.), propriétaire, château de Montebello, Else-
neur (Danemark) (m. p.).

LOUIS NICOLAS, imprimeur, Tunis (m. a.).

MEMBRES PERPÉTUELS

- MM. le D^r BERTHOLON, à Tunis (vice-président d'honneur, m. a.).
JACQUES, sous-directeur de l'Office postal tunisien, à Tunis (membre d'honneur).
le marquis L. DE CHASSELOUP-LAUBAT, avenue Kléber, 51, Paris.
le comte GASTON DE CHASSELOUP-LAUBAT, avenue Kléber, 51, Paris.
PAUL BONNARD, avocat à la Cour d'appel de Paris (m. a.).
le comte LANDON DE LONGEVILLE, propriétaire à Tunis (m. a.).
le commandant en retraite MARCHANT, propriétaire au Mornag (Tunisie).
le D^r A. LOIR, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, commissaire du Gouvernement tunisien à l'Exposition universelle de 1900, impasse du Consulat, Tunis (vice-président d'honneur).
WHITELOW-REID, ancien ambassadeur des États-Unis d'Amérique à Paris, 451, Madison-Avenue, New-York.
BUISSON, directeur du Collège Alaoui, à Tunis (vice-président d'honneur).
JENSEN (H.-A.-C.), propriétaire, château de Montebello, Elseeneur (Dauemark) (membre bienfaiteur).
BORTOLI (Charles), propriétaire du *Magasin Général*, rue Dragon, 33, Marseille (Bouches-du-Rhône).
le D^r HUBLÉ, médecin-major au Service de Santé, Nantes (Loire-Inférieure) (m. a.).

COMITÉ-DIRECTEUR

pour l'exercice 1897-1898

BUREAU

- Président* : M. A. FABRY.
Vice-Présidents : MM. A. PAVY, G. LOTH.
Secrétaire général : M. Eusèbe VASSEL.
Secrétaires : MM. BOSSOUTROT, BOUJAGEB.
Trésorier : M. HEYMANN.
Trésorier-adjoint : M. Paul PROUST.
Bibliothécaire-Archiviste : M. MARTZ.

MEMBRES

- MM. BONNIER-ORTOLAN, le D^r BRESSON, H.-E. DOLLIN DU FRESNEL, FRÉMAUX, GINESTOUS, G. MÉDINA.

MEMBRES ACTIFS

A

- MM. ACHARD (Louis), dessinateur, rue des Moniquettes, Tunis.
ADLER (E.), route de La Goulette, cité Donchet, 8, Tunis.
ALBERT, photographe, rue Al-Djazira, 3, Tunis.
ALBIN (Pierre), avocat, rue Joubert, 29, Marseille (Bouches-du-Rhône).
ALI BEN AHMED, interprète judiciaire, rue des Maltais, 39, Tunis.
AUNIS, professeur au Lycée Carnot, 11, rue d'Espagne, Tunis.
ANTERRIEU, vice-président du Tribunal mixte, rue de Hollande, 11, Tunis.
ASSERETO (Adrien), entrepreneur, rue Es-Sadikia, 21, Tunis.

B

- MM. BAILLE (Désiré), inspecteur de l'enseignement primaire, rue d'Allemagne, 8, Tunis.
BALDAUFF (J.-E.), ingénieur-architecte, rue d'Espagne, 18 et avenue de Carthage, 2, Tunis.
BARBOUCHI (Ali), négociant, souk des Etoffes, 7, Tunis.
BARBOUCHI (Younès), négociant, souk des Etoffes, 7, Tunis.
BARDIN (le R. P. L.), des Pères Blancs, ancien professeur de géologie à la Faculté libre des sciences d'Angers, Carthage (Tunisie).
BARRION (G.), ingénieur agronome, avenue de Carthage, 6, Tunis.
BATT, agent commercial du Gouvernement norvégien, rue Es-Sadikia, 1 bis, Tunis.
BAUD, professeur au Lycée Carnot, rue d'Autriche, 8, Tunis.
BAUDELOT (Paul), industriel, place de la République, 13, Paris.
BAUDOT (Charles), propriétaire de la *Maison Modèle*, avenue de France, 7, Tunis.
BEAU (A.), lithographe, rue d'Allemagne, 19, Tunis.
BEAU, capitaine au Service des Renseignements, Tunis.
BÉCHIR SEAR, délégué à l'administration des Habous, impasse El-Barouni, rue Tronja, Tunis.
BÉCHIS, professeur au Lycée Carnot, rue d'Athènes, Tunis.
BEGOUEN (de vicomte), directeur des publications officielles à la Résidence générale, Tunis.
BEHAGLE (DE), explorateur, rue Autoinette, 15, Paris.

- MM. BEL KHODJA (Mohamed), chef du bureau de la comptabilité au Secrétariat général du gouvernement tunisien, Dar-el-Bey, Tunis.
- BÉRARD (Antonin), professeur au Collège Sadiki, boulevard Bab-Benat, Tunis.
- BERLAN, vétérinaire militaire, Sousse (Tunisie).
- BERTHOLON (le docteur L.), rue des Maltais, 8, Tunis (vice-président d'honneur, m. p.).
- BERTRAND, constructeur-mécanicien, rue du Maroc, 9, Tunis.
- BESSIÈRE, avocat-défenseur, rue de Constantine, 11, Tunis.
- BIAIES, professeur au Lycée, Agen (Lot-et-Garonne).
- BLAIRAT, artiste-peintre, Bou-R'ba, route de Zaghouan (Tunisie).
- BLANCHET (A.), avocat, rue d'Italie, 11, Tunis.
- BODOY, avocat-défenseur, place du Consulat, 2, Tunis.
- BOISGARD, jardinier, pépinière municipale, Tunis.
- BOIVIN, artiste-peintre, Tunis.
- BONAN (le docteur), médecin municipal, Nabeul (Tunisie).
- BONNAND, surveillant général au Collège Sadiki, boulevard Bab-Benat, 55, Tunis.
- BONNARD (Paul), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue d'Angleterre, 20, Tunis (m. p.).
- BONNIER-ORTOLAN (Pierre-Elzéar), docteur en droit, délégué à l'Assistance judiciaire, rue d'Espagne, 11, Tunis.
- BORDY, adjoint au Génie, rue d'Algérie, 21, Tunis.
- BOSSOUTROT, interprète militaire à l'administration centrale de l'Armée tunisienne, rue Al-Djazira, 35, Tunis.
- BOUCHER (le lieutenant), du 3^e chasseurs d'Afrique, au Dépôt de remonte, Tunis.
- BOUHAGEB (Amar), propriétaire, rue El-Methira, 4, Tunis.
- BOUHAGEB (Khelil), rédacteur au Gouvernement tunisien, rue El-Methira, 4, Tunis.
- BOUYAC, ancien contrôleur civil, Medjez-el-Bab (Tunisie).
- BREHANT, professeur de philosophie au Lycée Carnot, rue El-Karchani, 22, Tunis.
- BRESSON (le docteur H.), médecin principal, directeur du Service de santé de la Division d'occupation de Tunisie, rue de Hollande, 11, Tunis.
- BRIGNONE (le docteur Pierre), médecin, rue de Danemark, 2, Tunis.
- BROCHOT, Sousse (Tunisie).
- BRODARD (Fernand-Ch.), rue du Petit-Musc, 28, Paris.

- MM. BRUCH (le docteur A.), rue Hannon, 1, Tunis.
BRUN, libraire, rue Al-Djazira, 21 *bis*, Tunis.
BRUNEL, artiste-peintre, Paris.
BUREAU (Jocelyn), pasteur protestant, Sfax (Tunisie).

C

- MM. CALLEGA (Edward-B.-A.-M.-D.), 194, strada Reale, Malte.
CAMBIAGGIO (André), inspecteur de la Compagnie générale transatlantique, 8, rue du Coq, Marseille (Bouches-du-Rhône) (membre d'honneur).
CAMILLETTI (le docteur), médecin du Consulat général de S. M. Britannique, rue de Danemark, 9, Tunis.
CAMUS, capitaine du Génie, Tunis.
CANDIDO (DE), inspecteur général des agences du Comptoir national d'escompte, 14, rue Bergère, Paris.
CANTON, industriel, Hammam-Lif (Tunisie).
CARBONARO (Hugh), agent général de la compagnie d'assurances *la New-York*, rue Al-Djazira, 52, Tunis.
CARTON (le docteur), médecin-major, Lille (Nord).
CASTETS, directeur des cultures de Bab-Saâdoun, Tunis.
CATAT (le docteur), médecin municipal, Bêja (Tunisie).
CATTAN (V.), avocat, avenue de France, 22, Tunis.
CAVALIER (le docteur), médecin-major, Libourne (Gironde).
CHABERT, pharmacien, président de la Chambre de commerce, avenue de Paris, 3, Tunis.
CHAILLEY-BERT, président de l'Union coloniale française, Chaussée d'Antin, 44, Paris.
CHAMPAVER, directeur de l'école franco-arabe, Kairouan (Tunisie).
CHANDESSAIS, capitaine du Génie, Tunis.
CHARRÉIN, propriétaire, Souk-el-Khemis (Tunisie).
CHEVALIER, agent d'assurances, rue Es-Sadikia, 26, Tunis.
CHILLOT (Pierre-Ernest), professeur à l'Association philotechnique, Pont-Suspendu, Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).
COLLIGNON (le docteur R.), médecin-major au 25^e régiment d'infanterie, Cherbourg (Manche).
COMBAZ, directeur de l'annexe de l'École normale, boulevard Bab-Menara, 47, Tunis.
COMBET, professeur de sciences au Lycée Carnot, rue Bab-el-Khadra, Tunis.
COMMANDEUR, négociant, rue de Penthièvre, 9, Lyon (Rhône).

- MM. COMTE, négociant, rue de Grèce, 9, Tunis.
COTTEAUX, professeur de musique, directeur de l'*Harmonie Française*, rue du Bach-Hamba, 8, Tunis.
COTTU (le baron), secrétaire d'ambassade, château des Moynes, Villapourçon (Nièvre).
COUDERC (Pierre), négociant-distillateur, avenue de Carthage, 9, Tunis.
COUITÉAS (Basilio), négociant, rue d'Italie, 2, Tunis.
COUPIN, chef jardinier de la Municipalité, Tunis.
COURTET (le docteur), aide-major, rue de Carthage, 27, La Goulette (Tunisie).
COUVREUX (Abel), administrateur de la Compagnie du port de Bizerte, rue d'Anjou, 78, Paris.
CROISY, proviseur du Lycée Carnot, rue du Lycée, Tunis.
CUENOD (le docteur), médecin-oculiste, rue Al-Djazira, 57, Tunis.
CUINET (Léon), capitaine au Service des Renseignements, rue d'Italie, 28, Tunis.
CURTELIN, négociant, consul des Pays-Bas, rue du Maroc, 15, Tunis.

D

- MM. DAVID, horticulteur, La Marsa (Tunisie).
DENJEAN-NAVAILLES, professeur au Collège Sadiki, rue de l'Alfa, Tunis.
DEROYE, négociant, rue de Besançon, Tunis.
DESPLATS, directeur du domaine Pilter, Ksar-Tyr (Tunisie).
DINGUIZLI (le docteur), rue El-Maherzi, 9, Tunis.
DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE (la), 22, rue d'Angleterre, Tunis.
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (la), place aux Chevaux, Tunis.
DOBLER, secrétaire d'ambassade, attaché au ministère des Affaires étrangères, Paris.
DOLOT, lieutenant-colonel, chef du Génie, Tunis.
DRIANT, major au 1^{er} zouaves, villa Marcelle, près du Château-d'Eau, Tunis.
DUBOIS (M^{me} Camille), compositeur de musique, rue de Bône, 1, Tunis, et Paris.
DUCLOUX, inspecteur de l'élevage, rue des Nègres, 5, Tunis.
DUMONT, professeur d'agriculture, rue du Maroc, 5, Tunis.
DUPORTAL, capitaine d'artillerie, rue du Maroc, 21, Tunis.

MM. DUTILLOY (Charles), chef de comptabilité à la Compagnie algérienne, Tunis.

DUVAL, censeur du Lycée Carnot, rue du Lycée, Tunis.

DYBOWSKI (Jean), directeur de l'Agriculture et du Commerce, rue des Selliers, 64, Tunis (membre d'honneur).

E

MM. ELLEFSEN, agent commercial du Gouvernement norvégien, rue Es-Sadikia, 1 bis, Tunis.

EMMERY (Edouard), lieutenant au 4^e chasseurs, rue Sidi-Zahmoul, 6, Tunis.

ESPINASSE-LANGEAC (le vicomte DE L'), propriétaire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, Sfax (Tunisie).

ETIENNE (Eugène), architecte, rue Gambetta, 14, Saint-Etienne (Loire).

F

MM. FABRY (A.), président du Tribunal, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis (membre d'honneur).

FALLOT, chef du Service du commerce et de l'immigration à la Direction de l'agriculture, rue El-Monastiri, 9, Tunis.

FARCONNET (Guy DE), propriétaire, Souk-el-Khemis (Tunisie).

FAURE (Maurice), artiste-peintre, rue de Villiers, 2, Paris.

FERMÉ (Albert), président honoraire du Tribunal mixte, rue Saint-Charles, 15, Tunis.

FIDELLE (Jérôme), contrôleur civil, Sfax (Tunisie).

FILIPPI, comptable de la maison Deschamps, Bizerte (Tunisie).

FINET, propriétaire, Monastir (Tunisie).

FONTRRUNE (Alph. SICRE DE), propriétaire, Doumès, Moruag (Tunisie).

FORTIER, secrétaire du Contrôle civil, Le Kef (Tunisie).

FRANCHELLI (Jules), inspecteur du *Phénix*, 22, rue Arago, Alger.

FRÉMAUX, professeur de musique, rue du Cimetière-Israélite, 5, Tunis.

FRESNEL (Edouard-Henri DOLLIN DU), boulevard Pereire, 51, Paris.

FRESNEL (Henri-Edouard DOLLIN DU), agent commercial de la Compagnie P.-L.-M., rue de Portugal, 17, Tunis.

FROPO, juge d'instruction, avenue de Carthage, 10, Tunis.

G

- MM. GADBAN, ingénieur-architecte, place de la Gare-Française, 4, Tunis.
- GALLINI (François), avocat-défenseur, Sousse (Tunisie).
- GALTIER, interprète militaire en retraite, 22, avenue de France, Tunis.
- GARNIER, architecte, Turn Severin (Roumanie).
- GARROS, receveur des Postes et Télégraphes, Kairouan (Tunisie).
- GAUCKLER, directeur des Antiquités et Arts de la Régence, rue des Selliers, 66, Tunis (vice-président d'honneur).
- GELBMANN (Louis), représentant de commerce, rue El-Mechnaka, 16, Tunis.
- GHATTAS (Ahmed), attaché à la Direction de l'enseignement, rue de la Vierge, Tunis.
- GILLIARD, propriétaire, Radès (Tunisie).
- GINESTOUS, professeur de sciences au collège Sadiki, rue Bou-Kris, 45, Tunis.
- GOGUYER, homme de lettres, avenue de la Marine, 61, Tunis.
- GOIN (G.), entrepreneur de transports, rue d'Italie, 26, Tunis.
- GORDON (M^{lle} Gertrude), docteur en médecine de la Faculté de Paris, rue Es-Sadikia, 28, Tunis.
- GOUJON (Lucien), principal clerc d'avocat-défenseur, étude de M^e Vignale, 34, rue de l'Ancienne-Douane, Tunis.
- GONTIER (François-Félix-Auguste), greffier de la Justice de paix (canton Nord), rue d'Angleterre, 4, Tunis.
- GRANDIDIER, chef de culture au Jardin d'essais, Tunis.
- GROSJEAN, avocat, rue d'Allemagne, 4, Tunis.
- GRUNDLER, professeur au Lycée Carnot, rue de Naples, 40, Tunis.
- GUEYDAN, avocat-défenseur, rue d'Angleterre, 11, Tunis.
- GUÉRIN (L.), président de la Société pour la défense et le développement du commerce et de l'industrie, rue du Marabout, 1, et rue Es-Sadikia, 19, Tunis.
- GUESNON, propriétaire, Le Khanguet (Tunisie).
- GUIGNARD, propriétaire, domaine de Marquey, plaine du Mornag (Tunisie).

H

- MM. HADIOUJ (Younès), caïd de Tozenr (Tunisie).
- HAIOUNI AZIZ, impasse de la Guerre, 7, Tunis.
- HANNEZO, capitaine au 108^e de ligne, Bergerac (Dordogne).

- MM. HARTMAYER, ancien contrôleur civil, île de Gerba (Tunisie).
HENRY (Émile), vétérinaire en premier au 4^e chasseurs d'Afrique, rue Bab-el-Khadra, 31, Tunis.
HENRY (Eugène), régisseur des biens de M. le comte Landon de Longeville, passage de Bénévent, Tunis.
HEYMANN (C.), receveur municipal, rue d'Autriche, 21, Tunis.
HÈRES (le docteur DES), médecin, Sfax (Tunisie).
HUARD (Ferdinand), chef de section aux Postes et Télégraphes, rue de Naples, 38, Tunis.
HUBLÉ (le docteur), médecin-major au Service de santé du XI^e corps d'armée, Nantes (Loire-Inférieure) (m. p.).
HUGON, chef du Service des Domaines, rue Es-Soulli, 11, Tunis.

I

- MM. IMBAULT, professeur de sciences au Lycée Carnot, boulevard Bab-el-Gorjani, Tunis.
IVERSIN (le docteur), médecin aide-major au 13^e de ligne, Albi (Tarn).
IZOARD (Pierre), président de la Société des jeunes amis des sciences naturelles de Normandie, 49, place des Petites-Boucheries, Caen (Calvados).

J

- MM. JANNIN, ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux de la ville, rue d'Espagne, 16, Tunis.

K

- MM. KARALAMBOPOULOS, rue Sidi-Abdallah-Guèche, Tunis.
KHAIRALLAH, interprète au Tribunal mixte, rue Al-Djazira, 1, Tunis.
KMEID, chef de section au Gouvernement tunisien, rue de la Commission, 13, Tunis.

L

- MM. LACOUR (Gaston), rue d'Espagne, 18, Tunis.
LADJIMI (Tahar), interprète au Gouvernement tunisien, rue Sidi-Zahmoul, 13, Tunis.
LAFFAGE (A.), professeur de musique, rue de Marseille, 10, Tunis.
LAFOND (Henry), avocat, rue Montpensier, 21, Pau (Basses-Pyrénées).
M^{me} LAGRENÉE, propriétaire, domaine de Chaoual, par Djedaida (Tunisie).

- MM. LALANDE (MOURIER DE), capitaine à l'état-major de la Division, rue Es-Sadikia, 28, Tunis.
- LANDON DE LONGEVILLE (le comte), propriétaire, Tunis (m. p.).
- LAPIE, professeur au Lycée, Pau (Basses-Pyrénées).
- LASRAM (Mohamed), directeur de la Ghaba, rue de Hollande, 10, Tunis.
- LECLERC (le général de division), ancien commandant de la Division d'occupation de Tunisie, Le Khanguet (Tunisie) (président d'honneur).
- LECLERC (Adrien), président du Tribunal mixte, boulevard de Carthage, 2, Tunis.
- LEDOUX (Eugène), artiste-peintre décorateur, rue Lafayette, 126, Paris.
- LEFÈVRE (Léonce), inspecteur de la Compagnie du *Phénix*, Toulouse (Haute-Garonne).
- LE FRANÇOIS (Henri), éditeur du *Guide-Annuaire tunisien*, rue Es-Sadikia, 25, Tunis.
- LE JOINDRE (le général), commandant la Brigade d'infanterie de Tunisie et commandant militaire de Tunis, rue des Juges, 9, Tunis.
- LEMANSKI (le docteur), rue Es-Sadikia, 26, Tunis.
- LEPAGNEY (Edouard), jardinier-pépiniériste, Maxula-Radès.
- LEPAGNEY (Henri), Maxula-Radès.
- LEPAGNEY (Émile), Maxula-Radès.
- LEVILLAIN (Charles), rue d'Angleterre, 1, Tunis.
- LEVY-LŒW, propriétaire de la *Ferme alsacienne*, Le Bardo (Tunisie).
- LOCHON, au Lycée de Tulle (Corrèze).
- LOIR (le docteur), doyen honoraire de la Faculté des sciences de Lyon, avenue Wagram, 58, Paris.
- LORIN (Henri), chargé de cours à l'Université, rue de l'Église-Saint-Seurin, 131, Bordeaux (Gironde).
- LŒTH, professeur au Lycée Carnot, rue des Entrepreneurs, Tunis.

M

- MM. MACHUEL (L.), inspecteur général de l'Instruction publique, directeur de l'Enseignement public en Tunisie, place aux Chevaux, Tunis (vice-président d'honneur).
- MAGNAN, propriétaire, Kairouan (Tunisie).
- MAGNE (L.), entrepreneur de travaux publics, route de la Manouba, Tunis.

- MM. MALET (François), ingénieur agronome à la Direction de l'agriculture, avenue de Carthage, 7, Tunis.
- MANGANNO (Hector), rue des Glacières, 15, Tunis.
- MARCHE (Alfred), archiviste à la Direction de l'agriculture et du commerce, rue de Belgique, 7, Tunis.
- MARTIN (Joseph), directeur de l'École-Internat, Maxula-Radès (Tunisie).
- MARTZ, négociant, rue de Besançon, Tunis.
- MASFAYON, agent principal de la Compagnie française du Sud tunisien, Oued-Melah, par Gabès (Tunisie).
- MASSELOT, payeur principal à la Trésorerie aux Armées, boulevard Bab-Menara, 19, Tunis.
- MASSERANO (J.-B.), architecte et peintre, rue de Constantine, 7, Tunis.
- MAURIN (Georges), receveur de l'Enregistrement et des Contributions diverses, Kairouan (Tunisie).
- MEDINA (Gabriel), représentant de commerce, rue d'Oran, Tunis.
- MEMMI, fondé de pouvoirs de la Banque Cesana, Tunis.
- MERCADIER (Gédéon), ministre évangélique, rue des Glacières, 52, Tunis.
- MERMET, payeur particulier de la Trésorerie aux Armées, avenue de Carthage, 16, Tunis.
- MESTRUDE, médecin-major au 30^e de ligne, Annecy (Haute-Savoie).
- MICHEL, professeur d'histoire au Lycée Carnot, rue Saint-Jean, 1, Tunis.
- MIGUERÈS, interprète militaire, Gabès (Tunisie).
- MILLET (René), ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, résident général de la République française en Tunisie, Tunis (président d'honneur).
- MOCQUERIS (P.), ingénieur à la Compagnie Bône-Guelma, boulevard Bab-Benat, 22, Tunis.
- MONTUREUX (vicomte DE), propriétaire, domaine de Mesralya, par Fondouk-Djedid (Tunisie).
- MOREL (Eugène), négociant, rue Sidi-Sifiane, 7, Tunis.
- MOULINE, inspecteur de l'Agriculture, boulevard Bab-Djedid, 52, Tunis.
- MOUREY, jardinier au domaine de Chaouat, par Djedeïda (Tunisie).
- MOUROT, vétérinaire militaire, impasse Bounta, 1, Tunis.

N

- MM. NÉE (E.), pharmacien, rue d'Italie, 23, Tunis.
NICOD, inspecteur du Service de la ghaba, rue Saint-Charles, 4, Tunis.
NICOLAS (Louis), imprimeur, rue de Constantine, 11, Tunis (membre bienfaiteur).
NOVAK (Dominique), industriel, Mehdiya (Tunisie).
NYSSSEN, consul de Russie, rue El-Karamed, 2, Tunis.

O

- MM. OMESSA (Pierre), directeur du Service de l'escompte au fondouk El-Ghalla, rue de Lorraine, 7, Tunis.
ORNANO (Luc D'), avocat, rue d'Italie, 1, Tunis.
OSSIAN-BONNET (le docteur), premier médecin de S. A. le Bey, La Marsa (Tunisie).

P

- MM. PAILLEUX, jardinier, Pépinière municipale, Tunis.
PAILHÈS (Georges), juge de paix, canton Nord, Tunis.
PARIENTE, directeur de l'Alliance Israélite, rue Malta-Srira, 1, Tunis.
PAULARD, directeur de la *Société de colonisation franco-tunisienne*, rue de Lorraine, 9, Tunis.
PAUTHIER (J.), professeur au Lycée Carnot, avenue de Londres, 61, Tunis.
PAVILLIER (Georges), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur général des Travaux publics, avenue de France, 22, Tunis (membre d'honneur).
PAVY (Auguste), publiciste, docteur en philosophie, rue du Maroc, 21, Tunis.
PEAUDECERF, juge, rue Es-Saïda-Adjoula, 12, Tunis.
PEIRON (Eugène), juge de paix, Sfax (Tunisie).
PELLAT (L.), interprète au Service des renseignements, rue d'Italie, 23, Tunis.
PERRAUD (Claude), ingénieur, rue d'Allemagne, 9, Tunis.
PERRET (Henry), propriétaire, place de La Goulette, maison Ellul, Tunis.
PERRIN, receveur des Contributions, Béja (Tunisie).
PERVINQUIÈRE (Léon), rue de Vaugirard, 10, Paris.
PETIT (Maurice), publiciste, secrétaire général de la Chambre mixte du centre, Sousse (Tunisie).

- MM. PICARD (F.), ingénieur en chef du service des Ponts et Chaussées (région Ouest), avenue de Carthage, 2, Tunis.
PICARD (J.), imprimeur, rue Al-Djazira, 8, Tunis.
PIÈTRA (P.-V.), avocat, avenue de France, 17, Tunis.
PILLET (Jules), inspecteur général du dessin, professeur au Conservatoire des arts et métiers, rue Saint-Sulpice, 18, Paris.
POMBLA, ingénieur, rue Es-Sadikia, 18, Tunis.
POTIN (Paul), propriétaire du domaine de Bordj-Cédria, Poinville (Tunisie).
PRADÈRE (B.), conservateur du Musée Alaoui, Le Bardo (Tunisie).
PRATZ (le docteur), médecin de S. A. le Bey, La Marsa (Tunisie).
PROUST (Th.), directeur du Comptoir national d'escompte de Paris, vice-président de la Municipalité de Tunis, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis (membre d'honneur).
PROUST (Paul), dessinateur à la Compagnie Bône-Guelma, rue Es-Sadikia, 20, Tunis.

R

- MM. RABBY, économe du Lycée Carnot, rue du Lycée, Tunis.
RADENAC, contrôleur civil, Le Kef (Tunisie).
REBILLET (le lieutenant-colonel), propriétaire, domaine d'Ou-tetta, Mateur (Tunisie).
REMY (G.), secrétaire de S. A. le prince Mohamed-Bey, passage Saint-Charles, Tunis.
RESPLANDY, architecte principal à la Direction générale des travaux publics, impasse du Chanteur, 4, Tunis.
RÉVOIL (Paul), ministre plénipotentiaire, résident général adjoint de la République Française en Tunisie, Tunis (président d'honneur).
REYNAUD (Gustave), rue d'Algérie, Tunis.
RICHARD (Victor), sous-directeur du Comptoir national d'escompte de Paris, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis.
ROBERT, vice-président de la Municipalité, président de la Chambre mixte, Sousse (Tunisie).
ROESER (P.), pharmacien major de première classe, rue d'Autriche, 16 bis, Tunis.
ROUQUEROL, banquier, rue d'Allemagne, 15, Tunis.
ROY, secrétaire général du Gouvernement tunisien, rue Sidi-ben-Arous, 15, Tunis (membre d'honneur).

S

- MM. SADOUX (Eugène), inspecteur des Antiquités et Arts, rue Sidi-bou-Krissan, 28, Tunis.
- SALADIN, architecte du gouvernement, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 17, Paris.
- SALANCOURT (DE), commissaire-priseur, rue de Danemark, 2, Tunis.
- SAMAMA (Albert), rentier, artiste-photographe, rue Sidi-Sifiane, 24, Tunis.
- SAURIN (J.), professeur au Lycée Carnot, avenue de Paris, 4, Tunis.
- SAYSSEL, architecte, rue Sidi-el-Altaoui, 17, et rue Es-Sadikia, 24, Tunis.
- SCHAMOUNE, interprète à la Direction des finances, rue de la Commission, 31, Tunis.
- SCHAZMANN (Paul), architecte, Mornag (Tunisie).
- SCHWICH, ingénieur civil des Mines, rue Es-Sadikia, 26, Tunis.
- SELLAMI (Mohamed), professeur au Collège Alaoui, Tunis.
- SÉNEMAUD, arbitre-expert, syndic de faillites, rue Es-Sadikia, 29, Tunis.
- SERRES (Victor), contrôleur civil attaché à la Résidence, rue d'Angleterre, 4, Tunis.
- SNOUSSI, juge à l'Ouzara, Dar-el-Bey, Tunis.
- SOLANET, directeur des Contributions diverses, place du Consulat, 1, Tunis.
- SOLER (F.), photographe, avenue de France, 10, et rue Hamon, 3, Tunis.
- SOLHAUNE (Maurice), arbitre-expert, syndic de faillites, rue de Russie, 2, Tunis.
- SPIRE, procureur de la République, avenue Bab-Djedid, 51, Tunis (membre d'honneur).
- SUB (Isidore), entrepreneur de travaux publics, rue du Maroc, 21, Tunis.

T

- MM. TAILLARD (Eugène), professeur d'arabe au Lycée Carnot, avenue de Londres, 71, Tunis.
- TANUGI (Vita-Cohen), propriétaire, rue d'Espagne, Tunis.
- TAPIE, professeur au Collège Alaoui, place aux Chevaux, Tunis.
- TAUCHON (Charles), contrôleur civil, place du Consulat, Tunis.
- TERRAS (Antoine), propriétaire, Ahmed-Zaïd, Mornag (Tunisie).

- MM. TEYNIER (Charles), bijoutier, avenue de France, 12, Tunis.
THIBAUDET (Ch.), secrétaire de contrôle civil, rue de l'École, 10 bis, Tunis.
THIERIOT, chef de centre de dépôt des Télégraphes, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
THIRY, professeur à l'École d'agriculture, au château de Tomblaine, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
THOMAS, vétérinaire principal de 1^{re} classe au ministère de la Guerre, Paris.
TROUILLET, propriétaire à Tougar, par Bordj-Toum (Tunisie).

U

- M. UZAN (Victor), propriétaire, rue Sidi-bou-Menedjel, 15, Tunis.

V

- MM. VALENSI (Joseph), directeur des services administratifs de la Ville, rue d'Angleterre, 5, Tunis.
VALENSI (Raymond), ingénieur civil, rue de Russie, 22, Tunis.
VAN GAVER (Léopold), propriétaire, rue des Protestants, Tunis.
VARLOT, lieutenant au 4^e zouaves, rue El-Hafsia, 28, Tunis.
VASSEL (Eusèbe), ancien capitaine d'armement au canal de Suez, Maxula-Radès (Tunisie).
VATEL, rue Bou-Kris, 18, Tunis.
VAUDAINE (Etienne), professeur au Collège Sadiki, rue Bou-Chenak, Tunis.
VERBERCKMOES (Gustave), président du Conseil d'administration de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, avenue du Bois-de-Boulogne, 62, Paris.
VERGNE (Joseph), officier d'administration, greffier-chef du Conseil de guerre, rue Al-Djazira, 17 bis, Tunis.
VERSINI, juge au Tribunal, rue El-Monastiri, 9, Tunis.
VIDAL, receveur des Postes et Télégraphes, Melidia (Tunisie).
VILADE (DE), docteur en droit, boulevard Pereire, 126, Paris.
VINCENT (H.), professeur au Lycée Carnot, Villa-des-Fleurs, Tunis.
VINCENT (Marcel), avocat, rue d'Angleterre, 2, Tunis.

W

- MM. WADDINGTON, chirurgien-dentiste, rue d'Espagne, 16, Tunis.
WEYDENMEYER (Charles), Crétéville (Tunisie).
WINKLER, capitaine au 12^e escadron du train, boulevard Carnot, 19, Limoges (Haute-Vienne).

MM. WOLFROM (Gustave), consul suppléant de France, chef du service de la Colonisation à la Direction de l'agriculture et du commerce, rue d'Angleterre, Tunis.

MEMBRES ASSOCIÉS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE D'ALGER (la), Alger.

DELECRAZ (F.-Valentin), Hammam-Lif (Tunisie).



LISTE DES CEUVRES D'ART

provenant des Salons tunisiens et appartenant à l'Institut de Carthage

1895

- 1 *Vue de Tunis*, tableau de M. PASQUIER. Achat.
- 2 *Nature morte*, tableau de M. F. BRODART. Don de l'auteur.
- 3 *La Liberté éclairant le Monde*, statuette terre cuite de M. BARTHOLDI. Don de l'auteur.

1896

- 4 *Coin de Tunis*, tableau de M^{me} VIOLA. Don de l'auteur.
- 5 Pyrogravure sur bois, par M. LOMBARO. Don de l'auteur.

1897

- 6 *Le vieux géographe*, tableau de M. PUJOL. Don de l'auteur.
- 7 *Les Martigues*, tableau de M. SON. Don de l'auteur.
- 8 *Venise le soir*, tableau de M. IWILL. Don de l'auteur.
- 9 *Le vieux chaudronnier*, tableau de M. OTÉMAR. Don de l'auteur.
- 10 *El-Djem*, tableau de M. POILLEUX-SAINT-ANGE. Don de l'auteur.
- 11 *Bord de rivière*, pastel de M. THAULOW. Don de l'auteur.
- 12 *Hercule étouffant un lion*, bas-relief plâtre de M. FÉLIX MARTIN. Don de l'auteur.
- 13 *Études*, panneau de gravures de M. POSELER. Don de l'auteur.
- 14 *Un soir à Tripoli*, gravure de M. GENTZ. Don de l'auteur.
- 15 Gravure de M. PAUL LAFOND. Don de l'auteur.

NOTA. — Sauf le n° 3, prêté à la Municipalité de Tunis, et les n° 5 et 15, en dépôt chez M. Paul Proust, tous les objets ci-dessus sont à l'Hôtel des Sociétés françaises.

LISTE DES CEUVRES D'ART

achetées aux Salons tunisiens et confiées à l'Institut de Carthage par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en vue de la création ultérieure d'un musée à Tunis.

1895

- 101 *Le souk des Teinturiers*, tableau de M. NARDAC.
102 *Vue de Tunis*, tableau de M. PROVENSAL.
103 *Paysage d'automne*, tableau de M. CAMBIAGGIO.
104 *Maggio*, tableau de M^{me} VIOLA.
105 *Pêche réservée*, tableau de M. MAURICE PROUST.
106 *Fleurs*, panneau décoratif à l'aquarelle, de M^{me} AUGIAS.
107 — — — —
108 — — — —
109 Panneau de dessins sur Gillot, de M. BLAIRAT.

1896

- 110 *Charge de chasseurs*, tableau de M. BEAUNE.
111 *Vue de Tunis*, tableau de M. ACHARD.
112 *Paysage*, tableau de M. AMBROISE.
113 *Fruits*, tableau de M^{re} PILLET.
114 *Biskra : un fondouk*, tableau de M. BOIVIN.
115 *Sainte Agnès*, tableau de M. CLAUDE.
116 *Type tunisien*, aquarelle de M. LINDE.
117 *Le puits de Chaouach*, aquarelle de M. BLAIRAT.
118 *La route de Biskra à El-Kantara*, tableau de M. NOAILLY.
119 *Fillette arabe*, tableau de M. BEAUNE.
120 *La récolte des dattes*, tableau de M. PERRET.
121 *Marine*, tableau de M. DELAPLANCHE.
122 *Mosquée de Kairouan*, aquarelle de M. DUFOUR.

NOTA. — Tous ces objets se trouvent à l'Hôtel des Sociétés françaises, excepté le n° 115, en dépôt chez M. Heymann.

Comité de lecture

Sur la proposition de son secrétaire général, le Comité-Directeur de l'Institut de Carthage, à sa réunion du 21 janvier, a décidé la constitution d'un *Comité de lecture*.

Ce comité a pour fonctions de statuer sur l'admission des travaux présentés à la *Revue tunisienne* et sur les modifications qu'il peut y avoir lieu de faire au texte. Il se compose du secrétaire général et de deux membres choisis chaque année parmi ceux du Comité-Directeur ou les vices-présidents d'honneur; les membres sont rééligibles.

Ont été élus pour 1898, MM. les docteurs BERTHOLON et LOIR.

Admissions

Ont été admis pendant le dernier trimestre comme membres actifs de l'Institut de Carthage : MM. Abel COUVREUX, administrateur du port de Bizerte; MOURIER DE LALANDE, capitaine à l'Etat-Major de la division d'occupation; Joseph VERGNE, officier d'administration, greffier du Conseil de guerre.

Subventions

Le Conseil de l'Association française pour l'avancement des sciences a voté le 16 mars les subventions suivantes : à l'Institut de Carthage, 500 francs; à M. Gauckler, 500 francs; à M. le docteur Bertholon, 500 francs.

Décorations

M. le vicomte Bégouen vient de recevoir les palmes d'Officier d'académie, M. Ferdinand Huard celles d'Officier de l'Instruction publique.

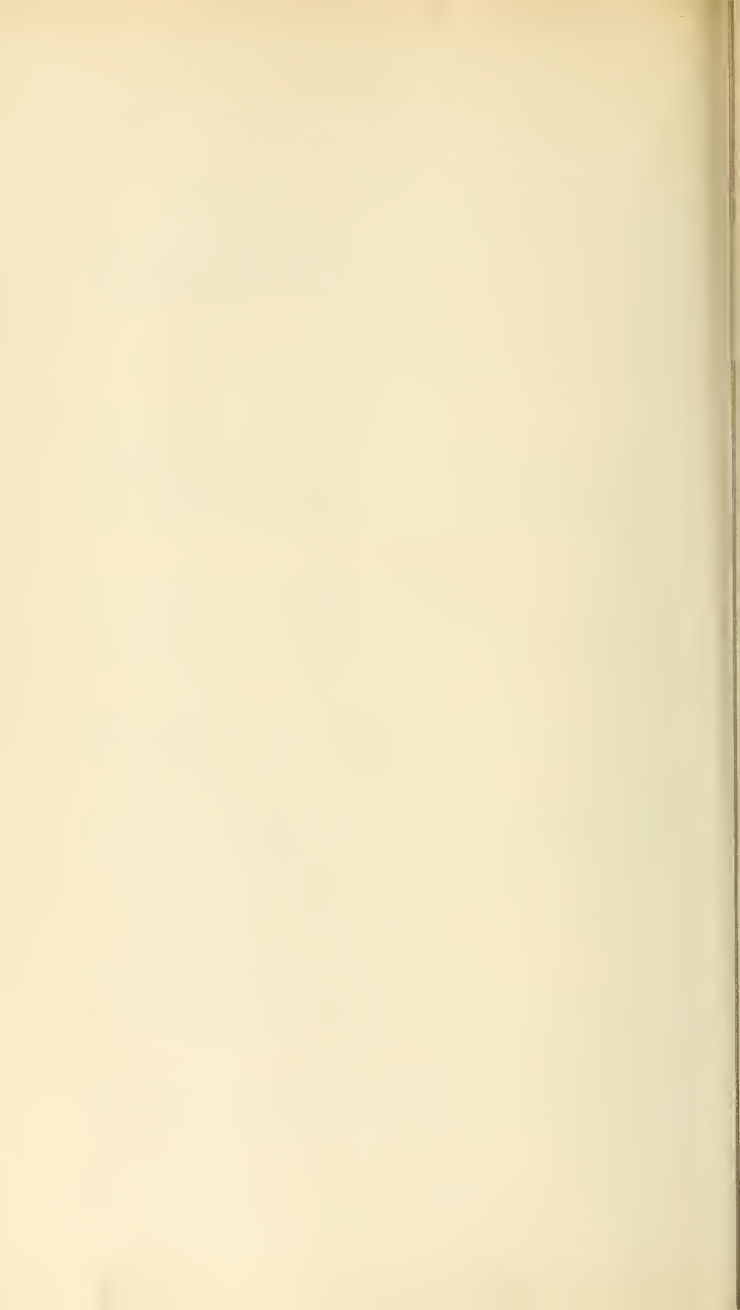
On comprendra la raison pour laquelle nous nous bornons à enregistrer le fait : il serait peu séant à la *Revue tunisienne* de faire ressortir combien ces distinctions étaient méritées.

Le Président de l'Institut de Carthage,

A. FABRY.

Le Secrétaire général,

EUSÈBE VASSEL.



~~~~~  
TUNIS — IMPRIMERIE RAPIDE, RUE DE CONSTANTINE  
~~~~~



REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

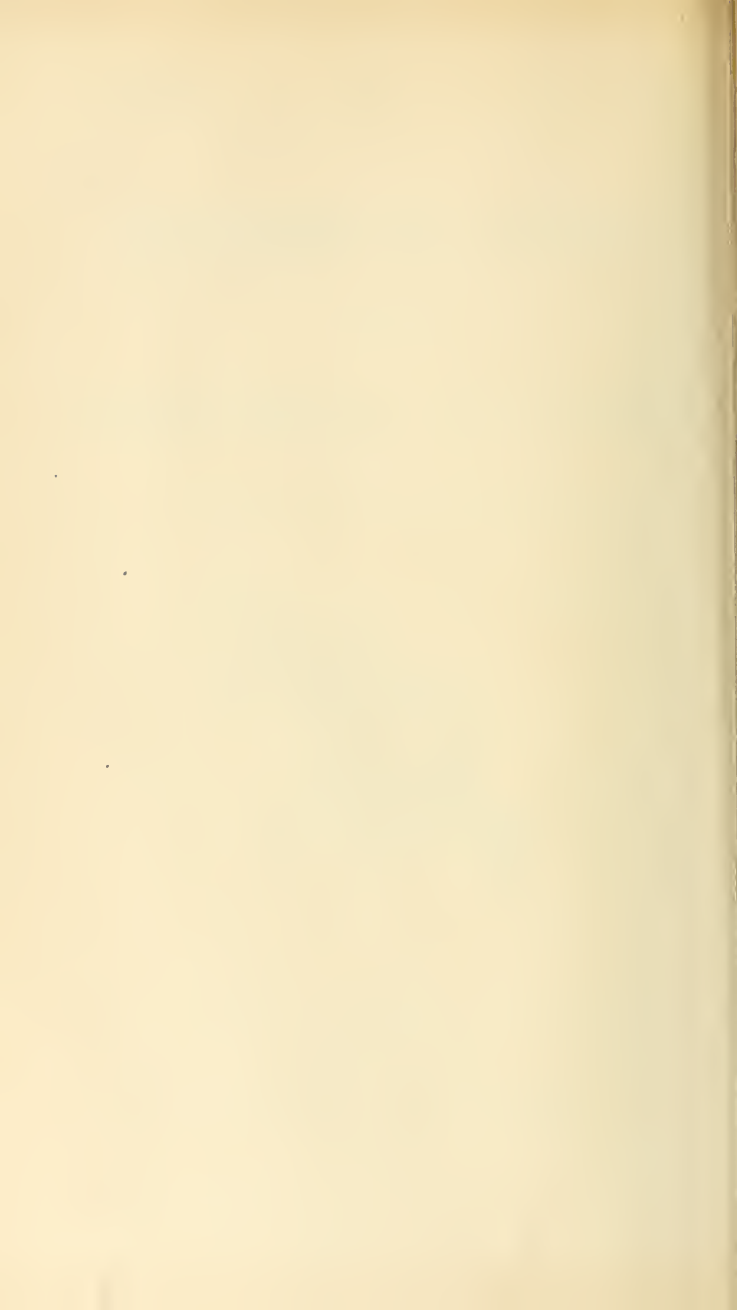


TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET C^{ie})

1898



LE MÉTAYAGE

ET SON INTRODUCTION EN TUNISIE

CHAPITRE PREMIER

On ne peut qu'applaudir à toutes les tentatives qui se proposent de développer et de hâter l'essor de la colonisation tunisienne. Mais dans toute branche de l'activité humaine, surtout en agriculture, si séduisant que se présente le système, il le faut avant tout pratique et capable de résister à l'épreuve de l'expérience.

Le métayage mérite certainement d'attirer l'attention de notre agriculture locale; mais il est urgent de descendre des sommets de la théorie et d'essayer d'établir par des faits que ce mode de faire-valoir peut avantageusement remplacer le fermage et qu'il peut, aussi bien que le faire-valoir direct, s'associer à la culture intensive, qui doit se pratiquer sur tous les petits domaines soumis aux efforts d'une seule famille cultivant exclusivement avec ses bras et ne faisant appel au travail étranger qu'à de rares exceptions.

La tâche offre sans doute plus d'une difficulté en Tunisie, où aucun exemple définitif n'est encore parvenu à s'imposer, et qui ne donne à l'examen que des types de pure convention, ne se rapprochant que de très loin de la moyenne des exploitations connues et étudiées jusqu'à ce jour dans les diverses contrées agricoles qui se servent de ce mode de faire-valoir. Nous ne tenons aucun compte, bien entendu, du système indigène; cette étude n'a en vue que le métayage avec l'élément français. L'exemple sur lequel s'appuierait en ce moment une démonstration quelconque, n'ayant à offrir aucun fait précis, courrait grand risque d'être contesté et victorieusement combattu; il n'aurait même pas l'avantage d'offrir superficiellement un terme de comparaison, puisque les conditions d'exploitation varient à l'infini et que chaque exploitation se trouve dans des conditions spéciales, répondant à des nécessités de lieu, de circonstances, et soumises aux convenances des deux parties; on n'aurait donc aucune certitude de contenter toutes les exigences; et nous n'apprendrions rien à personne en répétant que la culture du centre de la Tunisie n'est pas semblable à celle du sud et qu'elle se différencie assez sensiblement de celle du nord-ouest. Aussi, dans une étude fatalement hypothétique, est-il prudent de renoncer à résoudre tous les problèmes qui relèvent d'une exploitation, et surtout de ne pas essayer d'imposer

les faits qui ont servi à la démonstration d'un système qui peut avoir une réelle valeur dans une application plus ou moins rapprochée. Il est plus sage, croyons-nous, de se borner à esquisser une méthode dont chacun pourra tirer son profit, si on a le soin de rechercher, au préalable, les conditions particulières à chaque station géographique et physique du sol où elle sera mise en pratique.

Croire qu'il n'y a qu'un type unique de faire-valoir capable de répondre à tous les besoins, s'adaptant à tous les milieux, c'est méconnaître les conditions économiques et sociales, qui sont elles-mêmes soumises à une foule de circonstances plus ou moins déterminées.

La culture à moitié fruits, brisant son ancien moule qui en a fait pendant si longtemps le type des exploitations arriérées, peut très bien, si on sait en étudier les nouvelles formes, se prêter aux conditions de la culture améliorante et rémunératrice. Elle peut même, dans notre cas particulier, devenir un instrument de progrès, en sauvant de la ruine une quantité considérable de terres qui, sans son secours, seraient condamnées à une stérilité sans fin.

Tout le monde, ou à peu près, convient aujourd'hui qu'une exploitation agricole demande un capital que les exigences de la culture tendent chaque jour à augmenter. Que ce capital sorte de la poche du propriétaire du sol ou de celle de celui qui le cultive, il importe peu : l'essentiel est de savoir qu'il est indispensable.

Or, comme c'est de la France que nous voulons tirer les recrues qui nous sont nécessaires et que nous ne pouvons les demander en général qu'aux pays de fertilité médiocre, nous devons nous attendre à ne rencontrer en majeure partie que des cultivateurs pauvres, n'ayant pas, ou peu d'avances, et pas du tout en situation de s'en procurer. « Où il n'y a rien, le crédit ne saurait intervenir. »

C'est là que le métayage peut agir et se présente comme un moyen de parer à quelques-unes de ces difficultés; mais nous ne voulons pas parler ici de cette culture à moitié fruits, anciennement pratiquée en France, et dans laquelle le propriétaire n'apparaissait que pour percevoir les produits en nature que lui livrait son métayer, sans prendre aucun souci de l'exploitation. Le métayage que nous avons en vue est ce mode de faire-valoir où, selon l'heureuse expression de Lecouteux, « le propriétaire devient le banquier de sa métairie », méthode qui ne forme pas seulement un acte de partage entre le propriétaire et le métayer, mais crée une réelle association entre le capital et le travail agricole.

La terre, trop longtemps livrée à elle-même, s'est fatiguée de produire sans jamais rien recevoir en compensation : elle demande aujourd'hui aux capitaux de lui venir en aide, sous forme d'amendements, d'engrais, d'engins perfectionnés, etc.; mais ces capitaux, elle ne peut les attendre que d'un propriétaire sùllisamment armé

pour faire face à toutes les éventualités, qui joigne à ces avantages pécuniaires une application constante à cette science agricole aussi vieille que le monde et pourtant si fertile en découvertes. C'est autant de la science que des capitaux qu'il faut au travailleur agricole, et le temps est passé où les fonds ruraux constituaient des rentes que l'on se contentait de toucher à époque fixe.

Il faut convenir que l'exploitation directe n'est pas toujours possible et qu'il est peu de capitalistes ayant les connaissances et les aptitudes nécessaires à assurer son succès. Beaucoup, en cherchant un certain champ pour développer leur activité, veulent cependant profiter des loisirs que procure la richesse. Le métayage se présente à eux comme un heureux intermédiaire entre l'exploitation directe et le fermage; il participe aux principaux avantages de ces deux modes de faire-valoir sans en offrir les inconvénients et, grâce au travail intéressé qui lui est fourni gratuitement, il apparaît comme la mise en œuvre la plus économique du capital et de la science agricole : mais à la condition, toutefois, que l'on saura se résigner à être pendant un certain temps un écolier, afin de devenir ensuite l'instituteur de son métayer.

Le propriétaire livre sa terre, apporte les fonds nécessaires à son exploitation et fait profiter son fermier des connaissances scientifiques qu'une instruction plus développée lui a permis d'acquérir. Le métayer, de son côté, donne ses bras, son travail, son expérience, puis sans bourse délier, sans courir aucun risque, il en arrive à bénéficier de tous les avantages de la culture intensive.

De nombreuses combinaisons s'offrent dans l'apport des capitaux. Le cheptel est tout entier ou en partie avancé par le propriétaire, qui supporte seul, ou fait partager sous certaines conditions, les frais des améliorations foncières : drainage, marnage, chaulage, etc., etc.; mais, ce qui est le plus important, il doit faire l'avance des engrais commerciaux et ne se rembourser qu'après la récolte; dans beaucoup de cas, il aurait même avantage à n'exiger qu'un remboursement proportionnel, puisqu'une partie des engrais et des amendements sont considérés comme s'incorporant au sol, et par ce fait profitent plus directement au propriétaire. Sous n'importe quelle forme que soient passées les conditions du contrat, le principe reste le même, c'est-à-dire le propriétaire devenant le banquier de sa propre exploitation; par ce temps où les placements mobiliers trouvent de si faibles intérêts, cette situation n'a rien qui puisse effrayer le capital.

La clause qui regarde l'achat des engrais chimiques, commerciaux et autres, qui évitent l'épuisement du sol, est certainement capitale; mais il en est une autre qui ne l'est pas moins, c'est celle qui réserve au propriétaire la direction de la culture; car il ne faut pas oublier

que ce n'est pas seulement la pénurie des capitaux qui s'oppose aux progrès agricoles, mais bien souvent aussi la routine du fermier, instinctivement rebelle aux innovations; tout nouveau procédé de culture lui est suspect; il est absolument nécessaire de triompher de ses préventions, de rompre avec ses habitudes qui viennent de loin. Compter sur la persuasion pour venir à bout de cette résistance serait puéril, une clause formelle du contrat peut seule en avoir raison. Avec cette condition, l'opposition ne sera pas de longue durée; si le métayer agit au début sans grande conviction, simplement parce que c'est écrit, il ne tardera pas, si les résultats sont bien préparés, à se convaincre de l'excellence du système, car il ne saurait résister à un argument qui, sans lui faire courir le moindre risque, lui procurera un bénéfice régulier. Le propriétaire entendu aura alors la satisfaction de voir son métayer appliquer avec entrain des procédés de culture contre lesquels s'élevait une instinctive défiance.

Le métayage a été pendant longtemps le bouc émissaire chargé de porter tout le poids des récriminations des agronomes et de bon nombre de nos économistes; on lui a imputé pendant de longues années le mauvais état de l'agriculture française; et le reproche qui a servi le plus souvent à l'accabler, c'est de le rapprocher de la dime, avec cette circonstance aggravante, que la part prélevée s'élève à la moitié. « Le métayage, disait Adam Smith, par la nature même du contrat, détruit à sa base le progrès agricole, parce que toute amélioration entreprise par le colon est par elle-même une duperie, puisqu'il supporte seul les dépenses et partage les bénéfices. »

En France, depuis Lullin de Châteauevieux jusqu'au comte de Gasparin, tous les économistes se sont accordés à condamner le colonage partiaire et à ne le considérer que comme un obstacle infranchissable pour le développement de la culture intensive. De nos jours, Baudrillart, Paul Leroy-Beaulieu, et beaucoup de leurs collègues ne lui reconnaissent que des inconvénients. Leur principal grief est que le propriétaire, ayant de son côté à faire face aux améliorations foncières, constructions, drainage, etc., etc., est peu engagé à les exécuter, voyant à sa charge la dépense complète et à son profit la moitié seulement de la plus-value. En résumé, ils concluent que le propriétaire et le métayer, n'ayant pas un intérêt personnel, exclusif, aux travaux qu'ils pourraient entreprendre, préfèrent rester en l'état et deviennent indifférents à tous progrès, chacune des deux parties ayant un intérêt immédiat à dépenser le moins possible; et que les exploitations agricoles, loin de prospérer, vont chaque jour en périssant.

A ce triste tableau, on n'a pas manqué d'opposer la richesse des grandes fermes du nord et de l'est de la France, les superbes exploitations de l'Angleterre et les riches cultures de la Belgique. Là com-

paraison, il faut en convenir, est écrasante pour le métayage. Il n'est pas douteux que là où les cultivateurs sont éclairés et riches, là où les baux sont d'une assez longue durée pour permettre au locataire de jouir des améliorations qu'il a entreprises, le fermage donnera toujours de magnifiques résultats et fera faire à l'agriculture de grands progrès.

Cependant il y aurait injustice à nier les belles cultures de la Toscane et l'aisance de ses métayers; elles sont une longue preuve des bons effets du métayage. Mais vouloir énumérer le pour et le contre des deux systèmes nous porterait trop loin et donnerait à cette simple ébauche une allure de discussion économique qui s'éloignerait de notre but, beaucoup plus modeste. Il est plus simple de passer directement au métayage, qui a la réputation d'être un obstacle à la culture intensive et de ne pas comporter les palliatifs de la petite propriété. Si ce reproche était fondé, il ne faudrait pas hésiter à le rejeter.

Il est certain que si l'on envisage ce métayage, reste de l'ancien servage, qui est encore en vigueur dans plusieurs contrées de la France, système où non seulement le propriétaire se désintéresse de la culture et ne vient pas en aide à ses métayers, mais les entrave encore de mille façons, soit par de trop lourdes redevances, soit en imposant des corvées qui dérangent les travaux ordinaires, le métayer, découragé et sans initiative, n'a plus qu'une seule pensée, travailler le moins possible, juste ce qu'il faut pour se procurer les denrées nécessaires à son existence. Ce métayage n'est pas celui que nous voudrions voir s'implanter en Tunisie. Car le métayage n'a pas une forme unique et son type n'est pas invariable; c'est au contraire un contrat d'une extrême souplesse et d'une flexibilité qui se prête à toutes les combinaisons. Compris et interprété d'une certaine façon, il est par sa nature plus particulièrement apte à se plier aux exigences de la culture intensive et à tous les développements que comporte l'art agricole.

L'idéal serait évidemment une exploitation dont le propriétaire réunirait, à une éducation agricole assez étendue, un capital suffisant et qui se déterminerait à entreprendre par lui-même sur ses propres terres tous les travaux que comporte une semblable organisation.

Il est vrai qu'une seule personne réunit rarement les trois conditions essentielles : travail intéressé, capital et science. Un propriétaire ne peut pas toujours exploiter directement; il a souvent d'autres occupations, ou ses terres ont une étendue trop considérable pour qu'il lui soit possible de les faire valoir sans s'adresser au travail salarié; il a la crainte d'être débordé par une main-d'œuvre qu'il n'est pas toujours en situation de surveiller assez régulièrement.

Ou bien encore, s'il possède certaines connaissances agricoles, il ne se croit pas les aptitudes nécessaires pour gérer directement une grande exploitation; il redoute aussi parfois une trop grande sujétion qui ne lui laisserait plus que de rares instants de liberté.

Mais s'il n'est pas permis à tout le monde d'atteindre l'idéal proposé, doit-on renoncer à s'en rapprocher? Ce serait conclure bien vite à la défaite de ce système. Supposons pour un instant qu'un propriétaire ait à la fois le capital disponible et les connaissances scientifiques propres à le faire fructifier en agriculture: il ne lui restera plus qu'à trouver cette main-d'œuvre si onéreuse quand elle est demandée à des gens à gages ou à des ouvriers, mais qui devient si efficace lorsqu'elle est directement intéressée aux travaux. Cette main-d'œuvre, qui peut mieux la donner que le métayer? Il suffit pour cela de lui faire une part plus rémunératrice. C'est là tout le métayage dans ses principales lignes; cette seule condition le complète, puisque le capital et la science agricole sont l'apport du propriétaire, et que le travail direct constitue celui du métayer.

Mais il convient de reprendre en détail chacune de ces trois conditions et de voir comment le métayage peut y faire face.

La première est *le travail intéressé*. Malgré qu'elle ne représente pas tout le travail et que l'intervention du propriétaire dans la culture soit, elle aussi, un travail qui mérite son salaire, la main-d'œuvre n'en joue pas moins un grand rôle dans une exploitation agricole; il est donc nécessaire de largement la rétribuer. On peut, en toute justice, lui attribuer la moitié des récoltes et même le produit exclusif du jardin, les fruits des différents arbres, le produit de la basse-cour et le lait des vaches non utilisé sur la ferme; ce sont des produits bien difficiles à contrôler, et il vaut mieux se contenter de quelques redevances pas trop lourdes. Le propriétaire devra encore prendre sa part dans l'achat et l'entretien des instruments de culture, dans les frais du maréchal, du charron, du vétérinaire, etc.; en un mot, prendre à sa charge la moitié de toutes les dépenses qui ne sont pas exclusivement des frais de main-d'œuvre. La forte part qui reviendra alors au métayer sera largement retrouvée dans la satisfaction qu'il en ressentira et dans l'entrain qu'il mettra à travailler à la commune besogne.

Après ce qui vient d'être dit, il n'est pas nécessaire d'insister pour établir que la main-d'œuvre, afin d'être efficace, doit être intéressée; aussi importe-t-il que l'exploitation n'ait pas une étendue pouvant dépasser les forces réunies du métayer et de sa famille, et capable de les empêcher de s'illir à tous les travaux. Si, au moment des récoltes, quelques ouvriers sont indispensables, il est urgent qu'ils soient surveillés par le chef de la maison ou les siens; sans cette précaution, on retrouverait tous les inconvénients du tra-

vail mercenaire, et le métayage y perdrait son plus précieux avantage. La métairie doit donc être de moyenne proportion, ni trop grande ni trop petite, mais il faut qu'elle puisse nourrir largement le métayer et sa famille, et surtout lui permettre de réaliser des économies.

Il ne faut pas croire que l'on puisse déterminer d'avance l'étendue des métairies; elle dépend de trop de causes diverses : de la nature, de la richesse des terres, du genre de culture, souvent de la distribution des parcelles de terre, et l'aménagement des installations rurales la modifie fréquemment. Elle peut varier entre 20 et 40 hectares; des chiffres formels et définitifs sont toujours un danger en agriculture. Mais il reste bien acquis que *l'étendue de l'exploitation et surtout la nature du contrat doivent assurer au travail intéressé une part toujours rémunératrice.*

La deuxième condition, *le capital*, partie essentielle de l'apport du propriétaire, ne doit jamais faire défaut. Il serait sans doute préférable que le métayer fournisse sa part entière du cheptel, car il a ainsi un intérêt plus direct à le conserver et la charge du propriétaire en est d'autant allégée. Cependant, cette condition n'est pas absolue; il suffit que le métayer en ait une part pour que son intérêt l'engage à le bien soigner, puisque toute perte l'atteint à son tour. Il peut même se faire, lorsque le propriétaire connaît bien son métayer, qu'il a pu apprécier son ardeur au travail et sa probité, qu'il ait intérêt à lui confier sans hésiter la totalité du cheptel : il n'aura pas à s'effrayer à la pensée que son colon ne sera plus stimulé par la crainte de la perte, car il lui restera l'ardeur du gain, et le bailleur peut et doit toujours être en mesure de surveiller ce qui se passe sur sa ferme.

Dans une exploitation agricole, la valeur du cheptel n'est pas tout le capital engagé, et, à l'exemple de toute autre entreprise, il lui faut un fonds de roulement dont le propriétaire doit faire l'avance, et parfois même il aura à en prévoir en partie l'abandon, lorsqu'il s'agira par exemple de l'achat des engrais chimiques dont le métayer n'aura à rembourser que le tiers.

Que ceux qui se livreront à ce système de faire-valoir et l'établiront sur leurs terres ne l'oublient pas, et on ne saurait trop insister sur ce point : ce fonds de roulement doit toujours être disponible; c'est avec son seul concours que l'on pourra sortir de l'ancien mode de métayage et se livrer à une culture intensive, la seule rémunératrice dans ce cas particulier.

On ne saurait nier que la constitution du cheptel, l'avance du fonds de roulement, ne soient un assez gros capital à mettre en jeu; cependant, il ne faudrait pas en exagérer l'importance, il ne l'est réellement que lorsqu'il s'agit de fermes à élevage ou à engraissement du bétail; mais il est urgent que le propriétaire sache bien

séparer les fonds employés à l'achat de la terre de ceux qui sont nécessaires à l'exploitation, et ce n'est pas trop s'avancer que de dire qu'avec le métayage le capital d'exploitation est placé dans des conditions exceptionnellement favorables, et que sa mise en œuvre est des plus économiques.

Il y aurait sans doute avantage à ce que le propriétaire ait à lui ce capital ; mais plutôt que de s'en passer, il gagnerait encore à l'emprunter, car il trouvera dans son utilisation agricole un intérêt supérieur à celui qu'il paiera à son prêteur.

La troisième condition, *la science agricole*, joue un rôle non moins important ; elle s'impose surtout ici, où il faut employer la culture intensive. La terre en Tunisie ne saurait se contenter des rudes étreintes du laboureur qui ne sait que la fouiller et l'arroser de ses sueurs ; son épuisement séculaire la rend plus exigeante ; il faut s'occuper de ses besoins, lui arracher ses secrets et souvent la deviner pour qu'elle se décide à accorder ses faveurs.

Le temps a passé où l'on entrait en agriculture sans aucune étude préalable ; fonctionnaire retraité, industriel ou commerçant fatigués des affaires ne peuvent plus songer à diriger du jour au lendemain une exploitation agricole. Les vocations tardives sont rarement heureuses, et il faut maintenant avoir l'énergie nécessaire pour apprendre ce qu'il est urgent de savoir afin de ne pas grossir la liste de ces étranges vocations rarement fructueuses, parce qu'elles s'exercent sur des sujets très complexes et insuffisamment étudiés. L'agriculture se venge toujours des violences que les aveugles et les incapables veulent lui faire subir.

L'agriculture comme toute autre carrière, et plus peut-être, exige des connaissances spéciales qui ne s'acquièrent pas en un jour ; il faut connaître les divers sols, déterminer les récoltes qu'ils peuvent porter, concevoir les assolements qui leur conviennent bien, choisir les amendements et les engrais qui leur sont nécessaires, les races de bétail qu'ils peuvent nourrir, etc. Ces multiples connaissances sont longues à acquérir : il faut non seulement des études préalables, mais il est urgent d'y joindre un sérieux apprentissage sur place.

Cependant, le métayage n'exige pas, comme le faire-valoir direct, toutes les connaissances imposées à celui qui exploite directement ; ce dernier a besoin d'ajouter à la science agricole des connaissances techniques et toutes les qualités de l'administrateur. Dans le colonage partiaire, la tâche du propriétaire est moins complexe, tout en restant très importante, car les clauses du bail doivent lui réserver la direction de la culture et c'est à lui qu'il incombe de rompre avec les vieilles habitudes et d'imposer les nouveaux procédés.

CHAPITRE II

Vouloir démontrer que le métayage mérite d'être relevé du discrédit qui l'entoure et qu'il sera au contraire essentiellement favorable au développement de l'agriculture tunisienne, n'est pas suffisant, il faut se décider à abandonner les formules générales et prouver par une discussion de chiffres qu'il sera une source de bénéfices pour le propriétaire. La tâche n'est pas facile, parce que les chiffres en agriculture ne sont sûrs que lorsqu'ils ont été prouvés par une longue et intelligente pratique sur le terrain même de l'entreprise que l'on a l'intention de décrire.

Notre exemple sera pris sur une terre pauvre, sans profondeur, et pour une exploitation de 35 hectares, dont 26 en terres labourables et le reste en friche, broussailles, etc., sur lesquelles le métayer n'aura que le droit de faire pâturer, couper les herbes pour la litière et ramasser le bois mort, ou une certaine quantité de bois d'éclaircissage et d'élagage. La terre est maigre, pauvre en azote, peu riche en potasse et presque dépourvue d'acide phosphorique et de chaux.

Dans une semblable situation, la difficulté est de trouver un métayer sérieux. Tous les bons cultivateurs, principalement dans les pays à fermage, sont très jaloux de leur indépendance et comprendraient mal l'association qui leur serait proposée : l'homme des champs n'aime pas rompre avec la routine et craint toujours d'engager sa liberté. Il est donc urgent, avant d'entrer en matière, d'analyser tous les détails d'une exploitation aussi particulière et d'exposer toutes les conséquences qui peuvent en découler pour le propriétaire et pour le cultivateur.

Mais avant d'aborder ces détails, il convient de placer en regard, dans un tableau synoptique, le système du fermage et celui du métayage ; de même qu'il nous paraît prudent, avant d'aller plus loin, de bien prévenir le lecteur que l'on ne peut mettre en présence, dans ce travail, que deux exploitations types, se trouvant forcément dans des conditions évidemment spéciales, et par conséquent incapables de répondre aux convenances multiples des nécessités de lieux et de circonstances, qui ne sont les mêmes nulle part et qui ne sauraient en aucune façon satisfaire toutes les exigences locales des agriculteurs qui liront cette étude. Prévoir toutes les hypothèses, résoudre tous les problèmes posés sur cette question, revient à une longue pratique et à des expériences sur place souvent répétées. C'est donc en somme au lecteur praticien de différencier les résultats que nous donnons suivant les conditions particulières où il se trouve engagé. Il ne saurait être question en ce moment et dans l'état actuel de l'agriculture tunisienne, d'imposer des faits encore pleins d'inconnues ; il suffit d'exposer simplement une méthode.

Les fermages passés en Tunisie entre Européens ont varié entre 20 et 15 francs à l'hectare. Ce prix de 20 francs, maximum, est appliqué à de rares exceptions sur quelques terres riches complètement défrichées; mais celui de 10 francs à l'hectare est plus généralement répandu chez les divers propriétaires faisant du fermage.

Supposons donc que le domaine était loué 350 francs; ce prix ne saurait être retrouvé au renouvellement du bail, et cet amoindrissement du revenu n'est pas seulement le fait de la crise agricole, il est aussi la conséquence forcée du mode de culture qui a été suivi. Admettons un instant que ce fermage de 350 francs est la part intégrale du propriétaire; il convient donc de chercher quelle est celle du fermier. Ce dernier a loué la ferme sans grandes avances; tout au plus a-t-il à lui son cheptel qui se compose misérablement :

Le cheptel vif :

| | | | |
|--|-----|-----|---|
| De deux chevaux, un déjà vieux et un plus jeune, estimés | Fr. | 250 | » |
| ou de deux bœufs de labour du même prix. | | | |

| | | | |
|---|--|-----|---|
| De six vaches laitières de race commune et une génisse, le tout assez mal nourri, valeur moyenne 70 francs, soit. . | | 490 | » |
| D'une truie et cinq ou six porcs, ensemble | | 410 | » |

Le cheptel mort :

| | | | |
|---|--|-----|---|
| Une charrette..... | | 200 | » |
| Un tombereau | | 200 | » |
| Trois charrues (deux avec avant-train)..... | | 170 | » |
| Une vigneronne..... | | 45 | » |
| Herses, rouleaux, brouettes..... | | 140 | » |
| Faux, fourches, chaudières, etc..... | | 70 | » |

| | | |
|------------------------------------|-------|---|
| TOTAL du cheptel mort ou vif...Fr. | 1.975 | » |
|------------------------------------|-------|---|

Le mobilier est on ne peut plus simple : deux ou trois lits, une armoire, une table, un buffet ou coffre, deux bancs, trois ou quatre chaises, quelques chaudrons, quatre ou cinq plats et saladiers, des assiettes et des verres, en tout.....

| | | | |
|--|--|-----|---|
| | | 250 | » |
|--|--|-----|---|

La garde-robe est plus que sommaire et en inscrivant 310 francs c'est aller au maximum.....

| | | | |
|--|--|-----|---|
| | | 310 | » |
|--|--|-----|---|

| | | |
|-----------------------|-------|---|
| TOTAL GÉNÉRAL.....Fr. | 2.535 | » |
|-----------------------|-------|---|

Le fermier possède donc une fortune totale de 2.535 francs. C'est là tout le capital dont il dispose en entrant en ferme; rien ne lui reste comme fonds de roulement; il est même rare que ce capital lui appartienne en entier, et bien souvent il est entamé par des dettes usuraires. Mais admettons que ce capital soit liquide et supposons ce que peuvent être les bénéfices annuels de l'exploitation.

Le cheptel vivant que nous avons détaillé plus haut peut être ramené, à la volonté du fermier, à douze bêtes ou à leur équivalent; la production du fumier n'ira guère au delà de 120.000 kilogrammes formant tout l'engrais qui sera donné au sol; c'est à peine la moitié de ce qui lui serait nécessaire pour produire une récolte normale; aussi, malgré une jachère largement pratiquée, les terres en Tunisie rapportent difficilement au delà de huit hectolitres à l'hectare.

Les 35 hectares de la ferme que nous donnons comme modèle sont emblavés de la façon suivante :

| | | |
|---|--|----------------|
| Céréales : 11 hectares, dont | | |
| 4 hectares en froment : soit 32 hectolitres, à 20 francs. | Fr. | 640 » |
| 3 — en seigle : soit 24 hectolitres, à 15 francs. . . . | | 360 » |
| [ou 3 hectares en orge : soit 30 hectolitres, à 11 francs = 330 francs]. | | |
| 4 hectares en avoine, dont le rendement peut monter à 14 hectolitres : soit 56 hectolitres, à 12 francs ⁽¹⁾ . . . | | 672 » |
| 11 hectares. | TOTAL de la recette en céréales. . . Fr. | <u>1.672 »</u> |

Les autres récoltes sont absorbées par la ferme. Les prairies artificielles n'existent pas, sauf quelques sainfoins qui sont remplacés au printemps par des choux :

| |
|--|
| 4 hectares sont couverts de choux ou de racines, de fèves, etc.; |
| 5 en pommes de terre, qui, à peine fumées, rapportent 5 ou 6.000 kilos de tubercules à l'hectare, quantité suffisant à peine à l'engraissement des porcs, aux semences et à la nourriture du ménage; |
| 4 en moyenne restent en friche, non labourés et laissés à l'usage du bétail en parcours; |
| 2 sont en jachère cultivée; |
| 4 en landes pâturées. |
| 19 hectares. |

Soit 30 hectares soumis à des façons culturales plus ou moins régulières.

Les 5 hectares qui restent comprennent la brousse, pouvant donner à l'occasion la broussaille nécessaire à la ferme et une partie de la litière employée pour les bestiaux.

Les 20.000 kilos de paille récoltée doivent être utilisés sur la ferme.

(1) Ces prix de 20 fr., 15 fr. et 12 fr. sont légèrement majorés et ne peuvent s'appliquer qu'aux semences généralement sélectionnées et par conséquent plus chères. Ceux de 18, 12 et 10 représenteraient plus exactement, pour la vente courante, les prix moyens habituels pour la généralité des marchés.

Sur les 35 hectares loués, les céréales constituent donc le seul produit direct, soit. Fr. 1.672 »
dont il faut déduire les semences :

| | | |
|--|-------|--|
| Froment, 12 hectolitres à 20 francs. | 240 » | |
| Seigle, 10 hectolitres à 15 francs. | 150 » | |
| Avoine, 8 hectolitres à 12 francs. | 96 » | |
| TOTAL. Fr. | 486 » | |

Le seigle et les autres menus grains employés à l'engraissement des porcs représentent 5 hectolitres environ à 15 francs 75 »

20 hectolitres d'avoine donnée aux chevaux au commencement des travaux, à 12 francs 240 »

| | | |
|--------------------|-------|-------|
| TOTAL. Fr. | 801 » | 801 » |
|--------------------|-------|-------|

Sur les céréales il reste. Fr. 871 »

Les 6 vaches qui composent la vacherie peuvent produire, en moyenne, 4 veaux, à 40 francs 160 »

La porcherie peut engraisser 12 porcs, au prix moyen de 65 fr. l'un. Fr. 780 »

Dont il faut déduire 6 porcelets achetés 20 fr. l'un. 120 »

| | | |
|--------------------|-------|-------|
| Reste. Fr. | 660 » | 660 » |
|--------------------|-------|-------|

| | | |
|--------------------|---------|--|
| TOTAL. Fr. | 1.691 » | |
|--------------------|---------|--|

Les autres produits se comptent ainsi dans les bénéfices :

1° Le beurre que peuvent donner des vaches de race chétive et mal nourries, en dehors de la consommation de la ferme, ne dépassera guère 15 kilos à vendre, soit pour 6 vaches, 90 kilos à 2 francs. Fr. 180 »

2° Les œufs et la volaille, environ. : 50 »

3° Quelques fruits et légumes 50 »

| | | |
|--------------------|-------|-------|
| TOTAL. Fr. | 280 » | 280 » |
|--------------------|-------|-------|

| | | |
|---|---------|--|
| TOTAL GÉNÉRAL des recettes. Fr. | 1.971 » | |
|---|---------|--|

De ces recettes brutes du fermier, il faut naturellement déduire ses dépenses. Ces dernières varient, bien entendu, suivant le personnel de la ferme; dans notre cas, elles doivent être réduites à leur plus simple expression. Aucun domestique à gages; le fermier doit cultiver seul avec sa famille; les journaliers ne peuvent figurer sur la ferme qu'au moment des moissons, pendant soixante journées à peu près.

L'idéal de la composition d'une famille d'agriculteur serait un fils

de 16 à 17 ans, deux filles de 13 à 17 ans et un jeune garçon de 10 ans; soit en tout six personnes, dont deux hommes, trois femmes et un enfant.

La nourriture forme la plus importante dépense de la ferme; le luxe ne doit pas figurer dans les mœurs de l'habitant de nos campagnes, et il ne saurait en aucun cas grever le budget; la vie matérielle reste donc la principale charge de notre fermier.

DÉPENSES GÉNÉRALES

NOURRITURE

| | | |
|---|------------|--------------|
| 10 hectolitres de grains pour le fermier et son fils; | | |
| 12 — — pour les trois femmes; | | |
| 2 — — pour l'enfant; | | |
| 1 — — pour les soixante journées d'hommes pendant les grands travaux. | | |
| 25 hectolitres à 20 francs, soit | Fr. | 500 » |
| Le porc tué..... | | 65 » |
| Epicerie, sel, savon, chandelles, etc..... | | 50 » |
| TOTAL..... | Fr. | 615 » |

HABILLEMENT

| | | |
|---|------------|----------------|
| L'entretien et l'habillement d'une famille composée de six personnes comportent sans exagération une dépense de | | 275 » |
| Le prix de la journée des journaliers loués au moment des moissons peut se compter à 1 fr. 50, soit pour 60 journées..... | | 90 » |
| Les autres dépenses faites, soit au marché, soit en ville. | | 25 » |
| TOTAL..... | Fr. | 1.005 » |

Dépenses inhérentes à l'exploitation :

| | | |
|--|--|----------------|
| Impôt..... | | 100 » |
| Assurance..... | | 15 » |
| Charron, bourrelier, maréchal | | 100 » |
| Location de machine à battre..... | | 60 » |
| Saillies et autres dépenses pour les bestiaux..... | | 20 » |
| Vétérinaire..... | | 15 » |
| Le fermage..... | | 350 » |
| TOTAL des dépenses du fermier... Fr. | | 1.665 » |
| Comme les recettes sont de..... | | 1.971 » |
| Le fermier a donc un gain de..... Fr. | | <u>306 »</u> |

Ces 306 francs représentent en totalité, dans les années de rendement moyen, le résultat de l'entreprise du fermier, lorsque rien ne fait défaut et que tous les produits répondent à l'appel. Voilà la part de revenu qu'il touche de son cheptel estimé à 1.975 francs. C'est

encore là tout le produit de son travail et de celui de sa famille. Mais qu'il survienne un accident, qu'une de ses vaches tombe malade, que les pores à l'engrais viennent à manquer ou que les récoltes soient seulement partiellement atteintes, le fermier subit alors des pertes bien plus fortes qui le mettent dans l'impossibilité de payer son fermage, quoi qu'il fasse, quoiqu'il réduise ses dépenses à l'absolument indispensable. De ce jour la gêne prend place au logis et si plusieurs mauvaises années se succèdent, sa ruine est inévitable, il est irrévocablement perdu, puisqu'il n'a pas d'avances et qu'il n'a plus à compter sur des années meilleures pour récupérer l'arriéré et s'acquitter chez son propriétaire.

La situation que nous venons de donner peut paraître poussée au noir; elle est malheureusement commune à la plupart des contrées pauvres et même de moyenne fertilité. Celle du propriétaire n'est pas plus enviable; ses fermages lui sont rarement payés à l'échéance, bien souvent ils ne le sont pas du tout; il se trouve ainsi dans l'alternative de perdre son revenu ou d'appeler à son aide toutes les mesures de rigueur qui ne manquent jamais d'achever la ruine du fermier.

Examinons maintenant le métayage tel qu'il est généralement pratiqué, et admettons que le métayer apporte à la besogne commune l'entraîn qu'y mettait le fermier alors qu'il encaissait le produit intégral de son travail.

Les recettes sont les mêmes.

| | | | |
|--------------------------------------|-----|--------------|---|
| Les céréales donnent | FR. | 871 | » |
| Le croit de la vacherie..... | | 160 | » |
| Le produit net de la porcherie | | 660 | » |
| TOTAL..... | FR. | <u>1.691</u> | » |

| | | | |
|---|-----|------------|----|
| La part du propriétaire de la métairie est de la moitié, soit | | 845 | 50 |
| auxquels il faut ajouter pour redevances 10 vo- | | | |
| lailles à 1 franc..... | FR. | 10 | » |
| 10 kilos de beurre à 2 francs..... | | 20 | » |
| Ensemble..... | FR. | <u>30</u> | » |
| TOTAL..... | FR. | <u>875</u> | 50 |

De cette somme il faut déduire les frais qui ont été énumérés plus haut, sous le titre *Dépenses inhérentes à l'exploitation*, c'est-à-dire impôt, assurances, location d'une machine à battre, dépenses du matériel, charron, etc., le tout évalué à 310 francs, dont la moitié est à la charge du propriétaire, soit.....

| | | | |
|------------|-----|------------|----|
| | | 155 | » |
| RESTE..... | FR. | <u>720</u> | 50 |

Bien que le bénéfice soit de 720 fr. 50, au lieu de 350 francs, montant du prix du domaine affermé (différence en plus, 370 fr. 50) et que la somme de 987 fr. 50, capital engagé et représentant la moitié du cheptel, reçoive ainsi un léger intérêt, le métayage dans ces conditions n'en reste pas moins peu digne d'être préconisé, et le seul avantage qui pourrait être relevé en sa faveur serait que si faible que puisse être le produit des récoltes pendant les mauvaises années, le propriétaire toucherait cependant quelque chose, tandis qu'avec le fermage il court grand risque de perdre la totalité de son revenu.

| | | |
|---|-------|----|
| Le métayer est mieux partagé que le propriétaire; sa part est également de.....Fr. | 845 | 50 |
| auxquels il faut ajouter les autres produits, tels que : beurre, volailles, fruits, etc.....Fr. | 280 | » |
| moins les redevances servies au propriétaire... ..Fr. | 30 | » |
| Reste.....Fr. | 250 | » |
| TOTAL.....Fr. | 1.095 | 50 |

Les recettes brutes du métayage sont ainsi de 1.095 fr. 50. Les frais sont les mêmes que pour le fermier, si ce n'est qu'il n'a plus de fermage à payer et que les dépenses inhérentes à l'exploitation, évaluées à 310 francs, se partagent par moitié; 155 francs portés au compte du propriétaire doivent donc être déduits du total général de ses frais, dont le montant devient 1.665 — 350 — 155 =

| | | | | | | | |
|-----------------|---|-----|---|-----|---|-------|----|
| 1.665 | — | 350 | — | 155 | = | 1.160 | » |
| DÉFICIT.....Fr. | | | | | | 64 | 50 |

Une perte sèche de 64 fr. 50, tel est le résultat que peut attendre le métayer en année moyenne. C'est là, on l'avouera, un bien fâcheux emploi du capital engagé et une bien triste rémunération pour toute une famille courbée sous un dur travail.

Le métayage, tel que nous venons de le voir en regard du fermage, reste, à tous les yeux non prévenus, une situation plus que précaire à offrir aux cultivateurs français que nous voudrions fixer sur le sol tunisien, et de cette comparaison on peut conclure que le métayage, pas plus que le fermage, ne porte en lui le spécifique capable de guérir tous les maux qui épuisent la propriété rurale. Il ne vaudra en Tunisie que par la façon dont il sera pratiqué.

Nous ne reviendrons pas sur les conditions que nous avons énumérées plus haut; nous nous bornerons simplement à exposer comment le métayage, allié à la culture intensive, peut en très peu de temps modifier radicalement une exploitation et augmenter dans une large proportion les revenus du propriétaire et assurer au cultivateur une large aisance.

CHAPITRE III

C'est toujours la même ferme qui servira à notre démonstration. Le propriétaire de notre exploitation-type ne peut trouver à louer à bail dans de bonnes conditions, et il a reconnu que la location aux Arabes épuise ses terres; il est donc entraîné à changer son système. Le problème se présente ainsi à son activité: transformer son domaine en métairies, acheter au dehors le moins possible et savoir se servir, en les améliorant, des éléments qu'il a sous la main; restreindre les dépenses rigoureusement au nécessaire, mais se résigner à dépenser tout ce qui est obligatoire, et faire au métayer toutes les avances dont il aura besoin; enfin, se décider à pratiquer tous les procédés de la culture intensive compatibles avec la nature des terres et le mode d'exploitation propre à une aussi petite culture.

Il ne faut pas songer à l'élevage proprement dit ou à l'engraissement du bétail; le sol y serait réfractaire autant qu'aux cultures industrielles, telles que chanvre, lin et betteraves. Un mode d'exploitation mixte ayant pour base les céréales, les pommes de terre, fèves, etc., et l'engraissement de quelques porcs ou d'un petit troupeau de moutons est seul praticable.

Il faut admettre que les bâtiments sont à peu près convenables et qu'il suffira de les mieux aménager, d'agrandir les étables, de faire une écurie, un hangar et de construire deux toits neufs pour les porcs ou les moutons.

| | | | |
|---|-----|------------|--------------|
| L'ensemble de ces constructions peut monter à . . . | FR. | 2.000 | » |
| Après une analyse complète du sol, il est répandu sur les terres siliceuses 1.000 kilos de scories de déphosphoration par hectare, soit pour 20 hectares 20.000 kilos à 5 francs. | | 1.000 | » |
| Sur les terres calcaires 1.000 kilos de superphosphates à l'hectare seront incorporés au sol, soit pour 4 hectares 4.000 kilos à 8 francs. | | 320 | » |
| 4.000 kilos de superphosphates sont également répandus sur les pâtures. | | 320 | » |
| TOTAL du capital immobilisé. . . | | FR. | 3.640 |

Le propriétaire devient acquéreur de la moitié du cheptel mort ou vif appartenant au fermier; le cheptel montant à 1.975 francs, soit

| | | | |
|--|-----|-----|----|
| | FR. | 987 | 50 |
|--|-----|-----|----|

Il réforme un cheval et en achète un autre; il augmente le troupeau de deux vaches et de quelques porcs ou mou-

| | | | |
|--------------------------|-----|-----|----|
| <i>A reporter. . . .</i> | FR. | 987 | 50 |
|--------------------------|-----|-----|----|

Report F.R. 987 50

tous; il fait aussi l'acquisition d'une charrue Brabant, d'un rouleau et de divers autres instruments aratoires, fait réparer le tombereau, la charrette, etc., etc. L'ensemble de ces dépenses peut monter à 1.800 francs, soit pour le propriétaire 900 »

Ce qui donne pour sa part de cheptel F.R. 1.887 50

Les conditions du bail sont déterminées de la façon suivante, conformément à la loi du 18 juillet 1889, sur le colonat partiaire, et au Code civil, articles 1763 et 1764.

Le propriétaire se réserve la direction de l'exploitation; tous les produits, sauf le lait non consommé sur la ferme, les œufs, les volailles et les fruits, sont partagés par moitié. Les dépenses sont de même supportées en commun, à l'exception de la main-d'œuvre, qui reste entièrement à la charge du métayer. Le propriétaire fait les avances de tous les engrais achetés au dehors de la ferme. Le métayer n'est tenu d'en rembourser que le tiers, et seulement après la récolte.

Le phosphatage, appliqué au préalable, ayant déjà amendé les terres, elles seront bien mieux préparées à s'améliorer sous l'influence des fumures plus riches que le cheptel vivant de la ferme, assez fortement augmenté, fournira en plus grande quantité. Il a été porté, comme nous l'avons dit plus haut, à l'équivalent de 20 têtes de gros bétail; il produira environ 200.000 kilos de fumiers qui, en raison de la nature du sol, seront employés chaque année pour les céréales et les plantes sarclées à raison de 10.000 kilos à l'hectare. Le supplément de fumure sera demandé aux engrais chimiques. En plus des phosphates mis en terre en même temps que le fumier, on aura avantage à donner au printemps 150 à 200 kilos de nitrates en couverture répandus en deux fois, en février et en mars. Les pommes de terre, qui doivent toujours figurer dans une exploitation de cette nature, recevront, en plus du fumier enfoui pendant l'hiver, un double engrais composé de potasse au moment de la plantation, puis de nitrate à la première façon, au moment où l'on recouvre les germes.

Les sainfoins, bien surveillés, réussiraient presque partout, et les pâtures transformées en prairies temporaires donneraient un foin non seulement plus abondant, mais plus nutritif.

Un assolement régulier serait bien difficile à déterminer d'une façon définitive sur des terres encore peu connues; il y aurait avantage à le rapprocher du système quinquennial: racines, blé, sainfoin, avoine et jachère cultivée.

Cette formule n'a rien d'absolu, et il convient de se reporter à notre *Théorie et pratique des assolements en Tunisie*, où cette matière est traitée avec de plus grands détails. (1)

Nous allons passer en revue les récoltes probables que doivent produire des terres fumées dans les proportions qui ont été données précédemment.

14 hectares seront emblavés en céréales, savoir :

| | | |
|--|---------------|---------------|
| 6 en froment, rendement 15 hectolitres à l'hectare, soit | | |
| 90 hectolitres, à 20 francs | Fr. | 1.800 » |
| 2 en seigle, rendement 15 hectolitres à l'hectare, soit | | |
| 30 hectolitres, à 15 francs | | 450 » |
| 2 en orge, rendement 15 hectolitres à l'hectare, soit 30 | | |
| hectolitres, à 11 francs | | 330 » |
| 4 en avoine, rendement 18 hectolitres à l'hectare, soit | | |
| 72 hectolitres, à 12 francs | | 864 » |
| <hr/> 14 hectares. | TOTAL.....Fr. | <hr/> 3.444 » |

Semences à déduire :

| | | |
|---|---------------|-------|
| Froment, 14 hectolitres, à 20 francs..... | Fr. | 280 » |
| Seigle, 6 hectolitres, à 15 francs | | 90 » |
| Avoine, 8 hectolitres, à 12 francs | | 96 » |
| Orge, 6 hectolitres, à 11 francs | | 66 » |
| | Total.....Fr. | 532 » |

Pour la nourriture des chevaux :

| | | |
|-----------------------------------|--|-------|
| 20 hectolitres, à 12 francs | | 240 » |
|-----------------------------------|--|-------|

Pour les bestiaux et porcs :

| | | |
|---|--|-------|
| 22 hectolitres de menus grains, à 15 francs.. | | 330 » |
|---|--|-------|

| | | |
|-----------------------|---------|---------------|
| Total à déduire...Fr. | 1.102 » | <hr/> 1.102 » |
|-----------------------|---------|---------------|

| | | |
|-------------------------------------|--|---------|
| RESTE NET pour les céréales.....Fr. | | 2.342 » |
|-------------------------------------|--|---------|

| | | |
|---|-------------|--------|
| 3 hectares seront en nature de sainfoin | } (mémoire) | |
| 1/2 — sera en nature de coupage. | | |
| 1 — sera en carottes, betteraves. | | |
| 1 1/2 — sera en choux-raves. | | |
| 5 — seront en pommes de terre, au rendement | | |
| moyen de 10.500 kilos à l'hec- | | |
| 11 hectares. tare, soit..... | KIL. | 52.500 |

Les semences à déduire, déchets de garde, consommation ménagère et surtout nourriture des porcs et bestiaux

| | | |
|--------------------------|------|--------|
| | | 34.500 |
| Reste pour la vente..... | KIL. | 18.000 |

| | |
|--------------------------|---------------|
| <hr/> A reporter.....Fr. | <hr/> 2.342 » |
|--------------------------|---------------|

(1) *Revue tunisienne*, 1898, p. 16.

| | |
|---|---------|
| <i>Report</i>Fr. | 2.342 » |
| à raison de 45 francs les 1.000 kilos | 810 » |
| 5 hectares sont en prairies; | |
| 5 — sont en oliviers. | |

Le dessous de ces bois fournira de la litière en assez grande abondance; on pourra donc vendre, si l'on veut, une partie des pailles des 45 ou 50.000 kilos que produira la ferme.

| | | |
|--|-------|---------|
| On vendra en moyenne, en paille de froment, | | |
| 20.000 kilos, à 35 francs..... | 700 » | } 900 » |
| En paille de seigle 8.000 kilos, à 25 francs (1) . | 200 » | |

| | |
|---|---------|
| Le produit total de 35 hectares en culture sera de..Fr. | 4.052 » |
|---|---------|

La vacherie comprend :

| | |
|---|-------|
| 10 vaches laitières et 2 génisses qui donneront en moyenne 7 veaux, à 40 francs, soit.....Fr. | 280 » |
|---|-------|

| | |
|---|-------|
| On vendra une vieille vache engraisée | 100 » |
|---|-------|

La porcherie a 1 verrat, 2 truies et 24 porcs gras qui seront vendus en moyenne 65 francs, soit. Fr. 1.560 »

| | |
|--|-------|
| Il faut déduire de ce chiffre 12 porcelets achetés à 20 fr. la pièce, soit | 240 » |
|--|-------|

| | | |
|---------------|---------|----------------|
| Reste.....Fr. | 1.320 » | <u>1.320 »</u> |
|---------------|---------|----------------|

| | | |
|---------------|---------|-----------------------|
| TOTAL.....Fr. | 5.752 » | <u><u>5.752 »</u></u> |
|---------------|---------|-----------------------|

Ces 5.752 francs seront la somme à partager entre le propriétaire et le métayer, soit, pour la moitié.....Fr. 2.876 »

Le propriétaire reçoit en plus les redevances suivantes:

| | |
|------------------------------|------|
| 10 poulets à 1 franc.....Fr. | 10 » |
|------------------------------|------|

| | |
|--|------|
| 10 kilogrammes de beurre à 2 francs..... | 20 » |
|--|------|

| | | |
|------------------|------|-------------|
| Ensemble.....Fr. | 30 » | <u>30 »</u> |
|------------------|------|-------------|

| | | |
|------------------------------------|---------|-----------------------|
| TOTAL pour le propriétaire.....Fr. | 2.906 » | <u><u>2.906 »</u></u> |
|------------------------------------|---------|-----------------------|

De cette somme de 2.906 francs, il faudra déduire les dépenses à sa charge qui seront comprises dans le compte des dépenses inhérentes à l'exploitation; le chiffre pourra s'en élever à 500 francs, dont la moitié est

| | |
|------------|-------|
| de.....Fr. | 250 » |
|------------|-------|

| | |
|---|----------|
| plus les 2/3 des dépenses d'engrais, montant à 1.640 francs, soit | 1.093 33 |
|---|----------|

| | | |
|---------------|----------|------------------------|
| Total.....Fr. | 1.343 33 | <u><u>1.343 33</u></u> |
|---------------|----------|------------------------|

| | | |
|---|----------|------------------------|
| RESTE : produit net revenant au propriétaire... Fr. | 1.562 67 | <u><u>1.562 67</u></u> |
|---|----------|------------------------|

(1) Cette vente de paille mise ici en ligne de compte pour les besoins de la démonstration aurait grand avantage à se changer en une consommation directe faite par le bétail de la ferme; les bénéfices que l'on en tirerait dépasseraient de beaucoup la somme qu'elle représente; mais en donner le décompte n'aurait fait que surcharger en chiffres un tableau qui gagnerait à être simplifié.

Cette somme représentera le produit de la terre, plus l'intérêt des fonds placés dans l'exploitation, qui sont :

| | | | |
|--|------------|-------|----------|
| 1° Fonds immobilisés | Fr. | 3.640 | » |
| 2° Part du propriétaire dans le cheptel..... | | 987 | 50 |
| 3° Avances au métayer : | | | |
| a) Premières avances..... | Fr. | 900 | » |
| b) Avances d'engrais fournies annuelle- ment..... | | 546 | 67 |
| | Total..... | Fr. | 1.446 67 |
| | | | 1.446 67 |
| | TOTAL..... | Fr. | 6.074 17 |

Plus la rémunération du travail personnel du propriétaire dans la direction de l'exploitation. (Pour mémoire.)

Il convient maintenant d'examiner la situation du métayer.

On a vu plus haut que la somme à partager dans les recettes de la métairie est de 5.752 francs, dont la moitié est de.....

| | | | |
|--|---------------------------------|-------|-------|
| | Fr. | 2.876 | » |
| auxquels on ajoutera, pour la vacherie, la production de 10 vaches laitières bien nourries, donnant, en dehors du lait consommé sur la ferme, chacune 30 kilos de beurre, soit 300 kilos, à 2 francs | | 600 | » |
| Pour œufs, volailles diverses..... | | 100 | » |
| Pour fruits, olives, etc..... | | 50 | » |
| | TOTAL GÉNÉRAL des recettes..... | Fr. | 3.626 |

Les dépenses du métayer sont les mêmes que pour le fermier; toutefois, la culture intensive à laquelle il doit se livrer exige une main-d'œuvre plus considérable; aussi la ferme aura-t-elle un domestique attaché à son service et les journées d'ouvriers passeront de soixante à cent.

Les gages du laboureur seront de.....

| | | | |
|-------|-----|-----|---|
| | Fr. | 300 | » |
|-------|-----|-----|---|

Les cent journées d'ouvriers employés pendant les récoltes seront évaluées les unes dans les autres à 1 fr. 50, soit.....

| | | | |
|-------|--|-----|---|
| | | 150 | » |
|-------|--|-----|---|

Le pain de froment devrait faire le fond de l'alimentation : 30 hectolitres suffiront à alimenter la famille, mais il faut y ajouter 5 hectolitres pour la nourriture du domestique et 1 hect. 1/2 pour celle des journaliers nourris sur la ferme, soit en tout 36 hect. 1/2, à 20 francs.....

| | | | |
|-------|--|-----|---|
| | | 730 | » |
|-------|--|-----|---|

Les habitudes de bien-être grandissant avec l'aisance, deux porcs seront tués au lieu d'un seul dans les conditions précédentes.....

| | | | |
|-------|--|-----|---|
| | | 130 | » |
|-------|--|-----|---|

| | | | | |
|--|-------------------------|-----|-------|---|
| | <i>A reporter</i> | Fr. | 1.310 | » |
|--|-------------------------|-----|-------|---|

| | | |
|--|------------------------|----------------|
| | <i>Report</i>Fr. | 1.310 » |
| La consommation de l'épicerie doublera et les petits frais suivront la même proportion..... | | 100 » |
| Les vêtements eux-mêmes deviendront plus confortables, les femmes seront mises avec plus de recherche; la dépense de ce chef pourra se porter à..... | | 350 » |
| Le médecin sera compté à..... | | 10 » |
| Les menues dépenses de marché, les visites à la ville n'iront pas loin de..... | | 60 » |
| | <u>TOTAL</u>Fr. | <u>1.830 »</u> |

qui constitueront les frais à la charge directe du métayer.

Les autres dépenses à partager en commun avec le propriétaire se décomposent ainsi :

| | | |
|---|-----------------------|--------------|
| Les impôts..... | Fr. | 100 » |
| Les assurances..... | | 25 » |
| Les dépenses pour le charron..... | | 50 » |
| — pour le bourrelier..... | | 40 » |
| — pour le maréchal..... | | 70 » |
| Achats divers pour l'entretien des bestiaux et autres petites dépenses..... | | 60 » |
| Le vétérinaire..... | | 15 » |
| La machine à battre, qui fonctionnera en moyenne 20 heures, à 6 francs..... | | 120 » |
| | <u>Total</u>Fr. | <u>480 »</u> |

dont la moitié est de..... 240 »

Le tiers des achats d'engrais est à la charge du métayer; ils s'élèvent à 1.640 francs, soit pour sa part..... 546 67

Le total des dépenses du métayer s'élève donc à..Fr. 2.616 67

les recettes se montant à..... 3.626 »

le bénéfice net du métayer sera donc de.....Fr. 1.009 33

En mettant, en regard de ce chiffre de 1.009 fr. 33, celui de 306 francs de bénéfice pour la part nette revenant au fermier dans le premier mode de faire-valoir, et l'autre de 64 fr. 50, montant du déficit subi par le premier métayer, on sera frappé des écarts considérables qui les séparent.

La même différence se remarque lorsqu'on envisage la part du propriétaire, qui varie du simple au double : dans l'ancien mode de métayage, elle n'était que de.....Fr. 720 50
dans le mode que nous venons d'exposer, elle passe à.. 1.562 67

Dans ces chiffres, il est nécessaire de tenir compte de l'intérêt des

capitaux engagés, des avances, et, pour le propriétaire, de la rémunération du temps et des soins qu'il consacre à l'exploitation. Mais, il faut le répéter, ces chiffres, qui représentent le produit d'une bonne année moyenne, peuvent être modifiés par bien des circonstances que la perspicacité de l'entrepreneur peut seule déterminer; cependant, comme les conditions sont les mêmes pour les trois modes d'exploitation, la proportionnalité ne saurait être changée.

Il appartient aux lecteurs de dégager eux-mêmes la conclusion de cette étude, en se rappelant que nous n'avons voulu en aucune façon généraliser; nous nous sommes placé simplement dans un pays où les terres pauvres sont malheureusement trop nombreuses et que l'ancien mode de culture pratiqué par les indigènes a complètement épuisé à de rares exceptions. Ce sol sera-t-il modifié, et les effets que produisent les engrais chimiques comme adjuvants au fumier de ferme l'attaqueront-ils avec le même degré d'intensité dans toutes les situations?... C'est ce que nous ne pouvons prévoir. La pratique seule en décidera.

Néanmoins, les propriétaires tunisiens ont le devoir de se poser les questions suivantes : Notre intérêt est-il de développer, d'étendre la culture par le métayage ? et dans quelles conditions ce mode d'exploitation peut-il rendre les services que l'on promet en son nom ?

CHAPITRE IV

Au point de vue cultural et économique, cette étude a eu pour but de répondre affirmativement à la première question; un peu plus loin, nous l'étudierons au point de vue social. Mais il est urgent de le redire bien haut ici, le meilleur instrument, s'il est manié par des mains peu exercées ou inhabiles, ne produira que des résultats négatifs, sans aucune utilité. Pendant longtemps, l'ancien colonage partiaire a été le synonyme de culture arriérée et misérable; il tend aujourd'hui à se transformer en France, grâce à l'initiative de quelques propriétaires intelligents n'ayant pas hésité à prendre en mains la direction de la culture et qui se sont faits les éducateurs de leurs métayers. Espérons que cet exemple salutaire sera suivi en Tunisie, où le propriétaire restera longtemps le principal agent du progrès agricole ⁽¹⁾ s'il prend soin de placer en tête de tout contrat de métayage cette clause capitale, absolue : *Le propriétaire a la direction exclusive de la culture.*

(1) Depuis l'époque où cette étude a été écrite, M. Saurin, propriétaire à Béja, a créé une exploitation, basée sur le principe du métayage, qu'il est du plus grand intérêt de suivre dans ses développements. Il serait à désirer que les résultats qu'elle ne manquera pas de donner soient un jour expliqués en détail par son directeur. Le problème économique qui enserme la Tunisie en sortirait sans doute quelque peu dégagé des obscurités qui le voilent.

L'extension probable du métayage et la concentration entre les mains du propriétaire de la direction de la culture entraînent à formuler une proposition qui causera sans doute quelque surprise à tous ceux qui n'auront pas la patience de nous suivre jusqu'au bout.

Nous voudrions voir, dans tous les contrats passés en Tunisie, figurer cette clause : *Garantissant au métayer un minimum de produits strictement nécessaires à son existence et à celle de sa famille.* Car le cultivateur, en se faisant métayer, ne touchant plus que la moitié des grains et des produits de toute nature, pourrait craindre que cette moitié ne suffise plus à ses besoins. Souvent, étant fermier, avec la récolte entière il avait de la peine à vivre ; il est donc en droit de s'inquiéter de ce qu'il fera lorsqu'il n'en percevra plus qu'une partie. Il sait très bien que quoi qu'il advienne le propriétaire viendra prendre sa part ; que les années soient bonnes ou mauvaises, il aura plus ou moins, mais il aura toujours quelque chose ; tandis que lui, métayer, se trouve menacé de ne plus trouver dans sa moitié de récolte le grain nécessaire pour le pain de sa famille. Cette éventualité grosse de soucis, il l'envisagera avec d'autant plus de méfiance qu'il n'est plus le maître de diriger sa culture comme il le voudrait, puisque son contrat l'oblige à se conformer quand même aux instructions de son propriétaire ; il n'y a donc rien de surprenant que cette sujétion, que nous examinerons plus loin, augmente encore les appréhensions d'un cultivateur naturellement timoré, toujours enclin à redouter un engagement dans une exploitation qui s'offre à ses yeux pleine d'inconnu.

La clause que nous réclamons est une garantie qui éclaire la situation et dissiperait les craintes habituelles à la plupart de nos paysans ; ils y trouveront un puissant stimulant en faveur du métayage, puisque désormais ils n'auront plus rien à redouter ; quelle que soit la récolte, ils trouveront toujours de quoi vivre ; ils seront assurés alors contre la misère, et la seule inquiétude sérieuse qui leur restera sera de moins gagner, mais ils garderont cependant pour eux toutes les chances de faire fortune.

Nous n'ignorons pas que cette garantie contre la misère que nous demandons forme la plus grosse objection que l'on nous opposera. On en fera un encouragement à la paresse en disant que le cultivateur n'étant plus aiguillonné par la nécessité, il n'aura plus le stimulant nécessaire pour travailler ; certain de vivre, il s'endormira dans l'indolence, et, la paresse aidant, il se laissera bercer dans une sécurité qui détruira toute l'énergie de sa nature le poussant à produire et à épargner.

Ce danger existe, on ne peut le nier ; mais il est loin d'être aussi grand qu'on se l'imagine, et il peut sensiblement s'atténuer, puisqu'il ne s'agit pas ici d'assurer au métayer un minimum de bénéfice, ni

une sorte d'aisance relative, mais rien autre chose qu'un minimum de produits indispensables à la vie. Tout se borne à lui poser cette question : Combien vous faut-il pour subvenir à vos besoins les plus stricts ? Une fois ceux-ci bien établis, les garantir, mais rien au delà ; il ne mourra pas de faim, c'est tout. Si cette clause est beaucoup comme sécurité et comme repos d'esprit, on accordera que ce n'est pas assez pour enlever un stimulant au travail, et le métayer qui se contenterait de cette portion congrue et qui n'ambitionnerait pas une aisance plus grande, serait un associé dont il faudrait se séparer au plus vite.

Personne ne s'étonnera qu'un paysan hésite à s'engager dans une culture qu'il n'est pas maître de diriger : il ignore où l'on veut le conduire. Routinier par nature, rebelle à toute innovation, il est donc naturel qu'il appréhende de se lancer dans de nouveaux procédés de culture où, s'il ne perd pas son argent (puisque les avances en sont faites par le propriétaire), il n'en risquera pas moins son travail, sans avoir l'espoir que ce travail lui assurera ses moyens d'existence.

Le propriétaire, en se réservant le droit de diriger l'exploitation, doit en conserver toute la responsabilité ; il est donc bien naturel qu'il garantisse son métayer des fautes plus ou moins lourdes qu'il pourra commettre ; bien qu'il soit évident que le métayage revêt un caractère absolu d'association, il n'en conserve pas moins une nature très particulière par la clause relative à la direction, qui le rapproche beaucoup du *faire-valoir* direct avec participation de la main-d'œuvre aux bénéfices. On ne trouvera donc rien d'extraordinaire qu'un minimum de bénéfices soit spécifié pour la main-d'œuvre afin de l'assurer contre les écarts d'une direction aventureuse.

Cette convention n'aura du reste aucunement le caractère d'une intervention légale fixant un minimum de salaire ; il ne s'agit ici que d'une convention libre que chacune des parties peut débattre et à laquelle elles sont toujours libres de se soustraire à la fin du contrat.

La clause que nous proposons n'innoye pas autant qu'on pourrait le croire, puisque la fixation d'un salaire déterminé d'avance est depuis longtemps acceptée dans les sociétés commerciales ou industrielles, où l'ingénieur, le commis ou employé quelconque à qui l'on promet une quote-part dans les bénéfices n'en garde pas moins la garantie de ses appointements ou d'un salaire journalier. C'est simplement l'introduction de cette mesure que nous demandons pour le métayage.

Le propriétaire n'a pas plus à s'inquiéter de la responsabilité que cette clause semblerait lui faire encourir, puisque la quantité de produits spécifiée n'est qu'un minimum au-dessous duquel, à moins de circonstances exceptionnelles, l'exploitation ne tombera jamais.

La question d'argent n'y figure pas, ou bien accessoirement; ce qui est garanti n'est qu'un *quantum* de denrées sur lequel les fluctuations de hausse et de baisse des marchés n'auront jamais qu'une influence secondaire. En mettant même les choses au pire, que la gelée, la grêle, la pluie, la sécheresse ou un phénomène quelconque anéantisse les récoltes, le minimum fixé n'est pas atteint. Du reste, nous ne croyons pas qu'il puisse exister un propriétaire qui, ayant à prélever sa part, laisserait sans ressources son colon aux prises avec toutes les misères. L'obligation dans ce cas n'est plus dans le contrat: elle relève de la conscience. Mais, dira-t-on, pourquoi la consigner dans le bail? Simplement parce qu'en matière contractuelle l'obligation spécifiée est la seule qui fasse loi; elle seule est considérée, frappe l'imagination du cultivateur et lui inspire cette confiance qui est précisément l'effet moral que nous voudrions atteindre afin de tenir son esprit en repos et qu'il sente son lendemain assuré. Sans ces conditions, il ne changera que très difficilement ses habitudes.

Nous empruntons à un lauréat d'une prime d'honneur dans un de nos départements du midi un modèle de bail qui a servi à faire pénétrer le métayage dans des milieux qui lui étaient restés réfractaires pendant longtemps. Il lui a donné le moyen de trouver des métayers pour des terres pauvres qui étaient délaissées par tous les preneurs, et jamais cette clause, inusitée jusqu'alors, n'a montré ces ouvriers travaillant avec moins d'ardeur que dans toute autre situation.

Nous la reproduisons ici sans rien changer à ses termes :

« Clause n° 6. — En raison de la direction absolue qu'il se réserve, M. R..., voulant que le nommé Z... ait une juste rémunération de son travail, lui garantit que sa portion dans la moitié des produits de la métairie sera de..... hectolitres froment, de..... hectolitres pommes de terre et de..... francs de gain sur les autres récoltes ou sur le produit ou l'accroissement de valeur des bestiaux.

« Etant donné que toute augmentation sur l'un ou sur l'autre de ces trois articles viendrait en diminution des autres, pour les cas où ces derniers n'atteindraient pas le minimum produit.

« Pour faciliter ce compte de balance, les parties fixent d'ores et déjà la valeur du froment à..... francs l'hectolitre et celle des pommes de terre à..... les cent kilos. M. R... fournira le minimum promis soit en nature soit en espèces. »

(Pour la métairie en question, le nombre d'hectolitres de froment est fixé à quarante, au prix de..... francs l'un; le nombre de kilos de pommes de terre à cinq mille kilos au prix de 4 francs les cent kilos; le chiffre du produit de l'accroissement prévu des bestiaux est porté à 400 fr.)

Il est inutile d'insister sur ces données mises ici à titre de simples indications : de même que la nature des produits, les régions, la fertilité du sol, la nature et l'étendue des cultures et la facilité des marchés les feront varier assez sensiblement.

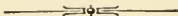
Nous ne voulons pas davantage présenter cette rédaction comme un type inflexible devant figurer dans tous les contrats. C'est un simple canevas destiné à faire sortir une démonstration du domaine de la théorie en prouvant combien cette application était facile et pratique.

Du reste, cette clause de garantie est juste, elle est une conséquence du droit de direction gardé par le propriétaire, et l'on est en droit de se demander pourquoi une clause passée depuis longtemps dans les habitudes du commerce et de l'industrie ne trouverait pas son application en agriculture.

Si nous nous trouvons placés dans un pays déjà acquis au métayage amélioré, où il est entré dans les mœurs, là où propriétaires et colons se connaissent, font cause commune, s'apprécient et identifient leurs intérêts, il serait peut-être dangereux de proposer une convention nouvelle n'ayant plus une utilité aussi directe. Mais lorsqu'il s'agit d'introduire le métayage dans une contrée éloignée, sans coutumes ni traditions, il faut prévoir les hésitations, les appréhensions et les craintes des cultivateurs en présence d'un système d'exploitation dont ils se méfient et d'un inconnu qui leur fait peur ; il est facile de se convaincre de la nécessité de prévoir une clause qui garantira le futur colon des aventures dont il se croit menacé dans une province dont il ignore les ressources et sur le territoire de laquelle on veut implanter le métayage. Cette garantie exercera certainement une immense influence sur le recrutement d'une classe de cultivateurs qu'il faudrait voir affluer en Tunisie.

F.-V. DELÉCRAZ.

Tunis, le 20 juillet 1896.



LE TEMPLE DE SATURNE

(DE DOUGGA)

à l'Exposition nationale des Beaux-Arts de 1898

En visitant l'exposition artistique de la galerie des machines, j'ai eu l'agréable surprise d'y voir la Tunisie représentée à la section d'architecture. Certain que rien de ce qui a trait à la Régence ne laisse indifférents les lecteurs de la *Revue tunisienne*, j'ai pensé à leur parler de cette étude faite par M. Parmentier.

Ayant été chargé, par M. le ministre de l'Instruction publique, de débayer le temple de Saturne et d'en faire l'étude, je considère comme presque un devoir pour moi de signaler au public tunisien ces planches, sinon très différentes des miennes, du moins agrandies et mises, par l'emploi des couleurs, en harmonie avec le cadre où elles devaient figurer.

Comme je formulerai plus loin un certain nombre de critiques, je tiens à dire, tout d'abord, le plaisir que j'ai éprouvé en retrouvant, revêtues de formes plus fouillées et surtout plus éclatantes, quelques-unes des visions qui ont traversé mon imagination lorsque je m'essayais à la restitution de ce monument. Comme auteur, j'ai aussi constaté avec satisfaction que M. Parmentier, qui a eu tout loisir de s'inspirer du travail que j'ai publié il y a trois ans,⁽¹⁾ profiter de vues que je n'ai fait qu'indiquer parfois et de doutes que j'ai émis, n'y a introduit que des modifications de détail, à l'exception de deux points assez importants. Dans ces conditions, je ne saurais adresser d'éloges au fond de son étude sans paraître m'en destiner une partie; en outre, décrire toute son exposition serait revenir sur le mémoire que j'ai écrit à ce sujet, dont il a suivi les indications après les avoir d'ailleurs contrôlées sur place. Je m'en tiendrai donc à la discussion des points sur lesquels diffère notre appréciation.

Je m'arrête, dès l'abord, sur le titre de l'étude : *le Temple de Baal-Saturne*. J'ai, pour ma part, scrupuleusement évité de réunir ces trois noms, écrivant : sanctuaire de Baal-Saturne quand j'ai voulu désigner à la fois les deux sanctuaires qui se sont succédé là, et soit sanctuaire primitif ou de Baal, soit temple de Saturne quand il ne s'agissait que de l'un d'eux. Certes, c'est une expression très heureuse, et dont j'use largement, que celle qui réunit les deux appellations, et les archéo-

(1) *Nouv. arch. des Miss. scientifi.*, t. VII : *Le Sanctuaire de Baal-Saturne à Dougga*.

logues l'emploient avec à-propos lorsqu'ils parlent de la divinité qui a revêtu en Afrique deux formes successives. Elle est inexacte quand il ne s'agit que de l'une de ces dernières seulement. J'ajouterai, si ce raisonnement semble subtil, qu'en pratique il y avait intérêt à conserver à Dougga la distinction que j'ai établie et qui fournissait deux noms commodes pour désigner chacun des sanctuaires.

Certes, il était tentant, pour un exposant, de mettre en vedette un nom sonore, d'aspect bizarre, et de plus bien connu des visiteurs qui l'ont appris dans la Bible où la divinité revêt un certain caractère d'étrangeté et de mystère. Il eût été plus scientifique de s'en tenir à l'indication que les architectes antiques eux-mêmes ont pris la peine de nous laisser dans la belle inscription de l'area, où M. Parmentier a pu lire, après moi : OPUS·TEMPLI·SATVRNI, d'autant plus que le temple est le seul des deux sanctuaires que l'on ait étudié.

L'un des points où M. Parmentier s'est le plus écarté de ma restitution est le portique situé en avant de l'édifice. Au lieu d'un simple fronton à six colonnes, il a figuré quatre colonnes cylindriques flanquées de deux pilastres contre lesquels se terminent deux murs prolongeant en retour les murs extérieurs de l'area. Je retiens en passant que le nombre des colonnes (cylindriques ou carrées) que j'ai montré être de six et sur lequel on avait émis, jusqu'à mon travail, des opinions très différentes, est définitivement fixé. Quant aux deux murs que M. Parmentier a placés de chaque côté du portique, leur existence n'a rien d'in vraisemblable, et j'ai failli adopter moi-même cette disposition. Plusieurs réflexions m'en ont détourné. Ces murs, ou du moins la partie qui s'élevait au-dessus du sol, ont disparu en des points où, d'après cet auteur, ils eussent reposé sur un soubassement extrêmement solide, qui n'en a pas gardé la moindre trace, ce qui est bien étonnant. On ne peut accorder aucune confiance aux données fournies par le nivellement quand il ne s'agit que de quelques centimètres de différence dans un édifice dont le sol a subi en certaines de ses parties des affaissements considérables. Hésitant, pour ces raisons, entre la restitution que j'ai adoptée et celle de M. Parmentier, j'ai préféré la première, parce qu'elle se rapproche plus du type des temples romains et que le portique est une addition faite ultérieurement à l'édifice, c'est-à-dire à une époque où la romanisation du dieu et des architectes était plus avancée.

Ceci dit pour expliquer que je ne veux critiquer aucunement la restitution de ces murs, mais bien la manière dont l'exposant les termine à leur partie supérieure : pas de lignes qui arrêtent l'œil, pas de décrochements qui se profilent sur le ciel. Une monotone ligne droite couronne la façade du temple, courant sur les murs latéraux comme sur les colonnes. Était-ce donc pour obtenir un aussi piètre résultat que les architectes ont taillé les colonnes, fouillé les feuilles

(acanthé) et l'abaque⁽¹⁾ de superbes chapiteaux ? Notez que la disparition de tout ce qui surmontait les colonnes⁽²⁾ laissait le champ libre à l'imagination de l'auteur, qui a certes fait peu d'honneur au talent de ses prédécesseurs de Dougga. C'était bien la peine de tant soigner le support pour y placer un toit rectiligne et qui, de plus, est couvert de tuiles !

On n'avait donc qu'une indication sur ce qu'était la partie supérieure de la façade : sa riche ornementation, et l'on eût eu d'autant plus avantage à ne pas la négliger qu'elle était unique.

Notez qu'après s'être montré si avare d'invention envers la partie du temple la plus en vue, celle que l'on devait admirer de tous les points de la plaine qu'elle dominait, M. Parmentier a prodigué les ressources de son imagination pour doter la partie postérieure d'une riche décoration, que l'on ne pouvait apercevoir que de quelques endroits de l'intérieur du monument.

J'eusse très volontiers fait le sacrifice du fronton triangulaire que j'ai rétabli si l'auteur, puisant dans la connaissance qu'il doit avoir de l'architecture des sanctuaires orientaux, y avait pris de très intéressants motifs de restitution qu'un archéologue n'eût certainement pas réprochés. Pour ma part, j'ai été bien tenté de placer en avant du temple de Saturne, qui a tant d'affinités avec les sanctuaires d'Égypte et de Syrie, quelque terrasse flanquée de tours et surmontée du cône sacré. La monnaie bien connue de Byblos et tous les documents dont MM. Perrot et Chipiez ont, par leur *Histoire de l'Art dans l'antiquité*, rendu l'accès si facile, ne laissaient à cet égard que l'embarras du choix. Hypothèse pour hypothèse, celle-ci était certainement plus séduisante et non la moins plausible.

M. Parmentier a rétabli autour du suggestus une balustrade. Puisqu'il a voulu pousser ainsi la restitution, j'aurais aimé qu'il nous donnât quelque indication sur la destination de cette terrasse. J'ai peine à croire qu'on y venait seulement, comme le Romain en toge rouge qu'il y a placé, pour respirer l'air et contempler le paysage. À côté de la balustrade, de la corniche qu'elle surmonte, de l'enduit des murs simulant un grand appareil qu'il a supposés, il n'eût pas été téméraire de placer quelque autel ou un brûle-parfums du genre de ceux qu'il a mis de chaque côté de l'entrée de la cella du fond.

Je ne vois pas non plus l'utilité des marches qu'il a rétablies entre le portique et le suggestus, qu'on a dû construire aussi élevé que

(1) Autant que m'a permis d'en juger l'ombre dans laquelle M. Parmentier a placé la partie supérieure du chapiteau qu'il a restitué, il a orné l'abaque d'un simple alignement de feuilles d'acanthé : la décoration de cette partie de la colonne est, d'après le seul fragment que j'en ai retrouvé, et que n'a point vu sans doute l'exposant, toute différente.

(2) Comme la corniche qui les surmontait certainement a complètement disparu, on est en droit d'admettre que toute la partie ornementale qui les surmontait a été entièrement détruite, sans nier, pour cette raison, qu'elle ait existé.

possible. En revanche, celles qui sont à l'entrée de l'area me paraissent une heureuse modification de ma propre restitution, si la différence de niveau qu'elles indiquent n'est pas le résultat d'un affaissement du sol.

Je n'ai rien retrouvé du superbe dallage et des pierres de taille dont il a revêtu le plan incliné montant vers le temple. Un empierrément et de grosses pierres brutes — qui n'ont jamais été taillées — sont les seuls vestiges que j'ai retrouvés, et je ne pense pas que cette voie ait jamais été beaucoup plus soignée.

J'ai indiqué, dans le plan du temple (page 7), un mur en forme d'arcade, derrière la deuxième colonne du portique en partant du nord. M. Parmentier, qui ne l'a pas vu, l'a supprimé. J'ai cependant d'autant mieux souvenir de son existence qu'il a failli me tuer en s'écroulant subitement. Il est vrai que ce mur, étant simplement accolé à ceux qu'il réunissait, n'y a pas laissé de traces. On trouvera peut-être que ce n'est pas une raison pour aller, sans autre motif, à l'encontre d'une affirmation aussi précise que la mienne. J'ajouterai que le contact parfait des extrémités de ce mur avec ceux qu'il touchait, et son aplomb exact, ne peuvent laisser supposer un instant que ce soit un bloc de maçonnerie écroulé du haut de l'édifice; j'ai d'ailleurs donné de ce fait une explication plausible : ce mur avait seulement pour rôle de maintenir l'écartement des deux autres. La méthode qui consiste à nier ce qu'ont vu des prédécesseurs parce qu'on ne l'a point vu soi-même ou parce qu'on s'en rend compte difficilement est dangereuse.

L'étude que j'ai donnée de l'area n'a guère été modifiée par M. Parmentier. Cependant, il n'a pas admis avec moi que le portique entourant cette cour sur trois de ses faces se soit continué sur la quatrième par un enduit mouluré figurant des pilastres et un entablement de même style. Il s'ensuit que dans sa restitution les colonnes situées derrière la porte d'entrée demeurent isolées et ne se relient aucunement au portique dont, par leurs dimensions et tous leurs détails, elles font partie intégrante. Un tel dispositif n'eût pourtant pas paru invraisemblable à M. Parmentier s'il avait réfléchi que dans le monde romain, et en particulier à Dougga même, il a été d'un emploi fréquent.⁽¹⁾

M. Parmentier a bien figuré la feuillure en forme de croix qui se trouve sur le seuil de l'entrecolonnement de l'entrée, sans indiquer son usage.

J'ai affirmé (p. 19) que les caractères de l'inscription de l'area étaient revêtus de couleur rouge. Si, ce dont je doute, la pluie a, depuis, com-

(1) V. le temple de Jupiter (SALADIN. *Nouv. arch. des Miss. scientif.*, t. II, p. 494), et le théâtre de Dougga, où il y a encore des traces d'un enduit de ce genre.

plètement enlevé cette couleur, quelque créance en mon affirmation eût permis à l'auteur de sacrifier à son goût si marqué pour les couleurs vives qu'il a prodiguées en des points où cependant aucun indice ne montre qu'elles aient existé.

Parmi les nombreuses poteries en forme de bouteilles qui formaient la voûte de la galerie, je n'en ai trouvé aucune ayant la forme de celles qu'a figurées M. Parmentier, c'est-à-dire possédant une panse ovoïde. Je m'explique mal comment avec une telle forme elles eussent pu s'emboîter l'une dans l'autre. Je n'ai pas non plus trouvé le plus petit fragment des tuiles dont cet architecte a recouvert les voûtes, jugeant sans doute que la chape en ciment que j'avais supposée était insuffisante. Et cependant grand a dû être le nombre de ces tuiles que l'auteur a placées, on le sait, non seulement sur le pourtour de l'area, mais encore sur le pronaos. Comme la terre cuite résiste admirablement à l'action du temps quand elle a été enfouie, doit-on supposer que l'on a ainsi enlevé toutes ces tuiles sans les briser ni en abandonner le moindre débris, et qu'il n'en soit rien resté, alors que d'autre part j'ai trouvé tant de poteries en forme de bouteilles?

L'intérieur des cellæ est reproduit d'après ma restitution : opérant sur une plus grande échelle, l'auteur a pu y détailler l'ornementation et y déployer d'abondantes et vives couleurs. Il y a placé une partie du mobilier que j'ai retrouvé. J'ai regretté de n'avoir point reconnu là l'autel qui portait une si curieuse tête de bétyle, que j'ai figuré. Et puisque, à en juger par l'exubérance de son coloris, M. Parmentier semble avoir cherché à pousser la décoration de cette salle, j'y eusse rencontré sans étonnement un bien plus grand nombre d'ex-voto, de ces statuettes en marbre et en terre cuite de toutes dimensions dont j'ai trouvé les débris, et surtout la petite fontaine dont l'existence nous est apprise par une vasque demi-cylindrique que j'ai décrite.

Je dois ajouter, incidemment, que sur le sol en grande partie intact des cellæ il n'y avait pas trace de mosaïques ni de peintures. En revanche, la fresque que j'ai signalée dans mon travail et qui avait de vives couleurs, simulant des tentures et un feuillage, n'a pas été adoptée par M. Parmentier. Le relief figurant une vigne qu'il fait sortir d'un des coins de la cella s'élevait au milieu du mur latéral par un gros pied dont j'ai retrouvé un morceau en place. J'ai eu le soin d'indiquer, en parlant de ce relief, qu'il était multicolore. L'exposant a préféré donner aux grappes, aux feuilles et aux branches une teinte d'un vert très vif et tout à fait uniforme. En admettant que les indications que j'ai données à cet égard n'aient pas de valeur, c'est, à moins de preuves bien nettes à l'appui de cette coloration extraordinaire, prêter bien peu de goût aux constructeurs du temple. Pour provinciaux et Africains qu'ils fussent, ils ont dû sans doute

avoir un autre sentiment de la nature que celui qu'on leur attribue ici.

Un détail de construction que j'ai renoncé à expliquer et qui eût pu tenter un architecte, c'est la présence d'une surface plane à la partie postérieure de l'entablement du portique de l'area, dont tous les tronçons, sauf un ou deux, présentent en ce point une bande oblique destinée à porter la voûte en berceau.

J'en viens à la partie postérieure du temple, où M. Parmentier a restitué tout un ensemble qui n'existe pas — et pour cause — dans l'étude que j'ai faite. ⁽¹⁾

J'ai dessiné à part le curieux dispositif qui avait été adopté pour conduire les eaux tombées à la surface du monument et sur l'escarpement qui le domine immédiatement.

La paroi presque verticale d'un rocher vient se terminer contre le milieu du mur postérieur de la cella méridionale, qui a été en partie installée aux dépens de ce rocher, à l'aide d'une forte entaille. Elle forme avec le mur un angle presque droit. C'est contre cette paroi rocheuse que M. Parmentier a placé un escalier conduisant à la terrasse qu'il met au-dessus de la voûte des cellæ. Or, on voit à sa surface une rigole en ciment, intacte, à ciel ouvert, formée de deux boudins parallèles, qui aboutit en bas à un caniveau recouvert de petites pierres plates posées à ras du sol. Un escalier posé comme l'indique l'exposant eût recouvert et barré la rigole, et j'eusse trouvé, en tout cas, à sa surface comme sur le caniveau, des vestiges de maçonnerie. Cette seule constatation détruit la restitution de M. Parmentier. En outre, il fait d'une petite pièce située sur la face supérieure du rocher un des paliers de son escalier. Or, celle-ci est flanquée de parois verticales cimentées, et je ne vois dans l'escalier aucune disposition de ce genre, les bords de chaque palier étant complètement libres. L'auteur, qui indique la gouttière dans son plan de l'état actuel, ne la représente pas dans le plan restitué, suppression nécessaire pour justifier sa manière d'interpréter les faits.

J'ai simplement posé sur les voûtes en berceau des cellæ une chape en ciment, n'ayant rien trouvé dans les blocs de maçonnerie écroulés qui indiquât l'existence d'une terrasse comme celle qu'a dessinée M. Parmentier. Son hypothèse n'a rien d'in vraisemblable, d'ailleurs, et, je le répète, ce qui m'étonne seulement ici, c'est qu'il ait déployé un grand luxe de décoration dans la partie postérieure de l'édifice, alors qu'il s'est montré si parcimonieux pour le portique antérieur.

Le temple est placé dans un cadre fort décoratif. Sur le bord du plateau qui le domine s'élève une enceinte d'aspect formidable,

(1) Le lecteur qui voudra bien saisir cette discussion devra se reporter aux figures 1 et 15 de mon travail et aux explications les accompagnant, que je ne puis, sous peine d'allonger inutilement cette note, reproduire ici.

flanquée de hautes tours crénelées. Il n'y a pas, que je sache, traces d'une telle construction en ce point. Elle eût d'ailleurs été complètement inutile en raison de l'escarpement du rocher, qui était alors plus prononcé encore que de nos jours. Il eût été plus intéressant, s'il était nécessaire de machiner un fond au tableau, d'utiliser, en la modifiant, l'idée de M. Parmentier et de relier la terrasse des cellæ à la ville par un escalier. Et, à la réflexion, il semble que cette disposition a pu exister, pour permettre aux habitants de Dougga d'aller directement faire leurs dévotions vers le temple, l'accès par le plan incliné exigeant un assez long détour. En outre, il serait étonnant qu'il y ait en, à cette époque, à Dougga une aussi belle enceinte. On ne trouve de murs de ce genre, datant de la même époque que le temple, en aucun point de la ville, et l'on sait d'autre part qu'on n'a pas édifié de telles fortifications, au I^{er} et au III^e siècles de notre ère, à l'intérieur du pays. Cela n'eut lieu que sur les confins méridionaux de la province d'Afrique. ⁽¹⁾

Si c'est une enceinte berbère, inutile d'ailleurs en ce point naturellement défendu, qui a été représentée, elle n'était ni en un appareil aussi régulier ni surtout aussi bien conservée.

Autour du monument, une belle forêt d'oliviers étend son ombrage. Quelque partisan que je sois du reboisement — comme le savent les lecteurs de la *Revue Tunisienne* — je n'eusse jamais osé le pousser si loin, surtout pour la partie nord des abords du temple, où il n'y a pas place pour dix oliviers des dimensions qui leur sont prêtées. Les stèles plantées au pied des arbres sont représentées nombreuses et intactes. Or, toutes celles qui dépassaient la surface ont été brisées à ras du sol et employées à la construction du monument. Seuls les ex-voto puniques, qui étaient enfouis, ont été retrouvés en place, et, détail caractéristique, ceux dont l'extrémité était un peu plus élevée, c'est-à-dire qui dépassaient encore la surface à l'époque de la construction du temple, ont été brisés. C'est donc un anachronisme que de figurer autour de l'édifice des stèles intactes et nombreuses.

Comme pour l'inscription de Parea, j'ai signalé que plusieurs d'entre ces petits monuments étaient peints en rouge. Un peu plus de couleur ici eût donc été aussi vraisemblable que l'éclat des toges des Romains qui sont dans le monument. Enfin, pour entourer le temple de Saturne d'un bois sacré, ce qui me semble d'ailleurs rationnel, j'eusse choisi un autre arbre que l'olivier. Les représentations que l'on trouve, ici et ailleurs, sur les nombreuses stèles dédiées à cette divinité offrent un grand choix d'arbres que l'on aurait pu planter autour du sanctuaire. L'olivier n'y figure pas, que je sache, et en tout cas il doit y être d'un très rare emploi.

(1) Cf. CAGNAT : *L'Armée romaine d'Afrique*, p. xvii, et DIEHL : *L'Afrique byzantine*, p. 140 et suiv.

On doit, en somme, savoir gré à M. Parmentier de la tentative qu'il a faite de mettre en valeur l'un des plus intéressants monuments de l'Afrique ancienne. Les planches à grande échelle, les dessins, les photographies (ces dernières eussent gagné à être beaucoup plus vigoureuses) qu'il a habilement disposées donneront au grand public une assez bonne idée du plan si particulier du temple de Saturne. A part la réserve que mérite la parcimonie avec laquelle il a traité la partie la plus en vue du monument, on ne saurait lui contester le mérite d'avoir donné la vie — avec la couleur — à l'étude forcément un peu sèche que, comme archéologue, j'en avais publiée.

Je regrette seulement que M. Parmentier n'ait pas cru devoir se mettre en rapport avec moi quand il a entrepris ce travail. Il eût peut-être renoncé aux deux seuls changements de quelque importance qu'il y a apportés, et le temple de Saturne n'eût pu que gagner à être présenté au public après une telle consultation.

Docteur CARTON,
médecin-major.



DESTRUCTION MÉTHODIQUE

DES SAUTERELLES ET DES CRIQUETS

PAR D. NOVAK (1)

Dans le cours de la campagne de 1897 contre les sauterelles et criquets, que j'ai dirigée à El-Alia, j'ai fait d'intéressantes remarques et adopté des systèmes de destruction simples, économiques, à la portée de tout le monde, dont j'ai constaté les excellents résultats.

En effet, non seulement j'ai détruit un grand nombre de sauterelles, mais sur une éclosion de plusieurs kilomètres d'étendue j'ai réussi à anéantir les criquets, avant leur deuxième transformation de couleur, c'est-à-dire alors qu'ils étaient encore noirs; tandis que partout ailleurs, quoique les éclosions aient été moins importantes, on n'a pu les détruire qu'en partie.

Aussi, est-ce dans un but d'utilité publique que je me suis déterminé à consigner dans ce mémoire mes observations et expériences.

Mœurs de la sauterelle

Par instinct naturel, les sauterelles émigrent et pondent au cours de leur voyage; leurs pontes sont suffisamment espacées les unes des autres pour que les criquets, qui plus tard suivront tous la même direction, trouvent devant eux, avant d'arriver au lieu de la ponte suivante, un champ assez vaste pour se nourrir, jusqu'à ce qu'ils deviennent insectes complets et prennent leur vol.

Elles vont de préférence vers le nord, parce que l'instinct les porte là où la douceur du climat, et les terrains humides qu'elles y trouvent plus facilement, conservent parfaitement leurs pontes. Celles-ci, déposées dans des terrains arides et sous l'influence d'un soleil plus ardent, se détruiraient d'elles-mêmes en se desséchant.

Non seulement l'humidité est une condition indispensable pour la bonne conservation des œufs, mais elle offre aussi le grand avantage de faire produire au sol quelques brins d'herbe tendre, suffisants pour nourrir les criquets pendant les trois ou quatre premiers jours jusqu'à ce qu'ils aient la force de se mettre en marche.

Durant leur voyage les sauterelles se posent tous les soirs pour

(1) Ceux des lecteurs de la *Revue Tunisienne* que la question intéresse trouveront au t. I^{er}, année 1896, p. 357, un mémoire de M. Garnier sur le même sujet.

(Note du Comité de lecture.)

passer la nuit. Le matin, elles reprennent leur vol aussitôt que le soleil les a bien séchées.

Lorsque le moment de la ponte approche, elles cherchent les terrains bien meubles et surtout sablonneux, où, en outre des avantages déjà indiqués, elles trouvent plus de facilité pour percer le sol avec leur oviscapte et déposer plus profondément leurs œufs. Aussi j'ai remarqué que lorsqu'elles s'abattent, même un ou deux jours avant la ponte, sur un de ces terrains, elles ne l'abandonnent qu'après avoir complètement fini leur ponte. Puis, elles vont plus loin recommencer dans les mêmes conditions et, d'après ce qu'on prétend, jusqu'à sept fois consécutives; après quoi se termine leur courte mais laborieuse existence.

Inutilité et inconvénients de chasser les sauterelles

J'ai observé que les sauterelles ne se posent que momentanément dans les terrains forts (argileux ou calcaires) et n'y pondent pas. Ainsi qu'il a été dit, elles choisissent toujours pour la ponte les terrains bien meubles. Aussi, tous les moyens qu'on emploiera pour les empêcher de se poser sur ceux-ci ou pour les en chasser demeureront-ils sans résultats. En effet, dérangées par les hommes, elles s'élèveront momentanément devant eux, tout au plus à quelques mètres de hauteur, pour retomber presque à la même place aussitôt qu'ils seront passés. Elles persisteront à rester sur le terrain jusqu'à la fin de la ponte, après quoi elles le quitteront d'ailleurs d'elles-mêmes.

J'ai constaté aussi que les sauterelles (insectes complets) ne mangent plus rien ou presque rien, car je les ai vues rester plusieurs jours de suite sur des vignobles et autres plantations sans les endommager aucunement.

On jugera donc facilement de toute l'inutilité du système jusqu'à présent conseillé et généralement pratiqué de chasser les sauterelles des points où elles s'abattent. Je crois pouvoir affirmer que ce système est non seulement inutile, mais même nuisible. Il a, en effet, pour résultats :

1° Si le terrain n'est pas favorable à la ponte, de chasser les sauterelles d'un lieu où l'on n'avait rien à craindre d'elles, pour les envoyer ailleurs;

2° Si le terrain est peu favorable, de morceler le vol, dont les diverses parties iront contaminer plusieurs points, au lieu de n'en contaminer qu'un seul;

3° Si le terrain est favorable, de disséminer le vol et d'éparpiller la ponte sur une plus grande étendue, rendant ainsi beaucoup plus difficile, d'abord la destruction des sauterelles elles-mêmes, et plus tard celle des œufs et des criquets.

Ces faits, que les observateurs ont pu constater toujours et partout, auraient dû depuis longtemps faire abandonner une pratique inutile et faire adopter celle beaucoup plus logique de la destruction des sauterelles, qui seule peut être plus efficace, pour la simple raison qu'en supprimant la cause on détruit l'effet.

Destruction des sauterelles

Etant établi que les sauterelles, devenues insectes complets, n'endommagent guère les cultures sur lesquelles elles s'abattent, et que tous les moyens qu'on pourrait employer pour les empêcher de se poser ou pour les chasser des terrains favorables à la ponte resteraient infructueux, on ne devra nullement s'inquiéter lorsqu'on verra arriver ou lorsqu'on verra se poser un vol; on aura soin de ne pas l'effrayer ni le déranger d'aucune façon, car abandonné à lui-même il se posera très groupé sur le terrain qu'il aura choisi, pour se serrer encore davantage dès l'approche de la nuit.

A ce moment, les sauterelles, engourdies par l'humidité et la fraîcheur, ne peuvent plus voler et c'est à peine si elles peuvent sautiller; aussi sera-t-il facile, dans ces conditions, d'en détruire chaque nuit de grandes quantités.

Donc, à moins d'être favorisé par un temps pluvieux et nuageux, on ne devra jamais essayer de chasser ni de détruire les sauterelles pendant le jour, et ce n'est qu'à partir du coucher du soleil qu'on pourra avantageusement commencer les travaux de destruction.

Pour cela on disposera les hommes de l'équipe, plus ou moins nombreuse selon l'importance du vol à détruire, en trois rangs, en plaçant en première ligne les hommes munis d'un balai-râteau⁽¹⁾ dont ils se serviront pour grouper et ramasser les sauterelles en formant des tas, que les hommes de la seconde ligne ramasseront avec les mains ou autre moyen pour en remplir des sacs tenus par les hommes de la troisième ligne.

Si les sauterelles sont trop dispersées sur le terrain, il sera avantageux, vers la fin de la journée, dès que l'on aura constaté qu'elles ne peuvent plus voler, de disposer en une seule ligne les hommes qu'on fera avancer lentement dans la direction du vent, en chassant devant eux les sauterelles avec les sacs et les balais, afin de bien les grouper, et c'est à ce moment que l'emploi du râteau sera très utile.

Lorsque les sauterelles se trouveront dans un vignoble ou une autre plantation, il sera nécessaire d'ajouter des hommes pour les faire tomber des vignes ou des arbres.

(1) Balai avec manche au bout duquel est ajusté un râteau mobile se fixant, selon le cas, perpendiculairement au manche ou dans le sens de sa longueur.

De cette façon, selon l'importance du vol, on parviendra facilement à le détruire, ou complètement, ou tout au moins en grande partie, et si cette méthode était appliquée en même temps partout où les sauterelles se poseront, soit pour passer simplement la nuit, soit pour déposer leurs œufs, on ne tarderait pas à les exterminer, sans leur laisser le temps de compléter leur série de pontes.

En outre, ce système comprenant la mise en sacs des sauterelles, on pourra tirer parti des grandes quantités ainsi acquises en les conservant, après les avoir tuées et séchées au soleil, afin de les utiliser pour la nourriture des volailles, chameaux, ânes, porcs et chiens qui en sont très friands.

Destruction de la ponte

Durant la ponte, la femelle, dont les anneaux abdominaux se distendent comme un tube élastique, perce le terrain, au moyen des organes situés à l'extrémité de son abdomen, à une profondeur d'environ dix centimètres, y déposant une grappe ovigère oblongue, conoïde, de trois à quatre centimètres de longueur sur un centimètre de diamètre, se composant environ de cent œufs. Elle recouvre ce dépôt avec une bave blanche et mousseuse, bouchant ainsi le trou jusqu'au niveau du sol, afin d'abriter les œufs contre l'action du soleil.

J'ai remarqué qu'au moment de la ponte les sauterelles se réunissent par petits groupes très serrés pour déposer leurs œufs et qu'elles ne pondent jamais isolément, à moins qu'étant effrayées elles ne soient obligées de le faire avant de prendre leur vol.

Il est donc évident que si on ne les dérange pas pendant le jour, elles se serreront autant que possible sur le terrain choisi pour la ponte, où les groupes d'œufs seront également très rapprochés, et par conséquent leur destruction plus facile et moins coûteuse, soit en ramassant les coques ovigères, soit, ce qui vaut beaucoup mieux, en détruisant les criquets dès leur éclosion.

Je dirai tout d'abord que je considère comme mauvaise et préjudiciable la destruction de la ponte, telle qu'elle s'est faite jusqu'à ce jour, c'est-à-dire en ramassant les grappes ovigères, ou tout simplement en labourant le terrain contaminé.

Le premier de ces systèmes ne peut jamais donner des résultats complets, quelque soins qu'on y apporte; il est excessivement coûteux, sans compter que la partie de la ponte qui forcément reste enterrée entraîne d'autres frais à son éclosion, la destruction en exigeant autant ou presque autant de main-d'œuvre et de vigilance que celle de la ponte entière.

Quant au second système, on a cru jusqu'à présent que les labours et les piochages, en cassant ou déplaçant simplement les grappes

ovigères, suffisaient pour détruire les pontes; mais, d'après les remarques que j'ai faites sur les résultats de cette pratique, je me crois autorisé aujourd'hui à la déclarer absolument inefficace et surtout nuisible à une destruction méthodique des criquets lors de l'éclosion, qu'elle n'empêche nullement.

Pour détruire une ponte par les labours, il faudrait que la charrue, en déplaçant les grappes ovigères, les ramenât et les laissât à la surface du sol, complètement dépouillées de terre, afin que le soleil, les frappant de ses rayons dans tous les sens, les détruisit en les séchant.

Malheureusement, le résultat est tout autre. La charrue, rencontrant les groupes d'œufs, les déplace en cassant souvent les grappes ovigères de manière à isoler chaque œuf. Les œufs, ainsi que les grappes restées intactes, sont non seulement dispersés dans toutes les directions, mais laissés enterrés à diverses profondeurs, de manière que plus tard l'éclosion se fait très irrégulièrement et dure plus longtemps. En outre, les criquets sont tellement éparpillés que leur destruction exige beaucoup plus de main-d'œuvre et de vigilance.

J'ajouterai que les œufs déplacés et ramenés même à la surface du sol, s'ils sont seulement recouverts d'un ou deux millimètres de terre, continuent de se conserver parfaitement, et que leur éclosion a lieu tout comme s'ils n'avaient pas été dérangés.

J'ai constaté souvent ce fait; qui m'a été confirmé par le cas suivant.

Une ponte ayant été déposée dans le sable pur, le vent, en déplaçant le sable, avait mis à découvert la partie supérieure des grappes ovigères, laissant l'autre enfouie.

En examinant cette ponte, j'ai constaté que la partie dénudée de chaque grappe s'était complètement desséchée sous l'influence du soleil, tandis que la partie inférieure était en parfait état jusqu'à la surface du sol.

Cette remarque, que j'ai faite en compagnie de M. Minangoin, inspecteur d'agriculture, et du caïd de Mehdia, est la preuve la plus incontestable de l'inutilité des labours et des piochages.

Donc, la destruction de la ponte, telle qu'elle se fait jusqu'à ce jour, est une pratique non seulement inutile, mais nuisible, car elle entrave et rend plus difficile la destruction méthodique des criquets.

Par contre, on exterminera facilement ces insectes, comme je vais l'exposer plus loin, si on les combat dès l'éclosion, alors qu'ils sont encore blancs.

L'intéressante découverte, faite dernièrement, d'un diptère dont la larve vit aux dépens des œufs du criquet, est encore une raison pour laquelle on devrait renoncer désormais à la destruction des pontes, afin de favoriser autant que possible la propagation de la précieuse

mouche qui, devenant abondante, serait notre meilleur auxiliaire contre les acridiens et pourrait à elle seule nous débarrasser de ce terrible fléau.

L'année dernière, le diptère a détruit environ le cinquième des œufs entre El-Alia et la Chebba, c'est-à-dire sur douze kilomètres de longueur. Ce n'est que huit à dix jours seulement après la ponte que, détarrant des grappes ovigères pour me rendre compte de leur évolution, j'ai trouvé avec étonnement un grand nombre d'œufs remplacés par de petits vers, encore revêtus de la coque de l'œuf où ils s'étaient développés, et qui, pleins de vie, se tordaient en tous sens.

D'après mes remarques, je suppose que la sécheresse est indispensable au développement du bienfaisant diptère, et que la grande humidité, surtout celle qui résulte d'une pluie, l'arrête, favorisant par contre la conservation de la ponte.

Mœurs du Criquet

Les criquets, en sortant de terre, sont d'une couleur blanc sale, qu'ils conservent pendant quelques heures. Durant ce temps ils ne mangent ni ne bougent, mais se tiennent groupés autour du trou d'où ils sont sortis, formant sur le terrain des taches blanchâtres d'environ un demi-mètre de diamètre.

Quatre ou cinq heures après l'éclosion, les criquets, dont la couleur va toujours brunissant, deviennent noirs. A ce moment, ils commencent à manger tout en marchant, sautillant et grim pant sur les plantes et arbres qu'ils trouvent à leur portée, sans pourtant s'éloigner du lieu de l'éclosion qu'ils n'abandonnent que trois ou quatre jours après, lorsqu'ils ont acquis la force et la résistance nécessaires.

Pendant ces trois ou quatre premiers jours, les criquets se réunissent par groupes plus ou moins importants.

A la fin de l'après-midi, dès que l'humidité commence à se faire sentir, s'ils ne trouvent ni plantes ni broussailles (même sèches) où ils puissent grimper pour y passer la nuit, ils se groupent sur le terrain nu, se serrant autant que possible les uns contre les autres, et attendent ainsi que le soleil du matin les ait bien séchés, pour recommencer à marcher, sautiller et manger.

Ils se tiennent également groupés pendant les heures les plus chaudes de la journée, bien exposés aux rayons du soleil, dont, paraît-il, ils ont grand besoin.

Le troisième ou quatrième jour, ils abandonnent en masse les lieux de l'éclosion. Leur marche, lente les premiers jours, va s'accélé rant à mesure qu'ils grandissent. Quoique leur direction soit, d'une manière générale, le nord, elle est souvent modifiée, et même changée tout à fait, selon les circonstances.

Ils suivent de préférence les routes et les sentiers, à peu près dans la direction du vent, surtout s'il est fort.

J'ai même remarqué l'année passée à El-Alia que les criquets avaient, pendant quelques jours, une tendance évidente à tourner le dos au soleil, marchant le matin vers l'ouest et l'après-midi vers l'est. Ensuite ils prirent la direction de l'ouest qu'ils n'abandonnèrent plus.

Ainsi que dans les premiers jours, souvent ils s'arrêtent pendant les heures chaudes de la journée. S'ils rencontrent dans leur chemin un terrain cultivé, ils y posent plus longtemps, retenus par l'abondante nourriture qu'ils y trouvent, mais ils ne tardent pas à l'abandonner spontanément pour reprendre leur marche.

Dès que l'humidité du soir commence, la colonne fait halte pour passer la nuit, comme les premiers jours, de préférence sur les plantes et les broussailles, ou, à défaut, sur la terre nue, en se divisant par groupes inégaux où les criquets se tiennent excessivement serrés.

Le matin, ils se remettent en marche vers huit ou neuf heures; et ainsi de suite, jusqu'à ce que, devenus insectes complets, ils s'envolent.

Ces vols de jeunes sauterelles continuent à dévaster les cultures où ils se posent, jusqu'au premier accouplement.

Destruction des criquets

Lorsqu'on n'aura pu détruire les sauterelles avant qu'elles aient fait leur ponte, on n'essayera point de détruire celle-ci, pour les raisons déjà indiquées, mais on aura soin de préparer le terrain contaminé, afin de faciliter la destruction des criquets.

Les préparatifs consistent tout simplement à bien niveler et tasser le terrain, partout où cela sera possible, par des roulages répétés, qu'il serait utile de renouveler un ou deux jours avant l'éclosion, afin de pouvoir balayer les jeunes criquets, sans obstacle et sans les mêler à la terre, jusqu'à la fosse destinée à les recevoir. Ayant pris ces précautions, on pourra attendre tranquillement l'éclosion qui, selon l'importance de la ponte, durera plus ou moins de temps. A El-Alia, elle a duré l'année dernière vingt jours environ.

Pour exterminer complètement les criquets de n'importe quelle ponte, le système le meilleur et le plus économique est de les enterrer sur place, lorsque encore blancs et trop faibles pour bouger ils se tiennent groupés autour des trous d'où ils sont sortis.

On opérera de la manière suivante :

Dès le premier signe de l'éclosion, on mettra, par chaque hectare de terrain contaminé, deux hommes munis de deux balais et d'une sape. Ils parcourront en tous sens l'hectare qu'on leur aura assigné, et dès qu'ils apercevront sur le terrain un groupe de criquets blancs,

l'un d'eux, muni de la sape, s'avancera avec précaution, évitant toujours le côté du soleil, pour ne pas effrayer les criquets par son ombre, et en trois ou quatre coups de sape il creusera une petite fosse, à environ cinquante centimètres du groupe de criquets; les deux hommes balayeront ensuite les insectes jusque dans la fosse, la combleront aussitôt avec la terre qui en a été sortie et tasseront bien celle-ci avec les pieds.

Cette opération se fera avec grande facilité, vu la difficulté des mouvements du criquet à ce moment.

On répètera l'opération toutes les fois qu'on apercevra un nouveau groupe de criquets, jusqu'à ce que l'éclosion soit complètement terminée.

Par ce moyen, deux hommes suffisent pour détruire toute la ponte sur un hectare, et cela, avant que les criquets aient pu manger un seul brin d'herbe.

Destruction des criquets noirs avant qu'ils se soient mis en colonne

La destruction des criquets devenus noirs, mais encore jeunes et par conséquent ayant les mouvements difficiles, se fera plus aisément dans les heures chaudes de la journée. Par contre, celle des criquets plus grands, dont les mouvements sont trop vifs, se fera plus avantageusement le matin, alors que l'humidité de la nuit dure encore, ou le soir, dès que la fraîcheur se fait sentir; toutefois, on ne pourra prolonger le travail dans la nuit que si les criquets ont déjà commencé à prendre des ailes.

Toutes les fois qu'on aura à détruire un groupe de criquets, il faudra tenir compte du vent et du soleil avant de choisir la place où devra être creusée la fosse pour les enterrer. Celle-ci, dans tous les cas, sera placée le plus près possible du groupe à détruire.

Si le vent est fort, on la creusera du côté opposé à celui d'où il souffle, pour chasser les criquets dans sa direction, qu'ils suivront sans résistance.

Si le vent est faible, on creusera la fosse du côté du soleil, afin de pouvoir disposer les hommes de l'équipe de manière que leurs ombres ne se projettent pas sur les criquets, qui dans ce cas hésiteraient à avancer et s'échapperaient en partie.

Les criquets devenus noirs s'étant déjà réunis en plus grands groupes, on devra augmenter le nombre des hommes de chaque équipe, qu'on portera à dix et même plus si le cas l'exige.

Quel que soit ce nombre, on organisera chaque équipe ainsi que suit :

Un homme ou, si l'équipe est nombreuse, deux hommes seront munis d'une sape chacun, pour creuser les fosses, ainsi que d'un petit

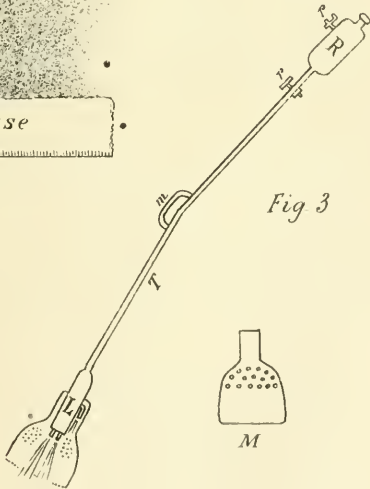
Fig. 2



Fig. 1



Fig. 3



Destruction des Sauterelles

balai qu'ils porteront fixé à leur côté et dont ils se serviront pour rejeter dans la fosse les criquets qui essaieraient d'en sortir.

Un homme portera une planche doublée de zinc, mesurant deux mètres de longueur et vingt à trente centimètres de largeur, destinée à empêcher les criquets de se sauver de la fosse. Elle sera fixée, inclinée en avant, au bord de celle-ci, du côté opposé à celui d'où viennent les criquets. A chaque opération, on l'humectera avec un chiffon imbibé d'huile lourde. Cette planche sera de la plus grande utilité lorsque les criquets auront grossi quelque peu.

Les autres hommes seront munis chacun d'un sac vide destiné à chasser les criquets et les diriger vers la fosse.

Ainsi organisée, chaque équipe se rangera en ligne, les hommes avançant espacés de vingt à trente mètres, afin de chercher les groupes de criquets sur une grande étendue de terrain sans rien laisser échapper. Dès qu'un homme aura découvert un groupe, il rassemblera l'équipe, pour le détruire de la manière suivante :

Les porteurs de sacs entoureront les criquets qu'ils forceront à se serrer, autant que possible, par un balancement continu des sacs et en rasant presque le sol à environ un demi-mètre du bord du groupe.

Pendant ce temps, et conformément à ce qui a été dit sur l'influence du vent et du soleil, on aura choisi l'emplacement de la fosse, que les deux hommes munis de sapes creuseront en rejetant la terre du côté opposé à celui où se trouvent les criquets. Ils fixeront du même côté la planche doublée de zinc, après l'avoir humectée d'huile lourde ; ensuite, munis de leurs petits balais, ils se tiendront aux deux extrémités de la fosse, pour y rejeter les criquets qui essaieraient d'en sortir.

A ce moment, les hommes qui entouraient le groupe de criquets changeront leur disposition, en ouvrant du côté de la fosse le cercle formé par eux, de manière à représenter sur le terrain la section verticale d'une carafe à fond large et dont le col ne devra pas dépasser en largeur la longueur de la fosse à laquelle il aboutira. (Voir la planche, fig. 1.) Par cette disposition et par le balancement des sacs, on forcera les criquets à prendre la direction de la fosse, où, sans résistance, ils iront se jeter jusqu'au dernier et où l'on se hâtera de les recouvrir avec la terre sortie, qu'on tassera bien avec les pieds.

On effectuera la même opération toutes les fois qu'il s'agira de détruire des groupes de criquets plus ou moins importants. Mais lorsque les groupes se seront réunis en grande colonne, ou lorsqu'il y aura à se défendre d'une invasion, on devra recourir immédiatement aux appareils cypristes, qui sont assurément le moyen le plus pratique et le plus économique pour détruire les grandes masses de criquets.

Destruction des sauterelles avec les appareils cypriotes

Le nombre d'appareils à employer devra être en rapport avec l'importance de la colonne envahissante; en tout cas, ils devront s'étendre sur une longueur supérieure d'au moins un tiers à la largeur de la colonne.

Après avoir monté les appareils en ligne droite, en les inclinant suffisamment du côté d'où l'on attend les criquets, on creusera, aux deux extrémités de la ligne d'appareils et dans l'intervalle, tous les cent ou tous les deux cents mètres, des fosses cylindriques mesurant un mètre et demi de largeur et autant ou un peu plus de profondeur. Ces fosses, qui feront l'office de fournaises, devront être placées à environ un mètre en avant des appareils, pour éviter que ceux-ci souffrent du feu. Pour barrer le passage aux criquets, entre la fosse et la ligne d'appareils, on y creusera un canal qui, partant de celle-ci au niveau du sol, s'inclinera vers la fosse pour y arriver avec une profondeur d'un demi-mètre environ.

Sur le bord de cette rigole opposé au côté d'où viendront les criquets, on fixera une planche doublée de zinc, allant de la fosse à l'appareil, de manière à ne laisser aucune issue. On assurera le bon fonctionnement de cette planche en l'humectant souvent d'huile lourde.

Pour empêcher les criquets de s'échapper en contournant la fosse du côté opposé à la ligne d'appareils, on montera un de ceux-ci à côté de chaque fosse, comme l'indique le croquis (fig. 2); on en montera également un à chaque extrémité de la ligne, afin que les criquets qui parviendraient à dépasser la dernière fosse soient obligés d'y revenir.

Cela fait, on se procurera beaucoup de bois menu et bien sec (les sarments de vigne seront le meilleur qu'on puisse trouver). Chaque matin, on en portera une quantité suffisante à côté de chaque fosse pour entretenir tout le jour un brasier ardent couvrant entièrement le fond de celle-ci.

On aura soin de ne pas laisser éteindre ce brasier par les cendres des criquets, qu'on sortira tous les soirs et même dans le cours de la journée si le cas l'exige. Pour cela, on placera à chaque fosse un homme chargé d'en assurer le bon fonctionnement.

A l'approche de la colonne de criquets, on humectera d'huile lourde la bande de toile cirée fixée au bord supérieur des appareils pour empêcher les criquets de la dépasser. En même temps, les surveillants des fosses allumeront chacun la sienne.

Le travail ainsi organisé, la destruction des plus grandes invasions de criquets ne sera qu'un jeu.

Voici, en effet, ce qui se passe :

Arrivant aux appareils qui leur barrent le chemin, les criquets essaient d'abord de les franchir en grimpant; repoussés par l'huile lourde dont la toile cirée est enduite, ils longent la ligne d'appareils et en cherchent le bout pour reprendre leur direction primitive. Mais ils rencontrent les fosses, où ils tombent inévitablement, et trouvent dans le brasier ardent une mort instantanée.

Comme on le voit, le système est très simple et très économique, quelques hommes suffisant à surveiller la destruction de quantités incalculables de criquets qui, du matin au soir, tombent dans les fosses en véritable cascade.

Si on voulait ramasser vivants les criquets pour en tirer parti, on n'aurait qu'à substituer aux brasiers des récipients de zinc s'adaptant aux fosses. Les criquets qui y tomberaient n'en pourraient pas ressortir, empêchés par les parois glissantes dont, pour plus de sécurité, on humecterait fréquemment le bord supérieur avec de l'huile lourde.

A mesure que les récipients seraient suffisamment remplis, on les viderait dans des sacs, pour préparer ensuite les insectes de la façon qu'il a été dit à propos des sauterelles.

Les grandes quantités de criquets qu'on recueillerait ainsi et dont le coût serait presque nul pourraient rapporter d'importants bénéfices, surtout si l'on en trouvait le placement auprès des éleveurs de la métropole; ceux-ci vont chercher parfois très loin et payent fort cher, pour la nourriture de leurs volatiles, des insectes que les criquets pourraient sans doute remplacer.

Flambeau destructeur de M. Minangoïn

Il me paraît utile d'ajouter à cette étude la description du flambeau à pétrole, que M. Minangoïn, inspecteur de l'Agriculture, a imaginé au cours de la dernière campagne contre les acridiens, campagne qui a duré cinq mois.

Cet appareil, dont la figure 3 donne un croquis, est destiné à détruire, en les brûlant, les sauterelles et les criquets de tout âge.

Il se compose simplement d'un tube en cuivre T, portant à une de ses extrémités un réservoir à pétrole R et à l'autre une lampe L à deux becs, dont l'un met le pétrole en ébullition, pendant que le second, portant deux trous, projette la flamme en avant avec une grande intensité.

Les deux robinets *r r* sont destinés, le premier à régler l'écoulement du pétrole, le second à laisser pénétrer l'air dans le réservoir.

La lampe est recouverte par une sorte de manchon M percé de trous.

Une poignée *m*, fixée au milieu de l'instrument, permet de le tenir facilement et sans fatigue.

La consommation du pétrole est d'un litre à l'heure.

L'appareil de M. Minangoin est d'une incontestable utilité. Il rendra certainement de grands services dans les prochaines luttes contre les acridiens, qu'on pourra ainsi combattre énergiquement, depuis la naissance des criquets jusqu'à leur complète transformation en sauterelles.

Son grand avantage de pouvoir fonctionner pendant la nuit le rend doublement utile, surtout pour la destruction des sauterelles qui, comme on le sait, ne peut se faire durant le jour. Le flambeau brûlera les insectes en même temps qu'il éclairera les opérateurs. On l'emploiera très utilement avec le système de destruction que j'ai décrit au commencement de cette étude, pour éclairer les chantiers et détruire les sauterelles qui se disperseraient et qu'il serait trop long de grouper pour les mettre en sacs.

Cet appareil sera aussi excellent pour détruire les jeunes criquets, au fur et à mesure de leur éclosion, en les brûlant au lieu de les enterrer, ce qui se fera plus facilement et plus vite.

Pour la destruction des criquets devenus noirs, c'est-à-dire à partir de leur première transformation de couleur et pendant toutes leurs phases successives, l'emploi du flambeau sera utile, surtout la nuit, alors qu'engourdis et ne pouvant plus bouger, ils se tiennent groupés et serrés l'un contre l'autre sur le terrain nu ou bien embusqués dans les touffes d'herbes et les broussailles.

Même pendant le jour, dans la destruction des grandes masses de criquets, on emploiera avantageusement le flambeau pour forcer les colonnes à avancer toujours dans la direction des appareils cypriotes.



HYPNOTISME ET AISSAOUAS

Depuis une cinquantaine d'années l'attention scientifique est, de jour en jour, plus vivement préoccupée par les manifestations aussi complexes que bizarres de l'hystérie et de l'hypnotisme. Les vrais savants, malgré le discrédit qui s'attachait au début à ces sortes de recherches, ont abordé franchement l'étude du somnambulisme : le grand nom de Charcot a réhabilité le magnétisme quelque peu prostitué jadis tout autour du baquet historique de Mesmer. On poursuit discrètement, sans idée philosophique préconçue, ces études si captivantes, si attrayantes ; et, avec la plus extrême prudence, on se gardait du précipice où roulent ceux que le spiritisme guette. Même pour les hommes familiarisés avec les maladies mentales ou nerveuses, les phénomènes d'hystérie et d'hypnose jettent souvent le trouble dans l'esprit : le besoin humain d'explication fait surgir les affolantes interprétations par le surnaturel. Des psychologues, des médecins, des publicistes du plus grand talent et d'esprit très élevé ont sombré dans l'occultisme le plus fantasque pour ne pas avoir sagement suivi les préceptes de la science expérimentale : ils ont voulu expliquer plus qu'ils ne voyaient.

L'observation philosophique et médicale a étendu le domaine de ses investigations : grâce aux travaux de M. Ribot, le distingué professeur du Collège de France, la physiologie du cerveau s'est accrue de mille précieuses conquêtes ; la psychologie expérimentale s'est créée et aujourd'hui les maladies de la volonté, de la personnalité, de la mémoire sont soigneusement analysées tout comme sont étudiées les affections des reins, de l'estomac ou du cœur. Que d'impostures, que de pullismes, que de charlatanismes ainsi anéantis !

Sans vouloir tout expliquer *a priori*, d'après des éléments de contrôle vraiment scientifiques, l'esprit humain envisage avec la tranquillité d'une conscience qui se possède et reste calme, les plus extraordinaires supercheries comme les plus extraordinaires manifestations du fanatisme des religions orientales. Les médecins qui ont voyagé aux Indes ou en Perse nous ont fait connaître les habituelles et extravagantes prouesses des derviches et des fakirs. C'est l'application vulgaire de l'hystérie et de l'hypnose. L'anesthésie partielle ou généralisée, si fréquente chez les névropathes, permet à ces affolés, à ces désorbités de l'équilibre cérébral de réaliser mille tours stupéfiants, bien faits pour provoquer l'enthousiasme religieux et le zèle des spectateurs ahuris. La suggestion et la contagion expli-

quent sullisamment les épidémies de folie religieuse et les accès d'imitation nerveuse des actes les plus déconcertants dans leur inutile contravention avec les lois physiques.

En Tunisie, pour quiconque a vu les prières si curieuses des Aïssaouas, c'est matière à d'interminables méditations scientifiques. Les plus extraordinaires de leurs actes, il faut bien le dire, ne sont que les états particuliers de ces névroses, aujourd'hui parfaitement étudiées, comme l'hystérie et le somnambulisme. Pour être agréable à Dieu et à Mohamed ben Aïssa, le fidèle serviteur endure béatement la douleur : ces souffrances lui vaudront mille grâces sur cette terre et mille voluptés dans le paradis. En réalité, l'Aïssaoua supporte si allègrement ces douleurs pour la raison bien simple qu'il les escamote ou ne les sent pas. En d'autres termes, il y a jonglerie très souvent et le reste du temps c'est l'anesthésie hystérique qu'obtient l'initié grâce à la musique et aux chants spéciaux qui provoquent un état d'hypnose particulière. Toutefois, la diversité des exercices mérite d'attirer l'attention.

*
* *

Récemment, à l'occasion du mariage d'un de ses fils, un caïd des environs de Tunis donnait de grandes fêtes, réceptions, fantasias, banquets, etc. Au milieu de ces réjouissances, les Aïssaouas, conviés à célébrer la Rose de Sidi ben Aïssa, ont mis leur note originale dans ce tableau sans banalité. Le hasard a voulu que je pusse, avec un de mes amis, assister, une après-midi, à une séance publique de cette secte musulmane. Le caïd nous avait courtoisement offert l'hospitalité : commodément installés, nous avons pu tout à notre aise voir se dérouler devant nous les péripéties du culte dans un cadre d'une couleur locale sans pareille.

Une grande grille monumentale donne accès dans la cour de la demeure du gouverneur : à droite et à gauche, les bureaux, les salles de réception destinées aux Européens ; juste en face, un perron avec quelques marches ; c'est l'entrée du corps de logis principal où se trouvent les appartements particuliers. Une vaste tente, sorte de velum, protège les invités contre les ardeurs du soleil déjà très chaud malgré l'heure matinale ; sur le sol, des nattes et de riches tapis de Kairouan sur lesquels ont pris place les hôtes du caïd, très somptueusement vêtus de gandouras aux couleurs éclatantes, sous la lumière crue qui se réfléchit sur les murs blanchis à la chaux. Les nuances si franches, et même brutales, des costumes brodés, tachetés du rouge des chechias, s'adoucissent au milieu de la profusion des tonalités changeantes. Quelques riches Arabes sont assis, impassibles dans leur dignité, sur des bancs disposés le long des murs ; la plupart, familièrement installés à la turque, s'appuient du coude sur

leurs jambes croisées; des chaises aussi pour les invités de marque. Au bas du perron sont accroupis les musiciens. Flûtes, guitares, derboukas, violons, tambourins mènent un vacarme infernal; vis-à-vis de cet orchestre un peu barbare, se développe sur une ligne ondulante la longue chaîne des fidèles Aïssaouas évoluant lentement au rythme cadencé de la musique et des chants.

Devant eux, les grands prêtres, les ordonnateurs de la cérémonie se tiennent, le corps dressé impérieusement et la face crispée par l'enthousiasme fanatique, prêts à stimuler et à encourager le zèle des Aïssaouas. La monotone mélodie prend bientôt une allure plus rapide; quelques cris rauques sortent des poitrines oppressées. Déjà nous sentons un malaise bizarre s'emparer de nous dans l'attente du spectacle. Les visages de ces hommes perdent insensiblement l'expression humaine: jeunes et vieux s'abandonnent à leurs délirantes pratiques. La prière grandit, véhémence de force sauvage. Des vieillards courbés, des enfants sveltes, aux traits encore aimables malgré la mystique transformation, balancent sans répit leur tête, ondulant sur le cou et les épaules comme une masse inerte et sans vie, secouent violemment tout leur corps déjà agité de spasmes inconscients et violents. Cette réunion d'êtres, les bras plaqués le long des cuisses, les coudes serrés au torse, emportée par le vertige de l'affolement, nous apparaît comme un reptile bizarre, tordu et rampant sur le sol, allongeant convulsivement un corps fantasmagorique, aux membres disloqués. Le chœur vocifère dans un hurlement continu :

Mon appui est en toi, ô Ben Aïssa,
Mon cœur attristé ne saurait t'oublier.

Soudain un homme se détache du rang et, jetant au loin sa chechia, bondit, la tête en avant, les cheveux longs défaits, éparpillés sur les épaules, la poitrine bombant dans la saillie des muscles: il s'approche des musiciens, frappant, en cadence rapide, ses mains l'une contre l'autre. Le tambourin résonne de heurts précipités. Des notes d'allégresse, d'un timbre aigu et strident, déchirent l'air et claquent comme la lanière d'un fouet. D'une poitrine haletante sortent des vociférations innomées. Les grands-prêtres s'approchent de cet Aïssaoua qui, bondissant, leur échappe, roule et tournoie sur le front de la ligne des fidèles toujours évoluant, mouvante et ondulante. Ils sont aveuglément emportés par le mouvement rythmé des bras et des jambes, de la tête et du corps. Ces perpétuelles secousses, cette musique avec ses chants affolants, ces parfums qui se dégagent des braseros sont suffisants déjà pour provoquer un certain degré d'hypnose et d'anesthésie.

Ce grand-prêtre, dans son allure calme et hiératique, m'apparaît tel j'ai vu le professeur Charcot, à la Salpêtrière, provoquant l'hyp-

nose d'un sujet par la seule apposition des mains. Les neurologistes de l'École de Nancy ont soigneusement étudié les localisations des zones dites *hystérogènes*. Chez certains individus, il suffit d'un choc brusque sur le ventre, sur la poitrine, dans le dos, pour provoquer immédiatement une attaque de somnambulisme.

Les procédés religieux sont-ils si différents des moyens les plus banaux dont usent les médecins ?

Le miroir, on le sait, par son éclat, comme toute surface brillante, communique une sorte de vertige plein d'attraction et de trouble qui amène facilement l'état d'hypnose : les pauvres alouettes étourdies par le miroir s'approchent ainsi imprudemment du chasseur ; la proie terrifiée par l'œil fixe du serpent va d'elle-même dans la gueule du monstre ; le malade obéit docilement au regard fascinateur du médecin qui l'endort. Ainsi sans doute l'Aïssaoua se laisse hypnotiser par l'éclair qui jaillit de la prunelle noire du maître : le métal du clou brillant au soleil le jette dans l'aberration anesthésique.

Le malheureux se précipite, va, vient, se dresse ou se baisse, tourne ou s'élance dans le petit espace laissé vide devant les musiciens : tel une bête fauve dans sa cage, cherchant avec fureur une issue pour fuir. Un des ordonnateurs a levé le bras. Dans ses doigts brille un clou de huit ou dix centimètres. Le délire est à son comble. Des jeunes gens encore grossissent le groupe des hurleurs qui ouvrent démesurément la bouche pour saisir l'acier : ils se ruent avec furie et roulent dans un tumultueux désordre.

Mon ami, peu accoutumé à ces dépravations pathologiques, est éccœuré. Nous avons subitement l'envie de fuir cette assemblée de possédés. Un malaise inexprimable s'empare de notre esprit : le cerveau semble raclé par une curette infernale qui viderait le crâne de toute substance pensante. Nous cessons de comprendre, nous laissant malgré nous emporter par la trombe de l'affolement général. Ça donne le goût de bondir, de rugir, de mordre ! Puis, cependant, on ressaisit sa conscience chancelante : c'est alors la déprimante tristesse qui s'empare du visiteur d'un asile d'aliénés, dont le spectacle est toujours si plein de mélancolique pitié.

•

Mais à l'envi tous les Aïssaouas se jettent au-devant des grands-prêtres : l'un d'eux, avec une habileté qu'on ne soupçonnerait pas au milieu de ces élans désordonnés, saisit avec les dents un clou qui disparaît rapidement dans un mouvement de déglutition subit, soulevant le larynx sous la peau amaigrie. Le prêtre félicite le zélé sectaire et, dans un geste de caresse qui congatule, il lui imprime violemment la paume de la main sur la bouche. Encore, entre d'autres lèvres écumantes, des clous disparaissent avec une semblable rapi-

dité. Puis les chants grandissent et dans un *forte* inattendu, s'accroissent et se transforment en un rugissement général.

Alors, dans les mains des deux dignitaires qui président à cette solennité, qui semble la messe noire d'un culte démoniaque, nous apercevons la queue dressée des scorpions, tenus prudemment entre les doigts. La teinte marron foncé du corps luisant et visqueux de la bête venimeuse se détache de la blancheur mate de la main. Des fidèles accourent à ce signal avec les mêmes bonds et les mêmes rugissements. Ce sont les mangeurs de scorpions : des *spécialistes* ! D'ailleurs, chaque Aïssaoua, paraît-il, fait vœu, en jurant fidélité à Ben Aïssa, de se consacrer à un exercice particulier : avec de l'entraînement, de la foi, de la bonne volonté et un peu de prestidigitation, ils arrivent aux plus remarquables résultats.

Dans une horrible mastication les scorpions, mélangés de sable et pollués de scories gluantes, sont dévorés voluptueusement : le regard fixe, les muscles du visage saillant pour la grimace dans toute sa hideur, les dents blanches découvertes, comme celles des loups, entre les lèvres convulsivement relevées, l'homme a saisi la bête immonde avec délices. Le prêtre, en entr'ouvrant les doigts, a arraché le dard piquant : le venin n'a plus d'action. La lancette n'existe plus pour faire dans les tissus, à travers la peau, pénétrer le virus. C'est fait avec beaucoup d'habileté. Un assistant assis tout près de nous, élégamment vêtu, de physionomie intelligente, d'allures distinguées, dans son haïk en soie fine, béatement écarte sa chemise, et sur sa poitrine velue glissent aussi les scorpions : sa main aux doigts effilés joue doucement avec ces hôtes sympathiques. Je sens une gêne me prendre au voisinage de ces bêtes repoussantes.

Je détourne la tête : des scintillements de rubis, des éclats de diamants en feu m'emplissent les yeux de lumière. J'oublie les scorpions au tournoiement perpétuel des hommes et des choses. Depuis un instant les âcres senteurs de la myrrhe, du benjoin, du girofle, de l'encens, brûlant sur des charbons ardents, s'élèvent dans l'atmosphère qui s'épaissit. C'est la griserie des parfums, avec son outrance de sensualité : un cercle de feu nous comprime la tête et nous souffrons violemment ; la poitrine halète, privée d'air respirable ; les yeux se voilent heurtés et aveuglés par l'éternel mouvement.

*
* *

Subitement, le calme se fait. Il y a une trêve pour laisser quelque repos aux principaux acteurs de cette représentation religieuse : les rangs se disjoignent pendant quatre ou cinq minutes. Les Aïssaouas restent groupés entre eux, ils ne se mélangent pas aux autres Arabes : à leurs yeux encore brillants de fanatisme, à leurs allures d'illu-

minés, à leurs mouvements enfiévrés, on présume qu'on attend un dénouement, qu'il se prépare comme une apothéose éclatante du culte. En effet, des comparses traînent dans l'hémicycle laissé libre devant les musiciens d'énormes branches de cactus recouvertes de ces feuilles aplaties, hérissées d'épines longues et serrées. On les jette sur le sol. Aussitôt l'assemblée frissonne, aussitôt les rangs se reforment : les Aïssaouas, impatients, prêts à s'élaner, frémissent comme des pur-sang sur la piste, au départ, avant le signal du starter.

Les sens tendus par la contagion nerveuse, surexcités par un fanatisme irrésistible, ces hommes, exaspérés par le rut sadique de la douleur, cherchent la volupté dans la souffrance physique, bien atténuée d'ailleurs par l'insensibilité à laquelle ils atteignent rapidement. C'est l'aberration sensorielle fréquente chez les hystériques ou les épileptiques, c'est le privilège acquis dans l'extase, d'oublier la douleur : les martyrs, voués au supplice et mourant courageusement, sont de beaux exemples de cet état physique que la foi engendre et que le système nerveux soutient. Non pas que je veuille dire que tous ces gens soient fous ou hallucinés ! mais tous ils ont subi la contagion nerveuse qui provoque la suggestion et rend accessible à l'anesthésie partielle ou généralisée.

Nous avons eu nos convulsionnaires, comme l'antiquité ses stylites, ou l'Orient ses fakirs et ses Aïssaouas. Mêmes phénomènes d'excitation sans variations dans la diversité et l'éloignement des temps ou des latitudes !

Pendant que des jeunes gens, en toute hâte et avec la brusquerie furieuse des mouvements, arrachent leurs vêtements, déjà, presque à nos pieds, vient rouler un jeune Aïssaoua le dos ruisselant du sang qui s'échappe de mille piqûres : le torse nu, il recommence à tourner, à se rouler vertigineusement sur les feuilles de cactus jonchant la terre. Bientôt toute sa peau se hérisse d'épines. On l'arrache à cette rage de la douleur. On cherche à le calmer : il se débat furieusement et plusieurs hommes le maintiennent à grand-peine. C'est un adolescent, presque un enfant, mais quel délire est le sien ! De quelle lassitude il doit payer plus tard cette gloire orgueilleuse conquise en public devant d'autres coreligionnaires !

D'autres encore imitent son exemple. Comme des bienheureux, avec une expression de jouissance démoniaque, ils tombent sur les cactus, poussant de leur larynx contracté une sorte de *han rauque* et inarticulé, plutôt un rugissement de bêtes fauves, auxquels d'ailleurs ils s'efforcent et se complaisent de ressembler. Tel est le lion, et comme lui dévore un mouton éventré, encore chaud et palpitant ; tel est le tigre, et comme lui fait trembler l'air de sa voix puissante ; tel, plus simplement, moins ambitieux, imite le chameau et comme lui dévorera la feuille de cactus.

Le sang ruisselle : tantôt le dos, tantôt la poitrine de ces affolés laissent leur trace rouge sur les feuilles de cette plante sainte dont le vert se mélange maintenant d'écarlate.

Et quand ils se relèvent, tous les membres secoués d'un tremblement intense, ils chancellent et claquent des dents : ce qui ne les empêche pas de saisir le cactus à pleines mains et de le dévorer, semblables à ces chèvres qui se repaissent le long des haies.

* *

Nous allons certainement crier : Assez ! comme aux acrobates surexcités par les applaudissements, risquant leur vie dans des exercices de plus en plus dangereux. Mais à quoi bon arrêter un tel mouvement !

C'est alors, avec la plus grande adresse, que deux ou trois hommes se jettent sur le fil plus ou moins tranchant d'un sabre ture, sur la pointe aiguë d'un long poignard qui menace de pénétrer dans le ventre. Malgré les grands coups de matraque donnés à toute volée sur la garde en bois du poignard, malgré toute l'apparente hardiesse avec laquelle un vieux bonhomme appuie son ventre sur le tranchant du sabre, on reste calme. Même ça repose un peu : le prestidigitateur est plus amusant que le fou.

Un autre énergumène se laisse prendre dans une corde, serrée au ventre, dont les deux extrémités sont énergiquement tirées par deux hommes vigoureux. Cette taille ferait pâlir d'envie nos plus élégantes mondaines, dont le corset semblerait contenir une obèse, à côté de la minceur de guêpe de l'Aïssaoua à l'abdomen ainsi étranglé. Un autre amateur, quelque peu novice sans doute, se contente d'un exercice anodin : il s'introduit dans le nez de longues et minces tiges de fer ! Certes, il a bien mérité de Sidi Ben Aïssa ! Ce sont là des tours bien faits.

Quelle horreur, au contraire, inspirent ces hommes, aux dents grinçant sur le verre pilé dont on leur emplît la bouche, très généreusement d'ailleurs. Ce sont des débris de vitre, des éclats de bouteilles de Chianti, des morceaux de verres à bordeaux en cristal léger : tout passe avec la même facilité ! Cela nous donne cette désagréable impression de la scie qui entame la pierre, de la lime qui racle sur le fer. C'est toujours le grand-prêtre qui, avec son calme imperturbable, distribue le verre pilé comme la plus douce friandise : des tourbillons d'hommes tournoient autour de lui. Quand l'affamé est satisfait, va et vient, bondit et roule sur le sol, épuisé ou secoué de convulsions, malgré mon attention très tendue, je n'aperçois aux commissures des lèvres nulles traces de blessure ni même de bave sanguinolente, preuve d'érosions des joues ou de la langue au passage du verre.

La musique a cessé. Cette fois, tout est bien terminé. Suivant leur rang et leur importance, les assistants défilent devant le caïd pour le baise-main ou l'accolade. Ces hommes affaissés, les membres alanguis, l'œil éteint, se traînent pour regagner leur maison. De quelles souffrances cachées ils doivent payer ces belles démonstrations de la puissance d'Allah, qui supprime la douleur, quand ses fidèles glorifient son nom, même dans les pires mortifications!

*
+ *

On ne peut se tromper, je le répète encore, en classant ces phénomènes dans le vaste domaine de l'hystérie religieuse. Sans vouloir davantage insister sur l'explication de ces faits, que j'ai donnée d'ailleurs au courant du récit, j'ajouterai que malgré tout la mort est quelquefois la conséquence des exercices des Aïssaouas. J'ai pu l'observer moi-même. Dans l'estomac, quoique le fait soit relativement rare, ⁽¹⁾ les clous et les morceaux de verre peuvent déterminer des lésions mortelles. Mais la majeure partie des Aïssaouas ont la faculté bizarre, quoique connue de certaines gens qui s'entraînent à ce genre d'exercice, de provoquer le vomissement presque à volonté et sans effort, par une contraction spéciale de l'estomac. C'est le *mérycisme*. Clous et verre pilé abandonnent ainsi leur séjour momentané, sans laisser de trace de leur passage.

Un conseil pour terminer : N'allez pas voir les Aïssaouas ! c'est un spectacle écœurant et peu instructif.

D' LEMANSKI.

(1) Récemment, un journal de médecine citait le cas d'un enfant d'une dizaine d'années, vrai *mangeur d'épingles*, dans l'estomac duquel, après *gastronomie*, on découvrit plus de cinquante aiguilles, épingles ou clous. Pendant quelque temps cela n'avait aucunement compromis sa santé : c'était un véritable *Aïssaoua*. Un incident détermina un chirurgien à faire une opération, dans la pensée qu'il séjournait dans l'estomac quelques-uns de ces corps étrangers, que ce singulier déprné avalait si généreusement.



تاريخ المشرق العربي في الأندلس

SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

XXXVII

Conséquences du départ de l'armée algérienne. — Conduite du pacha et de Younès à l'égard de Béja et du Kef. — Les relations de Younès avec son père deviennent de plus en plus tendues. — Histoire de la femme d'Ali ben El Moudjahed. — Mort de Kebira Mamia.

Les askers et les beys parlèrent en même temps qu'Hachi Hassen. La nouvelle en parvint au pacha avec une très grande rapidité, le soir même d'après les uns, d'autres disent dans la nuit. Il la garda secrète, croyant que les Algériens avaient changé de campement par ruse.

C'est aussi ce qu'avaient cru Haïder et Ali Temimi : ils n'ouvrirent pas les portes de la ville, ne laissèrent sortir personne et chargèrent quelqu'un de se renseigner sur les mouvements des beys et de l'armée. Cet émissaire les suivit pendant deux jours et s'assura que l'armée algérienne s'était arrêté à l'oued Serrath. Il en informa Haïder et Ali Temimi, qui firent tirer le canon pendant trois jours.

Lorsque le pacha fut certain de la retraite d'Hachi Hassen, il en fit répandre la nouvelle qui fut rapidement connue de tout Tunis. Les uns en étaient satisfaits et d'autres se désolaient. On tira le canon à Tunis pendant trois jours et chacun rejoignit son ondjak. On descendit au Bardo, où le pacha invita le peuple à venir le féliciter solennellement. La foule accourut au palais et pénétra dans la salle des audiences de justice, où l'on se bouscula pour lui baiser la main. On suait comme au jour du jugement dernier. Les uns lisaient la première sourate du Coran devant le pacha, d'autres appelaient sur lui les bénédictions du Ciel. Ensuite la foule se porta sur la place de la Casba pour féliciter Younès, mais il se refusa à toute réception.

Nous autres, gens de Béja, qui habitons à Tunis, nous nous réunîmes et, pénétrant avec la foule, nous allâmes féliciter le pacha. Nous rencontrâmes le caïd Ali ben Sassi qui nous dit : « Voilà déjà trente-deux jours que les notables de votre pays ont dû être convoqués et ils n'ont pas encore paru; leur avez-vous envoyé quelqu'un ? » Nous répondîmes : « Ils savent ce qu'ils ont à faire. » Ceux de nous qui étaient leurs ennemis préférèrent des injures à leur adresse, puis nous attendîmes leur arrivée.

Les habitants de Béja et ceux qui s'étaient joints à eux n'avaient pas appris tout d'abord le départ des Algériens. Lorsqu'arriva dans cette ville le premier cavalier qui annonça l'événement, ceux qui l'entendirent le traitèrent de fou, lui demandèrent de qui il tenait cette triste nouvelle, et faillirent le tuer. Il eut à peine le temps de remonter à cheval et de s'enfuir. La nouvelle se répandit dans la ville; les uns y croyaient, les autres la démentaient, mais tout le monde était inquiet. Au bout d'une heure les détails affluèrent. Le cheikh Hamida ben Barkate fut le premier à monter à cheval et partit seul. Il voyagea nuit et jour, dans la pensée que les Oulad-ben-Sassi lui étaient favorables parce que son gendre, qui était leur secrétaire, se trouvait déjà à Tunis. Arrivé chez eux il fut blâmé, insulté même, après quoi les caïds gardèrent le silence et ne firent plus attention à lui. Le cheikh regretta son empressement.

Lorsque la nouvelle ainsi répandue à Béja eut reçu confirmation, le cheikh Mohammed es Samadhi monta à cheval et quitta la tribu des Amdoun, où il s'était réfugié avec sa famille quand Otsmane Agha, envoyé pour s'emparer de lui, l'avait mis sur ses gardes, comme nous l'avons dit. Depuis lors il continuait à venir de temps en temps à Béja passer quelques jours dans sa maison et retournait ensuite dans sa famille. Quelquefois aussi il allait voir les beys au Kef. Il vécut ainsi jusqu'au départ des Algériens. Quand cet événement se produisit, il était dans la tribu des Amdoun : il en partit, vint prendre quelques objets dans sa maison de Béja et regagna la montagne.

Le prédicateur et jurisconsulte Mohammed ben Mami et son frère Mahmoud quittèrent Béja et rentrèrent au djebel Amdoun, d'où ils partirent ensuite pour se fixer au djebel Khadouma, chez les Oucheteta, avec leur famille.

Les autres notables, et parmi eux le cheikh Mahmoud Seghir et Touati, le vieux cheikh Samadhi et quelques notaires célèbres, ainsi que d'autres personnalités, se réunirent en apprenant que les cheikhs et caïds les attendaient et qu'il leur en coûterait de ne pas se hâter de se rendre à leur appel. Ils partirent, persuadés qu'ils allaient au-devant d'une mort certaine, et arrivèrent à Tunis où ils descendirent au fondouk El-Marr.

Ils se rendirent chez les Oulad-ben-Sassi, qui les invitèrent à se

présenter à la Casba de Tunis pour féliciter Younès. Ils y allèrent, mais eurent beau y retourner tous les jours, ils ne réussissaient point à voir le prince. Celui-ci avait été prévenu par les caïds de l'arrivée des notables et il remettait sans cesse le moment de les recevoir.

Le hasard fit que les notables de Béja se trouvèrent dans le fondouk en compagnie des notables du Kef, gens grossiers qui se donnaient le ridicule de porter des bijoux. Le lendemain, les deux groupes de notables se réunirent devant la porte de l'appartement de Younès. Il semblait bien, à sa mine, que le bey se doutait de l'inquiétude des gens de Béja et que le désir de paraître ainsi que le manque d'élégance des gens du Kef ne lui échappaient point. Il envoya ses portiers avec ordre de battre ceux-ci et de les expulser. Ses gens les firent sortir en leur disant que Younès leur enjoignait de ne plus approcher de son palais. Pendant ce temps les notables de Béja regardaient ce spectacle, contents de voir maltraiter de la sorte les notables du Kef. Le bey ne fit point chasser les gens de Béja, et ils continuèrent à venir chaque jour à la Casba, mais sans être reçus.

L'éminent jurisconsulte et cadi Seghir et Touati et un notaire bien connu, nommé El Hadj Ahmed el Ghaoui, voyant que cette situation ne présageait rien de bon, prirent le parti de s'enfuir pendant la nuit. Ils purent gagner leur pays; leurs familles, qui commençaient à être très inquiètes depuis qu'elles avaient appris que le bey les retenait à Tunis, les reçurent avec joie à leur arrivée.

Parmi les Samadhi restés à Tunis se trouvaient les cheikhs Ahmed ben Barkate, l'illustre cheikh El Bekri et quelques autres personnes de Béja qui se décidèrent à parler aux caïds pour rappeler que leur séjour se prolongeait sans qu'il leur fût possible de voir Younès et pour les prier d'obtenir du bey une réponse qui les tirât d'inquiétude. Un des caïds se présenta dans ce but chez Younès qui, en apprenant la démarche des gens de Béja, donna l'ordre d'arrêter les trois Samadhi et le fils Touati et de les remettre aux mains des hambas pour être incarcérés à la zendala. Le caïd obéit, mais quand il demanda le cheikh Touati, il lui fut répondu qu'il s'était enfui dans son pays. Le bey ordonna de le faire revenir. Quant aux autres ils furent menés à la zendala, où le vieux cheikh Samadhi mourut, je crois, au commencement de la première année de sa captivité; les deux autres restèrent en prison pendant trois ans, constamment menacés d'être tués. Pendant leur détention leurs familles furent ruinées et leurs biens dispersés.

Le caïd chargé d'amener le cheikh Seghir et Touati se rendit à Béja où il se mit à sa recherche avec une patience qui fut trouvée ridicule. On finit par lui dire un jour que le cheikh était au bain et il y envoya aussitôt ses gens dont l'un, pénétrant dans l'établisse-

ment, l'arrêta. Il fut jeté en prison où il resta plus d'un an dans l'oubli. Sa fortune se dissipa et sa famille tomba dans le besoin.

Nous avons dit que Younès-Bey s'était montré mécontent de l'attitude de son père à son égard; cette irritation augmenta et fut connue de tout le monde. Le pacha Ali favorisa ouvertement son fils Mohammed, et Younès, apprenant ce changement, quitta Hammamet et pénétra dans la Casba. Cela se passait au commencement de la guerre.

La mère de ces princes, qui les aimait d'autant plus qu'elle les avait nourris, cherchait à atténuer l'effet de ce dissentiment, afin d'éviter les malheurs qu'elle prévoyait. Elle était très alligée à ce sujet, versait des pleurs et s'efforçait de réconcilier le pacha et Younès dans la crainte d'une catastrophe. Elle ne cessa d'adresser des prières à Dieu qu'elle suppliait de ne pas la faire assister à cette calamité. Elle fut exaucée, car elle ne tarda pas à mourir dans les circonstances que nous allons rapporter.

Il faut dire que depuis le jour où les relations du pacha et de son fils Mohammed avec Younès s'altérèrent, ce dernier prit la résolution de leur retirer son concours; n'écoutant que son ressentiment, il se relâcha de son activité et se promit de voir ce que donnerait la collaboration du pacha avec son frère. Et, de fait, la fortune d'Ali-Pacha commença à tourner.

Après la retraite des Algériens, le pacha, voulant se divertir, invita ses jurisconsultes et ses savants à l'accompagner à Hammam-Lif, où il allait se délasser des fatigues du voyage du Kef. Cette résolution parvint aux oreilles de la mère de ses enfants⁽¹⁾ qui demanda à le suivre pour profiter de cette distraction et fêter la victoire remportée sur les Algériens. Elle voulut emmener avec elle ses fils Mohammed et Slimane. Son désir fut satisfait, et elle réunit un grand nombre de ses amis et distribua aux pauvres des vivres en abondance.

C'est ici le lieu de rapporter une anecdote caractéristique sur le pacha. On dit qu'étant à Alger ou à Constantine, il entendit parler du khalifat de cette dernière ville, nommé El Hadj Ali ben El Moudjahed, qui avait une femme de La Mecque célèbre par sa beauté, mais de parole insolente, et que sa fortune remplissait d'orgueil. Ce khalifat était comme l'âne attaché au tiguier; il était à la charge de sa femme, et c'est grâce à la fortune dont elle avait hérité de son père qu'il avait pu parvenir aux fonctions dont il était investi. Quand le pacha eut appris ces détails, il fit proposer au mari de quitter la ville qu'il habitait et de le suivre avec sa famille et ses biens, lui pro-

(1) C'est-à-dire de Kebira Mamia. Le pacha n'avait pas eu qu'elle comme femme, puisque le bey Hassine lui avait donné, comme nous l'avons vu, une de ses filles en mariage; mais il n'avait eu de fils qu'avec Kebira Mamia, et c'est pour cela que l'auteur la désigne volontiers de cette façon.

mettant une maison, tout ce dont il aurait besoin pour y vivre et la charge qu'il désirerait; pour le décider, il lui disait que le dey, avec ses demandes d'argent incessantes, finirait par lui prendre toute sa fortune. Le khalifat se rendit à ces raisons et l'accompagna à Tunis; sa femme fut introduite dans le harem beylical et se fit gloire de donner des nuits au pacha Ali. Mais ce dernier ne tarda pas à la négliger et ne tint aucune des promesses qu'il avait faites à elle et à son mari. Alors elle dit du mal de lui à tout venant et fit bientôt de même pour Kebira Mamia et son fils. Celle-ci eut la générosité de ne point s'en émouvoir et de prendre patience pendant quelque temps en considérant que cette malheureuse était une Arabe et la mère de plusieurs orphelins. (1) Mais, cette femme continuant à répandre sur elle les calomnies les plus injurieuses, on dit qu'elle l'envoya chercher un jour et la fit mettre dans un caveau où quelqu'un était chargé de lui apporter à manger; et comme les outrages de cette misérable ne faisaient qu'augmenter, à bout de patience elle la fit étrangler. On transporta sur une charrette son cadavre refroidi jusqu'à son ancienne demeure, où il fut enterré.

Kebira Mamia se rendit à Hammam-Lif avec ses deux fils, comme nous l'avons dit plus haut. On rapporte que pendant le voyage de retour elle fut surprise par une pluie très violente; il lui arriva, par surcroît, de tomber dans un ruisseau très étroit où l'eau lui montait jusqu'à la ceinture; bref, ses vêtements furent trempés. Rentrée chez elle, elle succomba à cet accident malgré tous les soins qui lui furent prodigués. Lorsqu'elle se sentit perdue elle fit son testament, affranchit quelques esclaves, distribua sa fortune et fit ses adieux à son mari et à ses enfants. Elle rendit bientôt le dernier soupir et la nouvelle de sa mort se répandit aussitôt à Tunis.

Le lendemain le corps fut lavé, enveloppé d'un linceul et renfermé dans un tabout. Les habitants de Tunis vinrent en foule pour accompagner le convoi. Je me trouvais dans la foule qui était énorme et je pus tout voir, depuis le départ de la porte du Bardo où se forma le cortège jusqu'à la porte de Sidi-Abdallah-Cherif. Un grand nombre de gens entourait le corps; les uns lisaient le Coran, d'autres récitait des prières; il y en avait qui versaient à boire aux assistants et d'autres qui distribuaient des aumônes. Les nègres et nègresses, sur deux rangs, faisaient retentir leurs castagnettes. Près du brancard se trouvaient les beys Mohammed et Slimane. Younés et son père n'accompagnèrent pas le corps et se bornèrent à regarder des fenêtres du palais. Quand mes regards se fixèrent sur le brancard, que des hommes portaient sur leurs épaules et qui semblait vo-

(1) Sans doute Ali ben El Moudjahed, le mari de cette femme, était mort, ce qui explique qu'elle ait pu entrer ainsi dans le harem du pacha.

guer au-dessus de la foule, le papier sur lequel étaient écrits les actes d'affranchissement et qui était attaché à un roseau me fit l'effet d'oiseaux s'envolant de ce brancard. Le convoi arriva ainsi jusqu'à Melassine. Les femmes formaient deux rangs à droite et à gauche, et après elles venaient deux rangs de vieilles femmes, de filles et de garçons. Chaque fois que le cortège passait près d'un groupe on entendait des pleurs et des cris.

Les uns disent que Kebira Mamia mourut parce qu'elle avait fait étrangler la malheureuse femme du khalifat de Constantine dont je viens de raconter l'histoire ; d'autres pensent qu'elle dut sa fin aux malédictions des gens de Béja à qui le pacha avait enjoint de quitter leur pays. Quoi qu'il en soit, c'est le premier malheur dont le pacha fut frappé dans sa famille. Après la mort de sa femme il envoya à Constantinople son pourvoyeur qui en ramena deux odalisques d'une grande beauté et d'un grand prix, auxquelles il prodigua les riches vêtements et les parures jusqu'au jour où elles eurent la maladresse d'exciter sa colère.

XXXVIII

Séjour de Younès à Béja avec la colonne d'été et dans le Djerid avec la colonne d'hiver. — A la suite d'une bataille entre les tribus des Hedill et de Fetnassa, Younès impose une amende aux cheikhs de ces tribus. — Il impose également une amende aux Oulad-ben-Sassi. — Attaque infructueuse contre la tribu des Ouchteta, chez lesquels s'était réfugié Mohammed es Samadhi. — Younès tente d'empoisonner son père. — Mohammed-Bey fait savoir indirectement au pacha que le pays est ruiné par Younès. — Mostefa ben Meticha est chargé par le pacha de faire une enquête à ce sujet. — Conversation de Younès avec le cheikh des Oulad-Menna.

Après l'enterrement de sa femme, le pacha, reprenant en main les affaires du pays, ordonna d'établir un camp à la feskia. Younès quitta le Bardo et entra dans son outak. Le lendemain il partit avec les askers pour Béja, qu'il aborda du côté de la pente où prend fin la forêt. En le voyant descendre cette pente avec son armée, le cadî de Béja, Kassem, fils du cheikh-mufti Hanîda, vint au-devant de lui avec ses compagnons, et le bey, les ayant admis en sa présence, les couvrit d'injures et leur prodigua des menaces, puis congédia tout le monde excepté trois d'entre eux qu'il questionna, sans que j'aie pu connaître ses demandes ni leurs réponses. Je sais seulement que le cadî se retira content, monta sur sa jument et rentra chez lui, mais il garda le secret sur son entretien avec Younès.

On dit que celui-ci donna l'ordre à ses soldats de tuer le lendemain autant de gens de Béja qu'il leur plairait, sans épargner leurs amis. Mais pendant son sommeil il vit en rêve le vénérable cheikh Sidi bon Tefaha, qui a le don de se montrer aux gens après sa mort comme il le faisait pendant sa vie, et qui le frappa avec sa canne en lui disant : « Par la volonté de Dieu, je t'annonce que si un seul des gens de mon pays vient à mourir par ton ordre, c'est moi qui me chargerai de le venger. » Younès se réveilla dans une frayeur terrible; il ne put se rendormir de la nuit, et dès que le jour parut il ordonna aux chaouchs d'aviser les askers qu'il leur était interdit de tuer qui que ce soit. Il se rendit ensuite au bardo de Béja, et l'armée le suivit. Le lendemain de son arrivée, il s'informa du cheikh Ali ben Hamouda, et on lui répondit qu'il avait déjà l'intention de se présenter à lui. Younès habita le bardo, mais rendit rarement la justice, et parut s'absorber dans un chagrin profond; quand par exception il tenait audience, elle était ouverte dès l'aube. Quand arriva l'hiver et la saison des pluies, le froid se fit sentir et les plus faibles des soldats en souffrirent; pour se chauffer et faire sécher leurs vêtements ils se mirent à couper les arbres dans les jardins. Ils ne sortaient pas des fours à chaux, des fournaks,⁽¹⁾ des cafés et des fondouks, et leurs vêtements étaient devenus insuffisants pour les protéger contre les rigueurs de la saison. Comme Younès ne faisait rien pour eux, ils le couvraient continuellement d'injures. On ne voyait plus d'arbres dans les jardins, rien de ce qui avait pu brûler n'avait échappé, et le pays resta ainsi dénudé jusqu'au jour où ces mêmes soldats se mirent à planter du tabac et de l'ail.

Lorsqu'arriva l'époque du départ de la colonne d'hiver pour le Djerid, le pacha envoya dire à son fils de quitter Béja parce qu'il avait appris qu'il n'y avait rien fait d'utile. Younès lui fit répondre qu'il était absorbé par la douleur d'avoir perdu sa mère et demanda le commandement de la colonne désignée pour aller au Beled-el-Koubba,⁽²⁾ parce qu'il avait l'intention de ne plus rentrer à Tunis. Le pacha fit réunir des troupes et les lui envoya. Younès en prit le commandement, et tandis que la colonne qui avait séjourné à Béja reprenait le chemin de Tunis, il se dirigea vers le Djerid pour y recueillir les impôts. Les contributions, d'ailleurs, étaient prêtes.

Il y avait dans le Djerid quelques cheikhs qui avaient pris fait et cause pour les fils du bey Hassine et leur avaient envoyé des cadeaux. En apprenant l'arrivée de Younès ils prirent la fuite en abandonnant leurs biens et leurs familles, dont le bey s'empara. Younès s'établit alors dans le Djerid, mais là encore il s'abstint de rendre la justice.

(1) Endroit où l'on met en réserve le bois destiné à chauffer les fours ou les hammams.

(2) C'est-à-dire au Djerid.

En apprenant cette manière d'agir, le pacha Ali entra en courroux et, l'absence de son fils se prolongeant, il lui fit porter l'ordre de rentrer. Alors Younès monta sur sa jument et, accompagné de ses intimes et de ses hambas, se mit en marche sans plus se soucier de ses soldats, de ses chevaux ni de sa cavalerie. Chaque fois qu'il voulait camper quelque part, il ordonnait de dresser son outak, dans lequel il s'enfermait après avoir fait baisser les rideaux de la tente, et personne n'était admis à se présenter devant lui que sur son autorisation expresse. Il arriva ainsi jusqu'au Bardo sans s'occuper de l'armée; il se présenta à son père, lui baisa la main et rentra dans ses appartements particuliers.

Il ne vit plus que ses amis intimes, et la bizarrerie de sa conduite fit croire à la folie. Le bruit s'en répandit. On raconte qu'il perdait connaissance et même qu'il fut privé de la notion du temps. Plusieurs médecins le soignèrent, mais sans trouver de remède. On dit qu'un médecin du pays des chrétiens fut mandé pour l'examiner; il l'ausculta et lui dit : « Faites-moi donner de l'huile d'olive ayant quatre-vingts ans et je me charge de vous guérir. » Younès fit demander aux trois cheikhs de Tunis de lui procurer à tout prix de cette huile et ceux-ci vinrent en ville prendre des renseignements chez les propriétaires d'oliviers. Il parait qu'on finit par en trouver chez un individu habitant à Bab-Souika. C'était une huile qui remontait au temps de l'aïeul du bey et qui ressemblait à du savon. On la porta à Younès. On dit que lorsque le médecin eut cette huile il fit apporter du charbon provenant d'un bois déterminé. Resté seul avec Younès, il remplit un réchaud de ce charbon et l'alluma; puis il fit déshabiller Younès, ne lui laissant que son pantalon, et le suspendit par les pieds de manière que sa tête se trouvât au-dessus du réchaud. Alors il versa par petites quantités sur le feu cette huile dont les vapeurs montaient dans les narines du bey qui les aspirait fortement. Au bout de quelques instants ces vapeurs atteignirent le cerveau, un liquide jaunâtre et abondant coula du nez de Younès, suivi bientôt de fragments d'une matière solide semblable à du verre. Quand ces phénomènes eurent cessé, le médecin délivra le bey qui avait complètement perdu connaissance. Il lui fit respirer un remède grâce auquel il reprit ses sens, et il ne tarda pas à guérir. Pour ma part, je n'accorde aucune créance à ce récit et je serais plus disposé à admettre, comme on l'a dit également, que le bey fut atteint de cette maladie au moment où il égorgea son oncle Hassine; en l'entendant aspirer l'air par hoquets, comme il arrive aux mourants, il fut profondément troublé et resta sujet à perdre connaissance pendant toute sa vie.

L'époque de la campagne d'été était arrivée; l'armée dut se mettre en route, et Younès partit à la tête des troupes, monté sur sa jument et accompagné de ses intimes et de ses hambas. Il campa à l'est du bardo de Béja où il ne voulut pas pénétrer.

L'année précédente, en 1160,⁽¹⁾ les deux tribus des Hedill et de Fetnassa s'étaient fait la guerre : les hostilités avaient duré longtemps et il y avait eu plusieurs morts. Younès, ayant quitté Béja après avoir levé les impôts, vint établir son camp près de la tribu de Fetnassa, en un endroit nommé le Fabs, où il séjourna quelque temps avec la tribu des Drids qui l'avait suivi. Là les cheikhs des Hedill et de Fetnassa vinrent trouver le bey, qui les accueillit par des menaces, en mit quelques-uns aux fers et leur signifia d'avoir à payer une contribution. Ils versèrent tout leur argent liquide, puis, déclarant qu'ils ne possédaient plus que leurs bœufs, ils demandèrent à Younès s'il consentait à les prendre et à les tenir quittes. Le bey donna ordre au caïd Ibrahim ben Sassi de faire perquisitionner chez eux : le caïd prit les bœufs et les envoya dans son henchir.

Nous avons dit que Younès avait menacé les Oulad-ben-Sassi parce qu'ils n'avaient pas décidé les gens de Béja à venir à Tunis, et qu'il les avait accusés d'être de connivence avec les rebelles. Lorsque les Algériens arrivèrent, et qu'après s'être rendu à Béja, puis au Djerid, il rentra à Tunis, les caïds vinrent le saluer. Il ordonna aussitôt d'enfermer dans la chambre du khasnadar, où il resta emprisonné, Ali, le cadet des Oulad-ben-Sassi ; puis il les frappa d'une amende de 80.000 piastres en leur disant que si le pacha entendait parler de leur trahison il les ferait tous disparaître. Le khasnadar les pressa pour le paiement de cette amende : il leur envoya des mamelouks chargés de rechercher les objets qu'ils pouvaient avoir cachés et dont une partie fut admise à entrer en ligne de compte, tandis que le reste, n'étant pas accepté, dut être vendu au souk des bijoux. Les caïds contractèrent des dettes considérables envers El Hadj Mostefa ben Meticha et d'autres encore. Ils ne furent laissés tranquilles qu'une fois l'amende payée, et ils y perdirent tous leurs bijoux. Leur frère Hassine me disait que ces 80.000 piastres leur en avaient coûté 124 mille. Le pacha ignora cette amende : on dit que Younès avait fait transformer cet argent en réchauds qui furent déposés chez lui. Voilà ce que nous avons entendu dire.

Lorsque les tribus eurent livré tous leurs bœufs et qu'il eut levé les contributions, Younès apprit que Mohammed es Samadhi était au djebel Kharrouba, chez les Ouchteta. Il imagina alors de déclarer que cette tribu n'avait pas payé ce qu'elle devait, et il envoya au djebel Kharrouba ses caïds avec des spahis turcs et des zouaouas. Mais en apprenant l'arrivée de Younès dans la contrée, le cheikh s'était enfoncé dans les parties inaccessibles de la montagne, et quand les gens du bey attaquèrent les Ouchteta, ils se heurtèrent à de telles difficultés que plus d'un y trouva la mort et qu'ils ne tardèrent pas à rentrer au camp.

(1) L'année 1160 de l'hégire commence le 13 janvier 1747 et finit le 1^{er} janvier 1748.

Quelque temps après, quand tous les bœufs eurent été remis aux Oulad-ben-Sassi, Younès rentra à Bèja, où il séjourna quelques jours au bardo. Au lever du jour il consacrait une heure, quelquefois moins encore, à rendre la justice, et le soir il en était de même. Une nuit, vers minuit, les chameaux arrivèrent et les soldats furent aussitôt réveillés pour les charger. Younès quitta le bardo avec sa cavalerie et quand le jour parut il était déjà à Meïder-Radjel. Les soldats suivirent avec les bœufs, demandant à tout venant où se trouvait le bey : chacun répondait qu'il était déjà loin.

Arrivé au Bardo, Younès se présenta devant son père et lui baisa la main. De part et d'autre l'entrevue fut pleine de froideur, à la joie de Mohammed, le frère de Younès. Celui-ci se retira de suite dans sa maison.

On dit que Younès versa du poison dans une tasse à café et la remit à un serviteur en lui intimant l'ordre de présenter cette tasse, bien remplie, au pacha s'il venait à demander du café. Ces instructions étaient accompagnées de menaces faites pour inspirer la terreur. Mohammed-Bey était avec son père quand celui-ci, qui prenait très fréquemment du café, demanda à son kahouadji de lui en servir. Le domestique servit le café dans la tasse prescrite, mais au moment de la présenter au pacha il se mit à trembler si fort qu'il répandit une partie du contenu. Mohammed aussitôt empêcha son père de boire, l'attitude du kahouadji ne lui semblant pas naturelle. Le pacha demanda la raison de ce tremblement, de cette pâleur, et le kahouadji avoua tout, disant que Younès lui avait remis cette tasse avec ordre d'y servir le café du pacha. On dit qu'un homme fut alors amené, qui dut boire de l'eau dans cette tasse, et qu'il en mourut : le kahouadji fut ensuite mis à mort et Younès reçut l'ordre de ne plus pénétrer chez son père sans y être autorisé. Une profonde inimitié régna depuis ce jour entre le père et le fils.

Les Oulad-Hassen constituaient une nombreuse famille; le plus âgé, qui se nommait Farhat bou Khechem, était caïd de la tribu des Madjeur et les fractions des Drids avaient chacune comme caïd un des Oulad-Hassen.

Lorsque le caïd des Madjeur vint à Tunis, il se présenta devant le pacha et s'entretint avec lui. Pour montrer qu'il n'était pas l'homme de Younès, il alla chez Mohammed-Bey avant de rendre visite à son frère aîné; et Younès ayant fait allusion à ses démêlés de famille au cours de l'entretien qu'ils eurent ensemble, Farhat comprit de quoi il s'agissait et dit simplement : « Les peuples doivent suivre la religion de leurs rois », puis garda le silence. On raconte que Younès lui offrit une belle jument baie, mais qu'il refusa de l'accepter et reprocha à ce prince d'avoir voulu le faire assassiner.

L'hiver venu, Younès partit avec l'armée. Les sujets ne tardèrent

pas à venir en foule exposer leurs plaintes au pacha, et comme celui-ci s'étonnait qu'ils ne recourussent pas à Younés, ils lui dirent qu'ils ne pouvaient s'adresser à ce prince parce que chaque fois qu'il siégeait pour rendre la justice il renvoyait les plaignants devant son père. Le pacha fut très affecté de cette situation, mais il dissimula ses sentiments, et le bruit se répandit que la justice n'était plus rendue dans la Régence.

A son retour du Djerid, Younés se présenta chez son père, puis rentra chez lui. Il ne sortait que rarement, ne montait pas à cheval, ne riait jamais, ne prenait aucun divertissement. Quand arriva l'époque de la campagne d'été, il partit comme d'habitude. Il ne s'arrêta pas au bardo de Béja, mais le dépassa et alla camper dans sa maison de Baltha. Il demanda aux cheikhs des Drids de lui indiquer les individus qui pouvaient être enrôlés pour former une *deïra*; ⁽¹⁾ ils lui en signalèrent un grand nombre et il se composa ainsi une importante escorte de cavaliers. On dit que ce conseil lui avait été donné par Farhat bou Khechem, au cours de l'entrevue où il lui avait confié son secret; ce caïd lui aurait dit que s'il avait avec lui la tribu des Drids et les Turcs il pourrait s'emparer du pouvoir.

Younés resta dans sa maison de Baltha jusqu'au jour où se produisit une bataille entre des gens de son camp et ceux de la montagne; en entendant les coups de feu, il se leva et demanda des explications; le khasnadar, n'osant pas dire la vérité, lui répondit que les soldats s'amusaient et tiraient des coups de fusil. Younés se contenta de cette explication et rentra dans son outak.

Le pacha trouvant que son absence se prolongeait lui envoya son frère Mohammed-Bey qui, en arrivant, lui baisa la main; après quoi Younés s'isola de nouveau dans son outak. Le lendemain il partit, suivi de son armée, et arriva au Bardo; mais personne ne sut ce qui se passa alors entre lui et son père.

Le pacha avait comme convive et ami dévoué Slimane ben Ahmed el Mennaï, dont il ne pouvait se passer un seul instant; il causait et plaisantait avec lui, et Mennaï le tenait au courant de tout; il était entré ainsi dans son intimité depuis l'époque où le pacha était khalifat de son oncle le bey Hassine. Ce dernier envoya chercher un jour Mennaï, et lorsqu'il se présenta il donna ordre de le jeter dans une citerne qui se trouve à Bizerte. Il fut attaché avec des cordes et descendu dans la citerne qui était profonde. Arrivé au fond, il défit ses liens, puis on lui descendit une natte pour lui permettre de s'asseoir. La citerne était couverte par une énorme pierre, en sorte qu'il

(1) Troupe de cavaliers non enrégimentés, mais qui sont entièrement et d'une façon permanente aux ordres d'un seul chef. On emploie quelquefois cette expression pour désigner actuellement les oudjoks des contrôles civils.

ne pouvait distinguer le jour de la nuit ; il ne pouvait savoir à quel moment de la journée on se trouvait qu'en le demandant à ceux qui lui apportaient sa nourriture. Il racontait qu'il avait en pour compagnon dans cette citerne un serpent, avec lequel il partageait sa nourriture, et qui, après avoir mangé, s'enroulait près de lui et dormait ; ce reptile ne le quitta pas durant toute sa captivité. Slimane resta des années dans cette citerne, jusqu'au jour où le pacha Ali devint le maître du royaume et le fit délivrer. Dans la suite le pacha le mit en prison et il y mourut.

Mohammed-Bey n'ignorait pas que les sujets de la Régence étaient traités comme des bêtes de somme, mais il n'osait pas en parler lui-même à son père. Il dit un jour à Slimane et Mennaï : « Il se passe des choses graves dont je voudrais vous entretenir avec franchise. Vous n'ignorez certainement pas que le pays est ruiné et que les sujets sont menés comme des mulets. » Slimane en convint, et le prince ajouta : « Je ne sais comment informer mon père de cette situation, et j'ai pensé pour cela à vous, qui êtes l'ami intime et le commensal du pacha, et qui l'approchez tous les jours. » Slimane essaya de se récuser en disant qu'il craignait d'attirer sur lui la colère de Younès, mais Mohammed-Bey lui répondit qu'il valait mieux avoir pour ennemi Younès que le pacha, et il dut obéir.

Quand vint l'heure où il avait l'habitude de s'entretenir avec Slimane, le pacha l'envoya chercher au Bardo où il habitait. Slimane arriva, fut invité à s'asseoir, et ils se mirent à causer tous deux. Le pacha, devisant de choses et d'autres, vint à parler des causes auxquelles pouvait tenir la prospérité ou la misère du pays. Slimane dit alors : « Si vous le permettez, je vais vous rapporter un récit que j'ai entendu aujourd'hui. » Le pacha acquiesça, et il parla en ces termes : « On raconte qu'un sultan possédait un vaste empire, de nombreux sujets, des villes prospères. Au lieu de s'occuper des affaires de l'Etat, ce souverain s'adonnait à la chasse et aux plaisirs. Il avait un vizir plein de sagesse et d'expérience, conseiller prudent et dévoué. Un jour que le sultan était à la chasse en compagnie de son vizir, tous deux arrivèrent à un endroit où se dressaient de hautes pierres : deux hiboux se trouvaient posés l'un en face de l'autre, chacun sur une de ces pierres. Le sultan s'aperçut à ce moment que le vizir restait en arrière, et en se retournant il le vit qui était arrêté et hochait la tête. Le sultan lui dit : « Marche donc ! pourquoi t'arrêtes-tu comme si tu écoutais ces hiboux ? Est-ce que par hasard tu comprendrais le langage des oiseaux ? — Et comment, répondit l'autre, votre vizir ignorerait-il ce langage ? » Le sultan voulut alors savoir ce que disaient les hiboux ; le ministre se refusa d'abord à parler, mais son maître l'engagea à le faire sans crainte et il dit : « L'un de ces hiboux possède une fille, l'autre un fils ; celui-ci demande la fille en mariage

« pour son fils et celui-là ne veut la donner que si le fils apporte une « dot de cinquante henchirs déserts. Loin de trouver cette prétention « exagérée, le libou répond qu'il en donnera cent et davantage si le « règne du sultan dure encore seulement quatre ans. » A ces mots, le sultan fut persuadé que son ministre avait voulu lui donner une leçon et l'amener à s'occuper des affaires de son pays. A son retour il reprit ses audiences, rendit la justice, se préoccupa du sort de ses sujets et combla son vizir de bienfaits. »

Quand Slimane eut fini son récit, le pacha garda le silence, comprenant que le conte était à son intention et qu'on voulait l'informer que son pays était ruiné par Younés.

Il entra dans une violente colère et envoya à Mostefa ben Meticha, alors caïd de l'Arad, l'ordre de se rendre à Tabarca et de là à Béja pour y examiner la situation. Le caïd ne put rien objecter, mais il ne croyait pas à l'utilité de ce voyage ni à la possibilité de rien apprendre par ce moyen au sujet de la situation du pays et de l'état d'esprit des habitants. Cependant, comme il fallait obéir, il partit pour Tabarca où il visita les canons et s'enquit auprès de l'oukil de ce qui se passait dans le pays. Il séjourna dans cette ville deux ou trois jours pour se reposer, puis partit pour Béja où il s'installa dans le bardo. Il reçut la diffa des Oulad-ben-Sassi, qui étaient entièrement à sa dévotion. Il séjourna environ trois jours à Béja, le temps nécessaire pour recueillir des informations sur la situation des gens du pays, après quoi il alla rendre compte de sa mission au pacha.

En le voyant arriver à Béja, on avait pensé qu'il était venu parce qu'il connaissait la demeure de Mohammed Samadhi et que le pacha voulait savoir s'il lui serait facile de mettre la main sur ce rebelle pour lui faire trancher la tête. D'autres disaient que Mostefa ben Meticha était chargé de renseigner le pacha sur la véritable situation de ses sujets et sur l'état dans lequel Younés avait mis le royaume. Bref, les avis furent très partagés à Béja sur le motif de ce voyage.

D'après ce qui m'a été rapporté, Younés aurait dit un jour à Slimane ben Almed, cheikh des Oulad-Menna : « J'ai le plus grand désir de te voir obtenir du pacha quelque caïdat ; si tu réussis, je serai si heureux que je t'en récompenserai. » Slimane, en entendant ce propos, fut pris d'une mortelle inquiétude et en conclut qu'il était perdu, ce qui ne manqua pas de se réaliser. ⁽¹⁾

(1) Cette anecdote nous paraît assez énigmatique. L'auteur, en la plaçant ici, a peut-être voulu montrer que l'animosité du pacha contre son fils était telle qu'il était décidé à sacrifier impitoyablement tous les amis de Younés.

(A suivre.)

DÉMOGRAPHIE

Statistique de la population de Tunis

Quel est le chiffre de la population de Tunis ?

Les nombres donnés varient beaucoup selon les auteurs : 130.000, 150.000, 182.000, 200.000 âmes; tels sont les chiffres généralement adoptés.

Dans une série d'articles publiés sur la Tunisie par la *Revue générale des sciences*, en 1896, M. Turquan, directeur de la statistique au ministère du Commerce, donne pour chiffre de la population de Tunis :

| | | | |
|-------------------------|---|--------------------|----------|
| 110.000 habitants, dont | { | 65.000 Musulmans; | } (sic). |
| | | 40.000 Israélites; | |
| | | 12.000 Maltais; | |
| | | 12.000 Italiens; | |
| | | 10.000 Français. | |

Nous-même, dans un travail sur l'hygiène, publié dans un des volumes de *La Tunisie*, ouvrage édité par le gouvernement de la Régence au moment du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences en 1896, avons donné les chiffres de :

100.000 Arabes, 30.000 Israélites, 30.000 Européens, soit 160.000 âmes. Ces chiffres nous venaient d'une source officielle, mais ils n'offrent aucune garantie d'authenticité.

Il est, en effet, impossible de savoir le nombre exact des habitants, le recensement de la population faisant défaut. On connaît du reste peu de chose sur la démographie de la ville. La déclaration des naissances n'est pas obligatoire et ne se pratique que chez les Européens. Encore ceux-ci peuvent-ils faire leur déclaration au consulat de leur nationalité, et même se soustraire à cette formalité impunément.

Quant à la population indigène, elle pousse à l'excès le respect de la vie privée et n'entend accepter aucun contrôle pour l'intérieur de la maison. Dernièrement, la municipalité a essayé de se rendre compte du chiffre de la population indigène de la ville en chargeant les collecteurs des impôts de faire une espèce de recensement : les chiffres trouvés ont été de 40.000 Musulmans et 17.500 Israélites. Ces chiffres sont certainement bien au-dessous de la vérité et ce résultat montre l'impossibilité où l'on est de se rendre compte, même d'une manière approximative, du chiffre de la population indigène par les moyens ordinaires.

Dans la plupart des villes du monde, la mortalité est comprise entre 20 et 30 décès par an pour 1.000 habitants. C'est donc entre ces deux chiffres que doit se ranger celui de la mortalité de Tunis. Nous avons du reste, à ce sujet, des documents au moins pour une partie de la population. M. le docteur Bertholon, dans un travail publié par la *Revue tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage, nous montre l'excellence du climat tunisien et établit que la mortalité des Français depuis 1882 a été annuellement d'environ 25 pour 1.000; elle n'a donc rien d'exagéré. Les Français n'ont pas payé de tribut au début de la colonisation de la Tunisie. Cette mortalité est en effet, soit dit en passant, à peine supérieure à celle de Paris qui est de 24 pour 1.000 habitants. Quoi qu'il en soit, nous pouvons retenir ce chiffre de 25 pour 1.000 habitants qui représenterait la mortalité pour la fraction française de la population de la Tunisie.

Ce chiffre se rapproche du reste de celui que nous trouvons indiqué pour des populations qui vivent dans des régions géographiques voisines de la nôtre.

A Palerme, la population est d'un peu plus de 200.000 âmes, la mortalité est de 25,7 pour 1.000 habitants.

Nous n'avons pas pu nous procurer le chiffre de la mortalité à Alger; mais d'après les nombres trouvés dans la *Statistique générale de l'Algérie*, la mortalité dans le département d'Alger serait, en 1892 par exemple, de :

28,21 pour 1.000 Européens et Israélites (ils ne sont pas séparés dans la statistique);

24,99 pour 1.000 Musulmans.

Ce qui donne une mortalité de 25,13 pour 1.000 personnes habitant le département d'Alger.

Le Gouvernement Tunisien a fait procéder, en 1896, à un recensement des Français habitant la Tunisie. M. Fallot, qui en a publié le résultat dans le *Bulletin de la Direction de l'agriculture et du commerce*, donne 7.912 Français à Tunis, sans compter les troupes de la division d'occupation; il ajoute que quelques personnes ont refusé de fournir les renseignements qui leur étaient demandés; de l'aveu de tous, ce chiffre est en effet certainement trop faible. La mortalité des Français, cette année-là, a été à Tunis de 299; mais dans ce nombre sont compris les décès survenus dans la division d'occupation, non seulement sur les soldats casernés à Tunis, mais aussi dans d'autres garnisons qui viennent se faire traiter à l'hôpital militaire de cette ville; il faut compter dans ce nombre, outre les troupes de l'artillerie, du génie, de l'état-major, tout le régiment du 4^e zouaves et du 4^e chasseurs d'Afrique, environ 3.500 hommes. En ajoutant ce chiffre à celui de 7.912, on obtient 11.412 Français,

dont la mortalité inscrite au Consulat est de 299 décès. Ce qui donne 25,32 pour 1.000 personnes. Nous répétons que le chiffre de 7.912, représentant les civils français habitant la Tunisie, est certainement trop faible.

Nous avons pensé que pour avoir une idée de la population de la ville de Tunis, on pourrait obtenir des chiffres se rapprochant de la vérité en se servant des seuls nombres officiels que l'on possède à la municipalité : ce sont ceux de la mortalité. La déclaration des décès est en effet obligatoire depuis le 1^{er} avril 1885, époque où ont été réorganisées les municipalités. Ce service fonctionne d'une manière satisfaisante, parce qu'il faut déclarer préalablement le décès si l'on veut obtenir un permis d'inhumation dans les cimetières municipaux. Pour chaque décès, on exige un certificat médical constatant la mort et sa cause.

M. Proust, vice-président de la municipalité, a bien voulu nous permettre de puiser dans les archives de la ville, et nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour le remercier des documents que nous avons ainsi obtenus.

Chaque matin, on déclare à la municipalité de Tunis le chiffre des morts. Ils sont classés en trois grandes catégories : Musulmans, Israélites indigènes, Européens. Nous avons donc les chiffres d'une statistique officielle et bien faite. Voici les calculs auxquels nous nous sommes livré et les résultats que nous avons obtenus :

(Voir tableau, ci-contre.)

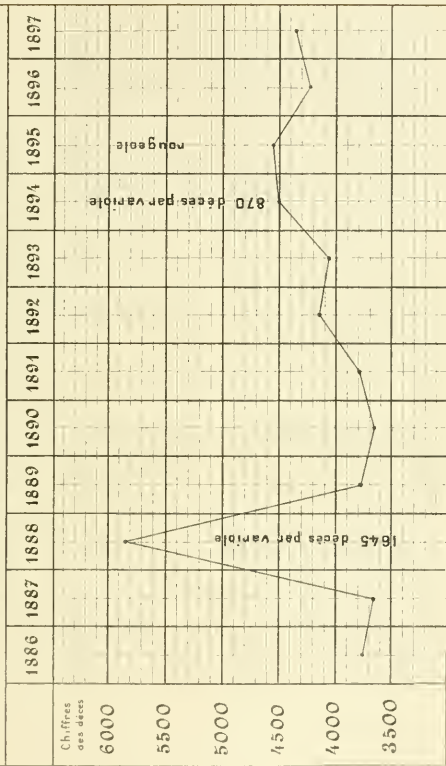
Nous prenons une période de onze ans, de 1886 à 1896, de façon à faire disparaître les variations que les épidémies sévissant sur la population peuvent imprimer chaque année à la mortalité. En divisant par 11, nous avons la moyenne de la mortalité par an ; enfin, en divisant ce chiffre par 25, nombre indiqué par le docteur Bertholon comme étant la proportion de la mortalité pour 1.000 dans la fraction française de la population tunisienne, et en multipliant par 1.000, nous arrivons par un calcul fort simple aux chiffres suivants :

109.640 Musulmans ;
24.680 Israélites ;
32.810 Européens.

D'après nos renseignements, ces nombres ne sont pas tout à fait exacts. En effet, environ 3.000 Israélites sont naturalisés italiens et comptent, par conséquent, parmi les Européens. Il en est de même pour 350 Israélites naturalisés français.

Les protégés des nations européennes, Israélites ou Musulmans, sont portés comme indigènes ; nous n'avons donc pas à nous en occuper.

Courbe de la mortalité de Tunis de 1886 à 1897



SITUATIONS SANITAIRES des années 1886 à 1896 inclusivement

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

| ANNÉES | MORTALITÉ ANNUELLE | | | | | MOYENNE PAR JOUR DES DÉCÈS DES COLONNES 2, 3, 4 & 5 | | | | | CALCUL DE LA POPULATION BASÉ SUR LA MORTALITÉ (Division par 25, puis multiplié par 4,000 des col. 2, 3, 4 et 5) | | | | | OBSERVATIONS | | |
|-----------------|--------------------|--|-------|-----------|----------|--|-----------|------------|-----------|----------|---|--------|-----------|-----------|----------|--------------|------------|---|
| | INDIGÈNES | | | Européens | Ensemble | INDIGÈNES | | | Européens | Ensemble | INDIGÈNES | | | Européens | Ensemble | | | |
| | Musulmans | Israéliens | 2 | | | 3 | Musulmans | Israéliens | | | 2 | 3 | Musulmans | | | | Israéliens | 2 |
| 1 | Nombre des jours | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1886 | 365 | 2,581 | 638 | 525 | 3,744 | 7,07 | 1,75 | 1,43 | 10,25 | 103,240 | 25,520 | 21,000 | 149,760 | | | | | |
| 1887 | 365 | 2,443 | 588 | 644 | 3,685 | 6,69 | 1,64 | 1,76 | 10,09 | 97,720 | 23,920 | 25,700 | 147,400 | | | | | |
| 1888 | 366 | 3,063 | 911 | 933 | 5,807 | 10,82 | 2,49 | 2,55 | 15,86 | 158,520 | 36,440 | 37,320 | 232,280 | | | | | |
| 1889 | 365 | 2,588 | 562 | 600 | 3,750 | 7,09 | 1,54 | 1,61 | 10,27 | 103,520 | 22,480 | 24,000 | 150,000 | | | | | |
| 1890 | 365 | 2,527 | 513 | 616 | 3,656 | 6,92 | 1,40 | 1,69 | 10,01 | 101,080 | 20,520 | 24,610 | 146,240 | | | | | |
| 1891 | 365 | 2,405 | 618 | 754 | 3,777 | 6,59 | 1,69 | 2,06 | 10,34 | 96,200 | 21,720 | 30,160 | 151,080 | | | | | |
| 1892 | 366 | 2,747 | 567 | 882 | 4,196 | 7,50 | 1,55 | 2,41 | 11,46 | 109,880 | 22,680 | 35,280 | 167,840 | | | | | |
| 1893 | 365 | 2,572 | 669 | 843 | 4,081 | 7,04 | 1,83 | 2,31 | 11,18 | 102,880 | 26,760 | 33,720 | 163,360 | | | | | |
| 1894 | 365 | 3,052 | 497 | 950 | 4,499 | 8,36 | 1,36 | 2,60 | 12,32 | 122,080 | 19,880 | 38,000 | 179,960 | | | | | |
| 1895 | 365 | 2,690 | 618 | 1,208 | 4,555 | 7,39 | 1,77 | 3,31 | 12,47 | 107,960 | 25,920 | 48,320 | 182,200 | | | | | |
| 1896 | 366 | 2,572 | 568 | 1,072 | 4,212 | 7,02 | 1,55 | 2,93 | 11,50 | 102,880 | 22,720 | 42,880 | 168,480 | | | | | |
| Total des jours | 4,018 | 30,149 | 6,789 | 9,027 | 45,965 | 7,51 | 1,60 | 2,92 | 11,42 | | | | | | | | | |
| | | Nombre de décès en onze ans | | | | 2,741 | 617 | 821 | 4,179 | | | | | | | | | |
| | | Moyenne des décès par jour | | | | 7,51 | 1,60 | 2,92 | 11,42 | | | | | | | | | |
| | | Moyenne des décès annuels obtenue en divisant par 41 les totaux des décès | | | | 2,741 | 617 | 821 | 4,179 | | | | | | | | | |
| | | Chiffre moyen annuel de la population de Tunis obtenu en divisant par 25 et en multipliant par 1,000 les moyennes des décès annuels: | | | | 109,640 | 24,680 | 32,840 | 167,160 | | | | | | | | | |

Epidémie de variole.

Epidémie de variole.

Si nous rétablissons les chiffres en faisant les corrections que nous venons d'indiquer, nous arrivons à :

109.640 Musulmans;
28.030 Israélites;
29.490 Européens.

Mais ce chiffre n'est pas rigoureusement exact encore : il y a une cause d'erreur. Les Israélites vont en très grand nombre à La Marsa et à l'Ariana dès qu'ils se sentent malades. C'est donc une cause de diminution de la mortalité dans cette catégorie d'habitants de Tunis. Mais nous pouvons heureusement en avoir le chiffre approximatif : les familles reviennent en effet, d'ordinaire, faire enterrer les morts à Tunis, et si nous ne les avons pas dans la statistique de la mortalité à la municipalité, qui ne compte que les décès survenus à Tunis, nous trouvons le chiffre de ces inhumations au contrôle civil. La municipalité donne en effet le permis d'inhumation sur le vu d'un certificat délivré par le contrôle. Nous obtenons de ce côté 22 à 25 décès par an. Nous avons donc encore 1.000 Israélites environ à ajouter à notre statistique. Nous retrouvons de la même façon, 25 Israélites inscrits à la municipalité de la Goulette et inhumés à Tunis, ce qui fait encore 1.000 Israélites à ajouter à la population de Tunis. Nous avons alors :

| | |
|-----------------|----------------|
| Musulmans..... | 109.640 |
| Israélites..... | 30.030 |
| Européens..... | 29.490 |
| TOTAL..... | <u>169.160</u> |

Dans ces nombres, nous tenons compte des décès survenus au cours des épidémies qui sévissent sur la population de Tunis. Il est vrai qu'en prenant une période de 11 ans, ces nombres se trouvent compensés. Pourtant ces épidémies sévissent d'une façon si différente sur les diverses communautés qui forment la population de la ville, que nous avons pensé obtenir des chiffres plus voisins de la vérité en laissant de côté les maladies épidémiques et en faisant nos calculs sur ce que, dans le tableau ci-joint, on a inscrit sous le nom de maladies non classées. *(Voir tableau ci-contre.)*

On voit en effet, dans ce tableau, que les épidémies ne frappent pas les diverses fractions de la population de la même façon. Tandis que la variole, en 1888, entraîne 1.381 décès chez les Musulmans, elle ne fait que 101 victimes chez les Israélites, qui sont presque tous vaccinés; de ce fait, notre statistique est donc forcément faussée. Au contraire, dans la colonne des maladies non classées, le chiffre de la mortalité annuelle est à peu près constant. En faisant subir à ces nombres les calculs que nous avons indiqués plus haut,

TABEAU DES DÉCÈS CLASSÉS PAR MALADIES

| ANNÉES | MALADIES NON CLASSÉES | | | | VARIOLE | | | DIPHTHÉRIE | | | FIÈRE TYPHOÏDE | | | | AFFECTIIONS CHOLÉRIFORMES | | | | ROUGEOLE | | | | | |
|--------------|-----------------------|------------|-----------|----------|-----------|------------|-----------|------------|-----------|------------|----------------|----------|-----------|------------|---------------------------|----------|-----------|------------|-----------|----------|-----|-----|-----|-----|
| | Musulmans | Israëlites | Européens | Ensemble | Musulmans | Israëlites | Européens | Ensemble | Musulmans | Israëlites | Européens | Ensemble | Musulmans | Israëlites | Européens | Ensemble | Musulmans | Israëlites | Européens | Ensemble | | | | |
| 1886 | 2,579 | 633 | 502 | 3,714 | 1 | » | 1 | 2 | » | 2 | 2 | 1 | 4 | 20 | 25 | » | 1 | » | » | 1 | | | | |
| 1887 | 2,415 | 572 | 611 | 3,598 | » | » | » | » | 2 | 8 | 6 | 16 | 26 | 18 | 27 | » | » | » | » | » | | | | |
| 1888 | 2,502 | 802 | 733 | 4,117 | 1,384 | 101 | 160 | 1,645 | 5 | » | 6 | 11 | 12 | 7 | 14 | » | » | » | » | » | | | | |
| 1889 | 2,518 | 540 | 558 | 3,616 | 30 | 5 | 4 | 39 | » | 3 | 7 | 10 | 40 | 14 | 29 | » | 2 | 2 | » | 2 | | | | |
| 1890 | 2,515 | 492 | 585 | 3,592 | » | » | » | » | 3 | 7 | 10 | 20 | 9 | 21 | 44 | » | » | » | » | » | | | | |
| 1891 | 2,392 | 506 | 683 | 3,671 | 3 | 1 | » | 4 | 2 | 6 | 11 | 19 | 8 | 15 | 59 | » | » | » | 1 | 1 | | | | |
| 1892 | 2,591 | 504 | 793 | 3,888 | 8 | » | » | 8 | 1 | 26 | 20 | 47 | 8 | 19 | 63 | » | » | » | » | » | | | | |
| 1893 | 2,128 | 499 | 752 | 3,679 | 125 | 1 | 6 | 132 | 9 | 34 | 26 | 69 | 8 | 11 | 48 | 67 | 2 | 124 | 11 | 137 | | | | |
| 1891 | 2,205 | 438 | 759 | 3,402 | 712 | 30 | 128 | 870 | 26 | 14 | 21 | 61 | 49 | 8 | 40 | 97 | » | 7 | 2 | 9 | | | | |
| 1895 | 2,475 | 572 | 1,036 | 4,083 | 13 | 5 | 20 | 38 | 12 | 5 | 18 | 35 | 88 | 19 | 17 | 151 | » | » | 2 | 2 | | | | |
| 1896 | 2,356 | 501 | 981 | 3,838 | 3 | » | 1 | 4 | 6 | 1 | 8 | 15 | 17 | 12 | 43 | 102 | » | » | 2 | 2 | | | | |
| 1897 | 2,161 | 473 | 1,035 | 3,669 | 314 | 42 | 288 | 671 | 12 | 8 | 31 | 51 | 156 | 15 | 59 | 230 | » | » | » | » | | | | |
| TOTAUX | 29,257 | 6,622 | 9,018 | 41,927 | 2,623 | 185 | 608 | 3,416 | 78 | 112 | 166 | 356 | 452 | 156 | 470 | 1,078 | 2 | 132 | 20 | 154 | 410 | 119 | 128 | 657 |

et en ajoutant, comme précédemment, les Israélites qui vont mourir en dehors de Tunis, on obtient :

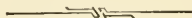
| | |
|-----------------|-------------|
| Musulmans..... | 97.520 |
| Israélites..... | 27.430 |
| Européens..... | 26.810 |
| | <hr/> |
| TOTAL..... | 151.760 |
| | <hr/> <hr/> |

Ces chiffres sont certainement au-dessous de la réalité. Comme on le voit, les maladies épidémiques sévissent surtout sur la population arabe qui doit mourir en plus forte proportion que les Européens et les Israélites. Pour avoir le chiffre approximatif de la population, nous pouvons donc prendre ce nombre de 97.520 Musulmans, mais conserver avec quelque raison ceux de 30.030 Israélites, et 29.490 Européens, et dès lors nous arrivons à une population de :

| |
|--------------------|
| 97.520 Musulmans; |
| 30.030 Israélites; |
| 29.490 Européens; |
| <hr/> |
| 157.040 habitants. |

Tel serait le chiffre approximatif de la population de la ville de Tunis. Ce chiffre se rapproche beaucoup de celui de 160.000 habitants que nous avons indiqué antérieurement sans nous appuyer sur aucun document.

D^r A. LOIR.



LES PREMIERS COLONS DE SOUCHE EUROPÉENNE

DANS L'AFRIQUE DU NORD

Essai historique sur les origines de certaines populations berbères

d'après les documents égyptiens et les écrivains de l'antiquité

SUITE

§ 5. — Le mythe des Amazones de Libye

Venant après la série des mythes thraco-phrygiens, la légende des Amazones de Libye s'explique tout naturellement. Et cette explication jette la plus vive clarté sur l'histoire de cette émigration venue des bords du Pont-Euxin et de ceux de la mer Egée. Tandis que les mythes précédents avaient surtout un caractère historique, ce dernier possède un caractère ethnographique bien accusé. Il ne s'agit plus seulement de traditions se rapportant à d'anciennes expéditions, mais de mœurs très spéciales parvenues dans la région qui nous occupe. Comme ces mœurs si particulières sont précisément celles des peuples auxquels s'appliquent les légendes analysées dans les pages précédentes; comme, d'autre part, nous trouvons dans le mythe des Amazones un nouveau nom de tribu apparentée à celles que nous avons étudiées, aucun doute ne saurait subsister sur la réalité de la colonisation égéenne en Libye.

Exposons tout d'abord le mythe des Amazones libyennes. Voici ce que Diodore raconte à leur sujet :⁽¹⁾ « Ceux-là se trompent qui croient qu'il n'y a point eu d'autres Amazones que celles qui ont demeuré dans le Pont, sur les bords du fleuve Thermodon. Il est certain, au contraire, que les Amazones de Libye sont plus anciennes que les autres et ont accompli de grands exploits..... Il y a eu en Libye plusieurs races de femmes guerrières d'une bravoure prodigieuse. On sait par tradition que la race des Gorgones, contre lesquelles Perséus combattit, a été extrêmement courageuse..... Mais les Amazones dont nous allons parler paraîtront bien supérieures aux Gorgones. »

« On rapporte qu'aux confins de la terre et à l'occident de la Libye habite une nation gouvernée par des femmes dont les mœurs sont toutes différentes des nôtres. Il est de coutume que les femmes font

(1) DIODORE, liv. III, 52, 53, 54, 55. Trad. Hoefer, p. 230-236.

le service de la guerre pendant un temps déterminé, en conservant leur virginité. Quand le terme du service militaire est passé, elles approchent des hommes pour en avoir des enfants. Elles remplissent les magistratures et toutes les fonctions publiques. Les hommes passent toute leur vie à la maison, comme chez nous les ménagères. Ils ne se livrent qu'à des occupations domestiques; ils sont tenus éloignés de l'armée, de la magistrature et de toute autre fonction publique qui pourrait leur inspirer l'idée de se dérober au joug des femmes.»

Diodore assigne aux Amazones l'île Hespéra, située à l'occident, dans le lac Tritonis. Elles soumettent les villes de cette île, « excepté une seule, nommée Méné, qu'on regardait comme sacrée ». Ce détail est intéressant à noter. Méné était le dieu national des Lydiens de la légende de Tyrsénos. Elles subjuguèrent ensuite beaucoup de tribus nomades. Les Atlantes, décimés par elles, se rendirent. Sur leur demande, les Amazones entrèrent en campagne contre les Gorgones, race ennemie des Atlantes.

Diodore, qui croit, à tort, ainsi que le prouvent les autres mythes, que les Amazones libyennes sont les plus anciennes, fait marcher celles-ci à la conquête de l'Égypte. Leur reine Myrina « entra ensuite dans la grande Phrygie située près de la mer et, ayant parcouru avec son armée plusieurs contrées maritimes, elle termina son expédition au bord du fleuve Caïcos ». Les Amazones occupèrent après la plupart des îles de la mer Egée, entre autres Samothrace et Lesbos. Myrina fut ensuite battue par une armée que commandaient le Thrace Mopsus et le Scythe Sipylos.

Remarquons, avant tout, que les tribus qui ont l'organisation sociale si spéciale du peuple des Amazones sont rattachées par Diodore à une même race. Les Amazones du Thermodon seraient une colonie d'Amazones libyennes arrivées là après avoir conquis tout le littoral méridional de la Méditerranée. Elles auraient poussé leurs exploits jusqu'en Thrace et peut-être chez les Scythes.

Les documents égyptiens, les légendes de Tyrsénos, d'Odysseus et des compagnons d'Hercule nous ont permis d'admettre une marche inverse.

C'est de Phrygie, de Lydie, des îles de la mer Egée que sont venus les colons qui ont attaqué et en partie colonisé l'Égypte. Ce sont eux qui ont poussé leurs courses jusqu'à l'Océan. Malgré l'inversion d'itinéraire, le récit de Diodore corrobore parfaitement ceux d'Hérodote, d'Homère et de Salluste.

Les Amazones sont bien des peuples thraco-phrygiens. La conquête de Samothrace, où fut institué le culte orphique des Corybantes, en est un indice. La position des villes de Cyme, Pitame et Priène, fondées par elles, indique qu'il s'agit d'un groupe de

Thraco-Phrygiens désignés sous le nom d'Amazones. Smyrne, d'où est partie la migration de Tyrsénos, était, d'après Strabon, une ville fondée par les Amazones.⁽¹⁾ Rappelons aussi l'importance du fleuve Caïcos vers lequel se termine leur expédition. Or, nous avons vu une tribu européenne, confédérée contre les Égyptiens (l'invasion), porter le nom de Kaïkashia, non laissé probablement par elle à ce fleuve d'Asie-Mineure. Enfin, Diodore les fait combattre en Libye, sous les ordres d'Athéna, comme auxiliaires de Dionysos, le dieu national des Thraces.

Les plus célèbres Amazones étaient celles du Thermodon; mais d'où venaient-elles si, comme le pensait Diodore, elles n'étaient pas originaires de Libye? Les auteurs de l'antiquité nous l'apprennent.

En effet, on trouvait des groupes d'Amazones dans le pays d'origine des Phrygiens, la Thrace, et jusqu'en Scythie, au nord du Caucase. Dans le pays situé au delà du Tanaïs, la tribu des Sauromates passait même pour descendre directement de ces guerrières. Hérodote a rapporté en détail la légende de l'union des jeunes Scythes avec ces femmes. « De là vient, conclut-il, que les femmes des Sauromates ont conservé leurs anciennes coutumes : elles montent à cheval et vont à la chasse, tantôt seules et tantôt avec leurs maris. Elles les accompagnent aussi à la guerre et portent les mêmes habits qu'eux. Quant au mariage, ils ont réglé qu'une fille ne pouvait se marier qu'elle n'eût tué un ennemi. »⁽²⁾

Ces mœurs guerrières sont confirmées par Hippocrate : « Les femmes des Sauromates, dit-il, montent à cheval, tirent de l'arc et vont à la guerre tant qu'elles sont filles. Elles ne se marient pas qu'elles n'aient tué trois ennemis. »⁽³⁾

« Chez les Scythes, d'après Diodore, les femmes s'habituent aux fatigues de la guerre, comme les hommes, auxquels elles ne le cèdent pas en valeur. Aussi, beaucoup de ces femmes se sont-elles illustrées par leurs exploits, non seulement chez les Scythes, mais encore dans les contrées limitrophes. »⁽⁴⁾

Scylax emploie pour les Sauromates le nom de « peuples gouvernés par les femmes » (γυναικωκρατούμενοι). « Leurs voisins, dit-il, les Maïotes, sont aussi soumis au gouvernement des femmes. »⁽⁵⁾

Ephore, qui vivait au IV^e siècle, emploie le même terme pour caractériser les Sauronfates.⁽⁶⁾

Cette expression de *gynécocratie* est empruntée à Scylax par Pom-

(1) STRABON, liv. IV, chap. v, 3.

(2) HÉRODOTE, liv. IV, 110 à 117. Trad. Larcher, t. I, p. 390 à 393.

(3) HIPPOCRATE, trad. de Littré, § 17, t. II, p. 66 à 68.

(4) DIODORE DE SICILE, liv. II, 44. Trad. Hoefel, p. 160-161.

(5) SCYLAX : *Periple* : *Asie*, 70. *Geogr. greci minores*, t. I, p. 59. Edit. Didot-Müller.

(6) EPHORE, fragm. 78. *Fragm. hist. grec.*, t. I, p. 258. Edit. Didot-Müller.

ponius Mela, à propos des peuples des bords du Tanaïs. C'est, ajoute l'auteur romain, l'empire des Amazones.⁽¹⁾ Voici ce qu'il dit un peu plus loin des Sauromates : « Cette nation belliqueuse, libre, indomptée, est tellement barbare et cruelle, que les femmes marchent à la guerre avec les hommes.... Frapper l'ennemi est un devoir pour celles qui sont adultes. Le fait d'y manquer est considéré comme un déshonneur. On inflige aux coupables le châtiment de rester vierges.... » Plus loin, le même auteur dit : « Les Amazones, qu'on appelle Sauromatides. »⁽²⁾

Un dernier exemple de l'assimilation des Amazones avec les Sauromates est fourni par un fragment d'Ephore, conservé par Stéphanos : « Les Amazones sont une tribu de femmes qui habitait jadis vers le Thermodon et qu'on appelle actuellement Sauromates. »⁽³⁾ Dans un fragment précédent, le même auteur mentionnait que les Amazones avaient fondé autrefois un État entre la Mysie, la Carie et la Lydie.⁽⁴⁾ Cet écrivain, né à Cymé, était bien placé pour connaître les traditions concernant cette région.

Héraclidès de Pont, auteur d'un ouvrage sur *la Politique*, dont quelques débris nous sont parvenus, dit : « Les Lyciens, depuis les époques les plus archaïques, sont gouvernés par les femmes. »⁽⁵⁾

Quand les Argonautes abordèrent à Lemnos, lors de leur voyage en Colchide, cette île, d'après Nicolas de Damas, était au pouvoir de femmes, gouvernées par une reine, du nom de Hyspila.⁽⁶⁾ C'est un nouvel exemple de gynécocratie dans la mer Egée.

Le côté guerrier de cette société, celui qui avait le plus frappé les anciens, se retrouvait en Libye à l'époque historique, alors qu'on n'y connaissait plus les Amazones. C'est ainsi qu'Hérodote note que lorsque les Libyens Zuaèces « sont en guerre, leurs femmes conduisent les chars ».⁽⁷⁾

À l'époque mythique, les Amazones pratiquaient des rites en l'honneur d'une déesse armée, Athéna, née sur les bords du lac Triton : « robuste et très courageuse, elle s'adonna au métier des armes » ; « comme ces femmes, dit ensuite Diodore, Athéna s'était vouée au métier des armes et à la virginité. »⁽⁸⁾

Or, ces mœurs persistaient aux temps historiques. Hérodote raconte ainsi les rites guerriers que célébraient deux tribus libyennes,

(1) P. MELA : *De orbis situ*, p. 620. Edit. Didot.

(2) *Ibid.*, p. 649 et 656.

(3) EPHORE, liv. IX, fragm. 103. *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 262. Edit. Didot-Müller.

(4) EPHORE, liv. V, *Asie et Libye*, fragm. 87. *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 259. Edit. Didot-Müller.

(5) HÉRACLIDÈS, *Fragm. hist. græc.*, t. II, p. 217. Edit. Didot-Müller.

(6) NICOLAS DE DAMAS : *Histoires*, liv. III, fragm. 48. *Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 368. Edit. Didot-Müller.

(7) HÉRODOTE, liv. IV, 493.

(8) DIODORE, liv. III, 70 et 71.

les Machlyes et les Auséens, en l'honneur d'Athéna : « Dans une fête que ces peuples font tous les ans en l'honneur d'Athéna, les filles, partagées en deux troupes, se battent les unes contre les autres, à coups de pierres et de bâtons. Elles disent que ces rites ont été institués par leurs pères, en l'honneur de la déesse née dans leur pays, que nous appelons Athéna, et elles donnent le nom de fausses vierges à celles qui meurent de leurs blessures. Mais, avant de cesser le combat, elles revêtent d'une armure complète, *à la grecque*, celle qui de l'aveu de toutes s'est le plus distinguée, et, lui ayant mis sur la tête un casque *à la corinthienne*, elles la font monter sur un char et la promènent autour du lac. » (1)

A ces mœurs spéciales se réfère la résistance des Berbères commandés par une femme, la Kahéna, ou reine de l'Aourès. On en retrouve parfois des exemples à l'époque moderne. Telle est cette Ralia que Pélissier a vu exercer, à Zarzis, l'autorité sur les Accaras : « Dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté, dont les restes sont encore remarquables, cette femme joua un certain rôle dans les troubles de Tripoli. Brave comme un homme qui l'est, on la vit souvent au milieu des combattants donner des preuves d'un grand courage..... Retirée à Zarzis, elle s'y est mariée à un homme paisible qui n'est plus connu que sous le nom de mari de Ralia, destinée commune à tous ceux qui épousent des femmes célèbres. » (2)

Le côté guerrier n'est pas le seul point curieux dans l'organisation des peuples que nous étudions. La situation prépondérante de la femme dans la famille lui confère, d'une part, la liberté de sa personne, d'autre part le privilège de donner son nom à sa descendance, à l'exclusion de celui du mari.

Cette liberté de la femme variait selon les tribus. Elle allait depuis la prostitution avant le mariage, de façon à acquérir une dot, jusqu'à la promiscuité dans la tribu.

Chez les Arméniens, un des peuples qui fournit son contingent à la colonisation libyenne, les filles des familles nobles étaient, dit Strabon, consacrées à une déesse nommée Anaït. Elles se prostituaient en son honneur. Personne ne refusait de s'unir à de pareilles femmes.

Le géographe ajoute cette remarque intéressante : « Ce n'est pas d'ailleurs aux premiers venus qu'elles donnent ainsi l'hospitalité, et autant que possible elles n'accueillent que les hommes qui sont du même rang qu'elles. » (3)

En Lydie, le célèbre tombeau d'Alyatte fut construit, nous apprend Hérodote, aux frais des marchands, des artisans et des courtisanes.

(1) HÉRODOTE, liv. IV, 190, Trad. Larcher-Humbert, t. I, p. 424.

(2) PÉLISSIER : *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1842, 1843*. Imp. impér., 1858, p. 465-466.

(3) STRABON, liv. XI. Trad. Tardieu, t. II, p. 467-468.

« Cinq bornes, au haut du monument, dit le vieil historien, persistaient encore de mon temps. Elles marquaient par des inscriptions la portion que chacune de ces trois classes avait fait bâtir. D'après les mesures, la portion des filles publiques était visiblement la plus considérable, car toutes les filles, dans le pays des Lydiens, se livrent à la prostitution. Elles y gagnent leur dot et continuent ce commerce jusqu'à ce qu'elles se marient. « Elles ont le droit de choisir leur époux. »⁽¹⁾ D'après Eustathe, « l'amour du lucre n'était pas le mobile de la prostitution des filles lydiennes. Elles ont, dit-il, la réputation d'offrir plus de dons qu'elles n'en reçoivent. »⁽²⁾

Une inscription récemment découverte par M. Pernice, à Paros, donne une liste de courtisanes ayant pris part, comme les Lydiennes, à une souscription pour la restauration d'une source, d'un autel et d'un *thalamos*, dans un temple. M. E. Maas, qui a commenté ce texte, montre que ces femmes constituaient une thiasse, ayant son culte, ses prêtres, son néocore.⁽³⁾

Pareilles habitudes de prostitution existaient à Chypre et chez les Locriens Epizephyriens, d'après Clearchos, originaire de Solos, ville Chypriote.⁽⁴⁾ Ces coutumes d'hétaïrisme existaient en Libye. Nous en trouvons déjà un reflet dans l'*Odyssée*.⁽⁵⁾ Circé et Calypso habitent des îles plus ou moins hypothétiques, au voisinage de la Sicile et de la côte libyenne. Ce sont deux courtisanes. Circé retient, une année durant, Odyssée dans son île. Le héros s'oublie pendant sept ans chez Calypso, fille d'Atlas.

À l'époque romaine, ces coutumes sont courantes, accompagnées ou non de rites religieux. Valère Maxime nous en a laissé la description suivante : « Il existe à Sicea (aujourd'hui Le Kef) un sanctuaire de Vénus. Les femmes y avaient des assemblées. Elles en sortaient à la recherche d'occasions d'acquérir des dots avec le produit de leur prostitution. Malgré ces procédés peu honnêtes, elles arrivaient à contracter des mariages honorables. »⁽⁶⁾

Ces mœurs, si semblables à celles des Lydiens et des Arméniens, persistaient encore dans l'Afrique romaine, au début de l'ère chrétienne, comme on le sait par saint Augustin.⁽⁷⁾

Elles durent encore de nos jours, malgré l'Islam et sa conception toute différente du rôle de la femme et de sa place dans la société.

Les filles de la tribu si connue des Ouled-Naïl sont courtisanes

(1) HÉRODOTE, I, 93. Trad. Larcher-Humbert, t. I, p. 58.

(2) EUSTATHE : *Commentaire* 846. *Geogr. græci minores*, t. II, p. 365. Edit. Didot-Müller.

(3) REINACH : *Chronique d'Orient*, 1893, t. II, p. 250.

(4) CLÉARCHOS : *Les vies*, liv. IV, fragm. 6. *Fragm. hist. græc.*, t. II, p. 305. Ed. Didot-Müller.

(5) *Odyssée*, chants VII et X.

(6) VALERIUS MAXIMUS, liv. II, chap. VI, 5.

(7) AUGUSTINUS : *Civitas Dei*, liv. II, p. 3; IV, 10.

avant de se marier. Elles gagnent ainsi leur dot et peuvent choisir leur époux. Ces peuples seraient, m'ont dit des indigènes, à peau claire et aux yeux assez souvent bleus. Certaines filles touareg des environs de Ghadamès auraient, d'après Tissot, des coutumes identiques. ⁽¹⁾ Ibn Batouta mentionne des habitudes semblables chez les Ioulâta (Touareg). ⁽²⁾ Barth les a signalées aussi dans l'Air. Au Tafilet (Maroc), un marabout, Sidi Slimane, a édifié une zaouïa consacrée à Lallah Mabrouka, « où des femmes pieuses font aux voyageurs la charité de leur corps pour l'amour de Dieu. » ⁽³⁾

Chez certaines tribus égéennes ou libyennes la pratique de la prostitution destinée à acquérir la dot avait été abandonnée pour n'exister qu'au moment du mariage. Ce mariage présentait un caractère absolument spécial. Le plus souvent, la femme était épousée par le clan tout entier. Parfois, cette promiscuité n'avait lieu que le jour du mariage; celui-ci passé, l'union devenait individuelle. Il ne faut pas envisager ces mœurs singulières avec nos idées modernes, ce serait attribuer à ces peuples un caractère de dépravation qu'ils n'avaient certainement pas. Leur état social permet de comprendre les raisons qui ont déterminé cette organisation singulière de la famille. Tous ces clans, souvent fort divisés, comme le sont encore les *decheras* de la Kabylie, étaient le plus souvent en guerre entre eux. Le besoin de la défense nécessitait l'action de tous les membres du clan, et, pour rendre leur solidarité plus étroite, tous les biens étaient en commun, y compris les femmes et les enfants. Aussi, quand un guerrier mourait, il ne se produisait aucune perturbation sensible dans la tribu : il ne laissait ni veuves, ni orphelins, ni biens à partager.

Les anciens avaient parfaitement saisi les raisons de cet état social. Hérodote l'explique en parlant des Scythes Agathyrses : « Les femmes sont en commun, afin qu'étant tous unis par les liens du sang et que ne faisant tous, pour ainsi dire, qu'une seule et même famille, ils ne soient sujets à la haine ni à la jalousie. » ⁽⁴⁾

Ces tribus, d'où paraît provenir l'organisation des peuples appelés du nom d'Amazones, pratiquaient le communisme des femmes. A Athènes, ville primitivement pélasgique, « les femmes étaient en commun et personne ne connaissait son père dans le nombre de ceux qui pouvaient l'être ». Athénée, à qui nous devons ces détails, ajoute que le mariage individuel fut établi à Athènes par Cécrops. Cet état social paraît se référer à la présence d'un peuple pélasgique ayant les coutumes des Amazones. Les Athéniens venus plus tard

(1) TISSOT : *Géographie comparée de la Province romaine d'Afrique*, t. I, p. 477.

(2) IBN BATOUTA, Trad. de Fremery et Sanguinetti, t. I, chap. v, p. 388, Paris, 1848.

(3) LE CHATELIER : *L'état présent du Maroc*, in *Revue scientifique*, novembre 1892, p. 618.

(4) HÉRODOTE, liv. IV, 104.

avaient souvenance de ces événements sous forme de légende. C'est ainsi qu'Hérodote met cette phrase dans la bouche des Athéniens faisant valoir les hauts faits de leurs ancêtres pour obtenir le commandement d'une aile de l'armée revendiqué par les Tégéates : « Nous avons fait aussi de belles actions contre les Amazones, ces redoutables guerrières qui, des bords du Thermodon, vinrent attaquer l'Attique. »⁽¹⁾ Ajoutons qu'à Athènes on faisait tous les ans un sacrifice aux Amazones la veille des fêtes de Thésée.

En Thrace, ces habitudes existaient aussi. Scylax de Caryande disait des Liburnes (Thraces occidentaux) : « Ils sont gouvernés par des femmes qui s'attribuent pour époux des hommes libres, mais vont à leur gré avec leurs esclaves et les hommes des tribus voisines. »⁽²⁾ Nicolas de Damas donne aussi des renseignements circonstanciés à ce sujet sur les Liburnes : « Les femmes sont en commun. Les enfants sont nourris par la tribu jusqu'à l'âge de cinq ans. Quand arrive leur sixième année, on rassemble tous les enfants. On examine alors la ressemblance de chacun avec les divers hommes. On assigne comme pères aux enfants les hommes dont ils tiennent le plus. Chacun accepte de la sorte l'enfant et le considère comme son fils. »⁽³⁾

On peut aussi faire un rapprochement assez intéressant, sur lequel nous reviendrons, à propos de ces Liburnes. M. d'Arbois de Jubainville les assimile aux Libui mentionnés dans un passage de Tite-Live, qui occupaient le territoire entre Brescia et Vérone avant l'arrivée des Celtes.⁽⁴⁾ Ce nom de Libui rappelle singulièrement celui de Libuès ou Libyens.

Quoi qu'il en soit, il est difficile de ne pas rapprocher la description presque identique à celle donnée par Nicolas de Damas pour les Liburnes de celle que, bien avant, Hérodote avait faite des mœurs des Libyens du lac Triton (Auséens et Machlyes) : « Les femmes, dit-il, sont en commun chez ces peuples; elles ne demeurent pas avec les hommes.... Les enfants sont élevés par leurs mères. Une fois grands on les conduit à une assemblée que les hommes tiennent tous les trois mois. Chaque enfant est déclaré avoir pour père l'homme auquel il ressemble le plus. »⁽⁵⁾

Aristote dit également que, chez les Libyens, les femmes sont en commun et que les enfants qui naissent sont reconnus d'après leur ressemblance au père présumé.⁽⁶⁾

(1) HÉRODOTE, liv. IX, 27.

(2) SCYLAX : *Périple*, 21. *Geogr. græci minores*, t. I, p. 27. Edit. Didot-Müller.

(3) NICOLAS DE DAMAS, fragm. 111. *Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 458. Edit. Didot-Müller.

(4) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 306.

(5) HÉRODOTE, liv. IV, 180.

(6) ARISTOTE : *Politique*, II, I, 13, fragment 249. *Fragm. hist. græc.*, t. II, p. 180. Edit. Didot-Müller.

Ces mœurs n'avaient pas beaucoup changé 400 ans après Hérodote, à l'époque de Nicolas de Damas. Dans un fragment de ses œuvres, je trouve cette remarque : « Chez les Machlyes, quand plusieurs d'entre eux courtisent la même femme, ils dînent chez le père. Si, pendant le repas, la fille sourit à l'un d'eux, celui-ci l'emmène. »⁽¹⁾

Ces coutumes n'excluaient pas des mœurs sévères avant le mariage. Nous avons vu, dans Hérodote, que dans les fêtes guerrières en l'honneur d'Athéna les filles de ces mêmes Machlyes et celles des Auséens traitaient, avec mépris, de fausses vierges celles qui succombaient dans la lutte. Nicolas de Damas dit aussi que les Atarantes entouraient de considération les filles qui conservaient le plus longtemps leur virginité.⁽²⁾

Il n'y a pas contradiction entre ces mœurs correctes avant le mariage et le communisme après. Tant que la fille restait dans le clan maternel, il lui était interdit d'avoir des rapports avec les hommes qui le composaient. Ceux-ci étaient regardés comme étant du même sang. Le jour où, soit de son plein gré, soit par rapt ou achat, elle passait dans un clan voisin, elle devenait la propriété de celui-ci. Dans ce nouveau milieu, la femme était d'autant plus estimée qu'elle était plus recherchée. Hérodote nous apprend même que les femmes des Libyens Gindanes avaient inventé à ce sujet des marques distinctives, quelque chose comme un de ces multiples ordres dont nos contemporains aiment tant à mettre les insignes multicolores à leur boutonnière. Il s'agissait d'anneaux de cuir portés à la cheville. Elles en ajoutaient un nouveau à chacune de leurs liaisons avec une personne différente.⁽³⁾

Au Caucase, où la légende a signalé quelques groupes d'Amazones, les coutumes analogues à celles des Gindanes persistaient il n'y a pas encore très longtemps. Le Génois Interiano racontait au xv^e siècle que souvent, au Caucase, le clan se cotisait pour acheter une fiancée à celui qui n'avait pas l'argent nécessaire. En 1840, Bell ajoute les détails suivants sur la situation de la femme dans certaines tribus tcherkesses : « Avoir un amant n'était pas regardé comme une honte, et les maris étaient fiers d'avoir leurs femmes aimées par les autres hommes ». « Chez les Circassiens, dit Tavernier, plus une femme a de liaisons et plus elle est honorée. Quand une querelle s'élève entre les femmes, elles s'insultent mutuellement en disant que la multitude des enfants les empêche d'avoir d'autres amants que leurs maris. »⁽⁴⁾ Ce sont presque les termes employés par Hérodote pour les Libyens Gindanes.

(1) NICOLAS DE DAMAS, fragm. 136, *Fragm. hist. grec.*, t. III, p. 462. Edit. Didot-Muller.

(2) NICOLAS DE DAMAS, fragm. 140. — *Ibid.*

(3) HÉRODOTE, liv. IV, 176.

(4) KOVALESKY : *La famille matriarcale*, in *Anthropologie*, t. IV, p. 267.

Les Garamantes de Libye possédaient la même organisation familiale : « Aucun d'eux, raconte P. Mela, n'a d'épouse attitrée. Les enfants qui proviennent d'unions si confuses et faites au hasard ont une naissance incertaine : chacun reconnaît pour sien celui qui lui ressemble le plus. »⁽¹⁾

Hérodote nous a appris que chez les Maclilyes et les Auscéens les femmes vivaient séparées, comme les Amazones de la légende. D'après Nicolas de Damas, dans une tribu libyenne qu'il nomme *Byaoi* (Byzantes ?) les hommes étaient gouvernés par un homme, et c'était une femme qui commandait aux femmes. Des unions temporaires avaient lieu à époques fixes. Chez une tribu que ce même auteur appelle Dapso-Libyens tout le monde contractait mariage le même jour. Un grand repas était servi après le coucher des Pléiades ; celui-ci terminé, on éteignait les lumières. Le hasard réglait les unions.⁽²⁾

Strabon donne des détails identiques sur les Amazones du Caucase, ancêtres des Tcherkesses et des Circassiens. Il mentionne que les femmes qu'il nomme Amazones vivent séparées des hommes, auxquels il attribue le nom de Gargaréens. On remarquera la ressemblance du nom de ces montagnards gargaréens avec celui de Gyrgyri, Gargar, Igharghar, Jurjura, Guergour, etc., qui apparaît si souvent dans la toponymie ancienne et moderne de l'Afrique du Nord. « Cet isolement, ajoute Strabon, cesse pendant les deux mois de printemps. Les Amazones se transportent alors sur le sommet de la montagne qui sépare leur territoire de celui des Gargaréens. Les Gargaréens, en vertu d'une ancienne convention, sont tenus de s'y rendre aussi pour célébrer en grande pompe un sacrifice commun, et aussi pour contracter avec elles des unions destinées à entretenir la race. Celles-ci s'accomplissent sans choix, dans l'obscurité et au hasard des circonstances.... Des enfants nés de ces rapports, les Amazones conservent avec elles les filles. Tous les enfants mâles sans exception sont portés aux Gargaréens pour être élevés parmi eux. »⁽³⁾

D'après M. Kovalesky, les habitants de la Pschavie (Caucase) ont conservé des traces de ces habitudes de leurs ancêtres. Chaque année, ils célèbrent la fête de Lascha, prétendu fils de la reine Tamara. « A cette fête, au dire de M. Sasslani, les relations entre les sexes sont plus que libres. »⁽⁴⁾

Quelques tribus libyennes avaient passé à un stade plus avancé de civilisation. Le mariage individuel avait succédé au mariage à la

(1) P. MELA : *De orbis situ*, liv. I, chap. VII, *Cyrenaiwa*. Edit. Firmin-Didot, p. 609.

(2) NICOLAS DE DAMAS, fragm. 133 et 135. *Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 462. Edit. Didot-Müller.

(3) STRABON, liv. XI. *Tend. Lardieu*, t. II, p. 412.

(4) KOVALESKY : *La famille matriarcale*, in *Anthropologie*, t. IV, p. 273-274.

tribu. Ce dernier n'existait plus qu'à l'état de vestige, rappelant plutôt la prostitution des filles lydiennes. « Une coutume solennelle, dit P. Mela, veut que les femmes des Garamantes, le jour de leurs noces, se livrent à tous ceux qui viennent avec des présents. »⁽¹⁾ Chacun des convives apportait un cadeau à la mariée, chez les Nasamons, et recevait ses faveurs en échange.⁽²⁾ Les Nasamons étaient polygames, comme certaines tribus thraces. Ils avaient diverses habitudes trop longues à exposer ici, qu'Hérodote rapproche de celles des Scythes Massagètes. Quoi qu'il en soit, voici une des coutumes thraces qui rappelle beaucoup celles des populations actuelles de l'Afrique du Nord : « Si une de leurs femmes est frappée indignement, les parents peuvent rembourser la dot et ramener leur fille à la maison..... Si le mari vient à mourir, les épouses du défunt sont données aux héritiers avec ses autres biens. »⁽³⁾

Cette dernière coutume, qui se retrouve chez les Albanais, peuple pélasgique, existe encore en Kabylie sous le nom de *touchith*. Quand une femme devient veuve, elle continue à appartenir au clan. Les proches parents du mari peuvent l'épouser sans verser le prix du mariage, et si personne n'en veut, on la vend.

Un des traits principaux de cette civilisation caractérisée par la liberté absolue de la femme pour sa personne, soit avant, soit après le mariage, avait comme corollaire la filiation maternelle. On attribuait bien, comme pères aux enfants, les hommes de la tribu auxquels ils ressemblaient davantage, mais il n'était pas autrement fait mention du père. Au contraire, les enfants connaissaient leur généalogie maternelle.

Les auteurs de l'antiquité ont surtout insisté sur ces coutumes qui leur paraissaient singulières chez les peuples de l'Asie-Mineure, ancienne patrie des mythiques Amazones. « Les habitants de la Lycie, dit Hérodote, ont un usage qui leur est tout à fait particulier et qui ne s'accorde avec aucun de ceux des autres hommes. Ils prennent, en effet, le nom de leur mère au lieu de celui du père. Si on demande à un Lycien de quelle famille il provient, il fait la généalogie de sa mère et des aïeules de sa mère. Si, au contraire, un citoyen, occupât-il le rang le plus distingué, se marie à une étrangère ou prend une concubine, ses enfants sont avilis. »⁽⁴⁾

« Les Lyciens, dit Nicolas de Damas, accordent plus d'honneurs aux femmes qu'aux hommes, et ils prennent leur nom de celui de leur mère. Ils font hériter de leurs biens leurs filles et non leurs fils. »⁽⁵⁾

(1) P. MELA : *De orbis situ*, liv. I, chap. VIII, *Cyrenonica*. Edit. Firmin-Didot, p. 600.

(2) HÉRODOTE, liv. IV, 172.

(3) HÉRACLIDES DE PONT, xxviii. *Thracés, Fragm. hist. græc.*, t. II, p. 220.

(4) HÉRODOTE, liv. I, 173.

(5) NICOLAS DE DAMAS. *Fragm. E29. Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 461. Edit. Didot-Müller.

Nymphis d'Héraclée, dans le livre IV de l'histoire de sa ville natale, dit que « dans la région de Xanthios, la loi veut que l'on ne prenne pas le nom de son père, mais celui de sa mère. »⁽¹⁾

Arrianos de Nicomédie, parlant des Amazones d'Asie-Mineure, dit que c'était un peuple de femmes, dont l'habitude était d'établir leur filiation par le côté maternel.⁽²⁾

M. Ramsay, le célèbre explorateur des antiquités phrygiennes, admet qu'au point de vue social les Phrygiens ne connaissaient que la descendance maternelle.⁽³⁾

Ces habitudes avaient été conservées par les colons ioniens qui, à Milet, avaient substitué leur domination à celle des Cariens,⁽⁴⁾ lesquels avaient auparavant soumis les Lélèges. Nous serions tenté de rapporter à ces derniers les coutumes du matriarcat. En effet, elles existaient en Grèce, pays d'où ils passaient pour être originaires. Dans les régions où les Lélèges s'étaient le mieux maintenus (Locride, Elide, Mantinée), la gynécocratie a longtemps existé. Polybe nous apprend que « chez les Locriens Epizephyrins, toute noblesse venait des femmes. Ceux-là seuls étaient considérés comme patriciens qui descendaient de cent maisons de souche féminine ». ⁽⁵⁾ Selon Pausanias, les Eléens offraient des libations aux héros de leur pays et à leurs épouses.⁽⁶⁾

Ces deux témoignages sur la gynécocratie chez les Lélèges sont excessivement précieux. Les Lélèges établissent, en effet, un trait d'union certain entre l'Asie-Mineure et l'Europe, d'une part, et le continent africain, d'autre part. En effet, on les voit partout en Asie-Mineure et en Grèce, selon la remarque de M. Maspero.⁽⁷⁾ De plus, la généalogie que nous en avons donnée, d'après Pausanias, représente Lélex, le fondateur de leur race, comme fils de Libyé et de Neptune, c'est-à-dire comme frère des peuples qui, ayant franchi la Méditerranée, ont occupé le pays qui a pris d'eux le nom de Libye.⁽⁸⁾

Et, puisque nous étudions le matriarcat, nous pouvons attirer l'attention sur la généalogie de la descendance d'Atlas. Cette descendance est maternelle et provient des six ou sept filles (selon les auteurs) de ce personnage mythique. Nous avons énuméré les peuples provenant de cette souche.⁽⁹⁾ Signalons, parmi ceux qui prati-

(1) NYMPHIS D'HÉRACLÉE. *Fragm.* 43. *Ibid.*, t. III, p. 15.

(2) ARRIANOS DE NICOMÉDIE. *Fragm.* 58. *Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 597. Edit. Deidot-Müller.

(3) RAMSAY : *Journal of Hellenic studies*, 1888, p. 368 et seq., et REINACH : *Chroniques d'Orient*, 1889, t. I, p. 574.

(4) HÉRODOTE, liv. I, 146.

(5) POLYBE, liv. XII, 5.

(6) BENJÉVEN : *La Grèce avant les Grecs*, p. 488.

(7) MASPERO : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, 4^e édition, p. 245.

(8) PAUSANIAS, liv. I, 34, et *Revue tunisienne*, 1898, p. 60.

(9) *Revue tunisienne*, n^o 17. Janv. 1898, p. 53 et seq.

quaient la gynécocratie, les Dardaniens, issus d'Electre, les Lyciens, les Caucons, Eurypilos et Triton, tous fils de Kélaïno.

Les anciens ne donnent pas de renseignements sur la filiation féminine chez les Libyens. Il est probable que leurs enfants devaient se rapprocher plutôt de leur mère que du père désigné d'après la ressemblance. Le silence des historiens est heureusement suppléé par la survivance des antiques coutumes. C'est chez le peuple targui, qui a réussi à se soustraire le plus à la sociologie spéciale créée par l'Islam, que l'on retrouve celles-ci le mieux conservées.

Le communisme a disparu de chez ces tribus, faisant place à des unions dont la monogamie est le cas ordinaire. Comme la Libyenne, la femme targuie est mariée d'après son choix. Le divorce est rare et difficile. On ne le prononce que pour des motifs graves. Quatre arbitres, deux nommés par chacun des époux, sont consultés sur l'opportunité du divorce.

Cette femme, si différente de celle que l'Islam a créée, partage la vie de son mari, au lieu d'être comme partout ailleurs sa servante. On ne la claustré pas comme la femme arabe. Il lui arrive d'entreprendre seule de lointains voyages.

On ne la laisse pas croupir dans l'ignorance. Les traditions de la tribu, la littérature et l'écriture targuies sont conservées par les femmes.

Supérieures parfois aux hommes, elles sont admises, chez les Touareg de l'est, d'après Duveyrier, à donner leur avis dans les délibérations du conseil de la tribu. Leur opinion pèse d'un grand poids dans les décisions prises. « Dans les combats, ajoute Duveyrier, la crainte d'un jugement défavorable des femmes est un des principaux aiguillons de ces chevaliers du désert. »⁽¹⁾

Cette situation si remarquable est complétée par les lois de la succession qui sont celles des Lyciens. Le ventre seul anoblit chez les Touareg. Les enfants appartiennent à la famille de la femme. Un fils de serf et de mère noble sera noble. Le fils d'un noble et d'une serve restera serf. Quelques tribus cependant ont créé une caste spéciale pour les descendants ayant cette origine, celle des Iradjénaten. Ceux-ci, tout en restant serfs, sont dispensés de redevance.⁽²⁾ L'ordre de succession est réglé par la filiation utérine. C'est le frère utérin ou, à son défaut, le fils de la sœur aînée qui succède à un frère mort, et non les enfants de celui-ci. Si une succession n'a pas d'héritier direct, les biens reviennent aux enfants des sœurs du défunt.

Tel est, d'après les descriptions de Barth, de Duveyrier, de M. Largeau et de M. Bissuel, l'ensemble des principes, fondés sur la situa-

(1) DUVEYRIER : *Les Touareg du Nord*, p. 450.

(2) BISSUEL : *Les Touareg de l'Ouest*. Alger.

tion prépondérante de la femme, qui régit les Touareg. Cette société nous apparaît bien comme le produit de la gynécocratie dans sa forme la plus épurée. Elle est la continuation, jusqu'à l'époque contemporaine, de la population décrite par Diodore de Sicile, dans son mythe des Amazones de Libye.

Nous avons été, dans les pages précédentes, forcé de nous appesantir sur de nombreux détails. Il était impossible cependant de les négliger. En effet, quand on écrit un chapitre encore inconnu de la première histoire d'un peuple, la juxtaposition de documents peut seule étayer la thèse que l'on soutient. Parvenu à ce point, il nous semble nécessaire de synthétiser.

Des peuples de l'antiquité ont eu une constitution de la famille absolument spéciale, par suite de la situation de la femme. Jeune fille, celle-ci était le plus souvent forcée de prendre part comme guerrière aux expéditions de la tribu. Au moment de se marier, elle devait se prostituer pour acquérir une dot, soit quelque temps auparavant, soit seulement le jour de ses noces. Femme, elle était, dans les tribus les plus primitives, l'épouse de tous les hommes du clan ; dans les tribus plus civilisées, l'épouse d'un seul homme. Mère, elle imposait son nom à sa descendance : le père, même dans les tribus où le mariage était individuel, n'était pas mentionné. C'est elle qui représentait la famille et par elle que s'énumérait la filiation. Cette haute situation morale acquise dans la famille avait son analogue dans la tribu : les femmes assistaient aux conseils de celle-ci, délibéraient, pouvaient même exercer la souveraineté. Quelques tribus étaient même renommées par suite de leur *gynécocratie*.

Les peuples qui pratiquaient ces coutumes étaient, en allant du nord au sud, diverses tribus du nord du Pont-Euxin, parmi elles les Sauromates (Scythes croisés de Thraces, d'après le récit d'Hérodote, sans doute de Cimmériens),⁽¹⁾ les Maïotes (Scythes), les Liburnes (Thraces occidentaux), les Phrygiens (Thraces orientaux), les Lyciens (Thraces orientaux), les Arméniens (figurant parmi les colonisateurs de la Libye), les Milésiens (apparentés aux Cariens et aux Lélèges), les Lélèges de la Grèce (Eolide, Locride, Mantinée). Au Caucase, quelques tribus étaient désignées sous le nom d'Amazones. Les Mossynèques et les Tibarènes, sur les bords du Pont-Euxin, peuvent aussi se classer dans ce groupe sociologique.

En résumé, trois groupes pratiquaient la gynécocratie : 1° les Scythes, 2° les Thraco-Phrygiens désignés aussi sous le nom de Pélasges, 3° les Arméniens.

Ces trois groupes formaient plutôt des confédérations différentes que des peuples dissemblables. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet

(1) HÉRODOTE, liv. IV, 11.

que nous avons déjà exposé en détail, avec les témoignages des auteurs anciens, à l'occasion du mythe des compagnons d'Hercule. (1) Ces derniers, Mèdes, Perses et Arméniens, étaient apparentés aux Phrygiens et aux Thessaliens. Ils formaient un des premiers bans de l'invasion, en Asie, des Européens fixés primitivement sur les rives du Danube. Et comme M. d'Arbois de Jubainville l'a très nettement mis en lumière, les Scythes étaient proches parents des Mèdes et des Perses; (2) comme eux, ils appartenaient par le langage au rameau iranien. Les mœurs, les dialectes, le costume de ces peuples offraient une ressemblance frappante.

Tandis que les Mèdes et les Perses avaient affiné leur civilisation au contact de l'Orient, les Scythes, toujours en lutte contre les difficultés de la vie causées par la rudesse du climat, restaient un peuple primitif et nomade. C'est pour cette raison que les Scythes sont ceux qui, à l'époque classique, avaient le mieux conservé les coutumes antiques. Celles-ci avaient été modifiées chez la plupart des riverains de la mer Egée. On ne les signalait plus que dans quelques tribus isolées.

Comme la Libye avait été colonisée par ces Européens alors qu'ils étaient à un état de barbarie, déjà modifié à l'époque classique, il en résulte que c'est à ceux d'entre eux restés barbares que les Libyens de ce temps ressemblent le plus. Hérodote lui-même établit des rapprochements entre Scythes et Libyens nomades. Deux écrivains résumant à peu près en mêmes termes, l'ensemble de l'organisation de ces deux groupes. Hellanicos dit des Libyens : « Les nomades de Libye ne possèdent pas d'autres biens personnels qu'une coupe, une épée et une jarre. » (3) L'auteur de la *Chrestomathie de Strabon* s'exprime ainsi : « Les Scythes possèdent tout en commun, même les femmes. Ils n'ont comme biens particuliers que leur épée et leur coupe. » (4)

Les trois rameaux Thraco-Phrygiens, Médo-Perses et Scythes proviennent d'une souche commune. Quel était le nom de cette souche primitive ? Les auteurs de l'antiquité ne le disent pas. De leur temps, la dispersion de ces rameaux était depuis longtemps un fait accompli. Les confédérations de peuples créées ainsi avaient adopté chacune un nom différent ; mais, de même que les débris d'une statue ramassés épars sur le sol permettent de reconstituer celle-ci, de même il semble possible de retrouver le nom du peuple primitif par le même procédé.

Un même nom est, en effet, porté par diverses tribus au nord et

(1) *Revue Tunisienne*, 1898, p. 162-167.

(2) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 229.

(3) HELLANICOS, fragm. 93, *Fragm. hist. grec.*, t. I, p. 57. Edit. Didot-Müller.

(4) STRABON : *Chrestomathie*, liv. VII, 14. *Geog. grec. minores*, t. II, p. 569. Edit. Didot-Müller.

au sud de la Méditerranée. Nous le relevons dans les pays suivants :

En Thrace, toute une contrée s'appelait *Mésie*. Elle était limitée, à l'époque romaine, au nord par le Danube, et comprenait les territoires actuels de la Serbie, de la Bulgarie et d'une partie de la Roumanie.

Une portion de l'Asie-Mineure s'est appelée *Mysie* à un moment donné. Hérodote confond la Mysie avec la Lydie.⁽¹⁾ La Bithynie, la Troade, la Carie peut-être, avaient fait partie de cette Mysie antique qui bordait le littoral du Pont-Euxin et de la mer Egée depuis la Paphlagonie jusqu'à la Lycie.

Plus à l'est, on peut remarquer que le peuple Mède, appelé *Mada* par les Perses, porte un nom qui peut phonétiquement être rapproché de celui de Mésiens et Mysiens.

En Egypte, nous voyons, sous Ramsès II, des *Masu* (ou *Masa*) marcher en tête d'une confédération formée en Syrie. MM. de Rougé, Chabas, Maspéro et Lenormant n'ont pas hésité à reconnaître dans ce peuple des Mysiens. Sous Sétî I^{er}, des envahisseurs arrivant par la Libye comptent parmi leurs contingents les plus importants des Mashouasha. Ces Mashouasha forment, avec les Libyens, la masse des combattants contre lesquels Mineptah I^{er} dut lutter un peu plus tard. 6.103 Mashouasha furent tués. Ce furent eux qui, avec les Libyens, subirent les plus fortes pertes.⁽²⁾ Ce sont les Mashouasha qui avaient colonisé la moitié occidentale du Delta sous Ramsès III. Ils fournissaient des contingents à l'armée égyptienne. Les Mashouasha prirent aussi une part active à la quatrième invasion, dirigée par le chef Kapour. Pour avoir joué un pareil rôle dans les luttes contre l'Egypte, il fallait que ce peuple fût très nombreux en Libye. Tous les auteurs rapprochent ce nom de Masha-ouasha de celui des Mysiens. M. d'Arbois de Jubainville l'assimile à celui des Maxyes d'Hérodote.⁽³⁾ Or, Hérodote affirme que les Maxyes étaient originaires de la Troade, c'est-à-dire de la région du Thermodon et du Caïcos. Nous venons de voir que cette tribu, par ses coutumes, répondait au type des tribus d'Amazones. Il y a donc un lien direct entre les Mysiens d'Asie-Mineure et les Maxyes ou Mashouasha de Libye.

D'autres tribus libyennes avaient des noms analogues. Citons parmi eux les Massyli, puis les Mazices sur le territoire du Maroc actuel. Ce nom persiste actuellement et c'est encore l'appellation nationale des Berbères, qui tous se donnent le nom de Mazigh, Amazigh.

Il est difficile de ne pas être frappé de l'identité des mots de *Mesi*, *Mysi*, *Mada*, *Masa*, *Masha-ouasha*, *Maxyes*, *Mass-yli*, *Mazici*,

(1) HÉRODOTE, liv. VII, 74.

(2) CHABAS : *Recherches pour servir à l'histoire de la XIX^e dynastie*, 1873.

(3) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, II, p. 991.

Mazigh, *Amazigh*, qui ne se différencient que par leur finale. C'est bien là le nom national d'un même peuple, dont chaque tribu portait un nom particulier, comme le font aujourd'hui les tribus berbères. Chacune possède une appellation différente, bien que toutes se disent Mazigh ou Amazigh. Ce peuple avait essaimé de la Thrace sur le nord du Pont-Euxin, les rives de la mer Egée et le nord de la Libye.

Toutes ces tribus avaient le matriarcat ou la gynécocratie comme trait de mœurs le plus caractéristique. Cette habitude avait donné lieu à la fable des Amazones de Libye, du Thermodon, du Caucase, de Scythie.

Or, les peuples Phrygiens et leurs descendants berbères soudent l'article au substantif. On n'hésitera pas à assimiler le mot d'*Amazone* à la série des noms que nous venons d'énumérer. ⁽¹⁾ C'est exactement le même terme que Mazigh ou Amazigh. De la légende nous retombons ainsi dans l'histoire. Il devient dès lors impossible de nier l'authenticité des mythes thraco-phrygiens et même thessaïens que nous avons successivement expliqués. Tous racontent des migrations de hardis aventuriers qui, partis des bords du Pont-Euxin et de la mer Egée, allaient fonder de nouvelles colonies en Libye, le Far-West de cette époque reculée.

(1) On peut rapprocher de ce dernier nom celui des Cimmériens Alazones, d'Hérodote (IV, 17), soumis aux Scythes, et des Halizones d'Homère (*Iliade*, chant XIII), qu'Arrianos considère comme Thraces. *Fragm. hist. grec.*, t. III, p. 593.

D^r BERTHOLON.

(A suivre.)

CATALOGUE
MÉTHODIQUE ET RAISONNÉ
DES PLANTES VASCULAIRES
DE CARTHAGE & DE SES ENVIRONS

AVEC INDICATION DES PLANTES MÉDIGINALES INDIGÈNES

PAR

LE P. L. BARDIN

des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs)

Ancien professeur de Géologie à la Faculté libre des Sciences d'Angers

Membre de la Société géologique de France

de la Société linnéenne de Bordeaux et de la Société scientifique de Bruxelles

SUITE

Tribu IV. — PHASÉOLÉES.

Phaseolus. L.

- 194 *P. vulgaris*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 314. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 457.
— Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 119. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun.,
146. (Vulg. haricot.)
Hab.: cultivé. Carthage.

- 195 *P. nanus*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 314. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 119.
Hab.: jardins, cultivé. — Carthage.

La gousse du haricot, mangée avant sa maturité, s'emploie comme légume vert sous le nom de *haricot vert*, et a les mêmes qualités rafraichissantes que la chicorée, l'épinard, le chou, etc., contre la constipation, et dans certaines dyspepsies dues à l'entérite chronique épithéliale.

Tribu V. — HÉDYSARÉES.

Coronilla. — Tournef.

- 196 *C. scorpioïdes*. Koch. — *Arthrolobium scorpioïdes*. Mutel, Fl. fr.,
I, 288. — *Coronilla scorpioïdes*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 497. —
Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 136. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 287. —
Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 129. — (Mars, juin.)
Hab.: moissons, cultures. La Soukra.

Hippocrepis. L.

- 197 *H. unisiliquosa*. L. — *H. unisiliqua*. Mutel, Fl. fr., I, 289. — *H. unisiliquosa*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 502. — Gill. Magn., Nouv. fl.

fr., 137. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 289. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 130. — (Mars, juin.)

Hab.: cultures, pelouses sèches. La Soukra, La Marsa.

- 198 *H. ciliata*. Will. — Mutel, Fl. fr., I, 289. — Gren. Godr., Fl. fr., 501. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 137. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 289. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 130. — (Mars, juin.)

Hab.: pâturages secs, pentes des collines. Commun dans toute la Tunisie.

Ebenus. L.

- 199 *E. pinnata*. Desf. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 290. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 140. — (Avril, juillet.)

Hab.: sables, pelouses sèches, pentes des collines. Commun dans toute la Tunisie.

Hedysarum. Tournef.

- 200 *H. capitatum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 291. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 504. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 135. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 293. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 138. — (Avril, mai.) (Vulg. sainfoin.)

Hab.: broussailles, pentes des collines. Carthage, La Soukra, La Marsa, Sidi-bou-Saïd.

Onobrychis. Tournef.

- 201 *O. caput-galli*. Lamk. — Mutel, Fl. fr., I, 291. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 507. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 136. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 290. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 140. — (Mars, mai.)

Hab.: champs secs, pelouses arides. Tunis.

Sous-famille II. — CÉSALPINIÉES. Rob. Br.

Tribu VI. — CASSIÉES. Benth.

Ceratonia. L. (Vulg. caroubier; arabe, *karoub*.)

- 202 *C. siliqua*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 316. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 511. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 110. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 296. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 146. — (Fl.: octobre, novembre; fr.: juillet, août.)

Hab.: commun et naturalisé dans toute la Tunisie; La Marsa, Sidi-bou-Saïd, La Soukra.

Le fruit du caroubier réduit en pulpe est employé comme laxatif, en décoction, à la dose de 50 grammes par litre d'eau; on en fait aussi une conserve qui se prend dans le même but, à la dose de 20 à 60 grammes.

Sous-famille III. — MIMOSÉES.

Tribu VII. — ACACIÉES. Benth.

Acacia. Tournef.

203 A. *farnesiana*. Will. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 296. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 148.

Hab.: fréquemment cultivé dans les jardins. Carthage.

ROSACÉES. Juss.

Sous-famille I. — AMYGDALÉES. Juss.

Amygdalus. Tournef.

204 A. *communis*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 317. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 512. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 147. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 296. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 148. (Vulg. amandier.)

Hab.: cultivé pour ses fruits dans les jardins de toute la Tunisie; Carthage, Sidi-bou-Saïd, La Marsa, etc.

On retire des amandes douces une huile qui est le plus agréable purgatif des enfants, à la dose de 30 à 60 grammes, à jeun. Cette huile doit être récemment préparée, parce qu'elle rancit facilement, et devient alors irritante au lieu d'adoucir. On donne cette huile adoucissante et légèrement laxative aux enfants atteints de coliques, de vers intestinaux ou même de convulsions. Elle est utile contre les toux sèches et nerveuses, les douleurs néphrétiques et les calculs rénaux. Hufeland dit qu'il est utile, dans toutes les espèces d'hématurie, de prendre matin et soir une cuillerée à bouche d'huile d'amandes douces. Le docteur Cazin employait souvent, dans la bronchite aiguë et les toux opiniâtres, le mélange à parties égales d'huile d'amandes douces, de miel et de jaune d'œuf. Les enfants prennent très facilement cette marmelade par cuillerées à café. En la délayant dans une décoction de fleurs de coquelicot, on en fait un looch domestique peu coûteux et préférable au looch des pharmaciens.

J'ai connu un médecin qui faisait avec des coquilles d'amandes une tisane agréable et excellente, mêlée avec du lait, contre les inflammations de poitrine et contre la coqueluche. Il prenait une poignée de coquilles d'amande concassées, les faisait bouillir une heure dans un litre d'eau; il filtrait le liquide à travers un linge fin, et le donnait à boire, en sucrant suffisamment.

On emploie souvent, et avec succès, dans les migraines et dans tous les cas où il s'agit de calmer des douleurs vives, des cataplasmes préparés avec de l'eau tiède et de la *farine de tourteau*

d'amandes amères : d'abord légèrement rubéfiants, ils deviennent promptement sédatifs et calmants.

L'emploi à l'intérieur des amandes amères ne peut être fait que sous la direction d'un médecin.

Persica. Tournef. (Vulg. pêcher.)

- 205 P. vulgaris. Mill. — Mutel, Fl. fr., I, 317. — Amygdalus persica. Gren. Godr., Fl. fr., I, 513. — Persica vulgaris. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 147. — Amygdalus persica. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 297. — Persica vulgaris. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 149. — (Avril, mai.)

Hab.: cultivé dans les jardins.

Le suc exprimé des fleurs de pêcher mêlé à du sucre blanc forme le sirop de fleur de pêcher qu'on administre chez les petits enfants comme purgatif à la dose de 30 à 50 grammes.

Prunus. L. (Vulg. prunier.)

- 206 P. domestica. L. — Mutel, Fl. fr., I, 318. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 514. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 146. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 297. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 149.

Hab.: cultivé dans les jardins de la Tunisie.

Les prunes, quand elles ont été transformées en *pruneaux*, jouissent de propriétés laxatives.

Armeniaca. Tournef. (Vulg. abricot.)

- 207 A. vulgaris. Lamk. — Mutel, Fl. fr., I, 318. — Prunus armeniaca. Gren. Godr., Fl. fr., I, 513. — Armeniaca vulgaris. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 145. — Prunus armeniaca. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 298. — Armeniaca vulgaris. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 149.

Hab.: cultivé abondamment dans les jardins de toute la Tunisie.

L'abricotier excrete un suc gommeux adoucissant; son fruit est très laxatif.

Sous-famille II. — ROSÉES.

Tribu I. — EUROSÉES.

Rubus. L. (Vulg. la ronce; arabe, *allaig.*)

- 208 R. discolor. Weibl et Mees. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 546. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 156. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 301. — Rubus fruticosus, var. *ℓ.* discolor, Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 155. — (Mai, septembre.)

Hab.: broussailles. La Soukra, L'Ariana.

Les jeunes feuilles et les pointes ou extrémités de tige, en décoction, à la dose de 30 gr. par litre d'eau miellée, servent à faire des gargarismes contre les angines, l'engorgement des gencives et les aphthes.

Tribu II. — SANGUISORBÉES

Poterium. L. (Vulg. pimprenelle.)

209 *P. verrucosum.* Spach. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 308. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 157. — (Mars, juin.)

Hab.: pâturages et coteaux arides. Environs de Tunis.

Les feuilles de cette plante et des espèces voisines, infusées à la dose de 4 gr. par litre d'eau, sont astringentes et diurétiques.

Tribu III. — POMACÉES

Sous-tribu I. — *Nuculées*

Cratægus. L. (Vulg. aubépine.)

210 *C. oxyacantha.* L. — Mutel, Fl. fr., I, 358. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 567. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 166. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 309. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 152. — (Février, mai.)

Hab.: broussailles et lieux incultes. Carthage, La Goulette.

La fleur, prise en infusion, aurait une action élective sur la gorge et spécifique contre l'angine simple. Prise au début, ce serait une plante abortive de cette maladie.

211 *C. azarolus.* L. — Mutel, Fl. fr., I, 358. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 568. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 166. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 311. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 151. — (Mai, août.)

Hab.: collines, pâturages montueux. Carthage, Sidi-bou-Saïd.

Sous-tribu II. — *Pomacées*

Pyrus. L. (Vulg. poirier.)

212 *P. communis.* L. — Mutel, Fl. fr., I, 362. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 570. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 168. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 312. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 150.

Hab.: cultivé dans les jardins.

Malus. Tournef. (Vulg. pommier.)

213 *M. communis.* Desf. — *Pyrus malus.* Mutel, Fl. fr., I, 363. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 571. — *Malus communis.* Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 168. — *Pyrus malus.* Batt. et Trab., Fl. alg., I, 312. — *Malus communis.* Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 151.

Hab.: cultivé dans les jardins.

Cydonia. Tournef.

214 *C. vulgaris*. D. C. — Mutel, Fl. fr., I, 363. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 569. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 167. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 151. (Vulg. cognassier.)

Hab.: cultivé dans les jardins.

Le fruit du cognassier contient un suc qui sert à faire de la gelée, des pâtes et du sirop astringent contre la diarrhée. On se sert des graines ou pépins pour obtenir un mucilage excellent en collyre pour les maladies des yeux, contre les gerçures et pour calmer l'irritation des plaies enflammées et douloureuses. Voici comment on obtient ce mucilage : on fait macérer dans un demi-litre d'eau deux ou trois pinées de pépins de coings, on les y laisse vingt-quatre heures ou plus, s'il est besoin, en ayant soin d'agiter de temps en temps. On se sert aussi de ce mucilage en lavement contre la diarrhée.

MYRTACÉES

Myrtus. Tournef. (Vulg. myrte; arabe, *rihan*.)

215 *M. communis*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 364. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 602. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 169. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 314. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 158. — (Mai, décembre.)

Hab.: lieux incultes, broussailles. Environs de Tunis, La Soukra.

Les feuilles de myrte se donnent en décoction comme vermifuge.

Eucalyptus. Lhéritier.

216 *E. globulus*. Labillardière. — Cauvet, Elém. d'hist. nat. médic., II, 193. — Lanessan, Hist. des drogues médic., traduct., II, 512. — Bouchut et Després, Dictionn. de médec., 528. — Trab., Bot. médic., 103. — Cazin, Plant. médic., 1172.

Hab.: cultivé en Algérie et en Tunisie.

Les feuilles de l'*Eucalyptus globulus* sont très usitées en Algérie comme fébrifuges; elles ont été données avec avantage, en infusion, à la dose de 10 à 20 gr. par litre d'eau, contre les fièvres paludéennes; mais leur utilité contre les affections chroniques de la muqueuse respiratoire et leurs propriétés antiseptiques sont beaucoup mieux démontrées. Ce médicament jouit de propriétés stimulantes très caractérisées, pouvant donner une fièvre artificielle assez vive. On fait en Espagne une immense consommation de cette plante, soit contre les fièvres paludéennes, soit contre les affections pulmonaires.

GRANATÉES. D. C.

Punica. Tournef. (Vulg. grenade.)

- 217 *P. granatum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 364. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 575. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 169. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 314. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 158. — (Mai, juin.)

Hab.: cultivé dans les jardins, souvent subspontané dans les haies.

L'écorce fraîche de la racine de grenadier est employée comme anthelminthique et surtout contre le tenia. On la donne à la dose de 20 à 40 gr. bouillie dans 500 gr. d'eau qu'on fait réduire à 200 gr. et qu'on boit à jeun. Deux heures après, le malade doit prendre 30 gr. d'huile de ricin, à froid, dans du café ou dans du bouillon gras. La décoction de la racine provoque quelquefois des vomissements, des vertiges, des crampes et la syncope, mais ces accidents sont fugaces et ne laissent aucune trace après leur manifestation. (Cazin.)

L'écorce du fruit s'emploie en décoction contre la diarrhée et la dysenterie.

LYTHRARIÉES. Juss.

Lythrum. L.

- 218 *L. hyssopifolium*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 379. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 594. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 177. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 319. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 159. — (Avril, juin.)

Hab.: pâturages humides, inondés l'hiver. Tunis.

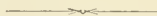
Lawsonia. L.

- 219 *L. alba*. Lamk. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 321. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 160. — (Juin, septembre.)

Hab.: cultivé dans les jardins. La Marsa, Tunis.

Cette plante est le henné des anciens; le al-henné ou le al-henna des Arabes. Sa racine contient, comme toute la plante, un principe astringent.

(A suivre.)



BIBLIOGRAPHIE

ARTHUR J. EVANS: 1° *Cretan pictographs and præphænician script*, 1895. — 2° *Further discoveries of cretan and ægean script with libyan and proto-egyptian comparison*, 1898.

Ces deux volumes ont paru en grande partie dans le *Journal of Hellenic studies* (volumes XIV et XVII). L'auteur y expose sa grande découverte d'une écriture pictographique d'abord, puis de signes alphabétiques ayant précédé l'alphabet phénicien dans la Méditerranée. Cette écriture préphénicienne avait aussi été signalée et étudiée sur les dolmens de France par M. le docteur Letourneau et sur des galets du Mas d'Azil par M. Piette. Elle était connue des anciens auteurs. J'ai pu rappeler que, d'après Diodore, Thymoïtès avait composé sur la Libye un poème en *caractères antiques*.⁽¹⁾

Je ne m'occuperai dans cette analyse que de ce qui a trait à l'Afrique mineure. M. Evans fait des rapprochements très importants entre l'écriture libyenne et tifanagh et les signes égéens et crétois d'une part, les signes égypto-libyens d'autre part. Il n'y a plus à douter de la ressemblance et évidemment de la connexion de ces signes alphabétiques entre eux. Ainsi, chaque document montre la filiation des populations égéennes avec certains éléments berbères. Ce que j'ai établi par l'analyse des légendes et aussi l'anthropologie, M. Evans le retrouve d'après l'écriture. On peut déjà prévoir que la langue sera la même : j'en ai d'ailleurs donné quelques exemples. Les essais de traduction de textes libyens que Judas, Halévy et d'autres ont tenté de faire au moyen des langues sémitiques peuvent a priori être considérés comme erronés. C'est au moyen des langues européennes, du grec ou de son dialecte phrygien, qu'il faudra tenter les interprétations. Ce sont des travaux à refaire. Le « mirage phénicien » a produit en Afrique les mêmes effets que ce que M. Reinach a si heureusement appelé le « mirage oriental » en Europe. Et cependant, M. Evans se laisse quelque peu entraîner à la suite de Halévy dans ce mirage sémitique (page 373). Il regarde l'ensemble des Berbères comme ayant un caractère « subsémitique ».

Il est vrai que, quelques lignes plus loin, l'auteur arrive à une connaissance plus exacte de la civilisation égéenne en Berbérie. D'après l'archéologie, il y reconnaît la présence de la grande race thraco-phrygienne. Les guerres contre l'Égypte et les alliances des

(1) LETOURNEAU : *Les signes alphabétiques des inscriptions mégalithiques*. Bull. soc. anth. Paris, 1893, p. 28. — PIETTE : *Les galets colorés du Mas d'Azil*. *L'Anthropologie*, 1895, n° 4, p. 387 et seq., avec album de 25 planches. — *Revue tunisienne*, avril 1898, p. 154.

Libyens et des peuples de la mer le prouvent; les Maxyes d'Hérodote se disaient d'origine troyenne; des Troyens auraient précédé les Grecs en Cyrénaïque. M. Evans s'exprime comme nous le faisons à propos d'Enée: « Enée, dans son voyage en Sicile, atterrit à Carthage. Ses aventures avec Didon sont d'autant plus importantes que nous trouvons dans ce nom la forme féminine du plus caractéristique et en même temps d'un des plus anciens noms propres libyens : *Deid*, *Didi*.

Comme complément, beaucoup de noms de personnes et de tribus de l'Afrique du Nord sont les mêmes en Europe et en Libye.

M. Evans rappelle le mythe de Cyrène et énumère quelques autres traditions que nous avons rapportées. Le parallélisme de nos études et les conclusions semblables auxquelles nous aboutissons, M. Evans et moi, sont véritablement surprenants. En tout cas, ils paraissent être la démonstration de l'exactitude de la thèse soutenue. La seule différence est que M. Evans paraît regarder les Libyens proprement dits comme aborigènes : je tendrais plutôt à voir en eux une première migration, celle décrite surtout dans les mythes d'Atlas et de Saturne. Je dirai plus tard sur quels documents se base cette interprétation.

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de ces deux remarquables volumes. Ils jettent un jour nouveau sur les peuples proto-historiques des bords de la Méditerranée. Ils font connaître une écriture non encore soupçonnée et montrent ses affinités sur les différents territoires colonisés par ces peuples. Ils apportent un nouveau document sur la colonisation égéenne de l'Afrique du Nord. Ajoutons que ces deux ouvrages sont magnifiquement imprimés. Le premier volume est orné d'une planche coloriée et de 139 figures; le second contient deux planches, quatre tableaux comparatifs des écritures et trente-cinq figures dans le texte.

D^r BERTHOLOX.

Histoire de la Tunisie depuis les origines jusqu'à nos jours, par GASTON LOTH, chargé de cours au Lycée Carnot, de Tunis. — Paris, Armand Colin et C^o, 1898. 1 vol. in-18, avec trois cartes.

Après l'*Histoire de la Tunisie*, de M. A. Pavy, ⁽¹⁾ si pleine d'érudition et d'une forme si littéraire, il ne semblait pas possible de publier un autre ouvrage sur le même sujet. Voici que ce nouveau livre a paru, et l'on constate qu'il était non pas seulement utile, mais nécessaire. C'est que la première histoire de notre pays d'adoption cherchait et a obtenu le succès surtout dans la métropole, écrite qu'elle était pour un public de lettrés et d'érudits encore trop maigre sur place.

(1) Tours, 1894, 1 vol. in-4^o.

Personne, assurément, ne niera qu'il soit agréable et même avantageux de savoir l'histoire de la contrée qu'on habite. Et qui de nous, à part quelques jeunes (heureux mortels!) se vantera de connaître, même sommairement, les fastes de la Tunisie ?

Tous, tant que nous sommes, nous avons consumé de longues, oh! bien longues heures à ressasser ce qu'on appelait et appelle probablement encore *l'histoire universelle*. Quel bagage nous en est-il resté au point de vue qui nous occupe? Nous n'ignorons point sans doute qu'avant notre ère (l'époque demeure indéterminée), il y a eu des guerres puniques : *trois* guerres, pourrions-nous préciser après un instant de réflexion. Nous avons le souvenir très vif de l'acharnement que mettait Caton (lequel?) à faire *effacer* Carthage. Les noms d'Annibal et des Scipions sonnent familièrement à notre oreille. Et c'est à peu près tout.

Encore, ces vagues et lointaines images nous apparaissent-elles, non comme de l'histoire tunisienne, mais comme un simple épisode de celle de Rome. Evidemment, nos maîtres n'avaient pas prévu que nous coloniserions un jour la Zeugitane et la Bysacène.

Instruction à refaire.

Mais quel homme mûr va se remettre à l'étude, s'il n'est entièrement libre de son temps? Or, les gens de loisir sont bien rares dans un pays neuf, ce pays eût-il, comme la Tunisie, la bonne fortune d'avoir attiré, dès la première heure, des éléments exceptionnels.

Qui alors l'étudiera, cette histoire tunisienne? Mais, les générations qui s'élèvent.

Au début, on ne voyait guère d'enfants français à Tunis, et les rues en paraissaient lamentablement tristes. Les choses, depuis, ont bien changé : quand on passe devant nos écoles à l'heure de la sortie, on constate d'un coup d'œil (avec quelle joie et quelle amertume!) qu'il n'en va pas ici comme en France, où les naissances ne suffisent plus à équilibrer les décès, et que la stérilité présente de notre race n'est point encore constitutionnelle.

De là, le besoin d'un livre élémentaire et didactique, d'un *précis*. Nul n'était plus apte à l'écrire que M. Gaston Loth, dont les conférences sur l'histoire locale ont été fort appréciées.

Pareil ouvrage n'est pas de ceux où un écrivain puisse faire montre de génie, ou même de ce qu'on entend d'ordinaire par *du talent*. Ici, précisément, le talent consiste à n'en point laisser paraître, à ne dire que l'indispensable, à rester toujours à la portée de ses jeunes lecteurs; en un mot, *à être simple*.

L'auteur y a pleinement réussi, et l'on peut affirmer que le livre fera son chemin.

Les fées, d'ailleurs, ont présidé à sa naissance (j'entends à celle du livre). Qu'on en juge : « Cette petite *Histoire de la Tunisie*, dit

l'avertissement, due à l'initiative de M. Millet, résident général de la République française à Tunis, a été publiée aux frais du Gouvernement tunisien... Le plan en a été tracé par le Directeur de l'enseignement. »

Il nous semble fort judicieusement conçu, ce plan : « Au point de vue historique, les faits sont distribués en de grandes périodes comprenant chacune plusieurs chapitres ; au point de vue pédagogique, chaque chapitre comprend trois parties : un sommaire en gros caractères destiné à entrer dans la mémoire des élèves, un récit développé de ce sommaire, et enfin des lectures extraites d'auteurs de toutes époques et de tous pays. Un lexique donne le sens de certains mots dépassant la portée des élèves et suivis d'un astérisque dans le texte. »

De notre temps, la pédagogie n'existait guère, même de nom. Nos éducateurs, on l'eût dit, n'avaient jamais eu d'enfance. Oh ! ces sombres murailles du *bahut*, qui vous suffoquaient ! Ces arides bouquins sur lesquels il vous fallait pâlir !... Et c'était le bon temps tout de même, car on était jeune, car on avait toutes les illusions, tous les espoirs, toutes les fois !...

Frrrouf ! un coup d'aile de la Fantaisie, et nous voici à cent lieues de la Régence, de son histoire, de la méthode pour l'enseigner. La pédagogie, allions-nous dire, d'invention toute récente, n'est peut-être point encore une science ; mais c'est déjà sûrement un art, comme l'était encore la médecine avant Pasteur. On voudrait retourner à l'âge de dix ans, ne fût-ce que pour avoir le bénéfice des théories nouvelles.

Pour en revenir à l'*Histoire de la Tunisie*, les lectures qui servent de complément à chacun de ses chapitres sont d'un choix heureux, celles du moyen âge surtout, car elles rendront populaires des écrivains comme Abou'l Feda, Ibn Khaldoun, El Bekri, que les érudits seuls connaissaient et qui méritent mieux ou du moins davantage.

Conclusion naturelle : nous souhaitons à M. Loth, à la Direction de l'enseignement et à la race française que l'*Histoire de la Tunisie* ait édition sur édition.

EUSÈBE VASSEL.

La restauration de l'Afrique du Nord, par le D' CARTON. Bruxelles, 1898. In-8°. Extrait du compte rendu du Congrès international colonial de Bruxelles.

On a comparé l'état actuel de l'Afrique du Nord à celui qu'elle présentait sous l'occupation romaine, et l'on a conclu de ce rapprochement que nous ne valons pas nos devanciers en tant que colonisateurs. L'infatigable apôtre que connaissent bien les lecteurs de la *Revue tunisienne*, et aussi ceux de tant d'autres revues coloniales ou

archéologiques, montre dans ce nouveau mémoire que c'est juger avec un peu trop de précipitation.

Les Romains avaient occupé un pays tout aménagé, très peuplé d'une race laborieuse et facilement assimilable. Ils n'avaient eu qu'à suivre, en les améliorant, des traditions toutes faites; et cette amélioration, ils ont mis plusieurs siècles à l'amener à son apogée.

Lors de notre arrivée, au contraire, nous n'avons trouvé qu'une contrée presque déserte, ruinée par les luttes politiques et religieuses et surtout par la longue domination d'un peuple pasteur. La foi nouvelle introduite par le conquérant présente un obstacle terrible à l'assimilation.

De plus, il paraît certain que les pluies sont moindres qu'à l'époque romaine; et comme le pays est moins boisé et moins cultivé qu'autrefois, comme les invasions barbares ont détruit les innombrables ouvrages d'art par lesquels, à mesure que le sol se dénudait et que l'humidité diminuait, l'homme suppléait aux agents naturels pour empêcher le ruissellement et la sécheresse, le régime des oueds est devenu plus torrentiel; l'eau, déjà réduite en quantité, en s'écoulant trop rapidement, ne fait plus que dénuder les pentes et jeter l'humus à la mer.

Y a-t-il remède à ce mal? Assurément, répond l'auteur. A l'aide du reboisement et des travaux hydrauliques, et, faut-il ajouter, avec le concours de bras suffisants, on rendra à l'Afrique son ancienne prospérité.

La restauration des ouvrages d'art donnera des résultats immédiats en permettant d'utiliser toute l'eau; mais le reboisement seul est capable d'augmenter la quantité de celle-ci.

A qui incombe ce travail de longue haleine? A tous, à l'Etat et aux particuliers, chacun dans sa sphère. Et avant tout, il faut protéger efficacement contre la dent des chèvres et les incendies des pasteurs les forêts et les vastes étendues de broussailles qui subsistent.

Comme moyen de peupler l'Afrique du Nord, le docteur Carton préconise les colonies militaires; il en étudie l'organisation.

Il constate d'ailleurs que les idées qu'il vient d'émettre et qu'il défend depuis dix ans ont reçu, pour la plupart, un commencement d'application en Tunisie. « Le reboisement et surtout la protection des forêts ont été entrepris sur bien des points; une enquête est faite en ce moment sur les travaux hydrauliques des anciens, par le gouvernement, qui en a déjà restauré ou reconstruit quelques-uns. La création d'un jardin d'essai, les facilités que la Direction de l'agriculture accorde aux colons pour l'introduction de certaines espèces animales ou végétales, la création d'un service de renseignements et celle d'un bulletin de l'agriculture, sont d'excellents moyens. »

Citons enfin cet axiome que formule l'auteur: « Une des conditions

essentielles de la prospérité d'une colonie, c'est la grande liberté laissée à l'initiative privée, soutenue, à la vérité, et éclairée par l'administration».

On ne saurait mieux dire.

EUSÈBE VASSEL.

Les Étapes d'un vieux turco : Hammamet, son cimetière militaire; El-Arbaïn, la tombe du lieutenant Jecker, par DÉsirÉ BORDIER, capitaine de turcos en retraite, commandant de l'ex-compagnie franche de Tunisie. Tunis, 1898. Deux brochures in-16.

Deux charmantes plaquettes imprimées comme M. Louis Nicolas sait le faire quand il veut. La couverture, en quatre couleurs sur fond gris perle, ne serait pas reniée par les artistes typographes de la métropole.

A l'intérieur, deux récits lestement troussés, spirituels sans prétention, gouailleurs sans amertume, touchants pour peu que l'occasion s'y prête. Ces deux chapitres des *Étapes d'un vieux turco* font souhaiter vivement la publication du livre, dont l'auteur nous avait déjà donné, il y a neuf ans, un léger avant-goût (*La Teumrat-er-Requiana*).

Une belle cantate de M. Ferdinand Huard sert de préface.

Il a fallu l'appât d'une bonne œuvre pour que notre excellent ami se décidât à donner au public ces nouveaux extraits; en effet, les deux brochures se vendent sous le patronage de la Société fraternelle des officiers résidant en Tunisie, au profit de l'Œuvre des tombes militaires.

Allons, mon cher Bordier, faites plus souvent la charité de cette façon-là.

E. V.

E. BERTAINCHAND ET R. MARCILLE : **Note sur la cire d'abeilles en Tunisie.** Tunis, 1898. In-8°. Extrait du *Bulletin de la Direction de l'Agriculture et du Commerce*.

Il n'existe aucune donnée certaine sur la production de la cire d'abeilles en Tunisie; mais l'exportation de cette substance donne lieu, paraît-il, à un chiffre d'affaires de 300.000 francs dans les années de récolte moyenne. C'est déjà quelque chose.

La production fût-elle plus abondante, qu'elle trouverait encore de faciles débouchés; il serait donc à souhaiter que cette industrie se développât en Tunisie, les circonstances y étant très favorables et la cire de qualité supérieure.

MM. Bertainchand et Marcille ont analysé avec le plus grand soin trente-trois échantillons prélevés sur les différents points du territoire. La conclusion qu'ils tirent de leur travail est que la composition chimique des cires de Tunisie diffère notablement de celle des cires européennes; que, par conséquent, si l'on adoptait les moyennes

fournies jusqu'ici par les auteurs, tant en France qu'en Angleterre, nos produits purs seraient taxés de fraude.

Pareille erreur, on se le rappelle, s'était produite pour nos huiles d'olive, qui, jusqu'aux travaux de MM. Müntz, Durand et Milliau, étaient toujours considérées comme falsifiées. E. V.

Direction de l'Agriculture et du Commerce : La Tunisie à l'exposition internationale de pêche de Bergen. — Board of Agriculture and Trade: Tunis at the international fishing exhibition. Tunis, 1898. Deux brochures in-8°.

Cette étude, publiée simultanément en français et en anglais, avait un but de propagande auquel il faut applaudir. Le catalogue des objets exposés n'en forme qu'une partie presque insignifiante, n'en est que le prétexte, dirions-nous, si l'expression ne risquait d'être prise en mauvaise part.

Nous y voyons que la Direction générale des travaux publics avait envoyé des modèles de bateaux et d'engins de pêche, des poissons de Tunis, Sousse et Monastir, des carapaces de tortues, deux lots de coquillages.⁽¹⁾

La Compagnie du port de Bizerte exposait une belle série de poissons de son lac; la Direction de l'agriculture et du commerce, des éponges des Kerkenna et de Gerba, du liège, de l'écorce à tan, de l'alfa, des couffins, des nattes, des poteries de Nabeul, des meubles indigènes; la saline de la Soukra, du sel et un plan-relief.

Seize exposants montraient des échantillons d'huile.

Et c'est tout, ce serait tout du moins sans la notice qui nous occupe ici. Quand nous aurons dit que la rédaction en est telle qu'on la pouvait souhaiter, un sommaire paraîtra sans doute le meilleur compte rendu :

La Tunisie des touristes et des hiverneurs : Situation. Climat. Sujets d'études. Souvenirs classiques et ruines antiques. Communications avec la France. Sécurité.

La Tunisie agricole et commerciale : Agriculture. Commerce. Commerce avec les pays scandinaves.

La Tunisie industrielle : Les forêts; le chêne-liège. Les salines. Phosphates. La pêche sur les côtes tunisiennes. La pêche du corail. Les éponges et les poulpes.

Catalogue.

Quatre photogravures et une petite carte de la Tunisie, avec indication des vignobles et des forêts d'oliviers, viennent égayer le texte. E. V.

(1) Notons en passant que les *coquilles de nacre* (n° 25) ne pouvaient guère être que des pintadines de la seule espèce qui se soit établie en Méditerranée, *Meleagrina albina* Lam.; que, par conséquent, les *coquilles de pintadine* (n° 26) n'étaient probablement pas des pintadines, mais appartenaient à un autre genre. Peut-être s'agissait-il du *Pinna nobilis* L., communément appelé jambonneau ?

INSTITUT DE CARTHAGE

V° Salon tunisien

L'ouverture du Salon a eu lieu le 13 avril, à l'Hôtel des sociétés françaises.

A trois heures précises, M. Millet, résident général, a fait son entrée, accompagné de M^{me} Millet et de ses maisons civile et militaire.

M. Fabry, président de l'Institut de Carthage, étant parti pour France, appelé par un motif urgent, M. Pavy, président de la Commission du salon, a reçu le Résident général et a prononcé le discours suivant :

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Comité-Directeur de l'Institut de Carthage et la commission chargée par ce comité d'organiser le cinquième salon tunisien sont heureux de vous souhaiter la bienvenue et de vous présenter leurs respectueux hommages.

Après le brillant succès du salon de 1897, honoré de la visite des ministres de la République, des membres du Parlement venus aux fêtes de Sfax, et tout rayonnant de l'exposition des peintres orientalistes français, il semblait malaisé d'obtenir cette année un résultat satisfaisant.

Aussi les conseils d'une prudence timide ne nous ont-ils pas manqué.

On se demandait, et l'on nous demandait, pourquoi tenter cet effort d'un salon annuel ? Ne fallait-il pas mieux espacer davantage nos manifestations, qui gagneraient en éclat ce qu'elles perdraient en fréquence, et limiter nos ambitions à la création d'un salon biennal ou triennal ?

L'Institut de Carthage n'a point écouté ces décourageants avis.

Il a cru qu'il ne devait pas rompre avec ses propres traditions. Il a pensé qu'il ne pouvait pas renoncer subitement à une œuvre créée non sans peine, encouragée par les Roujon, les Saladin, les Jules Pillet, déjà consacrée par quatre années d'un succès croissant, qui semble définitivement fondée et qui peut ajouter, dans une certaine mesure, au prestige et à la prospérité de notre patrie d'adoption.

L'art est, en effet, pour un pays, tout à la fois une source de gloire, un élément précieux de force et de vie et l'un des facteurs les plus puissants de la fortune publique. C'est, du reste, ce que nous disait naguère, ici même, avec sa haute compétence en la matière, M. Bénédite, l'éminent conservateur du musée du Luxembourg.

Et les faits sont là pour donner à ses paroles une constante et solennelle confirmation.

Quelles sont, à l'heure qu'il est, les œuvres de l'antiquité qui nous racontent le plus éloquemment la grandeur et la magnificence de la vieille Rome ou de la Grèce antique ?

Ne sont-ce pas les marbres admirables qui paraissent, dans le fini de leurs

traits et de leurs draperies, sortis hier de l'atelier de l'artiste et tout frémissants encore sous les coups évocateurs de son merveilleux ciseau ?

Ne sont-ce pas les incomparables bas-reliefs et les mosaïques achevées trouvées dans les ruines des villas romaines peuplant jadis les solitudes actuelles de la Régence, qui nous racontent le mieux les splendeurs de l'Afrique romaine ?

Le prestige et la puissance de l'art ? Où pourrait-on jamais être mieux placé pour les comprendre que sur les ruines de cette Carthage disparue sans laisser d'autres traces de sa gigantesque et séculaire puissance, que les rares vestiges de ces arts dédaignés par elle, quand son génie commercial dominait le monde ?

Combien mieux inspirées furent ces petites républiques, commerciales pourtant elles aussi, de Venise, de Florence, d'Amsterdam, où se sont épanouies les plus brillantes floraisons artistiques ! Déchues de leur grandeur politique et de leur souveraineté commerciale, elles gardent, grâce à leur culte du beau, une royauté que le temps ni les hommes ne leur arracheront jamais.

Le présent est et l'avenir sera un perpétuel recommencement.

Aujourd'hui, comme hier, comme demain, le pinceau du peintre et le ciseau du sculpteur ont été, sont et resteront les plus infaillibles propagateurs d'une idée et les premiers facteurs d'une réputation.

La popularité de la peinture et la popularité de la statuaire, voilà qui vaut surtout pour la vulgarisation d'une contrée ou la célébrité d'un individu.

On l'a dit fort justement : les toiles d'Horace Vernet, de Fromentin, de Guillaumet ont, certes, autant fait pour fixer les regards de la France sur l'Algérie que les victoires de nos généraux, les travaux de nos ingénieurs et les lois de nos hommes d'Etat.

Voilà pourquoi, Monsieur le Ministre, vous avons tenu à ne pas interrompre le courant artistique que nos prédécesseurs se sont efforcés, depuis quatre ans, d'attirer vers la Tunisie.

Et tout à l'heure, en parcourant les salles de ce palais que vous avez bien voulu mettre à notre disposition, devant le nombre et surtout devant la qualité des œuvres que notre commissaire général, M. Paul Proust, y a rassemblées avec un dévouement digne de tout éloge et disposées avec un goût parfait, vous applaudirez, j'en suis sûr, à notre résolution.

Vous dévoilerai-je même, à ce propos, nos plus secrètes pensées et vous dirai-je le dernier mot de nos ambitions ?

C'est de faire, peu à peu, de Tunis le véritable centre de l'art oriental. C'est d'amener progressivement notre Salon tunisien à devenir le rendez-vous obligatoire de tout ce qui, dans le domaine des arts, se pique d'orientalisme. C'est de faire, enfin, de nos expositions le lieu de consécration définitive de tous les talents qui cherchent, par la reproduction des hommes et des choses de l'Orient, à s'imposer à l'attention du public.

Avec la magnificence de nos costumes indigènes, avec le charme pénétrant des mœurs locales, avec la magie de notre ciel, de notre lumière, de notre azur, de notre air si transparent ; avec nos grands palmiers et nos fruits d'or ; avec notre sol tout parsemé de ruines et de souvenirs ; avec les délicieuses visions qu'offrent, de tous côtés, nos blanches cités, fort heureusement respectées malgré les exigences du progrès moderne, cette ambition, pour grande qu'elle soit, n'est ni irraisonnée ni irraisonnable.

Aussi, nous espérons fermement la réaliser un jour et voir notre humble

Salon, si modeste dans ses débuts, transformé en un sanctuaire où tout artiste, digne de ce nom, viendra recevoir le baptême de l'Orient.

Déjà, par leur venue, la *Société des peintres orientalistes français* et l'*Union comtoise des arts décoratifs* ne nous ont-elles pas donné et ne nous donnent-elles pas comme un avant-goût des réalités durables de ce jour ?

Naguère, dans des pages étincelantes sur *nos devanciers en Tunisie*, une plume exquise écrivait : « Les *Roumis* d'aujourd'hui continuent les Romains d'autrefois, et l'instinct des tribus ne se trompe pas en nous désignant ici par le nom « des chefs de la grande famille latine. »

Mais nul n'ignore l'influence considérable qu'ont eue les Romains d'Afrique sur la littérature et sur les arts de leur temps.

Pourquoi donc, Français d'Afrique, héritiers et continuateurs de ces Romains d'antan, n'essaierions-nous pas, à notre tour, par des encouragements prodigués spécialement à l'étude du coloris et des chaudes tonalités africains, d'exercer, nous aussi, une part de légitime influence sur le mouvement littéraire et artistique de notre époque ?

Nous caressons un autre rêve encore, Monsieur le Ministre, et nous avons encore une autre ambition.

Nous voudrions que notre Salon devint un centre de conservation et de résurrection pour les arts indigènes, qui, pendant des siècles, firent la gloire et la fortune de ce pays.

La céramique, la sparterie, les armes richement incrustées de nacre, d'argent et d'or, les broderies, les tissus précieux et ces arabesques si délicatement ciselées sur plâtre par la fantaisie d'ouvriers inimitables, qui portaient au loin la renommée de Tunis, sont malheureusement, hélas ! en train de disparaître pour toujours.

Il faudrait empêcher cette irréparable disparition. Puisque les destinées de la Régence sont maintenant liées à celles de la France, il faudrait sauver les fragments d'un patrimoine désormais national ; il faudrait réveiller et stimuler les derniers représentants de ces arts locaux ; il faudrait encourager leurs maîtres vieillissés à façonner des élèves et les inciter à transmettre aux générations présentes, avec des œuvres semblables aux œuvres antiques, les secrets et les méthodes qui menacent de descendre bientôt, comme eux, et avec eux, dans l'éternel oubli de la tombe.

Si nous vous disons toutes ces choses, ce n'est pas uniquement, croyez-le bien, Monsieur le Ministre, pour la délicate jouissance de développer devant un esprit aussi éminemment cultivé que le vôtre et aussi épris de littérature et d'art, des idées et un programme qui ne peuvent manquer de lui sourire.

Nous avons un autre but.

Dans nos persévérants efforts pour réaliser ces aspirations, aider au relèvement des arts indigènes et diriger vers la Tunisie un courant puissant et régulier d'émigration artistique, nous avons toujours été secondés par la haute bienveillance de votre prédécesseur et par la vôtre.

Eh bien ! c'est ce concours bienveillant, auquel nous ne fîmes jamais vainement appel dans le passé, que nous sollicitons plus généreux encore, s'il est possible, pour l'avenir.

Nous en avons plus que jamais besoin, en effet, pour mener à bien la double et patriotique mission que s'est attribuée l'Institut de Carthage et dont je viens de vous entretenir.

Nous y comptons d'autant plus d'ailleurs que vous nous donnez, en ce moment même, une preuve nouvelle de votre sollicitude en vous arrachant aux grandes occupations qui vous assiègent à la Maison de France pour venir présider la séance d'ouverture de cette exposition.

Permettez-moi de vous dire, en finissant, Monsieur le Ministre, combien nous sommes touchés de cette marque d'affectueuse sympathie et de vous en exprimer hautement notre très vive et très profonde gratitude.

De chaleureux applaudissements ont salué ce discours. M. Millet y a répondu par une de ces improvisations primesautières, pétillantes d'esprit, qui déconcertent le compte rendu.

Il a remercié M. Pavy de ses paroles et félicité l'Institut de Carthage de l'œuvre qu'il accomplit au nom de légitimes ambitions.

« Je suis de cœur avec vous, a déclaré M. le Ministre, et vous le savez bien, car je n'hésite pas devant certaines dépenses de luxe, inspirées par cet axiome bien français : le superflu, chose si nécessaire.

« C'est l'honneur de notre pays que de ne pouvoir se répandre sans provoquer partout une merveilleuse éclosion artistique. C'est l'honneur de la France que de représenter dans le monde l'École de la Beauté. Sans chauvinisme, si l'on jette un coup d'œil sur les autres peuples, on constate partout des périodes espacées d'éclat artistique séparées par des époques de nuit et de sommeil. En France, au contraire, toujours nous voyons des périodes d'art succéder à des périodes d'art, parfois différentes, s'inspirant de diverses écoles, mais toujours fidèles au culte de l'idéal.

« A notre époque même, si la civilisation européenne a un charme et un sourire, ce sourire lui vient de la France. Si l'on rayait la France de la carte du monde, un immense ennui s'appesautirait sur l'univers difforme. Dès les premiers pas de leur colonisation en ce pays, les Français y ont apporté ces traditions. C'est d'elle que naquit ce Salon tunisien bien modeste encore, mais qui cependant a déjà toute la signification d'un symbole caractéristique. Quelle est l'autre nation que l'on verrait depuis moins de vingt ans sur une terre et déjà y organiser des expositions de peinture et des manifestations artistiques ?

« Soyons fiers de cette disposition de l'âme française. Elle ne relève pas seulement du monde immatériel ; elle ajoute même son prix aux réalités de l'existence, et c'est chose utile, non moins que belle, que d'apporter en ce pays africain la grâce et le sourire de la France.

« Le pain quotidien est meilleur quand nous le trempions dans un peu d'illusion. »

Le Résident général ajoute que ce culte du beau, qui est l'apanage de la race française, trouve ses fidèles parmi les membres de

l'Institut de Carthage, et il les engage dans leur propagande à se tourner vers l'œuvre artistique indigène.

Ce serait encore un résultat heureux si ces efforts pouvaient gagner au goût du beau quelques-uns de nos colons; les persuader qu'il ne suffit point de créer des exploitations de rapport et que ce n'est point un sol perdu que celui consacré autour de la maison à planter un jardin de fleurs; que sur les murs nus une peinture, une tenture ne sont point choses inutiles. Ainsi peut-être ils arriveraient à se plaire chez eux, à faire surtout que leurs femmes se plaisent en leurs demeures. Ce résultat serait un grand bienfait pour la colonisation. La femme française, plus que toute autre, a besoin d'avoir autour d'elle un peu de cette grâce qui distingue notre patrie.

Toutes les tentatives faites pour développer en ce pays l'amour et le goût des belles choses sont donc utiles. C'est pour cela que lui-même a voulu donner à ces belles choses une demeure où elles fussent chez elles et qu'il leur a consacré ce Palais des arts dont la dépense lui est imputée à crime par les économistes rigoureux.

Comme l'orateur qui lui a parlé au nom de l'Institut de Carthage, il croit que Tunis aura toujours pour les artistes un puissant attrait de couleur orientale.

Toutefois, il n'approuve qu'à demi les visées ambitieuses qui voudraient faire du Salon tunisien le rendez-vous des orientalistes. Les meilleurs d'entre eux perdraient trop à exposer leurs œuvres à côté des modèles qui les ont inspirées. Il aimerait mieux voir apporter ici des paysages garnis d'arbres. Leur vue donnerait peut-être la bonne idée d'en planter.

M. Millet dit qu'il aimerait mieux voir poursuivre une conséquence à ses yeux plus importante en aidant la France à apporter dans l'art arabe l'influence de son bon goût.

La Tunisie a connu de glorieuses époques artistiques; il en reste de magnifiques vestiges; c'est eux qu'il faudrait revivifier et forcer à se reproduire.

« Nous y aiderons, dit M. le Ministre, en créant des ateliers; nous y aiderons surtout en empêchant les derniers maîtres de ces arts indigènes de mourir de faim et en leur permettant de former de jeunes élèves auxquels ils transmettront leurs secrets et qui rééditeront leurs chefs-d'œuvre.

« Ce sera comme le symbole extérieur du succès du Protectorat si, à côté de la réussite en Tunisie de l'œuvre française, on peut placer cette résurrection de l'art indigène.

« Ainsi l'influence artistique de la France marchera dans une voie heureusement féconde, parallèlement à son influence politique et morale. »

S'adressant, en terminant, à M. Pavy, le Résident général se féli-

cite du choix fait par l'Institut de Carthage, pour lui porter la parole, d'un homme dont il prise au plus haut point les grandes qualités et auquel il est heureux de donner un témoignage public de son estime.

D'unanimes et vifs applaudissements expriment à M. Millet combien ses paroles ont été goûtées.

La proclamation des récompenses décernées à l'occasion du V^e Salon tunisien a eu lieu à l'Hôtel des sociétés françaises, le 14 mai, à trois heures de l'après-midi.

M. le général baron de Sermet, commandant les troupes de la Division d'occupation, y assistait.

Le Résident général, empêché de venir présider cette fête, avait délégué, pour remplir ce rôle, M. Gauckler, directeur des Antiquités et Arts dans la Régence.

M. Pavy, président de la Commission du Salon, a prononcé le discours suivant :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS,

Le représentant du Gouvernement de la République, autour duquel nous sommes si fiers de nous grouper dans toutes nos manifestations françaises, se trouvant dans l'impossibilité, malgré ses désirs et les nôtres, de présider, à cette heure, la distribution des récompenses aux lauréats du V^e Salon tunisien, ne pouvait choisir, pour le suppléer dans cette fonction, une personnalité plus sympathique à tous que la vôtre.

Il est né sous une heureuse étoile, le Salon tunisien ! A peine ouvrait-il les yeux à la lumière, dans un local prêté gracieusement à l'Institut de Carthage par la Société maltaise, que le ministre d'alors, M. Ch. Rouvier, daignait le recevoir des bras du docteur Bertholon et lui servait, tout à la fois, de parrain et d'appui.

Peu de mois après, M. Rouvier nous quittait, emportant avec lui la reconnaissance affectueuse de notre association. Mais, en même temps, nous apprenions le nom de son successeur ; et la renommée, traversant les flots plus vite que le vaisseau chargé de le transporter sur nos rivages, atténuait nos regrets, sans diminuer notre gratitude, en nous donnant l'assurance que le nouveau résident général de France serait le plus lettré de nos collègues et le plus artiste de nos membres.

Effectivement, depuis que M. René Millet a posé le pied sur la terre de Tunisie, il n'a pas laissé passer une occasion de nous témoigner ses ardentes sympathies. Il ne m'appartient pas de rappeler ici ce que lui doit l'Institut de Carthage dans ses manifestations littéraires et scientifiques. Mais, président actuel de son Comité artistique, je puis dire combien son concours bienveillant et son patronage efficace ont puissamment secondé nos efforts pour ressusciter les arts tunisiens et faire peu à peu, de Tunis, le rendez-vous obligatoire de tous les artistes qu'enthousiasment le ciel si bleu, la lumière si intense, les couleurs si vives, les nuances si délicates, les sites si variés, les paysages si étranges et les coutumes ignorées de notre mystérieuse et séduisante Afrique.

Parviendrons-nous, sous ce double rapport, à la pleine réalisation de nos désirs ? L'avenir le dira. Nous l'espérons toutefois. Et nos espérances ne paraissent point chimériques si, remontant à l'humilité de nos débuts, nous mesurons le chemin déjà parcouru et nous comptons les progrès déjà réalisés dans l'espace de cinq années.

Tandis que les œuvres exposées au salon de 1894 ne dépassaient pas le chiffre de 200, et que cette première tentative semblait être l'expression artistique d'un seul maître, le nombre des œuvres exposées en 1895 s'élevait à celui de 448.

Pour atteindre ce chiffre, il est vrai, le Comité d'organisation, que présidait le regretté commandant Servonnet, avait dû faire appel à tous ceux qui possédaient ici des collections.

Cela n'empêchait pas le pauvre commandant de dire, avec son grand cœur et sa haute raison, dans une cérémonie analogue à celle qui nous rassemble : « Tous ceux qu'aucun parti n'aveugle; tous ceux qui ont considéré notre exposition dans son ensemble sans s'arrêter à certaines imperfections de débuts qu'il serait facile, mais peu généreux, de critiquer; tous ceux qui n'ont envisagé que l'élévation du but que nous désirons atteindre, tous ceux-là, dis-je, partageront avec nous cette confiance dans la réussite d'une entreprise que nous sommes résolus de poursuivre pour le plus grand bien de la renaissance de l'art dans ce pays. »

Ces fortes paroles trouvaient d'ailleurs un merveilleux écho dans celles que prononçait alors M. Jules Pillet, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, inspecteur de l'enseignement du dessin et des musées, en mission temporaire auprès du Gouvernement tunisien : « En quittant la capitale, disait-il, aussitôt après avoir, en Parisien qui se respecte, assisté au vernissage du Salon de 1895, je m'attendais fort peu, je l'avoue, à trouver à Tunis un autre salon tout aussi bien présenté; rempli, lui aussi, d'œuvres de valeur; un salon faisant honneur, à la fois, aux artistes qui ont exposé et aux personnes de dévouement et de goût qui ont organisé cette manifestation artistique. »

Le Salon de 1895 avait eu la bonne fortune de pouvoir s'étendre à l'aise dans les vastes salons du palais Cohen; celui de 1896, placé sous la présidence de M. Goin, dut se contenter de l'aimable hospitalité qu'on lui offrait dans les salles du passage Bénévent. Elles étaient relativement étroites. D'où, nécessité de restreindre le nombre d'exposants. Deux cent quatre-vingt-dix œuvres seulement furent donc admises, et aucun emprunt ne fut fait ni n'a été fait depuis lors aux collections locales. Aussi, malgré ses proportions réduites, cette exposition donnait encore le sentiment d'un tel effort artistique, que M. Roujon, l'éminent directeur des Beaux-Arts, charmé de cet effort, s'engageait spontanément à nous envoyer, l'année suivante, les tableaux de ses amis et les toiles audacieusement troublantes de la Société des peintres orientalistes français.

Tout étincelant de ces étoiles, le Salon de 1897 s'ouvrit donc triomphalement avec ses cinq cent cinquante numéros. Aussi, combien vous aviez raison, Monsieur le Directeur, de dire au public choisi qui se pressait pour assister à la distribution des récompenses : « Le IV^e Salon tunisien a eu un très grand succès. Il est devenu réellement digne du titre un peu ambitieux qu'il porte. « Tel qu'il est, il ne serait déplacé nulle part. Je sais des expositions parisiennes dont on fait grand bruit, chaque année, et qui sont loin de le valoir. »

Ajoutons que ce Salon inaugurerait l'ancien palais Cohen luxueusement restauré, et transformé momentanément en Palais des arts avant de porter le nom d'Hôtel des sociétés françaises sous lequel il nous abrite aujourd'hui.

Devant ces splendeurs réunies et ce succès retentissant, l'on comprendra les hésitations de ceux qui redoutaient, pour l'honneur du Salon tunisien, l'épreuve de l'année 1898.

L'Institut de Carthage, fort heureusement, ne s'est pas découragé. Il n'a pas voulu que sa création mourût, même ensevelie dans un triomphe, et il s'est empressé de nommer une commission chargée de ne laisser interrompre, à aucun prix, le courant artistique créé entre la France et la Tunisie.

Cette commission, suivant les instructions reçues, s'est donc mise au travail; et, bientôt, sans réclame et sans bruit, dans un laps de temps très court, elle réunissait plus de trois cents œuvres, signées par des artistes dont un grand nombre ne sont pas des inconnus et dont beaucoup ont obtenu, dans les expositions de Paris, les plus hautes et les plus flatteuses distinctions. C'est ainsi que dix-sept de nos exposants sont hors concours; que huit sont décorés de la Légion d'honneur, et qu'une douzaine d'autres sont officiers de l'Instruction publique ou officiers d'Académie.

Jamais, jusqu'à présent, le Salon tunisien n'avait encore été fréquenté par un aussi grand nombre d'artistes *arrivés*.

Aussi jamais, on peut le dire, la valeur moyenne des œuvres exposées n'avait égalé la valeur moyenne des œuvres rassemblées dans cette exposition de 1898.

Le courant artistique, qui nous venait de France depuis quatre ans, loin de se ralentir ou de s'épuiser, comme on le craignait, s'est donc, au contraire, révélé, cette année, plus profond et plus large encore que les années précédentes.

Ce n'est d'ailleurs plus seulement de France qu'un courant artistique puissant se dirige vers nos côtes africaines. Ce courant commence à se faire sentir en Belgique, en Allemagne, en Italie et jusqu'en Norvège. Sculpteurs et peintres nous ont envoyé, de ces diverses contrées, des œuvres du plus haut mérite, et le mouvement qui se dessine ainsi vers nous ne fera certainement que s'accroître dans l'avenir.

Il est donc bien définitivement fondé, notre Salon tunisien, et fondé, Monsieur le Directeur, beaucoup plus encore par le ministre auquel vous apportez votre précieuse collaboration que par nous.

N'est-ce pas lui, en effet, qui, répondant au vœu de M. le Directeur de l'enseignement, notre vénéré président d'honneur, « a toujours encouragé nos efforts, a facilité nos premières armes et nous a généreusement tendu cette « main » dont M. Maehuel sollicitait pour nous, en termes chaleureux que nous n'avons pas oubliés et que nous n'oublierons jamais, « la sympathique et « secourable étreinte » ?

N'est-ce pas lui qui nous a noblement aidé à faire face aux difficultés des débuts? Lui encore qui nous abrita et qui nous abrite dans ce palais? Lui toujours qui daigna, maintes fois, s'arracher aux accablants labours pour nous témoigner publiquement, par sa présence et sa parole étincelante et charmante, l'intérêt qu'il nous porte? Lui, en un mot, qui, comme Jean II de Portugal avec Barthélemy Diaz, a changé pour nous l'écueil redoutable des premières

années en Cap de Bonne-Espérance? Veuillez le remercier de notre part, Monsieur le Directeur, de toutes ces bontés et de tous ces dévouements à notre œuvre de civilisation et de progrès!

Permettez-moi d'associer à M. le Résident général de France, dans l'expression de notre gratitude, la personne auguste du souverain de ce pays, de Son Altesse Ali-Bey, qui veut bien, chaque année, décerner à nos lauréats quelques distinctions honorifiques, de plus en plus recherchées, dans son ordre du Nichan-Iftikhar.

Je ne saurais finir sans adresser aussi nos remerciements à M. le directeur de l'Enseignement public et à vous, Monsieur le Directeur des Antiquités et des Arts, qui nous avez tant de fois témoigné votre affectueux attachement; à la presse, et spécialement à *la Dépêche tunisienne* et au *Protectorat*, qui ne nous ont jamais marchandé leur concours le plus chaleureux et le plus désintéressé.

Merci enfin à vous, Messieurs les Exposants, et à vous tous, Mesdames et Messieurs.

Le Salon tunisien, c'est vous surtout qui le faites. Nous ne sommes que des intermédiaires. Il est votre ouvrage en réalité! Laissez-moi donc, en finissant ce trop long discours, vous adresser, avec nos remerciements les plus vifs et les plus sincères, non pas l'adieu des séparations définitives, mais l'*au revoir* qui résume notre foi profonde et nos invincibles espérances dans l'avenir!

M. Gauckler a pris alors la parole.

Se félicitant du choix dont M. le Résident général l'a honoré en le déléguant à cette présidence, il s'est déclaré incapable d'essayer de le remplacer et s'est refusé à prononcer un discours.

Il a, d'ailleurs, annoncé qu'il allait donner lecture d'une liste ayant son éloquence. Cette liste était celle des distinctions honorifiques accordées, à l'occasion du Salon, dans l'ordre du Nichan-Iftikhar.

Ont été nommés :

Au grade de commandeur : M. Eugène Sadoux, inspecteur des Antiquités et Arts.

Au grade d'officier : MM. Belloc Jean-Baptiste, sculpteur à Tunis; Cauchois, artiste peintre à Paris; Léon Perrault, artiste peintre à Paris; Jean Froment-Meurice, sculpteur à Paris; Civiletti Benedetto, sculpteur à Palerme; Castex Degrange, artiste peintre à Lyon.

Au grade de chevalier de 1^{re} classe : MM. Noailly Francisque, artiste peintre à Alger; Boeswillwald Émile, artiste peintre à Paris; Coindre Gaston-Jean, dessinateur à Neuilly-sur-Seine; Boudot Léon, artiste peintre à Besançon; Interguglielmi, artiste photographe à Palerme; Si Chadly ben Abdelkader, fabricant de soieries à Tunis; Si Younès Barbouehi, marchand d'objets arabes à Tunis; de Retz Eudes, à Arras; Albert Samama, à Tunis; Alexandre Duchemin, à Paris; Si Béji el Kammarti, artiste sur bois à Tunis.

M. Paul Proust, commissaire général du Salon, a donné, à son tour, lecture des récompenses décernées par le Jury.

Sont mis hors concours les artistes dont les noms suivent et qui occupent cette situation au Salon de Paris : MM. Brunet-Debaines ; Isenbart ; Iwill ; Lematte ; Zviller ; Becquet ; Loiseau-Rousseau ; Chudant ; Dagnan-Bouveret ; Lunois ; Muenier ; Perrault Léon ; Benedetto Civiletti ; Boudot ; Scherrer.

Ont obtenu :

Médailles d'argent : MM. Ernst, peinture ; Goepf, peinture ; Guérin, peinture ; Liol, peinture ; de la Nézière, peinture ; Mellbye, peinture ; Polack, peinture ; Trémolières, peinture ; Taupin, peinture ; M^{me} Paule Boeswillwald, aquarelle ; M. Spaddy, aquarelle ; M^{me} la comtesse Albazzi, sculpture ; M. Henry Nocq, sculpture.

Médailles de bronze : M^{me} Charderon, peinture ; M^{me} Poncin, peinture ; M^{me} Plantier-Vassal, peinture ; MM. Bauré, peinture ; Adler, peinture ; Cartier-Karl, peinture ; Renard Mary, peinture ; M^{me} Solanet, peinture ; MM. Rémy Saint-Loup, peinture ; Renard Mary, peinture ; Perrault Henry, peinture ; Steinhel, peinture ; Vaysse, peinture ; M^{me} Antoinette Chavagnat, aquarelle ; M. Eustache Sylla, sculpture.

Des *mentions honorables* ont été décernées à M^{me} F. d'Alvar ; MM. Baratte ; Borel ; Canet ; Ed. Célérier ; J. des Essarts ; M^{me} Faux-Froidure ; MM. Galmiche ; Girardot ; Gruet ; Guinier ; F. Lambert ; Landry ; M^{me} Marie Lévêque ; Léonie Louppe ; M. Lux ; M^{me} Offner ; MM. Pelosi ; Prost ; M^{me} Signard ; M. Tillier.

Les artistes dont les noms suivent, et qui ont précédemment obtenu une 1^{re} médaille au Salon de Tunis, sont mis hors concours : MM. Paupion, Rovel, Romberg, Paul Lafond et Poseler.

Est également classé hors concours : M. Raoul Quénioux, en sa qualité de professeur de peinture et de dessin.

Conservent leur situation actuelle les artistes précédemment récompensés à Tunis : MM. Delaplanche, Mouso, Boze, M^{me} Vouner Burnett (2^e médaille) ; Gentz et Renaudot (3^e médaille).

En vertu d'une décision du Comité, MM. Masserano, Valensi et Dubois n'ont pu prendre part au concours, leurs œuvres n'étant parvenues au Salon qu'au cours de l'exposition et n'ayant, par conséquent, pas pu figurer au livret des exposants.

A l'occasion du Salon, M. Gauckler, directeur des Antiquités et des Arts, a été promu au grade de grand-officier dans l'ordre du Nichan-Ifflikhar ; M. Paul Proust a été nommé officier d'Académie.

Section des Sciences médicales

Vers le milieu d'avril, huit médecins membres de l'Institut de Carthage, MM. les docteurs Adda, Bertholon, Bresson, Brignone,

Camilleri, Cuénod, Lemanski et Loir, décidaient la création d'une section des Sciences médicales dépendant de l'Institut. Un appel à leurs confrères amena trente adhésions nouvelles, celles de MM. les docteurs Bensasson, Bonan, Braquehayé, Bruch, Busacca, Campaniolo, Cardoso, Cassanello, Cirincione, Dinguiçli, Ferrini, Funaro, Gamet, Géraud; M^{lle} Gordon, docteur en médecine; MM. les docteurs Lévi, Macotta, Molco, Morpurgo, Motheau, Mugnaini, Onnis, Ossian-Bonnet, Pace, Pratz, Saulillana, Sbrana, Scemauna de Gialluly, Schoull, Stresino.

La première réunion a eu lieu le 30 avril; le règlement suivant y a été adopté à l'unanimité :

RÈGLEMENT

Il est créé une section des Sciences médicales parmi les membres de l'Institut de Carthage. Pour faire partie de cette section, il faut être docteur en médecine, vétérinaire ou pharmacien diplômé et demander son inscription au président de la section au moins quinze jours avant la séance où on prononcera l'admission.

Les membres de la section paieront une cotisation supplémentaire de six francs en dehors de celle de douze francs de l'Institut de Carthage.

La section se réunira le 15 de chaque mois; lorsque le 15 sera un dimanche, la séance sera remise au lendemain.

Tous les ans, à la séance du mois de mai, on procédera à l'élection du bureau qui se compose d'un président; d'un vice-président qui deviendra président l'année suivante et sera alternativement français ou étranger; d'un trésorier; d'un secrétaire général; d'un secrétaire archiviste.

Il a été ensuite procédé aux élections, qui ont donné les résultats suivants :

BUREAU POUR 1898-99

MM. les D^r BERTHOLON, président;
FUNARO, vice-président;
BRIGNONE, trésorier;
LOIR, secrétaire général;
LEMANSKI, secrétaire-archiviste.

Enfin, il a été décidé que les publications seraient faites en français.

Ont été admis ultérieurement comme membres de la section des Sciences médicales : MM. Brignone, Catat, Chabert, Cipola, le docteur Costa, Ducloux, Dugois, le docteur Errera, E. Henri, le docteur des Hières, le docteur Kunitz, Née, le docteur Piraino, Provenzal, Røser, Sbrana, Sinigaglia, le docteur Triolo.

Œuvres d'art appartenant à l'Institut de Carthage

A l'issue du V^e Salon tunisien, l'Institut de Carthage a reçu en dons, de leurs auteurs, les œuvres suivantes :

16 *Les terrasses d'Alger vues de la Casbah*, tableau de M. CHUDANT (n° 279 du livret).

17 *Vallée d'Ambie (Isère)*, pastel de M. IWILL (n° 86).

18 *L'automne à Saint-Cénéry (Orne)*, tableau de M. MARY RENARD (n° 192).

19 *Chemin de banlieue*, tableau de M. VAYSSE (n° 307).

20 *Il lavatore*, statue plâtre de M. CIVILETTI (n° 247).

21 Panneau de vues photographiques, de M. INTERGUGLIELMI (n° 264).

Œuvres d'art confiées à l'Institut de Carthage

Ont été achetés par l'Institut de Carthage pour le compte du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et sont gardés en dépôt en vue de la création d'un musée :

123 *Le hameau de Cervérieux (Ain)*, tableau d'APPIAN (n° 4 du livret).

124 *Le matin au Valbois (Doubs)*, tableau de M. ISENBART (n° 83).

125 *Chaîne de prisonniers arrivant sous les remparts de Maraksch (Maroc)*, dessin de M. ROMBERG (n° 201).

126 Médaillon d'après Boticelli, plâtre de M. BELLOC (sans numéro).

N.-B. — Les numéros 118 à 122 de la liste publiée dans notre fascicule d'avril, page 276, ont été achetés au Salon de 1897, et non à celui de 1896 comme nous l'a fait dire une erreur typographique.

Présidence d'honneur

M. le général de division baron de Sernet, commandant la division d'occupation de Tunisie, a bien voulu accepter le titre de président d'honneur de l'Institut de Carthage, que le Comité-Directeur lui a décerné à sa séance du 12 mai.

Décorations

Indépendamment des distinctions mentionnées à l'occasion du Salon, ont été nommés, à notre connaissance : officiers de l'Instruction publique, MM. le lieutenant-colonel Dolot, A. Fabry, Gauckler, J. Valensi ; officiers d'Académie, MM. Bordy et D. Novak.

Note de M. Albert Gaudry

A propos de son étude *La pintadine de Vaillant et l'acclimatation de la mère perle sur le littoral tunisien*, publiée dans notre fascicule d'avril, M. Eusèbe Vassel a reçu les lignes suivantes de M. Albert Gaudry, membre de l'Académie des sciences et professeur au Muséum d'histoire naturelle :

« Remerciements pour la note de M. Vassel qui me semble de la plus haute importance, et tous mes vœux pour qu'on la mette à profit. Affectueux souvenirs.

« 19 mai 1898. Paris.

« ALBERT GAUDRY. »

*Monsieur Eusèbe Vassel, secrétaire général de l'Institut de Carthage,
Tunis.*

Admissions

Ont été admis comme membres actifs de l'Institut de Carthage : MM. le docteur ADDA ; Jules AMAT, vérificateur en chef des poids et mesures ; les docteurs BENSASSON et Jules BRAQUEHAYE ; BRIGNONE, pharmacien ; les docteurs Eugenio BUSACCA, CAMPANILOLO, Maurizio CARDOSO, Nicolas-Alexandre CASSANELLO ; CIPOLA, pharmacien ; les docteurs Giuseppe CIRINCIONE et COSTA ; DUGOIS, pharmacien ; le commandant Emile DUPRÉ, contrôleur civil adjoint ; les docteurs ERRERA, FERRINI, Guillaume FUNARO, GAMET, GÉRAUD, JACOB, KUNITZ, Guglielmo LEVI, Giuseppe MACOTTA, Emilio MOLCO, Léonida MORGURGO, René MOTHEAU, Ugo MUGNAINI, François ONNIS, Carmelo PACE WILLIAMS, PIRAINO ; G. PROVENZAL, pharmacien ; L. QUEYREL, architecte (D. P. G.) ; le comte Paul RIANT ; Nissim SAMAMA, avocat, docteur en droit ; les docteurs Léon SANTILLANA et SBRANA ; Richard SBRANA, vétérinaire de la ville de Tunis ; les docteurs Joseph SCAMAMA DE GIALLULY, Edouard SCHOULL ; SINIGAGLIA, pharmacien ; les docteurs Charles STRESINO et TRIOLO ; Raoul VERSINI, inspecteur de l'Enseignement secondaire en Tunisie.



Le Secrétaire général,

EUSÈBE VASSEL.

Le Président de l'Institut de Carthage,

A. FABRY.

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET C^{ie})

1898



L'Auteur de la découverte des phosphates africains et la Mission d'exploration scientifique de la Tunisie

De plus en plus, il règne en notre doux pays de France (ah! oui, doux quand même!) une manie d'ériger des chapelles, de petites chapelles, hors de chacune desquelles, cela va sans dire, il n'y a point de salut. Que parmi nous un George Stephenson s'avise donc de révolutionner le monde en bouleversant l'économie des transports! J'entends d'ici le dialogue invariable qui s'échangerait de Dunkerque à Port-Vendres et de Brest à Saint-Dié :

— C'est bien intéressant..... Qui est ce monsieur Stéfançon? Un polytechnicien, bien entendu?

— Eh! non. C'est un pauvre diable de chauffeur, arrivé par son intelligence à l'emploi de mécanicien dans une mine. A dix-huit ans il ne savait pas lire.

— Alors, n'en parlons plus : *ce n'est pas sérieux!*

Et pourtant les exemples ne manquent point. Pour en citer quelques-uns au hasard de la plume, Gutenberg, Colomb, Galilée, Néper, Descartes, Watt, Galvani, les Montgolfier, Fulton, Niepce étaient-ils savants à brevet?

Depuis Hippocrate et Galien, la médecine n'a guère fait qu'un pas, bond gigantesque il est vrai. Est-ce à un médecin qu'elle doit d'être sortie de sa torpeur? Non pas, mais à un chimiste.

Certes, nous ne prétendons point égaler à Colomb ou à Pasteur le naturaliste qui a découvert les phosphates africains. Il serait le premier à protester contre pareille exagération. Loin de nous aussi la pensée d'amoindrir l'utilité des études spéciales faites sous de bons maîtres et au début de la vie. Ce que nous voulons, c'est rappeler que ces études premières ne sont point indistinctement et absolument indispensables à tous; que tel peut se montrer compétent et même exceller dans telle branche des connaissances humaines sans y être docteur ni licencié, sans l'avoir apprise selon les formules, sans surtout en faire son gagne-pain.

Ainsi mis en garde, le lecteur accueillera, nous l'espérons, sans idée préconçue ce que nous avons à dire des travaux d'un de ces pionniers que certains *professionnels* appellent jédaigneusement des *amateurs*, et qui n'en sont pas moins dévoués ni moins utiles. Peut-être se dégagera-t-il de cet examen loyal divers enseignements, celui-ci entre autres : mieux vaut être savant par nature que par métier.

Quand les deux se rencontrent, c'est l'idéal.

I

Tout le monde s'accorde à reconnaître que la découverte des couches magnifiques de phosphate de chaux de l'Afrique du Nord est due à M. Philippe Thomas.

A la vérité, notre regretté ami G. Le Mesle avait, il y a bien des années, signalé la présence de cette précieuse matière en quantités notables dans les marnes albiennes de Bou-Thaleb (département de Constantine); mais le sel y paraissait localisé dans les moules des fossiles, et il ne pouvait être question d'un gisement exploitable industriellement. (1)

J. Tissot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de Constantine, fut bien près de la découverte. Il écrivait en effet en 1878, dans sa *Notice géologique et minéralogique du département de Constantine* : « La relation constante du terrain suessonien avec les régions fertiles en céréales permet de penser que le phosphate de chaux y existe. La structure y est d'ailleurs fréquemment noduleuse. Des recherches seront faites à ce point de vue. On parviendra peut-être à trouver là un élément de trafic important, soit pour l'exportation, soit pour fertiliser certaines régions qui, comme la plaine de Bone, sont connues pour leur peu d'aptitude à donner des céréales. »

Malheureusement, ce savant ingénieur mourut trop tôt pour mettre au point les beaux travaux de recherches qu'il avait commencés. (2)

C'est donc M. Thomas que vise notre titre, c'est de ce savant naturaliste que nous allons parler.

Ce chapitre était sous presse quand nous avons reçu d'un maître de la science les lignes suivantes :

Versailles-Clagny
62, avenue de Villeneuve-l'Étang,
29 août 1898.

CHER CONFRÈRE,

Vous avez une bonne pensée en voulant faire ressortir les mérites de M. Philippe Thomas, qui est au premier rang parmi les vaillants travailleurs dont les recherches ont éclairé la géologie de l'Algérie. Il a le rare privilège de connaître les vertébrés aussi bien que les invertébrés, et il est si modeste qu'il y a plaisir à le louer.

Vous pourriez profiler de votre note pour dire aussi un mot de

(1) PHIL. THOMAS : *Sur les gisements de phosphate de chaux de l'Algérie*, p. 2. — *Gisements de phosphate de chaux des hauts-plateaux de la Tunisie*, p. 372 et 403.

(2) THOMAS : *Loc. cit.*, p. 370. — L. CHATEAU : *Les gisements de phosphate de chaux dans les provinces de Constantine et d'Alger. Mémoires de la Société des ingénieurs civils de France*, Bulletin d'août 1897.

Le Mesle, un géologue très habile dont le dévouement à la science a été admirable.

Votre dévoué confrère,

ALBERT GAUDRY.

Monsieur Eusèbe Vassel, membre de la Société géologique de France, Maxula-Radès (Tunisie).

Bien qu'en correspondance avec M. Thomas, nous n'avons pas la bonne fortune de le connaître; aussi nous faut-il emprunter à l'*Annuaire* les renseignements biographiques suivants :

« Né le 4 mai 1843 à Duerne (Rhône); entré à l'école vétérinaire d'Alfort en 1860; aide-vétérinaire le 20 octobre 1864; vétérinaire en 2^e le 22 juin 1872; vétérinaire en 1^{er} le 4 février 1879; vétérinaire principal de 2^e classe le 1^{er} novembre 1891; vétérinaire principal de 1^{re} classe le 5 octobre 1895. Chevalier de la Légion d'Honneur du 5 juillet 1887. Palmes académiques. »

Au surplus, ce qui nous intéresse, ce n'est pas la carrière militaire de M. Thomas, mais bien son œuvre scientifique; et nous sommes un peu mieux renseigné au second point de vue.

De 1868 à 1880, ce travailleur fut chargé de nombreuses missions médicales, grâce auxquelles s'accrut et se fortifia le goût qu'il avait depuis longtemps pour les études paléontologiques et géologiques. Il put parcourir une grande partie des provinces d'Alger et de Constantine et multiplier ses recherches sur nombre de points intéressants. C'est ainsi que, chargé pendant quatre ans de la direction du pénitencier agricole d'Aïn-el-Bey, près de Constantine, établissement alors très important, M. Thomas se trouva à même de recueillir avec le soin voulu, en utilisant la main-d'œuvre pénitentiaire, les matériaux de plusieurs de ses mémoires.

Ces travaux ne subirent d'interruption que pendant la guerre de 1870-1871, à laquelle M. Thomas prit part.

C'est en 1873 que se place la première publication du savant, du moins la première qu'il nous ait été possible de découvrir :

Rapport médical sur le bou-frida. Alger, 1873. In-4^e de 35 pages.

Les Arabes désignent sous le nom de *bou-frida* une maladie souvent mortelle, qui sévit exclusivement sur les animaux de la race caprine, et qui est probablement spéciale à l'Afrique du Nord. Cette affection, non contagieuse, sporadique et plus rarement épizootique, est caractérisée anatomiquement par une phlegmasie lobulaire et exsudative *d'un seul* poumon.

Une épizootie de cette nature ayant éclaté dans le cercle de Djelfa pendant l'hiver de 1872-1873, M. Philippe Thomas, alors au 1^{er} spahis, fut chargé de l'étudier.

Cette maladie n'avait encore jamais été décrite; à peine était-elle vaguement connue de quelques vétérinaires algériens.

Voyez comme tout s'enchaîne! Si notre naturaliste n'avait été choisi pour cette mission, s'il n'y avait trouvé l'occasion de faire paraître une bonne étude de début sous d'excellents auspices (ceux du Gouvernement général civil de l'Algérie), n'aurait-il pas peut-être passé comme tant d'autres à côté de sa vocation, faute de s'être senti empoigner une première fois par cette joie intense et enivrante de procréer dans l'ordre intellectuel, de donner à sa pensée un corps, une existence objective? Car cette jouissance-là, c'est le grand mobile de tous ces infatigables pionniers qui écrivent sans esprit de lucre, souvent au préjudice de leurs intérêts matériels, qui écrivent pour écrire, pour émettre une idée. Satisfaction d'amour-propre? Sans doute, mais d'un amour-propre bien digne de respect, puisqu'il vise avant tout au progrès de l'humanité.

Ab! qu'il y a loin des travailleurs convaincus de cette école aux jeunes aspirants-augures pour qui il a fallu de nos jours inventer la désignation d'*arrivistes*!

A partir de 1875, les mémoires se multiplient. Sauf une exception, tous auront trait dorénavant à la géologie, à la paléontologie ou à la paléontologie.

Nous trouvons successivement :

Une note sur le *Bubalus antiquus*. — *Bulletin de la Société climatologique d'Alger*, mars 1875. — *Non vidi*.

Découverte du Bubalus antiquus à Djelfa, département d'Alger. — *Journal de Zoologie*, t. IV, 1875, p. 72, pl. I. *Bulletin de la Société des sciences physiques et climatologiques d'Alger*, 1876. — *Non vidi*.

Découverte d'un atelier préhistorique à Hassi-el-M'kaddem, près Ouargla. — *Bull. Soc. des sc. d'Alger*, 1875. — *Non vidi*.

Note sur l'atelier préhistorique d'Hassi-el-M'kaddem, à huit kilomètres N. de l'oasis de Ouargla. — *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 1876, p. 71 (*non vidi*); p. 266-269 et fig. 110-128.

En 1875, pendant un voyage à Ouargla et au M'zab, M. Thomas découvrit une station de la pierre polie à huit kilomètres de Ouargla, sur la route de N'gouça. Quelques années auparavant, l'interprète principal Féraud avait signalé un atelier de silex taillés tout près du point où fut trouvé le nouveau gisement.

« Cette station, à demi ensevelie dans de petites dunes de sable, présentait une aire circulaire de quelques mètres de diamètre, littéralement pavée de fragments de quartz. Parmi ces fragments, nous découvrîmes un très grand nombre d'éclats bruts, d'instruments

brisés ou ébauchés, de *nuclei*, et, en l'espace de quelques heures seulement, mes trois compagnons et moi avons recueilli plus de deux cents pointes de flèches barbelées ou en langue de chat, du travail le plus délicat et toutes recouvertes d'une épaisse patine luisante. Avec ces silex taillés, nous trouvâmes de très nombreux fragments d'œufs d'autruche également patinés et dont quelques-uns avaient été taillés en rondelles, en losange ou en triangle, avec un trou pour la suspension..... Un épais foyer de cendres fut mis à jour, lequel nous livra quelques tessons d'une poterie noire très grossière et faite de gros grains de quartz pétris avec de l'argile; quelques-uns de ces tessons présentaient, sur leur face convexe, de grossiers dessins, tracés soit avec l'ongle, soit avec une pointe.»⁽¹⁾

Les instruments en silex autres que les flèches étaient des couteaux, des scies (rares), des poinçons, des grattoirs variés. Poteries, perles en œuf d'autruche, outils et flèches sont fort bien représentés dans les figures des *Matériaux*.

Nous avons sous les yeux une planche autographiée, dont l'original avait été fourni en 1875 par M. Thomas au *Bulletin des Sciences naturelles et climatologiques d'Alger* et que ce recueil n'a insérée qu'en 1877. Elle reproduit, mais plus grossièrement, les dix-neuf objets figurés dans les *Matériaux* et quatre autres en plus (n° 1, 15, 16 et 23). En outre, elle donne un croquis au 1/100.000^e de la route de N'gouça à Ouargla.

« On conviendra, dit M. Thomas, que c'est bien là une station caractéristique de l'époque classique de la pierre polie, laquelle remonte à l'origine de la période géologique actuelle. »

Nous croyons qu'aujourd'hui notre auteur ne serait plus aussi affirmatif en ce qui concerne le dernier point. « La classification de M. de Mortillet, nous écrivait l'an passé M. le D^r Collignon, bonne pour la France, l'est déjà moins en Italie et ne l'est plus du tout en Afrique. Là-bas, il y a une industrie primitive (celle de Gafsa et de Gabès) analogue à notre acheuléen, très grossière et très profonde. Dans la suite, vous n'avez que ce qu'en France nous appellerions du néolithique, mais toutes les formes imaginables y sont représentées: moustérien, solutréen, magdalénien et robenhausien, le plus souvent à la surface du sol, ce qui ne prouve rien, mais aussi en couches géologiques, ce qui a plus de poids. »

Les silex taillés recueillis à Hassi-el-M'kaddem présentent, d'après les figures, une ressemblance frappante avec ceux qu'on récolte dans le sud de la Tunisie et qui y sont extraordinairement abondants. Dans la seule oasis de Melouïa, en 1875, M. G. Bellucci a récolté 1.743 pièces, dont 1.109 éclats de rebut, 72 nucléus, 281 cou-

(1) PH. THOMAS: *La Mer saharienne*, p. 25.

teaux, 192 racloirs, 15 pointes de flèches, etc. Des récoltes ont été faites ultérieurement dans la même région par la mission Roudaire, par les capitaines de Nadaillac et Faurax, par MM. Doumet-Adanson, Mayel et Bonnet, par le D^r Collignon,⁽¹⁾ par M. Moreau,⁽²⁾ par le D^r Couillault, par le D^r Rivière.⁽³⁾

Nous avons recueilli nous-même, en 1896 et 1897, à la surface du sol, dans le domaine d'Oued-Melah (environ dix-sept kilomètres au nord de Gabès), un très grand nombre de silex taillés des formes les plus variées. Nos récoltes, que nous espérons pouvoir décrire quelque jour, proviennent de six sources différentes:⁽⁴⁾

a) Domaine d'Oued-Melah, partie située au nord de l'oued, entre la mer et la route n° 1 de Tunis à Gabès (*passim*).

b) Butte sur laquelle a été foré le puits artésien dit *puits n° 2* ou *puits Baugé* (station).

c) Monticule situé environ à 600 mètres de la plage et 400 mètres au sud de l'oued Melah (station).

d) Rivage nord de l'oued, au point où celui-ci est franchi par le chemin d'El-Aouinat (station).

e) Monticule situé à 200 mètres environ au sud de l'oued, à l'est et près du chemin d'El-Aouinat (station).

f) Nous avons obtenu d'un indigène d'Oudref une trentaine de belles pièces de deux types différents, qu'il nous dit avoir trouvées *en tas* au bord de l'oued Zézouane; le temps nous a malheureusement manqué pour visiter le point qu'il nous indiquait. Six de ces instruments nous paraissent particulièrement intéressants. Ils sont en silex brun, à peu près carrés, moyennement épais, taillés sur les deux faces de façon à présenter quatre tranchants, dont un mousse. Le plus grand mesure 40 millimètres sur 42.

Sur plusieurs points, les silex étaient accompagnés de nombreux fragments d'œufs d'autruche; et la présence de ces œufs, constatée également en Algérie, nous paraît être un des arguments qui s'opposent à ce qu'on regarde le néolithique africain *comme remontant tout entier à l'origine de la période actuelle*.

Nous tenons, en effet, d'un éleveur d'autruches que ces oiseaux

(1) D^r R. COLLIGNON : *Les âges de la pierre en Tunisie*, Paris, 1887. In-8° de 38 pages, avec quatre planches. Extrait de *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, P. 25 à 27. — DOUMET-ADANSON : *Rapport sur une mission botanique* p. 81. — VALÉRY MAYET : *Voyage dans le sud de la Tunisie*, p. 281.

(2) D^r BERTHOLON : *Résumé de l'anthropologie de la Tunisie*. Paris, 1896. In-8° de 41 pages. P. 5.

(3) D^r COUILLAULT : *Note sur les stations préhistoriques de Gafsa (Tunisie)*. *L'Anthropologie*, t. V, 1894, p. 530-541. — D^r RIVIÈRE : *L'industrie préhistorique du silex en Tunisie*. *Association française pour l'Avancement des Sciences*, 25^e section, 1^{re} partie, 1896. P. 199.

(4) Notre ami M. Maslayon, agent principal du domaine d'Oued-Melah, nous a fourni dans nos recherches l'assistance la plus précieuse.

craignent par-dessus tout l'humidité. Or, les alluvions récentes, qui s'étendent jusque dans le Sahara, ne témoignent guère d'un climat sec; leur faune non plus, en dépit de l'existence d'un dromadaire.

C'est évidemment à la limite qui sépare l'époque quaternaire de l'époque actuelle qu'il convient de placer le début des faits météorologiques auxquels est dû le règne du climat désertique dans le Sahara.

Mais l'action de ces circonstances n'a point été instantanée; elle est l'œuvre d'une longue suite de siècles, elle a gagné de proche en proche, et la sécheresse propice à l'autruche ne s'est peut-être étendue à la région de Gabès que dans les temps historiques.

M. Rabourdin, qui fit partie en 1880 de la mission Flatters, est d'avis que le Sahara central peut avoir été habité jusqu'à une période assez récente.⁽¹⁾

Le Dr Weissgerber, qui prit part en 1882 à la mission Choisy, suppose que les populations primitives du Sahara durent émigrer progressivement vers le littoral, *chassées par l'aridité croissante de la partie centrale se transformant en désert.*⁽²⁾

Le tumulus d'Aïn-Mila, département de Constantine. — Bull. Soc. des sc. d'Alger, 1877, p. 1-10. — Non vidi.

Découverte d'une station humaine de l'âge de la pierre taillée, à Aïn-el-Bey, près Constantine. — Bull. Soc. des sc. d'Alger, 1877, p. 37-52, pl. I. — Non vidi.

Recherches dans la nécropole mégalithique de Sigus, département de Constantine. — Bull. Soc. des sc. d'Alger, 1877, p. 105, pl. I. — Matériaux, 1878, p. 27-32. — Non vidi.

Note sur une tortue fossile des terrains supérieurs du Mansourah (province de Constantine). — In-8° de 6 pages. Extrait de la *Revue des Sciences naturelles* (de Montpellier), juin 1878.

Il s'agit d'un moule interne incomplet de la carapace d'une tortue de petite taille. L'auteur a pu classer celle-ci dans le genre *Emys* et la rapprocher de l'*E. sigriz*, commun dans les eaux douces de l'Afrique septentrionale; toutefois elle s'en écarte par quelques caractères assez saillants.

Note sur une dent de Rhinoceros tichorhinus découverte dans l'oasis de Chetma, près Biskra. — Bull. Soc. des sc. phys. et climat. d'Alger, 1879, p. 75-79. — Non vidi.

Cas de polydactylie chez le coehon. — Bull. Soc. des sc. phys. et climat. d'Alger, 1879, p. 94-98. — Non vidi.

(1) Dr BERTHOLON: *La race de Néanderthal dans l'Afrique du Nord*. Extrait de la *Revue Tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage, Tunis, 1895. In-8° de 8 pages. P. 6.

(2) GABRIEL MÉDINA: *Flore et faune du nord de l'Afrique à la période quaternaire*. *Revue Tunisienne*, organe de l'Institut de Carthage, janvier 1894. P. 48.

Recherches sur les sépultures anciennes des environs d'Aïn-el-Bey (près de Constantine, Algérie). Paris, Imprimerie nationale, 1880. In-8° de 32 pages. Extrait du *Compte rendu sténographique du Congrès international des sciences anthropologiques* tenu à Paris du 16 au 21 août 1878.

C'est le compte rendu succinct, mais précis, de fouilles très importantes faites par l'auteur, sur une ligne de crêtes de sept à huit kilomètres, dans un grand nombre de sépultures qu'il attribue aux Numides et qui forment deux catégories bien distinctes.

Celles qui paraissent les plus anciennes appartiennent toutes au type mégalithique, mais présentent des variations indiquant une transformation profonde et graduelle de celui-ci. Ce sont des cromlechs rectangulaires ou circulaires, à un ou plusieurs sarcophages couverts ou découverts, renfermant le plus souvent un grand nombre de squelettes repliés sur eux-mêmes et toujours accompagnés d'un mobilier funéraire relativement riche : fer, bronze, silex, verre, parfois quelques monnaies numides, enfin poteries fines façonnées à l'aide du tour. Aucune trace de l'usage du feu dans les rites funéraires. Un crâne trépané sans doute du vivant de l'individu.

L'autre classe présente un type mixte qui tient à la fois du cromlech, du tumulus et des sépultures actuelles. Encloses circulaires ou ovales, rarement rectangulaires, à fosse très profonde ne renfermant jamais qu'un seul squelette étendu tout de son long. Mobilier funéraire très pauvre, bien qu'indiquant une industrie céramique avancée. Pas de métaux. Traces d'un usage très restreint du feu dans les rites funéraires. Un crâne trépané *ante mortem*.

Note sur quelques équidés fossiles des environs de Constantine. Montpellier, 1880. In-8° de 18 pages. Extrait de la *Revue des Sciences naturelles*, 1879.

L'auteur tient à montrer aux chercheurs combien riche est la faune mammalogique des terrains tertiaires et quaternaires algériens. L'étude des équidés, notamment, y présente un grand intérêt, car M. André Sanson a établi qu'il existe parmi eux une espèce chevaline essentiellement africaine (*Equus africanus* Sanson), dont les descendants, plus ou moins alliés au cheval oriental, couvrent aujourd'hui tout le nord de l'Afrique, l'Espagne et le nord-ouest de la France, sous les noms de races barbe, andalouse, navarrine et limousine. La descendance est prouvée par la brachycéphalie, par la forme bombée du frontal et surtout par l'absence d'une vertèbre dans le rachis. Fait remarquable, ce dernier caractère est également propre à deux autres équidés africains : l'âne et le zèbre.

Les recherches de M. Thomas lui ont fourni, dans le pliocène supérieur des environs de Constantine, un *Hipparion* montrant des

tendances vers les formes chevalines et un cheval très voisin d'*Equus Stenonis* Gaudry. La contemporanéité certaine de ces deux espèces semble constituer une contradiction avec l'hypothèse de la descendance directe entre *Equus caballus* et *Hipparion*.

Dans le fond des vallées de la même région, un dépôt tourbeux rapporté au quaternaire récent renferme un cheval (*Equus caballus*) ne paraissant différer que par des caractères secondaires du cheval africain actuel et un équidé asiniforme de petite taille dont la dentition présente un caractère rappelant le genre pliocène *Hipparion*.

Recherches sur les bovidés fossiles de l'Algérie. Meulan, 1882. In-8° de 47 pages et deux planches. Extrait du *Bulletin de la Société zoologique de France*.

Voilà le premier essai de synthèse que nous connaissions à propos d'une tribu de vertébrés représentée dans les terrains du nord de l'Afrique.

Un travers qu'on rencontre chez beaucoup de savants modernes, c'est celui de multiplier les coupes outre mesure : l'ancien genre se transforme en sous-famille, l'espèce monte au rang de sous-genre ou même de genre, la variété est promue espèce et les différences les plus insignifiantes sont prétextes à variétés. L'amour-propre y trouve son compte, mais la nomenclature devient un dédale où l'on ne se reconnaît plus. Il convient aujourd'hui d'appliquer à toutes les branches de la zoologie ce que Milne-Edwards disait de l'une d'elles il y a trente ans : « Depuis la mort de Cuvier, les ornithologistes augmentent sans cesse le nombre des divisions génériques établies dans la classe des oiseaux ; quelques-uns des groupes ainsi formés se composent d'espèces nouvelles pour la science, mais pour la plupart il n'en est pas ainsi et les genres nouveaux ne sont que des subdivisions d'un groupe dont tous les membres avaient reçu un nom commun. Ce morcellement a été poussé si loin que presque tout le bénéfice de la nomenclature linnéenne est perdu. »⁽¹⁾

La nomenclature linnéenne ? Mais, à vrai dire, elle n'existe plus ; ou du moins elle a cessé d'être binaire, ce qui était sa principale caractéristique, pour devenir ternaire, quaternaire même. Ouvrez un livre au hasard, vous y trouverez des désignations de ce genre : *Vermetus (Bivonia) simulans* Monterosato ; *Potamides (Pirenella) conicus* Blainville (*Cerithium*). Le nom de variété s'ajoute à ceux-là.

Au fond, cette introduction d'un troisième terme dans la nomenclature nous paraît bonne, en ce qu'elle empêchera la multiplication illimitée des coupes génériques ; mais à la condition qu'il soit bien entendu que le genre et l'espèce sont les seuls termes essentiels,

(1) MILNE-EDWARDS : *Rapport sur les progrès récents des sciences zoologiques en France*. Paris, 1867. P. 157.

autrement dit, que le nom sub-générique ne doit jamais être employé sans être précédé du nom générique.

Avouons d'ailleurs qu'autrefois le nombre des coupes était un peu restreint. Sur ce point, M. Thomas est de l'école du juste milieu, ce dont il faut le féliciter.

D'après lui, les Bovidés ne constituent qu'un seul genre, scindé en quatre sous-genres : Bœuf, Bison, Buffle, Ovibos. Pour Milne-Edwards, qui faisait autorité à l'époque lointaine où nous étions sur les bancs, ces sous-genres étaient de simples espèces; au contraire, M. Claus, aujourd'hui en vogue (il n'y a donc plus de zoologues en France?), divise sa sous-famille des *Bovinae* en quatre genres : *Bubalus*, *Bibos* (comprenant notamment le yak et le zébu), *Bison* et *Bos*. Quant au bœuf musqué (*Ovibos*), l'auteur allemand en fait un genre de la sous-famille *Ovinae*, intermédiaire aux genres *Ovis* et *Capra*.⁽¹⁾

Les espèces de Bovidés fossiles reconnues jusqu'à ce jour en Algérie sont au nombre de deux seulement : *Bos (Bubalus) antiquus* Duvernoy et *Bos primigenius* Bojanus var. *Mauritanicus* Thomas.

La première a été créée en 1851 sur un fragment du crâne trouvé dans le quaternaire récent, près de Sétif. Un second crâne recueilli au bord du Rummel, près d'Aïn-Smara, a été décrit par M. Ollivier, pharmacien militaire, dans une brochure qui a paru à Constantine, en 1859. D'autres restes viennent de la province d'Alger. M. Thomas fait connaître complètement cet énorme buffle, dont les cornes avaient près de deux mètres et demi d'envergure, le seul qu'on ait trouvé fossile, et il en montre les remarquables affinités avec l'Arni de l'Inde.

La variété mauritaine du *Bos primigenius*, de taille colossale comme celle d'Europe (élévation de 1^m 90 au garrot et longueur de plus de trois mètres de tête à croupe), est décrite pour la première fois, d'après deux crânes et divers ossements recueillis dans le quaternaire récent à l'ouest de Constantine; elle présente la plus grande analogie avec certaines espèces néolithiques originaires du bassin méditerranéen (*B. trochoceros* et *B. primigenius* de Rüttemeyer).

Un astragale et un tibia trouvés par l'auteur dans le pliocène supérieur des environs de Constantine sont rapportés dubitativement au *Bos primigenius*; mais, postérieurement, M. Thomas a reconnu qu'ils appartenaient au *Bos (Bubalus) antiquus*.⁽²⁾

Recherches sur les Bovidés fossiles de l'Algérie. Association fran-

(1) C. CLAUD : *Elements de zoologie*. Traduction Moquin-Tandon. Paris, 1889.

(2) PH. THOMAS : *Recherches stratigraphiques et paléontologiques sur quelques formations d'eau douce de l'Algérie*, p. 17.

çaise pour l'Avancement des Sciences, Congrès d'Alger, 1881. II^e partie, p. 698.

Résumé du mémoire précédent.

La mer saharienne (étude bibliographique et critique). Extrait du Bulletin de la Société climatologique d'Alger, 1882. In-8° de 28 pages.

L'auteur s'élève contre l'hypothèse d'une vaste mer saharienne et d'un soulèvement important de l'Atlas pendant l'époque quaternaire. Les mouvements internes et en masse du nord de l'Afrique ont été à peu près clos dès la fin de l'époque tertiaire. A la vérité, une série de dépôts parallèles à la mer actuelle, formés d'alluvions argileuses, arénacées ou caillouteuses, sans fossiles, s'allongeant sur le versant nord du massif atlantique jusqu'à une altitude de 700 mètres (comme au Coudiat-Ati, près de Constantine), et prenant, à cette hauteur insolite, l'apparence d'un ancien et puissant cordon littoral, appartiennent bien évidemment au quaternaire ancien. Mais l'hypothèse d'un déluge paraît préférable à celle d'un soulèvement pour expliquer l'origine de ces formations.

Le pied des immenses glaciers post-pliocènes de l'Europe occidentale s'étendait presque jusqu'au bord septentrional de la Méditerranée (qui constituait peut-être encore à cette époque deux grands bassins fermés), faisant ainsi face à la côte africaine, un peu plus basse que de nos jours, et la dominant d'une immense hauteur. « Il paraît facile de concevoir, dès lors, comment la débâcle glacière, accumulant dans le bassin fermé et relativement restreint d'une mer intérieure ses énormes masses liquides et boueuses, put élever le niveau de cette mer à une grande hauteur et déverser son trop-plein sur les vastes plaines sahariennes, en aval des sources glaciaires. »

Les faits paléontologiques s'accordent bien avec cette hypothèse d'une submersion diluvienne du massif atlantique et du Sahara, peut-être intermittente, en tout cas passagère.

M. Thomas admet, il est vrai, une communication directe entre la mer des Syrtes et les chotts tunisiens (tout au moins le chott El-Djerid) à une époque assez voisine de la nôtre. Ces chotts formaient, non une mer intérieure, mais de vastes lagunes, tantôt réunies et tantôt séparées. « Sans doute creusés par le puissant affouillement des eaux diluviennes, ils nous apparaissent, à l'origine, comme une longue et très profonde gouttière d'érosion, inclinée du côté des Syrtes, par laquelle s'écoulèrent en grande partie les eaux provenant de l'égouttement des *hammads* sahariennes et des massif montagneux qui les limitent au nord et au sud. »

Pour terminer, l'auteur combat le projet de mer intérieure du commandant Roudaire, les millions qu'on se proposait d'y risquer

pouvant être employés plus utilement. « Quant au Sahara, il est un moyen beaucoup plus sûr que l'inondation des chotts pour lui rendre cette *peau de tigre* dont les historiens de l'antiquité l'avaient poétiquement paré. Il suffit d'y refouler peu à peu les nomades et d'y fonder la propriété individuelle en les faisant précéder de la sonde artésienne; elle fera reparaitre une à une, à la surface du Sahara, les oasis perdues qui formèrent les taches de son antique manteau. »

Voilà qui nous paraît un peu trop généralisé. Les conditions climatiques du Sahara se sont assurément, depuis Hérodote, modifiées dans le sens désertique, et on ne trouvera de nappes souterraines que dans certaines régions plus ou moins restreintes.

Sur quelques formations d'eau douce tertiaires d'Algérie. Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 4 février 1884. In-4° de 3 pages.

L'auteur a observé, entre la plupart des rideaux tertiaires de l'Atlas algérien, une série de formations d'eau douce qu'il considère comme des épi-phénomènes de chacun de ses grands soulèvements.

Les plus anciennes sont d'âge éocène. Viennent ensuite une formation lacustre mio-pliocène, bien développée aux environs de Constantine, puis les calcaires lacustres pliocènes. La série tertiaire est complétée par les dépôts (contemporains du saint-prestien) de fleuves puissants qui semblent avoir escaladé toutes les pentes de l'Atlas par leurs coupures transversales, et qui ont pour dernier terme, dans le Sahara, les couches à *Cardium edule*.

Sur quelques formations d'eau douce quaternaires d'Algérie. C. R. de l'Acad. des sc., 11 février 1884. In-4° de 3 pages.

Les dépôts du quaternaire ancien recouvrent les reliefs et les dépressions de l'Atlas d'un immense manteau détritique; la formation de ce diluvium a été accompagnée et suivie d'émissions internes.

Le quaternaire récent correspond à un régime aqueux beaucoup plus calme, inauguré par le retrait des eaux diluviennes. Une lente exondation de la côte fait alors émerger de minces cordons littoraux, sans dénivellations. La faune des vertébrés diffère notablement de la faune actuelle.

Recherches stratigraphiques et paléontologiques sur quelques formations d'eau douce de l'Algérie. Paris, 1884. In-4° de 66 pages, 1 tableau et 4 planches. *Mémoires de la Société géologique de France*, 3^e série, t. III, n° 11.

Cette œuvre est le fruit de longues et pénibles recherches dans les provinces d'Alger et de Constantin. L'auteur y développe les deux notes précédentes. Le cadre de la présente étude ne nous permet pas de résumer en entier un travail de cette importance; nous en retiendrons seulement quelques points.

On l'a vu plus haut, les couches sahariennes à *Cardium edule* appartiennent au pliocène supérieur. L'ensemble des dépôts qui composent le faciès saharien de cet étage est d'origine non marine, mais *fluvialite* d'abord, *lagunique* ensuite. C'est pourquoi la sonde ne ramène de ses couches profondes que des coquilles d'eau douce, et celles-ci, plus rares à mesure qu'on approche de la surface, font place, dix-sept mètres en moyenne au-dessous du niveau des mers actuelles, au *Cardium*, coquille d'eau saumâtre.

L'époque quaternaire paraît avoir été inaugurée en Afrique par le phénomène diluvien; à cette phase clysmienne en a succédé une alluviale (quaternaire récent) qu'un phénomène de dénudation divise en deux étages distincts.

Les limons qui remplissent les cuvettes des *chotts*, *sebklas* et *dayas*, et dans lesquels on trouve le *Cardium edule* en place, avec des espèces éteintes dans l'Afrique du Nord, dateraient du quaternaire récent.

Les dunes de l'Erg seraient le résultat de dénudations locales produites par les innombrables gouttières qu'alimentait, pendant toute la fin de cette période, une atmosphère saturée d'humidité, mais elles n'auraient pris leur forme qu'après le retour du climat désertique; les *Cardium edule* qu'elles renferment en nombre seraient remaniés.

L'existence d'un dromadaire à l'époque quaternaire récente paraît établie.

Especies créées dans l'embranchement des vertébrés: *Sus phacocharoides*, du pliocène inférieur; *Antilope Tournoueri*, *Palaoreas Gaudryi*, *Gazella Atlantica* et *Cynocephalus Atlanticus*, du pliocène supérieur; *Equus (Asinus) Atlanticus*, du quaternaire récent.

En même temps qu'il faisait paraître ses *Recherches sur les formations d'eau douce*, M. Philippe Thomas devenait membre de la Société géologique de France. Les deux faits paraissent n'avoir pas été sans influence sur le cours ultérieur de sa vie scientifique, laquelle va entrer dans une phase décisive, car cette même année 1884, sur la présentation de M. le professeur Albert Gaudry, ⁽¹⁾ qui avait déjà présidé la Société géologique en 1863 et en 1878 et qui depuis en a été élu de nouveau président en 1887, M. Thomas fut attaché comme paléontologue et géologue à la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie.

Les modestes volontaires de la science trouvent toujours empressé à les servir l'illustre auteur des *Enchaînements du monde animal dans les temps géologiques*.

(1) PH. THOMAS, *in epistolis*.

II

Que fut au juste cette Mission de la Tunisie? On l'ignore généralement; aussi allons-nous essayer de résumer en quelques lignes ce que nous avons pu nous-même apprendre à ce sujet.

En 1882, le ministre de l'Instruction publique, sur l'avis de Xavier Charmes et du Comité des travaux historiques et scientifiques, décida la création, pour la Tunisie, d'une mission d'exploration sur le modèle de celles d'Égypte, de Morée, d'Algérie. Un botaniste éminent, le Dr Ernest Cosson, de l'Institut, fut désigné pour l'organiser et la présider. Une liste de membres représentant toutes les branches de l'histoire naturelle fut arrêtée et agréée par le ministre.

Mais on avait compté sans l'hôte : le budget des missions scientifiques ne pouvait fournir pour 1883 que cinq mille francs; il fallut ne laisser subsister qu'une seule des parties du programme. Un ange eût tout sacrifié peut-être, soit à la zoologie, soit à la géologie : sans balancer, Cosson donna la préférence à la botanique. Cela, de la meilleure foi du monde : cette branche de l'histoire naturelle n'était-elle pas à ses yeux la plus importante de beaucoup, sinon la seule importante?

La première mission fut composée de MM. Cosson, président; Doumet-Adanson, A. Letourneux, Victor Reboud, membres titulaires; le Dr Ed. Bonnet, G. Barratte et Cl. Duval, membres adjoints. Du 3 mai au 13 juillet 1883, elle parcourut, dans le nord et le centre de la Tunisie, près de 1.500 kilomètres; ses récoltes enrichirent la flore tunisienne de 380 espèces non encore signalées, dont 5 entièrement nouvelles pour la science. ⁽¹⁾

En 1884, Cosson obtient l'envoi de deux nouvelles missions, composées, l'une, de MM. A. Letourneux, botaniste, et Fernand Lataste, zoologiste; l'autre, de MM. Doumet-Adanson, chef du groupe, et Bonnet, tous deux botanistes, et de M. Valéry Mayet, zoologiste, professeur à l'École nationale d'agriculture de Montpellier.

Toutes deux explorent la Tunisie de la façon la plus sérieuse pendant les mois d'avril, mai et juin. ⁽²⁾

Nous voyons, dans le titre de *Étude sur les Arachnides, Étude sur les Crustacés et Énumération des Hémiptères*, et à la page III du premier mémoire, le nom de M. Maurice Sédillot figurer parmi ceux des membres de la Mission d'exploration en 1883 et 1884, mais nous ne le retrouvons pas mentionné ailleurs. Pourquoi?

(1) COSSON : *Note sur la flore de la Kroumirie centrale*, p. 5. — DOUMET-ADANSON : Préface de *Catalogue raisonné des Plantes vasculaires de la Tunisie*, p. I, II, VIII et IX. — Le nom de ce savant est écrit tantôt par *u*, tantôt par *à*.

(2) DOUMET-ADANSON : *Rapport sur une mission botanique*, p. I et II. — Préface de *Catalogue des plantes vasculaires*, p. x à xv.

Outre les plantes, notre regretté ami Letourneux recueillait les coléoptères, les arachnides, les crustacés, les mollusques, étudiait les dialectes berbères : car c'était véritablement un homme universel. Avec cela, le plus joyeux compagnon qu'on pût souhaiter. En écrivant ces lignes, nous revoyons avec une douce émotion les excursions faites en sa compagnie dans la région de Suez, il y a bien une vingtaine d'années.

MM. Doumet-Adanson et Mayet, d'ailleurs, ne se bornaient pas non plus à la botanique. C'est ainsi qu'ils rapportèrent des notes importantes sur la géologie et qu'ils furent des premiers à attirer l'attention sur les silex taillés du Sud tunisien.

Nous avons entendu le récit du voyage de M. Lataste de la bouche même de cet habile naturaliste, avec qui nous avons eu le plaisir de faire la traversée de Bône à Marseille lors de sa rentrée en juillet 1884.⁽¹⁾

En 1885, point d'exploration botanique officielle. En revanche, les géologues entrent en scène : ils avaient été désignés dès l'année précédente. Ce sont MM. G. Rolland, ingénieur des Mines, bien connu par ses beaux travaux sur les régions sahariennes, et Philippe Thomas.

Celui-ci obtient une nouvelle mission en 1886. Il en est de même de Letourneux (qui se met en route dès le 9 janvier).

En 1887, quatrième mission de Letourneux, intrépide malgré l'âge ; « l'une des plus importantes, dit M. Doumet-Adanson, qui aient été effectuées en Tunisie..... La mort est malheureusement venue le surprendre avant qu'il ait pu rédiger le rapport de sa dernière mission ; mais si ses notes de voyage n'ont pu être retrouvées parmi les nombreux documents qu'il a laissés, ses récoltes ont été conservées à la science. »⁽²⁾

Cette même année voit débiter dans la Mission le géologue Le Mesle, désigné à la demande expresse de M. Thomas. Du 3 avril au 25 juin, il explore la presqu'île du cap Bon, le littoral du nord-est et une partie de la Kroumirie.

Quelques mois auparavant, j'avais fait sa connaissance au laboratoire de paléontologie du Muséum, où l'un et l'autre nous installions nos collections données par nous à l'établissement national.

Plus tard, investi d'une seconde mission, notre ami fit une exploration très pénible dans l'extrême-sud, du côté de la frontière tripolitaine. J'en ai oublié l'époque exacte : ce dont je suis certain, c'est qu'il se trouvait à Tunis en novembre 1890 et en février 1891. Même,

(1) Ajoutons que le commandant du paquebot était M. Marini, bien connu à Tunis, à qui nous dûmes de faire une charmante traversée. — M. Lataste est aujourd'hui sous-directeur du Musée d'histoire naturelle et professeur de zoologie à la Faculté de médecine de Santiago de Chili.

(2) DOUMET-ADANSON : *Plantes vasculaires*, p. XVI et XVIII.

nous faillimes alors nous brouiller pour une note insérée dans *la Dépêche tunisienne*, et où je faisais l'éloge de ses travaux. C'était, affirmait-il dans son horreur sincère du bruit, « le rendre ridicule et le faire passer pour un charlatan! »

Les fatigues de cette dernière exploration ont, sans aucun doute, précipité la fin de l'infatigable géologue.⁽¹⁾

En 1888, le D^r Cosson et M. Barratte entreprennent une nouvelle campagne d'herborisation dans le nord de la Tunisie. Le premier mourut peu après. Reboud l'avait précédé dans la tombe, et Letourneux n'allait pas tarder à l'y suivre. M. Doumet-Adanson fut délégué à la direction de la Mission.⁽²⁾

Nous ne trouvons plus à partir de ce moment que les deux voyages de M. N. Patouillard, président de la Société mycologique de France, accomplis, l'un en 1891, l'autre à la fin de 1892 et au commencement de 1893, et ayant pour but l'étude des champignons de la Tunisie.⁽³⁾

Il semble que depuis la disparition de son organisateur, la Mission soit comme paralysée. Pourtant, M. Doumet-Adanson, à en juger par ses travaux, est un savant zélé, consciencieux. Lui manque-t-il l'ascendant de Cosson sur ses collègues, qu'il n'a pas choisis et qui l'ont connu dans le rang?

Peut-être aussi (ce serait triste, mais bien humain et encore plus administratif) la Mission ne trouve-t-elle plus le même appui au ministère de l'Instruction publique, d'où, sans doute, ont disparu les uns après les autres les fonctionnaires qui la patronnaient?

Les savants placés sous la direction du D^r Cosson, puis sous celle de M. Doumet-Adanson, ne furent pas, disons-le en passant, les seuls missionnaires envoyés en Tunisie par le ministère de l'Instruction publique. Ainsi, nous voyons que M. Bouillot, préparateur de zoologie à la Sorbonne, était chargé en 1884 d'une mission spéciale d'exploration sous-marine, d'abord à Sfax, ensuite à bord de l'avisos *le Linois*.

Vers la même époque, le D^r Rouire remplissait également une mission spéciale dans le centre de la Tunisie.⁽⁴⁾

Enfin, des missions archéologiques étaient confiées à MM. Babelon, Cagnat, Salomon Reinach.⁽⁵⁾

Voici la liste des travaux qui ont paru jusqu'ici, à notre connaissance, sous la rubrique générale *Exploration scientifique de la Tunisie*:

(1) PH. THOMAS, *in epist.* — LE MESLE: *Mission géologique*, p. 5 et 38.

(2) DOUMET-ADANSON: *Plantes vasculaires*, p. XVIII et XXIV.

(3) PATOULLARD: *Plantes cellulaires*, p. I et II.

(4) VALÉRY MAYET: *Voyage dans le sud de la Tunisie*, p. 1 et 236.

(5) ERNEST BABELON: *Carthage*. PARIS, 1896. P. 5. — R. CAGNAT: *Nouvelles explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*. Paris, 1887. P. 1.

Géographie ancienne

Géographie comparée de la Province romaine d'Afrique, par CHARLES TISSOT, ancien ambassadeur, membre de l'Institut :

Tome premier : *Géographie physique, Géographie historique, Chorographie*. Paris, Imprimerie nationale, 1884. In-4° de VIII-697 pages, avec 64 figures dans le texte, 4 cartes et 5 planches.

Tome second : *Chorographie, Réseau routier*. Ouvrage publié d'après le manuscrit de l'auteur, avec des notes, des additions et un atlas, par SALOMON REINACH, membre de la Commission archéologique de Tunisie. Paris, Imprimerie nationale, 1888. In-4° de XXXVIII-868 pages, avec figures et une planche.

Atlas de la Province romaine d'Afrique, pour servir à l'ouvrage de M. Ch. Tissot, dressé d'après les cartes du Dépôt de la guerre et les documents géographiques les plus récents, par SALOMON REINACH, membre de la Commission archéologique de Tunisie. Deuxième tirage. Paris, Imprimerie nationale, 1891. In-4° de II pages et 22 planches.

Zoologie

Liste des Coléoptères recueillis en 1883 par M. A. Letourneur, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, dressée par M. ED. LEFÈVRE, ancien président de la Société entomologique de France, membre de plusieurs sociétés savantes, avec le concours de MM. L. Fairmaire, de Marseul et le D^r Sénac. Paris, Imprimerie nationale, 1885. In-8° de 16 pages.

Étude sur les Arachnides recueillis en Tunisie en 1883 et 1884 par MM. A. Letourneur, M. Sédillot et Valéry Mayet, membres de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, par EUGÈNE SIMON, ancien président des Sociétés entomologique et zoologique de France. Paris, Imprimerie nationale, 1885. In-8° de IV-55 pages.

Étude sur les Crustacés terrestres et fluviatiles recueillis en Tunisie en 1883, 1884 et 1885 par MM. A. Letourneur, M. Sédillot et Valéry Mayet, membres de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, par EUGÈNE SIMON, ancien président des Sociétés entomologique et zoologique de France. Paris, Imprimerie nationale, 1885. In-8° de 21 pages avec 5 figures.

N.-B. — Cette brochure porte en « signature », au bas de la page 5 (qui est la première après le titre) : *Crustacés*. 2. Est-ce une erreur typographique, ou faut-il en conclure qu'il a été publié précédemment une courte étude, 16 pages au maximum, sur la même classe (peut-être sur les crustacés marins) ?

Énumération des Hémiptères recueillis en Tunisie en 1883 et 1884 par MM. Valéry Mayet et Maurice Sédillot, membres de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, suivie de la description

des espèces nouvelles, par A. PUTON, membre honoraire de la Société entomologique de France. Paris, Imprimerie nationale, 1886. In-8° de 11-24 pages.

Catalogue critique des Mammifères apélagiques sauvages de la Tunisie, par FERNAND LATASTE, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, président au congrès d'Alger de la section de zoologie de l'Association française pour l'avancement des sciences, membre correspondant de la Société zoologique de Londres, etc. Paris, Imprimerie nationale, 1887. In-8° de xv-42 pages.

Prodrome de la Malacologie terrestre et fluviale de la Tunisie, par A. LETOURNEUX, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Alger, officier de la Légion d'honneur, etc., et J.-R. BOURGUIGNAT, secrétaire général de la Société malacologique de France, chevalier de la Légion d'honneur, etc. Paris, Imprimerie nationale, 1887. In-8° de 166 pages.

Énumération des Diptères recueillis en Tunisie dans la Mission de 1884 par M. Valéry Mayet, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, et description des espèces nouvelles, par J.-M.-F. BIGOT. Paris, Imprimerie nationale, 1888. In-8° de 11 pages.

Revision critique des fourmis de la Tunisie, par C. EMERY, professeur de zoologie à l'Université de Bologne. Paris, Imprimerie nationale, 1891. In-8° de III-21 pages.

Botanique

Note sur la Flore de la Kroumirie centrale, explorée, en 1883, par la Mission botanique, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par L. COSSEX, de l'Institut, président de la Mission. — Extrait du *Bulletin de la Société botanique de France*, t. XXXII, additions à la séance du 26 juin 1885. — Paris, Imprimeries réunies, A, 1885. In-8° de 33 pages.

Rapport sur une Mission botanique exécutée en 1884 dans le nord, le sud et l'ouest de la Tunisie, par A. LETOURNEUX, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Alger, ancien vice-président de la Cour internationale d'Alexandrie, officier de la Légion d'honneur, etc. Paris, Imprimerie nationale, 1887. In-8° de 93 pages.

Rapport sur une mission botanique exécutée en 1885 dans la région saharienne, au nord des grands chotts et dans les îles de la côte orientale de la Tunisie, par DOUMET-ADANSON, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, président de la Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault et de la Société d'horticulture de l'Allier, vice-président de la Société d'émulation de

l'Allier, président de la Commission météorologique de l'Allier, etc. Paris, Imprimerie nationale, 1888. In-8° de III-124 pages.

Énumération des champignons observés en Tunisie, par NARCISSE PATOULLARD, président de la Société mycologique de France. Paris, Imprimerie nationale, 1892. In-8° de IV-19 pages.

Catalogue raisonné des plantes vasculaires de la Tunisie, par ED. BONNET ET G. BARRATTE, membres de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie. *Préface* par DOUMET-ADANSON, délégué à la direction de la Mission. Paris, Imprimerie nationale, 1896. In-8° de XLIX-519 pages.

Catalogue raisonné des plantes cellulaires de la Tunisie, par N. PATOULLARD, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, avec la collaboration de BESCHERELLE (*Mousses*), BARRATTE (*Characées*), SAUVAGEAU (*Algues*), HUE (*Lichens*). Paris, Imprimerie nationale, 1897. In-8° de XXIV-158 pages.

N.-B. — La *Note sur la flore de la Kroumirie centrale*, pages 5 et 6, renvoie à un *Rapport sommaire* adressé au ministre de l'Instruction publique sur la Mission botanique de 1883 : il a sans doute paru dans les *Archives des Missions scientifiques*? — Le *Catalogue des Mammifères apélagiques* cite, page VIII, un *Répertoire alphabétique des principales localités de la Tunisie*, par le D^r E. COSSON, « imprimé en 1886, mais encore inédit ».

ATLAS

Illustrations de la partie botanique. Champignons, espèces nouvelles, rares ou critiques, par N. PATOULLARD. *Phanérogames, espèces nouvelles, rares ou critiques*, par ED. BONNET ET G. BARRATTE. Pl. I-XX dessinées d'après nature par M^{me} B. Herincq, MM. Ch. Cuisin et N. Patouillard. Paris, Imprimerie nationale, 1892-1895. Atlas in-folio de 20 planches avec texte explicatif. — Il est divisé en deux parties : *Illustrations des espèces nouvelles, rares ou critiques de Champignons de la Tunisie*, par N. PATOULLARD. Planches I-V dessinées d'après nature par M. N. Patouillard. Paris, Imprimerie nationale, 1892-1895. — *Illustrations des espèces nouvelles, rares ou critiques de Phanérogames de la Tunisie*, par ED. BONNET ET G. BARRATTE. Planches VI-XX dessinées d'après nature par M^{me} B. Herincq et M. Ch. Cuisin. Paris, Imprimerie nationale, 1895.

Paléontologie

Description des Mollusques fossiles des terrains tertiaires inférieurs de la Tunisie, recueillis en 1885 et 1886 par M. Philippe Thomas, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, par ARNOULD LOCARD. Paris, Imprimerie nationale, 1889. In-8° de II-65 pages.

Description des Échinides fossiles recueillis en 1885 et 1886 dans la région sud des hauts-plateaux de la Tunisie par M. Philippe Thomas, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, par VICTOR GAUTHIER. Paris, Imprimerie nationale, 1889. In-8° de 11-116 pages.

Description des Mollusques fossiles des terrains crétacés de la région sud des hauts-plateaux de la Tunisie recueillis en 1885 et 1886 par M. Philippe Thomas, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, par ALPHONSE PERON. Première partie. Paris, Imprimerie nationale, 1889-1890. In-8° de XII-103 pages. — Deuxième partie: Paris, Imprimerie nationale, 1890-1891. In-8° de 223 pages (la pagination commence à 105).

Description des Brachiopodes, Bryozoaires et autres Invertébrés fossiles des terrains crétacés de la région sud des hauts-plateaux de la Tunisie recueillis en 1885 et 1886 par M. Philippe Thomas, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, par ALPHONSE PERON. Paris, Imprimerie nationale, 1893. In-8° de 77 pages (la pagination commence à 329).

Les trois fascicules qui précèdent forment un volume, sous le titre commun de *Description des Invertébrés fossiles des terrains crétacés de la région sud des hauts-plateaux de la Tunisie recueillis en 1885 et 1886 par M. Philippe Thomas, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, par ALPHONSE PERON. Paris, Imprimerie nationale, 1893.*

Description de quelques Fossiles nouveaux ou critiques des terrains tertiaires et secondaires de la Tunisie recueillis en 1885 et 1886, par M. PHILIPPE THOMAS, membre de la Mission de l'exploitation scientifique de la Tunisie, Paris, Imprimerie nationale, 1893. In-8° de 1-46 pages.

Description des Échinides fossiles des terrains jurassiques de la Tunisie recueillis par M. Le Mesle, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie, par VICTOR GAUTHIER. Paris, Imprimerie nationale, 1896. In-8° de 25 pages.

Géologie

Mission géologique en avril, mai, juin 1887. Journal de voyage, par GEORGES LE MESLE, correspondant du Muséum d'histoire naturelle, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie. Paris, Imprimerie nationale, 1888. In-8° de 43 pages, avec coupes.

Paléontologie et Géologie

ATLAS

Illustrations de la partie paléontologique et géologique:

Fascicule I. *Échinides fossiles*, par VICTOR GAUTHIER. *Espèces nou-*

velles de Mollusques fossiles des terrains tertiaires inférieurs, par ARNOULD LOCARD. Planches I-XI dessinées d'après nature par M. F. Gauthier. Paris, Imprimerie nationale, 1889. Onze planches in-folio avec texte explicatif. — Ce fascicule se compose des deux parties suivantes : *Illustrations des Échinides fossiles recueillis en 1885 et 1886 dans la région sud des hauts-plateaux de la Tunisie par M. Philippe Thomas, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie*, par VICTOR GAUTHIER. Planches I-VI dessinées d'après nature par M. F. Gauthier. Paris, Imprimerie nationale, 1889. — *Illustrations des espèces nouvelles de Mollusques fossiles des terrains tertiaires inférieurs de la Tunisie recueillis en 1885 et 1886 par M. Philippe Thomas, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie*, par ARNOULD LOCARD. Planches VII-XI dessinées d'après nature par M. F. Gauthier. Paris, Imprimerie nationale, 1889.

Fascicule II. *Fossiles nouveaux ou critiques des terrains tertiaires et secondaires*, par PHILIPPE THOMAS. *Invertébrés fossiles des terrains crétacés de la région sud des hauts-plateaux*, par ALPHONSE PERON. Planches XII-XXXI dessinées d'après nature par M. F. Gauthier. Paris, Imprimerie nationale, 1891-1893. Vingt et une planches in-folio avec texte explicatif. — Ce fascicule est divisé en quatre parties : *Illustrations de quelques fossiles nouveaux ou critiques des terrains tertiaires et secondaires de la Tunisie, recueillis en 1885 et 1886*, par PHILIPPE THOMAS. Planches XII-XIV dessinées d'après nature par M. F. Gauthier. Paris, Imprimerie nationale, 1893. — *Description des Mollusques fossiles des terrains crétacés de la région sud des hauts-plateaux de la Tunisie recueillis en 1885 et 1886 par M. Philippe Thomas, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie*, par ALPHONSE PERON. Planches XV à XXII dessinées d'après nature par M. F. Gauthier. Paris, Imprimerie nationale, 1889-1890. — *Illustrations des espèces nouvelles ou critiques de Mollusques fossiles des terrains crétacés de la région sud des hauts-plateaux de la Tunisie recueillies en 1885 et 1886 par M. Philippe Thomas, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie*, décrites par ALPHONSE PERON. Planches XV-XXIX dessinées d'après nature par M. F. Gauthier. Paris, Imprimerie nationale, 1889-1891. (La chemise ne renferme que les planches XXIII à XXIX et leur explication.) — *Illustrations des Invertébrés fossiles des terrains crétacés de la région sud des hauts-plateaux de la Tunisie recueillis en 1885 et 1886 par M. Philippe Thomas, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie*, par ALPHONSE PERON. Planches XV à XXXI dessinées d'après nature par M. F. Gauthier. Paris, Imprimerie nationale, 1893. Renferme les planches XXX, *Brachyopodes* et *Bryozoaires*, XXXI, *Polypiers* et *Crinoïdes*, XXXII, *Échinides* (ce sont ceux que Le Mesle a recueillis dans les terrains

jurassiques), et l'explication de ces trois planches. -- Les trois dernières parties du fascicule II portent ce titre commun : *Illustrations des Invertébrés fossiles des terrains crétacés de la région sud des hauts-plateaux de la Tunisie recueillis en 1885 et 1886 par M. Philippe Thomas, membre de la Mission de l'exploration scientifique de la Tunisie*, par ALPHONSE PERON. Planches XV-XXXI dessinées d'après nature par M. F. Gauthier. Paris, Imprimerie nationale, 1893.

EUSÈBE VASSEL.

(A suivre.)



LES PREMIERS COLONS DE SOUCHE EUROPÉENNE

DANS L'AFRIQUE DU NORD

Essai historique sur les origines de certaines populations berbères

d'après les documents égyptiens et les écrivains de l'antiquité

SUITE

RECONSTITUTION D'UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA LIBYE AVANT LES PHÉNICIENS

(3000 à 1000 environ avant notre ère)

Nous avons terminé l'exposé de la série des mythes ayant une valeur historique. Ces traditions, embellies par l'imagination populaire, perpétuaient sous le nom d'un héros éponyme le souvenir des antiques conquêtes. Dans le courant de notre travail, nous nous sommes appliqué à dépouiller les légendes de leur merveilleux. Elles nous sont alors apparues comme l'expression d'événements ayant réellement existé. L'analyse des documents égyptiens accroît encore cette précision. Ajoutons que, jusqu'à la guerre de Troie, les héros grecs sont presque tous venus en Libye, preuve de l'intensité de ce mouvement d'expansion.

La nécessité de l'exposition nous a empêché parfois de produire les mythes dans leur véritable ordre chronologique. Certains de ceux-ci ne peuvent, en effet, se bien comprendre que par la connaissance d'autres légendes. De plus, nous avons dû accumuler le plus de références possible. Or, la production de ces nombreux textes justificatifs, empruntés à des écrivains de l'antiquité, n'a pas été sans alourdir notre exposé de l'histoire de ces temps reculés. Nous nous sommes même parfois trouvé dans la nécessité de sacrifier à l'abondance des témoignages la clarté du sujet.

Ces diverses conditions nous amènent à synthétiser en quelques lignes les principaux documents que nous avons apportés dans ce débat. Nous utiliserons comme compléments l'archéologie et l'histoire de la vieille Égypte pour cet essai de reconstruction de fragments d'histoire primitive, en suivant non plus l'ordre des mythes, mais celui de la chronologie.

Si nous groupons nos documents par dates, nous trouvons quatre époques bien tranchées.

1^{re} période (3200 environ à 2000). — Cette période est caractérisée par Atlas, établi à l'occident, et Saturne, installé à l'orient de l'Afrique du Nord. Saturne étend son empire sur l'Italie, où il règne, et aussi jusqu'en Égypte, où il est un des prédécesseurs d'Osiris. Par la descendance d'Atlas, les habitants de l'Afrique se trouvent apparentés avec les plus anciennes tribus de la Grèce et de l'Asie Mineure. Le règne de Saturne, dieu national des premiers peuples de l'Italie, groupés sous le nom de Ligures, permet de rechercher de ce côté des affinités ethniques. Ces premiers émigrants sont-ils arrivés par la péninsule italique? C'est possible. Les noms des Sicules, des Sardiens, des Damiens, etc., se rapporteraient à ce groupe de peuples. Ont-ils suivi la voie de terre par la Syrie? Il n'y a rien d'improbable. D'après M. Flinders Petrie et aussi M. Maspero, on peut fixer, d'après l'apparition des poteries égéennes en Égypte, la date des premières migrations européennes dans ce pays entre 3200 et 2500 avant notre ère.

Les Hyksos ou pasteurs, qui renversèrent la xv^e dynastie égyptienne et fondèrent la xvi^e, étaient, pour la grande partie, des Égéens. Beaucoup de ces immigrants sortirent du Delta. Leurs clans gagnèrent les pays situés à l'ouest de l'Égypte, jusqu'à l'Océan. Set, le dieu de la Basse-Égypte, son similaire Soutekh, leur dieu national, portaient un nom qui ressemblait phonétiquement à celui de Saturne, d'une racine *sat*, semer. Ce nom Soutekh, Setoukh, Set, a pu donner lieu à la légende, arrangée plus tard, du règne de Saturne en Égypte.

2^e période (vers 1700). — Cette période est caractérisée par la migration en Afrique de deux puissantes tribus : les Libyens ou Lebou et les Amazones ou Mashouasha. L'arrivée en Afrique des Libyens est résumée dans le mythe d'Io. Cet événement paraît avoir eu lieu au plus tôt environ 1700 ans avant notre ère. Les indigènes égyptiens soutenaient alors la guerre pour leur indépendance contre les Hyksos. Ces luttes intérieures facilitèrent sans doute l'installation des nouveaux venus. Cette colonie était partie du Péloponèse. C'est du moins là sa dernière étape connue avant d'aborder en Afrique.

Les Amazones ou Mashouasha paraissent contemporaines des Libyens sur la terre d'Afrique. Peut-être les ont-elles précédés. Diodore, qui écrivait d'après les écrits, aujourd'hui perdus, de Dionysios sur l'extrême antiquité, les décrit comme renversant l'empire des Atlantes. Elles asservissent donc la postérité d'Atlas. Puis, guidées par Athéna et par Dionysos ou Bacchus qui devient leur dieu national, elles luttent contre Saturne et ses partisans. L'antique dieu est vaincu. L'empire formé par les premiers émigrants passe sous l'hégémonie des nouveaux venus. Les Amazones forment donc avec

les Libyens la seconde couche des populations européennes d'Afrique. L'histoire de ces deux groupes se confond d'ailleurs. Perséus, qui par Danaos est Libyen ou Tahennou, subit les mêmes aventures que les Amazones. Le mythe de ce héros semble en partie être un doublet rajeuni de celui de ces guerrières. Comme elles, il asservit les Atlantides et combat les Gorgones. Athéna, qui dirige les Amazones, l'aide aussi dans ces combats. Le souvenir de cette seconde colonisation de l'Afrique du Nord par des populations venues d'Europe s'était donc conservé dans la littérature hellénique. Le champ sur lequel s'est déroulée cette action s'étend de l'Égypte jusqu'aux bords de l'Océan.

Les documents égyptiens permettent de contrôler les récits de l'antique Grèce. Dès les débuts de la xviii^e dynastie, c'est-à-dire environ 1700 ans avant notre ère, il est parlé de Tahennou ou peuples au teint clair. Ce sont des ennemis redoutables. Leur défaite est un titre de gloire, même pour le puissant Thotmès III. Parmi les Tahennou, ce sont les Lebou et les Mashouasha (Libyens et Amazones) qui sont le plus souvent cités. Les souverains de la xviii^e dynastie soumettent ces tribus européennes d'Afrique et celles aussi qui habitaient les îles de la mer Égée, appelées îles des Danaoua. Une stèle à Chersell montre que les troupes de Thotmès III poussèrent jusque-là leurs marches victorieuses. Quand, avec la xix^e dynastie, la puissance du conquérant faiblit, tous les opprimés se soulèvent. Ils se ruent sur l'Égypte, appelant à la curée des nations sœurs attardées en Europe.

3^e période. — *Les invasions européennes en Égypte* (xv^e à xiii^e siècle). — Cet afflux de peuples, conséquence peut-être de mouvements de populations en Europe oubliés par l'histoire, jeta de nombreuses tribus en Afrique. Les documents égyptiens nous en font connaître un certain nombre. D'autres documents, d'ordre géographique surtout, permettront d'en retrouver encore. Beaucoup de tribus s'installèrent par force sur le territoire égyptien et y firent souche. A ne s'en tenir qu'aux données des mythes, on constate qu'ils contiennent de nombreux souvenirs de cette période. Ceux qui ont trait aux Amazones parlent de la conquête de l'Égypte par Myrina, leur reine. Cet événement aurait eu lieu, d'après Diodore, au temps d'Osiris. Celui-ci avait succédé à Saturne. Il s'agit donc d'un fait postérieur à l'empire du frère d'Atlas. Le récit un peu vague de Platon sur les entreprises de ceux qu'il nomme Atlantides, arrière-descendants d'Atlas, contre l'Égypte, paraît aussi un souvenir de ces invasions. D'après les personnages nommés par le philosophe grec, la série de leurs guerres aurait duré de 1590 à 1233. Il y a concordance entre ces dates et celles des documents égyptiens. Le mythe de Danaos est une troisième source de renseignements sur

ces invasions : il ne faut pas voir autre chose dans la tentative du héros pour détrôner son frère Égyptos. On trouve, à une date plus moderne, un quatrième écho de ces luites. En effet, Justin rapporte qu'un Scythe nommé Tanaus conquit l'Égypte à une époque reculée. (1) La campagne de Ménélaos et d'Odysseus sur les bords du fleuve Égyptos, leurs relations avec des Égyptiens portant des noms européens, ne sont-elles pas des souvenirs comparables à ceux que nous venons d'énumérer ?

Telles sont les notions générales. Certains rapprochements permettent de soulever des hypothèses tendant à préciser davantage plusieurs de ces événements. C'est ainsi que l'histoire de Danaos, qui est une des plus archaïques, paraît se rapporter à une des premières invasions. Danaos est un Libyen par sa grand'mère Libyé. Les Lebou prirent part, il est vrai, aux quatre principales invasions ; mais la deuxième invasion, sous les ordres de Mermaïou, fut suivie de l'expulsion de nombreuses tribus de Tahennou installées sur le territoire égyptien. Nous avons émis la supposition que le retour dans le Péloponèse de Danaos et des Danaens ou Tahennou, ses compagnons, était une réminiscence de ce remarquable événement. Celui-ci se passa, d'après Castor, en 1396. Les documents égyptiens donnent aussi le xiv^e siècle.

A cette date, ou soixante ans plus tard, selon la chronique d'Éusèbe, des colons provenant de Thessalie arrivent en Afrique. Le mythe de Cyréné représente cette migration comme pacifique. Les nouveaux venus devaient prêter leur concours à leurs prédécesseurs européens contre les Égyptiens. Il y a donc là survenance d'un nouvel élément. Celui-ci est peut-être apparenté à la confédération libyenne. En tout cas, il a les mêmes intérêts. Nous voyons les Akaousha, probablement Achéens de Thessalie, prendre part à la seconde confédération. Ce sont même eux qui subissent le plus violent choc avec les Libyens. D'après les restes de l'inscription de Medinet-Abou, ils laissèrent au minimum 6.111 guerriers sur le champ de bataille, presque autant que les Libyens. (2)

Vers cette époque, l'hégémonie thessalienne s'était affirmée sur la Méditerranée. La Crète était occupée par des Thessaliens conduits par Teutamios. Quand eut lieu la colonisation de l'Égypte, à la fin du xiv^e siècle, sous Ramsès III, un chef portant le nom du conquérant de la Crète (s'il n'était ce conquérant lui-même), Zaoutmar, conduisit un contingent considérable de Kahaka (Α-χαχα), mot qui est probablement une variante de Akaousha, Achéens.

De nouveaux immigrants arrivent plus tard de Crète. L'histoire d'un

(1) JUSTIN, ch. 1, 7.

(2) CHABAS : *Rech. pour servir à l'Hist. de la XIX^e Dyn.* 1873.

de ces groupes est rappelée par la légende de la nymphe Acacallis, fille de Minos, successeur de Teutamios. Ce groupe fut l'origine du peuple des Garamantes, de souche arménienne d'après la Bible et Salluste. Le passage des Argonautes, qui, selon la prédiction, doivent fonder cent villes sur les bords du lac Triton, est une autre trace de cette colonisation venue de la Thessalie. Peut-être le récit de Salluste sur les compagnons d'Hercule est-il aussi une réminiscence de cette grande migration. D'après Strabon, les Arméniens seraient des Thessaliens. Arménus, leur ancêtre mythique, avait suivi Iasion. Les Mèdes étaient fils de Médéa et du même Iasion. La Thessalie semble donc avoir joué, après le Péloponèse, un rôle fort actif dans la colonisation africaine.

Ces Thessaliens étaient proches parents des Phrygiens, à en croire Hérodote et Eudoxe de Crète; or, les Phrygiens arrivent en Afrique avec eux. Les plus connus d'entre eux, les Troyens ou Tyrsènes, prennent part aux deux premières invasions égyptiennes. Ce sont même eux qui furent l'âme de la seconde. Ces Troyens ou Thoursa amenaient leurs familles avec eux. Des Lyciens leur prêtèrent main-forte lors des deuxième et quatrième invasions. Nous avons vu que les données précisées par les documents égyptiens étaient vaguement connues en Grèce, comme l'indique le mythe de Tyrsénos. Cette invasion de peuples phrygiens en Afrique semble postérieure à celle des Mashouasha ou Amazones.

Les Égyptiens nomment Kapour le chef de guerre qui dirigea la troisième invasion. Les mythes antiques le connaissaient. C'était vraisemblablement un Thessalien, venu de Crète comme Teutamios. Les Grecs l'appellent Kaphauros ou Képhéus; Agretas en fait un descendant de Minos. La légende de Persés le considère comme un Éthiopien; nous avons essayé de fixer à quel genre de population répond ce nom d'Éthiopiens: ce sont des fils d'Européens venus antérieurement dans le pays. La connaissance de la colonisation venue de Thessalie précise davantage leurs origines.

Le mythe de Persés paraît résumer une longue période historique. Les débuts de celui-ci se réfèrent sans doute à l'arrivée des Libyens. La fin arrive à la date de cette quatrième invasion, c'est-à-dire entre le XIV^e et le XIII^e siècle. Des guerriers partis de l'Argolide auraient, d'après ce récit, appuyé la quatrième invasion. Celle-ci avait été faite surtout par les Libyens et les Amazones (Mashouasha), appuyés de contingents venus d'Europe et d'Asie. Comme tribus européennes, nous ne relevons que les assimilations douteuses de Sabata avec Abantes et de Shaï-ape avec Kassiopé (ville de Coreyre) ou Kassopé (ville de Thesprotie), territoire de l'Adriatique. Les Grecs ont conservé le nom de Kassiopéa: ils en font une femme. L'Asie Mineure envoya des Tyrsènes, des Lyciens, des peuples des bords

du Caïcos (?) (Kaïkasba), des Bacales (?) (Bakana). Nous retrouvons ces derniers en Afrique à l'époque historique.

Les tribus européennes restées sur les bords de la mer Égée finirent par se diviser. La confédération achéenne entreprit une longue guerre contre les tribus phrygiennes d'Asie Mineure. La chute de Troie resta, grâce à Homère, l'événement le plus retentissant de cette lutte. Beaucoup des vaincus paraissent avoir gagné l'Afrique à la recherche d'une nouvelle patrie. Affaiblie par cette guerre fratricide et divisée par des rivalités locales, la ligue achéenne allait à son tour succomber sous l'invasion des Doriens. Une période de barbarie succéda à cette conquête. Ce « moyen âge hellénique », comme on l'a heureusement appelé,⁽¹⁾ mit fin au mouvement d'expansion. Faute de marine, les colons cessèrent de partir. En même temps, les villes phéniciennes développaient leurs comptoirs africains. La route maritime fut désormais barrée entre la métropole et ses colonies. Quand la marine grecque recouvra quelque puissance, elle fonda un nouvel établissement à Cyrène, mais ses colons ne purent s'avancer plus à l'ouest. Carthage, devenue une redoutable métropole, barra le chemin aux pionniers grecs. L'autel des Philènes marque le point d'arrêt de leur expansion. La route par la Sicile leur fut également fermée. Un moment, Agathoclès aurait pu refaire l'histoire des conquêtes de Perséus et des Amazones. Ophellas, ancien soldat d'Alexandre, accourait de Cyrène à son secours. Il commandait plus de 10.000 Cyrénéens réguliers et de nombreux aventuriers grecs. Un nombre égal d'irréguliers accompagnait ces troupes.⁽²⁾ La fourberie d'Agathoclès arrêta ce mouvement national. Depuis lors, les populations libyennes ne purent se débarrasser de l'influence de la sémitique Carthage.

La page si brillante de la colonisation de l'Afrique du Nord par les premiers contingents de populations fixées sur les bords de la mer hellénique retomba dans l'oubli le plus complet. Et cependant, ce fut peut-être à sa colonie africaine que la Grèce emprunta les éléments qui tirent d'elle l'initiatrice de la civilisation en Europe.

La résurrection des grandes actions accomplies par ces héros, pour lesquels la Grèce avait conservé vaguement un pieux souvenir, montre qu'ils avaient grandement mérité les honneurs dont ils étaient l'objet. Ces mythes n'étaient pas le produit de la seule imagination d'un peuple à l'esprit délié. Grâce à eux, en effet, on peut tirer des ténèbres de la légende les noms de tant de héros, pour leur restituer la juste place qui leur revient dans les fastes de l'histoire.

(1) S. REINACH : *Le Mirage oriental*. *L'Anthropologie*, 1893.

(2) DIODORE, xx, 42-43.

TROISIÈME PARTIE
RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

CHAPITRE PREMIER
DOCUMENTS SÉMITIQUES

Les mythes grecs nous ont permis de faire revivre un chapitre d'histoire encore inconnu : celui de la fondation d'un empire égéen s'étendant, sur la côte d'Afrique, de l'Égypte à l'Océan.

Nous avons eu la curiosité de rechercher si, par hasard, les documents bibliques, qui remontent eux aussi à une antiquité assez reculée, ne pourraient pas nous fournir quelques indications susceptibles de compléter les inscriptions égyptiennes ou les mythes grecs. Le présent chapitre sera l'exposé de nos recherches dans ce groupe d'idées.

§ 1^{er}. — Le tableau ethnographique de la Genèse

*On possède, dans le dixième chapitre de la *Genèse*, un tableau des peuples connus des Hébreux à une époque archaïque. Certains auteurs vont jusqu'à en reculer la composition à 2000 ans avant notre ère. (1) Peut-être faudrait-il rajeunir cette date. En attribuant ce tableau ethnographique à Moïse, il daterait de 1700 ans environ avant notre ère. Il est vrai que Moïse pouvait avoir emprunté ces traditions aux savants d'Égypte.

Ce tableau est composé selon la méthode des primitifs. Les peuples de même langue sont supposés descendre de frères. Les tribus qui, par leurs coutumes, se rapprochent d'autres sont réputées provenir d'un ancêtre commun. La valeur de ces traditions est plutôt géographique et ethnologique qu'historique.

L'ancêtre commun des peuples à peau blanche et qui paraissait de souche européenne se nomme Yaphet. C'est le Titan Iapétos des mythes grecs, ainsi que Pictet et d'autres auteurs l'ont fait observer. Le rédacteur du tableau ethnographique attribue sept fils à Yaphet : 1° Gomer ; 2° Magog ; 3° Madai ; 4° Yavan ; 5° Thoubal ; 6° Meschech ; 7° Thiras.

Cette généalogie a suscité les recherches de nombreux commentateurs. Nous n'en retiendrons que ce qui peut s'appliquer à notre étude. Cette revue nous fournira des données précieuses. En effet, les noms de beaucoup de tribus libyennes ne nous sont parvenus que déformés par une transcription sémitique d'origine phénicienne. Les mêmes déformations pourront se retrouver dans les textes bibliques.

(1) FR. LENORMANT : *Hist. anc. de l'Orient*, t. I, p. 264.

§ 2. — Les Thraces ou Cimmériens en Libye

Gomer a été assimilé aux Κιμμέριοι, Cimmériens de l'antiquité classique, déjà connus d'Homère. La Chersonnèse Taurique a été longtemps leur patrie. Il est vraisemblable qu'à une période reculée ils ont dû occuper la rive septentrionale du Pont-Euxin. Expulsés ou asservis par les Scythes, ces Cimmériens ont plus tard poussé de fréquentes migrations au dehors. L'Asie Mineure a été envahie par leurs tribus. La Troade et la ville d'Antandros, appelée Kimméris d'après eux, ont subi leur domination.⁽¹⁾ Quels étaient ces Cimmériens? M. D'Arbois de Jubainville en fait des Thraces.⁽²⁾ On peut croire même que ce nom est un des plus antiques portés par cette race. Homère appelle Cimmériens les peuples de l'extrême nord et de l'extrême ouest. La conquête scythe fit oublier leur nom. Beaucoup de traits attribués aux Scythes appartiennent aux Cimmériens. Divers passages de Strabon prouvent leur identité avec les Thraces: « Les Cimmériens, dit-il, qu'on appelle aussi Trères ». « Les Trères, nation cimmérienne ». « Les Trères qui sont Thraces ». ⁽³⁾ En tout cas, le nom de Gomer est celui que les Sémites avaient adopté pour désigner les Thraces.

Les mythes que nous avons analysés nous ont montré que ces peuples avaient pris une part active dans la colonisation de la Libye. Il faut donc rechercher s'il ne reste rien qui révèle leur séjour dans ce pays. C'est lui qui vraisemblablement donnait aux cours d'eau le nom de Tana.

Si on consulte Ibn Khaldoun, on voit que Mazigh, ancêtre mythique d'une partie des Berbères, a eu parmi ses sept descendants la tribu des Azdadja, d'où sont issus les Ghomera.⁽⁴⁾

Les descendants actuels de ce groupe de Ghomera comptent parmi eux les Tunisiens Ghomeraçen, qui sont des troglodytes,⁽⁵⁾ ainsi que les Ghoumir ou Khoumir, population qui, d'après mes recherches personnelles, renferme dans ses éléments constitutifs une certaine proportion de blonds et se déforme la tête comme le faisaient les anciens Cimmériens. Ce nom de Khoumir se rapprocherait davantage de la forme Kamer, employée par Moïse de Khorène dans son *Histoire des Arméniens*; un manuscrit donnerait la forme Kamir.⁽⁶⁾ Ce Khamer ou Kamir serait un ancêtre des Arméniens, que Salluste nous a montrés parmi les colonisateurs de l'Afrique septentrionale.

(1) STRABON, XIII, p. 586.

(2) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE: *Les premiers habitants de l'Europe*.

(3) STRABON, I, p. 61; XIII, p. 585.

(4) IBN KHALDOUN: *Histoire des Berbères*, trad. de Slane; t. I, p. 169.

(5) L'usage d'habiter sous terre était commun aux Phrygiens et aux Arméniens. (VITRUVÉ, II, 15; XÉNOPHON. *Anab.*, IV, 5-25; DIODORE, XIV, 38.)

(6) MAR APAS CATINA: *Histoire ancienne de l'Arménie*. — Extrait de l'histoire de Moïse de Khorène, liv. I, ch. VIII. *Fragm. hist. grec.*, t. V, 1^{re} partie, p. 15.

§ 3. — Les Phrygiens en Libye et le nom de l'Afrique

Le Gomer biblique a lui-même trois fils : Aschkenaz, Riphath et Togarmat. Aschkenaz, Ἀσκανίος des Grecs, correspondrait à l'Ascanie, district d'Asie Mineure habité par les Phrygiens et des Mysiens. D'après Apollodore, un fils de Priam s'appelait Ascanios. On peut rapprocher de ce mot le nom d'un chef de guerre, commandant la troisième invasion contre l'Égypte, et conservé dans les inscriptions de ce pays sous la forme de Mashaken, Mash-Aken (az). Les Tyrsènes ou Toursha qui ont combattu en Afrique, ont transporté ce nom précédé de l'article *ta* dans la région qu'ils ont colonisée en Europe. Celle-ci s'est appelée Ta Ascania, aujourd'hui Toscane. Aschkenaz serait un des termes employés plus particulièrement pour désigner les Phrygiens qui, avec les Thraces dont ils sont issus, ont joué un rôle important dans la colonisation de l'Afrique du Nord. Les écrivains hébraïques connaissaient aussi le nom de Phrygie. A ce sujet, nous reproduisons le passage suivant de Fr. Lenormant. On en saisira toute l'importance, après l'exposé que nous venons de faire des mythes thraco-phrygiens concernant la Libye. Le voici : « Le Midrasch et les Targoumim traduisent ce nom (famille de Gômer) par Aphriqâ, ce qui ne veut pas dire l'Afrique, mais désigne sûrement un pays d'Asie, comme dans les passages des deux Talmuds où il est dit que San'hêrib (Sein-a'hê-irba) transporta les dix tribus en Aphriqâ. Ce ne peut être l'Ibérie du Caucase, comme l'ont pensé MM. S. Cassel et Harkavy, mais bien la Phrygie, ainsi que l'ont reconnu Bochart et M. Rappoport. »⁽¹⁾ Le nom de Aphriqâ, que l'on peut tout aussi bien écrire Africa, désignait donc la Phrygie; c'est le même mot précédé très probablement d'un article, soudé au mot selon l'usage des peuples phrygiens et berbères. Cette désignation nous explique le sens recherché depuis si longtemps du nom de l'Afrique. En effet, les émigrants phrygiens du mythe de Tyrsénos, de l'Odyssee ou des compagnons d'Hercule, donnèrent le nom de leur pays à la presqu'île actuelle du Cap Bon qu'ils occupèrent. Ce pays s'appelle encore chez les indigènes Frikia, que l'on peut écrire Phrygia. Ce nom a été généralisé depuis les Romains à tout un continent. Comme c'est aux habitants de cette région qu'ils eurent d'abord affaire, leurs écrivains appelèrent tous les indigènes du nom de la tribu avec laquelle ils avaient pris contact. D'après Fournel, Ptolémée est le premier auteur grec qui ait adopté le mot Ἀφρίκη. Les autres écrivains, même Plutarque, qui était peu antérieur à Ptolémée, ont toujours employé le mot Libye.⁽²⁾

(1) F. LENORMANT : *Les Origines de l'Histoire*, t. II, p. 382-383.

(2) FOURNEL : *Les Berbères, Histoire de la Conquête de l'Afrique par les Arabes*, p. 28, note F.

Les écrivains musulmans ont conservé la forme adoucie de Phryguia, Friguia. La forme rude adoptée par les Romains d'Africa (A-phryka) répond à des formes connues de l'appellation des Phrygiens. Le mot de Phryges, Bryges se prononçait également Phrykes, Brykes, comme l'indique le nom de leur danse nationale « brikismata » et celui d'une de leurs tribus, celle des « Bebrykes ». Ces différents exemples montrent d'une façon indiscutable que le mot Africa dérive véritablement de l'appellation donnée à une contrée par ses colons de souche européenne.

Cette immigration, dans les annales berbères, est symbolisée par l'invasion d'un héros éponyme, nommé Afarikis ou Afrikich. Ce conquérant aurait introduit, d'après Léon l'Africain, dans le Moghreb les cinq nations suivantes : Zanaga, Masinouda, Zenata, Houaria et Gomera.⁽¹⁾ Parmi ces noms, on remarquera celui de Mas-mouda (fils des Mèdes ?). Ces Masmouda habitaient la Maurétanie Tingitane.⁽²⁾ C'est le territoire qu'on peut assigner aux Mèdes de Salluste. Le nom de Gomera rappelle les Thraces de la race de Gomer. Afariks aurait conquis tout l'occident. Nous voici ramenés par les chroniqueurs arabes au mythe des compagnons d'Hercule ou de la migration de Tyrséno. Solin ne donne pas d'ailleurs d'autre origine au nom d'Afrique. « Le nom de Libye vient, dit-il, de Libyé, fille d'Epaphos. Celui d'Afrique, d'Afer, fils de l'Hercule libyen. »⁽³⁾

§ 4. — Les Arméniens en Afrique (Garamantes et Berbères)

Si nous ne trouvons pas de traces de la descendance de Riphath en Libye, Togarmat, par contre, nous ramène à un personnage connu par les mythes grecs. Il s'agit de Garamas, fils d'Acacallis, fille de Minos. Il est difficile de ne pas être frappé de la ressemblance phonétique du grec Garamas et de l'hébreu To-garmâh. Il y a reproduction d'un nom auquel est soudé l'article, selon l'habitude phrygienne et berbère.

Les commentateurs de la Bible assimilent To-garmâh aux Arméniens du mythe de Salluste. Garamas, dans ce cas, ne serait pas originaire de la Crète : il viendrait de plus loin encore. La légende grecque ne connaissait que sa dernière étape. François Lenormant voit dans Togarmah le nom des Arméniens. Il tente d'en donner l'étymologie suivante : *tog*, tribu ; *armah*, radical d'arménien.⁽⁴⁾ Cette explication ne nous paraît pas satisfaisante. Nous pensons, ainsi que nous venons de le dire, que *to* est un article phrygien. Quant au

(1) EL KEROUANI, traduction de Péliissier et Rémusat, liv. II, p. 21.

(2) CARETTE : *Origines et migrations des principales tribus de l'Algérie*, p. 50.

(3) SOLIN, xxiv, 2.

(4) F. LENORMANT : *Les Origines de l'Histoire*, t. II, p. 409.

g de Garmah, il s'est éliminé ou aspiré, ainsi qu'il y en a de nombreux exemples dans les langues anciennes et le berbère moderne, d'où To-armah ou To-harma, l'Arménie.⁽¹⁾

Garamas et ses descendants les Garamantes seraient donc une tribu de souche thraco-phrygienne appartenant au groupe qui conquiert plus tard l'Arménie. L'analyse des mythes ayant trait à la Thessalie nous fait conclure que c'est de ce dernier pays que ce groupe de population serait provenu.

Dans l'histoire d'Arménie de Moïse de Khorène, Thorgom est fils de Thiras, nom qui peut signifier les Thraces, et petit-fils de Gomer, d'où est venue la tribu des Cimmériens. C'est une nouvelle preuve de l'intime parenté entre les diverses tribus, dont certains auteurs ont voulu faire des races différentes. Pour l'historien Josèphe, Togarmah était un Phrygien. A ce sujet, je pense utile de citer un passage de F. Lenormant qui jette un jour bien remarquable sur le nom générique de Berbères appliqué aux indigènes de l'Afrique septentrionale. « Les Targoumin, dit cet auteur, rendent Tôgarmâh par Barbaryâh..... Dans les habitudes du langage du monde romain à l'époque impériale, auquel l'expression de Barbaryâh est certainement empruntée en particulier, dans les habitudes du langage poétique, « *barbaria* » et « *barbarus* » ne prennent une signification géographique ou ethnique déterminée que pour désigner la Phrygie et les Phrygiens. C'est ainsi que nous lisons chez Horace :

Græcia Barbariæ lento collisa duello.

« Le même poète appelle *barbarum* le mode phrygien de musique :

Sonante mixtum tibiis carmen lyra,

Hac dorium, illis barbarum.

« Servius, à propos de l'*Enéide* (II, v. 504), dit que *barbaricus* et *phrygius* sont exactement synonymes. Enfin l'on appelle indifféremment *phrygiones* ou *barbaricarii* les brodeurs, ceux qui fabriquent ces vêtements brochés et brodés dont l'usage était venu de la Phrygie et que l'on qualifiait tantôt de *phrygie*, tantôt de *barbarice vestes*. »⁽²⁾

Ces rapprochements du savant historien s'appliquent également à la colonie fondée en Afrique par les Phrygiens, qui sont à n'en plus

(1) Le vieil allemand *tragan* correspond au latin *traho*. Ἰόρος, montagne = ὄρος, même sens ; *ghaida* (européen ancien), *gait-s* (gotlique) est le même mot que le latin *hardus*, bouc ; γάλακτος, lait = *laktis*, κολόφων = *loφος* ; γαία = γία (ionien), terre. Comme on le voit, la gutturale se supprime ou s'aspire en passant d'un dialecte à l'autre. En berbère, on a *argas*, homme = *ales* (kel-oui). *I-less* (touareg et kabyle), langue = γλώσσα. *Duyd* (Rhadamès), *aduydi* (zenaga), doigt = *dad* (touareg). *Kel*, cultivateur = *ahel*. *Kim* (kabyle, Mzab, chnouïa) s'assoier = *tama* (zenaga).

(2) F. LENORMANT, *loc. cit.*, t. II, p. 402-403.

douter les Arméniens de Salluste. De même qu'ils s'appelaient Phrygiens, Africi ou mieux Iphrygi, de même on leur attribuait comme synonyme de ce nom celui de *barbari*, dont les envahisseurs arabes ont fait *berbères*. Il est vraiment curieux que les documents bibliques nous fournissent l'explication de deux des noms principaux sous lesquels sont désignés les habitants du nord de l'Afrique.

Ces rapprochements expliquent aussi pourquoi les anciens Egyptiens attribuaient le nom de Barbares aux peuples voisins qui ne parlaient pas leur langue.⁽¹⁾

§ 5. — Les Mèdes

Madaï, l'ancêtre des Mèdes, est un fils de Yaphet, et par suite un frère de Gomer, le Thrace. Il est proche parent des Phrygiens et des Arméniens. On peut remarquer aussi qu'il est plus ancien que Yavan. C'est peut-être un indice confirmatif de l'hypothèse que nous avons posée, à savoir que les Mèdes sont arrivés du centre de l'Europe avant les Grecs sur les bords du Bosphore et en Asie Mineure. C'est sans doute à cette époque, avant d'être refoulés plus à l'orient, qu'ils ont envoyé en Libye les colonies dont parle Salluste.

§ 6. — Les Thyrsènes ou Thyrrhéniens en Libye et la fondation de Tunis (4396 ans environ avant notre ère)

Yavan, frère de Madaï, a quatre fils. Les fils de ce personnage, qui représente la race hellénique, sont Elischath, Tarschisch, Kittim et Dodanin ou Rodanin. Elischath signifie les Eoliens. Parmi eux, les anciens Thessaliens et aussi les Argiens figurent comme premiers colonisateurs de la Libye.

Avec Tarschisch nous retrouvons les Toursha des documents égyptiens et aussi le Tyrsénos d'Hérodote. Le pays de Tarschisch jouissait chez les Chananéens de la réputation d'une région riche. A l'époque de la puissance phénicienne, Tyr possédait des navires au long cours d'une forme spéciale, qu'on appelait vaisseaux de Tarschisch. L'empire fondé par les Toursha ou Tyrsènes avait donc été florissant, puisqu'il donnait lieu à un commerce renommé et important.

Quel était en Afrique cet empire qu'Hérodote ne connaît pas et que Salluste décrit d'une façon assez vague? François Lenormant reconnaît que Tarschisch s'adapte aux Pélasges Tursanes ou Tyrsènes. Il localise dans les îles grecques que ces peuples ont occupées, telles que Lemnos, Imbros, Samothrace, les pays désignés sous les noms de Tarschisch. Cette explication est très plausible. L'extension

(1) HÉRODOTE, liv. II, 148.

du nom de Tarschich à toute la Méditerranée occidentale proviendrait d'après le même auteur d'une confusion entre ce nom et celui de Tartesse d'Espagne. On ne peut souscrire à cette explication après l'analyse des divers mythes grecs.

Il est inutile de torturer les documents bibliques pour faire des assimilations aussi lointaines. Ces documents confirment d'ailleurs les notions que nous avons résumées dans les pages qui précèdent.

Voici le passage de F. Lenormant qui jette une vive lumière sur l'emplacement de Tarschich. « La version des Septante, dans *Isaïe* (xxiii, 1, 10 et 14), ainsi que dans *Ezéchiel* (xxvii, 12, et xxxviii, 13) traduit Tarschich par Καρζαριδών et Καρζαριδώνιοι, tandis que partout ailleurs elle reproduit purement et simplement le nom sous la forme Θαρσίς ou Θαρσείς. La *Vulgate* a conservé dans *Ezéchiel* (xxviii, 12) « Carthaginienses », que les anciennes versions italiques avaient évidemment emprunté au grec et que saint Jérôme a fait disparaître de tous les passages. La version arabe des prophètes, exécutée sur le grec, met « Kharkidûnyûs » dans *Ezéchiel* (xxvii, 12, et xxxviii, 13); dans trois passages de *Isaïe* (xxiii), elle altère Καρζαριδών en Karsidûnah. A ce système d'explication, se rattache encore la substitution de Aphrigâ à Tarschich par les Targoumim. »⁽¹⁾

L'auteur, influencé par l'histoire moderne, n'a même pas eu l'idée de se demander si avant l'arrivée des Phéniciens il n'y avait pas d'autres peuples sur les territoires dépendant de Carthage. Aussi rejette-t-il comme absurde l'idée de considérer les Carthaginois, qui sont des Chananéens, comme fils de Yavan et frères des Eoliens. Ce que nous connaissons de la fondation dans l'Afrique du Nord d'un empire pélasgique, où les Tyrrhéniens occupèrent un rang important, montre que les traducteurs étaient dans le vrai et que Tarschich signifiait bien le pays de Carthage : c'était un synonyme de Africa.

Dans le passage de F. Lenormant que nous venons de citer, il y aurait d'importants rapprochements phonétiques à faire. Tarschich, dit cet auteur, a été traduit par Καρζαριδών, Καρζαριδώνιοι, par Karsidûnah. On peut se demander si tous ces mots ne sont pas des variantes d'un même nom. Le nom primitif paraît être Tharsis ou Tarsos, écrit Tarschich en hébreu et en phénicien. Ce mot a été repris aux Carthaginois à une époque postérieure par les Grecs et adapté à leur langue. Καρζαριδών, qui se prononçait vraisemblablement Carchisou, ⁽²⁾ se rapproche beaucoup plus de Tarchis que de Carth-haddash,

(1) F. LENORMANT : *Les Origines de l'Histoire*, t. II, 2^e partie, p. 86-87.

(2) Le K se change fréquemment en T selon les dialectes : pour ne citer que le grec, nous trouvons τέτρω = τέτρωος; τόςσας = τόςσων, τόςω; ἀττικί = ἀττικί, d'où on peut admettre Καρζαριδών = Ταζζαριδών, ou plus correctement Ταζζαριττος ou Ταζζαρισσος, en se rapprochant de l'onomaslique de l'Asie Mineure.

auquel on a cru devoir l'assimiler. Cette remarque achève de mieux préciser la situation de Tarschich. La région qui portait ce nom était voisine de la Carthage phénicienne. La traduction de Tarschich en Καρτζιχών se trouve par suite justifiée.

A l'appui de notre interprétation du nom de Carchedon, nous pouvons invoquer Polybe. Cet historien cite précisément une localité du nom de Tarséion, où les Romains signèrent un traité avec les Carthaginois. (1) Cette ville, comme l'a démontré Müller, doit être recherchée dans le voisinage immédiat de Carthage. (2) Les auteurs arabes nous font connaître cet endroit.

Voici comment s'exprime, à ce sujet, El Kerouani : « Les géographes arabes assurent que Tunis portait anciennement le nom de Tarchich, qu'elle n'eut celui de Tunis qu'après que les musulmans s'y furent établis. » (3) El Bekri donne tout à fait le même renseignement. (4) Ajoutons que les israélites tunisiens modernes appellent encore Tunis du nom de Tarchich. Enfin, une mosquée qui se trouve à Tunis, dans la rue de l'Eglise, porte le nom de Djemâ-Tarchich.

Ces nombreux documents, de source sémitique, se complètent les uns les autres. Ils montrent qu'une partie de l'Afrique portait le nom de Tarschich et que la capitale de cet empire tyrsène était la ville de Tunis. La fondation de Carthage la ruina. C'est un peuple de race voisine de celle de ces Pélasges et Phrygiens qui la relève aujourd'hui de sa profonde décadence !

Nous avons signalé, d'après les documents égyptiens, que les Toursha avaient pris, lors de la deuxième invasion, l'initiative de la guerre. Chaque guerrier avait amené avec lui sa femme et ses enfants. Ils ne fournirent plus que de simples contingents lors des expéditions suivantes. Ils avaient donc, après cette campagne, réussi à fonder un établissement. Or, nous connaissons maintenant cette colonie. Elle portait leur nom. Sans doute son rayonnement fut remarquable jusqu'au jour où Carthage se développa. Elle avait envoyé des colons jusqu'en Italie et fondé l'empire étrusque. Ainsi s'explique la légende de la descendance d'Odysseus. Ce renseignement complète aussi le récit de la migration de Tyrséus. C'est, d'après M. d'Arbois de Jubainville, vers l'an 1000 que l'on peut fixer l'époque de l'installation des Etrusques en Italie. (5) Que seraient donc devenus ces peuples depuis leur première lutte contre l'Egypte vers le XIV^e siècle jusqu'à leur arrivée en Italie ? La légende elle-même de Tyrséus remonte vers 1300 ans environ avant notre ère.

(1) POLYBE : III, 24.

(2) *Geogr. graeci minores*. Edit. Didot-Müller, t. I, p. 203.

(3) EL KEROUANI : *Histoire de l'Afrique*. Traduction Pelissier et Rémissat, liv. I, p. 2.

(4) EL BEKRI : *Description de l'Afrique*. Traduction de Slane.

(5) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 151.

Les faits historiques que nous venons d'exposer répondent à ces questions.

La fondation de Tunis la pélasgique aurait eu lieu sous le règne de Minephtah I^{er}, c'est-à-dire vers la première moitié du XIV^e siècle avant notre ère.

On trouve dans Ibn Khaldoun une curieuse généalogie ayant trait à l'ancêtre commun des Senadja, des Lemta et des Haoura. Senadj et Lemt, ancêtres des deux premières tribus, descendaient d'une mère commune nommée Touska (comparez Tuscus). Devenue veuve, elle épousa en secondes noces Aourigh (Aphryg) et en eut Haouar.⁽¹⁾ En d'autres termes, cette dernière tribu était un mélange de Tyrsènes et de Phrygiens.⁽²⁾ Edrisi attribue à cette femme un nom quelque peu différent, celui de Tazkaï. Il est possible que ce mot ne soit qu'une corruption de T'Ascania. Les Lemtouna, descendants des Lemta, possédaient une contrée du nom de Tazkaghiet. Du temps d'El Bekri, les Zenata occupaient dans le désert une ville bâtie sur une montagne qui portait le nom d'Askai (Ascania).⁽³⁾ Ces noms berbères nous rappellent ceux des Phrygiens, des Arméniens et des Tyrsènes. Les Senadja et les Lemta seraient issus de cette souche.

§ 7. — Meschech

Meschech, sixième fils de Yaphet, a été identifié par Bochart avec les *Μόσχοι* d'Hérodote,⁽⁴⁾ les *Μέσχοι* de Procope et des Byzantins.⁽⁵⁾ François Lenormant⁽⁶⁾ reconnaît qu'à l'époque historique ce peuple était concentré sur un petit territoire. Hécatée fait des Moschiens une tribu de Colchiens qui s'étendait jusqu'aux Matiéniens. Cette tribu aurait en autrefois un empire plus considérable, d'après Lenormant. La ville de Césarée, capitale de la Cappadoce, portait autrefois le nom de Meschag ou Mazaca.

Sans infirmer l'opinion de l'illustre orientaliste, nous estimons que le développement donné au nom de Meschech n'est pas suffisant. Le chapitre ethnographique de la Bible n'a traité qu'aux grandes confédérations. Or, tandis que les Moschiens ne forment qu'un faible groupe, nous avons constaté que sur les bords du Pont-Euxin et en Asie Mineure le peuple des Amazones ou Mysiens a dominé un immense territoire. C'est de ce territoire qu'il a essaimé en Libye, puis conquis et colonisé une partie de l'Égypte. Or, il serait singulier

(1) IBN KHALDOUN : *Histoire des Berbères*. Trad. de Slane.

(2) EDRI SI : *Géographie*, t. I, p. 204.

(3) EL BERRI : *Description de l'Afrique septentrionale*. Trad. de Slane.

(4) HÉRODOTE, III, 94, VII, 78.

(5) PROCOPE : *Guerre gothique*, IV, 2.

(6) F. LENORMANT : *Les Origines de l'Histoire*, vol. II, p. 181 et suiv.

que l'écrivain biblique ait décrit les peuples de son temps sans avoir noté ce puissant empire.

Les inscriptions égyptiennes confirment cette supposition en nous donnant une transcription du nom des Amazones ou Mysiens se rapprochant de la forme sémitique Meschech. On a compris que je fais allusion aux Maschouascha des Egyptiens. Les documents hébraïques confirment donc l'origine européenne d'un des principaux éléments du peuplement de l'Afrique du Nord. De plus, s'il est admis que les Moschiens d'Hérodote soient un fragment de ce peuple, on s'explique que les habitants de la Colchique aient pu venir jusqu'en Libye comme le rapportent les mythes des Argonautes (Médéïa) et l'*Odyssée* (Circé).

§ 7. — Les Libyens parents des Crétois et des Philistins

Après avoir parlé de ceux des fils de Yaphet dont les noms se relient aux peuplades européennes qui ont colonisé le nord de l'Afrique, il nous reste à ajouter quelques mots au sujet des tribus placées par l'auteur du chapitre ethnographique de la *Genèse* parmi les descendants de Ham.

L'un des fils de Miçraïm donne naissance aux Kasloulhim, dénomination ethnique mal expliquée encore. Les Pelischthim ou Philistins en proviennent, ainsi que les Kaphtorim ou habitants de la Crète. Or, on admet aujourd'hui que les Philistins appartiennent aux populations égéennes. La Crète est un des foyers de cette civilisation. La Bible leur donne même le nom de Kerethlim. Les Kasloulhim seraient donc apparentés à certaines populations d'Europe. Il faut probablement voir en eux des peuples bruns, d'où leur élimination par l'auteur hébreu de la descendance de Yaphet, formée vraisemblablement de tribus à peau blanche et aux yeux et cheveux clairs.

Les Lehabim ou Libyens descendent du dernier fils de Miçraïm. On les énumère aussitôt après les Philistins et les Crétois. Le mythe d'Io nous a appris que les Libyens proprement dits descendent d'Io. Ils sont venus de l'Argolide à une époque beaucoup plus reculée que les tribus pélasgiques et phrygiennes. Comme les Kasloulhim, on doit penser qu'ils étaient bruns. Nous avons émis l'hypothèse que les brachycéphales de Gerba devaient être les représentants modernes de ces anciens colons.⁽¹⁾

La parenté des Libyens avec les Kasloulhim, d'où vinrent les Philistins, donne l'explication d'une légende rapportée par Moïse de Khorène. La voici : Les Chananéens, refoulés par les nomades israélites, abandonnèrent en partie leur pays pour échapper à l'extermination. Ils s'embarquèrent, passèrent à Akras, dit le texte, et vinrent

(1) BERTHOLOZ : *Exploration anthropologique de l'île de Gerba* ; *L'Anthropologie*, 1897.

à Tharsis. Une inscription gravée sur des stèles mentionnait ce fait. Ce document fait venir les Chananéens à Tunis après avoir touché à Akras, ville libyenne dont la position est inconnue, comme celle de Acris, citée par Diodore de Sicile. (1)

Procopé reproduit avec une variante le même récit : « Les Hébreux, dit-il, après leur sortie d'Égypte, n'étaient pas fort éloignés des frontières de la Palestine quand le chef de la migration, Moïse, homme sage, vint à mourir. Josué, fils de Naué, prit leur commandement. C'est lui qui fit pénétrer son peuple en Palestine. Il prit possession de ce pays. Son courage pendant le combat était surhumain. Aussi, les indigènes furent-ils battus. Leurs places fortes tombèrent aisément en son pouvoir. Il demeura toujours invincible. A cette époque, toute la zone maritime, depuis Sidon jusqu'aux confins de l'Égypte, portait le nom de Phénicie. Dans cette région vivaient des nations à population dense, les Gergéséens, les Jébuséens et divers autres dont les noms sont consignés dans l'histoire des Hébreux. Comprenant que le chef étranger ne pouvait être vaincu, ils abandonnèrent leur pays pour émigrer en Égypte. Là, ils ne trouvèrent pas de contrée propice pour s'établir. En effet, déjà, depuis les temps les plus reculés, la population de l'Égypte était fort nombreuse. Ils vinrent donc se fixer en Afrique. Ils l'occupèrent tout entière jusqu'aux Colonnes d'Hercule. Ils fondèrent de nombreuses cités. Leurs habitants se servent encore de la langue punique. Ils construisirent aussi un château dans la Numidie, où se trouvait une ville déjà appelée Tigisis. Là, près d'une source abondante, se dressent deux colonnes de pierre blanche qui conservent cette inscription en caractères et en mots phéniciens : « Nous sommes ceux qui avons fui devant Josué, fils du voleur Naué ». (2)

L'ensemble du récit de Procope peut avoir quelque caractère de vérité. Cependant il y aurait beaucoup à rectifier dans les détails. Les Jébuséens, s'ils émigrèrent, ne le firent pas à l'époque de Josué. Ils étaient encore très puissants au temps de David. Pendant toute la période des Juges, les Chananéens tinrent tête aux Hébreux et souvent avec succès. L'émigration en masse de leurs tribus peut donc n'avoir pas eu lieu avant 1050, quand la civilisation amorite succomba sous les coups des envahisseurs.

Pendant cette longue période, il est cependant vraisemblable que de nombreux Chananéens sédentaires et agriculteurs durent aller chercher la sécurité dans d'autres contrées. Certaines tribus rejoignirent sans doute les tribus sœurs des Lebahim situées à l'ouest de l'Égypte. A ce sujet, on relève dans les auteurs arabes une lé-

(1) DIODORE, XX, LVII, 6.

(2) PROCOPE : *Guerre vandale*, II, 10. Édit. Dindorf-Teubner, Bonn, t. I, p. 449.

gende qui paraît confirmer la tradition de Moïse de Khorène et de Procope. Edrisi, puis le cheikh Tījani, racontent que Goliath, que tua David, appartenait à la tribu des Nefzaoua.⁽¹⁾ Or, on sait que Goliath était un Philistin, c'est-à-dire de souche européenne. Les Nefzaoua, d'après les généalogistes berbères,⁽²⁾ sont la principale tribu des Louata (Lebahim). Pour Ibn Khaldoun, tous les Berbères sont des Chananéens parents des Philistins. Voici comment il s'exprime : « Les Berbères sont les enfants de Chanaan, fils de Cham, fils de Noé. Leur aïeul se nomme Mazigh; leurs frères étaient les Gergéséens; les Philistins, enfants de Caslubim, fils de Misraïm, fils de Cham, étaient leurs parents. »⁽³⁾ Le souvenir d'une parenté entre les deux peuples philistins et libyens proprement dits se serait donc conservé jusqu'aux premiers temps de l'Islam. Les chroniqueurs musulmans admettent qu'après la mort de leur roi, les Philistins se seraient réfugiés en Afrique. Cette tradition est sans doute empruntée à la même source que celle de Procope. Peut-être est-elle moins récente qu'on peut le croire, et la légende de Goliath pourrait bien n'être qu'une adaptation à la Bible du mythe du géant Antée luttant en Afrique avec Hercule. On peut, en outre, à propos de Goliath, établir un rapprochement linguistique, qui présente ici un intérêt de premier ordre. On sait que le mot écrit *Goliath* par les Hébreux n'est pas un nom propre : c'est un nom commun ayant la signification de roi. Or, dans le dialecte berbère, roi se disait *a-guelid*. Ces deux termes ne sont pas sémitiques. En effet, d'après Étienne de Byzance, les Cariens appelaient leurs rois Γελαν. Ce nom peut être rapproché de *a-guelid* des Berbères et de *Goliath* des Philistins. Ce vocable a disparu des dialectes du sud de l'Europe. Il a persisté dans ceux du nord, comme le prouvent : 1° une racine slavo-germanique *ghaldh*, ayant le sens d'avoir de la valeur, d'où le gothique *ghildan* valoir, le vieil haut allemand *geltan*, avec la même signification; 2° une racine lithuo-slave *gald*, d'où le petit slave *zlada* et le lithuanien *galiu*, *galeti*, maintenir, diriger. On peut en déduire la possibilité d'un substantif ayant le sens de roi. Ce substantif ne s'est conservé que dans les dialectes des Européens fixés à l'est et au sud de la Méditerranée.

Le groupement de ces remarques, sans signification quand on les considère isolément, constitue un ensemble de faits d'une valeur considérable pour l'élucidation des problèmes de l'histoire de ces temps reculés. On commence d'ailleurs à savoir qu'une grande partie des habitants primitifs de la Palestine n'étaient pas des Sémites.

(1) *Voyage du cheikh Et-Tidjani dans la Régence de Tunis*, p. 82, trad. Rousseau, *Imprimerie Impériale*, 1853, p. 136.

(2) *IBN KHALDOUN*, Trad. de Slane, I, p. 170.

(3) *Ibid.*, p. 184.

Le rédacteur du chapitre ethnographique de la Bible ne classait pas les Chananéens dans cette famille. Les découvertes archéologiques viennent lui donner raison.

Certains bas-reliefs égyptiens représentent des Amorites. M. Flinders Petrie en a fait la reproduction photographique. Les personnages figurés ainsi ont un aspect tout à fait européen. ⁽¹⁾ Les fouilles de Tell-el-Hesy ont révélé à M. Bliss la présence d'une civilisation égéenne en Palestine. Certaines poteries sont semblables à celles de la sixième tombe de Mycènes. Tell-el-Hesy est sur l'emplacement de l'ancienne Laschich, en plein pays de Chanaan. ⁽²⁾ Avant l'invasion des Beni-Israel, les Amorites avaient constitué dans cette région un empire qui s'étendait au nord de la Palestine proprement dite. Les Egyptiens appelaient même la contrée située au sud de Carchemisch : pays des Amorites. D'après une interprétation donnée par M. Sayce des tablettes de Tell-el-Amarna, les Assyriens attribuaient le nom d'Amurru à toute la Syrie. Deux lettres, que le même auteur croit rédigées dans le dialecte primitif de ces Amorites, aujourd'hui perdu, donneraient les formes pronominales mi, tu, ti, dont le facies européen est très accusé. ⁽³⁾

Les Pelesta ou Philistins, voisins des Amorites, étaient des Pélasges venus de Crète. Cette origine est admise par la plupart des savants, entre autres par Renan, Maspero, Evans, etc. Renan dit même : « Les Philistins représentaient une Grèce primitive et barbare. » La traduction d'*Isaïe*, des *Septante*, rend par Ἐλλήνες le mot Philistins. L'antiquité connaissait donc cette parenté. Ce n'est pas tout. Dans le papyrus égyptien Golenischeff, il est fait mention, environ 1100 ans avant notre ère, d'une ville de Dore. Cette cité, selon la légende grecque, aurait eu pour fondateur, ainsi que le rappelle M. Evans, ⁽⁴⁾ Doros, fils de Poséidon. Ses habitants portaient le nom de Doriens.

Ces exemples suffisent. Les multiplier serait sortir de notre sujet. On peut se rendre compte, d'après eux, qu'un empire pélasgique s'était fondé sur tout le pourtour de la Méditerranée, à l'exception de l'Égypte. Et encore ce pays fut-il à l'ouest fortement colonisé par les Pélasges. Cet empire fut entamé à l'orient par l'assaut répété des Sémites. Déjà avant l'arrivée des Israélites, d'autres tribus de même race que ces derniers avaient réussi à se fixer à l'est du Jourdain (comparez le Thrace Iardanos). Les Moabites formaient la plus importante de ces confédérations sémitiques. Devant les assauts

(1) TOMKINS : *Remarks on Flinders Petrie's collection of ethnogr. types from Monuments of Egypt.* — *Journ. of anth. institute*, t. XVIII, n° 3, 1889 : pl. XI, fig. 6.

(2) BLISS : *A mound of many cities or Tell-el-Hesy excavated.*

(3) SAYCE : *Academy*, 1891, I et II, et S. REINACH : *Chroniques d'Orient*, t. II, p. 82, 1891.

(4) J.-A. EVANS : *Cretan pictographs and pre-phenician script.* Londres, 1895 ; p. 100.

de ces nomades, ces populations essentiellement sédentaires commencèrent à émigrer. Quelques-unes vinrent en Libye. Mais, malgré l'autorité de Procope, il est invraisemblable qu'elles parlaient la langue punique. Leur dialecte, comme leur provenance, étaient européens.

Les documents sémitiques apportent d'importants compléments aux mythes grecs. Sous les rubriques de postérité de Yaphet et de Ham, on saisit la présence de deux groupes de populations ayant concouru au peuplement du nord de l'Afrique. La soi-disant descendance de Ham constitue un ensemble assez confus, comprenant des races fort différentes. Une branche issue de Miçraïm paraît cependant correspondre à un rameau brun européen ou peut-être à des populations originairement de complexion claire, mélangées depuis avec des races brunes. Les Philistins, les Crétois, les Libyens seraient dans ce cas. Ce caractère permet de supposer, comme pour les renseignements conservés par la Grèce, que ces peuples sont débarqués les premiers sur le sol de l'Afrique. Leur antiquité était telle qu'on en faisait un groupe à part. Certains auteurs les considéraient même comme autochtones.

La seconde migration venue d'Europe est beaucoup mieux connue. Elle se trouve bien indiquée par la descendance de Yaphet. Ce sont des peuples aux téguments clairs. Non seulement leurs noms sont ceux que nous ont fait connaître les mythes grecs, mais encore ces noms, altérés par des Sémites, se rapprochent beaucoup plus des formes conservées par les Egyptiens et les Phéniciens. Les trois grandes confédérations qui ont le plus fourni d'émigrants sont :

1° Les Cimmériens (Gomer) et leurs principales tribus assimilées aux fils de Gomer, telles que les Phrygiens (Askenaz, Aphriga), les Arméniens (To-garmâh, d'où le nom des Garamantes, d'où les Berbères) ;

2° Les Ioniens (Yavan) ayant donné, parmi leurs principales tribus, les Elischath (Eoliens, Achéens) et surtout les Tyrsènes (Tarschich) dont le nom paraît avoir désigné une partie de la Libye chez les Sémites. Tarschich était synonyme d'Afriqâ ;

3° Les Mysiens ou Amazones, symbolisés sous le nom de Meschech, fils de Yaphet.

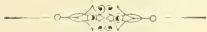
Ainsi se trouve grandement précisée la colonisation européenne de l'Afrique du Nord. Ce sont les tribus qui occupaient le pourtour du bassin du Pont-Euxin (Cimmériens, Phrygiens, Arméniens, Mysiens) qui ont formé la masse des immigrants. Les Tyrsènes, dont l'influence paraît avoir précédé celle des autres Ioniens, représentent dans ce mouvement si curieux l'élément plus spécialement égéen. Ces Tyrsènes paraissent avoir eu la prééminence en Afrique

lors de la fondation des établissements phéniciens, si nous en jugeons par l'importance attribuée par les Sémites à Tarschich.

L'étude de ces documents sémitiques nous a permis aussi de fixer la date approximative encore inconnue de la fondation de Tunis (1396 d'après le mythe de Danaos). Si les documents grecs nous ont fourni le sens, jusqu'ici cherché en vain, du nom de *Amaziy*, les écrits bibliques nous ont donné la clé des noms de *Garamantes*, d'*Afrique* et de *Berbères*, mots sur lesquels on n'avait émis encore que des conjectures plus ou moins plausibles, mais fantaisistes.

D^r BERTHOLON.

(*A suivre.*)



PRODUCTION ET EMPLOI DU FUMIER DE FERME

I

Les propriétés des différents fumiers tiennent à la nature des résidus recueillis dans toute exploitation agricole bien dirigée, et les principales espèces animales qui concourent à la bonne production de cette matière indispensable sont les espèces chevaline, ovine, bovine et porcine.

De l'étude prolongée des déjections des différents animaux, il est sorti la preuve que les fumiers dont elles constituent la partie la plus importante présentent, en dehors de toute autre considération, des propriétés très variables.

Le *fumier de cheval* forme le type des fumiers chauds et, mis en tas, il ne tarde guère à fermenter avec une grande rapidité. Si cette faculté le rend très précieux pour les jardiniers, elle a le tort, aux yeux de beaucoup de cultivateurs, d'exiger des soins spéciaux, seuls capables de lui conserver toute sa valeur fertilisante. En effet, ce fumier, dès sa sortie de l'écurie, évapore peu à peu la petite quantité d'eau qu'il possède et se transforme rapidement en une masse friable qui a perdu une assez notable partie des principes utiles qu'elle contenait. On peut très bien modérer cette fermentation et éviter le *blanc*, à l'aide d'un tassement énergique souvent arrosé. Ces mesures peuvent seules s'opposer aux pertes énormes d'azote que ce fumier fait généralement en très peu de temps.

Ces précautions donnent à cet engrais une puissance qui le rend propre à tous les sols, mais qui le désigne plus spécialement à ceux qui sont froids et compacts; malheureusement, son action ne se fait sentir sur les plantes que pendant un temps assez court.

Le *fumier des bêtes à laine* possède une grande partie des propriétés qui distinguent le fumier de cheval; il agit du reste sur la végétation à peu près de la même manière: aussi est-il classé dans la catégorie des *engrais chauds*. On trouve en général, dans toutes les bergeries, deux couches de fumier très distinctes: la première, celle de dessus, est sèche, pailleuse et peu homogène; la seconde, celle de dessous, présente au contraire une masse compacte et humide, où les pailles sont arrivées à une décomposition presque complète. Il est important de mélanger ces deux parties avant de les transporter dans les champs.

L'énergie et l'action rapide du fumier de mouton ont une durée beaucoup plus longue que celle du fumier de cheval.

Le *fumier des bêtes bovines* constitue un produit qui diffère essen-

tiellement des deux premiers analysés plus haut, et les cultivateurs le font entrer dans la catégorie des *fumiers froids*. Ses caractères principaux sont une grande humidité et une faible aptitude à la fermentation, due à la fluidité des bouses et à l'énorme quantité d'urine émise par les bovins.

Les sols légers et brûlants réclament tout particulièrement les fumiers de vacherie et de bouverie. Dans les sols compacts, leur lente décomposition rend leur action assez limitée sur chaque récolte; par contre, elle se fait sentir pendant plusieurs années.

Le *fumier de porc* est encore un engrais froid, mais beaucoup plus humide que celui des bêtes à cornes; et de même que chez ce dernier, son action, peu énergique, dure assez longtemps.

La valeur fertilisante du fumier a donné lieu aux assertions les plus contradictoires. Rejeté par les uns, il a été classé par les autres au premier rang comme importance. Ces contradictions s'expliquent en grande partie par le régime naturellement très variable auquel sont soumis les animaux dans les diverses contrées qu'ils parcourent. Ainsi, les porcs laissés au pâturage, et qui n'ont le plus souvent pour toute nourriture que les herbes et les brindilles qu'ils peuvent ramasser au dehors, ne donnent qu'un fumier pauvre en comparaison de celui qu'ils fournissent lorsqu'on les soumet au régime d'engraisement à la porcherie; ce fumier prend souvent une richesse comparable à celui des bêtes ovines.

Le rendement du bétail en fumier a, de son côté, présenté des différences énormes, constatées par tous les auteurs qui ont traité de cette question. Bien que ces différences puissent sembler extraordinaires à la lecture, la réflexion les explique facilement lorsque l'on sait que la quantité de fumier que les animaux peuvent produire varie : 1° avec l'espèce considérée en elle-même; 2° avec leur poids; 3° avec le régime qu'on leur fait suivre; 4° avec la quantité et la nature des litières; 5° avec la disposition des bâtiments destinés à les loger.

Les animaux tunisiens ne sont pas particulièrement doués en ce qui concerne la production du fumier, et, comme il est facilement démontrable, la majeure partie de l'engrais dont peut ici disposer l'agriculteur provient d'animaux assez mal nourris. En somme, si l'on considère encore que chaque sujet pris individuellement, en tenant compte du poids vif, donne un rendement très variable, on ne sera plus étonné de rencontrer dans des traités d'agriculture très estimés des variations assez déconcertantes pour celui qui débute dans la carrière agricole. Cependant, l'observation a prouvé, les espèces mises en présence, que le porc arrive en première ligne, car aucun animal n'est susceptible d'imbiber, de souiller et de triturer une pareille quantité de litière. Les bêtes à cornes ne viennent qu'à la suite, suivies de loin par les chevaux et par les bêtes à laine.

L'influence du poids vif est trop évidente pour qu'il soit utile d'insister à son sujet, et chacun sait aujourd'hui que la quantité d'excréments croît en même temps que ce poids, comme, du reste, croît, de son côté, le poids de la matière sèche qui constitue la ration alimentaire; il est d'ailleurs naturel que les litières suivent la même progression.

Un bon régime bien approprié aux animaux que peut posséder une ferme a non seulement une action directe sur la richesse des excréments, mais il a de plus une grande influence sur la quantité du fumier. Si le séjour plus ou moins prolongé des animaux à l'étable est une des premières conditions de succès, la constitution de la ration est aussi très importante, car il est depuis longtemps reconnu qu'un animal insuffisamment alimenté fournit beaucoup moins de fumier que celui que l'on nourrit abondamment.

Les matières aqueuses fournissent incontestablement une bien plus forte production de fumier que les aliments secs, mais il importe de ne pas oublier que cette abondance d'engrais n'est due qu'à la masse des litières nécessaires pour retenir les déjections beaucoup plus liquides avec ce mode d'alimentation.

Il serait difficile de déterminer la quantité de litière à répandre : il suffit de savoir que, quelle que soit la matière employée à cet usage, on n'en doit mettre que ce qui est nécessaire à l'absorption des liquides, à la propreté des étables et au bien-être des animaux. Dépasser cette limite aurait pour conséquence de ne faire produire que des fumiers dans lesquels la proportion des matières animales serait insuffisante.

Le cultivateur tunisien n'est malheureusement pas assez convaincu de l'action directe que peut avoir la bonne disposition d'une étable sur le rendement en engrais. Le système belge, qui consiste à accumuler le fumier produit par le troupeau dans une légère excavation longitudinale placée derrière les animaux, permet d'obtenir une quantité double de celle que l'on retire généralement d'une étable ordinaire vidée tous les deux jours.

Le séjour du fumier dans les étables est subordonné non seulement à l'espèce animale qui le produit, mais tout autant aux litières employées et à la disposition des étables. Le plus souvent le fumier de cheval et de porc est enlevé tous les jours; celui des bêtes à cornes ne l'est en général qu'une fois dans la semaine pendant l'hiver et deux fois pendant l'été. Quant à celui des bêtes ovines, il peut sans inconvénient rester un mois ou deux dans les bergeries, mais on comprendra aisément que ce sont là des règles générales soumises à bien des exceptions.

Pour le cheval seulement la règle est obligatoire, car sans sa ri-

goureuse observation, il serait impossible de tenir cet animal dans l'état de propreté qui lui est nécessaire.

Il en est de même pour les porcs qui ont un besoin urgent de recevoir des litières fraîches au moins tous les jours.

Les bêtes ovines sont moins exigeantes, et bon nombre de cultivateurs ont pris l'habitude de n'enlever les fumiers qu'à de longs intervalles et de les porter tout de suite sur les champs à fumer. Cette manière d'opérer, lorsqu'elle est possible, a l'avantage de diminuer les frais de main-d'œuvre et de fournir un fumier de première qualité; en effet, les litières, bien imbibées par les déjections liquides et intimement mélangées aux excréments solides, sont encore énergiquement comprimées, de telle façon qu'il en sort un fumier compact et très homogène, ayant été soustrait à la mauvaise influence du soleil et des pluies, et qui a par conséquent conservé la totalité de ses principes fertilisants. Malheureusement, ce système, qui présenterait les plus sérieux avantages, a le grand défaut de n'être praticable qu'avec des bâtiments très vastes, bien aérés et construits d'une façon spéciale.

Une étable basse et mal aérée, avec un sol insuffisamment imperméable, rend l'accumulation prolongée du fumier dangereuse, non seulement par l'état de malpropreté qu'elle entretient, mais plus encore par la température élevée qu'elle maintient et qui fait qu'au moindre courant d'air provoqué par le va-et-vient du service, les bêtes peuvent contracter de graves affections pulmonaires.

Les bergeries sont presque partout de véritables et précieuses fosses à fumier, où l'engrais se conserve admirablement sous le piétinement et la pression journalière des animaux.

Le fumier à l'état frais, c'est-à-dire tel qu'il sort de l'étable, est long et pailleux. Il est court et gras lorsqu'il a été soumis à la fermentation. On a pendant longtemps et longuement discuté auquel de ces deux états, qui distinguent si particulièrement le fumier, il fallait donner la préférence pour retirer tous les avantages de son enfouissement dans le sol.

Les conclusions sont différentes selon le point de vue où l'on est placé. En effet, il est aujourd'hui presque unanimement accepté que le transport immédiat du fumier de l'étable dans les champs est le mode qui assure le mieux l'utilisation la plus complète des principes fertilisants.

Cette méthode, contre laquelle s'étaient élevés les agronomes, est maintenant préconisée comme étant la meilleure, parce que la décomposition des fumiers, qui se produit rapidement lorsqu'ils sont entassés, s'accomplit beaucoup plus lentement lorsqu'ils sont mélangés au sol. Les produits solubles ou volatils que la fermentation fait perdre en grande partie à l'air libre sont alors retenus par la

terre aineublie. De plus, les fumiers frais agissent très favorablement sur les sols argileux qu'ils aèrent et assainissent.

Cependant, dans la question de l'épandage et de l'enfouissement, les conclusions ne sont plus les mêmes. Etant donné que le fumier frais est encombrant, qu'il occupe dans cet état un assez fort volume sous un faible poids, l'on est tenu, pour obtenir une fertilisation moyenne, d'en accumuler une grande masse sur une surface donnée. L'épandage et surtout l'enfouissement de cet engrais deviennent très difficiles dans ces conditions, tandis qu'au contraire le fumier à demi décomposé est d'un maniement bien plus facile. Il a, en même temps, le grand avantage de convenir à tous les terrains, et peut encore, grâce à des soins spéciaux, être obtenu sans une perte trop sensible.

Il semble que ces seules considérations suffiraient à faire préférer à toute autre méthode la fermentation préalable des fumiers sur plate-forme, surtout en Tunisie, où l'installation des bâtiments ne se prêterait guère aux exigences de l'autre mode d'emploi.

En outre, il est à remarquer que le cultivateur, tout en ayant théoriquement le choix entre l'emploi immédiat du fumier ou sa conservation, n'en serait pas moins tenu le plus souvent dans l'obligation absolue de garder à la ferme les engrais sortis de ses étables. Pour pouvoir les répandre, il faut non seulement une terre prête à les recevoir, mais aussi des attelages disponibles pour les transporter et surtout des circonstances atmosphériques favorables à l'opération : toutes choses que l'agriculture ne mène pas à sa guise.

Le cultivateur doit donc savoir comment il faut traiter les fumiers qui n'auront pu directement être transportés dans les champs.

La sortie du fumier des étables se fait ordinairement à la brouette ou à l'aide de civières. Certaines grandes fermes se servent de traîneaux attelés soit d'un âne, soit d'un cheval, ou même d'un bœuf ; mais en cela chacun a à consulter ses moyens d'action et la distribution de ses locaux.

L'importance de l'emplacement et de la disposition de la plate-forme ou de la fosse destinée à recevoir le fumier mérite certainement quelques détails ; il ne faut pas craindre de s'y arrêter un peu plus longtemps que sur d'autres, d'apparence peut-être moins futile.

En Tunisie un peu plus qu'ailleurs, on ne paraît pas apporter tous les soins réclamés par le choix d'une place à fumier, et dans presque toutes les exploitations la culture paraît souffrir des pertes sans cesse renouvelées qui en résultent.

Que l'on adopte la plate-forme ou la fosse, l'emplacement n'en doit pas moins être soumis à un certain nombre de conditions qu'il importe de ne pas négliger. Il est nécessaire : 1° que le fumier repose sur un sol absolument imperméable ; 2° que les liquides provenant

du tas ne puissent en aucune façon s'écouler au dehors et qu'ils aillent se réunir en totalité dans un réservoir étanche, placé à côté ou au-dessous de l'emplacement; 3° que les eaux de pluie ou autres ne puissent avoir aucun accès dans la fumière; 4° que l'étendue de l'aire soit calculée sur la production maximum du fumier, afin qu'on ne soit pas dans l'obligation de l'accumuler sur une trop grande hauteur; 5° qu'il soit ménagé un accès pour la facile circulation des voitures.

Ces conditions, aussi importantes les unes que les autres, ne peuvent en aucune façon être négligées; il serait même on ne peut plus utile de pouvoir les compléter en plaçant, chaque fois que la chose sera possible, le tas de fumier à peu de distance des écuries principales, afin de pouvoir faire arriver directement dans la citerne à purin toutes les urines des vacheries ou bouvieries que les litières n'absorbent pas.

Voilà, nous dira-t-on, des conditions assez multiples pour empêcher plus d'un cultivateur de décider la création, soit d'une plate-forme, soit d'une fosse à fumier. Il ne suffit cependant que d'une petite somme d'énergie pour établir une aire plane de cinquante mètres de surface, largement suffisante pour une ferme de trente hectares. Une *plate-forme* ne se compose en réalité que d'une surface de niveau avec le sol environnant et pouvant être plane, légèrement concave ou convexe, au choix, selon qu'on veut faire écouler les liquides dans la fosse à purin, soit par des rigoles extérieures, soit au centre de la plate-forme lorsque la citerne s'y trouve placée.

Si le sol est argileux, il suffit de le battre convenablement pour obtenir une régularité et une imperméabilité suffisantes; sur un sol plus ou moins perméable, il est toujours facile d'établir un simple pavage ou une couche de béton.

On terminera ensuite cette disposition générale par une petite rigole et par une légère digue en terre qui entourera complètement la plate-forme, dont la surface aura été calculée de telle sorte que le fumier ne puisse jamais dépasser la hauteur de trois mètres.

Les *fosses* à fumier, que l'on établit toujours de plus en plus dans les fermes bien conduites, offrent des dispositions assez variables. On y voit assez souvent des parois verticales limitées à la partie inférieure par un plan incliné dont la pente ne dépasse guère huit à dix centimètres par mètre; tandis que parfois on y remarque des dépressions en forme de cuvette, ou bien encore qu'elles affectent la figure d'une pyramide quadrangulaire renversée.

Quelles que soient les formes auxquelles on s'arrêtera, il est toujours nécessaire que les parois aient été solidement construites et rendues complètement imperméables; de plus, on établira à la partie inférieure de la fosse un conduit destiné à faire écouler le purin

dans la citerne. Une digue en terre ou, ce qui serait mieux, de petits murs en pierre doivent entourer l'excavation sur une partie de son pourtour, et l'on opposera à l'arrivée des eaux extérieures une rigole transversale située en amont, afin de les rejeter au dehors.

Ces dispositions rigoureusement observées feront cesser les déperditions fâcheuses qui se produisent dans un trop grand nombre de fermes, où les fumiers sont livrés à toutes les ardeurs d'un soleil dévorant et aux lavages réitérés des eaux de nos pluies d'hiver : le plus clair résultat d'une pareille incurie est de dépouiller ces engrais de tous leurs sels solubles, en même temps que les matières volatiles s'évaporent librement par l'absence de tout tassement et de tout arrosage au purin. Il importe en effet, si l'on veut tirer parti d'un bon emplacement, de placer les fumiers en couches régulières, de les tasser énergiquement et de les maintenir dans une humidité permanente au moyen d'arrosages au purin très souvent répétés.

Il ne sera pas inutile au cultivateur de faire ici une comparaison entre les plates-formes et les fosses. La plate-forme généralement adoptée dans beaucoup d'exploitations n'est pas d'une construction coûteuse; elle permet en toute facilité la libre circulation des voitures et le chargement rapide dans les conditions voulues, c'est-à-dire en couches verticales. Malheureusement, de sérieux inconvénients viennent se placer à côté de ces réels avantages. Sur la plate-forme, lorsque les fumiers ne sont pas répartis régulièrement et fortement tassés, lorsque les bords des tas ne sont pas formés par un homme exercé, on n'obtient plus qu'un engrais peu homogène, dans lequel il est impossible d'empêcher la formation du *blanc*, ainsi que le dessèchement des parois extérieures. On ne peut vaincre ces défauts qu'à l'aide de précautions très minutieuses, et la présence continue d'un ouvrier spécial pourra seule faire obtenir au propriétaire ces masses compactes, au milieu desquelles suinte constamment le purin, dont les surfaces coupées paraissent enduites de goudron.

On reproche aux fosses de multiplier les difficultés du chargement et de rendre très pénible le mélange des différentes couches de fumier, mais il faut bien reconnaître qu'elles ont l'incontestable avantage d'atténuer en grande partie les effets désastreux du tassement défectueux et des arrosages insuffisants des plates-formes. Il est à remarquer en outre que le tassement, absolument indispensable dans la confection du fumier, peut facilement s'obtenir d'une façon très économique avec les fosses, en leur faisant jouer le double rôle de magasin à fumier et d'enclos pour le bétail : quelques claies mobiles disposées alentour suffiraient à les transformer en parc où les animaux, pouvant y séjourner plus ou moins longtemps, comprime-raient le fumier en y ajoutant encore leurs déjections. Il y aurait tout avantage, en Tunisie, à recouvrir ces fosses afin d'en faire une

véritable étable destinée à abriter les bêtes une grande partie de l'année.

L'utilité des couvertures a été assez vivement contestée dans le nord, mais il reste acquis que dans nos climats il faut en toutes circonstances soustraire le fumier, d'abord au soleil, ensuite à la pluie. L'ombre et l'abri sont les premières conditions à chercher.

L'ombre s'obtient facilement par une plantation d'arbres orientée selon la disposition des lieux.

L'abri, qui peut être négligé pendant la confection du tas, ne doit pas être oublié lorsqu'il est achevé. Dans quelques localités du Midi et de l'Italie, on se contente de recouvrir la face supérieure d'une épaisse couche de terre, en même temps que les côtés reçoivent un enduit de boue. De petits trous sont faits dans la couche de terre qui couvre la face supérieure ; lorsque le besoin d'arrosage se fait sentir, ils servent à laisser le purin s'écouler dans l'intérieur de la masse.

Sous le ciel de feu qui chauffe les terres tunisiennes pendant toute une longue saison, les couvertures fixes seraient préférables. Les tuiles exigent de nombreux piliers et une charpente solide qui ont l'inconvénient de coûter un peu cher et que les émanations du fumier compromettent assez rapidement ; mais il est facile d'établir au-dessus des fosses, avec de simple bois non équarri, une charpente légère appelée à supporter une toiture économique que le cultivateur trouve toujours à proximité de sa ferme.

A ciel ouvert, il est plus nécessaire de calculer les dimensions et les formes à donner aux tas de fumier que lorsque l'on fait usage de fosses couvertes et servant d'étables. Trois mètres sont regardés comme le maximum de hauteur à leur accorder ; au-dessus de cette limite, le transport journalier du fumier devient très difficile et réclame des pentes savamment étudiées qui ne sont obtenues qu'aux dépens de la quantité de l'engrais accumulé sur la plate-forme.

Cette première considération a une réelle importance en ce qui concerne la surface à donner aux aires à fumier. Toutefois, il y a lieu de remarquer que dans une exploitation où le bétail serait nombreux, on devrait, selon cette règle, chercher à établir des aires très vastes. Mais à certaines époques de l'année, lorsque les animaux vivent en grande partie au dehors, le tas de fumier ne s'élèverait plus que très lentement, et l'engrais ainsi répandu en couches minces recevrait au moment des pluies une trop grande quantité d'eau qui le laverait et le dépouillerait de tous ses sels solubles ; et, malgré que l'on puisse objecter que la citerne à purin bénéficierait de ce lessivage, il convient de se rappeler que la production d'un riche purin n'est pas ce qui doit le plus préoccuper l'agriculteur tunisien, qui en a moins l'emploi direct que l'agriculteur du nord ou le maraîcher. En ce qui le concerne, il est important que les fumiers qu'il

fera à l'air libre n'occupent qu'une surface permettant de les élever au maximum de leur hauteur dans un espace de temps restreint, un espace de temps qu'il y aurait tout avantage à limiter à deux mois ou deux mois et demi.

Un grand développement superficiel est moins à redouter avec les fosses couvertes et servant de refuge aux animaux; il serait même à souhaiter que leurs dimensions pussent permettre au laboureur d'attendre le moment où la culture réclame l'enfouissement du fumier.

L'inconvénient des parois verticales qui bornent la forme extérieure des tas a souvent inquiété le fermier soucieux de conserver son fumier en bon état; quelques-uns les construisent avec du fumier pailleux qu'ils tordent de façon à lui faire former des bourrelets ayant l'aspect d'un mur, très agréables à l'œil, mais auxquels on reproche de se dessécher rapidement et de favoriser, à moins d'arrosages multipliés, le développement du blanc sur une épaisseur plus ou moins prononcée.

Ce résultat déconcertant en a conduit un certain nombre à préférer les tas rétrécis vers le haut et terminés à la façon d'un toit par des surfaces inclinées jusqu'au sol.

II

Aucune partie du fumier ne doit être perdue; aussi ne faut-il donc pas l'abandonner dans la cour exposé au soleil et à la pluie comme on le fait généralement dans presque toutes les fermes, pas plus qu'il n'est avantageux de le conserver trop longtemps sans emploi. De nombreuses expériences ont démontré que le fumier perdait en deux mois 25 pour % de son poids; à partir de ce moment, la perte est moins rapide pendant les six ou huit mois qui suivent, mais les transformations qu'il subit pendant ce long tassement ne sont pas favorables à la nitrification. La décomposition de l'urée dans le fumier frais, au contraire, provoque immédiatement la production d'ammoniaque, car l'ammoniaque n'existe pas plus dans les excréments liquides que dans les excréments solides, mais la décomposition des matières organiques, leur combustion partielle le produisent naturellement, et au contact de l'air il devient susceptible de se transformer en nitrate; ce qui est rare sans doute, parce que le plus souvent l'acide nitrique produit sert directement à la combustion de la matière organique, et qu'il se transforme ainsi en ammoniaque, tout en en faisant encore produire à cette dernière une nouvelle quantité.

De ces données, le cultivateur peut conclure qu'il doit apporter au moins autant de soins à la confection de son fumier qu'à la nour-

riture du bétail destiné à le produire. Le défendre contre l'excès de l'eau aussi bien que contre l'excès de la sécheresse sera donc l'objet de toute son attention ; mais le point sûrement le plus important est de ne pas l'abandonner trop longtemps à sa fermentation spontanée qui, se faisant inégalement, empêcherait, si on ne le mélangeait avec soin, de le régulariser et de l'unifier, afin de confectionner un fumier de composition moyenne, *un fumier normal*, s'incorporant bien au sol qu'il doit féconder.

Les pertes d'azote sont déjà notables dans un fumier régulièrement arrosé et bien tassé, à plus forte raison le sont-elles dans une fabrication négligée, et il n'est pas de trop de le répéter : un fumier éparpillé sur un emplacement mal préparé, lavé outre mesure par les pluies d'hiver et longuement desséché ensuite par les chaleurs de l'été, ne peut moins faire que perdre tous ses principes utiles.

Cette négligence est d'autant plus à blâmer, dans notre cas particulier, que le fumier bien préparé est pour la Tunisie un engrais de première valeur par les sels ammoniacaux, les matières azotées englobées dans l'humus, et par les matières minérales nécessaires au développement des végétaux, surtout par l'acide phosphorique, la potasse et la chaux, dont l'origine est facile à retrouver.

Cette composition fait presque toujours du fumier de ferme un engrais à peu près complet, et il est rationnel d'en faire la base de presque toutes les fumures, en raison des deux qualités précieuses qu'il a de renfermer d'abord des sels ammoniacaux et d'exercer ensuite, même l'année suivante de son épandage, une action très marquée par son azote dont les combinaisons complexes sont lentement attaquables ; et cette bienfaisante action se continue ainsi pendant de longues années.

L'action immédiate et durable du fumier de ferme, en apparence contradictoire, s'affirme cependant dans la pratique ; mais elle varie d'un sol à un autre, et les différences, plus sensibles dès le printemps qui suit l'épandage, s'atténuent sensiblement les saisons suivantes.

La première année de la fumure, une fraction de l'azote du fumier entre en jeu, mais la plus considérable reste en réserve, surtout dans les terres fortes ; il devient donc inutile, comme beaucoup d'agriculteurs le croient encore, de répandre du fumier toutes les années.

Les arrière-fumures ont une influence assez marquée pour se faire sentir pendant de longues périodes, et lorsqu'une terre a reçu de copieuses fumures de fumier de ferme, elle conserve longtemps une étonnante fertilité. C'est du reste cette particularité qui rend les baux à long terme si avantageux pour tous, et les engagements à courts termes si désastreux, au contraire, pour la terre, le fermier et le propriétaire.

La fertilité ne s'improvise pas et ce n'est seulement qu'après une

période de quatre ou cinq ans qu'elle est établie ; aussi est-il facile d'expliquer pourquoi, dans les contrats de neuf ans, le fermier dont le bail ne doit pas se renouveler s'efforce d'utiliser toutes les réserves des fumures qu'il a appliquées à son entrée dans le domaine et pendant sa culture. Il n'a aucun intérêt matériel à conserver la fertilité d'une terre qu'un autre exploitera après lui ; il commence alors cette déplorable culture épuisante qui réclame sans cesse, et à tour de rôle, de tous les preneurs à bail des efforts nouveaux, presque toujours perdus en grande partie pour les deux contractants.

Le mélange des fumiers est soumis à quelques soins qui n'exigent presque pas de travail supplémentaire, mais qui sont néanmoins absolument nécessaires. Il conviendrait donc que dans toute exploitation importante un homme attentif fût chargé spécialement de la confection du tas et de l'arrosage du fumier, afin d'éviter cette production de vapeurs blanches qui est l'indice d'une fermentation trop rapide et qui se remarque au-dessus des fumiers peu soignés.

Jamais, dans les fermes à moutons, on ne doit mélanger leur fumier avec celui des autres animaux : sa fermentation énergique le rend très difficile à conserver à l'air ; un fort tassement et des arrosages copieux lui sont nécessaires, et son emploi est surtout utile aux terres argileuses et fortes, où sa prompte décomposition produit sur la végétation des effets rapides.

Les grandes chaleurs ne sont pas favorables au purin, liquide très azoté, mais aussi très fermentescible : on devra donc, pour arrêter ses fermentations très irrégulières, employer le sulfate de fer qui les régularise. Son emploi est surtout indiqué toutes les fois que l'on ne peut utiliser régulièrement le purin ; deux à trois kilos suffisent par mètre cube, c'est donc une dépense insignifiante et très productive.

Nous allons examiner un dernier point qui n'est pas le moins important et qui est, du reste, en relation directe avec le choix de l'assolement : *l'emploi du fumier*.

Pour les terres légères, les cultivateurs trouveront toujours un grand avantage à pousser la fermentation du fumier, mais ceux qui opèrent sur des terres fortes, argileuses, attacheront moins d'importance à cette fermentation, et ils pourront conduire le fumier dans leurs champs toutes les fois que le temps ou leurs occupations le permettront.

Enfouir du fumier frais, très chargé de carbonate d'ammoniaque, dans une terre légère, c'est le soumettre à de grandes pertes, parce que ce dernier élément devient la proie des ferments nitriques chaque fois qu'il est incorporé à une terre perméable à l'air, et l'azote qu'il renferme se métamorphose en acide azotique et s'unit

rapidement aux bases du sol, *chaux et potasse*, pour devenir absolument immobile, prêt par conséquent à être assimilé par les plantes si le sol est semé, ou à être entraîné par les pluies d'hiver si la terre est nue. Les vieux laboureurs disent que les terres légères doivent le fumier, car après une année il a presque toujours entièrement disparu.

Il persiste plus longtemps dans une terre forte, argileuse, peu perméable à l'air; mais il est à craindre dans une terre de cette nature que le manque d'air ne nuise à la nitrification, qui amène l'azote à l'état essentiellement utilisable, et rende cette opération beaucoup trop longue; aussi n'y a-t-il aucun inconvénient à conduire dans un sol compact du fumier frais très chargé de carbonate d'ammoniaque, puisque la facilité de sa transformation peut compenser la mauvaise aération du sol, et que la paille, dans le fumier frais, reste presque entière et, étant peu altérée, conservant en partie sa rigidité, divise le sol, y facilite l'entrée de l'air et corrige la plasticité de l'argile.

Le carbonate d'ammoniaque domine dans le fumier frais; il n'en est pas de même dans le fumier fait, où les ferments, qui travaillent depuis trois ou quatre mois au milieu de la masse accumulée dans la fosse, pullulent; ils utilisent alors directement le carbonate d'ammoniaque à la formation de leurs propres tissus, comme le ferait une plante, et ils en font de la matière organique complexe, bien plus résistante à l'action des ferments nitriques du sol que le carbonate d'ammoniaque; de plus, ce qu'il en reste dans le fumier est alors englobé avec une telle énergie dans la matière ulmique, que les lavages les plus prolongés sont impuissants à l'enlever. L'azote, dans le fumier fait, reste dans sa plus grande partie insoluble, et par conséquent lentement attaquant; de là son emploi pour les terres légères.

Beaucoup de cultivateurs utilisent directement le fumier de ferme pour la production du blé; quelques-uns même, dans les terres fortes, pour en augmenter l'action, le mélangent de chaux; mais ce fumier, mis en terre au commencement de l'automne, est souvent plus ou moins bien enfoui à la charrue. Si le sol est trop humide, il ne s'enterre même pas et empêche le laboureur de bien exécuter les façons nécessaires aux semailles. Il ne faut pas oublier que ces dernières ne réussissent bien en Tunisie que lorsque la terre a été profondément pénétrée par les pluies; aussi le fumier, lorsqu'il a beaucoup plu, est parfois enterré dans la boue et se trouve, par cela même, dans de mauvaises conditions pour la fermentation continue; il est alors privé d'air et mis en quelque sorte dans l'eau qui fait périr les microbes nitrificateurs; ne se nitrifiant plus, il se transforme en matière noire, en terreau, en humates et en ulmates impropres à entretenir toute la vie végétale: c'est du fumier perdu,

qui ne sera récupéré qu'en partie seulement pendant l'année suivante, après les prochains labours.

On ne doit donc pas s'étonner que les fumiers donnés directement au blé ne produisent le plus fréquemment que très peu d'effets. Le blé ne profite bien, répètent tous les vieux laboureurs, *que dans la vieille graisse*. C'est donc de préférence au printemps que le fumier doit être enterré et façonné si l'on veut qu'il soit réellement utilisable.

Le prix de revient du fumier de ferme a beaucoup occupé les agronomes, et l'on conçoit aisément le grand intérêt qu'ils ont à l'établir avec exactitude : ils ont essayé de le calculer en faisant la différence entre la somme des recettes des vacheries, des bergeries, des écuries et celle des dépenses produites par l'entretien des animaux. Si, comme le montre ordinairement la comptabilité agricole, les dépenses dépassent les recettes, l'équilibre des comptes se fait en portant à celles-ci le fumier produit : le prix de la tonne de fumier se trouve alors en divisant la somme ainsi obtenue par le poids du fumier.

Mais comme tous les nombres qui entrent dans ce calcul ne reposent que sur des évaluations pouvant varier à l'infini suivant les terrains, les cultures, les situations géographiques et économiques, et surtout par les races d'animaux exploitées sur une ferme, il est plus rapide et presque aussi sûr de ramener le prix de revient entre 5 ou 10 francs la tonne, selon les exploitations.

Il est bien évident que tous les efforts du cultivateur doivent tendre à diminuer ce prix ; cependant, qu'il se persuade bien que celui-ci, même lorsqu'il est élevé, reste inférieur à celui qu'atteignent sur tous les marchés les diverses matières fertilisantes qu'il contient ; et lorsqu'on renonce à produire du fumier, il faut nécessairement acquérir des quantités suffisantes d'azote, d'acide phosphorique et de potasse égales à celles que le fumier apporterait au sol du domaine. Sans compter les matières ulmiques, une tonne de fumier vaut de 12 à 13 francs par ses cinq kilog. d'azote, ses trois kilog. d'acide phosphorique et ses cinq kilog. de potasse. Jamais une spéculation animale, aussi mal conduite soit-elle, ne fera ressortir le fumier au prix que coûteraient les engrais chimiques qui seraient appelés à le remplacer ; et malgré l'extension régulière que prend chaque jour le commerce des engrais industriels :

| | |
|-------------------|------------------|
| Etats-Unis | 1.225.000 tonnes |
| France | 1.000.000 — |
| Allemagne..... | 1.445.000 — |
| Angleterre | 1.000.000 — |
| Autres pays | 800.000 — |

la production du fumier ne cessera véritablement que dans les ex-

ploutations voisines des grandes villes capables de leur céder des quantités suffisantes des autres engrais à un prix réellement bas.

L'emploi avantageux que l'on peut faire du fumier de ferme, parce qu'il apporte les matières fertilisantes à meilleur compte qu'on ne peut les acquérir sur les marchés, en fait la base fondamentale de la fumure, et il a de plus cet avantage inappréciable pour nos terres sèches de fournir les matières ulmiques si difficiles à acquérir et cependant indispensables au maintien de la fertilité du sol.

La fabrication des engrais mixtes a atteint aux Etats-Unis, ce pays du toujours nouveau :

| | CONSOMMATION | PRODUCTION |
|--------------|----------------|----------------|
| En 1888..... | 975.000 tonnes | 900.000 tonnes |
| 1893..... | 1.225.000 — | 1.350.000 — |

L'éloquence de ces chiffres dispense de tous commentaires.

III

Partout où les assolements biennal et triennal avec jachère sont en usage, on a gardé l'habitude de n'opérer les transports de fumier que deux fois par an, et le blé reçoit directement la fumure. On a de cette façon des fumiers beaucoup trop décomposés et incapables de produire, pour cette cause, tous les effets que l'on est en droit d'en attendre. La bonne répartition des travaux pendant l'année culturale conduit naturellement à conclure que cette méthode est vicieuse et qu'il est bien préférable de débarrasser les fosses à fumier à des intervalles plus rapprochés.

Le système de culture est la cause déterminante qui peut seule fixer les époques auxquelles ce travail doit être effectué, car il est hors de doute que le cultivateur ne doit se laisser conduire par aucune autre considération que celles qui naissent des circonstances météorologiques et culturales, et bien plus encore des exigences des plantes qu'il cultive.

Néanmoins, l'on peut dire que la fumure est généralement donnée au printemps pour le tabac, le lin, le chanvre, les choux, le maïs et la vesce d'été; en été pour les céréales d'automne semées sur jachère, pour le colza et les vesces d'automne; en automne pour les diverses plantes sarclées devant être semées vers la fin de l'hiver, et en hiver pour les betteraves fourragères, les carottes, les vesces de printemps, etc., etc.

Les chargements se font le plus souvent à la fourche lorsque le fumier est resté peu de temps en tas; mais c'est à la bêche que l'on doit avoir recours quand on a affaire à des masses dans lesquelles toute trace de matières filandreuses a disparu.

Il est on ne peut plus utile de n'extraire le fumier des plates-formes ou des fosses que par couches verticales, afin d'assurer le mélange parfait de toutes ses parties, condition essentielle d'une fertilisation régulière. Le *dung-spade* anglais, ou couteau à fumier, peut rendre de très bons services dans cette opération.

Les moyens employés pour le transport du fumier varient selon l'état des chemins et la situation des différentes terres de l'exploitation. Les charrettes ont l'avantage dans les contrées où le sol est peu tourmenté, mais les chariots sont préférables partout où les attelages sont exposés à rencontrer des accidents de terrain : lorsque les fumiers sont très divisés et très lourds, les tombereaux sont les meilleurs véhicules à choisir.

La plus complète utilisation du temps ne s'obtient que par le jeu régulier des attelages et une bonne distribution des travailleurs occupés au chargement, combinés l'un et l'autre sur la distance à parcourir. Quand la distance est faible du point de départ au point d'arrivée, la meilleure méthode et la plus expéditive est celle qui se sert de trois véhicules dont un en chargement à la fosse, un en déchargement au champ et le troisième en route. Si la distance est assez forte pour faire écouler un temps assez long entre l'arrivée et le départ d'une voiture, on doit alors employer deux attelages complets constamment en marche, de telle sorte que la voiture en chargement n'est pas attelée. Lorsque la distance est très courte, on a tout avantage à ne jamais dételier le limonier qui n'a plus à subir qu'un petit moment d'arrêt à la ferme, les animaux de renfort passant seuls d'une charrette à l'autre. Afin d'éviter de semer le fumier sur les chemins, aucune voiture ne doit quitter la plate-forme sans qu'on l'ait tassée et battue à la pelle, ou peignée.

Pour charger un mètre cube de fumier, un homme exercé peut mettre de 35 à 45 minutes, selon les circonstances plus ou moins favorables qui président à l'exécution de ce travail.

L'application des fumiers dans les champs est chose importante, et la quantité à appliquer par hectare est très variable. C'est seulement au chef de l'exploitation qu'il appartient de la déterminer.

Il est on ne peut plus important que les tas de fumier, ou *fumerons*, soient d'un poids à peu près égal et qu'ils se trouvent très régulièrement espacés si l'on veut avoir une fumure bien uniforme, car de cette bonne répartition dépend en grande partie l'égalité de la fertilisation, si l'engrais est suffisamment homogène. Des tas posés sans ordre ne peuvent former une couche partout égale qu'à l'aide d'un accroissement énorme de main-d'œuvre ; il vaut donc mieux que le cultivateur veille sérieusement au déchargement de ses fumiers et qu'il indique lui-même aux charretiers des points de repère qui leur permettent d'opérer rapidement et sûrement. Jalonner est bien

long et des raies tracées à la charrue dans deux sens perpendiculaires ne seraient qu'un surcroît de travail dont on peut aisément se passer. Il suffira presque toujours de destiner la première voiture à placer les fumérons transversalement aux points où doivent aboutir les différentes lignes longitudinales. Ces fumérons seront des repères indiquant non seulement la position des lignes, mais encore la grosseur que doivent avoir les tas.

Le plus souvent on éloigne les fumérons les uns des autres de sept mètres en tous sens, et chaque tas, après avoir été éparpillé, doit couvrir une surface de quarante-neuf mètres carrés, ou environ un demi-are, soit 200 fumérons par hectare.

Pour une fumure de 50.000 kilogrammes, le poids de chaque fumeron sera donc de 250 kilogrammes, et une voiture cubant deux mètres cubes, contenant seulement du fumier mixte à demi décomposé du poids moyen de 750 kilogrammes le mètre cube, permettra de faire six fumérons.

Il est facile de comprendre qu'il ne faut pas placer la première ligne des fumérons à sept mètres de la lisière du champ, pas plus dans le sens de la longueur que dans celui de la largeur, parce que les fumérons formant ces premières lignes auraient, si on opérait à sept mètres, à couvrir une superficie carrée plus grande que les tas de fumier placés à l'intérieur; cette première ligne sera donc placée à 3^m50 des bords du champ. La distance de sept mètres a été préférée à toute autre parce qu'un ouvrier de force moyenne peut projeter une fourche de fumier à 4^m95, diagonale du carré de 3^m50 de côté. Une surface à couvrir dépassant cette mesure nécessiterait un trop grand effort sans bon résultat.

Si l'on constate, lorsque le charretier arrive au bout des lignes, que la distance du dernier tas à la limite du champ est plus forte ou plus faible que 3^m50, on fera proportionner le poids des derniers fumérons à la surface qu'il reste à fumer.

Dans un champ de forme déclive, où la pente est un peu forte, il est souvent nécessaire de donner à la partie supérieure une plus grande quantité d'engrais que celle que reçoivent les parties inférieures, afin que les pluies, qui entraînent toujours vers la base des rampes une partie de la bonne terre et des nombreux principes fertilisants des fumiers, fassent d'elles-mêmes une régulière répartition.

L'opération de l'épandage des fumiers est une des plus importantes de celles que l'on doit exécuter pour obtenir une fumure également répartie. Le fumier de ferme est presque toujours répandu sans soin : au lieu de l'émettre complètement, on se borne à le diviser en petits tas dont l'irrégulière répartition produit inévitablement une récolte inégale, bien souvent sans valeur. C'est du reste ce que

l'on voit pour les céréales, qui versent sur les points trop fumés et restent chétives sur les parties qui l'ont moins été. Aucune raison ne peut être admise pour excuser la malfaçon d'un épandage, et cette opération doit toujours être parfaite, même lorsqu'elle est confiée à des tâcherons qui n'ont d'autre souci que d'aller vite. C'est indiquer quelle surveillance il faut mettre en œuvre lorsque l'on se sert de ce personnel nomade.

L'état des engrais et l'intensité de la fumure rendent excessivement variables les quantités qu'un homme peut répandre dans une journée.

L'épandage du mélange des plates-formes ou des fosses où le fumier a subi une demi-décomposition est toujours facile; celui du fumier pailleux offre plus de difficultés; quant à l'engrais de bergerie, il fait souvent renoncer à l'emploi de la fourche et oblige de le diviser avec les mains. Les grandes exploitations pourraient difficilement recourir à cette méthode fréquemment employée dans la petite culture: elles en appellent à d'autres moyens. Toutes choses égales, on peut avancer, en ce qui concerne l'intensité de la fumure, que le nombre de kilogrammes qu'un homme est capable de répandre croit en même temps, mais dans une moindre importance que celle de la fumure: c'est-à-dire que le même homme qui distribuerait 8.000 kilogrammes d'une fumure de 30.000 kilogrammes à l'hectare, en éparpillerait 12.000 kilogrammes si elle était portée à la dose de 50.000. Dans la première fumure, il recouvrirait 26 ares 66, et dans la seconde 24.

Il est une règle absolue qu'il n'est pas permis d'oublier: c'est de faire immédiatement suivre le transport du fumier par l'épandage, parce que les fumiers abandonnés trop longtemps à l'action dévorante du soleil perdent une grande partie de leur valeur fertilisante; ils se dessèchent, s'agglomèrent et deviennent ainsi difficiles à diviser et à enfouir. Si la pluie arrive ensuite, le fumier lavé a vite perdu ses sels solubles, rapidement entraînés au loin sans bénéfice pour la terre; et tous les soins que l'on voudra prendre plus tard pour obtenir une plus régulière répartition des principes utiles seront en pure perte: il se rencontrera toujours à la place des amas longtemps laissés au même endroit un développement exagéré de la récolte, fûteste à la plupart des cultures, tandis que les surfaces environnantes ne montreront qu'une végétation languissante.

En pratique générale, l'enfouissement du fumier répandu sur le sol doit être exécuté par un labour. Quelques opinions différentes se sont manifestées chez les praticiens au sujet du moment où cette opération doit être faite. Le plus grand nombre regarde la fumure comme compromise lorsque l'engrais reste exposé en couche mince aux influences atmosphériques; les autres, au contraire, veulent un intervalle souvent assez long entre l'épandage et l'enfouissement.

L'expérience n'a jamais démontré qu'il y ait des inconvénients à recouvrir immédiatement le fumier répandu: il est donc permis de regarder cette pratique comme favorable dans la généralité des cas. Les avis divergents prouvent seulement qu'il est inutile de s'effrayer outre mesure des retards qui peuvent survenir pour empêcher l'enfouissement immédiat.

Il est reconnu qu'une assez longue exposition du fumier à la surface des champs lui fait subir un commencement de désorganisation qui favorise ensuite sa décomposition rapide: il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions, que la première récolte se ressente de cet état, mais il convient de se rappeler que c'est toujours aux dépens de la récolte suivante. Il resterait encore à prouver, avant de conseiller cette pratique, que les éléments fertilisants se retrouvent en totalité dans le sol, et que l'ensemble des récoltes qui suivront n'en souffrira pas.

Il est à douter que la méthode de *fumer par-dessus* fasse de grands progrès, et l'on peut tout au plus avoir recours à ce procédé dans le cas où des circonstances spéciales s'opposeraient à ce qu'on fit autrement. Si une action heureuse est produite sur les jeunes plantes par la couche de fumier dont on les recouvre à l'automne, on ne peut l'attribuer à un accroissement dans la fertilisation du sol. Du reste, il serait facile de relever des faits à charge contre les fumiers laissés en couverture: ils ne protègent pas seulement les jeunes pousses, mais ils abritent encore des myriades d'insectes qui ne tardent pas à produire des dégâts assez importants pour faire perdre au double du bénéfice que les plantes avaient retiré de cette pratique.

On peut donc conclure, en toute assurance, que l'enfouissement immédiat doit être une règle générale, mais qu'il est permis, sans crainte de porter grand préjudice aux récoltes, de déroger à ce principe, surtout pendant l'hiver ou en temps de pluie. Il est fort heureux du reste qu'il en soit ainsi, car il arrive souvent que les circonstances ne sont pas favorables aux labours.

Le fumier doit être enterré plus ou moins longtemps avant les semis, selon les plantes auxquelles on le destine; il subit ainsi des façons culturales différentes. Quelques agronomes, praticiens renommés, recommandent, quand on emploie le fumier sur jachère, de l'enfouir au premier labour, parce que les deux suivants auront pour effet de le mélanger intimement à la terre et d'assurer une plus grande uniformité dans la récolte. Lorsqu'au contraire on le recouvre seulement au dernier labour, c'est-à-dire à la veille de la semaille, le résultat est le plus souvent mauvais, surtout dans les terrains légers que le fumier soulève: mal mélangé de la sorte avec la terre arable, il ne fait plus sortir qu'une végétation inégale.

La destruction des mauvaises plantes sorties de la germination

des graines apportées des cours de la ferme est toujours beaucoup plus assurée par l'application hâtive du fumier et son enfouissement immédiat que par tout autre mode d'emploi. Ces considérations sont surtout importantes pour là Tunisie, où l'on appliquera pendant longtemps encore la jachère pure. Lorsque son agriculture sera plus avancée, dans le plus grand nombre des exploitations on aura tout avantage à remplacer cette période improductive par celle de l'assolement rationnel où le sol est occupé par des plantes sarclées ou des fourrages : ceux-ci reçoivent directement la fumure, et la céréale qui suit prospère sur la partie de l'engrais non utilisée par la première récolte.

Toutefois, on serait mal venu à formuler sur ce sujet une règle générale : tout dans une rotation tendrait à la modifier à chaque instant, car les causes qui interviennent pour faire varier la répartition du fumier sont nombreuses ; on compte dans les principales : la nature du sol, l'importance des engrais complémentaires dont on veut faire usage et les exigences des plantes à cultiver. La question posée sur l'époque relative de l'enfouissement du fumier est donc par elle-même fort complexe ; elle pourrait être tout au plus résolue par une étude particulière qui se proposerait seulement d'envisager les fumures dans les divers assolements.

L'enfouissement du fumier à demi décomposé, répandu à faible dose, offre peu de difficultés au laboureur, et la bande de terre retournée par la charrue le recouvre complètement ; tandis que lorsque l'on a affaire à du fumier pailleux, la charrue le ramasse devant elle et l'accumule en amas qui restent exposés à l'air après son passage, si l'on n'a pas le soin de faire suivre le laboureur par un aide muni d'une fourche et ayant la tâche de ramener le fumier dans la raie au fur et à mesure qu'elle est ouverte.

Lorsque l'on ne dispose que d'une petite quantité de fumier pour des plantes cultivées en lignes espacées, au lieu de *fumer en plein* sur toute la surface du champ, il est préférable de placer le fumier sous les lignes. A cet effet, on dispose le terrain en petits billons formés de deux raies adossées l'une à l'autre ; le fumier est alors déversé dans l'intervalle des ados. Les billons sont ensuite refendus de telle façon que les ados et le fumier qu'ils contiennent soient complètement recouverts. Ce moyen permet de retirer d'une faible fumure des résultats assez importants.

Si une céréale doit suivre cette culture, il serait prudent, pour éviter le mauvais effet que pourrait avoir sur sa végétation cette inégale répartition du fumier, de donner plusieurs labours avant les semailles.

Le fumier de ferme ne saurait être indifféremment enfoui à une profondeur quelconque : celle-ci est subordonnée à l'épaisseur de la

couche arable, à sa nature minéralogique et surtout au mode de végétation propre à la plante que l'engrais est appelé à faire se développer.

A de rares exceptions, le fumier ne doit être mis que dans les milieux où il trouvera réunies les conditions qui lui feront subir les modifications nécessaires à assurer la complète utilisation de ses éléments par les récoltes. La circulation de l'air et une légère humidité sont indispensables; par conséquent, dans les sols légers et dans les climats chauds, le fumier doit être placé à une profondeur relativement importante. Il faut pratiquer le contraire dans les sols compacts et sous un climat froid, et ne recouvrir le fumier que par une faible couche de terre. Mais lorsque l'on a à fumer des plantes à racines pivotantes, il ne faut pas hésiter à enfouir profondément l'engrais. Pour les céréales, aussi bien que pour les autres végétaux à racines traçantes, le labour d'enfouissement doit être superficiellement fait.

La dose et la fréquence des fumures sont naturellement réglées suivant l'état physique des terrains, leur richesse et les récoltes que l'on a en vue. Les terres légères exigent que les fumiers soient fréquemment renouvelés et n'en veulent que des doses modérées; les sols argileux, plus exigeants, reçoivent sans inconvénient, pour une longue période, des fumures très copieuses. Les cultures fourragères, de leur côté, s'accommodent fort bien des fortes fumures, mais les céréales ne peuvent réussir dans ce riche milieu, la verse et d'autres causes y compromettant souvent la récolte.

Ces multiples variations indiquent suffisamment qu'aucun chiffre définitif ne peut être donné à ce sujet, et que c'est à l'étude de chaque plante qu'il faut le demander. Sa place dans la rotation des cultures, la manière dont elle veut recevoir la fumure et les causes qui lui conviennent dans les différentes situations qu'on lui fait occuper indiqueront les règles à suivre. Tout calcul à priori, s'appuyant sur une autre base que l'expérimentation directe, ne mènerait qu'à de cruelles déceptions; elle seule peut fournir au cultivateur la solution qu'il doit chercher sur son propre domaine pour la dose et la fréquence des fumures qu'il est nécessaire d'y appliquer.

Il reconnaîtra, en effet, que certaines plantes réussissent mieux avec du fumier de ferme que sous l'action des engrais chimiques, et que telle autre se développe beaucoup mieux au contact des engrais commerciaux qu'elle ne le ferait au milieu d'une terre engraisée au fumier de ferme. Le cultivateur en parfaite connaissance de ses terres apprendra vite qu'il est nécessaire de restreindre le fumier ici et compléter la fertilisation du sol par l'apport de quelques engrais commerciaux, tandis que sur une autre place c'est au fumier de ferme qu'il devra en appeler.

Tout ce que l'on peut faire après la formule posée par M. de Gasparin : « *Fumer au maximum chaque plante que l'on cultive* », c'est de la répéter, car elle restera toujours vérité : à la condition toutefois que le cultivateur lui garde son véritable sens, celui qui est subordonné au résultat économique, le seul que l'on doit rechercher dans les fumures, aussi bien que dans toutes les autres opérations agricoles. Ce maximum, comme on doit bien le penser, représente, dans la pensée de ce grand vulgarisateur, la dose au delà de laquelle une opération cesserait d'être économique.

On peut hardiment avancer que, dans la plus grande partie des exploitations, on reste beaucoup au-dessous de la dose de fumier qui devrait être répandue. Dans ces conditions, la fumure cesse de donner un résultat convenable, et il n'en reste pas moins acquis, malgré les quelques essais faits avec les engrais chimiques, que le fumier de ferme jouera un rôle prépondérant dans la fertilisation des terres tunisiennes.

IV

Il est utile, pour terminer cette courte étude, de parler un peu plus longuement *du poids des fumiers produits par chaque espèce animale*; rien n'est plus nécessaire que le cultivateur sache déterminer approximativement à l'avance la quantité de fumier que pourra lui donner chacune des catégories d'animaux formant son troupeau, afin de répartir ses engrais de la façon la plus profitable au développement des diverses cultures appliquées sur son domaine.

De nombreux facteurs peuvent influencer plus ou moins favorablement cette production. Les principaux sont, en première ligne, l'espèce et le poids du bétail; viennent ensuite la quantité et la nature de la litière, l'abondance de la nourriture, la disposition du pavage des écuries ou des étables permettant au fumier de retenir les urines ou les laissant au contraire s'écouler au dehors; enfin, le temps que les bêtes passent à la ferme, car il est aisé de se convaincre que celles qui y restent constamment ne peuvent moins faire que produire beaucoup plus, à ce point de vue, que des bêtes allant au travail ou au pâturage pendant une grande partie de la journée.

Les moyennes de rendement en fumier, ou les bases proposées par divers auteurs pour en calculer la production sont assez souvent contradictoires, précisément parce que de nombreuses et importantes causes peuvent modifier cette production dans plusieurs circonstances; et parfois les chiffres, pour un même cas, varient du simple au double. Néanmoins, pour des animaux d'un poids connu,

nourris convenablement, et recevant la quantité de litière nécessaire à les tenir en bon état de propreté, les moyennes suivantes peuvent servir de point de repère pour le calcul du fumier à produire dans l'année :

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| Bœufs de 600 kilog. à l'engrais..... | 21.000 kilog. |
| Bœufs de travail de 600 kilog..... | 9.000 — |
| Vache de 500 kilog. en stabulation... | 15.000 — |
| Cheval de travail de 500 kilog..... | 7.500 — |
| Porc de 100 kilog..... | 3.000 — |
| Mouton de 30 kilog. à la bergerie ... | 660 — |

Si la ration était toujours composée de foin et de paille, il serait assez naturel de calculer la production du fumier sur la nourriture et la litière consommées; aussi, dès le siècle dernier, les agronomes ont-ils proposé des coefficients en vue de cet objet; malheureusement, pour ramener les fourrages verts, les racines ou tubercules et tous les farineux à l'état sec, il y a à faire des calculs avec lesquels le cultivateur est peu familiarisé. Lorsqu'il se décide à les exécuter, il a à se servir de tables donnant la composition de tous les fourrages et qui lui fourniront le poids approximatif du fumier produit sur sa ferme en multipliant par 1,5 la matière sèche totale de la ration et de la litière absorbées par les animaux de travail et par les moutons; pour les bêtes en stabulation et les porcs, l'opération se fait par 2,5.

Boussingault a proposé de multiplier le poids des animaux par un certain coefficient, mais on a objecté que la litière étant distribuée avec plus ou moins de parcimonie, selon les fermes et selon les années de bonne ou mauvaise récolte, il faudrait avoir toujours sous la main une bascule, instrument des plus utiles, il est vrai, mais malheureusement très peu répandu; il y aurait encore lieu d'employer un multiplicateur pour chaque espèce d'animaux; ainsi, dans l'exemple de production donné plus haut, le poids des diverses catégories de bétail, dans l'ordre où elles sont indiquées, devrait être multiplié respectivement par 35, 15, 30, 15, 30, 22 pour représenter celui du fumier.

Quelle que soit l'idée que l'on se fasse de toutes ces causes de variation, des pesées très exactes, faites dans certaines fermes bien tenues, sont intéressantes à connaître. Voici, pour mieux fixer la démonstration, des chiffres relevés à l'Ecole d'agriculture de la Haute-Marne, il y a quelques années; ils se rapportent à des animaux bien nourris et bien fournis en litière, aussi dépassent-ils quelque peu les moyennes données plus haut :

« Un cheval de 550 kilog. travaillant six heures par jour, recevant cinq kilog. de litière et consommant :

| | |
|-------------|----------|
| Foin..... | 9 kilog. |
| Paille..... | 2 — |
| Avoine..... | 6 — |

produisait 36 kilog. de fumier, soit 13.000 kilog. par an.

« Une vache de 500 kilog., nourrie en stabulation permanente au moyen de :

| | |
|-----------------|-----------|
| Foin | 10 kilog. |
| Betteraves..... | 30 — |
| Son | 1 — |

et recevant six kilog. de paille litière, donnait 50 kilog. de fumier par jour, soit 18.300 kilog. par an.

« Un bœuf de 750 kilog. travaillant quatre heures par jour, recevant sept kilog. de litière, nourri avec :

| | |
|--------------|-----------|
| Foin | 15 kilog. |
| Paille | 10 — |

produisait 54 kilog. de fumier ou 19.700 kilog. par an.

« Un bœuf à l'engrais de 700 kilog., et tenu en stabulation permanente, c'est-à-dire ne sortant pas de l'étable, et soumis au régime suivant :

| | |
|--------------------------|-----------|
| Foin | 12 kilog. |
| Betteraves..... | 35 — |
| Tourteaux de coton | 6 — |

a donné journellement, avec huit kilog. de litière, 60 kilog. 400 de fumier, soit 22.000 kilog. par an.

« Un mouton de 40 kilog. nourri de foin, betteraves et tourteaux de coton, donnait chaque jour 2 kilog. 070 de fumier, soit 750 kilog. par an.

« Enfin un porc de 70 kilog. recevant comme ration des eaux grasses, des pommes de terre et du son, donnait 24 kilog. de fumier, soit 8.760 kilog. par an.

« M. Muntz a fait des recherches sur trois lots de moutons auxquels on avait donné dès le début 33 kilog. de litière. Le premier lot recevait par tête 4 kilog. 085 de luzerne verte; le second, 1 kilog. 880 de luzerne sèche, et le troisième, 1 kilog. 600 du même foin; au bout de vingt-deux jours, la moyenne du fumier produit par tête et par jour a été respectivement de 2 kilog. 300, 2 kilog. 040, et 2 kilog. 115.»

Dans les moyennes données en premier lieu, il s'agissait plutôt de fumier prêt à être porté dans les champs et ayant déjà diminué environ du cinquième de son poids par le dégagement gazeux de certains éléments ammoniacaux et carbonés, réduit en conséquence par l'évaporation d'un peu d'humidité et le lavage des matières solubles par l'eau des pluies d'hiver; tandis que dans les derniers

exemples, il est seulement question du fumier frais qui n'a encore rien perdu de sa matière constituante.

Poids du mètre cube. — A l'état frais, le fumier pèse moins qu'une fois décomposé; cette inégalité s'explique principalement par la différence d'un tassement provoqué par la disparition des éléments liquides. Celui des chevaux est notablement moins lourd que celui des bêtes bovines; mais en somme, comme on porte généralement sur un même tas tous les fumiers recueillis dans les divers logements des animaux, c'est le poids moyen de ce mélange qu'il importe au cultivateur de connaître.

Boussingault a indiqué pour un mètre cube les chiffres suivants :
Fumier frais, très pailleux à la sortie des étables.. 300 à 400 kilog.
Fumier sorti depuis peu des étables, mais bien tassé... 700 —
Fumier à demi décomposé, humide et bien tassé en fosse.. 800 —

Vogt, agronome anglais, a proposé ceux qui suivent pour des fumiers de cheval et de bœuf à deux états différents :

| | |
|---------------------------|------------|
| Fumier frais de bœuf..... | 580 kilog. |
| — décomposé..... | 702 — |
| — frais de cheval..... | 365 — |
| — décomposé..... | 465 — |

La proportion de litière joue évidemment un rôle important sur le poids du mètre cube, et le degré d'humidité, de son côté, peut le modifier considérablement. Le cultivateur entendu sait très bien que les animaux, comme les chevaux de luxe, qui reçoivent de la litière en excès, ne produisent qu'un fumier léger; il n'ignore pas, non plus, que les bêtes dont les urines s'écoulent immédiatement dans une rigole et ne sont pas mélangées aux excréments solides et à la paille des litières sont dans le même cas. Enfin, il doit encore savoir qu'une meule de fumier imparfaitement tassée et arrosée sera relativement sèche, principalement sur le pourtour, et ne pourra jamais atteindre le maximum de poids par mètre cube.

On admet généralement que le fumier bien soigné pèse, en moyenne, sur la plate-forme ou dans la fosse, de 700 à 750 kilog. le mètre cube trois mois après sa sortie des écuries.

Volume du fumier. — Comme nous l'avons déjà indiqué dans les premiers chapitres de ce travail, le volume du fumier a diminué dans une proportion plus grande que l'augmentation de poids; ainsi, une meule montée à deux mètres de hauteur en quelques semaines pourra fort bien être abaissée à un mètre six mois plus tard, si elle a été recouverte d'une mince couche de terre destinée à lui faciliter le tassement. Cette diminution serait sans aucune importance si elle provenait uniquement de ce que la matière est plus compacte ou bien encore si elle était compensée par un accroissement correspondant

du poids du mètre cube; en un mot, si la masse était exactement aussi lourde après qu'avant; malheureusement, elle provient, en outre, d'une perte de substance, ainsi qu'il a été dit plus haut. Aussi, est-il très avantageux au cultivateur de ne conserver son fumier en tas que juste le temps nécessaire à obtenir un degré moyen de décomposition. Lorsqu'il reste de six mois à un an à la ferme, il arrive à l'état de *beurre noir*, où la matière organique est entièrement désorganisée, moment où l'on ne distingue plus la nature des litières employées; c'est certainement un très bon engrais, mais malheureusement trop réduit comme poids et volume pour les terres sèches de la Régence. Il a du reste subi, en plus, des pertes importantes en principes nutritifs qui auraient facilement été évitées si on l'avait enfoui après dix ou douze semaines d'entassement.

Les calculs qui viennent d'être soumis à la sagacité des intéressés auraient pu être faits sur le poids des bêtes tunisiennes, mais, outre que ce poids est très variable, il est encore appelé à se modifier assez rapidement dans l'avenir, et nous n'avons pas connaissance qu'il y ait en Tunisie un seul agriculteur en état de fournir des renseignements exacts sur cette importante opération de la production du fumier. Aussi l'appel lancé par la Chambre d'agriculture de Tunis est-il venu à son heure, et il est hors de doute qu'il provoquera des communications d'une réelle importance. Pour notre cas, il nous a paru préférable de donner des calculs certains, faits sur les poids de bêtes depuis longtemps fixés dans leurs proportions et fonctionnant dans des situations connues de tous ceux qui s'occupent sérieusement d'agriculture.

Du reste, il sera facile au colon tunisien de ramener lui-même la proportion au bétail qu'il a sous la main. Ce qu'il y avait à faire en ce moment était de produire un exemple.

F.-V. DELÉCRAZ.

Tunis, le 17 juillet 1898.



تاريخ المسرة السلطانية في الأندلس

SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

—
SUITE ET FIN
—

XXXIX

Le pacha conduit la colonne d'hiver au Djerid. — Les Hammama, qui s'étaient réfugiés dans leurs montagnes, sont sévèrement châtiés. — Le pacha prend à Tunis ses précautions contre Younès. — Expédition d'Ali-Pacha contre les montagnards du nord de la Régence. — Le pacha accompagne de nouveau la colonne d'hiver dans le Sud et inflige une sanglante défaite aux Nememcha qui avaient refusé le tribut. — Le pacha veut envoyer à La Mecque son fils Younès, qui se prépare à la résistance.

Le pacha Ali, ayant acquis la conviction que son fils Younès faisait preuve d'une coupable inertie, prit la résolution de ne plus rester enfermé au Bardo de Tunis. Quand arriva l'époque où devait sortir la colonne d'hiver, il fit réunir une troupe de spahis et d'askers et ordonna à Younès d'en prendre le commandement. Younès dut obéir, se prépara au départ avec ses amis et alla ensuite rejoindre les soldats placés sous ses ordres, qui étaient partis avant lui et l'attendaient à un endroit désigné par le pacha. Après le départ de Younès, le pacha fit préparer deux autres troupes : l'une composée uniquement de cavaliers, dont il prit le commandement, et une autre composée d'askers qu'il plaça sous les ordres de son fils Slimane. Il envoya ensuite des hambas aux tribus du sud pour les inviter à se joindre à lui; on lui obéit avec empressement et il vit arriver à son camp toute la cavalerie des Drids. Il s'étonna de cette affluence et demanda aux caïds pour quelle raison on avait répondu en si grand nombre à son appel; il apprit alors que son fils Younès avait organisé ces gens de façon à pouvoir s'en faire une escorte personnelle, et que l'on n'avait fait que se conformer à ses instructions. Le pacha

vit là une nouvelle preuve de la trahison de son fils, mais il garda le silence et ne fit aucun reproche à ces cavaliers, parce qu'il avait besoin d'eux.

Il continua sa marche en faisant sentir partout son autorité de la façon la plus dure. Tout le monde dut se soumettre devant lui; s'il convoquait quelqu'un, c'était pour le faire bâtonner et emprisonner, et il infligeait de nombreuses amendes. Il arriva ainsi à Gafsa, d'où il envoya à El-Hamina son fils Younés. Ce dernier engagea les Hammama qui se trouvaient dans le pays à s'enfuir dans leurs montagnes, en leur disant que si le pacha les trouvait devant lui il les ferait décimer. Aussi, lorsque le pacha vint camper dans leur voisinage, s'empressèrent-ils de se réfugier dans leurs montagnes, difficiles et privées d'eau. Le pacha, apprenant qu'ils avaient mis leurs biens en sûreté dans ces montagnes où ils s'étaient fortifiés, marcha aussitôt contre eux avec ses troupes. Il fit camper son fils Slimane et les askers au sud de la montagne, qu'il fit cerner d'un autre côté par une troupe commandée par El Hadj Mostefa ben Meticha, en sorte que les Hammama se trouvèrent entourés de tous côtés. On dit que lorsqu'ils se virent ainsi cernés, quelques-uns d'entre eux descendirent de la montagne en emmenant avec eux tout ce qu'ils possédaient et se dirigèrent vers l'endroit où était campé Younés, qui leur laissa le chemin libre et leur permit ainsi de se soustraire par la fuite à la colère du pacha.

Le pacha attaqua de tous les côtés à la fois les Hammama qui étaient restés dans la montagne et qui furent complètement écrasés. Tourmentés par la soif, ils ne purent résister au pacha qui fut pour eux sans pitié. On prit leurs chameaux et leurs montures, on déchira leurs tentes et on se partagea leurs troupeaux; les hommes et les femmes furent traités comme des esclaves et les enfants furent massacrés.

Lorsque les tribus voisines apprirent la défaite des Hammama, elles vinrent en foule se présenter au pacha et lui apportèrent de nombreux présents. Le pacha, après avoir satisfait sa vengeance, revint au Bardo, suivi de Slimane avec ses askers et de Younés. Ils arrivèrent tous au Bardo le matin, et les notables de Tunis s'empressèrent de s'y rendre pour souhaiter la bienvenue au prince. Younés rentra dans sa maison, où il se trouva entouré d'amis moins nombreux qu'auparavant.

Nous avons dit précédemment que Younés avait fait incarcérer trois membres de la famille Samadhi, dont le plus âgé était mort à la Zendala. Les amis des deux prisonniers intercédèrent en leur faveur auprès du pacha, qui invita son fils à les mettre en liberté. Younés, qui se trouvait alors à La Manouba, envoya aussitôt l'ordre d'élargissement.

Le pacha fut averti par ses espions qu'il devait se mettre en garde contre la casba de Tunis. Il donna l'ordre aux khodjas du Divan de choisir trois cents des plus jeunes parmi les askers et de les lui envoyer; ceux qui furent désignés revêtirent leurs plus beaux habits et se rendirent au Bardo, où on les réunit dans le vestibule du corps de garde qui se trouve avant la place de l'escalier.⁽¹⁾ Le pacha, informé de leur arrivée, fit placer son trône en haut de l'escalier, sous les arcades, et donna l'ordre de faire défiler ces jeunes gens un par un sur la place, pour pouvoir les examiner à son aise. Tous ceux qui lui plurent furent inscrits sur un registre, et le pacha en forma un corps spécial, qu'il désigna sous le nom de hambas de la casba. Il les chargea de veiller nuit et jour sur la casba; ils ne pouvaient s'absenter sous peine d'avoir la tête tranchée, et le khodja spécialement désigné pour eux fut rendu responsable de l'exécution de cette consigne. Ils sortirent du Bardo et allèrent aussitôt prendre leur poste à la casba.

Lorsqu'arriva l'été le pacha fit réunir une colonne de soldats tures, dont Younès dut prendre malgré lui le commandement pour aller camper avec eux à Bou-Sedira. Le pacha fit ensuite équiper deux autres troupes; il prit le commandement de l'une, l'autre fut confiée à Slimane, et tous deux se dirigèrent ensemble vers le pays des Djebelia. En apprenant l'arrivée du prince, les cheikhs des Chiahia se présentèrent les premiers pour implorer son pardon; mais le pacha leur reprocha d'avoir fait cause commune avec les insurgés, de ne pas être descendus de leur montagne avec les gens de leur tribu pour faire leur soumission, et il les chassa en ajoutant qu'il était trop tard pour qu'il pût les écouter et qu'il allait se rendre dans leurs montagnes pour leur infliger la punition qu'ils méritaient. Les cheikhs s'empressèrent de revenir chez eux pour annoncer l'arrivée des troupes; les gens firent disparaître leurs provisions, mirent en sûreté les femmes et les enfants et attendirent les événements.

Les deux troupes se mirent en marche dans la direction des montagnes; les baouabs⁽²⁾ marchaient devant le pacha, et la colonne était suivie par tous les cavaliers des tribus, qui étaient venus à sa rencontre jusqu'au khanguet Arram.⁽³⁾ Les caïds et les cheikhs des-

(1) Il s'agit de l'escalier des Lions, qui existe encore de nos jours.

(2) Les *baouabs* (du mot *bab*, qui signifie « porte ») correspondent assez exactement aux huissiers ou même quelquefois aux chambellans. Ils étaient chargés du service intérieur du palais, ce qui pouvait en faire des personnages influents. Dans un conte inédit des *Mille et une Nuits*, on voit un *baouab* qui commande l'armée et qui est chargé de la régence pendant la minorité du prince.

(3) Défilé situé à mi-chemin entre la gare de Medjez-el-Bab et celle d'Oued-Zargua. Le mot *arram* signifie « qui entasse » et serait, d'après les gens du pays, le nom d'un brigand célèbre qui s'était établi dans ce défilé et y aurait « entassé » les cadavres de ses victimes;

ce dirent de la montagne et accoururent au-devant du pacha, dont ils embrassèrent les genoux. Le pacha, sans descendre de sa jument, demanda au caïd quels étaient les gens qui l'accompagnaient, et ayant appris que c'étaient les cheikhs venus pour lui souhaiter la bienvenue, il leur demanda s'ils avaient perçu les redevances d'été. Le plus âgé des cheikhs se leva et répondit qu'ils avaient rappelé à leurs administrés que le moment était venu pour eux de payer ces redevances. En entendant cette réponse, le pacha entra dans une violente colère et appela en criant les baouabs et les hambas, qui accoururent avec des bâtons, entourèrent les cheikhs des Amdoun et le caïd et les étendirent par terre; seul le caïd échappa à la bastonnade, parce que l'on intercédait pour lui. Les cheikhs qui n'avaient pas été pris par les hambas se sauvèrent dans la montagne au galop, en criant partout : « Hâtez-vous de réunir les redevances d'été. » Les autres cheikhs furent bâtonnés jusqu'au sang, au point qu'ils ne purent remonter sur leurs chevaux; le pacha partit sans s'inquiéter d'eux et arriva à la colline de Béja.

Les notables de la ville vinrent au-devant de lui, mais il les renvoya sans les recevoir et alla s'installer au Bardo. Il convoqua les gens des tribus voisines et leur dit qu'il les chargeait de razzier les Djebelia. C'était en effet son habitude, lorsqu'il voulait châtier une tribu, d'envoyer contre elle tous les gens des tribus voisines, en sorte qu'il n'avait pas à faire combattre ses soldats. Il quitta ensuite le bardo de Béja, précédé par sa cavalerie et suivi des askers commandés par Slimane; il entra dans les montagnes des Chiahia, et les deux troupes qui composaient la colonne campèrent à Aïn-el-Beïdha. Les gens des tribus qui avaient accompagné le pacha se mirent alors à faire la chasse aux Chiahia, dont on prit les bœufs, les moutons, les chevaux et tous les animaux. Le pacha invita en même temps les gens du djebel Khamsine à s'emparer de tous les Chiahia qui viendraient se réfugier chez eux. Il resta au même campement pendant plusieurs jours, jusqu'à ce qu'il ne restât dans le pays ni grains ni provisions d'aucune sorte. Une première fois il s'informa de ce que faisaient les montagnards, et ayant appris qu'ils étaient en train de pleurer, il prolongea son séjour et les fit razzier jusqu'à ce qu'il ne leur restât rien. Il fit prendre alors une seconde fois de leurs nouvelles, on lui dit qu'ils étaient dépouillés de tout et qu'ils ne songeaient plus qu'à se moquer les uns des autres, et cette fois il se déclara satisfait.

Pendant ce temps Younès se trouvait à Bou-Sedira; il restait

on montre en effet en cet endroit de nombreux tas de pierres qui indiqueraient les endroits où seraient enterrés les gens mis à mort par le bandit. Ce personnage aurait vécu à l'époque de Mohammed-Bey, fils de Mourad-Bey.

inactif, mais songeait à la réalisation de ses projets secrets et se préoccupait de faire disparaître tous ceux qui pouvaient les contrecarrer. Avec un de ses amis intimes il étudiait les moyens de mettre fin à la situation dans laquelle il se trouvait. Bientôt le pacha partit avec son fils Slimane et les troupes dont il avait le commandement, et ils se dirigèrent vers le bardo de Béja, laissant Younès à Bousedira.

Sur sa route l'armée rencontra un verger comblé de melons, d'oignons et de maïs, et le goum ainsi que les zouaouas le traversèrent à la suite de Slimane. Les zouaouas se répandirent dans le verger, y prirent tout ce qui leur plut, et il paraît même qu'ils tuèrent le gardien et sa femme. Le pacha en fut informé au moment où il pénétrait dans le camp; il fit aussitôt appeler les chaouchs des zouaouas et leur donna l'ordre de retrouver les coupables, ajoutant qu'ils en répondraient sur leurs têtes. Les chaouchs furent consternés et se mirent à questionner tout le monde pour savoir les noms de ceux qui étaient entrés dans le jardin. Ils finirent par découvrir les coupables et les arrêtèrent, puis ils informèrent le pacha qu'ils tenaient six des coupables, mais que tous les témoins s'accordaient pour dire que le gardien et sa femme avaient été tués par accident et que personne ne savait d'où étaient partis les coups de feu qui les avaient atteints. On pensait que les zouaouas arrêtés seraient emprisonnés après avoir reçu la bastonnade, mais le pacha donna l'ordre de les enfermer dans la prison de Béja, de les y faire étrangler par les chrétiens et d'exposer ensuite leurs corps sur la place publique pour servir d'exemple aux Arabes et empêcher que les mêmes excès se renouvelassent. Les corps furent, en effet, exposés sur la place du marché de Béja, et chaque soldat, en les voyant, tremblait de frayeur comme une poule.

Les cheikhs des Oulad-Ali vinrent se présenter au pacha, qui leur prit leurs chevaux et les fit jeter en prison. Le cheikh des Beni-Ayed eut le même sort : le pacha, après l'avoir emprisonné, lui infligea une amende si considérable que lorsqu'il l'eut payée il ne lui resta plus rien. Après avoir encaissé les medjbas et les contributions, le pacha demanda si les impôts d'été étaient prêts. Sur la réponse affirmative du caïd, il lui ordonna de remettre de l'argent à l'amine des maçons, El Balanko, qui était chargé d'agrandir la citadelle de Béja et d'orner les constructions nouvelles de sculptures sur plâtre et de carreaux de faïence. Puis le pacha donna l'ordre du départ et fit dire à Younès de le suivre; sa famille l'accompagnait dans des voitures, et il reutra ainsi dans son palais du Bardo.

Une fois rentré dans ses appartements, Younès, qui était à bout de patience, se préoccupa de faire ses préparatifs et, pour alléger ses bagages, vida ses coffres et en fit disparaître le contenu. Quand

vint le moment de faire sortir la colonne d'hiver, il quitta le Bardo, pénétra sous sa tente et partit le lendemain, avec ses askers et sa cavalerie.

D'ordinaire, lorsque le prince qui devait conduire la colonne arrivait au moment du départ pour prendre le commandement, les askers le recevaient debout sur deux rangs, le saluaient, et il leur rendait leur salut, après quoi l'on se mettait en marche. Mais depuis quelque temps, pour gagner les sympathies des soldats turcs, Younès avait pris l'habitude de passer entre les deux rangs de soldats et d'envoyer des saluts de la main à tout le monde, à sa droite et à sa gauche; parfois même il adressait quelques mots aux aghas des sandjaks. (1) Cette fois encore il fit de même et tout le monde comprit qu'il avait des motifs pour agir ainsi.

Cependant, l'animosité qui existait entre lui et son père ne faisait que s'accroître. Après le départ de Younès, le pacha donna l'ordre d'équiper deux armées, et il fit convoquer par ses hambas les Métellits, dont les smalas se portèrent en foule vers Tunis et qui lui fournirent des milliers de cavaliers. Le prince sortit du Bardo suivi des étendards et pénétra sous sa tente; il se montra d'ailleurs aussi dur que d'habitude à l'égard des soldats. Slimane était parti en avant avec des askers et attendait les ordres de son père. Le pacha envoya à Younès l'ordre de camper à Tozeur et de ne pas en sortir, et Younès, obligé d'obéir, s'y établit et s'installa sous sa tente. Personne ne pouvait le voir, et c'était le soir seulement qu'il faisait venir les gens par qui il voulait se faire remettre de l'argent. Quelquefois il convoquait le soir ses compagnons de plaisir, et il chantait en s'accompagnant sur le luth, après quoi chacun se retirait. Tous les jours il recevait des émissaires de son mamelouk Mostefa ben Soultana, qui était agha commandant la citadelle du Kef.

Les Nememcha avaient l'habitude de payer une contribution aux beys de Tunis; mais lorsqu'Ali-Pacha, qui était allé jusqu'à Gafsa avec son fils Slimane, leur demanda de lui faire leur versement habituel, ils se laissèrent aller à écouter les conseils de leur cheikh et refusèrent de rien donner. Aussitôt le pacha partit de Gafsa pour aller les châtier; ils lui envoyèrent des émissaires pour essayer de parlementer, mais il les fit mettre en prison et s'engagea dans les régions désertes qui le séparaient de cette tribu. Il fit venir des guides à qui il promit une belle récompense pour conduire son armée à travers ce pays inhabité et inconnu. Les Nememcha, qui croyaient toujours le pacha à Gafsa ou à Nelta, lui envoyèrent de nouveaux émissaires, mais il les arrêta en route et les mit en prison comme

(1) Le « sandjak » est le drapeau, et par extension la compagnie possédant un drapeau. Les « aghas des sandjaks » sont donc les officiers commandant les compagnies.

les autres. Voyant que l'expédition se prolongeait et que chaque étape lui coûtait des sommes énormes, il s'emporta contre ses guides et les menaça de sa colère; ils répondirent qu'ils se faisaient forts de trouver le campement des Nememcha s'il voulait bien patienter pendant un jour et une nuit; le pacha leur accorda ce délai; ils partirent et découvrirent la tribu qu'ils cherchaient. Ils revinrent alors trouver le pacha, lui firent remarquer qu'il avait trop de monde avec lui et lui conseillèrent de prendre par le pied de la montagne pour pouvoir trouver de l'eau en route. « Ce qui est le plus à craindre, lui dirent-ils, c'est que les Nememcha, dont vous n'êtes plus très éloigné, apprennent votre présence et entrent dans le Sahara, où vous ne pourriez pas les suivre. Si vous voulez emporter avec vous de l'eau pour vos troupes, vous pouvez partir au coucher du soleil, marcher toute la nuit, et à l'aube vous surprendrez la tribu. » Le pacha fit remplir d'eau toutes les outres, et à la tombée de la nuit on leva le camp. Pendant la marche il était interdit de fumer, de battre le briquet, et personne ne devait se séparer de la colonne. Le pacha fit porter devant lui une lanterne montée sur une longue tige et dont la face antérieure était opaque, de façon à éclairer seulement ce qui se trouvait en arrière. A l'aube l'armée tomba à l'improviste sur les Nememcha, qui ne s'attendaient pas à son arrivée; ils firent résonner aussitôt les tambours, et la poudre parla; mais ce fut pour eux un réveil terrible. Le cheikh se trouvait à l'arrière du douar, dans la direction du Sahara; il fit lever ses lentes au premier bruit et eut le temps de faire partir ses troupeaux. Les cavaliers pénétrèrent au milieu de la tribu, pillèrent de tous côtés, tuèrent tout ce qui résistait et dépouillèrent les femmes et les enfants; on ne vit bientôt plus que des gens nus.

Le témoin oculaire de qui je tiens ce récit m'a dit : « En voyant le grand nombre d'animaux réunis en cet endroit, on aurait pu croire que tous les troupeaux s'étaient donné rendez-vous chez les Nememcha; et il en était de même pour tout ce qui peut constituer l'aisance chez des gens vivant sous la tente. »

Le pacha s'informa de ce qu'était devenu le cheikh; on lui dit qu'il était parti pour le Souf, et il donna l'ordre à son fils Slimane de prendre avec lui des cavaliers et de se mettre à sa poursuite. Slimane traversa le désert et arriva au Souf. Cédant aux conseils qui lui furent donnés, il entra chez les Oulad-Amara-ben-Dalia et coupa leurs palmiers,⁽¹⁾ pendant que le cheikh se préparait à se défendre au milieu des dunes de sable. Slimane, une fois arrivé près de l'endroit où campait le cheikh, ne sut plus que faire; il penchait pour

(1) Le même mot signifiant « couper » et « traverser en passant », on peut comprendre aussi bien que le prince lit couper les arbres ou qu'il traversa le pays où ils étaient plantés.

continuer la poursuite, mais on lui persuada qu'il ne pourrait venir à bout de son adversaire et il retourna auprès de son père, à qui il rendit compte de l'insuccès de sa mission. Le pacha, pendant ce temps, razziait à fond les Nememcha; ses gens se rassasièrent de viande à leur volonté et emmenèrent ensuite les bêtes qui ne furent pas mangées sur place.

Après avoir tiré de cette tribu une vengeance éclatante, le pacha donna l'ordre du départ et la colonne arriva bientôt au col de Sidi-Nadji, où existe un village situé dans une position inaccessible et imprenable. Comprenant qu'il ne pourrait s'emparer de cet endroit par la force, le pacha envoya dire aux fils du cheikh qu'il désirait rendre visite à leur père; ils le crurent, préparèrent un repas et vinrent se présenter au prince, qui donna alors à son fils l'ordre d'envoyer les askers dans le village. Ceux-ci pénétrèrent chez les habitants qui croyaient n'avoir rien à craindre pendant que les cheikhs étaient dans le camp; les soldats prirent tout ce qui leur tomba sous la main, notamment les dépôts confiés aux gens du village, et ils revinrent de là avec des trésors; tout ce que possédaient les habitants fut dispersé, et l'on ne craignit pas de dépouiller les femmes et les filles. C'est seulement sous le règne d'Ali-Pacha que ces gens furent traités de la sorte. A leur retour, les cheikhs furent consternés en apprenant ce pillage. Ils revinrent trouver le pacha et lui dirent : « Vous avez abusé de notre confiance; sans cela vous n'auriez rien pu contre nous. » Le pacha parut regretter ce qui s'était passé et dit à son fils Slimane d'obliger les askers à rendre ce qu'ils avaient pris. Les cheikhs firent des tournées sous les tentes et reprirent ce qu'ils reconnurent comme appartenant aux gens du pays, mais une grande partie de ce qui avait été enlevé ne fut pas retrouvé. Les cheikhs furent surtout attristés de la perte des dépôts qui leur avaient été confiés par des amis. ⁽¹⁾

Le pacha quitta ensuite ce pays, accompagné de son fils Slimane, et descendit jusqu'à Nefta, d'où il revint à Gafsa. Il encaissa les impôts et les contributions et se fit remettre l'argent nécessaire à la solde des mekhaznis qui l'accompagnaient. Les goums revinrent dans leurs tribus et le pacha partit, voyageant par étapes, et revint

(1) Les musulmans considèrent comme un devoir particulièrement sacré de conserver fidèlement les dépôts qui peuvent leur être confiés et de les rendre intacts à leurs propriétaires, quel que soit le temps pendant lequel ces derniers s'en sont dessaisis. Le Coran contient à ce sujet des prescriptions spéciales. « Dieu, y est-il dit, vous commande de rendre le dépôt à qui il appartient.... C'est une belle action que celle que Dieu vous recommande. Il entend et voit tout. » Et ailleurs : « Ceux qui gardent fidèlement les dépôts qui leur sont confiés et remplissent leurs engagements,.... ceux-là seront dans les jardins du paradis l'objet des honneurs. » C'était un moyen sûr et généralement pratiqué par les gens riches pour mettre une partie de leur fortune à l'abri pendant les temps de trouble. Les contes arabes, et notamment les *Mille et une Nuits*, en rapportent de nombreux exemples.

au Bardo avec son fils Slimane, après avoir passé par Kairouan. Tous les princes rentrèrent dans leurs palais, y compris Younès qui s'installa à Tunis, et dont les allures inquiètes inspiraient de plus en plus de méfiance à son père. Le pacha, après quelques jours de repos, reprit ses audiences solennelles de justice et s'occupa de nouveau des affaires de l'Etat. Il ne cherchait pas à prendre ses précautions contre les traîtres, paraissait rarement chez la mère de ses enfants et consacrait tous ses loisirs à ses deux odalisques, dont il était très fier. On dit qu'il les réunit un jour dans un appartement aussi beau que la Zohra. ⁽¹⁾ Il n'acceptait aucune observation au sujet de ces deux odalisques et ne voulait rien écouter sur leur compte.

Younès, une fois de retour chez lui, envoya un homme de confiance chez les Oulad-Hassen et un autre chez son mamelouk Mostefa ben Soultana, pour leur demander à quelle époque il pourrait sortir du Bardo pour aller où bon lui semblerait. Farhat ben Khachim lui fit répondre : « Vers le milieu du mois de mai vous serez libre de faire ce que vous voudrez, et nous ne pourrons que vous suivre ». Après avoir reçu cet avis, Younès mit en sûreté les choses qu'il possédait en les répartissant par petits dépôts pour éviter qu'elles pussent être découvertes, et une fois ces préparatifs terminés il attendit le moment favorable.

On raconte qu'un jour, alors qu'il était assis dans sa maison, il reçut la visite d'un mamelouk qui lui remit une lettre de son père lui disant : « Mon fils, si vous désirez faire le pèlerinage, je vous en donne volontiers l'autorisation; faites donc vos préparatifs et partez en emmenant avec vous votre femme, vos enfants et tout ce que vous possédez. » Il fit répondre à son père que depuis longtemps il avait l'intention de faire ce voyage, et que du moment qu'on lui en donnait l'autorisation il allait en profiter sans retard. Il comprenait que le pacha voulait l'exiler, mais il avait l'intention bien arrêtée de ne pas se laisser faire.

Sur ces entrefaites arriva le mois de mai. Il se mit alors à sonder ceux des ministres et des hauts fonctionnaires qui connaissaient ses secrets; il les convoquait chez lui chaque jour et lorsque l'un d'eux s'absentait une fois il lui en faisait des reproches, en sorte qu'ils prirent l'habitude de se réunir chez lui tous les jours au complet, et qu'ils n'y auraient pas manqué si même l'un d'eux avait perdu son père.

Enfin, il dit un jour à un de ses hambas de se rendre le lendemain à la casba avant le lever du soleil, de demander l'agha de cette forteresse et de l'entretenir d'une affaire quelconque de façon à l'oc-

(1) Nom de la célèbre mosquée de Cordoue. Voir à ce sujet la note page 227, chap. XXXIII.

cuper jusqu'à son arrivée. Il ordonna à un autre de mettre un paquet sur son dos et de pénétrer ainsi dans la casba; si l'agha lui demandait des explications, il devait dire qu'il apportait la provision pour les chevaux; et ainsi pour d'autres. C'est du moins ce que j'ai entendu dire, et Dieu sait la vérité.⁽¹⁾

XI.

Younès s'empare par surprise de la Casba. — Mort de Mostefa ben Meticha. — Ali Temimi refuse de rendre les forts à Younès. — Les Drids décident de rester neutres, mais ayant été attaqués par des partisans du pacha ils se dirigent sur Tunis pour rejoindre Younès, et sont raziés près du Mornag par les spahis. — Le faubourg de Bab-Souïka se déclare pour le pacha. — La citadelle du Kef se déclare pour Younès, et la ville pour le pacha. — La Goulette embrasse le parti de Younès. — Siège de Tunis. — La Goulette, puis Tunis sont enlevées d'assaut par les troupes du pacha. — Younès réussit à s'enfuir.

Quand arriva le matin du jour désigné, Younès se mit à marcher dans toutes les chambres de son appartement, les moustaches hérissées comme s'il allait en sortir des étincelles. A l'heure où le pacha, après avoir rendu la justice, allait se mettre à table puis se récréer en compagnie de ses odalisques, Younès monta sur sa jument et, suivi de ses secrétaires et de quelques-uns de ses hambas, franchit la porte du Bardo. Il fit mine de se diriger vers la Manouba, en longeant la double muraille du palais; il obliqua ensuite vers la gauche, du côté des oliviers, puis une fois arrivé au grand aqueduc gagna Bab-Saâdoun où il entra avec son escorte. On prétend que son intime El Khaiati était seul dans le secret de ce qui allait se passer, et qu'il avait été convenu entre eux que tel jour, sur le coup de midi, ils se rencontreraient devant la casba de Tunis.

Au jour fixé, El Khaiati se rendit à cet endroit et entra en conversation avec un des hommes qui se trouvaient sur la porte; bientôt Younès arriva de son côté, après avoir longé les remparts depuis Bab-Souïka. Il était d'usage, lorsque le bey passait devant la citadelle, que l'agha vint se placer devant la porte. Quand la sentinelle signala l'approche de Younès, l'agha se leva et vint jusqu'à la porte pour lui rendre les honneurs à son passage; mais le prince, au lieu de passer devant lui, tourna la bride de son cheval et pénétra dans la casba. L'agha essaya de s'y opposer en disant qu'il n'avait pas reçu d'ordre

(1) Formule consacrée pour indiquer que l'auteur ne garantit pas l'exactitude de ce qui précède.

pour le recevoir, mais Younès donna de l'éperon à sa monture qui rejeta cet officier contre la porte; puis il le fit arrêter et conduire en prison. Il se dirigea ensuite vers le banc de pierre de l'agha, descendit de cheval et s'assit; ses compagnons, consternés, ne purent que le suivre.

Le pauvre devant son Dieu qui a écrit cette relation, Mohamed ben Mohamed Seghir el Hanafi, était à Tunis ce jour-là, et se reposait dans la dernière boutique qui se trouve à droite en descendant dans le souk des Turcs. Le marché avait pris fin, les crieurs étaient partis et il n'y avait plus d'animation. Je faisais vis-à-vis à un de mes amis et nous regardions chacun dans une direction différente. Tout à coup cet ami leva la tête et, après avoir jeté un coup d'œil vers le haut du souk, se mit à dire : « Voilà un juif qui descend en courant; comme il est grand! » Je l'imitai et vis aussi ce juif, qui gagna le café sans se retourner. Il fut suivi aussitôt d'un musulman, puis d'un troisième personnage. Nous étions inquiets de cette panique dont nous ignorions la cause, mais avant que nous ayons pu échanger une parole nous vîmes la foule qui descendait déjà en se pressant et remplissait le souk, sans que personne s'arrêtât pour donner une explication. On eût dit un torrent qui s'écoulait avec bruit. Les gens avisés fermaient leurs portes, y mettaient des cadenas et gagnaient leurs maisons.

J'étais venu de Béja avec un de mes amis et nous étions descendus au fondouk El-Marr, qui avait été construit nouvellement par le bey. Cet ami étant allé charger ses olives sur une charrette trouva la porte du faubourg fermée; pour entrer dans le fondouk et ne pas rester dehors il dut passer par la brèche. Pendant ce temps je me tenais toujours sur le seuil de la même boutique, avec un jeune koulougli de Tunis et son frère Kara. Nous gagnâmes ensemble leur maison qui était proche du souk des étoffes. Dans ce souk, que nous traversâmes, tout était désert; les boutiques étaient fermées, et personne pour nous renseigner. En arrivant à la maison de mon compagnon, nous trouvâmes tout le monde debout et dans la plus grande agitation. Il demanda ce qui se passait et on lui répondit que Younès était entré dans la casba. Le bruit courait que le pacha avait tué Younès; d'autres disaient au contraire que ce dernier avait assassiné son père et son frère avant de pénétrer dans la casba. C'est seulement sur le seuil de la maison que nous sûmes exactement ce qui s'était passé.

J'allai à Bab-Menara : l'un des battants de la porte était ouvert et l'autre fermé, et il ne s'y trouvait presque personne. De là je gagnai la porte du divan des zouaouas, puis celle de Sidi-Ali-*ez-Zouaouï* que je trouvai fermée, cadenassée et gardée par quelques hambas en armes. Enfin je rentrai au fondouk dont la petite porte seule était ouverte. Mon ami venait d'arriver. Nous nous mîmes à rire, et je lui

communiquai ce que j'avais appris, résigné que j'étais aux décisions du destin. Nous échangeâmes nos observations sur la façon dont cette situation allait pouvoir se dénouer.

Une heure après, des hambas se présentaient chez Ben Mahmoud et, après avoir frappé vainement à la porte, envahissaient sa maison. Ils ne trouvèrent d'abord ni lui ni son fils, mais étant revenus plus tard ils firent prisonnier Ibrahim ben Sassi qu'ils conduisirent à la casba. Il fut procédé de même, sur l'ordre de Younès, à l'égard de tous les amis du pacha.

A l'heure de la prière de l'après-midi, le canon fut tiré et le drapeau de la casba déployé, ce qui était le signe de l'insurrection. En même temps le bey fit connaître qu'il inscrirait de nouveau pour la solde tous ceux, jeunes ou vieux, qui avaient été rayés par le pacha et qui étaient disposés à prendre les armes. A cette nouvelle la population de Tunis se porta en foule devant la citadelle et Younès, pour faire patienter ces gens, fit sortir un secrétaire chargé de prendre leurs noms. Jusqu'à la nuit la place resta encombrée de tout jeunes gens.

Quant au pacha, on raconte qu'il était dans sa chambre ou dans la Koubbet-el-Khadra lorsque lui parvint la nouvelle de l'entrée de son fils dans la casba. Il se leva et se rassit en disant : « Où sont mes mamelouks, mes hambas, mes aghas, mes kahias, mes amis, mes enfants ? Mohammed, hâte-toi d'arriver au fort avant que la garnison apprenne ce qui s'est passé. » Mohammed-Bey s'y rendit aussitôt, en compagnie de son secrétaire et d'Ali Temimi, et on leur ouvrit les portes. Ali Temimi s'installa dans le grand bordj du milieu, où se trouvait toute la poudre, et le secrétaire dans le second. Une fois rassuré sur le sort des bordjs, Mohammed retourna près de son père.

Après avoir donné ces ordres le pacha s'était assis sur son trône ; son fils Slimane se tenait debout à côté de lui. Lorsque El Hadj Mostefa ben Meticha, qui était chez lui sans inquiétude, apprit ce qui s'était passé, il se rendit en hâte dans la salle où se tenait le pacha et se plaça derrière son trône en lui touchant les épaules, pour indiquer qu'il se mettait sous sa protection. Mais Slimane le saisit et, après l'avoir arraché de derrière le trône, le jeta à terre, se déchaussa et le frappa au visage de son pied nu, tandis que le pacha disait à son fils : « Assez, Slimane, cesse de maltraiter cet homme. » Slimane ordonna alors à un de ses mamelouks de mener Mostefa dans un cachot, ensuite il lui dépêcha deux chrétiens accompagnés du bach-kassak ou garde du sceau avec mission de l'étrangler. Hadj Mostefa les pria de patienter, demanda de l'encre et du papier qui lui furent apportés et écrivit au pacha une lettre dont se chargea le garde du sceau. Le pacha, qui était toujours sur son trône, prit connaissance de cette lettre et dit : « Que ferait-il ? on l'a frappé au visage, on lui a arraché la barbe ; il ne peut plus avoir confiance en nous, qu'on

l'étrangle ! » Les chrétiens Pétranglèrent en effet, et il fut aussitôt enterré. Les gens mal renseignés pensèrent qu'El Hadj Mostefa était d'accord avec Younès et qu'il devait s'établir dans les bordjs tandis que Younès s'emparerait de Tunis ; nous montrerons dans la suite combien cette opinion était erronée.

Le pacha ordonna ensuite à son fils Slimane d'aller chez les Oulad-Nassen, de s'assurer si les Drids ne se disposaient pas à faire défection, et de les inviter à le suivre et à camper dans un endroit désigné. Slimane se mit en devoir d'exécuter cet ordre. Le matin une foule compacte se pressait depuis la casba jusqu'au divan des zouaouas ; il y avait du monde, des jeunes et des vieux, jusqu'à El-Marr. Les transactions étaient arrêtées et tous les souks fermés. Les jeunes gens laissaient éclater leur joie, mais les hommes d'expérience étaient envahis par la tristesse.

J'étais toujours au fondouk avec mon ami. A la pointe du jour, nous sortîmes et allâmes au divan des zouaouas où nous nous assîmes. La porte de Sidi-Ali-ez-Zouaoui avait été fermée, et il y avait à côté une troupe de hambas. Deux heures après le lever du soleil et alors que je me trouvais encore à cet endroit les chaouchs des zouaouas partirent, et le bruit courut qu'ils allaient marcher sur les forts afin de s'en faire ouvrir les portes par Ali Temimi. C'est ce qui arriva en effet. Ali Temimi avait laissé sa femme et ses enfants à Tunis ; interpellé par les chaouchs il parut à une meurtrière et demanda ce qu'on lui voulait : « Notre seigneur Younès, lui répondirent-ils, vous considère comme disposé à embrasser sa cause ; ouvrez donc le bordj, sinon vous verrez ce qu'il vous en coûtera : votre enfant sera brûlé sur la place de la casba, vos biens confisqués et votre famille dispersée. Maintenant vous savez mieux que nous ce qu'il vous reste à faire. » Ali Temimi refusa d'ouvrir : « Pour mon fils, leur dit-il, Dieu en fera ce qu'il voudra. » Puis il quitta le créneau. Voyant qu'il était inutile de parlementer davantage, les chaouchs rentrèrent à Tunis et informèrent Younès de la réponse qui leur avait été faite. Le bruit de cet échec se répandit vite en ville. Je pensais à part moi que s'il n'était pas maître des forts Younès ne réussirait jamais à s'emparer de la Régence ; à quoi sert en effet la tête, lorsqu'elle n'est pas aidée par les bras ? Je cherchai les moyens de quitter Tunis et de gagner Béja, et Dieu favorisa mon voyage. Les muletiers du Kef se plaignirent à Younès de ne pouvoir sortir et ce dernier donna des ordres pour qu'ils ne fussent pas retenus plus longtemps. Après la prière de l'après-midi, nous louâmes des chevaux, mon ami et moi, et nous nous joignîmes à une foule de près de quatre cents personnes qui devaient voyager avec les gens du Kef. Un hamba fit ouvrir la porte de Sidi-Ali-ez-Zouaoui, et c'est ainsi que nous pûmes quitter Tunis.

En voyant à Sidi-Abdallah la foule au milieu de laquelle nous nous trouvions, le pacha Ali crut que c'étaient les gens des faubourgs qui venaient vers lui pour lui donner l'assurance de leur soumission. Il envoya à notre rencontre des baouabs qui nous interrogèrent et revinrent ensuite lui rendre compte que c'était une caravane de gens du Kef, de Béja et d'autres lieux. En entendant parler de gens du Kef le pacha, qui s'en méfiait, en fit venir deux, les entretint, puis leur permit de rejoindre la caravane qui les attendait aux portes du Bardo. Nous partîmes enfin, au moment où les forts tiraient leurs premiers coups de canon contre Tunis. Voilà mon histoire en abrégé.

Après le départ de Slimane, le pacha Ali envoya à l'oudjak des spahis l'ordre de venir le rejoindre. Farhat bou Khechiou se trouvait avec sa tribu à Smendja ; il était dans le secret des projets de Younès et, dès que la nouvelle de l'insurrection de ce dernier lui arriva, il partit dans la direction de Kairouan, en sorte que Slimane, ne trouvant personne, courut inutilement toute la nuit et rentra le matin au Bardo. Le pacha fut persuadé que cette tribu se disposait à le trahir.

Les Arabes de la tribu des Madjeur et les Oulad-Djouine, ainsi que leurs cheikhs, se trouvaient avec Farhat, mais les caïds des Oulad-Hassen étaient tous dispersés dans leurs tribus ; Farhat alla les voir les uns après les autres et les emmena tous avec lui, sauf les Oulad-Mohammed-ben-Otsmane, qui étaient caïds des Oulad-Menaâ, et qui ne se joignirent pas à lui et à sa tribu. Farhat se rendit ensuite chez son oncle le caïd des Madjeur. A son arrivée, on tint conseil et on décida que le plus sage était de ne pas prendre parti dans la lutte, de se rendre dans les pays de l'ouest et d'y attendre les événements, pour pouvoir se ranger du côté du vainqueur. C'est ce que l'on se disposa à faire.

Le pacha, convaincu de la rébellion de ces tribus, envoya l'ordre de les combattre aux Oulad-bou-Ghanem ainsi qu'à d'autres fractions restées fidèles. Ces gens obéirent et se postèrent en embuscade dans les ravins et les plis de terrain, de manière à surprendre les Drids pendant leur marche. Il y eut une bataille, mais l'avantage resta aux Drids qui mirent leurs agresseurs en fuite. En apprenant que le pacha avait donné l'ordre d'exterminer sa tribu, Farhat s'écria : « Il avait été convenu que nous n'interviendrions pas dans cette querelle de famille, mais si le pacha cherche à nous molester injustement, il en supportera les conséquences. Puisqu'il veut que nous soyons partisans de Younès, nous le sommes. » La tribu se dirigea alors par étapes sur Tunis. En route, elle rencontra les Oulad-Menaâ, et Farhat fut d'avis qu'il n'y avait pas lieu de leur faire d'ouvertures, mais ils envoyèrent eux-mêmes des émissaires pour déclarer qu'ils étaient avec le pacha et attendaient ses ordres. Ils avaient en effet

offert leur soumission, mais le pacha, qui ne les considérait pas comme très sûrs, leur envoya l'ordre de venir auprès de lui, et ils vinrent en effet se mettre sous sa protection avec leur caïd.

Lorsque les spahis de Béja furent arrivés au Bardo, le pacha les admit à se présenter devant lui et les accueillit avec une affabilité qui ne lui était pas ordinaire. L'un de ces spahis m'a dit : « En arrivant devant lui nous lui baisâmes la main et il se mit à plaisanter avec nous. Nous étions bien heureux de voir qu'il avait abandonné son air terrible d'autrefois et qu'il s'était transformé au point de convoquer devant lui des Bédouins de basse classe pour engager une conversation avec eux. » Puis la solde fut distribuée sur son ordre aux spahis des trois oudjaks, après quoi ils firent entrer leurs chevaux au Bardo, qui n'était pas assez vaste pour les contenir.

Le pacha était informé heure par heure de la marche de la tribu des Drids. Quand elle approcha de Tunis, il commanda aux oudjaks des spahis de Tunis, de Kairouan et de Béja d'aller s'établir avec leurs chaouchs à la Mohammedia, où ils commirent toutes sortes d'exactions. Un jour, le pacha leur fit annoncer que les Drids arriveraient dans la nuit; il ajoutait : « Je verrai comment vous vous comporterez. Cernez-les et exterminatez-les. Je vous donne leurs biens, leurs troupeaux et même leurs femmes et leurs enfants. » Les spahis montèrent aussitôt à cheval et vinrent s'installer le long d'un ravin appelé Oued-es-Spahya, près de l'henchir Mornag; à la tombée de la nuit, ils se dispersèrent en embuscades et attendirent l'arrivée de la tribu.

Bou Khechim et sa tribu continuaient sans défiance leur marche sur Tunis avec l'intention d'y pénétrer la nuit. Quelqu'un m'a raconté que l'herbe était en telle quantité dans le ravin qu'elle empêchait les chameaux de marcher; ils ne purent traverser ce passage difficile après le coucher du soleil et la tribu dut passer la nuit devant le ravin. Les Madjeur avaient de nombreux troupeaux de chameaux; ils les réunirent et firent cercle autour. Le spahi dont j'ai parlé plus haut m'a raconté ainsi ce qui se passa : « Lorsque nous atteignîmes la rivière, nous entendîmes leurs cris et leurs appels répétés; puis ils firent agenouiller leurs bêtes. A la vue de cette quantité d'hommes et de chameaux, plusieurs d'entre nous se mirent à dire que nous n'avions aucun grief contre ces gens et qu'il serait préférable de battre en retraite. Quelqu'un ayant demandé quelle excuse on pourrait donner au pacha, « nous lui dirons, répondirent-ils, que nous avons vu les ennemis, mais que nous nous sommes retirés devant eux parce que nous avons craint d'avoir le dessous ». La solution ne fut pas trouvée satisfaisante et l'on convint alors qu'à la pointe du jour chaque oudjak attaquerait de son côté, celui de Tunis en tête, celui de Béja en queue et celui de Kairouan à gauche. Farhat désigna

de son côté cinquante cavaliers qui devaient se voiler le visage et se tenir en arrière pour entourer et protéger les femmes. Lui-même avec la cavalerie des Drids se porta en avant ; les chameaux restèrent au centre.

Au matin la tribu se mit en marche. Ce fut le signal d'une fusillade qui éclata dans toutes les directions. Les Drids sont impatients par nature et ne savent pas se contenir lorsqu'ils entendent le bruit de la poudre et le sifflement des balles. « Nous ne cessâmes de tirer, m'a rapporté le même témoin oculaire, et de renouveler nos charges que lorsque nous eûmes mis en fuite les cavaliers de l'arrière-garde. La troupe de tête gagna les oliviers de Tunis. Toutes leurs richesses, leurs bœufs, leurs chameaux restèrent en notre possession, de sorte que tel d'entre nous conduisait plus de vingt de ces derniers et tel autre plus d'une centaine. Un des spahis trouva un chameau sur lequel était montée une femme ; il poussa le chameau dans la direction de son pays et disparut aux yeux de la troupe ; quand il se trouva seul avec cette femme il se rendit compte de tout ce qu'elle portait avec elle, puis l'emmena dans sa maison à Béja, où il vécut dans l'aisance grâce aux biens qu'il se procura ainsi. Un autre spahi fit de même avec une négresse des Oulad-Hassen. Les tentes de cette dernière tribu enrichirent encore plusieurs de nos compagnons. »

Les fuyards ne sauvèrent leur vie qu'en gagnant Tunis. Younès leur fit de sanglants reproches : « Qui vous a demandé de venir ? leur dit-il ; j'étais sur le point d'aller vous rejoindre. En vous laissant battre vous m'avez compris en quelque sorte dans votre défaite ! » Pour ménager leur honneur ils répondirent que l'ennemi n'avait pris que les plus vieux chameaux et ceux qui étaient éclopés et hors de service. Younès leur fit donner des tentes et leur ordonna d'établir leur campement à Hofret-Karrit, au sud de Tunis.

Lorsque Younès eut recueilli des renseignements plus précis sur la razzia qui avait eu lieu, il conçut le dessein de reprendre les chameaux perdus et donna des ordres en conséquence au bachamba Ali Djaffal, aux hambas qui lui étaient fidèles et à ses autres partisans. Il y a lieu de remarquer que parmi les hambas les uns avaient pris fait et cause pour le pacha avec Hassen ben Lellahoun et les autres pour Younès avec Ben Khala et son cousin. Mais tous étaient d'accord pour se ranger du côté du vainqueur, et ceux qui se trouveraient avec lui devaient intercéder pour le pardon des autres... « Nous obéissons aux nécessités du temps, disaient-ils ; mais, après tout, nous n'en sommes pas moins frères. » Ali Djaffal prit donc les armes avec sa troupe et attaqua les spahis qui opéraient leur retraite. Ces derniers avaient perdu leur première ardeur et, préoccupés seulement du butin, s'étaient dispersés. La troupe de Younès chargea avec ensemble ces hommes isolés qui ne purent que s'enfuir, en

laissant sur le champ de bataille des chameaux que l'on dirigea vers Tunis. Ceux qui s'étaient esquivés dès le commencement de l'action purent seuls échapper au massacre.

Lorsque les fuyards apportèrent la nouvelle de cet échec au Bardo, le pacha réunit une troupe de 300 hommes composée de baouabs, de hambas et de spahis isolés, sous le commandement d'Otsmane-Agha, qui se porta au galop contre les gens de Younès, dans la direction de Tunis, en suivant la route qui longe au sud la sebkha. Ces cavaliers rejoignirent ceux qu'ils poursuivaient alors qu'ils conduisaient leurs prises sous les oliviers; en voyant la troupe nombreuse qui venait sur eux, les gens de Younès s'enfuirent en abandonnant tous les chameaux. Suivant certaines personnes ils n'en laissèrent que la moitié et purent ramener l'autre moitié à Tunis.

Nous avons déjà dit que les Drids avaient établi leur campement à Hofret-Karrit, au pied du rempart. Dieu, qui avait décidé leur perte, leur inspira de rester à Tunis, où ils se mêlèrent à la foule, comme nous le verrons plus tard. Quant aux Oulad-Menaâ, ils s'étaient mis sous la protection du pacha qu'ils allaient voir matin et soir; ils étaient devenus comme une plume de son aile, et le pacha avait pour eux une considération particulière.

Younès était entré dans la casba malgré le proverbe qui enseigne que, le plus souvent, l'assiégé finit par être pris. Il comptait sur les askers de la casba et sur la fidélité des gens de la Medina et des faubourgs, et il se prélassait dans la forteresse comme s'il n'avait rien à redouter. Pendant ce temps, tout le monde répétait que ceux qui entraient par force dans la casba n'en sortaient que morts ou vaincus.

Le faubourg de Bab-Souika s'était tout d'abord déclaré pour Younès; mais lorsque les habitants, qui étaient pour la plupart des mekhaznis, virent que le fort dominant le faubourg restait au pouvoir d'Ali-Pacha et de son fils, ils eurent peur et se tinrent sur la réserve.

La Medina et le faubourg de Bab-Djezira continuèrent à donner leur appui à Younès.

Mohamed-Bey et son frère quittèrent le Bardo pour venir s'établir sous le fort qui domine Bab-Souika. Le lendemain, Younès donna l'ordre à ses askers de les déloger: les chaouchs réunirent leurs soldats, auxquels Younès adjoignit l'oudjak du divan avec les tambours et les fifres, puis cette troupe, quittant la place de la casba, se dirigea vers Bab-Souika. Elle marchait sur deux rangs, excitée par les tambours qui battaient derrière elle. Au moment où elle allait franchir la porte du faubourg, quelqu'un cria: «Voilà Mohammed-Bey qui arrive sur vous avec ses cavaliers!» Il y eut alors une panique générale et les soldats se sauvèrent en désordre, les uns

passant sur le ventre des autres; chacun cherchait à se mettre à l'abri dans le vestibule des maisons, sans oser tenir tête à l'ennemi.

Cette circonstance convainquit les habitants du faubourg qu'il n'y avait rien à espérer de Younès ni de ses troupes, et ils se déclarèrent franchement pour Mohammed-Bey et son frère. En apprenant cette nouvelle, Younès fit fermer les portes pour couper la communication avec le faubourg. La nuit, les gens de Bab-Souika incendièrent les portes, et Younès dut boucher la brèche avec des pierres et du plâtre et faire abattre un pan de la muraille.

La soumission du faubourg donna à Mohammed-Bey une confiance nouvelle dans l'heureux résultat de la campagne. Il fit inviter les Turcs et les koulouglis de toutes les villes à se faire inscrire pour la solde; ils se rendirent en grand nombre à son appel, furent installés sous des tentes, et il en eut bientôt une armée plus considérable que les colonnes ordinaires. Mohammed-Bey les passait en revue matin et soir et se montrait très affable avec les gens du faubourg qui sortaient pour voir cette troupe.

Ali Temimi ayant demandé à être relevé de ses fonctions de commandant du bordj, le pacha, consulté, désigna un de ses secrétaires le cheikh Chérif el Hassine, qui habitait Bab-Souika. Ce dernier s'installa dans le bordj après avoir transporté la poudrière au Bardo. Ce travail exigea plusieurs jours et fut effectué à l'aide de charrettes.

Younès fit demander à son mamelouk Mostepha ben Soutana d'inviter les défenseurs de la kalaâ du Kef à se déclarer pour l'insurrection. Ben Soutana obéit, et son mouvement fut suivi par les habitants de la ville. Lorsque la nouvelle en parvint au pacha, il sentit son cœur se fendre. Il envoya une lettre aux gens du Kef pour leur faire des reproches, leur laissant espérer des récompenses s'ils revenaient sur leur décision. « Pour vous, leur disait-il, j'ai dépensé mes richesses et vidé mes coffres, et voilà que vous embrassez le parti d'un fou! Ignorez-vous que l'assiégé ne peut manquer d'être pris? Plus tard vous connaîtrez son sort. »

Sur l'avis de Younès, le pacha avait installé dans les deux bordjs du Kef une garnison turque, afin d'éviter que la ville désarmée soit exposée aux dépredations. La rébellion de Tunis rendit ces Turcs perplexes; mais comme ils avaient laissé dans la capitale tout ce qu'ils possédaient, ils se déclarèrent d'abord pour Younès. Quand ils reçurent la lettre du pacha ils se réunirent et firent conseil. L'avis des plus sages prévalut: ils recomurent que Younès et ses partisans enfermés dans Tunis étaient réduits à l'impuissance, qu'il y avait danger à se déclarer pour lui et que l'intérêt leur commandait de rester fidèles au pacha et à ses fils. Ils écrivirent dans ce sens aux habitants de la ville.

Mostepha ben Soultana, leur agha, apprit ces démarches. Il les fit venir et leur dit : « Qu'advient-il entre vous et les askers de la citadelle si vous vous déclarez pour le pacha ? Patientez jusqu'à ce que j'aie les trouver et leur causer à ce sujet. Ils ont surtout peur pour leurs familles ; peut-être me suivront-ils si je leur parle le langage de la raison. » Ces gens crurent l'agha sur parole et le laissèrent partir. Il rentra chez lui et fit enlever par son domestique ce qu'il possédait, qui était de peu de valeur parce qu'il n'avait pas emporté grand'chose au Kef. Il monta ensuite à la citadelle et, après avoir réuni les soldats, les mit au courant de ce qui se passait. « Je n'ai eu que le temps, ajouta-t-il, de me réfugier près de vous ; voilà cinq piastres pour chacun ; suivez-moi et je vous suivrai. » Ils prirent ce qu'il leur donnait et l'assurèrent qu'ils sauraient gagner leur argent. A partir de ce moment les défenseurs de la citadelle se déclarèrent ouvertement pour l'insurrection et tirèrent le canon contre la ville. Embusqués derrière leurs créneaux ils abattaient à coup de fusil les gens qui sortaient des maisons, en sorte que personne n'osait se montrer dans les rues découvertes. Les gens du Kef eurent à supporter dans ces circonstances les plus grands malheurs.

Le pacha eut connaissance de ces événements et de la situation lamentable des gens du Kef, dont plusieurs avaient été tués et qui vivaient dans de continuelles transes. Younés apprit de son côté que les habitants du Kef s'étaient déclarés pour le pacha et que ses partisans ne pouvaient sortir de la citadelle. A partir de ce moment ils ne purent plus lui faire parvenir aucune nouvelle.

Younès sollicita les askers de La Goulette de prendre son parti : « Je suis votre père », leur écrivit-il.

Le bordj de La Goulette était occupé par des gens de Tunis qui étaient d'avis partagés. Tous néanmoins firent leur soumission à Younés, parce qu'ils craignaient pour leurs enfants qui se trouvaient dans Tunis. Comment, d'ailleurs, auraient-ils pu résister, eux qui étaient près, à un chef qui avait soumis le Kef à distance ? L'adhésion de ce bordj et de ses défenseurs augmenta l'autorité de Younés ; les barques ne faisaient qu'aller et venir, du matin au soir, entre les deux villes, et dès qu'un bateau arrivait dans la rade, les marchandises étaient débarquées et conduites à Tunis. On dit que Younés envoya à Malte un bateau qui en revint avec de la poudre pour une somme considérable, et que cette poudre fut portée à Tunis. Ce fait montrerait qu'il avait peu de jugement, car il est inconcevable qu'il ait pu déclarer la guerre sans avoir des provisions suffisantes et des munitions.

Il envoya par mer un bouloukbachi à Porto-Farina ou à Bizerte, mais cet officier, à peine arrivé, fut arrêté et enchaîné, puis envoyé au pacha, qui le fit étrangler. Les habitants de Mellasine se déclara-

rèrent contre Younès et mirent le feu à la porte qui se trouve entre deux autres portes voisines. En apprenant cette nouvelle, Younès se contenta de dire : « Malheur à celui qui demande aide aux askers de Tunis ! » Il passait son temps assis dans le vestibule de la casba, ayant à sa droite des pots d'œillets et à sa gauche des fleurs de henné, et ne paraissait pas se préoccuper de la situation terrible dans laquelle il se trouvait.

Mohammed-Bey songea à attaquer le rempart par la mine et fit venir un homme au courant de ce travail ; on dit que c'était le Kairouannais qui avait déjà travaillé à la mine devant Kairouan. Il s'attaqua aux remparts, mais sans succès à cause des talismans qui les protégeaient. Mohammed-Bey fit alors venir un ingénieur qui avait une grande réputation d'habileté ; c'était un Turc pur sang, à grandes moustaches, qui passait pour creuser les mines sous les remparts sans aucune fatigue, à l'aide d'une machine qu'on faisait tourner. Mohammed-Bey lui dit de faire une expérience sur le rempart du côté de Bab-Benat. Le Turc creusa la mine, la remplit, y mit le feu, et une partie du rempart fut enlevée ; les pierres sautèrent en l'air, et il se produisit une grande brèche dans la muraille. On trompa Younès en lui disant que l'ouverture pratiquée était toute petite ; il ne sortit pas pour s'en rendre compte par lui-même et se contenta d'ordonner qu'on rétablît la partie qui avait été détruite.

Il demanda si l'on pouvait trouver quelqu'un qui sût empêcher l'effet des mines ; on lui amena un étranger, auquel il commanda de rechercher les moyens de rendre inutiles les mines des assiégeants. Cet homme dit qu'il avait besoin de beaucoup d'ouvriers : on réunit les plus robustes parmi les juifs et ils durent travailler sous ses ordres ; ils creusaient avec des instruments en fer dans le rempart, et, par endroits, diminuaient l'épaisseur de la muraille pour l'augmenter ailleurs.

Younès avait distribué les aghas des askers depuis Bab-Benat jusqu'à Bab-el-Bahar. Tous les jours il se produisait un engagement entre les askers de chaque parti et il y avait chaque fois des morts et des blessés. La lutte devint très vive et les souffrances de la population augmentèrent.

Mohammed-Bey fit creuser une seconde mine à côté de la première, et de nouveau l'on vit les pierres voler au ciel, au milieu d'un nuage aveuglant de terre et de poussière. La nuit, les soldats de Younès se sifflaient les uns aux autres sur les remparts pour se tenir en éveil, et les explosions secouaient la muraille. Mohammed-Bey fit creuser une autre mine sous la porte Bab-Souika, et en éclatant elle fit sauter la porte avec le vestibule. Quand on annonça cette nouvelle à Younès, il garda le silence. On mit un canon en batterie sur un affût de bois devant la brèche pour empêcher les assiégeants

de pénétrer par cet endroit. Aucun être vivant ne pouvait s'approcher de la porte.

Les assiégés finirent par découvrir un endroit abordable qui dominait le faubourg Bab-Sonika, et de ce poste ils ouvrirent le feu sur tout ce qui passait dans les rues. Mais les soldats de Mohammed trouvèrent un abri d'où ils tirèrent à coups de canon sur le poste des assiégés qu'ils rasèrent. Les askers de Younès se retirèrent alors, frappant et tuant tous les habitants qu'ils rencontraient. Mohammed-Bey promit cinq à dix piastres à tous ceux qui seraient blessés pendant les travaux d'approche, et les volontaires affluèrent de tous côtés. Il dit à ce sujet : « L'argent est comme un bol de miel : celui qui le voit tombe dedans. L'argent ne sert qu'à combattre et à distinguer l'ami de l'ennemi. »

On dit que lorsque Younès fut entré dans la casba et qu'il sut que son père le considérait comme l'unique cause de la guerre, il se prépara à faire campagne d'une façon très active, ouvrit ses caisses et en dépensa tout le contenu. Mohammed-Bey, de son côté, sacrifia une somme évaluée à un million de piastres. Je ne sais ce que dépensa son frère Slimane, mais je crois que cela monta à cent mille piastres. Quant au pacha, il en dépensa quatorze cent mille. Tout cet argent fut distribué aux combattants pendant la guerre.

Sur l'ordre de Mohammed, on construisit une tranchée qui partait de la porte de Carthage et allait jusqu'à la porte voisine. Les assiégés établirent en face une autre tranchée, et l'on se fusilla de part et d'autre. Les gens tombaient frappés à la poitrine ou à la tête ; les blessés étaient transportés chez eux à cheval ou sur un âne, et le combat reprenait avec plus d'acharnement. Mohammed-Bey avait établi une pièce d'artillerie sur une redoute en terre, et les projectiles qu'il envoyait ainsi démolissaient la partie supérieure des maisons. Un boulet, dépassant les maisons, vint tomber dans la mosquée Zitouna et entama une colonne qui resta debout, mais réduite de moitié comme épaisseur, en sorte qu'on dut l'étayer de tous côtés avec des poutres pour l'empêcher de tomber sur quelqu'un. Les femmes étaient atteintes par les balles et les boulets jusque dans l'intérieur de leurs maisons, pendant qu'elles s'occupaient aux travaux de ménage, et les gens tombaient mortellement frappés dans les souks et sur les places, sans voir d'où venaient les coups.

Les troupes de Mohammed-Bey établirent à partir de Gharair-es-Souf un nouveau retranchement qui causa beaucoup de mal aux assiégés. Ceux-ci, après avoir épuisé inutilement tous les moyens de défense, se précipitèrent sur ce retranchement, l'enlevèrent, massacrèrent tous ceux qui s'y trouvaient et revinrent avec un butin considérable qu'ils apportèrent à la casba. Mais Younès ne leur

donna aucune récompense et leur dit simplement qu'ils pouvaient emporter ce qu'ils avaient pris et le vendre à leur profit. Ils furent très désappointés et se reprochèrent amèrement leur dévouement pour cet homme. Plusieurs voulurent cesser de se battre, et les aghas des oudjaks furent obligés d'aller les chercher jusque chez eux, en les menaçant de les traiter comme des rebelles. Leurs pères et leurs mères les accompagnaient jusque devant les portes de leurs maisons et, les mains croisées sur leur poitrine, ils les regardaient partir comme s'ils allaient à la mort. On ne peut dire combien de gens moururent dans cette guerre, parmi les koulouglis et les Turcs de Tunis, pour défendre la cause de Younès, qui ne bougeait pas du vestibule de la casba et ne montrait pour eux ni générosité ni pitié.

Mohammed-Bey résolut d'attaquer la cavalerie de Younès; dans ce but il fit partir de nuit une troupe qui se jeta à l'improviste sur la tribu des Drids et massacra les hommes, les femmes et les enfants. Le prince, en récompense, remplit leur bourse de piastres.

On lui conseilla alors de charger les oudjaks des spahis de s'emparer des troupeaux des Drids, qui se considéraient comme à l'abri de toute attaque du côté du sud. On consulta le pacha qui donna son assentiment, et les mekhaznis se réunirent et se mirent en marche pour aller surprendre les Drids par le sud. Ces derniers, en voyant l'ennemi s'approcher, montèrent à cheval et avertirent en même temps Younès, qui envoya à leur secours les cavaliers dont il pouvait disposer, au nombre de quarante ou cinquante. Les spahis se précipitèrent sur les troupeaux et les chameaux des Drids en tirant des coups de feu, mais ils se trouvèrent cernés par les cavaliers de Younès, qui les chargèrent avec fureur et en jetèrent un grand nombre sur le carreau. Les spahis s'enfuirent et furent poursuivis par les Drids, qui tuèrent tous ceux qu'ils atteignirent. Ceux qui réussirent à s'échapper ne se crurent en sûreté qu'à El-Harairia. Après cette déroute, quelques-uns des spahis de Béja abandonnèrent leurs compagnons d'armes et prirent le chemin de leur ville. •

La nouvelle de cet échec ne parut pas émouvoir Mohammed-Bey, qui se contenta de dire : « Un jour vainqueur, un autre jour vaincu, ce sont là les hasards de la guerre. » Ces paroles rendirent quelque confiance aux mekhaznis et aux spahis, mais depuis lors aucun cavalier n'osa plus s'approcher de la tribu des Drids. Quant aux spahis, ils furent tout à fait déconsidérés, et on se mit à les railler en leur parlant de la « journée de la sebka ». Les Drids revinrent dans leur campement avec leur butin, et leurs cheikhs se présentèrent à Younès qui les félicita. Ils espéraient recevoir de lui une forte récompense, mais il ne leur donna rien.

Il avait d'ailleurs d'autres préoccupations plus importantes, car la poudre manquait. Il en fit demander à La Goulette, d'où on ne put

lui envoyer que quelques barils. Il fit alors sortir toute celle qu'il possédait, et l'on constata qu'il y avait à peine de quoi résister au premier assaut donné aux remparts; à plus forte raison cette poudre était-elle insuffisante si la guerre devait se prolonger. On mit toute cette poudre dans la casba et Younès recommanda aux soldats de la ménager et de ne s'en servir qu'en cas de nécessité absolue. Cette décision irrita les aghas des oudjaks : « Younès, disaient-ils, nous a tous trompés, car il s'est engagé dans cette affaire sans avoir les moyens de la terminer heureusement. » Ils étaient désespérés parce qu'ils voyaient que la défaite était inévitable.

Nous devons rapporter ici un fait dont nous avons omis de parler précédemment. Lorsque Younès fut entré dans la casba et eut obtenu la soumission des askers de Tunis, les deux cadis et les muftis de cette ville furent très perplexes : ils craignaient d'être tués par Younès s'ils n'allaient pas l'assurer de leur dévouement, et d'autre part, en y allant, ils craignaient de se mettre en mauvaise posture vis-à-vis du pacha. L'un d'eux proposa d'envoyer à ce dernier un homme intelligent et sûr, qui pourrait lui expliquer la situation dans laquelle ils se trouvaient. On se rangea à ce parti et l'on envoya un émissaire. Quelques personnes affirment que le pacha les autorisa à se rendre chez Younès, mais d'autres rapportent au contraire qu'il les accusa de manquer de franchise et qu'il répondit : « Qu'ont-ils à craindre s'ils appliquent la loi ? Ils doivent rappeler à Younès qu'il ne lui est pas permis de combattre son père et son frère, et lui dire qu'ils ne peuvent suivre les errements de la foule et se conduire en rebelles. Puisqu'ils désirent voir Younès et s'entretenir avec lui, qu'ils l'engagent à rentrer dans la voie de l'obéissance et lui reprochent les massacres dont il est cause. C'est tout ce que je puis leur dire, et transmettez-leur mon salut. » Lorsque l'émissaire revint avec cette réponse, les magistrats décidèrent d'abord de ne pas aller chez Younès; mais le mufti Mohammed Derghouts leur dit : « Vous pouvez y aller sans crainte : c'est moi qui lui adresserai le premier la parole. » Il paraît que le cheikh Hamouda er Rasaà lui dit : « Croyez-moi et ne cherchez pas à vous faire tuer comme votre aïeul; vous êtes plus en danger que nous, car votre sœur est dans le palais du pacha. » Ils montèrent cependant à cheval et se dirigèrent vers la casba, où ils furent présentés à Younès, qui les reçut de façon à leur ôter toute crainte. On rapporte qu'il se tourna vers le mufti Mohammed Derghouts et lui dit : « Eh bien! vous êtes satisfait de ce qu'a fait mon père, votre beau-frère, qui voulait simplement nous exiler de la Régence de Tunis! » Mohammed Derghouts, voulant se montrer conciliant, répondit : « Monseigneur, notre désir n'est pas que cette guerre entre vous deux se prolonge. Craignez de donner de la satisfaction à vos en-

nemis. Vous connaissez mieux que moi la situation : donnez-moi vos ordres, et je les exécuterai. Désirez-vous que je m'entremette pour négocier la paix ? » Younès le regarda sans proférer une parole, mais il était pâle de colère et tout le monde était consterné. Pour éviter un éclat, Hamouda er Rasaâ dit aussitôt : « O mufti, il est inutile d'insister, chacun d'eux ne peut exiger de nous que nos prières, pour que Dieu fasse disparaître toutes les causes de méintelligence qui les séparent. » Puis il étendit la main pour réciter la fatiha, et Younès, après avoir étendu les mains avec eux, les autorisa à se retirer. Ils rentrèrent chez eux dans une grande anxiété, et pendant les événements qui suivirent, le tribunal du cadî ne rendit pas la justice. C'est du moins ainsi que les faits m'ont été rapportés.

Lorsque le daouletli Abdallah et Turki apprit que Younès était entré dans la casba, il fut très effrayé et ne sut que faire. On dit qu'il envoya au pacha quelqu'un chargé de l'excuser et d'assurer le prince de son dévouement, mais le pacha répondit : « S'il s'était montré au milieu de ses hambas et qu'il eût convoqué les hambas de la casba, tous ceux qui étaient opposés à la guerre se seraient joints à lui, et il aurait réuni ainsi plus de mille hommes en armes ; alors le chef de cette insurrection folle et impuissante se serait enfui dans les déserts, laissant les gens de Tunis en repos. » Plus tard, lorsque tout le monde eut pris parti pour ou contre Younès, le daouletli envoya un nouvel émissaire au pacha qui répondit simplement : « Qu'il s'arrange ! » En recevant cette réponse, le daouletli dit : « Celui qui est présent voit bien des choses dont ne se rendent pas compte les absents ! »

Pendant le siège de Tunis, la vie devint très chère : il n'y avait plus de blé, ni chez les agriculteurs, ni chez les commerçants, et les pauvres durent supporter les privations les plus cruelles. Bientôt, les gens de désordre commencèrent à tenir des propos violents contre Younès. Il en fut averti et demanda à ses amis de faire rechercher toutes les provisions de blé existant dans la ville, et surtout celles que l'on destinait aux gens de Bab-Souïka qui tenaient pour le pacha. On trouva des approvisionnements de blé à l'hôpital des chrétiens, et Younès donna l'ordre de faire une distribution à ceux qui en demandaient et de vendre le reste. Il est à remarquer qu'il ne fit pas piller ce qu'il y avait dans les maisons de son père et de ses frères et qu'il n'inquiéta pas les femmes et les enfants qui y étaient restés, pendant que les chefs de famille étaient auprès du pacha et de ses fils. Il ne fit pas davantage visiter la maison d'Ali Temimi, qui avait cependant refusé de se joindre à lui, et n'emprisonna pas son fils. Comme nous l'avons dit, les gens de Tunis étaient dans la plus extrême misère, et n'avaient rien pour nourrir leur famille ; on ne trouvait comme viande que quelques vieux cha-

meaux appartenant aux Drids et vendus à des prix exorbitants. Personne, d'ailleurs, n'entraît à Tunis ou n'en sortait.

Les aghas des oudjaks ayant demandé de la poudre à Younès, il envoya Mohammed ben Sultana chez tous les consuls pour leur demander de lui en vendre quelques quintaux, mais ils déclarèrent tous sous serment qu'ils n'en avaient pas. On conseilla alors à Younès de rechercher parmi les habitants de Tunis quelqu'un qui pût lui en fabriquer, et il trouva en effet un bouloukbachi qui avait les connaissances nécessaires. Il le fit venir et lui ordonna de faire de la poudre. Cet homme se mit à chercher du salpêtre dans les fondouks, les ruines et les décombres, mais la poudre qu'il composa était tout à fait imparfaite, et lorsqu'on y mettait le feu elle se consumait en produisant uniquement de la fumée et en laissant un tas de résidus. Younès, très irrité de cette déconvenue, malmena fort le bouloukbachi et faillit le faire périr lorsqu'il dut cesser la fabrication.

Pendant ce temps, les plus courageux des askers de Tunis tombaient dans les engagements qui avaient lieu chaque jour. On dit qu'il ne restait plus que sept cents de ces koulouglis sur lesquels on pouvait compter dans un combat, ou de ces vaillants Turcs qui ne reculaient devant aucun adversaire, le reste de l'armée étant composé de jeunes gens craintifs qui communiquaient leur découragement à toute la population. Younès, voyant que le nombre de ses partisans diminuait de jour en jour, commença à croire qu'il ne réaliserait jamais ses projets, et comprit enfin la justesse de ce proverbe : « L'assiégé est toujours pris. » Il conserva cependant de l'espoir tant que le bordj de La Goulette resta en son pouvoir, parce qu'avec l'aide des défenseurs de ce bordj il lui était toujours possible de s'embarquer.

Mohammed-Bey, qui connaissait la situation de son père, ouvrit ses caisses et promit de fortes récompenses à ceux qui l'aideraient à en finir. Son reis Ben Souki lui dit : « Faites préparer de longues échelles et faites-les charger sur des chevaux. » Le prince donna des ordres en conséquence, et Ben Souki réunit une troupe de gens courageux, capables de monter à l'assaut, auxquels le bey fit distribuer des gratifications. Au coucher du soleil, ces gens, conduits par Ben Souki, marchèrent en silence jusqu'au bordj de La Goulette et posèrent leurs échelles contre le rempart. Il y avait peu de monde dans le fort, dont presque toute la garnison se trouvait à Tunis. Ceux qui restaient, étant plongés dans un profond sommeil, furent surpris par les assaillants, qui montaient de deux côtés à la fois. La sentinelle donna l'alarme, et l'on commença à se battre corps à corps, sans tirer de coups de fusil. Les défenseurs du fort prenaient les boulets à la main et les jetaient sur ceux qui étaient en

haut des échelles, mais ils furent débordés par les assaillants qui arrivaient de tous les côtés et qui furent bientôt maîtres du bordj. Les défenseurs, n'ayant aucun moyen de s'échapper, se rendirent : on les désarma et on les enferma dans les casemates. Les vainqueurs informèrent de cette bonne nouvelle Mohammed-Bey et son frère Slimane, qui donnèrent l'ordre qu'on leur envoyât tous les prisonniers. A partir de ce moment, Mohammed-Bey fut assuré d'avoir la victoire sur son frère Younès.

Ce dernier fut accablé par ce coup. Il fit demander l'amine des fabricants d'objets en cuir et lui commanda un certain nombre de sacoches, qu'on lui livra moyennant le prix fixé. Cependant les remparts de Tunis étaient démolis par la mine depuis Bab-Benat jusqu'à la porte de Carthage, et il y avait plusieurs brèches praticables. Les askers, n'ayant plus de poudre, en demandèrent à Younès qui leur répondit de se battre avec leurs yatagans. Ils sortirent de chez lui en disant qu'il les avait trahis et qu'il ne leur restait plus qu'à chercher leur salut dans la fuite.

Mohammed-Bey, mis au courant de ce qui se passait, fit savoir aux soldats que le moment était venu de donner l'assaut, qu'il aurait lieu le lendemain, et il promit des gratifications à ceux qui se distingueraient. Au lever du soleil les soldats prirent leurs armes et s'avancèrent en tirant des coups de fusil; le bruit était tel que les timides purent croire que la fin du monde était arrivée. Les assaillants se précipitèrent comme des sauterelles sur les askers de Younès, et le combat dura depuis le matin jusqu'à midi. Enfin les assiégés furent écrasés et s'enfuirent, pendant que les soldats de Mohammed-Bey pénétraient dans la ville.

Younès était assis comme d'habitude dans le vestibule de la casba. Un de ses amis accourut et lui dit : « Levez-vous ! ce n'est pas le moment de rester assis, car la ville est envahie par les soldats de votre frère, qui sont déjà arrivés à Dar-el-Pacha. Avez-vous envie qu'on vous amène prisonnier devant votre père ? » Younès se leva alors avec ses amis, monta à cheval et fit sortir les mules sur lesquelles il avait chargé ce qu'il possédait. Il avait envoyé auprès des Drids Belkassem ed Dridi el Khaïati, et Mohammed ben Soultana était allé dans sa maison pour prendre ce qu'il possédait; il n'y avait alors avec lui, de tous ses familiers, que El Hadj Mohammed es Schili. Il sortit de la casba par la porte qu'il avait fait pratiquer lui-même et partit accompagné de ses mamelouks et de son secrétaire. Pendant ce temps, le pacha était à une fenêtre du Bardo et regardait avec une longue-vue de l'Inde. Il vit Younès sortir avec sa suite et envoya aussitôt à son fils Mohammed l'ordre de ne pas les inquiéter. Cela se passait à l'heure de la prière de l'après-midi. Younès reutra en ville par la porte de Sidi-Kassem-el-Djelizi, mar-

chant sans se presser, comme s'il n'avait aucune appréhension. Il rencontra le cheikh du faubourg qui, le prenant pour Mohammed-Bey, lui dit : « Monseigneur, votre frère Younès vient de descendre de ce côté. » Younès fit signe à un des mamelouks, qui tira un coup de feu sur le cheikh et lui cassa le bras. Le fugitif continua son chemin de rues en rues et arriva au tombeau de Sidi Mansour el Djerdane, où il s'arrêta et lut la fatiha, pendant que les femmes le saluaient de leurs cris perçants. Il sortit par la porte du faubourg et s'éloigna à travers la campagne.

Quant aux défenseurs du retranchement de Bab-el-Bahar, ils quittèrent Tunis au nombre de trois cents et partirent dans la direction de l'ouest.

Les soldats de Mohammed-Bey se mirent à piller les maisons des juifs et des chrétiens. Ils finirent par se réunir tous sur la place de la Casba, dont ils trouvèrent la porte fermée. Ils s'arrêtèrent en cet endroit, jusqu'à ce que Mohammed-Bey eût fait donner à l'agha l'ordre d'ouvrir la porte de la citadelle.

J'ai entendu rapporter par un témoin digne de foi que, le jour où la ville fut prise, Mohammed-Bey envoya aux campements des Drids une vieille femme qui avait un sortilège pendu à son cou. Elle entra au milieu du campement et lorsqu'elle arriva devant les cavaliers des Oulad-Hassen elle découvrit devant eux ses parties. Ahmed ben Ali lui cria : « Cache-toi, vieille maudite ! » et il la fit fouiller par ses nègres, qui découvrirent sous ses seins des fèves et d'autres objets peints en partie avec du henné. Ahmed ben Ali s'écria : « Voyez comme se conduit ce misérable ! Aujourd'hui qu'il est victorieux, il veut ensorceler les musulmans ! Qu'on tue cette maudite ! » Pendant ce temps, elle disait aux gens de la tribu : « Qui de vous a trouvé un enfant nouveau-né le jour de la bataille contre les Oulad-bou-Ghanem ? » Quelques-uns des Oulad-Hassen voulaient qu'on la jetât dehors sans la tuer, mais Ahmed ben Ali insista et elle fut massacrée par les nègres. Aussitôt quelqu'un cria que Younès avait été pris et conduit devant le pacha ; une grande clameur s'éleva dans le camp et tous, comme des fous, se mirent à fuir en abandonnant leurs tentes, leurs femmes et leurs enfants, sans comprendre eux-mêmes pourquoi ils faisaient cela. Les cheikhs des Drids et les deux secrétaires partirent avec tout le monde. Ils couraient droit devant eux sans savoir où ils allaient.

Cette guerre avait épuisé les gens et ruiné tout le monde. La famine avait sévi en ville depuis le milieu d'avril jusqu'au mois de juin, c'est-à-dire jusqu'à la fin de djoumadi-ettani de l'année 1164.

DE L'AGRICULTURE EN TUNISIE

La *Revue tunisienne* a reçu de M. le Dr Saint-Lager, le savant bien connu, président de la Société botanique, de la Société d'agriculture et de la Société linnéenne de Lyon, la lettre ci-dessous, qui intéresse au plus haut point l'agriculture dans la Régence :

Lyon, septembre 1898.

CHER CONFRÈRE,

J'ai lu avec un vif intérêt votre notice sur la pratique des assolements, et j'estime que les judicieux conseils que vous donnez seront très utiles aux agriculteurs de la Tunisie. La formule d'assolement quadriennal que vous recommandez me paraît bien convenir au pays tunisien :

1° Plantes-racines : pommes de terre, raves, carottes, panais, etc., avec fumure ;

2° Froment ou orge ;

3° Culture fourragère : sainfoin, trèfle, vesce, minette, serradelle, etc. ;

4° Avoine ou blé d'automne.

Je présume que vous réservez l'assolement quinquennal, dans lequel un même champ est occupé pendant deux ans au moins par les espèces fourragères, aux terres qui sont moins exposées à souffrir de la sécheresse. Il importe au plus haut point de bien prévenir ceux de nos compatriotes qui se rendent en Tunisie ou en Algérie pour s'y livrer à l'agriculture, que la distribution de la pluie n'est pas la même dans le nord de l'Afrique que sur le continent français.

Je constate avec plaisir que vous êtes de ceux qui considèrent le fumier d'étable comme l'engrais normal et complet, sans repousser, à titre d'adjuvant, l'emploi des engrais chimiques, fait judicieusement avec une parfaite connaissance des besoins de chaque espèce végétale et de la composition du sol. Heureusement, une réaction est faite depuis quelques années contre l'exclusivisme de certains chimistes qui, comme Georges Ville, ont méconnu le rôle important de l'humus.

Vous proclamez d'ailleurs, avec raison, qu'il est prudent, afin de diminuer les frais de main-d'œuvre, de renoncer à la culture extensive d'un vaste domaine et qu'il est préférable de se borner à cultiver la portion de celui-ci qu'on peut copieusement fumer, et surtout les parties les plus rapprochées des bâtiments d'exploitation. Au surplus, le reste du territoire ne sera pas complètement improductif, puisqu'il servira de pâturage aux moutons. Ceux-ci trouveront leur nourriture là où les bêtes de l'espèce bovine ne pourraient paître.

Tous les agriculteurs connaissent l'étroite solidarité qui existe entre les trois termes de la trilogie : fourrages, bestiaux, fumier.

La question des fourrages cultivés en prairies temporaires me donne occasion de vous soumettre une remarque qui me paraît avoir quelque importance. La plupart des auteurs qui ont disserté sur ce sujet, en ce qui concerne la Tunisie et l'Algérie, énumèrent en bloc, et sans distinction de localités, le sainfoin, la vesce, la minette, les divers trèfles, le sulla (*Hedysarum coronarium* et *H. capitatum*), le lupin, la serradelle (*Ornithopus sativus*). Or, l'observation botanique nous apprend que le lupin et la serradelle sont des espèces silicoles et l'expérience agricole démontre que celles-ci prospèrent sur les terrains sablonneux, tandis que le sulla, le sainfoin, la luzerne, le trèfle et surtout l'incarnat sont des espèces calcicoles qui ne donnent des récoltes rémunératrices que sur les terrains contenant naturellement, ou après un fort chaulage, l'élément calcaire. Il y a un an environ, je lisais dans un article concernant la Tunisie que des agriculteurs n'avaient pu réussir à cultiver le sulla en ensemençant leur champ de graines prises sur l'*Hedysarum* indigène et qu'ils avaient cru obtenir un meilleur résultat en semant des graines cueillies dans l'île de Malte. Ils furent déçus dans leur seconde tentative comme dans la première. S'ils avaient connu l'appétence calcicole de la susdite papilionacée, ils auraient conclu que leur champ ne contient pas de carbonate de chaux et est impropre, sans un chaulage préalable, à la culture des sulla aussi bien qu'à celle du sainfoin (*Onobrychis sativa*), du trèfle incarnat et des autres papilionacées calcicoles. Au contraire, ce champ pourrait porter des cultures de lupin, de serradelle, de même que sur les coteaux voisins on pourra établir des forêts de chêne-liège et de chêne-zéen pareilles à celles qui existent dans les montagnes de la Kroumirie, de Tabarca, au nord de Sidi-Khaled, entre Hammam-Zeriba et Batria, à l'Enfida, etc., etc. Le domaine de ces deux chênes est géologiquement distinct de celui du chêne kermès et du pin d'Alep, arbres calcicoles.

Une expérience extrêmement coûteuse a appris aux viticulteurs français que les plants américains se chlorosent puis périssent dans les terrains riches en carbonate de chaux.

Il y aurait donc grand profit pour les agriculteurs tunisiens à mettre à leur disposition des cartes agronomiques indiquant la composition chimique du sol des divers districts de leur pays. ⁽¹⁾ Déjà,

(1) Une carte agronomique de la Tunisie est en cours de publication à la direction de l'Agriculture et du Commerce; elle est dressée sur la carte au 1/200,000^e par M. E. Bertinchaud, directeur du Laboratoire de chimie agricole et industrielle de la Régence. Ont déjà paru : le bassin de l'oued Miliane, 1891, cinq feuilles doubles (épuisé); le bassin des oueds Leben et Rann, 1896, quatre feuilles. Tout le Sahel est en préparation. — Nous reviendrons sur cette belle et importante publication dans notre numéro de janvier. (*Note du Comité de lecture.*)

en consultant le catalogue des plantes sauvages de la Tunisie, je suis en mesure d'affirmer, par exemple, que les terrains siliceux prédominent dans l'îlot de Djamour, dans la plus grande partie de la presqu'île du cap Bon, vers le djebel Zaghouan, à Aïn-Draham, Fernana, Tebourba, Djebel-Bir et dans les montagnes de la Kroumirie. D'après le même critérium, qui malheureusement n'est à la portée que d'un petit nombre de botanistes, je pourrais indiquer les territoires calcaires de la Tunisie.

Après avoir étudié la rotation des cultures temporaires, vous donnerez probablement un aperçu de l'état des cultures permanentes et notamment de celles de la vigne et de l'olivier. Vous savez que M. Bourde recommande particulièrement la culture de l'olivier en Tunisie.

Veillez, cher confrère, agréer mes remerciements et l'assurance de mes sentiments dévoués.

SAINT-LAGER.



NOTICE SUR CORIPPE

ET SUR LES MANUSCRITS DE "LA JOHANNIDE"

Nous avons fort peu de renseignements sur l'auteur de la *Johannide*. Ce que nous savons de lui, indépendamment de son nom, donné par les manuscrits (*Flavius Cresconius Corippus*), se borne à quelques indications que nous ont laissées les copistes, à quelques indices qu'il nous a fournis sur lui-même dans ses différents ouvrages : la *Johannide*, le *Panégryrique d'Anastase* et l'*Éloge de Justin*.

Il est très certainement Africain : le titre d'*Africanus grammaticus* qui lui est donné dans un manuscrit (le *Matritensis*) ne laisse aucun doute à cet égard.

A cette preuve s'en ajoutent d'autres. Le nom de *Cresconius* est particulier à l'Afrique et s'y rencontre fréquemment. C'est aux *proceres Carthaginiis* que Corippe dédie son ouvrage. Il parle avec un sentiment de reconnaissance singulièrement vif de Jean et d'Athanasie, les libérateurs de l'Afrique. C'est enfin avec une minutieuse exactitude, en homme qui a vu et observé de près, qu'il nous décrit certains phénomènes propres au climat africain, par exemple les effets physiques du sirocco.

Quelques commentateurs ont cru qu'il avait été évêque. On trouve, en effet, dans un manuscrit anonyme de la bibliothèque valicellane qui renferme la description d'une collection de canons ecclésiastiques rédigés par l'évêque africain Cresconius, la note suivante : « *Concordia canonum a Cresconio Africano episcopo digesta sub capitulis trecentis. Iste nimirum Cresconius bella et victorias quas Johannes patricius apud Africam de Sarracenis gessit, hexametris versibus descripsit sub libris octo.* » Morcelli fait en outre observer dans son *Afrique chrétienne* qu'un grand nombre d'évêques ont porté le nom de Cresconius. Mais ce n'est là qu'une simple conjecture qui reste sans valeur si elle n'est pas soutenue par d'autres preuves.

Le témoignage du manuscrit de Madrid est formel : Corippe y est désigné sous le nom de *grammaticus*, c'est-à-dire que, selon le sens que ce mot avait officiellement, il fut chargé d'enseigner la jeunesse. La note du manuscrit cité plus haut ne doit donc pas faire autorité. Elle provient sans doute d'un commentateur d'époque relativement récente qui, ayant sous les yeux le recueil des règles ecclésiastiques de l'évêque Cresconius et le manuscrit de la *Johannide*, frappé de la ressemblance des noms, a cru qu'il ne s'agissait que d'un seul et même auteur. Il connaît exactement le titre de la *Johannide*, la versification du poème, le nom du héros ; mais il a lu avec une singu-

lière inattention, ou peut-être n'a-t-il pas lu du tout l'œuvre elle-même, puisqu'il attribue à Jean un rôle dans la guerre contre les Sarrazins qui n'eut lieu qu'en 697, c'est-à-dire beaucoup plus tard.

Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que la *Johannide* est une œuvre chrétienne d'inspiration, sans néanmoins être l'ouvrage d'un homme versé dans l'étude approfondie des choses religieuses, et qu'elle fut écrite vers la même époque que la *Concordia canonum*, comme l'a très nettement démontré Foggin dans la préface de son édition.

Les autres renseignements que nous possédons sur Corippe sont singulièrement vagues.

On peut supposer qu'il passa une assez grande partie de sa vie dans quelque municpe de sa patrie. Peut-être même s'y livra-t-il à la poésie avant de composer son principal ouvrage, si l'on doit prendre à la lettre ce qu'il dit au vers 25 de la préface.

Quoi qu'il en soit, la *Johannide* est le premier ouvrage que nous possédions de lui. Elle a été composée après la guerre contre les Maures et dans l'intervalle de paix qui suivit,⁽¹⁾ très vraisemblablement peu de temps après les événements, c'est-à-dire entre les années 549 et 550, alors que le poète était encore enthousiasmé par les victoires de Jean et que la province tout entière était unie dans un élan de reconnaissance en faveur du vainqueur des Barbares.⁽²⁾

Partsch suppose, avec beaucoup de réserves d'ailleurs, que les éloges adressés par Corippe à Jean et à Athanase, le préfet du prétoire, furent l'origine de sa fortune. Nous ne pouvons faire à cet égard que des conjectures. Tout ce que nous savons, c'est qu'il fut appelé à Constantinople et investi d'une fonction qu'il exerçait encore dans les dernières années du règne de Justinien et au début de celui de Justin II. Quelle était au juste cette fonction ? Partsch pense, d'après un passage du panégyrique de Justin, qu'il s'agissait de quelque place de scribe ou de secrétaire aux ordres du questeur du sacré palais.

Vers les premières années du règne de Justin, Corippe était parvenu à la vieillesse, et le malheur l'avait atteint ; à la suite d'événements qui nous sont inconnus, il avait perdu sa fortune ; dans la détresse où il se trouve, il supplie Justin de lui venir en aide. C'est pour obtenir quelque appui du prince qu'il compose le panégyrique de Justin : « *Senio dextram, pie, porrige dextro* », dit-il dans la préface de cet ouvrage ; et plus loin il ajoute :

Vince meæ sævam fortunam, deprecor, iram...
Nudatus propriis et plurima vulnera passus
Ad medicum veni, precibus pia pectora pulsans, etc.

(1) Cf. préface de la *Johannide*, vers 2 :

Tempore pacifico carmina festa canam.

(2) Cf. *Johannide*, préface, vers 35 et suivants.

Comme le poète parle ailleurs, dans le panégyrique d'Anastase, des maux qui désolent l'Afrique, Partsch suppose que les malheurs de Corippe et la perte de ses biens eurent pour origine la révolte des Maures qui survint vers les dernières années du règne de Justinien et dont la cause avait été le soulèvement des fils de Cuzina, irrités du meurtre de leur père.

Le panégyrique de Justin fut composé, comme l'a démontré Foggin, fort longtemps après la Johannide et à des intervalles séparés. Les trois premiers chants, où il est question de la mort de Justinien, du couronnement de Justin et de l'ambassade des Avars, ont été vraisemblablement écrits dès le début du règne de Justin. Le quatrième livre est postérieur et clôt la carrière poétique de Corippe, qui sans doute mourut peu après, étant déjà, comme il le dit lui-même, fort âgé à cette époque.

Les manuscrits de la Johannide étaient, au moyen âge, au nombre de trois : celui du mont Cassin, celui de Buda, enfin celui qu'on désigne sous le nom de *manuscrit de Trivulce*. Ajoutons que quelques fragments de ce poème, au nombre de neuf d'après la recension de Loewe, ont été conservés dans un recueil de pièces latines intitulé *Flores moralium auctoritatum* et qui fait partie de la bibliothèque de Vérone. De ces manuscrits, un seul nous est parvenu, abstraction faite des fragments de Vérone : c'est celui de Trivulce.

Le manuscrit du mont Cassin a existé depuis le XI^e siècle jusqu'au XVI^e; il a été signalé par Pierre Diaconus qui, dans la chronique du mont Cassin, mentionne le *De bellis libycis* de Cresconius. Ce manuscrit existait encore en 1532 à la bibliothèque du mont Cassin; dans un manuscrit du Vatican, mentionné par Foggin (n^o 3961) et qui renferme un catalogue des manuscrits de ce monastère, rédigé par ordre de Clément VII, on trouve l'indication suivante : *Liber Cresconii incipit Victoris*. Ce dernier mot, qui semble n'avoir aucun sens, nous confirme que le manuscrit en question était bien celui de la Johannide : c'est le mot même par lequel débute la préface de Corippe. Foggin ne négligea rien pour retrouver ce manuscrit; les recherches qu'il fit faire dans ce but lui prouvèrent qu'il avait déjà disparu à son époque.

Le manuscrit de Buda faisait partie de la bibliothèque que Mathias Corvin avait formée dans sa capitale. C'est là que Cuspinien, auteur d'un ouvrage *De caesaribus et imperatoribus*, le vit entre les années 1510 et 1515. Après la conquête de la Hongrie par Soliman II et la prise de Buda, la bibliothèque fut livrée au pillage et dispersée. Le manuscrit de Corippe disparut à cette époque et n'a jamais été retrouvé.

Le seul manuscrit que nous possédions de la Johannide est, comme nous l'avons dit plus haut, le manuscrit de Trivulce, appelé aussi par

Mazzuchelli *manuscrit de Milan*. Il date du XIV^e siècle, comme le prouvent à la fois l'écriture et une note du livre III, v. 345, écrite de la même main que le texte et qui fait allusion à la peste de 1348. Conservé, selon la supposition de Mazzuchelli, à Milan dans les archives de la cathédrale, il y fut acheté avec quelques autres manuscrits par le marquis Alexandre Trivulce et resta la propriété de cette famille.

Le *Trivultianus* n'a pas de titre; on remarque seulement sur le dos, en caractères à demi effacés, le nom de Cresconius. Le ms. du mont Cassin porte l'indication *De bellis libycis*; les fragments de Vérone sont désignés sous le titre de Johannide. Ces différents renseignements nous donnent la possibilité de restituer le titre exact du poème : *Johannis seu de bellis libycis*.

Le manuscrit de Trivulce ne mentionne pas le nombre des chants : ils sont séparés par des intervalles qui, d'après l'examen fait par Mazzuchelli, en indiquent sept. D'autre part, le ms. de Buda, au témoignage de Cuspinien, comprenait huit livres : *Bellum vero libycum quod Johannes contra Aphros gessit Fl. Cresconius Gorippus VIII libris prosequutus est, quibus titulum fecit Johannidos. Hi sic incipiunt : Signa duces*, etc. On en a conjecturé que le huitième livre était perdu. Mais, bien qu'une lacune dont l'importance ne saurait être déterminée se présente à la fin du poème, il est aisé de se convaincre, avec l'aide du récit de Procope, que l'œuvre, dans son ensemble, est complète, surtout puisqu'il s'agit d'un poème historique nettement circonscrit par les événements et où l'imagination du poète ne pouvait rien ajouter d'essentiel au récit. On peut donc supposer avec Loewe, qui s'appuie, du reste, sur les fragments du manuscrit de Vérone, que le quatrième et le cinquième chant ont été, par la négligence du copiste, réunis en un seul dans le ms. de Trivulce. Le quatrième chant des éditions comprend 1.171 vers. Parmi les autres, le plus long n'est que de 773 vers; la longueur moyenne est d'environ 600 vers. Il y a, on le voit, disproportion manifeste.

Le manuscrit de Trivulce nous est parvenu malheureusement en très mauvais état. Presque partout, le texte a besoin d'être corrigé : certains passages sont inintelligibles et ne peuvent être rétablis que par conjecture. Cela est d'autant plus regrettable que les noms de personnes et les noms de lieux qui constituent l'intérêt principal du poème semblent avoir particulièrement souffert. Pour les restituer, il eût fallu un terme de comparaison; or, celui-ci fait défaut. Le récit de Procope, où se trouvent mentionnés les événements qui font le sujet de la Johannide, est très écourté et très pauvre en renseignements géographiques. Seuls, Hérodote, Pline l'Ancien, l'Itinéraire d'Antonin, la table de Peutinger et les historiens arabes nous permettent à l'occasion, soit de restituer la forme véritable d'un nom, soit d'identifier telle ou telle localité.

J. ALIX,

professeur au Lycée de Tunis.

Association française pour l'Avancement des Sciences

CONGRÈS DE NANTES

SECTION D'AGRONOMIE

Ecole d'agriculture coloniale de Tunis. — Au congrès de Carthage en 1896, M. le D^r Trabut, d'Alger, avait fait émettre par la section d'Agronomie un vœu demandant l'organisation de l'enseignement agricole dans l'Afrique du Nord. M. Loir, président de cette section en 1896, rappelle que ce vœu devint vœu de l'Association à la séance générale tenue à Tunis le 4 avril. Il annonce qu'aujourd'hui, ce vœu est devenu une réalité. Le 1^{er} novembre 1898, s'ouvrira, au Jardin d'essai de Tunis, une école d'agriculture coloniale où quatre-vingts jeunes gens, quarante par année, viendront puiser les éléments de la science agricole pour la mettre en pratique, car il est bien entendu que cette école ne sera pas une pépinière de fonctionnaires. Il demande à la section de voter des remerciements à M. Dybowski, directeur de l'Agriculture et du Commerce en Tunisie, qui a été l'initiateur et le fondateur de cette école. M. Audouard, directeur de la Station agronomique de la Loire-Inférieure, professeur à l'école de médecine de Nantes et président de la section, propose le vote de ces remerciements, étant persuadé de la grande utilité de cette école pour l'avenir agricole de nos colonies, surtout si les élèves sortants ne doivent pas devenir des fonctionnaires.

SECTION DE MÉDECINE

A la section de Médecine, présidée par M. le professeur Lépine, de Lyon, notre collègue M. le D^r Funaro a présenté un rapport sur la fréquence du diabète en Tunisie, au nom de la Section des sciences médicales de l'Institut de Carthage. Il avait été chargé de faire ce rapport pour répondre aux questions posées par M. le professeur Lépine. Voici un court résumé de la discussion qui a eu lieu sur le diabète, dans la séance du 8 août. M. Lépine a fait dépouiller les fiches municipales mortuaires de la ville de Lyon. Si l'on rapporte le nombre des décès par diabète à 100.000 vivants, on trouve le chiffre de 8,9 qui est de beaucoup inférieur à celui de la ville de Paris pour les dernières années. Les statistiques des grands hôpitaux sont vraisemblablement plus exactes que les statistiques municipales, les diagnostics y étant presque toujours exacts. Si l'on partage en quatre périodes les dix-huit années de 1880 à 1897, on a :

Décès diabétiques pour 1.000 décès :

| | |
|----------------------|-----|
| De 1880 à 1884..... | 5 |
| De 1885 à 1889..... | 5,7 |
| De 1890 à 1894..... | 5,7 |
| De 1895 à 1897.....* | 4,6 |

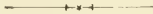
D'après les réponses reçues par M. le professeur Lépine à son questionnaire, le diabète serait fréquent à Nantes, à Bordeaux, à Toulouse, à Saint-Etienne; mais en général et contrairement à l'opinion de M. Bertillon, il ne serait pas en augmentation. Le rapport de M. le Dr Funaro sur le diabète en Tunisie sera inséré ci-après.

SECTION D'HYGIÈNE

Vaccination obligatoire. — M. le Dr Hublé, à la suite de la lecture d'un travail sur la vaccination obligatoire en Tunisie, lu par M. Loir, propose à la section de voter un vœu demandant l'application de cette mesure dans notre pays de protectorat. Cette proposition, mise aux voix par M. le Dr Courmont, est votée à l'unanimité. M. Brouardel, doyen de la Faculté de médecine de Paris, demande à ce que le vœu qui vient d'être émis pour la Tunisie soit étendu à toute la France; il ajoute qu'il compte se servir de ce vœu au Comité consultatif d'hygiène publique de France et qu'il espère que le ministre actuel, dont dépend le vote de cette loi, tiendra à la faire discuter rapidement comme il en a donné souvent l'assurance.

Dans l'assemblée générale du 12 août, sur la proposition de M. le président Brouardel, ces deux vœux sur la vaccination obligatoire deviennent vœux de l'Association.

Dr A. LOIR.



LE DIABÈTE, EN TUNISIE

Le diabète est une maladie qui se présente très fréquemment en Tunisie. Les médecins qui exercent depuis trente ans et plus ont toujours remarqué que, tandis que dans certains autres pays on considérait le diabète comme une rareté pathologique, ici au contraire on en rencontrait de nombreux exemples très nets et très caractérisés. Cette fréquence tend à augmenter à l'heure qu'il est. A l'époque actuelle, on rencontre plus de diabétiques que jadis. La statistique dressée d'après les documents empruntés à la pratique de plusieurs médecins de Tunis et de la Régence démontre que cette maladie s'observe de préférence chez l'homme. Généralement l'évolution de la maladie est dans l'âge moyen, en pleine maturité, plutôt dans la seconde moitié de l'existence, entre quarante et soixante ans : il faut toutefois relater qu'il est toujours difficile d'établir d'une façon précise le début réel de l'affection. Quant à la race, on est d'accord pour admettre que le diabète frappe surtout les gens d'origine sémitique et plus particulièrement les Israélites. On doit cependant dire que la race joue un rôle moins considérable que le genre de vie de ces Orientaux : ils habitent la ville plutôt que la campagne, exercent des professions sédentaires, se nourrissent très abondamment, surtout de féculents et de sucreries. Ajoutons à cela que par les mariages consanguins fréquents, les Israélites, sans s'en douter, augmentent singulièrement l'hérédité de la maladie. Une preuve que les conditions d'existence sont une cause étiologique plus importante que la race, c'est l'observation relatée dans une communication du D^r Menotti, de Mehdia. Ce praticien écrit qu'ayant eu très souvent l'occasion de voir des malades dans les tribus arabes qui viennent dans cette ville, il n'a jamais observé de diabétiques parmi eux.

En Tunisie, les éléments étiologiques du diabète les plus importants sont les suivants :

En première ligne, le genre d'alimentation. Dans presque toutes les observations, on trouve mentionnée l'habitude de se nourrir de substances amylacées et de sucreries en abondance.

En second lieu, la vie sédentaire et le manque d'exercice : défaut d'hygiène à noter chez tous les diabétiques tunisiens.

A ce propos, la statistique des affections observées à l'hôpital militaire du Belvédère et dans les autres hôpitaux militaires de Tunisie, que nous devons à la complaisance de M. le directeur Bresson,

est fort instructive : au sujet du diabète on trouve la mention *néant*. L'absence de diabétiques parmi les soldats semble surtout devoir être attribuée à leur vie active et à leur genre spécial d'alimentation. Il est nécessaire toutefois de rappeler que l'âge des soldats, le temps limité passé sous les drapeaux, enfin la sélection opérée parmi les conscrits peuvent aussi expliquer la rareté des cas de diabète dans les régiments. Les statistiques du D^r Lemanski et du D^r Morpurgo donnant des soins à un nombreux personnel d'ouvriers, l'un à la compagnie Bône-Guelma, l'autre à la Société ouvrière italienne, démontrent, par la rareté des cas de diabète observés, que cette maladie épargne presque toujours les classes de la société vouées aux services actifs et aux durs travaux.

Les abus alcooliques n'ont pas paru devoir être souvent incriminés de l'étiologie des diabètes observés ici. Il y a certainement des alcooliques parmi les malades de nos statistiques, mais on ne trouve pas une relation directe et constante entre l'alcoolisme et la glycosurie. Pour les Israélites qui sont les victimes ordinaires du diabète, ils ne font jamais usage du vin ; certains d'entre eux boivent bien ces mauvaises eaux-de-vie de figues, de dattes ou de raisins secs, mais l'abus de ces liqueurs spiritueuses n'a pas été relaté d'une façon particulière chez nos diabétiques : la consommation exagérée de ces alcools ne prédisposerait pas l'organisme à cette affection par ralentissement de la nutrition.

Certains auteurs ont décrit des diabètes d'origine paludéenne : nous n'en trouvons qu'un seul cas très net dans notre statistique ; c'est l'observation d'un militaire soigné par le D^r Bertholon.

Cette complication peut être considérée comme excessivement rare, parce qu'en Tunisie, de 1881 à 1883, les soldats paludéens en traitement dans les hôpitaux de la Régence ont tous été examinés au point de vue de la glycosurie. Ces observations, qui portent sur plusieurs milliers de cas, ont toujours donné des résultats négatifs.

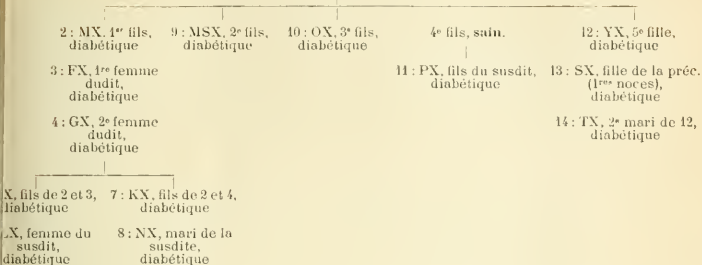
J'ajouterai aussi que ce n'est pas dans les parties de la Régence où sévissent avec le plus d'intensité les fièvres paludéennes qu'on observe les plus nombreux diabétiques.

L'influence familiale, l'hérédité sont, nous le répétons, les plus importantes causes étiologiques du diabète. Dans nos statistiques, on les rencontre à chaque instant. A ce propos, l'histoire des quatorze malades diabétiques appartenant à la même famille est fort intéressante à rappeler ; nous en donnons un tableau ci-contre.

Le D^r Fnnaro soigne actuellement dans sa clientèle douze diabétiques ; quatre familles en comptent deux parmi leurs membres. Il ne faudrait pas omettre de parler de la contagion directe : parmi les quatorze malades du tableau ci-joint, cinq appartiennent à la famille par alliance (diabète conjugal).

FAMILLE DE DIABÉTIQUES

1 : X, chef de la famille, mort diabétique (année 1835)



L'association de l'obésité et du diabète est ici extrêmement fréquente. Les glycosuries avec amaigrissement rapide sont très rares. Au contraire, dans nos observations, on signale très souvent un embonpoint excessif. Ces deux affections tiennent, cette relation en est la preuve, aux mêmes causes : genre d'alimentation, défaut d'exercice.

On pourrait, dans une certaine mesure, accuser le climat, qui retarde les échanges nutritifs, de prédisposer à l'obésité, comme au diabète : ainsi s'expliquerait la grande fréquence du diabète en Tunisie. Mais le climat seul ne suffit pas à l'expliquer, puisque dans des pays plus chauds que le nôtre, on n'a jamais remarqué de nombreux cas de diabète.

Quant aux complications les plus souvent observées, ce sont les affections du cœur, les éruptions cutanées herpétiques, les maladies du foie, et surtout les maladies nerveuses et particulièrement la neurasthénie sous toutes ses formes.

La marche de l'affection a toujours été très lente : on en voit durer plusieurs années, surtout chez des malades qui consentent, de temps à autre, à se soumettre à un régime spécial et à une cure appropriée. En général, on observe des intermittences dans l'acuité de la maladie, dues aux abus, aux écarts de régime : ce sont plutôt des exacerbations que des intermittences vraies, avec périodicité régulière.

Quant au traitement pharmaceutique, nous ne pouvons attribuer à aucun médicament une valeur supérieure à celle des autres.

Les moyens hygiéniques, au contraire, se montrent d'une utilité incontestable. La diététique bien surveillée et bien réglée produit le meilleur effet et arrête, au moins pour un temps, les progrès de la maladie et en diminue l'intensité.

La terminaison fatale se produirait le plus souvent dans les cas graves par anthrax ou par gangrène ; on a observé quelquefois la mort par coma. Au contraire, la fin de nos diabétiques par phtisie pulmonaire, quoique signalée quelquefois, est plutôt assez rare, contrairement à ce qui se passe en France.

D^r FUNARO.



CATALOGUE
MÉTHODIQUE ET RAISONNÉ
DES PLANTES VASCULAIRES
DE CARTHAGE & DE SES ENVIRONS

AVEC INDICATION DES PLANTES MÉDICINALES INDIGÈNES

PAR

LE P. L. BARDIN

des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs)

Ancien professeur de Géologie à la Faculté libre des Sciences d'Angers

Membre de la Société géologique de France

de la Société linnéenne de Bordeaux et de la Société scientifique de Bruxelles

SUITE

TAMARISCINÉES. Desv.

Tamarix. L. (*Itel* ou *Takout*.)

- 220 *T. gallica*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 381. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 600.
— Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 178. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 321.
— Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 69. — (Mars, décembre.)

Hab.: lieux frais. Sidi-bou-Saïd, Tunis, La Goulette.

L'amertume et la qualité acerbe de l'écorce de tamarix la place, dit Roques, au point de vue médical, à côté des saules. Tonique et astringente comme eux, elle est propre à relever le ton des organes et à réprimer les diarrhées entretenues par l'atonie des intestins.

L'écorce du tamarix se donne en décoction aqueuse ou vineuse, à la dose de 15 à 30 gr. pour un kilogramme de vin ou d'eau.

- 221 *T. africana*. Poiret. — Mutel, Fl. fr., I, 381. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 601. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 178. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 321. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 70. — (Mars, juin.)

Hab.: lieux frais. Sidi-bou-Saïd, près de la mer.

CRASSULACÉES. D. C.

Sedum. Tourn.

- 222 *S. cœrulum*. Vahl. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 622. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 181. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 325. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 166. — (Avril, juin.)

Hab.: endroits pierreux, fissures de rochers. Environs de Tunis.

FICOIDÉES. D. C.

Mesembryanthemum. L.

- 223 *M. nodiflorum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 400. — Gren. Godr., Fl. fr., 633. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 187. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 330. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 162. — (Mai, juillet.)

Hab.: sables et rivages maritimes. Carthage, La Goulette.

- 224 *M. crystallinum*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 400. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 633. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 187. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 331. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 162. (Mai, juillet.)

Hab.: sables maritimes. Carthage.

- 225 *M. edule*. L. — E.-A. Duchesne, Répertoire des plantes utiles, 235. — Cauvet, Hist. nat. médic., 340. — (Mai, juillet.)

Hab.: sables maritimes. Carthage, près des anciens ports, plaine de La Soukra. Le long de la route de l'Ariana cette plante est excessivement abondante.

J'ai cru devoir citer cette plante qui me semble aussi commune que les deux précédentes et comme subspontanée dans les localités citées.

CACTÉES

Opuntia. Tourn.

- 226 *O. ficus-indica*. Haw. — Cactus *opuntia*. Mutel, Fl. fr., I, 399. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 632. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 187. — *Opuntia ficus-indica*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 332. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 167. — (Juin, septembre.) (Vulg. figue de Barbarie; en arabe *kermouz en nsara, hindi.*)

Hab.: cette plante est cultivée pour former des haies autour des champs et des jardins. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, La Goulette.

Les raquettes rapées sont mucilagineuses et employées comme cataplasme; les fleurs mucilagineuses et légèrement astringentes constituent un bon remède contre la diarrhée.

CUCURBITACÉES. Jussieu.

Ecballium.

- 227 *E. elaterium*. Rich. Vulg. concombre sauvage, concombre d'âne. — *Momordica elaterium*. Mutel, Fl. fr., I, 366. — *Ecballium elaterium*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 604. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 171. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 333. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 274. — (Mars, août.)

Hab.: décombres, lieux incultes et cultivés, bords des chemins.

Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-Daoud, La Goulette, Sidi-bou-Saïd, Tunis et La Manouba.

L'élatérium est un purgatif drastique qui, donné à haute dose (8 à 12 gr.), devient un poison violent; mais, à doses dirigées par le médecin, il peut être considéré comme un médicament précieux dans le traitement des hydropisies qui accompagnent les maladies du cœur et dans la néphrite albumineuse. On pourrait l'employer comme la coloquinte, et dans les mêmes cas, et l'appliquer sur l'abdomen pour provoquer des évacuations alvines et combattre la constipation. (Voir l'article coloquinte ci-dessous.)

Bryonia. Tourn. (La bryone. Vulg. navet du diable, couleuvrée.)

- 228 B. dioïca. Jacq. — Mutel, Fl. fr., I, 367. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 603.
— Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 171. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 333.
— Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 275. — (Février, mai.)

Hab.: haïes, lieux ombragés. Environs de Tunis

La bryone a une racine énorme et charnue; elle renferme un suc qui purge très violemment à la dose de 15 à 30 gr. C'est un purgatif si énergique qu'il est vraiment à redouter. C'est un médicament qui peut être utile, mais qui ne peut être manié que par des gens expérimentés; autrement, pris à l'intérieur, à dose trop considérable, il déterminerait des inflammations, des excoriations et toute espèce de dangers.

Citrullus. Schrader.

- 229 C. colocynthis. Schrad. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 332. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 274. — (Mai, septembre.)

Hab.: près Hamman-Lif, spontané. Cultivé parfois dans les jardins à cause de la beauté de ses fruits. (Vulg. coloquinte; en arabe *el hadjadj*.)

La coloquinte est un des purgatifs les plus énergiques que fournisse la botanique médicale, et par là même il devient dangereux. C'est l'écorce, la pulpe du fruit, qui renferme toutes les propriétés médicamenteuses. On n'emploie prudemment que la pulpe qui est éminemment purgative; on l'emploie encore comme vermifuge et comme antigelteux.

On peut donner à l'intérieur, pour purger un adulte, *une pincée* de la poudre de coloquinte, préalablement desséchée. A la dose de 50 à 60 centigr., elle purge violemment. A l'extérieur, on peut piler cette pulpe et ses semences, renfermer le tout dans un linge et l'appliquer sur le bas-ventre. Ce topique devient purgatif et vermifuge.

- 230 *C. vulgaris*. Schrad. — *Cucumis citrullus*. Mutel, Fl. fr., I, 366. — *Citrullus vulgaris*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 332. — *Cucumis citrullus*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 171. — *Citrullus vulgaris*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 275.

Hab.: Carthage, Tunis. Très cultivé et parfois subspontané. (Vulg. la pastèque.)

Cucumis. L.

- 231 *C. sativus*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 365. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 171. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 334. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 275.

Hab.: cultivée généralement pour l'usage alimentaire. (Vulg. concombre.)

- 232 *C. melo*. L. — Mutel, Fl. fr., I, 365. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 171. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 334. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 275.

Hab.: cultivé partout pour l'usage alimentaire. (Vulg. melon.)

Cucurbita. L.

- 233 *C. maxima*. Duch. — Mutel, Fl. fr., I, 366. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 172. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 334. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 275. — (Vulg. courge, potiron.)

Hab.: cultivé partout pour l'usage alimentaire.

La semence de potiron mondée et pilée avec du sucre, de façon à préparer un électuaire, a été conseillée comme ténifuge, à la dose de 60 à 80 grammes.

OMBELLIFÈRES. Jussieu.

Tribu I. — ERYNGIÉES

Eryngium. L.

- 234 *E. triquetrum*. Vahl. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 338. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 168. — (Mai, juillet.)

Hab.: pâturages, bords des chemins et des haies. Carthage et environs de Tunis.

- 235 *E. campestre*. L. (Vulg. chardon-Roland, barbe de chèvre.) — Mutel, Fl. fr., II, 3. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 756. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 222. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 338. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 168. — (Juin, juillet.)

Hab.: décombres, pâturages, champs et coteaux, bords des chemins. Carthage, environs de Tunis.

Le chardon-Roland, ou panicaut, est employé comme diurétique dans l'hydropisie, la gravelle, l'ictère et les engorgements des viscères abdominaux; la racine du *panicaut maritime* est

beaucoup plus active. On l'emploie avec succès en décoction concentrée dans l'anasarque.

- 236 *E. dichotomum*. Desl. — Mutel, Fl. fr., II, 5. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 339. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 168.

Hab.: pâturages arides, bords des chemins et des haies. Carthage, La Malga.

- 237 *E. tricuspidatum*. L. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 339. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 168. — (Juin, juillet.)

Hab.: bords des chemins, champs d'oliviers, pâturages arides. Carthage, La Malga, La Marsa.

- 238 *E. maritimum*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 4. — Gren. Godr., Fl. fr., t, 757. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 222. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 340. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 169. — (Juin, juillet.)

Hab.: sables du littoral. Carthage, Tunis.

Tribu II. — AMMINÉES

Sous-tribu I. — *Scandiciniées*.

Scandix. L.

- 239 *S. peclen-veneris*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 9. — Gren. Godr., Fl. fr., 740. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 218. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 342. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 176. — (Avril, juillet.)

Hab.: moissons, champs et lieux cultivés. Carthage, Le Bardo, Tunis.

- 240 *S. australis*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 9. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 740. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 218. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 342. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 176. (Mars, juin.)

Hab.: bords des chemins, moissons et pâturages. La Marsa, Sidi-bou-Saïd.

Sous-tribu II. — *Euamminées*

Bunium. L.

- 241 *B. incrassatum*. Boiss. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 346. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 170. — (Mai, juillet.)

Hab.: champs cultivés, moissons, pâturages. La Marsa, Dar-el-Aouina, La Soukra.

Ammi. Tournef.

- 242 *A. majus*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 19. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 731. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 216. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 349. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 171. — (Mai, juillet.)

Hab.: bords des champs et des chemins, pâturages et coteaux. Carthage.

Les fruits de l'Ammi majus sont carminatifs et stomachiques: ils s'emploient en infusion (8 à 15 gr. par litre d'eau bouillante).

- 243 *A. visnaga*. Lamk. — Mutel, Fl. fr., II, 20. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 732. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 216. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 350. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 171. — (Avril, août.)

Hab.: moissons et pâturages. Bourgel, près de Tunis.

Apium. L.

- 244 *A. graveolens*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 1 t. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 739. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 217. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 351. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 172. — (Avril, juillet.)

Hab.: champs cultivés, lieux incultes, cultivée çà et là. La Goulette. (Vulg. l'ache.)

L'ache est diurétique, expectorante, résolutive. La racine d'ache est depuis longtemps employée dans les obstructions des viscères abdominaux, dans les hydropisies, l'ictère et la gravelle. (Suc des feuilles, 30 à 60 gr. comme diurétique; décoction des racines, 30 à 60 gr. par litre d'eau, comme diurétique.)

Le suc exprimé des feuilles, à la dose de 150 à 200 gr., est un très bon fébrifuge, pris au moment de l'accès.

Une décoction d'ache dans du lait frais, ou une décoction aqueuse coupée avec du lait, produit le meilleur effet dans le catarrhe pulmonaire chronique, et on a vu de gros rhumes céder promptement à l'emploi de cette tisane.

Pilées et appliquées sur les contusions et les engorgements froids, les feuilles fraîches d'ache agissent comme un très bon résolulif.

Petroselinum. Hoff.

- 245 *P. sativum*. Hoff. — Mutel, Fl. fr., II, 15. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 738. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 217. — *Apium petroselinum*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 352. — *Petroselinum sativum*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 173. — (Juin, août.) (Vulg. persil.)

Hab.: jardins potagers, cultivé pour l'usage domestique.

La racine de persil a été regardée de tout temps comme stimulante et diurétique. On l'emploie dans les engorgements des viscères abdominaux, l'hydropisie et surtout l'anasarque, l'ictère et la gravelle. L'usage du suc de persil dans le vin blanc est excellent dans les engorgements des viscères abdominaux et l'anasarque qui suivent ou accompagnent les fièvres intermittentes automnales. On préconise le suc de persil à la dose de 90 à 100 gr., à prendre au moment de l'accès, pour combattre la fièvre intermittente. Le persil broyé dans le creux de la main

avec un peu de sel et introduit en forme de petite boule dans l'oreille du côté malade, apaise les douleurs de dents, par un effet révulsif souvent observé. Les feuilles pilées s'emploient comme résolutif dans les engorgements phlegmoneux sous-cutanés et les engorgements laiteux. La décoction des racines fraîches ou sèches se fait à la dose de 15 à 60 gr. par litre d'eau.

Ridolfia. Mor.

246 *R. segetum*. Mor. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 352. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 174. — (Mai, juillet.)

Hab.: moissons et champs cultivés. Carthage.

Tribu III. — BUPLEURÉES

Bupleurum. L.

247 *B. semicompositum*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 25. — *B. glaucum*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 724. — *B. semicompositum*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 213. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 354. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 174. — (Avril, juin.)

Hab.: bords de la mer, lieux argileux et salés. Au bas du fort de Carthage.

Tribu IV. — SMYRNÉES

Smyrnum. L.

248 *S. olusatrum*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 8. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 749. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 220. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 359. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 177. — (Février, juillet.) (Vulg. gros persil.)

Hab.: plante cultivée autrefois comme légume. Lieux cultivés, haies, coteaux. Carthage, Sidi-bou-Saïd, La Malga, Tunis.

La racines et les graines sont carminatives. On peut manger les jeunes pousses et les racines, ces dernières donnent un bon goût au bouillon.

Conium.

249 *C. maculatum*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 6. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 750. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 220. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 359. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 178. — (Février, juillet.)

Hab.: lieux cultivés et incultes. Carthage, dans un fossé humide qui se rend à la mer. (Vulg. grande ciguë.)

La grande ciguë est un poison fort dangereux. On l'a beaucoup vantée contre la terrible maladie du cancer. Nous ne parlerons que de son emploi extérieur. On recueille des feuilles de ciguë fraîches, on les pile, on verse le tout dans un linge et on applique

le linge ainsi rempli sur des tumeurs languissantes ou des articulations engorgées; on obtient ainsi des avantages incontestables dans divers engorgements tels que tumeurs lymphatiques, glandulaires et dans celles qui, sans avoir les caractères du cancer, font craindre une dégénérescence cancéreuse. L'application externe de la pulpe fraîche de ciguë amène souvent la résolution assez prompte des engorgements douloureux au sein et aux mamelles et des tumeurs scrofuleuses. — Quand il s'agit de plaies, d'ulcères, de cancers ouverts, on prend quelques feuilles de grande ciguë qu'on écrase et qu'on mêle avec autant de pulpe de carotte. On met le tout dans un linge pour en former un cataplasme végétal que l'on applique à nu sur les plaies. On obtient ainsi un effet à la fois calmant, résolutif et antiseptique.

L'huile de ciguë se prépare avec 500 gr. de feuilles et un kilogr. d'huile chauffés ensemble pour arriver à la filtration. On se sert de cette huile pour frictions résolutes.

Tribu V. — SÉSÉLINÉES

Sous-tribu 1. — *Eusélinées*

Seseli. L.

- 250 *S. tortuosum*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 38. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 707. — Gill. Magn. Nouv., fl. fr., 210. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 2^e appendice, XII. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 180. — (Mai, juillet.)

Hab.: pâturages et coteaux arides. Tunis.

Les semences de seseli sont aromatiques, excitantes et carminatives; en infusions (10 gr. par litre d'eau).

Fœniculum. Tournef.

- 251 *F. vulgare*. Gærtn. — *F. officinale*. Mutel, Fl. fr., II, 32. — *F. vulgare*. Gren. Godr., Fl. fr., I, 712. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 212. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 362. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 180. — (Mai, juillet.) (Vulg. fenouil; en arabe *besbass*.)

Hab.: bords des chemins, pâturages et coteaux. Carthage, La Malga, La Marsa, La Manouba, Tunis.

Le fenouil est une plante aromatique dont les feuilles, les racines et les semences sont employées comme carminatif, diurétique et apéritif. On donne la poudre à la dose de 1 à 4 gr. et l'infusion à la dose de 10 gr. par litre d'eau.

Bodard cite plusieurs exemples de mères manquant de lait, et chez lesquelles la sécrétion de ce fluide a été rétablie par une infusion théiforme de semences de fenouil édulcorée avec un peu de réglisse verte. (A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Les Monuments historiques de la Tunisie. Première partie : les Monuments antiques, publiés par RENÉ CAGNAT, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, et PAUL GAUCKLER, directeur des Antiquités et Arts de la Régence, avec des plans exécutés par EUGÈNE SADOUX, inspecteur des Antiquités et Arts. — *Les Temples païens.* (1)

Sous l'habile direction de M. Paul Gauckler, le service des Antiquités et Arts de la Régence a ouvert une enquête méthodique sur les monuments historiques de la Régence. L'ensemble des résultats ainsi obtenus formera une publication très importante, divisée en un certain nombre de fascicules où seront décrits les monuments de la Tunisie ancienne, les travaux hydrauliques, les basiliques et forteresses byzantines, les mosquées et palais arabes.

Le premier volume vient de paraître. Entièrement consacré aux *Monuments antiques*, il est dédié à M. Millet, ministre plénipotentiaire, résident général de la République française à Tunis, « qui a bien voulu prendre cette œuvre sous sa haute protection et fournir les moyens matériels d'utiliser et de faire connaître les documents ainsi recueillis ».

L'ouvrage est divisé en deux parties. D'abord un texte suivi, dû à la plume de M. Paul Gauckler et revu par M. René Cagnat, membre de l'Institut, le guide sûr et l'ami dévoué sous l'égide duquel M. Gauckler a tenu à placer son œuvre. On connaît les services rendus par M. Cagnat à l'archéologie tunisienne depuis l'origine du protectorat et sa haute compétence en matière épigraphique. De tous les archéologues parisiens c'est certainement lui qui connaît le mieux les monuments antiques de la Tunisie et à ce titre il n'était que juste de l'associer à la publication d'ensemble qui la concerne. On retrouve dans cette première partie les qualités de clarté et de précision qui font le charme des travaux déjà publiés par l'auteur sur l'antiquité tunisienne. On peut également constater avec quelle souplesse M. Gauckler sait adapter son talent d'exposition aux diverses formes sous lesquelles il poursuit avec une infatigable activité l'étude archéologique de la Tunisie. Pour s'en convaincre, qu'on veuille bien se rappeler un article de M. Georges Perrot, paru dans le *Journal des Savants* en novembre 1896. « Impressons-nous, dit-il,

(1) Album grand in-4°, 160 pages de texte et 40 planches. Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1898.

d'indiquer le plan que M. Gauckler s'est tracé dans cette étude et d'en faire ressortir les mérites. Ce n'est pas l'ordre géographique qu'il a suivi et il a eu raison; s'il avait pris ce parti, il se serait exposé à bien des redites: il aurait lassé la patience du lecteur. Le danger, il l'a évité en groupant par ordre de matières les renseignements qu'il avait à fournir sur l'état ancien du pays.» Ces lignes, écrites au lendemain de la publication de l'*Archéologie en Tunisie*, peuvent s'appliquer également au récent ouvrage de M. Gauckler, qui a su de nouveau grouper avec beaucoup d'art, d'après le culte auquel ils étaient affectés et non d'après leur emplacement, les nombreux édifices religieux qu'il nous dépeint. Et, cependant, si le plan général reste le même, en revanche le procédé de description a complètement changé.

C'est qu'en effet, il ne s'agit plus d'interroger les monuments pour retracer en un brillant tableau l'état général de la Tunisie ancienne, montrer le forum animé par la foule des oisifs, décrire les campagnes fertilisées par d'admirables travaux hydrauliques et nous initier à la vie des propriétaires et des esclaves qui ont peuplé les villas et les métairies. Il faut, au contraire, «déterminer les monuments dans leurs dispositions essentielles». Dès lors, M. Gauckler s'est efforcé d'être «aussi concis et en même temps aussi explicite que possible».

Peut-être penserez-vous que l'auteur, dans son désir légitime de faire une œuvre indiquant avec rigueur l'état actuel de divers monuments confiés à sa surveillance, n'a pu éviter une certaine sécheresse d'expressions de nature à rebuter les esprits amoureux de la forme et cherchant des satisfactions de lettré même dans un ouvrage purement scientifique.

Une courte analyse suffira à vous prouver qu'une démonstration rigoureuse n'exclut pas nécessairement l'art du style et fera ressortir une fois de plus que M. Gauckler sait présenter au lecteur sous un aspect séduisant les problèmes les plus ardues de l'archéologie ancienne.

Tous les temples païens dont les ruines ont été relevés sur le sol tunisien figurent dans ce premier fascicule. Ce sont d'abord les capitales: celui de Dougga, au sommet d'une colline, «dans une position dominante admirablement choisie pour faire ressortir à distance l'harmonieuse beauté des proportions»; celui d'Henchir-Essouar (Abthugni) «dont les ruines s'étagent sur le penchant de la colline jusqu'à la rivière»; puis, les trois temples de Suffetula «situés au centre de la ville antique, sur la rive gauche de l'oued Sbeitla».

Tous ces édifices sont minutieusement décrits. Qu'un point vaille d'être particulièrement retenu, et l'auteur n'a garde de le négliger, s'exprimant toujours en un langage sobre et précis. De la notice consacrée à ces fameux temples de Suffetula, détachons, par exem-

ple, la partie relative au sanctuaire du milieu, désignée dans l'ouvrage par la lettre B. Les lignes générales de l'architecture du temple sont d'abord tracées, puis tous les détails ayant une valeur artistique successivement étudiés : « Les bases de l'édifice sont bien profilées. Les colonnes ne sont pas cannelées, les chapiteaux composites sont d'une exécution remarquable. Les soffites sont richement ornés de calices et de gerbes d'acanthes, comme à Medeïna et à Maâtria. L'architrave a des moulures unies. La corniche et le fronton sont décorés de moulures sculptées avec oves, rosaces, denticules, et traités avec élégance. »

Et successivement nous voyons ainsi défilier sous nos yeux les temples d'Apollon, les temples d'Apollon et de Diane, notamment celui de Mactar (Mactari), avec son chapiteau corinthien d'un très bon travail,..... sa corniche richement décorée, d'un excellent style.

Les temples de Cælestis sont nombreux. Celui de Carthage, aujourd'hui entièrement disparu, se dressait probablement dans la partie haute de la ville. Il n'existait déjà plus au temps des Vandales, mais ceux-ci, pour en effacer jusqu'au souvenir, détruisirent la route même qui y conduisait. A Dougga, l'édifice consacré au culte de Cælestis était situé à l'ouest de la ville antique, sur un terrain en pente douce, au milieu d'une forêt d'oliviers. « Bâti par un riche citoyen, il était de vastes dimensions. Particularité : les murs en étaient formés de blocs taillés avec soin, assemblés sans mortier et agrafés les uns aux autres par des crampons métalliques. » Il a subi, sans doute à l'époque byzantine, de graves remaniements qui en rendent l'étude particulièrement difficile. Et cependant, tel qu'il se présente aujourd'hui, le temple de Cælestis n'en est pas moins un des monuments les plus intéressants de la Tunisie.

Le culte de Cérès et celui de la Concorde ont également provoqué l'élévation d'un certain nombre d'édifices. Quant à Esculape, il eut un sanctuaire au sommet de la colline de Byrsa, « probablement à l'emplacement qu'occupent actuellement la chapelle de Saint-Louis et le couvent des missionnaires ». Aux *aquæ Persianaæ* (Hanmani-Lif), auprès des sources qui rendaient aux malades leur ancienne vigueur, s'élevait également un temple en l'honneur du dieu de la médecine. Junon, Jupiter et combien d'autres divinités furent aussi l'objet de la vénération des anciens Tunisiens ! Les ruines d'Ain-Tounga (Thignica) et d'Henchir-Bez (Vazi Sarra) témoignent encore de la ferveur des adorateurs de Mercure, dont les sanctuaires étaient nombreux en ce pays de chicanes et de roueries commerciales.

Au sommet du Bon-Kourneïn, sur un autel à ciel ouvert, les fidèles adressaient leurs vœux à Saturnus Balcanarensis, tandis qu'en bas, dans la plaine immense, le laboureur apercevant les fumées des sacrifices monter vers les profondeurs du ciel bleu, se sentait rassuré

par la présence du dieu et conduisait sa charrue d'une main plus ferme, à l'ombre de la montagne protectrice. Vénus ne fut pas oubliée et le Kef (Sicca Veneria) possédait un célèbre sanctuaire de la déesse, dont nous ignorons l'emplacement, mais dont les textes épigraphiques nous ont conservé le souvenir. Fervents admirateurs de la beauté suprême, les anciens avaient aussi le culte de la victoire; plusieurs temples de Victoires existent sur le sol tunisien. Carthage devait en posséder certainement un; on ne le connaît pas, mais les fouilles ont mis à jour une magnifique statue de la Victoire « debout et appuyée contre un trophée ».

Aux temples dédiés aux divinités que nous venons de mentionner fait suite toute une série d'édifices religieux consacrés à des divinités que l'on n'a pu encore déterminer. On en trouve à Chemtou, au Djebel-Oust, à El-Bouia, à Haïdra, à Henchir-Merabba où l'on remarque une superbe colonnade de marbre blanc. Dans cette catégorie est rangé le temple néo-punique de Mactar, dont il ne reste que la délicace gravée sur un linteau qui surmontait la porte Est du sanctuaire. La traduction donnée dans le fascicule est due à M. Ph. Berger.

Cet ensemble de notices consacrées aux temples païens se termine par un chapitre sur les « temples incertains », où MM. Gauckler et Cagnat signalent qu'à Tunis de « nombreux chapiteaux et colonnes antiques sont employés pour soutenir les arcades des rues ou consolider les angles des maisons. Beaucoup de bases en marbre blanc, entièrement évidées dans leur milieu, sont utilisées depuis des siècles comme margelles de puits. Les mosquées les plus anciennes de Tunis renferment également un grand nombre de morceaux d'architecture romaine ou byzantine, empruntés à des édifices en ruine de Carthage..... Dans la grande mosquée, ou Djemaâ-Ezzitouna, la plupart des colonnes et tous les chapiteaux sont antiques. »

Enfin, la dernière notice est relative à une synagogue découverte à Hammam-Lif (Naro), en 1883, par le capitaine de Prudhomme. Le pavement des salles principales était orné d'inscriptions en mosaïque, conservées au musée du Bardo, qui ne permettent pas de dater l'édifice « d'une époque antérieure au III^e siècle, ni postérieure au règne de Constantin ». On a fait à MM. Gauckler et Cagnat le reproche d'avoir décrit une synagogue dans un ouvrage consacré aux temples païens; si légère que fut cette critique, elle paraît excessive quand on songe à l'extrême rareté des découvertes de ce genre et par conséquent à l'impossibilité presque absolue d'attribuer à ces édifices une classification spéciale.

Malgré toute la précision des notices consacrées à chaque temple, il serait cependant difficile au lecteur de suivre pas à pas MM. Gauckler et Cagnat dans leurs descriptions et leurs commentaires, s'ils

n'avaient pris soin de compléter leur texte par une série de gravures qui donnent une impression d'ensemble de chacun des édifices décrits et permettent d'en apprécier tous les détails.

L'exécution de cette deuxième partie a été confiée à M. Eugène Sadoux, inspecteur des Antiquités et Arts de la Régence, dont la réputation est pleinement justifiée par les résultats auxquels il est parvenu. Pour base et pour point de départ, dit la préface, on a pris la collection des photographies de monuments tunisiens exécutées par la direction des Antiquités et Arts. C'est, à proprement parler, la partie pittoresque de l'ouvrage. Afin de donner à ces documents toute leur valeur archéologique, il était nécessaire de les éclairer par des plans et même des essais de restitution. Et c'est ici que les qualités de M. Sadoux doivent être particulièrement appréciées. Une première difficulté consistait à photographier les monuments de façon à permettre une reproduction phototypique aussi parfaite que possible. Ce n'est pas une mince besogne et seuls les gens du métier savent ce qu'il en coûte de patients efforts pour obtenir un cliché dont la gravure donnera non seulement les lignes essentielles mais le détail le plus infime, si important parfois en matière d'archéologie. M. Sadoux a parfaitement réussi dans cette délicate entreprise.

Il a également apporté dans le dessin des plans, coupes, reproductions de détails tels que moulures, frises, architraves, une grande habileté. Rarement la vue d'un plan dans sa sèche correction géométrique satisfait pleinement l'œil. Il semble qu'il y ait quelque chose d'inharmonique dans cet ensemble de lignes qui se croisent et s'entrecroisent sans que l'on puisse deviner toutes les satisfactions que réserve à l'esprit *l'élevation* de ce même édifice à peine entrevu dans ses dispositions générales.

Or, précisément, l'originalité du talent de M. Sadoux est de donner toutes leurs valeurs aux divers éléments qui entrent dans la composition de ces dessins géométriques. Et par là, tout en faisant œuvre d'architecte, il est éminemment artiste. Il modifie l'aspect des lignes qui constituent les données architecturales par l'introduction d'éléments secondaires qui n'appartiennent pas au cadre de l'édifice, mais permettent d'en imaginer l'aspect et de le replacer dans son milieu.

Ainsi sont indiqués, en quelques traits de plume fins et délicats, le versant de la colline où le temple dresse sa colonnade, la disposition générale du terrain voisin, les fûts épars çà et là, les blocs énormes accumulés les uns sur les autres. Par suite, l'aspect du plan n'a plus ce caractère habituel de sécheresse; on devine l'œuvre d'un artiste non seulement épris de la beauté et de l'harmonie des lignes, mais soucieux de donner aux temples dont il évoque le souvenir, tout à la fois, leur valeur *absolue* et *relative*.

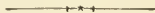
Je crains de m'être laissé entraîner bien au delà des limites d'une

simple analyse, et pourtant il me vient en terminant une réflexion : M. Gauckler s'excuse presque au cours de cet ouvrage de n'avoir pu mieux faire, ses recherches, dit-il, étant toujours étroitement limitées par l'extrême modicité de ses ressources. Sans doute, le modeste budget du Protectorat ne permet pas de se montrer plus généreux envers la direction des Antiquités et Arts, mais comment se fait-il que le Gouvernement français n'ait jamais songé à doter un service si intéressant ? Chaque année, si je ne me trompe, sur la proposition du ministre des Affaires étrangères, une grosse somme est inscrite au budget pour les fouilles de Delphes. Générosité d'autant plus admirable que pas une statue, pas une inscription ne quitte le sol de la Grèce pour les salles du Louvre ; d'autant plus admirable aussi que nous connaissons très suffisamment l'évolution de l'art dans la Grèce ancienne. Dès lors n'est-il pas permis d'émettre le vœu qu'une partie du crédit si bénévolement accordé au Gouvernement hellène soit consacrée aux fouilles archéologiques en Tunisie ? 50.000 francs permettraient d'obtenir des résultats importants. Bien des surprises nous seraient réservées. Et, en vérité, puisqu'on est si généreux pour la Grèce, on s'explique mal la parcimonie dont on fait preuve à l'égard d'un pays de protectorat français.

Nos voisins d'Algérie sont plus favorisés, car le service des Monuments historiques dépense chaque année 80.000 francs pour les fouilles de Timgad, Tébessa, Tlemcen. En outre, le ministère de l'Instruction publique subvient aux frais du musée d'Alger, ce qui a coûté 10.000 francs par an depuis longtemps. 100.000 francs viennent d'être récemment dépensés pour l'agrandissement et l'aménagement du musée d'Alger. Si l'on ajoute une trentaine de mille francs affectés au musée de Cherchell, les dépenses occasionnées par le service de l'École des lettres d'Alger et diverses missions, on peut affirmer que bon au mal au l'archéologie algérienne coûte à la France de 120.000 à 140.000 francs, alors que *la Tunisie ne reçoit pas un sou*.

Puissent ces lignes tomber sous les yeux d'un député épris des choses de l'Afrique ancienne. Il aura fait œuvre de bonne colonisation s'il parvient à obtenir le partage d'un crédit qui permettrait à MM. Gauckler et Sadoux non plus de « jalonner », mais « d'épuiser » le champ des découvertes archéologiques en Tunisie.

GASTON LOTH.



INSTITUT DE CARTHAGE

Le Photo-Club tunisien

En novembre de l'année dernière, M. Eusèbe Vassel conçut le projet d'organiser à Tunis une société photographique. Il rédigea, en conséquence, des statuts et se mit en devoir de recueillir des adhésions ; mais par suite de divers obstacles, le nombre de vingt et un fondateurs, qu'il s'était fixé, ne put être atteint qu'en juin de cette année.

Le *Photo-Club tunisien*, section autonome de l'Institut de Carthage, a été autorisé par arrêté du premier ministre de S. A. le bey en date du 18 juillet 1898 ; vu l'absence d'une partie des adhérents, le bureau ne sera constitué que dans le courant d'octobre.

Les membres fondateurs sont, par ordre d'inscription : MM. le capitaine Vassel, président ; Paul Proust, R. Mouline, Antoine Beau, C. Albert, Albert Samama, Eugène Sadoux, François Malet, le vicomte Begouen, Joseph Valensi, Victor Serres, F. Soler, G. Wolfrom, J. Amat, Née, le lieutenant-colonel Rebillet, le comte Paul Riant, le capitaine Camus, B. Buisson, Bossoutrot et Raoul Versini.

Décorations

M. le général baron de Sermet et M. Chailley-Bert ont été promus dans l'ordre de la Légion d'honneur, le premier au grade de commandeur, le second à celui d'officier.

M. Spire a été nommé chevalier dans le même ordre.

M. Soler devient chevalier de 1^{re} classe du Nichan-iftikhar.

Le Président de l'Institut de Carthage,

A. FABRY.

Le Secrétaire Général,

EUSÈBE VASSEL.

TABLE DES MATIÈRES

du tome V de "la Revue Tunisienne"

I — MÉMOIRES ORIGINAUX

| Archéologie | Pages |
|--|--------------------|
| D ^r CARTON : Le temple de Saturne (de Dougga) à l'exposition nationale des Beaux-Arts de 1898 | 307 |
| Biographie | |
| J. ALIX : Notice sur Corippe et sur les manuscrits de <i>la Johannide</i> | 499 |
| Congrès scientifiques | |
| D ^r A. LOIR : Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Nantes | 503 |
| Économie rurale | |
| F.-V. DELÉCRAZ : Théorie et pratique des assolements en Tunisie | 16 |
| — Simples considérations sur la colonisation agricole | 223 |
| — Le métayage et son introduction en Tunisie | 281 |
| — Production et emploi du fumier de ferme | 444 |
| D ^r BERTHOLON : Les mouls stérilisés | 111 |
| D. NOVAK : Destruction méthodique des sauterelles et des criquets (avec planche) | 315 |
| D ^r SAINT-LAGER : De l'agriculture en Tunisie | 496 |
| Histoire | |
| D ^r BERTHOLON : Les premiers colons de souche européenne dans l'Afrique du Nord. Essai historique sur les origines de certaines populations berbères d'après les documents égyptiens et les écrivains de l'antiquité (suite). 47, 147, 355, 423 | |
| MOHAMMED SEGHIR BEN YOUSSEF : Soixante ans d'histoire de la Tunisie (1705-1765), documents pour servir à l'histoire des quatre premiers beys de la famille d'Ali Turki; traduction de VICTOR SERRES et MOHAMMED LASRAM (suite et fin) | 115, 168, 335, 469 |
| PELLAT : La guerre du Maroc, racontée par nos adversaires, extrait de l'histoire des dynasties marocaines, par AHMED BEN KHALED EN NACEUR (traduction) | 244 |

| Littérature | Pages |
|---|-------------------|
| EUSÈBE VASSEL : A une cantatrice (poésie)..... | 46 |
| Sciences médicales | |
| D ^r LEMANSKI : Hypnotisme et Aïssaouas..... | 327 |
| D ^r A. LOIR : Démographie. Statistique de la population de Tunis (avec planche)..... | 348 |
| D ^r FUNARO : Le diabète en Tunisie..... | 505 |
| Sciences naturelles | |
| R. P. L. BARDIN : Catalogue méthodique et raisonné des plantes vasculaires de Carthage et de ses environs, avec indication des plantes médicinales indigènes..... | 95, 183, 372, 509 |
| EUSÈBE VASSEL : La Pintadine de Vaillant et l'acclimatation de la mère-perle sur le littoral tunisien (avec planche)..... | 230 |
| — L'auteur de la découverte des phosphates africains et la Mission d'exploration scientifique de la Tunisie..... | 401 |
| Voyages | |
| V ^o BEGOUEN : La Condamine. Tunis, Le Bardo, Carthage..... | 71 |
| ALFRED MARCHE : Notes de voyage sur les îles Mariannes. | 125, 204 |

II — BIBLIOGRAPHIE

| | |
|--|-----|
| Notice sur la Tunisie à l'usage des émigrants..... | 138 |
| ERNEST FALLOT : L'avenir commercial de la Tunisie..... | 140 |
| D ^r PAUL LADAME : En Tunisie : Le Bardo, Carthage, Bizerte. Races historiques ; temps antiques et temps moderne (D ^r BERTHOLON)..... | 141 |
| EUSÈBE VASSEL : Les phosphates tunisiens, leur port de sortie et la défense nationale (L. B.)..... | 142 |
| PAUL GAUCKLER : Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie (L. B.)..... | 251 |
| LOUIS VIGNON : Les Sociétés indigènes et le problème de la co- lonisation (L. B.)..... | 251 |
| D ^r BERTHOLON : Exploration anthropologique de l'île de Gerba (EUSÈBE VASSEL)..... | 253 |
| R. P. DELATTRE : Carthage. Quelques tombeaux de la nécropole punique de Doufmès (E. V.)..... | 254 |
| V. COMMUNAUX : Rapport sur le droit des pauvres en Tunisie (E. V.)..... | 255 |
| BEYRAM-BEY : Kairouan (E. V.)..... | 256 |
| Mémoires présentés à l'Institut égyptien et publiés sous les auspices de S. A. ABBAS-PACHA, khédivé d'Égypte (E. V.)... | 256 |
| HENRI LE FRANÇOIS : Guide-Annuaire tunisien, indicateur officiel, commercial, industriel, agricole et viticole de la Régence (E. V.)..... | 257 |

| | Pages |
|---|-------|
| ARTHUR-J. EVANS : Cretan pictographs and præphænician script ; — Further discoveries of cretan and ægean script, with libyan and proto-egyptian comparison (D ^r BERTHOLOX) | 379 |
| GASTON LOTH : Histoire de la Tunisie depuis les origines jusqu'à nos jours (EUSÈBE VASSEL) | 380 |
| D ^r CARTON : La restauration de l'Afrique du Nord (EUSÈBE VASSEL) | 382 |
| DÉSIRÉ BORDIER : Les étapes d'un vieux turco : Hammamet, son cimetière militaire ; El-Arbaïn, la tombe du lieutenant Jecker (E.V.) | 384 |
| E. BERTAINCHAND et R. MARCILLE : Note sur la cire d'abeilles en Tunisie (E.V.) | 384 |
| La Tunisie à l'exposition internationale de pêche de Bergen. — Tunis at the international fishing exhibition (E.V.) | 385 |
| RENÉ CAGNAT et PAUL GAUCKLER : Les monuments historiques de la Tunisie (GASTON LOTH) | 517 |

III — INSTITUT DE CARTHAGE

| | |
|--|---------------|
| Assemblée générale du 5 novembre 1897 | 7 |
| Bureau | 14 |
| Admissions | 14, 277, 398 |
| Salon tunisien de 1898 | 15, 386 |
| Liste des membres arrêtée au 1 ^{er} avril 1898 | 258 |
| Liste des œuvres d'art provenant des Salons tunisiens et ap- partenant à l'Institut de Carthage | 275, 396 |
| Liste des œuvres d'art achetées aux Salons tunisiens et confiées à l'Institut de Carthage par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en vue de la création ulté- rieure d'un musée à Tunis | 276, 397 |
| Comité de lecture | 277 |
| Subventions | 277 |
| Décorations | 277, 397, 523 |
| Section des sciences médicales | 395 |
| Présidence d'honneur | 397 |
| Note de M. ALBERT GAUDRY | 397 |
| Le Photo-Club tunisien | 523 |

PLANCHES

| | |
|--|-----|
| Aquarium à pression | 240 |
| Destruction des sauterelles | 322 |
| Courbe de la mortalité de Tunis de 1886 à 1897 | 453 |

REVUE TUNISIENNE

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)

paraissant tous les trois mois

TOME VI

1899



TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut de Carthage

RUE DE RUSSIE

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut
RUE DE RUSSIE

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET C^{ie})

1899

LE MOUTON EN AFRIQUE

Son amélioration et son avenir

Parmi les questions susceptibles d'agiter longtemps le monde agricole, il en est une qui a beaucoup fait parler d'elle, mais qui semble sommeiller en ce moment : c'est la question du mouton. Il y a quelques années à peine, la France produisait encore assez de bêtes ovines pour se suffire à elle-même, et le cultivateur y trouvait une sérieuse rémunération ; mais une baisse énorme étant survenue vers 1883 sur le prix des viandes, la plus grande partie des éleveurs, convaincus par la réalité que le métier ne valait pas la peine d'être continué, abandonnèrent ou restreignirent leurs bergeries.

Cette crise ne pouvait durer, par la bonne raison qu'une marchandise comme la viande ne saurait rester longtemps avilie ; parce que si les exigences de la consommation peuvent fléchir pendant une courte période, elles ne tardent pas à devenir plus grandes sous l'effet de causes économiques toujours invariables.

Lorsque les entrepreneurs s'aperçurent que l'opération redevenait fructueuse, ils ne trouvèrent plus assez de brebis sous leurs mains : l'habitude de faire des élèves était perdue pour la France. Or, comme le mouton ne pousse pas aussi vite que l'herbe, il fallut laisser la combinaison aux importateurs étrangers, qui, trouvant une bonne affaire à exploiter, expédièrent alors sans plus tarder sur Paris de nombreux troupeaux venus d'Allemagne, de Hongrie et de Russie ; toutes ces bêtes étaient, et sont encore, des métis mérinos de haut rendement. L'invasion, en grossissant, se fit systématique, et, comme notre frontière de France fut à diverses reprises fermée aux moutons vivants, la Plata et l'Australie se mirent de la partie et s'organisèrent afin de nous envoyer leurs moutons gelés, et l'Allemagne, de son côté, nous les apporta régulièrement dans des wagons réfrigérants.

Que faire en cet état de choses ? Barrer la route à l'exportation ? Mais le mouton, déjà considéré comme une viande de luxe, pouvait subir de ce seul fait une nouvelle hausse que le consommateur aurait difficilement supportée. C'est à ce moment que l'on pensa de dire à l'agriculture française : « Mais faites-nous donc du mouton. » La demande était plus facile à faire que la réponse, et nos marchés de La Villette continuent à ne trouver à leur disposition que la moitié de ce qu'il leur faudrait pour répondre à la vente journalière.

On ne saurait nier qu'il existe depuis plusieurs années une question du mouton, question d'un ordre supérieur pour la fortune publique et celle des éleveurs. Puisque le débouché est assuré, au lieu de laisser la France tourner désespérément les yeux vers l'est, pourquoi ne pas organiser nos bergeries en vue de fournir des marchés tout prêts à prendre nos produits ?

1

L'Algérie n'est pas loin de posséder dix millions de bêtes ovines; la Tunisie, avec ses parcours, devrait en montrer au moins le quart, et l'une et l'autre pourraient en nourrir davantage si l'agriculture était en pleine possession de ses moyens. Trois variétés principales s'y font remarquer, qui, classées par ordre d'importance, sont l'africaine, la barbarine et une troisième venue d'un croisement avec le mérinos. Ces races, à nez busqué, à tête forte ornée de très grosses cornes se développant le plus souvent en spirale, mais qui en montrent parfois quatre, dont deux rabattues et les deux autres dressées en l'air, sont d'excellentes marcheuses et répondent admirablement aux exigences d'un climat qui les tient constamment en route. Elles se distinguent encore par leur laine grossière, rarement blanche, presque toujours d'un roux ardent, cependant quelquefois tachée de noir. Ces bêtes ont une taille variant entre 0^m70 et 0^m80 de hauteur et elles peuvent facilement donner, lorsqu'on les pousse à la nourriture, de vingt à vingt-cinq kilos de viande nette.

Les moutons barbarins, dont les caractères sont à peu près les mêmes que pour les précédents, ne prennent ce nom, du moins dans le commerce, que lorsqu'ils montrent une queue d'un volume étrange, sorte de poche triangulaire où s'accumulent, dit-on, des réserves de graisse en prévision des jours de disette. Ce magasin, sans doute très utile dans l'extrême-sud où les gras pâturages sont inconnus, n'a aucune chance d'être apprécié à Paris, pas plus que sur tout autre marché de province.

Tout en reconnaissant que les troupeaux expédiés en France manquent d'uniformité, un air de famille, aisément reconnaissable, les distingue néanmoins d'une façon assez significative au milieu de tous les autres. Les premiers envois du printemps sont presque toujours médiocres, mais il est juste de reconnaître que ceux qui suivent valent généralement mieux. Parmi ces derniers l'on rencontre parfois des sujets recouverts d'une meilleure laine, moins mêlée de poils, moins rigide et plus fine. Ces africains, dont les toisons sont fort différentes et d'une valeur très inégale, ne peuvent être que le résultat produit par les derniers effets du voisinage des anciennes bergeries de Géryville ou de Ben-Chicao; à moins que

leurs possesseurs n'aient suivi les conseils de celle de Moudjebour et adopté ses béliers.

Tout ce qui pouvait être dit de sensé, de raisonnable et de pratique a été dit par des spécialistes agronomes et zootechniciens chargés d'étudier cette importante question. Baudement, Moll et Bernis furent les premiers à donner leur avis sur les moyens à employer pour améliorer le mouton algérien. Magne, un peu plus tard, a également parlé du bétail algérien, mais, plus hygiéniste que zootechnicien, il n'est pas arrivé à avoir des idées bien précises sur ce sujet. Après lui, M. Tisserand, alors placé à la tête des domaines agricoles de la Liste civile, approfondit à son tour la question du mouton africain, sur lequel, du reste, il publia, dans le *Moniteur officiel*, une très importante et très intéressante étude. Depuis 1888, divers écrivains algériens d'une compétence indiscutable, faisant autorité, et parmi lesquels il faut citer MM. Bonzom, publiciste agricole d'un mérite exceptionnel; Couput, agronome de haute valeur, directeur de la bergerie nationale de Moudjebour; Ch. Rivière, le très distingué président de la Société d'agriculture d'Alger; le Dr Marès, Brioux, Rimbart, Martinet, Bonnefoy et plusieurs autres publicistes distingués, ont donné, principalement dans *l'Algérie agricole*, toute une longue suite d'intéressants travaux sur le mouton algérien, après lesquels il semblait que peu de choses restât à dire.

M. H.-V. de Lancey, au retour de son second voyage d'exploration et d'études à travers l'Algérie et la Tunisie, exécuté en 1890, a publié sur le mouton algérien une série d'articles du plus grand intérêt.

Par une décision ministérielle du 21 mars 1892, M. Viger, député, membre du Conseil supérieur de l'agriculture, était chargé d'une mission agricole en Algérie, ayant pour objet l'étude des diverses questions relatives à l'élevage de la race ovine indigène. Les résultats en ont été donnés dans une importante brochure parue la même année.

De son côté, M. Paul Bourde, alors directeur des Contrôles et de l'Agriculture en Tunisie, fournissait, dans un rapport très documenté adressé à M. Rouvier, résident général, tous les détails concernant l'élevage du mouton en Tunisie.

Hier encore, la Direction de l'agriculture en Tunisie publiait dans son bulletin trimestriel une savante étude de notre maître à tous, le professeur de zootechnie M. Sanson.

La cause devrait donc être gagnée : il n'en est rien cependant; les cultures industrielles, la vigne principalement, ont absorbé la majeure partie des capitaux, et presque tous les efforts de la colonisation européenne se sont concentrés sur elle. L'élevage est donc resté presque tout entier dans les mains des indigènes; aussi tous les

écrivains qui viennent d'être cités plus haut sont-ils unanimes à déclarer que notre production est insuffisante comme qualité et comme quantité.

La sagesse commande d'accepter les situations telles qu'on les trouve, et l'expérience ne cherche à les modifier qu'à l'aide de moyens pratiques à la portée de ceux qui sont appelés à les appliquer. C'est pourquoi il n'est pas inopportun de s'adresser à la population arabe et d'essayer de lui prouver que, sans toucher à ses anciennes habitudes, sans augmenter le travail du pasteur, sans porter atteinte à cette liberté de se mouvoir sans cesse qui est le propre des nomades, elle peut facilement améliorer la laine des troupeaux qui sont sa plus grande richesse et augmenter en même temps le poids de la viande.

II

Mais dans ces moyens, quels seront les plus efficaces pour donner aux troupeaux en général, et en particulier à ceux des indigènes, les qualités de laine et de viande destinées à les faire rechercher sur les marchés de la métropole? Tous les hommes compétents en la matière indiquent parmi les principaux : le croisement judicieusement conduit; le choix des brebis et des béliers; une castration mieux faite sur tous les mâles restant dans le troupeau; enfin, une nourriture et des abreuvoirs mieux assurés.

Croisement. — Si l'on en croyait la tradition et les deux vers suivants, qui vantent la beauté de certaines brebis, laineuses jusqu'aux yeux et jusqu'aux ongles :

Techouf, choufet el hama,

Ou temchy, mechit el haïtama

(Elle voit comme le liéou, elle marche comme la tortue)

on pourrait s'étonner davantage de ne pas trouver en Afrique de plus lourdes et plus fines toisons sur le dos des moutons, puisque la science et la tradition s'accordent à répéter que le célèbre mérinos a passé par là, s'il n'y a pris naissance; comment expliquer après cela de ne pas rencontrer dans tout le Sahara des traces plus nombreuses de son passage?

La science, principalement par la voix du professeur Sanson, donne aux Maures le bénéfice d'avoir fait passer cette race somptueuse des rivages africains dans les plaines de l'Espagne, où elle a pris plus de valeur sans beaucoup changer de climat et de régime. Ce fait historique donne donc le droit de penser que la terre africaine serait encore favorable au mérinos.

Mague, dans un alinéa qui a gardé toute son actualité, dit : « L'apathie des Arabes est la cause de l'infériorité des laines barbaresques; le mélange dans le même troupeau de brebis presque irré-

« prochables et de béliers très défectueux a produit ces moutons
« dont le corps est couvert en partie de laine passable et en partie
« de véritable crin, ou de laine et de jarre mêlées à peu près en
« quantités égales sur toute l'étendue de la toison. »

Le croisement conduit avec précaution est seul capable de modifier avec avantage ce déplorable état de choses. Du reste, une expérience, très chèrement payée d'ailleurs, a suffisamment prouvé que les seules améliorateurs possibles de la race africaine ne peuvent être que des mérinos de taille moyenne, déjà faits à la transhumance. M. Sanson conseille de les demander à quelques habiles éleveurs des environs d'Arles. D'autres voudraient les voir pris à la vieille Castille, ou au royaume de Léon. La conformation des sujets de ces provenances, leur rusticité, leur habitude de la marche et leur connaissance du soleil et du froid tour à tour ne sauraient faire perdre au mouton africain ses qualités natives, qui lui sont nécessaires sur notre sol.

Il faut bien avouer que tout cela est facile à dire et assez difficile à appliquer. Mais qui veut la fin veut bien les moyens ! Les Arabes, en cela assez semblables à beaucoup de Français, ne se décideront guère à délier les cordons de leur bourse pour acheter de bons béliers ou pour en payer la location ; ils sont méfiants et routiniers tout à la fois, et les conseils seuls, tout secs, et non accompagnés d'encouragements matériels, ne feraient pas plus d'effet sur eux que le meilleur sermon prêché en français au beau milieu du Sahara. Rien ne se fait sans argent, et celui que l'on dépenserait à leur fournir des béliers pour rien serait placé à un haut intérêt.

Les sociétés civilisatrices et de colonisation ont là un beau sujet de dépenser leur énergie et leurs ressources, et si la France doit faire le bonheur de toute une contrée malgré son mauvais vouloir, c'est par la générosité des procédés qu'on y arrivera le plus sûrement. Pour quarante ou cinquante francs, l'un dans l'autre, on peut facilement obtenir à leur point de bons béliers ordinaires. Les cheikhs et les caïds auraient, bien entendu, l'étrenne des premiers animaux distribués ; il serait assez extraordinaire que, les chefs commençant, les subordonnés ne suivissent pas. Les métis obtenus — moitié sang africain, moitié sang mérinos — serviraient, à la fin de leur deuxième année, comme reproducteurs. De leur accouplement sortiraient certainement des poitrines plus amples, des reins plus larges et une toison plus unie. Le zootechnicien Sanson, qui a étudié cette race avec sa précision habituelle, dit ceci : « Il est cer-
« tain que les mérinos algériens ont un grand avenir, et que le mieux
« est, pour notre colonie, d'en étendre le plus possible la production
« et l'exploitation. Leur viande a, en France, un débouché assuré,
« et leurs toisons ont une valeur de beaucoup supérieure à celle

« que peuvent atteindre les autres variétés ovines de l'Algérie et de « la Tunisie. »

Les obstinés adversaires de tout croisement ont prétendu que l'introduction du mérinos affaiblirait le sang des africains et les laisserait sans défense contre le climat et la disette. Les faits acquis se sont chargés de leur répondre et de leur donner tort. Il est juste, cependant, de reconnaître avec eux qu'il serait dangereux de préconiser ces fantaisies ruineuses s'exerçant, à force de gros sous, sur les rambouillets délicats, ou rêvant les races du nord pour améliorer nos moutons indigènes.

Pour éviter les maladies contagieuses que ne manqueraient pas de propager les étalons rouleurs et trouver la meilleure manière d'utiliser ces béliers, il serait facile de créer des dépôts dans chaque commune ou centre de population, dépôts naturellement proportionnés au nombre des brebis. Ces animaux, abrités sous un gourbi, seraient facilement surveillés par un fonctionnaire du contrôle, qui aurait encore à les faire nourrir un peu mieux que les autres afin de les tenir en état de soutenir la lutte. On peut se demander si, en réalité, ce serait trop charger le budget des communes que de leur faire subir de pareils sacrifices ?

III

Choix des béliers et des brebis. — Si, faute d'argent ou de volonté, l'on ne peut opérer des croisements raisonnables, il resterait à choisir, parmi les agneaux les plus laineux, les plus forts et les mieux conformés, les sujets dont on voudrait faire des étalons. Il est à supposer que les propriétaires indigènes peuvent, sans grandes difficultés, exiger cette sélection de leurs bergers; les actes passés entre ces deux parties contractantes montrent qu'il se rencontre en assez grande quantité des bergers experts et suffisamment sûrs.

Les Arabes savent maintenant que pour espérer vendre, il faut offrir une marchandise marchande. Pour arriver à ce résultat, ils devront songer aux pères afin de produire de beaux rejetons. Quant aux vieilles brebis fatiguées et usées, les nomades auraient tout intérêt à s'en défaire, dès la première poussée des touffes de diss et d'alfa; plus tard, ces bêtes ne peuvent plus profiter et deviennent des bouches inutiles. Les malades et les affaiblis devraient être supprimés sans retard, car ils sont toujours nuisibles à une troupe journalièrement en marche. Pourquoi, encore, ne pas sacrifier tout de suite, au lieu de les laisser mourir d'épuisement, les agneaux mal venus, insuffisants et condamnés d'avance à végéter? Il est bien inutile, comme on le fait souvent, d'attendre pour les exécuter la période de la disette, le *bedrouma*. Une chose est certaine en élevage: c'est qu'il vaut mieux posséder moins d'animaux, mais les avoir plus lourds.

Dix sujets débiles et amaigris ne vaudront jamais trois bêtes fleuries d'embonpoint, saines du poumon et résistantes à la fatigue. Il est inutile d'insister sur ce point.

IV

Castration. — Il est urgent que les bergers indigènes soient enfin amenés à considérer la castration bien faite comme essentielle au point de vue des résultats. Jusqu'à ce jour, l'Arabe a usé du bistournage de préférence à toute autre manière de châtrer; il le pratique même un peu tard, soit par habitude invétérée, soit qu'il pense de cette façon laisser aux agneaux plus de vigueur pour suivre leur mère et supporter de plus longs parcours.

Cette opération, quoique non sanglante, est, malgré tout, fort douloureuse et fait maigrir les animaux; elle offre encore le côté fâcheux qu'elle laisse souvent les moutons plus ou moins bien bistournés; ils gardent ainsi beaucoup trop de nature dont le plus clair résultat est de leur alourdir la tête. Certaines d'entre elles, pesées à La Villette, ont donné sur la balance plus de douze livres. Cette mauvaise pratique exagère aussi l'épaisseur du cou au détriment des reins et des gigots, si estimés lorsqu'ils montrent de l'ampleur.

Si les bergers enlevaient tout à fait les testicules, soit par arrachement ou torsion, après une simple incision aux bourses, soit, de préférence, par le fouettage qui consiste à lier sous le ventre la masse entière afin de barrer le cours du sang et arrêter de la sorte la vie de l'organe, il n'est pas douteux qu'ils obtiendraient d'emblée une meilleure conformation. Leurs moutons n'auraient plus ce dos de mulet et cet allongement du corps qui les fait, de loin, ressembler à des chèvres pendues à l'étalage des boucheries. C'est du reste l'opinion formulée par tous les moutonniers de Paris sur ces divers points.

Il faudrait donc châtrer tous les mâles à six mois au plus tard et ne réserver que les reproducteurs; car lorsqu'il reste trop de béliers dans un troupeau, si des agneaux mal bistournés sont encore soumis aux brûlants désirs de la lutte, il y aura bataille entre les premiers et les seconds, qui se consumeront en d'inutiles ardeurs. Les bergers qui conduisent nos troupeaux transhumants du sud de la France s'entendent tous à ces simples pratiques; il est à croire qu'avec un peu de patience et de l'esprit de suite on pourrait assez rapidement les introduire dans nos milieux producteurs de moutons.

V

Nourriture et abreuvoirs. — L'abondance des pluies et l'intensité de la sécheresse étant le thermomètre qui règle la nourriture des animaux, il semble qu'il n'y ait pas beaucoup à dire sur cet important sujet. Pour bon nombre de colons, elle est ou elle n'est pas. Or,

l'effrayante mortalité des troupeaux, qui atteint parfois le cinquième de l'effectif, n'a pas d'autres causes que la disette, l'impureté ou l'insuffisance des eaux.

Les maladies de foie, qui entraînent à leur suite la jaunisse, la bronchite vermineuse, l'étiisie, la cachexie, en un mot tout le sombre cortège des affections dues à la famine, expliquent ces pertes énormes que les Arabes attribuent à la fatalité d'en haut, et beaucoup d'Européens aux inexorables conditions d'un climat extrême en ses façons d'être. M. Redon, vétérinaire ayant longtemps vécu sur les hauts plateaux, a pu relever des détails fort curieux sur ces conditions d'existence jusqu'à présent inéluctables de nos nomades, grands éleveurs de moutons. Devant cet état de choses l'on s'étonne moins de ne pouvoir apporter plus vite de prompts remèdes à une semblable situation. Quelques-uns parmi nos propagateurs des bonnes méthodes, impatient d'aboutir, songent à appliquer sans plus tarder de radicales mesures et indiquent ce qui se fait couramment en Europe, où l'on prévoit, où l'on récolte, où l'on conserve et remplit d'immenses greniers pour vendre et consommer à l'heure dite.

C'est toujours un danger pour la réussite que de comparer entre elles d'aussi dissemblables situations. Ici, il serait excessif de réclamer des abris pour un bétail tous les jours en marche; serait-il plus raisonnable de conseiller des réserves de foin à des hommes qui n'ont jamais su cultiver? Peut-on, pour l'instant du moins, essayer de changer des parcours connus, consacrés par l'habitude et devenus de la sorte héréditaires? des stations familières, offrant à ces séculaires pasteurs quelques rares citernes au milieu des solitudes de la soif? Certes non! la transhumance, dirigée par les caprices d'un ciel de feu, sera éternelle comme le climat qui l'a créée.

Néanmoins, si l'homme est impuissant contre le soleil, il peut agir sur les sources, sur les puits et sur les torrents qui jettent l'eau à la mer sans aucun profit pour nos terres brûlées. La lutte à entreprendre n'est pas au-dessus de l'énergie et de l'activité de notre race française. C'est là que git le plus grand moteur de la colonisation africaine; lui seul s'imposera à ces populations réfractaires aux sentiments raffinés d'une civilisation qui marche trop vite et trop en avant. Sur ce point seulement, mais avec beaucoup de patience et quelques sacrifices en argent, on arriverait sûrement à améliorer le système pastoral et, par cela même, à diminuer les mortels inconvénients de la situation actuelle.

Si la volonté ingénieuse et puissante qui, à l'aide de puits artésiens, a su faire surgir des oasis au milieu du désert voulait encore s'exercer à créer à notre bénéfice de nouvelles stations, de nouveaux chemins et de nouveaux abreuvoirs afin de multiplier les parcours, il est aisé de se figurer quelle heureuse influence aurait sur la santé

des gens et des bêtes une eau non saumâtre et débarrassée de ces mille parasites qui infectent les organes des animaux et les font périr. Il y a certainement loin de cette coupe rafraîchissante aux lèvres desséchées de nos misérables moutons, et l'homme d'affaires, habitué aux opérations rapides, se détournera effrayé de ces entreprises à longue échéance, mais qui ont cependant la grande et belle excuse d'être nationales. Comme il serait facile de lui opposer, à cet homme du moment, ces nombreux millions gaspillés ailleurs et jetés dans de sottises spéculations dont seulement quelques habiles, peu scrupuleux, retirent les scandaleux bénéfices ! Combien de ces millions, à jamais perdus, auraient trouvé ici leur emploi pour la gloire et la prospérité de nos deux belles colonies !

Il est inutile de multiplier le nombre des têtes dans un troupeau ; afin de ne point perdre une nourriture généralement assez rare, il est bien préférable d'en faire exclusivement profiter les sujets capables de la transformer rapidement en viande et en graisse. Mais avant d'aller plus loin, il est prudent de se demander si les pâturages laissés au régime de la transhumance sont actuellement aussi vastes que dans le passé ? Beaucoup de forêts et de petits sous-bois où les troupeaux pouvaient pâturer à leur guise ont été rigoureusement mis en défens. Certaines grandes concessions n'ont-elles pas, de même, restreint le domaine du pasteur ? et la quantité de nourriture abandonnée jadis aux moutons ne s'est-elle pas amoindrie dans une large proportion ? Plusieurs moutonniers, placés pour être bien renseignés, affirment que les pâturages ont été, de ce fait, réduits d'une notable façon. Puisque toute chose, en Afrique, est ordonnée par l'administration, pourquoi ne pas user d'une large mais compréhensible tolérance à cet égard ? Le problème consiste, en premier lieu, à ne pas léser les colons, ensuite à savoir sauvegarder nos richesses forestières, tout en ne décourageant pas les bergers, juste au moment où leurs produits sont le plus demandés. Tous les forestiers savent très bien que le mouton, par sa nature et ses goûts, ne peut commettre en forêt les dégâts dont les chèvres sont coutumières. Le mouton, chacun sait cela, broute à ras de terre ; il suffirait donc de lui interdire les plantations les plus récentes.

VI

Mais, pour le cultivateur sédentaire, la méthode capable de faire de beaux moutons est plus compliquée ; elle sera calculée selon la fertilité de son sol et les provisions qu'il peut emmagasiner. Evidemment, chez lui l'engraissement exigera des frais que le nomade ne connaît pas. Cependant, s'il veut préparer des moutons pour l'hiver, il y trouvera incontestablement de grands avantages : c'est la saison où Paris et les centres peuplés paient la viande le plus cher. Déjà

quelques colons bien outillés se livrent à cette fructueuse opération pour la consommation de Tunis et des villes du littoral; lorsque les moyens dont ils disposent seront devenus plus puissants et plus sûrs, ils auront intérêt à augmenter leurs bergeries en vue de fournir la métropole.

A cet effet, ils pourront choisir dans les troupeaux des nomades les sujets les plus propres à prendre rapidement du poids, et achever à leur profit ce que le berger arabe avait commencé. Des routes et des voies ferrées multipliées et prolongées chaque jour, rapprochant de plus en plus les centres commerciaux, et dans un avenir prochain la rapidité des échanges et des transports maritimes, mieux compris, modifieront, sans aucun doute, le fatalisme de nos plaines et de nos plateaux; ils y exciteront le travail, y transformeront des coutumes plusieurs fois séculaires, et de cette nouvelle direction des choses de l'Afrique française, de cette profonde et féconde pénétration des idées et du génie européen, l'Arabe étonné dira : Dieu l'a ainsi voulu!

VII

Le mouton africain sur les marchés français. — Le convaincu et hardi chroniqueur du journal *l'Acclimatation*, M. G. de Lancey, a souvent fait la comparaison du mouton allemand, qui fournit les marchés français, avec notre mouton africain qui devrait le remplacer à l'étal, et il assure que le consommateur ne perdrait pas au change: « Le mouton algérien, dit-il, fait aussi bonne figure sur le gril et à la broche que le mouton allemand; j'en parle sciemment, et, je vous certifie, je l'ai vérifié maintes et maintes fois. » Ces paroles n'ont pas été contredites, et actuellement les africains, qui sont encore loin de leur perfection, exposés sur le marché de La Villette, valent de quinze à dix-sept sous la livre, poids net. Le chiffre vaut la peine d'être regardé et retenu: il y a quelques années, leur viande se vendait seulement douze à treize sous; le progrès est donc évident, et ils trouvent aisément des acheteurs. Il leur arrive parfois d'atteindre le prix de dix-neuf sous, quand la bande est uniforme et qu'elle ne contient pas de moutons trop médiocres qui déprécient toujours l'ensemble. Plus d'une fois à La Villette, lorsqu'il s'est présenté quelques lots d'africains possédant le degré d'amélioration qu'ils devraient tous avoir, on n'a jamais hésité à les payer trois sous seulement de moins que nos meilleures races françaises. Sur les marchés de Boufarik et de Maison-Carrée, les moutons se paient le plus souvent de 25 à 26 fr., prix qui semblerait trop fort, mais qui s'explique par ce fait que le mouton renchérit chaque fois qu'il change de mains et se rapproche du port d'embarquement.

A quels frais sera soumis un mouton avant d'arriver sur le marché de La Villette? 2 fr. 50 à 3 fr. pour aller à Marseille; 3 fr. 50 de

Marseille à Paris. En comptant le droit d'abri, le placement et les autres soins, il ne sera pas loin d'avoir coûté de 7 fr. 25 à 7 fr. 50. Cette dépense ajoutée à son prix d'achat, le mouton reviendra à son expéditeur à 32 fr. 50; s'il peut donner de 35 à 40 livres de viande nette, à dix-huit ou dix-neuf sous, il vaudra pour la boucherie en gros 31 fr. 50 ou 33 fr. 25, auxquels viendront s'ajouter 1 fr. 90 à 2 fr. pour la peau, et 1 fr. 50 d'abats, de sang et d'intestins. La valeur de notre mouton, pendu à la cheville, sera donc de 35 fr. à 36 fr. 50.

En supposant que cet écart soit toujours vrai, et en défalquant les pertes possibles, estimées du 3 au 5 % au maximum, il n'en reste pas moins acquis que l'opération donnerait encore de beaux bénéfices à l'expéditeur. Si le calcul était fait sur 100 moutons, on aurait la différence entre 3.250 et 3.675 fr., dont il faudrait défalquer de 97 fr. 50 à 162 fr. 50 pour les pertes probables, plus 35 fr. de commission. Il resterait 425 fr. moins 132 ou 195 fr. 50, soit, en poche, 227 fr. 50 à 292 fr. 50 de bénéfices nets.

Voici seulement les résultats de la spéculation des expéditionnaires, gens de seconde main, parfois de troisième. Ces intermédiaires ont des intérêts qu'il est inutile de discuter dans cet exposé; le point essentiel de cette étude est de démontrer que le producteur et l'indigène ont le droit de voir augmenter le prix de leurs moutons en raison de l'augmentation des cours et des demandes plus nombreuses du commerce. On ne peut certainement mettre en doute que les frais d'étape depuis la frontière jusqu'au littoral ne doublent le prix du mouton. En effet, personne, dans le monde des affaires, n'ignore que des Arabes acheteurs et commissionnés par les intermédiaires vont chaque année chez les producteurs nomades faire de nombreuses acquisitions de bêtes qu'ils dirigent et soignent pendant le long trajet qui doit les amener au point d'embarquement. Ils ont à leur assurer durant ce temps des haltes sûres, de l'eau et la nourriture. Ces animaux passent donc, en réalité, par trois mains avant d'être livrés au consommateur.

Lorsque le réseau des routes qui sillonnent la Tunisie sera plus complet et muni de haltes approvisionnées, lorsque nos chemins de fer pénétreront plus avant dans l'intérieur, il sera facile aux Arabes propriétaires de troupeaux d'éviter ces coûteux intermédiaires, de choisir et d'envoyer directement eux-mêmes leurs moutons sur les marchés. Ils obtiendraient ainsi des résultats bien meilleurs, car il paraît de toute justice que l'éleveur et l'engraisseur de moutons retirent enfin quelques profits de leurs opérations, lorsque les intermédiaires en font toujours dans une bien plus large proportion.

La toison d'un africain tordu vaut en général de 2 fr. 50 à 3 fr., prix courant du marché; il faut donc encore ajouter ce prix à la valeur marchande du mouton. La laine fournie par cette dépouille

est nerveuse, même résistante, et, mêlée à des laines plus fines, elle se prête fort bien à la confection des étoffes de fantaisie. Lorsqu'elle offrira en mélange celle du mérinos, son prix pourra bien monter du simple au double, puisque la peau et la toison du mérinos pur se vendent entre 8 et 12 francs; il suffirait de l'en faire approcher pour lui donner cette plus-value. Cependant, afin d'assurer à la laine une valeur régulière, il serait urgent que les indigènes ou les importateurs voulussent bien abandonner la déplorable habitude qu'ils ont d'imprimer sur le dos de leurs moutons cette marque augoudron qui détériore la peau et lui fait perdre de 25 à 30 centimes au moins. Leur fendre ou leur rogner l'oreille suffirait largement.

Presque jamais la fressure du mouton africain n'est perdue, le foie restant très frais, à de rares exceptions. Le poumon, néanmoins, montre assez souvent les marques laissées par une bronchite plus ou moins bien guérie.

Comme le mouton africain arrive vivant à Paris, il livre tout à la fois sa viande et sa dépouille; il ne condamne pas, à l'exemple des moutons gelés d'Allemagne et de la Plata, des centaines de travailleurs au chômage. Il a de plus un très grand avantage sur ses camarades de l'Europe: il n'est jamais charbonneux; par cela même il est absolument salubre. La *menrara* n'est pas le charbon, malgré que cette maladie ait été souvent confondue avec celui-ci; ce n'est en réalité qu'une affection contractée dans l'abondance des pâturages printaniers et la succulence des plantes aromatiques.

Il y a des races, dit M. Nocard, « qui possèdent une immunité « naturelle contre le charbon. La race des moutons algériens en est « le type. Les animaux résistent même aux inoculations charbon-
« nenses du laboratoire, pourvu qu'elles ne soient pas pratiquées
« dans des conditions exceptionnelles de gravité. C'est M. Chauveau
« qui le premier a constaté ce fait aussi curieux qu'inattendu ». Seule la clavelée, du reste assez bénigne sur le littoral, est à craindre par le contact de ces moutons avec nos moutons français. A conjurer ce péril, la police sanitaire, pratiquée avec soin sur les deux rives de la Méditerranée, suffira bien.

Si elles le voulaient, la Tunisie et l'Algérie pourraient expédier en France deux millions de moutons chaque année (peut-être trois et plus); elles recevraient, en échange de ces envois, la grosse somme de 80.000.000 de francs, laines comprises. L'Algérie à elle seule, en 1894, a fourni à l'exportation 1.427.331 têtes, d'une valeur d'environ 60 millions de francs, et 8.486.200 kilos de laine ayant rendu 17 millions de francs. Relativement à la somme totale des exportations, l'espèce ovine apporte pour son compte particulier le beau chiffre total de 77 millions. Il serait bien extraordinaire qu'il ne se trouvât pas dans un aussi grand nombre d'animaux quelques

sujets d'élite dignes de faire souche ou capables de s'accoupler heureusement avec des étalons sortis d'une race plus perfectionnée.

Que ceux des lecteurs de la *Revue Tunisienne* qui seraient tentés de conclure à l'exagération de ces chiffres le sachent : la seule ville de Paris consomme par semaine 40.000 moutons, et l'élevage français, dans sa pleine production, ne peut lui fournir que 20.000 têtes au plus ; l'excédent est demandé, en grande partie, à l'étranger ; l'Algérie n'y figure que pour un chiffre très minime. Comme on le voit, la marge est grande. Aux éleveurs tunisiens de contribuer, pour une large part, à la remplir.

En somme, c'est au gouvernement, aux contrôles civils, aux chambres d'agriculture et aux associations africaines de toute nature à poursuivre obstinément, dans un but d'utilité publique, l'amélioration du mouton africain. Les Arabes eux-mêmes, s'ils le veulent, peuvent rendre un signalé service à leurs tribus nomades autant qu'aux sédentaires du littoral.

F.-V. DELÉCRAZ.

Tunis, le 30 juillet 1898.



LA PSYCHOLOGIE DE LA FEMME ARABE

LA PUDEUR

« Il faut que les femmes se comportent avec la décence convenable et que les maris aient sur elles la prééminence. »

(*Coran*, chap. II, v. 228.)

Est-ce tant la jalousie du maître, la férocité pour l'amour unique, ou la délicatesse exquise d'une inconsciente gêne pudique en présence de l'homme autre que le mari, qui tient toujours tremblante et apeurée la musulmane à la pensée de se montrer à visage découvert à des êtres d'un sexe différent, quand ils sont étrangers à la maison ? Les Arabes d'un rang social élevé gardent pour leur femme toute la pureté d'une confiance sans bornes et abandonnent aux Turcs de jadis le cimetière qui venge d'un seul regard (outrageant pour l'honneur du mari !) quand les traits de la favorite sont souillés par les yeux mêmes qui l'admirent. Avec l'assimilation européenne qui fait d'eux des fonctionnaires, les descendants des Maures s'enlisent dans la vulgarité de l'esprit bourgeois et perdent tout le panache romantique de leurs aïeux, sublimes, dans leur haine vengeresse, quand ils sont Othello.

Dans un ensemble de mœurs, dans une accoutumance d'attitudes, dans une habitude de gestes, se définit la pudeur des différents peuples, variable à l'infini, depuis le bon ton de la société française de l'ancien régime, jusqu'au *cant* britannique un peu hautain. Il n'est pas plus ridicule d'éviter de montrer le visage sans voile que de s'effaroucher d'une jupe trop relevée ou d'un corsage trop échancré. D'ailleurs, ces générales banalités ne doivent pas être le propre d'une recherche spéciale et j'aime mieux dire mon impression personnelle du contact des femmes, approchées dans certains milieux musulmans où domine une excellente éducation orientale. La pudeur exagérée entraîne à une timidité extrême, et l'esprit abandonne la plus grosse partie de ses avantages, paralysé par une honte insurmontable qui arrête l'élan primesautier de la pensée, sans lequel il n'est pas de conversation, de réparties vives, de brillantes manifestations extérieures de l'intelligence. Pour des observateurs superficiels (le nombre en est toujours grand), il était aisé d'assimiler à une profonde sottise ce manque, chez la femme arabe, d'aisance, de grâce frivole et légère que nous aimons tant chez la femme moderne.

La présence inaccoutumée au foyer, de l'homme étranger à la famille, est une souffrance aiguë pour la femme habituée au facile commerce des siens et des serviteurs, heureuse seulement de la compagnie du mari qui apporte avec lui l'air du monde extérieur, auquel elle ne participe pas. Les occasions sont rares de l'intrusion de l'homme dans la maison musulmane. L'intervention indispensable du médecin dans les circonstances critiques de la vie explique seule les efforts accomplis pour vaincre cette répugnance, pour excuser cette infraction aux coutumes et à la religion.

Cette pudeur est de victoire difficile : sa capitulation exige des avances nombreuses et une perfection de tact et de délicatesse toute européenne. Il faut comprendre avant de blâmer et chercher à triompher par une énergie lente et une persuasion douce. Heurter de front des convictions fortement enracinées est une manœuvre impertinente et inutile. J'ai eu l'occasion de surprendre la résistance de la femme aux désirs du mari lui-même souhaitant la venue du médecin, que repoussait la pudeur de la maîtresse de maison. Maîtresse de maison ne me semble pas une métaphore : l'état psychique de colère et d'indignation que la seule pensée de la présence de l'homme éveille, excuse l'expression. N'est-elle pas maîtresse de maison, cette femme qui ne se croit pas une esclave qu'on force à l'exécution d'ordres qui lui répugnent ?

Sa souffrance morale, comme physique, en cette occurrence, n'est pas feinte. J'en veux pour témoignage l'anecdote à moi contée par un homme de grande intelligence, Algérien d'origine, très ouvert à notre civilisation et très versé dans notre littérature, connaissant notre vie et nos mœurs, tolérant chez lui et admirable exemple du bon tyran. Certain de ses amis, très lié avec sa famille, président du tribunal de la ville depuis trente ans et toujours en contact avec ce musulman de haut mérite, lui demanda un jour, avant sa rentrée en France, d'être présenté à sa mère, personne d'un âge avancé et très connue, même des Français, par son esprit distingué. L'Arabe, en grand seigneur, accepta avec courtoisie, mais sous la réserve de l'agrément de sa mère, dont la volonté, disait-il, devait être, avant tout, respectée ; mais il insista d'une façon toute particulière auprès d'elle, à cause de la haute personnalité du visiteur et du motif spécial de son départ prochain. L'aïeule déclara qu'elle ferait le sacrifice de sa pudeur de musulmane, qu'elle consentirait à une exception en faveur de ce Français, pour la raison qu'il était l'ami de son fils. Ce qui mettait un grand prix à cette faveur, c'est que le chrétien qui en était l'objet était le seul qu'elle eût jamais reçu depuis soixante-dix ans. Le jour fixé pour cette visite, devenue une solennité par sa rareté inattendue, vint ; le juge mit à présenter ses devoirs à cette femme toute la correction désirable ; malgré cela, quelques minutes s'écoa-

laient à peine que l'ancêtre, autour de laquelle toute la famille s'était groupée, s'évanouissait subitement dans les bras de ses enfants. L'émotion avait été trop violente : sans reproche, comme sans fausse honte, elle se l'expliquait elle-même par la singulière impression causée par un fait trop inaccoutumé ; c'était le bouleversement subit de son existence quotidienne produisant une sorte de crise de sensibilité pudique.

Je ne puis supposer dans cette syncope soudaine une supercherie indigne d'une femme de grand âge, point neurasthénique sans doute, et peu familière avec les vapeurs chères aux femmes de jadis.

*
* *

Pour les Français, dont le caractère inspire la confiance, pour le médecin surtout, admis dans l'intérieur des familles arabes, il y a un charme très pénétrant à assister au développement de la grâce coquette de la musulmane, sans cesse préoccupée de défendre son intimité, un peu violée par l'intrusion de l'étranger. Ces femmes ont un sens maternel exquis assez puissant pour vaincre toute répugnance, toute révolte de pudeur quand la vie des enfants est menacée d'un péril sérieux. Attentives, douces, patientes, assises à l'orientale sur le lit même où repose le petit garçonnet ou la gentille fillette qui souffre, elles laissent leurs traits exposés à nos regards de médecins, tout préoccupés certes par l'unique examen du malade. Leurs yeux noirs, profonds, s'éclairent d'une flamme brillante d'amour : ils se fixent sur nous avec ténacité pour s'enfoncer, avec l'angoisse qui interroge, au plus loin de notre âme. L'enfant c'est le seul univers : disparaisse plutôt le monde entier ! Sa seule révolte contre le destin, pour cette femme dont l'attente calme et sans lutte constitue toute l'existence, c'est de triompher de la fatalité pour sauver de la mort l'être mille fois adoré. Et dans l'ampleur du vêtement léger, aux tuniques éclatantes de tonalités brutales, qui ne s'adoucissent que par la blancheur mate du visage, le corps admirablement souple se penche avec anxiété sur le visage du bébé, écartant les importunes mouches d'un mouvement lent d'éventail. La chemise s'entr'ouvre sur la gorge opulente, le bras apparaît finement sculpté et les jambes se perdent dans les fouillis de la culotte blanche qui laisse sans regret échapper le pied nu, aux ongles crûment teints de henné, seul voile que la pudeur réclame à cet endroit ! Et d'ailleurs, si plus tard, l'enfant guéri, la mère plus calme, reprise à son émotion, vous reçoit encore, son voile épais vous cachera le trouble d'autrefois, mais vous verrez toujours l'enfant assis sur les cuisses de sa mère et deux petits pieds sans babouches se confondant dans leur blancheur avec le pied plus volontaire et plus nerveux de la femme. Certes, un étranger, même très familier dans une maison française, assisterait difficilement à

pareille scène d'intimité : des chevilles ainsi montrées, libres dans une pantoufle, seraient plutôt un manque de convenance. Le ridicule est-il en Orient ou en Occident ? Par ces temps de sports outranciers, la pudeur se transforme, à la façon des civilisations qui changent avec les phases sociales : la jupe courte, inélégante, des *cyclegirls*, qui laisse apercevoir le bas de la jambe et le mollet au bas bien tiré, est maintenant plus inesthétique qu'immorale.

Mais, me dit-on, à quoi bon prouver le caractère conventionnel de la pudeur, admis de tous ? Evidemment, c'est travail sans intérêt et sans difficulté ; mais je veux tirer de cette vérité un corollaire applicable à l'Islam, où on tient aux principes religieux et sociaux les plus artificiels, les plus factices dans leur banalité, parce qu'il s'attache un discrédit déshonorant à leur violation trop brutale. Ce peuple tient à ses traditions. Devons-nous leur en faire un crime, nous qui détruisons si aisément les anciennes coutumes ? Les femmes arabes ont une pudeur spéciale à laquelle elles attachent plus de prix que leurs maris eux-mêmes. Elle s'exerce dans toute son exagération même vis-à-vis des femmes françaises. Ingénument, elles demandent à leurs visiteuses européennes les détails les plus secrets de leur élégance : le froufrou troublant et suggestif des jupes de soie égare leur simplicité native. Leurs habitudes de toilette primitive s'étonnent aux complications surprenantes du vêtement féminin moderne. Mais elles conservent une réserve inquiète, elles veulent satisfaire leur curiosité sans livrer le secret de l'âme arabe, gardée intacte et pure, depuis des siècles, dans l'isolement du gynécée.

Dans la vie contemporaine des grandes villes d'Orient, la femme arabe entre nécessairement en contact avec la civilisation ambiante, mais elle ne laisse pas aisément franchir le rempart qui la défend des indiscrettes incursions dans sa vie intime. Dans la rue, on n'aperçoit que des femmes au visage soigneusement caché ; le voile noir se divise en deux parties : l'une descend sur le front jusqu'aux sourcils, l'autre monte du menton, passe sur la bouche, se plaque sur la saillie du nez et gagne la paupière inférieure : le reflet des yeux seul apparait, encore plus sombre et plus noir que le voile lui-même. La patriotenne sort peu à pied. Des voitures aux stores rouges hermétiquement baissés circulent sur les avenues et les boulevards de Tunis, dans les rues larges de la ville arabe, surtout sillonnée de ruelles étroites : elles mènent au hammam ou en visite des femmes jeunes ou vieilles, belles ou laides, mais toutes indistinctement à l'abri des regards d'indiscrette hardiesse.

Pour échapper à la vue des hommes, elles s'ingénient à mille précautions dans la vie de chaque jour : les voiles, les grands foulards

descendant de la tête jusqu'au ventre, les voitures aux stores baissés, tout cela ne sullit pas ; dans beaucoup de maisons, il existe des tours spéciaux, sorte de tambour en bois qui pivote sur son axe et qui, ouvert sur certain point de sa circonférence, permet de communiquer de l'intérieur avec les gens du dehors, pour prendre ou passer les provisions et autres menus objets sans risque d'être vu. Les fenêtres, les balcons sont parés d'un fin grillage en bois, les jalousies (mot si bien adapté à la cause et à l'usage de la chose) qui permettent de tout apercevoir de la maison, sans que les promeneurs et les passants se doutent de la présence derrière elles d'un être humain. D'ailleurs, les Arabes mettent une grande discrétion les uns vis-à-vis des autres, dans leurs rapports avec les femmes : les seuls parents très directs, père, oncles, frères, en dehors du mari, peuvent se rencontrer avec elles, sans entraves, dans une maison. Les simples amis se tiennent à l'écart, ils ne franchissent jamais le seuil sans une permission expresse ; leur domicile est plus sacré que le nôtre. Le Coran prescrit cette attitude réservée :

27. — « O croyants ! n'entrez pas dans une maison étrangère sans « demander la permission et sans saluer ceux qui l'habitent. L'hon- « nêteté l'exige, et vous ne devez pas l'oublier. »

28. — « Quand même il n'y aurait personne, n'y rentrez point « qu'on ne vous l'ait permis, et si l'on vous refuse, retournez sur vos « pas. L'équité le demande. » (Coran, chap. xxiv).

De même, quand d'aventure un chrétien est reçu chez eux, toutes les femmes, au préalable, se réfugient dans une pièce, et on n'entre que lorsque toutes les précautions sont prises. Vous ne verrez que les seules personnes qu'on voudra bien vous montrer. Dans certaines circonstances, on vous accepte dans une chambre où se trouve une femme dissimulée derrière le rideau du lit où elle est assise. On vous montre une main, un pied malade, mais la figure de la Mauresque n'apparaît pas un seul instant. Entre la musulmane et vous, existe ainsi une barrière infranchissable. Je crois être dans le vrai en disant que si cette barrière tombe quelquefois, ce ne peut être qu'en face du médecin. Quand la confiance en lui s'établit et s'accroît, grâce à un commerce un peu long, les visages féminins deviennent souriants et gracieux ; l'expression, rare sur cette figure aux traits généralement figés en présence de l'étranger, embellit leur physionomie, d'habitude fine et régulière. Le teint mat et blanc s'empourpre et s'échauffe, les yeux infiniment brillants reflètent l'intelligence vive ; surprise délicieusement agréable chez ces créatures privées, semble-t-il, d'excitants cérébraux et dont la vie psychique paraît si bornée. Lorsque le sacrifice de la pudeur conventionnelle et coutumière est fait, il est entier, quoique toujours un peu passager et momentané : ces timides se livrent dans une expansion qui

a d'autant plus de grâce qu'elle est spontanée et rare dans son éclosion. A cause même de son genre de vie et de son éducation, la femme arabe ne connaît pas les banalités mondaines, elle ignore les finesses des coquetteries savantes et précieuses où triomphent les Européennes. La perversion morale qui s'accoutume chez nous aux exigences de la pudeur, de cette pudeur minima imposée à toutes, trouve des moyens ingénieux, dans le costume, les attitudes, le geste et la parole, pour s'employer à la séduction de l'homme. C'est le flirt, souvent sans conséquence grave, c'est le marivaudage, parfois prologue à l'adultère. La corruption des mœurs s'étale au grand jour, à peine dissimulée par l'hypocrisie des convenances !

Si la femme arabe est infidèle et inconstante, je ne la crois pas dépravée ; sa pudeur est plus violente et plus intransigeante que la nôtre : peut-être se laisse-t-elle entraîner aux excès de la sensualité physique ? Mais son esprit doit rester ferme, son cœur se maintiendra inviolable, même si ses sens s'abandonnent. Sa force de séduction est simple, sa beauté plastique en fait tous les frais, si d'aventure un homme autre que son mari a pu l'apprécier. Elle vit dans la crainte de Dieu qui voit tout, auquel elle ne pourrait pas cacher les entraînements criminels de son âme : inconstante à son mari, elle serait répudiée par lui. Aussi se dissimule-t-elle humblement dans la vie pour écarter de la pensée du maître tout motif de mécontentement : elle craindrait que son esprit effleuré par le soupçon ne s'égarât aux pires agissements.

« Si la dureté et l'aversion du mari faisaient craindre à la femme
« d'être répudiée, elle doit s'efforcer de le ramener à la douceur. La
« réconciliation mutuelle est le parti le plus sage. »

(*Coran*, chap. iv, v. 127.)

Ce verset du livre sacré démontre la sujétion de la femme arabe, dont tous les actes, toutes les idées sont dominés par la conviction de la suprématie de l'homme. Les épouses sont souvent indignes, impures, méprisables : l'homme doit fréquemment se purifier de leur contact. Ne comprend-on pas la timide réserve de cette créature, libre certainement, mais constamment dominée ? Sa pudeur est le retrait de la fleur, accoutumée des douces pénombres, dont les pétales se closent blessés par une lumière trop vive : si la femme arabe aime son mari et s'abandonne sans crainte à son amour, elle se reprend aussitôt quand d'autres yeux d'homme la voient.

La polygamie, moins répandue qu'on ne croit, exceptionnelle, je le veux bien, crée cependant un psychisme particulier ; peut-être une pudique défiance, qui ne livre pas toute la personnalité, est-elle une arme de plus pour retenir auprès de soi l'homme qui demain entourera de ses soins la *rivale*. J'aurai d'ailleurs, plus tard, l'occasion d'étudier la psychologie de l'épouse arabe dans les différents milieux sociaux.

La pudeur extérieure de la musulmane, de geste et de costume, diffère beaucoup du même sentiment chez nos compatriotes. Les Européennes ont un maintien adéquat, pour ainsi dire, à leur toilette : il ne serait pas comme il faut de trop relever une jupe pour mieux laisser voir un bas de soie fin plaquant une jambe bien faite ; dans la rue, un corsage trop ouvert, une main nue ne sont pas gracieux. La musulmane prend soin surtout de dissimuler son visage : surprise sans voile, elle cherche d'un mouvement rapide à ramener précipitamment le tissu protecteur sur ses traits.

Les religieux des monastères ouverts aux seuls hommes ont coutume, pour reconnaître une femme travestie, de lui jeter par surprise entre les jambes un objet quelconque : pour l'empêcher de passer, l'homme réunit les cuisses, la femme, au contraire, les écarte : c'est habitude et résultante du costume. La robe se tend pour s'opposer à la chute d'un objet, si les cuisses s'éloignent ; l'homme, privé de cet accoutrement, agit à l'inverse dans le même but. Ces mouvements d'usage, constants et volontaires d'abord, deviennent automatiques et irréfléchis, purs réflexes. Ainsi de même, habillée à l'européenne, la femme arabe se laisserait aller au réflexe pudique, spécial et familier qui consiste à chercher à couvrir du voile, en présence d'un homme, le visage imprudemment découvert.

Ainsi, un sentiment tout moral, la pudeur, s'extériorise par un réflexe physiologique : le geste de couvrir le visage. Ces mouvements spontanés, irréfléchis, inconscients, représentent ataviquement des gestes de conservation, de défense personnelle, de protection sexuelle contre le viol, fréquent au début de la civilisation, dans les moments troublés de lutte des races : c'est l'attitude hostile des sexes vis-à-vis l'un de l'autre, se considérant en ennemis. Au point de vue psychique pur, les bases de la pudeur musulmane doivent être surtout la crainte, la timidité, la religiosité, la pusillanimité. L'isolement, la vie recluse, la séparation des sexes créent une inaccoutumance au commerce des hommes, déterminant un trouble organique intense, une gêne très douloureuse en présence d'un étranger. Telles les impressions désagréables, ou même les syncopes, des gens surpris à la vue d'une scène émouvante, querelle, rixe sanglante, plaie purulente, opération chirurgicale, accident mortel.

L'esprit peu cultivé est peu maître de soi : l'attention se fixe sans effort réactionnel. Les impressions cérébrales sont vives et promptes aux phénomènes d'inhibition : la femme arabe souffre cruellement, de corps et d'esprit, quand un étranger la regarde sans voile. La genèse de la pudeur chez la femme arabe, peu lettrée, qui ne lit pas de romans, qui ne fréquente pas les théâtres, dont les sentiments ne

sont perturbés par aucune littérature de fiction, ne peut se concevoir que par l'éducation, l'héréditaire imitation, l'exigence masculine, les préceptes moraux tirés des écritures saintes. Les traditions seules expliquent la pérennité des habitudes de réserve imposées aux femmes dans l'Islam : ce sont les usages passés de famille en famille qui ont créé une pudeur qui s'affirme, instinctive maintenant, dans une race vivant d'une même existence depuis de longs siècles. En Europe, les mœurs ont changé suivant les époques : la robe du Directoire, largement coupée sur le côté pour laisser admirer la ligne de la jambe, serait aujourd'hui fort inconvenante. Nos costumes ont suivi la variation de la mode : notre pudeur s'est modifiée dans le temps, s'accommodant du déshabillage, réputé de bon ton, au gré des caprices de l'élégance.

Tout au contraire, les musulmans, un peu à la façon des Chinois, ont gardé intacte une civilisation déjà ancienne : ils tiennent à leurs mœurs, dont ils ne pourraient s'affranchir aisément, parce qu'elles les enveloppent intimement. Ils vivent soumis aux mêmes règles morales, aux mêmes préceptes religieux que du temps de Mahomet, et leur atavisme est fort de plusieurs siècles d'origine. La pudeur chez eux est grandement ancestrale et par cela même imprègne fortement le caractère de leurs femmes, qui sont originales, personnelles, singulières entre toutes. Quels points de ressemblance ont-elles avec leurs sœurs d'Occident ?

* * *

Il est permis de se demander pour quelles raisons, de tout temps, les femmes arabes se sont dissimulé le visage derrière ce voile épais ? Est-ce la jalousie des hommes, craignant de montrer à des rivaux un visage infiniment beau et séduisant comme celui de la créature aimée, ou le sentiment de possession absolue de la femme par l'homme, qui jette une moitié de la race islamique dans la soumission, sinon dans la servitude et l'esclavage ? N'est-ce point plutôt par devoir religieux que les femmes obéissent ainsi depuis des siècles sans murmurer, ni se révolter ? Le Coran a-t-il prescrit ce détail de costume ? Les croyants, soumis aux volontés de Dieu, ont-ils accepté cette mesure rigoureuse qui flattait encore leur orgueil de prééminence masculine ? Le Coran s'exprime d'une façon très précise sur ce point du vêtement féminin :

« Ordonne aux femmes de baisser les yeux, de conserver leur pureté, et de ne montrer de leur corps que ce qui doit paraître. Qu'elles ne laissent voir leur visage qu'à leur mari, leur père, leur grand-père, leurs enfants, aux enfants de leur mari, à leurs frères, leurs neveux, leurs femmes, leurs esclaves, leurs serviteurs, excepté ceux qui ne leur sont pas d'une absolue nécessité, et aux enfants

« qui ne savent pas ce qu'on doit couvrir. Qu'elles n'agitent point les « pieds de manière à laisser apercevoir des charmes qui doivent être « voilés. » (Coran, chap. xxiv, v. 31.)

L'islamisme, comme toutes les religions, a condamné et répudié le nu. Adam et Eve étaient simplement vêtus de leur chevelure dans le Paradis terrestre, mais dès que la première femme eût goûté au fruit du mal et en fit goûter à son époux, ils s'aperçurent de leur nudité, en rougirent et songèrent à se vêtir. La pudeur qui fait rougir, qui engendre la honte, serait donc une punition ! Toutes les théologies ont combattu l'influence, toujours réputée néfaste, de la femme ; l'islamisme n'est pas seul à ravaler au second rang la compagne de l'homme. Elle représente, un peu chez tous les peuples, le péché, la tentation, la volupté sans doute fort peu agréable à la divinité. Faire vœu de chasteté, chez les Hindous, est le suprême hommage à la trinité bouddhique. Déjà, les civilisations si anciennes des Indes connurent les couvents de moines, vivant en communauté, hors la loi naturelle, sans femmes.

Les musulmans ont pensé, avec leur grand législateur Mahomet, prophète qui a révélé la loi de Dieu, que la chair est faible, que la contemplation de la beauté humaine est une tentation trop forte et que la fidélité féminine est chose fragile souvent. Ils ont voulu se défendre de succomber dans le péché : les maris ont exigé que leurs femmes, comme celles des autres, fussent voilées pour ne pas induire en faute les malheureux hommes. C'est, dans le monde moral, le protectionnisme plus sage, opposé au libre-échange trop sensuel et trop dépravé. Ainsi, la jalousie primitive et innée de l'homme, d'abord, et la religion ensuite, auraient, semble-t-il, eu la principale part dans cette mesure de coercition. Dissimuler ainsi la beauté de celle qu'on aime est, certes, plus prudent que vanter les charmes d'une épouse ou d'une maîtresse chéries, à des amis bientôt empressés de juger par eux-mêmes de la réalité d'un enthousiasme si grand.

Le texte du Coran, tout précis qu'il est, est facilement et fréquemment transgressé dans certaines occurrences, par les musulmans eux-mêmes. Les femmes des campagnes, en Tunisie, sortent et parcourent les routes sans voile ; toutefois, si d'aventure elles croisent sur une piste quelque rare voyageur, elles cherchent à dissimuler leurs traits sous l'étoffe qui leur protège la tête : cette étoffe bleue épaisse qui les habille en toute saison comme en toutes circonstances. En Egypte, paraît-il, beaucoup de musulmanes sortent sans voile, et cela, dans les grandes villes mêmes. Par contre, en Syrie, certaines femmes devenues catholiques ont conservé la coutume musulmane de cacher leurs traits. Serait-ce donc, comme certains commentateurs du Coran l'ont dit, les nécessités locales qui, surtout, firent garder cette coutume du voile noir ? Dans les pays chauds, où le soleil

est si ardent, la beauté de la femme souffrirait énormément dans son éclat et sa fraîcheur si le visage était exposé constamment à la grande lumière, sans protection aucune. Les Européens ont découvert le parasol, l'ombrelle, le casque : les Orientaux ont trouvé le turban et le capuchon du burnous pour l'homme, et le voile pour conserver intacte cette peau mate qui s'harmonise si bien, dans sa tonalité douce, avec l'estompe plus forte des yeux flamboyants dans leur éclat d'encre brillante. Je ne voudrais pas affirmer que certaines femmes arabes, dans le passé ou le présent, ne trouvent point piquant et savoureux de se départir pour une fois ou deux, en faveur d'un coreligionnaire privilégié, de la contrainte morale, sévère et cruelle, quand on se sait attrayante et jolie ! L'exception n'infirmes pas la règle. Mais je dirai, sans crainte de me tromper, que les femmes les plus laides se cachent le plus rigoureusement. Qui songerait à les en blâmer ?

*
+ *

Pour les Européens, la femme arabe est la grande invisible, mystérieuse et ignorée ! Que le médecin puisse approcher ces éternelles voilées, qu'il lui soit possible d'entrer en contact avec elles, c'est grâce à la confiance que son caractère inspire, c'est grâce au sacerdoce qu'il semble accomplir tant qu'il fait œuvre de médecin. Cette infraction, cette exception intelligente aux coutumes est tout à l'honneur des musulmans : nous devons être fiers de cette preuve d'estime donnée et nous efforcer de toujours la conserver. Pour cette violation des textes saints, je ne serais pas éloigné de croire qu'un commentaire du Coran puisse placer les croyants à l'abri de tout reproche et mettre leur conscience en tout repos, même si leurs scrupules étaient extrêmes. Il n'est pas défendu aux femmes arabes, d'après l'Écriture révélée par Mahomet, de se montrer, même à visage découvert, à leurs serviteurs, dans le cas d'impérieuse urgence : la maladie ne constitue-t-elle pas cette impérieuse urgence, et notre intervention, salariée en définitive, s'assimilerait volontiers au rôle d'un serviteur, d'un ordre élevé, je le veux bien pour notre amour-propre. Je n'ai, je m'empresse de l'avouer, aucune prétention à l'exégèse rigoureuse des arcanes du Coran dont l'hermétisme est malaisé à vaincre, mais je me permets de rechercher dans cette analyse, même superficielle, les motifs de l'observance, comme de l'exceptionnelle violation des préceptes religieux qui ont été la genèse de cette pudeur spéciale de la femme arabe.

Et ceci m'amène à réfuter une objection que les esprits chagrins (il y en a toujours) ne manqueraient pas de me faire. Croyez-vous, me dirait-on, que la femme arabe se voile par pudeur et non par nécessité ? Cette observation est réfutée, ce me semble, par cette analyse même. L'habitude, la règle religieuse ont pu créer la coutume,

mais la pudeur est la constante résultante, et nécessaire, des mœurs. Et, je le répète encore, la pudeur de la musulmane consiste à avoir honte de se montrer en public à visage découvert : elle rougit d'être surprise sans voile, comme rougirait une jeune fille d'être aperçue le matin, chez elle, en négligé. A vrai dire, le sentiment des Mauresques est plus complexe dans ses manifestations que celui des Européennes : elle s'augmente d'une timidité spéciale, la crainte des regards inhabituels.

Entre nos femmes, nos mères, nos filles, même les plus rigoureuses dans leur vertu, et ces *enmurées*, non dépourvues d'intelligence cependant, quelles dissemblances psychiques ! Les sentiments, la joie, la coquetterie, l'amour, la colère ; les sensations, le contentement de se sentir adulée et admirée, la volupté de sa propre beauté ; les passions déprimantes, la jalousie, l'envie, ne doivent pas suivre le même processus chez des êtres dont les impulsions sont si opposées. Elles ignorent cette activité fébrile des grandes mondaines, oisives et apathiques, dont la dépense nerveuse est cependant si grande, plutôt dérégulée, dans les recherches des plaisirs, dans l'abus des performances sportives si ardemment désirées. Cette étude des traits et caractères distinctifs de la vie intime et extérieure des musulmanes fera l'objet de chapitres spéciaux dans l'avenir.

Je voudrais, en conclusion, marquer le phénomène psychique dominant de la pudeur des femmes arabes. Il paraît procéder de la contrainte craintive, de la timidité malade nées de l'étiollement moral qui désagrège ces esprits dont l'attention n'est excitée que par une somme très minime de stimulants. Si je ne craignais pas d'exagérer, je dirais que les musulmanes se cristallisent dans un monoïdéisme presque absolu : la crainte de déplaire au mari. Cette peur torture leur conscience, exaspère leur pudeur héréditaire et les rend plus intransigeantes que leurs maris eux-mêmes, quand ceux-ci seraient, par tempérament, portés à plus de tolérance, à plus de condescendance pour les exceptionnelles mesures.

Ainsi, dans certaines familles tunisiennes de la haute classe, vivant dans les villes, beaucoup de femmes ne reçoivent à titre d'étranger que le médecin, seul admis à les voir dans les cas graves de maladie : en temps ordinaire, elles restent les éternelles invisibles, quelquefois par force, souvent de leur plein gré. Cette formule est la définition même de la pudeur : honteux pour elle de se laisser voir, faute grave d'être surprise à visage découvert, péché contre les textes saints, remords de commettre une faute, souffrance de se singulariser en échappant à la loi commune. Effets seulement de la coutume et de l'habitude, je le veux bien, mais coutumes et habitudes qui ont également créé des associations d'idées spéciales, des réflexes psychiques particuliers, des successions d'états de conscience propres à la race et dont l'ensemble constitue précisément la pudeur.

CORIPPE

LA JOHANNIDE

Traduction de J. ALIX, professeur au Lycée de Tunis

ÉTUDE SUR LA JOHANNIDE

La Johannide, poème composé en l'honneur de Jean, n'est pas un panégyrique, bien que l'intention de louer y soit manifeste; c'est un véritable poème épique, mais à la manière de la Pharsale : c'est-à-dire que le merveilleux s'y allie avec une large part de vérité historique, ou pour mieux dire la fiction est reléguée au second plan : la narration exacte des événements, la description fidèle des mœurs fait l'intérêt dominant du poème. Le sujet est le soulèvement des indigènes de l'Afrique du nord auquel mit fin, vers 548 après J.-C., Jean Troglita, général de Justinien et plus tard gouverneur de la province.

Selon le procédé d'Homère ou plutôt de Virgile, dont l'influence fut si profonde sur la littérature qui suivit et principalement sur les écrivains de l'Afrique, le poème débute par l'exposé brusque des événements. Quant aux faits qui précédèrent l'arrivée de Jean en Afrique, ils nous sont racontés par un tribun militaire, vieux soldat d'Afrique, Cécilide, dont la longue narration occupe le livre III presque en entier et une bonne moitié du livre IV.

Voici les faits. Vers la fin de la domination vandale, les Berbères, sous le commandement d'Antalas, s'étaient soulevés et le roi vandale Hildéric, qui avait tenté de les soumettre, avait été vaincu et bientôt après déposé par ses sujets. A sa place on nomme Geilamir (Gélimer). Justinien, qui ne cherchait qu'une occasion d'intervenir dans les affaires de l'Afrique, refuse de reconnaître ce changement de dynastie, qu'il considère comme une atteinte portée aux droits de l'Empire, et envoie en Afrique une armée commandée par Bélisaire. En peu de temps la province tout entière (Tripolitaine, Tunisie et province de Constantine actuelles) est rendue à l'Empire. Sous l'administration de Solomon et de Germanus, successeurs de Bélisaire, pendant dix années entières, l'Afrique connut une merveilleuse prospérité dont Corippe nous a tracé une peinture enthousiaste. Iaudas, chef indigène de l'Aurès, puis le transfuge Stolzias, qui tentent un soulèvement, sont vaincus, l'un dans l'Aurès, l'autre à Membressa et plus tard près de Cellas et de Vatari.

Mais la tranquillité ne devait pas être durable en Afrique, bien que Solomon eût élevé de nouvelles forteresses, réparé les anciennes et réorganisé les forces militaires; l'Empire avait sans cesse à craindre, de la part de peuplades belliqueuses et incomplètement soumises, une révolte que rendaient toujours dangereuse des embarras financiers et la nécessité de résister partout à la fois aux invasions barbares.

En 543, l'Afrique est désolée par une peste terrible dont la conséquence est d'affaiblir les contingents de l'armée d'occupation et de rendre confiance aux indigènes. A peine est-elle terminée, en effet, que les incursions des tribus du sud, les razzias, pour mieux dire, se multiplient. L'impunité enhardit les pillards et bientôt ils passent des attaques isolées et timides à un soulèvement général. Un fait peu important en lui-même, le meurtre d'un indigène qui avait osé porter la main sur le gouverneur de la Tripolitaine, Sergius, avait donné naissance à la révolte. Une rixe sanglante s'était produite et presque aussitôt les Laguantès, tribu de la Tripolitaine, et les indigènes de la Byzacène, à la voix d'Antalas, avaient pris les armes. Solomon se porte au-devant d'eux à la tête de ses troupes en ralliant à Theveste les Maures de Cusina, resté fidèle à l'Empire. Vainqueur au début de l'action, il est ensuite mis en déroute après une vigoureuse résistance et meurt dans la débâcle (bataille de Cilium).

Jean, fils de Sinnisole, prend alors le commandement, sans parvenir à rétablir la tranquillité en Afrique. Himérius, gouverneur d'Hadrumète, à qui il avait assigné rendez-vous à Menéphèse (en Byzacène), arrive trop tard et rencontre, au lieu de l'armée byzantine, celle d'Antalas et de Stotzias. Il s'enfuit presque sans combattre et livre par trahison Hadrumète aux révoltés. L'anarchie est alors à son comble. Les indigènes parcourent librement la province qu'ils mettent au pillage. Jean est vaincu une seconde fois près de Thacia (aujourd'hui Bordj-Messoudi, près du Kef). Les désordres intérieurs aggravent les maux de la guerre. Ariobinde, le nouveau préfet du prétoire, envoyé par Justinien à la place de Sergius, est déposé, puis mis à mort par Guntarith, chef numide révolté. Toutefois l'usurpateur ne jouit pas longtemps du pouvoir. Trente-six jours après la mort d'Ariobinde il succombe à son tour, dans un festin, sous les coups d'Artabane, un Arménien de son escorte, qui rend le pouvoir à Athanase, le successeur et le collègue d'Ariobinde. Artabane, en récompense de sa fidélité à l'Empire, reçoit le commandement de l'armée d'Afrique, mais il demande son rappel, et Jean Troglita lui succède. Avec le meurtre de Guntarith finit la narration de Cécilide et le récit reprend son cours régulier.

Jean Troglita s'était autrefois distingué dans la guerre contre les Perses. Il avait été, du reste, lieutenant de Bélisaire pendant l'expé-

dition contre les Vandales. C'étaient autant de motifs pour qu'on lui confiât la direction des opérations militaires en Byzacène. Après une heureuse traversée, la flotte qui transporte l'armée relâche en Sicile au port de Caucane, de là aborde en Afrique à Caput Vada (Ras-Kapoudiah) et trois jours après se trouve en face de Carthage.

Avec une remarquable activité, Jean entre immédiatement en campagne, après s'être assuré l'appui de quelques grands chefs indigènes, Cusina et Ifsaias. Au camp d'Autoine (*Castra Antoniana*) il reçoit une députation des Maures; il refuse de donner réponse à leurs orgueilleuses propositions et, gardant auprès de lui les ambassadeurs, il s'avance au-devant de l'ennemi. Il le rencontre au fond même de la Byzacène, au pied des montagnes qui forment à l'ouest la limite de cette province. L'armée indigène est nombreuse : elle est formée des tribus de la Byzacène commandées par Antalas, de celles de la Tripolitaine avec Ierna pour chef, des peuplades de la Numidie méridionale sous les ordres de Iauda. Le combat long et indécis se termine à l'avantage des Byzantins, qui rentrent en possession des étendards enlevés autrefois à Solomon.

Les conséquences de cette victoire furent moins considérables pourtant qu'on ne l'avait espéré. Jean était, en effet, depuis peu de temps de retour à Carthage où il avait célébré son triomphe avec éclat, lorsqu'il fut rappelé par une nouvelle révolte des Berbères. C'était encore du sud qu'était parti le mouvement d'insurrection; il s'était étendu à toutes les tribus du désert depuis les oasis de la Grande-Syrte jusqu'au Sahara algérien; le chef commun de toutes ces peuplades était Carcasan, roi des Ifuraces. La campagne qui s'ouvrait présentait plus de dangers que la précédente. L'armée de Jean était à peine remise de ses fatigues; c'était dans le sud que devaient avoir lieu les opérations, l'été était venu; enfin, les Byzantins n'avaient plus qu'un seul allié, Cusina.

A la nouvelle que l'armée byzantine s'avance vers le sud, les Berbères, qui approchaient de la Byzacène, se hâtent de rebrousser chemin. Jean songe à les poursuivre, mais une sédition l'oblige à s'arrêter et à gagner le littoral; aussitôt les barbares reviennent et atteignent son armée sur les bords d'un fleuve (selon Partsch, auprès de Mareth). Malgré l'avis de Jean, qui voulait se borner à garder les rives du cours d'eau, un engagement a lieu sans qu'on ait pu prendre des dispositions régulières; les Maures de Cusina cèdent presque dès le début de l'action, entraînant dans leur fuite l'armée presque tout entière. En vain, Jean, avec quelques troupes d'élite, cherche à rétablir le combat; il est contraint à fuir. Un de ses capitaines, qui porte le même nom que lui, succombe dans la retraite. L'armée byzantine, découragée et ne pouvant trouver à subsister dans une région où le ravitaillement est difficile, remonte vers le

nord en suivant le littoral et prend ses quartiers d'hiver en Zeugilane, à Laribus (Lorbeus), place forte située dans une région fertile et pourvue précédemment par Justinien de défenses solides. C'est là que Jean attend les secours qu'il avait demandés au préfet du prétoire Athanase et aux alliés maures.

Cusina et Hisdaias, naguère en lutte et qui venaient de se réconcilier par son entremise, amènent avec eux, l'un cent mille, l'autre trente mille cavaliers et fantassins, chiffre sans doute exagéré, mais qui montre du moins l'importance de l'armée alliée par rapport aux troupes byzantines. Un chef de l'Aurès, Iaudas, s'était joint à eux. A la tête de ces forces imposantes, Jean, au commencement de l'été de 548, s'avance au-devant de l'ennemi qu'il trouve campé dans une plaine de la Byzacène, à *Mammenses Campi*.

L'un des deux chefs berbères, Carcasan, voulait que l'on combattit aussitôt les Romains. L'avis d'Antalas prévalut et les barbares, abandonnant leurs positions, se dirigent vers les parties méridionales de la Byzacène en longeant la mer. Ils espéraient fatiguer l'armée byzantine par des marches pénibles au milieu d'une région difficile, sous un soleil ardent. Jean les suit et, sachant par des prisonniers que les barbares se sont retirés à Vinci, il s'établit en face d'eux, dans une position solide, à proximité de la mer qui lui permet de se ravitailler aisément. Il attend que la famine tourmente l'armée ennemie et la contraigne à se rapprocher de la mer. Mais ses soldats murmurent, ils se plaignent des marches qu'on leur impose, ils craignent d'être frustrés du butin, principal profit de la victoire. Le général en chef échappe avec peine à leur fureur. Il parvient cependant à apaiser la sédition avec l'appui des auxiliaires maures, fait punir les coupables et, quittant le rivage de la mer, se remet à la poursuite de l'ennemi qui s'était retiré vers le sud.

Il le trouve établi au Camp de Caton (*Castra Catonis*); n'osant l'attaquer dans ses fortes positions, il campe dans la plaine et attend que les barbares se décident à combattre. Bientôt, il les voit quitter les hauteurs et se rapprocher des Romains. Le combat est inévitable. Il a lieu un dimanche. Au premier choc, l'aile où commandaient Cusina et Putzintulus, officier de l'armée byzantine, est refoulée par l'ennemi. Jean, qui est victorieux à l'autre aile, voit le danger où se trouvent ses soldats, il court à leur aide, les dégage, repousse les barbares et les met en pleine déroute. Carcasan succombe dans sa fuite en cherchant à sauver le simulacre du dieu Gurzil, divinité des tribus du sud. Cette victoire assura pour un temps la domination byzantine en Afrique et rétablit la paix.

On voit par ce résumé quelle source abondante de renseignements, quel vif intérêt historique nous offre la Johannide. Sans doute, Corippe a prétendu faire œuvre de poète et nous ne devons pas nous

attendre à trouver chez lui une narration documentée et minutieuse des événements. Ainsi, il lui arrive souvent de négliger les détails topographiques, sa chronologie est peu nette, il fait rarement un dénombrement exact des forces en présence, la position des champs de bataille est souvent indiquée assez sommairement : il se contente de formules vagues et d'à-peu-près poétiques. Lorsqu'il s'agit de l'explication des événements, de l'indication des causes qui les ont préparés, il se borne à nous donner des raisons vagues, il ne voit partout que l'action de la fortune; il dira avec des formules toutes faites :

*Vinceret illa manus, ni tunc fortuna negasset
Successus irata suos.*

Toutefois malgré ces défauts qui, répétons-le, tiennent en partie au caractère même de l'œuvre, les renseignements exacts abondent dans la Johannide, et la vérité historique y est grande. En rapprochant le récit de Cécilide de la narration de Procope, nous pouvons nous convaincre que nulle part Corippe n'a altéré gravement la vérité. Sauf dans quelques détails (par exemple lorsqu'il attribue à Jean un rôle au siège de Dara, lorsqu'il explique la défaite d'Himerius par un message perfide de Stotzias, celle de Solomon par la trahison de Guntarith, enfin lorsqu'il attribue à Athanase la part principale dans le meurtre de Guntarith, au détriment d'Artabane) partout le récit de Corippe concorde de tout point avec celui de Procope. Pour les événements qui suivent la mort de Guntarith, c'est-à-dire depuis l'arrivée de Jean en Afrique jusqu'à la défaite définitive des Maures, les renseignements donnés par Corippe ne font que confirmer ceux que nous trouvons soit dans Victor de Tununna, soit dans Procope lui-même.

A côté de la vérité dans l'exposition des faits, que nous doit l'historien, il y a une autre sorte de vérité également essentielle à toute œuvre historique, c'est celle qui réside dans la peinture des mœurs d'une époque. Ici encore, Corippe est d'une remarquable exactitude. Rien de plus instructif à cet égard que le passage où le poète nous fait connaître les premiers événements de la vie d'Antalas, les traits d'audace qui le signalent aux guerriers de sa tribu et qui lui donnent peu à peu une puissante autorité morale parmi les siens. Telle ou telle page de l'histoire des guerres d'Algérie éclaire d'un jour singulièrement vif les détails que Corippe nous donne sur le chef des Fraxines. Le costume même que portent les indigènes au temps de Corippe, leur façon de combattre, leur armement sont presque les mêmes que ceux de certaines tribus du sud à l'époque actuelle. Enfin, que d'exactitude dans la description de certains phénomènes du climat africain, par exemple dans cette peinture si précise des effets physiques du sirocco au livre VIII (v. 320 et suivants).

La valeur historique de la *Johannide* est donc considérable. Il ne saurait en être de même de sa valeur littéraire. Quelques critiques en font cas. Foggin considère Corippe comme un écrivain élégant; il lui reconnaît une incontestable supériorité sur ses contemporains; s'il ne peut être mis en parallèle avec les grands écrivains latins, en son genre, dit-il, et pour son siècle, il est certainement un écrivain de talent. Barth voit aussi dans la *Johannide* les derniers efforts de l'éloquence latine.

D'autres critiques, au contraire, en parlent avec un singulier dédain. Baillet, savant français du xviii^e siècle, dans son *Jugement des savants sur les principaux ouvrages des auteurs*, s'exprime ainsi: « L'idée que les critiques nous donnent de cet homme est celle d'un grand flatteur et d'un petit poète; tout ce qu'on a dit de plus à son sujet se peut rapporter à quelqu'une de ces deux méchantes qualités. La première rend assez croyable tout ce qu'on a publié de sa légèreté, de sa vanité, de sa passion aveugle et de son indiscretion dans la distribution des blâmes et des louanges; la seconde n'a pas besoin d'autres preuves que celles que nous en donnent ses méchants vers, sa dureté, son obscurité, sa prosodie vicieuse et sa mauvaise latinité. »

Ce jugement est injuste: Baillet semble n'avoir pas lu attentivement la *Johannide*. Flatteur, Corippe ne l'est que dans l'éloge de Justin. Quant à ses vers, ils ne sont ni aussi durs, ni aussi obscurs qu'il l'a dit. La vérité est que l'inspiration, le souffle lui font entièrement défaut, il y a plus chez lui d'habileté de métier que de véritable talent, plus de savoir-faire que d'originalité: l'étude consciencieuse et la connaissance des modèles tiennent lieu trop souvent des qualités originales.

Il s'inspire étroitement de Virgile pour la composition de son œuvre, mettant comme lui dans la bouche d'un de ses personnages le récit des événements antérieurs au sujet. Même absence d'indépendance dans la peinture des caractères. Son Jean Troglita n'est qu'une sorte de *pius Aeneas*, héros sage et religieux qui, comme le personnage de l'Énéide, ne sait que verser des larmes au moment du danger et invoquer l'appui de la Providence. Mais ce qui convenait au caractère d'Enée, fondateur d'une nouvelle patrie, dépositaire de la religion et du culte, déplaît dans le héros de la *Johannide*. Tout au plus Corippe semble-t-il avoir cherché à lui donner, comme trait nouveau, une mansuétude, une douceur qui ne se trouve pas chez Enée. A côté de lui apparaissent Récinaire, autre *fidus Achates*, et Pierre, le fils chéri de Jean, qui nous rappelle l'Ascagne de Virgile.

Sur toutes ces figures sont répandues une sorte de monotonie et comme une teinte uniforme. Ce sont des êtres qui ne vivent pas ou qui vivent peu. Il a manqué à Corippe ce don que possèdent les maîtres de créer des types originaux. Seuls quelques portraits de

chefs indigènes, celui d'Antalas, par exemple, semblent échapper à la loi commune et sont tracés d'une main plus ferme, offrent des contours plus précis.

Dans le détail de l'œuvre, à côté de quelques comparaisons originales, que de détails empruntés à Virgile ! que de ressouvenirs de l'Enéide ! La Johannide nous fait quelquefois songer aux cahiers d'expressions des rhétoriciens d'antan.

Le style présente les mêmes défauts que l'œuvre entière : il a les qualités qui peuvent s'acquérir par la pratique et l'étude des modèles ; il lui manque la sève, l'originalité. On y trouve une certaine aisance, de la facilité banale, gâtée du reste quelquefois par la rhétorique, les énumérations et les descriptions toutes faites, la recherche de l'antithèse et le souci des fausses élégances. Mais nulle part une expression originale, un trait vigoureux et vif. L'œuvre tout entière se tient dans une honnête moyenne, c'est la création d'un consciencieux grammairien, d'un rhéteur habile, nourri dans l'étude de la pure littérature classique. Ajoutons, si l'on veut, que c'est un effort intéressant pour l'époque. C'est le seul éloge qu'il convienne d'en faire.

J. A.

LA JOHANNIDE

PRÉFACE

J'ose, grands de Carthage,⁽¹⁾ célébrer les triomphes d'un héros vainqueur, et dans ce temps de paix, je ferai entendre des chants joyeux. Je veux raconter les exploits du glorieux Jean⁽²⁾ et les actions de ce héros dignes d'être lues de la postérité. Les lettres perpétuent, à travers la longue suite des générations, le souvenir des grandes actions et rappellent les combats livrés par les héros d'autrefois. Qui connaîtrait le grand Enée et l'impitoyable Achille, le vaillant Hector, les chevaux de Diomède, les armées rangées par l'art de Palamède, qui connaîtrait Ulysse, si les lettres ne rappelaient à la mémoire les exploits antiques? Le poète de Smyrne a célébré le vaillant Achille. Enée revit dans les vers savants de Virgile, et les exploits de Jean m'invitent à chanter, moi aussi, ses combats et à transmettre aux générations qui viendront le souvenir de ses hauts faits. Mais si Enée le cède en valeur à Jean, mes chants le cèdent à ceux d'un Virgile. Les grandes actions du héros, ses vertus, les batailles qu'il gagna me convainquent de ma témérité. Dans l'incertitude du destin qui m'attend, j'hésite, plein d'anxiété. Si la passion de la gloire m'attire, la crainte me retient. Tant d'événements véridiques m'invitent à chanter; les exploits glorieux de Jean échauffent mon cœur, et mon esprit reste glacé; dans un vers imparfait, je chante le talent des chefs expérimentés, et l'effroi paralyse et retient ma langue. Poète sans art,⁽³⁾ j'ai fait entendre autrefois ma voix parmi le peuple des campagnes: c'est au peuple de la ville que j'ose aujourd'hui adresser mes chants. Peut-être quelque syllabe⁽⁴⁾ manquera-t-elle aux lois de la mesure, je le reconnais: ma muse est fille des champs. Mais si l'on doit quelque gloire à qui fait l'éloge des grandes actions, seul, voudrais-je me priver de cette récompense en me résignant au silence? Je sens mon ardeur se ranimer, la crainte est bannie de mon cœur. Puissiez-vous accueillir avec faveur les louanges que je décerne. Les victoires de Jean m'inspireront les vers que le talent me refuse. Si mes lignes rebutent le lecteur, il trouvera un dédommagement dans la joie de nos triomphes. Que Carthage se livre à l'allégresse au souvenir de ses nombreuses victoires: accordez-moi du moins votre faveur, accordez-moi, je vous en conjure, une légitime sympathie. Tandis que dans ce poème imparfait je m'efforce de rivaliser avec les muses latines, la gloire élève jusqu'aux nues notre héros. Et maintenant, si vous daignez éconter le premier chant de mon poème, docile à votre invitation, je vais commencer.

NOTES DE LA PRÉFACE

(1) *Proceres*. Ce mot a des sens variés chez Corippe : il désigne quelquefois les hauts fonctionnaires impériaux (*Panégyrique d'Anastase*, v. 26, *procerum decus*); quelquefois aussi les membres du conseil militaire dont s'entoure le général en chef. Ici, il semble être question du Sénat de Carthage.

(2) Jean Troglita, que Procope désigne souvent, pour le distinguer d'autres personnages du même nom, par la dénomination de *Jean, frère de Pappus*, avait été envoyé par Justinien du fond de la Perse pour défendre la Byzacène contre les entreprises des Berbères et y rétablir l'ordre. Son père s'appelait Evantus. Sa mère, nous dit Corippe, était d'origine royale. Corippe nous donne aussi le nom de son fils, Pierre, qui combattait à ses côtés et que le poète met quelquefois en scène, sans doute en souvenir de l'Acagne de Virgile. Vivien de Saint-Martin pense que Jean était originaire d'Arménie, parce que les noms de Jean et de Pappus y sont répandus. Mais Pratsch cite un passage de Procope d'où il résulte que Jean était né en Thrace (liv. II de la *Guerre des Vandales*, chap. XI). Le nom de Τρωγίλος se trouve d'ailleurs mentionné dans Stéphane de Byzance comme étant une localité de la Macédoine. Après la défaite des Maures, Jean gouverna l'Afrique pendant quelques années. En 553, il entreprit une expédition en Sicile. Il était sans doute déjà mort en 562, au moment de la révolte des Berbères, vers la fin du règne de Justinien; son nom n'est pas mentionné à cette date par les historiens.

(3) Quelques critiques, Baehr en particulier, ont voulu conclure de ce passage que Corippe avait composé avant la Johannide des poésies pastorales. Cette hypothèse paraît séduisante au premier abord, si l'on se souvient combien sont nombreuses dans la Johannide les comparaisons empruntées à la nature et à la vie des champs. Le poète décrit quelque part une invasion de sauterelles, ailleurs des abeilles qui essaient; ailleurs, il parle des canaux d'irrigation, dont les eaux refluent vers la source lorsqu'on en arrête le cours. Cependant, ces raisons ne semblent pas assez fortes pour qu'il soit permis d'admettre l'opinion de Baehr. Corippe a sans doute voulu parler du séjour qu'il a fait dans sa ville de province. Tout au plus peut-on admettre qu'il se livra à la poésie avant la composition de la Johannide, sans qu'il soit possible de déterminer quels furent ses premiers essais.

(4) Ce que dit ici Corippe n'est nullement l'expression d'un sentiment de modestie plus ou moins sincère, c'est l'exacte vérité. Bien qu'en général Corippe reste fidèle aux seules lois prosodiques et métriques de la bonne époque, néanmoins les traces de décadence sont profondes et nombreuses chez lui. Les règles de la césure ne sont pas toujours observées, souvent la césure fait entièrement défaut. La quantité des syllabes est quelquefois incertaine; les mêmes syllabes sont comptées tantôt comme longues, tantôt comme brèves. On sent que la quantité n'est déjà plus familière à l'oreille de Corippe: elle tend à s'effacer de plus en plus. C'est, semble-t-il, par un effort constant que le poète en applique les lois.

L'EMPLACEMENT DU TRITON MYTHIQUE

ET LA TUNISIE

AU TEMPS D'HÉRODOTE

Nous entreprenons maintenant l'étude d'un problème de géographie mythique dont la solution éclairera vivement l'histoire primitive de la colonisation égéenne en Libye.

Les données que nous avons recueillies dans les chapitres précédents nous fourniront des indications très utiles dans cette recherche.

Il s'agit de la situation exacte de la ville de Nysa. C'était vraisemblablement la cité la plus importante de l'empire pélasgique du sud de la Méditerranée. Le rôle prépondérant de cette capitale est prouvé par la place qu'elle a occupée dans toutes les traditions grecques ayant trait à la Libye. Son histoire se confond avec celle du Triton, sur les bords duquel elle était située.

§ 1^{er}. — Rôle du Triton dans les mythes grecs

Rappelons brièvement le rôle joué par cette ville et ce fleuve, dans l'antiquité reculée, d'après les divers auteurs, parmi lesquels Diodore.

Perséus vint jusqu'au Triton. Athéna, la déesse pélasgique, y serait née; son culte y persistait encore au temps d'Hérodote. La fille d'Aristaios aurait imposé son nom à Nysa, la capitale du Triton. C'est à Nysa que se serait passée l'enfance de Dionysos ou Bacchus, le dieu national des Thraces. C'est de là qu'il serait parti en guerre contre son père Saturne ou Chronos, à la tête des Nyséens et des Amazones commandées par Athéna. Les Argonautes s'égarèrent eux aussi au milieu des hauts-fonds du Triton. Ce lac et la ville de Nysa avaient été vus par Thymoïtès lors de son voyage. Cet ensemble de témoignages montre bien que le centre de rayonnement de la colonisation européenne à l'occident de la Libye se trouvait sur les bords du Triton, lac et fleuve. La ville principale de ce centre était la célèbre Nysa, place de guerre de ces peuples thraco-phrygiens. En effet, les voyageurs antiques ne se déplaçaient pas, comme nos touristes modernes, par simple amour du pittoresque. Leur but était plutôt de fonder de nouveaux établissements, de se livrer au commerce ou, comme nous l'avons vu dans Homère, de piller les richesses des villes.

Le fleuve Triton et le lac du même nom ne pouvaient se trouver

que dans une région riche et fertile. Un pays aride ou peu accessible aurait difficilement permis une brillante expansion, surtout à cette époque, où les procédés agricoles se trouvaient quelque peu primitifs. Cette considération nous a poussé à examiner si cette question du lac Triton et de Nysa avait été vraiment résolue. Les anciens ont émis beaucoup d'hypothèses sur cet emplacement. Les modernes ont longuement commenté leurs dires. Il semblerait même audacieux, après les travaux si documentés de Shaw, de Mannert, de Tissot, de Roudaire, de Guérin, de Rouire et autres, de risquer encore quelque commentaire sur ce sujet. Et cependant, je dois avouer que les explications données jusqu'alors paraissent insuffisantes. Tous ces auteurs, sauf M. Rouire d'après Scylax, localisent le Triton dans des pays déshérités et arides, dans des déserts où la paix romaine a pu, à une époque donnée, faire naître quelques cultures par la multiplication des barrages, mais qui encore au temps de Salluste comme au nôtre étaient vierges de végétation et privés d'habitants. Comment supposer qu'à l'époque mythique il se soit créé là quelque grande capitale dont le renom ait pu s'étendre jusque sur les bords de la mer Egée ?

Les origines de cette localisation inacceptable dans une région privée de tout sont faciles à retrouver. Quand l'invasion dite dorienne, en Grèce, et le développement de la puissance phénicienne, en Afrique, eurent brisé tout lien entre les peuplades pélasgiques d'Europe et celles de Libye, les données géographiques concernant ce dernier pays suivirent le sort des données historiques. Elles se transmirent de bouche en bouche sous forme de légendes. Les détails exacts furent noyés au milieu de récits fabuleux. Plus tard, à l'époque classique, des savants comme Hérodote, Scylax, Mela, Ptolémée, qui connaissaient les récits des mythographes, tentèrent, comme aujourd'hui nos contemporains, de relier ces descriptions si reculées aux connaissances géographiques de leur temps.

§ 2. — Les noms de la géographie du Triton sont indo-européens

Ce qu'il y a lieu de remarquer pour les recherches qui nous occupent, c'est que les données du mythe appartiennent, sous tous les rapports, à l'Europe.

D'une part, tous les personnages qui jouent un rôle sur les bords du Triton sont, comme nous l'avons vu dans l'analyse des mythes libyens, d'origine européenne. Le dieu Triton lui-même descend d'immigrés d'Europe.

D'autre part, tous les noms géographiques paraissent provenir également du nord de la Méditerranée. Les données topographiques sont : 1° un fleuve, le *Triton* ; 2° prenant sa source dans une montagne, l'*Oussaleton* ; 3° se jetant dans un lac *Tritonis*, où se trouvent

des méandres et des hauts-fonds; 4° ce lac communique avec la mer par deux bras formant l'île de *Phla*; 5° le Triton aboutit dans un golfe ou *Syrte*; 6° une ville, *Nysa*, était située vers le Triton.

1° *Triton*. — Comme d'autres auteurs l'ont fait observer, le nom de *Triton* paraît posséder le sens d'eau. M. Bréal a remarqué que la racine *trit* avait servi à former les noms de nombreuses divinités aquatiques, telles qu'Athéna *Tritogénéia*, *Amphitrite*, *Tritopator*. Le sanscrit *trito* signifie lac, eau, et dérive d'une racine *tri*, rivage.⁽¹⁾ Cette racine a servi aussi à former le sanscrit *Traitana* et le zend *Thraétona*, noms de divinités et de héros qui se rapprochent fort de celui de Triton.

M. Tissot a noté que nombre de rivières et de lacs portaient le nom de Triton. La Thrace possédait un lac de ce nom. La Thessalie, la Béotie, l'Arcadie, la Crète avaient chacune leur fleuve Triton. La Béotie avait, ainsi que l'Asie Mineure, une ville de ce nom.⁽²⁾ Ce sont tous là des pays que nous avons vus fournir des colons à la Libye. Le Nil lui-même aurait été désigné sous ce nom.

Dans ces conditions, il est permis de se demander si les Libyens n'avaient pas appelé « Triton » divers de leurs lacs, auxquels ils donnent aujourd'hui le nom de « sebkha ». Les auteurs qui dans l'avenir rechercheront l'emplacement de la *sebkha* de Tunisie pourront être tout aussi embarrassés que leurs confrères actuels qui s'efforcent de retrouver le Triton.

2° *Oussaleton*. — Ptolémée, géographe fort peu mythique, puisqu'il vivait au deuxième siècle de notre ère, fait venir le Triton du mont Oussaleton. M. Rouire a rapproché avec beaucoup de vraisemblance ce nom de celui du moderne massif de l'Ousselet, dans sa reconstitution du bassin du Triton de Scylax.⁽³⁾

Si on analyse le nom de cette montagne, on peut hésiter à particulariser le nom d'Oussaleton. En effet, le premier terme du mot *Oussal* peut être rapproché du grec *oupsel-os* (ὄψιλος).⁽⁴⁾ Par un phénomène d'assimilation régressive bien connue, l'explosive *ps* (ψ) s'est changée en sifflante.⁽⁵⁾ Cette modification est d'autant moins discutable qu'elle s'est produite aussi dans le celtique. On y trouve la forme *Uxello-s* qui a donné naissance à divers noms de lieux : *Uxello-dunum*, *Ouxella*, *Ouxellum*,⁽⁶⁾ *Ocelum*, *Ossola*, etc. Le sens du

(1) BRÉAL : *Mélanges de mythologie et de linguistique*, p. 46.

(2) TISSOT : *Géogr. comparée de la Prov. rom. d'Afrique*, t. 1, p. 111.

(3) ROUIRE : *Géographie comparée de la Tunisie*. — *Revue de Géographie*, mai 1896.

(4) Tout au moins, dans certains dialectes grecs, *u* a longtemps conservé le son *ou*, avant d'avoir celui de *y*. Selon M. d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, t. 1, p. 392), au temps d'Hérodote, on prononçait encore *ou*.

(5) REONAUT : *Éléments de grammaire comparée. Phonétique*, t. 1, p. 94.

(6) PTOLÉMÉE : *Géogr.*, t. 1, p. 86 et 91. Edit. Didot-Mallot.

mot *oupsel* — ou *ouzell* — qui est un adjectif, est celui de haut, élevé. Or, l'onomastique nous apprend que cet adjectif était usité en Afrique. Il a servi à former plusieurs noms de lieux. Nous relevons en effet, *Usalita* (Pline), *Usilitanum* (Sidi-el-Ilani), *Usila* (vers Leptis Minor), *Ouzalai* (Ptolémée).

Le second terme du nom, *eton*, paraît provenir des idiomes pélasgiques; on peut le rattacher à la désinence *assos*, *essos*, *ettos*, ayant le sens de colline.⁽¹⁾

Oussaeton paraît avoir la signification de haute colline, comme le gaulois *Uxellodunum*. Plusieurs endroits ont pu porter ce nom dans l'Afrique Mineure. Les noms de lieux conservés dans ce pays en sont une preuve.

3° *Phla* est le nom de l'île située à l'embouchure du Triton, sur le cordon littoral qui sépare le lac Tritonis de la mer. Les courants rendaient cette passe difficile aux navires. Son nom signifie l'île du courant, d'une racine européenne *bhlá*, d'où dérivent le grec *φλέω* et *φλύω*, le latin *fluere*, l'allemand *fliessen*, mots ayant le sens de couler.

4° *Syrte*. — Le fleuve Triton débouche dans une syrte. Ce mot, employé de nos jours encore par les indigènes, sous le nom de *sert*, paraît avoir été un terme par lequel les Libyens désignaient les golfes de leurs côtes. La plus connue portait le nom de Grande-Syrte. Il y avait une petite syrte appelée aujourd'hui golfe de Gabès. Scylax, dans son périple, nomme le golfe d'Hammamet Petite-Syrte. La ville que nous appelons aujourd'hui Bizerte est désignée par les indigènes sous le nom de la Fille de la Syrte (Bent-Zert). Ce nom de syrte ne semble pas avoir été particulier à la seule Libye. Le littoral du golfe de Gascogne a également porté le nom de Syrticus Ager.

Ce mot paraît, comme les précédents, appartenir aux dialectes d'Europe. En grec, on trouve *syro* (σύρω) dont la signification, en parlant de la mer, est de déferler avec violence, charrier. De cette racine provient l'adjectif *syrtos* (συρτός, συρτή) ayant le sens de balayé par les eaux. On ne peut que remarquer combien cette expression s'adaptait bien aux plages si basses de la Libye orientale, balayées par une mer presque toujours agitée.

5° *Nysa*. — Le nom de la ville de Nysa nous ramène, comme les précédents, aux pays d'Europe et à la région orientale de ce continent. Dans la seule Thrace, Pape n'a pas relevé moins de cinq endroits portant ce nom.⁽²⁾ En Phrygie, il y avait une Nysa sur le fleuve

(1) BENLÉWEN: *La Grèce avant les Grecs*, p. 95-98.

(2) *Ibid.*, p. 182.

Halys et une autre en Carie. L'*Iliade* nous fait connaître une Nisa en Béotie.⁽¹⁾ Un port de Mégaride portait le nom de Nisæa; Hérodote place en Médie une plaine niséenne célèbre par ses chevaux.⁽²⁾

Ce mot paraît signifier *la ville*. Il provient vraisemblablement d'une racine européenne *nas* dont le sens est se réunir, habiter ensemble. Ce mot existe en sanscrit avec la même acception. En grec on trouve cette racine en composition dans $\nu\alpha\tau$ et dans le verbe $\nu\alpha\lambda\omega$ pour $\nu\alpha\sigma\tau\omega$, signifiant habiter, d'où le substantif $\nu\alpha\delta\acute{\omicron}\varsigma$ habitation, $\nu\alpha\sigma\tau\tau\eta\varsigma$ habitant; en latin, on a *nidus* pour *nisdus*.⁽³⁾ Nysa pourrait avoir également la signification de : habiter ensemble, réunion d'habitations, ville.

En résumé, le mythe de Triton paraît comprendre un ensemble de noms communs qui possédaient, sans doute chez les Libyens comme chez les Thraco-Phrygiens, les sens de *fleuve* venant d'une *haute colline*, se jetant dans un *lac* en communication avec un *golfe* par deux bras. Ceux-ci circonscrivaient une île où il y avait du *courant*. Une *ville* se trouvait dans cette région. Ces noms communs sont devenus des noms propres dans la légende grecque et, par un pléonasma, on a dit le fleuve Triton, le mont Oussaeton, l'île de Phla, la ville de Nysa. Il a pu se trouver en Libye plusieurs lacs et fleuves du nom de Triton, mais, néanmoins, l'un d'eux paraît avoir joué un rôle plus important que les autres.

§ 3. — La localisation du Triton mythique chez les auteurs anciens

L'époque reculée à laquelle prospérait Nysa du Triton, l'ignorance de cette page d'histoire de la colonisation thraco-phrygienne, la présence de Carthage dans ces régions expliquent la difficulté de localisation du mythe. Nous ne parlerons pas des hypothèses émises à ce sujet par les auteurs contemporains : leurs études très savantes et souvent fort documentées ne sont que des commentaires des écrivains de l'antiquité, adaptés à nos connaissances actuelles de la géographie du nord de l'Afrique.

Nous relèverons dans Tissot⁽⁴⁾ les noms des auteurs anciens qui ont cherché l'emplacement du Triton en commençant par les plus récents. Ces derniers, comme Æthicus et Orose, qui vivaient aux IV^e et V^e siècles de notre ère, sont aussi près de nous, sinon plus près, que de la période de splendeur de Nysa. Pour eux, le lac Triton répondait au Lacus Salinarum, à l'orient de la Byzacène et à l'occident de la Tripolitaine. Tissot croit que ce Lacus Salinarum est le chott El-Djerid. Cette acception est discutable, attendu que lacus salinarum

(1) *Iliade*, II, 508.

(2) HÉRODOTE, VII, 40.

(3) FICK : *Indo-germ. Woerterbuch*, 2^e édit., p. 111 et 113.

(4) TISSOT : *Géogr. comparée de la Prov. rom. d'Afrique*, t. I, p. 111 et seq.

est la traduction latine de Tarichiæ (Ταρχιῶσι), assimilé par le même auteur (page 207) au Bahirt-el-Bibane. Ce lac est en communication avec le golfe de Gabès. C'est une région peu fertile.

Ptolémée, qui peut être cité après, vivait au 1^{er} siècle de notre ère. C'est à lui que l'on doit la connaissance du nom de l'Oussaïeton, d'où coule le Triton. Il place cette montagne à une distance assez considérable de la Petite-Syrie.

Pline (1^{er} siècle de notre ère) est très hésitant sur l'emplacement du Triton : en deçà de la Petite-Syrie ou entre les deux Syrtes ?

P. Mela, son contemporain, place la grande lagune qui reçoit le Triton vers la Petite-Syrie.

Diodore vivait vers la même époque. Comme il le dit,⁽¹⁾ c'est dans les écrits de Dionysios qu'il a puisé les traditions mythiques. L'exactitude géographique ne paraît pas être la qualité maîtresse de Diodore, comme on peut en juger par son histoire de la campagne d'Agathoclès. Aussi, après avoir fourni quelques détails assez précis sur le Triton, il ne se donne pas la peine d'en rechercher la situation exacte. Dans un passage, il le relègue dans le pays des Hespérides, sur les bords de l'Océan. Dans un autre passage, il trouve plus commode de s'en débarrasser par un tremblement de terre qui l'aurait englouti.

Strabon, qui vit le commencement de notre ère, plaça le lac Triton vers Bérénice, en Cyrénaïque.

En résumé, les auteurs que nous venons de passer en revue paraissent, pour la plupart, avoir désigné un peu au hasard l'emplacement du Triton, considéré par eux comme purement mythique.

Avec Scylax nous trouvons beaucoup plus de précision. Il localise l'embouchure du Triton entre Adrumète et Néapolis, c'est-à-dire dans le golfe d'Iammamet. M. Rouire, dans de nombreux écrits, a démontré d'une façon irréfutable que Scylax a décrit tout un réseau de lacs et un fleuve qui existent encore. C'est le bassin de l'oued Bagla.

§ 4. — Le Triton et ses peuples chez Hérodote

Hérodote se trouve être le plus ancien auteur qui ait parlé scientifiquement du Triton. En effet, Hésiode et Homère n'en ont rien dit. Le vieil historien paraît, en outre, avoir mis à profit les œuvres d'Hécaté de Milet, qui avait écrit sur la Libye. On s'aperçoit par le récit d'Hérodote qu'il n'a pas vu les pays qu'il décrit. C'est une nomenclature de tribus qu'il donne par renseignements. Les listes de peuples qu'il reproduit paraissent exactes et précises, mais l'auteur, ignorant la topographie des lieux, les énumère dans un ordre qu'il faut connaître.

(1) DIODORE, III, 52.

Il commence par dire qu'après les Lotophages viennent les Machyles qui s'étendent jusqu'au fleuve Triton. De l'autre côté du fleuve, il place les Auséens (liv. IV, 180). Ce paragraphe terminé, l'historien abandonne brusquement sa description. Il nous reporte aux peuplades qui avoisinent Thèbes en Egypte, puis à celles du Sahara. Ensuite, viennent quelques détails sur les mœurs des Libyens. Enfin, l'auteur reprend son récit depuis si longtemps abandonné par la description des Maxyes, vivant à l'ouest des Auséens (IV, 191). Après les Maxyes, les Zauèces sont décrits comme leurs voisins, puis les Gyzantes, qui s'étendent jusqu'à l'île de Cyraunis (Kerkenna). La position des Gyzantes est d'autant moins discutée que le pays, jusqu'à une époque reculée, a conservé d'eux le nom de Byzacène. Voilà une excellente base pour connaître la position des autres tribus.

Entre les Gyzantes allant jusqu'à Kerkenna et les Maxyes, s'étendait le territoire des Zauèces. Hérodote paraît avoir pris ce nom chez Hécatee de Milet. ⁽¹⁾ On doit à Carette une assimilation du nom des Zauèces à celui des Zeugi. Le territoire de ces derniers a porté le nom de Zeugitane. Ce nom, dit-il, a été « donné par les Romains à celle de leurs provinces où se trouvait la ville de Carthage, et il correspond à la partie septentrionale de la régence de Tunis ». ⁽²⁾

Les Zauèces d'Hérodote possédaient donc un territoire au nord des Gyzantes. Par suite, les Maxyes, si la liste suit le même ordre, étaient plus septentrionaux encore. Leur territoire était couvert de forêts et, de plus, fort montagneux (IV, 191). On y trouvait nombre d'animaux féroces. Ce territoire s'étendait à l'ouest du fleuve Triton. Ils avaient comme voisins à l'orient les Auséens qui occupaient la même rive de ce fleuve, jusqu'à son embouchure dans le lac Tritonis.

L'auteur a donné précédemment un autre détail. A propos des Machyles que le Triton sépare des Auséens, Hérodote dit que c'était « un fleuve considérable ».

Voilà bien des renseignements fort précis. Commençons par établir que le voisinage des Gyzantes de l'île Kerkenna, et la situation des Zauèces ou Zeugi au nord de ceux-ci rend complètement invraisemblable l'opinion des auteurs qui plaçaient le fleuve Triton et ses rive-rains au sud de la Tunisie actuelle, au chott Melghir.

On ne saurait davantage les placer, avec Scylax, à l'oued Bagla actuel. D'une part celui-ci n'est qu'un fleuve temporaire. D'autre part les Zauèces et la Zeugitane, leur pays, s'étendait plus au nord. En effet, le Zaghouan ou Ziquensis de l'antiquité rappelle encore aujourd'hui le nom de ces peuples. Quel est le fleuve considérable qui coule au nord du Zaghouan ? Nous ne voyons comme tel que la

(1) HÉCATÉE : *Fragm.* 307. *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 23. Edit. Didot-Müller.

(2) CARETTE : *Origine et migrations des principales tribus de l'Algérie*, p. 293.

Medjerda. D'ailleurs il aurait été étonnant qu'Hérodote, si bien renseigné sur la géographie de l'Afrique du Nord, ait connu de petits torrents et ignoré précisément le seul fleuve permanent du pays. Ce fleuve depuis la plus haute antiquité jusqu'à une très basse époque était désigné comme traversant le territoire des Zeugi. Nous trouvons, en effet, dans Julius Honorius, cette phrase caractéristique concernant la Medjerda : « Coulant à travers les Zeugi, fécondant leur territoire, elle se jette dans la mer Tyrrhénienne. »⁽¹⁾

Le territoire fort montagneux et couvert de forêts, peuplé d'animaux féroces, que les Maxyes habitaient, sinon à l'ouest, du moins après avoir franchi le fleuve Triton,⁽²⁾ n'a pas varié depuis lors. C'est le massif accidenté de la Kroumirie. Il est toujours couvert de nombreuses forêts. On y trouve encore des bêtes sauvages telles que le lion et la panthère. Ajoutons qu'à l'époque romaine le nom de Maxyes, écrit par les Latins Massyli, est encore porté par des peuples occupant les mêmes parages.

Les Auséens, qui confinaient les Maxyes à l'est, occupaient par suite le pays qui s'étend entre la mer et le cours inférieur de la Medjerda jusqu'à son embouchure. Sur la rive gauche de la Medjerda, non loin de Porto-Farina, le village berbère d'Aouja rappelle encore le nom des Auses (prononcez Aouses). Il s'élève sur leur ancien territoire. Les Auséens avaient pour voisins, de l'autre côté du fleuve, les Machlyes. Ceux-ci, malgré l'autorité d'Hérodote, ne pouvaient toucher aux Lotophages dont ils étaient séparés par les Zauèces et les Gyzantes. Scylax, qui les nomme Byzantes, les place en contact direct avec les Lotophages:⁽³⁾ ce qui est beaucoup plus exact.

La détermination exacte des territoires des Byzantes et des Zauèces permet, comme conséquence, de fixer d'une façon indubitable l'habitation de trois autres tribus qu'Hérodote place, avec raison, au voisinage du fleuve et du lac Triton (voir la carte); par suite, on sait enfin maintenant le véritable emplacement du lac de ce nom. Comme Hérodote était plus rapproché de l'époque mythique qu'aucun autre écrivain, il y a des chances pour qu'il se soit moins égaré que ses successeurs.

§ 5. — Géographie du lac Tritonis

Il nous reste à déterminer l'emplacement du lac Tritonis. Hérodote nous fait savoir que c'était un grand lac (IV, 178). Il raconte même que l'asion « se trouva dans les bas-fonds du lac Tritonis avant d'avoir

(1) JULIUS HONORIUS : *Cosm.*, 47. *Geog. lat. min.* Edit. Riese, p. 52.

(2) Il suffit de jeter un regard sur les cartes anciennes, y compris les tables de Ptolémée, pour se convaincre que pour les auteurs de ce temps la région dont nous parlons paraissait située à l'occident. La côte de l'Afrique du Nord était figurée par une ligne peu ondulée allant de l'est à l'ouest. Les cours d'eau avaient, par suite, une direction du sud au nord.

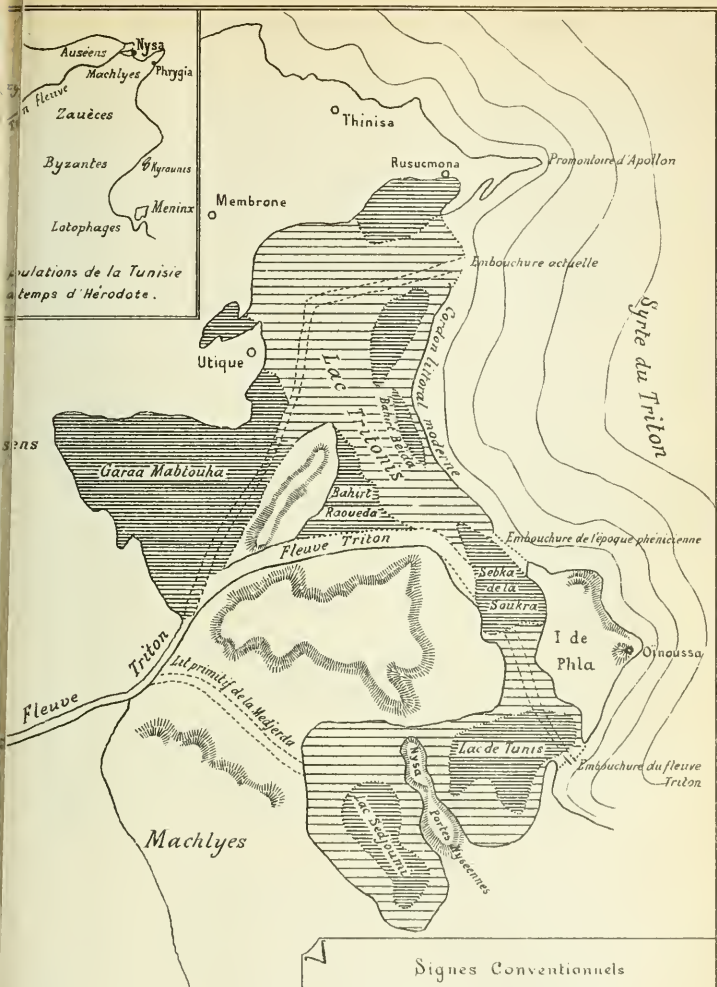
(3) SCYLAX : *Périple*, § 140. *Geog. græc. min.* t. I, p. 85.

découvert la terre ». Le dieu Triton lui prédit alors que « les Grecs bâtiraient cent villes sur les bords du lac Tritonis ». Cette prédiction suppose un certain développement des côtes et aussi un pays fertile.

Un coup d'œil sur notre carte de l'embouchure de la Medjerda suffit pour se rendre compte que ce lac immense a existé. Environ sept kilomètres après que la Medjerda a abandonné son thalweg naturel, qui aboutirait au lac Sedjoumi, pour se jeter brusquement au nord, le fleuve laisse sur sa rive gauche une série de bas-fonds. Ceux-ci sont inondés les hivers pluvieux. Ils s'étendent entre le fleuve et les collines situées à l'est; le plus important de ces bas-fonds inondables forme la Gueraat-el-Mebtouha, vaste marais à certaines époques. Ce marais se continue en suivant le pied des collines jusqu'à l'embouchure actuelle du fleuve. Celui-ci est bordé sur sa rive droite d'autres bas-fonds et marais qui s'allongent vers le sud-est et vont aboutir à la sebkha de l'Ariana ou de la Soukra. Cette sebkha est elle-même entourée de dépressions inondables qui montrent que sa superficie était autrefois beaucoup plus considérable. Vers le sud-est les dépressions et d'anciens lits formés par des courants se continuent jusqu'au lac de Tunis, où elles aboutissent vers l'endroit nommé Aouina. Le lac de Tunis, de son côté, paraît avoir été autrefois plus étendu qu'à l'époque actuelle. Il s'étendait jusqu'aux collines qui forment aujourd'hui le Belvédère. Ses eaux baignaient aussi le pied des hauteurs sur lesquelles s'élève Tunis et les collines de Sidi-bel-Hassen. Peut-être même le lac de Sedjoumi, aujourd'hui desséché, communiquait-il avec celui de Tunis par le thalweg que suit aujourd'hui la route du Bardo. Avant la construction de cette route, il y avait là un bas-fonds marécageux impossible à traverser les années pluvieuses.

Toutes ces dépressions, en partie comblées aujourd'hui, existaient autrefois. Les apports d'un fleuve tel que la Medjerda qui charrie des quantités considérables de limon ont en grande partie suffi pour donner à la région sa configuration actuelle. Il faut y joindre aussi un mouvement lent d'exhaussement constaté dans le nord de l'Afrique et surtout sur la côte orientale de Tunisie. C'est très probablement par suite de ce mouvement que la Medjerda a abandonné à une époque inconnue son thalweg primitif entre Djedeïda et le lac Sedjoumi pour courir brusquement au nord.

Ainsi que l'a montré Tissot, la Medjerda se jetait encore dans la sebkha de la Soukra à l'époque phénicienne. Son cours s'est depuis incliné de plus en plus au nord, à mesure que les bas-fonds se comblaient par ses apports. C'est ainsi que probablement s'est obturée la dépression qui existait entre le lac de Tunis et celui de la Soukra. A cette époque, qui doit être celle où avait lieu la colonisation phrygienne, la Medjerda se jetait donc par une embouchure dans le



Carte du Fleuve Triton
du Lac Tritonis et de la Ville de Nysa

lac de la Soukra, qui communiquait avec la mer par une coupure du cordon littoral. L'autre embouchure aboutissait au lac de Tunis et plus loin à la mer par l'endroit que les Arabes appellent encore l'embouchure du fleuve (Halk-el-Oued) et nous La Goulette.

Ces deux bras circonscrivaient une île : celle de Phla, où devait s'élever plus tard Carthage. Les courants si forts qui s'observent dans le chenal de La Goulette expliquent tout naturellement le nom de *l'île du Courant*. Les habitants y avaient consacré un temple à Athéna, la déesse du lac. Cet endroit portait le nom d'Oinoussa, d'après Timée, ⁽¹⁾ d'Afrique, d'après Suidas, de Caccabé, d'après Eustathe. ⁽²⁾

Le fleuve passait de la sorte par trois vastes lacs séparés de la mer par un cordon littoral : un premier lac considérable s'étendant au nord jusqu'au promontoire d'Apollon, et dont la Garaât-Mabtouha est un reste ; un deuxième lac représenté en partie par la sebkha de la Soukra ; le troisième lac était celui de Tunis. Cette description s'accorde avec celle que Ptolémée avait donnée d'après la tradition.

Ce système lacustre où aboutissait le fleuve explique les difficultés que pouvaient rencontrer les navigateurs primitifs après avoir franchi le cordon littoral. Ils se trouvaient dans une série de méandres, de hauts et de bas-fonds au milieu desquels il était difficile de s'orienter. Comme le pourtour de ce bassin avait plus de 100 kilomètres de développement, ce n'était pas trop exagéré de prédire que les Grecs pourraient avoir cent cités sur ses rives.

La description du lac et du fleuve Triton qu'Hérodote a reproduite par renseignements se trouve ainsi être d'une scrupuleuse exactitude. C'est d'autant plus remarquable que le fleuve arrose un pays riche. Il n'est donc pas absurde de supposer que des émigrés venus d'Europe aient pu y réussir. De plus, la position unique de cette région au niveau de l'étranglement qui sépare les deux bassins de la Méditerranée a dû donner une importance considérable, comme emporium, à la ville que les colons ont pu élever sur ses bords.

§ 6. — Au temps d'Hérodote, le territoire de la Tunisie moderne était peuplé de tribus thraco-phrygiennes

C'est ici qu'apparaît l'importance des renseignements que nous ont fournis les documents sémitiques. Nous avons vu que les Tyrsénes ou Toursha avaient fondé une colonie d'une prospérité remarquable, dont Tunis paraît avoir été la capitale. À l'est de ce pays de Tarchich se trouvait la Phrygie (l'rikia), avec ses villes aux noms

(1) TIMÉE, fragm. 23. *Fragm. hist. græc.*, t. 1, p. 497.

(2) EUSTATHE : *Commentaires*, 195. *Geog. græc. min.*, t. 1, p. 254.

grecs de Carpis, Hermaïa, Latomie, Clypea, Corobis, Néapolis, Néphéris, Mégalopolis, Aphrodisium, etc.

Entre la Phrygie et le fleuve Triton s'étendait le territoire des Machlyes. Leur nom, d'allure grecque, paraît comprendre comme premier terme le sens de combattants guerriers (Max). On peut aussi supposer que le nom de Machlyes est un doublet de celui de Maxyes. Ce serait alors une fraction de cette confédération qui se serait fixée sur la rive méridionale du fleuve.

Leurs pratiques guerrières, le rôle joué par leurs filles dans les rites guerriers consacrés à une déesse armée qu'Hérodote, avec raison, assimile à Athéna⁽¹⁾ (Tritogénéia) permettent de les rapprocher, ainsi que leurs voisins les Auséens, des peuplades connues sous le nom d'Amazones. Ces peuples étaient donc des Mysiens ou Tyrsènes.

Lucien mentionne, sur les bords du Pont-Euxin, une tribu de Machlyes.⁽²⁾

Nous avons antérieurement comparé le nom des Auséens avec celui des Ausones fixés sur la rive septentrionale avoisinante de la Méditerranée. Ce dernier peuple, d'après Scymnos de Chio et Eustathe, descendait d'Odysséus et de Calypso. Nous croyons avoir démontré qu'il s'agit là de Tyrsènes établis sur les deux rives de la Méditerranée.⁽³⁾

Enfin, les Maxyes, établis à l'ouest dans les montagnes couvertes de forêts de la Kroumirie actuelle, sont eux aussi des Tyrsènes. Ici, il n'est plus besoin de rapprochements ni de suppositions. La lecture d'Hérodote suffit, car il affirme cette origine. Les Maxyes, dit-il, « se disent descendre des Troyens ». ⁽⁴⁾ M. d'Arbois de Jubainville assimile aux Mashaouasha les Maxyes d'Hérodote. ⁽⁵⁾ Ce rapprochement présente un double intérêt. Il y a d'abord un intérêt ethnique. En effet, les artistes égyptiens du temps ont exécuté d'après nature des portraits ou bas-reliefs représentant des prisonniers mashaouasha. Les portraits montrent que c'était une population blonde. ⁽⁶⁾ Les bas-reliefs confirment qu'ils avaient des traits européens. Les textes, comme nous l'avons relevé au début de ce travail, les classent parmi les Tahennou, c'est-à-dire peuples à peau blanche. Cet ensemble de documents tranche la question d'origine de ces peuples. De plus, le nom de Mashaouasha peut donner lieu à un rapprochement linguistique intéressant. En effet, les Mysiens sont nommés *Masa* par

(1) HÉRODOTE, IV, 190. Voir aussi *Revue Tunisienne*, juillet 1898, p. 359.

(2) LUCIEN : *Toxaris*, p. 44.

(3) *Revue Tunisienne*, avril 1898, p. 459.

(4) HÉRODOTE, IV, 191.

(5) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 72.

(6) PRISSE D'AVENNE : *Histoire de l'Art*. Fac-simile d'une esquisse de la nécropole de Thèbes.

les Egyptiens. Mashaouasha paraît composé de Masa et de ouas-ha ; ce dernier nom paraît reproduire celui des Auses. Il signifierait donc les Mysiens-Auséens. Il fixerait ainsi l'origine de ce dernier peuple, qui serait une branche des Mysiens, au même titre que les Maxyes. On peut même se demander si Mashaouasha n'est pas identique à Max-auses : en d'autres termes si les Maxyes et les Auséens ne sont pas deux rameaux d'une seule et même tribu.

Les Zauèces d'Hérodote, appelés par les écrivains postérieurs Zeugi, appartenaient au même groupe ethnique que les Maxyes, dont les séparait le Triton. « Quand ils sont en guerre, dit Hérodote, leurs femmes conduisent les chars. » Ce trait de mœurs les rapproche des Amazones.

On peut faire remarquer l'allure grecque du nom des Zeugi. Tout une classe de citoyens d'Athènes portait le nom de Zeugites (Ζευγιται), mot qui fait penser à la Zeugitane. La lecture des écrivains de la période latine fait regarder comme synonymes les mots Zeugitane et Africa. Dans ce cas, les Zeugi pourraient être des Phrygiens.

L'étude du nom de Zauèces donné par Hérodote nous amène à la même conclusion. Quelques manuscrits donnent Ζαυηκες et d'autres Ζαφηκες. Cette variante, si on s'en rapporte à la prononciation du grec moderne, est très naturelle, attendu qu'écrite d'une façon ou de l'autre, le mot se prononcerait « Zaphikès ». Le premier terme de ce nom paraît être l'article libyen soudé au mot. Nous en avons donné et nous en donnerons encore de nombreux exemples. Le second terme pourrait être rapproché du nom national des Phrygiens. D'une part, on sait que chez les indigènes de l'Afrique du Nord la disparition du *r* médian est très fréquente. M. Bréal a signalé cette élision dans les inscriptions latines de cette région ; on trouve *susum* pour *sursum*, *sinuso* pour *sinurso*, etc. (1) D'autre part, les termes latins de *Africus*, *Africa*, arabe de *Frikia*, montrent que le *g* de Phrygiens avait pris le son dur de *k*. Le nom donné par Hérodote de *Za-phikes* serait donc *Za-phrikes* (*A-fricus*). C'est évidemment le même nom, écrit avec une orthographe différente ; chaque auteur a employé naturellement les lettres avec la valeur qu'elles avaient dans sa langue maternelle.

Le nom de Zeugi semble une forme altérée de celui de Zauèces ou Zaphikes. Elle lui est postérieure. La prononciation de ce mot ζεῦγι pourrait, chez les Grecs modernes, être figurée *zefri*. Le *γ* a, en effet, la valeur d'un *r* fortement grasseyé. Il est difficile de ne pas rapprocher les *Zefri* des *Afri* des Romains.

Ces explications un peu longues se complètent. Elles permettent

(1) *Académie des Inscriptions*, 1888.

l'hypothèse que les Zauèces ou Zeugi sont des Phrygiens, c'est-à-dire de même souche que les Maxyes, leurs voisins du nord.

Quant aux Byzantes, leurs voisins du sud, ils étaient d'origine thrace, c'est-à-dire apparentés aux précédents. Les auteurs anciens avaient rapproché le nom des Byzantes de Libye de celui des Byzantes d'Europe, descendants de Byzas, fils de Coroessa et de Poséidon.⁽¹⁾ Les caractères ethniques paraissent coïncider autant que le nom. Scylax dit, en effet, que les Byzantes de Libye étaient blonds et de haute stature.⁽²⁾ Rappelons aussi que les documents sémitiques nous ont permis de relever en Tunisie plusieurs tribus du nom de Gomer, c'est-à-dire thraces.

Pour terminer, ajoutons que la dernière tribu, en allant du nord au sud, signalée par Hérodote dans la Tunisie actuelle portait aussi un nom grec. Nous voulons parler des Lotophages. C'est à tort que les auteurs ont supposé qu'il s'agissait d'une appellation conventionnelle, usitée par les Grecs. Lotophage était le nom que se donnait cette tribu Λοτοφάγοι. Il s'en trouvait aussi en Europe, signalons-le en passant. Le *Périple* de Scylax donne, en effet, le nom de Lotophages à une tribu illyrienne.⁽³⁾ Les Lotophages libyens sont connus sous ce nom depuis Homère. De nombreux auteurs antiques en ont parlé. Un document très curieux, datant de 1575, reproduit récemment par M. S. Reinach,⁽⁴⁾ confirme que le nom de Lotophages était bien la véritable appellation de cette tribu. En effet, la *Cosmographie universelle* d'André Hévet contient un chapitre intitulé : « De l'isle de Gerbes, nommée jadis des Mores Zotophac. » Zotophac est mis pour Lotophages. Or l'auteur, selon la remarque de M. S. Reinach, ne parle pas des Lotophages homériques; il croit que l'île portait autrefois le nom de Glaucon. Il dit même (p. 23) : « Lorsque les Mores d'Afrique la possédaient, ils lui avaient donné le nom de Zotophac. » Ce nom était donc encore à cette époque celui des Gerbiens indigènes.

En dehors des Lotophages, dont nous ne connaissons pas encore l'origine, toutes les populations qui au temps d'Hérodote occupaient la Tunisie actuelle appartenaient donc à la souche thraco-phrygienne. Aussi ce pays méritait-il le nom de Tharchich, sous lequel il était désigné dans le monde sémitique. Si l'on veut maintenant se reporter aux pages que nous avons consacrées aux mythes thraco-phrygiens et spécialement aux migrations d'Odyssée et de Tyrséus, ainsi qu'à l'invasion des compagnons d'Hercule, on reconnaitra,

(1) HÉSYCHIOS DE MILET : *Frag. hist. grec.*, t. IV, p. 148. Edit. Didot-Müller.

(2) SCYLAX : *Périple*, § 110. *Geog. grec. min.*, t. I, p. 85.

(3) SCYLAX : *Périple. Illyriens*, § 22. *Geog. grec. min.*, t. I, p. 28. Edit. Didot-Müller.

(4) REINACH : *Sur les ruines de Carthage au XVI^e siècle. Bulletin archéologique*, 1888, n° 2, p. 351.

au moins pour la région que connaissait Salluste, le bien-fondé de toutes ces traditions.

Nous avons dit que le mot *triton* paraissait désigner chez les Libyens tout cours d'eau. C'était un nom commun. Le nom véritable nous est fourni par les auteurs postérieurs à Hérodote. Polybe écrit Macara et Macaros, ⁽¹⁾ mot à peine déformé dans la transcription actuelle de Medjerda. Or, on ne voit pas pourquoi certains *phéniciens* sont allés chercher une étymologie sémitique au nom de ce fleuve. Le grand cours d'eau du pays des Toursha ou Tyrsènes ne pouvait que porter une appellation explicable par des racines européennes. Or, il se trouve que, dans le cas présent, le mot est essentiellement grec. La Crète, ancien foyer de la civilisation pélasgique dans la Méditerranée, a été longtemps appelée Macaron nésos. ⁽²⁾ L'onomastique de la mer Egée fournit de nombreux exemples de noms dans la composition desquels figure le vocable *macar*. Citons la fontaine Macarie en Attique. ⁽³⁾ La plaine arrosée par le Parnissos en Messénie portait le nom de Macarie; ⁽⁴⁾ enfin, Homère désigne Lesbos sous le nom de Macaropolis. ⁽⁵⁾

Macar vient d'une racine mac (μακ) : être grand, long. Il signifie puissant, et aussi béni. Quel fleuve dans le nord de l'Afrique pouvait mieux mériter ce nom de puissant, de long ou de bienfaisant ?

La constatation de tribus thraco-phrygiennes d'origine dans le territoire tunisien explique que beaucoup de villes, énumérées postérieurement à Hérodote dans la Province romaine d'Afrique, aient en leur homonyme dans les pays thraces ou phrygiens. Leurs noms ne diffèrent que par quelques variantes attribuables aux dialectes formés sur la terre africaine. On peut rapprocher les noms de :

Karchedon (Καρχηδών) de *Kalchedon* (Καλχηδών), écrit aussi Chalcedon sur le Bosphore. Nous avons proposé précédemment un autre essai d'interprétation de ce nom, qui sûrement n'est pas sémitique. ⁽⁶⁾

Thimisa (Θίμισα Ptol.) de *Amisos* (Ἀμισός), ville du Pont. Θ représente l'article.

Abdeira (Ἀβδειρα Ptol.), voisine de Thimisa, de *Abdère* (Ἀβδηρα), ville thrace.

Adrymetum (Ἀδρύμητις Polybe, Ἀδρούμητιον Ptol.) de *Adramytium* (Ἀδρυμύτιον Ἀδρυμύτιον), ville de Mysie voisine de la Troade.

Byzantium (Βυζάντιον) de Libye et *Byzantium* (Βυζάντιον) sur le Bosphore, en face de Calchedon, non loin d'Adramytion.

(1) TISSOT, t. I, p. 58.

(2) PLINÉ : *Histoire naturelle*, IV, 12, 20.

(3) STRABON, traduction Tardieu, t. II, p. 175.

(4) *Ibid.*, p. 146.

(5) *Ibid.*, p. 133.

(6) *Revue Tunisienne*, 1898, P. 435.

Leptis (Λέπτις) et son homonyme *Thelepte* (Θελέπτε) de *Leptis-acra* (Λέπτις ἄκρα), vers Sinope, et d'Alapta (Ἀλάπτα Scylax) en Macédoine.

Kerkenna ou *Kerkina* (Κερκίνα Ptol.) et *Kerkinitis* ou *Karkinitis* (Scylax, Strabon, Agathoméros) se trouvaient près du territoire des blonds Byzantes; ce nom peut être rapproché de *Karkinites* (Καρκινίτης Hérodote, Strabon), *Carcinitis* (P. Mela), golfe de Crimée, sur lequel se trouvait la ville de *Carcine*. Nous avons émis aussi une autre hypothèse sur le nom de Karkinis, d'après laquelle ce mot pourrait avoir la signification d'île de Cirée (Κερκίη-νήσος).⁽¹⁾ Enfin, il n'est pas hors de propos de rappeler que Karkinos (Καρκίνος) qui possède un pluriel irrégulier Karkina, signifie en grec : crabe.

Taphra, *Taphrura* (ταφρούρα Ptol.), aujourd'hui Sfax, rappelle *Taphrae*, placé par P. Mela non loin de Carcinitis en Crimée, vers l'isthme actuel de Pérékope. Rappelons que le grec τάρχη τάρχος signifie fossé.

Thence (Θενσί Stad.) a son homonyme dans *Thence*, ville de Crète, et peut-être dans la célèbre Ἀθήναι.

Tacape (Τακίπη Stad., Ptol.), *Cape* a son homonyme *Capai* (Καπαί Steph., Byz.) sur les bords de l'Hellespont.

Gergis (Γέργισ Stad.) a son homonyme Gergis, au voisinage de Troie. La tribu berbère moderne qui habite son territoire porte le nom d'Accara (les Cariens). On y trouve des éléments blonds. Ces Berbères passent auprès de leurs voisins pour être d'origine grecque. Les indigènes du sud de l'île de Gerba auraient cette même réputation. Dans une notice sur cette île, écrite à la fin du siècle dernier par un indigène nommé Abou Ras Ahmed ben Naceur, je relève cette phrase : « La ville d'El-Kantara, qui à l'arrivée des musulmans était habitée par des Grecs. »⁽²⁾

Ajoutons qu'un petit fleuve situé à trente-trois kilomètres au nord de Gabès porte encore le nom d'Akerit. C'est par ce mot que, dans le poème égyptien de Pentaour, sont désignés les Cariens.⁽³⁾

Nous bornons nos rapprochements à ces quelques exemples pris sur le littoral. On pourrait les multiplier en étudiant les noms des villes de l'intérieur. Ils nous paraissent suffisants pour entraîner cette impression qu'au temps d'Hérodote et même à celui de Ptolémée, la Province d'Afrique était un pays thraco-phrygien. Les Phéniciens au début, les Romains ensuite, se rencontraient dans les places fortes et les villes de commerce de la contrée, sans autre action sur les populations locales. C'est une situation analogue à celle que nous observons aujourd'hui. Les Français occupent les points stratégiques et commerciaux, tandis que les descendants de ces Thraco-

(1) *Revue Tunisienne*, 1898. P. 158.

(2) Traduction de M. Exiga, interprète-auxiliaire de 4^e classe. Tunis, 1884. P. 2.

(3) FR. LENORMANT : *Les origines de l'Histoire*, t. II, 11^e partie, p. 73.

Phrygiens, transformés par la dure conquête arabe au point d'ignorer leurs origines, occupent, sans se laisser pénétrer, l'ensemble du pays. Quelques-unes des tribus portent encore le nom national des Thraces, comme Khoumir, Gomera, Gomeracen; d'autres celui des Zauèces, comme les Zouagha, les Zouaoua; d'autres celui des Phrygiens, comme les tribus dites Frigui, les Frechich, les Aourigha; presque toutes enfin celui des Mysiens ou Mazigh, mais ces noms n'ont plus pour elles aucune signification, et leurs savants les expliquent par le nom de personnages légendaires ancêtres de ces tribus, et parfois même par des racines arabes.

§ 7. — Tunis est la Nysa mythique

Hérodote ne connaît pas la capitale du pays de Tarchich. Cela tient à ce qu'il ignore l'emplacement exact du fleuve qu'on lui a décrit. Diodore a trouvé dans Dionysios certains renseignements sur Nysa. Il les reproduit, tout en se débarrassant du lac par un tremblement de terre, après l'avoir placé à l'extrême occident. « Les Amazones, dit Diodore, bâtirent dans le lac Tritonis une ville qu'elles appelèrent *Chersonnèse*, d'après son aspect. »⁽¹⁾ Cette capitale s'élevait donc sur une presqu'île. Ailleurs, Diodore en fait même une île : « Cette ville est située dans une île environnée par le fleuve Triton. Elle est très escarpée et l'on ne peut y entrer que par un passage étroit qu'on nomme les portes nyséennes. »⁽²⁾ Puis vient une description de la fertilité de cette île, fertilité extraordinaire, naturellement, puisque c'est le séjour du dieu Dionysos.

Tels sont les principaux renseignements. Or, si nous jetons les yeux sur la carte du lac Tritonis exécutée d'après la planche VII de l'ouvrage de Tissot, nous trouvons précisément deux villes de Nysa, savoir : au nord du lac, Thinisa, aujourd'hui Ras-Djebel, entre Hippodiarrhytos et le promontoire d'Apollon, et, au sud de celui-ci, la ville actuelle de Tunis. Son nom a été écrit Tynes (Τύνης) par Polybe (I, 20 et XIV, 10), par Diodore (XIV, 77, XX, 17) et par Tite-Live (XXX, IX et XVI). Comme ces divers écrivains mettaient l'orthographe phonétique des noms de lieux, il ne paraît pas très audacieux de voir dans Thinisa et Tynes deux variantes d'un même nom. Le second ne diffère du premier que par la chute de *a* final.

Le premier terme de ce nom paraît être l'article berbère agglutiné au substantif. *Ti, ty, thi* paraît être un article féminin dont la prononciation, ainsi que cela a eu lieu dans le dorien, a pris plus tard le son *ta*. Cette dernière forme est celle du berbère moderne et y est devenue la caractéristique du féminin. La dentale *t* prend souvent en berbère un son sillant; aussi les Grecs, qui avaient adopté

(1) DIODORE, III, 53. Trad. Hoefler, t. I, p. 232.

(2) DIODORE, III, 69. Ibid., t. I, p. 251.

une orthographe phonétique pour les noms libyens, représentent-ils cette lettre soit par *th* (θ), comme dans *Thinisa*, soit par *s*, comme Polyhistor écrit *Samatho*,⁽¹⁾ ou par *z*, ainsi qu'Hérodote dans *Zégérie*, *Zaouèces*.⁽²⁾ Dans les langues européennes primitives et en sanscrit l'article s'écrit indifféremment *sa*, *sà* et aussi *ta*, avec le neutre *tad*. Le grec, d'après Fick, paraît un dérivé de cette forme avec la chute de l'initiale au masculin et au féminin, où l'on a *ὁ* et *ἡ*, tandis qu'elle reparait au neutre *το* et aux autres temps *τοῦ*, *τῆς*. Dans les langues germaniques on a le gothique *sa*, *so*, *thata*; en allemand, *der*, *die*, *das*,⁽³⁾ en anglais, la sifflante *the*. Quand j'aborderai le mécanisme de la formation des langues berbères modernes, je traiterai longuement cette question de l'article. Seulement, dès maintenant il était nécessaire, avec les variations que nous avons constatées dans le cours de ce travail, d'éclaircir cette question.

Il nous suffira pour l'instant de retenir que la forme représentée phonétiquement par *ty* ou *thi* est plus archaïque que la forme *ta* et surtout que la forme grecque *ἡ* ou dorienne *ἰ*.

On pourrait me faire le reproche d'appliquer à des mots pélasgiques l'agglutination berbère de l'article, alors que cette habitude n'existait probablement pas chez les Tyrsènes, les Phrygiens ou les Mysiens. A cela, il est aisé de répondre par de nombreux exemples pris parmi les noms de ces peuples et même ceux de l'ancienne Grèce.

Les Étrusques, descendants des Tyrsènes, portaient le double nom de *Rasènes* et de *Tyrsènes* (τοί "Ρασένοι) et une de leurs tribus ceux d'*Osk*s et de *Tousks* (Tuscus). Les chefs chez les Athéniens s'intitulaient du nom de *Archon* ("Αρχων); chez les Étrusques, de celui de *Tarchon*; chez les Hittites, de celui de *Tarchu*.⁽⁴⁾ Un peuple navigateur bien connu était nommé *Cares* par les Grecs et *Takarïou* par les Égyptiens. Très vraisemblablement *Teucer* et *Teucriens* sont des doublets de *Car* et *Cariens*. Un Mysien, fils d'Hercule et d'Angée, portait le nom de *Telephe* : c'est un autre exemple de l'agglutination de l'article (τῆς ἑλαφός). Arrianos de Nicomédie, cité par Stéphane de Byzance, fait dériver le nom de la ville mysienne d'*Abrettène* de celui de la nymphe *Brettia*.⁽⁵⁾ Chez les plus anciens auteurs grecs on trouve aussi des exemples de l'agglutination de l'article. Dans sa *Théogonie*, Hésiode écrit le même nom tantôt *Briareos* (vers 817) et *Obriareos* (vers 149); par contre, il appelle *Ileus* le père d'Ajax,⁽⁶⁾ qu'Homère et Apollodore nomment *Oïleus*.

(1) ALEX. POLYHISTOR. *Frag. hist. græc.*, t. III, p. 238. Edit. Didot-Müller.

(2) HÉRODOTE, IV, 192.

(3) FICK : *Indo-germ. Woerterbuch*, 2^e édit., p. 73 et 192.

(4) FR. LENORMANT : *Les Origines de l'Histoire*, t. II, p. 274, 275, 310.

(5) ARRIANOS DE NICOMÉDIE. *Fragm.* 39, *Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 594.

(6) HÉSIODE. *Fragm.* XLVIII.

Cette tendance à l'agglutination de l'article ne persiste pas dans le grec; elle a été la règle dans le libyen, comme elle l'est encore dans le berbère. Aussi, la ville désignée par les Grecs sous le nom de Nysa, et aussi de Nyse en dorien, paraît être la même que les Libyens appelaient Thinisa et Tynis ou Tynes, en reproduisant, comme les auteurs anciens, l'orthographe phonétique.

Laquelle des deux villes de Thinisa ou de Tynes répond à la célèbre Nysa? La question nous semble facile à trancher. Thinisa se trouvait sur l'emplacement du moderne village de Ras-Djebel; par suite, elle était sur le bord de la Méditerranée et non du Triton. De plus, cette ville est dépourvue de port: elle n'a donc pas pu jouer un rôle commercial dans l'antiquité.

La moderne Tunis, qui a conservé à travers les siècles son même nom, paraît être l'antique Nysa. Le lac de Tunis, dont le fond s'est exhausé, était très vraisemblablement encore navigable à la période tyrsénienne pour les légers bateaux de l'époque.

Les quelques renseignements donnés par Diodore sur Nysa se retrouvent à Tunis. La ville formait alors une presqu'île. Elle était entourée par le lac actuel de Tunis et la sebkhia Sedjourni qui se réunissaient l'un à l'autre par des fonds marécageux.

Ce territoire, selon Diodore, était à bords escarpés, on n'y pénétrait que par un passage étroit nommé Portes-Nyséennes. L'ancienne Nysa se trouvait, en effet, dans ces conditions. Du côté du Sedjourni, la ville domine encore des falaises. De l'autre côté, la ville primitive, représentée par le quartier de la Casba et celui des souks, n'est encore accessible que par des pentes très raides. Et cependant, le temps et les hommes ont dû les atténuer peu à peu. On peut donc penser qu'autrefois cette partie de la ville était également à pic. La ville n'était donc facilement abordable que par l'arête que forme l'ossature du soulèvement à l'extrémité duquel elle s'élevait. Au niveau de la porte méridionale actuelle de Bab-Gorjani ou, pour plus d'exactitude, au point que traverse aujourd'hui le tunnel du chemin de fer qui va à Bône, cette arête était resserrée. N'est-ce pas ce passage étroit, défendu sans doute par quelque ouvrage fortifié, qui était nommé Portes-Nyséennes?

Le nom autant que les détails topographiques désignent Tunis comme l'ancienne Nysa. C'était aussi la ville que les sémiles appelaient Tarchich, attribuant à la capitale le nom de toute la contrée. La réputation de l'importance et de la richesse de cette région, tout autant que le rôle prépondérant attribué par les Grecs à la région du Triton et à la ville de Nysa, paraissent ne pas être une coïncidence fortuite. L'exactitude des renseignements géographiques d'Hérodote reçoit par suite une nouvelle confirmation.

L. BERTHOLON.

L'Auteur de la découverte des phosphates africains et la Mission d'exploration scientifique de la Tunisie

SUITE

111

Après cette longue digression, si contraire au dogme de l'unité de sujet, mais utile peut-être, nous revenons à l'œuvre de M. Philippe Thomas.

Nommé membre de la Mission de Tunisie le 31 décembre 1884, il entra en campagne dès le mois de février suivant. Tout d'abord, on voulut subordonner son action à la direction de son collègue M. Rolland, sans doute à cause du titre d'ingénieur de celui-ci; mais M. Thomas n'accepta point la situation qu'on prétendait lui faire. Ses travaux antérieurs et la longue habitude qu'il avait acquise, pendant douze années, de la géologie de l'Algérie, enfin son âge et son expérience étaient des garanties suffisantes pour qu'il pût assumer la responsabilité de ses recherches et suivre ses propres inspirations.

On le laissa donc libre d'agir à sa guise. M. Rolland, nommé le premier, choisit le centre et le nord de la Tunisie; M. Thomas prit le sud. Ce partage se fit d'ailleurs à l'amiable et sans aucun tiraillement. M. Thomas connaissait bien les hauts-plateaux algériens et même le Sahara jusqu'à Ouargla; le sud tunisien n'était pas fait pour l'effrayer.

Avant de commencer cette première exploration, il vint à Tunis prendre ses attaches officielles. Le Résident général, M. Cambon, le reçut bien, mais froidement. Son chef militaire, le général Boulanger, lui fit tout d'abord l'accueil le plus aimable et le plus cordial; puis il s'aperçut qu'il n'avait pas reçu de notification officielle de la mission de M. Thomas, celle-ci ayant été notifiée au chef du pouvoir civil: sa bienveillance se refroidit aussitôt, et peu s'en fallut qu'il ne refusât complètement l'appui militaire que M. Thomas sollicitait.

Tout s'arrangea cependant. « Mais, écrivait notre géologue à un de ses amis, cette réception à plusieurs degrés au-dessous de zéro, aussi bien que l'accueil rogue et hostile que me fit l'ingénieur ^{***}, à qui me présentait son camarade Rolland, tout cela me détermina à ne pas moisir dans un tel milieu et à filer le plus tôt possible du côté du bon soleil et des vastes solitudes, où le bonheur de vivre et de se sentir libre console des turpitudes humaines.

« D'ailleurs, dans ces régions bénies où tout se nivelle et s'égalise

aux chauds rayons d'une vive lumière, mes camarades de l'armée m'accueillirent à bras ouverts, et grâce à eux je pus chevaucher pendant de longs mois sans manquer des choses essentielles à la vie, et surtout de ces chaudes sympathies qui reposent des longs isolements et des rudes fatigues du géologue explorateur.

« Aussi ne tardai-je pas à me débarrasser même du hamba⁽¹⁾ dont m'avait gratifié la sollicitude beylicale, m'étant aperçu de l'impopularité de ce personnage officiel auprès des méfiantes et indépendantes tribus du sud. Avec mon brave soldat du train et ma modeste deïra,⁽²⁾ tout marcha à souhait. »

M. Thomas avait pénétré dans les hauts-plateaux du sud tunisien par Tébessa, afin de prendre des rattachements bien certains avec la stratigraphie algérienne. Il explora cette année-là tout le massif du sud-ouest, ou Aurès tunisien; puis il remonta le long de la frontière jusqu'au Kef, où se termina, en juin, cette première campagne.

Elle avait été pénible : cinq mois de marches ininterrompues dans des régions accidentées et désertes ne sont point jeux d'enfants; mais aussi, elle avait été fructueuse, car, le 18 avril, M. Thomas avait découvert, au pied du djebel Seldja, les superbes gisements de phosphates qui vont entrer en exploitation.

Cette année même, M. Albert Gaudry présentait à l'Académie des sciences une note de notre géologue :

Sur la découverte de gisements de phosphates de chaux dans le sud de la Tunisie. In-1° de 4 pages, avec une coupe. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 7 décembre 1885.

L'auteur fait connaître qu'il a découvert, en avril et mai précédents, dans les couches les plus inférieures du terrain tertiaire du sud-ouest de la Tunisie, d'importants gisements de chaux phosphatée.

« Au nord, dit-il, ils se développent avec quelques interruptions depuis le djebel Seldja jusqu'à Midès, d'où ils passent dans le département de Constantine; au sud, je les ai observés depuis la frontière algérienne jusqu'au djebel Zeréf : soit un espace d'environ 80 kilomètres, sur lequel ces dépôts ont été positivement reconnus. *Mais certains indices paléontologiques me donnent la conviction qu'on les retrouvera sur tout le versant sud-est de l'Aurès*, aussi bien que dans l'est de Gafsa, entre le massif de l'Orbata et la chaîne du Cherb.

« La coupe détaillée ci-contre fera connaître la place dans l'étage, ainsi que la puissance de ces marnes sableuses à phosphorites.

« J'insisterai sur l'intérêt agricole et économique que peut avoir l'existence de gisements d'un minéral considéré à juste titre comme l'engrais par excellence des céréales. »

(1) Gendarme indigène.

(2) Troupe de cavaliers au service d'un particulier.

M. Thomas signale en outre la présence de moules de fossiles riches en phosphate de chaux dans l'albien ou gault, près de Feriana. Il rappelle que Le Mesle, quelques années auparavant, avait découvert des nodules phosphatés dans les marnes albiennes du département de Constantine.

Nous avons souligné deux passages particulièrement importants.

La mention des marnes sableuses tient à une erreur dans laquelle était tombé M. Thomas :

« Lorsqu'en avril 1885, dit-il, je découvris ces premiers gisements de phosphates, je ne possédais aucune donnée capable de me fixer sur la richesse relative de leurs diverses roches constitutives; il en résulta que mon attention se porta presque exclusivement sur les marnes à coprolithes et sur leurs curieux nodules de calcaire compact, que je pris pour des nodules de phosphate riche; par contre, je pris pour du phosphate pauvre les calcaires gris ou brun-verdâtre légers qui sont subordonnés à ces marnes noduleuses. Les analyses faites ultérieurement m'apprirent, mais un peu tard, que c'était l'inverse qui était vrai. » (1)

La méprise est fort explicable si l'on songe aux conditions dans lesquelles opérait le géologue explorateur et à l'ignorance où l'on était alors des allures des couches phosphatées. Il peut arriver pis à un « professionnel » singulièrement mieux outillé, disposant de tout son temps et assisté d'un personnel exercé, si, comme on nous l'affirme, un ingénieur du corps des Mines, chargé en 1888 par le Directeur général des Travaux publics de la Régence d'examiner les magnifiques gisements de Gafsa, *conclut qu'ils n'étaient pas exploitables industriellement.*

Ce qui donne de la vraisemblance à cette histoire incroyable, c'est qu'en 1889, comme nous l'avons exposé ailleurs, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Michaud, dans son *Avant-projet d'un réseau de chemins de fer*, ne tient aucun compte et ne fait même aucune mention des dépôts à phosphates.(2)

D'autre part, M. G. Rolland a marqué comme éocène, sur la carte dressée pour le Service géologique d'Italie, presque toute la presqu'île du cap Bon et une grande partie du nord de la Régence. « Or, dit Le Mesle, au cap Bon, je n'ai su trouver que du miocène, du pliocène et du quaternaire, et dans la région nord, l'affleurement extrême des marnes et calcaires à nummulites se trouve au djebel Takrent, à environ 27 kilomètres nord-est de Béja, formant une pointe étroite. » (3)

(1) PH. THOMAS : *Gisements de phosphate de chaux, etc.*, p. 385.

(2) EUSÈBE VASSEL : *Les Phosphates tunisiens, leur port de sortie et la défense nationale.* Paris, A. Challamel, 1897. In-18° jésus de 211 pages, avec deux cartes.

(3) LE MESLE : *Note sur la géologie de la Tunisie*, p. 211.

La seconde exploration de M. Thomas, faite en 1886, dura cinq mois. Cette fois, notre savant avait jugé inutile de passer par Tunis.

Il débarqua donc à Bône, et de nouveau pénétra en Tunisie par la frontière algérienne. Il gagna rapidement Gafsa et de là se dirigea sur le Djerid, afin d'explorer toute la chaîne du Cherb⁽¹⁾ jusqu'à Gabès. Remontant alors au nord-ouest, il visita le massif d'El-Ayaïcha, à l'est de Gafsa, jusqu'au djebel Bou-Hédma; puis il revint aux djebels Majorah et Melloussi, d'où, abordant les chaînes et la région littorales, il parcourut celles-ci jusqu'à Sousse et à Kairouan.

Retournant vers l'ouest, il étudia les djebels Cherichera, Trozza, M'rilah et Semnana; enfin il recoupa les massifs du Chambi et du Bou-Rhanem pour atteindre la Kalaat-es-Senam, puis le Kef, d'où il rentra en France au mois de juillet, « chargé de butin, mais absolument éreinté ».

Le premier soin de M. Thomas fut de signaler au monde savant, dans une note présentée au Congrès de Nancy de l'Association française pour l'avancement des sciences, les principaux résultats de sa nouvelle campagne :

Les gisements de phosphate de chaux de la Tunisie. — Association française pour l'avancement des sciences. Compte rendu de la 15^e session. Nancy, 1886.

En 1885, M. Ph. Thomas avait signalé les riches gisements de phosphates de chaux de Tamerza, Midès et Chebika, dans le sud-ouest de la Tunisie. Cette année, poursuivant ses recherches dans cette direction, il a reconnu que ces gisements s'étendent, au nord, dans les djebels M'rata, Boudinar, Bellil, etc., qui circonscrivent le Bled-Douara.

À l'est du méridien de Gafsa, les couches phosphatées existent encore dans les djebels Sehib et Rofsa, puis elles s'atrophient et disparaissent dans le djebel Berda.

Pour les retrouver dans cette direction, il faut remonter au nord-est, du côté de Kairouan, jusqu'aux djebels Khechem-el-Artsouma, Nasser-Allah (djebel Cheraïn) et Sidi-bou-Gobrine.

Plus haut vers le nord-est, les couches phosphatées s'atrophient de nouveau; mais, par contre, elles se montrent bien développées dans le nord-ouest du massif central, sous le calcaire nummulitique, notamment à Kalaâ-es-Senam, aux djebels Skata, Houte, etc., ainsi qu'aux environs du Kef.

Toujours au Congrès de Nancy, M. Thomas, discutant une communication de M. Grad sur les bois fossiles de la forêt pétrifiée du Caire, annonce qu'il a trouvé en Tunisie, dans des sables surmontant

(1) L'orthographe que nous suivons dans ces deux alinéas est celle de la carte au 1/800,000^e, édition de 1894.

des grès à *Ostrea crassissima*, de très nombreux troncs de végétaux identiques en apparence à ceux de M. Grad; mais que le gisement tunisien paraît pliocène.

D'autres travaux ne tardèrent pas à suivre :

Notes additionnelles sur les vertébrés fossiles de la province de Constantine. In-8° de 5 pages. Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*, 3^e série, t. xv, 1887. Séance du 20 décembre 1886 (la pagination commence à 139).

L'auteur avait signalé la coexistence de l'*Equus stenorhis* et de l'*Hipparion gracile* dans les dépôts pliocènes d'Aïn-el-Bey, du Mansoura et des environs de Sétif : les deux espèces se trouvent également dans les dépôts immédiatement inférieurs, calcaires lacustres anciens d'Aïn-el-Bey, d'Aïn-el-Hadj-Baba et de Guelma.

L'existence du dromadaire quaternaire de l'oued Seguen, découverte en 1878, est confirmée par une trouvaille du docteur Reboud (1884). Plus récemment, M. Pomel a rencontré dans la station paléolithique de Ternifine (département d'Oran) le crâne d'un chameau de la taille du dromadaire, mais formant une espèce distincte.

Enfin, M. Thomas décrit le crâne, trouvé sur les berges de l'oued Seguen, d'un *Bubalus antiquus* très âgé.

Sur la découverte de nouveaux gisements de phosphate de chaux en Tunisie. In-4° de 3 pages. *C. R. de l'Acad. des sc.*, 9 mai 1887.

L'auteur a constaté, au cours de sa seconde exploration, que les affleurements phosphatés de Chebika et du djebel Seldja s'étendaient à l'est jusqu'aux djebels Stah et Tefel, près de Gafsa; on rencontre le même niveau phosphaté dans les djebels Schib et Rosfa, sur le versant nord du djebel Berda et tout le long du versant sud des djebels Mghata, Boudinar, Tabaga et Bellil.

Le gault contient aussi des phosphates, dont les principaux affleurements sont dans le Cherb central et oriental, aux djebels Oum-Ali, Halfaya, Oum-el-Oguel, Hadifa et jusqu'au djebel Roumana.

L'étage suessonien phosphaté se retrouve près de Kairouan, au nord du djebel Khechem-el-Artsouma, dans les djebels Nasser-Allah, Sidi-bou-Gobrine et Touila; puis non loin de la frontière algérienne, au Guelaat-es-Senam; enfin au Dir-el-Kef, où il ne contient plus qu'une faible proportion d'acide phosphorique.

Sur une forme ancestrale de l'Helix (Leucochroa) candidissima Draparnaud. In-8° de 9 pages et une planche (Communication faite dans la séance générale annuelle du 21 décembre 1887 de la Société des Sciences de Nancy).

Ce mémoire, d'un haut intérêt pour la théorie de l'évolution, démontre que l'*Helix candidissima*, actuellement si répandu dans toute la région circumnéditerranéenne, descend directement de l'*Helix*

Semperiana Crosse, des sédiments mio-pliocènes des environs de Constantine, en passant par une forme intermédiaire des calcaires lacustres pliocènes de la même région, *Helix subsemperiana* Thomas.

Sur les gisements de phosphate de chaux de l'Algérie. In-F° de 3 p. *C. R. de l'Ac. des sc.*, 30 janvier 1888.

L'étonnante fécondité en céréales du sol algérien et tunisien trouve aujourd'hui son explication dans la richesse exceptionnelle de ce sol en phosphate de chaux.

L'auteur rappelle ses recherches de 1885 et 1886. De son côté, M. G. Rolland a reconnu la présence de l'acide phosphorique dans les calcaires éocènes inférieurs du puissant massif qui sépare Kairouan de la Medjerda (*C. R.*, 7 juin 1886). Enfin, tout récemment, G. Le Mesle constatait l'extension des mêmes couches phosphatées au nord de cette rivière, sur la limite orientale de la Kroumirie.

En Algérie, on n'avait jusqu'ici d'autres données qu'un affleurement phosphaté du gault, découvert depuis longtemps par Le Mesle dans le djebel Bou-Thaleb (département de Constantine); des indices de phosphate dans les terrains tertiaires des Sellaouas et des environs de Duvivier, signalés en 1878 par l'ingénieur en chef des Mines, J. Tissot; enfin, un gisement en exploitation depuis 1887 à Nedroma (département d'Oran).

Mais voici qu'un négociant de Souk-Ahras, M. G. Wetterlé, a découvert dans les terrains nummulitique et suessonien des couches phosphatées très importantes, qui paraissent s'étendre, sur la rive droite de la Medjerda, depuis les environs de Souk-Ahras jusqu'à la frontière tunisienne.

En outre, M. Thomas est à même, d'après des recherches personnelles déjà anciennes, d'indiquer dans le département d'Alger un gisement suessonien dans le massif des M'fatah, au sud de Boghar, sur la rive droite du Chélif, et des affleurements dans le gault, aux environs d'Aumale, de Berrouaghia et de Médéa.

Il semble permis d'en conclure que le sol de l'Algérie est tout aussi riche en phosphates naturels que celui de la Tunisie. L'agriculture de ces deux pays pourra, quand elle le voudra, y trouver une ressource précieuse.

Sur la géologie de la formation pliocène à troncs d'arbres silicifiés de la Tunisie. In-F° de 3 pages, avec une coupe. *C. R. de l'Ac. des sc.*, 1^{er} octobre 1888.

M. Fliche a montré que les végétaux silicifiés rapportés par M. Thomas de la région sud des hauts plateaux tunisiens composent un ensemble forestier très analogue à celui dont furent peuplées les forêts pétrifiées d'Égypte.

Parmi les principaux gisements tunisiens, on peut citer Oued-Ma-

moura, Oued-Goubeul et Coudiat-Oum-Ali, près de Feriana; Ain-Cherichera, près de Kairouan; l'oasis d'El-Hamna, entre les chotts Djerid et Rharsa.

M. Thomas conclut à l'âge pliocène des formations à bois silicifiés de la Tunisie. Nous ferons remarquer que M. Issel rapporte à la fin du pliocène les forêts pétrifiées du désert libyque, du Caire et du désert de Suez.⁽¹⁾ Il est vrai que d'autres auteurs les ont placées, tantôt dans le miocène, tantôt dans le quaternaire. La question ne sera définitivement résolue que par une étude approfondie de la flore de ces dépôts, étude qui ne paraît pas encore avoir été faite.

En avril 1891, M. Thomas annonça qu'il préparait un travail sur les forêts silicifiées du nord de l'Afrique : ⁽²⁾ nous n'avons pas connaissance que cet ouvrage ait vu le jour.

Gisements de phosphate de chaux des hauts plateaux de la Tunisie. In-8° de 38 pages, avec fig. et 2 planches. Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*, 3^e série, t. XIX, 1891. Séance du 2 mars 1891 (la pagination commence à 370).

Belle étude méthodique, tant d'après les recherches de l'auteur que d'après celles de M. Mercier, contrôleur des Mines de la Régence, sur les divers alleurements de phosphate découverts en Tunisie par M. Thomas. Inutile de nous étendre sur cet important mémoire : il est dans les mains de tous ceux que la géologie tunisienne intéresse et il a déjà été l'objet d'emprunts étendus, notamment de la part de M. F. Aubert dans *Explication de la carte géologique provisoire de la Tunisie* et de celle de M. E. Haug dans *Géologie de la Tunisie (Revue générale des sciences, 30 novembre 1896)*.

Toutefois, nous croyons opportun d'attirer l'attention sur les passages suivants, qui assurément ont facilité dans une large mesure les recherches ultérieures :

« Gisements du nord-ouest. — Pour atteindre ces gisements, il faut passer sur le versant nord de la grande chaîne centrale de la Tunisie, dans la région comprise entre cette chaîne et la Medjerda d'une part, entre la frontière algérienne et le massif des Ouled-Ayar de l'autre. Ils constituent, dans ces limites, un district très étendu, comprenant toute la région des hauts plateaux qu'arrosent l'oued Mel-lègue, l'oued Sarrath et leurs affluents. Les nombreux ridements crétacés qui constituent les chaînes ou les massifs isolés de cette région sont, presque partout, couronnés par des lambeaux plus ou moins importants d'un étage suessonien se distinguant de ceux du sud-ouest et du nord-est par un faciès plus pélagique, et n'ayant pas subi les importantes dénivellations de ces derniers. »

(1) ARTURO ISSEL : *Malacologia del mar Rosso*. Pisa, 1869. In-8°. P. 25.

(2) PH. THOMAS : *Recherches sur quelques roches ophitiques du sud de la Tunisie*, p. 464.

« L'étage suessonien se montre bien développé sur de nombreux points du versant nord de la grande chaîne centrale, notamment dans le haut massif du djebel Biréno, au sud de Thala, ainsi que dans le massif de l'Oum-Delel, un peu plus à l'est; à l'ouest, on le rencontre aux environs d'Haydra. C'est lui qui couronne les nombreux kâlaa ou guelaat du massif des Ouled-Ayar, et nous le retrouvons encore bien développé entre le Guelaat-es-Snam et le Kef, dans le massif du djebel Haauth ou Heoudh, dans lequel se trouve la vallée de Khammessa, l'une des plus riches en céréales de la contrée. Je n'ai pu découvrir, il est vrai, le niveau phosphaté de cette dernière région, que j'ai traversée trop rapidement, mais sa fertilité seule suffirait à indiquer sa présence au-dessous des bancs calcaires à nummulites et à *Ostrea multicostrata* qui couronnent le massif tout entier. Si l'industrie des phosphates parvenait à s'implanter dans cette région fertile, elle trouverait un complément à son activité dans l'exploitation des mines de fer et de cuivre carbonaté des djebels Zerissa et Slata, lesquelles ne semblent être que la continuation orientale de l'important district minier de l'Ouenza, non encore exploité ». (1)

Et en ce qui concerne les gites de phosphate de l'albien supérieur :

« Les recherches devront se poursuivre, dans la chaîne du Cherb, depuis le djebel Oum-Ali jusqu'au djebel Roumana, en longeant le versant nord de la chaîne; on devra les étendre au djebel Semsî. » (2)

Recherches sur quelques roches ophitiques du sud de la Tunisie. In-8° de 43 pages, avec figures. Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*, 3^e série, t. XIX, 1891. Séance du 6 août 1891 (la pagination commence à 430).

La géologie des formations d'origine interne n'a pas, à beaucoup près, autant d'adeptes que celle des terrains de sédiment, et, pour les profanes, la première est à peu près inintelligible. Comme ils n'en voient guère les applications, c'est, à leurs yeux, la science pure avec toute son austérité, qui paraît de l'aridité au premier abord. Aussi nous saurait-on peu de gré, malgré tout l'intérêt scientifique du mémoire de M. Thomas, d'en donner ici l'analyse, d'autant plus que nous nous acquitterions mal de la tâche. Par contre, nous sommes certain de faire grand plaisir à nos lecteurs en reproduisant la magistrale synthèse qui sert d'introduction :

« La chaîne saharienne joue en Tunisie un rôle prépondérant qu'elle doit à sa forte inflexion vers le nord-est, laquelle a non seulement déterminé l'atrophie presque complète de la région proprement dite des hauts plateaux algériens, mais aussi réduit la chaîne médi-

(1) P. 397 et 400.

(2) P. 405.

terraneenne au petit massif kroumir. Cette forte flexion de l'Atlas tunisien vers le nord-est a encore eu pour effet de détruire sur bien des points le parallélisme, si remarquable en Algérie, des grand plis de la chaîne saharienne, de les éparpiller en éventail à rayons brisés sur tout le vaste espace qui sépare les grands chotts de la Medjerda. Il en est résulté, dans ces faisceaux divergents, un lacis compliqué de cassures transversales ou obliques, lesquelles, en se combinant avec les failles longitudinales alignées sur la direction du grand axe méditerranéen, ont morcelé la plupart de ces faisceaux en une suite de massifs isolés et incohérents.

« Néanmoins, les principaux traits orogéniques de l'Atlas algérien se reconnaissent, à première vue, dans la structure des chaînes de montagnes de la Tunisie. Comme dans tous les systèmes dont l'histoire se rattache à celle des Alpes et des Pyrénées, on y retrouve non seulement les mêmes éléments de directions, mais aussi les mêmes figures de plissements. Celles-ci sont généralement monoclinales dans la grande chaîne centrale, isoclinales ou anticlinales dans les chaînes du sud, avec réseaux de failles ou de cassures donnant lieu aux mêmes configurations géographiques qui s'observent dans les Alpes principales et dans les Pyrénées espagnoles. Nulle part mieux que dans le sud de la Tunisie, le grand mouvement orogénique qui, dès la fin de l'époque éocène, fixa l'orographie de tout le nord de l'Afrique, ne se révèle sous des traits plus significatifs. En regard des puissants butoirs dévoniens, jurassiques et crétacés du vieux Sahara, on y voit courir, se plisser et se briser les longues rides de la chaîne saharienne, sur les flancs desquelles pendent les lambeaux disloqués des sédiments littoraux de la mer éocène. Et comme pour attester la puissance de l'effort tangentiel qui a fait surgir ces rides au contact des butoirs sahariens, nous y voyons apparaître sur mille points, comme l'écume aux lèvres des athlètes, ces mêmes curieux typhons ophiolitiques que nous sommes accoutumés à voir souligner les rides alpines et pyrénéennes, de l'autre côté de la Méditerranée. »⁽¹⁾

Etage miocène et valeur stratigraphique de l'Ostrea crassissima au sud de l'Algérie et de la Tunisie. In-8° de 18 pages. Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France*, 3^e série, t. xx, 1892 (la pagination commence à 3).

Ainsi que l'ont constaté MM. Thomas, Rolland et Le Mesle, il existe dans les couches suessoniennes de Tunisie, au Dir-el-Kef et dans le massif central entre ce point et Kairouan, une grande huitre qui serait la forme ancestrale de l'*O. crassissima* typique et qui ne s'en distingue que par quelques caractères sans importance et un peu vagues. Les trois habiles naturalistes s'y étaient trompés.

(1) *Recherches, etc.*, p. 430.

D'autre part, il existerait dans le pliocène inférieur, en Tunisie comme en Algérie, une variété de la même espèce, presque aussi voisine du type que celle dont nous venons de parler. On la trouverait notamment, d'après M. Pomel, « dans les grès tendres et friables de la falaise pliocène du cap Kamart, près Carthage ».

M. Thomas en conclut « qu'il faut se garder, aussi bien en Europe que dans le nord de l'Afrique et particulièrement dans le sud-est de nos colonies, de s'exagérer la valeur spécifique et stratigraphique de l'*O. crassissima*, tout au moins jusqu'à ce que l'on soit parvenu à distinguer, à séparer nettement toutes ses variétés, si toutefois la chose est possible ».

La remarque n'est pas sans utilité, car nous devons avouer qu'il y a neuf ans, ayant recueilli dans les grès du cap Kamart une huître qui nous parut être *O. crassissima*, nous rapportâmes sans autre étude ces couches à l'étage helvétique.

Pourtant, nous aurions dû nous défier plus qu'un autre, car dès 1876, nous avons, en compagnie de M. Theodor Fuchs, directeur du Musée géologique de Vienne, trouvé dans des terrains de l'isthme de Suez classés par lui comme quaternaires, une forme qu'il appelle *O. pseudo-crassissima*, et dont il dit :

« Sur le plateau de Kabret se trouvent dans le sable marin des bancs d'une grande huître que je ne suis en position de distinguer en rien de l'*Ostrea crassissima* Lam. propre aux dépôts miocènes d'Europe; si je ne l'identifie pas avec celle-ci, c'est que la différence d'époque me paraît trop grande, et que d'ailleurs on ne voit de raccords avec les types miocènes ni dans la faune vivante de la mer Rouge, ni dans les terrasses littorales qui en ont été soulevées. La même espèce se trouve aussi en grand nombre dans les déblais du canal, au point où la route des caravanes le traverse près de Suez; et elle est certes l'exemple le plus éclatant d'espèces réellement éteintes dans les dépôts anciens de la mer Rouge, car il est difficile d'admettre qu'une coquille aussi grande et vivant vraisemblablement dans des eaux peu profondes eût pu passer inaperçue jusqu'ici. »

M. Fuchs ajoute que la seconde station paraît présenter *une formation tout à fait récente*. « Nous en fûmes d'autant plus surpris, dit-il, de retrouver dans ce terrain, tout près de la mer, une grande quantité d'*O. pseudo-crassissima* avec le *Pecten Vasseli*, deux coquilles qui paraissent ne plus vivre actuellement et qu'auparavant nous supposions confinées au terrain soulevé des terrasses, quelque peu plus ancien. ⁽¹⁾ »

(1) THEODOR FUCHS: *Die geologische Beschaffenheit der Landenge von Suez*. Wien 1877. In-4°, p. 8, 10 et 17 et pl. I. Extrait des *Denkschriften der mathematisch-naturwissenschaftlichen Classe der k. k. Akademie der Wissenschaften*, t. XXXVIII.

A la vérité, nous écrivions en 1890: « J'incline, pour ma part, à considérer comme pliocènes les sables à *Ostrea pseudo-crassissima* et les marnes à *Pecten Vasseli*. Il se peut que dans cette région la transition du pliocène au quaternaire ait été, pour ainsi dire, insensible, les conditions extérieures ne s'étant modifiées que graduellement. »⁽¹⁾ Mais aujourd'hui, à la réflexion, nous nous demandons si notre hypothèse n'était pas formée à la légère, sans base suffisante; si nous ne nous étions pas laissé influencer justement par la présence d'une forme déconcertante comme *O. pseudo-crassissima*; enfin, s'il n'aurait pas été beaucoup plus sage de notre part de nous en rapporter purement et simplement au jugement du géologue émérite qu'est M. Theodor Fuchs. »

Nous disions encore: « Dans les dépôts miocènes au pied du Gênéffé, entre le pic de Chebrewet et le Ras-el-Essoued, j'ai trouvé un banc assez important d'*Ostrea crassissima* Lam. Autant que m'a permis d'en juger un examen un peu rapide, cette huitre du Gênéffé est en moyenne sensiblement plus grande que l'*O. pseudo-crassissima* Fuchs; elle est plus élargie et n'a pas le crochet aussi développé.

« L'*O. crassissima* du Gênéffé est vraisemblablement la forme ancestrale de l'*O. pseudo-crassissima* du canal de Suez. »⁽²⁾

En 1886, les magnifiques exemplaires de cette dernière huitre donnés par nous au Muséum, et qui provenaient du second gisement indiqué par notre éminent ami de Vienne, ne purent être distingués du type miocène d'Europe par les regrettés Paul Fischer et G. Le Mesle, ni par M. Munier-Chalmas.

Ce qui précède était composé, quand nous avons trouvé dans la *Description de quelques fossiles nouveaux ou critiques* de M. Thomas, p. 19, les passages suivants du bel ouvrage consacré à la paléontologie du mont Léberon par M. Albert Gaudry, avec la collaboration de Paul Fischer et de Tournouër (il s'agit de l'*Ostrea crassissima* du miocène supérieur de Cabrières):

« Elle a été recueillie par M. Arnaud dans la partie inférieure du gisement... Mais il ne faut pas oublier que, d'après les observations certaines de M. Gaudry, elle occupe aussi, au-dessus de ces marnes, une couche particulière où l'on ne trouve pas d'autres fossiles... Elle est ici égale ou supérieure au niveau du *Cardita Jouanneti*... L'*Ostrea crassissima* n'a réellement disparu de nos côtes qu'à l'époque pliocène.

« L'*O. crassissima* nous présente certainement un état, à un moment donné, d'un type fort ancien qui date de l'*Eocène en Europe*,

(1) EUSÈBE VASSEL: *Sur les faunes de l'isthme de Suez*. Autun, 1890, in-8°. P. 23. Extrait de *Société d'histoire naturelle d'Autun. Troisième bulletin*, 1890.

(2) *Sur les faunes, etc.*, p. 36.

qui est parfaitement caractérisé dans l'oligocène tongrien par l'*O. longirostris*, qui se modifie ensuite légèrement dans les faluns de Bazas (*O. Gingensis*), devient plus confus dans le miocène moyen, où il touche au *erassissima* typique, et se retrouve vivant de nos jours dans les huitres longirostres de l'Amérique du Nord orientale (*O. Virginia*, *O. canadensis*, etc.). Il est difficile d'imaginer des modifications mieux suivies et mieux graduées que celles que subit ce type dans cette longue suite de temps. »

Il est encore un point du mémoire de M. Thomas que nous croyons utile de relever : « Dans le sud-est de nos possessions, dit ce géologue, c'est le seul étage *helvétien* qui se montre d'une façon distincte partout discordant au-dessus des divers étages de la craie, comme au-dessus des marnes et des calcaires plus ou moins gréseux de l'éocène inférieur..... On constate dans cette région une grande lacune entre les dépôts de la mer suessonienne et ceux de la mer helvétique, et il est plus que probable que cette lacune correspond à une phase d'émersion totale, dont le retour de la mer helvétique aura effacé toutes les traces. » (1)

Ce fait que signale M. Thomas, nous l'avions constaté en Egypte, et en 1890 nous disions :

« Je dois faire remarquer qu'il existe jusqu'ici entre les couches nummulitiques et les dépôts helvétiques d'Egypte une lacune qui, s'il n'y avait quelque part pendant le miocène inférieur un passage indépendant de l'isthme de Suez, semblerait correspondre à une période de séparation de l'océan Indien et de la Méditerranée.....

« Il est certain qu'à l'époque miocène l'isthme de Suez n'existait pas et était remplacé par un détroit. Bien plus, il me paraît résulter des recherches de Zittel à Siouah et de Schweinfurth entre le Caire et Suez et au sud de l'Attaka, que ce détroit n'était pas unique et que (comme je l'ai d'ailleurs supposé depuis longtemps) les plateaux éocènes d'Egypte, Mokattam, Aouébet, Généffé, Attaka (et peut-être la presqu'île du Sinaï?) formaient alors un groupe d'îles.....

« S'il était permis de baser des conjectures sur des observations malheureusement fort incomplètes et faites sans méthode, on pourrait admettre que le vaste plateau éocène dont les escarpements cités plus haut sont les témoins, et qui au début de la période miocène devait s'étendre sur toute la partie méridionale de la Basse-Egypte et venir buter contre le massif du Sinaï, s'est fracturé lors du mouvement qui a amené l'invasion de la mer molassique en Europe.

« Or, d'après une communication verbale que m'a faite à Messine M. le professeur Seguenza, la fracture primitive du détroit de Messine date également du miocène moyen. Ce détroit a été refermé à l'é-

(1) *Etage miocène, etc.*, p. 4 et 5.

poque quaternaire par un soulèvement qui a dû porter à une hauteur relativement énorme les dernières couches déposées; et il ne s'est rouvert qu'à la suite d'un affaissement ultérieur.....

« Il peut se faire que la séparation de la Sicile et de l'Afrique ait été contemporaine des fractures précédentes..... Quant aux relations des couches miocènes avec les assises nummulitiques, elle paraissent être exactement les mêmes en Tunisie qu'en Egypte.....

« Ces quelques données, si incomplètes qu'elles soient, me paraissent suffire pour qu'on soit en droit de se demander s'il n'y a pas eu une corrélation intime entre les phénomènes géologiques qui se sont produits en Egypte et ceux dont le bassin occidental de la Méditerranée a été le théâtre durant la période miocène. » (1)

Description de quelques fossiles nouveaux ou critiques des terrains tertiaires et secondaires de la Tunisie recueillis en 1885 et 1886. 1893. In-8° de 1-46 pages, avec 4 figures.

Ce mémoire est le complément de la belle publication paléontologique faite par le ministère de l'Instruction publique, sur les matériaux recueillis par M. Thomas au cours de ses deux missions en Tunisie. Pour les autres parties, *Description des mollusques fossiles des terrains tertiaires inférieurs*, *Description des Echinides fossiles*, *Description des Invertébrés fossiles des terrains créacés*, l'éminent géologue, ainsi qu'il arrive d'habitude aux naturalistes explorateurs, avait dû recourir à des spécialistes, le temps et les moyens de comparaison dont il disposait ne lui permettant pas d'entreprendre seul un ouvrage d'aussi longue haleine. Peut-être aussi, en véritable savant, se défiait-il un peu trop de ses forces.

La *Description de quelques fossiles*, pour laquelle ont été dessinées les planches XII à XIV de l'atlas, mentionne 8 espèces végétales et 45 espèces ou variétés animales, dont 5 créées par l'auteur.

EUSÈBE VASSEL.

(A suivre.)

(1) *Sur les faunes, etc.*, p. 81 et 77 à 79.



ESSAYAGE DES OBJETS D'ARGENT

A TUNIS

Les objets fabriqués au souk des Orfèvres sont essayés dans un laboratoire installé rue de la Municipalité.⁽¹⁾ Là, ils reçoivent le poinçon garantissant qu'ils contiennent neuf grammes d'argent pour un gramme de cuivre (titre 0,900).

L'essayage est fait par des indigènes avec un outillage que reconnaîtrait certainement un alchimiste arabe du moyen âge. Là, comme ailleurs, Tunis a conservé ce cachet médiéval qui lui donne tant d'intérêt.

La méthode employée est la coupellation. Les objets en argent sont apportés à peine ébauchés. On en fait des lots sur chacun desquels on prélève une prise d'essai de 30 grammes.

La coupellation enlevant le cuivre, il doit rester de cette prise 27 grammes d'argent pur :

$$\frac{27}{30} = \frac{9}{10} = 0,900$$

Si ce résultat est obtenu, l'objet est au titre légal et reçoit le poinçon.

La prise d'essai est alors placée sur une coupelle façonnée à l'instant en cendres de *metnan* (*Passerina*. L., *Thymelea*, *Tournefort*). Ce *metnan* est un arbrisseau très abondant aux environs de Tunis; on l'emploie pour chauffer les fours des boulangers, l'eau des hammams, etc. Ses feuilles sont semblables aux grains de riz, vertes, duveteuses sur une face seulement. Les fleurs sont petites et d'un jaune pâle. Quant à la coupelle, elle est semblable à une soucoupe de dix centimètres de diamètre. Placée au sommet d'un tas de même substance, elle reçoit le vent des tuyères de deux soufflets comme ceux des forgerons arabes, qu'un aide manœuvre alternativement au signal de l'essayeur. Ces tuyères sont elles-mêmes recouvertes de plâtre. Ce plâtre s'échauffe pendant le travail et élève ainsi la température de l'air insufflé.

L'essayeur, accroupi à côté de la coupelle contenant déjà la prise d'essai, y place quelques charbons ardents et fait souffler : les charbons brûlent, l'argent rougit. Il envoie alors sur la prise, par le courant d'air des tuyères, la flamme d'un morceau de bois qu'il vient d'allumer. Pendant que cette flamme lèche la surface de la coupelle,

(1) Les objets d'or sont essayés ailleurs, au touchau.

il soutient au-dessus un lingot de plomb de 75 grammes (250 pour 100); le plomb coule. On aperçoit alors sur la coupelle, à travers les charbons incandescents, une goutte de métal fondu large comme la main, brillante comme du mercure; c'est l'œuvre.

Cette goutte, que l'essayeur ne cesse d'observer attentivement, diminue peu à peu. Le plomb, en s'oxydant, entraîne dans les pores de la coupelle tout le cuivre de l'alliage. Puis l'œuvre se colore, on dirait que l'écharpe d'*Iris* la recouvre comme d'un voile aux reflets chatoyants qu'on agiterait. Tout à coup ce voile se déchire et l'argent apparaît brillant comme l'éclair à travers la nue. C'est fini, l'essayeur écarte les charbons, prend la plaque sur la coupelle, la plonge dans l'eau, la nettoie et la livre au contrôleur pour les pesées.

Le poids de la prise étant considérable, les résultats, bien que l'outillage soit primitif, doivent être suffisamment exacts.

COMBET,

Professeur au Lycée de Tunis.



تاريخ المشرق العربي في الأندلس

SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE (I)

XLI

Younès est accueilli avec empressement par le bey de Constantine.

— Représailles exercées contre les partisans de Younès. — Mohammed-Bey envoie recruter des askers à Smyrne. — Le pacha et Slimane vont à Béja avec la colonne d'été. — Constructions élevées par Mohammed-Bey; son goût pour les chevaux du pays des chrétiens. — Maladie et mort de Slimane-Bey. — Traits du caractère de Mohammed-Bey.

Younès, qui n'était pas inquieté dans sa marche, se retourna un moment vers ses compagnons et leur demanda ce qu'était devenu Ali Djaffal. Ils lui répondirent qu'il ne les avait pas suivis parce qu'il ne pouvait pas supporter d'être éloigné de sa famille. Younès dit : « C'est ainsi que l'on est récompensé lorsque l'on fait du bien à des gens de peu. » En continuant sa route, il finit par rejoindre ceux de ses askers qui avaient quitté Tunis avant lui. Son visage était exposé aux ardeurs du soleil; il marchait précédé de ses secrétaires et suivi par Ahmed es Sehili, quelques cavaliers et les askers. Le pacha, qui était tenu au courant de sa marche, apprit qu'il était arrivé sans encombre à Tébessa, où il fut bien accueilli par les habitants et par les troupes de la garnison. On lui offrit une large hospitalité et l'on envoya des cavaliers pour prévenir de son arrivée le bey de Constantine Hachi Hassen, qui fit aussitôt monter à cheval des spabis tures.

Le fils de Bou Aziz, le cheikh des Hanencha, se rendit à Tébessa et se présenta à Younès; il se montra tout à fait affable avec lui, chercha à le consoler et lui demanda l'autorisation de le conduire jusqu'à sa tribu; mais Younès comprit qu'il était de mauvaise foi et

(I) Dans notre fascicule d'octobre 1898, cet ouvrage avait été, par erreur, donné comme terminé.

qu'il ne cherchait à l'attirer chez lui que pour l'avoir à sa disposition et venger sur lui la mort de son père. Il lui dit qu'il était le chef des soldats turcs, qu'il ne devait pas se séparer des gens de sa race, et le congédia. Le fils de Bou Aziz partit sans avoir pu mettre son projet à exécution.

Après son départ arrivèrent les Turcs et les cavaliers de la maison du bey, qui se présentèrent devant Younès et lui baisèrent la main. On servit un repas, après quoi ils montèrent à cheval avec Younès, qui marcha en tête de la troupe dont il prit le commandement. Lorsqu'on arriva près de Constantine, quelques cavaliers se détachèrent pour avertir Hachi Hassen, qui monta aussitôt à cheval avec sa suite. Les habitants de la ville, qui avaient entendu parler de Younès et de ses aventures, sortirent avec leurs femmes pour le voir passer. Lorsque les deux beys se rencontrèrent, ils s'embrassèrent sur la poitrine sans descendre de cheval, pendant que les tambours et les flûtes se faisaient entendre.

Le bey de Constantine voulut donner à Younès une monture digne de son rang. Son palefrenier amena un cheval rouge de grand prix, mais Hachi Hassen lui dit de donner au prince de Tunis son cheval alezan, et comme le palefrenier hésitait parce que son maître avait une prédilection particulière pour ce cheval, le bey tira son sabre et lui aurait tranché la tête sans l'intervention de Younès. On dit que personne autre que le bey de Constantine n'avait monté ce cheval, qui était semblable à un djinn⁽¹⁾ pour l'intelligence; quand il traversait un terrain difficile il marchait de telle façon que son cavalier se trouvait tout à fait à l'aise et n'éprouvait aucune fatigue; aucun cheval ne pouvait le dépasser ni l'atteindre; quand il pénétrait au milieu des soldats, il saluait de la tête à droite et à gauche. Le palefrenier l'amena à contre-cœur parce qu'il craignait la colère de son maître; Younès monta sur ce cheval et fit voir qu'il était un cavalier consommé; les gens qui l'accompagnaient avaient mis leurs plus beaux vêtements, et il s'avancait en tête d'une brillante escorte, comme lorsqu'il sortait du Bardo de Tunis pour se rendre au Divan. Il fit ainsi son entrée à Constantine où Hachi Hassen l'installa dans une belle maison, le combla de toutes sortes de prévenances et montra pour lui la plus grande affabilité, sans aucune hypocrisie. Les temps étaient bien changés, car lorsque Younès était à l'apogée de sa puissance, il considérait Hachi Hassen comme un simple sujet.

Nous avons raconté comment les Oulad-Hassen et les Drids s'étaient enfuis, ne sachant où ils allaient, en abandonnant leur cam-

(1) Génies intermédiaires entre les hommes et les anges, et dont l'origine et la nature sont aussi vaguement définies dans le Coran, qui en parle à plusieurs reprises, que dans presque toutes les religions.

pement, leurs familles, leurs enfants et tout ce qu'ils possédaient. Le secrétaire Belkassem ed Dridi et El Khaïati étaient partis avec eux. Les gens sans aveu de Tunis se portèrent aussitôt à Hofret-Karrit et pillèrent ce qui restait dans le campement. Les femmes des Drids, dépouillées et outragées par ces gens de mauvaise vie, envoyèrent au pacha Ali quelques-unes d'entre elles, qui lui racontèrent leurs malheurs en pleurant et en gémissant; on dit que le pacha ne put s'empêcher de verser des larmes; il assigna à ces femmes des maisons où elles purent se retirer, et leur fit envoyer de quoi pourvoir à leur subsistance. Pendant ce temps les cavaliers de la tribu continuaient à marcher droit devant eux, sans but déterminé, et ils ne s'arrêtèrent qu'au village de Teboursouk.

Après s'être concertés ensemble, les Drids dirent aux Oulad-Hassen : « Il convient que nous nous séparions, car vous aurez à répondre du sang que vous avez versé, tandis qu'on ne pourra nous demander compte à nous que des dépenses qu'a occasionnées la guerre. » En conséquence, les Oulad-Hassen et les deux secrétaires abandonnèrent les Drids, qui entrèrent à Teboursouk. Ils étaient dans une situation critique et n'avaient plus de moyens d'existence. Le caïd de Teboursouk envoya chercher les cheikhs des Drids et les installa chez lui, puis il envoya un émissaire au pacha pour l'informer de la situation dans laquelle ils se trouvaient.

Les Arabes Madjeur, après s'être séparés des Oulad-Hassen à Teboursouk, tinrent conseil pour examiner ce qu'il convenait de faire. Ils décidèrent d'envoyer implorer le pardon du pacha et de lui demander la permission d'aller rejoindre leurs familles et leurs enfants; ils ajoutaient qu'ils faisaient l'abandon de tous leurs biens et qu'ils chercheraient à travailler dans les tribus pour réparer leur fortune. Le pacha leur répondit qu'ils pouvaient revenir et qu'il leur accordait l'amaue. Ils retournèrent à Hofret-Karrit et chacun se mit en devoir de rechercher sa famille.

Le pacha répondit au caïd de Teboursouk que les Drids étaient autorisés à revenir; le caïd leur fit part de cette décision; ils allèrent retrouver leurs femmes et leurs enfants et rendre visite à leurs amis. Comme on était en été, ils s'installèrent avec leurs familles sous des abris en paille; ils couchaient par terre et n'avaient pas de couvertures; aucun chien ne gardait leurs campements et personne ne portait le deuil de ceux qui mouraient.

On a remarqué que les gens que le pacha emprisonna, qu'il frappa d'une amende ou qu'il dépouilla des produits de leur commerce, regagnèrent tous en peu de temps ce qu'il leur fit perdre. Il en fut de même pour les Drids; ils eurent bientôt de nombreux chameaux et de riches troupeaux, et retrouvèrent rapidement leur ancienne aisance.

Quant aux Oulad-Hassen et aux deux secrétaires qui se trouvaient avec eux, ils étaient très perplexes parce qu'ils croyaient Younès mort ou prisonnier. Belkassem ed Dridi leur dit : « Continuez votre chemin, nous irons dans la tribu de Ouergha⁽¹⁾ qui est composée de gens généreux. Je suis d'ailleurs lié avec le cheikh, qui m'a des obligations, car j'ai eu souvent l'occasion de le protéger. »

Ils se dirigèrent en conséquence vers la tribu de Ouergha. En les voyant arriver, le cheikh Amar ben Senoussi monta à cheval, se porta à leur rencontre et pleura avec eux sur leurs malheurs; il répartit ensuite les cavaliers dans les tentes de ses enfants, de ses frères et de ses cousins, et se mit en devoir de leur préparer à manger; mais en même temps il envoya prévenir le pacha que les Oulad-Hassen étaient dans sa tribu, avec les deux secrétaires et le cheikh des Oulad-Djouin, et que s'il envoyait de suite des cavaliers il pourrait les prendre tous. Le pacha commanda aussitôt à Otsmane-Agha de monter à cheval avec des hambás et des baouabs.

Après le repas, le cheikh dit aux Oulad-Hassen : « Vous avez eu tort de venir ici; c'était vous perdre et risquer de nous perdre avec vous. Vous n'ignorez pas combien le pacha est encore irrité de ce qu'a fait son fils Younès; dans ces conditions il ne m'est pas possible de vous laisser partir; je viens d'ailleurs de prévenir le pacha que vous êtes ici, et j'espère qu'il m'enverra l'ordre de vous laisser libres. Il est inutile de vous révolter contre le sort : abandonnez vos armes et laissez-les en dépôt chez quelqu'un de la tribu. » Les Oulad-Hassen furent surpris d'une pareille conduite, mais ils se contentèrent de dire : « La faute est à Belkassem ed Dridi, qui nous a conseillé de venir chez vous. Voici nos armes et tout ce que nous possédons : attendons la décision de Dieu. » Peu après arriva Otsmane-Agha qui, après s'être approprié leurs dépouilles, les enchaina tous, les mit sur des bêtes de somme au milieu de ses cavaliers, et partit avec eux.

Pendant la route, Ahmed ben Ali se tourna vers son cousin Farhat bou Khechim et lui dit : « Le pacha Ali nous fera tous périr sauf cet enfant », et il désignait un jeune garçon qui marchait à côté d'eux en luttant contre le sommeil. Comme Farhat lui demandait pourquoi il parlait ainsi : « Rappelle-toi, ajouta-t-il, la visite que nous avons faite à Sidi Ali ben Aoun lorsque nous lui avons porté nos redevances annuelles. Après le repas, comme nous nous disposions à partir et que nous demandions au cheikh de prier avec nous en récitant la fatiha, il garda le silence pendant une heure, puis nous dit, en montrant cet enfant qui était debout près de nous : « C'est lui qui prendra « votre place et qui rendra la vie à vos maisons »; après quoi il lut

(1) Tribu installée entre le Kef et la frontière algérienne.

la fatiha et nous congédia. » Farhat lui répondit : « Je me souviens en effet; Dieu sait ce que l'avenir nous réserve ! »

L'agha Otsmane, qui avait hâte de se débarrasser de ses prisonniers, les conduisit au Bardo de Tunis, où se trouvait le pacha Ali. Ce dernier ordonna au khasnadar et au garde du sceau de les enfermer dans les chambres réservées aux mamelouks et d'envoyer le soir des chrétiens pour étrangler ceux qu'il désignerait et les enterrer ensuite. Ils périrent tous de cette façon, y compris le cheikh des Oulad-Djouin. Le jeune enfant dont parlait Ahmed ben Ali survécut seul : quand on demanda au pacha ce qu'il fallait faire de lui, il donna ordre de le mettre en liberté et de le renvoyer chez sa mère.

Le pacha condamna El Khaïati à périr sous le bâton. « Il est responsable, dit-il, de ce qui est arrivé, car c'est sur son conseil que Younès est entré dans la casba; il s'est mis entre l'ongle et le doigt, et c'est sa faute si je suis séparé de mon fils. » En apprenant le sort qui l'attendait, El Khaïati retira le cordon de son pantalon, l'attacha à un clou ou à un morceau de bois et se pendit; lorsque les mamelouks vinrent pour lui infliger la bastonnade ils le trouvèrent mort; le pacha leur donna l'ordre de l'enterrer.

Belkassem ed Dridi ne fut pas condamné de suite et le pacha lui laissa l'espoir de conserver la vie, mais il lui envoya dire : « Je sais que Younès t'a confié ses biens; donne-moi l'argent de mon fils. » On rapporte que Belkassem versa 30.000 piastres, peut-être même davantage, en disant que c'était toute sa fortune et le produit de la vente des bijoux de sa femme, et que Younès ne lui avait rien confié. Le pacha, pensant qu'il n'en tirerait rien de plus, le fit étrangler. Il ne restait plus de tous ceux qui avaient composé la suite de Younès que le bach-hamba Ali Djaffal. Le pacha le laissa d'abord en liberté pendant quelques jours à Tunis; mais bientôt, à cause du souvenir de son fils et de la douleur qu'il éprouvait à être séparé de lui, il fit étrangler Ali Djaffal et fit prendre tout ce qui se trouvait dans sa maison. Il poursuivit ainsi de sa vengeance tous ceux qui s'étaient joints à Younès et les fit tous tuer les uns après les autres.

Les gens de Tunis qui avaient entretenu de bonnes relations avec Younès étaient dans la plus grande inquiétude; les membres du tribunal du Chaàra, notamment, se demandaient avec anxiété comment ils aborderaient le pacha et ce qu'ils pourraient lui dire. Une circonstance particulière les ayant obligés à se rendre au Bardo, ils entrèrent dans la salle d'attente qui leur était réservée, et lorsqu'ils furent admis devant le pacha ils lui baisèrent la main. Mais il détourna la tête et dit : « Qu'entendiez-vous, Hamouda Rasaà, lorsque vous disiez un jour, en présence de Younès : l'acroc est devenu trop large pour qu'on puisse songer à le raccommo-der ? » Rasaà répondit : « Celui qui est présent voit bien des choses que les absents ne

peuvent comprendre. J'ai prononcé cette phrase un jour où je voyais votre fils pâle de colère parce qu'on lui parlait de transaction et de paix. Ne pouvions-nous pas être égorgés sur un simple signe de lui ? Je suis persuadé que vous êtes juste et que vous comprenez la portée de mes paroles. » Le pacha leur ordonna de se retirer dans la salle d'attente et d'y passer la nuit, et le lendemain ils furent autorisés à rentrer chez eux. L'effendi ⁽¹⁾ fut destitué et remplacé, je crois, par le fils de Troudi.

Quant au dey Abdallah, dès son arrivée au Bardo il fut mis sur une charrette et envoyé en exil à Zaghonan, d'où on le fit revenir bientôt pour l'étrangler. Les askers de Tunis n'eurent plus d'autre chef que Mohammed-Bey.

Tous ceux qui avaient combattu avec Younès étaient inscrits sur un registre spécial ; chaque jour on faisait enfermer un de leurs officiers dans la prison du dey, puis il était mis sur un âne et envoyé à la prison de La Goulette, d'où il était embarqué sur le premier navire en partance et déporté. Les sept chaouchs furent enfermés dans la easba et étranglés. La prison de La Goulette était devenue trop petite pour contenir les askers qu'on y avait enfermés. Tous les soirs, à la tombée de la nuit et lorsque la nouba avait joué, les prisonniers étaient dans des transes et attendaient la mort : on en faisait sortir deux ou trois chaque nuit pour les étrangler. C'est du moins ce qui m'a été rapporté.

Quelques jours avant que Younès fût sorti de la easba, Mohammed-Bey avait fait répandre le bruit que le Kef s'était soumis. Younès crut cette nouvelle lorsqu'on la lui rapporta, et il en fut très peiné. Pendant ce temps, les habitants du Kef tenaient étroitement assiégée la garnison de la citadelle, qui ne pouvait plus sortir que par une porte secrète ; de leur côté, les soldats tiraient sur les habitants à coups de canon et de fusil, et ils en tuèrent ainsi un certain nombre. L'agha Mostefa ben Soultana, qui était pour ainsi dire le prisonnier de ses soldats, essayait de relever leur courage en leur faisant espérer que Younès viendrait les délivrer. Ce n'est qu'après l'arrivée de Younès à Tébessa qu'ils apprirent sa fuite, et en même temps ils reçurent l'amane de Mohammed-Bey qui les remplit de joie. Ils tinrent conseil pour examiner comment ils pourraient échapper aux habitants de la ville, et ils décidèrent de sortir tous en armes par la porte secrète, avec leur agha. Dès que les habitants de la ville apprirent leur départ, ils se mirent à leur poursuite et les entourèrent comme la bague entoure le doigt. La chaleur était accablante. Ils di-

(1) Titre que l'on donne en Turquie aux personnages lettrés ou aux fonctionnaires qui n'ont pas le grade de bey ou de pacha. Les Tunisiens emploient couramment aujourd'hui le mot *cheïkh* dans la même acception et disent « le cheïkh un tel » en parlant d'un personnage considéré, qui peut d'ailleurs n'exercer aucune espèce de fonction.

rent aux soldats : « Livrez-nous Mostefa ben Sultana, pour que nous puissions l'envoyer prisonnier au pacha ou à Mohammed-Bey, sans quoi nous vous entourerons et nous vous ferons périr de soif. » L'agha tenait les pans des vêtements des soldats et les suppliait de le protéger; ils refusèrent de le livrer, bien qu'ils fussent dans l'impossibilité de lutter contre les gens du Kef, au milieu desquels ils se trouvaient perdus comme une tache blanche dans la robe noire d'un cheval. Cependant, vaincus par la soif, ils commençaient à dire : « Si nous ne livrons pas notre agha, nous allons tous périr, et lui avec nous; mieux vaut la mort d'un seul que la perte de tous. » Alors un des Turcs s'avança vers Mostefa ben Sultana et lui déchargea son fusil en pleine poitrine; il tomba mort et les soldats, s'écartant de son cadavre, dirent aux gens du Kef : « Débrouillez-vous avec ce chien. » Les gens crièrent aux soldats de laisser là le cadavre et de partir, mais ils refusèrent de leur donner de l'eau qu'ils leur demandaient. Un des soldats retourna au bordj, prit les gargoulettes qui s'y trouvaient, les remplit d'eau et les porta à ses compagnons qui purent ainsi apaiser leur soif. Ils se dirigèrent ensuite vers Tunis, sauf quelques-uns qui, paraît-il, jugèrent prudent de se réfugier au Maghreb. Les gens du Kef mirent la tête de Mostefa ben Sultana dans une musette et l'envoyèrent au pacha; elle fut exposée au Bardo, puis portée sur la koubba de la place de la Casba, où elle fut recon nue par tous ceux qui avaient été en relations avec lui. La garnison du Kef arriva à Tunis et les askers rentrèrent chez eux; pendant quelque temps Mohammed-Bey ne les inquiéta pas, mais dans la suite il les fit prendre l'un après l'autre, ils furent étranglés jusqu'au dernier ou estropiés dans les supplices; leurs femmes furent veuves et leurs enfants orphelins.

La plupart des gens qui avaient été exilés du royaume de Tunis s'étaient réunis à Alger, où ils attendaient avec impatience le moment de rentrer dans la Régence. Ceux qui avaient été déportés à Alexandrie étaient morts dans cette ville ou avaient été rejoindre les autres exilés en Algérie.

Mohammed-Bey avait un hamba turc nommé Emir Ahmed, que Dieu avait privé de barbe et qui était si pâle de visage qu'il semblait qu'il n'eût pas de sang dans le corps. C'est lui qui était chargé de rechercher dans Tunis les askers rebelles. Le Turc le voyait avec terreur frapper à sa porte. Il connaissait la maison de chacun d'eux, qu'elle fût dans la ville ou dans le faubourg de Bab-djezira; il découvrait toujours ceux qu'il cherchait et les surprenait même dans les cafés; il leur remettait alors leur ordre d'exil ou bien les amenait à la prison du dey jusqu'à leur départ pour La Goulette. Quand l'ordre arrivait de les conduire dans la prison de cette ville, on leur envoyait un hamba avec un âne; l'homme était alors extrait de la

prison du dey et on avertissait sa famille, qui le suivait en gémissant et en pleurant à travers les souks jusqu'à la porte de Bab-el-Bahar, où étaient échangés les adieux déchirants de la séparation.

La ville de Tunis se trouva divisée en deux parties : le faubourg de Bab-Souika, comprenant le tiers de la ville, dont les habitants pouvaient se considérer comme sauvés, et une seconde partie, comprenant la Médina et le faubourg de Bab-Djezira, c'est-à-dire les deux autres tiers de la ville, dont les habitants eurent à subir toutes les calamités. Dans cette dernière partie personne ne pouvait lever la tête et tous étaient couverts de mépris, aussi bien les Turcs et les koulouglis que les bourgeois et les cheikhs. Mohammed-Bey fit tuer le cheikh du faubourg de Bab-Djezira. Il fit mettre en prison Youssef er Ressaïssi, cheikh de la Médina, et lui extorqua beaucoup d'argent ; je crois même qu'il le fit tuer après l'avoir entièrement dépouillé.

Nous avons rapporté qu'El Hadj Mohammed ben Mahmoud s'était enfui de Tunis avec ses deux enfants après avoir été convoqué par Younés ; après le départ de ce dernier il reparut dans sa maison du faubourg Bab-Menara. Il se rendit un jour au Bardo et se présenta au pacha qui lui fit bon accueil ; il alla ensuite chez Mohammed-Bey qui lui dit en riant : « Tu es de la partie sauvée. »⁽¹⁾

Mohammed-Bey, voyant qu'il ne restait plus qu'un très petit nombre d'askers à l'oudjak de Tunis, désigna trois bouloukbachis et un khodja pour aller porter une lettre à son correspondant à Smyrne ; il fréta un navire sur lequel il embarqua des présents destinés au pacha de cette ville, et la mission partit avec ce navire. Les envoyés arrivèrent à Smyrne sans encombre et, après s'être reposés des fatigues du voyage, ils se présentèrent chez le correspondant du bey, à qui ils remirent la lettre qui lui était adressée et les présents destinés au pacha. Dans cette lettre le bey disait que la mission était chargée de recruter des soldats, sous le contrôle du pacha. Ce dernier accepta les présents qu'on lui apportait et promit son aide aux membres de la mission ; il leur fit ensuite servir du café et lut avec eux la *fatiha*. Il y avait alors à Smyrne beaucoup d'askers exilés par Mohammed-Bey. Quand ils apprirent l'arrivée de la mission, ils mirent tout en œuvre pour l'empêcher de recruter des soldats ; ils allaient trouver ceux qui manifestaient l'intention de s'enrôler dans l'oudjak de Tunis et les en dissuadaient en leur disant : « Nous faisons partie de cet oudjak et nous avons été exilés sans motif ; le chef de la Régence a même fait tuer beaucoup de nos compagnons. » En entendant ces propos, les Turcs renonçaient à partir ; ils refusaient même de

(1) C'est-à-dire « Tu es comme ceux du faubourg Bab-Souika », alors qu'il habitait en réalité le faubourg situé à l'autre extrémité de la ville.

retourner au khan⁽¹⁾ où étaient descendus les membres de la mission, et lorsqu'ils les rencontraient en ville ils leur disaient : « Nous avons été prévenus par vos anciens askers qu'en partant pour l'oudjak de Tunis nous irions au-devant de la mort. » Les envoyés allèrent alors trouver les anciens soldats exilés et les menacèrent, s'ils continuaient leurs agissements, d'en aviser le pacha qui les obligerait à quitter le pays. Ils cherchèrent à se justifier en disant qu'ils n'avaient jamais conseillé à personne de ne pas partir et qu'eux-mêmes ne pensaient qu'au chagrin d'être séparés de leurs femmes et de leurs enfants. Depuis ce jour, cependant, ils cessèrent leurs manœuvres, mais les gens étaient prévenus contre la mission, qui ne put réunir qu'un petit nombre de soldats dont la plupart étaient des gens sans aveu. Le voyage des envoyés se prolongea au delà de ce que l'on avait prévu et le correspondant du bey dut leur avancer beaucoup d'argent. Mohammed-Bey, craignant des dépenses trop considérables, envoya aux membres de la mission l'ordre de partir avec les soldats qu'ils avaient choisis, et ils revinrent à La Goulette avec deux cents hommes environ. Mohammed-Bey se fit présenter l'état des avances faites par son correspondant, et il constata que chacun de ces soldats lui revenait à deux cents piastres environ. Il en fut très irrité et les envoyés faillirent être victimes de sa colère. Il donna l'ordre de loger les nouveaux soldats tures dans le faubourg de Bab-Souika, craignant qu'au contact des gens habitant le reste de la ville ils fussent amenés à concevoir des idées de révolte. Il avait tellement à cœur les dépenses faites pour recruter ces soldats qu'il fit étrangler, à cause de cela, Ali Bouchiti, khodja du Divan.

Les habitants du faubourg Bab-Djezira et de la Médina étaient traités comme des juifs par ceux de Bab-Souika, et ils ne pouvaient espérer aucune justice ni d'eux ni du bey Mohammed; quand il se produisait une contestation quelconque, même pour un objet de peu de valeur, elle était toujours tranchée au profit de l'habitant de Bab-Souika. J'habitais Tunis à cette époque et j'ai vu moi-même un exemple de cela. Je connaissais intimement un bouloukbachi, koulougli d'origine, qui habitait alors dans la Médina mais ne s'occupait jamais de ce qui ne le regardait pas. D'habitude, lorsqu'un de ces officiers était chargé d'un commandement dans l'intérieur et qu'il préférerait ne pas partir, il cédait son tour à un autre qui lui payait pour cela cent à cent cinquante piastres. Le tour de mon ami étant arrivé d'occuper un poste d'agha à Bizerte, il voulut vendre cette charge. Un bouloukbachi de Bab-Souika lui en offrit vingt-cinq piastres en lui disant : « Estime-toi bien heureux d'avoir cette somme; si nous

(1) Nom donné en Turquie à ces sortes d'hôtelleries indigènes que l'on appelle en Tunisie des *fondouks*.

n'étions pas compatriotes je ne l'en aurais pas même offert une seule piastre, car il me suffirait d'aller trouver Mohanned-Bey pour obtenir d'office le poste en question. » Mon ami dut accepter sans rien dire ce qu'on lui offrait, et fut accablé de chagrin. Dans la suite les gens de Bab-Souika furent victimes des vicissitudes de la fortune; ils furent à leur tour soumis à toutes les humiliations et exposés à la mort.

Sur ces entrefaites arriva le mois de ramadhan, et le pacha donna l'ordre d'équiper deux colonnes; il prit le commandement de l'une et confia l'autre, composée d'askers, à son fils Slimane, qui devait le précéder à deux journées de distance. Parmi ces askers se trouvaient des Turcs, anciens partisans de Younès, qui avaient sollicité la prime des remplaçants pour pouvoir quitter Tunis et se soustraire à la vengeance de Mohammed-Bey.

Au moment de se mettre en route avec son armée, le pacha envoya dire à son fils Slimane de cacher son campement dans quelque pli de terrain, parce qu'il ne voulait voir aucun des Turcs qui l'accompagnaient. (1) Slimane fit venir les Oulad-ben-Sassi et leur demanda de rechercher un endroit remplissant les conditions exigées par le pacha; ils lui indiquèrent un emplacement appelé Aïn-el-Berda, situé à l'ouest du Bardo de Béja. Comme le camp se trouvait traversé par la route menant au Bardo et au marché de la ville, il prescrivit à l'agha de la colonne de défendre aux askers de passer par cette route pour aller au marché et de les obliger à faire un détour par le sud, ajoutant que c'était l'ordre du pacha.

Slimane s'installa d'abord sous sa tente, mais comme il ne pouvait supporter d'y rester, son père l'autorisa à transporter ses bagages dans l'appartement qui s'appelle aujourd'hui Menzel-Slimane (2) et qui se trouve au-dessus de la porte voûtée du Bardo. Slimane laissa sa tente dressée dans le camp et s'installa avec ses intimes et ses serviteurs dans cet appartement. Il y avait des fenêtres donnant sur le devant et sur le derrière, et le prince employait une grande partie de son temps à regarder ce qui se passait devant le palais. Il ordonna au caïd d'installer près du campement de ses soldats un marché où pourraient se rendre tous les commerçants de Béja; le caïd fit crier dans les souks que les commerçants devaient aller s'installer dans ce marché et beaucoup obéirent; ceux qui essayèrent de rester en ville parce qu'ils craignaient d'avoir à s'établir en plein soleil furent sévèrement punis par le caïd. Bientôt le bruit se répandit que l'on pouvait vendre et acheter dans ce marché en toute sécurité; beau-

(1) Sans doute parce qu'il savait que parmi eux s'en trouvaient plusieurs qui avaient combattu sous les ordres de Younès lors du siège de Tunis.

(2) Le mot arabe « menzel » signifie « endroit où l'on descend, où l'on habite lorsque l'on est de passage ».

coup de commerçants et d'acheteurs y vinrent de tous les côtés et il s'y fit beaucoup d'affaires. Au moment de la forte chaleur les négociants rentraient en ville dans les souks, et ils retournaient au marché du camp dès que la fraîcheur était revenue.

Le pacha fit publier, comme il le faisait d'habitude, que ses sujets devaient venir se présenter à son camp de tous les points de la Régence. Les Oulad-Menaâ étaient ceux qui occupaient le meilleur rang auprès de lui ; eux seuls et leur caïd pouvaient le voir ; les gens des autres tribus étaient emprisonnés, frappés ou contraints à payer de fortes amendes.

Depuis le jour où Slimane-Bey frappa El Hadj Mostefa ben Meticha en présence du pacha, il ressentit au cœur une douleur analogue à la piqûre d'une épine ; quand cette douleur le faisait trop souffrir, il faisait appeler son médecin qui lui donnait un calmant.

Le pacha resta au Bardo jusqu'à ce que les impôts et les redevances fussent complètement rentrés. Il donna ensuite l'ordre de lever le camp et partit accompagné des voitures où se trouvait sa famille. Slimane, qui le suivait à une étape de distance, rentra au Bardo de Tunis où il se retrouva avec son frère, après quoi chacun d'eux se sépara.

Mohammed-Bey fit établir à l'est du Bardo, près du chemin appelé Trik-el-Afir, le tracé d'une vaste construction nouvelle, mais il ne commença pas les fondations avant d'avoir reçu de son père l'autorisation nécessaire. Pour lui faire accepter ce travail il lui dit : « Lorsque les oudjaks des spahis sont venus avec leurs chevaux au Bardo, le palais ne s'est pas trouvé assez grand pour les contenir tous et un certain nombre ont été obligés de s'installer chez eux avec leurs chevaux. C'est pour cela que j'ai songé à élargir le Bardo, car la demeure du prince doit être vaste. » Le pacha, qui avait d'autres préoccupations plus importantes, le laissa libre de faire ce qu'il voudrait, et Mohammed fit aussitôt commencer les fondations de ce bâtiment, qu'il appela El-Menhia. Il fit venir un architecte particulièrement habile dans les travaux de charpente et lui commanda d'édifier un fort carré à l'angle est du bâtiment. Sur le désir exprimé par l'architecte, on fit rechercher une carrière d'argile rouge pouvant servir à la fabrication des briques qu'il voulait employer ; on trouva une carrière d'argile de première qualité, on fabriqua des briques et les travaux commencèrent. L'architecte laissa les bords des briques apparents à la surface des murs, en sorte que les spectateurs étaient émerveillés par l'aspect nouveau de cette construction. Les Algériens et les beys arrivèrent avant que le bâtiment fût achevé, mais il y avait déjà les murs et les piliers principaux, et ils étaient d'une telle solidité que les Algériens purent installer sur ces murs des canons avec lesquels ils balayaient toute la plaine, sans

que la maçonnerie fût ébranlée le moins du monde par les secousses des décharges d'artillerie. Les beys achevèrent cette construction, la recouvrirent d'un toit en pente,⁽¹⁾ et aujourd'hui elle attire les regards de tous côtés. L'architecte construisit aussi des bordjs sur les remparts qui entourent cette enceinte.

Mohammed-Bey fit restaurer l'ancien rempart du Bardo, fit creuser un fossé le long de ce rempart et garnit les bordjs de canons; ⁽²⁾ mais son travail le plus utile fut la noria qu'il installa sur le puits d'eau douce. Il fit disposer autour des nouveaux remparts édifiés par lui de larges auvents soutenus par des pontres en bois et recouverts d'un crépissage de chaux et de sable. Ces agrandissements qu'il fit faire au Bardo coûtèrent des sommes énormes. On dit qu'il les commença à l'époque où Younés abandonna le Bardo.

Younès ne s'intéressait pas aux constructions, aux embellissements ni aux peintures, et il habita son logement tel qu'il l'avait trouvé. Mohammed-Bey mit son amour-propre à faire démolir cet appartement et à l'édifier de nouveau; il fit venir du marbre du pays des chrétiens, la maison fut bientôt restaurée avec ses stucs, ses marbres et ses laïences, et Mohammed-Bey l'habita.

Il continua à faire rechercher les askers qui, après s'être échappés, revenaient se cacher dans leur maison à Tunis. Lorsque Emîr Ahmed lui annonçait le retour d'un de ces fugitifs, il lui donnait l'ordre de le guetter, et le malheureux finissait toujours par être pris et amené au Bardo, où il était mis à mort. Quant aux hambas de la casba, ils furent enfermés dans la prison de cette forteresse, et les derniers n'en sortirent que le jour où elle fut envahie par les Algériens.

Après avoir achevé la restauration de l'ancienne maison de Younés, Mohammed-Bey songea à faire aménager le portail construit par son ordre au-dessus de l'escalier conduisant à la salle de justice; ⁽³⁾ il y fit certaines modifications et y installa des parapets en bois. Il fit démolir plusieurs arceaux de l'aqueduc d'Agreuch, ⁽⁴⁾ et pour remuer ces énormes pierres carrées il dut recourir à des ouvriers chrétiens; ces pierres furent transportées au Bardo, et elles ont servi à construire ces petites arcades placées aujourd'hui au-dessous du grand portail. Les gens disent que si l'on place le pacha

(1) On sait que d'habitude les constructions élevées par les indigènes sont recouvertes en terrasses.

(2) L'auteur anonyme d'un *Journal du siège de Tunis en 1756* rapporte qu'à cette époque le Bardo « a un fossé sec, un double mur flanqué de plusieurs tours et plus de soixante pièces de canons ». Cf. PLANTET, *Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 501.

(3) Il s'agit de la galerie convertie, sorte de vestibule ouvert qui se trouve en haut de l'escalier des Lions et qui est bien connue de tous les Tunisiens et des touristes.

(4) Aqueduc dont les ruines se trouvent entre La Manouba et Djedeïda.

Ali au troisième rang pour son amour des constructions, on peut mettre au quatrième rang son fils Mohammed.

Lorsque le bey revint de son expédition, les nouvelles annexes aménagées près de la salle de justice étaient entièrement terminées, et rien n'y manquait. Elles rendaient de grands services aux gens veus pour l'audience du prince, car ils pouvaient s'y asseoir s'il y avait affluence de plaideurs dans la salle, ou bien se tenir debout appuyés aux parapets de bois et regarder au-dessous d'eux ce qui se passait dans la cour sur laquelle donne l'escalier. Si j'ai insisté sur ces détails, c'est qu'il viendra peut-être un jour où le prince ne résidera plus au Bardo, qui tombera sous la pioche des démolisseurs; (1) alors le lecteur de ce livre pourra encore se rendre compte de l'importance du Bardo de Tunis et de ce qu'il renfermait de remarquable, de même qu'aujourd'hui nous pouvons savoir par les livres d'histoire ce qu'étaient autrefois la Zohra de Cordoue ou la Badiâ de Merrakech, (2) et voir ce que le temps a fait de ces merveilles dont on a dit que les djinns eux-mêmes n'auraient pu en construire de pareilles. Il n'y a d'éternel que Dieu, qui hérite de la terre et de ce qui est dessus. Mohammed-Bey dépensa aussi des sommes considérables pour faire bâtir le fort qui se trouve à La Manouba.

Ce prince recherchait d'une façon particulière les objets d'art du pays des chrétiens et les curiosités que l'on y trouve et qui n'existent pas en Ifrikia. Des gens qui avaient voyagé dans l'intérieur de ces pays lui racontèrent qu'il y en avait un dont le roi possédait des chevaux dont la robe était parsemée de taches blanches et de taches rouges ou noires, comme la peau des panthères; d'autres princes avaient des chevaux ressemblant à des lions. Mohammed-Bey, désirant vivement acquérir quelques-uns de ces animaux, confia une mission dans ce but à un mamelouk qui connaissait plusieurs langues.

Ce mamelouk, après être revenu à Tunis avec quelques-uns de ces chevaux, me fit le récit de son voyage. Il partit de Tunis à l'automne, après la moisson du blé, et arriva dans le pays où il avait affaire au commencement de l'été, à l'époque où l'on moissonnait l'orge; non pas que son voyage ait duré réellement le temps qui sépare

(1) On procède actuellement à la démolition de l'ancien Bardo. N'est-ce pas une curieuse coïncidence que les prévisions de l'auteur se réalisent précisément à l'époque où son ouvrage, jusque-là inédit, est traduit et livré à la publicité pour la première fois!

(2) Nous avons déjà en plusieurs fois l'occasion de parler de la célèbre mosquée de Cordoue appelée *Zohra*.

Le monument de la ville de Merrakech appelé *El-Badiâ* est un château construit ou restauré par le khalife Abd el Moumen ben Ali, qui ménaga tout autour un jardin de trois milles de long sur deux milles de large, y fit venir l'eau d'une grande distance et y disposa des sources artificielles. C'était un des plus grands châteaux de la ville de Merrakech. «Lorsque je quittai Merrakech en l'an 543, dit l'historien Ibn el Yassâ, le produit de la récolte des oliviers et des arbres fruitiers existant dans le jardin d'El-Badiâ atteignit mille dinars, bien qu'à cette époque les fruits de toute sorte fussent extrêmement bon marché dans cette ville.»

l'automne de l'été, mais, comme l'a dit un auteur, l'automne de la Chine est le printemps de l'Afrique, et réciproquement. En arrivant, ce mamelouk se mit en relations avec les gens employés au service du prince et leur fit part du but de son voyage; ils lui répondirent que le prince seul possédait des chevaux comme ceux qu'il désirait, mais qu'ils en parleraient à leur maître, qui lui accorderait sans doute une audience. En attendant il se mit à visiter la ville, admirant une foule de choses curieuses qu'il ne connaissait pas et dont il n'avait jamais entendu parler. Il vit notamment une sorte de coupole en cuivre qui surmontait une grosse horloge; quand arrivait midi, une statue représentant un esclave noir sortait de dessous cette coupole et la frappait avec un bâton de fer ou de cuivre qu'il tenait à la main; le son produit était si fort qu'il était entendu par presque tout le monde en ville, comme chez les musulmans la voix du muezzine; quand cette sonnerie se produisait, chacun rentrait chez soi pour se mettre à table. Un jour, un des serviteurs du prince avec lesquels le mamelouk s'était particulièrement lié l'invita de la part de son maître à se présenter le lendemain à une certaine heure à la porte du palais. Il s'y rendit et attendit; au bout d'une heure quelqu'un lui demanda s'il était l'envoyé du prince de Tunis, et sur sa réponse affirmative il fut introduit dans une très belle salle où le prince était assis sur son trône, ayant autour de lui, sur des sièges plus bas, un certain nombre de personnes parmi lesquelles se trouvait l'employé avec lequel il s'était lié. Sur la demande de ce personnage il lui tendit la lettre destinée au souverain et qui était écrite dans la langue du pays. Celui qui était le plus rapproché du prince lut la lettre. Le prince promit à l'envoyé de lui donner plusieurs chevaux; puis un interprète lui posa de sa part un certain nombre de questions auxquelles il répondit, après quoi on le congédia. Il fit les achats dont l'avait chargé Mohammed-Bey, et bientôt son ami l'informa que le prince avait décidé de lui donner trois ou quatre chevaux, qui sont ceux dont nous parlerons plus loin en racontant le passage de Mohammed-Bey à Béja. On lui donna aussi un cheval ou une jument qui avait un peu de ressemblance avec un lion. Si je me suis longuement étendu sur ce fait accessoire, c'est pour que le lecteur trouve dans mon ouvrage les choses qui m'ont paru intéressantes à moi-même et qui le renseigneront sur la puissance du royaume de Tunis et sur la considération dont le fils du pacha, et à plus forte raison le pacha lui-même, jouissaient auprès des autres souverains.

Mohammed-Bey entendit dire que dans le royaume des Flamands, qui avait un traité avec l'oudjak de Tunis, ⁽¹⁾ il existait des chevaux

(1) Il s'agit sans doute de la Hollande, qui avait conclu en 1622 avec la Régence de Tunis un traité complété ensuite en 1662 et renouvelé en 1704. Cf. ROUSSEAU, *Annales tunisiennes*, p. 517.

verts, c'est-à-dire d'un noir très foncé, qui étaient d'une force et d'une taille tout à fait extraordinaires. Il envoya dans ce pays quelqu'un qui lui ramena seize ou vingt de ces chevaux, mâles et femelles. On les conduisit en barques à travers le lac et on les fit entrer par Bab-Alioua ou par Bab-Gordjani; chacun d'eux était conduit à la main par un palefrenier. Il y avait un de ces chevaux qui était plus solide et plus haut que les autres, en sorte qu'on ne voyait pour ainsi dire que sa tête et ses sabots; lorsque le palefrenier qui le conduisait passa sous la porte, il fut entouré par les gens qui regardaient avec ébahissement les formes curieuses de cet animal et admiraient l'œuvre de Dieu; tout à coup le cheval tomba mort: on lui retira sa couverture et on le laissa sur la route. Je crois qu'il est mort du mauvais œil. On conduisit les autres chevaux à La Manouba, dans l'écurie ordinaire. L'homme chargé de ces chevaux m'a dit qu'on ne les montait pas d'habitude et qu'on ne les utilisait que pour la reproduction. Ils restèrent à La Manouba jusqu'à l'arrivée des Algériens, qui les emmenèrent avec eux en partant.

Mohammed-Bey se préoccupait d'une façon toute spéciale de ce qui se passait à Tunis, et il avait des gens qui le renseignaient sur tout ce qui pouvait survenir dans cette ville.

Quand arriva l'hiver, on fit sortir deux colonnes, comme précédemment; le pacha Ali partit avec l'armée et se fit précéder par son fils Slimane, dont la conduite dans ces circonstances était bien différente de celle de ses frères.⁽¹⁾ Le pacha campa près de Kairouan, envoya dans le Djerid les Drîds conduits par Slimane, qui s'installa à Tozeur. Après avoir encaissé la totalité des impôts et des redevances, il demanda à son père l'autorisation de lever le camp et vint le rejoindre, mais dut installer les troupes qui l'accompagnaient dans un endroit où elles ne pouvaient être vues du pacha. Slimane reçut ensuite l'ordre de rentrer à Tunis et il partit, suivi à une étape de distance par le pacha qu'accompagnaient ses cavaliers nègres précédés de leurs odobachis; ceux d'entre eux qui avaient une belle voix chantaient, et le pacha paraissait éprouver du plaisir à les entendre.

Ces nègres étaient des esclaves que le pacha Ali avait réunis peu à peu par voie d'achat; quelques-uns étaient affranchis, mais restaient à son service. Il y en avait trois cents environ, sans compter ceux qui étaient attachés au service des fils du pacha; ils dépendaient du garde des sceaux, qui était leur chef et les dirigeait, et ils avaient des odobachis et des mokaddems spéciaux. Le pacha leur

(1) On sait que pendant les derniers temps Yonnès n'avait vu dans la conduite des colonnes que des occasions d'extorquer de l'argent pour son propre compte; quant à Mohammed, ses aptitudes comme chef militaire étaient plus que médiocres.

faisait monter des chevaux de race et s'efforçait d'en faire une troupe d'élite, à l'imitation du corps des esclaves Bokharis⁽¹⁾ organisé par le sultan du Maroc Ismaïl. Ces cavaliers nègres occupaient dans l'armée tunisienne un rang plus élevé que les spahis; ils accompagnaient toujours le pacha, qui les chargeait quelquefois de missions importantes.

Quand arriva l'été on équipa deux colonnes, et le pacha partit avec l'une d'elles dans la direction de Béja. En arrivant entre Tebourba et Grich-el-Oued il donna l'ordre d'enchaîner le khasnadar Mostefa, de le dépouiller de ce qu'il possédait et de l'envoyer en prison au Bardo; pour le remplacer il demanda à son fils Mohammed de lui envoyer son propre khasnadar. Les troupes de Slimane campèrent à Ain-el-Berda. Le pacha Ali séjourna quelque temps au Bardo, puis en partit pour aller à Baltha et à Bou-Sedira, et confia pendant ce temps sa famille au khasnadar.

Slimane ben Ahmed, cheikh des Oulad-Menaà, mourut et fut remplacé par son fils Smida, qui occupa auprès du pacha le même rang que son père; Slimane avait pour lui beaucoup d'affection et aimait à l'entretenir familièrement. Smida vint à tomber malade pendant quelques jours; Slimane, qui l'apprit alors qu'il se trouvait dehors à la tête d'une colonne, monta à cheval avec quelques cavaliers et se dirigea vers le campement des Oulad-Menaà. En apprenant son arrivée Smida se leva de son lit et vint lui baiser la main devant sa tente, et comme le prince lui demandait de ses nouvelles: «Vous avez augmenté ma maladie par votre visite, lui répondit-il; quand le pacha saura que vous vous êtes dérangé de votre route pour venir me voir il ne manquera pas de m'en demander compte.» Slimane lui dit que s'il avait pu prévoir cela il ne serait pas venu chez lui, puis il chercha à le rassurer et revint à son camp. Smida, une fois rétabli, se rendit au Bardo, très inquiet sur le sort qui l'attendait, et se présenta devant le pacha; dès que ce dernier le vit il dit aux mamelouks de le conduire dans la chambre du khasnadar, de lui lier les pieds et de le dépouiller de ses vêtements; puis des hambas se rendirent dans la chambre de Smida, prirent tout ce qui s'y trouvait et mar-

(1) Corps de soldats nègres qui forment la garde particulière du sultan du Maroc; ils sont environ au nombre de 10,000, mais autrefois leur effectif a dépassé 100,000 hommes. Cette milice a été créée en 1678 par Mouley Ismaïl; à l'origine elle était formée de jeunes enfants nègres recrutés dans tout le royaume et dressés avec soin à tous les exercices de la vie militaire; on les mariait ensuite à de jeunes négresses élevées dans le palais, et leurs enfants étaient destinés à suivre la même condition que leurs parents. Les Bokharis ayant fini par prendre dans l'Etat une situation très importante, et par imposer pour l'élection au trône les princes de leur choix, Sidi Mohammed sévit contre eux en 1776, les dispersa, diminua leur nombre et leur autorité, en sorte qu'après lui ils cessèrent de jouer un rôle politique. Leur nom vient du célèbre El Bokhari, auteur du principal recueil de hadits; un exemplaire de l'ouvrage d'El Bokhari était conservé par les soldats de la garde nègre, qui lui rendaient les mêmes honneurs que les troupes rendent aujourd'hui à leur drapeau.

quèrent ses chevaux au timbre du pacha; après quoi le malheureux fut mis sur une charrette et envoyé à Tunis. Il fut traité ainsi uniquement parce que le prince était allé chez lui. Quand Slimane apprit cela, sa maladie de cœur augmenta, il se coucha très affecté et l'on dut appeler les médecins auprès de lui.

Le pacha désigna, pour encaisser les impôts du Djerid, Hassen ben Lellaho, qui alla jusqu'à Tozeur puis revint à Tunis. Quand arriva le moment de mettre en marche la colonne d'été, le pacha et Slimane sortirent comme d'habitude; mais la maladie de Slimane empirant, il ne put rester sous sa tente et dut habiter l'appartement qui lui était réservé au Bardo de Béja.

Pendant son séjour à Béja le pacha envoya chercher l'amine des fabricants de bâts, lui remit des charges de lin brut, qui sert d'habitude à la confection des bâts, et lui ordonna d'en fabriquer des selles de chameau. L'amine réunit tous les fabricants de Béja et leur fit confectionner des selles courtes et épaisses pour un seul cavalier, avec des étriers comme en ont les selles de Djerba. On savait que le prince ne faisait faire des selles de ce genre que lorsqu'il projetait une expédition; le bruit courut qu'il préparait une grande razzia et l'on attendait avec anxiété son départ. Après avoir encaissé la medjba il partit de Béja avec son fils Slimane, passa par Bou-Sedira où il séjourna quelque temps, et s'engagea sur la route du Kef. Tous ceux qui se trouvaient sur son chemin s'étaient enfuis. Comme il s'avancait toujours dans la direction de l'est, on pensa qu'il voulait châtier les Hanencha, ou l'une des tribus des Charen ou de Ouergha. Il arriva sous les murs du Kef et y campa; les habitants, très effrayés, firent tirer, pour le saluer, les canons des forts et de la citadelle et se portèrent en masse au-devant de lui avec des provisions suffisantes pour nourrir toute la colonne. Le pacha se montra très satisfait de leur accueil et visita les bordjs, qu'il trouva en bon état. Les commerçants suivaient les troupes et tenaient leur marché chaque fois qu'elles campaient. Les gens se demandaient toujours vers quel point se dirigeait le pacha; mais après être resté quelques jours au Kef, il revint sur ses pas, passa par TebourSouk et Testour et rentra au Bardo, où il recommença à rendre la justice. Personne ne put savoir ce qu'il avait fait de ses selles.

Slimane se tenait enfermé dans sa maison; sa maladie empirait de jour en jour et les médecins déclarèrent qu'il n'y avait pas de remède; il mourut le vendredi 22 safar de l'année 1168.⁽¹⁾ Par ordre

(1) Correspondant au dimanche 8 décembre 1754. Le 10 décembre le consul de France, rendant compte de cet événement, écrivait : « Sidi Soliman, troisième fils du bey, vient de mourir. La perte de ce prince, seul en état de commander les troupes du royaume, plonge dans le deuil le bey son père, Sidi Mamet son frère, et la ville de Tunis tout entière dont il était fort aimé. » *Correspondance des Bèys de Tunis*, t. II, p. 479.

du pacha ce fut le savant cheikh Sidi Mohammed el Ghariani qui fut chargé de laver son corps. Il y eut une grande affluence de monde à son enterrement; la foule était tellement compacte que deux personnes tombèrent dans le puits qui se trouve sur la route, mais on put les en retirer. Le corps était porté par les Hachia.⁽¹⁾ Il est curieux de remarquer que le bey Hassine perdit son fils Mostefa à la fin de son règne et peu de temps avant de se voir enlever le royaume, et que le pacha Ali perdit lui aussi son fils Slimane alors qu'il ne devait plus rester que peu de temps sur le trône. Toutes les classes de la population étaient représentées à l'enterrement de Slimane; le cortège remplissait tout l'espace entre le Bardo et Sidi-Abdallah-Chérif, et lorsqu'il passa près de l'endroit où se trouvaient les femmes, elles poussèrent ensemble une immense clameur. On arriva à la tourba d'Ali-Pacha, et Slimane est le premier qui fut enterré dans ce monument. Dieu lui épargna les humiliations et les horreurs de la défaite; comme son cousin Mostefa, il vécut et mourut au pouvoir. Tous les lecteurs de la ville lurent le Coran à ses funérailles. Ce fut le cheikh El Ghariani qui lui présenta une pincée de poussière, jeta la terre sur son liuceul et pria pour lui, ce qui est un gage précieux du salut de ce prince dans l'autre monde. On donna des gratifications à ceux qui furent chargés de lire le Coran tous les jours sur sa tombe, et les aumônes que l'on distribua furent si abondantes que les pauvres devinrent riches.

Après les funérailles le pacha donna l'ordre de construire une médersa attenante à la tombe, et lui donna le nom de son fils: c'est la médersa Slimania⁽²⁾ dont nous avons parlé. Il la constitua habous au profit des talebs malékites, et le professeur de cette médersa fut le cheikh Sidi Mohammed el Ghariani.

Les souks furent fermés pendant sept jours, et peut-être même davantage, après l'enterrement. On vint de toutes parts présenter les condoléances au pacha et à son fils Mohammed; on entraît le matin au Bardo, on baisait sans rien dire la main du pacha qui se tenait assis dans la salle de justice, et on allait de là dans l'ancienne maison de Younès qu'habitait Mohammed-Bey.

Ce dernier se tenait assis dans l'enfoncement du milieu de la

(1) Milice d'infanterie, organisée à l'époque du gouvernement des deys, et qui avait pour mission spéciale d'installer les tentes dans les colonies d'été et d'hiver; de plus, quand un haut dignitaire mourait, les Hachia portaient la civière jusqu'au cimetière et prenaient comme salaire le tapis qui entourait le corps. Ils appartenaient tous au rite hanéfite, c'est-à-dire qu'ils étaient Turcs ou koulouglis; ils recevaient du gouvernement une rétribution annuelle, et étaient commandés par un bach-hachi, assisté d'un kalnia. Leur uniforme se composait d'une petite chéchia rouge sans pompon, posée sur le sommet du crâne, d'un large pantalon de couleur bleu, d'une fouta placée sur l'épaule et terminée par un pompon en fil, et de souliers à la mode d'Algérie. Cette milice a disparu depuis une quinzaine d'années environ.

(2) Dans la rue qui porte aujourd'hui ce nom.

chambre, la tête enveloppée d'un châle, de telle sorte qu'on ne voyait que ses yeux; on lui baisait la main et l'on sortait. Mohammed-Bey et les serviteurs du pacha ne portaient que des vêtements de drap bleu ou violet foncé, en signe de deuil. Dans toute la Régence on s'abstenait de pousser des cris de joie, de battre le tambour et de tout ce qui pouvait passer pour un signe de réjouissance; les mariages et les circoncisions se faisaient sans fête; les chanteurs et les gens qui vivent du plaisir ne firent pas de recettes pendant plus d'une année. Le pacha pleura beaucoup son fils. On dit qu'il fit venir du Maroc deux pleureuses qui poussaient de tels gémissements qu'elles faisaient tomber les oiseaux qui passaient au-dessus de leur tête; quand le pacha entra dans sa chambre, il faisait venir ces deux femmes qui commençaient leurs lamentations et il versait d'abondantes larmes.

Slimane méritait tous ces regrets, car c'était un prince fils de prince, et il ne fit jamais de mal, ni par sa main ni par sa langue. On serait peut-être tenté de lui reprocher la mort d'El Hadj Mostefa ben Meticha, mais ce n'est pas lui qui le fit tuer, et il se conforma simplement à l'ordre donné par son père. En réalité, Slimane se contenta de le frapper et de l'écarter du fauteuil de son père, et il agit ainsi parce qu'il lui en voulait d'avoir créé de l'animosité entre le pacha et son fils, ce qui amena la guerre, de grandes dépenses pour le trésor et finalement la séparation entre Younés et les siens.

Il dit à El Hadj Mostefa en le frappant : « Vous et votre père vous avez séparé les descendants d'Ali Turki et vous êtes la cause de leurs malheurs. » Quand on lui demandait des nouvelles de la guerre, il répondait qu'il voulait rester étranger à cette calamité.

On dit qu'un jour, causant avec une vieille femme qui servait son épouse, il lui demanda où était son fils; elle répondit qu'il était occupé à ensemençer deux ouïbas; et comme il voulait savoir s'il labourait lui-même ou faisait labourer par un autre, elle ajouta que c'était lui qui conduisait la charrue. Slimane poussa alors un profond soupir; la femme lui en demanda la cause, et il lui dit : « J'aurais bien voulu, comme ton fils, labourer la terre en conduisant mes deux bœufs, les pieds nus et la tête couverte d'un capuchon grossier; le soir, quand je serais rentré chez moi, ma femme m'aurait tendu un simple pain d'orge en me disant qu'elle n'avait pas autre chose; j'aurais mangé ce pain avec appétit et dormi ensuite sans soucis, d'un sommeil réparateur. » La vieille lui répondit : « Vous êtes le sultan de votre époque; que Dieu vous préserve d'une pareille existence! » Slimane ajouta alors qu'il avait d'autres désirs qui l'étonneraient bien davantage. Il laissa un enfant qui mourut dans des conditions que nous rapporterons plus tard.

Le pacha était très affecté de se voir privé de deux de ses enfants

et il laissait le soin de diriger le royaume à Mohammed, qui ne songeait plus qu'au moment où il hériterait de son père et lui succéderait sur le trône.

Quand arriva l'été Mohammed-Bey pensa que son père lui donnerait l'ordre de partir avec l'armée; mais le pacha, tout entier à sa douleur, ne donna aucune instruction à ce sujet. Le prince demanda alors à un des intimes du pacha de chercher à connaître ses intentions et de lui suggérer l'idée d'envoyer son fils à sa place, en le faisant accompagner par l'agha Otsmane qui connaissait bien le pays. Ce personnage alla rendre visite un jour au pacha et, au cours de la conversation, lui rappela que le moment était venu de mettre en marche la colonne d'été et de désigner quelqu'un pour la commander au cas où il ne voudrait pas partir lui-même avec les troupes. Le pacha, toujours absorbé par ses tristes pensées, lui dit que son étoile déclinait et qu'il n'avait plus d'espoir dans les affaires du royaume. Son interlocuteur chercha alors à le consoler en lui répétant que celui qui était parti pouvait être remplacé et qu'il avait toujours son fils Mohammed; il continua dans ce sens et fit observer qu'il y aurait peut-être avantage à remettre l'exercice du pouvoir à son fils de son vivant, pour que les soldats apprissent à le connaître et les sujets à lui obéir. Le pacha lui dit : « Cela ne vient pas de toi et quelqu'un t'a chargé de me le dire. Si Mohammed veut sortir avec les troupes et se montrer aux populations, qu'il le fasse : je verrai comment il s'acquittera de cette mission. »

Dès que Mohammed-Bey eut reçu l'ordre du départ, il envoya dire aux khodjas de lui préparer cent tentes; les khodjas ne purent que se conformer à cet ordre, bien que cent tentes comportassent 2.000 hommes et que la nourriture d'une pareille troupe nécessitât des dépenses très considérables. Quand les préparatifs furent terminés et les tentes dressées, Mohammed entra dans le camp avec ses amis et les gens attachés à son service; il montait les chevaux qu'il avait fait venir du pays des chrétiens et était encore plus gonflé d'orgueil que de coutume; il avait donné l'ordre à ses hambas de ne laisser approcher personne de lui sans une autorisation spéciale. Il traversa le Khanguet-Arram et fut reçu près de l'oued Zargua par les Oulad-ben-Sassi, qui l'accompagnèrent ensuite en marchant devant lui. Quand il arriva près du pont, son cheval butta, mais se releva de suite et continua à marcher. Mohammed dit aussitôt à ses hambas de lui amener Ibrahim ben Sassi, et quand il fut devant lui il tira son yatagan et lui en porta un coup que le caïd put éviter; comme le prince relevait son arme pour frapper de nouveau, Smida ben Slimane, des Oulad-Menaâ, intercêda pour le caïd en demandant quel était son crime. « N'as-tu pas vu, lui dit Mohammed, que mon cheval a butté et que j'ai failli tomber à terre à cause des pierres qui en-

combrent le terrain; pourquoi ce chien n'a-t-il pas fait nettoyer la route et enlever les pierres? Il n'aurait pas manqué de le faire pour son seigneur Younés.» Le caïd était tremblant de frayeur, et Smida dit au prince : « Monseigneur, comment le caïd aurait-il pu faire réparer cette route? » C'était une grande calamité pour les gens d'avoir affaire à un maître qui exigeait ainsi des choses impossibles.

Il était peureux et méchant. Comme il était descendu près d'une citerne appelée Ahmar-Aïnha, il entendit des coups de fusil et demanda la cause de ce bruit; on lui dit que c'étaient les Drids et les Mekhaznis qui faisaient une fantasia devant leurs tentes, comme ils en avaient l'habitude; il donna aussitôt l'ordre du départ et défendit à l'avenir de tirer des coups de fusil en manière de divertissement.

A Béja, il ne voulut pas camper au milieu des soldats de peur qu'il lui arrivât malheur et s'installa dans le Bardo, où il eut beaucoup à souffrir de la chaleur. Un jour qu'il descendait vers la ville, son cortège fut croisé par des gens parmi lesquels je me trouvais, et comme j'avais entendu parler de ses chevaux et de leur couleur bizarre, j'avais un grand désir de les voir; je demandai où ils étaient et on me les montra à peu de distance du bey. Je m'en approchai et j'en vis trois: l'un d'eux avait une robe rouge parsemée de taches blanches, avec de nombreux poils blancs à la croupe et un cou tellement blanc qu'il paraissait atteint de la lèpre; il y avait aussi une jument baie qui avait une raie blanche l'entourant entièrement à la hauteur de la sangle; le troisième avait le ventre et les cuisses tachetés de blanc. Le palefrenier que j'interrogeai me confirma que c'étaient bien là les chevaux dont j'avais entendu parler, et je constatai qu'ils n'avaient pas, ainsi qu'on me l'avait dit, une robe zébrée de blanc et de noir comme celle de la panthère. Je vis aussi un cheval et une jument dont la croupe et les membres ne ressemblaient pas à ceux des chevaux ordinaires, mais plutôt à ceux de l'animal que l'on appelle bœuf sauvage.⁽¹⁾ Je demandai au palefrenier si c'étaient là les chevaux que l'on disait ressembler au lion, et je lui fis observer qu'ils n'avaient rien de commun avec cet animal; il me répondit que c'était pourtant d'eux qu'on m'avait parlé.

Quand l'armée s'arrêta à Béja, le terrain assigné pour le campement n'était pas assez vaste pour contenir toutes les tentes, tellement il y en avait, en sorte que les Turcs murmurèrent. Mohammed, informé des réclamations des soldats, monta à cheval, alla voir le camp et constata que les tentes étaient en effet l'une sur l'autre, comme au

(1) L'animal appelé en Algérie et en Tunisie *begueur-el-ouach*, c'est-à-dire « bœuf sauvage », est l'*antilope bubas*, assez commune dans ces régions.

camp de Smendja.⁽¹⁾ Il ne donna pas d'autres instructions que d'ouvrir le marché habituel. Il commença ensuite à rendre la justice, mais d'une telle façon qu'on aurait pu le prendre pour un enfant à peine sevré, ayant une longue barbe et des jambes courtes ; il avait le visage pâle et l'air ravagé ; il tenait d'ailleurs de courtes audiences et rentrait aussitôt après dans ses appartements.

A l'époque où Mohammed-Bey se disposait à partir avec les troupes, le pacha avait avec lui au Bardo ses frères Merad et Mahmoud ; il leur donna l'ordre d'accompagner son fils à Béja, pensant que s'ils restaient seuls avec lui au Bardo ils ne manqueraient pas de le tuer.

Mohammed ordonna aux zouaouas d'aller dans la montagne ; ils y soumirent les habitants aux vexations les plus odieuses, puis rentrèrent à Béja où ils campèrent près des soldats turcs. Ils envahirent ensuite le marché, pillant et volant tout et disant qu'ils agissaient ainsi par ordre du bey Mohammed. La plupart des commerçants désertèrent ce marché, qui cessa bientôt. Il y avait près du Bardo un jardin complanté en vigne ; un matin, les pillards s'abattirent sur ce jardin et n'y laissèrent rien ; cela se passait sous les yeux du bey, qui regardait par les fenêtres de ses appartements. Le lendemain, des zouaouas et des askers se réunirent pour piller un autre jardin dans lequel se trouvait un hamba ture, qui monta à cheval, courut au camp pour prévenir le bach-hamba, puis se présenta à l'audience de justice et exposa sa plainte au bey ; ce dernier donna l'ordre à l'agha Otsmane de partir avec quelques cavaliers pour arrêter les coupables, mais tout le monde s'enfuit à l'approche de l'agha, qui ne put prendre personne. Le prince resta encore quelques jours au Bardo sans en sortir, puis il donna l'ordre du départ ; la plupart des habitants demandèrent à Dieu de ne pas permettre qu'il revint chez eux une seconde fois, et leur vœu fut exaucé. Le bey rentra au Bardo de Tunis et se présenta devant son père, mais il avait demandé à ses amis de ne rien dire au sujet des actes de pillage qui avaient été commis, car si le pacha les avait appris il n'aurait pas manqué de désavouer son fils et ne se serait plus jamais fait représenter par lui à la tête des troupes.

Le bruit se répandit à cette époque que les Algériens arriveraient l'année suivante ; quelques-uns ajoutaient foi à ces nouvelles, et d'autres refusaient d'y croire.

Quand arriva le moment de faire sortir la colonne destinée au Djerid, Mohammed-Bey en prit le commandement,⁽²⁾ mais on ne lui

(1) Allusion au campement de la nombreuse armée du bey Hassine à Smendja. C'est en cet endroit que fut livrée la bataille qui décida du sort de ce prince ; battu à Smendja, Hassine Bey se réfugia derrière les murs de Kairouan, où il fut pris et tué.

(2) Le 15 janvier 1756, c'est-à-dire l'année même du retour des Algériens, le consul de France écrivait : « Sidi Mamet est parti seul pour le camp, avec un corps de troupes qu'on assure

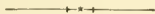
voyait pas l'air orgueilleux qui lui était habituel, car il était préoccupé de l'idée que Younès n'attendait qu'une occasion pour se venger : on aurait pu croire qu'il avait déjà subi un échec, et il ressemblait à un ânon blanc que l'on vient de brûler au fer. Les gens disaient qu'après avoir amené par ses intrigues la chute de Younès il avait empoisonné son frère Slimane, et ce bruit trouvait créance aussi bien dans la haute classe que dans le peuple. Il partit avec son armée, et lorsqu'il arriva à l'endroit appelé Fedj-el-Himar⁽¹⁾ il fut surpris par un froid intense qui fit périr des chevaux et même des hommes ; on pensa que Dieu le poursuivait ainsi parce qu'il avait tué son frère. Il arriva au Djerid, mais dès qu'il eut encaissé les impôts il repartit en toute hâte, persuadé que Younès allait envoyer ses askers et ses goums pour lui couper la retraite.

(A suivre.)

être de 16,800 hommes. S'il va au fond du Djerid, son absence sera au moins de deux mois, de sorte qu'à peine sera-t-il de retour qu'il lui faudra, selon toute apparence, rentrer en campagne. On se ressent déjà des approches de la guerre ; il n'y a plus de sécurité : des vols et des assassinats se commettent journellement sur les grands chemins et dans la ville, où tout se paye le double et où l'on manque des provisions les plus nécessaires. » *Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 496.

Il est évident que dans les 16,800 hommes composant la colonne on comptait les contingents de cavalerie indigène, dont on n'avait pas à assurer la solde.

(1) Col assez élevé situé à deux étapes de Gafsa, entre Gamouda et Felat-Amra, sur la route que suivaient les armées se rendant au Djerid. Ce passage, où l'on ne rencontre pas d'eau, est battu par tous les vents, et suivant la saison il y fait très chaud ou très froid. Il est connu actuellement sous le nom de Foum-el-Fedj et se trouve sur le territoire de la fraction des Oulad-Aziz appartenant à la tribu des Hamama.



CATALOGUE

MÉTHODIQUE ET RAISONNÉ

DES PLANTES VASCULAIRES DE CARTHAGE & DE SES ENVIRONS

AVEC INDICATION DES PLANTES MÉDICINALES INDIGÈNES

PAR

LE P. L. BARDIN

des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs)

Ancien professeur de Géologie à la Faculté libre des Sciences d'Angers

Membre de la Société géologique de France

de la Société linnéenne de Bordeaux et de la Société scientifique de Bruxelles

SUITE

Sous-tribu II. — *Ænanthées*

Crithmum. L.

- 252 *C. maritimum. L.* — Mutel, Fl. fr., II, 41. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 700. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 208. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 363. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 180. — (Juin, novembre.)
Hab.: lieux rocheux, sablonneux et maritimes. Tunis.

Kundmannia. Scop.

- 253 *K. sicula. Scop.* — Mutel, Fl. fr., II, 44. — *Brignolia pastinacæfolia.* Gren. Godr., Fl. fr., I, 711. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 210. — *Kundmannia sicula.* Batt. et Trab., Fl. alg., I, 364. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 180.
Hab.: coteaux secs et incultes, pâturages et moissons. Carthage, environs de Tunis.

Tribu VI. — PEUCÉDANÉES. D. C.

Ferula. Tournef.

- 254 *F. communis. L.* — Mutel, Fl. fr., II, 58. — *F. nodiflora.* Gren. Godr., Fl. fr., I, 691. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 206. — *F. communis.* Batt. et Trab., Fl. alg., I, 367. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 181. — (Avril, juillet.)
Hab.: champs, lieux incultes, bords des chemins, coteaux. Carthage, La Goulette, Tunis, La Marsa.

Pastinaca. L. (Vulg. panais.)

- 255 *P. sativa. L.* — Mutel, Fl. fr., II, 57. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 693. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 206. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 369.
Hab.: cultivé dans les jardins.

Les panais sont excitants, diurétiques et fébrifuges. Cuite dans le lait, cette racine est favorable aux phthisiques, aux personnes délicates et affaiblies. C'est surtout la semence qu'on a employée dans les fièvres intermittentes, en infusion, comme fébrifuge, à la dose de 2 à 6 gr.

Tordylium. L.

- 256 *T. apulum. L.* — Mutel, Fl. fr., II, 60. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 698. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 207. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 369. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 183. — (Avril, juin.)

Hab.: bords des chemins, haies et pâturages. Le Bardo, La Manouba.

Les semences de *tordylium* sont aromatiques et carminatives.

Anethum. Tournef.

- 257 *A. graveolens. L.* — Mutel, Fl. fr., II, 58. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 686. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 204. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 370. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 184. — (Avril, juillet.)

Hab.: lieux cultivés et incultes; cultivé et parfois subspontané. La Goulette.

Les semences d'*aneth* sont stimulantes et carminatives; elles conviennent dans la débilité gastrique, les coliques venteuses et la gastralgie. A l'extérieur, on emploie les feuilles, les fleurs et les fruits en cataplasmes et en fomentations comme résolatives. On les administre en lavements comme carminatives.

A l'intérieur et à l'extérieur, infusion des fruits, 4 à 8 gr. par litre d'eau.

Tribu VII. — THAPSIÉES. Kch.

Thapsia. L.

- 258 *T. garganica. L.* — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 371. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 184. — (Avril, juillet.) (en arabe, *bou-nafa*.)

Hab.: bords des chemins, lieux incultes, pentes des collines. Carthage, La Marsa, La Malga.

Toutes les parties de cette plante contiennent un suc âcre et irritant. L'écorce des racines donne une résine employée pour la préparation des emplâtres de *thapsia*, qui sont un puissant révulsif. On applique, pendant trois jours, sur le thorax, cet emplâtre dans la bronchite aiguë.

Tribu VIII. — DAUCINÉES. Batt.

Sous-tribu 1. — *Cuminées.*

Cuminum. L.

- 259 *C. cuminum. L.* — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 374. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun. — (Avril, juin.) (Vulg. cumin; en arabe, *kemoun*.)

Hab.: cultivé çà et là pour ses fruits aromatiques. Parfois échappé des jardins et spontané.

Les semences de cumin reuferment une huile essentielle âcre, qui est stomachique, carminative et sudorifique. Elles sont employées en poudre (50 centigr. à 1 gr.) ou en infusion à vase clos (10 à 20 gr. par litre d'eau) contre les flatuosités, la colique ventreuse; on compose des cataplasmes avec les fruits pour résoudre les engorgements des mamelles et les tumeurs froides et indolentes.

Sous-tribu II. — *Caucalinées*.

Torilis. Adans.

- 260 *T. nodosa*. Gærtm. — Mutel, Fl. fr., II, 69. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 676. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 201. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 374. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 186. — (Avril, juin.)

Hab.: lieux incultes, haies, champs, lieux secs. Carthage, environs de Tunis.

Sous-tribu III. — *Eudaucinéés*. Batt.

Orlaya. Hoffm.

- 261 *O. maritima*. Kehl. — Mutel, Fl. fr., II, 67. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 672. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 200. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 378. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 187. — (Mars, juin.)

Hab.: sables maritimes, bords de la mer. Carthage, La Goulette.

Daucus. Tournef.

- 262 *D. carota*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 64. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 665. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 200. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 382. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 188. — (Juin, juillet.) (Vulg. carotte.)

Hab.: bords des chemins, champs et haies. Carthage.

La racine de carotte est émolliente, résolutive, diurétique. On emploie avec succès dans les toux opiniâtres, l'asthme, le suc de carotte ainsi préparé: faire cuire dans l'eau, pendant un quart d'heure, deux ou trois carottes rouges; les râper et tordre la pulpe dans un linge, ajouter deux verres d'eau pure par verre de suc extrait. A boire tiède dans la journée, en trois ou six fois.

La pulpe crue de carotte appliquée sur les ulcères putrides et scorbutiques, produit de bons effets. C'est un remède vulgaire qui réussit fréquemment dans les brûlures au premier et au deuxième degré. Il apaise la douleur et prévient la formation des ampoules. On donne parfois l'infusion théiforme de graines de carotte comme diurétique, dans les coliques néphrétiques, pour expulser les graviers.

263 *D. parviflorus*. Desf. — Mutel, Fl. fr., II, 65. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 382. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 189. — (Mai, juillet.)

Hab.: lieux sablonneux cultivés des dunes, endroits salés et maritimes. Carthage.

264 *D. muricatus*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 66. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 671. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 200. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 383. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 189. — (Avril, juillet.)

Hab.: lieux cultivés, sables maritim., pâturages. Le Belvédère.

Tribu IX. — CORIANDRÉES. Kch.

Coriandrum. Torrnesf.

(Vulg. coriandre; en arabe *keussbeur*.)

265 *C. sativum*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 70. — Gren. Godr., Fl. fr., I, 678. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 202. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 384. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 190. — (Mars, juillet.)

Hab.: lieux cultivés et incultes, jardins. Cultivé çà et là et parfois spontané.

Les semences de coriandre sont stimulantes et carminatives; on les emploie en poudre (2 à 4 gr.); en infusion (20 gr. par litre d'eau). Dans les affections atoniques des voies digestives, elles sont surtout propres à dissiper le gaz qui s'y accumule.

RUBIACÉES. Jussieu.

Tribu des COFFÉACÉES.

Crucianella. L.

266 *C. latifolia*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 91. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 51. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 232. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 390. — (Avril, mai.)

Hab.: pentes des collines. Sainte-Monique. Cette plante est nouvelle pour la Tunisie.

267 *C. maritima*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 92. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 50. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 232. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 390. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 191. — (Mai, juillet.)

Hab.: dunes et sables maritimes. Carthage, La Marsa.

Asperula. L.

268 *A. hirsuta*. Desf. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 391. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 191. — (Avril, juin.)

Hab.: lieux pierreux, pente des collines. Sidi-bou-Saïd.

Sherardia. L.

269 *S. arvensis*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 91. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 50. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 231. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 393. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 193. — (Mars, mai.)

Hab.: champs cultivés, lieux incultes. La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, Carthage, La Goulette.

Rubia. (Vulg. garance.)

- 270 *R. tinctorum*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 77. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 13. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 226. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 393. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 192. — (Mai, juin.)

Hab.: cultivée et parfois naturalisée.

La racine de la garance est employée en décoction (20 gr. par litre) et en poudre (2 à 4 gr.) contre le rachitisme.

Galium.

- 271 *G. viscosum*. Vahl. — *G. campestre*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 398. — *G. viscosum*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 197. — (Mai, juin.)

Hab.: champs argileux, cultures. Environs de Tunis.

- 272 *G. saccharatum*. All. — Mutel, Fl. fr., II, 87. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 45. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 228. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 401. — *G. vaillantia*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 198. — (Mars, juin.)

Hab.: champs, moissons, champs d'oliviers.

Vaillantia. Tournef.

- 273 *V. hispida*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 77. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 52. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 402. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 198. — (Avril, juin.)

Hab.: champs secs, lieux pierreux et vieux murs. Carthage, Sidi-bou-Saïd, El-Aouina.

VALÉRIANÉES. D. C.

Centranthus. Neck.

- 274 *C. calcitrapa*. Dufur. — Mutel, Fl. fr., II, 95. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 53. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 234. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 403. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 200. — (Avril, juin.)

Hab.: moissons, lieux incultes, vieux murs. Environs de Tunis.

Fedia. Mœnch.

(Vulg. boursette, doucette.)

- 275 *F. cornucopiæ*. Gœrtner. — Mutel, Fl. fr., II, 95. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 236. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 404. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 200. — (Mars, mai.)

Hab.: moissons, champs cultivés. Carthage, La Malga, Sidi-bou-Saïd, La Marsa, La Goulette.

- 276 *F. caput-bovis*. Pomel. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 404. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 200. — (Mars, mai.)

Hab.: mêmes stations et aussi commun que le précédent.

Valerianella. Tournef.

- 277 *V. microcarpa*. Lois. — Mutel, Fl. fr., II, 97. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 62. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 235. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 408. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 200. — (Mars, mai.)
Hab.: champs, cultures, lieux herbeux. Le Bardo.
- 278 *V. eriocarpa*. Desv. — Mutel, Fl. fr., II, 97. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 64. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 236. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 407. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 200. — (Mars, mai.)
Hab.: champs, lieux herbeux. La Goulette, El-Aouina.
- 279 *V. truncata*. Beteke. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 61. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 236. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 408. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 201. — (Mars, mai.)
Hab.: lieux incultes, pentes des collines. Carthage.
- 280 *V. discoïdea*. Lois. — *V. coronata*, var. ζ . *discoïdea*. Mutel, Fl. fr., II, 98. — *V. discoïdea*. Gren. Godr., Fl. fr., II, 66. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 236. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 407. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 201. — (Mars, mai.)
Hab.: champs, cultures, lieux herbeux. Carthage, La Marsa, Sidi-bou-Saïd.

DIPSACÉES. Vaillant.

Scabiosa. L.

(Vulg. scabieuses.)

Section 1^{re}. — **EUSCABIOSA.** (Vidua. Coult.)

- 281 *S. maritima*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 101. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 77. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 238. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 413. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 202. — (Avril, juillet.)
Hab.: lieux incultes, sables maritimes. Carthage, La Marsa, Sainte-Monique, Sidi-bou-Saïd.

Section 2^e. — **ASTEROCEPHALUS.** Coult.

- 282 *S. monspeliensis*. Jacq. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 416. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 201. — (Avril, juillet.)
Hab.: bords des chemins, champs cultivés et incultes. Environs de Tunis.

Section 3^e. — **PYCNOCOMON.** Hook.

- 283 *S. rutefolia*. Vahl. — *S. urceolata*. Mutel, Fl. fr., II, 101. — *S. rutefolia*. Gren. Godr., Fl. fr., II, 80. — *S. urceolata*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 238. — *S. rutefolia*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 416. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 201. — (Mai, juillet.)
Hab.: dunes cultivées du littoral. Carthage, La Marsa, La Soukra, environs de Tunis.

SYNANTHÉRÉES. Ch. Richard.

Composées. Juss.

Sous-famille I. — **SÉNÉCIODÉES** ou **CORYMBIFÈRES.** Juss.

Tribu I. — **ASTÉRINÉES.** Nees.

Sous-tribu I. — *Bellidées.*

Bellis. Tournef.

- 284 *B. annua.* L. — Mutel, Fl. fr., II, 158. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 105. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 287. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 421. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 207. — (Février, mai.)

Hab.: pâturages, pentes des collines. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, environs de Tunis.

- 285 *B. microcephala.* Lange. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 422. — *B. annua*, var. *ℓ. microcephala.* Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 207. — (Fleurit un peu plus tard.)

Hab.: pelouses sèches, pentes des collines. Carthage.

- 286 *B. sylvestris.* Cyrillo. — Mutel, Fl. fr., II, 157. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 106. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 287. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 422. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 207. — (Février, novembre.)

Hab.: pelouses et lieux herbeux. Sidi-bou-Saïd.

On combat les constipations opiniâtres au moyen de la pâquerette mangée en salade. On donne aussi avec succès le suc de cette plante dans les engorgements abdominaux, les infiltrations séreuses, suite de fièvres intermittentes. Ce moyen réussit aussi dans l'ictère avec empâtement du foie et constipation. On mélange souvent ce suc et celui du pissenlit ou de la fumeterre pour les affections dont nous venons de parler. Ces trois espèces de pâquerettes peuvent être substituées l'une à l'autre.

Sous-tribu II. — *Erigeronées.*

Erigeron. L.

- 287 *E. linifolius.* Willd. — Mutel, Fl. fr., II, 125. — *Conyza ambigua.* Gren. Godr., Fl. fr., II, 96. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 285. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 424. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 206. — (Juin, juillet.)

Hab.: lieux incultes, jardins, cultures. La Goulette, Tunis.

Tribu II. — **INULÉES**

Francoëuria. Cass.

- 288 *F. laciniata.* Cass. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 429. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 211. — (Avril, mai.)

Hab.: sables, lieux incultes, terrains argileux humides. Tunis.

Inula. L.

289 *I. crithmoïdes*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 133. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 176. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 268. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 431. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 209. — (Juillet, novembre.)

Hab.: dunes et sables du littoral. Environs de Tunis, La Soukra.

290 *I. graveolens*. Desf. — Erigeron *graveolens*. Mutel, Fl. fr., II, 125. — *Cupularia graveolens*. Gren. Godr., Fl. fr., II, 188. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 269. — *Inula graveolens*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 430. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 209. — (Septembre, octobre.)

Hab.: champs cultivés du bord de la mer. Carthage.

291 *I. viscosa*. Ait. — Mutel, Fl. fr., II, 134. — *Cupularia viscosa*. Gren. Godr., Fl. fr., II, 181. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 269. — *Inula viscosa*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 430. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 209. — (Juillet, octobre.)

Hab.: lieux incultes, pâturages humides.

Asteriscus. Mœnch.

292 *A. aquaticus*. Mœnch. — *Buphtalmum aquaticum*. Mutel, Fl. fr., II, 141. — *Asteriscus aquaticus*. Gren. Godr., Fl. fr., II, 172. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 272. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 433. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 207. — (Avril, juillet.)

Hab.: sables, lieux cultivés, plantations d'oliviers. Carthage, La Malga, La Marsa, La Goulette.

293 *A. maritimus*. Mœnch. — *Buphtalmum maritimum*. Mutel, Fl. fr., II, 141. — *Asteriscus maritimus*. Gren. Godr., Fl. fr., II, 171. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 272. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 433. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 208. — (Avril, juin.)

Hab.: falaises et rochers de la région littorale. Carthage et Tunis.

Pallenis. Cass.

294 *P. spinosa*. Cass. — *Buphtalmum spinosum*. Mutel, Fl. fr., II, 140. — *Asteriscus spinosus*. Gren. Godr., Fl. fr., II, 172. — *Pallenis spinosa*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 272. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 434. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 208.

Hab.: lieux pierreux, champs incultes, pentes des collines. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Said, La Goulette.

Tribu III. — GNAPHALIOÏDÉES.

Sous-tribu. — *Gnaphaliées*.

Micropus. L.

- 294 *M. supinus*. L. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 443. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 213. — (Mars, juin.)

Hab.: pelouses, sables. Plaines de la Soukra.

Evax. Gœrtn.

- 295 *E. pygmæa*. Pers. — *Micropus pygmæus*. Mutel, Fl. fr., II, 139. — *Evax pygmæa*. Gren. Godr., Fl. fr. I, 195. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 271. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 437. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 213. — (Mars, juin.)

Hab.: lieux incultes, pâturages secs. Colline de Byrsa, à Carthage.

- 296 *E. asterisciflora*. Pers. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 438. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 213. — (Mars, juin.)

Hab.: mêmes stations que le précédent et aussi commun.

Filago. Tourn.

- 297 *F. spathulata*. Presl. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 191. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 270. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 440. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 214. — (Avril, juin.)

Hab.: champs et lieux incultes. Sidi-bou-Saïd.

Helichrysum. D. C. Tourn.

- 298 *H. stæchas*. Desf. — *H. Fontanesii*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 445. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 212. — (Mars, juin.)

Hab.: sables et dunes du littoral. Gamart, La Marsa.

Tribu IV. — ANTHEMIDÉES. Cassini.

Sous-tribu I. — *Euanthémidées*.

Cladanthus. Cassini.

- 299 *C. Arabicus*. Cass. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 450. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 217. — (Avril, juillet.)

Hab.: lieux pierreux, pentes des collines. Tunis.

Perideræa. Webb.

- 300 *P. fuscata*. Webb. — *Anthemis fuscata*. Mutel, Fl. fr., II, 150. — *Chamomilla fuscata*. Gren. Godr., Fl. fr., II, 151. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 274. — *Perideræa fuscata*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 458. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 219. — (Janvier, juin.)

Hab.: champs, lieux cultivés et décombres. Tunis, Radès.

Anacyclus. L.

- 301 *A. clavatus*. Pers. — Mutel, Fl. fr., II, 152. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 157. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 275. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 451. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 219. — (Avril, juillet.)
Hab.: champs, lieux incultes. Carthage, Sidi-bou-Saïd, La Goulette.

Sous-tribu n. — *Chrysanthémées.*

Matricaria. L.

- 302 *M. aurea*. L. — *Cotula aurea*. Mutel, Fl. fr., II, 153. — *Matricaria aurea*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 460. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 220. — (Mars, juin.)

Hab.: pelouses humides. Carthage, colline de Byrsa.

Leucanthemum. Tourn.

- 303 *L. paludosum*. Poiret. — *L. glabrum*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 460. — *L. paludosum*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 221. — (Février, mai.)

Hab.: cultures, lieux herbeux et humides. Environs de Tunis.

Chrysanthemum. L.

- 304 *C. segetum*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 153. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 146. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 277. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 462. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 221. — (Mars, juin.)

Hab.: champs, moissons, lieux cultivés. Le Belvédère.

- 305 *C. coronarium*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 155. — *Pinardia coronaria*. Gren. Godr., Fl. fr., II, 147. — *Chrysanthemum coronarium*. Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 277. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 461. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 222. — (Mars, juin.)

Hab.: champs, moissons, broussailles. Carthage, La Malga, Le Belvédère, Le Bardo.

Pyrethrum. Hall.

- 306 *P. fuscatum*. Willd. — *Chrysanthemum fuscatum*. Batt. et Trab., Fl. alg., I, 465. — *Pyrethrum fuscatum*. Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 223. — (Mars, juin.)

Hab.: sables, pentes des collines. Environs de Tunis.

La racine de pyrèthre est très active; on l'emploie surtout comme sialagogue. Mâchée par petits morceaux, elle produit une expulsion abondante de salive: aussi, on la conseille dans l'engorgement des glandes salivaires, les gonflements fluxionnaires indolents des amygdales. La racine pulvérisée est sternutatoire. Ses feuilles et ses racines pulvérisées constituent des poudres insecticides pour la destruction des puces et des punaises.

Cotula. Gærtn.

- 307 *C. coronopifolia*. L. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 459. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 224. — (Mars, juin.)

Hab.: ruisseau à Tunis, près de la porte de Carthage.

Artemisia. Tourn.

- 308 *A. arborescens*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 160. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 126. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 279. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 467. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 225. — (Avril, juillet.)

Hab.: bord de la mer, falaises et rochers. Carthage.

L'absinthe est une des plantes indigènes les plus précieuses. Elle est regardée comme tonique, fébrifuge, antiseptique et antihelmintique. On l'emploie surtout dans les affections atoniques du canal digestif, débilité de l'estomac, diarrhée chronique, les fièvres intermittentes et leurs effets consécutifs; à l'extérieur, on s'en sert comme détersive, antiseptique et résolutive. On l'administre en infusion, en vin d'absinthe. — Infusion, 10 à 30 gr. par litre d'eau. — Vin d'absinthe (30 gr. d'absinthe, 30 gr. d'alcool à 90°; laisser macérer vingt-quatre heures et ajouter un litre de vin blanc; laisser macérer deux jours, puis exprimer et filtrer); de 30 à 100 gr. par jour. — C'est un excellent vermicide, et son usage, continué pendant quelque temps après la destruction des vers, en empêche la reproduction. A l'extérieur, l'absinthe est puissamment détersive et antiseptique: elle arrête la pourriture d'hôpital, la vermination dans les ulcères, la gangrène.

Tribu V. — **SENECIONIDÉES.** Benth.

Senecio. L.

- 309 *S. vulgaris*. L. — Mutel, Fl. fr., II, 112. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 110-111. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 281. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 471. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 227. — (Février, juin.)

Hab.: champs, cultures, décombres. La Goulette, Tunis.

On conseille le senecion cuit dans l'eau ou le lait et converti en cataplasme contre les hémorrhoides douloureuses et la rétention d'urine. Frit avec du beurre frais, il forme un topique maturatif souvent employé à la campagne avec avantage.

- 310 *S. leucanthemifolius*. Poir. — Mutel, Fl. fr., II, 113. — Gren. Godr., Fl. fr., II, 112. — Gill. Magn., Nouv. fl. fr., 282. — Batt. et Trab., Fl. alg., I, 472. — Bonn. Barr., Cat. pl. tun., 228. — (Février, mars.)

Hab.: cultures, lieux herbeux. Carthage, La Goulette, Tunis.

(A suivre.)

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE GÉOGRAPHIE

La XIX^e session du Congrès national des sociétés françaises de géographie a eu lieu à Marseille, du 18 au 25 septembre dernier, sous la présidence de M. le prince d'Arenberg, député, président du Comité de l'Afrique française. Trente-deux sociétés avaient envoyé leurs délégués. L'Institut de Carthage était représenté par son président, M. Fabry, président du Tribunal de Tunis, qui a soulevé d'unanimes applaudissements en exposant le but de l'association, en indiquant les heureux résultats qu'elle obtient, notamment par la collaboration à ses travaux de l'élément indigène. Parmi les membres du Congrès, MM. Versini, inspecteur de l'Enseignement secondaire, délégué du Gouvernement tunisien; Dybowski, directeur de l'Agriculture et du Commerce; Fallot, chef du service du Commerce et de l'Immigration; le vicomte Begouen, attaché à la Résidence Générale, et Bonnard, propriétaire en Tunisie, tous membres de l'Institut de Carthage, ont pris une part active aux travaux de cette laborieuse session.

Ces six journées, pendant lesquelles deux réunions par jour ont été tenues, n'ont pas permis d'épuiser les nombreuses questions à l'ordre du jour. Parmi les plus actuelles, nous citerons : l'enseignement de la géographie économique et de la géographie coloniale, qui a donné lieu à un échange d'observations des plus intéressants entre MM. Levasseur, Marcel Dubois et Dybowski; le développement du commerce colonial du port de Marseille, qui a fourni à M. Paul Masson, chargé de cours à l'Université d'Aix-Marseille, le sujet d'une remarquable étude; la création d'un port franc à Marseille; le canal de Marseille au Rhône et l'utilisation de l'étang de Berre. Des communications du plus haut intérêt ont été présentées par MM. David Leval, ingénieur, sur la Guyane française et le territoire contesté; par M. G. Borelli, membre de la Chambre de commerce de Marseille, sur le Dahomé, ses ressources économiques et son avenir commercial; par M. Frédéric Bohm, directeur de la Compagnie française de l'Afrique occidentale, sur les intérêts économiques de la France en Afrique; par M. Charles-Roux, ancien député, sur les transports à Madagascar; par M. Fallot, sur la situation économique de la Tunisie; par M. Begouen, sur les archives de la Chambre de commerce de Marseille et les relations de la Tunisie avec la France avant la conquête française. Un vœu proposé par M. Etienne, député d'Algérie, en faveur de la construction d'un chemin de fer traussaharien par la province d'Oran, vœu combattu par M. de Varigny, président de la Société de géographie d'Alger, a été transformé par le Congrès en un vœu en

faveur de la prolongation du chemin de fer de pénétration de la province d'Oran. Par contre, le Congrès a adopté un vœu présenté par M. Vassel, secrétaire général de l'Institut de Carthage, et appuyé par M. Paul Bonnard, en faveur de la construction d'un chemin de fer de Kalâa-Gerda et du Keï à Bizerte par les Nefza. Enfin le Congrès a demandé au Gouvernement français de donner le nom de l'explorateur Duveyrier à l'un des forts avancés construits dans le Sahara.

Pendant la durée de la session, des conférences ont été faites par M. Bouvalot, sur la préparation des entreprises coloniales ; par M^{me} Massieu, sur le Tonkin et les territoires militaires, et par M. Marcel Dubois, sur l'Esprit colonial français. Enfin, le colonel Monteil, qui fut l'objet à Tunis d'une si enthousiaste réception à la fin de son grand voyage à travers le Soudan et le Sahara, a obtenu un grand et légitime succès en parlant du domaine colonial de la France.

* * *



BIBLIOGRAPHIE

ARSÈNE DUMONT : *Démographie des musulmans algériens*. — Le savant auquel on doit de remarquables études sur la démographie de la France a bien voulu appliquer à l'Afrique du Nord ses méthodes de travail. Les résultats, objet d'une première communication succincte au Congrès de Carthage, ont donné lieu à un mémoire beaucoup plus étendu présenté au Congrès de Saint-Etienne.

Reproduisons les résultats fournis par l'auteur. Il en a recueilli les données dans la commune mixte de Palestro, en Kabylie, comptant une population de 40.594 habitants. Les renseignements que M. Dumont apporte montrent que l'on peut avoir quelques doutes sur la régularité avec laquelle sont faites les déclarations de naissance, de décès ou de mort. Il en résulte des variations incompréhensibles pour la natalité, qui, au lieu d'être uniforme comme dans tous les pays connus, est, dans une fraction, de 40 à 18 ‰; ou la mortalité qui, dans une même tribu, tombe de 32 ‰ à 13,9, bien inférieure à celle de tous les pays d'Europe. Quant aux mariages, la situation est plus anormale encore : on voit même certains villages n'avoir ni mariages ni divorces. Il y a une résistance par inertie à l'organisation administrative de cette région.

La natalité moyenne en 1888-1891 serait de 22,9 ‰, et la mortalité de 22,3. Pour l'ensemble de l'Algérie, les musulmans auraient une natalité de 26,3 ‰ et une mortalité de 24,1. Ces chiffres n'accuseraient pas un grand accroissement, mais, comme l'a remarqué M. Dumont, ils sont sujets à caution. Déjà, au Congrès de Carthage, j'avais eu l'occasion d'attirer l'attention de l'auteur en lui signalant la proportion énorme d'enfants au-dessous de quinze ans qu'une statistique m'avait donnée pour la Kroumirie. Savoir : 373 enfants pour 1.000 indigènes des tribus de montagne et 401 enfants pour les tribus de plaine.

A cela, M. Dumont avait répondu que cette forte proportion d'enfants pouvait provenir d'une forte mortalité chez les adultes et surtout chez les vieillards. Or, dans sa communication au Congrès de Saint-Etienne, on trouve un document qui d'une part réduit à néant cette objection et montre que malgré ses statistiques assez peu favorables la population qu'il a étudiée possède une forte natalité. Analysons ce renseignement très instructif laissé un peu dans l'ombre par l'auteur. Voici d'abord son texte : « La population (indigènes de Palestro) de 0 à 11 ans accomplis était de 16.367 individus, celle de 15 à 59 ans de 21.480, celle de 60 à ∞ de 2.560, ce qui donne

une proportion de vieillards très satisfaisante.» En ramenant ces chiffres à la proportion de 1.000, on trouve sur 1.000 Kabyles de Palestro 405 enfants, proportion un peu supérieure à celle de la Kroumirie, 531 adultes et 63 vieillards.

En Europe, les populations les plus prolifiques n'arrivent pas à la haute proportion d'enfants que réalisent les Kabyles, les Kroumirs et peut-être aussi la majorité des indigènes de l'Afrique du Nord. L'Angleterre n'arrive qu'à 354 enfants et la Prusse 348. La France, qui présente la natalité indiquée par M. Dumont pour les Kabyles, soit 22 à 23 ‰, ne possède qu'une proportion de 275 enfants au-dessous de 15 ans. Il est donc de toute évidence que les indigènes de l'Afrique du Nord doivent être placés, au point de vue de leur multiplication, avant les populations les plus fécondes de l'Europe. Les chiffres fournis par la statistique des déclarations n'ont aucune signification. Seuls les recensements faits d'une façon très régulière, comme l'indique le mémoire de M. Dumont, paraissent se rapprocher beaucoup de la vérité. Les accroissements qu'ils indiquent ne proviennent pas de dissimulations faites lors des recensements antérieurs, mais bien d'un croit naturel d'une rapidité excessive.

Cet intéressant mémoire se termine par quelques considérations sur la polygamie, la précocité des mariages et la fréquence des divorces. La polygamie paraît être une cause de faible natalité : les monogames ont plus d'enfants que les polygames.

Citons la dernière phrase de cette étude si attrayante : elle est à méditer pour nous autres Français : « Surveiller attentivement les mouvements de croissance et de décroissance des nombreuses races de la Mauritanie est un rôle qui incombe à la démographie et qui n'est pas moins indispensable à la politique que profitable à la science. »

BERTHOLON.

Etude du sol tunisien. — Carte agronomique de la Régence.
1^{re} PARTIE : Bassin de l'oued Miliane, par E. BERTAINCHAND, diplômé de l'Institut national agronomique de Paris, membre de la Société des agriculteurs de France et de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, directeur du Laboratoire de chimie agricole et industrielle de la Régence. Paris, Chaix, 1891. In-4° de 17 pages, avec 4 cartes 51 × 75. — Epuisé.

Gouvernement tunisien. — Carte agronomique et hydrologique, publiée par ordre de la Direction de l'agriculture, par E. BERTAINCHAND, directeur du Laboratoire de chimie agricole et industrielle de la Régence. Feuille 76 × 115. — **Protectorat français. — Direction de l'agriculture. — Note explicative sur la carte agronomique et hydrologique du bassin de l'oued Leben et de l'oued Rann et en**

particulier des terres de la région de Sfax, par E. BERTAINCHAND, ingénieur-agronome, chevalier du Mérite agricole, directeur du Laboratoire de chimie agricole et industrielle de la Régence de Tunis. Paris, Chaux, 1896. In-8° de 26 pages, avec figures.

C'est par le conseil de Massicault que l'honorable directeur du Laboratoire de chimie agricole a entrepris cette œuvre de longue haleine, à une époque où les cartes agronomiques n'étaient guère connues. Il a pris pour base, dans la première partie, la feuille V de la carte provisoire au 1/200.000°; dans la seconde, les feuilles XIV, XV, XVIII et XIX de la carte de reconnaissance au 1/200.000°, qui n'est en somme qu'une édition améliorée de la précédente.

Mais le procédé graphique change entièrement du bassin de l'oued Miliane à celui des oueds Leben et Rann.

Bassin de l'oued Miliane. — Pour le Miliane, une carte distincte a été consacrée à chacun des éléments fertilisants : azote, acide phosphorique, potasse, magnésie. La chaux et le chlore ont été également dosés; mais tout le bassin possédant un stock inépuisable de la première, et l'excès de chlorures ne stérilisant que les bords des sebkhas, l'auteur a jugé superflu de dresser des cartes pour ces corps.

Dans chacune des quatre feuilles, un certain nombre de teintes (quatre pour l'azote et la magnésie, cinq pour l'acide phosphorique, six pour la potasse) indiquent avec une approximation suffisante la quantité de l'élément visé que renferme le terrain sur les différents points. Il a été prélevé pour les analyses chimiques 260 échantillons représentant 1.500 dosages.

De l'examen sommaire des cartes, il résulte que tout le bassin renferme la magnésie en proportions normales (sauf sur les bords des sebkhas) et est d'une richesse exceptionnelle en potasse, ce qui permet d'y cultiver la vigne et les légumineuses sans engrais potassiques.

Les terres suffisamment riches en azote, c'est-à-dire en renfermant plus de 1,5 pour 1.000, occupent à peu près la moitié du bassin et se trouvent surtout dans le nord.

Une grande partie des terrains sont pauvres en acide phosphorique (moins de 1 pour 1.000).

Notons en passant, vu l'intérêt que le fait peut avoir dans la question si controversée du chemin de fer du Kef, que *toute la plaine du Fahs* (bassin de l'oued Jarabia) *et le Bled-bou-Arada* sont donnés comme également pauvres en acide phosphorique et en azote (moins de 1 pour 1.000 de chacun).

Bassin des oueds Leben et Rann. — La carte indique par des hachures la constitution géologique du sol, par des teintes plates les

régions qui conviennent à la culture de l'olivier (deux degrés) ou à celle des céréales.

Les points sur lesquels on a prélevé des échantillons sont marqués par des numéros entourés d'un cercle bleu pour l'eau, d'un cercle rouge pour la terre. Chacun de ces numéros est reproduit en marge, avec un diagramme donnant la composition chimique.

Pour le sol, la nature physique est précisée dans un second diagramme.

Le nombre des échantillons de terre prélevés a été de 320.

La brochure montre d'une façon saisissante comment, en dépit de la pauvreté des terres en éléments fertilisants et du peu d'abondance des précipitations atmosphériques dans la région de Sfax, les cultures y peuvent être florissantes, grâce à la faculté d'absorption et à la capillarité des sables qui y forment le sol.

Il serait à souhaiter que la précieuse publication dont nous venons de dire quelques mots fût poursuivie sans arrêts. Nous savons d'ailleurs qu'on s'en occupe, et que tout le Sahel est prêt, ou peu s'en faut.

EUSSÈBE VASSEL.

Le Commerce franco-tunisien, par E. DOLLIN DU FRESNEL, ancien membre de la Chambre de commerce de Tunis, secrétaire délégué de la section tunisienne de la Société de géographie commerciale. Extrait du *Bulletin de la Société de géographie commerciale*, 1898. In-8° de 30 pages.

Etude consciencieuse, que feront bien de lire tous ceux qu'intéresse la question des relations commerciales entre la Tunisie et la France.

Avant d'exposer « article par article, département par département, produit par produit » l'état actuel du commerce d'importation et d'exportation de la Régence, l'auteur, agent commercial de la Compagnie P.-L.-M. en Tunisie, émet quelques considérations générales qui nous paraissent tout au moins dignes d'un examen sérieux.

Il s'élève, notamment, contre l'introduction, en vue de favoriser le commerce français, d'un régime protecteur à outrance qui appliquerait aux produits étrangers des taxes d'entrée de 20 et 30 pour cent. « L'avenir d'une colonie essentiellement agricole, dit-il, dépend de la vie à bon marché, permettant de produire à bon marché. C'est là une question de vie ou de mort. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que la Tunisie n'est pas riche. Sur un million et demi d'habitants, les sept huitièmes vivent du produit de leur labeur journalier dans les champs : que le prix de leur journée ne suffise pas à les faire vivre, ils demanderont forcément et fatalement une augmentation de salaire. »

M. du Fresnel n'est pas non plus partisan de la suppression brusque des intermédiaires indigènes : « Les besoins de l'indigène et surtout du nomade nécessitent une longue étude et un séjour parmi eux... L'application immédiate aux nomades de nos usages commerciaux produirait un effet contraire à celui que nous cherchons à obtenir. »

Les principaux obstacles au développement du commerce français en Tunisie seraient le fonctionnement de nos banques, trop prompts à ouvrir comme à fermer les crédits; le service des informations, laissé au mains de commis indigènes peu scrupuleux; enfin, la négligence de l'industrie française, qui se contente, en fait de propagande, d'envoyer des catalogues ou des albums, alors que « les Anglais, les Italiens, les Suisses et les Allemands font visiter périodiquement, et deux fois par an, les principaux centres commerciaux de la Régence à leurs voyageurs de commerce, avec des échantillons en nature. »

E. V.

Bulletin de l'hôpital civil français de Tunis, revue médico-chirurgicale mensuelle. Comité de rédaction : D^r BRAQUEHAYE, professeur agrégé à la Faculté de Bordeaux, chirurgien titulaire de l'hôpital civil français de Tunis; D^r A. BRUCH, chirurgien adjoint de l'hôpital civil français de Tunis; D^r SCHOULL, membre correspondant de la Société de thérapeutique et de la Société médico-chirurgale de Paris, médecin titulaire de l'hôpital civil français de Tunis; D^r LOIR, directeur de l'Institut Pasteur de la Régence, directeur du laboratoire bactériologique de l'hôpital civil français de Tunis. Secrétaire de la rédaction : D^r W. LEMANSKI, médecin titulaire de l'hôpital civil français de Tunis.

Voici une publication nouvelle, intéressante à plus d'un titre pour l'Institut de Carthage. D'abord, elle constitue une tentative hardie de décentralisation au profit de notre pays adoptif; puis, toute la rédaction fait partie de notre société. Au moment où nous écrivons, deux fascicules ont paru, datés, l'un du 25 octobre, l'autre du 25 novembre. Nous y trouvons d'importants mémoires des docteurs Braquehaye, Bruch, Cuénod, Lemanski, Loir, Santillana, Schoull. Ces débuts font bien augurer de l'avenir.

E. V.

Extension rationnelle du réseau des chemins de fer tunisiens. Construction d'une ligne pour l'exploitation des forêts et mines de la Kroumirie et des phosphates de la région de Thala. Note sur les tracés proposés pour le troisième réseau, par H. DUPORTAL, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Paris, 1898. In-4° de 22 pages, avec carte. Autographié à 50 exemplaires.

M. Duportal connaît bien la Tunisie et les chemins de fer, ayant été des années ingénieur en chef de la Compagnie Bône-Guelma,

ayant de plus fait la campagne de 1881 comme officier supérieur du Génie ; par conséquent, ses avis ont un poids considérable.

D'après lui, les voies ferrées qui restent à construire dans la Régence devraient être, non des chemins de fer proprement dits, mais des tramways à vapeur.

Passant en revue les différents tracés qui peuvent être adoptés pour écouler vers la mer les phosphates du nord-ouest, il conclut que « le plus rationnel, le plus économique, celui qui répondrait le plus complètement aux différents buts à atteindre partirait de l'oued Oum-Teba, centre des principaux gisements, suivrait l'oued Mel-lègue jusqu'à Souk-el-Arba en passant sous le Kef, puis gagnerait Fernana, et, par l'oued Hamman, Ben-M'tir, près d'Aïn-Draham. De là on déboucherait sans tunnel dans la vallée de l'oued Zéen qui descend jusqu'à l'oued El-Maden et, après avoir traversé cette rivière, en se développant au milieu de nombreux gisements miniers, on atteindrait un col relativement bas pour descendre à Bizerte, en suivant le cours de l'oued Cedjenane ».

E. V.

INSTITUT DE CARTHAGE

Assemblée générale du 4 novembre 1898

La séance est présidée par M. FABRY, président de l'Institut de Carthage.

Le président lit le discours suivant :

MESSIEURS,

Si l'on nous demandait ce qu'a fait l'Institut de Carthage pendant l'année qui vient de s'écouler, nous pourrions répondre : Il a vécu. Et dans notre époque agitée, où l'on voit les hommes et les œuvres s'user si rapidement, ce n'est peut-être pas un mince mérite.

Mais j'ose ajouter que son existence, bien que modeste, n'a pas été sans utilité ni sans honneur.

La durée même de cette société prouve qu'elle réalise une idée juste et qu'elle rend en Tunisie d'incontestables services.

Sa revue a continué à conquérir l'estime des lettrés par l'importance et par l'intérêt des travaux originaux qu'elle publie; et grâce à leur valeur nous avons pu obtenir pour elle l'échange avec les bulletins des sociétés savantes les plus anciennes et les plus sérieuses de la France et de l'Europe.

Les artistes se sont, comme les années précédentes, rendus avec empressement à notre Salon de peinture et de sculpture, auquel nous avons joint, grâce au concours dévoué de la population indigène, une exposition d'art industriel musulman. Jamais les œuvres réunies n'avaient formé un ensemble plus remarquable : nous en avons eu un témoignage dans le grand nombre des distinctions accordées à nos exposants par M. le Ministre-Résident qui est un juge si éclairé des productions de l'esprit.

Mais si cette manifestation artistique jette sur notre société un vif éclat, elle grève lourdement notre budget; et, pour maintenir l'équilibre de nos finances, nous aurons à rechercher s'il ne conviendrait pas de l'espacer par des intervalles de temps plus éloignés.

Je me hâte d'ajouter, du reste, que cet équilibre n'est nullement compromis jusqu'à présent, grâce au généreux appui qui nous est donné par le Gouvernement et dont M. le Ministre-Résident m'a aujourd'hui même renouvelé l'assurance.

Nous avons été représentés en France à deux congrès : celui de l'Association pour l'avancement des sciences qui a siégé à Nantes, et celui des Sociétés de géographie qui s'est tenu à Marseille. Plusieurs de nos membres y ont fait des communications très appréciées.

J'ai eu l'honneur d'assister au Congrès de Marseille et j'y ai indiqué en quelques mots notre organisation et notre fonctionnement. Cet exposé a trouvé un accueil bienveillant dans cet auditoire où j'ai été heureux de revoir M. le colonel Monteil, acclamé naguère à Tunis. La fondation d'une institution comme la nôtre sur une terre si récemment française a été considérée par ce public d'élite

comme une marque très caractéristique de la renaissance et de la vigueur de l'esprit colonial français.

Enfin, le nombre de nos adhérents n'a pas cessé d'augmenter. Il était, l'année dernière à cette époque, de deux cent quatre-vingt-six. Il est aujourd'hui de trois cent soixante. La progression est donc de vingt-six pour cent.

C'est ainsi que nous nous sommes adjoint une section nouvelle, celle de médecine, dont la création semble avoir donné plus de force encore à notre société.

Les personnes qui se permettent, depuis notre grand comique, des plaisanteries faciles dont les médecins ne se sont jamais fâchés, ne manqueront pas d'insinuer que c'est là l'indice le plus frappant de sa vitalité et de sa robuste constitution.

Nous les laisserons dire, et nous accueillerons avec sympathie ces hommes distingués qui se dévouent tous les jours au soulagement de la souffrance et à l'accroissement des connaissances humaines.

Nous nous rapprochions, la semaine dernière, dans un banquet amical où un poète nous a fait entendre et admirer quelques-unes de ses œuvres les plus exquises.

Comme je le disais alors, le moment paraît venu d'examiner si, en présence du développement de notre société, nous ne devrions pas aménager soit ici, soit ailleurs, un local bien à nous, où nous pourrions consulter aisément notre bibliothèque déjà si riche, nous voir journellement et répondre au double but de notre institution en fournissant à la fois un centre d'études aux travailleurs et un lieu de réunion aux amateurs qui goûtent les choses de l'esprit et qui recherchent le plaisir si délicat et si français de la conversation entre personnes intelligentes.

Ce sera la tâche de nos successeurs : car la loi du progrès veut que les anciens laissent toujours aux nouveaux quelque chose à faire, et le monde serait triste et monotone si un seul effort suffisait pour atteindre la perfection.

J'adresse en terminant un souvenir ému à ceux de nos sociétaires que la mort nous a enlevés : M. Alfred Marche, bibliothécaire-archiviste de la Direction de l'Agriculture, fonctionnaire modèle et savant de mérite qui nous avait fourni des notes de voyage très intéressantes sur les îles Mariannes; M. le baron Cottu ce diplomate si fin et d'une si parfaite courtoisie; et M. le commandant Ozanne ce loyal soldat qui rendait à la France de si éminents services comme directeur de l'état-major de cette vaillante Division d'occupation dont plusieurs membres nous apportent une précieuse collaboration et dont le chef est un de nos présidents d'honneur.

Après avoir rempli ce pieux devoir, je m'acquitte d'une obligation bien douce en remerciant ceux qui m'ont aidé dans ma mission : notre actif secrétaire général, M. Vassel; notre dévoué trésorier, M. Heymann; le président de notre Comité artistique, M. Pavy, qui a pris la parole en notre nom avec tant d'éloquence lors de l'ouverture et de la distribution des récompenses du Salon; et enfin tous les membres de notre Comité-Directeur.

Je ne dirai pas qu'ils ont allégé mon travail : ils l'ont supprimé en le prenant entièrement pour eux et en ne me laissant que le côté agréable de mes fonctions.

C'est ainsi qu'ils ont changé en un véritable délassement un poste que j'avais accepté l'année dernière, je l'avoue, avec quelque hésitation, à cause du surcroît de labeur qu'il devait ajouter à mes occupations professionnelles.

Au moment où je rentre dans le rang, permettez-moi de leur exprimer ma

profonde reconnaissance. C'est grâce à eux que pendant cette année notre cher Institut a vécu et prospéré et que nous pourrions remettre intact à nos successeurs le dépôt de ses destinées qui nous avait été confié.

M. PAVY, premier vice-président, exprime en quelques mots les regrets de l'Institut de Carthage de ce que ses statuts ne lui permettent pas de réélire le président sortant. Sur sa proposition, M. FABRY est nommé par acclamation vice-président d'honneur.

M. HEYMANN, trésorier, rend compte de la situation pécuniaire en ces termes :

MESSIEURS,

| | | |
|--|------------|-----------------|
| Avant la dernière reddition des comptes à l'assemblée générale du 5 novembre 1897, le solde en caisse s'élevait à..... | FR. | 2.528 15 |
| Les factures restant à acquitter pour les dépenses du Salon 1897 ont été absorbées..... | | <u>1.251 40</u> |
| De sorte que l'encaisse s'est trouvé réduit à..... | FR. | 1.274 05 |
| Les recettes de l'exercice 1898 ont été de | | <u>5.307 85</u> |
| | TOTAL..... | FR. 6.581 90 |
| Les dépenses ont atteint le chiffre de | | <u>6.524 50</u> |
| | RESTE..... | FR. 57 40 |

| | | |
|--|-----------------------------|--------------------------|
| Mais sur les cotisations de 1898 non encore recouvrées, on peut espérer une recette d'environ | | 150 » |
| Enfin, il reste à toucher, pour un remboursement de dépenses occasionnées par le Salon, un mandat de | | <u>135 84</u> |
| | L'ACTIF s'élève donc à..... | FR. <u><u>343 24</u></u> |

Les recettes comprennent :

| | | |
|--|------------|---------------|
| Cotisations annuelles des sociétaires..... | FR. | 2.778 60 |
| Abonnements à la <i>Revue</i> | | 71 75 |
| Cotisations de deux membres perpétuels..... | | 200 » |
| Don de l'Association française pour l'avancement des sciences..... | | 500 » |
| Allocation accordée à la société pour la publication de la <i>Revue</i> | | 1.600 » |
| Coupons des obligations formant le cautionnement exigé à raison de la publication de la <i>Revue</i> | | <u>157 50</u> |
| | TOTAL..... | FR. 5.307 85 |

Les dépenses se décomposent ainsi :

| | | |
|---|------------|----------------------------|
| Impression et frais d'envoi de la <i>Revue</i> | FR. | 3.800 65 |
| Frais de recouvrement. — Imprimés..... | | 121 25 |
| Indemnité au personnel chargé de l'entretien du local affecté à la Société..... | | 90 » |
| Souscriptions diverses (AFAS et prix du Lycée)..... | | 70 » |
| Intérêts payés sur le montant du cautionnement..... | | 181 50 |
| Avances pour le Salon 1898..... | | 2.111 10 |
| Versement à la Section médicale des cotisations recouvrées pour elle..... | | <u>150 »</u> |
| | TOTAL..... | FR. <u><u>6.524 50</u></u> |

Parmi les frais d'impression de la *Revue* figure une somme de 1.200^f due à l'imprimeur à la clôture du dernier exercice, alors qu'aujourd'hui tous les comptes de 1898 sont entièrement soldés. Le résultat réel de l'exercice qui vient de s'écouler est donc un excédent de recettes de 1.543^f 24. Il y a lieu, semble-t-il, d'être satisfait du résultat obtenu, et il est permis d'espérer que, cette année, nous pourrions arriver à amortir en partie l'emprunt fait pour constituer notre cautionnement et que nous parviendrions enfin à former le fonds de réserve si nécessaire pour assurer l'avenir de notre œuvre.

Il est ensuite procédé aux élections. M. le docteur BRESSON, médecin principal de 1^{re} classe, ancien directeur du Service de santé de la Division d'occupation, est élu président de l'Institut de Carthage pour l'exercice 1898-1899.

Sont élus membres du Comité-Directeur : MM. AUNIS, professeur au Lycée Carnot ; Elzéar BONNIER-ORTOLAN, docteur en droit ; BOSSOUTROT, interprète militaire de 1^{re} classe ; Khelil BOUHAGEB, chef de bureau à la Direction des Services judiciaires ; CAMUS, capitaine du génie ; FUNARO, docteur en médecine ; GINESTOUS, professeur au Collège Sadiki ; HEYMANN, sous-inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, receveur municipal ; Léon LABBÉ, directeur de l'Agence Havas à Tunis ; LECORE-CARPENTIER, directeur de la *Dépêche Tunisienne* ; LEMANSKI, docteur en médecine, médecin titulaire de l'Hôpital civil ; LOTH, professeur au Lycée Carnot ; PAVY, docteur en philosophie ; TAUCHON, contrôleur civil, consul de France ; Eusèbe VASSEL, ancien capitaine d'armement et de navigation au Canal de Suez.

Bureau pour 1898-1899

Le bureau de l'Institut de Carthage pour l'exercice 1898-1899 a la composition suivante :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| Président..... | MM. BRESSON. |
| Vice-présidents..... | PAVY, LOTH. |
| Secrétaire général..... | VASSEL. |
| Trésorier..... | HEYMANN. |
| Bibliothécaire-archiviste | AUNIS. |
| Secrétaires..... | BOSSOUTROT, BOUHAGEB. |
| Trésorier-adjoint..... | LABBÉ. |

Banquet

Le banquet annuel de l'Institut de Carthage a eu lieu le 29 octobre. Avaient souscrit : MM. le docteur Adda, Ali ben Ahmed, le docteur Bertholon, Bertrand, Bessière, Bonnier-Ortolan, Bossoutrot, K. Bouhageb, le docteur Bresson, Buisson, le capitaine Camus, le docteur Dinguizli, le président Fabry, Ghattas, Haïouni, Heymann, Labbé,

Lasram, le président Leclerc, le docteur Lemanski, le docteur A. Loir, Loth, Masselot, Nicolas, Pavy, Paul Proust, Roy, de Salancourt, le docteur Schoull, Sénemaud, Tauchou, le capitaine Vassel, Vergne.

Admissions

Ont été admis comme membres perpétuels de l'Institut de Carthage :

MM. le commandant Etienne-Théophile CAGNIANT, Sfax (Tunisie), et Joseph FAURE, ingénieur civil des Mines, avenue Henri-Martin, 94, Paris, et rue d'Italie, 21 bis, Tunis.

M. DE VILADE, membre actif, devient membre perpétuel.

Ont été admis comme membres actifs :

MM. Raymond CASTAING, commissaire de marine, à bord du cuirassé *Tempête*, Bizerte (Tunisie); Salomon COHEN, propriétaire, rue El-Asfour, 3, Tunis; Léon LABBÉ, directeur de l'Agence Havas, rue d'Italie, 4, Tunis; Edmond LECORE-CARPENTIER, directeur de la *Dépêche Tunisienne*, Maxula-Radès (Tunisie); Ernest PRÈVE, représentant de la Compagnie du port de Bizerte, Bizerte (Tunisie); Jean REVOL, directeur de la *Dépêche Sfacienne*, Sfax (Tunisie); Georges VENDEL, directeur du *Progrès du Centre*, Sousse (Tunisie); Jean-Georges WETTERLÉ, prospecteur, Souk-Ahras (département de Constantine).

Décoration

M. RESPLANDY a été promu, dans l'ordre du Nichan-Iftikhar, au grade de commandeur.

Mention honorable et rappel de médaille

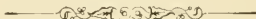
L'Académie de médecine, dans sa séance annuelle, tenue le 13 décembre 1898, a décerné à M. le docteur Adrien LORR la mention honorable du prix Adolphe Monbiune pour un mémoire sur la diphtérie, et un rappel de médaille d'or pour un travail sur la vaccine.

XIII^e Congrès international de médecine

Au XIII^e Congrès international de médecine, tenu à Moscou en 1897, il a été décidé que le prochain congrès aurait lieu en 1900, à Paris, sous la présidence du professeur Lannelongue. Une Commission générale a été nommée en avril dernier pour préparer cette réunion. Le docteur A. Loir en fait partie comme membre provincial pour Tunis.

Sur sa proposition, la Section des sciences médicales de l'Institut de Carthage a décidé de se charger d'organiser la participation de la Tunisie à ce congrès et de préparer, entre autres choses, sous forme de notices, une série de travaux sur les particularités offertes par la pathologie tunisienne. L'enquête qui vient d'être faite sur le diabète

en Tunisie servira de modèle. La section constitue son Bureau actuel en Commission permanente chargée de préparer cette participation; cette commission se trouve ainsi composée de MM. les docteurs Bertholon, *président*; Funaro, *vice-président*; Brignone, *trésorier*; Loir, *secrétaire général*; Lemanski, *secrétaire*. Elle pourra dans la suite s'adjoindre les membres de la Société désireux de l'aider dans sa tâche.



Le Président de l'Institut de Carthage,
D^r BRESSON.

Le Secrétaire général,
EUSÈBE VASSEL.

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



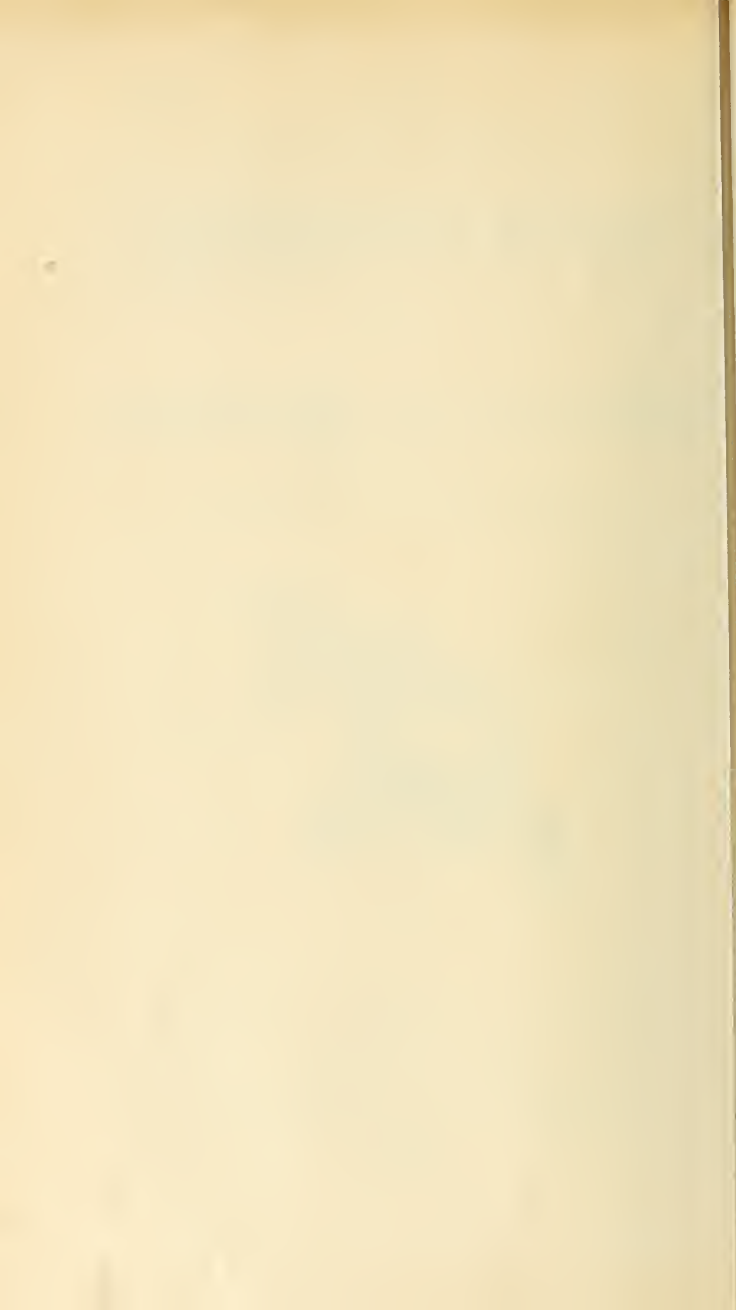
TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET C^{ie})

1899



ESSAI

sur la répartition des premiers Colons de souche européenne
dans l'Afrique du Nord moins la Tunisie actuelle

D'APRÈS L'ONOMASTIQUE

Les données géographiques si précises fournies par Hérodote ont établi un trait d'union entre les documents mythiques et les sources historiques. En ce qui concerne la Tunisie moderne, nous l'avons vue peuplée de son temps, c'est-à-dire à l'époque phénicienne, par des confédérations que leurs noms permettent tous de rapprocher de tribus connues de la Thrace et de la Phrygie. Les Phéniciens n'occupaient donc alors que quelques points. La population primitive, celle dont les mythes nous ont indiqué l'origine égéenne, demeurait compacte.

Il y a intérêt à rechercher si, soit à l'est, soit à l'ouest, il existe, comme sur le sol tunisien, des traces de ces colons de souche européenne. Pour les rechercher, Hérodote est insuffisant. Il ne connaît pas l'ouest. Les Atlantes sont le seul peuple qu'il y cite. Force est donc de recourir à des écrivains plus modernes pour éclairer cette question. Son élucidation a une grande importance. En effet, les groupements de tribus homonymes à celles d'Europe pourront servir à établir de quelle façon s'est répartie la colonisation.

Evidemment, nous n'attribuons pas aux rapprochements de noms que nous aurons à établir une importance exagérée. Pour nous, il ne s'agit là que de simples indications. Cependant, on remarquera que si ces indications sont très multipliées, elles acquerront par cela même une valeur plus considérable. Des auteurs ont rapproché le nom du fleuve américain le Potomac du grec Potamos. L'analogie phonétique de ces deux noms est certainement intéressante, mais ce nom d'allure grecque étant isolé, nul n'oserait soutenir qu'une migration grecque soit jamais venue jusque-là. Si, au contraire, un certain nombre de noms de lieux ou de tribus de la région du Potomac avaient une physionomie grecque ou aryenne, ce serait une indication plus précise. Il serait indiqué pour les chercheurs de suivre cette piste dans les diverses directions qui s'appellent l'archéologie, la linguistique, la céramique, l'anthropologie, etc.

Les rapprochements que nous allons établir auront donc la valeur que nous fixons. D'une part, ils pourront, comme pour la Tunisie, contribuer à la confirmation des données de la légende et de l'histoire. D'autre part, on pourra peut-être en tirer parti comme base de

recherches ultérieures d'ordre linguistique, ethnographique, anthropologique ou archéologique.

On a, en effet, comparé les dénominations géographiques aux strates géologiques. Chacune de celles-ci possède une nature d'éléments, une faune ou une flore qui lui sont spéciales. Grâce à ces caractéristiques, le savant qui les trouve arrive à refaire l'étude de l'évolution du globe aux diverses périodes de son existence. Les strates géographiques sont identiques. Tout peuple migrateur impose aux terres qu'il conquiert des noms tirés de sa langue, tout en laissant subsister nombre des dénominations provenant du ou des premiers occupants. Chaque pays peut servir d'exemple à ce phénomène. A nous en tenir à l'Afrique du Nord, nous pouvons y retrouver :

1° Une strate française encore peu considérable, vu le peu d'intensité de notre colonisation ;

2° Une strate arabe ;

3° Une strate berbère ;

4° Une strate latine, en partie effacée ;

5° Une strate phénicienne, à laquelle, selon nous, on a attribué une importance hors de proportion avec la réalité ;

6° Une strate thraco-phrygienne provenant de dialectes voisins du grec.

C'est elle que nous allons tenter de mettre en relief par quelques exemples. Les auteurs l'ont systématiquement méconnue. Des écrivains comme Bochart, Movers, etc., ont tenté de ramener au phénicien les mots grecs les moins discutables. D'autres ont trouvé des explications très ingénieuses, mais fort inacceptables, à la présence en Afrique de tant de mots grecs. Citons Tissot, l'un de ces derniers : « La persistance des noms grecs ou traduits du grec en quelques points de l'Afrique s'explique, dit-il, par le fait bien simple que les Romains reçurent des Grecs de Sicile leurs premières informations sur le littoral africain. C'est ainsi que nous avons adopté la nomenclature des pilotes espagnols pour toute la côte du Riff, où il n'existe cependant pas une seule colonie espagnole. En somme, *on peut affirmer, d'une manière absolue*, que les autels des Philènes formaient non pas seulement la frontière des possessions de Cyrène et de Carthage, mais aussi la limite des établissements grecs et phéniciens dans l'Afrique septentrionale. »⁽¹⁾

Ce que nous avons écrit précédemment montre le cas à tenir de cette affirmation un peu catégorique de l'éminent archéologue. La suite de nos recherches servira de confirmation aux données réunies par nous dans ce mémoire.

Nous avons quelque peu hésité sur l'ordre à suivre dans cet exposé.

(1) TISSOT : *La Province romaine d'Afrique*, t. I, p. 429.

Le plus simple est certainement l'ordre géographique. C'est, en effet, celui qui sert de base à notre étude. Mais il est bon aussi de grouper entre eux les noms qui paraissent de même provenance. Nous n'avons eu garde de négliger ce mode de procéder. L'adoption de cet ordre d'exposition a été singulièrement facilitée par ce fait que les noms de même provenance ont, d'une façon générale, l'avantage de se grouper par région. Enfin, il fallait également tenir compte de la chronologie. Nous n'y manquons pas. Notre relevé commence : 1° par les tribus et noms de lieux qui ont leurs similaires en Thrace et en Phrygie; ce sont celles qui paraissent les dernières venues; cette colonisation tyrsio-pélasgique nous semble avoir aussi été la plus importante; 2° nous relevons ensuite les noms qui rappellent les peuplades qui, venues de la vallée du Danube, avaient, à l'époque historique, poussé leurs migrations à l'orient de l'Asie Mineure; cet ensemble de peuplades est désigné aujourd'hui sous le nom générique d'Iraniens; 3° le groupe illyro-pélasgique, plus ancien peut-être que le groupe iranien, terminera la série de nos investigations sur les strates géographiques européennes antérieures à l'arrivée des Phéniciens.

§ 1^{er}. — Noms thraco-phrygiens relevés entre l'Égypte et la Petite-Syrie

La première région que l'on rencontrait en partant de l'Égypte se nommait, d'après Scylax, *Marmaride*.⁽¹⁾ Elle s'étendait du territoire égyptien jusqu'à celui des Nasamons, à l'ouest. Strabon appelle aussi cette région *Marmaride*. Ptolémée la désigne par le nom de *Marmarique*. L'appellation de pays des Tahemou, c'est-à-dire des hommes à peau blanche, usitée par les Égyptiens permet de supposer qu'il s'agissait de tribus de souche européenne. Divers noms de la mer Egée paraissent avoir été formés avec le vocable *marmar*. Une cité de Pisidie se nommait *Marmara*.⁽²⁾ L'île d'Eubée possédait la ville de *Marmarion*. Une mer de la région thraco-phrygienne porte actuellement encore le nom de *Marmara*. Rappelons qu'un des principaux chefs libyens s'est appelé *Mermaiou* (Marmarios ?).

Dans cette région, Ptolémée nomme des *Zygenses* et des *Buzenses*. Il n'est pas audacieux de reconnaître les noms un peu altérés des Zeugis et des Byzantes que nous avons trouvés comme principales populations de l'Afrique propre. Nous rappelons aussi que ces peuples paraissent d'origine thraco-phrygienne.

Les *Asbytes* formaient la population indigène au milieu de laquelle avait été fondée Cyrène. Callimaque, enfant de ce pays, donne sur eux divers renseignements précieux. Dans son hymne à Apollon, il

(1) SCYLAX : *Périple*, 108. *Geogr. græc. min.*, t. I. Éd. Didot-Müller.

(2) DIODORE, XVII, 28.

nous fait savoir que Cyrène avait été foudée en terre des Asbytes, ἐν Ἀσβύσσει γαίῃ (v. 76). Dans un autre passage (v. 86), il nous apprend que ces Asbytes, ou tout au moins leurs femmes, étaient blondes (Ξαυροῦσι Λιβύσσης). Pindare complète ces renseignements. Dans la 5^e *Pythique*, il s'écrie : « Cyrène, ville splendide ! Là vivaient de belliqueux étrangers, les Troyens d'Antéonor ». (1) Ces Asbytes blonds étaient donc des Thraco-Phrygiens. Naturellement, le poète les fait descendre des héros célébrés par Homère.

Un écrivain postérieur, né en Afrique, Lysimaque d'Alexandrie, qui vivait à la fin du dernier siècle avant notre ère, a répété cette tradition de la colonisation de la Cyrénaïque par les Troyens. Il l'a même accompagnée de détails vraisemblablement inventés postérieurement. Voici comment il s'exprime : « Glaucos, Acamas, Hippolochos, fils d'Antéonor, arrivèrent chez Acaunnacés, roi des Libyens. Ils ne voulaient pas se trouver sous le même toit que ceux qui avaient renversé Ilios. Au bout de quelque temps, ils s'installèrent entre Cyrène et la mer, à un endroit qu'ils nommèrent Anténoride. » (2)

Cet ensemble de traditions permet de supposer aux Asbytes une origine phrygienne.

Cette côte passait d'ailleurs pour avoir été colonisée par des Troyens avant l'arrivée des Grecs de Cyrène. Marcianos d'Héraclée cite dans cette région une île de Libye, Laodamantia. On la nommait, dit-il, ainsi en l'honneur de Laomédont, fils de Tros. (3)

Un détail recueilli par un historien maurétanien, Juba, fils du roi Juba, allié de Scipion, rentre dans cet ordre de documents. Diomède, selon lui, à son retour d'Ilios, fut jeté en Afrique par les flots de la mer. Il aborda dans une région gouvernée par le roi Lycos, fils d'Arès (Mars). Selon la coutume de son père, celui-ci avait comme habitude de mettre à mort les étrangers. La fille de Lycos, nommée Callirrhoe, s'éprit d'amour pour Diomède. Elle trahit son père et délivra le prisonnier. (4) Tel est le récit de Juba. Il est intéressant de noter le nom de Lycos porté par un roi libyen : d'une part, les Lyciens ont pris une part importante dans les luttes des peuples de la mer contre l'Égypte ; d'autre part, ce nom se retrouve, comme nous le verrons, chez des Libyens voisins de l'Océan ; enfin, le nom de Callirrhoe n'est pas moins significatif. C'est celui que portait la femme de Car, ancêtre des Cariens, d'après Charax de Pergame. (5) On sait par Stra-

(1) PINDARE : *Pythiques*, V, 82-86. Edit. Teubner-Schneidewin, t. I, p. 134.

(2) LYSIMAQUE D'ALEXANDRIE : *Νοστόι*, fragm. 9. — *Fragm. hist. graec.* Edit. Didot-Müller, t. III, p. 33.

(3) MARCIANOS : *Építome des livres de la géographie d'Artemidoros d'Ephèse : Libye*, liv. VII, fragm. 17. *Geogr. graec. min.* Edit. Didot-Müller, t. I, p. 576.

(4) JUBA DE MAURÉTANIE : *Libye*, liv. III, fragm. 23. *Fragm. hist. graec.*, t. III, p. 472. Edit. Didot-Müller.

(5) CHARAX DE PERGAME : *Chroniq.*, fragm. 48. *Ibid.*, t. III, p. 644

bon que les anciens poètes étendaient aux peuples de la Lycie la dénomination de Cariens. (1)

A ces souvenirs, on peut ajouter que l'un des noms d'Arsinoë est *Teuchira*, mot qui rappelle soit les Cariens, soit les Teucriens.

Ce port de Teuchira servait de débouché aux *Cabales*, petite tribu libyenne mentionnée par Hérodote au milieu des Ausklises. Un peuple du même nom habitait l'Asie Mineure. La Cabalie se trouvait entre la Lycie, la Carie, la Phrygie et la Pisidie. Hérodote les décrit sous le nom de Cabales Méoniens. Ils appartenaient donc au groupe mysien. (2) On connaît aussi, par Démosthène, le nom d'une ville thrace nommée Kabylé. (3) Ajoutons que le nom de Cabales fait songer à celui de nos modernes Kabyles.

Les *Sinties* (Σίντιες) étaient des Thraces. Originaires de Strymon, ils avaient colonisé Lemnos. Or, en Libye nous retrouvons un peuple portant un nom identique. Strabon l'écrivit Σίντιαι, et Ptolémée Σέντιτες. Selon Ptolémée, ils habitent à l'est des Nasamons. (4) Barth a fait remarquer qu'à leur place vivait une tribu berbère du nom de Sintâne. (5) Ce nom rappelle aussi celui des Gindanes d'Hérodote.

Un autre groupe de tribus libyennes rappelle plus spécialement par son nom l'élément thrace d'Asie. La plus importante paraît être celle des Maces (Μάκται), placés par Hérodote sur les bords du fleuve Cinyps. (6) Scylax leur donne le même habitat. Ptolémée paraît leur assigner une position assez voisine. Comme Hérodote, il les énumère à l'ouest des Psylles et leur attribue le nom de Macatoutes. Nous avons eu déjà l'occasion d'interpréter ce nom. Il signifie les tribus des Maces. (7) Il est probable que cette confédération avait envoyé des tribus dans l'intérieur. En effet, Ptolémée, dans son énumération des tribus de la Libye intérieure, donne divers noms dérivés de celui de Maces; tels sont les *Samamycies*, les *Mimaces*, les *Zamazies* (comparez avec les *Maxyes* d'Hérodote), les *Macces*.

Vers les sources du Cinyps, Ptolémée signale des *Astacures*. (8) Ce nom peut être rapproché d'Astacos en Bithynie, avec la terminaison *ur* ou *ul* qui marque la filiation. Astacos était située sur la presqu'île qui, avec la rive européenne, constitue le Bosphore, c'est-à-dire au voisinage de *Byzance*, de *Calchedon* et du fleuve *Psyllis*. Non loin de

(1) STRABON, XIV, p. 655.

(2) HÉRODOTE, VII, 77.

(3) DÉMOSTHÈNE, VIII, 44. Edit. Baïter-Sauppe (1841-1844).

(4) PTOLÉMÉE, liv. IV, 5, p. 279. Edit. Wilberg.

(5) BARTH, cité par VIVIEN DE SAINT-MARTIN : *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*.

(6) Comparez Κίνυψ et Κόνωψ (moustique). Il est probable que le premier nom est une variante du second. Le Cinyps, d'après cela, aurait eu le sens de rivière aux moustiques. Il y a encore en Afrique beaucoup de cours d'eau qui portent ce nom en arabe (*oued En-Namous*).

(7) *Revue Tunisienne*, 1898, n° 18, p. 151-152.

(8) PTOLÉMÉE, IV, 3, et IV, 6.

là était le promontoire *Posidion*, nom reproduit par celui de la ville libyenne de *Pisida* (Itinéraire) ou *Pisindon* (Ptolémée), sur la Petite-Syrte.

Le nom d'une autre tribu des bords de la Syrte paraît se rapporter à la Thrace. Je veux parler des *Psylles* d'Hérodote, voisins des Nasamons. *Ψύλλοι*, en grec, signifie « puces ». Ce nom a peut-être été adapté à des tribus indigènes connues par leur légèreté et leur adresse. Les *Psylles* passaient même pour d'habiles charmeurs de serpents.⁽¹⁾

On peut aussi rapprocher du nom des *Psylles* africains divers noms thraces : en premier lieu, une ville du pays des Thraces Bithyniens, voisine de Tios. Scylax écrit son nom *Ψύλλη* ou *Ψύλληξ*.⁽²⁾ Ptolémée l'orthographie *Psyllion* (*Ψύλλιον*).⁽³⁾ On peut comparer aussi Pilon, *Ψίλον*, nom d'une bouche de l'Ister, qui offre aussi une analogie phonétique.⁽⁴⁾ Il y avait un fleuve *Psilion* *Ψίλιον* entre la Thynée et la Bithynie.⁽⁵⁾

Le territoire des *Psylles* s'étendait entre *Hippouacra* et *Charax*. Il est inutile d'insister sur le nom de la première ville : il est purement grec et signifie « les collines du cheval ».

Charax, l'autre localité nommée par Strabon, rappelle une ville du même nom en pays cimmérien. La Chersonèse taurique, la Bithynie et la Petite Arménie possédaient des villes de ce nom. Strabon cite aussi une ville du nom de *Charax* dans l'île de Cyrnos, ou Corse.⁽⁶⁾ Une monnaie de Phrygie porte le nom de *Sio-Charax*. Une localité de Pisidie, Carassos, fournit une variante de ce mot.⁽⁷⁾ Ce nom est bien européen. D'après Suidas, Hérodote⁽⁸⁾ et Apellas Ponticos, un des frères de Sapho se nommait *Charaxos* (*Χάραξος*).⁽⁹⁾

A l'ouest de *Charax*, on trouvait *Abroton*, port cité dans le Périple, de Scylax,⁽¹⁰⁾ et dans Ephore.⁽¹¹⁾ Il correspond à Abrotonum, localité de Thrace. Ce mot rappelle aussi Abrettène, ville mysienne.⁽¹²⁾ La mère de Thémistocle portait aussi le nom d'Abrotonon.⁽¹³⁾ A défaut de noms propres correspondant à celui de la ville libyenne, on pourrait faire observer que *Αμβρόσιος*, en grec archaïque, et *Αβρόσιος*, en grec moins ancien, est un adjectif ayant le sens d'immortel. *Αβρόσιονον* désigne une variété d'armoise (aurone).

(1) HÉRODOTE, IV, 173.

(2) SCYLAX : *Périple*, 90, *Geogr. græc. min.*, t. I, p. 67. Edit. Didot-Müller.

(3) Liv. V, ch. I, p. 312. Edit. Wilberg.

(4) ARRIANOS : *Périple du Pont-Euxin*. — *Geogr. græc. min.*, t. I, p. 397. Ibid.

(5) DOMITIUS CALLISTRATOS : *Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 354. Edit. Didot-Müller.

(6) STRABON, liv. V, ch. II. Trad. Tardieu, t. I, p. 372.

(7) STRABON, liv. XII, ch. VII, 3.

(8) HÉRODOTE, II, 135.

(9) APELLAS PONTICOS, fragm. 2, *Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 307. Edit. Didot-Müller.

(10) SCYLAX : *Périple*, 110, *Geogr. græc. min.*, t. I. Edit. Didot-Müller.

(11) EPHORE, fragm. 96 du liv. V, *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 261. Edit. Didot-Müller.

(12) ARRIANOS DE NICOMÉDIE, *Fragm. hist. græc.*, t. III, p. 554. Edit. Didot-Müller.

(13) PLUTARQUE : *Vie de Thémistocle*, I.

La ville d'Abroton est appelée Sabratha dans le Stadiasme et dans Ptolémée, Sabrata dans l'Itinéraire d'Antonin et sur la Table de Peutinger. C'est le même nom précédé de l'article *ta* ou *sa*.

§ 2. — Noms thraco-phrygiens relevés entre l'Afrique propre et la Mulucha (Algérie actuelle).

Cette revue des noms de peuplades libyennes rapprochés de ceux de tribus thraco-phrygiennes doit reprendre à l'ouest de la Tunisie. Ce pays, étudié déjà d'après Hérodote, représentait une colonie compacte de tribus de cette provenance.

Les peuples qui occupaient l'orient de l'Algérie actuelle étaient désignés sous le nom générique de *Nomades* (Νομάδες). C'était bien, comme pour les Lotophages, une appellation ethnique locale, et pas un nom de convention. La meilleure preuve est que lorsque les Romains prirent pied en Afrique, leurs écrivains reproduisirent ce mot sous la forme de *Numides*, en figurant la façon de prononcer des indigènes.⁽¹⁾

Ces Nomades ou Numides se subdivisaient en deux grandes confédérations. L'une occupait le tell de la province actuelle de Constantine, jusque vers Djidjelli; elle portait le nom de *Massyliens*. L'autre partait de ce point et comprenait les peuples de la Kabylie moderne et ceux qui s'étendaient à l'ouest jusqu'au Maroc, au fleuve Malouïa. Elle portait le nom de *Massesyliens*. Au sud de ces peuples, et surtout sur les contreforts de l'Aurès, s'étendait la confédération des *Gétules*.

Un fait remarquable est que les trois confédérations libyennes qui se partageaient le territoire de l'Algérie moderne ont la même finale *gli* ou *uli*. Cette finale est un signe de filiation dont le sens est bien connu : il signifie « fils ». Les inscriptions berbères ont donné *Gursil* (Insc. 124); *Tigil* (Insc. 126); *Ragil* (Insc. 127); *Angisil* (Roger, 181); *Kisil* (Faidherbe, 16); *Matgousil* (Insc. 211); *Hilgil* (Insc. 155), etc.⁽²⁾ Ce terme s'est conservé dans le berbère moderne. *Illî* signifie « fille ».

Le vocable *il*, *oul* paraît d'origine mysienne. En lydien, on trouve *Mursil-o-s*, signifiant « fils de Mursos ». M. Roberston a découvert sur le roc, près de Silsilis (Égypte), une inscription dans un alphabet qu'il croit lydien, où figure le nom de *Mrstul*. On peut le traduire par « fils de Mursos », par suite de la présence du suffixe patronymique *ul*.⁽³⁾

Il ne serait pas impossible de le rattacher à la racine grecque ζυ

(1) On sait que les Berbères donnent aujourd'hui encore le son *ou* à l'o. Ils confondaient aussi et confondent encore les sons *u* et *i*. On trouve par exemple : Ta = τη (article); Mazigh = Mysien (Μαζιγός); Tafonsa = ζουσις (nature); Akham = οκίχ (maison); Ta-finek = Tafanek; Agelmin = Agelman, etc.

(2) HALÉVY : *Épigraphie libyque*. Imp. nat., 1875

(3) REINACH : *Chronique d'Orient*, 1893. T. II, p. 277.

(*bhu* en sanscrit) : naître, engendrer, d'où dérivent entre autres $\varphi\lambda\sigma\nu$, $\varphi\lambda\gamma$: tribu, race. *Filius* paraît provenir de la même racine. Les formes mysienne et libyenne *il* et *oul* sont assimilables aux précédentes. Il y a disparition de *f* initial, très fréquente dans ce dernier groupe linguistique.⁽¹⁾

Le sens de *yl*, *il* ou *oul* nettement établi, les noms des trois confédérations situées à l'ouest de la Tunisie s'expliquent. Mass-ylî signifierait « les fils des Masa » ou Mysiens; Masses-ylî paraît être un doublet du premier. Ce mot rappelle la forme Meschech, attribuée, comme nous l'avons vu précédemment, par les Sémites aux Mysiens. Il peut être aussi rapproché du nom écrit « Maxyes » par Hérodote. Celui-ci avait probablement appris cette appellation d'une source carthaginoise. Il l'a écrite selon la façon de prononcer de ce peuple, en la figurant par des lettres grecques reproduisant des sons à peu près analogues.⁽²⁾ Maxyes serait pour Maxyles.

Le nom de Gétules répondrait à « fils des Gètes ». C'était donc un peuple de souche thrace. Il ne saurait exister de doute à ce sujet. La principale caractéristique des peuples de Gomer ou Kymriques était une haute taille et une chevelure blonde. Nous avons vu que les Byzantines possédaient ces caractères ethniques. Leurs voisins immédiats, les Gétules, offraient le même aspect. Le témoignage du chef indigène Orthaios en est une preuve. D'après Procope, au delà des frontières de son commandement (Aourès), on trouvait « une race d'hommes dont la peau n'était pas brune comme celle des Maures, mais blanche, et dont la chevelure était blonde ».⁽³⁾ A une époque plus moderne, Peyssonnel, Shaw, Bruce et surtout Masqueray⁽⁴⁾ ont signalé des populations blondes dans l'Aourès. Nous reviendrons sur cette question avec plus de détails quand nous traiterons de l'anthropologie de cette partie de l'Afrique. Il suffit pour le moment d'établir que les Kymris, ou Thraces africains, ressemblaient à ceux de l'Europe.

Les Gétules avaient réduit en servage les premiers possesseurs du sol. Ces populations, de peau brune, étaient désignées sous le nom de Mélanogétules, pour les distinguer de la population dominante à peau blanche. Cette appellation est aussi un indice de la différence de races.

Quant au nom de Gétules, il n'est pas particulier à l'Afrique. Ceux

(1) Les mots berbères provenant d'un mot européen commençant par *f* perdent très fréquemment cette lettre initiale. Nous avons cité *ili* (fille), *filî-a*, *imi*, la bouche = $\varphi\acute{\iota}\mu\tau\eta$; *ella* (feuille) = $\varphi\acute{\upsilon}\lambda\lambda\iota\sigma\upsilon$; *tehousai* (bennté) = $\tau\acute{\eta}\ \varphi\acute{\upsilon}\sigma\iota\sigma$; *aba-oun* (fève) = faba, etc.

(2) On trouve aussi parfois chez quelques écrivains grecs la forme *oures*; tels sont chez Ptolémée les Motoutoures, les Astacoures (p. 266), les Maccourai, (p. 256), les Banioures (p. 257)

(3) PROCOPE: *Guerre vandale*, II, 13. Édit. de Bonn, t. I, p. 466.

(4) MASQUERAY: *Le djebel Cherchar*. — *Revue africaine*, 1878.

des Kynris qui ont émigré dans la partie occidentale de l'Europe l'y ont aussi transporté à une certaine période. On y trouve en effet une population appelée Gadhel et Gaidheal. Les auteurs latins ont transcrit ce nom sous les formes suivantes, énumérées par Amédée Thierry : Gadhel, Gadhelus, Gadelius, Gædelus, Gaythelus, Gæthulus.⁽¹⁾ Plus tard la dentale *dh* ou *th* s'est adoucie au point de disparaître, et on a eu les formes Gael, Gallus, Gaulois.

Enfin, une tradition très curieuse relevée par Masqueray vient à l'appui de l'assimilation des Gétules aux Gètes. D'après cet observateur, une tribu blonde de l'oued Abdi, dans l'Aourès, prétend descendre d'un nommé Bourk.⁽²⁾ Or, l'historien des Goths, Jornandès, fait venir ces derniers d'un ancêtre légendaire nommé Berik. Beaucoup d'auteurs pensent que la nation des Goths a été formée par les Gètes.

Autre rapprochement : les Nemencha, tribu à fort élément berbère, au nord de l'Aourès, et qui compte des blonds parmi ses membres, passent dans le monde musulman pour avoir une origine germanique.⁽³⁾ A ce propos M. E. Vassel veut bien me signaler qu'en arabe, l'Allemagne s'appelle *Nemsa*.

Cet ensemble de rapprochements conduit à la conclusion suivante : tant par leurs caractères ethniques que par leur nom, les Gétules peuvent être considérés comme un peuple d'origine thrace ou kynrique.

D'après M. le capitaine Ragot, la Numidie s'arrêtait à l'Aourès ; la Gétulie comprenait ce massif, ainsi que le Mzab et le Djerid.⁽⁴⁾ Ptolémée nous apprend qu'elle allait jusqu'à l'Océan, en longeant le sud de la Maurétanie.⁽⁵⁾ Les Gétules confinaient donc aux Byzantès d'Hérodote. Il y avait une ligne ininterrompue de peuples de souche thrace sur les plateaux de l'intérieur, tandis que la zone littorale aurait été occupée par des tribus plus particulièrement mysienes.

A l'époque romaine, la *Tusca*, aujourd'hui oued El-Kebir, constituait, selon Pline, la ligne de démarcation entre la Zeugitane ou Afrique et la Numidie,⁽⁶⁾ en d'autres termes entre le pays phrygien ou tyrsène et le pays mysien. Ce nom de *Tusca* est tout à fait caractéristique : il reproduit le nom des Etrusques, colonie des Tyrsènes en Italie.

La Numidie était séparée de la Maurétanie Césarienne, pays des Massesyliens, par la rivière *Ampsaga* (Pline, Ptolémée) ou *Ampsacus*

(1) A. THIERRY : *Histoire des Gaulois*, p. 102 et 103.

(2) MASQUERAY : *La légende de Bourk ; note sur le djebel Aourès. — Revue africaine.*

(3) BERBRUGGER : *Revue africaine*, t. IV, p. 65 ; 1859.

(4) Cité dans *L'Algérie romaine*, par BOISSIÈRE.

(5) PROLÉMÉE. liv. IV, ch. IV. Edil. Wilberg, p. 294.

(6) Pline, V, III.

(Mela). Ce nom rappelle celui de Lampsacos, ville située chez les Mysiens d'Asie Mineure. Le nom du fleuve peut n'être qu'une corruption de celui de la ville. Nous pourrions aussi en rapprocher le nom de la ville de Lambessa ou Lambæsis (Λάμψις, éclat), située dans la même région, mais beaucoup plus au sud.

Quelques auteurs relativement récents, comme Pline et Ptolémée, ont conservé les noms de quelques tribus appartenant aux confédérations des Massyliens et des Massesyliens. Certaines d'entre elles sont vraisemblablement indigènes. Les noms de quelques autres peuvent au contraire donner lieu à des rapprochements avec ceux que l'on trouve sur les bords de la mer Egée.

Tout d'abord, certains nous paraissent composés au moyen du terme *mas*, *mis* ou *mous*, répondant peut-être aux Masa des Egyptiens ou aux Amazones des mylthes, aux Mysoï ou Mousoï des écrivains grecs, mots que nous avons considérés comme des variantes d'une même appellation ethnique. ⁽¹⁾ Citons, parmi les tribus de cette catégorie, les *Misulani* et les *Musuni*, voisins du mont Audus. ⁽²⁾

Le pays des Massesyliens s'étendait du fleuve Ampsaga à l'embouchure de la Mulucha (Malouïa), à l'ouest. Le nom des Massesyliens, nous l'avons vu, paraît être un doublet de celui des Massyliens, prononcé à la façon sémitique. Celui du fleuve Mulucha serait de même origine. Les pays des Massesyliens a porté, à l'époque romaine, le nom de Maurétanie Césarienne. Cette dénomination indique la présence d'un certain nombre de tribus à peau brune, appartenant sans doute aux races primitives du pays. Les Berbères leur donnaient le nom générique de Mauroï, Mauri (noirs). Pline affirmait que les noms de leurs villes ou tribus étaient « imprononçables » *ineffabilia*. ⁽³⁾ Ces Maures se différenciaient donc des Berbères.

Sur vingt-cinq tribus nommées par Ptolémée dans la Maurétanie Césarienne, j'en relève sept dont le nom est composé avec l'ethnique *mas*, *mac* ou *mous*. Ce sont : les *Massesyliens*, les *Mazices*, les *Machusii*, les *Macchurebi*, les *Maccuræ*, les *Coedamusii* et les *Macmusii*.

Parmi ces tribus, celle des Macurèbes (Pline) ou Macchurèbes (Ptolémée) paraît avoir joué un certain rôle dans l'histoire des Berbères. M. Berbrugger les assimile à la puissante tribu des Aoureba. D'après lui, c'était une tribu noble. Elle avait sans doute fourni des rois au pays. En effet, Iol, devenu plus tard Julia Cæsarea, aujourd'hui Cherchell, s'élevait sur son territoire. On y trouvait aussi la sépulture des rois de Maurétanie, aujourd'hui le Kbour-er-Rounia (le tombeau de la Chrétienne). ⁽⁴⁾ Cette situation privilégiée à l'époque romaine avait

(1) *Revue Tunisienne*, 1898, p. 370-371.

(2) PTOLEMÉE : *Geog.*, liv. IV, ch. III, p. 266. Edit. Wilberg.

(3) PLIN : *Hist. Nat.*, V, ch. 1, p. 240.

(4) BERBRUGGER : *Archéologie des environs d'Icosium*. — *Revue africaine*, t. V, p. 134 et 135.

persisté dans cette tribu jusqu'à l'invasion arabe. Le grand chef des Berbères qui lutta contre celle-ci, Kocela, était un Aoureba. Enfin, selon Ibn Khaldoun et les généalogistes berbères, les Aoureba descendaient de Aoureb, fils de Braues, c'est-à-dire étaient des Mazigh ou Mysiens. (1) Tissot assimile les Macchurèbes aux Maghraoua. (2)

Une tribu berbère de l'Algérie, les *Mouzaïa*, paraît porter encore le nom des Mysiens. En effet, Mouzaïa semble une variante du nom des Mysiens, Μύσιος. Ils se disent originaires du Maroc. (3)

Outre les noms rappelant les Mysiens, on en rencontre quelques autres relevant aussi de l'Asie Mineure. La rivière qui se jette à Tabarca avait sur sa rive gauche une peuplade que Ptolémée nomme Mideui et Ephore, *Myndones*. Le dernier nom était porté par un centre carien.

A l'extrémité occidentale du pays des Numides, le nom des *Herpeditani* est composé dans sa première partie comme celui d'Harpasos, soit de Carie, soit d'Arménie, et dans sa seconde du suffixe *itan*, usité en Afrique pour former les noms de tribus.

Mac-Carthy place les Herpeditani le long du littoral, entre la Maouïa et la Tafna. Leur territoire est habité encore par des Berbères. Leurs principales tribus sont celles des Beni-Isnassen. (4)

Voici, à titre de renseignements, la description des Berbères des monts Trarza vivant sur l'ancien territoire des Herpeditani. Elle a été faite par M. Velain : « C'étaient des hommes de haute taille, très musclés; leur front assez large était beaucoup moins fuyant que celui des Arabes; leur nez droit, avec le teint peu foncé; trois d'entre eux avaient les cheveux d'un blond ardent tirant sur le roux. Les femmes surtout étaient tout à fait remarquables : elles étaient également grandes, avec une chevelure fine et épaisse, d'un blond doré ou pâle. Leurs yeux étaient bleus, très ouverts, avec des sourcils fins et presque horizontaux; leur jambe fine, terminée par un pied proportionnellement petit. Sous d'autres vêtements que ceux qui les recouvraient, il eût été assurément difficile de les distinguer de nos plus beaux types du nord.... » Parlant des Beni-Isnassen, l'auteur ajoute : « J'ai remarqué au milieu d'eux les mêmes types blonds qui m'avaient tant frappé dans la vallée de l'oued Enhamed. (5)

Nous empiétons sur l'étude anthropologique de ces anciens colons de souche européenne. Il nous semble avantageux cependant de faire ressortir la coïncidence de noms et de conformation de ces tri-

(1) IBN KHALDOUN, t. I, p. 286. Traduction de Slane.

(2) TISSOT : *Geog. comparée de la Province Romaine d'Afrique*, t. I, p. 452.

(3) PHARAON : *Les Mouzaïa*. — *Revue africaine*, t. I, p. 335.

(4) MAC-CARTHY : *Algeria romana*. — *Revue africaine*, t. I.

(5) VELAIN : *Observations anthropologiques faites sur le littoral algérien*. — *Bull. Soc. Anth. Paris*, 1874, p. 125-126.

bus. Mieux vaut s'exposer à des redites que de laisser subsister des points obscurs.

Quelques noms de villes compléteront ces renseignements. La capitale des Massesyliens, *Siga*, rappelle le cap et la ville de Sigée (Sigeion) en Troade. *Camarata*, vers Rachgoun, paraît signifier la ville aux maisons voûtées. C'est là un type de construction conservé par beaucoup de Berbères. Nedroma se nommait *Kalama* (les chaumes), et Tlemcen *Kala* (la belle). *Astacilis*, vers la moderne Sidi-bel-Abbès, reproduisait le nom d'Astacos, avec la désinence locale destinée à marquer la filiation. Nous avons déjà rencontré ce mot dans les tribus de la Libye orientale.

Tandis que tant à l'est qu'à l'ouest nous avons vu le littoral occupé par des tribus ayant des homonymes en Asie Mineure, l'arrière-terre renferme des peuples aux noms analogues à ceux de la Thrace. Rappelons que nous avons signalé déjà les Byzantes au sud des Zaouécès ou Phrygiens; les Gétules au sud des Massyliens; au sud des Massesyliens, on trouve deux tribus au nom thrace ou cimmérien: les *Dryites* d'une part, les *Tolotes* d'autre part. Particularité à noter, ces deux tribus, comme d'ailleurs les Gétules, avaient aussi des homonymes chez les Kynriques de la Gaule.

Mac-Carthy a signalé, avec étonnement, l'analogie du nom des Dryites avec celui des Druides. « Il peut paraître étrange, dit-il, de voir une tribu massesylienne porter un tel nom, mais il est probable que les Romains d'abord et Ptolémée ensuite n'ont fait que traduire leur nom indigène, ainsi que cela s'est fait pour quelques autres peuples de l'Afrique. Ou bien, y avait-il eu quelque jour une immigration de Celtes de l'Espagne en Maurétanie, et un groupe plus ou moins considérable d'entre eux était-il venu représenter sur cette terre d'Afrique ce grand peuple qui couvrait toute l'Europe occidentale? »⁽¹⁾

Le même auteur ajoute, en note, qu'un peuple établi en Maurétanie Tingitane, à la même hauteur que les Dryites, a son nom écrit *Nektibères* par Ptolémée. Mac-Carthy se demande s'il ne faudrait pas rectifier par *Celtibères*?

A ces rapprochements du savant archéologue, on peut ajouter que plusieurs tribus égéennes avaient leur nom composé au moyen du vocable *dry* (δρῦς, chêne). Il ne différait que par la finale. Tels étaient les Dryopes des environs d'Abydos, en Troade; ⁽²⁾ tels d'autres Dryopes d'Acarnanie, fixés aux environs d'Ambracie, ⁽³⁾ au voisinage des Dolopes, dont nous retrouverons des représentants en Libye.

Les Dryites, selon Mac-Carthy, habitaient le massif montagneux de

(1) MAC-CARTHY: *Algeria romana*. — *Revue africaine*, t. 1, p. 355.

(2) STRABON, liv. XIII; HÉRODOTE, I, 146.

(3) SCYLAX: *Périples*, 32. *Géogr. græc. min.*, t. 1, p. 85.

la moderne Tlemcen. La partie des hauts plateaux qui s'étendait au sud de ces montagnes formait le territoire des Tolotes. Ce nom rappelle celui des Tolosates de Gaule.

Voilà, en résumé, trois peuples libyens, les Gétules, les Dryites, les Tolotes, qui avaient leurs homonymes en Gaule. On pourrait y ajouter les Massyliens. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que des rois maurétaniens aient pu s'appeler Bocchus, comme plusieurs chefs kymriques de l'histoire.

§ 3. — Noms thraco-phrygiens relevés dans la Maurétanie Tingitane (Maroc actuel)

L'intérieur et surtout les côtes de la Maurétanie Tingitane paraissent avoir reçu une fort importante colonisation thraco-phrygienne.

Des *Mazices* (ou Mysiens) habitaient le Riff actuel. Selon Ptolémée, ils avaient pour voisins des *Verbeikes* (Ὀυεβεικας). Ce nom peut être rapproché de celui des Berbères (ou Phrygiens) ou des Bebyrkes, peuple soit du Caucase, soit de l'Asie Mineure.

Des *Cauniens* (Καυνοι) confinaient au sud des Verbeikes. Ce nom rappelle celui de Caunos, ville carienne, en même temps que les Cauniens. Ces derniers passaient pour une des plus anciennes tribus égéennes. Il y en avait en Asie Mineure et aussi en Crète.⁽¹⁾ Leur langue était apparentée au carien.⁽²⁾ Rappelons que Corippus nomme dans l'est de l'Afrique une autre tribu de Cauniens vers le mont Agalumnus.⁽³⁾

Les *Bacuates* étaient voisins des Cauniens de Tingitane. Nous ferons remarquer que leur nom paraît rappeler celui du dieu national des Thraces. Un autre peuple cité par Ptolémée vers l'Égypte portait un nom plus caractéristique encore : celui de *Iobacchi*. Enfin, cette tribu de Tingitane était proche de celle des *Zegrenses*, qui rappelle aussi celui de Zagréus, surnom de la même divinité. Nous nous bornons à signaler ces coïncidences. Quand nous étudierons le panthéon libyen, nous examinerons en quoi elles peuvent paraître justes ou non. M. Berbrugger assimile ces Bacuates aux Barghouata.⁽⁴⁾

Les périple de Scylax⁽⁵⁾ et de Hannon,⁽⁶⁾ quelques fragments de Stéphane de Byzance⁽⁷⁾ et la géographie de Ptolémée⁽⁸⁾ permettent d'affirmer que les Cariens ou Tencériens paraissent jouer le plus grand rôle dans la colonisation du littoral océanique de l'Afrique. La ville

(1) PTOLÉMÉE, liv. IV, ch. 1, p. 251. Edit. Wilberg.

(2) HÉRODOTE, liv. I, 171, 172.

(3) CORIPPUS : *Johanniade*, II, v. 66.

(4) BERBRUGGER : *Antiquités du cercle de Tenes. — Revue africaine*, t. II, p. 12.

(5) SCYLAX : *Périple*, 112. *Geogr. græc. min.*, t. I, p. 91. Edit. Didot-Müller.

(6) HANNON : *Périple*, 4-8. *Ibid.*, t. I, p. 6 et 93.

(7) STÉPHANE DE BYZANCE : *Fragm. hist. græc.*, t. IV. *Ibid.*

(8) PTOLÉMÉE : *Géogr.*, liv. IV, ch. 1, p. 251-253. Edit. Wilberg.

dont on parlait au niveau des Colonnes-d'Hercule se nommait Tingis (Τίγγις). Ce mot peut s'expliquer par le grec Τένυχος, Τένυχιτις. Il signifie « la lagune ». Le berbère *tinja* a conservé le même sens.

En sortant des Colonnes-d'Hercule, on rencontrait le cap de *Cotés* ou de *Cotis* (Κώτις), d'après Scylax. Ce nom se prononce comme celui de Cotys, fils de Manès, ancêtre des Lydiens et des Tyrsènes (Hérodote). Nous avons antérieurement reproduit le mythe de leur émigration à l'Occident.

Au fond du golfe, une ville se nommait *Pontion* (Ποντιών). Le sens de ce mot paraît être « la cité maritime ». Aux abords de celle-ci était le lac de *Céphésias* ou *Kiphisias* (Κιφισίας). Ce mot rappelle le fleuve Céphise des environs d'Athènes (Κιφισσία). La légende plaçait sur le lac libyen des oiseaux méléagrîdes qui ne se rencontraient nulle part ailleurs.

Plinie a repris la légende rapportée par Scylax en ces termes : « Vers la mer Atlantique, se trouve le lac Céphésias. Les Maures le nomment *Electrum*. Le sol surchauffé par le soleil y laisse couler l'electrum. Mnaseas appelle cet endroit de l'Afrique *Sicyone*, et *Crathis*⁽¹⁾ le fleuve qui, sortant du lac, se jette dans l'Océan. Des oiseaux y vivent. On les appelle des *Méléagrîdes* et des *Pénélopes* ». ⁽²⁾ Si nous avons signalé le nom de Céphésias en Attique, on peut rappeler que l'Arcadie possédait un fleuve Crathis. Il y avait deux fleuves de ce nom dans le sud de l'Italie, ⁽³⁾ vers Sybaris et vers Thurium, et un en Sicile. ⁽⁴⁾ Sicyone, de Grèce, est assez connue pour que nous n'insistions pas plus sur ce nom que sur ceux de Méléagre et de Pénélope. Cet ensemble de noms laisse peu de doutes sur la présence d'une colonie venue de la mer Egée en cet endroit. Grâce à Plinie, nous y retrouvons la tradition du mythe de Méléagre et celui de l'electrum, attribué auparavant aux peuples de l'extrême-nord.

Le promontoire que l'on rencontrait plus loin était consacré à Hermès (Hannon, Scylax), divinité pélasgique.

Puis venait le fleuve *Anidès* (Ἀνίδης), sortant d'un grand lac. Polybe, d'après Plinie, nomme ce fleuve *Auafis*.

Le fleuve succédant au précédent était le *Lixos* (Λίξος). D'un côté s'élevait une ville libyenne et de l'autre une ville phénicienne. D'après les traces d'éléments phrygiens et cariens que nous avons notées, il y a grandes chances pour que le nom de Lixos ne soit pas phénicien. Le nom actuel du fleuve constitue un argument en faveur de cette manière de voir. En effet, *Loukos* ressemble beaucoup au nom reproduit par les Égyptiens sous les formes de Leka, Likou, et par

(1) SCYLAX nomme ce fleuve Krabis (Κράβις).

(2) PLINIE : *Hist. Nat.*, XXXVII, II.

(3) SCYMOS DE CHIO : *Periegesis*, v. 330. *Geogr. græc. min.*, t. I.

(4) EUSTATHE : *Commentaires*, 414. *Geogr. græc. min.*, t. I, p. 293.

les Grecs sous celles de Lycos ou Loukos. Rappelons qu'en Asie Mineure, il n'y avait pas moins de quatre fleuves du nom de Lycos.

Deux jours de navigation après les Colonnes d'Hercule, on trouvait la ville de *Thymiatéria* (Scylax,⁽¹⁾ Etienne de Byzance⁽²⁾) ou *Thymiatérion* (Hannon⁽³⁾). Ce nom grec signifie « encensoir ».

On arrivait ensuite au cap *Soleis*. Ce nom reproduit celui du Solleis, fleuve de la Troade,⁽⁴⁾ ou encore du fleuve Selleis, en Elide.⁽⁵⁾ Sur ce promontoire se dressait un temple de Poseidon, le dieu national des Cariens. « Cette région de la Libye, dit Scylax, est une contrée d'un grand renom et l'objet d'une profonde vénération. » Un autel consacré à Apollon était orné d'images représentant des hommes, des lions et des dauphins. Dédale passait pour en être l'auteur. Ces détails expliquent, d'une part, le nom de la ville de Thymiatérion (encensoir); d'autre part, ils indiquent, sous le nom de Dédale, une fondation d'origine pélasgique.

Vers ce promontoire de Soleis se trouvait la montagne *du Soleil* (Ἰδίου ὄρος). Ptolémée nomme ensuite un port *myso-carien* (Μυσοκάρια λιμάνι).⁽⁶⁾

Non loin du port myso-carien, un peu au sud, Ptolémée cite la ville de *Tamusiga*.⁽⁷⁾ Ce nom paraît, en dialecte libyen, signifier « la mysienne » (Tamusiga pour τῆ μυσίχῆ). Les rapprochements établis précédemment sont justifiés par l'abondance des noms identiques à ceux d'Asie Mineure que nous relevons si nombreux en Libye.

En descendant vers le sud, la première ville que l'on rencontrait s'appelait « le *Rempart carien* » (Καρικόν τεῖχος),⁽⁸⁾ d'après Hannon. Il est à remarquer que cette ville existait déjà lors du passage de Hannon. Ce n'était donc pas une colonie carthaginoise. Il s'agissait encore d'une population fixée antérieurement à l'arrivée des Phéniciens. Ephore connaissait aussi le rempart carien.⁽⁹⁾

La ville que l'on trouvait après portait le nom de *Gytte* (Γύττη).

Puis venaient les villes de *Aera* et *Melitta*. Il est inutile d'insister sur ces noms essentiellement grecs, signifiant « les caps, les collines » et « l'abeille ».

On parvenait ensuite à *Aranbys*. Movers pense que ce mot était

(1) SCYLAX : *Périple*, 112. *Geogr. græc. min.*, t. 1, p. 92.

(2) STÉPHANE DE BYZANCE : *Fragm. hist. græc.*, t. IV, p. 306 et seq.

(3) HANNON : *Périple*, 2. *Geogr. græc. min.*, t. 1, p. 2.

(4) HOMÈRE : *Iliade*, II, v. 659.

(5) STRABON, liv. VII. Trad. Tardieu, p. 61.

(6) Le même auteur nomme en Mysie des Myso-Macédoniens. Liv. V, ch. II, p. 319. Edition Wilberg.

(7) PTOLÉMÉE, IV, 1, p. 210. Edit. Wilberg; 1113.

(8) Dans le mot Teichos (Τεῖχος), il faut probablement retrouver le mot écrit Sig, ayant la même consonnance et le même sens. Les formes de Thiges, Thigibba, Thigisis, etc., seraient la transcription en lettres romaines du vocable grec Teichos.

(9) ÉPHORE, *Fragm.*, 96, liv. V. *Fragm. hist. græc.*, t. 1, p. 261.

pour Carambys (Κάραμβος). Le K aurait disparu ou été omis.⁽¹⁾ Cette manière de voir nous paraît plausible, pour deux raisons principales. La première est que Scylax a nommé vers cette région un fleuve *Crabis*, à la place du *Crathis* des autres auteurs. Il est très vraisemblable qu'il aura confondu ensemble le nom du fleuve avec celui de la ville Carambys. En outre, il est encore très fréquent de constater dans les dialectes berbères la disparition de la gutturale initiale.⁽²⁾

Dans ces conditions, ce nom paraît provenir de la présence des Cariens en ce lieu : Car-ambys. Il y avait une Carambis en Paphlagonie, que Scylax donne comme colonie grecque.⁽³⁾ Un cap, dans le Pont, portait ce même nom. Il était dans une région où la présence des Cariens est connue.

Le fleuve *Subur*, qui, selon Ptolémée, traversait le territoire des Gétules voisins de l'Océan, a un nom qui a été rapproché de celui du Sybaris, fleuve de la Grande Grèce.

Vers cette région carienne, Ptolémée place des *Autolalæ* (Αὐτολάλι), des *Sirangæ* (Σιράγγι), des *Mausoles* (Μάσωλαι) qui habitaient les monts Mandros⁽⁴⁾. Nous relèverons le mot de Mausoles. Ce nom était essentiellement carien. Il a été porté par un roi célèbre en Carie. Quelques commentateurs ont même tendance à considérer Mausole comme synonyme de Carien. Ces Mausoles libyens possédaient le port de *Bagaza*, mot que l'on peut rapprocher de Bargaza (Βάργαζα),⁽⁵⁾ port carien d'Asie Mineure au fond du golfe de Cos. Mandros ou Mandras était une divinité carienne. Un roi des Bebryces, cité par Plutarque, s'appelait Mandron.

Ce nom se retrouve, d'après Letronne, dans divers lieux où ces peuples ont émigré.⁽⁶⁾ Une peuplade décrite par Ptolémée dans cette région porte aussi le nom de Mandores.

Les Autolales dépendraient des Gétules. S'agirait-il de peuplades indigènes parlant un dialecte spécial, devenues serves des Gétules, placés au sud de celles-ci par Ptolémée ?

Le dernier peuple signalé par Hannon avant les Ethiopiens est nommé *Lixites*. Ils vivent vers le grand fleuve Lixos. Les auteurs ont assimilé celui-ci à l'oued Draâ. Quant aux Lixites, on peut les rapprocher de ceux qui ont été décrits plus au nord par Scylax, c'est-à-dire à des Lyciens. Ces derniers Lixites se comprenaient avec les matetots d'Hannon et pouvaient lui fournir des interprètes connaissant la langue des Ethiopiens.

D' L. BERTHOLON.

(1) MOVERS, p. 552.

(2) Kel (agriculteur) = Hel; Akalen (Ghat) : les gens = Ahel (touareg du sud); Ichi, Oggi (zenaga) : cheval = Aïs; Kim (kabylo) : s'asseoir = tama (zenaga).

(3) SCYLAX : *Périple*, 90. *Geogr. græc. min.*, t. 1, p. 66.

(4) PTOLÉMÉE, IV, VI, p. 295. Edit. Wilberg.

(5) PTOLÉMÉE, V, 2, p. 320. Trad. Wilberg.

(6) LETRONNE : *Journal des Savants*, p. 112 ; 1846.

LE ROLE MILITAIRE DU CHAMEAU

EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

I

De l'emploi du chameau dans les colonnes

Le chameau est par excellence l'animal de bât en pays arabe. Il trouve partout sa nourriture, est sobre, patient, obéissant; sans lui point de longs trajets, point de colonnes, point d'excursions dans l'Extrême-Sud.

Etant donné le mode actuel de réquisitions, il suffira d'indiquer succinctement comment l'officier chargé de ce service doit opérer le rassemblement, la formation et la mise en marche d'un convoi pour éviter le dépérissement et les pertes constatées dans les dernières colonnes.

Réunion et chargement du convoi. — Sur une réquisition signée par le commandant de la colonne ou sur l'ordre du général commandant la division, l'autorité locale réunit un certain nombre de *sokrars* et de chameaux, qui sont placés sous la surveillance et la direction du chef de convoi. Ces animaux sont divisés par groupes d'environ cinquante et les convoyeurs répartis à raison d'un sokrar pour trois animaux. C'est la proportion nécessaire pour que le chargement s'opère rapidement et que la marche du convoi soit assurée. Le nombre des animaux haut le pied doit être de 10 pour 100.

Contrôle. — Des contrôles comprenant: le nom du propriétaire, le signalement et l'estimation de l'animal fixée par une commission, le nom du sokrar, sa tribu, sont dressés par le chef du convoi, qui désigne immédiatement des chefs de groupes responsables, nommés *bach-hammar*, lesquels sont chargés de la police et de la discipline.

Les contrôles sont destinés à faire l'appel, à constater les pertes ou gains et à faire le paiement.

Autant que possible, on opère par tribu, afin de ne point séparer les indigènes qui se connaissent, ont les mêmes intérêts et, par conséquent, se prêtent assistance. Ces sokrars sont ordinairement des bergers ou *khanmés*, qui savent soigner et charger le chameau.

Il faut une grande habitude pour mener un troupeau de cinq cents à mille têtes sans que les animaux, peu habitués à ce genre de chargement, se choquent et finissent par crever les sacs ou briser les caisses qu'ils ont sur le dos.

Les indigènes, qui connaissent les maladies du chameau, les herbages qu'il préfère, la façon de le conduire, sont seuls aptes à ce ser-

vice. On n'obtiendrait qu'un médiocre résultat avec des Européens, et un commandant de colonne doit donner la consigne la plus sévère afin que les soldats n'essaient point de se mêler du chargement.

Les Sokrars. — La question des sokrars étant intimement liée à celle du convoi, on devra, si l'on veut obtenir de la part des indigènes les soins que nécessite l'entretien en bon état d'un convoi de chameaux, on devra, disons-nous :

1° Supprimer l'ordre arbitraire d'apporter des vivres, ordre qui s'applique à des gens dénués de ressources. En agissant ainsi, on fera cesser les vols de vivres et les décès d'animaux, que les Arabes blesent et tuent ensuite pour se nourrir de leur chair ;

2° Relever et remplacer les sokrars à des époques régulières, chaque fois que faire se pourra, afin que leurs familles et leurs intérêts ne souffrent point d'une trop longue absence et qu'ils ne désertent pas en abandonnant les animaux ;

3° Ne point donner à des indigènes d'une tribu la garde des chameaux d'une autre tribu, afin que les propriétaires fassent leurs recommandations et que la responsabilité des conducteurs soit engagée ;

4° Leur allouer une ration régulière de vivres et diminuer d'autant leur solde, ce qui évitera des ordres de versement et des écritures inutiles et permettra au chef de convoi une surveillance plus active ;

5° Leur payer une somme fixe, sans retenues autres que celles prévues en cas de vol, ce qui fera cesser les réclamations et le mécontentement des conducteurs.

Arrimage du chargement. — Le convoi réuni, le chef du convoi constatera *de visu* que les chameaux sont forts et en bon état, qu'ils sont porteurs d'*aïoua* (bâts spéciaux) bien ajustés, solidement attachés. Si les tribus chez lesquelles ont été réquisitionnés les animaux sont riches, on devra exiger des *tellis* et des *gherara*, sacs en grosse laine très solides, dans lesquels on pourra mettre les sacs d'orge, qui seront ainsi protégés, et les tonneaux de l'équipage d'eau dont le chargement est très difficile et blesse les flancs des chameaux. En tout cas, outre la corde nécessaire pour le jour du départ, tout sokrar devra avoir une corde de rechange par chameau et des entraves, et en cours de route, fabriquer des cordes en alfa. Tous les indigènes savent faire ces cordes.

Les caisses, tonneaux et sacs du convoi doivent être couplés quelques heures avant le départ, la veille si faire se peut, et chaque bachhanmar, en station comme en route, sera renseigné sur l'emplacement de son chargement afin de l'enlever avec rapidité, d'éviter tout désordre et de charger les chameaux de façon que le poids soit bien réparti.

Les bâts doivent toujours être bien rembourrés afin de ne point blesser les animaux. Une blessure entre les deux épaules résultant d'un chargement mal fait est souvent mortelle.

La charge doit être arrimée de façon à ne point vaciller ni frotter. Elle doit être maintenue par deux cordes. Une de ces cordes s'enroule sur le ventre en arrière du pénis et dans la jointure des cuisses, car si on la place en avant, elle empêche l'animal d'uriner et détermine des maladies de vessie. Les convoyeurs connaissent cette particularité et font ainsi périr les animaux. La seconde sangle doit passer en arrière du durillon que le chameau a sur la poitrine. Placée en avant, elle empêche l'animal de brouter et le blesse en tirant le chargement en avant.

En marche, tous les vivres dont il n'est pas nécessaire de faire la distribution doivent rester couplés afin d'éviter un travail fatigant aux conducteurs du convoi, qui se lèvent avant la troupe, marchent, chargent, déchargent leurs bêtes et les conduisent parfois fort loin pour les faire paître. La moyenne de la charge de chaque bête est représentée par deux sacs d'orge ou deux caisses à biscuits, soit 120 à 140 kilog. Un chameau peut porter jusqu'à 200 kilog., mais, dans ce cas, il ne peut marcher à l'allure d'une colonne et n'est pas capable de faire au delà de quarante kilomètres sans être très fatigué. Les chameaux des caravanes qui vont à Ghadamès sont chargés à 200 kilog., mais cette charge est contenue dans des tellis et arrimée convenablement, choses difficiles à obtenir en colonne.

Solde. — L'Etat alloue 3 fr. par jour et par animal, 3 fr. par bachhammar et 1 fr. par sokrar. Les vivres, achats de cordes, réparations, bâts, distributions de vivres sont retenus sur ces diverses soldes. Le paiement s'effectuera, si faire se peut, tous les dix jours, afin d'encourager les sokrars et de subvenir à leurs besoins.

Un bât, en pays arabe, coûte 6 francs, une corde en *char* (poil de chèvre) 2 fr. 50; mais on peut acheter des cordes de chanvre lorsqu'on est près d'une ville. Le *guettab*, armature en bois du bât, coûte de 2 à 3 francs.

Marche du convoi. — Selon la proximité de l'ennemi, le convoi marche encadré et serré ou librement sur un des flancs, ou en arrière de la colonne. Inutile d'arrêter le convoi de chameaux pendant les haltes horaires.

Dans le premier cas, les animaux, pour continuer pendant plusieurs semaines un service aussi pénible, doivent rester pendant cinq heures au pâturage et avoir au moins six heures de repos.

En cas de mauvais temps, de neige ou de danger, on peut leur donner de Forge, à raison de 3 kilog. par animal, et les sokrars doivent

aller à la corvée d'*alfa*; mais cette dernière plante ne suffit pas pour nourrir le chameau, même au printemps.

Nourriture du chameau en convoi.— Le chameau ne rumine point lorsqu'il est trop chargé et fatigué. Il est donc absolument nécessaire de ne pas le surmener.

Les indigènes qui font des transports laissent manger l'animal en marchant, ce qu'on peut aussi faire sans inconvénient dans le second cas que nous avons cité plus haut; mais, malgré cela, tous les quinze jours, ils mènent leurs bêtes dans les endroits où se trouvent des plantes ligneuses dont l'absorption est nécessaire à ce genre de ruminants. Ils stationnent même pendant deux ou trois jours dans les endroits où croissent ces plantes, car les graminées ne sont pas suffisamment réconfortantes.

Le chameau boit environ 12 litres d'eau par jour et mange une vingtaine de kilos d'herbages.

Malgré sa réputation de sobriété, le chameau qu'on veut conserver en bonne santé ne doit point rester plus de cinq jours sans boire et deux jours sans manger, quoi qu'il puisse rester plus longtemps à jeun, selon les saisons; il est bon de ne point dépasser ces chiffres. Un chameau en bon état peut supporter de grandes fatigues et privations pendant deux ou trois mois. Il vit sur sa graisse.

En été, on évitera de mener les chameaux au pâturage, lorsque la rosée n'a point encore disparu; si on n'observe pas cette prescription, ils dépérissent et meurent. On envoie les animaux pâturer avec leurs bâts, qu'ils ne quittent que pendant les séjours.

L'état de santé de cet animal se constate *de visu* par l'examen de sa bosse; si cette gibbosité est grasse, proéminente, large à la base, le chameau est en bonne santé. Il doit avoir aussi les cuisses bien en chair, le ventre rond, le poil luisant.

En cas de mort, un procès-verbal est dressé par la commission désignée à cet effet et adressé à l'Intendance, qui établira et fera remettre, dans le plus bref délai, à l'autorité française dont dépend la tribu, le mandat destiné à indemniser les propriétaires. Ceux-ci, certains d'obtenir un prix rémunérateur du travail et même de la mort de leurs animaux, n'essaieront plus, comme ils l'ont fait autrefois, de les enlever du convoi.

On ne doit point maintenir le troupeau serré au pâturage, afin qu'il puisse brouter rapidement, mais cette formation n'offre aucun danger pour son hygiène quand on le parque la nuit en plein air.

Mesures à appliquer pendant la marche, les haltes, en cas d'alerte.— Lorsque la colonne est en marche, faire marcher en tête des groupes du convoi des animaux dont le pas est régulier. Ne pas laisser les sokrars en groupe et exiger que chacun marche à sa place et surveille ses animaux.

Lorsque la colonne s'arrête, il est inutile de faire coucher le convoi, si cela n'est pas absolument nécessaire. Cette position est très fatigante pour les bêtes, à cause du poids du chargement, qui souvent ne touche pas la terre et est supporté par la poitrine du chameau.

Dans le cas d'alerte ou de danger, tous les chameaux doivent, au contraire, être couchés et entravés des quatre membres, afin d'obtenir l'immobilité. Les spahis d'escorte, soldats du train, d'administration, les ordonnances qui voyagent au milieu du convoi sont chargés de réprimer toute marque d'insubordination de la part des sokrars, qui ont la consigne de maintenir leurs bêtes; mais, en principe, il sera absolument interdit à tout Européen de frapper ou maltraiter les animaux qui, ayant peur des vêtements européens, s'affoleraient et jetteraient le désordre dans la colonne.

A l'étape, exiger, le soir, le silence et le sommeil des conducteurs, afin que la fatigue ne les pousse pas le lendemain à monter sur les chameaux et que le repos de ces animaux ne soit pas troublé pendant la nuit.

Le chameau, sa nourriture, ses maladies, les remèdes indigènes. — Le chameau vient de l'Asie. Il a été introduit en Afrique par les Sémites. En Tunisie, il n'a qu'une bosse (*Camelus dromaderius* L.) et on ne rencontre que deux espèces : 1° *Djemel*, le chameau de bât; 2° *Mehari*, le chameau de selle.

Le mehari est employé dans le Souf, à 350 et 400 kilomètres de Gafsa. La gestation de la chamelle est de douze mois et les portées sont composées d'un seul petit, qui est sevré vers quinze mois. Pendant la période du rut, le mâle devient méchant et même dangereux.

Le chameau de bât commence à porter à quatre ans. Il est complètement adulte à six. Ses forces déclinent vers quinze ans, mais il peut vivre trente ans et plus.

Le lait de la femelle est comestible.

La chair de cet animal n'est pas dédaignée par les Arabes. Sa peau donne un cuir excellent et avec sa toison on fait des cordes et même des burnous.

Le prix du chameau adulte varie, selon sa force et sa beauté, entre 70 et 180 fr.

L'âge se reconnaît à la dentition. Il naît sans incisives. A deux ans, il en a quatre et prend ses molaires, qui varient de huit à douze. A quatre ans, les deux plus anciennes incisives tombent et repoussent pendant la cinquième année, époque à laquelle il perd les deux autres incisives. On peut le considérer alors comme adulte.

A six ans, les incisives repoussent; à sept ans, il lui vient encore deux dents de même nature à la mâchoire inférieure. Il est alors dans la plénitude de sa force.

L'apparition des crochets, à dix ou onze ans, indique la période de décroissance; ces crochets, au nombre de deux et semblables à ceux du cheval, poussent à la mâchoire inférieure. Vers quinze ans, il perd ses molaires.

Il se nourrit de *quedad*, *aïdouan*, *guétifa*, *guêteuf*, *oussera*, *kodelam*, *adjerem*, *chiech*, *chérira*, *alanda*, *retem*, *torfa*, *chebreug*, *réga*, *adeum*, *djefna*, *nsi*, *arfedj*, *artha*, *alfa*, *drin*, *diss*, *réguig*, *senneugh*, *ousserif*, *dhamran*, *baguel*, *souid*, *bou-khelal*, *remet*, *seurr*, *merkh*. Toutes ces plantes croissent dans le sud algérien et tunisien. Le chameau mange aussi les feuilles du figuier de Barbarie (cactus), du lentisque, etc. Dans le Tell, on lui donne parfois un mélange de son et de résidu d'olives ayant servi à la fabrication de l'huile. Dans le sud, il mange aussi des noyaux de dattes que, grâce à ses puissantes mâchoires, il broie avec facilité.

Dans le Sahara, une herbacée nommée *oum-alhisse*, ressemblant à la mauve, empoisonne le chameau. Cet empoisonnement est très rapide et sans remède.

Les maladies principales du chameau sont :

Djereb (la gale), que les Arabes guérissent avec des applications de goudron. Cette gale est contagieuse pour l'homme.

Oudja-el-keurisi — *Kodda*, coliques dont cet animal souffre après avoir bu des eaux malsaines ou à la suite d'un refroidissement; se guérit par des applications de feu sur le ventre.

En-nehaze (pleurésie); l'animal tousse et meurt après environ un mois de maladie; se guérit par une application de chaux vive sur la partie postérieure de la bosse.

Tegmah (catarrhe auriculaire), suppuration des oreilles; se guérit rapidement par le feu appliqué autour de la partie malade.

El-oulcis (le charbon); très rare, mais très contagieux. L'animal enfle et meurt au bout de deux ou trois jours.

Mefifi; se dit d'un chameau aveugle. Ophthalmie externe; se guérit par l'application de pointes de feu autour des yeux.

Tenguib, usure de la matière cornée du pied; se guérit par le repos et les soins de propreté.

Djedri, maladie analogue au *horse-pox* du cheval et à la petite vérole de l'homme. Pas de remède. L'animal meurt souvent.

Bou-gaâs? sorte de maladie nerveuse.

Debab, grosse mouche très avide de sang qui attaque et fait dépérir et mourir les chameaux. Lorsqu'un troupeau est attaqué par ces diptères, les Arabes réunissent leurs animaux par groupes afin de leur permettre de chasser les debab en se frottant les uns contre les autres. Dans les campements, ils allument des tas d'alfa et mettent le troupeau sous le vent et dans la fumée.

Le chameau est soumis à d'autres maladies communes chez le bétail, dont l'énumération serait inutile.

Généralement, dans les colonnes, il souffre d'épuisement et de fatigue, causes de mort qu'on évitera en appliquant autant que possible les indications que nous donnons ici.

II

Projet de création de smalas de chameaux⁽¹⁾

Lorsqu'une insurrection éclate, la réunion de moyens de transport destinés aux colonnes est une des principales préoccupations des commandants de cercles, et souvent le départ des troupes destinées à réprimer l'insurrection est retardé par les difficultés qu'offre cette réunion, si les tribus de la région où elle s'opère ont fait défection. Tous les officiers connaissant la guerre d'Afrique sont d'un avis unanime pour demander la création, dans le sud de l'Algérie et de la Tunisie, de smalas de chameaux qui assureraient un mode de transport plus économique, plus rapide que le mode actuellement employé et permettraient souvent d'empêcher les insurgés de piller le pays et même de se réunir et d'entraîner les tribus voisines.

Le lieu choisi pour l'emplacement d'une smala de chameaux pourrait sans inconvénient être situé à plusieurs kilomètres d'un centre de commandement, pourvu que les pâturages contenant les plantes préférées par ces animaux soient abondants et les terrains de parcours assez vastes.

L'aménagement des logements des officiers et des spahis, des magasins, etc., occasionnerait une dépense équivalente à celle de l'établissement d'un petit caravansérail. Ce poste serait disposé de façon à résister à une surprise et, en le faisant construire par la main-d'œuvre militaire, on réaliserait une réduction sérieuse dans les dépenses. (Les disciplinaires, etc. feraient ce travail.)

On pourrait même placer cette smala sur une route, où elle tiendrait lieu de poste et au besoin protégerait les communications avec le Tell. Dans le cas où il ne serait pas alloué de fonds pour la construction, il serait facile d'aménager un des nombreux caravansérails ou bordjs qui existent dans le Sud.

Le conseil d'administration, chargé de gérer la smala, se composerait du commandant supérieur du cercle, président; du chef du bureau arabe ou de renseignements et de l'officier directeur de la smala, membres. Un officier adjoint de 1^{re} classe ou au moins titulaire du service des affaires indigènes, ayant sous ses ordres neuf spahis, un brigadier, un maréchal des logis et un secrétaire pouvant tenir la comptabilité, suffiraient pour la direction et l'administration.

(1) Les Anglais possèdent des équipages d'éléphants dans l'Inde, et de chameaux en Egypte.

La présence d'un vétérinaire est inutile, les Arabes soignant parfaitement les maladies des chameaux.

Cependant, dans l'intérêt des convois des colonnes, il serait bon que des vétérinaires militaires fissent une visite hebdomadaire ou mensuelle à la smala, pour étudier la race cameline, dont beaucoup ignorent les habitudes et les maladies.

Les sokrars et bergers seraient des tirailleurs algériens ou tunisiens, engagés régulièrement. Ils seraient commandés par un sous-officier et administrés régulièrement.

Les gradés, sous-officiers et caporaux, seraient bach-hammar.

En colonne, un conducteur (*sokrar*) est nécessaire pour trois chameaux ; mais, en temps ordinaire, un seul homme suffit pour en garder un plus grand nombre (vingt ou trente) ; or, comme il est inutile d'avoir un personnel aussi nombreux en station, lorsqu'on marcherait, on adjoindrait, si cela était nécessaire, au détachement régulier des tirailleurs ou indigènes pris dans les tribus.

La proportion serait de trois sokrars pour un tirailleur.

Il n'y aurait donc, en temps ordinaire, que 100 tirailleurs pour 1.200 chameaux.

Les spahis et tirailleurs chameliers seraient autorisés à avoir leurs familles et leurs troupeaux à la smala ; mais, afin d'éviter des fraudes, il leur serait interdit d'avoir des chameaux leur appartenant. Ils demeureraient sous la tente et toucheraient le prêt franc.

Les chameaux seraient achetés par les communes, qui fourniraient tous les ans un contingent proportionnel, ou par l'État. C'est à elles ou à lui qu'incomberait l'entretien de ces animaux et de l'établissement. Le prix moyen de chaque animal étant calculé à raison de 150 fr., il faudrait donc une première mise de fonds de 180.000 fr. pour 1.200 bêtes.

Des étalons seraient entretenus dans l'équipage, au point de vue de la reproduction, et l'État ou les communes bénéficieraient des produits qui seraient vendus, car l'élève est trop difficile pour des animaux devant toujours être prêts à partir en colonne ou à faire des transports.

Chaque année, les laines et les peaux des animaux morts seraient aussi vendues au profit de la smala.

La question de la castration n'est pas absolument rigoureuse ; si les animaux castrés sont plus gras et plus forts, il sont aussi moins résistants à la fatigue, surtout dans le Sud. Cette question serait tranchée après expérience. L'équipage de chameaux serait astreint à des manœuvres ayant pour but de l'habituer à se coucher et à se laisser entraver et charger rapidement. Il serait administré conformément aux errements suivis pour les troupeaux modèles qui existent dans plusieurs postes du Sud.

Un certain nombre de chameaux seraient munis de bâts spéciaux pour le transport des barils. Ce service fatigue énormément les animaux dans les colonnes. Il suffirait d'adapter pour cela quatre branches horizontales aux bâts ordinaires. Les bâts, réunis dans un magasin, seraient, ainsi que les cordes, l'objet de soins journaliers. On ne devrait jamais les laisser entre les mains des indigènes.

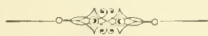
En temps de paix, les chameaux de la smala seraient employés à faire des transports pour l'administration militaire ou civile (vivres, etc.), ce qui constituerait pour le budget de la guerre une grande économie et de plus habituerait au chargement et entraînerait les sokrars et l'équipage. Les tribus des hauts plateaux pourraient aussi être autorisées à faire transporter les grains qu'elles vont acheter dans le Tell; dans ce cas, elles paieraient une rémunération qu'il est facile de fixer.

Tels sont les renseignements sommaires concernant le fonctionnement et l'administration d'une smala de chameaux destinée à fournir un équipage pouvant partir au premier signal.

La création d'un équipage semblable dans chacune des provinces de l'Algérie et en Tunisie rendrait de grands services en temps ordinaire et surtout en cas d'insurrection, attendu que les tribus qui se soulèvent ou font défection emmènent leurs animaux, que celles qui sont hésitantes font disparaître leurs troupeaux et que les autres mettent toujours une mauvaise volonté évidente pour fournir les moyens de transport et les sokrars qui leur sont demandés.

De là, perte de temps, désordre, mécontentement, retard dans le départ des colonnes. Or, une répression rapide est le premier axiome à appliquer lors d'une révolte en pays arabe.

COMMANDANT P. WACHI.



CORIPPE

LA JOHANNIDE

Traduction de J. ALIX, professeur au Lycée de Tunis

CHANT PREMIER

Je chante les armées et les chefs et les nations barbares, les ravages de la guerre, les embuscades, les massacres et les rudes labeurs des combats, les malheurs de la Libye, la défaite des barbares, la famine et la soif accablant les soldats et jetant dans les deux camps un désordre fatal, les ennemis réduits à fuir, abattus et soumis, le général enfin signalant ses exploits par un éclatant triomphe. Les muses aiment à entendre de nouveau retentir le nom glorieux des descendants d'Énée. La paix est rendue à la Libye et les guerres ont cessé. La victoire, fidèle à nos rangs, déploie ses ailes brillantes. Déjà la Piété du haut des cieux a jeté les yeux sur les terres. La Concorde et la Justice, sa compagne, se plaisent à soulager et à adoucir les maux des humains qu'elles étreignent dans leurs bras. Et toi, Justinien, assis au milieu d'elles sur un trône élevé, sois fier de tes triomphes et, vainqueur, dicte les lois aux tyrans abattus. Car tes pieds augustes sont posés sur les rois et les princes couverts de pourpre se soumettent sans murmure au joug de Rome ; les ennemis vaincus sont abattus à tes pieds ; des liens rigoureux enchaînent les barbares ; des nœuds étroits retiennent leurs mains attachées derrière le dos, et leur cou rebelle est meurtri par les chaînes qui les chargent. Que de toutes les poitrines et de toutes les bouches s'élèvent des chants de joie ! Ni mon intelligence ni mon talent ne seraient capables de célébrer toutes les actions du héros et d'embrasser toutes les contrées du vaste monde. J'exposerai sommairement les faits. Ils sont dignes de notre admiration.

L'Afrique menacée d'un grand péril penchait vers sa ruine. La haine et la fureur s'étaient allumées dans le cœur des guerriers barbares. Rendus audacieux par le succès de leurs ruses, de leurs combats, de leurs dévastations, enorgueillis du courage de leurs guerriers, ils portaient la flamme parmi les maisons de cette terre en proie à leurs pillages et de toutes parts emmenaient avec eux les Africains réduits en captivité. Rien n'était épargné : les prêtres n'étaient point respectés ; les vieillards, accablés par l'âge, n'obtenaient plus la faveur d'être ensevelis sous la tombe ; les cadavres

gisaient sur le sol, percés de coups. Il n'était plus permis au fils de recouvrir de terre le corps de son père tué par l'ennemi ni de répandre sur les cadavres couverts de blessures des larmes légitimes. Tandis que le père succombe, les enfants et l'épouse sont entraînés; les richesses sont livrées au pillage. Partout règne la puissance tyrannique de Mars, et les cadavres, objets de pieux soins, sont abandonnés sur cette terre déserte. Le citoyen illustre et le pauvre sont entraînés dans une commune destinée. Partout retentit le deuil; partout se répandent la terreur et la crainte qui assombrit, et l'annonce des dangers funestes porte partout le trouble. Tant de douleurs et de désastres, le pillage, les incendies, les meurtres, les surprises, les gémissements, les supplices, la captivité, les enlèvements, tous ces maux pourraient-ils jamais être retracés? Qui pourrait compter ces infortunes cruelles? La troisième partie du monde, l'Afrique entière, périt au milieu des flammes et de la fumée des incendies.

Mais déjà le prince pieux, le cœur en proie à de tristes pensées, méditait et se demandait quel général en chef, quel maître suprême des opérations militaires, dans son désir de réparer de si grands désastres, il voulait envoyer vers nos rivages. Après un long examen, seul Jean lui plaît par son courage et sa prudence et lui semble assez valeureux et assez sage pour mériter cet honneur. Il l'estime seul capable de lutter contre les peuples barbares, seul assez ardent pour abattre les hordes ennemies. Il se rappelle avec complaisance la gloire de ce héros, les marques de ses travaux illustres et les guerres difficiles où il triompha d'un ennemi superbe; il se souvient comment il chassa les Perses, quel échec il fit subir aux Parthes qui avaient cru l'arrêter par leur multitude et leurs flèches innombrables. Alors les vastes plaines de Nizibis furent inondées du sang des Perses. Nabedes, après le roi de Perse, s'attaqua à lui, confiant dans son courage indomptable, et vit son armée anéantie par le général vainqueur. Il fuit, et, poussé par la terreur, à peine eut-il le temps de fermer les portes de sa capitale. Sa cavalerie échappa aux Romains en se réfugiant dans la ville de Nizibis, et Jean vint heurter de sa lance les hautes portes de la capitale des Perses. Le prince passe en revue les vaillantes actions de ce serviteur dévoué; il pèse et examine ses glorieux travaux. Theodosiopolis, entourée par des ennemis nombreux, était étroitement bloquée. Avec promptitude, mettant à profit les ténèbres de la nuit, Jean accourt, il vient au secours de la ville en danger, et, passant au milieu des ennemis, il franchit les portes qui s'ouvrent à lui. Effrayé, le grand Mermeroës s'éloigne de la ville; animé d'une fureur nouvelle, à la tête de forces nombreuses, il menace Dara, la ville aux remparts élevés, entourée de la protection divine et vers

laquelle se dirige Jean : il ose s'attaquer aux légions latines. Mais le vigilant capitaine, après avoir enlevé à l'ennemi Theodosiopolis, le poursuit dans sa retraite, le prévient dans sa marche et, protégeant les campagnes, il empêche l'ennemi barbare de s'abandonner au pillage et au meurtre. Devançant les Parthes, il occupe et protège les remparts élevés, puis, sans perdre de temps, il s'avance avec courage au-devant de Mermeroës ; dans un combat heureux, il défait les troupes nombreuses de l'ennemi, les chefs illustres et les nations alliées. Le roi des Parthes, Mermeroës, vaincu, est contraint de s'enfuir. Le Perse, effrayé par le soldat romain qui le poursuit dans la plaine, jette sur le sol en fuyant les épées et les colliers brillants. Partout gisent à terre honteusement les glaives étincelants, les fourreaux polis, les lances, les boucliers, les aigrettes et les cadavres des guerriers ; là sont étendus pêle-mêle les chevaux et les gardes du chef, revêtus de leur brillante armure. Lui-même eût succombé dans la plaine si le magnanime général n'eût préféré le prendre vivant. C'est après avoir été vaincu, toutefois, que Mermeroës aperçut la ville élevée où il pénétra entouré de quelques compagnons. Alors, debout dans la plaine, le sage Urbicius bénit le Seigneur. C'était le ministre fidèle que le prince le plus glorieux du monde avait distingué et qu'il avait envoyé sur ces terres pour suivre les phases variées de cette guerre funeste. Dès qu'il vit les Romains pleins de l'ivresse de la victoire et les ennemis effrayés fuyant dans les vastes plaines, levant les yeux et les mains vers le ciel, il s'écrie plein de joie : « Gloire te soit rendue à jamais, Dieu tout-puissant, puisqu'il m'a été donné de voir enfin, après tant d'années, les Perses vaincus par la valeur de notre Jean bien-aimé ! »

Le prince, rappelant dans son cœur ces nobles travaux, est d'avis que Jean seul est capable, par sa fidélité éprouvée, de défendre la Libye accablée. Sans retard, il mande le général des extrémités de l'univers. Avec docilité, Jean quitte ces régions et l'ennemi pour se diriger vers les rivages des mers occidentales ; promptement il exécute les ordres qui lui sont donnés, et le héros vainqueur, revenant sur ses pas, atteint bientôt le seuil brillant de la porte de Constantinople. Joyeux et le visage calme, il s'arrête devant le prince qui abaisse ses regards sur son serviteur. Jean s'empresse de baiser avec joie les pieds du souverain bienveillant. Le prince le prie de raconter en peu de mots l'histoire des événements d'Orient. Docile à cet ordre, il raconte au prince, qui l'écoute avec calme, les guerres qu'il a terminées. Satisfait de son favori, le souverain lui souhaite d'être toujours vainqueur et, sans retard, il le charge d'aller secourir et défendre la Libye.

Par les ordres du souverain, les navires sont remplis de soldats, de vivres et d'armes et on envoie de jeunes troupes qui s'instruiront

au métier de la guerre et apprendront à vaincre sous les auspices du général illustre. Lorsque le jour marqué est venu, un vent calme gonflant les voiles rend les mers propices à la navigation, et Thétis favorable invite les matelots à se confier aux flots. Le prince auguste, avec bonté, instruit le général de ses devoirs et lui parle en ces termes : « L'État sait mesurer les récompenses à la valeur des actes ; il donne son appui et la puissance que confère le rang à ceux qu'il voit lutter pour la défense de l'empire et de ses sujets. Écoute maintenant mes paroles, apprends mes intentions et grave-les dans ton esprit. Le récit des dangers pressants qui accablent l'Afrique infortunée est parvenu jusqu'à mon oreille. La pitié me pousse à soulager sa détresse. Il nous a paru que la Libye trouverait en toi, valeureux général, un défenseur. Va, et promptement monte sur les navires élevés, avec ta valeur habituelle mets un terme aux maux des Africains, que les troupes rebelles des Laguautes succombent accablées par tes armes. Contrains l'ennemi vaincu par ton courage à fléchir le cou devant nous. Observe les lois de nos pères : soulage les peuples abattus, accable les rebelles. La pitié nous commande d'épargner les vaincus et la vertu d'abattre les peuples superbes. Observe fidèlement les ordres que je te donne, dévoué général. Le reste est entre les mains du Christ, notre Seigneur et notre Dieu. Puisse-t-il rétablir notre fortune et dans toutes les entreprises t'assister de sa protection. Puissions-nous voir tes dignités, rehaussées de titres plus glorieux, croître avec tes mérites. » Jean tomba à genoux devant le prince ; il pressa de ses lèvres ses pieds divins et arrosa de larmes abondantes la trace de ses pas. Le prince auguste, en voyant le général s'éloigner, gémit, et la pitié toucha l'âme du souverain. Alors, se dirigeant vers la flotte, le magnanime général exhorte les matelots joyeux. On tire les navires à la mer. Déjà, la rame frappe et soulève les flots. Promptement les matelots mettent à la voile et hâtent par de grands cris la manœuvre.

Ils lâchent avec un bruit retentissant les lourds câbles et déploient les voiles. Déjà les vents, de leurs caresses, frappent et poussent les voiles, les navires dérobent la vue de la mer et la surface des flots disparaît sous les mille vaisseaux qui la remplissent. Les souffles favorables du Caurus propice à la navigation se lèvent et poussent les navires ; ils fendent rapidement les flots de leurs proues d'airain : la plaine liquide est labourée par l'éperon et l'onde écumante murmure sous le choc des longs vaisseaux.

La flotte franchit les passages étroits de la Thrace où la mer sépare Sestos des plaines d'Abydos ; poussée par les vents elle vole en sécurité sur les flots de Sigée et longe le rivage déplorable de l'antique Troie. Alors on se rappelle les vers célèbres du poète de Smyrne et du haut de la poupe on montre les lieux fameux dans l'anti-

quité. Là était le palais de Priam, là la demeure d'Enée dont on aperçoit au loin les ruines au milieu d'un massif d'arbres. Là le cruel Achille avait trainé derrière son char rapide le cadavre d'Hector. Sur cette partie du rivage le grand Demoleus avait succombé sous les coups d'Enée vainqueur, Enée l'ancêtre, le fondateur glorieux à qui Rome doit ses remparts élevés et son empire fameux et qui reçut de lui par le droit de conquête la puissance sur le vaste univers.

Ils célèbrent les combats livrés par les Argiens; ils disent comment Patrocle succomba sous la lance d'Hector, comment le noir Memnon périt sous les coups du fils de Pelée, et l'Aurore, dans sa tendresse, pleura la mort de son glorieux fils; comment Penthésilée, la vierge guerrière, succomba au milieu de ses escadrons; ils rappellent en quelle nuit mourut Rhesus, comment le jeune Troïle lutta contre le vaillant Achille, comment vainqueur, il tomba frappé de la flèche d'Apollon, comment enfin Pâris le ravisseur mourut percé de coups. Puis ils font revivre le souvenir de l'incendie suprême où Troïe périt dans les flammes et la fuite d'Enée, ils disent comment le héros, accompagné de son jeune enfant portant le nom glorieux de Jules et de son père, après la perte de son épouse, monta sur un navire et parcourut tant de mers azurées.

Le noble Pierre écoute le récit de ces combats; lorsqu'il entend prononcer le nom glorieux du jeune Jules, dans son cœur d'enfant s'allume un ardent désir de lire et de connaître le récit de ces guerres. Il est ému d'une vive tendresse. Il se croit Ascagne; il croit que Créuse est sa mère. Elle descendait d'une race royale. Sa mère aussi est issue du sang des rois. Si Ascagne est fils d'Enée, Pierre a pour père le glorieux Jean. Il s'abandonne avec joie à ces pensées. L'allégresse remplit son cœur. Voilà les sujets dont s'entretenait avec son père, avec les officiers de sa suite, avec tous, sur la mer où volent les navires, Pierre, la joie de son glorieux père, cet autre objet des espérances de Rome. La flotte glisse paisiblement à travers la mer Egée, puis sur les flots calmes de l'Adriatique; poussée par un vent favorable, elle fend rapidement la mer. Bientôt elle atteint les rivages de Sicile. Le vent abandonne les navires, la brise se tait et la mer, aux flots immobiles, s'étend au loin unie. L'onde, devenue calme, ne frappe plus le rivage. Alors Scylla, monstre au double corps, se tait: on n'entend plus l'aboïement de ses chiens. La vague, en frappant la face des monstres, ne les excite plus à faire retentir les rochers de leurs hurlements, bien que là se rapprochent les extrémités de deux terres opposées et que la mer resserrée batte les deux rivages. Charybde, toujours en fureur, contient alors et apaise ses flots: elle ne rejette et ne reçoit plus tour à tour dans son sein l'onde liquide. Inertes et molles, les voiles, qu'aucun souille ne gonfle,

pendent le long du mât qui les porte. Alors le général donne aux soldats l'ordre de relâcher les cordages et de gagner un port tranquille. A cet ordre, promptement les matelots volent aux agrès. Les uns, à la hâte, détendent les voiles, d'autres les replient; ceux-ci encouragent par leurs chants harmonieux leurs compagnons qui se hâtent et charment le travail par leurs accents. Les matelots s'excitent par leurs cris. La parole aide le labeur et communique aux matelots le courage et l'allégresse. Non loin du territoire de Pachyuum, en Sicile, s'élève la ville de Caucane, située dans un enfoncement du rivage. C'est dans ce port que la flotte romaine se fixe, attachée par l'ancre recourbée. Déjà Vesper fait frissonner les flots de la mer où se reflètent les étoiles et répand sur les terres les ténèbres affreuses de la nuit. Jean, le chef magnanime, reposait tranquillement à la poupe lorsque le pilote prévoyant s'aperçoit qu'un vent léger s'élève. Les matelots à la hâte courent de tous côtés sur les navires, préparant les agrès. Ils détachent du rivage les câbles sans attendre les ordres du chef; ils hissent les voiles et les déploient tout entières aux souffles de la brise. Déjà la flotte, poussée par les vents, était dans la haute mer, et du fond de l'horizon l'humide aurore s'élevant, amenait avec elle le jour, lorsque devant le chef se dresse une apparition funeste, fille des ténèbres. Sa face est celle d'un Maure que son teint noir rend effrayant, ses yeux qui roulent jettent des flammes. Le spectre parle en ces termes : « Vers quels bords te diriges-tu avec tes navires ? Penses-tu aborder en Libye ? » Le général lui répond à son tour : « Tu vois nos navires qui s'avancent, pourquoi m'interroger ? » Alors, le spectre funeste, le menaçant du regard et roulant ses yeux effrayants qui brillent d'un fauve éclat : « Tu ne passeras pas », dit-il. Le général comprend qu'un ange à l'esprit malin lui a parlé, banni du séjour brillant du ciel. Sans être effrayé toutefois à la vue des aspects redoutables que prend l'apparition, il la poursuit dans sa fuite et cherche à la saisir. Mais le spectre, semant devant lui d'épaisses ténèbres mêlées à la poussière et répandant l'obscurité d'un nuage affreux, égare dans sa route le général. Alors bientôt du haut du ciel descend un vieillard au calme visage : il porte de blancs vêtements ; son manteau est parsemé d'étoiles ; il s'arrête en face de Jean qui se disposait à prendre ses armes, il retient sa main et de sa bouche sacrée s'échappent ces paroles : « Que la fureur ne pousse pas ton âme à de telles colères ; méprise le mal dans ta bonté. Eloigne-toi, ne crains pas les menaces cruelles de l'esprit du mal. » Le général lui répond : « Père bienveillant, homme de Dieu, tu vois comment il lutte contre nous et s'efforce de nous fermer la route. » Alors le vieillard lui dit avec bonté : « Suis mes pas et marche sous ma conduite. » A ces mots le vieillard majestueux fait renaître au milieu d'une vive lumière les feux brillants du soleil.

Alors tous les pilotes, découragés, hésitent et fuient sous la tempête; ils reconnaissent impuissants les secours de la science; infortunés, ils ne savent de quel côté diriger les navires. Les voiles, réduites, ne peuvent plus supporter l'effort du vent et deviennent inutiles. Les matelots les suppriment et abandonnent les navires au gré des vents et des flots. Ils sont dispersés de différents côtés sur la mer, selon que le hasard, le vent qui les pousse, la nuit qui les trompe les a entraînés dans leur course. La fortune ne présente aux yeux des infortunés que la menace d'un naufrage affreux. Ils croient qu'il ne leur reste plus aucun espoir de salut, et, au milieu des périls manifestes qui les entourent, ils désespèrent de se sauver. Le général gémit et élève dans sa tristesse sa pensée vers les cieux : il implore le secours de Dieu avec une ardente piété que la crainte inspire et verse des larmes abondantes; incliné vers la terre, il prie et prononce ces paroles suppliantes : « Père tout-puissant du Christ, créateur de toutes choses, Dieu, principe éternel, l'univers reconnaît en toi son auteur et son maître; les éléments en toi redoutent leur créateur. Les vents et les nuages te révèrent; tu commandes aux airs; à ton ordre le ciel élevé fait retentir son tonnerre et l'univers ébranlé tressaille. Tu sais tout, Dieu tout-puissant; rien n'échappe à ta prescience. Ce n'est pas la soif de l'or ni l'espoir du gain qui me poussent vers la Libye : mettre fin à la guerre, sauver des infortunés, voilà mon unique désir; c'est la seule passion qui anime mon cœur. C'est la tâche que m'imposent les ordres augustes du prince. Sa volonté n'est que l'expression de ta volonté. Lui-même, il reconnaît qu'il doit, ainsi qu'il est juste, se soumettre en esclave à tes ordres. C'est toi qui l'as placé au-dessus de nous, et tu veux que nous lui obéissions. Ce sont tes volontés que j'ai suivies. Dieu saint, regarde d'un œil favorable et contemple avec pitié nos souffrances. Dans ta bonté, viens en aide à une si grande infortune; ou, du moins, si les fautes du coupable Jean le condamnent, dans ta justice fais-moi périr par un autre genre de mort. Hélas ! épargne maintenant Pierre, mon fils chéri ! » En prononçant ce nom, sa voix expire sur ses lèvres; son cœur de père est ému; plus froids que la glace, ses bras et ses jambes s'abandonnent et son corps s'affaisse; il verse des torrents de larmes et pousse jusqu'aux cieux de profonds gémissements. Tandis qu'il prie en ces termes, Dieu reçoit et accueille ses pleurs et ses paroles. Il commande aux vents puissants de s'apaiser et aux tempêtes de se calmer en se renfermant dans la montagne qui les contient. Les nuages se dispersent promptement, semblables à une toison légère. Le soleil reparait et au sommet du ciel serein le flambeau brillant du jour étincelle. Les ordres formels de Dieu ont aplani les flots. Les vents favorables s'élèvent. Les matelots, pleins d'allé-

gresse, se précipitent en hâte à la manœuvre : avec des cris joyeux ils tendent le long du mât les voiles que gonfle le vent. De toutes parts on rallie les navires ; partout sur la mer brillent les voiles blanches. Déjà ils s'approchent de plus en plus et les vents favorables poussent les navires qui fendent rapidement les flots azurés.

Enfin le général aperçoit de loin les rivages de cette terre en proie à l'incendie ; il voit partout les ravages de Mars dont les fureurs sont déchainées et les malheurs trop certains que présagent les incendies visibles. Les vents roulaient en tourbillons les flammes dont la crête se hérissait et la cendre mêlée à la fumée s'élevant jusqu'aux nues répandait à travers les airs des étincelles légères. La flamme s'élève et déjà tourbillonne vers le ciel enveloppant partout les arbres sur le sol embrasé. Les moissons fertiles, déjà mûres, sont dévorées dans les champs ; les arbres propagent par leurs rameaux l'incendie qui croit et, une fois consumés, ils se réduisent en un monceau de cendres. Les villes infortunées sont renversées, leurs habitants mis à mort, et les maisons, dont les toits s'écroulent, sont la proie des flammes.

Ainsi Phaéton, sur un char usurpé et traîné par les chevaux qui vomissaient la flamme, eût promené l'incendie dans l'univers entier si un Dieu tout-puissant, prenant en pitié les terres, n'eût, en lançant sa foudre, abattu les chevaux épuisés et éteint le feu par le feu même.

Le général brûle du désir de secourir cette terre infortunée ; il gémit dans un élan de pitié, et ses joues sont baignées d'un flot de larmes. Déjà couvert de son armure, il est plein d'une bouillante ardeur : la colère le pousse à précipiter sa marche en se jetant dans les flots. Mais la nature s'oppose à ses désirs ; il cède aussi à la sagesse qui, s'unissant chez lui au courage, dirige toute sa conduite et, pesant l'ensemble et les détails, préside à l'accomplissement de la tâche qu'il a reçue. Il donne l'ordre de tourner avec promptitude vers la mer la proue des navires amenés vers le rivage et, joyeux, il s'élançe sur cette terre qui lui est connue.

Sur les côtes de la Byzacène, la mer qui baigne le rivage présente des aspects différents. Tantôt les flots présentent une surface unie et calme. Là s'étend un mouillage favorable pour les navires aux flancs arrondis, et les flots amers forment un abri tranquille. Là, jamais la puissance du Notus ne peut soulever les flots calmes, jamais le vent ne bouleverse la plaine liquide. Ailleurs le rivage est battu par les flots et, se heurtant contre la côte, la mer se brise sur les rochers en mugissant. L'onde retentit en pénétrant dans les rochers et se répand sur les algues noires. Là, Borée en courroux et Eurus aux tempêtes redoutables soulèvent les flots depuis leurs profondeurs. Alors périssent les navires dont les amarres se rompent, et sur la terre ferme on voit éparses des planches de navire que le flot

a apportées, et souvent sur l'herbe reposent des proues vermoulues. C'est pourquoi les matelots redoutent et fuient ces lieux pleins de dangers et recherchent les flots sûrs d'un port tranquille.

C'est sur ce rivage que s'étaient arrêtées les flottes romaines au temps où Bélisaire aborda sur les côtes de Libye pour se rendre maître du royaume des Vandales. Ce port était appelé par les matelots anciens *Caput Vada*, à cause du promontoire voisin. C'est là qu'à son arrivée, Jean fait carguer les voiles, Jean le glorieux général, aussi valeureux que Bélisaire. Ce lieu favorable offre aux flottes latines un mouillage sûr et propice. L'ancre, s'enfonçant dans le sol, fixe les navires et les met en sûreté sur le rivage. Le chef vaillant reconnaît ce port et, charmé à cette vue, depuis la mer désigne du doigt les lieux principaux; il s'adresse avec joie en ces termes à ses compagnons :

« A l'époque où nos navires vengeurs avaient abordé vers ces rivages, le premier je foulaï cette terre, confiant dans les armes que je portais au temps de ma jeunesse; car j'étais au nombre des chefs, en ce temps où le perfide roi Geïlamir régnait sur la terre de Libye. C'est cette côte que l'armée romaine foula d'abord, c'est là qu'elle se désaltéra aux eaux de la Libye, c'est sur ces rivages qu'en débarquant elle établit son camp tout d'abord. Voyez-vous là-bas, près de la mer, ce tertre qui s'élève formé par le sable mou qu'entasse le Notus rapide? c'est là que le général Bélisaire plaça sa tente qui dominait l'armée, et autour de lui s'établirent çà et là les officiers et les tribuns. C'est là que je campai, accompagné de mon frère qui n'est plus. Hélas! arrêt cruel de la destinée, ennemie du bonheur des hommes! Que de joies la mort cruelle ne détruit-elle pas en enlevant soudainement l'un à l'autre deux frères chéris! Avec quel courage bouillant mon glorieux frère n'attaqua-t-il pas les ennemis! Avec quelle sagesse cet homme bienveillant sut commander et contenir ses soldats et quel grand citoyen l'Etat perdit en lui! La fortune de la guerre ne l'enleva pas au faite de la gloire dans un des nombreux combats où il revenait vainqueur d'un ennemi farouche. Hélas! mort cruelle, tu triomphes des hommes vertueux! Pappus, tu étais la vivante image de mon père et de mon fils. La seule consolation qui convienne à un si grand malheur est de penser que, glorieux, tu n'habites point le séjour du Styx. Ces lieux m'ont fait souvenir de mon frère qui n'est plus et ont provoqué mes larmes. Quels glorieux combats livra autrefois ce héros! Puisse Dieu accorder à mon entreprise une issue heureuse! Puisse ces lieux m'être favorables et plus propices qu'alors, grâce à la protection divine! Et cependant, depuis l'époque où ces retranchements sont restés inachevés au milieu des alarmes si vives de la guerre, que de peuples ont succombé! Si dans les combats la victoire favorise mes

armes, j'achèverai les remparts commencés en consolidant l'édifice avec le fer résistant.» A ces mots, il gémit sur le sort des villes privées de leurs habitants, des maisons vides où règne le silence; il s'apitoie à la vue des désastres de la Libye; il fait détacher les câbles du rivage et livre les voiles aux vents tant désirés. Enfin, au troisième jour, s'offrent à ses yeux les remparts de Carthage, et le général fait son entrée dans la ville alligée.

A peine a-t-il foulé le rivage, qu'aussitôt il fait sortir l'armée de ses campements; il prescrit aux chefs de former les escadrons serrés et de déployer les enseignes. Une vive douleur excite en lui la colère. Ému de pitié à la vue des malheurs qui ont frappé ses regards, il lève le camp. Pleins d'ardeur, les soldats, dociles à ses ordres, s'élancent et, prenant leurs armes, brûlent du désir de combattre. Alors la trompette recourbée de ses sons éclatants excite aux rudes combats. Déjà neuf corps s'avancent par les larges portes et partout les remparts laissent passer les escadrons couverts de fer. D'un côté viennent les cavaliers, de là les fantassins lentement s'avancent par mille chemins, la terre aride gémit sous les pas précipités des guerriers. Telle dans un champ fertile la reine des abeilles abandonnant la ruche fait sortir la troupe nombreuse des abeilles et la pousse dans les terres jaunissantes, soit qu'irritée contre un ennemi elle se prépare à combattre ou qu'elle précipite sa marche pour écarter les frelons malfaisants. Docile à ses ordres, la troupe à la hâte quitte la ruche en sortant en foule par toutes les issues et provoque l'ennemi par son murmure strident; ainsi, par toutes les portes de Carthage, le soldat se répand dans la plaine et suit avec joie les étendards élevés. D'un côté se dressent, semblables à une moisson épaisse, les fantassins couverts d'airain. D'autres soldats portent le carquois et l'arc, sur les larges épaules de ceux-là retentissent les armes étincelantes. On voit briller les lances et les boucliers, les lourdes cuirasses et les aigrettes dressées au sommet du casque. D'un autre côté, la poussière en nuage épais tout à coup s'élève; le sabot du cheval, battant la terre à coups pressés, fait voler le sable qui, soulevé, se répand en tourbillon dans les airs. Le chef, au premier rang, exhortant les soldats, s'avance porté sur son cheval et couvert de son armure habituelle, il anime les chefs en rappelant les combats qu'il livra autrefois chez les Perses. Pouvait-il autrement enflammer l'ardeur des soldats qu'en leur vantant les exploits de la guerre? De même, ainsi que le racontent dans leurs poèmes profanes les poètes de l'antiquité, lorsque la Macédoine était soulevée par la révolte des géants, Jupiter faisait connaître aux dieux armés les volontés des destins: il disait comment il pouvait d'un trait de sa foudre terrasser les habitants de la terre, comment Mars les transpercerait de sa lance, comment à la vue de Pallas

portant la tête de la Gorgone ils seraient changés en rochers; le dieu qui porte l'arc répandrait la mort des coups rapides de ses flèches et la déesse légère de Délos les frapperait de ses traits.

Déjà l'armée, hâtant sa marche à travers les vastes campagnes, prenait le chemin de la Byzacène en traversant le lieu que les anciens ont surnommé camp d'Antoine. Là bientôt Jean établit son camp. Aussitôt arrivèrent les envoyés du roi barbare. Le glorieux général les fait introduire sous sa tente et leur ordonne d'exposer les propositions de leur chef inhumain. Alors l'un d'eux, Maccus, qui parlait la langue latine, docile à cet ordre s'exprima en ces termes :

« Le chef valeureux de la nation redoutable des Laguantes, le héros Antalas, fils de Guenfen, charge de te transmettre ces paroles :
« Jean, toi que le peuple massyle connut au temps du cruel Solomon,
« qui as été gouverneur des contrées voisines de nos frontières, qui
« autrefois protégeas les régions sablonneuses proches de la mer,
« n'as-tu donc pas appris que les troupes de Solomon succombèrent
« toutes dans un combat funeste, que dans ce désastre les fleuves
« furent remplis de cadavres romains, que des milliers de vos soldats
« restèrent étendus dans les plaines, ignores-tu enfin le trépas la-
« meux de votre chef mort dans le combat ? Et tu oses porter les
« mains sur une nation invincible ! N'as-tu pas appris à connaître les
« combats par la valeur du peuple Ilague dont la renommée célèbre
« encore la gloire passée ? Leurs ancêtres ne se sont-ils pas autrefois
« révélés à Maximien, le représentant de la puissance de Rome dans
« l'univers et le maître de l'Italie ? Et toi, qui commandes à de si
« faibles troupes, qui bientôt vas succomber, oseras-tu seulement
« contempler mes armées ? pourras-tu, général romain, supporter
« l'effort de leurs bras et dans le combat regarder face à face mes
« soldats ? Retire-toi plutôt, emporte tes étendards et redoute le tré-
« pas. Si au contraire tu penses pouvoir lutter contre moi et s'il te
« plaît de descendre dans le royaume des ombres, si le jour marqué
« par les destins t'appelle, pourquoi lasser tes soldats ? Fais-moi
« connaître dans ta réponse quelle est ta volonté arrêtée. J'irai où
« il te plaira sans retarder l'accomplissement des destins. » Telles
sont les instructions dont m'a chargé ce vaillant chef; donne-moi en
retour la réponse qu'il te plaît d'y donner. »

Alors, le général, calme et grave comme à l'ordinaire et sans s'irriter contre l'ennemi, répond en ces termes :

« Ce n'est pas maintenant qu'il me faut répondre à un ennemi farouche. Au jour marqué je saurai hâter l'accomplissement des volontés que manifeste ton roi cruel; c'est après que je vous ferai connaître mes ordres. » A ces paroles, il fait saisir les ambassadeurs par sa garde particulière, se préparant à des actes énergiques. Qui eût jamais espéré que quelque chance de salut restât aux députés ? Admi-

nable force de caractère du général ! Que de douceur et de modération dans le commandement ! Le cœur des barbares est gonflé d'une fureur sans bornes. Jean agit avec clémence, montrant dans le pouvoir la gravité digne d'un Romain. il dédaigne de se venger de ces ennemis orgueilleux par une mort immédiate. Il veut les sauver et les soulager lorsqu'ils s'humilieront dans leur accablement. C'est par cette conduite que se maintient et que se soutiendra éternellement la puissance de Rome. Elle châtie et sauve ; elle promet le pardon après la punition.

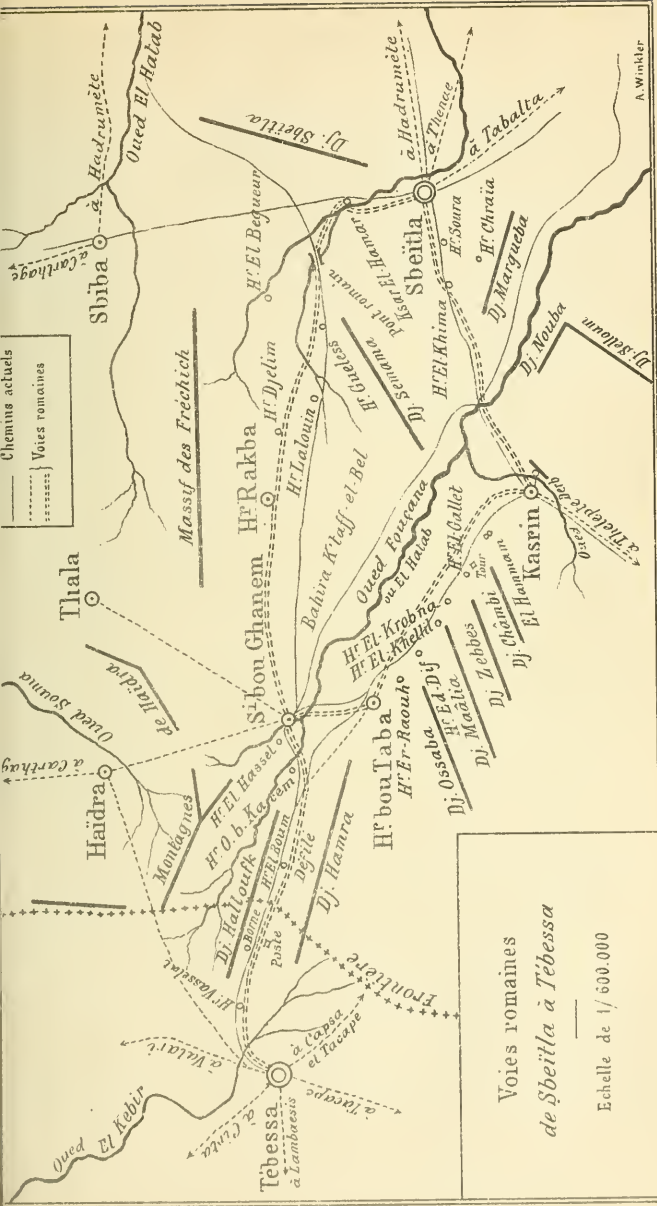
Dès que Lucifer, sortant des ondes de l'Océan, eut répandu la brillante lumière de ses rayons, le général ordonne de lever le camp et fait avancer ses bataillons serrés. La trompette d'airain, donnant le signal, fait entendre ses sons redoutables et chasse le doux sommeil. Les soldats s'excitent au combat, leurs cris remplissent le camp, chacun exhorte son compagnon. Les valets enlèvent les tentes fixées au sol, ils font sortir des parcs élevés les coursiers rapides richement parés et prennent toutes leurs armes. Dès que l'armée commença à s'avancer en ordre et que dans la plaine apparurent les aigles victorieuses, le général, l'esprit inquiet, distribuant à chacun sa tâche, fait aux chefs ses recommandations et les instruit en ces termes de la situation :

« Soldats romains, dit-il, espoir assuré du pays, ornement, gloire et suprême appui de l'univers, vous en qui l'Empire a mis sa confiance, et qui êtes le soutien de mes travaux, bien que vous sachiez quelle confiance il faut avoir en nos ennemis, je veux cependant vous rappeler leurs pièges, leurs ruses, leurs tromperies, vous avertissant à la fois des dangers qui vous menacent et vous instruisant de la conduite que vous devez suivre. Jamais leurs guerres n'ont été exemptes de ruses et de perfidies ; l'armée des Maures a toujours combattu par surprises, elle attend l'ennemi confiante dans ses ténébreuses entreprises. C'est la fourberie seule qui maintient la puissance des Massyliens, c'est elle qui donne à ces peuples lâches le courage de combattre, tandis que les rochers au sommet des montagnes ou les fleuves aux berges élevées leur offrent une retraite ; partout ou s'étend la forêt d'oliviers au fruit glauque, où se dressent les arbres élevés au cimes verdoyantes, leurs armées établissent leurs campements invisibles. Voici les ruses dont se sert le Maure pour combattre : il effraie l'ennemi qu'il surprend par une attaque prompte et inattendue et tandis qu'il hésite, il le presse, sûr du nombre, de l'avantage des lieux et confiant dans ses chevaux dociles. Puis par ruse il envoie en avant quelques rares combattants chargés d'attirer l'ennemi dans la plaine et qui, fuyant à sa vue, l'entraînent hors des retranchements. Le Maure, emporté dans une course rapide, brandit sa lance armée de fer et ne cesse de faire mouvoir en cercles

rapides son coursier docile. Mais lorsque l'ennemi s'approche, il fuit avec habileté afin de disperser par cette manœuvre adroite les ailes rangées en ordre, et tandis que le gros de l'armée le poursuit et se croit victorieux, il éparpille les bataillons dans la plaine. C'est à l'aide de ces pièges, c'est en simulant une attaque que combat le Moazace, jusqu'au moment où il a su attirer au milieu des ennemis son adversaire, enfermé de toutes parts dans des vallées étroitement gardées. Alors ses stratagèmes se découvrent tout entiers et de toutes parts il appelle ses troupes dissimulées aux regards. Celui que la terreur a saisi fuit au premier choc. Le Maure, dont l'épouvante même de l'ennemi excite le courage, d'en haut l'accable de blessures cruelles. Si au contraire le soldat résiste ferme à son poste, jamais il ne s'attaquera à qui ose combattre, mais, détournant le cou flexible de son coursier, il s'éloigne aussitôt; c'est ainsi qu'il abandonne la lutte, ainsi succombe celui qui fuit, ainsi résistera le soldat courageux. La fortune accablera le lâche, elle protégera celui qui se montre prudent et audacieux tout ensemble. Car souvent elle se plaît à favoriser les mortels. Combien d'hommes à qui les dangers mêmes ont valu la victoire! Pour vous, montrez les qualités qui conviennent à des chefs; à la fois prudents, énergiques, redoutables, déployez à l'envi toute votre vigueur dans les hasards de la guerre. Que ce soit là votre application. Rangez l'armée par escadrons et que chaque maniple en ordre de bataille s'avance autour de l'étendard. Que sur ce point se porte toute votre attention. Conservez cet ordre prudent. Ainsi vous triompherez de l'ennemi. Que les tribuns, chacun à leur tour, que parfois les commandants se portent en avant des troupes pour explorer les vallées suspectes et faciliter la route. Ainsi l'armée tout entière sera en sécurité et l'ennemi ne pourra surprendre un adversaire prévoyant et toujours sur ses gardes. Mais si l'armée maure se prépare à combattre en usant de ses stratagèmes habituels, qu'un éclaireur promptement vienne à cheval nous avertir, afin d'assurer aux légions une marche prompte et sûre. Observez ces conseils, espérez avec confiance le salut.»

Le général avait à peine achevé que déjà l'armée immense accueille ces mots avec des cris d'allégresse. Les soldats le félicitent en témoignant leur approbation par des applaudissements et, pleins d'enthousiasme, ils accomplissent avec joie ses ordres.

Chemins actuels
 Voies romaines



Voies romaines
 de Sbeitla à Tébessa

Echelle de 1/500.000

A. Winkler



LES VOIES ROMAINES

DE SUFETULA A THEVESTE

Deux routes rattachent *Sufetula* (Sbeitla) à *Theveste* (Tébessa). L'une passait par *Cillium* et *Menegere*, l'autre, la plus directe, par *Vegelesa* et *Menegesem*.

La première est indiquée par l'itinéraire d'Antonin sous la rubrique : *Alio itinere a Theveste Tusdro* :

| Stations | Milles | Kilom. | Noms modernes | | | |
|---------------------------------------|-------------|-------------------|---------------|-----|-----------|---------|
| <i>Sufetula</i> | XXV | ou 36,812 | Sbeitla. | | | |
| <i>Cilio</i> (<i>Cillium</i>) . . . | | | | XXV | ou 36,812 | Kasrin. |
| <i>Menegere</i> | | | | | | |
| <i>Theveste</i> | | | Tébessa | | | |
| | <u>LXXV</u> | <u>ou 110,437</u> | | | | |

Cette voie prenait, au sortir de *Sufetula*, la direction de l'ouest jusqu'au henchir El-Khirma, situé à huit kilomètres de Sbeitla; on remarque dans les environs un temple et deux groupes de ruines appelés Chraïa et Soura, qui sont sans doute les restes de deux petits centres romains.

A partir de ce point, la voie prenait la direction ouest-sud-ouest, longeait la partie nord-ouest du djebel Margueba en passant aux henchirs Touema, Chebou, Lattach et Assek et arrivait à *Cillium* (*Colonia Scillitana*) (Kasrin), après avoir franchi l'oued Fouçana, l'ancien fleuve *Tana*, sur lequel on ne trouve plus les vestiges d'un pont qui devait cependant exister en aval de l'oued Kasrin, à un point où l'on remarque le gué du chemin actuel.

KASRIN. — La correspondance de Kasrin et *Cillium* est certaine. La ville était située sur le versant septentrional d'une colline qui domine la rive droite de l'oued Derb et que défendent, à l'ouest et à l'est, deux profonds ravins. *Cillium* paraît avoir eu sa part des désastres dont l'invasion de Maxence fut le signal pour l'Afrique. Marcelli place dans la province ecclésiastique de la Byzacène un évêché du nom de *Cillitana*, *quæ et Cillitana*, dont la nécropole a été retrouvée entre la colline et la rive gauche de l'oued Derb. Du côté de nord-ouest de cette nécropole s'élève l'un des deux grands mausolées auxquels Kasrin doit son nom. Les inscriptions trouvées à *Colonia Cillitana* sont très nombreuses et connues.

De Kasrin au henchir Bou-Taba (*Menegere*), la voie romaine sub-

siste encore en entier; elle suit la rive droite de l'oued Fouçana en longeant les pentes nord-est des montagnes ci-après : djebel Châmbi, djebel Zebbes, djebel Maâlia et djebel Ossaba. Cette route passe aux henchirs suivants : El-Hamman; El-Gallet (où se remarque une grande tour carrée); El-Krobna; El-Khellil; El-Oulad-ed-Dif et Er-Raouh.

MENEGERE (henchir Bou-Taba). — A ce point, la route projetée sur la droite une voie, secondaire sans doute, qui se dirige sur *Menegesem*. La voie principale passe par le défilé d'Oumm-el-Ouahad, au sortir duquel a été trouvé un milliaire donnant la distance de 14 milles (20 k. 625^m) à partir de Theveste.

Voie de SUFETULA à THEVESTE PAR VEGESELA et MENEGESEM. (1)

| Stations | Milles | Kilom. | Noms modernes |
|------------------------------|------------|-------------------|----------------------|
| <i>Sufetula</i> } | XXX | ou 44,175 | } Sbeitla. |
| <i>Vegesela</i> } | | | |
| <i>Menegesem</i> } | XX | ou 29,450 | } Henchir Rakba? |
| <i>Theveste</i> } | | | |
| | XX | ou 29,450 | } — Sidi bou Ghanem? |
| | | | |
| | <u>LXX</u> | ou <u>103,075</u> | } Tébessa. |

Cette voie, la plus directe et la plus courte par conséquent, passait à *Vegesela* et à *Menegesem*. Elle est encore reconnaissable dans tout son parcours; elle se détachait de la route de *Sufetula* à *Sufes* (henchir Sbiba), à la hauteur de Kasr-el-Hamar, situé à 9 kilomètres environ au nord-nord-ouest de *Sufetula*, sur le versant occidental du djebel Sbeitla. Elle se dirigeait ensuite à l'ouest-nord-ouest vers le henchir Rakba (*Vegesela*) et longeait le versant méridional du massif des Frechich et la partie nord du Bahira-K'taff-el-Bel. A 8 kilomètres au delà de Kasr-el-Hamar, la voie romaine passait sur la rive droite de l'oued Msabel: le pont existe encore. Elle laissait à 6 kilomètres au nord et sur la droite la ville de *Casæ* (henchir Begueur), qui était située dans la plaine de *Regio-Beguensis*, où Guérin a découvert le célèbre sénatus-consulte *De nudinis saltus Beguensis in territorio Casensi* (Guérin, voyage I, p. 391.)

La voie passait près des henchirs dont les noms suivent: henchir Gueless, henchir Lalouine, henchir Djelim, et se dirigeait sur *Vegesela* (henchir Rakba); de là, elle prenait une direction complètement ouest pour aller à *Menegesem*, que Wilmanns identifie à Sidi-bou-Ghanem-el-Kdim. Ce henchir présente des ruines qui sont celles d'une place d'une certaine importance et ayant eu au moins un pourtour de trois kilomètres. Située au confluent de l'oued Es-Slougni et de l'oued Fouçana, la ville de *Menegesem* commandait les deux grandes vallées qui aboutissent à Kasrin et à Tébessa, ainsi que les deux défilés conduisant à Haïdra (*Ad Medera*) et à Thala.

(1) C'était une voie stratégique.

La ville antique était protégée par les escarpements de l'oued Slougui et par de fortes murailles que l'on voit encore aujourd'hui; en outre, elle était défendue par une puissante citadelle qui occupait le point culminant de la cité. Tout y est complètement bouleversé, et l'on ne remarque plus que les restes d'édifices construits soit en pierres de grand appareil, soit en blocs énormes à demi équarris. La ville a été évidemment saccagée et détruite, et n'a jamais pu se relever de son désastre.

Deux voies anciennes bien reconnaissables, mais qui ne figurent pas dans les itinéraires ni sur la Table de Peutinger, reliaient *Menegesem* à *Ad Medera* et à Thala, et une troisième route semble avoir existé, au sud, pour faire communiquer *Menegesem* à *Menegere*.

De Sidi-bou-Ghanem-el-Kdim (*Menegesem*), la voie de *Sufetula* à *Theveste* courait de l'est à l'ouest, pour rejoindre à l'entrée du défilé d'Oumm-el-Ouahad le tronçon parfaitement reconnaissable de la route antique venant de *Cillium* (Kasrin).

Les différentes ruines qui se remarquent sur cette portion de route sont les suivantes: henchr El-Hassel, henchr Oulad-ben-Khacem, henchr El-Boum et henchr Vasselat; ce dernier est situé dans la province de Constantine, à 6 kilomètres de la frontière et à 11 kilomètres de Tébessa.

Le défilé d'Oumm-el-Ouahad était défendu par un poste fortifié mesurant 28 mètres sur 35 de côté; les murs de la forteresse étaient construits avec des matériaux d'un grand appareil.

A. WINKLER.

تاريخ مصر الحديث في الأندلس

SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

XLII

Renseignements biographiques sur les principaux personnages de l'entourage d'Ali-Pacha

Le compagnon le plus intime du pacha était El Hadj Mostefa ben Meticha. Nous avons raconté au commencement de cet ouvrage dans quelles circonstances il était allé au djebel Ousselat avec son frère Boubaker⁽¹⁾ et comment son père avait trouvé la mort au bordj d'El-Hamma. El Hadj Mostefa ne cessa pas d'accompagner fidèlement le pacha et Younès, et il était prêt pour eux à tous les sacrifices; ils l'en récompensèrent en l'investissant des fonctions de khasnadar dès qu'ils eurent réussi à s'emparer de la Régence. C'était un homme doux, actif et qui menait à bien tout ce qu'il entreprenait.

Il avait une sœur qui épousa un Turc pur sang, capitaine d'un navire, qui se nommait Ibrahim-Reïs. Il se signala à l'attention du pacha et de son fils par une série d'expéditions heureuses au retour desquelles il apportait au prince un riche butin. Il ne tarda pas à occuper une situation élevée et continua à voyager sur mer pour le compte du pacha, qui le chargeait de régler toutes ses affaires avec Stamboul et lui confiait de magnifiques présents pour le sultan. Il fut chargé une fois d'une mission difficile à Smyrne et à Constantinople, et comme il en revint après avoir réussi, le pacha en fit son homme de confiance pour toutes les choses de la mer; de son côté, il se ménageait les bonnes grâces du prince en lui rapportant toutes les choses curieuses qu'il pouvait se procurer en Turquie. Comme c'était un homme sage, il comprit que la situation du pacha n'était pas très sûre et qu'il y avait intérêt pour lui à séparer son sort de

(1) Boubaker ben Meticha fut tué au djebel Ousselat. (Voir la note de la page 401.)

celui du prince. Sur ces entrefaites le pacha lui donna l'ordre d'équiper un navire et de le charger de beurre salé, d'olives, d'huile et de toutes les marchandises pouvant se vendre à Smyrne et à Stamboul ; il y en avait en tout pour une valeur de quatre-vingt mille piastres, et le pacha y ajouta encore vingt mille piastres à faire valoir. Ibrahim-Reïs partit avec ses enfants et sa famille, ne laissant à Tunis que la sœur d'El Hadj Mostefa, qui se retira chez sa mère. En arrivant à Smyrne il débarqua ses marchandises, les vendit et en acheta d'autres qu'il porta à Stamboul, où il se mit à faire du commerce sans plus songer à revenir à Tunis. Il se dit qu'avec de l'argent il se ferait toujours bien voir par le sultan et le vizir, et il fit de riches présents à ce dernier avec qui il entretenait déjà des relations cordiales.

Cependant le pacha et Younès trouvaient qu'il tardait bien à revenir. Bientôt le pacha reçut une lettre de son correspondant à Smyrne qui lui racontait ce qu'avait fait Ibrahim-Reïs, les difficultés qu'il avait eues avec lui, et qui terminait en engageant le prince à considérer comme perdu l'argent qu'il avait confié à cet homme. Le pacha fit aussitôt venir El Hadj Mostefa, lui dit que tout cela était arrivé par sa faute, et lui imposa de payer sur sa fortune personnelle une somme de cent mille piastres. El Hadj Mostefa garda le silence, rentra chez lui accablé de tristesse parce qu'il voyait sa situation compromise auprès du pacha et de son fils, et se mit en devoir de payer ce qu'on lui demandait.

On dit que le pacha envoya à Stamboul Haïder-Khodja pour réclamer l'argent enlevé par Ibrahim-Reïs et le dénoncer au vizir ou au captan-pacha ⁽¹⁾ comme ayant emporté l'argent de Poudjak de Tunis. Quand Haïder-Khodja arriva à Smyrne ou à Constantinople, il se croisa avec Ibrahim-Reïs qui se dirigeait vers l'Inde sur un navire dont il avait le commandement par ordre du vizir. En passant près de ce navire, Haïder-Khodja se leva et cria à Ibrahim-Reïs : « Où vas-tu ainsi avec l'argent de Poudjak de Tunis ? Tu sais pourtant que cet argent appartient au sultan Mahmoud, à qui le bey de Tunis l'avait envoyé ». En entendant ces paroles, Ibrahim-Reïs fit stopper et donna l'ordre à quelques marins de mettre à la mer une embarcation, de monter sur le navire de Haïder-Khodja et de lui amener ce dernier de gré ou de force, ce qui fut fait. Quand Haïder-Khodja fut devant lui il lui dit : « Que vais-je faire de toi ? Si je ne me dirigeais pas vers l'Inde en implorant la protection de Dieu je t'aurais déjà fait pendre à mon mâât. Qu'as-tu à t'occuper de cette affaire et pourquoi essayes-tu de faire croire qu'il s'agit d'un cadeau destiné au sultan ? Est-ce ton argent ou celui de ton père ? » Haïder-Khodja, se voyant entre

(1) Titre porté par le grand amiral commandant les flottes ottomanes.

les mains d'Ibrahim, implora son pardon; il fut relâché et disparut sans plus rien réclamer. Ces événements augmentèrent encore l'irritation du pacha contre El Hadj Mostefa.

D'après l'usage, le khasnadar était chargé de pourvoir aux dépenses de la famille du bey et de satisfaire aux désirs de l'épouse du prince; tous les six mois il rendait ses comptes. Le pacha constata une fois qu'il avait été dépensé à cette occasion dix mille piastres; il trouva ce chiffre exagéré, fit des reproches à Ben Meticha et ne lui témoigna plus la même confiance au sujet de sa gestion financière. Younès, qui jalousait El Hadj Mostefa à cause de la grande influence dont il jouissait auprès du bey, proposa à son père de le destituer et de le lui donner comme simple secrétaire. Le pacha ordonna à El Hadj Mostefa de se rendre au divan de Younès pour y remplir l'emploi de secrétaire, et le malheureux ne put qu'obéir. Il resta dans cette situation jusqu'au jour où une certaine froideur commença à se manifester entre le pacha et Younès. Le prince confia alors à El Hadj Mostefa les fonctions de caïd de l'Arad; il l'éleva à une situation supérieure encore à celle qu'il avait auparavant, lui donna la haute main dans toutes les affaires de l'Arad et lui accorda trois sandjaks qui devaient flotter sur sa tête chaque fois qu'il sortait du Bardo pour aller en voyage.

Tous les Mekhaznis avaient pour El Hadj Mostefa la plus grande déférence; ils s'estimaient heureux de pouvoir lui baiser la main ou l'épaule quand ils le rencontraient, et lui ne s'arrêtait jamais et ne regardait personne. Les fils du pacha étaient outrés de l'importance qu'on lui accordait et le jalousaient profondément. Lorsque Younès commença à être tenu en suspicion par son père, ce dernier dit à El Hadj Mostefa d'aller s'installer en face de la maison de son fils, de le faire espionner jour et nuit, de s'introduire dans son intimité et de chercher à découvrir tous ses secrets. Younès et Slimane s'aperçurent du rôle que leur père voulait lui faire jouer, et ils en conçurent un vif déplaisir. Les geus qui ne connaissaient pas le fond des choses se figurent qu'El Hadj Mostefa était d'accord avec Younès pour tenter d'assassiner le pacha et son fils Mohammed, et que, n'ayant pu trouver l'occasion de les faire périr, ils avaient décidé de recourir à l'insurrection, El Hadj Mostefa devant occuper les forts pendant que Younès s'installerait à Tunis. C'est là une opinion tout à fait erronée. Slimane n'écarta Ben Meticha du fauteuil du pacha et ne le frappa qu'à cause de l'aversion qu'il éprouvait pour lui. Après l'avoir fait étrangler, le pacha donna l'ordre à ses mamelouks d'aller à Bab-Souika, dans la maison de Ben Meticha, et d'apporter au Bardo tout ce qui lui appartenait; on y trouva tant de choses de prix qu'il fut impossible de les compter.

Le bach-kateb Abdellatif es Schili el Ouslati avait été l'ami du

pacha depuis le jour où ce dernier était arrivé au djebel Ousselat. Il n'avait que le titre de sa fonction, car il n'était ni intelligent ni instruit; c'était un homme orgueilleux, riche et ayant une nombreuse famille. Quelqu'un dont je ne puis suspecter la bonne foi m'a raconté le trait suivant qui montre bien sa vanité, sa dureté et son orgueil : Abdellatif avait accompagné une fois le pacha au Bardo de Béja et, une injustice ayant été commise au préjudice des bourgeois de la ville, un certain nombre d'entre eux, parmi lesquels se trouvait celui de qui je tiens ce récit, résolurent de formuler une réclamation à ce sujet. « Nous nous concertâmes, me dit-il, pour chercher à qui nous pourrions nous adresser pour obtenir réparation, et nous convînmes d'aller trouver Abdellatif es-Schili. On désigna cinq des plus notables bourgeois, parmi lesquels je me trouvais, et nous montâmes au Bardo, où nous nous fîmes indiquer la chambre du bach-kateb. Un de ses serviteurs nous dit qu'il dormait, et nous attendîmes son réveil. Après un temps assez long il sortit de sa chambre, puis y entra de nouveau, et l'on nous dit qu'il pouvait nous recevoir. Nous nous avançâmes, mais comme nous nous approchions de lui il nous dit de sortir parce que nous sentions mauvais. Nous revînmes tout confus, sans pouvoir retenir nos sanglots et ne sachant où poser nos pieds. Parmi les cinq notables se trouvait un nommé El Hadj Salem Menhach, qui passait pour un saint personnage. En voyant notre désolation il se mit à rire en cherchant à nous consoler, et nous dit : « Ses paroles s'appliquent à lui aussi, et à ce point de vue il ne diffère « pas de vous. » ⁽¹⁾ Nous dîmes au cheikh qu'il voulait sans doute se moquer de nous. Quelques jours après il se produisit un incident qui déclina contre Abdellatif la colère du pacha. Le bach-kateb s'enfuit, mais des cavaliers se mirent à sa poursuite et l'atteignirent près du rempart du Bardo; il reçut une balle dans la fesse, tomba à terre et fut complètement dépouillé, au point qu'on ne lui laissa rien pour le couvrir. Comme il était très gros, les gens le virent du haut des remparts du Bardo et le reconnurent à la blancheur de sa peau; il était étendu la face contre terre et son corps était couvert de mouches; quand elles l'incommodaient trop il levait la tête, elles s'envolaient, puis sa tête retombait à terre et les mouches revenaient. Il resta ainsi sans mourir jusqu'à la tombée de la nuit. Le lendemain, quand le soleil fut très ardent, son corps se gonfla comme celui d'un âne crevé et commença à devenir vert. Sa famille, mise au courant, dut offrir quarante sultanis pour trouver quelqu'un qui consentit à enlever le corps, et quand on voulut l'emporter ses membres se détachèrent; on dut l'envelopper dans un drap blanc, puis on le mit sur une mule et on l'enterra. Que Dieu soit loué! »

(1) C'est-à-dire : il sont mauvais lui aussi. Allusion prophétique à sa mort prochaine.

Abderrahmane el Baklouti, qui venait après Abdellatif, avait les apparences d'un homme honnête, mais ses coffres étaient pleins de sultanis. Il se fit construire une maison magnifique. Le pacha le traitait généreusement et avait pour lui de la considération; de son côté il se tenait scrupuleusement sur ses gardes vis-à-vis du prince. Il est encore vivant de nos jours. A l'apogée de sa puissance, personne n'osait lui parler; il fallait son autorisation pour être admis devant lui, et une audience de lui était une faveur recherchée; il rendait d'ailleurs peu de services aux gens influents et contribuait très rarement à réparer les injustices commises à l'égard des faibles. Après les malheurs du pacha et la fuite de Younés, il était devenu flatteur, se frottant aux amis du prince et circulant d'une boutique à l'autre avec des paroles aimables. A l'occasion d'une plainte je m'étais trouvé obligé d'aller au Bardo pour voir l'imam, qui était alors Mohammed, fils de l'imam Ben Mami, originaire de Béja et bien connu de tout le monde. J'étais assis dans le vestibule de la maison de l'imam, qui s'y trouvait également et causait avec quelques notables. Or, jusque-là Abderrahmane el Baklouti ne regardait pas les gens comme Mohammed ben Mami, ni d'autres occupant des situations encore plus élevées à Tunis, quand bien même ils seraient restés plusieurs jours devant sa porte pour le voir; il ne leur aurait pas seulement rendu leur salut. Pendant que nous étions assis dans le vestibule, nous vîmes entrer un homme de haute taille, très maigre et portant une barbe blanche, qui s'assit près de moi en face de l'imam et se mit à lui parler à voix basse comme s'il lui disait un secret; l'imam lui répondant sans faire attention à lui, cet homme s'avança vers Ben Mami, lui parla quelque temps en se penchant vers lui, puis sortit. L'imam me demanda si je le connaissais, et sur ma réponse négative il me dit : « Comment, tu ne connais pas Abderrahmane el Baklouti ! » Il voulait montrer combien Dieu lui avait donné de considération, puisqu'un personnage comme El Baklouti, qui ne daignait pas regarder les gens les plus importants, se trouvait obligé de venir causer confidentiellement avec lui et attendait impatiemment sa réponse. Mon étonnement fut grand et je répétai en moi-même : « Gloire à Celui qui humilie et qui rend puissant ! »

Parmi les secrétaires du pacha, le seul qui mérite une mention est Ali ben Abdellatif; il était comptable des revenus du prince, qui avait en lui une entière confiance. C'était un homme orgueilleux, qui n'aimait pas à parler. Il acheta la maison de Mohammed-Khodja et la fit agrandir. Le jour où le pacha Ali fut pris, il s'enfuit dans la tribu des Trabelsia,⁽¹⁾ puis dans la suite envoya demander la permission de revenir au souverain actuel, qui la lui accorda. Il trouva

(1) Dans la circonscription de Béja.

sa maison pillée et sa fortune dispersée, tomba bientôt malade et mourut.

Le plus célèbre parmi les gens qui servirent Ali-Pacha fut l'agha Otsmane; il passait avant tous les autres cavaliers auprès du prince, qui le considérait comme l'homme le plus courageux du royaume. Il était agha de l'oudjak des spahis de Béja et avait donné des ordres pour que l'on tirât trois coups de canon chaque fois qu'il arriverait dans cette ville. C'était un mamelouk d'origine espagnole, que le daouletli d'Alger avait donné au pacha; il avait conservé sa religion à cette époque, et ne se convertit à l'islam que pendant son séjour à Tunis. Il était en très grande faveur auprès du pacha, qui l'envoyait à Béja chaque fois qu'il y avait à remplir une mission de confiance et le considérait comme son quatrième fils. Un certain nombre de gens qui passaient pour courageux se groupèrent autour de lui et l'accablèrent tellement de leurs flatteries qu'ils finirent par le rendre orgueilleux. Il aimait la gloire et la payait; on se pressait à sa table où il réunissait de nombreux convives; lui-même aimait beaucoup à boire et s'enivrait. Le pacha l'ayant chargé une fois d'encaisser les impôts et de prendre du blé chez les Djebelia, il s'acquitta si bien de sa mission que le prince ne lui ménagea plus sa confiance. Dès son entrée au Bardo il se lia avec Younès, qui le considérait comme son frère. Quand Younès eut achevé de soumettre le sud il se tourna vers le nord, parcourut le pays des montagnes et constata qu'Otsmane-Agha y jouissait d'une popularité excessive, et que l'on n'y parlait que de sa générosité et de son courage; il en fut très irrité, mais garda ses sentiments au fond de son cœur. Quelque temps après il revint à Baltha, précédé par l'agha Otsmane qui marchait en tête des cavaliers. Quand les gens virent arriver l'agha et son gonn, ils tirèrent les trois coups de canon réglementaires pour annoncer son arrivée. En entendant le canon, Otsmane-Agha se mit en colère en disant: « Qui donc leur a dit de tirer le canon, alors que le prince est derrière moi et n'admet pas qu'on fasse cela pour d'autres que pour lui? » Il arriva à sa tente les mains froides. Younès entendit les coups de canon alors qu'il était encore loin de la ville et demanda pourquoi les artilleurs tiraient leur salve avant qu'il fût en vue. Les gens qui n'aimaient pas Otsmane lui dirent que l'usage était de saluer ainsi l'agha chaque fois qu'il entra en ville, et que cela se faisait par ordre du pacha. En entendant cela Younès releva la tête, son visage changea, puis il poussa un soupir et entra sous sa tente sans rien dire. A son retour au Bardo il vit le pacha, puis après l'audience il réunit ses amis et se plaignit devant eux de la prépondérance qu'avait prise ce mamelouk, acheté à prix d'argent et pour lequel on tirait le canon. Ces propos furent rapportés au pacha, qui ne put contenir sa colère et fit aussitôt venir Younès pour lui de-

mander des explications. Ce dernier lui raconta ce qui s'était passé, et son père lui dit : « Je te livre ce chien. » Le lendemain, comme Younès était assis dans son Divan et qu'Otsmane-Agha s'avancait pour lui baiser la main, il le frappa au visage, puis ordonna à ses mamelouks de lui enlever ses vêtements et de le frapper jusqu'à ce que son sang coulât ; il lui fit ensuite mettre aux pieds une lourde corde et l'emprisonna dans une chambre du premier étage. Il y resta plusieurs jours, après quoi Younès, songeant que le pacha l'aimait beaucoup et ne pourrait se résigner à s'en séparer, lui fit enlever ses liens et lui ordonna de rentrer chez lui. L'agha constata que l'on avait démoli le premier étage de sa maison, et la plupart des gens qui s'étaient mis jusque-là à son service s'éloignèrent de lui. Depuis cet événement il ne se méprit plus sur sa véritable valeur et se tint sur ses gardes. Comme il ne manquait pas de dignité, il sut vivre en bonne intelligence avec le pacha et ses fils jusqu'à l'époque où les revers les atteignirent.

Redjeb ben Mami, ancien mamelouk d'Ahmed ben Mami,⁽¹⁾ fut chargé de diverses fonctions qu'il remplit avec zèle et succès ; le pacha le considérait comme le premier de ses enfants, et lorsqu'il le chargeait d'une affaire, personne ne pouvait contrôler ce qu'il faisait ou les ordres qu'il donnait. Le prince le nomma caïd de l'Arad, mais il négligea ses fonctions et fut destitué. Son fils Fredj ben Mami réunit aussitôt sa famille et ses biens et le soir même il prit la mer et se rendit à Tripoli, où il est actuellement fixé. Redjeb ben Mami est encore vivant de nos jours.

C'est tout ce qu'il nous a paru utile de dire au sujet du pacha et de ses amis. Si nous avions voulu parler de tous ceux qu'il admettait dans son intimité ou qui étaient employés à son service, nous aurions dû allonger démesurément cet ouvrage. Puisse Dieu nous permettre de l'achever et faire qu'il soit agréable au lecteur.

(A suivre.)

(1) On voit que les mamelouks, qui étaient des esclaves blancs, c'est-à-dire des captifs chrétiens, avaient l'habitude, lorsqu'ils se convertissaient à l'islam, de prendre le nom de famille de leur ancien maître.

LAMIAT ELADJEM

POÈME ARABE

par ETTOUGHRAÏ (1064-1121)

Traduction de L. MACHUEL

Directeur général de l'Enseignement public en Tunisie

Notice sur Ettoughraï

Le poème appelé *Lamiat Eladjem* jouit d'une grande célébrité chez les Orientaux qui le rangent au nombre des œuvres classiques. Tout Arabe qui se pique de littérature l'apprend par cœur et en fait des citations fréquentes, car plusieurs de ses vers renferment des pensées philosophiques ou morales et constituent des sentences et des proverbes.

L'auteur, dont le nom complet est Mouaïd Eddine Elhousseïn ben Ali ben Mohammed ben Abdessamad Elasihani Ettoughraï, vivait au V^e siècle de l'hégire. Il naquit à Ispahan vers l'an 47 (1064), et mourut en 515 (1121), âgé de 58 ans selon certains historiens, de 60 ans selon d'autres. On a peu de détails sur sa vie. On sait qu'il fit, dans sa ville natale vraisemblablement, des études très sérieuses; qu'il approfondit le droit, la grammaire et surtout la littérature arabe dont il connut tous les secrets. Il était arrivé à manier avec une égale habileté la prose et les vers et à écrire avec une élégance et une recherche qui furent rarement dépassées. Aussi lui avait-on décerné le titre de *Oustad*, le Maître. Il s'était adonné également à l'étude des sciences et principalement de l'alchimie, qu'il apprit dans la traduction des ouvrages grecs. Il composa lui-même plusieurs traités sur cette science, ce qui contribua sans doute à faire suspecter son orthodoxie et même la sincérité de ses croyances religieuses. Un des commentateurs du poème que nous publions dit même que les ouvrages d'Ettoughraï sur l'alchimie causèrent la ruine d'un grand nombre d'individus.

« Quant aux sciences, a dit notre poète, j'ai satisfait ma passion pour elles, et je n'ai plus rien à apprendre.

« Je connais tous les mystères de la nature et la science que j'en ai acquise a éclairé pour moi les points les plus obscurs.

« J'ai hérité d'Hermès les secrets de sa sagesse, qui jusqu'alors ne constituaient que des doutes et des conjectures.

« Je possède la clé des trésors de la science et j'ai pu découvrir les arcanes des questions les plus abstraites.

« Sans la crainte de Dieu, j'aurais produit, grâce à mon savoir, des miracles qui auraient guéri les cœurs de l'aveuglement.

« Je chercherais volontiers les honneurs, je n'hésiterais pas à faire parade de ma science, si la raison ne me le défendait.

« Je voudrais ne plus rencontrer dans ce monde un seul sot jouissant de la fortune ni un seul savant dans la misère.

« Mais les hommes sont ignorants ou oppresseurs : comment alors pourrais-je être traité avec honneur ou faire entendre ma voix ? »

Notre poète s'était attaché à la dynastie des Seldjoukides. Il remplit dans l'administration des emplois élevés et fut plusieurs fois ministre. Il fut chargé pendant longtemps d'apposer sur les documents officiels la *toughra*, sorte de chiffre du prince dans lequel figuraient en grosses lettres son nom et ses qualités, ce qui fit donner à Mouaïd Eddine le surnom d'Ettoughraï, sous lequel il est surtout connu. En l'année 515, il fut nommé ministre du prince Masoud beu Mohammed qui régnait à Mossoul et qu'il ne sut sans doute pas empêcher de se révolter contre son frère Mahmoud, car une rencontre eut lieu entre les deux frères à Esterabad, entre Rey et Hamadan. Les troupes de Masoud furent taillées en pièces, et Ettoughraï tomba aux mains du vainqueur, qui le fit mettre à mort (515-1121). D'après une version rapportée par le commentateur Essafadi sur la mort d'Ettoughraï, Mahmoud l'aurait fait attacher à un arbre derrière lequel il avait placé un individu chargé de recueillir ses paroles. Puis il aurait posté devant le poète des archers à qui il avait recommandé de ne lancer leurs flèches qu'à un signal donné. Ils étaient donc en face de l'infortunée victime, l'arc tendu, la flèche prête à être décochée, lorsqu'on entendit Ettoughraï réciter ces vers :

« A celui qui me vise avec sa flèche et à l'instant où la mort fixe
« sur moi ses yeux ;

« Alors que ma dernière heure dépend d'un signe fait par un
« homme aux yeux noirs, dont le regard n'est pas dirigé de mon
« côté, tandis que mon cœur souffre en pensant à un autre que lui.

« Par Dieu, dis-je, fouille au fond de ce cœur et vois si tu y trouves
« une seule place pour un sentiment autre que celui de l'amitié.

« Je ferais volontiers le sacrifice de mon cœur, s'il ne renfermait
« dans ses plis la promesse faite à l'ami et le secret qu'il y a déposé. »

Cette fermeté d'âme du poète au milieu du danger aurait ému de pitié le prince Mahmoud, qui lui rendit la liberté ; son ministre l'aurait fait mettre à mort ensuite, sous prétexte qu'il était hérétique, mais en réalité parce qu'il le jalousait et le redoutait à cause de son savoir et de sa valeur.

Ettoughraï était d'un naturel doux et affable. Il aimait à rendre service et ne marchandait pas ses présents. Toutefois, les injustices

dont il avait été victime et les intrigues qui l'avaient, à plusieurs reprises, renversé du pouvoir avaient aigri son humeur et développé chez lui cette présomption et cet orgueil dont ne sont pas toujours exempts les hommes du plus grand mérite. On en trouve la trace dans plusieurs passages de sa *Lamia*. Il se plaint souvent de ses envieux dans ses vers.

« Il est surprenant, dit-il quelque part, de voir tant d'hommes, ce-
« seurs ou détracteurs, être jaloux de mes mérites.

« Ils blâment ma supériorité et condamnent ma sagesse. Ma per-
« fection les effarouche en présence de leur nullité.

« Leurs embûches et leurs dénigrements me touchent peu. Je suis
« semblable à la montague qui méprise les coups de corne des anti-
« lopes.

« Lorsque l'homme sait qu'il suit la voie droite, il se soucie peu de
« la critique des ignorants. »

Il était plein de tendresse pour les siens. Il avait voué à sa femme une affection profonde qu'il ne craint pas de rappeler dans une élégie qu'il fit à l'occasion de sa mort. Son *Divan* renferme divers morceaux dans lesquels il recommande à ses fils l'amour de l'étude, la pratique de la vertu et l'union :

« Soyez unis, mes fils, lorsque quelque événement fâcheux viendra
« vous frapper. Gardez-vous de vous laisser diviser.

« Les flèches qui restent en faisceau ne sauraient être brisées :
« prises isolément, elles sont facilement mises en morceaux. »

Il leur conseille, dans les beaux vers suivants, de mettre la science bien au-dessus de la fortune :

« Celui qui établit une comparaison entre la science et la richesse
« est dans l'aveuglement et commet un mensonge.

« Vous resterez toujours au service de la science ; quant à la fortune,
« vous pouvez en confier l'administration à un étranger.

« La fortune peut vous être enlevée : le moindre événement suffit
« pour l'anéantir ; la science n'a pas à redouter les coups des ravis-
« seurs.

« La science est profondément gravée dans votre cœur ; la fortune
« est comme une ombre qui peut rapidement disparaître de votre
« demeure.

« Plus on répand l'âme, plus elle déborde ; l'autre, une fois dépen-
« sée, ne revient plus. »

A l'âge de 57 ans, il lui naquit un nouveau fils, ce qui lui causa une joie mêlée de tristesse. Voici les vers qu'il composa à cette occasion :

« Cet enfant qui m'arrive sur le tard me réjouit le cœur, mais accroît
« aussi mes préoccupations.

« Il est venu et déjà mes jours écoulés ont fait dans mon corps
« une brèche semblable à celle que la succession des nuits fait à
« l'orbe de la lune.

« Mes cheveux se sont mis à grisonner, et le temps a obligé celui
« dont la voix savait se faire entendre à ne plus se servir que de la
« plume.⁽¹⁾

« Cinquante-sept ans!... Une pierre qui subirait pendant ce laps
« d'années les attaques du temps en garderait une trace profonde.

« Cet enfant me rattache à la vie; il fait que je tiens à ma fortune;
« il me rend ménager de mon existence.

« Je me consume pour lui et je crains que mon dernier jour n'ar-
« rive avant que j'aie pu soigner comme je le désire son éducation.

« Ma grande ambition serait de le voir, jeune encore, plein de
« vigueur et de fraîcheur,

« Faire revivre les vestiges de mes ancêtres, les égaler en gloire,
« et suivre la voie que je lui aurais tracée. »

Ettoughraï composa sa *Lamiat* en l'année 505, au lendemain de la disgrâce qui le fit tomber du pouvoir. Déçu dans ses espérances, aigri par ses malheurs, il s'y plaint de l'injustice et de l'ingratitude des hommes. Il ne veut plus rester à Bagdad, où il se sent méconnu. Il ira vivre seul loin des hommes et de leurs intrigues. Telles sont les idées qu'il développe, après avoir, conformément au goût des poètes arabes, consacré un certain nombre de vers à un thème amoureux.

Ce poème, dont la rime est terminée par la syllabe *li*, a été appelé *Lamiat Eladjem* (*Lamiat* des Persans ou des étrangers) en opposition avec le poème célèbre de Chanfara, qui porte le nom de *Lamiat Elarab* (*Lamiat* des Arabes). Il a été l'objet de nombreux commentaires dont le plus volumineux est celui d'Essafadi qui, à l'occasion de chaque vers, a fait des digressions plus érudites qu'utiles sur toutes sortes de sujets. Nous avons en général suivi dans notre traduction les interprétations données par ce commentateur.

La *Lamiat* d'Ettoughraï a été traduite en français par Vattier, en 1660, et en latin par Pocock, en 1661. Nous n'avons en à notre disposition aucune de ces traductions, qu'il est très difficile de se procurer.

L. M.

(1) Le sens du second hémistiche de ce vers est assez difficile à préciser. Les mots منصات
مستطير peuvent être expliqués autrement. Nous avons donné la traduction qui nous a paru
le mieux convenir au sens général du morceau bien qu'elle ne nous satisfasse pas complète-
ment.

LAMIAT ELADJEM

- 1 *La sûreté de mon jugement me met à l'abri de toute erreur. Dans mon dénuement, l'éclat de ma supériorité me sert de parure.*⁽¹⁾
- 2 *Ma gloire n'a pas changé : elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier. Le soleil, qu'il soit à son lever ou à son déclin, cesse-il d'être l'astre radieux du jour ?*
- 3 *Et pourquoi prolonger mon séjour à Bagdad ? Rien ne m'y retient plus, ni famille ni intérêts.*⁽²⁾
- 4 *Eloigné des miens, dépourvu de toutes ressources, je ressemble à un glaive mis à nu et privé de son fourreau.*
- 5 *A quel ami confierai-je mon chagrin ? à qui ferai-je part de ma joie ?*
- 6 *Mon absence ne s'est que trop prolongée ! Ma chamelle lassée fait entendre des plaintes auxquelles ma selle semble s'associer. Ma lance elle-même, mince et flexible, paraît désirer le repos.*
- 7 *Ma monture, accablée par la fatigue, pousse des gémissements que répètent les autres animaux de la caravane. Mes compagnons de voyage m'adressent de leur côté d'amers reproches.*
- 8 *(En m'imposant de pareilles fatigues) je désirais arriver à la fortune pour obtenir les grandeurs auxquelles mon mérite me donnait des droits ;*
- 9 *Mais les vicissitudes du sort ont trompé sans cesse mes espérances. Après tant de vains efforts, il ne me reste plus qu'à retourner dans ma tribu, sans espoir d'aucun butin.*
- 10 *Souvent j'ai eu comme compagnon de route un homme à la taille svelte, comparable à la lance dont il était armé⁽³⁾, homme inaccessible à la frayeur et qui ne laissait jamais à d'autres le soin de régler ses affaires.*
- 11 *Il savait, suivant les circonstances, plaisanter avec agrément ou montrer un caractère sérieux et allier à une bravoure redoutable, les habitudes d'une tendre galanterie.*

(1) Le mètre de ce poème est le *baçit*, dont les pieds réguliers sont — — 6 — — 6 — — répétés deux fois par hémistiche.

(2) La traduction littérale est : « Je n'y ai plus ni ma chamelle ni mon chamcau » allusion à un proverbe qu'on cite lorsqu'on veut dégager sa responsabilité de quelque chose.

(3) Le verbe *اعتقل* signifie : « appuyer le talon de la lance sur l'étrier et la tenir droite de la main gauche ». Le mot à mot serait donc : « tenant à la main quelque chose (la lance mince et flexible) de semblable à lui (maigre et élancé) » ; très belle image, mais d'une concision telle qu'il est impossible de la rendre en français.

- 12 *J'ai su, par l'intérêt de mes récits, éloigner de ses paupières le sommeil qui les enrahaissait, alors que la longueur de la nuit forçait les voyageurs à s'endormir.* (1)
- 13 *Ils étaient tous courbés sur leur selle, les uns toujours éveillés résistant à la fatigue, les autres grisés par le sommeil.*
- 14 *Comment, ai-je dit à mon compagnon de voyage, j'implore ton assistance pour m'aider à accomplir de grandes actions et tu m'abandonnes lorsque les circonstances deviennent graves!*
- 15 *Tu te laisses vaincre par le sommeil et cependant les étoiles restent éveillées; tes bonnes résolutions se modifient tandis que l'obscurité de la nuit reste aussi profonde.*
- 16 *Veux-tu m'assister dans une entreprise folle que j'ai résolu de tenter?*
La témérité souvent empêche l'homme d'être lâche.
- 17 *Je me propose d'entrer la nuit au milieu des tentes de la tribu établie dans la montagne d'Idam, bien qu'elles soient protégées par les rudes guerriers de Beni-Toural.*
- 18 *Armés de glaives et de lances flexibles, ils défendent l'approche de jeunes beautés à la noire chevelure, parées de bijoux d'or et couvertes de vêtements de pourpre.*
- 19 *Allons, arañons sous l'égide de la nuit. . . . , marchons à l'aventure. . . . , l'odeur des parfums qui s'exhalent de nos amantes guidera sûrement nos pas.*
- 20 *Ma bien-aimée habite au milieu des ennemis. Des lions sont accroupis autour des tentes qu'une forêt de lances protège.*
- 21 *C'est cette beauté, née au fond de la vallée, que nous allons voir. Ses yeux naturellement noirs lancent des traits trempés dans le poison de la coquetterie.* (2)
- 22 *Le charme des propos que les braves tiennent sur les belles est encore accru par les récits qu'ils font de leur pusillanimité et de leur parcimonie.* (3)
- 23 *L'amour que les femmes de cette tribu inspirent brûle le cœur de leurs amants, tandis que les feux de l'hospitalité, allumés par les hommes sur la cime des collines, guident les pas des voyageurs.* (4)

(1) Il y a dans le texte arabe une belle image que le goût français réproverait. Voici la traduction littérale de ce vers: «J'ai chassé le troupeau du sommeil loin de l'abreuvoir de ses prunelles et la nuit obligeait le troupeau du sommeil (à s'attacher) à ses prunelles.»

(2) Le mot à mot donne: «Leurs flèches (c'est-à-dire les regards que lancent leurs yeux) ont été abreuvées aux eaux de la coquetterie et de la couleur noire.»

(3) Le manque de bravoure et de générosité qui, chez l'homme, est considéré comme une honte, constitue, au contraire, un mérite chez la femme.

(4) Il y a dans ce vers et le suivant des antithèses fort belles qu'il est assez difficile de rendre en français: d'une part les feux que les femmes allument dans le cœur de leurs amants, d'autre

- 24 *Elles tuent leurs amants par la violence de l'amour qu'elles font naître et qui les amaigrît et les rend incapables de tout mouvement; tandis que les hommes égorgent pour nourrir leurs hôtes leurs coursiers les plus généreux et leurs meilleurs chameaux.*
- 25 *Les blessures faites par les lances sont guéries dans leurs demeures par quelques gouttes d'une douce potion composée de vin et de miel.*⁽¹⁾
- 26 *Peut-être qu'en faisant une nouvelle visite dans ces lieux qu'habite ma bien-aimée, je ressentirai les effets d'un souffle bienfaisant qui guérira mes souffrances.*
- 27 *Il ne me déplaît pas de recevoir une large blessure faite d'un coup de lance lorsque je sais qu'elle me procurera le plaisir d'attirer sur moi les regards de beaux yeux aux larges prunelles.*
- 28 *Je ne redoute pas non plus les coups de sabre, s'ils doivent me fournir l'occasion d'apercevoir les belles à travers les fentes de la tente ou les plis de leur voile,*
- 29 *Et je ne m'abstiens pas de leur tenir des propos galants, dussé-je subir les redoutables attaques des lions de la forêt.*⁽²⁾
- 30 *L'amour de la tranquillité empêche l'homme d'aspirer aux grandeurs; il le condamne à l'inaction.*⁽³⁾
- 31 *Si tu inclines vers lui, choisis un trou sous terre ou tâche de t'élever dans les airs*⁽⁴⁾*pour vivre loin de tes semblables.*
- 32 *Laisse à de plus audacieux le soin de s'élancer dans les abîmes dangereux de la gloire et contente-toi d'une vie modeste et obscure.*
- 33 *Accepter une existence misérable est le propre de l'homme sans caractère. Pour acquérir la gloire, il faut savoir supporter les fatigues des longues courses faites sur le dos des chameaux bien dressés.*
- 34 *Enfonce-toi dans l'immensité des déserts, monté sur ces nobles animaux; que leurs rênes se mêlent dans des courses rapides aux brides des chevaux de race.*
- 35 *La gloire m'a dit (et ses avis sont empreints de la plus parfaite sincérité): « Tu ne pourras m'acquérir qu'en parcourant le monde. »*
- 36 *Si l'on pourrait arriver à l'objet de ses désirs en restant en place, verrait-on le soleil quitter le cercle du Bélier?*

part les feux de l'hospitalité que les hommes allument sur la cime des collines; la mort que leur amour occasionne, le sacrifice des animaux de prix pour nourrir les convives.

(1) Le poète veut désigner par là la salive.

(2) Allusion aux lions mentionnés au vers 20.

(3) Plusieurs des vers qui suivent sont passés en proverbes.

(4) Allusion à un passage du Coran, ch. VI verset 35.

- 37 *J'ai appelé la Fortune à grands cris, mais hélas! elle est restée sourde à ma voix. Elle m'a laissé de côté pour ne s'occuper que des incapables!*
- 38 *Je pensais que lorsqu'elle reconnaîtrait mon mérite et leur nullité, elle les abandonnerait pour ne plus songer qu'à moi.*
- 39 *Je console mon esprit en le berçant d'un vain espoir. . . . Oh! que notre existence serait étroite sans l'ampleur de l'espérance!*
- 40 *La vie n'avait pour moi aucun attrait au début heureux de ma carrière; comment pourrait-elle me plaire aujourd'hui que mes beaux jours se sont enfuis avec une telle rapidité?*
- 41 *Si j'ai une si haute idée de ma personne, c'est que j'en connais toute la valeur. Aussi ai-je toujours cherché à la préserver de l'opprobre.*
- 42 *On aime à vanter un glaive dont la lame a été forgée du plus pur métal; mais ses qualités n'éclatent que lorsqu'il est manié par un brave.*
- 43 *Pourquoi ai-je vécu jusqu'à ce jour? Pourquoi m'a-t-il été réservé de voir le règne des vils esclaves et des hommes de basse extraction?*
- 44 *Je suis devancé aujourd'hui par des individus qui jadis pouvaient à peine malgré la rapidité de leur course suivre mes pas, quelle que fût la lenteur de ma marche.*
- 45 *Voilà le sort réservé à l'homme qui a vu tous ses compagnons le précéder dans la tombe et qui a nourri l'espoir d'une longue existence.*
- 46 *Si des hommes d'une valeur inférieure à la mienne ont pu me dépasser, pourquoi m'étonner? Le soleil, à un moment donné de sa course, ne descend-il pas au dessous de la planète Saturne?*
- 47 *Supporte sans révolte et sans découragement les vicissitudes du sort; celui-ci a des retours soudains que la ruse serait impuissante à obtenir.*
- 48 *Souvent ton plus mortel ennemi est l'homme qui t'approche le plus près et en qui tu as le plus de confiance. . . . Aussi méfie-toi de tous ceux qui l'entourent et vis au milieu d'eux en te tenant sans cesse sur la défensive.*
- 49 *Le seul homme digne de ce nom est celui qui vit au milieu de ses semblables sans avoir confiance en aucun d'eux.*
- 50 *Compter encore sur des jours heureux est une faiblesse de ta part; n'aie plus de ce côté aucun espoir et tiens-toi sans cesse sur tes gardes.*

- 51 *La bonne foi s'est évanouie, la perfidie a débordé de toutes parts et la distance qui sépare la parole de l'acte (la promesse de son exécution) s'est agrandie.*
- 52 *Ta sincérité fait tache au milieu du mensonge général. . . . L'être difforme peut-il être comparé à l'homme à la taille svelte et élancée?*
- 53 *Encore si l'on pouvait espérer amener ces méchants à tenir leurs promesses! Mais non! Le sabre a accompli son œuvre avant qu'on ait pu faire entendre les reproches. (1)*
- 54 *Tu voudrais t'abreuver encore à la source presque tarie de la vie; ne vois-tu pas que ce qui en reste est troublé; tu en as absorbé la partie limpide dans ta jeunesse.*
- 55 *Pourquoi te précipiter dans les abîmes d'une mer agitée? Quelques gouttes doivent suffire maintenant pour apaiser ta soif.*
- 56 *Le royaume de la médiocrité est à l'abri de toute surprise; on n'a pas besoin d'avoir recours pour le conserver à des défenseurs et à des mercenaires.*
- 57 *Espères-tu vivre éternellement dans cette demeure périssable? As-tu jamais entendu dire que l'ombre projetée par un objet fût immuable?*
- 58 *O toi qui connais les vicissitudes du sort pour les avoir éprouvées, garde le silence. . . . Le silence préserve l'homme de l'erreur.*
- 59 *On t'a élevé et instruit pour accomplir de grandes destinées. Si tu en as conscience, évite de te mêler au vil bétail qui paît à l'aventure. (2)*

(1) Voici ce que veut dire le poète: «Si on leur adressait des reproches pour n'avoir pas tenu leurs engagements on pouvait les amener à les respecter à l'avenir. . . . Mais non; cela ne servira à rien, car cette habitude est invétérée chez eux.» — «Le sabre a devancé le reproche» est un proverbe arabe dont voici l'origine: Saad et Saïd, fils de Debba ben Oudda, étaient sortis pour aller à la recherche de leurs chameaux égarés, Saad revint au campement, mais Saïd ne reparut plus. Le malheureux Debba demandait à tous ceux qu'il rencontrait s'ils n'avaient pas aperçu son fils Saïd. Un jour du mois sacré, il était en voyage avec un nommé Harik ben Kaah. Arrivés à un certain endroit, Harik dit à Debba: «J'ai tué ici un jeune homme dont le signalement était tel et tel et je lui ai enlevé ce sabre.» Debba prit l'arme, l'examina et reconnut celle de son fils Saïd. Alors il en asséna un coup à son compagnon qui tomba mort à ses pieds. Comme on lui reprochait d'avoir tué un homme pendant le mois sacré, il répondit: «Le sabre a devancé le reproche» et cette réponse passa en proverbe. On l'emploie toutes les fois qu'on veut indiquer qu'on se lave les mains d'un fait accompli.

(2) Ce vers est expliqué de différentes manières par les commentateurs. Nous avons choisi le sens qui nous a paru le plus plausible. Voici une autre interprétation: «On voulait te faire remplir un rôle indigne; si tu t'en es rendu compte, évite, etc.»

L'Auteur de la découverte des phosphates africains et la Mission d'exploration scientifique de la Tunisie

SUITE ET FIN

Il n'aura pas échappé à nos lecteurs que bien que M. Philippe Thomas fût venu en Tunisie comme paléontologiste et comme géologue, la partie paléontologique seule de ses recherches a été l'objet d'une grande publication d'ensemble. C'est que la tâche du missionnaire n'est pas terminée; il lui reste à faire paraître la description physique et stratigraphique de la vaste région qu'il a explorée en 1885 et en 1886.

« Hélas! nous écrivait-il dernièrement à ce propos, ce métier militaire, que j'aime malgré tout parce qu'il est noble et désintéressé, devient plus absorbant et plus exclusif à mesure qu'on s'élève et qu'on vieillit dans la hiérarchie. Mon ouvrage est encore en notes ou en fiches éparses auxquelles je ne puis, faute de temps, donner la cohésion nécessaire. La description physique de la région sud des hauts plateaux seule est presque prête; mes coupes stratigraphiques (une cinquantaine) n'attendent plus que d'être mises à l'échelle exacte; mais je n'ai pas encore pu rassembler les éléments de la petite carte géologique qui doit nécessairement accompagner une telle description. Et plus je vais, plus mon temps est pris par les devoirs de ma charge, en sorte que je n'entrevois guère que dans la retraite la possibilité de voir tout cela enfin mis à jour. »

Qui peut dire quand se réalisera ce vœu si légitime de l'auteur, de mettre la dernière main à son œuvre et de la présenter au public? Sait-on même s'il est destiné à venir jamais, ce moment, que doivent appeler, surtout ici, ceux qui s'intéressent au progrès de la Science?

Depuis la publication des premiers chapitres de cette notice, nous avons appris que le directeur de la Mission d'exploration scientifique de la Tunisie, M. Doumet-Adanson, est mort et n'a pas été remplacé. Voilà un fâcheux symptôme. Il semble montrer que le ministère actuel, ainsi que nous le pressentions, entend se désintéresser d'une entreprise dont il n'a pas eu l'initiative.

Or, il s'agit d'une publication assez coûteuse, et nous croyons savoir que la situation de fortune de M. Thomas ne lui permettrait pas de l'effectuer à ses frais. L'auteur se trouve donc pris entre les cornes d'un redoutable dilemme : ou rester en activité de service, et se mettre par là dans l'impossibilité d'achever son travail, ou prendre sa retraite pour disposer de son temps, et se réduire ainsi à la portion congrue, sans savoir si le sacrifice obtiendra sa récompense.

IV

Pour rendre notre étude un peu moins incomplète, il convient de résumer, de condenser les principaux résultats des recherches de M. Thomas en Tunisie.

Le premier, il a posé des jalons solides et certains pour la connaissance future de la géologie du vaste quadrilatère, jusque-là presque inexploré, compris entre la frontière algérienne et la mer d'une part, et de l'autre, les latitudes de Karouan et des grands chotts; et M. l'ingénieur F. Aubert, bien qu'il ait omis de mentionner le fait dans son *Explication*, ne ferait pas difficulté, j'imagine, de reconnaître que sans les matériaux mis libéralement à sa disposition par notre géologue, il eût été fort embarrassé pour esquisser différentes régions de la Tunisie sur sa carte géologique provisoire. ⁽¹⁾

Au point de vue géologique proprement dit, M. Thomas a établi les faciès principaux de toutes les formations crétacées des territoires explorés par lui.

Il a démontré, par des preuves paléontologiques nombreuses, l'âge suessonien et le faciès de dépôts essentiellement littoraux des sédiments qui constituent les principaux gisements de phosphates de chaux de la Tunisie.

Le premier, il a reconnu la plupart de ces gisements : Gafsa, Kalâet-es-Senam, Dir-el-Kef, djebel Nasser-Allah; il a indiqué les points où l'on en trouverait d'autres : bassin de l'oued Sarrath, djebel Heoudh. Et ces indications n'ont pas été limitées à la Tunisie.

C'est ici le lieu de faire connaître un épisode inédit, croyons-nous, de la découverte des phosphates dans l'Afrique du Nord. Nous avons la joie de céder la parole à M. Philippe Thomas; il nous pardonnera, nous l'espérons, ce minime abus de confiance en faveur de l'intention, qui est louable :

« Lorsque je rentrai en France en 1886 après ma deuxième exploration de la région sud, j'étais sans un sou; les deux mille francs qui m'avaient été alloués pour cette tournée de cinq mois avaient tout juste suffi à payer mes dernières dépenses. Je dus revenir par la voie la plus directe à Constantine, où un de mes amis me prêta la somme nécessaire pour mon rapatriement, y compris le port des trois cents kilogrammes de fossiles et d'échantillons minéralogiques que je traînais à ma remorque; je dus même laisser à Constantine ma tente et mon lit de campagne : ils y sont encore.

(1) F. AUBERT : *Carte géologique provisoire de la Régence de Tunis publiée par ordre du Gouvernement Tunisien*, 1892, Echelle de 1/800,000^e, Feuille in-plano colombier. — *Explication de la carte géologique provisoire de la Tunisie*, Paris, s. d. (1892), in-8^o.

« Il me fut en conséquence impossible, comme j'en avais le désir, d'aller à Tébessa opérer moi-même le rattachement, que je savais certain, des gisements du Guelaat-es-Senam au djebel Dyr.

« Cette conviction n'était pas basée seulement sur la connaissance que j'avais de la géologie des environs de Tébessa et d'une bonne partie de l'Aurès, que j'avais visités notamment en 1878. Il m'avait suffi, étant au Guelaat-es-Senam, d'ouvrir l'ouvrage de Coquand *sur la Géologie et la Paléontologie de la région Sud de la province de Constantine* (Marseille, 1862) aux pages 110, 113 et 114, pour avoir la certitude absolue de la similitude complète des formations géologiques de cette montagne avec celles des djebels Dyr et Tasbent, dans les environs de Tébessa. Coquand lui-même avait reconnu cette similitude en écrivant ces lignes (page 113) : « Calaà en Tunisie, Djebel-Dir et Kodiac-Tasbent, sont trois jalons nummulitiques placés sur une même ligne « droite et obéissant à la même orientation », etc.

« J'ajoute que sur plusieurs des coupes de Coquand, notamment celles de la région sud-est de l'Aurès, telles que celles de Zouï, de Taberdga, j'aurais pu à distance désigner l'emplacement des couches phosphatées existant là sans aucun doute.

« Bref, il me fallut renoncer à faire moi-même cette constatation et rentrer au plus vite en France. Mais cette idée m'obsédant, dès que je fus complètement fixé sur la valeur réelle de ma découverte, à la suite des analyses que voulut bien faire M. Adolphe Carnot, directeur du laboratoire d'essais de l'Ecole des mines, j'écrivis au très intelligent et très obligeant commandant supérieur de Tébessa, M. le lieutenant-colonel Fontebrière, depuis devenu général et en ce moment dans le cadre de réserve, pour le prier de vouloir bien faire exécuter dans les environs de Tébessa, notamment au djebel Dyr et au Tasbent, des recherches pour découvrir les couches phosphatées qui (j'en avais la certitude), existaient là.

« Comme je m'y attendais, ma demande fut bien accueillie par le lieutenant-colonel, ami de tous les chercheurs et qui m'avait aidé de tout son pouvoir au début de ma seconde mission. Il me répondit qu'il avait confié cette recherche à l'un de ses officiers, M. le capitaine V..., grand amateur de géologie.

« Je restai sans nouvelles pendant près d'un an, jusqu'au mois de septembre 1887, époque à laquelle je reçus un mot de M. le lieutenant-colonel Fontebrière, m'annonçant, à ma grande surprise, que les recherches de M. le capitaine V... étaient demeurées infructueuses. A ce mot était joint un rendu-compte de ce dernier, que j'ai conservé et qui porte la date du 12 juillet 1887, dans lequel sont sommairement exposées les observations faites par lui au djebel Dyr et au Tasbent, et concluant « à la non existence », sur ces deux points, des couches phosphatées que je croyais devoir y exister !

« Comme Coquand, comme Tissot, le capitaine avait passé sur les phosphates sans les voir, sans les reconnaître !

« Mais, comme bien vous pensez, on n'ignora pas dans son entourage ses recherches, lesquelles avaient duré près d'une année. On dut même en causer quelque peu dans Tébessa, avant l'époque où, d'après la légende rapportée au Sénat par l'honorable M. Pauliat (séance du 9 juillet 1895), un ingénieur des Ponts et Chaussées de Guelma conseilla à son subordonné, le conducteur et agent-voyer de Tébessa, de rechercher sur la commune de Morsott les phosphates qui la rendaient si fertile en belles céréales.

« Il faut dire que ceci se passait, je crois, vers 1890, et que depuis trois ans déjà, un intelligent et entreprenant voisin ⁽¹⁾ de M. l'ingénieur des Ponts et Chaussées de Guelma avait découvert tout près de là, dans l'étage suessonien des environs de Souk-Ahras, des gisements de phosphate de chaux. Et comme cet ingénieur n'ignorait certainement pas, à ce moment, l'existence des couches (si voisines de Tébessa) du Guelaa-es-Snam, que j'avais annoncée depuis quatre ans, il en résulte que sa prophétie, en ce qui concerne le djebel Dyr, n'avait rien de bien risqué. » ⁽²⁾

Rappelons que dès 1888, M. Thomas avait signalé des phosphates suessonniens dans le département d'Alger, au sud de Boghar.

Il a également montré l'existence en Tunisie, dans l'étage du gault, d'un niveau phosphaté analogue à celui qui, dans les Ardennes, occupe le même niveau géologique.

Il a, le premier, étudié la région complexe du Cherichira, près de Kairouan, et montré que là existe toute la série sédimentaire, de l'étage suessonien à l'étage pliocène inclusivement.

Le premier, il a signalé l'existence, dans l'étage pliocène inférieur et peut-être aussi dans l'étage miocène du sud de la Tunisie et de l'Algérie, de bois silicifiés représentant exactement dans ces régions les célèbres forêts pétrifiées des environs du Caire.

Enfin, le premier encore, il a reconnu en Tunisie l'existence de roches éruptives et métamorphiques ayant tous les caractères des classiques ophites des Pyrénées françaises et espagnoles.

Nous ne citerons que pour mémoire les quelques autres indications qu'a données le géologue sur le plomb argentifère du Kef-Zebbès, du Chambi, du Semama et du Khanguet-Slougui, ainsi que sur les anciennes mines de fer oxydulé, avec cuivre carbonaté, du djebel Zerissa.

Au point de vue spécial de la paléontologie, M. Thomas a recueilli les faunes caractéristiques de tous les principaux étages qui allent

(1) M. Wetterlé.

(2) PHIL. THOMAS, *in epist.*

rent dans les régions explorées ; il a fait connaître *plus de deux cents espèces nouvelles*, tant de vertébrés que d'invertébrés.

Aussi, ne pouvons-nous souscrire qu'au dernier membre de phrase quand le naturaliste vient nous dire : « Mon lot était, je le reconnais, trop lourd pour mes épaules, car il eût fallu encore dix autres mois pour explorer convenablement ce vaste territoire : mais j'ai fait tout ce qu'il m'a été humainement possible de faire pour tirer le meilleur parti de mon temps. »⁽¹⁾

On vient de voir les résultats scientifiques. De la valeur économique des trouvailles de M. Thomas, nous ne dirons qu'un mot : c'est par centaines de millions, peut-être par milliards qu'elle se chiffre. Et certes, il n'a pas tenu au chercheur que la Tunisie ne fût la première à profiter du trésor.

« Ma qualité d'officier, dit-il, m'interdisait d'écrire dans les journaux de large publicité ; mais, en me maintenant dans les limites imposées par la discipline, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour que les richesses que j'avais découvertes fussent le plus tôt possible exploitées, pour le plus grand bien de l'agriculture française et algérienne.

« Dès 1887, je crois, d'importants phosphatiers de la Meuse, MM. Rouff et Pattin, de Révigny-sur-Meuse, vinrent me trouver dans ma garnison de Commercy pour avoir de ma bouche des renseignements sur les gisements tunisiens. Je me mis complètement à leur disposition et je réussis à les convaincre et à décider l'un d'eux, M. Charles Pattin, à aller étudier sur place les gisements de Gafsa. Il faillit y laisser sa peau, mais il revint convaincu et il entama avec le Gouvernement tunisien des pourparlers pour obtenir cette concession. Il m'écrivait à la date du 5 août 1890 : « Le résultat de mon exploration « est à peu près atteint. Il ne reste plus qu'à se mettre d'accord avec « le gouvernement de la Régence sur les conditions de la concession ; « après quoi nous commencerons la construction du chemin de fer, « puis l'exploitation du gisement ». Et le 8 août : « Les négociations « continuent et, ce soir même, je dois en conférer avec M. le directeur « des Travaux publics de Tunisie, qui se trouve en congé à Paris. » Il était sur le point d'aboutir quand, un jour, il revint tristement me dire que les difficultés qu'il rencontrait à Tunis l'obligeaient à y renoncer. Quelles difficultés ? Il ne voulut pas me le dire et je n'osai insister.

« Quelque temps après, j'eus la visite de M. le député Nivert, qui lui non plus, n'aboutit pas, bien qu'il eût fait directement des démarches à Tunis. Puis j'eus, de 1887 à 1892, de longs échanges de correspondances avec d'autres postulants, parmi lesquels je citerai MM. Fer-

(1) PH. THOMAS, *in epist.*

rouillat, Edel et Dupont, J. Hours et Charmetant, de Lyon; Brousset, Weipert, Poncin, Etienne Mallet, de Paris; C. Irrisson, Dupoux et Louis Vieuwignon, de Sousse; H. Joulie et A. Lagache, de Bordeaux; Delpey, de l'office Ckiandi de Marseille, à qui je donnai sur la valeur des gisements tous les renseignements qu'ils voulurent bien me demander. Et vous pouvez croire, mon cher monsieur, que je fis cela de la façon la plus désintéressée et dans le seul but de faire mettre en valeur le plus tôt possible les richesses que la Tunisie semblait repousser.

« J'ai toujours regretté qu'un de mes bons amis, M. l'ingénieur Faure, que vous connaissez sans doute, puisque j'ai vu qu'il fait partie de l'Institut de Carthage, n'ait pas cédé aux instances que je fis, dès 1887, je crois, auprès de lui, pour qu'il prit en mains l'étude technique et l'exploitation des gisements de Gafsa. Ils n'auraient pu tomber en des mains plus habiles ni plus honnêtes. »⁽¹⁾

Tout est bien qui finit bien : l'industrie des phosphates paraît aujourd'hui en bonne voie dans la Régence comme en Algérie, et sous peu (s'il plaît à Dieu et à l'administration), l'Afrique du Nord sera pour l'Amérique une sérieuse concurrente.

Quant à M. Philippe Thomas, il a, sans doute, de son côté, tiré bon profit de sa découverte ?

Hélas ! candide lecteur, que vous connaissez peu la vie !

En concluant avec la puissante société financière de Gafsa un contrat qui assure des millions au deux parties, le Gouvernement tunisien (bien qu'il reconnaisse, dans un récent décret, les droits de l'*inventeur*) a tout à fait oublié l'homme à qui il devait cette aubaine, à qui l'Afrique mineure devra des richesses incalculables, mais qui ne fait pas de bruit, ne songe guère à la politique et n'a point quelques députés dans sa manche ; aujourd'hui comme en 1885, le plus clair de l'avoir de M. Thomas est sa solde d'officier.

Ce travailleur infatigable et habile n'a obtenu la croix « qu'à son tour de bête », selon l'expression militaire de notre excellent ami le docteur Bertholon ;⁽²⁾ il n'est pas encore officier de la Légion d'honneur malgré ses douze ans de grade dans l'ordre, ses vingt-huit années de service, ses douze campagnes. Ce paléontologiste qui a enrichi la science de tant d'espèces nouvelles n'est pas officier de l'Instruction publique ; ce bienfaiteur de l'agriculture n'est même pas chevalier du Mérite agricole !

Qu'importe, après tout ? Le nom de celui qui a contribué dans une large mesure à réduire le prix de revient du pain, c'est-à-dire à épargner au front de ses semblables un peu de ces sueurs auxquelles on

(1) PHIL. THOMAS, *in epist.*

(2) *Revue Tunisienne*, octobre 1897, p. 477.

veut que l'humanité soit condamnée par la malédiction divine, ce nom, dis-je, a des chances pour survivre aux rubans de toutes couleurs, peut-être même à la forme de civilisation qui a inventé ces symboles.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement du Protectorat s'honorerait en montrant un peu de reconnaissance à l'auteur de la découverte des phosphates africains, en lui restituant quelques bribes des redevances que paye la Compagnie de Gafsa, en assurant surtout la publication de ses travaux scientifiques sur la Tunisie.

EUSÈBE VASSEL,

membre de la Société géologique de France.

Maxula-Radès, le 1^{er} mars 1899.



UNE LETTRE DE L'EXPLORATEUR DE BÉHAGLE

On n'a pas oublié l'intéressante conférence que notre collègue l'explorateur de Béhagle est venu faire à Tunis, bien peu de temps avant son départ vers les régions du Tchad ; on lira donc avec intérêt un extrait d'une lettre qu'il vient d'adresser à un autre membre de notre association. Elle offre, au point de vue géographique, un intérêt tout spécial, et nous sommes d'autant plus heureux de la publier, qu'en même temps, elle montre combien fut fructueuse l'exploration accomplie par l'ancien directeur de l'Agriculture et du Commerce de la Régence.

LE COMITÉ DE LECTURE

Je viens de relier l'itinéraire de M. Dybowski au poste du Gribingui ; c'est des Marbas, à 25 kilomètres de Yabanda, que je vous écris. Ce voyage, que j'ai tenu à faire par reconnaissance pour tous ses bons offices, sera complété par M. Mercuri, qui va partir pour chez Snoussi et ira au Kaga-Kourou. Je puis d'ores et déjà affirmer que l'itinéraire de M. Dybowski est fort exact. Le Kaga-M'Béré, où j'ai fait des observations, est par $6^{\circ} 32'$; Yabanda est très bien placé en latitude. Ma longitude n'est pas encore calculée, mais l'estime me place par $17^{\circ} 50' E.$, à 90 kilomètres à vol d'oiseau du poste du Gribingui et dans le S. $58^{\circ} E.$ Enfin, au dire des indigènes, il y aurait aussi loin d'ici au Koukourou que du poste ici, c'est-à-dire quatre jours de marche : ce qui mettrait cette rivière par $7^{\circ} 20' N.$ environ, et le Kaga-Kourou, dont elle sort, en très bonne position sur sa carte.

Si j'ajoute que le Koukourou, au dire des indigènes, n'est pas un affluent de l'Oubangui, qu'il va dans le Gribingui, il sera bien établi qu'après Crampel, M. Dybowski est le premier qui ait atteint le bassin du Tchad par le Congo.

Du reste, ici, son nom seul est resté avec celui de Biscarrat. (1) Ganda-Youpè, le chef des Marbas, me parle souvent du *grand commandant* : c'est un bon moyen pour avoir des cadeaux, et il en profite.

Le Kaga-Marbas a 720 mètres d'altitude ; le col que M. Dybowski a traversé, 701 mètres, comme il l'a indiqué ; j'ai tenu à faire à cet endroit même une détermination hypsométrique, et c'est la moyenne de mes quatre tubes qui m'a fixé sur ce point.

Il est bien peu d'itinéraires qui supporteraient de semblables vérifications, car j'ai eu rarement le bonheur de retrouver la scrupuleuse exactitude déployée sur sa route et qui est le premier mérite d'une exploration.

DE BÉHAGLE.

Kaga-Marba, 7 décembre 1898.

(1) Un des compagnons de Crampel.

NOTE SUR LE MOT NEMSA

A propos du mot *Nemsa* نَمْسَا rapproché du nom que porte la tribu des Nemencha, M. le docteur Bertholon a bien voulu, à la page 131 de ce fascicule, citer notre témoignage.

D'après J.-J. Marcel (*Dictionnaire français-arabe des dialectes vulgaires d'Alger, d'Égypte, de Tunis et de Maroc*, 2^e édition 1869, p. 29), ce mot de *Nemsa* veut dire *Allemagne*. En Égypte, nous l'avons entendu employer plutôt dans le sens d'*Autriche*; en Tunisie, c'est également l'*Autriche* qu'il désigne, et M. Bossoutrot, arabisant distingué, nous a appris qu'il ne dérive d'aucune racine arabe.

La très savante étude de M. Bertholon était déjà tirée, quand il s'est fait un travail dans notre mémoire : nous nous sommes rappelé deux ou trois mots de langues dont nous ne nous étions point occupé depuis 1865.

En polonais, l'Allemagne s'appelle *Niemce* ou *Niemcy*; Allemand se dit *Niemiec*. En russe, *Niemets* veut aussi dire Allemand. Comme, d'une part, l'*e* russe est, dans la prononciation, précédé d'un léger son *i*, comme, de l'autre, le *c* polonais se prononce *ts*, les deux derniers mots sont, phonétiquement, à peu près identiques.

Tout cela présente trop de rapports avec l'arabe *Nemsa* pour qu'il soit facile de croire à une coïncidence fortuite, et il semble bien qu'on doive chercher l'étymologie de ce dernier mot dans les langues slaves.

Il serait fort intéressant de savoir :

1^o Par quel canal une désignation slave a pu acquérir droit de cité en Afrique;

2^o Si la tradition qui attribue aux Nemencha une descendance allemande a pour origine un rapprochement entre leur nom et le mot *Nemsa*, ou si, au contraire, le nom de Nemencha n'est qu'une corruption de ce mot.

Nous ne prétendons pas résoudre ces problèmes, et nous n'avons eu d'autre but, en écrivant la présente note, que de les signaler à l'attention de nos collègues de l'Institut de Carthage.

EUSÈNE VASSEL.

CATALOGUE
DES PLANTES VASCULAIRES
DE CARTHAGE & DE SES ENVIRONS

PAR
LE P. L. BARDIN

SUITE (1)

- 311 *Senecio crassifolius*. Willd. — (Février, mai.)
Hab.: sables, lieux humides. Carthage, Sidi-bou-Saïd, Tunis.
- 312 *S. delphinifolius*. Vahl.
Hab.: pâturages, pentes des collines. Environs de Tunis.
- 313 *S. Nebrodensis*. L. — (Avril, juin.)
Hab.: vieux murs, rochers. Environs de Tunis.
- Othonnopsis**. Joubert. Spach.
(*Hertia*. Neck.)
- 314 *O. cheirifolia*. Kuz. — (Octobre, juin.)
Hab.: pâturages, lieux herbeux, pentes des collines. Très commun dans toute la Tunisie, surtout dans le nord.
- Tribu VI. — CALENDULACÉES. Rehb.
Calendula. L. (Vulg. souci.)
- 315 *C. Palestina*. Boiss. — (Février, juin.)
Hab.: champs, cultures, plantations d'oliviers. La Goulette, Tunis.
- 316 *C. arvensis*. L. — (Octobre, juin.)
Hab.: champs, cultures, plantations d'oliviers. Se trouve partout.
- 317 *C. bicolor*. Raffinesque. — (Octobre, juin.)
Hab.: champs, cultures, lieux frais. Sidi-bou-Saïd, La Soukra.
- 318 *C. parviflora*. Raffinesque. — (Octobre, juin.)
Hab.: mêmes stations, La Goulette, Tunis, Le Bardo.

(1) Ce qui restait à paraître de l'ouvrage du R. P. Bardin étant actuellement sous presse, il nous paraît inutile d'en continuer la publication; mais nous en extrayons la liste géographique des plantes récoltées par l'auteur, liste qui pourra rendre des services aux botanistes. (Note du Comité de lecture.)

Sous-famille II. — CARDUACÉES

(Ou CYNAROCEPHALES. Jussieu.)

Tribu I. — ECHINOPSIDÉES

Echinops. L.

319 *E. spinosus*. L. — (Avril, juin.)

Hab.: sables, lieux arides, collines. Carthage, colline de Junon, ruines de Carthage, La Malga, La Marsa.

320 *E. strigosus*. L. — (Avril, juin.)

Hab.: lieux incultes, bords des chemins. La Marsa, porte de Carthage, à Tunis.

Tribu II. — CARLINÉES.

Cardopatum. Juss.

321 *C. amethystinum*. Spach. — (Mai, juin.)

Hab.: lieux incultes et arides, bords des chemins.

Carlina. L.

322 *C. corymbosa*. L.

Hab.: broussailles, lieux incultes. Environs de Tunis.

323 *C. lanata*. L. — (Juin, août.)

Hab.: terrains incultes, pentes des collines. Carthage, environs de Tunis.

Atractylis. L.

324 *A. gummifera*. L. — (Juillet, septembre.)

Hab.: champs, bords des chemins, broussailles.

325 *A. cancellata*. L. — (Avril, juin.)

Hab.: terrains secs et arides, pentes des montagnes. Carthage, au bord de la mer, Sainte-Monique, Sidi-bou-Said.

Tribu III. — CENTAURINÉES.

Centaurea. D. C.

326 *C. incana*. Desf. — (Mai, juillet.)

Hab.: fentes des rochers, bois de pins. Tunis.

327 *C. acaulis*. L. — (Avril, juillet.)

Hab.: champs, lieux herbeux, commun dans toute la Tunisie.

328 *C. Melitensis*. L. — (Mai, juillet.)

Hab.: champs, lieux incultes, bords des haies, pentes des collines. Carthage, La Malga.

329 *C. Nicaeensis*. All. — (Avril, juillet.)

Hab.: champs, lieux incultes, bords des haies. La Marsa, Carthage, Gamart.

330 *C. calcitrapa*. L. — (Mai, juillet.)
Hab.: champs en friche, lieux incultes. Carthage.

331 *C. sphærocephala*. L. — (Mai, juillet.)
Hab.: sables du littoral. Carthage.

Microlonchus. D. C.

332 *M. Duriei*. Spach. — (Mai, juillet.)
Hab.: pelouses, pâturages, lieux herbeux. La Manouba.

Carthamus. Tourn.

333 *C. lanatus*. L. — (Mai, juin.)
Hab.: décombres, bords des chemins, lieux incultes. Carthage,
La Marsa, La Malga.

Rhaponticum. Lamk.

334 *R. acaule*. D. C. — (Février, mai.)
Hab.: lieux incultes, pâturages et pentes des collines. Envi-
rons de Tunis.

Tribu V. — CARDUINÉES.

Carduncellus. Adans.

335 *C. pinnatus*. D. C. — (Avril, juillet.)
Hab.: champs, lieux stériles, pentes des collines. Tunis, Car-
thage.

Cynara. Tourn.

336 *C. cardunculus*. L. — (Juin, juillet.)
Hab.: champs incultes, lieux herbeux, pentes des collines.

337 *C. scolymus*. L.
Hab.: cultivé. Carthage.

Galactites. Mœnch.

338 *G. tomentosa*. Mœnch. — (Avril, juin.)
Hab.: lieux stériles, bords des chemins et des champs. Car-
thage.

Silybum. Vaill.

339 *S. Marianum*. Gœrtz. — (Avril, juin.)
Hab.: cultures, haies. Carthage, La Goulette, La Manouba.

Onopordon. Vaill.

340 *O. Arabicum*. L. — (Mai, juin.)
Hab.: lieux incultes, bords des chemins, décombres. Carthage,
colline de Junon, bord de la mer.

Cirsium. Tourn.

341 *C. Syriacum*. Gœrtz. — (Mai, juillet.)
Hab.: champs, bords des chemins, lieux stériles. Carthage.

Carduus. L.

- 342 *C. pycnocephalus*. L. — (Avril, juin.)
Hab.: lieux incultes, bords des chemins, plantations d'oliviers.
Carthage, La Goulette, Tunis.
- 343 *C. Balansæ*. Boiss. et Reut. — (Avril, mai.)
Hab.: sables, lieux arides, pentes arides des collines. Sidi-bou-
Saïd, Carthage.

Sous-famille III. — **CHICORACÉES**. Juss.

Tribu I. — **SCOLYMÉES**. Less.

Scolymus. L.

- 344 *S. Maculatus*. L. — (Mai, juillet.)
Hab.: champs cultivés, pâturages et coteaux arides. Carthage.
- 345 *S. grandiflorus*. Desf. — (Mai, juillet.)
Hab.: champs cultivés, coteaux argileux incultes. Carthage.
- 346 *S. Hispanicus*. L. — (Février, octobre.)
Hab.: décombres, bords des chemins, pâturages et coteaux
arides. Environs de Tunis.

Tribu II. — **HYOSÉRIDÉES**. Less.

Cichorium. Tourn.

- 347 *C. pumilum*. Jacq. — (Mai, juillet.)
Hab.: champs, bords des chemins, pâturages montueux. Car-
thage, La Goulette, La Marsa, La Malga, Tunis.
- 348 *C. endivia*. L.
Hab.: cultivée dans les jardins.

Hyoseris. L.

- 349 *H. scabra*. L. — (Décembre, mai.)
Hab.: pâturages et coteaux incultes, endroits pierreux, arides.
Environs de Tunis.
- 350 *H. radiata*. L. — (Février, août.)
Hab.: bords des chemins, pâturages montueux. Carthage, Tu-
nis.

Tolpis. Bivone.

- 351 *T. virgata*. Bert. — (Mai, juillet.)
Hab.: champs cultivés et incultes, sables maritimes, pâturages.
Carthage et environs de Tunis.

Hedypnois. Tourn.

- 352 *H. cretica*. Willd. — (Décembre, mai.)
Hab.: champs cultivés et incultes, coteaux, sables maritimes.
Tunis.

Rhagadiolus. Tourm.

353 *R. stellatus.* Gærtm.

Hab.: bords des chemins, lieux cultivés, moissons. Carthage, Le Bardo.

Tribu III. — HYPOCHERIDÉES.

Seriola. L.

354 *S. Ætensis.* L. — (Avril, juin.)

Hab.: lieux cultivés, bords des chemins, pâturages montueux. Tunis.

Tribu IV. — SCORZONÉRÉES. Less.

Sous-tribu 1. — *Léontodonées.* Schultz.

Thrinchia. Roth.

355 *T. tuberosa.* DC. — (Octobre, mai.)

Hab.: lieux herbeux, pâturages et coteaux incultes. Carthage, La Marsa, Sidi-bon-Saïd, Tunis.

Kalbfussia. Schultz.

356 *K. Mulleri.* Schultz. — (Mars, juin.)

Hab.: bords des chemins, vergers d'oliviers, pâturages. Dar-el-Aouina, La Goulette.

Spitzelia. Schultz-bip.

357 *S. cupuligera.* DR. — (Mars, juin.)

Hab.: bords des chemins, champs cultivés, coteaux arides. Carthage, Dar-el-Aouina, La Manouba, Tunis, Sidi-Hassen.

Helminthia. Juss.

358 *H. echioides.* Gærtm. — (Mai, juillet.)

Hab.: haies, bords des chemins, coteaux broussailleux. Tunis.

Viræa. Vahl.

359 *V. asplenioides.* DC. — (Mai, juillet.)

Hab.: pâturages et coteaux argilo-sableux, sables maritimes. La Marsa.

Urospermum. Juss.

360 *U. Calechaupi.* Desf. — (Avril, juin.)

Hab.: bords des chemins, coteaux et pâturages montueux, lieux incultes. Carthage, Dar-el-Aouina, Le Bardo, La Manouba.

Sous-tribu II. — *Tragopogonées*

Scorzonera. L.

361 *S. undulata.* Vahl.

Hab.: pâturages et coteaux argilo-sablonneux. Kamart, Carthage, Dar-el-Aouina.

Podospermum. DC.

- 362 *P. laciniatum*. DC. — (Avril, juin.)
Hab.: bords des chemins, pâturages, lieux herbeux. Carthage.
Sidi-bou-Saïd, Dar-el-Aouina.

Chondrilla. L.

- 362^{bis} *C. juncea*. L. — (Juin, octobre.)
Hab.: pâturages et coteaux incultes. Sidi-bou-Saïd.

Tribu V. — CRÉPOÏDÉES.

Taraxacum. Juss.

- 363 *T. officinale*. Wigg. — (Septembre, mars.)
Hab.: collines, coteaux montueux, bords des champs. Carthage,
colline de Byrsa.

Sonchus. Tourn.

- 364 *S. oleraceus*. L. — (Avril, octobre.)
Hab.: lieux humides cultivés, haies, vergers d'oliviers. Carthage,
Dar-el-Aouina.
- 365 *S. asper*. Vill. — (Avril, juillet.)
Hab.: haies, bords des chemins, lieux irrigués et jardins.
- 366 *S. glaucescens*. Jord. — (Mai, juin.)
Hab.: lieux cultivés et frais. Dar-el-Aouina.
- 367 *S. mauritanicus*. Boiss. et Reuter. — (Mai, juin.)
Hab.: champs argileux, cultivés et incultes. Dar-el-Aouina.
- 368 *S. tenerrimus*. L. — (Toute l'année.)
Hab.: haies, décombres, pâturages. Carthage.

Zollikoferia. DC.

- 369 *Z. resedifolia*. Cosson. — (Décembre, juin.)
Hab.: pâturages et coteaux argilo-sableux. Carthage.
- 370 *Z. longiloba*. Boiss. et Reuter. — (Décembre, juin.)
Hab.: sables maritimes. La Marsa.

Picridium. Desf.

- 370^{bis} *P. vulgare*. Desf. — (Novembre, mars.)
Hab.: pâturages, haies et coteaux incultes. La Malga.

Crepis. L.

- 371 *C. amplexifolia*. Godron. — (Mars, juin.)
Hab.: coteaux et pâturages montueux, champs cultivés. Tunis,
La Manouba.
- 372 *C. taraxifolia*. Thuill. — (Mars, juin.)
Hab.: bords des chemins, coteaux et pâturages montueux.
Carthage.

373 *C. bulbosa*. Frœl. — (Février, mai.)

Hab.: sables maritimes, pâturages et champs un peu humides.
La Marsa, La Soukra.

Andryala. L.

374 *A. integrifolia*. L. — (Mai, septembre.)

Hab.: pâturages sablonneux, coteaux arides, bords des chemins. Carthage, Dar-el-Aouina, La Goulette, Tunis, La Manouba.

375 *A. nigricans*. Poirét. — (Mai, septembre.)

Hab.: mêmes stations que le précédent. Kamarl, La Marsa, Tunis.

376 *A. dentata*. Sibth. — (Mai, juillet.)

Hab.: mêmes stations. Tunis.

AMBROSIACÉES. Link.

Ambrosia. L.

377 *A. maritima*. L. — (Juillet, octobre.)

Hab.: sables maritimes, lieux humides, sables cultivés. Carthage, La Goulette.

ERICACÉES. Lindl.

Arbutus. L. (Vulg. arbousier.)

378 *A. unedo*. L. — (Fl. octobre-février, fr. avril-juillet.)

Hab.: bois et broussailles du nord. Planté dans les bosquets.

JASMINÉES. Juss.

Sous-famille II. — **EUJASMINÉES.**

Jasminum. L. (Jasmin)

379 *J. officinale*. L.

Hab.: cultivé dans les jardins.

Sous-famille II. — **OLÉINÉES.**

Olea. L. (Olivier)

380 *O. europæa*. L. — (Fl. mai; fr. août, septembre.)

Hab.: spontané dans les broussailles des plaines et des montagnes, cultivé en grand pour la production de l'huile.

APOCYNÉES

Nerium. L. (Laurier-rose)

381 *N. oleander*. L. — (Avril, juillet.)

Hab.: lieux humides. Cultivé pour ses fleurs.

GENTIANÉES. Juss.

Erythraea. Rich.

382 *E. ramosissima*. Pers. — (Avril, juillet.)

Hab. : dépressions inondées l'hiver, terrains humides. Bourgel, Tunis, Radès.

383 *E. spicata*. Pers. — (Avril, mai, août.)

Hab. : dépressions humides desséchées en été. Bourgel, près de Tunis.

CONVOLVULACÉES. Vent. (Juss.)

Tribu I. — CONVULVULÉES.

Calystegia. Rob. Br.

384 *C. soldanella*. Rob. Br. — (Avril, juin.)

Hab. : sables maritimes cultivés. Carthage.

Convolvulus. L.

385 *C. althæoïdes*. L. — (Mars, octobre.)

Hab. : lieux cultivés, lieux incultes, coteaux. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd.

386 *C. arvensis*. L. — (Avril, juillet.)

Hab. : décombres, lieux incultes, bords des chemins et des champs. Carthage.

387 *C. lineatus*. L. — (Avril, juin.)

Hab. : pâturages, coteaux argilo-sablonneux, champs cultivés. Carthage, environs de Tunis.

388 *C. tricolor*. L. — (Mars, juin.)

Hab. : lieux incultes, bords des chemins, pâturages herbeux. Carthage, Dar-el-Aouina, La Goulette, Le Bardo.

Cressa. L.

389 *C. cretica*. L. — (Juin, novembre.)

Hab. : dépressions argilo-sableuses salées, humides en hiver; bords du lac. Lac de La Goulette, vers la porte de Carthage, Tunis.

Tribu II. — CUSCUTÉES.

Cuscuta. L.

390 *C. planiflora*. Ten. — (Mai, septembre.)

Hab. : parasite sur les plantes herbacées et les arbrisseaux les plus bas. Carthage, Sidi-bou-Saïd, La Marsa, Gamart.

BORRAGINÉES. Juss.

Tribu I. — BORAGÉES.

Sous-tribu I. — *Anchusées.* D. C.

Borago. Tournef. (Bourrache)

391 *B. officinalis*. L. — (Février, juillet.)

Hab. : lieux cultivés, voisinage des haies, broussailles incultes. Ruines de Carthage.

Anchusa. L. (Buglose)

392 *A. undulata*. L. — (Avril, juin.)

Hab.: décombres, champs cultivés, coteaux et pâturages. Carthage, Dar-el-Aouïna, Belvédère, Le Bardo, Tunis.

393 *A. Italica*. Retz. — (Avril, juillet.)

Hab.: décombres, lieux incultes, champs cultivés, moissons. Belvédère, Le Bardo, La Manouba, Tunis.

Nonnæa. Médiçk.

394 *N. nigricans*. D.C. — (Février, avril.)

Hab.: bords des chemins, champs cultivés, décombres. Carthage, colline de Junon, ruines de Carthage, au bord de la mer, Belvédère, Le Bardo, Tunis.

Sous-tribu II. — *Lithospermées.*

Lithospermum. L. (Grémil)

395 *L. arvense*. L. — (Février, juin.)

Hab.: bords des chemins, lieux cultivés et incultes. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, La Goulette, Dar-el-Aouïna, Le Bardo, Tunis.

Echium. Tournef.

396 *E. calycinum*. Vis. — (Avril, juin.)

Hab.: lieux incultes, bords des chemins et des haies, champs sablonneux. Carthage, Dar-el-Aouïna, Sidi-bou-Saïd, La Goulette, Belvédère, Le Bardo, La Manouba, Tunis.

397 *E. Italicum*. L. — (Mai, juillet.)

Hab.: lieux incultes, bords des chemins, pâturages et coteaux arides. Carthage, Dar-el-Aouïna, La Manouba, Tunis.

398 *E. sericeum*. Vahl. — (Avril, juin.)

Hab.: lieux sablonneux maritimes. Carthage, Tunis.

399 *E. plantagineum*. L. — (Mars, juin.)

Hab.: bords des chemins et des champs, pâturages et coteaux. Carthage, La Goulette.

400 *E. maritimum*. Villd. — (Mars, juillet.)

Hab.: lieux incultes, bords des chemins, coteaux et sables maritimes. Carthage, Sidi-bou-Saïd.

Sous-tribu III. — *Cynoglossées.* DC.

Cynoglossum. Tournef.

401 *C. pictum*. Ait. — (Février, juin.)

Hab.: décombres, bords des chemins, haies et pâturages. Carthage, La Goulette, La Manouba.

- 402 *C. cherifolium*. L. — (Février, juin.)

Hab.: pâturages montueux, coteaux arides et incultes. Carthage, Gamart, Dar-el-Aouïna, La Manouba, Tunis.

Solenanthus. Ledeb.

- 403 *S. lanatus*. D.C. — (Janvier, juin.)

Hab.: bords des chemins, pâturages et coteaux arides. Carthage, Dar-el-Aouïna, Le Bardo, Tunis.

Tribu II. — CERINTHÉES. D.C.

Cerithe. Tournef.

- 404 *C. major*. L. — (Avril, juin.)

Hab.: bords des chemins, des haies et des champs, pâturages et coteaux. Le Bardo.

Tribu III. — HÉLIOTROPÉES. Boiss.

Heliotropium. L.

- 405 *H. Europæum*. L. — (Avril, octobre.)

Hab.: champs sablonneux cultivés et incultes, coteaux sablonneux. Carthage, collines de Junou, au pied du fort de Carthage et près des citernes et de la mer.

- 406 *H. supinum*. L. — (Juillet, octobre.)

Hab.: champs sablonneux, dépressions desséchées en été. Tunis.

SOLANÉES. Juss.

Solanum. L.

- 407 *S. nigrum*. L. — (Presque toute l'année.)

Hab.: jardins et cultures, ruines et décombres. Grandes citernes de Carthage, fossés humides à Carthage.

- 408 *S. miniatum*. Mertens et Koch.

Hab.: lieux incultes. Carthage, environs de Tunis.

- 409 *S. villosum*. Lamk.

Hab.: sables, cultures, lieux incultes et ruines, souvent mélangé au *S. nigrum*, mais moins abondant.

- 410 *S. Sodomæum*. L.

Hab.: sables du littoral et de l'intérieur. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, La Goulette, Gamart, La Soukra, l'Ariana.

- 411 *S. melongena*. L.

Hab.: cultivé. Carthage.

Vulg.: l'aubergine.

412 *S. tuberosum*. L.

Hab.: cultivée.

Vulg.: pomme de terre.

Lycopersicum. Tournef.

413 *L. esculentum*. L.

Hab.: cultivé. Carthage.

Vulg.: la tomate.

Capsicum. Tournef. L.

414 *C. annum*. L.

Hab.: abondamment cultivé avec ses diverses variétés.

Mandragora. Tournef.

415 *M. autumnalis*. Spr. — (Octobre, décembre.)

Hab.: champs, bords des chemins, cultures et lieux incultes.

Carthage, Sainte-Monique, Douar-ech-Chott, Dar-el-Aouïna, Bourgel, Tunis, Ariana, Soukra.

Lycium. L.

416 *L. Europæum*. L. — (Février, juin.)

Hab.: broussailles, lieux incultes. Carthage, Sidi-bou-Saïd, La Marsa.

417 *L. Barbarum*. — (Avril, juin.)

Hab.: haies au voisinage des jardins. La Marsa.

418 *L. Afrum*. L. — (Avril, juin.)

Je maintiens cette espèce, mais avec doute, à cause de la remarque de MM. Bonnet et Barratte, dans le catalogue des plantes tunisiennes. Deux échantillons recueillis à Sidi-bou-Saïd, dans une haie, m'ont été déterminés sous ce nom par M. Hy, le savant professeur de Botanique à la Faculté des sciences d'Angers.

Datura. L.

419 *D. stramonium*. L. — (Octobre, juin.)

Hab.: cultures, vergers d'oliviers. La Malga, environs de Tunis.

Hyosciamus. Tournef.

420 *H. albus*. L. — (Mars, juin.)

Hab.: lieux incultes, bords des chemins, vieux murs, ruines. Carthage, près du cimetière arabe, colline de Byrsa, ruines au bord de la mer.

Nicotiana. Tournef.

421 *N. glauca*. Graham.

Hab.: Carthage, colline de Junon; haie de figuiers de Barbarie, près de la mer.

422 *N. tabacum*. L.

Hab.: cultivé par les Arabes.

423 *N. rustica*. L.

Hab.: cultivé dans les jardins, et la région montagneuse du pays des Kroumirs.

VERBASCÉES. Bartling.

Verbascum. Tournef.

424 *V. sinuatum*. L. — (Mai, septembre.)

Hab.: décombres, lieux incultes, bords des chemins, pâturages et coteaux. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Said, La Goulette.

Celsia. L.

425 *C. Cretica*. L. — (Mars, juillet.)

Hab.: pâturages, bords des chemins, coteaux incultes. Carthage, La Soukra, Gamart, Tunis.

SCROPHULARIACÉES

Tribu I. — **PERSONNÉES.** Battand.

Scrophularia. Tournef.

426 *S. canina*. L. — (Mars, juin.)

Hab.: sables, graviers, pâturages et coteaux calcaires. Carthage, La Marsa, Gamart, Tunis, La Manouba.

Antirrhinum. Tournef.

427 *A. orontium*. L. — (Avril, juin.)

Hab.: bords des champs, pâturages et coteaux. Carthage, Dar-el-Aouïna.

428 *A. calycinum*. Lamk. — (Avril, juillet.)

Hab.: bords des champs, pâturages et coteaux. Le Belvédère, Carthage, El-Aouïna.

Linaria.

429 *L. scariosa*. Desf. — (Avril, juin.)

Hab.: lieux cultivés et incultes, pâturages arides. Tunis.

430 *L. lanigera*. Desf. — (Avril, juin.)

Hab.: lieux cultivés et incultes, bords des champs. Carthage, Bourgel.

431 *L. Graeca*. Chav. — (Mai, juin.)

Hab.: bords des chemins, pâturages et coteaux arides. Tunis

432 *L. Cossoni*. Barr. — (Avril, juin.)

Hab.: sables incultes, pâturages et coteaux. Tunis.

433 *L. triphylla*. Desf. — (Mars, juin.)

Hab.: champs argilo-sablonneux cultivés et incultes. Carthage, Sidi-bou-Saïd, La Malga, La Marsa, La Goulette, Dar-el-Aouïna, Tunis, Le Bardo, La Manouba.

434 *L. reflexa*. Desf. — (Février, juillet.)

Hab.: bords des chemins, lieux cultivés et incultes. Carthage, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, Dar-el-Aouïna, La Manouba, Tunis, La Goulette.

Tribu II. — RHINANTHÉES. Benth.

Veronica. L.

435 *V. hederæfolia*. L. — (Mars, juin.)

Hab.: champs cultivés. Carthage, La Marsa.

436 *V. cymbalaria*. Bodard. — (Mai, juin.)

Hab.: bords des haies, lieux cultivés et incultes. Carthage.

437 *V. agrestis*. L. — (Février, juin.)

Hab.: lieux incultes, bords des champs, endroits rocheux. La Manouba.

Eupragia. Grisebach.

438 *E. viscosa*. Benth. — (Mai, juillet.)

Hab.: pâturages herbeux, broussailles montueuses. Carthage, Tunis, Radès.

Trixago. Stev.

439 *T. apula*. Stev. — (Mai, juillet.)

Hab.: pâturages, dépressions humides en hiver. Carthage, Dar-el-Aouïna, Belvédère, Tunis.

OROBANCHÉES. Juss.

Phelypœa. Tournef.

440 *P. lavandulacea*. Reul. — (Mars, juin.)

Hab.: sur plusieurs plantes légumineuses, ombellifères et composées. Plaine de la Soukra, La Marsa.

441 *P. Muteli*. — (Mars, juin.)

Hab.: sur plusieurs légumineuses et composées. Carthage, environs de Tunis.

Orobanche. Tournef.

442 *O. condensata*. Maris. — (Mars, mai.)

Hab.: Carthage, très abondant dans les champs de fèves; environs de Tunis.

443 *O. crenata*. Forsk. — (Avril, juin.)

Hab.: sur les *Vicia* et autres légumineuses. Le Bardo.

ACANTHACÉES. Rob. Brown.

Acanthus. Tournef.

444 *A. mollis*. L. — (Mai, juin.)

Hab.: champs broussailleux. Carthage; colline de Junon, dans une dépression humide; bord de la mer, dans les ruines de Carthage.

LABIÉES. Juss.

Tribu I. — **OCYMOÏDÉES.**

Lavandula. L.

445 *L. stœchas*. L. — (Février, juillet.)

Hab.: pâturages montueux, coteaux arides. Environs de Tunis.

446 *L. multifida*. L. — (Avril, juin.)

Hab.: pâturages, coteaux calcaires arides. Carthage, colline de Byrsa, colline de Junon, Tunis.

Tribu II. — **MENTHOÏDÉES.**

Mentha.

447 *M. pulegium*. L. (Pouliot.) — (Juin, août.)

Hab.: près et pâturages humides. Tunis.

Tribu III. — **THYMÉES.**

Thymus. L.

448 *T. capitatus*. Hoffm. — (Avril, juillet.)

Hab.: pâturages montueux arides, lieux rocheux. Carthage, Tunis.

449 *T. Algeriensis*. Boiss. et Reut. — (Mars, juin.)

Hab.: pâturages, coteaux broussailleux arides. Environs de Tunis.

Tribu IV. — **MÉLISSÉES.**

Micromeria. Benth.

450 *M. nervosa*. Benth. — (Avril, juillet.)

Hab.: pâturages montueux, coteaux arides, lieux rocheux. Carthage, Sidi-bou-Saïd, La Marsa, Tunis, Gamart.

Calamintha. Moench.

451 *C. nepeta*. Hoffm. — (Juin, juillet.)

Hab.: pâturages montueux, bords des chemins et des champs. Carthage, colline de Junon, colline de Byrsa.

452 *C. heterotricha*. Boiss. et Reut. — (Juin, novembre.)

Hab.: pâturages montueux, bords des chemins et des champs. Carthage, Dar-el-Aouïna, Tunis.

Tribu V. — MONARDÉES.

Salvia. L.

453 *S. viridis*. L. — (Mars, mai.)

Hab.: champs cultivés et incultes, coteaux calcaires arides.
Tunis.

454 *S. sclarea*. L. — (Mai, juin.)

Hab.: coteaux calcaires, pâturages arides. Tunis.

455 *S. clandestina*. L. — (Mars, juillet.)

Hab.: bords des chemins, champs cultivés et incultes, pâturages et coteaux. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, Sainte-Monique.

Rosmarinus. L.

456 *R. officinalis*. L. — (Mars, avril, août.)

Hab.: sables, pâturages montueux, coteaux calcaires arides.
Tunis, Gamart. (*A suivre*)

BIBLIOGRAPHIE

EUSÈBE VASSEL : **Le chemin de fer de Bizerte au Kef et à la vallée du Sarrath.** *Revue de géographie*, février 1899.

Ce travail, publié dans *la Revue de Géographie*, de Dapeyron, avait été lu au Congrès des Sociétés françaises de Géographie tenu à Marseille. M. Vassel y résume les principaux arguments en faveur du projet de chemin de fer dont il est l'auteur. Nous avons eu l'occasion d'analyser le livre qu'il a publié sur *les Phosphates tunisiens, leur port de sortie et la Défense nationale*.

L'importance des événements survenus depuis, à la suite de l'incident de Fashoda, donne un nouveau regain d'intérêt aux idées de M. Vassel. Comme il le dit, Bizerte doit être un camp retranché inexpugnable, c'est-à-dire ayant derrière lui toute notre Afrique du Nord pour le ravitailler et lui fournir des hommes au fur et à mesure des besoins. Pour cela, il faut une ligne abritée qui mette ce camp en communication facile avec l'Algérie. La ligne actuelle par Djedeïda ne répond pas à ce but. L'auteur décrit une ligne qui, partant de la baie de Sebra, passerait à 15 kilomètres de Tabarka, à 7 kilomètres d'Aïn-Draham et aboutirait à Souk-el-Arba. Son trafic serait suffisant pour que l'Etat n'ait rien à dépenser pour sa construction.

Bizerte place de guerre doit servir de port de ravitaillement en charbon. Or, si le charbon d'un dépôt n'est pas sans cesse renouvelé, il s'évente et perd ses qualités. Le prolongement de la ligne jusqu'à la région des phosphates trancherait la difficulté. Les bateaux charbonniers, au lieu de revenir sur lest, prendraient des phosphates, d'où possibilité d'avoir des charbons à meilleur marché, le prix du fret pouvant être abaissé grâce à la marchandise de retour.

M. Vassel discute les autres tracés et leur valeur à divers points de vue. Il conclut en faveur du tracé qu'il propose, au moyen de chiffres qui paraissent, en effet, très convaincants. Personnellement, nous ne voyons pas pourquoi l'Etat intervient dans les constructions de chemins de fer. C'est une importation de notre routine métropolitaine, vice dont nous devrions bien nous débarrasser. Du moment qu'une compagnie présentant de sérieuses garanties offre d'établir à ses frais une ligne, l'Etat n'a qu'un devoir : accepter ses offres, en se contentant d'imposer certaines conditions ayant trait à la sécurité des voyageurs ou à la facilité du transport des troupes, et de prévoir les conditions d'une liquidation soit à la fin de la concession, soit plus tôt, si la Compagnie ne réussit pas. Cette façon de faire permettrait à la Tunisie de se couvrir de chemins de fer là où ils peuvent

rendre des services; elle lui éviterait surtout d'en établir dans des endroits où on ne peut espérer aucune recette, en créant une charge au budget. En ce qui concerne la région des phosphates, cette politique du « laisser-faire » faciliterait la construction d'une ou plusieurs voies ferrées de la côte aux gisements, en se basant sur les conditions économiques du pays, sans se soucier des compétitions de clocher.

L. B.

AUG. WINKLER : *Étude sur le Rif (Maroc)*. Communication faite à la Biarritz-Association (1897).

Ce travail est fait par renseignements. Il contient de nombreux documents sur l'orographie, l'hydrographie de cette région jusqu'ici inconnue. La côte est décrite ensuite d'après les données de l'exploration hydrographique de MM. Vincendon-Demoulin et Pl. de Kerallet en 1855. L'intérieur du Rif est l'objet d'une étude d'après l'itinéraire du Français Roland Fréjus, qui l'a parcouru en 1667 par ordre de Louis XIV, et miss Keane, épouse du chérif d'Ouazzan.

La population du Rif est berbère avec de nombreux éléments blonds, d'après Tissot. Elle est peu religieuse. Sur notre frontière, quelques tribus, comme les Beni-Isnassen et les Angad, peuvent mettre chacune dix à quatorze mille combattants en ligne.

Après quelques notes sur la géographie comparée de la région, M. Winkler résume son histoire à la période romaine, puis à la période arabe. Dans quelques considérations militaires, il critique la façon dont notre frontière, qui aurait dû suivre le cours de la Malouïa, a été établie.

En résumé, cette notice est d'un grand intérêt, et il sera utile, le cas échéant, de la consulter.

L. B.

AUG. WINKLER : *L'Atlantide*. Communication faite à la Biarritz-Association (1897).

Après avoir résumé les récits de Théopompe, de Platon, de Timagène et les légendes arabes d'Édrisi, M. Winkler conclut à l'existence d'un continent situé à l'ouest du monde connu. La géologie de l'Espagne et du Maroc paraît confirmer cette hypothèse. Les explorations sous-marines du *Talisman* ont permis de retrouver dans l'Océan des hauts plateaux et une chaîne de volcans parallèle aux Andes.

L'unité ethnique des habitants de la presqu'île Ibérique, de ceux des îles de la Méditerranée et des pays barbaresques pourrait s'expliquer de même. Le détroit de Gibraltar, formé à cette époque, paraît s'être élargi depuis la période romaine.

Dans un appendice à son mémoire, M. Winkler se demande si les récentes découvertes archéologiques faites dans le Mashonaland,

dans l'Afrique australe, ne se rapportent pas aux populations de l'Atlantide. Il s'agit de ruines de forteresses et d'un temple. En terminant, l'auteur s'abstient sagement de conclure. L. B.

ARSÈNE DUMONT : Natalité et Démocratie. — Par un véritable tour de force, M. Dumont a réussi à concentrer en 230 pages, qui se lisent comme un roman, les résultats de ses études sur le sujet si inquiétant de la dépopulation de la France. Il ne donne que les chiffres qu'il ne peut pas supprimer. Les causes de cette dépopulation résident dans la mauvaise organisation de notre démocratie. La « capillarité sociale », mot heureux pour caractériser le désir que chacun, du haut au bas de l'échelle, nourrit de s'élever ou d'élever les siens à une position supérieure, est le grand agent de dépopulation. On n'a pas d'enfants pour ne pas être arrêté dans cette voie d'ascension. Si on a des descendants, on en limite le nombre pour pouvoir les lancer surtout dans les professions libérales et administratives. Ces professions sont précisément les moins fécondes de toutes.

Cette infécondité n'est pas sans nous intéresser, nous autres colons tunisiens. C'est grâce à elle que nos rangs grossissent si lentement, tandis que les populations étrangères et indigènes se multiplient autour de nous dans des proportions inquiétantes pour l'avenir de notre nationalité. M. Dumont peint d'ailleurs fort bien cette situation si préoccupante. Laissons-lui la parole : « Depuis cinquante ans, l'île mauritanienne à elle seule aurait pu fournir un champ d'expansion à 100.000 émigrants français par année. Il suffit d'une excursion de quelques mois, d'Oran à Alger, à Constantine, à Biskra et Tunis pour se rendre compte des immenses quantités de terre mal cultivées qui ne demandent qu'une culture passable pour doubler ou tripler de rendement. Des millions d'oliviers sauvages demandent à être greffés pour payer à cent pour cent l'intérêt des sommes déboursées. Des plaines immenses et incultes demandent la charrue, promettant de récompenser un labourage profond par d'abondantes récoltes. Le commerce et l'industrie demandent des hommes et des capitaux. »

« Mais ces appels si pressants et si pleins de promesses ne sont pas entendus et ne peuvent l'être, car la France ayant de quarante-cinq à soixante départements dans lesquels les décès dépassent les naissances, n'a pas d'hommes à exporter.

« L'immigration française en Tunisie est, année moyenne, d'un millier de personnes à peine, et quinze pour cent de ces émigrants sont venus, non de France, mais d'Algérie. D'après le nouveau recensement, il résiderait actuellement en Tunisie 16.500 Français, mais sur ce nombre il n'y a qu'une infime minorité de colons établis à demeure. Cette terre devenue possession française n'attire une immigration sérieuse que de la part des Italiens et des Maltais. Et cela, bien que

les Français soient le peuple dominant, qu'ils aient pour eux les fonctions publiques et qu'ils possèdent plus de 400.000 hectares de terre en Tunisie.

« Si la France était en mesure, comme le seraient l'Allemagne, l'Italie ou l'Angleterre, d'exporter 100.000 habitants chaque année dans l'Afrique du Nord, tous les problèmes aujourd'hui insolubles seraient résolus spontanément. Nos colons seraient assez nombreux pour tenir en respect les indigènes, et en temps de guerre nos possessions africaines, capables de se défendre elles-mêmes, seraient une force et non une faiblesse. Au contraire, à l'heure actuelle, grâce à notre triste état démographique, elles constituent uniquement des colonies de fonctionnaires occupés à s'administrer les uns les autres; elles diminuent notre force offensive et défensive, et sont pour la mère patrie, non une épée au côté, mais une plaie au flanc. » L. B.

Vie de Mahomet, d'après la tradition, par E. LAMAIRESSE, ancien ingénieur en chef des établissements français dans l'Inde, et GASTON DUJARRIC, directeur de la *Revue de l'Islam* et de la *Géographie*. Paris, J. Maisonneuve. Tome premier: Des origines de Mahomet jusqu'à la bataille d'Ohod. 1897. In-12 de 402 pages. Tome second: Depuis la bataille d'Ohod jusqu'à l'élection d'Abu Beckr. In-12 de 387 pages.

Dans l'avant-propos, les auteurs prennent soin de nous prévenir qu'il ne faut pas chercher dans leur livre un monument d'érudition comme les travaux de Caussin de Perceval, de Weil, de Sprenger, de George Sale, de William Muir; ce qu'ils ont entendu écrire, c'est un ouvrage de lecture courante où ils « produisent comme texte la légende populaire telle qu'elle s'est perpétuée chez les musulmans, et font ressortir par des notes ou des commentaires ce qui est réellement ou vraisemblablement acquis à l'histoire ».

Les éléments de cette biographie légendaire sont empruntés à la vaste compilation du savant persan Mohanmed Mirkhond (mort en 1498): *Rauzat-us-Safa* ou Jardin de pureté, dont M. E. Lemaître avait déjà traduit en français la première partie sous le titre de *Bible de l'Islam*.

Ainsi interprétée, la vie de Mahomet forme un roman curieux et attachant comme les *Mille et une Nuits*, tout pailleté de prodiges plus inouïs que ceux qu'on trouve relatés dans certaines de nos *Vies des Saints* et auxquels même le catholique le plus fervent a très canoniquement le droit de ne pas croire, mais que nombre de dévots et surtout de dévotes tiennent pour « parole d'Évangile » et qui sont, au point de vue philosophique, du plus haut intérêt.

Veut-on un spécimen?

« Mahomet fut sevré à l'âge de quatre ans. Aussitôt après, il de-

manda et obtint d'Halimah la permission d'accompagner ses deux frères de lait, qui faisaient paître les moutons.

« Un jour, vers midi, l'un d'eux, Zobéir, fils d'Halimah, vint, dans le plus grand émoi, lui annoncer que deux hommes avaient enlevé Mahomet au sommet du mont; elle y courut et y trouva l'enfant, qui lui dit: « Pendant que j'étais avec mes frères, apparurent soudain deux hommes vêtus de blanc. L'un tenait à la main un vase d'argent et l'autre un plateau d'émeraude verte. Ils me prirent et m'emportèrent au sommet du mont. L'un d'eux m'ouvrit la poitrine jusqu'à l'abdomen, sans douleur. Puis, il introduisit ses mains dans mon corps, en retira mes entrailles, les lava avec de l'eau de neige et ensuite les remit en place. Alors son compagnon se leva et lui dit: « Va-t-en, tu as achevé ta tâche. » Ensuite il sortit mon cœur, le fendit et en retira un point noir enveloppé de sang caillé, qu'il jeta de côté en disant: « C'est l'écrit de Satan ». Cela fait, il remplit mon cœur d'une substance qu'il avait apportée et à laquelle aucune autre matière ne saurait être comparée pour la douceur et le parfum.

« Ils me pesèrent ensuite, en mettant dans le plateau opposé de la balance: d'abord dix hommes, puis cinq cents, puis cinq mille. Mon poids l'emporta toujours. Alors, ils se dirent: « C'est assez; son poids l'emporterait sur celui de sa nation tout entière ». Et ils s'envolèrent au ciel. »

Quelle que paraisse être à ce sujet l'opinion de MM. Lamairesse et Dujarric, nous ne sommes pas bien convaincu qu'ils nous aient donné dans leur livre la synthèse de la légende de Mahomet *telle qu'elle a cours aujourd'hui chez l'universalité des Croyants*. Depuis le XV^e siècle, il a dû se produire des variations, outre qu'il existe nécessairement des divergences selon la contrée. Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que les Persans sont chiites, c'est-à-dire schismatiques et même hérétiques.

Toutefois, les auteurs n'en ont pas moins fait œuvre utile, très utile même, en divulguant en France, puissance musulmane, ces récits tout imprégnés du génie, de l'âme du Mahométisme.

EUSÈBE VASSEL.

1^o Lettre du R. P. DELATTE, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à Carthage, communiquée par M. HÉRON DE VILLEFOSSE, membre de l'Académie.

2^o même titre.

Brochures in-8^o de 7 pages avec 1 planche et 12 pages avec 3 planches, extraites des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1898, pages 552 et 619.

Grâce à une subvention de l'Académie qui ne pouvait être mieux placée, notre savant concitoyen a poursuivi avec autant de bonheur

que de persévérance et d'habileté ses fouilles dans la nécropole punique voisine de Bordj-Djedid.

Les tombes sont toujours des puits rectangulaires avec une ou plusieurs chambres; dans la plupart, on constate l'usage de l'inhumation et celui de la crémation. Les chambres funéraires ont d'abord reçu des cadavres; plus tard, on y a déposé des coffrets en pierre contenant chacun les restes calcinés d'un mort. Les puits, distants l'un de l'autre de moins de deux mètres et parallèles, sont ordinairement disposés en rangées régulières.

Le mobilier funéraire est varié et du plus haut intérêt. Les poteries en forment la base; mais on y voit aussi figurer des statuettes de terre cuite, des amulettes de forme égyptienne sans hiéroglyphes, des bijoux d'or, d'argent, de plomb doré, de fer; des armes en fer et en bronze; des miroirs, des ciseaux, etc.

L'épigraphie punique est rare.

Comme antiquités romaines, à citer surtout une belle tête de Cérès, des fragments de l'attelage de son char et la dédicace d'un monument érigé par les prêtres de cette déesse. Ce sont de nouveaux documents à l'appui de l'opinion qui place le temple de Cérès et de Proserpine dans le voisinage immédiat de la nécropole fouillée. E. V.

PAUL PALLARY: Mémoires divers relatifs à l'Algérie.

Dans notre Afrique du Nord, si vieille et si jeune, d'énergiques pionniers travaillent à l'envi et sans relâche au perfectionnement matériel; mais sans être pessimiste, on a le droit de regretter qu'il n'y ait pas été fait jusqu'ici une plus large place aux œuvres purement spéculatives. Quelque considérables qu'aient été les résultats des missions scientifiques, il reste ici beaucoup à recueillir, et sauf pour l'archéologie, les glaneurs sont rares.

La disette de documents y est sans doute pour beaucoup. Une ville comme Tunis, par exemple, où les touristes commencent à affluer et qui prétend les retenir, ne devrait-elle pas avoir dans sa bibliothèque des livres sur les rayons, et des rayons pour recevoir d'autres livres? Le naturaliste n'y devrait-il pas trouver un musée, ou, si le nom paraît trop ambitieux, tout au moins un cabinet?

Certes, on a fait ici énormément pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement secondaire. C'est fort bien; toutefois, cela ne suffit pas. La Direction de l'enseignement a aujourd'hui le devoir de songer aussi aux *piocheurs* qui ont franchi ces limites un peu étroites.

Mais moins on voit dans nos colonies barbaresques d'ouvriers de l'ordre intellectuel, plus il importe de les encourager en signalant leurs productions au public studieux, dont en outre on facilite ainsi les recherches.

M. Paul Pallary, d'Eckmühl-Oran, est un de ces travailleurs de la science ; nous avons vu de lui, depuis une dizaine d'années, nombre de mémoires élucidant chacun quelque point de la géologie, de la zoologie, de la préhistoire, de l'anthropologie, de l'ethnographie, de la démographie algériennes.

En attendant qu'il nous soit possible d'analyser ces travaux si intéressants, nous croyons bien faire de donner la nomenclature de ceux que nous avons à notre disposition :

Etude sur le quaternaire algérien. Extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1888, p. 39. Lyon, 1888. In-8° de 8 pages.

L'Anthropologie au Congrès de l'Association française. Extr. du *Bull. de la Soc. d'anthrop. de Lyon*, 1888, p. 164. Lyon, 1888. In-8° de 15 pages.

Etat du préhistorique dans le département d'Oran. Extr. de *Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de Marseille*, 1891. Paris, s. d. In-8° de 14 p.

Les faunes malacologiques pliocène et quaternaire des environs d'Oran. Extr. de *Assoc. franç., Cong. de Marseille*, 1891. Paris, s. d. In-8° de 4 p. avec figure.

La grotte des Troglodytes (Oran), par Paul Pallary et Paul Tommasini. Extr. de *Assoc. franç., Cong. de Marseille*, 1891. Paris, s. d. In-8° de 17 p. av. 4 fig.

La main dans les traditions juives et musulmanes du nord de l'Afrique. Extr. de *Assoc. franç., Cong. de Marseille*, 1891. Paris, s. d. In-8° de 8 p. avec 3 fig.

Monographie paléolithologique de l'arrondissement d'Oran. Extr. du *Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Lyon*, 1892. S. l. n. d. In-8° de 24 p.

Note sur la classification et la terminologie du préhistorique algérien.— *Deuxième catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran.* Extr. de *Assoc. franç., Cong. de Besançon*, 1893. Paris, s. d. In-8° de 15 p.

Etude des dépôts phosphatés des environs d'Oran.— *Sur un nouveau gisement de phosphate d'alumine.* Extr. de *Assoc. franç., Cong. de Caen*, 1894. Paris, s. d. In-8° de 8 p. av. fig.

Le néolithique oranais. Extr. de *Assoc. franç., Cong. de Caen*, 1894. Paris, s. d. In-8° de 5 p. av. fig.

Description de quelques nouvelles espèces d'hélices du département d'Oran. Extr. de *Assoc. franç., Cong. de Carthage*, 1896. Paris, s. d. In-8° de 7 p. av. 5 fig.

Troisième catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran. Extr. de *Assoc. franç., Cong. de Carthage*, 1896. Paris, s. d. In-8° de 7 p.

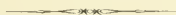
Notes géologiques sur le Dahra oranais. — Notes géographiques sur le Dahra oranais. — Sur l'occupation romaine dans le Dahra oranais. — Notes paléontologiques sur le Dahra oranais. Extr. de *Assoc. franç., Cong. de Carthage*, 1896. Paris, s. d. In-8° de 43 p. av. 5 fig.

Énumération des oursins vivant dans le golfe d'Oran. Extr. de la *Feuille des jeunes naturalistes*, 1898. In-8° de 2 p.

Les cyclostomes du nord-ouest de l'Afrique. Extr. de la *Feuille des j. nat.*, 1898. In-8° de 5 p. av. 2 fig.

Bibliothèque internationale de l'Alliance scientifique universelle. Fascicule publié à Oran sous la direction de M. Paul Pallary, président de la Délégation régionale. Oran, 1899. In-8° de 2-89 p.

EUSÈBE VASSEL.



INSTITUT DE CARTHAGE

Banquet offert à M. le D^r Bertholon

Le 30 janvier a eu lieu, à l'Hôtel des Sociétés françaises, un banquet offert, sur l'initiative de l'Institut de Carthage, à M. le docteur Bertholon, à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Avaient souscrit : MM. Adda, Alix, Barrion, A. Beau, Bensasson, Blanchet, Braquehay, Bresson, G. Brignone, P. Brignone, Buisson, Bureau, Busacca, Camilleri, Carbonaro, Cardoso, Chabert, Cipolla, Cotteaux, Cuénod, Deloulme, Ducroquet, Dugois, Dumont, Estienne, Fabry, Ferrini, Funaro, Gaudiani, Géraud, Germain, Geschwind, Giggly, Gnecco, Goujon, Grébauval, Heurteau, Heymann, Huard, Jacob, Labbé, Lemanski, Lévi, Liégey, Liron, Loir, Macotta, Malachowski, Marcou, Marin, Masselot, Memmi, Mermeix, Molco, Morpurgo, Motheau, Née, Nicolas, Pailhou, Patel, Paulard, Pavy, T. Proust, Raad, Richard, A. Samama, Santillana, Saurin, Sbrana, Siganaki, Sinigaglia, Tauchon, A. Terras, J.-M. Terras, Varese, Vassel, Vaudaine.

Quatre-vingts personnes environ avaient répondu à l'appel de l'association tunisienne des lettres, sciences et arts.

Nous avons remarqué parmi les convives le président du Tribunal; les directeurs généraux de l'Enseignement public et des Finances; le directeur des Antiquités et Arts; le directeur du Service de santé du corps d'occupation; le Contrôleur civil de Tunis; le président de la Chambre de commerce du Nord; M. Proust, vice-président de la Municipalité; M. Géraud, médecin principal; le directeur du Collège Alaoui; le chirurgien en chef et le médecin en chef de l'Hôpital civil; le directeur de l'Institut Pasteur; le docteur Funaro, vice-président de la section médicale de l'Institut de Carthage; le docteur Brignone et la plupart des médecins et pharmaciens de Tunis, des professeurs, des membres du barreau, etc.

Le Président de la Chambre d'agriculture, le colonel du 4^e zouaves et le commandant Driant s'étaient fait excuser; M. Gagliardo, également excusé, a envoyé une magnifique corbeille de fleurs.

Le 4^e zouaves, auquel appartenait le docteur Bertholon, avait bien voulu prêter, pour orner la salle, l'écusson qu'on admire à l'occasion devant le *Cercle militaire*, et qui représente une immense croix d'honneur faite de pièces d'armes.

Les honneurs étaient faits par le docteur Bresson, ancien directeur du Service de santé, président de l'Institut de Carthage, assisté des membres du Comité-directeur.

Vers la fin du repas, M. le Résident Général fait son entrée, salué d'unanimes applaudissements, et prend place à la droite du docteur Bertholon.

Quelques instants après, M. le directeur général de l'Enseignement public se lève et prononce les paroles suivantes :

DISCOURS DE M. MACHUEL

MESSIEURS,

CHER DOCTEUR,

La réunion de l'Institut de Carthage, dans cette belle salle, à l'occasion de cette fête de famille, est presque une prise de possession. Que ce soit, en effet, au premier étage de ce palais où elle doit tenir ses séances littéraires ou scientifiques, ou au rez-de-chaussée, qui est plus particulièrement réservé aux manifestations artistiques, votre Société peut se considérer partout ici comme chez elle. Grâce à la libéralité de M. le Résident général, qui n'a cessé de vous porter le plus sympathique intérêt, l'Institut de Carthage a maintenant son *at home* ; il est dans ses meubles ; il n'a plus qu'à trouver de généreux donateurs qui lui constituent quelques habous lucratifs, quelques bons enzels — non rachetables — pour vivre à l'aise, développer son programme et donner un libre cours à ses légitimes ambitions.

Croyez bien, messieurs, que le Gouvernement du Protectorat sera toujours heureux de constater le développement de votre société ; qu'il y contribuera même de tout son pouvoir, parce que c'est son devoir, d'abord, et parce qu'il sait que les membres de l'Institut de Carthage sont tous des hommes de bonne volonté et des travailleurs dont le but est de grouper toutes les activités pour contribuer, par leurs publications, par leurs études, par leurs conférences, au progrès de la science et, par suite, à l'accroissement de l'influence française dans ce beau pays que nous aimons tous si passionnément.

Cher docteur, cette réunion de ce soir doit vous émouvoir profondément. Elle est pour vous une récompense et pour nous un puissant encouragement. Vous méritez cette unanimité dans la manifestation de sympathie qu'on voulait vous donner, car vous avez été un des premiers ouvriers de cette œuvre vraiment française qu'a entreprise l'Institut, et un ouvrier dont l'activité et le dévouement ne se sont jamais ralentis. C'est pour nous un encouragement, car nous constatons, une fois de plus, avec un patriotique orgueil, que les Français de la Tunisie savent apprécier les efforts que les hommes tels que vous font pour porter haut le drapeau de la science française.

Messieurs, comme directeur de l'Enseignement, je lève mon verre en l'honneur du docteur Bertholon, dont les publications ont attiré l'attention du monde savant sur notre chère Tunisie, et, comme président d'honneur de l'Institut de Carthage, je porte la santé de notre premier président, Chevalier de la Légion d'honneur.

M. le docteur Bresson, président de l'Institut de Carthage, fit alors le discours qui suit :

DISCOURS DE M. BRESSON

MON CHER CAMARADE,

Ma qualité de président de l'Institut de Carthage me procure en ce jour une réelle satisfaction : en effet, je puis vous dire hautement devant vos nombreux amis combien j'estime méritée la décoration qui vient de vous être conférée ; d'autre part, j'ai l'honneur de vous offrir les sincères félicitations adressées par les membres de notre association à son fondateur et premier président.

Je laisse à notre vice-président, M. Pavy, votre collaborateur dans la création de notre société, le soin de retracer la somme de travail et le dévouement par vous prodigués pour le développement de l'Institut de Carthage, qui commence à faire très honorable figure au delà des confins de la Tunisie.

Comme ancien médecin-directeur, je tiens à faire connaître les services militaires auxquels vous devez votre décoration.

Vous avez débuté très brillamment dans la médecine militaire suivant la voie qui vous était tracée par deux oncles, principaux de 1^{re} classe, médecins-chefs de nos plus grands hôpitaux militaires : Vincennes et Desgenettes de Lyon. Une carrière aussi belle que la leur s'ouvrait devant vous. Sept ans après votre sortie du Val-de-Grâce, à la suite de la campagne de Tunisie 1881-83, vous étiez déjà médecin-major au 4^e régiment de zouaves, avec lequel vous avez fait six années de campagnes. C'est pendant cette période que vous avez recueilli les matériaux de travaux intéressants que publie notre *Revue Tunisienne*.

Un jour est venu où vous avez voulu vous créer un foyer, une famille. Vous vous êtes décidé à quitter l'armée, dans les conditions les plus honorables, ayant loyalement payé à la France la dette que vous aviez contractée envers elle par un engagement d'honneur. Vous abandonniez dix-huit ans de services, huit campagnes et les propositions pour la croix dont vous aviez été l'objet.

Mais vous êtes de ces démissionnaires que l'armée regrette, dont elle n'oublie pas les services antérieurs et pour lesquels la remise de la décoration a lieu aussi solennellement que pour leurs camarades de l'armée. C'est ainsi que vous avez eu la satisfaction de recevoir l'accolade devant le drapeau du régiment dans lequel vous aviez si longtemps servi.

M. le colonel commandant actuellement le régiment m'a exprimé ses regrets de ne pouvoir assister à notre banquet ; la présence de M. le médecin-directeur de la division doit vous rappeler l'estime qu'avaient pour vous ses prédécesseurs, et qu'il vous continue lui-même.

M. le Ministre Résident daigne rehausser par sa présence notre amicale manifestation. Nous voyons là une marque de sympathie pour votre personne et pour votre œuvre : l'Institut de Carthage, auquel M. le Résident accorde une bienveillance qui contribuera à lui donner un surcroît de vitalité.

Je saisis donc l'occasion d'offrir à M. le Résident Général Millet l'expression de la profonde reconnaissance de l'Institut.

Mon cher ami, je suis heureux de saluer votre décoration.

Messieurs, je vous propose de lever vos verres en l'honneur du docteur Bertholon, Chevalier de la Légion d'honneur !

M. Pavy prend la parole et s'exprime à peu près en ces termes :

DISCOURS DE M. PAVY

MON CHER DOCTEUR ET MESSIEURS,

L'invitation que vient de m'adresser notre dévoué président me va trop droit à l'âme pour que je ne m'empresse pas d'y répondre.

On veut que je dise ce que vous avez été, mon cher docteur, et ce que vous êtes encore pour cet Institut de Carthage dont les membres, en ce moment, se pressent autour de vous.

Eh bien ! je le dirai d'un mot. Vous avez été la tête et le cœur de notre société naissante, et vous demeurez la tête et le cœur de notre association, devenue ce qu'elle est à l'heure présente.

Quant elle naquit (vous en souvient-il, mon cher docteur ?), nous n'étions que trois ! Et l'un de ces trois, hélas ! a déjà disparu. En un jour de malheur, il a été emporté soudain dans une tragique aventure, laissant, avec des regrets qui ne s'effacent point, un souvenir tout imprégné de gratitude et d'affection. S'il était ici, c'est lui qui, mieux que moi, redirait, avec le charme qu'il communiquait à toutes ses paroles, la part qui vous revient dans la création de l'œuvre à laquelle nous appartenons tous.

Il raconterait toutes les démarches faites, toutes les douces violences exercées, tous les labeurs pénibles que vous a coûtés cette création. Il rappellerait, et l'un de nous, mon excellent ami Huard, le poète aimé, aux chants toujours suaves, le ciseleur achevé des pensées et des rimes, lui qui a baptisé notre jeune association de ce nom si jaloué depuis : Institut de Carthage, pourrait rappeler également combien charmantes s'écoulaient les heures de collaboration passées près de vous dans ces temps déjà lointains.

Grâce à tous vos efforts et aux bonnes volontés que vous sûtes grouper autour de vous, notre Institut vit enfin le jour. Vous l'avez entouré de tant de sympathies que, dès son apparition, le Résident Général d'alors se plaisait à reconnaître sa vitalité et lui prédisait un brillant avenir.

Ces heureuses prédictions se sont réalisées. Notre société grandissante a, d'ailleurs, eu la bonne fortune de voir ses destinées confiées à des hommes dont l'intelligence et le dévouement sont au-dessus de tout éloge. Des mains du pauvre commandant Servomnet, dont j'évoquais à l'instant la mémoire, ces destinées passèrent à celles, en effet, d'un des disciples favoris de Pasteur, d'un de ceux sur la poitrine desquels le signe de l'honneur viendra tout naturellement se reposer bientôt, dans un jour dont nous saluons, dès maintenant, l'aurore avec enthousiasme.

Elles furent ensuite remises à l'un des maîtres les plus éminents de ce pays, à l'un de ceux qui sont la force et la gloire, en même temps, de notre grande et vieille Université de France.

Elles eurent, enfin, la bonne fortune d'être placées sous la sauvegarde du chef éminent qui, depuis des années, préside, et présidera de longues années encore, nous l'espérons, la magistrature française de ce pays avec une science, avec une compétence, avec une hauteur de vues et une autorité auxquelles non seulement

nous autres Français nous rendons hommage, mais devant lesquelles toutes les Colonies étrangères s'inclinent avec un respect égal au nôtre.

Vous aviez, mon cher docteur, assigné, dès sa naissance, à notre Institut un but si élevé qu'il ne pouvait manquer d'être protégé par tout ce qui porte au cœur l'amour sacré de la science et le culte des choses de l'esprit. Effectivement, jetez les yeux autour de vous et voyez quels patronages vous entourent ! Je ne puis nommer ici tous nos bienfaiteurs ; mais vous m'en voudriez de ne pas citer au moins M. le directeur de l'Enseignement, qui, depuis la création de notre œuvre, n'a cessé de l'entourer de ses soins et de sa plus bienveillante sympathie. Vous m'en voudriez surtout, mon cher docteur, et vous tous, messieurs, de ne pas payer ici, publiquement, à M. le Résident Général le tribut de profonde gratitude que lui doit l'Institut de Carthage. Il n'est pas seulement le plus éloquent et le plus lettré de nos collègues, ainsi qu'on l'a dit ; il est surtout, depuis cinq années, par ses encouragements, sa sollicitude et sa bonté, notre providence vivante et, tant que durera notre société, son nom restera, parmi nous, salué d'une reconnaissance que le temps n'effacera pas.

Ainsi encouragée et soutenue, notre association s'est développée ; elle a grandi, et comme vivre c'est agir, elle a manifesté sa vitalité de diverses manières, entre autres par la Presse.

La Presse, dans tous les siècles, sous des formes différentes, a sonné tantôt les glas funèbres, tantôt les tocsins farouches, tantôt les joyeux carillons des réveils de la science, de la résurrection du progrès et de la civilisation, sur le timbre toujours sonore des générations.

Mais elle a fait plus encore et elle a fait mieux.

J'ai promené mes pas rêveurs sur les sommets du Palatin, et j'y ai vainement cherché les palais des Césars : ils étaient écroulés ! J'ai demandé aux échos du forum quel était l'emplacement de ces péristyles sacrés où les sénateurs de la grande République accueillaient les ambassadeurs étrangers et avaient, un jour, humilié l'orgueil des patriciens de la mercantile Carthage ; et les échos du forum n'ont pu répondre à ma voix.

Traversant la mer, je suis venu sur les rivages d'Afrique et, comme vous, messieurs, j'ai cherché d'un regard anxieux les palais, les temples, la citadelle et les remparts de la formidable rivale de Rome. Recherches vaines ! Sur les collines où se dressait Carthage, mes yeux n'ont rencontré que des champs verdoyants ; les ruines elles-mêmes de la gigantesque cité avaient disparu.

Heureusement, tandis que les colonnes, les forteresses, les statues, les temples et les palais ont été emportés par les flots du temps et des révolutions, quelques feuilles, aussi mobiles et fragiles, en apparence, que celles roulées aux soirs d'automne par les vents déchainés ont ressuscité pour moi les temps et les choses qui ne sont plus.

Les feuilles de Tacite et de Suétone m'ont dit ce qu'étaient les Césars et les orgies de leur Palatin ; celles des Polybe et des Tite Live m'ont raconté les luttes et l'agonie de Carthage ; j'ai revu par elles les scènes de deuil et les écroulements suprêmes. Les feuilles d'Apulée, de Corippe, d'Edrisi, d'Ibn-Khaldoun, de Léon

l'Africain, de Victor de Tunis m'ont fait connaître les hommes et les monuments des âges reculés.

Voilà la Presse dans toute sa puissance de résurrection. Quant tout s'éroule, elle reste; quand tout passe, elle demeure!

Eh bien! c'est en employant cette force que l'Institut de Carthage a surtout montré son énergie vitale. Il a créé sa Revue. Et cette Revue s'est promptement signalée à l'attention du monde savant.

C'est tantôt une période de la domination romaine, tantôt un siècle de l'histoire arabe, tantôt les souvenirs plus lointains de la civilisation punique qu'elle évoque avec un bonheur et une érudition remarquables.

Mais de tous les travaux qui ont attiré de la sorte l'attention, mon cher docteur, vos études sur les temps préhistoriques et fabuleux de la Tunisie, ces études d'un talent personnel si vrai, d'une science si vaste, qui renversent toutes les hypothèses jusqu'à présent admises, ont certainement été et sont à coup sûr de celles qui contribuent le plus à l'honneur et à la diffusion de notre *Revue Tunisienne*.

Voilà comment et voilà pourquoi, encore une fois, vous avez été et vous demeurez la tête et le cœur de l'Institut de Carthage.

Messieurs, un mot encore qui répondra, j'en suis sûr, à vos plus intimes pensées.

Ce n'est pas seulement la tête et le cœur de notre société que nous entendons, n'est-ce pas? honorer en ce moment. C'est, dans un sens absolu, l'homme de tête et l'homme de cœur. C'est l'homme de tête qui ne sut jamais ramper, qui n'a jamais usé, pour employer une expression tirée du chef-d'œuvre de Rostand, *la peau de son ventre ni la peau de ses genoux* dans des bassesses, qui ne doit qu'à ses efforts et à son mérite personnels ce qu'il est et la distinction flatteuse qui est venue le chercher. C'est aussi l'homme de cœur, bon, modeste, travaillant sans bruit et n'ayant jamais cherché à faire de ses collaborateurs un piédestal à sa gloire ou à de vulgaires ambitions.

Oui, messieurs, c'est l'homme de tête et l'homme de cœur ainsi compris que nous fétons, heureux de voir rayonner entre cette tête superbe et ce cœur dévoué le signe de l'honneur et le symbole des braves.

M. le docteur Funaro succède au précédent orateur, et, comme vice-président de la section médicale, donne lecture de l'allocution suivante :

DISCOURS DE M. FUNARO

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Après les discours si éloquents et si autorisés qu'on vient de vous adresser, j'hésiterais à prendre la parole à mon tour et à vous renouveler les félicitations les plus cordiales pour la distinction honorifique qui a récompensé les services que vous avez rendus, vos mérites et votre caractère de haute honorabilité; mais, en le faisant, j'accomplis mon devoir, qui est de me faire l'interprète des sentiments du bureau et de tous les membres de la section des sciences médicales de l'Institut de Carthage, que vous présidez avec tant de zèle, de tact et de compétence.

Ce devoir est, du reste, bien agréable pour moi, parce qu'il me donne l'occasion

de vous exprimer mes sentiments personnels de sympathie, qui sont, j'en suis certain, partagés par tous nos confrères, sans exception. Soyez sûr que, plus que tous vos amis, nous sommes heureux de la haute distinction que vous avez obtenue, parce que nous en partageons en quelque sorte l'honneur, soit comme confrères, soit comme membres d'une société dont vous êtes le président et le représentant.

Laissez-moi vous dire aussi, au nom de mes confrères italiens et d'autres nationalités, que nous ne sommes pas moins que vos compatriotes heureux de voir honoré, en votre personne, un de ceux qui ont le plus contribué à la fondation d'une société comme la nôtre, dans laquelle les membres épars du corps médical de Tunis ont pu se réunir et s'apprécier, effacer les quelques raisons de divergence qui pouvaient exister parmi eux, et démontrer qu'il est possible de rallier dans une pensée féconde de concorde et de confraternité ceux qui, appartenant à des nationalités différentes, sont unis dans les régions sereines de la science, qui ne connaît et ne devrait jamais connaître de frontières.

C'est en grande partie à votre initiative et à vos efforts que nous devons d'avoir réussi.

Je vous invite donc tous, messieurs, et en particulier les membres de la section des sciences médicales de l'Institut de Carthage, à boire à la santé et à la prospérité de notre bien-aimé président, le docteur Bertholon !

Très ému, le nouveau Chevalier de la Légion d'honneur répond :

DISCOURS DE M. BERTHOLON

Je demande la parole pour vous remercier de votre si bienveillant accueil de ce soir. Je voudrais pouvoir vous exprimer toute ma gratitude pour la sympathie que vous m'avez témoignée. Malheureusement, les mots me manquent pour traduire mes sentiments. Tout ce que je puis vous affirmer, c'est que je conserverai, gravé au fond du cœur, le souvenir de cette soirée inoubliable.

Permettez-moi, messieurs, de remercier M. le Ministre-Résident général d'avoir relevé, par sa présence, cette solennité. Permettez-moi aussi de saluer, en la personne de M. le médecin principal Geschwind, directeur du Service de santé en Tunisie, le corps des médecins militaires, dont j'ai fait si longtemps partie. C'est par cette voie que j'ai eu mes premières propositions pour la Légion d'honneur; c'est par cette voie qu'elles ont abouti. Un devoir de reconnaissance que vous comprendrez me pousse à le proclamer hautement.

Ce même devoir me pousse également à vous faire connaître quel a été le rôle de M. Bresson, alors directeur du Service de santé, dans cette circonstance. A tort ou à raison, on a prétendu que les diverses décorations étaient des hochets. Cette conception m'avait poussé à ne pas les rechercher. Il a fallu toute la bienveillante insistance de M. Bresson pour la modifier. Non content de me proposer pour la Légion d'honneur, M. Bresson s'est employé avec le plus grand dévouement à faire aboutir sa proposition. Le résultat, vous le connaissez. Grâce à lui, grâce à vous, messieurs, je reçois, ce soir, une magnifique leçon de choses. J'ai pu appren-

dre que le prétendu hochet est un symbole jouissant d'une considération inappréciable et pouvant donner lieu à la plus émouvante manifestation.

Messieurs, parmi les toasts de ce soir, ceux de M. Machuel, directeur de l'Enseignement, et de M. Pavy, vice-président de l'Institut de Carthage, m'ont fort embarrassé. Ces messieurs ont peint sous un jour beaucoup trop brillant mes recherches ethnographiques. Le mérite en est bien modeste. Chacun cherche à remplir de son mieux ses instants de loisir. Les uns font de la musique, d'autres composent des vers. Moi, j'ai utilisé mes moments perdus à des recherches ethnographiques. Comme le terrain est peu battu, rien d'étonnant que j'y aie trouvé parfois des choses intéressantes.

Quant à mon rôle dans l'Institut de Carthage, il ne faut pas l'exagérer. Sa prospérité est due surtout à ses trois cents membres, à l'activité de son Comité-directeur, et, comme M. Pavy l'a si heureusement détaillé, à l'impulsion donnée par les éminents présidents qui l'ont dirigé. Il faut dire, aussi, que nous avons toujours rencontré un concours moral et matériel de la part de M. le Ministre-Résident général et de M. le directeur de l'Enseignement.

Et si on veut rappeler les services rendus à la Société, que ne dira-t-on pas de M. Pavy, un de ses fondateurs? N'est-ce pas lui qui l'a lancée au début, en lui prêtant le secours de son éloquence dans des conférences non oubliées, mais malheureusement interrompues par la maladie? N'est-ce pas lui qui la popularise chaque jour avec sa plume de publiciste?

M. le docteur Funaro a retracé mon rôle à la section des sciences, en dissimulant modestement le sien. Il a cependant largement contribué au succès de notre groupement, en mettant à son service la haute autorité dont il jouit à si juste titre auprès de ses confrères italiens. Grâce à la bonne volonté de tous, grâce à l'activité scientifique des médecins de Tunis, grâce aussi à l'harmonie qui n'a cessé de régner, nous avons, sur le terrain médical, réussi à fonder une Union latine très prospère — en attendant qu'il s'en fasse une plus grande sur un terrain plus vaste.

Messieurs, je bois à votre santé, à celle de vos familles et à la prospérité de l'Institut de Carthage!

M. René Millet prend alors la parole :

DISCOURS DE M. LE RÉSIDENT GÉNÉRAL

Un des grands mérites du docteur Bertholon, c'est que son éloge, ainsi que l'a fait ressortir si éloquemment M. Pavy, se confond, en quelque sorte, avec celui de l'Institut de Carthage. Le représentant de la Mère-Patrie est heureux de se joindre à la manifestation de ce jour; il porte, en effet, à l'association un vif intérêt, une affection toute spéciale, parce qu'elle incarne une idée bien française.

Il faut dire plutôt : une idée bien latine; l'Italie n'a-t-elle pas, comme la France, chaque fois que les circonstances le lui ont permis, fait aux choses de l'intelligence la plus large part?

Aussi, l'accord des deux nations sœurs s'était-il affirmé au sein de l'Institut de

Carthage longtemps avant que des instruments diplomatiques l'eussent réalisé sur une scène plus vaste.

Cette pensée latine, c'est que tout n'est pas matière en ce monde; c'est que, notamment, l'idéal de la colonisation ne consiste pas uniquement, comme d'autres paraissent le croire, à assurer la rentrée facile de l'impôt et l'obéissance passive des aborigènes, à exploiter le pays comme une ferme.

Ailleurs, on dit d'un homme : Que vaut-il? Et cela signifie : Quelle est sa fortune? Nous, Latins, nous disons aussi : Que vaut-il? Mais cela signifie : Quelle est son intelligence? quelles sont ses qualités morales?

Ce n'est pas nous qui ferons jamais d'une pièce d'or l'étalon commun auquel toute grandeur se mesure!

Eh bien! je dis que cet idéal que nous portons en nous correspond à une nouvelle phase de la colonisation.

Il ne s'agit plus, comme autrefois, de peupler d'immenses espaces vides ou d'exploiter les hommes ainsi que des troupeaux, sans s'inquiéter de ce qu'ils ont dans la tête et dans le cœur. Des espaces vides, il n'y en a plus; et quant aux colonies de simple exploitation, elles sont destinées à périr.

Il faut, aujourd'hui, que la conquête morale marche de front avec la conquête matérielle.

Il faut pénétrer par l'étude, par la science, et aussi par la sympathie, ces milieux si différents des nôtres. Pour agir efficacement sur les hommes, il faut discerner les ressorts qui les font agir. Le savant prépare ainsi la tâche de l'administrateur et des politiques, non dans le présent, mais dans l'avenir.

Cette science de l'homme, on peut dire qu'elle n'en est qu'à ses débuts. Les Européens, qui ont poussé si loin les sciences exactes et qui ont fait si bien la théorie de leur propre civilisation, sont encore d'une ignorance prodigieuse sur les ressorts cachés des civilisations étrangères. Ils en connaissent, pour ainsi dire, le décor extérieur : ils commencent à peine à en saisir la structure intime. Et c'est l'honneur de la France d'aborder ces difficiles problèmes sur les terres nouvelles où elle plante son drapeau.

La tâche fait partie de celles que s'est imposées l'Institut de Carthage. Il l'a entreprise timidement d'abord, peut-être parfois d'une façon un peu gauche. Mais aujourd'hui, messieurs, vous êtes sortis de cette période de tâtonnements, vous marchez d'un pas ferme, et vos travaux sont appréciés au dehors comme ils le méritent.

Et vous, mon cher docteur, je vous félicite d'avoir fait votre principale étude de cette science de l'homme, qui si longtemps avait été méconnue, qui est encore dans les bégaiements de l'enfance, mais qui ne fera que grandir et qui, après nous, contribuera peut-être plus que toutes ses aînées au progrès de l'humanité.

Messieurs, je lève mon verre à M. le docteur Bertholon!

Telle est, bien imparfaitement recueillie, la substance de l'improvisation du Résident général. Ce qu'il nous est impossible de rendre, c'est le charme pénétrant du style, si élégant dans sa facilité, dans

sa familiarité voulue; ce sont ces traits étincelants, enveloppés d'une malicieuse bonhomie, qui jaillissent l'un après l'autre, toujours nouveaux, toujours inattendus, comme les pièces d'un feu d'artifice.

Œuvres d'art appartenant à l'Institut de Carthage

L'Institut de Carthage a reçu en don, de son auteur, l'œuvre suivante :

22. *Dans la brousse*, tableau de M. MELLBYE.

Admissions

Ont été admis comme membres actifs de l'Institut de Carthage : MM. Jacques ALIX, professeur au Lycée Carnot; Bernard ANGLADE, agriculteur; Louis-Pierre BOUBY, publiciste; J.-L. BRUNET, directeur des *Actualités diplomatiques et coloniales* et de *l'Africaine*; Auguste DESTRÉES, contrôleur civil suppléant; Félix FAUCON, archéologue; Marius IDOUX, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Carnot; Paul LABBÉ, chargé de missions; Paul-Marie-René LAFOND; Pierre LECLERCQ, représentant de commerce; Charles MALACHOWSKI DE PIOTROWSKI, pharmacien; Charles-Félix MONCHICOURT, contrôleur civil stagiaire; le docteur Pietro-Maria VARESE, oculiste; Georges YVER, professeur d'histoire au Lycée Carnot.

Décorations

Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. le docteur BERTHOLON, PELLAT.

Chevaliers du Mérite agricole : MM. le colonel DOLOT, MOUROT, WOLFROM.

Commandeurs du Nichan-Iftikhar : MM. PAVY, PETIT.

Officiers du Nichan-Iftikhar : MM. BÉCHIS, le docteur LEMANSKI.

Délégués

Sont désignés comme délégués de l'Institut de Carthage :

Au Congrès national des Sociétés françaises de géographie à Alger, M. Raoul VERSINI, inspecteur de l'Enseignement secondaire;

Au Congrès des Sociétés savantes à Toulouse et au Congrès international de géographie à Berlin, M. le vicomte BEGOUEN.

Nécrologie

L'Institut de Carthage vient de perdre un de ses membres fondateurs, le docteur O. Loir, doyen honoraire de la faculté des sciences de Lyon. M. Loir avait occupé avec la plus grande distinction la chaire de chimie de cette faculté. Ses cours extrêmement clairs lui attiraient à juste titre un auditoire très nombreux d'étudiants. Sa bienveillance dans les examens était bien connue de tous. Sa haute valeur scien-

tifique l'avait désigné pour diriger, comme doyen, la Faculté des sciences de la seconde ville de France.

Un affaiblissement de la vue, suivi bientôt de cécité complète, vint mettre fin à la carrière scientifique du docteur Loir. Il se retira à Paris pour se rapprocher de son beau-frère, Pasteur. C'est là qu'une mort imprévue est venue le frapper, à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Un des premiers, M. Loir s'était fait inscrire comme membre de notre société. Au moment de la constitution de notre section médicale, il nous envoyait son adhésion.

Le Comité-directeur et les membres de l'Institut de Carthage adressent à la famille de M. Loir, et particulièrement à son fils, M. le docteur A. Loir, l'expression de leur sincère condoléance à l'occasion de ce deuil, auquel ils prennent une vive part.



LISTE DES MEMBRES DE L'INSTITUT DE CARTHAGE

arrêtée au 1^{er} avril 1899

MEMBRES D'HONNEUR

PRÉSIDENTS

- MM. RENÉ MILLET, ministre plénipotentiaire, résident général de la République française (membre actif).
RÉVOIL, ministre plénipotentiaire, résident général adjoint (membre actif).
M^{sr} COMBES, archevêque de Carthage, primat d'Afrique.
MM. le général LECLERC, ancien commandant de la division d'occupation de Tunisie (membre actif).
le général baron DE SERMET, commandant la division d'occupation de Tunisie.
MACHUEL, directeur général de l'Enseignement public en Tunisie.

VICE-PRÉSIDENTS

- MM. le D^r BERTHIOLON, correspondant du ministère de l'Instruction publique, ancien président de l'Institut de Carthage (membre perpétuel).
le D^r LOIR, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, ancien président de l'Institut de Carthage (membre perpétuel).
GAUCKLER, directeur des Antiquités et Arts de la Régence (membre actif).
BUISSON, directeur du Collège Alaoui à Tunis, ancien président de l'Institut de Carthage (membre perpétuel).
FABRY, président du Tribunal de Tunis, ancien président de l'Institut de Carthage (membre actif).

MEMBRES

- Si AZIZ BOU ATTOUR, premier ministre de S. A. le Bey.
Si MOHAMED DJELLOULI, ministre de la Plume.
M^{sr} TOURNIER, administrateur du diocèse de Carthage.
MM. VENTRE, ancien président de la Chambre de commerce de Tunis.
TERRAS, ancien président de la Chambre d'agriculture de Tunis.
SPIRE, procureur de la République à Tunis (membre actif).
JACQUES, directeur de l'Office postal tunisien (membre perpétuel).
ROY, secrétaire général du Gouvernement tunisien (membre actif).

MM. DUCROQUET, directeur des Finances, Tunis.

PAVILLIER, directeur général des Travaux publics (membre actif).
le général MOHAMED EL ASFOURI, président de la Municipalité de Tunis.

le R. P. DELATTRE, correspondant de l'Institut de France, Carthage (Tunisie).

ANDRÉ CAMBIAGGIO, inspecteur de la Compagnie générale transatlantique, ancien vice-président de la Municipalité de Tunis (membre actif).

BÉNÉDITE (Léonce), conservateur du Musée national du Luxembourg, président de la Société des peintres orientalistes français, Paris.

DYBOWSKI, ancien directeur de l'Agriculture et du Commerce en Tunisie (membre actif).

LIARD, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, Paris.

MOISSAN, professeur à l'Université de Paris, membre de l'Académie des sciences, Paris.

DISLÈRE (Paul), conseiller d'État, président du Congrès de Carthage en 1896, Paris.

le D^r GARIEL, professeur à l'École de médecine, secrétaire général de l'AFAS, Paris.

PILLET (Jules), inspecteur général du dessin, professeur au Conservatoire des arts et métiers, Paris (membre actif).

PROUST (Théodore), vice-président de la Municipalité de Tunis (membre actif).

PRÉVOST (Henri), vice-président de la Municipalité de Tunis.

SAINT-ARROMAN, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Paris.

MEMBRES BIENFAITEURS

Son Altesse St ALI PACHA-BEY.

LA MUNICIPALITÉ DE TUNIS.

L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES.

MM. H.-A.-C. JENSEN.

Louis NICOLAS.

MEMBRES PERPÉTUELS

MM. le D^r BERTHOLON (vice président d'honneur).

JACQUES.

le marquis L. DE CHASSELOUP-LAUBAT.

MM. le comte GASTON DE CHASSELOUP-LAUBAT.

PAUL BONNARD.

le comte LANDON DE LONGEVILLE.

le commandant MARCHANT.

le D^r A. LOIR.

WHITELAW-REID.

B. BUISSON.

CHARLES BORTOLI.

le D^r HUBLÉ.

DE VILADE.

le commandant CAGNIANT.

COMITÉ-DIRECTEUR

pour l'exercice 1898-1899

BUREAU

Président : M. BRESSON.

Vice-Présidents : MM. A. PAVY, G. LOTH,

Secrétaire général : M. Eusébe VASSEL.

Secrétaires : MM. BOSSOUTROT, Khelif BOUHAGEB.

Trésorier : M. HEYMANN.

Trésorier-adjoint : M. Léon LABBÉ.

Bibliothécaire-archiviste : M. AUNIS.

MEMBRES

MM. BONNIER-ORTOLAN, CAMUS, FUNARO, GINESTOUS, LECORE-CARPENTIER, LEMANSKI, TAUCHON.

MEMBRES ACTIFS

A

MM. ACHARD (Luis), dessinateur, rue des Moniquettes, Tunis.

ADDA (le docteur Daniel), 22, avenue de France, Tunis.

ADLER (É.), route de La Goulette, cité Donchet, 8, Tunis.

ALBERT, photographe, rue Al-Djazira, 3, Tunis.

ALBIN (Pierre), avocat, rue Joubert, 29, Marseille (Bouches-du-Rhône).

SI ALI PACHA-BEY (Son Altesse), possesseur du Royaume de Tunis, La Marsa (Tunisie) (membre bienfaiteur).

MM. ALI BEN AHMED, interprète judiciaire, rue des Maltais, 39, Tunis.

ALIX (Jacques), professeur au Lycée Carnot, boulevard de Paris, villa Marie-Louise, Tunis.

- MM. AMAT (Jules), vérificateur en chef des poids et mesures, 23, rue d'Italie, Tunis.
ANGLADE (Bernard), agriculteur, rue de Siam, 8, Paris.
AUNIS, professeur au Lycée Carnot, 11, rue d'Espagne, Tunis.
ANTERRIEU, président du Tribunal mixte, rue de Hollande, 11, Tunis.
ASSERETO (Adrien), entrepreneur, rue Es-Sadikia, 24, Tunis.

B

- MM. BAILLE (Désiré), inspecteur de l'Enseignement primaire, rue d'Allemagne, 8, Tunis.
BALDAUFF (J.-E.), ingénieur-architecte, rue d'Espagne, 18 et avenue de Carthage, 2, Tunis.
BARBOUCHI (Ali), négociant, souk des Etoffes, 7, Tunis.
BARBOUCHI (Younès), négociant, souk des Etoffes, 7, Tunis.
BARDIN (le R. P. L.), des Pères Blancs, ancien professeur de géologie à la Faculté libre des sciences d'Anvers, Maison-Carrée (département d'Alger).
BARRION (G.), ingénieur agronome, avenue de Carthage, 6, Tunis.
BATT, agent commercial du Gouvernement norvégien, avenue de Carthage, 9, Tunis.
BAUD, professeur au Lycée Carnot, rue d'Autriche, 8, Tunis.
BAUDELLOT (Paul), industriel, place de la République, 13, Paris.
BEAU (Antoine), lithographe, rue d'Allemagne, 19, Tunis.
BEAU, capitaine au service des Renseignements, Tunis.
BÉCHIR SFAR, délégué à l'administration des Habous, impasse El-Barouni, rue Tronja, Tunis.
BÉCHIS, professeur au Lycée Carnot, rue d'Athènes, Tunis.
BEGOUEN (le vicomte), Les Espas, par Saint-Girons (Ariège).
BEHAGLE (DE), explorateur, rue Antoinette, 15, Paris.
BEL KHODJA (Mohamed), chef du bureau de la comptabilité au Secrétariat général du Gouvernement tunisien, Dar-el-Bey, Tunis.
BENSASSON (le docteur), 13, rue Zarkoun, Tunis.
BERLAN, vétérinaire militaire, Sousse (Tunisie).
BERTHOLON (le docteur L.), rue des Maltais, 8, Tunis (vice-président d'honneur, membre perpétuel).
BERTRAND, constructeur-mécanicien, rue du Maroc, 9, Tunis.
BESSIÈRE, avocat-défenseur, rue d'Italie, 4, Tunis.
BLAIES, professeur au Lycée, Agen (Lot-et-Garonne).
BLAIRAT, artiste-peintre, Bou-R'ba, route de Zaghounan (Tunisie).

- MM. BLANCHET (A.), avocat, rue d'Italie, 11, Tunis.
BODOY, avocat-défenseur, place du Consulat, 2, Tunis.
BOISGARD, jardinier, Pépinière municipale, Tunis.
BOIVIN, artiste-peintre, Tunis.
BONAN (le docteur), médecin municipal, Nabeul (Tunisie).
BONNAND, surveillant général au Collège Sadiki, boulevard Bab-Benat, 55, Tunis.
BONNARD (Paul), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Al-Djazira, 47, Tunis (membre perpétuel).
BONNIER-ORTOLAN (Pierre-Elzéar), docteur en droit, délégué à l'Assistance judiciaire, rue d'Espagne, 11, Tunis.
BORDY, adjoint au Génie, rue d'Algérie, 21, Tunis.
BORTOLI (Charles), propriétaire du *Magasin Général*, rue Dragon, 33, Marseille (Bouches-du-Rhône) (membre perpétuel).
BOSSOUTROT, interprète militaire à l'administration centrale de l'Armée tunisienne, rue Al-Djazira, 35, Tunis.
BOUBY (Louis-Pierre), publiciste, rue de Rome, 18, Tunis.
BOUCHER (le lieutenant), du 3^e chasseurs d'Afrique, au Dépôt de remonte, Tunis.
BOUHAGEB (Amar), propriétaire, rue El-Methira, 4, Tunis.
BOUHAGEB (Khelil), chef de bureau à la Direction des services judiciaires, rue El-Methira, 4, Tunis.
BOUYAC, ancien contrôleur civil, Medjez-el-Bab (Tunisie).
BRAQUEHAYE (le docteur Jules), professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, chirurgien titulaire de l'Hôpital civil français de Tunis, rue d'Italie, 6, Tunis.
BRÉHANT, professeur de philosophie au Lycée Carnot, rue El-Karchani, 22, Tunis.
BRESSON (le docteur H.), médecin principal de 1^{re} classe, ex-directeur du service de Santé de la division d'occupation de Tunisie, rue d'Angleterre, 4, Tunis.
BRIGNONE, pharmacien, rue Al-Djazira, 2, Tunis.
BRIGNONE (le docteur Pierre), médecin, rue de Danemark, 2, Tunis.
BROCHOT, Sousse (Tunisie).
BRODART (Fernand-Ch.), rue des Lions, 3, Paris.
BRUCH (le docteur Alfred), chirurgien adjoint de l'Hôpital civil français, rue Hannon, 1, Tunis.
BRUN, libraire, rue Al-Djazira, 21 bis, Tunis.
BRUNET (J.-L.), directeur des *Actualités diplomatiques et coloniales* et de *l'Africaine*, rue de Marseille, 4, Paris.

- MM. BUISSON (B.), directeur du Collège Alaoui, place aux Chevaux, Tunis (membre perpétuel, vice-président d'honneur).
BUREAU (Jocelyn), pasteur protestant, Sfax (Tunisie).
BUSACCA (le docteur Eugenio), directeur de l'Hôpital colonial italien, rue des Maltais, 43, Tunis.

C

- MM. CAGNIANT (le commandant Etienne-Théophile), Sfax (Tunisie) (membre perpétuel).
CALLEGA (Edward-B.-A.-M.-D), 194, strada Reale, Malte.
CAMBIAGGIO (André), inspecteur de la Compagnie générale transatlantique, rue du Coq, 8, Marseille (Bouches-du-Rhône) (membre d'honneur).
CAMILLE (le docteur), médecin du Consulat général de S. M. Britannique, rue de Danemark, 9, Tunis.
CAMPANILO (le docteur), Tunis.
CAMUS, capitaine du Génie, Tunis.
CANDIDO (DE), inspecteur général des agences du Comptoir national d'escompte, rue Bergère, 14, Paris.
CANTON, industriel, Hammam-Lif (Tunisie).
CARBONARO (Hugh), agent général de la compagnie d'assurances *la New-York*, rue Al-Djazira, 52, Tunis.
CARDOSO (le docteur Maurizio), rue des Tanneurs, 9, Tunis.
CARTON (le docteur), médecin-major du 19^e chasseurs, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue de Voltaire, 33, Lille (Nord).
CASSANELLO (le docteur Nicolas-Alexandre), chemin de Djarfar, L'Ariana (Tunisie).
CASTAING (Raymond), commissaire de marine, à bord du cuirassé *La Tempête*, Bizerte (Tunisie).
CASTETS, directeur des cultures de Bâb-Saâdoun, Tunis.
CATTAN (V.), avocat, avenue de France, 22, Tunis.
CAVALIER (le docteur), médecin-major.
CHABERT, pharmacien, président de la Chambre de commerce, avenue de Paris, 3, Tunis.
CHAILLEY-BERT, président de l'Union coloniale française, Chaussée-d'Antin, 44, Paris.
CHAMPAVER, dir^e de l'Ecole franco-arabe, Kairouan (Tunisie).
CHANDESSAIS, capitaine du Génie, Tunis.
CHARREIN, propriétaire, Souk-el-Khemis (Tunisie).
CHASSELOUP-LAUBAT (le comte Gaston DE), avenue Kléber, 51, Paris (membre perpétuel).

- MM. CHASSELOUP-LAUBAT (le marquis L. DE), avenue Kléber, 51, Paris (membre perpétuel).
- CHILOT (Pierre-Ernest), professeur à l'Association philotechnique, Pont-Suspendu, Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).
- CIPOLA, pharmacien, rue des Maltais, 47, Tunis.
- CIRINCIONE (le docteur Giuseppe), rue Zarkoun, 1, Tunis.
- COHEN (Salomon), propriétaire, rue El-Asfour, 3, Tunis.
- COLLIGNON (le docteur R.), médecin-major au 25^e régiment d'infanterie, Cherbourg (Manche).
- COMBAZ, directeur de l'annexe de l'École normale, boulevard Bab-Menara, 47, Tunis.
- COMBET, professeur de sciences au Lycée Carnot, rue Bab-el-Khadra, Tunis.
- COMTE, négociant, rue de Grèce, 9, Tunis.
- COSTA (le docteur), Sousse (Tunisie).
- COTTEAUX, professeur de musique, directeur de *l'Harmonie Française*, rue Bach-Hamba, 8, Tunis.
- COUDERC (Pierre), négociant-distillateur, avenue de Carthage, 9, Tunis.
- COUITÉAS (Basilio), négociant, rue d'Italie, 2, Tunis.
- COUPIN, chef jardinier de la Municipalité, Tunis.
- COURTET (le docteur), médecin-major au 4^e d'infanterie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
- COUVREUX (Abel), administrateur de la Compagnie du port de Bizerte, rue d'Anjou, 78, Paris.
- CROISY, proviseur du Lycée, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- CUENOD (le Dr), médecin-oculiste, rue Al-Djazira, 57, Tunis.
- CUINET (Léon), capitaine au service des Renseignements, rue d'Italie, 28, Tunis.
- CURTELIN, négociant, consul des Pays-Bas, rue du Maroc, 15, Tunis.

D

- MM. DAVID, horticulteur, La Marsa (Tunisie).
- DENJEAN-NAVAILLES, professeur au Collège Sadiki, rue de l'Alfa, Tunis.
- DESTREÈS (Auguste), contrôleur civil suppléant, rue de Tripoli, 2, Tunis.
- DINGUIZLI (le docteur), rue El-Maherzi, 9, Tunis.
- DOBLER, secrétaire d'ambassade, attaché au ministère des Affaires étrangères, Paris.
- DOLOT, lieutenant-colonel, chef du Génie, Tunis.

MM. DRIANT, commandant au 69^e d'infanterie, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

DUCLOUX, inspecteur de l'Élevage, rue des Nègres, 5, Tunis.

DUGOIS (Jules), pharmacien, 35, rue Al-Djazira, Tunis.

DUMONT, professeur d'agriculture, rue du Maroc, 5, Tunis.

DUPORTAL, capitaine d'artillerie, rue du Maroc, 21, Tunis.

DUPRÉ (le commandant Émile), contrôleur suppléant, rue de la Commission, 15, Tunis.

DUTILLOY (Charles), chef de comptabilité à la Compagnie algérienne, Tunis.

DUVAL, proviseur du Lycée Carnot, rue du Lycée, Tunis.

DYBOWSKI (Jean), directeur du Jardin d'essais, Vincennes (Seine).

E

MM. ELLEFSEN, agent commercial du gouvernement norvégien, avenue de Carthage, 9, Tunis.

ERRERA (le docteur Giovanni), La Goulette (Tunisie).

ESPINASSE-LANGEAC (le vicomte DE L'), propriétaire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, Sfax (Tunisie).

ETIENNE (Eugène), industriel, rue d'Autriche, 14, Tunis.

F

MM. FABRY (A.), président du Tribunal, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis (vice-président d'honneur).

FALLOT, chef du Service du commerce et de l'immigration à la Direction de l'agriculture, rue El-Monastiri, 9, Tunis.

FARCONNET (Guy DE), propriétaire, rue d'Espagne, 5, Tunis.

FAUCON (Félix), antiquaire et archéologue, route de Royat, Chanalières, par Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

FAURE (Joseph), ingénieur civil des Mines, avenue Henri-Martin, 94, Paris, et rue d'Italie, 21 *bis*, Tunis (membre perpétuel).

FAURE (Maurice), artiste-peintre, rue de Villiers, 2, Paris.

FERMÉ (Albert), président honoraire du Tribunal mixte, rue Saint-Charles, 15, Tunis.

FERRINI (le docteur), rue d'Italie, Tunis.

FIDELLE (Jérôme), contrôleur civil, Sfax (Tunisie).

FILIPPI, comptable de la maison Deschamps, Bizerte (Tunisie).

FINET, propriétaire, Monastir (Tunisie).

FONTBRUNE (Alph. SICRE DE), propriétaire, Douimès, Mornag (Tunisie).

FORTIER, secrétaire du Contrôle civil, Sousse (Tunisie).

FRANCHELLI J., inspecteur du *Phénix*, 22, rue Arago, Alger.

- MM. FRÉMAUX, professeur de musique, rue du Cimetière-Israélite, 5, Tunis.
FRESNEL (Edouard-Henri DOLLIN DU), boulevard Péreire, 51, Paris.
FRESNEL (Henri-Edouard DOLLIN DU), agent commercial de la Compagnie P.-L.-M., rue de Portugal, 17, Tunis.
FROPO, juge d'instruction, avenue de Carthage, 10, Tunis.
FUNARO (le docteur Guillaume), avenue de France, 16, Tunis.

G

- MM. GADBAN, ingénieur-architecte, place de la Gare-Française, 4, Tunis.
GALLINI (François), avocat-défenseur, Sousse (Tunisie).
GALTIER, interprète militaire en retraite, avenue de France, 22, Tunis.
GAMET (le docteur Alfred), 20, rue de Russie, Tunis.
GARROS, receveur des Postes et Télégraphes, Bizerte (Tunisie).
GAUCKLER, directeur des Antiquités et Arts de la Régence, rue des Selliers, 66, Tunis (vice-président d'honneur).
GELBMANN (Louis), représentant de commerce, rue El-Mechnaka, 16, Tunis.
GÉRAUD (le docteur), médecin-major de 1^{re} classe, rue de Rome, 16, Tunis.
GHATTAS (Ahmed), attaché à la Direction de l'enseignement, rue de la Vierge, Tunis.
GILLIARD, propriétaire, trésorier de la Chambre d'agriculture, Radès (Tunisie).
GINESTOUS, professeur de sciences au Collège Sadiki, Maxula-Radès (Tunisie).
GOGUYER, homme de lettres, avenue de la Marine, 61, Tunis.
GOIN (G.), entrepreneur de transports, rue d'Italie, 26, Tunis.
M^{me} GORDON (Gertrude), docteur en médecine de la Faculté de Paris, rue d'Espagne, 5, Tunis.
- MM. GOUJON (Lucien), principal clerc d'avocat-défenseur, étude de M^e Vignale, 34, rue de l'Ancienne-Douane, Tunis.
GONTIER (François-Félix-Auguste), greffier de la Justice de paix (caulon Nord), rue d'Angleterre, 4, Tunis.
GRANDIDIER, chef de culture au Jardin d'essais, Tunis.
GROSJEAN, avocal, rue d'Allemagne, 4, Tunis.
GRUNDLER, professeur au Lycée Carnot, rue de Naples, 40, Tunis.
GUEYDAN, avocat-défenseur, rue d'Angleterre, 11, Tunis.

MM. GUESNON, propriétaire, Le Khanguet (Tunisie).

GUIGNARD, propriétaire, domaine de Marquey, plaine du Mornag (Tunisie).

H

MM. HADJOUJ (Younès), caïd de Tozeur (Tunisie).

HAIOUNI AZIZ, impasse de la Guerre, 7, Tunis.

HANNEZO, capitaine au 108^e de ligne, Bergerac (Dordogne).

HARTMAYER, ancien contrôleur civil, île de Gerba (Tunisie).

HENRY (Émile), vétérinaire en premier au 4^e chasseurs d'Afrique, rue Bab-el-Khadra, 31, Tunis.

HENRY (Eugène), régisseur des biens de M. le comte Landon de Longeville, passage de Bénévent, Tunis.

HEYMANN (C.), receveur municipal, rue d'Autriche, 21, Tunis.

HIÈRES (le docteur DES), médecin, Sfax (Tunisie).

HUARD (Ferdinand), chef de section aux Postes et Télégraphes, rue de Naples, 38, Tunis.

HUBLÉ (le docteur), médecin-major au service de Santé du XI^e corps d'armée, Nantes (Loire-Infér^e) (membre perpétuel).

HUGON, directeur de l'Agriculture et du Commerce, rue Essoulli, 11, Tunis.

I

MM. IDOUX (Marius), agrégé de l'Université, professeur au Lycée Carnot, rue de Suède, 2, Tunis.

IMBAULT, professeur de sciences.

IVERSING (le D^r), médecin aide-maj^{or} au 43^e de ligne, Albi (Tarn).

IZOARD (Pierre), président de la Société des jeunes amis des sciences naturelles de Normandie, place des Petites-Bouche-ries, 49, Caen (Calvados).

J

MM. JACOB (le docteur), Bizerte (Tunisie).

JACQUES, directeur de l'Office postal tunisien, à Tunis (membre d'honneur, membre perpétuel).

JANNIN, ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux de la Ville, rue d'Espagne, 16, Tunis.

JENSEN (H.-A.-C.), propriétaire, château de Montebello, Else-neur (Danemark) (membre bienfaiteur).

K

MM. KHAIRALLAH, interprète au Tribunal mixte, rue Al-Djazira, 4, Tunis.

KMEÏD, chef de section au Gouvernement tunisien, rue de la Commission, 13, Tunis.

KUNITZ (le docteur), 4, rue des Glacières, Tunis.

L

- M. LABBÉ (Léon), directeur de l'*Agence Havas*, 4, rue d'Italie, Tunis.
LABBÉ (Paul), chargé de missions, rue de Bourgogne, 29, Paris.
LACOUR (Georges), Turki, par Grombalia (Tunisie).
LADJIMI (Tabar), interprète au Gouvernement Tunisien, rue Sidi-Zahmoul, 13, Tunis.
LAFFAGE (A.), professeur de musique, rue de Marseille, Tunis.
LAFOND (René), rue Samonzet, 13, Pau (Basses-Pyrénées).
M^{me} LAGRENÉE, propriétaire, domaine de Chaouat, par Djedeïda (Tunisie).
M. LALANDE (MOURIER DE), capitaine au 126^e d'infanterie, Toulouse (Haute-Garonne).
LONDON DE LONGEVILLE (le comte), propriétaire, Tunis (membre perpétuel).
LAPIE (Paul), maître de conférences à l'Université, Rennes (Ille-et-Vilaine).
LASRAM (Mohamed), directeur de la Glaba, rue de Hollande, 10, Tunis.
LECLERC (le général de division), ancien commandant de la division d'occupation de Tunisie, Le Khanguet (Tunisie) (président d'honneur).
LECLERC (Adrien), conseiller à la Cour, Besançon (Doubs).
LECLERCQ (Pierre), représentant de commerce, rue Es-Sadikia, 14, Tunis.
LECORE-CARPENTIER (Edmond), directeur de *la Dépêche Tunisienne*, Maxula-Radès (Tunisie).
LEDoux (Eugène), artiste-peintre décorateur, rue Lafayette, 126, Paris.
LE FRANÇOIS (Henri), éditeur du *Guide-Annuaire Tunisien*, rue Es-Sadikia, 25, Tunis.
LE JOINDRÉ (le général), commandant la 22^e brigade d'infanterie, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
LEMANSKI (le docteur), médecin titulaire de l'Hôpital civil français, rue Es-Sadikia, 26, Tunis.
LEPAGNEY (Edouard), jardinier-pépiniériste, Maxula-Radès.
LEPAGNEY (Émile), Maxula-Radès.
LÉVI (le docteur Guglielmo), avenue de France, 16, Tunis.
LEVILLAIN (Charles), négociant, rue d'Angleterre, 4, Tunis.
LÉVY-LEW, propriétaire de *la Ferme Alsacienne*, Le Bardo (Tunisie).
LOCHON, au Lycée de Tulle (Corrèze).

- MM. LOIR, (le docteur Adrien), directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, commissaire du Gouvernement tunisien à l'Exposition universelle de 1900, impasse du Consulat, Tunis (membre perpétuel, vice-président d'honneur).
- LORIN (Henri), chargé de cours à l'Université, rue de l'Eglise-Saint-Seurin, 131, Bordeaux (Gironde).
- LOTH (Gaston), professeur au Lycée Carnot, rue Es-Sadikia, 29, Tunis.

M

- MM. MACHUEL (L.), inspecteur général de l'Instruction publique, directeur général de l'Enseignement public en Tunisie, place aux Chevaux, Tunis (président d'honneur).
- MACOTTA (le docteur Giuseppe), rue Es-Sadikia, 7, Tunis.
- MAGNAN, propriétaire, Kairouan (Tunisie).
- MAGNE (L.), entrepreneur de travaux publics, route de La Manouba, Tunis.
- MALACHOWSKI DE PIOTROWSKI (Charles), pharmacien, rue d'Allemagne, 4, Tunis.
- MALET (François), ingénieur-agronome à la Direction de l'agriculture, avenue de Carthage, 7, Tunis.
- MANGANO (Hector), rue des Glacières, 15, Tunis.
- MARCHANT (le commandant en retraite), propriétaire, Mornag (Tunisie) (membre perpétuel).
- MARTIN (Joseph), directeur de l'école-internat, Maxula-Radès (Tunisie).
- MARTY, négociant, rue de Besançon, Tunis.
- MASFAYON, agent principal de la Compagnie française du Sud tunisien, Oued-Melah, par Gabès (Tunisie).
- MASSELOT, payeur principal à la Trésorerie aux Armées, boulevard Bab-Menara, 19, Tunis.
- MASSERANO (J.-B.), architecte et peintre, rue de Constantine, 7, Tunis.
- MAURIN (Georges), receveur de l'Enregistrement et des Contributions diverses, Kairouan (Tunisie).
- MEDINA (Gabriel), propriétaire, rue d'Oran, Tunis.
- MEMMI, fondé de pouvoirs de la banque Cesana, Tunis.
- MERCADIER (Gédéon), ministre évangélique, rue des Glacières, 52, Tunis.
- MERMET, payeur particulier de la Trésorerie aux Armées, avenue de Carthage, 16, Tunis.
- MESTRUDE, médecin major de 1^{re} classe.

MM. MIGUERÈS, interprète militaire, Batna (département de Constantine).

MILLET (René), ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, résident général de la République française en Tunisie, Tunis (président d'honneur).

MOCQUERIS (P.), ingénieur à la Compagnie Bône-Guelma, boulevard Bab-Benat, 22, Tunis.

MOLCO (le docteur Emile), rue de l'Eglise, 4, Tunis.

MONCHICOURT (Charles-Félix), contrôleur stagiaire, Mactar (Tunisie).

MONTUREUX (vicomte DE), propriétaire, domaine de Mesratty, par Fondouk-Djedid (Tunisie).

MOREL (Eugène), négociant, rue Sidi-Sifiane, 7, Tunis.

MORPURGO (le docteur Léonida), rue Al-Djazira, 14, Tunis.

MOTHEAU (le docteur René), rue de Portugal, 17, Tunis.

MOULINE, inspecteur de l'Agriculture, boulevard Bab-Djedid, 52, Tunis.

MOUREY, jardinier au domaine de Chaouat, par Djedeïda (Tunisie).

MOUROT, vétérinaire militaire, impasse Bounta, 4, Tunis.

MUGNAINI (le docteur Ugo), rue de Naples, 53, Tunis.

N

MM. NÉE (E.), pharmacien, rue d'Italie, Tunis.

NICOD, inspecteur du service de la Ghaba, rue Saint-Charles, 4, Tunis.

NICOLAS (Louis), imprimeur, rue d'Alger, 6, Tunis (membre bienfaiteur).

NOVAK (Dominique), industriel, Mehdia (Tunisie).

NYSSSEN, consul de Russie, rue El-Karamed, 2, Tunis.

O

MM. OMESSA (Pierre), directeur du Service de l'escompte au fondouk El-Ghalla, rue de Lorraine, 7, Tunis.

ONNIS (le docteur François), rue Saint-Charles, 4, Tunis.

ORNANO (Luc D'), avocat.

OSSIAN-BONNET (le docteur), premier médecin de S. A. le Bey, La Marsa (Tunisie).

P

MM. PACE WILLIAMS (le docteur Carmelo), rue de l'Alfa, 28, Tunis.

PAILLEUX, jardinier, Pépinière municipale, Tunis.

PAILHÉS (Georges), juge de paix, canton Nord, Tunis.

- MM. PARIENTE, directeur de l'Alliance-Israélite, rue Malta-Srira, 1, Tunis.
- PAULARD, rue de Lorraine, 9, Tunis.
- PAUTHIER (J.), professeur au Lycée Carnot, avenue de Londres, 61, Tunis.
- PAVILLIER (Georges), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur général des Travaux publics, avenue de France, 22, Tunis (membre d'honneur).
- PAVY (Auguste), publiciste, docteur en philosophie, rue du Maroc, 21, Tunis.
- PEAUDECERF, juge, rue Es-Saïda-Adjoula, 12, Tunis.
- PEIRON (Eugène), juge de paix, Sousse (Tunisie).
- PELLAT (I.), interprète au service des Renseignements, Gabès (Tunisie).
- PERRAUD (Claude), ingénieur, rue d'Allemagne, 9, Tunis.
- PERRIN, receveur des Contributions, Béja (Tunisie).
- PERVINQUIÈRE (Léon), rue de Vaugirard, 40, Paris.
- PETIT (Maurice), directeur de *l'Avenir de Sousse*, secrétaire général de la Chambre mixte du Centre, Sousse (Tunisie).
- PICARD (F.), ingénieur-chef du service des Ponts et Chaussées (région Ouest), avenue de Carthage, 2, Tunis.
- PICARD (J.), imprimeur, rue Al-Djazira, 8, Tunis.
- PIÈTRA (P.-V.), avocat, avenue de France, 17, Tunis.
- PILLET (Jules), inspecteur général du dessin, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, rue Saint-Sulpice, 18, Paris (membre d'honneur).
- PIRAINO (le docteur G.), rue Al-Djazira, 16, Tunis.
- POMBLA, ingénieur, rue Es-Sadikia, 18, Tunis.
- POTIN (Paul), propriétaire, domaine de Bordj-Cédria, Potinville (Tunisie).
- POULOS (Karalambo G.), ancien président de la Communauté hellénique, Tunis.
- PRADÈRE (B.), conserv. du Musée Alaoui, Le Bardo (Tunisie).
- PRATZ (le docteur), médecin de S. A. le Bey, La Marsa (Tunisie).
- PRÈVE (Ernest), représentant de la Compagnie du Port de Bizerte, Bizerte (Tunisie).
- PROUST (Th.), directeur du Comptoir national d'escompte de Paris, vice-président de la Municipalité de Tunis, boulevard Bab-Benal, 53, Tunis (membre d'honneur).
- PROUST (Paul), dessinateur à la Compagnie Bône-Guelma, rue d'Angleterre, 20, Tunis.
- PROVENZAL (G.), pharmacien, rue Al-Djazira, 8, Tunis.

Q

M. QUEYREL (L.), architecte (D. P. G.), avenue de Carthage, 16, Tunis.

R

MM. RABBY, économe du Lycée Carnot, rue du Lycée, Tunis.

RADENAC, contrôleur civil, Le Kef (Tunisie).

RÉBILLET (le lieutenant-colonel), propriétaire, domaine d'Ouetta, Mateur (Tunisie).

REMY (G.), secrétaire de S. A. le prince Mohamed-Bey, passage Saint-Charles, Tunis.

RESPLANDY, architecte principal à la Direction générale des travaux publics, impasse du Chanteur, 4, Tunis.

RÉVOIL (Paul), ministre plénipotentiaire, résident général adjoint de la République française en Tunisie, Tunis (président d'honneur).

REVOL (Jean), directeur de *la Dépêche Sfaxienne*, Sfax (Tunisie).

RIANT (comte Paul), rue d'Autriche, 14, Tunis.

RICHARD (Victor), sous-directeur du Comptoir national d'escompte de Paris, boulevard Bab-Benat, 53, Tunis.

ROBERT, vice-président de la Municipalité, président de la Chambre mixte, Sousse (Tunisie).

ROESER (P.), pharmacien-major de première classe, rue d'Autriche, 16 bis, Tunis.

ROUQUEROL, banquier, rue d'Allemagne, 15, Tunis.

ROY, consul de France, secrétaire général du Gouvernement tunisien, rue Sidi-ben-Arous, 45, Tunis (membre d'honneur).

S

MM. SADOUX (Eugène), inspecteur des Antiquités et Arts, rue Sidi-bou-Krissan, 28, Tunis.

SALADIN, architecte du Gouvernement, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 47, Paris.

SALANCOURT (DE), commissaire-priseur, rue de Danemark, 2, Tunis.

SAMAMA (Albert), rentier, artiste-photographe, rue Sidi-Sifane, 24, Tunis.

SAMAMA (Nissim), avocat, docteur en droit, avenue du Prado, 194, Marseille (Bouches-du-Rhône).

SANTILLANA (le docteur Léon), rue de la Commission, 5, Tunis.

SAURIN, propriétaire, rue de Grèce, 15, Tunis.

- MM. SAYSSEL, architecte, rue Sidi-el-Attaoui, 17 et rue Es-Sadikia, 24, Tunis.
- SBRANA (le docteur), Monastir (Tunisie).
- SBRANA (Richard), vétérinaire de la Ville, rue Es-Sadikia, 10, Tunis.
- SCEMAMA DE GIALLULY (le docteur Joseph), rue de l'École-Israélite, Tunis.
- SCHAMOUNE, interprète à la Direction des finances, rue de la Commission, 31, Tunis.
- SCHAZMANN (Paul), architecte, Mornag (Tunisie).
- SCHOULL (le docteur Edouard), médecin titulaire de l'Hôpital civil français, rue Al-Djazira, 54, Tunis.
- SCHWICHI, ingénieur civil des Mines, rue Es-Sadikia, 26, Tunis.
- SELLAMI (Mohamed), professeur au Collège Alaoui, Tunis.
- SÉNEMAUD, arbitre-expert, liquidateur judiciaire, rue Es-Sadikia, 29, Tunis.
- SERRES (Victor), contrôleur civil attaché à la Résidence, rue d'Angleterre, 4, Tunis.
- SINIGAGLIA (J.-R.), pharmacien, place de la Bourse, Tunis.
- SNOUSSI, juge à l'Ouzara, Dar-el-Bey, Tunis.
- SOLANET, directeur des Contributions diverses, place du Consulat, 1, Tunis.
- SOLER (F.), photographe, avenue de France, 10, et rue Hanou, 3, Tunis.
- SOLHAUNE (Maurice), arbitre-expert, liquidateur judiciaire, rue de Russie, 2, Tunis.
- SPIRE, procureur de la République, avenue Bab-Djedid, 51, Tunis (membre d'honneur).
- STRESINO (le docteur Charles), rue d'Égypte, 4, Tunis.
- SUB (Isidore), entrepreneur de travaux publics, rue du Maroc, 21, Tunis.

T

- MM. TAILLARD (Eugène), professeur d'arabe au Lycée Carnot, avenue de Londres, 71, Tunis.
- TANUGI (Vita-Cohen), propriétaire, rue des Maltais, maison Raffo, Tunis.
- TAPIÉ, professeur au Collège Alaoui, place aux Chevaux, Tunis.
- TAUCHON (Charles), contrôleur civil, vice-consul de France, place du Consulat, Tunis.
- TERRAS (Antoine), propriétaire, Ahmed-Zaïd, Mornag (Tunisie).
- TEYNER (Charles), bijoutier, avenue de France, 12, Tunis.

- MM. THIBAUDET (Ch.), avocat à Sfax, chez M. C. Thibaudet, ingénieur des Arts et Manufactures, rue Al-Djazira, 4, Tunis.
THIERIOT, chef de centre de dépôt des Télégraphes, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
THIRY, professeur à l'École d'agriculture, château de Tomblaine, près de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
THOMAS (Philippe), vétérinaire principal de 1^{re} classe, avenue Rapp, 22 *bis*, Paris.
TRIOLO (le docteur), rue Malta-Srira, 14, Tunis.
TROUILLET, propriétaire, Tougar, par Bordj-Toum (Tunisie).

U

- M. UZAN (Victor), propriétaire, rue Sidi-bou-Menedjel, 15, Tunis.

V

- MM. VALENSI (Joseph), directeur des Services administratifs de la Ville, rue d'Angleterre, 5, Tunis.
VALENSI (Raymond), ingénieur civil, rue de Russie, 22, Tunis.
VAN GAVER (Léopold), propriétaire, rue des Protestants, 25, Tunis.
VARESE (le docteur Pietro-Maria), oculiste, rue Bab-el-Khadra, 5, Tunis.
VARLOT, capitaine au 4^e zouaves, Tunis.
VASSEL (Eusèbe), ancien capitaine d'armement au canal de Suez, Maxula-Radès (Tunisie).
VATEL, rue Bou-Kris, 18, Tunis.
VAUDAINÉ (Étienne), professeur au Collège Sadiki, rue Bou-Chenak, Tunis.
VENDEL (Georges), directeur du *Progrès du Centre*, Sousse (Tunisie).
VERBERCKMOES (Gustave), président du Conseil d'administration de la Compagnie des bateaux à vapeur du Nord, avenue du Bois-de-Boulogne, 62, Paris.
VERGNE (Joseph), officier d'administration, greffier-chef du Conseil de guerre, rue Al-Djazira, 47 *bis*, Tunis.
VERSINI, juge au Tribunal, rue El-Monastiri, 9, Tunis.
VERSINI (Raoul), inspecteur de l'Enseignement secondaire en Tunisie, rue d'Autriche, 16 *bis*, Tunis.
VILADE (DE), docteur en droit, boulevard Pereire, 126, Paris (membre perpétuel).
VINCENT (II.), professeur au Lycée Carnot, Tunis.
VINCENT (Marcel), avocat, rue d'Angleterre, 2, Tunis.

W

- MM. WADDINGTON, chirurgien-dentiste, rue d'Espagne, 16, Tunis.
WETTERLÉ (Jean-Georges), prospecteur, Souk-Ahras (département de Constantine).
WEYDENMEYER (Charles), Crétéville (Tunisie).
WHITELAW-REID, ancien ambassadeur des États-Unis d'Amérique à Paris, 451, Madison-Avenue, New-York (U. S. A.) (membre perpétuel).
WINKLER (Auguste), rue de Brettes, 8, Limoges (Haute-Vienne).
WOLFROM (Gustave), consul suppléant de France, chef du service de la Colonisation à la Direction de l'agriculture et du commerce, rue d'Angleterre, Tunis.

Y

- M. YVER (Georges), professeur d'histoire au Lycée Carnot, avenue de Londres, 61, à Tunis.

MEMBRES ASSOCIÉS

- ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES (l'), rue Serpente, 28, Paris (membre bienfaiteur).
BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE DE TUNIS (la), rue de Russie, 16, Tunis.
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE D'ALGER (la), Alger.
M. DELÉCRAZ (F.-Valentin), Hammam-Lif (Tunisie).
DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE (la), rue d'Angleterre, 22, Tunis.
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (la), place aux Chevaux (Tunis).
MUNICIPALITÉ DE TUNIS (la), rue Es-Sadikia, 5, Tunis (membre bienfaiteur).
TROISIÈME BATAILLON D'INFANTERIE LÉGÈRE D'AFRIQUE (le), Le Kef (Tunisie).

Le Président de l'Institut de Carthage,
D^r BRESSON.

Le Secrétaire général,
EUSÈBE VASSEL.

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE CARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

IMPRIMERIE RAPIDE (Louis Nicolas, directeur)

1899

LA PRATIQUE DES LABOURS

EN TERRES TUNISIENNES

L'Agriculture s'offre à l'activité humaine sous trois formes ayant chacune une méthode spéciale, mais concourant cependant les unes et les autres au même but, en se prêtant un mutuel appui.

Le professeur G. Roscher fait passer l'agriculture par trois phases qui correspondent aux trois degrés de l'intelligence humaine : *Métier*, *Science* et *Art*, qu'il décrit ainsi :

« Le Métier, qui est la capacité acquise par la pratique sans connaissance des principes et des règles ;

« La Science, qui est un système d'études résolutives sur un sujet utile et déterminé ;

« L'Art, qui est l'émanation générale des qualités développées chez l'homme par une absorption scientifique antérieure. »

La pratique agricole s'adresse à ces trois degrés de l'intelligence pour se conduire dans ce labyrinthe dont les difficultés ralentissent les belles ardeurs des théoriciens et remettent au point tous ceux qui se sont exclusivement nourris de lectures : elles rectifient aussi le jugement des enthousiastes enflammés pour des méthodes de culture bonnes à appliquer en d'autres temps ou seulement dans des circonstances spéciales.

Ni la prudence, ni l'attention, ni l'observation ne sauraient aboutir sans le concours du métier et la connaissance des opérations journalières ; mais on aurait tort de croire que l'instruction pratique est simple et facile ; elle ne consiste pas, comme on se le figure encore vulgairement, dans la conduite d'une charrue ou d'une herse, la moisson ou le fauchage des prés et le pansement du bétail : ces opérations manuelles relèvent des forces physiques et ne veulent que de la dextérité ; leur connaissance s'acquiert vite par l'usage. L'enseignement pratique dans son ensemble réclame des études d'un ordre plus élevé, plus grave et plus sévère. Ces études plus hautes obligent ceux qui s'y livrent à devenir observateurs, les conduisent à rechercher les causes et la durée d'un phénomène, à déterminer à l'avance le résultat d'une opération exécutée au milieu des circonstances les plus diverses. De là, deux distinctions bien marquées dans l'instruction technique : l'étude manuelle, et l'étude intellectuelle ou raisonnée.

La pratique manuelle se contente de l'exécution directe de toutes les opérations qu'exige l'agriculture et qui sont ordinaires au labou-

reur, au faucheur, au vacher, à l'irrigateur, etc. C'est ainsi que l'habitude des labours, des hersages, des binages, la conduite de tous les instruments aratoires deviennent familières. Cet enseignement pratique est rude, mais il n'y a que ceux qui l'ont subi qui connaissent la manipulation des fumiers, l'application des engrais, l'usage des semailles, le fauchage, le fanage, la confection des liens et des moyettes, le battage des moissons, l'arrachage du lin, du chanvre, le chargement des voitures, etc., etc., opérations qui assurent la prospérité d'une ferme lorsqu'elles sont bien conduites.

La pratique raisonnée est le trait d'union qui relie le métier purement mécanique et la science agricole; et, comme l'a si justement dit notre grand agronome vosgien Mathieu de Dombasle, si le cultivateur ne laboure pas lui-même sa terre, il faut qu'il puisse juger l'époque à laquelle il convient de le faire, qu'il sache la profondeur et la largeur de la raie qui conviennent à chaque opération, selon les circonstances. Le chef d'une exploitation doit essayer d'enchaîner dans ses prévisions la marche inconstante des saisons; il faut qu'il trouve les moyens de faire naître la vie végétale riche et féconde au milieu de tous ces obstacles sans cesse renaissants et dans le chaos de toutes les dissidences causées par l'infinie variété des terrains et l'inclémence des saisons. Ce n'est que la pratique raisonnée, conduite par l'observation, qui pourra l'initier à tout ce qu'il y a de plus mystérieux, de plus spontané et de plus caché à nos yeux. Sans cette étude, qui doit être guidée par un excellent jugement, tout reste obscur et mène droit à l'impuissance.

La science manœuvrant isolément, sans l'aide de l'observation sur place, ne pourra jamais apprendre au cultivateur à prévoir les caractères que peut prendre un terrain sous l'action des agents atmosphériques et des divers instruments aratoires, à connaître l'époque à laquelle le sol se durcit ou se prend en mottes, celle où l'humidité le pénètre et le rend boueux. Elle est encore incapable de lui faire apprécier les avantages ou les inconvénients des labours donnés en été ou pendant les saisons pluvieuses: si la terre peut être divisée très menue, ou bien s'il est préférable qu'elle présente des mottes au moment des semailles. De longues observations souvent répétées pourront seules lui permettre d'apprécier l'époque la plus favorable pour la conduite et l'application des engrais; c'est par elles qu'il arrivera à déterminer si les semailles doivent se faire de bonne heure ou tardivement, à l'automne ou au printemps, si les semences doivent être répandues serrées ou en petite quantité. Toutes ces questions, aussi importantes les unes que les autres, ne sont pas les dernières que la théorie et un traité d'agriculture soient impuissants à résoudre.

Que ceux qui veulent se livrer à la vie agricole le sachent: il est nécessaire qu'ils s'habituent de bonne heure à pénétrer l'enchaîne-

ment souvent obscur des causes et des effets dont la connaissance parfaite est obligatoire pour assurer les succès et prévenir les revers. Les funestes conséquences des causes mal étudiées et des effets mal compris ont fait éprouver de tels échecs à tous ceux qui se sont jetés à la légère dans la carrière de l'agriculture qu'on ne saurait trop insister sur la condition impérieuse d'un esprit observateur capable de comparer, de réfléchir, d'apprécier les difficultés et toutes les circonstances accidentelles ou imprévues qui s'élèvent comme un mur entre le cultivateur et le succès final. Il n'y a que la réflexion et l'analyse des obstacles qui donnent les moyens de les franchir.

La théorie pure que l'on puise dans la culture des ouvrages spéciaux sur la matière ne conduit cependant le cultivateur qu'à de faux raisonnements pleins de belles promesses qui s'écroulent une à une sous le souille mordant de la réalité. Beaux rêves, grands projets chimériques, résultats brillamment inscrits d'avance sur le papier ne tarderont pas à tomber en poussière sur le terrain, lorsqu'on se trouvera aux prises avec le métier et les difficultés sans cesse renaissantes qu'oppose la nature.

La science agricole, qui n'est qu'un moyen et qui s'appuie sur des vérités et des faits, conduit assez rapidement à des conséquences plus heureuses, et l'on ne peut que se réjouir de voir l'Agriculture s'en pénétrer afin d'arriver plus vite à l'évidence naturelle à l'aide de méthodes de jour en jour plus rigoureuses.

Le mélange bien entendu du métier avec la science, réglé par une absorption scientifique régulière et méthodique, produit l'art agricole qui relève directement de l'initiative personnelle et qui se perfectionne par l'émanation de qualités se développant de plus en plus chez le cultivateur.

Sous cette influence, l'agriculture ne tardera pas à prendre un grand essor, surtout aujourd'hui où, grâce à quelques hommes à l'esprit ouvert, on tend à réunir et à associer sincèrement tenanciers et exploitants pour assurer ses progrès. Ces progrès tant désirés et tant attendus seraient plus proches et beaucoup plus sensibles si l'opinion générale y avait plus de foi. Malheureusement, qui ne connaît ses affirmations tranchantes, qui ont décidé que l'agriculture pratiquée par des citadins est fatalement ruineuse? Prétendre, comme on le dit encore dans certains milieux, qu'un capitaliste ne peut que se ruiner lorsqu'il se livre à la culture de la terre, c'est condamner d'avance toute entreprise coloniale et retarder l'essor de notre pays.

L'agriculture est un métier difficile, mais qui n'est pas ingrat et, aux noms des personnes qui n'y ont pas réussi et que l'on cite avec complaisance, on peut opposer une foule d'hommes élevés au sein des grandes villes et versés dans les sciences qui ont obtenu dans la culture directe de réels succès; plusieurs ont été des propagateurs heu-

reux, ayant laissé des traces profondes dans l'agriculture de notre pays. Cette réputation fâcheuse éloigne les esprits entreprenants qui désirent se livrer à l'industrie agricole, et plus d'un ne lui revient que lorsque la fortune lui a été infidèle ailleurs; il ne lui apporte plus alors qu'une confiance douteuse et un capital plus ou moins fortement ébréché.

Superficiellement, l'agriculture paraît un art facile à s'assimiler; mais, en réalité, il se compose de nombreuses difficultés qui demandent pour être vaincues le secours d'une grande énergie et un esprit de suite qui ne se démente pas. Quiconque veut s'y livrer pour y faire fortune doit se bien convaincre de la nécessité de s'y donner tout entier et surtout de fixer sa demeure aux champs. Le métier n'est pas mauvais par lui-même : ce sont les procédés que l'on emploie qui sont faux ou la route que l'on suit qui est douteuse. L'agriculture est un composé de faits, d'observations, de raisonnements continus qui n'offrent de données certaines qu'aux esprits justes et persévérants. Aussi n'est-il pas rare qu'un même système de culture réussisse chez tel agriculteur et échoue, dans des conditions absolument identiques, chez tel autre.

Ce succès s'explique, pour le premier cultivateur, par une connaissance plus approfondie, plus parfaite du sol et du climat; par une succession de cultures mieux étudiée et plus coordonnée, et une activité sans cesse en éveil, réalisant une grande économie de temps et de main-d'œuvre dans les travaux; et surtout par une direction raisonnée, jointe à une économie intérieure bien entendue.

Les profits en agriculture, plus que partout ailleurs, dépendent en grande partie des qualités de l'exploitant, qui doit se rendre à lui-même un compte rigoureux des opérations qu'il veut entreprendre et en prévoir toutes les conséquences : c'est en examinant sous toutes ses faces la question qu'il se propose de résoudre et en tenant compte des moyens que la nature peut seule créer qu'il pourra réaliser ces profits.

On entend souvent soutenir par des esprits impatientes de toutes règles que la théorie suffit à faire de la bonne culture; ce raisonnement n'est pas plus fondé que celui de quelques praticiens endurcis qui jurent qu'en dehors de la séculaire routine il n'y a pas de succès durables dans n'importe quelle exploitation. Il faut bien avouer, cependant, que le théoricien voit tout sous un riant aspect lorsqu'il débute dans la carrière, et l'agriculture lui semble un jeu. L'homme de la pratique ne se laisse pas gagner par un tel engouement; il sait trop que le métier agricole est semé de difficultés; mais il ne s'en effraie pas, ni ne s'en décourage; aussi, est-il très rare qu'il ne parvienne à les dominer et à sortir victorieux de la lutte.

Le goût de l'agriculture, fort délaissé pendant longtemps parmi les

classes aisées, semble se réveiller depuis quelques années; une instruction dirigée dans ce sens et de plus nombreuses écoles d'agriculture pratique feront le reste. Toutefois, il serait important que les élèves sortant de ces écoles veuillent bien se résigner à faire un stage de plusieurs années sur une ferme bien dirigée, afin de gagner ce savoir, acquérir ce coup d'œil qui forment la supériorité des praticiens habiles et éclairés. Ce séjour peu récréatif ne sera pas facilement accepté du plus grand nombre; sans lui, cependant, il n'est guère possible de coordonner les faits qui se placent journallement sous les yeux avec les principes qui sont la base de la science agricole et le fondement de l'enseignement dans les écoles régionales d'agriculture et à l'Institut agronomique. Ils se rappelleront, pour s'y décider, qu'il est extrêmement rare de rencontrer des fils d'agriculteurs praticiens intelligents ayant subi de graves revers dans leur carrière; ils doivent cette fidélité du sort à ce long apprentissage raisonné poursuivi sur des domaines bien cultivés depuis longtemps par leur famille.

Il ne faudrait pas conclure trop vite qu'il suffit pour réussir d'avoir vu pratiquer longtemps dans de bons milieux, et d'y avoir pratiqué soi-même; il faut encore pouvoir mettre en jeu un capital proportionné à l'importance de l'exploitation que l'on se propose de diriger, et surtout se bien garder de partir à l'aventure dans des entreprises hasardeuses, relevant plus d'une imagination ardente que d'une sage expérience ou d'une rigoureuse étude. Les débutants dans la carrière agricole ont une malheureuse tendance qui les porte à ne pas tenir compte de ces conditions impérieuses, qui s'imposent à tous, sans distinction. Entreprendre la direction d'un domaine sans posséder les connaissances et les capitaux nécessaires à sa réussite, c'est courir à une ruine inévitable.

Que le cultivateur se souvienne qu'il n'y a pas de rapport constant entre la forme, la position, la composition d'un terrain et le *traitement* dont il serait scientifiquement justiciable; ce dernier se modifie à chaque instant par des causes fortuites que l'observation journalière et sur place peut seule déterminer.

La prudence est la première des qualités d'un agriculteur digne de ce nom: ses entreprises ne doivent jamais dépasser les limites que lui imposent les ressources dont il peut disposer. Il lui faut une humeur sédentaire, beaucoup d'activité, une grande économie, un esprit d'ordre très développé, et surtout le sentiment des affaires. Ces qualités réunies font de l'agriculture une carrière lucrative, qui ne mène pas rapidement à la fortune, il est vrai, mais qui a l'avantage sur beaucoup d'autres industries plus en vue, de mettre celui qui s'y livre à l'abri de ces catastrophes retentissantes qui bouleversent ou anéantissent en un seul jour les situations commerciales les plus en relief, et sèment ruines sur ruines autour d'elles.

*
+ *

De nombreuses opérations relèvent de la pratique agricole, mais il ne saurait être question de toutes les décrire dans ce chapitre; il suffira de les indiquer pour que le colon veuille les connaître et s'appliquer à les bien diriger.

Les labours, qui s'exécutent soit avec des outils à main, soit avec l'aide de charrues traînées par des animaux ou actionnées par la vapeur, ont pour but de diviser et d'ameublir la terre à une profondeur plus ou moins grande, de l'aérer en y facilitant l'accès de l'humidité et des gaz atmosphériques, de détruire les plantes indigènes nuisibles et les mauvaises herbes, d'enfouir les matières fertilisantes et de couvrir ensuite la terre de certaines semences.

La profondeur des labours est variable selon l'épaisseur de la terre, la nature du sous-sol, la quantité d'engrais qu'on peut employer et la longueur des racines des plantes qu'on se propose de cultiver.

Labours à bras

Les labours à la pioche ou à la bêche ne sont guère pratiqués que dans les défrichements des terrains garnis de racines d'arbres ou semés de roches; on les applique aussi sur les côtes inaccessibles à la charrue et sur toutes les parcelles trop restreintes pour permettre à un attelage de s'y développer. En grande culture, si les dispositions du sol imposent ces labours, ils sont presque toujours trop longs et trop coûteux. La bêche ne peut être que la charrue du jardinier ou du petit cultivateur. Nous laisserons donc de côté les diverses façons qui distinguent entre eux les labours de ce genre et les divers instruments qui servent à les exécuter: tels que la bêche ordinaire, la bêche fourchue, la houe plate, la houe à deux dents carrées ou obtuses, la houe à deux dents aiguës et la houe à lame triangulaire.

Labours à la charrue

Dans les labours à la charrue, le cultivateur doit avoir comme principal souci d'obtenir le plus de travail possible avec la moindre dépense. Il doit aussi savoir qu'il n'y a qu'un labour bien exécuté qui puisse développer toute l'action des agents atmosphériques sur le sol et la végétation. Malheureusement le défaut le plus commun aux laboureurs tunisiens est de prendre la bande trop large au détriment de la profondeur et du renversement de la terre.

Un labour n'est bon que lorsque la terre a été soulevée, renversée et bien divisée par une bonne charrue qui donne au sol la disposition que réclame sa composition, sa situation et la nature du sous-sol où il repose. Lorsqu'un labour est bien exécuté, les raies ou bandes de terre sont parallèles, de même largeur et de la même épais-

seur, et bien renversées les unes sur les autres d'une manière uniforme ; la surface du sol présente alors l'aspect d'une véritable crémaillère formée par tous les angles saillants qui terminent le sommet des bandes de terre.

Mais pour obtenir ce résultat, un bon instrument, parfait dans toutes ses parties, est de toute nécessité. L'araire Dombasle fut une révolution heureuse dans l'art agricole ; malheureusement, de nombreuses imitations ont jeté sur le marché des charrues qui l'ont défigurée sans l'améliorer, mais qui l'ont aussi quelquefois rendu plus mauvais que les anciennes charrues.

La charrue la plus connue en Tunisie est l'araire primitif, l'instrument favori des Arabes, que l'ingéniosité des Malionnais et des Espagnols a un peu perfectionné. Cet instrument primitif ou quelque peu modifié n'est qu'un outil léger qui déchire et soulève le sol sans le retourner ; il n'est guère bon que pour les seconds ou troisièmes labours, dits de semailles, au moment où il faut marcher vite pour détruire le germe des mauvaises graines sur un sol déjà meuble ou pour enterrer la semence. Son emploi, quoique son travail laisse à désirer, est tout indiqué et seul possible sur les côtes escarpées, pierreuses et embroussaillées où toute autre charrue se briserait. Il faut reconnaître cependant qu'il a un réel avantage sur les bonnes charrues dans tous les terrains où pullule le chiendent, parce qu'il ne fait que le déchirer et l'exposer au soleil, mais ne le retourne et ne le replante pas un peu plus profondément, comme cela a été fait un peu partout en Tunisie par les labours de défoncement qui n'ont pas été précédés d'un labour de décroûtage. Dans un champ labouré à la charrue arabe, on trouve généralement bien moins de chiendent que dans une vigne profondément défoncée.

L'araire arabe ou dental peut labourer en hiver, avec un attelage de deux bœufs, et labourer un hectare en six jours, et neuf à dix hectares dans la saison, soit une méchia. Un attelage ainsi armé et conduit coûte 6 fr. par jour, ce qui porte à 55 fr. ce labour, qui est beaucoup trop cher pour la qualité de ce travail primitif et arriéré.

L'araire Dombasle, qui a été le point de départ de toutes les charrues perfectionnées, et la charrue à vapeur, le dernier mot, sont indiqués dans toutes les plaines et sur toutes les côtes adoucies de la Tunisie.

Le travail méthodique qu'exécute la charrue fixe, telle que la Brabant et celle de Bajac, et l'économie qu'elles réalisent par l'emploi d'un seul conducteur doivent les faire préférer partout où l'état et la profondeur du sol le permettent.

L'araire Dombasle, que Bodin et Poitevin ont assez heureusement perfectionné, sera préféré pour tous les autres terrains plats, mais le colon choisira les numéros les plus forts, de préférence aux outils

de plus petit calibre, qui ne sauraient exécuter avec la même facilité les labours propres aux exigences des sols lunisiens.

Les araires ne plaisent pas à beaucoup de cultivateurs qui leur préfèrent souvent les charrues avec avant-train, sous le prétexte qu'elles se conduisent mieux par un laboureur ordinaire qu'un araire ; mais cette objection n'est pas valable : tout homme d'une certaine intelligence et de bonne volonté peut être initié en quelques jours, sans aucune fatigue supplémentaire. La charrue avec avant-train n'est réellement utile que pour les labours de terres pierreuses ou pour disposer le sol en petits billons. Partout ailleurs, sur les terres ordinaires, où les labours doivent être faits à plat, il y a avantage à adopter l'araire, charrue plus simple, d'une grande solidité et d'un prix bien moins élevé, qui exige moins de frais d'entretien et ne nécessite souvent que deux animaux.

L'araire est fait pour les terres douces argilo-siliceuses, argilo-calcaires. Sa supériorité sur les charrues à avant-train est incontestable ; mais, sur les sols caillouteux, il est inférieur à la charrue à roues, si le laboureur qui le dirige manque d'habileté et si une pointe ne termine pas son soc. La cause de cette infériorité est facile à expliquer : les charrues qui n'ont pas de point d'appui à leur partie antérieure oscillent toujours à droite ou à gauche, en bas et en haut ; lorsqu'elles fonctionnent dans des terres graveleuses, elles ont alors l'inconvénient de détacher et de renverser une bande de terre trop large, ou de ne pas assez piquer, ou bien encore de labourer trop profondément sans égalité ; ces défauts ont poussé plusieurs de nos bons constructeurs à adapter aux araires un avant-train de forme spéciale.

Ce qui n'empêche pas qu'il s'exécute de très bons labours, qui ne laissent rien à désirer, sur des sols pierreux, avec l'araire Armelin, dont le soc est armé d'une pointe, dans le genre de celle qui se remarque à la charrue Olive. Chaque année, les charrues *double-brabant* remplacent avec succès les anciennes charrues à avant-train ; sur nos terrains communément livrés à la charrue arabe, on aurait avantage à introduire la charrue *tourne-oreille*, qui, manœuvrant en travers de la pente, inaugurerait la série des labours normalement profonds destinés à faciliter la pénétration des eaux, qui couleraient alors moins à la surface et entraîneraient moins la couche arable dans les bas-fonds.

Profondeur des labours

Les labours se divisent en labours profonds et en labours superficiels, mais dans ces deux divisions la profondeur des labours varie suivant l'épaisseur de la couche arable, la nature du sol, la quantité de fumier qu'on peut répandre à l'hectare et la force des animaux.

Dans certains sols, le soc ne s'enfonce pas dans la terre à plus de 10 à 12 centimètres ; dans d'autres, il l'ameublir jusqu'à 25 centimètres. Quelquefois, il attaque la couche arable ou le sous-sol à 35 ou 45 centimètres. Mais, dans les circonstances les plus ordinaires, la charrue ne soulève et ne divise qu'une bande de terre de 18 à 22 centimètres d'épaisseur.

Il n'y a que les terrains riches ou d'alluvion, ou bien encore ceux sur lesquels on peut répandre de copieux engrais qui puissent, sans inconvénient, se laisser pénétrer par la charrue à une profondeur de 30 ou 35 centimètres, car dans la plupart des terres arables on ramènerait à la surface du sol une plus ou moins grande partie du sous-sol, ce qui ferait entrer ce labour dans la catégorie des défoncements, où les pratiques ne sont pas les mêmes.

Les labours usuels ordinaires à la culture régulière et suivie ont été divisés en quatre classes, selon leur profondeur : labours superficiels, de 5 à 10 centimètres de profondeur ; labours ordinaires, de 12 à 22 centimètres ; labours de 25, 35 ou 45 centimètres, et enfin les sous-solages.

Les labours superficiels s'exécutent lorsqu'on a à rompre un pâturage ou à défricher une lande ; leur but est d'ameublir le sol, d'y enfouir des semences, d'y incorporer des engrais pulvérulents : chaux, marne, poudrette, etc. ; ils servent à la destruction des plantes nuisibles ; ils sont encore très utiles pour retourner une semaille qui n'a pas réussi. On les exécute à l'aide du bisoc ou du scarificateur. Ces labours superficiels sont aussi appelés labours de déchaunage.

Les labours ordinaires servent à préparer les terres destinées aux plantes fourragères, céréales et industrielles.

Les labours de défoncement ne s'exécutent que dans des circonstances déterminées et avec des charrues spéciales ou de fortes dimensions ; nous y reviendrons plus loin.

Le but du labour et la forme du soc font varier sensiblement la largeur et l'épaisseur de la bande de terre.

Pour les labours ordinaires, la charrue se règle de manière à lui faire renverser des bandes de terres ayant les dimensions suivantes :

- | | | | | |
|----|-------------|---------------------|-----------|---------------------|
| 1° | Épaisseur : | 0 ^m 17 ; | largeur : | 0 ^m 25 ; |
| 2° | — | 0 ^m 20 | — | 0 ^m 28 ; |
| 3° | — | 0 ^m 23 | — | 0 ^m 30. |

Comme on doit le penser, ces rapports ne sont pas constants : un terrain gazonné, un pâturage ou une prairie labourés une première fois font souvent soulever à la charrue des bandes très larges et très peu épaisses ; aussi, le rapport qui s'observe entre l'épaisseur et la largeur des bandes de terre fait donner au labour exécuté un des noms suivants :

- 1° Labours à bandes inclinées à 45 degrés ;

2° Labours à bandes complètement renversées sens dessus dessous ou à plat ;

3° Labours à bandes droites et verticales.

Le labour à 45 degrés, qui est la meilleure inclinaison à donner aux bandes de terre, est celui qu'il faut obtenir de préférence dans les conditions ordinaires, parce qu'il soulève et exhausse bien la terre et lui fait former au sommet des bandes des angles bien saillants, plus aisément attaqués par la herse. Cette inclinaison a encore l'avantage de mieux exposer le sol à l'action des météores en facilitant par les vides triangulaires qui existent entre les bandes l'aération et le facile déplacement des parties terreuses.

La première raie faite par la charrue s'appelle *enrayure* ; elle constitue une opération importante dont la bonne exécution assure la bonté et surtout la régularité du labour. L'*endos*, qui est formé par deux bandes de terre renversées l'une contre l'autre, s'exécute lorsque la ligne qui détermine la direction de l'enrayure a été tracée ; le laboureur place sa charrue et son attelage sur la forière, bien en face de la ligne jalonnée, et règle alors l'entrure du soc.

Si l'on a à défricher soit un gazon ou une prairie naturelle, soit une terre couverte d'ajoncs, pour exécuter l'*endos*, on règle la charrue de telle façon qu'elle puisse renverser à plat, l'une à côté de l'autre, deux bandes de terre larges et un peu épaisses. Cette opération porte le nom d'*endos* à deux bandes juxtaposées.

Lorsque, l'*endos* étant fait, le laboureur continue son travail en renversant la troisième bande contre la première, la quatrième contre la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ait atteint les points qui limitent la largeur de la surface du terrain qu'il prépare, on dit qu'il laboure en adossant. Labourer en adossant, c'est *ramasser*, c'est-à-dire renverser les bandes contre les deux premières tranches appuyées en sens opposé et qui forment l'enrayure et l'*endos*.

La *dérayure*, qui est la dernière rigole ou dernière raie que la charrue ouvre pour séparer deux parties labourées, demande pour être bien exécutée que l'avant-dernière raie soit moins large et surtout moins profonde de plusieurs centimètres que les précédentes, afin de la terminer en labourant plus profondément ; si l'on néglige de diminuer l'entrure du soc à l'avant-dernière raie, la charrue, ne pouvant plus s'appuyer sur le frayon, manque de stabilité, oscille de droite à gauche, sort à chaque instant de la raie et, n'agissant plus assez uniformément, elle ne fait plus qu'un mauvais travail.

Les chaînres se labourent soit en adossant soit en refendant, suivant le précédent labour.

Les labours en planches sont à recommander sur les terres fortes afin de faciliter l'écoulement des eaux pendant l'hiver, et le labour à plat, plus facile à exécuter, est préférable sur les terres sablonneuses,

calcaires ou granitiques et sur les terrains de consistance moyenne.

Les labours en billons sont de deux sortes et s'exécutent en ados plus ou moins prononcés en labourant les terres argileuses, argilo-siliceuses ou siliceuses peu profondes, ou qui s'appuient sur un sous-sol imperméable. Les larges billons ne sont en usage que dans les régions du nord et de l'est de la France. Les petits billons à deux raies s'appliquent sur les terres pauvres, mal fumées et perméables.

Les labours d'hiver s'exécutent aussitôt que les semailles d'automne sont achevées. Ces labours, qui sont une excellente opération, doivent être faits en grosses mottes et ne jamais être suivis immédiatement par un hersage.

Les labours de jachère, dont on se sert pour préparer la terre à recevoir une semaille d'automne, sont de la plus grande utilité lorsqu'on les fait suivre par des hersages et des roulages exécutés à propos pendant l'été; ces diverses façons contribuent dans une large mesure à hâter la germination des graines et à la complète destruction des racines des mauvaises herbes et des insectes nuisibles.

La jachère cultivée est considérée avec raison comme ayant les mêmes effets que les cultures sarclées sur la propreté des terres.

Les labours de déchaumage sont des façons que l'on applique pendant l'été sur les champs où la moisson vient d'être enlevée.

Ces opérations spéciales se font avec la charrue ordinaire, la charrue polysoc ou le scarificateur; elles ont pour résultats immédiats d'ameublir superficiellement le sol, de favoriser ensuite la germination des graines des plantes nuisibles, de déraciner les chaumes et de détruire les mauvaises herbes. Les terres déchaumées sont de préférence ensemencées en trèfle, vesces, fèves, moutarde ou navets, etc. : mais ces labours ne peuvent s'exécuter que sur les terres labourées à plat ou en planches.

Les labours superficiels s'opèrent avec les mêmes instruments que les déchaumages; ils servent à ameublir le sol, à l'enfoncement des semences, à l'incorporation des engrais pulvérulents : chaux, marne, etc. On les utilise aussi, comme nous l'avons déjà dit, pour retourner une semaille qui n'a pas réussi. On les pratique alors avec l'extirpateur, pour couper les chardons entre deux terres.

Les labours croisés sont de la plus grande utilité en Tunisie, parce qu'ils attaquent la couche arable de tous les côtés et qu'ils l'ameublissent dans toute son épaisseur et toute son étendue. On doit surtout les exécuter sur toutes les terres préparées pour les emblavures d'automne; malheureusement, ils sont d'une exécution très difficile dans les champs manquant de largeur. Lorsqu'on aura à les pratiquer sur des terrains en pente, on les donnera obliquement en dirigeant la charrue vers la droite du champ, puis en recommençant ensuite par la gauche.

Les labours de semailles sont décrits assez longuement ci-après; nous y renvoyons le lecteur.

Le nombre de labours ne peut se préciser, car des causes très diverses le modifient selon la nature et la propreté de la couche arable, les engrais, les circonstances atmosphériques et les cultures précédentes qu'aura portées la terre.

Les terres arables se labourent ordinairement une fois lorsqu'elles ont porté un fourrage d'été, une récolte de pommes de terre, de betteraves, un trèfle ou un sainfoin. Celles qu'on destine aux plantes racines fourragères et à la plus grande partie des plantes industrielles doivent recevoir de deux à trois labours. Les terres laissées en jachère depuis les mois d'avril et mai recevront les mêmes façons.

Les principales conditions d'un bon labour viennent d'être décrites assez sommairement, mais il en reste une sur laquelle il convient d'insister un peu plus : nous voulons parler de l'opportunité de l'opération. En Tunisie, il n'existe à proprement parler que deux saisons : celle des pluies ou des labours, et celle de la sécheresse ou des récoltes; et la condition la plus ordinaire de nos sols est de ne pouvoir, à propos, être préparés suffisamment par des façons successives. Labourer en temps opportun est donc la condition essentielle de notre culture.

Aux premières pluies d'automne, la charrue fait son apparition dans les terres et, le plus souvent, on sème aussitôt le labour commencé; il ne faut donc plus s'étonner que sur un travail aussi précipité, la semence ne trouve que rarement un milieu favorable à sa maturation et qu'elle se mêle ainsi beaucoup trop aux mauvaises graines qui vont germer.

La grosse saison des labours commence ordinairement en octobre et doit se continuer, si on se propose d'avoir une terre meuble, jusqu'en mai sur les jachères, et pendant toutes les façons d'été. En Tunisie, on ne reconnaît communément comme saison des labours que la période pendant laquelle on sème les céréales : c'est-à-dire d'octobre en décembre et quelquefois jusqu'à la fin de janvier, dans certaines situations climatiques plus fraîches.

Mais cette saison dure tout au plus quatre-vingt-dix jours, dont il faut encore soustraire les jours de chômage, tels que fêtes, maladies et accidents divers : on ne peut donc compter guère plus de quarante jours de travail réel. Le colon doit se hâter et mettre à profit tous les instants que lui fournit une saison dont la rigueur ou la bénignité peut restreindre ou favoriser l'étendue et l'importance des semailles.

La charrue ordinaire, lorsqu'elle est bien conduite, doit en temps moyen, les jours d'hiver, pouvoir labourer un hectare en trois jours; mais l'état des terres pendant les pluies exige une force de traction

supérieure à celle qui est indiquée par le fabricant, et une charrue déclarée de la force de deux bœufs en vaut quatre. Ce surcroît de force est à considérer, mais on aurait tort d'en exagérer l'importance, parce qu'en somme le travail s'en trouve mieux fait et que les animaux se fatiguent moins.

La charrue à vapeur, qui n'est encore employée que sur une faible partie de notre territoire, se loue couramment au prix de 250 fr. l'hectare; le labour qu'elle exécute atteint une profondeur moyenne de 0^m40 à 0^m45 et équivaut à un véritable défoncement dont l'influence, s'il a été bien préparé, peut se faire sentir pendant sept ou huit années. Aussi y aurait-il avantage, en grande culture, lorsqu'on est maître de la production de ses engrais, de faire défoncer tous les sept ou huit ans par la charrue à vapeur afin de régénérer le sol.

Comme on vient de le voir, les labours se divisent en plusieurs catégories. Nous insisterons ici sur les labours profonds, si nécessaires à tous les sols tunisiens, quels qu'ils soient; leurs avantages sont considérables, et les principaux consistent à favoriser en premier lieu l'emmagasinage des eaux pendant l'hiver et de les empêcher ensuite de séjourner à la surface du sol ou de glisser au voisin le plus proche sans pénétrer la terre. Ils servent aussi à retenir plus longtemps l'humidité indispensable à la végétation de l'été. De plus, les terres labourées profondément permettent aux racines de les pénétrer plus facilement et elles peuvent se développer plus à l'aise sans se gêner mutuellement, grâce à l'épaisseur de la couche meuble. On a remarqué que dans les terres profondes, les céréales sont généralement moins exposées à verser, parce que la force qu'elles ont acquise les fait victorieusement résister à toutes les plus mauvaises influences atmosphériques. Il en est de même pour toutes les plantes à racines longues et pivotantes, qui fournissent alors des produits beaucoup plus abondants.

Il est bien certain que l'activité des radicelles s'exerce plus efficacement dans les 25 premiers centimètres du sol que dans la couche profonde; mais il n'en est pas moins vrai que la profondeur de l'amblissement entre pour une large part dans le développement des racines inférieures, qui peuvent aussi plus aisément, au moment de la transition de la fleur à la fructification, recueillir l'humidité mise en réserve et assurer de la sorte une végétation sans secousse.

Pour quiconque sait regarder et voir ce qui se passe chez l'indigène, la démonstration de l'utilité des labours profonds est évidente. A l'automne et avant les pluies, lorsqu'il n'a pas de champ irrigable pour y cultiver ses fruits et légumes d'été, melons, tomates, etc., il n'hésite pas à défoncer à la pioche, à une profondeur de 0^m30 à 0^m35, un carré de terre compacte. Aux premières pluies, il sème quelques navets qu'il récolte en janvier et en avril ou en mai, et il réserve en

terre sèche ses légumes (beïra), qui ne manquent jamais de lever sur ce défoncement sans le secours d'une seule goutte d'eau.

Aussi peut-on conclure que plus les labours d'automne seront profonds, plus les lâcheuses influences de la sécheresse seront atténuées.

Il est facile à comprendre que c'est surtout dans les sols compacts que les labours profonds doivent être pratiqués. Sur les terres sablonneuses, où le sol et le sous-sol sont naturellement perméables, ils seraient sans aucune influence.

On s'illusionne généralement, en Tunisie, sur la profondeur des labours, que beaucoup croient donner à plus de 20 centimètres, tandis qu'ils ne pénètrent guère au-dessous de 12 centimètres de profondeur ; et, dans la plupart des cas, ces opérations peuvent se classer dans les labours superficiels, qui n'ont leur raison d'être ici que dans des terres très légères qui risqueraient de s'assécher après un labour profond, ou bien encore à titre de second labour sur jachère cultivée.

Aujourd'hui que le climat tunisien nous est mieux connu, il serait oiseux de s'attarder à démontrer qu'un seul labour pour une récolte, surtout lorsqu'il n'est que superficiel, ne saurait produire, même avec un concours de circonstances favorables, qu'un rendement insuffisant pour un cultivateur européen.

Le labour ayant comme but principal l'ameublissement du sol, il est aisé de se convaincre que l'opération ne doit se pratiquer qu'au moment où cet ameublissement peut s'obtenir facilement. Au cœur de l'hiver, lorsque nos terres sont saturées d'eau, un labour, même profond, ne fait qu'augmenter leur cohésion en proportion de la force compacte du sol. On ne saurait donc trop conseiller les labours hâtifs d'automne, ceux du printemps et ceux de l'été, qui produisent les meilleurs résultats.

Les modes de labours les plus usuels en Tunisie se pratiquent avec l'araire primitif, et le labour se poursuit sans discontinuité. Les labours à plat, en planches ou en billons s'exécutent à l'aide de la charrue. Pratiquement, le labour à plat ne convient qu'aux sols légers s'égouttant facilement en hiver. Dans les sols plus forts, le labour en planches séparées par des dérayures doit être préféré. On aura soin de les rapprocher plus ou moins selon l'aptitude du sol à retenir l'eau ; elles forment ainsi des raies d'écoulement dont l'utilité n'est plus à démontrer. Mais le labour en billon exécuté dans le sens de la pente du terrain doit être choisi de préférence pour toutes les terres très fortes et très humides qui sont saturées d'eau depuis le mois de décembre jusqu'à la fin des pluies.

Il ne saurait être trop recommandé pour tous les labours d'hiver de prévoir, selon la nature du sol, le nombre des raies d'écoulement nécessaires pour faire évacuer rapidement les eaux stagnantes qui noient ou pourrissent les graines. Ces raies se font de deux traits de

charrue dans le sens oblique le plus direct à la pente du terrain ; elles sont d'autant plus urgentes que la surface labourée est plus grande. Ces précautions élémentaires sont malheureusement trop souvent oubliées au moment des labours, et, les travaux finis, au gros de l'hiver, période des pluies, il est trop tard pour y remédier convenablement.

On compte, en terme moyen, environ 45 à 50 fr. pour le labourage d'un hectare, et une bonne charrue bien conduite peut exécuter de 20 à 25 hectares pendant la saison d'hiver. Les labours de printemps sont généralement moins pénibles et moins coûteux. On les donne superficiellement lorsqu'ils doivent précéder une semaille ; mais s'ils doivent servir à une jachère cultivée, plus ils sont profonds, plus leur action sera directe, surtout si l'on a soin de laisser le sol soulevé et mouvementé, afin de l'exposer à toute l'action des météores pendant les chaleurs de l'été.

Nous venons d'exposer tous les avantages qu'un colon peut retirer des labours de défoncement, mais il convient de s'arrêter quelques instants sur cette opération délicate qui ne doit se pratiquer que dans des circonstances bien déterminées qu'il faut s'étudier à reconnaître.

Ces labours ne doivent être appliqués que lorsque la couche arable manque de profondeur et s'il y a nécessité d'augmenter sa perméabilité ; mais il arrive régulièrement qu'en attaquant le sous-sol on ramène à la surface de la couche arable une partie de ce sous-sol, qui n'a jamais été mis en contact avec l'atmosphère ni modifié par les agents de celle-ci. Il est aisé de comprendre que si on réitérait chaque année ces labours profonds, la fécondité du sol diminuerait à chacune des opérations augmentant l'épaisseur de la couche végétale, et la terre arable ne tarderait pas à être notablement appauvrie au lieu d'être améliorée.

Lorsque la couche inférieure (ou le sous-sol inerte) est notablement éloignée de la surface du sol, on peut sans danger appliquer les labours profonds. Mais lorsque les dispositions des couches sont moins favorables, surtout quand la couche supérieure ne renferme pas dans toute son épaisseur des matières favorables aux plantes, ou qu'elle ne s'appuie pas sur un sous-sol dont la nature peut corriger ses défauts ou accroître sa puissance et sa fertilité, il sera prudent de régler chaque labour de défoncement de façon à ne mélanger à la couche arable qu'une épaisseur ne dépassant pas plus de 5 à 6 centimètres du sous-sol.

Cette gradation dans le défoncement paraîtra bien faible aux débutants, qui ne connaissent pas encore les inconvénients des labours profonds et qui ne songent qu'à aller vite, sans aucun souci des déceptions qui les attendent au lendemain de ces opérations précipitées.

On oublie trop souvent que si les labours de défoncement augmentent la puissance et l'épaisseur du sol et facilitent la pénétration des pluies à une profondeur où elles ne sont plus nuisibles mais utiles, ils ont par contre le défaut de diminuer la fécondité de la couche arable, et malgré que les plantes à racines pivotantes ou verticales se plaisent dans les terres profondément labourées, on ne peut espérer de les y voir végéter avec vigueur que lorsque ces dernières auront été fortement fumées.

Les effets bienfaisants obtenus par un labour profond n'ont pas une durée pouvant dépasser de 6 à 8 ans. Pendant cette période, les molécules formant le sol et le sous-sol se rapprochent, se tassent et la terre revient peu à peu à son premier état. Il faut alors recommencer l'opération avec les mêmes précautions si l'on veut profiter à nouveau de son influence sur la végétation.

Mais que l'améliorateur se souvienne que toute couche inférieure blanche, grise ou jaunâtre et sans calcaire n'ayant jamais été mélangée à des engrais ou subi le contact bienfaisant des agents de l'atmosphère, ne doit jamais être remuée ou divisée qu'avec le secours de la charrue *sous-sol* ou *charrue fouilleuse*. Il est vrai que ces charries ont généralement peu de fixité, surtout lorsqu'elles ne sont pas munies à l'avant-train d'une roulette ou d'un sabot; cette difficulté ne doit cependant pas décourager le laboureur, car avec un peu de patience et de pratique, il ne tardera pas à les diriger convenablement et à les faire fonctionner régulièrement.

Le sous-solage est une opération qu'on ne saurait trop recommander aux cultivateurs tunisiens lorsque la nature du sous-sol rend les labours presque impossibles et qu'il ne serait pas sans danger de le mélanger à la couche arable. Un labour de défoncement peut se pratiquer sans grands risques quand le sol est argilo-siliceux et le sous-sol calcaire ou marneux.

Aucun labour de défoncement ne devrait être exécuté à un autre moment qu'à la belle saison et par un beau temps, surtout lorsqu'une portion du sous-sol doit être mélangée avec la couche arable. On la soumettra ainsi à l'action plus directe de l'air et du soleil.

Le scarifiage

Les terres labourées en novembre et en décembre dans l'intention d'y faire des semailles de printemps ou d'y appliquer un engrais pulvérulent sont presque toujours, en février ou en mars, superficiellement recouvertes d'une croûte assez dure pour s'opposer à l'action d'une herse énergique, et elles ne se laissent pas facilement diviser. Un scarificateur peut seul l'attaquer et l'ameublir suffisamment. Cet instrument, de forme triangulaire ou rectangulaire, muni de deux ou trois roues de support servant à régler l'entrure des dents

dans la couche arable, a quelquefois des leviers à l'aide desquels on peut soulever ou abaisser soit les roues, soit les pieds, ce qui facilite beaucoup la manœuvre et rend son emploi plus régulier.

L'opération du hersage poursuit l'ameublissement du sol et son nivellement ; elle a pour but la destruction des mauvaises herbes, l'enfouissement des engrais pulvérulents et des semences ; de favoriser le tallage des céréales, l'éclaircissage des semis trop épais et, surtout en Tunisie, l'aération du sol.

Les herses en usage sont nombreuses et il serait trop long d'en donner une description détaillée ; celles que l'on emploie le plus appartiennent aux deux divisions qui les groupent en herses à pointes et en herses à chaînes ; quoiqu'étant toutes traînantes, elles varient cependant d'aspect, de grandeur et d'énergie.

On donne aux herses à dents les formes triangulaire, trapézoïdale, parallélogrammique, rectangulaire, ou en zigzag, et leur bâti et leurs dents sont soit en bois, soit en fer.

On reproche aux herses triangulaires d'être ordinairement pesantes, massives et souvent mal construites, et le praticien se plaint de l'inconvénient qu'elles ont de toujours exécuter le même travail. Les herses Valcour ou herses parallélogrammiques et les herses en zigzag sont les plus parfaites et les plus répandues dans les contrées bien cultivées. Dans les prairies naturelles et sur certaines terres envahies par la mousse à la fin de l'hiver, l'emploi de la herse à maille dentée, dont la flexibilité permet de suivre toutes les ondulations du terrain, offre de grands avantages.

L'énergie des hersages dépend de l'inclinaison des dents ; dans les herses traînantes modernes, celle-ci leur permet de fonctionner en accrochant ou en décrochant.

Lorsque l'on veut herser énergiquement un terrain ou enterrer de grosses graines, les pointes des dents sont dirigées en avant. *On herse alors en accrochant.* Mais lorsqu'il s'agit de pratiquer un hersage léger ou d'enfouir de petites semences, on tourne les dents en arrière, et le hersage se fait en décrochant.

Le hersage à une dent consiste à faire passer seulement une fois la herse sur un champ labouré, ensemené ou occupé par une plante en végétation ; celui à deux dents s'exécute sur un champ en opérant deux hersages suivis dans le même sens ou perpendiculairement l'un à l'autre. On enterre les petites semences par un hersage à une dent ; les grosses demandent un hersage à deux dents.

Sur un terrain labouré, mais envahi par les mauvaises herbes annuelles, la herse bourre souvent ; afin de rendre son travail plus efficace, il est bon d'attacher à l'angle obtus postérieur une corde que le conducteur tient de la main gauche et qui lui permet de soulever

la herse dans sa partie postérieure afin de la dégager des plantes, qui restent alors en petits tas sur le terrain.

Lorsque la herse est utilisée pour diviser les mottes, le cheval est bien préférable aux bœufs dans la conduite de cet instrument, car celles-ci ne se divisent bien que par le choc des dents. Or, plus la vitesse est grande, plus ce choc est efficace, tandis que lorsque la herse est trainée avec plus de lenteur, les mottes passent entre les dents et sont chassées à droite ou à gauche sur le sol sans être divisées.

Le bœuf est préférable lorsqu'il s'agit d'enfoncer des engrais pulvérisés ou de régaler un champ, de diviser ou déchirer des gazons retournés par un labour, ou simplement de rassembler les mauvaises herbes arrachées par la charrue.

Les tournées de hersage ne doivent être ni trop courtes, ni trop longues; trop courtes, elles font verser les herses qui effraient les animaux et peuvent les blesser; trop longues, elles font perdre beaucoup de temps à l'attelage en diminuant sensiblement la durée du travail effectif. L'ouvrier qui doit herser des planches très convexes est forcé de maintenir la herse avec une corde fixée à l'angle aigu postérieur pour éviter qu'elle ne dévale jusque dans les dérayures qui séparent les planches et qu'elle n'entraîne dans les fausses raies une plus ou moins grande quantité de terre ou de semences.

Généralement, pour exécuter un bon hersage sur les terrains labourés à plat ou en grandes planches, la herse doit se diriger perpendiculairement à la direction du dernier labour. Un hersage en travers du labour brise mieux les mottes, déchire ou divise régulièrement le gazon défriché ou retourné par la charrue, et régale bien plus uniformément le terrain.

Pour obtenir un bon hersage, il est nécessaire d'opérer par un temps convenable d'humidité ou de sécheresse, suivant la nature du sol et du climat, bien entendu. Les hersages pratiqués par un temps humide sur un sol argileux ou un terrain calcaire ne produisent jamais de bons résultats; la terre, en adhérant aux parties actives de l'instrument, en diminue l'action, et les animaux, en piétinant la couche arable, en augmentent encore l'imperfection. Il est donc de toute nécessité d'attendre pour opérer ces façons que le sol soit un peu ressuyé.

Sur les terres argileuses ou argilo-calcaires dites *terres fortes*, les hersages sont difficiles et, pour que la herse puisse y exécuter un bon travail, il est prudent de n'opérer que lorsque le vent et le soleil ont fait perdre à la terre une partie de son humidité; cependant, si l'on attend pour exécuter ce travail que le sol et les mottes aient été desséchés par une trop longue exposition à l'air, on court le risque de les rencontrer à un tel état de dureté qu'il est presque inévitable de recourir à l'emploi du rouleau brise-mottes.

Aussi, les bons cultivateurs qui travaillent des terres plastiques ont-ils raison de dire que pour obtenir l'ameublissement de ces terrains la herse doit presque suivre la charrue.

En Tunisie, il est bon, aussitôt après le labour des semailles, de donner un léger coup de herse afin d'achever de recouvrir les semences et de briser les mottes; mais il convient de se rappeler qu'un hersage trop énergique bat le sol, le pétrit et lui fait former une croûte qui sous l'action du soleil se fendille, décollète la plantule et produit le même déchaussement que le dégel; il est donc bien préférable de laisser une certaine rugosité à la surface du sol, car les petites mottes, en se désagrégant d'elles-mêmes par les alternatives de la pluie et de la chaleur, rechausseront facilement la plante et lui fourniront un abri durant son jeune âge contre les vents violents qui soufflent pendant nos hivers et nos printemps.

Le roulage

Les roulages, que l'on exécute dans divers buts, sont des opérations très délicates à opérer sur les terres tunisiennes; ils se divisent en *plombages* et en *émottages*.

On emploie pour les plombages des rouleaux unis en pierre, en bois ou en fonte creuse et d'un poids très variable.

Les émottages s'exécutent avec des rouleaux à pointes, des rouleaux-squelettes à disques unis ou dentés.

Il est regrettable que l'usage de ces instruments soit si peu usité en Tunisie, car l'utilité de ces appareils dans la préparation des terres et leur action combinée avec celle de la herse diminuent sensiblement le nombre des façons qu'exige une terre pour être bien préparée.

Les plombages ont la fonction de donner au sol la consistance et le tassé qui lui est nécessaire pour conserver pendant l'été la fraîcheur réclamée par diverses plantes pour achever leur complète maturation. Ils s'exécutent, nous l'avons dit, avec des rouleaux unis, soit en bois, soit en fonte.

On les applique quelquefois après les semailles pour aplanir certaines terres et souvent pour enfoncer dans le sol les pierres, qui gêneraient le passage de la faux ou de la moissonneuse-lieuse sur toute la surface du champ, au moment de la fenaison ou de la moisson.

Au printemps, on roule les céréales qui se sont déchaussées avec des rouleaux unis, afin de les rattacher à la couche arable. Cette opération a tout avantage à être faite par un beau temps.

Le rouleau uni sert encore à enferrer les graines fines, comme celles du trèfle, de la luzerne, de la lupuline, etc., lorsque ces semences ont été semées à la volée sur des champs occupés par des céréales en végétation.

Les émottages servent à l'écrasement ou à la division des mottes

trop volumineuses qui restent en trop grand nombre dans les champs labourés et sur les terres couvertes par des céréales en végétation. Ces molles, généralement trop dures pour être écrasées par les rouleaux à surface unie, s'enfoncent dans le sol sous leur poids et ne sont nullement effritées, surtout pendant un temps de sécheresse et lorsque la terre a été préalablement ameublie par des labours. Il est préférable de recourir au rouleau-squelette ou au rouleau Croskille qui tassent bien un peu la terre sous leur poids considérable, mais sans la plomber, tandis que leurs disques l'émiettent et brisent les molles réfractaires.

L'usage du rouleau Croskille dans la culture du froment et de l'avoine ne saurait trop être recommandé pendant le mois de mars et quelquefois en avril. Toutes les fois que les plantes sortent mal ou ont été déchaussées, ou en partie déracinées par de longues et fortes pluies, cette opération émiette la surface souvent mise en croûte par les averses de la saison hivernale; on rehausse ainsi les plantes et l'on favorise leur tallement d'une façon très avantageuse. Ce *croskillage des blés* s'exécute sur les sols de consistance moyenne, à l'aide du rouleau à claire-voie.

Lorsque les molles à émietter ou à écraser sont très dures, il y a avantage à faire alterner la herse avec le rouleau. Les hersages pratiqués après les roulages déterrent les molles enfouies par le rouleau à son premier passage et lui permettent de les mieux diviser au second.

Il faut éviter de rouler les terres calcaires, les sols argileux et les terrains argilo-calcaires par les temps de pluies, et surtout lorsqu'ils sont encore imbibés par l'eau de pluies continuelles ou trop abondantes : la couche est à ce moment naturellement collante, adhère au rouleau, gêne son action et rend son emploi presque nul. Ce n'est donc que lorsque la terre est bien ressuyée que les roulages sont exécutés sans inconvénients.

Le seigle et les céréales d'hiver doivent être roulés par une belle journée, aussitôt que la terre est sèche.

Les chevaux, dont la marche est plus rapide que celle des bœufs, seront préférés lorsque les rouleaux-plombes auront à agir; mais les rouleaux-émoteurs agissant toujours mieux lorsqu'ils sont traînés lentement, on aura avantage à employer les bœufs dans cette circonstance, parce qu'ils marchent régulièrement et bien moins vite.

Cependant, si les rouleaux Croskille et de Dombasle n'agissaient pas avec assez d'énergie pour rompre ou diviser les molles de certains terrains fortement argileux ou plastiques, il serait avantageux d'attendre, si cela était possible, qu'il survienne une légère pluie : on les ferait alors précéder par des herses aux dents longues. Cette opération pratiquée dans ces conditions permet d'obtenir un sol

convenablement divisé, susceptible de recevoir une semaille des plus difficiles à sortir et à fructifier.

On ne saurait trop le répéter, les terres tunisiennes sont insuffisamment travaillées, et souvent mal à propos. Une meilleure méthode, plus complète, s'impose à tous les agriculteurs visant au *profit net*, et, dussions-nous passer pour un rabâcheur d'apologues, nous n'hésitons pas à rappeler à tous nos colons la fable de notre bon La Fontaine, *le Laboureur et ses Enfants*.

F.-V. DELÉCRAZ.

Tunis, le 9 août 1897.

MARQUES CÉRAMIQUES

GRECQUES ET ROMAINES

TROUVÉES A CARTHAGE

Les inscriptions céramiques que nous donnons ici forment deux séries.

La première série (du n° 1 au n° 52) renferme les marques trouvées en 1898 et 1899 sur l'emplacement d'une nécropole punique⁽¹⁾ située au nord-nord-est de Bordj-Djedid et datant du IV^e au II^e siècle avant notre ère. Les plus anciennes marques (estampilles d'anses d'amphores grecques) ont été rencontrées, ainsi qu'un certain nombre d'autres en caractères carthaginois, dans la terre ou le sable dont les puits funéraires ont été remplis. Elles sont postérieures et paraissent étrangères au mobilier des tombes. C'est pourquoi nous les publions à part. Les moins anciennes de ces marques (inscriptions sur briques, sur grands vases et poteries fines) proviennent de la couche supérieure du sol, c'est-à-dire de la terre et des décombres qui ont recouvert la nécropole.

La seconde série (n° 53 à 89) est formée des marques recueillies, sur divers points de l'antique Carthage, depuis ma dernière publication dans ce genre⁽²⁾.

J'ai déjà dit ailleurs l'intérêt qui s'attache à ces textes minuscules pour l'histoire de la céramique et surtout pour celle du commerce.

Grâce aux grands recueils du *Corpus Inscriptionum latinarum*, qui réunit non seulement les textes gravés sur la pierre, le marbre ou le bronze, mais encore les marques de potier, on peut suivre l'extension du commerce des Grecs et des Romains et reconnaître les ports et les marchés avec lesquels ils avaient de plus fréquentes relations.

PREMIÈRE SÉRIE

I — Marques sur anses d'amphores grecques

a) ESTAMPILLES RECTANGULAIRES

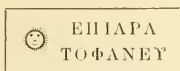
1 — Marque longue de 0^m04 et large de 0^m014 :

| |
|----------------------------------|
| <p>ΑΓΟΡΑΝΑΚΤΟΣ ΘΕΣΜΟΠΙΟΥ</p> |
|----------------------------------|

(1) Pour les découvertes faites dans cette nécropole, voir le *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1898, p. 95-99; 210-216; 552-558; 617-630; 647-648, et 1899, p. 93-106. Cf. *Revue Tunisienne*, 1899, p. 208.

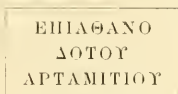
(2) *Marques céramiques grecques et romaines recueillies à Carthage* (1894-1897) dans la *Revue Tunisienne*, 1897.

2 — Sur l'autre anse de la même amphore, marque de même dimension :

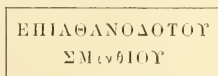


Quelques lettres sont lourdes et mal formées. A gauche, tête radiée.

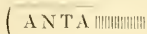
3 — Marque large de 0^m 016 :



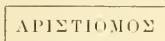
4 — Marque longue de 0^m 044 et large de 0^m 015 :



5 — Sur une anse à coude arrondi, marque large de 0^m 011 :

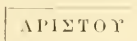


6 — Marque longue de 0^m 036 et large de 0^m 015 :



Les lettres du milieu, presque entièrement effacées, ne sont pas certaines.

7 — Marque longue de 0^m 037 et large de 0^m 0155 :



Cette estampille a été déjà rencontrée en Sicile (Alb. Dumont, *Inscriptions céramiques de la Grèce*, p. 82, n° 42.)

8 — Marque longue de 0^m 042 et large de 0^m 017 :



9 — Sur l'un des boudins d'une anse géminée, marque étroite et longue de 0^m 041 :

ΑΣΚΛΗΠΙ

Hauteur des lettres, 0^m 006. Trouvée le 13 mars 1899.

10 — Marque longue de 0^m 045 :

| |
|----------------------------|
| ΕΗΙΔΑΜΟΚΛΕΥΣ ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ |
|----------------------------|

11 — Sur une anse à coude arrondi en terre rouge provenant sans doute d'une amphore cniidienne, marque longue de 0^m 037 et large de 0^m 022 :

| |
|-----|
| ΘΟ |
| ΕΗΙ |

Il y avait peut-être à la première ligne : ΘΟΡΜΙΟΣ et à la deuxième : ΕΗΙΔΑΜ.

12 — Marque longue de 0^m 027 et large de 0^m 016 :

| |
|---------|
| ΘΟΚΛΕΥΣ |
|---------|

13 — Marque longue de 0^m 037 et large de 0^m 016 :

| |
|----------------------------------|
| ΕΗΙΚΑΛΛΙ ΚΡΑΤΕΥΣ ΥΑΚΙΝΘΙΟΥ |
|----------------------------------|

14 — Marque mal imprimée :

| | |
|----------|---|
| * | * |
| ΚΑΛΛΙΟΥΣ | |

15 — Marque longue de 0^m 025 et large de 0^m 008, également sur une anse d'amphore :

| |
|-----|
| MEN |
|-----|

16 — Petite marque longue de 0^m 026 et large de 0^m 01, sur une anse trouvée le 25 avril 1899 :

| |
|--------------------|
| ΜΙΚΥΘΟΥ ΗΕΔΑΓΕΙ |
|--------------------|

Alb. Dumout, en donnant cette marque,⁽¹⁾ rencontrée par lui en

(1) *Inscriptions céramiques de la Grèce*, p. 401, n° 487.


Grèce, fait remarquer que le nom du mois ΗΕΔΑΓΕΙΤΝΥΟΣ y est écrit en abrégé.

17 — Sur une anse plate, marque longue de 0^m 038 et large de 0^m 01 (7 avril 1899):

ΜΚΚΝ

M et K sont liés. Les autres lettres ne sont pas certaines. Au lieu du second K, il faut peut-être lire IC et ΜΙ au lieu de N.

18 — Marque longue de 0^m 037 :

ΟΛΥΜΠΟΥ 

A droite du nom, la rose, emblème de la ville de Rhodes.

19 — Marque longue de 0^m 03 et large de 0^m 013 :

ΕΠΙΠΛΥΣΑ
ΘΕΣΜΟΦΟΡ

Pour ΕΠΙΠΛΥΣΑ [ΝΙΑ] ΘΕΣΜΟΦΟΡ [ΙΟΥ] qu'Albert Dumont a lu sur trois estampilles circulaires. (*Inscriptions céramiques de la Grèce*, p. 107, n° 226.)

20 — Marque longue de 0^m 037 et large de 0^m 013, trouvée le 9 mars 1899 :

ΕΠΙΠΡΑΤΟΦ
ΑΓΡΙΑΝΙΟΥ

21 — Marque longue de 0^m 042 et large de 0^m 016 :

ΕΠΙΠΡΑΤΟΦΑΝΕΥΣ
ΥΑΚΙΝΘΙΟΥ

22 — Marque longue de 0^m 032 et large de 0^m 011 :

ΣΑΡΑΗΩΝΟΣ

23 —

ΕΠΙΣΥΜΜΑ
ΧΟΥ
ΑΓΡΑΝΙΟΥ

24 — Marque large de 0^m 014 :

ΦΙΙΙΙΙΙ

25 — Marque longue de 0^m 035 et large de 0^m 014 :

| | |
|----------|----------------|
| ΕΙΗΙ | ΙΙΙΙΙΙΙΙΙΙΙΙΙΙ |
| ΛΙΟΥΚΑΡΝ | |
| ΕΙΟΥ | |

A la fin de la première ligne, il y a peut-être ΟΠΤΟ. Mais les lettres sont presque entièrement effacées. Celles qui commençaient le nom le sont complètement.

26 — Marque longue de 0^m 034 et large de 0^m 016 :

| |
|-----------|
| ΕΠΙΦΙΛΟΔΑ |
| μου |
| ΥΛΚΙΝΘΙΟΥ |

b) ESTAMPILLES CIRCULAIRES

Toutes ces marques circulaires portent au centre la rose, emblème de la ville de Rhodes.

27 — Sur une anse :

ΑΡΙΣΤΟΚΛΕΥΣ

La lettre I, très rapprochée du P, est plus petite que les autres.

Le T a la forme d'un *gamma* surmonté d'un trait : $\bar{\Gamma}$.

Au point d'attache supérieur de l'anse, seconde marque, de forme carrée, de 0^m 01 de côté :

| |
|---|
| Φ |
|---|

Le sceau qui a imprimé cette marque était en bois.

28 — Sur une anse en argile fine, belle marque de 0^m 023 de diamètre :

ΕΗΙΔΑΜΟΚΛΕΥΣΔΙΟΣΘΥΟΥ

29 — Marque de 0^m 029 de diamètre :

ΔΑΜΟΚΡΑΤΕΥ

30 — Autre marque :

ΔΑΜΟΧΡΑΤΕΥΣ

31 — Marque de 0^m 03 de diamètre :

Ι̅ΠΟΚΡΑΤΕΥΣ

Albert Dumont a copié dans le musée d'Athènes trois exemplaires bien conservés de cette estampille qu'on a rencontrée souvent en Sicile et à Alexandrie. (*Inscr. cér. de la Grèce*, p. 97, n° 156.)

32 — Autre marque de même diamètre :

ΚΑΣΙΩΝΟΣ

Il manque peut-être une ou deux lettres au commencement de ce nom. (Voir le n° 34).

33 — Belle marque dans laquelle se lit le titre et le nom d'un prêtre :

ΕΠΙ ΕΡΕΩΣ ΝΙΚΑΓΟΡΑ ΒΑΤΡΟΜ

Cette inscription est disposée en cercle et la dernière lettre est liée avec la première.

34 — Marque de 0^m 031 de diamètre :

ΝΙΚΑΣΙΩΝΟΣ

II — Marques de briques

35 — Sur un fragment de brique romaine, marque circulaire incomplète dont je puis reconstituer le texte en entier :

L BRV *ttidi Augustalis fec*
OPVS *dol. ex fig. caes. n.*
PR *op. et Ambi*
cos

Le Musée de Saint-Louis possède déjà un exemplaire de cette marque, don de M. Collignon, médecin militaire, qui l'avait trouvée lui-même à Carthage. (*Bull. d'Hipp.*, n° 21, p. 48.)

Cette marque mentionne les consuls *Propinquus* et *Ambibulus* et indique que la brique est sortie, en 126 de notre ère, des fabriques impériales, sous Hadrien.

« Le surnom de *Propinquus*, dit M. Descemet,⁽¹⁾ se lit fort rarement sur les inscriptions antiques et il manque à presque tous les recueils d'épigraphie latine. » Ce savant fait, de plus, observer qu'à l'exception des briques donnant son nom, aucun autre monument ne nous fait connaître ce consul *Propinquus*. C'est grâce à ces marques de fabrique que son nom et son titre nous ont été révélés.

(1) Cf. DESCEMET : *Marques de briques de la Gens Domitia*, p. 49.

36 — Nous avons trouvé plusieurs exemplaires d'une marque rectangulaire large de 0^m 033, imprimée sur des briques à rebord épaisses de 0^m 027 :

m. PVBLIC*i*
SEDTEG · TON

Lettres en relief hautes de 0^m 011.

Des briques portant la même marque ont été trouvées dans les cimetières de Rome. On pourrait peut-être, avec Gaetano Marini (*Iscrizioni antiche doliari*, p. 343, n° 1165), lire ainsi cette estampille : *M. Publicii Sedati tecla* (ou mieux *tegula*) *Tonneiana*. Dans notre exemplaire, plus complet, la lecture TEG est certaine.

37 — Marque circulaire, de 0^m 085 de diamètre, imprimée à l'aide d'un sceau en bois mal gravé :

OPDOL · EX · FIGL · ISN
CCASPM · ST

Lecture incertaine. Il convient de rapprocher cette marque de celle qui a été lue par G. Marini et par Dressel de la façon suivante :⁽¹⁾

OP · DOL · EX · FIGLIN · CAES · N
C · CALPMNEST

38 — Sur une brique de terre grise, épaisse de 0^m 045, belle marque, en forme de croissant, de 0^m 095 de diamètre, sans motif central :

☞ ZOSIMI · L · IVLI · RVF ☞
VICCIANA ☞

La même marque, avec le caducée au centre, se voit à Rome dans le Musée du Capitole.

39 — Sur une brique épaisse de 0^m 03, marque rectangulaire large de 0^m 024 :

MITI

Peut-être CN · DOMITI comme dans le n° 20 des *Inscriptions doliariques de la gens Domitia*, par Descemet, p. 23.

40 — Marque circulaire incomplète :

F · QVA
CAVI
co S

(1) *Iscrizioni antiche doliari*, n° 262 et 271.

41 — Marque circulaire brisée :

DOMIT
DIO

42 — Sur un fragment de brique rouge épaisse de 0^m 03, marque large de 0^m 016 :

PHLEA

Les deux premières lettres sont liées. La dernière était peut-être un M combiné avec un A.

43 — Sur un fragment de brique rouge, épaisse de 0^m 003, marque large de 0^m 02 :

MESTIVSVAL

Les deux premières lettres et les trois dernières sont liées. Les quatre premières ne sont pas cependant d'une lecture certaine.

III — Marques de grands vases

44 — Sur le col d'une grande amphore cylindrique, à col et à large orifice, marque elliptique haute de 0^m 024 et large de 0^m 022 :

ANT

Ces trois lettres sont liées de telle façon que la barre horizontale du T est tangente au sommet de l'A. Cette marque doit être grecque, car nous avons trouvé des amphores semblables à celle qui la porte, avec estampille formée de caractères puniques.⁽¹⁾

45 — Sur les deux côtés opposés du sommet de la pause d'une petite amphore de terre mince et grise, à goulot étroit et à anses plates :

POR

Lettres peintes, hautes de 0^m 015. La peinture a complètement disparu; mais, renfermant sans doute un principe acide, elle a corrodé l'argile et les caractères se reconnaissent simplement par un ton plus clair.

46 — Marque large de 0^m 014, sur une anse de terre grise un peu plate :

VETI ↗

Le signe qui termine cette marque paraît être une ancre.

(1) Cf. *La Nécropole punique de Douïmès*, fouilles de 1895 et 1896, Paris, 1897, p. 69.

47 — Sur l'anneau d'orifice, large de 0^m 04, d'une grande amphore, marque rectangulaire large de 0^m 013 :

Z O I L ^{Am-}
p h o r e

48 — Sur une anse de terre, rouge brique, à coverte jaunâtre, marque incomplète large de 0^m 02 :

||||| D I A V |||||

Trouvée le 7 février 1899.

49 — Sur une anse d'amphore romaine, marque large de 0^m 01.

—————
||||| E R I A

Lettres en relief, mal formées. Les deux premières ne sont pas certaines. L'anse ainsi estampillée a été trouvée au milieu de pierres de toute sorte qui remplissaient un puits de tombe punique, assurément visitée par les Romains.

50 — Bouchon d'amphore; disque de terre cuite de 0^m 09 de diamètre, épais de 0^m 01, portant à la partie supérieure une croix en relief dont les bras se détachent d'une sorte de bille :



Hauteur des lettres, 0^m 016.

IV — Marques de poteries fines rouges

51 — Marque rectangulaire longue de 0^m 009 et large de 0^m 006, trouvée en déblayant un des puits de la nécropole :

C · A C

52 — Sur le fond intérieur d'une patère à rebord droit, marque longue de 0^m 015 et large de 0^m 003 :

C N · A · A ← E

Cette marque se termine par une sorte de trident qui suit le second A.

DEUXIÈME SÉRIE

I — Estampilles grecques

a) MARQUES RECTANGULAIRES

53 — Marque longue de 0^m 036 et large de 0^m 015 :

ΣΩΚΡΑΤΕΥΣ

Le nom est suivi d'un attribut que l'on peut rapprocher, comme forme, d'un fer de hallebarde ou encore d'une feuille de trèfle allongée. Albert Dumont a rencontré cinq fois ce motif et n'a pu le déterminer. (*Inscriptions céramiques de Grèce*, p. 109, n^o 244-246.)

54 — Marque trouvée sur la colline de Saint-Louis par M. Henri Bourbon :

ΕΠΙΛΑΓΕΣΤΡΑΤΟΥ
ΗΛΙΑΜΟΥ

Cette même marque, sauf la variante du mois, a déjà été rencontrée en Grèce et en Sicile.

55 — Marque trouvée sur la colline de Saint-Louis par M. Henri Bourbon; longueur, 0^m 044 :

ΝΑΝΙΟΣ

Déjà rencontrée en Grèce et à Alexandrie.

Les deux marques suivantes m'ont été communiquées par Son Altesse Si Mohammed-Bey, qui les avait trouvées dans son jardin de Dermech :

56 —

ΕΠΙΣΥ^{μμz}
ΧΟΥ
ΒΑΔΡΟΜΙΟΥ

57 —

ΕΠΙΞΕΝΟΦΑ
ΝΤΟΥ
ΑΡΤΑΜΙΤΙΟΥ

b) MARQUES CIRCULAIRES

58 — Autour d'une rose :

ΑΡΙΣΤΟΚΛΕΥΣ

Diamètre, 0^m 032.

59 — Autre marque de même diamètre; au centre, une rose :

ΕΠΙ ΗΛΥΣΑΝΙΑ ΔΑΔΙΟΥ

II — Marques de briques

60 — Sur une brique trouvée à Gamart (août 1898), dans la cour de la maison d'été des Pères Blancs, marque circulaire, très nette; diamètre, 0^m 075 :

EX · PR · FLAVIAPRIFIGPVBLII

OP · RVSTIFELIC

Cf. Gaetano Marini, *Iscrizioni antiche doliari*, n° 871.

61 — Sur une brique d'argile grise, épaisse de 0^m 033 à 0^m 037, marque rectangulaire longue de 0^m 065 et large de 0^m 026 :

PROBI

Lettres en creux, bien formées, bonne époque : PROBI.

62 — Au revers d'une brique d'argile grise, épaisse seulement de 0^m 025, portant deux diagonales tracées par les doigts du potier, empreinte d'un sceau rectangulaire long de 0^m 06 et large de 0^m 03 :

VICTOR
IANVS

Lettres en creux.

63 — Sur une brique épaisse de 0^m 03 à 0^m 04, marque rectangulaire brisée à gauche, large de 0^m 025 :

ϷMLEP

Le premier E était lié à une autre lettre, sans doute à un A. M et L sont liés et les deux dernières lettres paraissent conjuguées chacune avec un I. Il en est peut-être de même du groupe M et L. On pourrait alors lire : *Aemili Lepi...*

III — Marques de grands vases

64 — Sur chacune des auses d'une amphore, marque longue de 0^m 055 et large de 0^m 025 :

HERENNA

Lettres en relief. H et E sont liés.

65 — M. Emmanuel Delorme, secrétaire-archiviste de la Chambre de commerce de Toulouse, a eu l'obligeance de m'envoyer la copie d'une marque de fabrique provenant de Carthage, où elle a été trouvée, il y a plusieurs années, par un officier. Cette marque se lit sur le col d'une grande amphore. Je crois pouvoir la transcrire ainsi d'après la copie que j'ai reçue :

SAFINIAEPICE

Les caractères ont près de 0^m02 de hauteur. Les lettres A et F, ainsi que A et E, sont liées.

IV — Marques de lampes

66 — L'inscription que nous donnons ici n'est pas une estampille de potier. Elle se lit sur la face d'une lampe très finement travaillée. Au-dessus d'un cheval ou d'une biche tournée à droite et suspendu à l'extrémité d'une hampe oblique, se voit un étendard carré entouré de franges sur lequel ont été gravés ces mots :



Cette inscription, difficile à déchiffrer, ne me laisse de doute que pour les trois dernières lettres de la deuxième ligne. Si ma lecture est exacte, R et V seraient liés.

V — Marques sur poteries rouges

67 — Estampille rectangulaire longue de 0^m011 et large de 0^m0065, trouvée le 19 octobre 1898 par M. Bevelacqua, entrepreneur, en creusant une citerne au point où la montée du Petit Séminaire quitte la route qui passe au pied de la colline de Saint-Louis.



68 — Sur le fond intérieur d'une coupe à pied, ornée de personnages et d'animaux en relief, tels que faunes et éléphants, belle marque longue de 0^m016 et large de 0^m0075 (colline de Saint-Louis) :



69 — Sur une poterie rouge trouvée en creusant la citerne de la maison Bevelacqua, à quatre mètres de profondeur, marque longue de 0^m009 et large de 0^m007 :

| |
|-------------|
| GEN IIIIIII |
| CANN |

70 — Marque circulaire de 0^m01 de diamètre :

HERA
CLIDA

H et E sont liés.

71 — Marque en forme d'empreinte de pied, ayant à peine un centimètre de longueur; trouvée par le Fr. Oscar dans le flanc sud-ouest de la colline de Saint-Louis :

MAVI≡

72 — Marque carrée, minuscule, ne mesurant que 7 millimètres de côté, trouvée le 24 octobre 1898 en creusant la citerne de la maison Bevelacqua :

| |
|-----------|
| T · MALI |
| VS · FOR |
| TVNAT |
| VS · FECL |

Inutile de noter que dans cette estampille les lettres sont microscopiques. Elles sont cependant très nettes et d'une lecture assez facile, en tout cas certaine.

73 — Au revers d'une patère à bord droit, graffite :

SAB

Hauteur des lettres, 0^m015.

Les marques qui suivent se lisent sur des poteries rouges trouvées en 1897 en creusant les fondations de l'aile *nord* du Petit-Séminaire (Institution Lavigerie), sur la colline dite de Junon :

a) EMPREINTES DE PIED

74 — Marque longue de 0^m013 :

ATER≡

75 — Marque longue de 0^m0115 :

≡ATH

La dernière lettre est peut-être un V

76 — Marque longue de 0^m02 :

CRESTI≡

77 — Marque longue de 0^m018 :

C · MAR≡

A et R sont liés.

78 — Marque longue de 0^m02 :

≡  CNA · D ·

Au revers de la poterie, graffite.

79 — Marque longue de 0^m009 :

L · L · I ≡

Le trait I qui suit le second signe de ponctuation ne semble pas faire partie de l'inscription. Il paraît plutôt servir de base aux traits figurant les doigts de pied.

80 —

MVRII

81 — Marque longue de 0^m013 :

OPTA≡

82 — Marque longue de 0^m011 :

RV  O ≡

Sans doute RVFIO, marque que nous avons déjà rencontrée à Carthage.

83 — Belle marque longue de 0^m0225 :

SERTO

84 — Marque longue de 0^m015 :

VML≡

M et L sont liés et peut-être combinés avec un A ou un V.

b) ÉTAMPILLES RECTANGULAIRES ET AUTRES

85 — Marque longue de 0^m015 et large de 0^m005 :

| |
|--------|
| CRESTI |
|--------|

Un second exemplaire de cette marque de même longueur avec S retourné se lit sur une poterie dont le revers portait un graffite dont il ne reste que deux lettres : R et V.

86 — Marque longue de 0^m009 :

(·EVI)

87 — Autre marque :

N A P E

88 — Marque longue de 0^m011 et large de 0^m005 :

PR|||||

PRO?

89 — Marque longue de 0^m012 et large de 0^m005 :

RASI

Saint-Louis de Carthage, 2 juin 1899.

A.-L. DELATTRE,
des Pères Blancs.



LA CIRCONCISION

CHEZ LES INDIGÈNES MUSULMANS DE TUNIS

Nous avons eu l'occasion d'assister aux préparatifs d'une circoncision et de voir de loin cette cérémonie chez des musulmans appartenant à la famille d'un marabout vénéré. Grâce à un Tunisien de nos amis, nous avons eu des détails qui nous paraissent intéressants; voici les documents que nous avons pu recueillir.

La circoncision est le premier et le principal précepte de la religion musulmane. C'est le signe auquel se reconnaîtront les vrais croyants, ceux qui seront admis au paradis.

C'est vers l'âge de six ans que l'on fait cette opération aux jeunes musulmans; cependant, quand il y a plusieurs garçons dans une famille, on n'attend cet âge que pour l'aîné et on circonçoit en même temps ceux qui ont deux ans accomplis. La circoncision ne se fait donc jamais à un âge aussi tendre que chez les israélites, où elle a lieu huit jours après la naissance.

Chez les Arabes aisés, il est d'usage de faire circonceire un enfant pauvre en même temps que les leurs. Cela établit un lien analogue à celui qui existe de parrain à filleul entre l'étranger circoncis et les parents des autres enfants. Cette parenté spirituelle est sacrée pour les Arabes. De même, lorsqu'une fille et un garçon ont sucé le lait d'une même nourrice, ne fût-ce qu'une fois, ils sont considérés comme frères et ne peuvent se marier ensemble. Dans certaines familles, on leur permet de se voir.

Plusieurs semaines avant la circoncision, toute la maison est sens dessus dessous. Les femmes font des gâteaux de miel et d'amandes pilées, elles préparent le *henné*, la *sebka* (teinture noire, tirée de la résine de cyprès, avec laquelle les Arabes se teignent les cheveux et les sourcils), le *fent* et tous les cosmétiques pour le bain que le jeune néophyte doit prendre avant la cérémonie. C'est un bain de purification.

Les invitations sont faites huit jours à l'avance. On envoie une négresse de maison en maison annoncer l'heureuse nouvelle. Elle arrive en poussant des *you-you* (cri d'allégresse des femmes mauresques) auxquels répondent les autres femmes.

La veille du grand jour, l'enfant est mené au bain; là, il est lavé, parfumé; on teint ses cheveux, on passe au henné ses mains et ses pieds.

Le soir, les fêtes commencent pour durer sept jours. Une compagnie d'almées (*aoueda*) et de musiciens (*rebeybia*) sont réunis dans la cour intérieure de la maison (*oust-ed-dar*). Ceux-ci sont généralement des Juifs aveugles ou contrefaits qui peuvent par conséquent pénétrer dans l'appartement des femmes. Ils jouent de plusieurs instruments à cordes et quelquefois d'un instrument ture appelé *kanououn*, espèce de cithare qui a d'assez jolis sons.

Les almées et les chanteuses sont toujours des femmes de mœurs légères. Quelques-unes ont un vrai talent d'improvisatrices : ce sont les plus recherchées et les plus chères.

Quelquefois, une de ces irrégulières se marie et renonce à l'exercice de son talent. Elle est admise avec les autres femmes et vit au milieu d'elles. Mais il arrive souvent que, furieuses de voir une déclassée parmi elles, les autres femmes lui font la vie si malheureuse qu'elle ne tarde pas à demander la *talka* (papier ou plutôt acte de divorce délivré par le cadî, juge musulman) pour reprendre son ancienne existence. On ne s' imagine pas les discordes intestines que cela fait naître.

Je me souviens de l'une de ces femmes dont le mari ne pouvait se séparer et qui le suivait partout ; mais comme il eût été difficile d'être toujours accompagné d'une femme voilée, elle prenait les habits d'un jeune musulman et suivait son maître à cheval.

Le lendemain matin, l'enfant est revêtu de ses plus beaux habits, paré de bijoux, de *kholkhals* (bracelets de pieds), coiffé d'une chéchia brodée d'or, ornée de sequins, de mains de Fatma (main en or ou en argent, appelée *khamssa*, du mot *khmeis*, cinq. C'est le chiffre cabalistique des Arabes : il préserve du mauvais œil ; Fatma est la fille du Prophète). Le jeune musulman, monté sur un mulet superbement harnaché, escorté d'une procession de nègres et de négresses portant des cierges allumés, est promené dans la ville, tandis que les enfants de l'école du quartier, sous la conduite du *moueddeb*, chantent des versets du Coran. Le *moueddeb* est un religieux affilié à une mosquée, chargé d'instruire dans la religion les jeunes Arabes, c'est-à-dire de leur apprendre le Coran, ce qui fait que les musulmans seuls peuvent entrer dans ces écoles coraniques. Ses fonctions peuvent se comparer à celles d'un maître d'école et d'un curé de village. Chaque *rbat* (quartier) a son *moueddeb* ; un fonctionnaire arabe de la Direction de l'Enseignement est chargé de l'inspection de ces écoles.

Pour conjurer le mauvais œil, une superbe négresse marche au-devant du futur croyant en tenant un cierge à cinq branches simulant une main de Fatma.

Au retour, le cortège se place dans le patio en formant un double cercle : les gamins dirigés par le *moueddeb* au milieu, les négresses sur la rangée extérieure.

Dans la mosquée qui fait partie de la maison de la famille de notre enfant, de graves personnages drapés dans leur burnous roulent leur *sabha* (chapelet d'ambre) entre leurs doigts. La *zaouïa* (mosquée où se trouve un tombeau de marabout) est une vaste pièce rectangulaire. Le parquet est recouvert de nattes et de tapis ; les murs sont ornés de délicates arabesques en plâtre fouillé. Le tombeau du marabout est entouré d'une double grille en bois sculpté : dessus est posée une *mabakra* (brûle-parfums) en cuivre dans laquelle brûlent des *toneba* (pastilles d'ambre noir pour parfumer les appartements). On voit partout des cierges de différentes formes et couleurs ; le rouge et le vert dominent : ce sont les couleurs du Prophète ; tout croyant qui a fait le pèlerinage de La Mecque peut porter le turban vert, mais cette couleur n'est pas réservée ; ainsi, à Tunis, toute la corporation des teinturiers porte le turban vert. Cette coiffure particulière n'indique donc pas que l'on descende du Prophète comme on le croit généralement.

Près du marabout, à la place d'honneur, est assis le cheikh-el-Islam (le plus haut dignitaire de la religion, leur primat pour ainsi dire). On le reconnaît à sa double *quechta* (turban) rouge.

Sur un signe du moneddeb, les enfants chantent la profession de foi du musulman : « Il n'y a d'autre dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète ».

Le père arrive pour emmener l'enfant dans la chambre où il doit subir l'opération. C'est une pièce longue et peu large ; des tableaux sur lesquels sont écrits des versets du Coran sont suspendus aux murs. Dans le fond est un grand lit tendu de brocart, sur lequel deux femmes se tiennent immobiles et complètement voilées. L'une est la grand-mère de l'enfant, l'autre une suivante. De temps à autre, elles murmurent à demi-voix une invocation : « *Stafter Allah! ben nabî!* » (Mon Dieu ! protège-nous de par le Prophète!).

Après avoir beaucoup pleuré et crié, le pauvre petit, qui ne sait pas ce qu'on lui veut, finit par se laisser emmener. Resté dans le harem, entre les mains des femmes, jusqu'à ce moment, il est effrayé par la foule qui l'entoure. Ce n'est qu'au moment de la circoncision que les garçons peuvent aller dans l'appartement des hommes.

On va chercher en grande pompe les hauts personnages invités. Il y a un brouhaha indescriptible dans le patio ; les femmes se sauvent de tous côtés ; la mère et les parentes de l'enfant pleurent, tandis que les suivantes et les négresses poussent leurs *zaghrît* (you-you).

Malgré les coups de gaule du moneddeb, les écoliers se précipitent sur une longue table couverte de friandises de toute sorte, qui est dressée dans le patio. Mais on tolère ce désordre et on le qualifie de *mabrouk* (d'heureux augure).

A la porte de la maison, on fait des distributions de pain, de blé, d'huile, de pâte de couscouss à tous les pauvres du rbat.

Les invités du sexe masculin arrivent dans la chambre du sacrifice, le cheikh-el-Islam en tête. On distribue à chacun des enfants des pots de terre, des gargoulettes et autres objets en poterie. Les invités se placent dans la chambre, ils invoquent le Prophète et prient à demi-voix, et on n'est pas très rassuré de se trouver, soi, *kefer* (infidèle), dans cette atmosphère de fanatisme, mais la curiosité vous cloue sur place malgré les regards courroucés de quelques cheikhs que scandalise la présence d'un chrétien.

Le *tahar* (du mot *thour*, circoncision), homme d'église qui fait le métier de circoncire (il y en a plusieurs dans la ville), fait son entrée. Il porte le costume ordinaire des Arabes : une longue gandourah sur un gilet de drap et un large pantalon, mais il est coiffé du turban vert des privilégiés qui ont visité le tombeau du Prophète. Il est accompagné d'un autre Arabe qui porte un coffret renfermant les instruments nécessaires à l'opération.

Le *tahar* est en même temps médecin : la plupart de ses remèdes sont des amulettes contre le mauvais œil. Pour un rhumatisme, il fera frictionner le membre malade avec de la bouse de vache ou nouer autour une ficelle à laquelle on aura fait cinq nœuds ; aux femmes grosses qui craignent la jettatura, il donnera des papiers écrits à avaler, ou à boire de l'eau contenant de l'urine d'un saint personnage quelconque ; il ne saigne pas : ce soin est laissé aux barbiers.

Après une courte prière, il ouvre son coffre, en tire une paire de ciseaux. Ceux-ci sont de forme ordinaire, mais de deux ou trois pouces plus longs et très aiguisés.

Cependant, on a déshabillé l'enfant, qui est tout peuré et écrié à fendre l'âme. On le porte sur le lit de parade, où les femmes chargées de le maintenir immobile s'emparent de lui.

L'opération dure une seconde et est faite sans aucune précaution chirurgicale ; la plaie reste à l'air ; on n'y touche pas jusqu'à ce que l'hémorragie s'arrête d'elle-même. Le *tahar* lave alors la plaie à l'eau froide et l'enduit d'une *leska* (onguent) où il entre de la cire vierge et une sorte de bois pulvérisé (*gathaba*) ; les accidents consécutifs à la circoncision sont extrêmement rares ; les indigènes ont l'air du reste d'avoir peur de toucher à la plaie et cette crainte constitue une véritable asepsie. Le malheureux petit pousse des hurlements de douleur, mais comme il serait malséant et de mauvais augure qu'ils arrivent aux oreilles des assistants, au moment de l'opération le moueddeb fait un signe aux enfants : ceux-ci, qui brandissent des pots de terre au-dessus de leur tête, les lancent violemment à terre, et le fracas qu'ils font en se brisant couvre les cris du néo-circoncis.

C'est ensuite une vraie bataille pour rattraper les morceaux qui peuvent encore être cassés.

L'opérateur présente ensuite la peau qu'il a coupée au père de l'enfant. Il ne reçoit jamais moins de quatre francs pour prix de l'opération, même chez les plus pauvres. Cette peau est ensuite enveloppée d'un papier quelconque et enterrée dans une mosquée. Certains opérateurs gardent, paraît-il, ce trophée, et ils ont ainsi des bocaux dans lesquels ils les conservent et qu'ils exhibent pour inspirer confiance en montrant qu'ils ne débutent pas comme opérateurs.

Les invités doivent un cadeau à l'enfant ; on lui donne à volonté des jouets, des bijoux, de l'argent. On met tout cela sur son lit pour le consoler, on essaie de le distraire par des plaisanteries. Quelquefois, on lui apporte une chaussette bourrée de son ou de chiffons, lui disant qu'on a coupé le pied du tatar. Mais il souffre toujours, et même le plaisir de la vengeance ne peut arrêter ses plaintes. La douleur qu'il ressent est une cuisson qui dure plusieurs heures et quelquefois une journée. Les femmes tiennent un linge étendu au-dessus de lui ; elles l'agitent de temps en temps pour rafraîchir l'endroit blessé, en évitant de frôler la plaie, qui reste à découvert. Quand les hommes ont quitté la maison, les femmes se précipitent dans la chambre. Elles poussent des you-you, crient des salamaleks, remercient le Prophète de la grande grâce qu'il vient de faire à l'enfant, et souhaitent à celui-ci toutes sortes de bonheurs et de prospérités. Pendant ce temps, le pauvre petit demande à boire, et la confusion est telle que ce n'est qu'un quart d'heure après qu'on lui apporte un peu de *smen* (beurre fondu), mêlé avec de l'eau dans un morceau de pot de terre cassé par les gamins. Il a été impossible de trouver un verre. La pièce où l'on se trouve devient inhabitable tel est le vacarme ; du patio vient une fumée épaisse d'*ouchak* et autres parfums (l'*ouchak* est une des nombreuses drogues contre le mauvais œil) qui brûlent dans un brasero de cuivre. Cette odeur nauséabonde rend malade ; on voudrait se sauver, mais les couloirs sont tellement encombrés par les gens qui vont et viennent qu'il est impossible d'essayer une sortie.

La nuit venue, on illumine la chambre, et la *nbîta* arrive. La *nbîta* se compose (pour les femmes) de plusieurs chanteuses appartenant toutes à une secte religieuse. Elles sont quatre généralement. Celle qui dirige les autres est attachée à la mosquée de Si Mohamed Tijeni, grand derviche vénéré dans tous les pays musulmans. On l'appelle Tigénia, c'est une derviche (femme derviche). Ce ne sont pas les femmes légères de l'aoueda : elles ne dansent pas ; leur chant est plutôt une psalmodie (c'est toujours une prière). Elles s'accompagnent d'un tambour fait d'une peau d'âne tendue sur un cercle de bois (*tabbel*) qui leur sert de métronome ; elles frappent dessus à tour de rôle, tan-

dis qu'elles chantent assises en cercle. Quelquefois, à la grande joie des femmes, une nègresse possédée (*arifa*) se trouve précisément au jour où l'esprit se réveille. Elle se dresse et se démène comme un Aïssaoua en faisant un mouvement continu du haut du corps comme un balancier de pendule. Quand elle est retombée trois fois dans un sommeil cataleptique, l'esprit est satisfait; cette espèce d'attaque d'hystérie cesse et elle reprend son calme.

L'enfant est toujours sur le lit et semble ne plus souffrir; il dort si profondément que même le charivari du *tabbel* et des chanteuses ne peut l'éveiller.

Le septième jour, les hommes se réunissent et leur *nbita* arrive. Elle se compose de plusieurs derviches dont le grand-maitre est un affilié de Sidi Ali ben Turki (autre derviche en grande vénération parmi les Arabes). La réunion a lieu dans l'appartement des hommes; ici, dans la mosquée attenante à la maison. La *nbita* dure toute la nuit. De grands réchauds sont allumés dans les corridors pour chauffer les *tabbel*, afin qu'ils rendent plus de son. De jeunes garçons les maintiennent au-dessus du feu. Les femmes du harem préparent le café et des nègresses vont et viennent avec des plateaux, apportant les tasses. C'est la clôture des fêtes de la circoncision. Quelquefois on fait aussi venir des Aïssaouas.

Le *tahar* soigne l'enfant jusqu'à guérison complète de la plaie; comme pour toutes les autres plaies des indigènes, cette guérison arrive rapidement. Il est de mauvais augure qu'un médecin soigne un circoncis. Lorsque les soins du *tahar* deviennent inutiles, la famille de l'enfant lui fait un cadeau, une poule ou un coq, et donne une aumône à sa mosquée. Il n'y a rien de fixe pour cela: c'est selon la fortune et la générosité du donateur. Le *tahar* est un homme de religion, mais n'est pas considéré à l'égal d'un prêtre: c'est un prêtre de bas étage.

L'enfant, une fois guéri, est conduit à la mosquée. Si nous n'avions pas affaire à des musulmans, nous dirions que c'est pour offrir des actions de grâces, mais tel n'est pas le cas; pour le musulman, tout étant écrit, les actions de grâces n'ont pas de raison d'être: l'enfant vient simplement faire acte de musulman. Il ne sera pourtant soumis au jeûne du ramadan qu'à l'âge de dix ans environ.

A. LOIR.



ESSAI

sur la répartition des premiers Colons de souche européenne
dans l'Afrique du Nord moins la Tunisie actuelle

D'APRÈS L'ONOMASTIQUE

SUITE ET FIN

§ 4. — Noms iraniens relevés en Libye

Les noms de certaines tribus libyennes se rapprochent de ceux des tribus iraniennes. On aurait tort de négliger ces assomances. Comme celles que nous venons de passer en revue, elles présentent leur intérêt. En effet, il peut être intéressant de trouver des documents empruntés à l'onomastique susceptibles de confirmer ou de préciser la légende un peu vague des compagnons d'Hercule conservée par Salluste. Ce soi-disant Hercule commandait une armée où dominaient les Mèdes, les Perses et les Arméniens. En d'autres termes, il s'agissait des tribus iraniennes. C'est par l'Espagne que cette émigration était arrivée. Notons, à ce sujet, que Terentius Varron, cité par Pline, mentionne des Perses parmi les colonisateurs de l'Hispanie.⁽¹⁾ Son centre de colonisation et de rayonnement devait donc correspondre au Maroc actuel.

Or, il ne paraît pas hors de propos de faire quelques remarques sur l'Hercule libyen d'Hiempsal et de Salluste, qu'il ne faut pas confondre avec l'Héraclès hellénique. La plus importante est que le point colonisé par lui est précisément celui où les traditions grecques plaçaient le royaume d'Atlas. De plus, les mythographes, rappelons-le, laissaient d'Atlas un frère de Prométhée. La légende de Prométhée se réfère à la région du Caucase, pays essentiellement iranien. Cette fraternité de Prométhée et d'Atlas, symbolisant chacun un groupe de population, n'indiquerait-elle pas une intime parenté entre ces groupes, malgré la distance ? En tout cas, on peut se demander si l'Hercule de Salluste et l'Atlas des Grecs ne sont pas un seul et même héros éponyme.

Le siège du royaume d'Atlas était l'ensemble de montagnes du Maroc, auxquelles les Européens conservent encore le même nom. Placé au sommet de la plus haute, lui-même passait pour soutenir le ciel. C'est donc de ce côté qu'il faut surtout rechercher les populations iraniennes.

Disons tout d'abord que le nom de l'Atlas, comme celui de l'Aurès, se retrouve en Europe. Hérodote désigne l'Atlas et l'Auras comme

(1) PLINÉ : *Hist. naturelle*, III, ch. III. Texte et traduction de Littré, 1848, p. 145.

deux grandes rivières sortant de l'Hémos.⁽¹⁾ Chez les anciens, il y a souvent confusion entre les noms des fleuves et ceux des montagnes. Les mêmes racines servent à les former. Cette constatation permet de supposer que les tribus iraniennes ont envoyé des essaims en Afrique avant de pousser leur marche vers l'Orient. Elles habitaient encore à cette époque sur les bords du Danube.

On peut suivre la migration depuis les côtes libyennes vers l'intérieur. En effet, Juba fait débarquer Hercule à Tingis (Tanger). Cette ville avait reçu ce nom de Tingis, femme d'Antée. Après la mort de ce héros, Hercule épousa sa veuve. Un fils naquit de cette union. Juba l'appelle Sophax; il fut père de Diodoros.⁽²⁾ Al. Polyhistor lui attribue le nom de Didor. Son fils se serait appelé Sophon.⁽³⁾ Ce sont les mêmes noms avec intervention de l'ordre de parenté. Cette généalogie paraît être restée dans les traditions populaires locales. En effet, un chroniqueur arabe, Ibn Coteiba, attribue comme ancêtre aux Berbères un certain Sefek. M. Olivier a assimilé très justement ce nom au Sophon de Polyhistor.⁽⁴⁾

La tribu royale qui fournit les rois de Maurétanie se prétendait issue d'Hercule et de Tingis. C'est pour cette raison que Juba II se faisait représenter sur ses médailles et ses statues sous les formes de son ancêtre, avec la massue et la peau de lion, ainsi que les fouilles faites à Cherchell ont permis de le constater.⁽⁵⁾

D'après Juba, une tribu du centre du Maroc, celle des *Sophaces*, prétendait à la même origine. Elle serait issue de Sophax ou Sophon. Les *Sophucei* de Ptolémée ont été identifiés avec cette tribu.⁽⁶⁾

L'ancienne capitale de Juba, *Iol* (Cherchell), rappelle le nom de Iolaus, neveu et compagnon d'Hercule.⁽⁷⁾ Une inscription d'Altiburos montre que le souvenir de Iolaus s'était conservé en Afrique, où il recevait des honneurs divins.⁽⁸⁾

Une autre tradition concernant *Icosium* (Alger) a trait à l'expédition d'Hercule : « Selon Caius Julius Solinus, Hercule libyen passant à cet endroit, celui où s'éleva Icosium, fut abandonné par vingt hommes de sa suite, qui y choisirent un emplacement pour bâtir une ville. Ne voulant pas que nul d'entre eux pût se glorifier d'avoir imposé son nom à la cité nouvelle, ils donnèrent à celle-ci une dési-

(1) HÉRODOTE, liv. IV, 49.

(2) JUBA : *Histoire romaine*, liv. II, fragm. 49. — *Fragm. hist. grec.*, t. III, p. 471. Edit. Didot-Müller.

(3) AL. POLYHISTOR, fragm. 7. — *Fragm. hist. grec.*, t. III, p. 214. Edit. Didot-Müller.

(4) OLIVIER : *Recherches sur l'origine des Berbères*. — *Bulletin de l'Académie d'Hippône*, n° 5, 1868.

(5) DE LAHOTELLERIE : *Notice sur une tête en marbre diadème*. — *Revue Africaine*, 1857, t. 1, p. 251-252.

(6) PTOLEMÉE : *Géogr.*, liv. IV, ch. VI. Edit. Wilberg, p. 295.

(7) DIODORE, IV, 24. Trad. Huet, t. 1, p. 285.

(8) BERGER : *Journal asiatique* : 1887, p. 457-471.

guation qui rappelait seulement le nombre de ses fondateurs. Or, comme vingt se dit Eikosi (ἑικοσι) en grec, ce fut, dit-on, l'origine du mot Icosion, devenu plus tard Icosium. »⁽¹⁾

Les compagnons de l'Hercule libyen étaient des Perses, des Mèdes et des Arméniens.

Le principal rôle paraît avoir appartenu aux Perses. La dynastie royale de Numidie en serait provenue, d'après les livres d'Hiempsal. Cette origine expliquerait, entre autres, le nom purement persan d'Archobarzanès, petit-fils de Syphax, roi des Massessyliens à l'époque de la seconde guerre punique.

On peut aussi faire à ce sujet un rapprochement curieux. D'après Sabin Berthelot, dans le dialecte canariote, apparenté au berbère, comme on le sait, le roi est appelé *Achemencey*.⁽²⁾ Or, la famille des Acheméniens a fourni à la Perse de nombreux et illustres monarques. Son fondateur se nommait Akhamanish. L'expression canariote défigure moins le terme persan que la transcription grecque.

Le même nom se trouve à l'est de l'Afrique du Nord. Ptolémée mentionne en effet, au sud du mont Ousselet, la tribu des Achaïnènes (Ἀχαιμενεῖς). C'est encore une reproduction très fidèle du mot persan Akhamanish.

Nous pouvons ajouter que les linguistes considèrent comme purement aryen le nom des Achemènes.⁽³⁾

Pour continuer ce qui touche aux Perses, nous rappellerons que les anciens assimilaient la tribu libyenne des *Pharusii* à ce peuple. Pline dit : « Les Pharusii, qui jadis étaient des Perses ». ⁽⁴⁾ Ces Pharusii habitaient un territoire situé au sud de l'oued Draâ, probablement le grand fleuve Lixos du périple d'Utamon. Il correspond à peu près au pays marocain actuel de Soûs. Ptolémée plaçait au nord du mont Sagapola un autre peuple, les *Phraourousii*.⁽⁵⁾ On peut se demander s'il n'y a pas là une variante du nom de Pharusii. Ils étaient voisins des Sophoucræi ou Sophlages, descendants d'Hercule.

M. Tauxier relève dans l'onomastique algérienne le mont *Phraoureson* comme témoin de l'installation de ces Phraourousii dans la province de Titteri.⁽⁶⁾ C'est possible. Nous ferons cependant remarquer que le mot grec *προβορῆσις*, que l'on peut reconnaître dans le terme berbère, signifie « la défense ». Aussi, aurions-nous plutôt tendance à rapprocher Phraoureson de Ta-phroura (Sfax).

On a vu aussi dans les Kabyles *Aït-Fraouren* des descendants des

(1) BERBRUGGER : *Archéologie des environs d'Icosium*. — *Revue Africaine*, t. V, p. 134 et seq.

(2) ETHNOGRAPHIE CANARIENNE. — *Bullet. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1873, p. 117.

(3) OPIERI : *Les peuples et la langue des Mèdes*, p. 20.

(4) PLINE : *Histoire naturelle*, v, 108 : « Pharusii, quondam Persæ. »

(5) PTOLÉMÉE, IV, ch. vi, p. 295. Edil. Wilberg.

(6) TAUXIER : *Etude sur les migrations des tribus berbères avant l'islamisme*. — *Revue Africaine*, t. VI, 862, p. 1157.

Pharusii et, par suite, des Perses. D'après des traditions recueillies par M. A. Meyer au début de l'occupation de la Kabylie, les indigènes se disaient d'origine arabe. Trois tribus seulement faisaient exception et se prétendaient originaires de la Perse; c'étaient : 1° les *Ait-Fraoucen*. Ils seraient venus à Djemâ-es-Saharidj sous la direction d'un chef nommé Djalout. Il s'agit de Goliath, l'Hercule berbère. Nous avons longuement parlé de celui-ci à propos de l'étude des documents géographiques d'origine sémitique; 2° les *Beni-Idjer*; 3° les *Beni-R'obri*.⁽¹⁾ Non loin de ces Fraoucen, entre Dellys et le Djurdjura, on trouve des Guechtouda ou Gétules.⁽²⁾

Ces renseignements cadrent assez bien avec le récit des livres d'Hérodote, conservé par Salluste. Pour lui, les Perses furent les plus puissants parmi les peuples venus avec la migration héraclide. Ce groupe, devenu nombreux, avait essaimé à l'est jusque vers Carthage. Quant au territoire primitif des Perses, nous le retrouvons, comme le dit Salluste, beaucoup plus près de l'Océan. Les Pharusii en étaient, en effet, très voisins. Ptolémée place dans leur voisinage des Gétules. C'est avec eux qu'ils se croisèrent, selon Salluste, pour former la race des Numides, conquérants du nord de l'Afrique jusque vers Carthage. A ce sujet, il est intéressant de faire remarquer que la plupart des tribus berbères qui ne se croient pas autochtones prétendent tirer leur origine d'émigrés venus du Maroc et spécialement de la seguiet El-Hanra (région de l'oued Draâ).

Les Médes, d'après Salluste, corrompirent leur nom en celui de *Maures*. Cette explication n'est pas plausible. Ces Médes se trouverent, sans doute, en contact avec des tribus de race très brune: les peuples d'origine phrygienne désignèrent ces dernières sous le nom de Maures (*Maz̄zoi*, noirs). Quelle que soit l'étymologie, il n'en paraît pas moins résulter de la localisation de Salluste que les Médes occupaient le territoire appelé depuis Maurétanie.

Les documents grecs ou latins ne nous ont pas conservé d'autres traces des Médes. Les anciens chroniqueurs musulmans nous ont fourni des assonances sur une puissante tribu fixée sur un territoire correspondant à l'ancien domaine des Maures et des Médes. C'est la tribu des *Masmouda*. Comme nous avons eu l'occasion de le noter déjà, ce nom paraît signifier « les fils des Médes ». Le préfixe *mas* serait plus ancien que le suffixe de filiation *ul*, que nous avons vu former le nom des Gétules.

Ces Masmouda sont considérés par tous les auteurs comme une des plus anciennes races berbères. Selon Ibn Khaldoun, ils formaient une des sept branches de Branès.⁽³⁾ Quand les armées arabes par-

(1) ALPH. MEYER, *Revue Africaine*, t. III, p. 365, 367; 1858.

(2) VIVIEN DE SAINT-MARTIN: *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 428.

(3) IBN KHALDOUN: *Histoire des Berbères*. Trad. de Slane, t. I, p. 496.

vinrent au Deren (Atlas), ce pays, d'après Bou Ras, était occupé par les Masmouda.⁽¹⁾ Leurs voisins et ennemis étaient les *Barghouata*, que nous avons vus être les anciens *Baquates*.⁽²⁾ Ces Barghouata appartenaient à la race de Gomer. En d'autres termes, ils étaient de souche thrace. La différence d'origine entre les deux confédérations suffit jusqu'à un certain point pour expliquer leur inimitié.

Ptolémée donne le nom d'une tribu de Médènes (Μεδηνοί), à l'est du Maroc.

Une tribu berbère de la famille des Senhadja, celle des *Medâça*, portait un nom voisin de celui des Mèdes.⁽³⁾

Le nom des Mèdes paraît se retrouver à l'est, dans celui de la ville de *Madauros*. Ce mot se prononçait Mada-ouros. Son sens en grec serait celui de « l'observatoire des Mèdes ». Le sanscrit *var*, le zend *var*, ont également le sens de découvrir, observer. Cette explication est très plausible; ce qui la rend plus acceptable encore, c'est la description suivante du lieu: « Elle était bâtie sur une hauteur..... L'emplacement de ces ruines se trouve au milieu du pays des Oulad-Khiar, fraction des Haouencha, dans une contrée parfaitement saine, dominant la vallée de la Medjerda, etc. ⁽⁴⁾ »

Au voisinage des Pharusii, ou Perses, et des Masmouda, ou fils de Mèdes, une tribu portait le nom de *Darades*, mot qui paraît conservé à l'époque actuelle par l'oued *Draâ*. Des Darades habitaient dans l'antiquité un territoire au sud de la Caspienne. Ils étaient au voisinage des Mèdes et des Perses. Les Dardis modernes sont considérés comme leurs descendants. Certains voyageurs, entre autres M. de Ujfalvy, leur attribuent des caractères européens.⁽⁵⁾

Ne pourrait-on pas rapprocher aussi des *Iazyges*, voisins du Palus méotides, les Beni-Iazega, peuplade d'un des contreforts de l'Atlas?⁽⁶⁾

L'arrière-terre marocaine, on a pu le constater, était habitée par une série de peuplades aux appellations iraniennes. Nous ne trouvons pas de noms susceptibles d'être rattachés à ce groupe dans l'arrière-terre de l'Algérie actuelle. Par contre, en allant à l'est, on relève au sud de l'Aourès, vers les chotts tunisiens, une tribu que Ptolémée écrit *Manrales* ou *Maurales*. Il y a deux variantes dans la

(1) BOU RAS, historien inédit de l'Afrique septentrionale, traduction de Gorguon. — *Revue Africaine*, t. V, p. 211.

(2) CURETTE : *Origine et migration des principales tribus de l'Algérie*, p. 50, et aussi BERBRUGGER et TAUXIER, loc. cit.

(3) CURETTE, loc. cit., p. 62.

(4) GODARD : *Numidie centrale; Notes archéologiques*. — *Revue Africaine*, t. I, p. 254. — Le nom de Madauros pourrait aussi être rapproché de celui de Mastaura, d'Asie Mineure, au sud du Tmolos, à l'est de Nysa et au nord d'Harpasa, noms que nous avons retrouvés en Libye.

(5) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1882, p. 678 et 875-879.

(6) CURETTE : *Recherches sur l'origine et les migrations des tribus de l'Afrique septentrionale*, p. 131.

lecture, à cause de la similitude des lettres grecques ν et ρ .⁽¹⁾ Or, au sud du Caucase, en Colchide, le même auteur mentionne une tribu dont le nom est lu Maurales ou Manrales.⁽²⁾ Cette identité de noms, après les divers rapprochements que nous avons établis, mérite de retenir l'attention.

Non loin des Maurales, toute l'arrière-terre des Syrtes formait le terrain de parcours de la puissante tribu des *Garamantes*. Ces Garamantes, comme nous avons essayé de le démontrer d'après le chapitre ethnographique de la Bible,⁽³⁾ étaient d'origine arménienne, peut-être apparentés aux Phrygiens. Ils portaient, d'une part, le même nom que Togarmah, l'ancêtre éponyme des Arméniens. D'autre part, on peut remarquer qu'une tribu iranienne descendue jusqu'au golfe Persique, celle des Caramans, avait aussi un nom assez semblable à celui des Garamantes. Quoi qu'il en soit, leur classement soit dans le groupe iranien, soit dans le groupe pélasgique est assez logique. Nous penchons pour cette dernière solution, comme on le verra plus loin.

Vers le mont Girgiri, d'où naissait le fleuve Cinyps, Ptolémée place des *Lyncamates*, voisins des Garamantes. On observera l'analogie de construction de ce nom avec celui des Iaxamates, placés par le même auteur entre le Tanaïs et le Caucase.⁽⁴⁾ Ces deux mots paraissent composés de même façon et sont identiques dans leur seconde portion.

J'en dirai autant des *Astacures* de Ptolémée, qui sont les *Austuriani* d'Ammien Marcellin⁽⁵⁾ et l'*Austur* de Corippe.⁽⁶⁾ Ces diverses formes rappellent le nom d'une tribu nommée par Ptolémée au nord du Caucase, celle des Asturicani. Elles pourraient en être des variantes.

Plus à l'est des Astacures ou Austuriani, et confinant aux Garamantes, les *Tapanites* (ταπανίται) de Ptolémée⁽⁷⁾ rappelaient une tribu de Tipanisses, signalée par Hécatée de Milet au sud du Caucase.⁽⁸⁾

A l'est du Fezzan moderne, on trouvait une tribu de *Derbikes* (Δερβίξαι) mentionnée par Ptolémée à l'ouest du mont Aranga (Phazanie). Il y avait également une tribu de *Derbikes* en Bactriane. D'après Ctésias, le grand Cyrus aurait trouvé la mort dans une lutte contre ces guerriers.⁽⁹⁾

(1) PTOLÉMÉE, liv. IV, ch. vi, p. 296. Edit. Wilberg.

(2) PTOLÉMÉE, liv. V, ch. ix, p. 351.

(3) *Revue Tunisienne*, 1898, p. 432-434.

(4) PTOLÉMÉE, liv. V, ch. viii, p. 348.

(5) AMMIEN MARCELLIN, liv. XXVIII, 6.

(6) *Johannide*, ch. II, vers 89 et 91.

(7) PTOLÉMÉE, liv. IV, ch. v, p. 279.

(8) HÉCATÉE DE MILET, fragm. 62. — *Fragm. hist. grec.*, t. I, p. 41.

(9) CTÉSIAS : *Persica*, §§ 6-8. Edit. Müller, p. 47.

Ici se terminent les renseignements géographiques sur les populations libyennes aux dénominations rappelant celles d'autres tribus iraniennes. Un fait est frappant, c'est leur répartition régulière dans l'arrière-terre de l'Afrique du Nord. Elles formaient deux groupes, l'un occidental, occupant l'intérieur du Maroc, l'autre oriental, beaucoup moins important, fixé dans l'arrière-terre, parallèlement au littoral de la Tripolitaine actuelle. De cette localisation géographique, ne pourrait-on pas déduire que la couche iranienne avait précédé les autres? Les derniers venus l'auraient refoulée, après s'être emparés des côtes. Cette hypothèse correspond avec celle de Penkha sur le centre d'expansion des Aryens. Il est évident que celles de leurs tribus que nous trouvons le plus à l'est à l'époque historique sont les premières qui ont émigré. Or, ces tribus primitives, si elles ont essaimé sur l'Afrique du Nord, n'ont pas dû partir du fond de l'Asie. Il est plus logique de penser que cette migration a pu se produire quand elles habitaient encore les régions du centre de l'Europe. Ces conditions rendent plausible la légende d'Iliempsal, conservée par Saluste, sur l'arrivée par l'Espagne des compagnons d'Hercule. La couche thraco-phrygienne, qui, à l'époque historique, occupait vraisemblablement en Europe et en Asie Mineure les territoires possédés auparavant par les Iraniens, avait sans doute agi de même en Libye. Elle s'était emparée également sur eux des terres de ce continent, les plus fertiles et les plus à portée des côtes. Enfin, la répartition des tribus iraniennes principalement dans l'intérieur du Maroc, d'une part, l'importance du pays de Tharsis chez les sémiles et les noms phrygiens de confédérations de l'Afrique propre chez Hérodote, d'autre part, permettent de se demander si, comme nous avons été amené à le supposer précédemment, les légendes de Tyrsénos et des compagnons d'Hercule appartiennent à un même fond. Ne pourrait-on pas penser que la légende d'Hercule se rapporte plus spécialement à la colonisation iranienne de l'ouest de l'Afrique du Nord? La légende de Tyrsénos, au contraire, rappellerait la conquête tyrrhénienne de la Tunisie actuelle. Ces légendes, ainsi dissociées, appartiendraient à deux faits historiques différents.

§ 5. — Noms ligures relevés en Libye

Atlas, frère de Prométhée, symbolise la tradition des migrations iraniennes dans le nord de l'Afrique. L'étude des noms géographiques semble du moins confirmer cette appréciation. Les migrations illyro-pélasgiques nous paraissent synthétisées dans le mythe de Saturne, divinité à la fois marine et agricole.

Saturne, comme on le sait, comme nous avons eu l'occasion de le rappeler au début de ce travail, était le dieu national des populations italotes. Il est même à remarquer que les tribus qui ont peuplé la

Grèce le connaissaient beaucoup moins. Leur Chronos, équivalent de Saturne, avait vécu en Crète. On le considérait comme le père des dieux nationaux, mais il n'était pas par lui-même une divinité nationale. Son culte n'existait à peu près pas dans les sanctuaires de la Grèce. Ce dieu de l'Italie, de la Crète avait aussi de fervents adorateurs chez les habitants du nord de l'Afrique. La tradition lui attribuait comme empire la péninsule italique, la Crète, la partie de la Libye qui se trouve à l'occident de l'Égypte jusqu'à l'empire d'Atlas, son frère. Il aurait même régné sur les Égyptiens.

Il est bon de rappeler le rôle historique en Europe de ces illyro-pélasges, adorateurs de Saturne, pour pouvoir connaître leur action en Libye. Le nord de l'Adriatique a été, dès l'antiquité la plus reculée, un foyer de civilisation. Un Viennois, le D^r Fligier, a récemment étudié cette action de l'Illyrie dans un mémoire très documenté sur l'ethnologie préhistorique de la péninsule des Balkans.⁽¹⁾ Cette péninsule aurait été peuplée par des Illyriens. Ceux-ci auraient colonisé l'Albanie actuelle et l'Épire. Les Guégnés de l'Albanie du Nord descendraient, d'après Hahn, de ces anciens Illyriens. En Thessalie, il y avait une population serve du nom de Penestes. Or, on retrouve des Penestes dans la vallée du Drin albanais. Corfon, Zante, Céphalonie auraient été illyriennes avant d'être occupées par les ioniens. En Béotie, les Illyriens auraient joué un rôle important. L'Arcadie, province quelque peu en dehors du monde hellénique, serait, d'après M. Fligier, une colonie illyrienne.

Les découvertes archéologiques si curieuses faites récemment en Bosnie et en Herzégovine confirment l'influence des Illyriens ou Thraces occidentaux sur la civilisation de la Grèce.

Un groupe de ces Illyriens aurait contribué au peuplement de la péninsule italique. C'est le rameau ligure, parmi lesquels il faut placer les Sicules. Il y avait des Siciliotes et des Ligurées en Illyrie.

Ces populations ligures, comme d'ailleurs les tribus iraniennes et aussi les Ibères, paraissent avoir essaimé d'un point central, sis au centre de l'Europe, d'une part à l'occident de l'Asie, d'autre part à l'ouest de l'Europe et en Afrique. M. Lagneau a appelé d'une façon toute particulière l'attention sur les migrations tant à l'ouest qu'à l'est.⁽²⁾

L'expansion du groupe ligure paraît s'être propagée jusqu'en Afrique. Tout d'abord, il est bon de rappeler l'extrême antiquité de ces tribus. « Plusieurs passages de Denys d'Halicarnasse, de Tite-Live, de Justin, de Polybe, de P. Mela témoignent de la persuasion où

(1) *Mittheilungen der Anth. Gesellschaft in Wien*, 1876-1877. La *Revue d'Anthropologie* a donné une analyse de ce travail en 1878, p. 344-345.

(2) LAGNEAU : *Anthropologie de la France*. — *Dictionn. encyclop. des sciences médicales*, 4^e série, lettre FRA, p. 596.

étaient les anciens que les Ligures constituaient une des plus anciennes populations de l'Italie occidentale, des Alpes au Tibre, ainsi que de la Sicile ». (1) A côté de cette opinion de M. Bertrand, il n'est pas inutile de signaler les remarquables recherches de M. d'Arbois de Jubainville sur le domaine occupé par les Ligures dans l'Europe occidentale. (2) Ces divers travaux établissent que les Ligures ou Ligyes furent un puissant peuple et, comme tel, susceptible d'avoir réalisé des conquêtes et fondé des colonies.

Le nom national des *Ligures* ou *Ligyes* ne se retrouve pas seulement en Illyrie, où existent des *Ligurées*. On le retrouve sur les bords de l'Adriatique. Les auteurs y ont noté des *Liburnes*, des *Libui*, des *Lebèques*. Ce sont là des variantes locales du même nom : elles ne diffèrent que par la désinence finale. La partie constitutive du mot est la racine *Libou* ou *Ligou*.

La mutation entre elles des lettres *b* et *g* est des plus connues dans l'antiquité. Nous renvoyons aux pages que Curtius a écrites sur ce sujet. D'après lui, le *b* grec n'est autre que le *g* indogermanique. (3)

Le sanscrit *gá* = Ba, aller, d'où *gam*, aller = *Βαίω* (grec), *Ben* (osque). — *Gah* (sanscrit), profond, *gahas*, profondeur = *Βαθύς*, profond, *ἄ-βυσσος* abîme. — *Guru-s* (lourd) = *Βαρός*. — *Gi* (sanscrit) combattre = *Βία*, force. — *Giv*, *Givas* (sanscrit) = *Βίός*, vie. — *Gaus* (sanscrit), bœuf = *Βούς*. Dans les dialectes grecs eux-mêmes, ces mutations s'observent ; ainsi, *Γυνή*, *Γυναικός* femme = *Βανη*, *Βανηκός* (béotien). — *Βλεψύρον* paupière = *Γλεψύρον* (dorien). — *Βλήχων* (plante) = *Γλήχων* (dorien), etc.

Ces quelques exemples suffisent pour justifier l'identité des mots formés avec *Libou* ou *Ligou*. Ils viennent en même temps confirmer les autres renseignements que nous avons donnés sur la présence de nombreuses peuplades libyennes apparentées à la famille grecque. Comme elles, les habitants du nord de l'Afrique transformaient le *g* en *b*.

Les Liburnes, dont la désinence *urn* rappelle celle du dieu national Saturne, habitaient, à l'époque classique, le fond de la mer Adriatique. Nous avons eu l'occasion de signaler leurs mœurs de gynécocratie. (4) Ils avaient la réputation d'habiles marins.

A l'ouest des Liburnes, la vallée du Pô était en grande partie habitée par des *Libui*. Ces peuples paraissent apparentés aux Liburnes, car ces derniers passaient pour avoir occupé ce territoire avant l'invasion des Ombriens et des Etrusques. Pline dit même qu'ils avaient possédé cette contrée en même temps que les Sicules. Or, les Sicules

(1) ALEXANDRE BERTRAND : *La Gaule avant les Gaulois* ; 2^e édil., t. 1, p. 242.

(2) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, t. 1, p. 308-393, et t. II, p. 3-215.

(3) CURTIUS : *Grundzüge der griechischen Etymologie*, p. 472 et seq.

(4) *Revue Tunisienne*, 1898, p. 362.

sont des Ligures. Ils ont joué un rôle important dans les luttes des peuples de la mer contre l'Égypte. Leurs contingents combattaient à côté de ceux des Libyens. Leur dieu national était aussi Saturne.

Ces *Libui* (Tite-Live)⁽¹⁾ sont appelés *Libici* par Pline⁽²⁾ et *Lebèques* (Λεβέκοι) par Polybe.⁽³⁾ Ce sont des variantes du même nom, comparables à celles dont l'ethnique Liburne offre un exemple. Ce peuple s'était probablement étendu bien à l'ouest. En effet, Philéas, géographe du v^e siècle, rapporte que, selon les traditions des riverains du Rhône, ce fleuve formait jadis la frontière de la Libye.⁽⁴⁾ Pline nomme *ora libica*, « bouches libyques », les deux embouchures les plus occidentales du Rhône.

Ces premiers documents établis, il est possible d'étudier le rôle de ces peuples en Libye. Commençons par un rapprochement linguistique. « Le nom latin de *Libues*, *Libui*, au singulier *Libu-os*, thème *Libuo*, pourrait être considéré comme identique, sauf la désinence du thème, au nom grec des Libyens d'Afrique : *Libues*, au singulier *Libu-s*, thème *Libu*. — La désinence *o* du thème *Libuo* serait une addition au nom primitif. Ce nom primitif ne se retrouve pas seulement en grec, mais chez les Égyptiens, qui l'écrivent *Rebu* ou *Libu*. Liburnes serait une variante de *Libuo-s*, un autre dérivé de *Libu*. Il n'y aurait donc pas de raison pour distinguer des Liburnes les Libui. Les uns comme les autres semblent être des Libu ou Rebu. »⁽⁵⁾

Nous avons tenu à citer textuellement le texte de M. d'Arbois de Jubainville. Sa lecture ne permet pas d'hésiter sur l'unité de noms des Libyens proprement dits, des Liburnes et des Libui. Nous pouvons même ajouter, comme complément aux remarques du savant historien, que les formes *Ligyès* et *Libyès* sont identiques, comme nous l'avons montré.

Cette identité aurait dû mettre M. de Jubainville en garde contre une opinion peu soutenable qu'il émet, à savoir que les Liburnes, les Libui et les Libyens sont des Ibères. On s'explique mal comment des tribus ibères auraient porté le nom national des Ligures (Ligyens = Libyens) ou fait partie des peuples illyriens, dont les Ligures paraissent être un rameau. Il est vrai que, reconnaissant le peu de fondement de cette thèse de l'origine ibérique des Liburnes, le même écrivain dit ultérieurement : « L'on a émis plus tôt l'hypothèse que les Liburnes et les Libui pourraient être Ibères. *Il est bien entendu que c'est une hypothèse.* »⁽⁶⁾

(1) TITE-LIVE, liv. V, ch. 35.

(2) PLINE : *Hist. nat.*, liv. III, ch. v, p. 459.

(3) POLYBE, liv. II, ch. xvii, § 4. Edit. Didot, t. I, p. 80.

(4) AVIENUS : *Ora maritima*, vers 686-689. — *Geog. græc. min.*, t. II.

(5) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*; 2^e édit., t. I, p. 37.

(6) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, loc. cit., t. I, p. 305, note 4.

D'après les considérations énoncées par nous, on peut conclure que des peuples ayant une origine commune ont porté les appellations homonymes de Liburnes, Libui et Ligyens ou Ligures. Le mythe d'Io, ancêtre de Libyé, que nous avons exposé au début de ce travail, rappelle cette origine. Les anciens ne connaissaient que la dernière étape, avant son passage en Afrique, de cette émigration venue du nord de l'Adriatique. Ils font partir Io du Péloponèse, en partie peuplé d'Illyriens. Cette tradition constitue un trait d'union entre le point de départ des Libui et leur point d'arrivée en Afrique.

Les inscriptions égyptiennes sont aussi explicites. Les Lebou y sont toujours distingués des Mashaouashas. En d'autres termes, elles ne confondaient pas les populations mysiennes, d'origine turso-pélasgique, avec les Libyens, de souche illyro-pélasgique.

Cette distinction est plus accusée encore chez les chroniqueurs berbères. Selon ceux-ci, les vrais Berbères descendaient des Mazigh. Ils constituaient la souche de Branis. En d'autres termes, c'étaient des Mysiens. Les tribus des Libyens proprement dits, ou *Louata*, ne descendaient pas de Mazigh. Elles formaient la souche des Botr. Leur aueêtre commun était Cais, fils de Ghaïlan.⁽¹⁾

Ces Louata occupaient l'ancien empire de Saturne dans le nord de l'Afrique, c'est-à-dire la moitié orientale de cette région, et une zone frontière de l'Égypte.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que certains noms sous lesquels les Libyens sont désignés correspondent à des homonymes en Europe. Corippus, à l'époque byzantine, écrit *Ilaguas*, *Languantan*.⁽²⁾ Or, une inscription découverte à Gènes donne le nom de la tribu ligure des *Langates*.⁽³⁾ On trouve aussi la forme *Langenses*, à peu près identique au nom reproduit par Corippus.

Le nom porté par ces Berbères depuis la domination arabe est écrit par les écrivains de cette langue *Loua*, *Liona*, *Louata*, *Ilouaten*. Ces derniers termes reproduisent le nom d'une tribu ligure du versant italien des Alpes, celles des Ivates ou Ilouates. Notons en passant que le suffixe *ate*, *ati*, très fréquent chez les Ligures, était également fort employé chez les Libyens; ex. : *Bacuates*, *Lyramates*, *Leucates*, *Ilouates*, etc. Quant à la forme Loua, Leoua, Lioua, on peut la rapprocher du nom de la tribu ligure appelée Lævi par les Latins (Tite-Live,⁽⁴⁾ Pline⁽⁵⁾). Ce mot pouvait se prononcer Læoui.

Ces coïncidences de noms, même si elles étaient fortuites, sont importantes à noter.

(1) Ibn KHALDOUN : *Histoire des Berbères*, t. I, p. 468.

(2) CORIPPUS : *Johannide*, chants I et II.

(3) *Corpus insc. latin.*, t. V, n° 7749.

(4) « *Lævos Ligures*, » (Tite-Live, v. 35.)

(5) « *Ligurum ex quibus Lævi*. » (Pline, III, 21.)

La Libye possédait d'autres tribus portant des noms ligures. Il y avait des *Salasses* (Σαλασσίαι), mentionnés par Ptolémée. Leur habitat pouvait être au sud de la Kabylie moderne. M. Lagneau a rapproché leur nom de celui d'une tribu de la vallée d'Aoste.⁽¹⁾ A cette assertion, M. d'Arbois de Jubainville a objecté que les Salasses alpins ne seraient pas Ligures, mais Celtes, d'après Dion Cassius et Caton, cités par Pline.⁽²⁾ Il serait possible d'élever quelques doutes à ce sujet. Les mensurations des anthropologistes italiens montrent la région occupée par les descendants des Salasses alpins comme une de celles où la tête est la moins allongée. Cette forme de crâne est précisément un des caractères attribués à la race ligure. Quant aux Salasses africains, ils ont encore des homonymes dans le territoire de Kairouan, c'est-à-dire à l'est de l'habitat que leur attribuait Ptolémée. Je veux parler des modernes *Zelass*. Or, malgré bien des mélanges, beaucoup d'individus parmi eux ont la tête courte; c'est là un rapprochement ethnique coïncidant avec l'analogie des noms.

Au nord des Salasses de Ptolémée, Ammien Marcellin,⁽³⁾ puis Julius Honorius donnent le nom d'une tribu, les *Abenni*. Ils devaient habiter un coin de la Kabylie moderne. Charax de Pergame dit aussi que celle des Colonnes d'Hercule située en Libye portait le nom de *Abenna*.⁽⁴⁾ Ces noms peuvent être rapprochés de celui de l'Apennin, montagne située primitivement en pays ligure. Cette comparaison est d'autant plus vraisemblable que les mots libyens que nous relevons ont trait à des montagnards et à une montagne. Ajoutons que ce nom persiste de nos jours, au nord-ouest de M'sila. Les *Aït-Abenni* y habitent, comme le signale Tissot, un massif montagneux.⁽⁵⁾

L'émigration ligyenne en Afrique paraît avoir subi le sort commun à tous les occupants primitifs du sol, celui de s'effacer. En effet, nous ne retrouvons que peu de ses traces parmi les listes de noms de tribus de la période romaine. Certaines confédérations, célèbres par le grand rôle joué par elles dans les invasions en Egypte, avaient depuis lors disparu. C'est ainsi qu'on ne trouve plus de tribus de Libyens proprement dits. Cette appellation est devenue un terme générique dont l'extension s'est faite à toute l'Afrique du Nord. De même le nom des Sicules ou Shakulsha n'est plus connu dans ce pays à l'époque classique. Et cependant, Minephtah I avait eu à lutter contre de forts contingents de ces peuples. Ses successeurs avaient rencontré aussi ces hardis guerriers dans plusieurs circonstances. Ils marchaient aux côtés des Libyens ou Lebou, comme eux d'origine ligure.

(1) LAGNEAU : *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, t. VI, p. 596.

(2) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, 2^e édit., t. I, p. 392.

(3) AMMIEN MARCELLIN, XXIX, v. 37.

(4) CHARAX DE PERGAME : *Fragm.* 46. — *Frag. hist. grec.*, t. III, p. 640. Edit. Didot-Müller.

(5) TISSOT : *Géographie comparée de la Province romaine d'Afrique*, t. I, p. 465.

L'Italie entière était alors soumise aux Sicules et aux Ligures. Selon la remarque de M. Perrot, l'Odyssée parle de Sicules habitant la rive italienne de l'Adriatique au voisinage d'Ithaque. De récentes fouilles exécutées en Apulie par M. Patroni semblent, comme l'a indiqué M. S. Reinach, confirmer cette opinion.⁽¹⁾ Les Sicules ne paraissent d'ailleurs avoir occupé l'île de la Sicile que vers 1100 ans avant notre ère.⁽²⁾

L'hypothèse la plus acceptable pour expliquer la disparition de tribus aussi puissantes sur la terre d'Afrique que les Ligyens et les Sicules, leurs frères, est leur asservissement par une immigration postérieure, celles des Thraco-Phrygiens. C'était une coutume de l'antiquité de faire des vaincus des esclaves ou des serfs. De plus, les mythes que nous avons analysés témoignent de cette lutte entre les deux éléments. Telle est l'expédition de Dionysos ou Bacchus, dieu national des Thraces, contre Saturne, dieu national des Ligures. Tel est le mythe des Amazones, peuple mysien, prêtant à Athéna, la déesse pélasgique, leur concours guerrier contre les Gorgones et l'empire de Saturne. Telle, l'expédition de Perséus contre les mêmes Gorgones, et, plus tard aussi, contre Atlas. Il y a eu toute une série de guerres qui ont brisé l'hégémonie ligure pour lui substituer la domination thraco-phrygienne.

§ 6. — Autres noms illyro-pélasgiques relevés en Libye

Après avoir relevé les éléments ligures représentés en Libye par des tribus aux appellations assonantes, il est intéressant de procéder aux mêmes recherches au sujet d'autres noms de tribus illyro-pélasgiques.

Et d'abord, sans sortir de la péninsule italique, nous relevons deux, sinon trois noms appartenant à ce groupe. L'un d'eux, dans l'extrême-sud de l'Italie, a été signalé antérieurement. C'est celui des *Ausones*. Nous avons déjà attiré l'attention, à propos du lac Triton, sur la présence de peuples de même nom tant sur la rive italique que sur la rive libyenne de la mer ausonienne.⁽³⁾ Le papyrus Harris les nomme *Ouashasha* de la mer. Selon Chabas, dans la bataille et parmi les captifs, ils sont confondus avec les Dauniens, qu'on voit représentés sur deux files et amenés prisonniers au temple d'Ammon.⁽⁴⁾ Ces Dauniens sont désignés par les Égyptiens sous le nom de *Daanaouua*. Scylax, dans son *Périple*, écrit *Daunites* (Δαυνίται). Il les énumère à côté des Sicules et des Tyrsènes ou Thyrrhéniens. L'Apulie

(1) PATRONI : *Un village Sicule près de Matera, en Apulie*. — *Monumenti Antichi dei Lincei*, t. VIII, 1896, p. 417, et *Anthropol.*, 1899, p. 87.

(2) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 320.

(3) *Revue Tunisienne*, avril 1898, p. 459, et janvier 1899, pag. 50.

(4) CHABAS : *Étude sur l'antiquité historique*, p. 293.

paraît avoir été leur principal territoire. Ils avaient passé d'Arcadie en Italie. Ils appartenait à la souche illyro-pélasgique. Les Grecs les désignent aussi sous les noms de Péucétiens. Leur ancêtre Péucétios était fils de Lycaon et petit-fils de Pélasgos.⁽¹⁾

Peut-être le nom de ces Daunites se retrouvait-il encore, au temps de Ptolémée, dans cette Libye où ils avaient joué un rôle important. Ce géographe cite dans ses listes une tribu de *Dauchites*. Son habitat se trouvait au sud de la Grande-Syrte.

Cette assimilation de Daunites et de Dauchites est très acceptable. Dès l'antiquité, la substitution de la dentale *n* à une gutturale était connue. Témoin le texte suivant d'Acousilaos : « Les Eoliens, dit-il, se servent du *k* au lieu du *n*. »⁽²⁾ A l'appui de son affirmation, le même auteur assimile *Κοῖος* à *Νοῖος* (prudent), *Κοῖον* à *Νοῖον* (comprendre). Cet exemple, noté chez les Eoliens, peut s'être reproduit chez des populations pélasgiques. Il n'est pas impossible que *Δαυχίται* soit un doublet de *Δαυνίται*. Ajoutons que la forme Dauchites doit être la plus ancienne. En effet, les gutturales ont généralement une tendance à s'adoucir et à passer aux dentales. La transformation inverse, c'est-à-dire de dentales en gutturales, se rencontre plus rarement.

Les Daunites étaient venus en Italie avec les Oïnotroï ou Cœnotriens. Ceux-ci s'établirent en Lucanie, nommée depuis *Calabrie*. Ce dernier nom paraît d'origine illyrienne. Du moins, on peut l'inférer d'après le passage de Strabon : « A la Dardanie, dit-il, se rattachent les Galabriens, qui possèdent une ville fort ancienne ». ⁽³⁾ Ce nom se retrouve aussi en Tunisie. Une ville libyenne de *Galabras* occupait l'emplacement de la moderne Goulette.

Plusieurs noms de villes de cette terre illyro-pélasgique se retrouvent en Libye. *Tarentum* d'Italie a pour homonyme *Terento* d'Afrique. En Campanie, le nom de *Capua* était rappelé par celui de *Cape* ou *Tacape*, aujourd'hui Gabès. Ce mot est essentiellement européen. La forme primitive *Καπα*, *Καπο* signifiait endroit cultivé, champ, jardin. Les dérivations de ce vocable comprennent deux séries. L'une forme des mots identiques au primitif. Tels sont le grec *Κῆπος* et *Κῆπος*, le pélasgique *Capua*, le libyen *Cape*. La seconde constitue des vocables nasalisés, d'où la forme européenne *Kampá*, le latin *Campus*, le nom propre *Campania* et très probablement le soi-disant mot phénicien *Cambé*, l'une des plus antiques cités de Libye.

L'écclesia *Baïanensis* rappelle la ville de Baïès, nommée ainsi d'après Baïos, compagnon d'Odysseus.⁽³⁾ Gumis, ville du Cap-Bon, est un doublet de *Cumes*, l'antique cité pélasgique. Non loin de *Gumis*

(1) PHÉRÉCYDE, frag. 85. — *Fragm. hist. græc.*, t. I, p. 92. Edit. Didot-Müller.

(2) ACOUSILAOS, fragm. 2. *Frag. hist. græc.*, t. I, p. 400. Edit. Didot-Müller.

(3) STRABON, liv. VII, ch. v, § 7. Trad. Tardieu, t. II, p. 48.

d'Afrique s'élevait une *Neapolis* (aujourd'hui Nabeul), de même que vers Cumes, Baiès et Capua se trouvait aussi une *Neapolis* (Naples). Enfin, le golfe de Cumes était fermé par l'île de *Pythécoussa*. Scylax donne ce même nom de Pythécoussa à une des îles qui sont à l'entrée du golfe de Tunis.⁽¹⁾ A ces appellations peut se référer la *Thapsos* de Sicile, dont le nom se retrouve en Byzacène. Les fouilles de M. Paolo Orsi dans les ruines de la cité sicilienne n'y ont mis à jour aucun objet phénicien, mais, par contre, de nombreux restes mycéniens. Aussi, M. S. Reinach trouve-t-il que l'« on fait un abus vraiment absurde des racines sémitiques en toponymie ».⁽²⁾ Il n'a que trop raison.

Nous avons, dans la légende de Perséus, relevé le nom de *Kassiépéia*. Ce nom, attribué à une femme, rappelle celui d'une tribu des bords de l'Adriatique. Il y avait, selon Scylax, entre les Thesprotés et les Molosses, une tribu appelée *Kassopi* (Κασσωποῖ, Κασσωπιζ' Σθροῖς). Une tribu épirote portait aussi ce nom *Cassopaiens* (Κασσωπιζοῖ).⁽³⁾ Le port de Coreyre se nommait *Cassiopé* (Κασσωπιή).⁽⁴⁾ Les inscriptions égyptiennes parlent aussi d'une tribu des *Shaiape*, que nous avons rapprochés des noms précédents. Ce groupe, qui paraît avoir joué un rôle important lors de la quatrième invasion en Egypte des peuples venus de Libye, ne s'y retrouve pas davantage à une époque postérieure.

Les *Lotophages*, signalés dès l'époque homérique, avaient leurs homonymes, comme nous l'avons déjà indiqué⁽⁵⁾ d'après le *Périple* de Scylax, sur les côtes illyriennes. Ils avaient comme voisins les *Hylli* (Ἰλλοῖ), descendants d'Hyllos, fils d'Hercule.

Au voisinage des Lotophages, et peut-être comme tribu faisant partie de cette confédération, Ptolémée mentionne des *Eropaii* (Ἐροπίοι). Ce nom rappelle l'*Eropos* de l'Illyrie. On peut noter aussi que sur les confins de l'Attique et de la Béotie une contrée se nommait *Oropie*.

Les *Eropaii* de Libye touchaient aux *Dolopes*. Nous trouvons des Dolopes au nord de l'Éolie, entre l'Acarnanie et la Phlétide.

Le nom de l'*Épire* se retrouverait dans celui de deux endroits de la Libye. Scylax place au sud de l'île des Lotophages un endroit qu'il nomme *Epichos* (Ἐπιχός).⁽⁶⁾ Ce nom est écrit *Épiros* (Ἐπιερός) dans le *Stadiasme*. Il y avait aussi, à l'ouest de Charax, un lieu appelé *Eperos* ou *Epiros*.

Une assonance qui se retrouve fréquemment dans l'onomastique

(1) SCYLAX : *Périple*. *Charchedôn*. — *Geogr. græc. min.*, t. I, p. 111.

(2) *Thapsos de Paolo Orsi*, analysé dans l'*Anthropologie* (janv. 1899, pag. 86), par M. S. REINACH.

(3) SCYLAX : *Périple*, 32. — *Geogr. græc. min.*, t. I, p. 35. Edit. Didot-Müller.

(4) STRABON : *Chrestomathies*, liv. VII, 56. — *Geogr. græc. min.*, t. II, p. 575.

(5) *Revue Tunisienne*, janvier 1899, p. 52.

(6) SCYLAX, 110. *Lotophages*. — *Geogr. græc. min.*, t. I. Edit. Didot-Müller

berbère reproduit assez exactement le nom de la *Thessalie*. On retrouve, en effet, les mots *Tessala* (Oran), *Tessilia* (Cherchell), *Tassili* (Sahara), etc. Leur sens paraît être celui de plaines ou pâturages. Il s'applique fort bien à la Thessalie, dont le nom pourrait être pélasgique. Ce mot, disparu des idiomes grecs, se serait maintenu dans le berbère. Cette hypothèse n'a rien d'inprobable, d'après la série de mythes thessaliens concernant la Libye. Ceux-ci, comme nous l'avons exposé, ⁽¹⁾ sont l'indice d'une importante colonisation par cette population pélasgique. La nécessité où nous nous sommes trouvé de procéder méthodiquement dans l'exposé des mythes et de ne passer que du connu à l'inconnu nous a empêché de pouvoir faire connaître dès le premier abord toute l'importance de la colonisation des Pélasges Thessaliens en Afrique. En effet, les documents sémitiques nous ont montré qu'il faut voir des Arméniens dans les Garamantes. ⁽²⁾ Ces Arméniens, comme nous l'avons répété d'après Strabon, étaient, à l'époque de leur émigration, très vraisemblablement encore fixés en Thessalie, leur pays d'origine. Aussi existe-t-il pour nous autant de raisons, sinon plus, pour les décrire parmi les Illyro-Pélasges que parmi les peuples iraniens. Un des chefs de cette émigration était le Teutamios des Grecs ou le Tzaoutmar des Egyptiens. De nombreux Pélasges Thessaliens avaient d'ailleurs porté ce nom, comme l'a relevé Otfried Müller. ⁽³⁾

Si Teutamios ou Tzaoutmar était un Arménien de Libye ou Garamante, un autre chef connu par les documents égyptiens sous le nom de Kapour (Chabas) ou Kipour (Maspéro), par les mythes grecs sous celui de Kaphauros ou Képheus, ⁽⁴⁾ paraît être un *Nasamon* ou apparenté de près à cette tribu. Celle-ci passait, comme nous l'avons dit, pour être issue de Garamas, c'est-à-dire d'origine thessalienne. On peut même se demander si le nom des Nasamons n'est pas même un synonyme de Thessalien. Apollodore désigne la Thessalie par le terme archaïque de Αἰμονίη γαίη, et les Thessaliens par Αἰμονιῆες. A propos de Nysa, nous avons expliqué le sens de *nas*. Il paraît avoir le sens de tribu, de confédération. Nas-amons signifierait donc la tribu ou la confédération thessalienne. Les Nasamons confinaient aux Garamantes; ils formaient avec eux et les Libyens les trois plus puissants peuples de la Libye orientale.

A l'est des Eropæi, des Dolopes, au sud de la Petite-Syrie, on trouvait une tribu d'*Elaïones*, appelés aussi *Elaïones* (Ἐλαίωνες). Ce nom est composé comme celui de Dryites et peut signifier « les cultivateurs d'oliviers ». Il peut rappeler aussi certains noms des pays égéens,

(1) *Revue Tunisienne*, 1898.

(2) *Revue Tunisienne*, 1891, n° 20, p. 432.

(3) O. MULLER: *Die Etrusker*, t. I. Introd. 2, 30, p. 88.

(4) *Revue Tunisienne*, 1898.

tels que Elaïos à l'entrée de l'Hellespont, Elaïa en Lydie, vers le golfe de Pitané, Eléon en Béotie, Eléa en Lucanie. Peut-être y aurait-il un rapprochement à faire entre Elaïones et Eléens (Ἠλαιεύς), une des principales peuplades du Péloponèse. Ce rapprochement s'appuie moins sur l'assonance des deux noms, dont la valeur peut facilement être discutée, que sur le passage de Pausanias : « Les Eléens étaient grands amateurs de divinités étrangères. Ils offraient des libations non seulement aux divinités helléniques, mais encore *aux dieux de la Libye*, à Hera-Ammonia et à Parammon. Ils étaient allés consulter l'oracle de Libye à une époque très reculée. On voyait encore (au temps de Pausanias) dans le sanctuaire d'Ammon des autels dédiés par eux, avec des inscriptions relatant l'objet de la demande, la réponse et les noms des envoyés éléens. »⁽¹⁾ Cette piété spéciale pourrait être expliquée par d'antiques migrations en Libye. Dans la Maurétanie césarienne, à côté des Tolotes, Ptolémée nomme des *Elulii* (Ἠλούσιοι). Ce nom rappelle dans sa première partie celui des Eléens. Il est suivi du terme de filiation usité chez les Berbères.

Un autre nom du Péloponèse se retrouve en Libye, au sud des Massessyliens, entre les Salasses à l'est, les Dryites à l'ouest. Ptolémée l'écrit *Mycènes* (Μυκίνοι). C'est le même nom que celui des Mycéniens (Μυκηναίοι), dont la civilisation caractérise une époque. Sachant que *ν* a eu tantôt le son *i* et tantôt le son *ou*, je pense qu'on pourrait se demander si les *Mucuni* (Μουκοῦνοι) décrits par le même auteur au nord-est des précédents, vers l'Ampsaga, ne sont pas un rameau de la même tribu. Nous en avons précédemment parlé.

Ces assimilations sont plausibles quand on connaît le rôle joué dans la Libye par le Péloponèse et les régions d'Argos et de Mycènes. Le cycle des mythes argiens en est un témoin, ainsi que les inscriptions, comme titre de gloire, des victoires remportées sur les Danaou par les divers pharaons.

Nous en aurons fini avec les rapprochements onomastiques en faisant remarquer les analogies entre le nom des *Haliardi*, Libyens placés par Ptolémée au sud-est de l'Aurès, et celui d'Haliartos, ville de Béotie, citée par Homère.⁽²⁾ Rappelons aussi que Scylax a mentionné en Libye des îles de *Naxos* (Ναξίδι νήσοι), une île d'*Eubée* (Ἐβόαια).⁽³⁾ Une ville de la province romaine d'Afrique, *Lamniana*, avait un nom voisin de celui de Lemnos. La ville de *Lesbi*, entre Sétif et Bougie, reproduisait celui de Lesbos.

Des traditions autres que les mythes rappelaient des fondations de colonies venues du territoire grec en Libye. C'est ainsi qu'une

(1) PAUSANIAS, ch. V, 15, p. 11.

(2) HOMÈRE : *Iliade*, II, vers 503.

(3) SCYLAX : *Periple*, III. Κερχετιδων. — *Geogr. grav. min.*, t. I, p. 90. Edit. Didot-Müller.

ville de *Locri* (Λοκροί), énumérée dans le *Stadiasmé* entre Sabratha et Zeucharis, passait pour avoir été fondée par des Locriens Ozoles à leur retour de la guerre de Troie. Virgile a conservé cette tradition.⁽¹⁾

Hécaté de Milet, auquel Hérodote paraît avoir emprunté beaucoup de renseignements concernant la Libye, rapporte que les *Ioniens* fondèrent une colonie en Libye-Phénicie. Leur ville portait le nom très hellénique de *Kybos*.⁽²⁾ Sa position se trouvait à l'occident d'Utique. Or, Ptolémée note une tribu de Iontii vers la rivière qui se jette à Tabarca. Ce nom rappelle celui des Ioniens, ou mieux encore des Hyantii (Ἰάντιοι). C'est une des tribus primitives de la Béotie. Apollonios de Rhodes la nomme dans son poème.⁽³⁾

La plus curieuse tradition sur les colonisations helléniques en Libye date d'une époque récente. Nous la relevons dans un extrait du voyage en Tunisie, en 1575, d'André Thevet, déjà cité par nous d'après M. S. Reinach. Voici le passage de l'auteur concernant la ville d'Eracle, que M. S. Reinach assimile à Hergla : « Auquel lieu nous vismes plusieurs marques d'antiquités. Entre autres, trois sépultures fort remarquables, lesquelles pour rien ces barbares ne voudraient attenter à les démolir. Selon leur récit, comme ils ont par escrit dans leurs histoires, la première que nous vismes fut celle de *Codrue* (*sic*) sixiesme et dernier Roy des Athéniens, qui mourut dans la ville d'Eraclee, après avoir esté meurtry d'un Lyon : et vivait ce roy payen, suivant la supputation de ce peuple noir, mil cent quarante et trois ans devant leur gentil Prophète. La seconde sépulture étoit celle de *Ixion*, roi de Corinthe ; et la troisième, qui est la plus septentrionale, celle du philosophe *Phydon*, Arabe natif d'Alger, d'une villette que les païsans nomment Colkaph. Ce fut ce Phydon, comme ce peuple raconte, qui inventa et donna l'usage des poids à peser toute sorte de marchandise. Il vivait l'an du monde quatre cens trente-huict et huict cens dix-huict ans devant nostre Seigneur. »⁽⁴⁾

LIENS DE FILIATION ENTRE LES PREMIERS COLONS EUROPÉENS ET LES PRINCIPALES TRIBUS BERBÈRES

Arrivé à ce point de nos recherches, une revue synthétique des renseignements que nous avons recueillis sur les premiers colons européens de l'Afrique du Nord permettra de mettre en lumière les résultats obtenus, et aussi de relier ce passé si reculé aux temps récents.

(1) VIRGILE : *Énéide*, chant XI, vers 265.

(2) HÉCATÉE DE MILET, fragm. 311. — *Fragm. hist. grec.*, t. II, p. 24. Edit. Didot-Müller.

(3) AP. DE RHODES : *Les Argonautes*, III, vers 1242.

(4) *Cosmographie universelle d'André Thevet*; Paris, 1575, p. 23.

Les documents égyptiens nous ont révélé la présence et aussi la puissance de populations européennes établies à l'ouest de l'Égypte. D'où venaient ces Européens ? Les vieux mythes grecs nous ont fourni, à ce sujet, quelques indications. Plusieurs pays, comme la Thessalie, l'Argolide, l'Asie Mineure ont, en effet, donné naissance à des cycles de mythes concernant la Libye. L'onomastique paraît confirmer les données des ces mythes. Les mêmes noms de tribus et de villes se rencontrent sur les deux rives de la Méditerranée. Certains noms, disparus des souvenirs grecs, ont été conservés dans le chapitre ethnographique de la Genèse. Ainsi se sont confirmées les indications de la légende. Cet ensemble de noms nous a permis de déterminer jusqu'où s'étendaient ces Européens connus jusqu'alors dans les seuls parages de l'Égypte. On l'a vu, ils s'avançaient jusqu'à l'Océan Atlantique.

S'est-il agi d'une émigration temporaire exécutée par une nationalité ? A cela, on peut répondre négativement. En effet, les tribus européennes du littoral septentrional de la Méditerranée ont certainement coopéré pour la plupart à cette colonisation. Aussi n'est-il pas téméraire d'en évaluer la durée à plusieurs siècles.

Est-il possible d'établir une chronologie dans ce mouvement ? Oui, jusqu'à un certain point. La plus antique migration connue, et peut-être y en a-t-il eu d'autres avant, est synthétisée par la légende du règne de Saturne. La péninsule italique aurait été sa voie de pénétration. Son principal champ d'expansion fut la Tripolitaine actuelle et une partie de la Tunisie, en d'autres termes, l'ancien royaume de Saturne. A quel groupe historique européen se rattachaient ces émigrants ? A celui connu sous l'appellation générique de Ligures, ou Ligyens, un des premiers bans des Hlyro-Pélasges.

Les descendants de ces émigrants ont-ils disparu du sol libyen ? Aucuns. Ils correspondent à la race berbère de Loua, et plus particulièrement aux branches que les chroniqueurs arabes considèrent comme la descendance de Loua l'ainé. Toutes ces tribus étaient cantonnées dans l'est du Maghreb ; beaucoup de leurs descendants y subsistent encore.

Vers l'époque où se faisait le peuplement ligure, l'ouest de l'Afrique du Nord recevait des émigrants apparentés à des tribus connues plus tard sous le nom d'Iraniens. Très probablement, ces peuples n'avaient pas encore quitté la vallée du haut Danube lorsqu'ils essaïmaient sur le nord de l'Afrique. Le mythe d'Atlas, frère de Saturne, résume ce mouvement. Cette fraternité implique une communauté d'origine avec les Ligyens. Atlas était aussi un frère de Prométhée, habitant de la région du Caucase. Salluste, d'après les livres d'Hiempsal, l'assimile à Hercule.

§ 1^{er}. — Berbères de souche iranienne

Dans les chroniques berbères, ces peuples iraniens sont confondus avec les peuples thraco-phrygiens. Ils sont en effet regardés comme descendant de Mazigh. Il est cependant à remarquer qu'Ibn Khaldoun énumère les trois tribus qui paraissent provenir de ces iraniens en tête des descendants de Mazigh. Elles auraient donc eu la réputation d'être les plus anciennes du pays. Ce sont les Azdadja, les Masmonda, les Aureba. Ibn Khaldoun paraît même confondre Azdadja et Masmonda. (1)

§ 2. — Berbères de souche illyro-pélasgique ou race de Loua

Les émigrants survenus postérieurement appartenaient à la race de Gouner, ou thrace. Le rameau occidental, connu dans la Méditerranée sous le nom de Illyro-Pélasgique, par opposition au rameau oriental Phrygien ou Tyrso-Pélasgique, paraît être venu le premier. Les chroniques berbères les distinguent. En effet, le rameau illyro-pélasgique est en grande partie représenté par la race de Loua le jeune, tandis que le rameau phrygien correspondrait à la descendance de Mazigh.

Cette classification tendrait même à faire admettre que plusieurs groupes berbères portant encore des noms reproduits par Hérodote seraient provenus de migrations parties de l'Adriatique. C'est ainsi que Carette a très clairement rapproché de la tribu des Zauèces celle des Zouagha, (2) appelée Azuagues par Marmol. Or, ceux-ci sont précisément énumérés comme des Louata (branche cadette), fraction des Dariça.

La tribu mentionnée immédiatement avant par Ibn Khaldoun est celle des Zenata. Tandis que les Zouagha habitaient le centre de la Tunisie, les Zenata paraissent avoir occupé le territoire de l'ancienne Byzacène jusqu'à Tripoli. De là, ils ont colonisé l'Aurès, puis envoyé des colonies sur tout le Maghreb. De cet habitat au sud des Zouagha ou Zauèces, ne pourrait-on pas inférer que les Zenata représentent eux aussi une puissante confédération? Nous nous sommes demandé s'ils n'étaient pas les descendants directs des Byzantes de Scylax ou des Gyzantes d'Hérodote. Leur nom proviendrait de celui de ce peuple antique. Une tendance de la langue berbère est l'élosion de certaines voyelles. Aussi peut-on, sans audace, supposer que la ville dont le nom est devenu Constantine avait emprunté celui-ci à l'ancienne tribu des Gyzantes. La manière actuelle dont ce nom est prononcé par les indigènes, *Ksantina*, vient à l'appui de cette manière de voir. *Ksantina* ou *G'santina* peut correspondre à *Gyzantina*. Le nom des Gyzantes, prononcé *Gzanti* ou *Ksanti* par les auteurs arabes,

(1) IBN KHALDOUN: *Histoire des Berbères*; trad. de Slane, t. I, p. 170.

(2) CARETTE: *Origine des principales tribus de l'Algérie*, p. 292.

a formé son pluriel, comme la plupart des noms de peuples, par l'addition d'un alif (1) entre les deux dernières consonnes.⁽¹⁾ G'zanti aurait ainsi donné G'zanala, devenu Zenata.

Après les Zenata et les Zouagha, Ibn Khaldoun mentionne des Meknaça. V. de Saint-Martin rapproche ce nom des Macanites (Μακανίται) de Ptolémée. Ce serait une autre tribu d'origine mysienne classée dans la race de Loua.

La principale souche des descendants de Loua le jeune porte, dans Ibn Khaldoun, le nom de Nefouça. Ce mot s'applique à la région de la Tripolitaine attenante à la Tunisie. Les populations fixées au sud de ce dernier pays leur sont fort voisines comme types, mœurs et dialectes. Cette région est celle que les anciens attribuaient aux Lotophages, peuple d'origine illyrienne. Ptolémée a reproduit les noms de nombreuses tribus de cette partie de l'Afrique paraissant avoir leurs homonymes sur les bords de l'Adriatique et même en Grèce. Les Matmata du sud de la Tunisie sont énumérés aussitôt après les Nefouça. Ils font, comme les Gerba (anciens Lotophages), partie des Dariça.

M. Vivien de Saint-Martin a rapproché avec une certaine vraisemblance le nom des Nasamons de celui des Nefzaoua.⁽²⁾ Edrisi les fait venir d'Orient, de l'ancienne Cyrénaïque.⁽³⁾ Cette origine rend cette assimilation assez plausible. Ibn Khaldoun les place dans la postérité de Loua l'ancien. Est-ce à cause de leur séjour à l'Extrême-Orient ? est-ce à cause de leurs affinités avec les Ligyens ? Il est malaisé de le décider. Ces Nefzaoua se retrouvent encore aujourd'hui dans la Tunisie méridionale, au sud des chotts.

Une fraction de ces Nefzaoua, les Ouarfadjouma, comptent parmi leurs tribus les *Sintes*. Nous avons assimilé leur nom à celui des *Sinties* de Thrace, originaires du Strymon. Peut-être faisaient-ils partie des migrations par voie de l'Adriatique. Cette circonstance expliquerait leur place dans les généalogies berbères.

Nous en dirons autant des *Maghraoua*. Ce nom est la reproduction de celui des *Machlyes* d'Hérodote, des *Machryes* de Ptolémée. Ibn Khaldoun les place parmi les tribus de la branche aînée des Louata. Leurs rites communs avec ceux des Auséens peuvent faire penser qu'ils appartenaient comme eux au groupe illyro-pélasgique.

§ 3. — Berbères de souche tyrsio-pélasgique ou race de Mazigh

Il nous reste maintenant à élucider les points de contact entre les invasions thraco-phrygiennes ou tyrsio-pélasgiques et la race de Mazigh. Nous avons vu déjà que, chez Ibn Khaldoun, les trois plus

(1) Ex. : Arbi, pluriel *arab* ; gerbi, pluriel *geraba*, etc.

(2) V. DE SAINT-MARTIN : *Le nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 48

(3) EDRISSI, p. 203.

anciennes familles de ce groupe renferment surtout des éléments iraniens. Ajoutons qu'en général ces peuples phrygiens occupent le littoral. Les descendants des anciens émigrés ont été refoulés dans l'intérieur. Nous avons eu l'occasion de le faire remarquer à propos du Maroc. Cette observation pourrait être étendue au reste de l'Afrique mineure.

Le nom national des Thraces, Gomer, apparaît avec la troisième branche berbère des descendants de Mazigh, celle des Masmouda. Ils en constituent une subdivision. Gomer, rappelons-le, est le nom le plus archaïque de la souche thrace. C'est celui qu'emploie le rédacteur du chapitre ethnographique de la Bible. Nous avons eu l'occasion de faire remarquer que ce nom est représenté en Tunisie par les Khoumir au nord, les Gomeracen au sud.

Les Ketama viennent après les Gomera. A cette tribu appartiennent les Sedouikech. Leur nom se retrouve dans un des principaux villages de Gerba. Les Zouaoua sont également compris par Ibn Khaldoun parmi les Ketama. Peut-être portent-ils le nom des Azuages, descendants des Zauèces d'Hérodote et d'Hécatée de Milet. Néanmoins, nous avons trouvé le nom de ces derniers parmi la descendance de Loua le jeune. Cette différence de filiation indique qu'il faut chercher ailleurs leurs origines. Aussi nous sommes-nous demandé s'il ne fallait pas retrouver en eux les Maxyes d'Hérodote. Comme les Maxyes, ils habitent des maisons de pierre. Des îlots de leur population forment aujourd'hui une confédération célèbre de la Kabylie. Leur nom ne serait-il pas celui des anciens Maxyes (Mac-Zouès) privé du préfixe de filiation *Mae*?⁽¹⁾ La classification berbère s'accorderait dans cette hypothèse à merveille avec la tradition d'Hérodote sur leur origine tyrsène. D'après le vieil historien, on peut, en effet, penser que les Maxyes comprenaient une confédération quelque peu différente de celles énumérées par lui en Libye.

Les trois familles berbères de la race de Mazigh qui suivent sont les Senadja, les Aourigha et les Lenta. Ils proviennent d'une source commune. Nous avons déjà eu l'occasion de le signaler.⁽²⁾ Une femme nommée Touska (la tyrsène) eut Senadj et Lent d'un premier lit. Devenue veuve, elle épousa Aourigh (A-phryg-os). Elle en eut un fils, Haouar (Afer).

Les Senhadja, descendants des Tyrsènes, constituèrent la branche la plus importante des Berbères. Bou Ras dit qu'ils formaient le tiers de la race entière;⁽³⁾ Ibn en Nahoui leur attribue jusqu'à soixante-dix tribus.

(1) Nous avons eu l'occasion de rappeler que Berbrugger avait de même assimilé les Macurètes aux Berbères Aoureba.

(2) *Revue Tunisienne*, n° 20, 1898, p. 437, et Ibn Khaldoun, loc. cit.

(3) Bou Ras, historien de l'Afrique septentrionale. Trad. Gorgnos. *Rev. Afric.*, t. V, p. 320.

Les *Aourigha* ou *Phrygiens* constituaient peut-être, avec les *Senhadja*, la souche la plus nombreuse des Berbères. Ibn Khaldoun énumère de nombreuses tribus s'y rattachant. Rappelons que leur nom est encore porté avec diverses variantes par des contrées ou des confédérations de l'Afrique du Nord. Tels sont ceux de *Frikia*, *Frechich*; tels étaient les *Afarik* du pays de Barca, l'ancienne Cyrénaïque, que nous avons vue peuplée de Phrygiens. Ce nom est devenu celui du continent noir, comme l'a établi Carette.

Leur principale subdivision était celle des *Haouara* (Afer). Cette confédération avait peuplé l'Aourès avec les *Zenata*. Ces derniers étaient de souche libyenne ou louata. Faut-il voir une relation entre l'union de ces Phrygiens (*Haouara*) et Libyens (*Zenata*) et la tradition de Salluste ? « Insensiblement les Perses se mêlèrent aux Gétules par des mariages, et comme dans leurs fréquentes excursions ils avaient souvent changé de demeure, ils se donnèrent eux-mêmes le nom de Numides. »⁽¹⁾

Le nom de *Chaouïa*, que l'on trouve pour la première fois employé par Marmol,⁽²⁾ serait, d'après M. Et. Quatremère, une traduction arabe de Nomades, Numides.⁽³⁾ Il existe ainsi un certain parallélisme entre les traditions antiques de Salluste et celles plus modernes d'Ibn Khaldoun. Il est vrai que, selon le chroniqueur arabe, ces tribus paraîtraient venues de l'est et non du Maroc.

La dernière tribu énumérée par Ibn Khaldoun, d'après Ibn Soleïman, dans la souche des *Mazighi*, est celle des *Guezoula* ou *Gétules*. Les *Guezoula* du Maroc se prétendaient le plus ancien peuple de l'Afrique du Nord. Ils habitaient à peu près le territoire occupé par les Gétules de Ptolémée. Marmol leur attribue l'importation de l'industrie du fer.⁽⁴⁾

Nous bornons ici ces divers rapprochements un peu longs. D'autres renseignements pourront se produire. Ils viendront soit corroborer, soit infirmer les hypothèses que nous avons établies dans les chapitres précédents. Il ne nous semble pas que les modifications à apporter puissent transformer les grandes lignes de notre exposé. Tout au plus se présentera-t-il quelques rectifications de détail. Un fait remarquable est la correspondance des généalogies berbères avec les mythes de l'antiquité classique, mythes corroborés par de nombreux rapprochements onomastiques.

Comme exemple de la fixité des éléments ethniques berbères, nous

(1) SALLUSTE : *Bellum Jugurthinum*, XVII. Trad. Durozoir, p. 21-23.

(2) MARMOL, t. II, p. 438.

(3) CARETTE : *Origine et migration des principales tribus d'Algérie*, p. 151, note 1.

(4) MARMOL, t. I, p. 374, et t. II, p. 76.

allons citer la Tunisie, mieux connue dans l'antiquité que le reste de l'Afrique. Les confédérations connues par Hérodote s'y retrouvent à l'époque moderne. Si les listes de Ptolémée et celles de Plinè ont pu faire croire à un changement lors de la période romaine, c'est que ces auteurs se sont perdus dans les détails. Ils ont énuméré les fractions constituant les diverses confédérations, sans signaler celles-ci. Et cependant, elles subsistaient de leur temps. Elles ont résisté à la domination phénicienne, à la colonisation romaine, à l'invasion vandale. L'Islam les a peu entamées. Ces derniers envahisseurs ont provoqué des déplacements de ces tribus : ils ont agité la surface, le fond est demeuré le même.

La *Phrygie*, connue par les documents sémitiques, se retrouve toujours dans les territoires nommés *Frikia*. Ceux-ci s'appliquent au Cap Bon et à la région de Mateur, y compris le pays des Mogod. El Kaïrouani la faisait venir jusqu'à Kairouan.⁽¹⁾ Les Frechich paraissent également un groupe phrygien réfugié sur des plateaux qui se relieut au massif de l'Aourès.

Les *Machlyes*, écrits Machryes par Ptolémée, subsistent encore sous le nom des *Maghraoua*. Ils habitaient, au temps d'Hérodote, au midi, peut-être au couchant de Tunis. On retrouve encore un de leurs villages, celui de Maghraoua, à l'ouest, dans la direction du Kef, vers Zouarine.

Comme nous l'avons conjecturé, *Aoudja* et les villages voisins de Porto-Farina seraient les restes des *Auséens*.

Quant aux *Maxyes*, ils occupent, comme au temps d'Hérodote, le massif montagneux situé au nord de la Medjerda. Ils portent le nom générique de la race thrace, *Gomer* ou Khoumir. Peut-être les Zouaoua sont-ils un vestige de ces Maxyes ayant conservé le nom national un peu altéré.

Les *Zauécès* se retrouvent dans les *Zouagha*. Il y a une oasis de ce nom sur la frontière méridionale de Tunisie. Il existe entre les Mogod et les Khoumir une contrée nommée Zouagha où se trouve une tribu de Nefza portant ce même nom. Vers Guelma, deux montagnes portent le nom de Zouagha et rappellent les habitants du pays.

Les *Byzantes*, voisins au sud des Zauécès, portent le même nom, mais altéré, de *Zenata*. Ils peuplent le sud tunisien et le massif de l'Aurès.

Enfin, Gerba, l'ancienne île des Lotophages, a une population très spéciale, apparentée aux *Nefouça*.

Ici se termine notre étude des sources historiques et géographiques concernant les premiers colons européens de l'Afrique du Nord.

(1) EL KAÏROUANI, trad. Péliissier et Bémusat, p. 24.

Nous avons accumulé le plus de documents possible. Quelques-uns sont discutables. D'autres resteront sans doute définitifs. Notre prétention n'est pas d'avoir tranché la question. Nos efforts ont surtout tendu à établir un lien historique entre les peuplades originaires de l'Europe et de nombreuses tribus africaines. Il nous semble que, d'une façon générale, nous y avons réussi. C'est là une base importante pour interpréter certains faits d'ordre ethnographique, anthropologique ou linguistique que l'on rencontre dans ce pays. Il entre dans notre plan de poursuivre nos recherches dans ce sens. Aussi, nous efforcerons-nous de faire connaître prochainement, d'après ces renseignements, l'histoire de la formation de la langue et de l'écriture berbères.

D^r BERTHOLON.



LES PRINCIPAUX POINTS STRATÉGIQUES DE LA KHOUMIRIE

PAR AUGUSTE WINKLER

Ancien professeur à l'École militaire de Biberich

Les principaux points stratégiques du nord-ouest de la Tunisie sont au nombre de cinq, savoir :

I. — AÏN-DRAHAM, au djebel Bir (le *Thammes mons* des anciens), est le point militaire le plus important du centre de la Khoumirie; il devra toujours être occupé par des troupes d'infanterie.

Ce point commande, au nord, la vallée de Tabarca; à l'ouest, celle de l'oued Kebir (l'*Armoniacus* des anciens), qui présente des communications assez faciles avec l'Algérie; au sud, le camp abandonné dit de la Santé et la plaine de Fernana; au sud-est, la vallée de l'oued El-Lil, affluent de gauche de l'oued R'ezala,⁽¹⁾ et, au nord-est, la belle vallée de l'oued Zâne, le fleuve *Tusca*, qui, d'après Pline, Strabon et Ptolémée, servit pendant longtemps de frontière entre la Numidie et la Proconsulaire, appelée aussi l'Aïrique propre.

Le djebel Bir est effectivement le point central du système des montagnes qui s'étendent entre la Méditerranée et le bassin de la Medjerda, le *Bagrada* des Romains.

En 1881, Aïn-Draham était le premier objectif du général Delebecque,⁽²⁾ car, en partant de ce point, on peut aborder ou tourner tous les autres points stratégiques de la Khoumirie centrale.

C'est à Aïn-Draham même, sur le versant occidental du djebel Bir, que passe la route moderne de Souk-el-Arba à La Calle, et c'est aussi sur ce même versant que passait la voie romaine (non mentionnée par les itinéraires) qui reliait *Simittu Colonia* (Cheutou) à *Tabraca*.

Certains auteurs prétendent qu'elle gagnait par des pentes assez douces (!!) le plateau de Sidi-Abd-Allah-ben-Djemel,⁽³⁾ où l'on remarque les ruines d'un *taberna* (ou *deversorium*, d'après M. Toutain)⁽⁴⁾ et que de là elle suivait jusqu'à Tabarca les pentes occidentales des vallées de l'oued Zrà et de l'oued Tessalâ.⁽⁵⁾

(1) Ce cours d'eau, appelé aussi Bou-Hertemâ, est le fleuve *Armasela* de la Table de Peutinger. — Voyez le segment V, col. 1.

(2) A cette époque, la Khoumirie n'était pas connue au point de vue topographique : c'était le meilleur parti que l'État-Major français avait à prendre.

(3) Tissot : *Géographie comparée de la Province romaine d'Afrique*, t. II, p. 311.

(4) *Bulletin archéologique du Comité* (Instruction publique), 1892, n° 2, p. 180.

(5) Voyez notre géographie du nord-ouest de la Régence de Tunis, *Comité des travaux historiques*, année 1888, n° 2, p. 62 à 112.

Nous avons déjà fait connaître⁽¹⁾ qu'entre le milliaire de Constantin du col du Meridj et Aïn-Draham, la route antique (rectifiée sans doute au III^e siècle) est représentée par un sentier arabe qui suit le versant ouest du djebel Bir; effectivement, un tronçon se voit encore au sud-est du village. La ruine qui se trouve près de la source du 18^e ⁽²⁾ est sans doute les restes d'un *columbarium*, et celles qui se remarquent à 1.500 mètres au nord d'Aïn-Draham sont les vestiges de la *mansio* ou *mutatio*.

Dans les ruines du plateau de Sidi-Abd-Allah-ben-Djemel, nous voyons un *sanatorium* placé sur une route antique venant du côté de Ben-Metir pour desservir Bordj-el-Hammam, sans doute les *Aquæ Calidæ* mentionnées par la liste de Ptolémée. Dans ces parages, devons-nous ajouter, les chemins romains étaient plus nombreux qu'on ne le pense; beaucoup d'entre eux nous échappent et ce n'est souvent que par conjecture que l'on peut indiquer aujourd'hui leur existence.⁽³⁾

Enfin, nous croyons devoir réfuter les théories trop facilement accueillies qui prétendent que la voie de *Simittu Colonia* à *Tabraca* franchissait l'oued Zrà (ou El-Kebir) entre le milliaire du col du Meridj et le plateau de Sidi-Abd-Allah-ben-Djemel; il suffira de consulter le levé topographique au 1/20.000^e ci-joint⁽⁴⁾ pour reconnaître que ces théories sont erronées. Peut-être le vallon était-il autrefois moins profond qu'aujourd'hui; cependant, nous ne croyons pas que la configuration du sol ait notablement changé depuis l'époque romaine.⁽⁵⁾

II. — SOUK'-ET-TENINE, à 24 kilomètres à l'est d'Aïn-Draham, est aussi un point stratégique important, car il se trouve à la tête des vallées de l'oued Fat'h'allah et de l'oued K'essob, où viennent aboutir les chemins des A'indoûne, des Chih'iâ, des Khounir et des Makuâ. Ce pays est accidenté, boisé et favorable aux embuscades.

La route de Bêja à Aïn-Draham, construite par l'administration militaire, passe à Souk'-et-Tenine, au point où passait jadis la voie secondaire romaine de *Vacca* (Badjâ) à *Tabraca*.

Cette direction fut souvent suivie lorsque le bey de Tunis envoya des troupes à Tabarca.

(1) *Revue Tunisienne*, n^o 5, janvier 1885, p. 38 et suivantes.

(2) Source découverte par un bataillon du 48^e régiment d'infanterie.

(3) *Les voies romaines de la Khounirie*, *Bulletin de Géographie historique du Comité*, 1888, n^o 2, p. 96 et suivantes.

(4) Et notre description de la partie supérieure de la vallée de l'oued Kebir, *Bulletin de Géographie historique du Comité*, 1891, n^o 4, p. 411 et suivantes.

(5) Nous aurons à revenir prochainement sur d'autres questions de ce genre, et nous mettrons à l'appui de nos thèses des photographies et des levés des terrains que nous avons faits de 1882 à 1886.

III. — OULDJ-ES-SOUK' et Fedj-Selt'arâ, points où passait la voie romaine de *Vacca à Tabraca*, sont assez importants; ils sont placés à l'endroit où la chaîne formée par le djebel Srâ et le djebel A'ra'âr se ramifient et où se trouvent en outre les sources de l'oued Berkoû-kèche dont ils commandent la vallée; ce sont, dans la vallée de l'oued Zâne, les seuls points de passage qui permettent de se rendre dans la plaine de Tabarca.

En 1881, la brigade du général Caillot livra plusieurs petits combats près d'El-Guemair.

IV. — KUANGUET-KEF-ET-TOU, formé par le djebel T'ebbâbâ et le djebel M'ezid, présente des gorges étroites et profondes. Ce défilé, où passe un chemin arabe, est célèbre par la défaite des troupes beylicales par les Khoumirs en 1863. Le passage permet de couper les communications entre les montagnes de la Khoumirie et les massifs de Mateur (Mogodie).

En 1881, la colonne du général Logerot occupa le Khanguet-Kef-et-Tout.

V. — HAMMAM-DARRADJI (*Bulla Regia*), près de la localité de Souk-el-Arba, où la route de Tunis à Ghardimaou coupe celle du Kef à La Calle par Aïn-Draham. La première, qui suit à peu près l'ancienne voie romaine de Carthage à *Hippo Regius* (Bône), longe presque constamment la ligne ferrée de Tunis à Guelma, et la seconde, qui passe à Aïn-Draham, est presque parallèle à la voie romaine allant jadis de *Sicca Veneria* (Le Kef) à *Tabraca*, par *Simittu Colonia* (Chemtou).

C'est entre le djebel Heïrech et le djebel R'ebéa que l'on peut facilement aborder la Khoumirie par le sud.

L'histoire mentionne les principaux faits militaires qui se sont produits dans les environs de *Bulla Regia*:⁽¹⁾

1° Les Romains avaient établi un camp militaire sur la rive droite du *Bagrada* (oued Medjerdâ), dans le district des Grandes-Plaines, en face de *Bulla Regia*, où, 203 ans avant notre ère, Asdrubal et Syphax réunirent leurs armées, et où elles furent battues par Scipion.

2° Massinissa, 172 ans avant Jésus-Christ, s'empara du canton de la *Tusca* (Khoumir et Makuâ) et du district des Grandes-Plaines (Blad-Merjâ, ou Daklat des Oufad-bou-Salem).

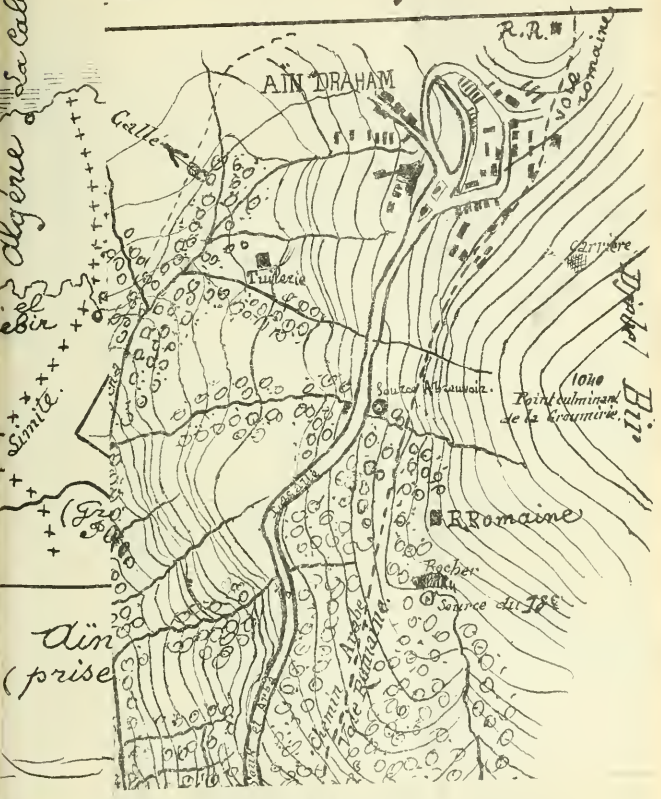
3° Jugurtha, 109 ans avant notre ère, se retira devant Métellus, en traversant le district des Grandes-Plaines.⁽²⁾

(1) Voyez l'histoire du pays des Khoumir, *Bulletin de Géographie et d'Archéologie de la Société d'Oran*, tome XII, fasc. LII et LIII, 1892.

(2) Voyez *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques*, année 1898, 1^{er} livraison, p. 197 et 198.

op Nérédj à Ain-Draham
 (au 1:20 000).

Algerie
 el
 Limite



Ain
 (prise)

1040
 Point culminant
 de la Crumirie

Romaine

AIN DRAHAM

Trulazie

Sauter Abousoir

Rocher

Source du 785

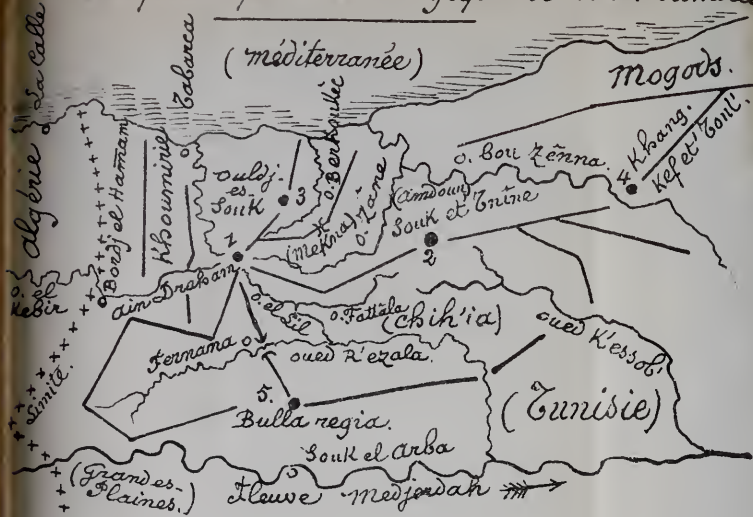
R.R.

Carrière

Gallerie

Chemin
 Arabe
 de Romaine

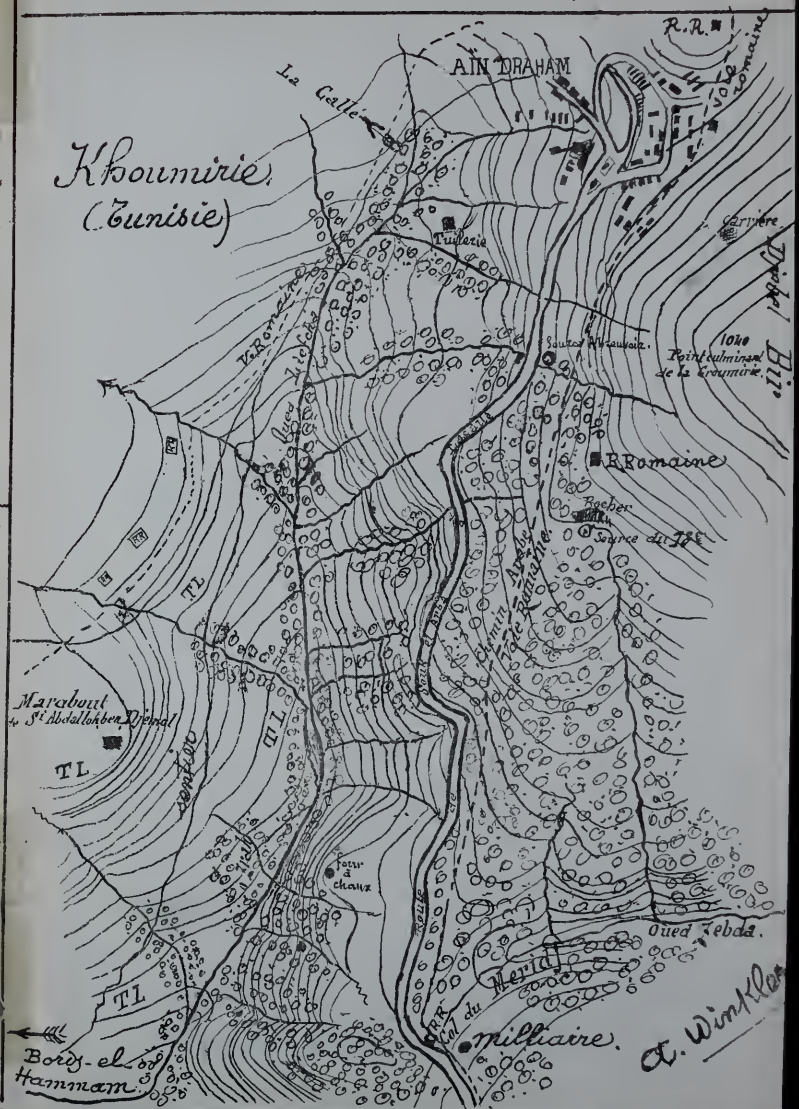
Principaux points stratégiques de la Khoumirie



Aïn Draham, d'après une photographie (prise en 1886) et déposée à l'Institut de Carthage.



Du col du Meridj à Aïn - Draham (au 1:20000).



4° Pompée, 81 ans avant Jésus-Christ, assiégea et prit la ville de *Bulla*, capitale du roi numide Hiarbas.

5° Le vandale Gélimer et son frère Izazon réunirent leurs armées près de *Bulla Regia*, en l'an 533 de notre ère, pour combattre Bélisaire.

6° En 536, Stozas concentre des troupes dans le *Bullensis campus*.

7° Enfin, en 1881, la colonne du général Logerot, partie de Sidi-Youssef, marcha sur Souk-el-Arba en passant par Le Kef, et la cavalerie du général de Brem, réunie à Souk-Ahras, se dirigea sur Béja par Souk-el-Arba.



CORIPPE

LA JOHANNIDE

Traduction de J. ALIX, professeur au Lycée de Tunis

CHANT II

Cependant, le Maure dévastateur partout est mis en fuite et succombe épouvanté sous les coups de son ennemi. Dans sa terreur, il fuit abandonnant les villes qu'il tenait assiégées ; éperdu de crainte, il gagne à la hâte le sommet des montagnes et établit dans une forte position, à travers les forêts, ses tentes redoutables. Dans les vallées profondes et les collines élevées se répandent leurs peuplades innombrables ; elles remplissent les plaines et les fleuves au cours sinueux. Les régions voisines se couvrent de leurs troupes nombreuses : partout, sur les montagnes, sous la voûte de feuillage des hautes forêts, se cachent leurs cabanes suspendues aux arbres ; les animaux de toutes sortes s'enfuient, redoutant les traits du Maure cruel et ne peuvent échapper à tant d'ennemis ; bientôt ils gisent à terre la poitrine transpercée par le fer. L'oiseau inoffensif n'ose plus suspendre son doux nid au sommet des arbres ou parmi la feuillée. Les barbares attachent à tous les arbres leurs cabanes couvertes de chaume ; sur les monts, aucun sommet ne reste inoccupé : ainsi disparaît le sol, caché sous la neige tombée en couche épaisse ; les plaines, les montagnes, les arbres sont tout blancs au loin, l'atmosphère est obscurcie par les tempêtes qu'elle soulève, la neige qui tombe en flocons épais dérobe l'aspect précis des choses : rien ne permet plus de distinguer les astres.

Quel poète, par un art nouveau, pourrait disposer avec ordre pour moi les noms de tant de peuples, de nations et de combats divers ? Justinien, dans la bonté, instruis-moi des événements. Invite avec douceur la muse à m'assister. Puisse-t-elle adoucir la rudesse des vers que troublent des sons étrangers ! Car les rudes appellations de la langue barbare ressemblent à des hurlements.

Celui qui le premier engage la lutte, poussé par la mort de son père, est un roi Maure, autrefois soumis à l'autorité de Rome, cher aux gouverneurs, fidèle aux généraux en chef : c'est Antalas. Tout frémissant de fureur, il lève son bras redoutable pour exciter les soldats au combat, et dans sa bouillante ardeur, il pousse les barba-

res en armes à conquérir les dépouilles que promet la guerre. Sur les frontières de Libye, il était resté en paix et avait, pendant dix pleines années, gardé fidélité à Rome. Hélas ! quelle guerre funeste souleva l'imprévoyance d'un lâche gouverneur, en rallumant un feu déjà éteint ! Une aveugle colère jeta les semences de la guerre naissante : un acte de violence fit croire à une perfidie et fut cause d'un affreux massacre.

Antalas avec ardeur soulève les peuples farouches de Libye et jette par ses massacres la terreur dans tout l'univers. A sa suite se raugent les guerriers innombrables des Frexes, issus du même sang que lui et qui, le front haut, exaltent leur roi ; peuple de guerriers vaillants et énergiques, ardents dans la mêlée, soit que dans la plaine ils combattent à pied, pleins d'audace, soit qu'ils frappent de l'épée les flancs de leurs coursiers frémissants. Puis se présentent en armes les escadrons légers des cavaliers que conduit Siclifas. Terrible, le guerrier vole au milieu de ses soldats, confiant dans son coursier, et il ébranle et pousse au combat ses bataillons armés.

L'indomptable Aor se répand à travers les larges plaines. Là combattent les cohortes des Sinusdis, les farouches Silvaces, le Naffur aux armes redoutables, le barbare Silcadenit qui, fécond en stratagèmes, prépare à l'abri des hautes forêts ses vives et terribles attaques ; il effraie l'ennemi en mettant à profit la difficulté des lieux et se jette avec ardeur dans de hardies et ténébreuses entreprises. Là se rassemblent ceux qui habitent les régions montagneuses de Gurubis et ses perfides vallées et les collines de Mercure et Hesa aux forêts épaisses. Avec eux s'avance le redoutable Autilite, guerrier aussi vaillant que son père, leur chef et leur compagnon d'armes, et qui jamais ne respecta ses serments : contre les Africains, il déchaîne tous les crimes ; dans sa fureur, il prodigue l'incendie et le pillage, le meurtre et l'esclavage.

Là marchent au combat les Silvaizes et les Macares nomades qui, sur le sommet des monts aux précipices effrayants ou dans les forêts épaisses, établissent en sûreté leurs cabanes à l'ombre du rocher qui les protège ; là ces peuples valeureux que les ondes d'un fleuve séparent de nous, les Silzactes et les Caunes rapides, habitants des régions où le Vadara, du sommet des monts, répand entre des rives sinieuses son cours à travers le gazon et s'enfuit rapide dans les plaines unies ; là les peuples que nourrit l'Agalumme, qu'on voit si loin porter jusqu'aux nues sa cime élevée, et le Macube qui soutient les astres du vaste ciel. Là accourent les peuples que de ses lourds épis nourrit le pays de Sascar infécond où l'orge pousse resserrée sur un sol broussailleux.

Appelés des lointains rivages ici se sont réunis les Astrices, l'Anacutatur, le Célien, l'Unacle, habitants des plaines étroites de l'in-

culte Zersilis. Gallica, bientôt souillée de notre sang, envoie ses funestes guerriers ; et sans cesse les plaines néfastes de Tillibaris répandent au loin les guerriers venus de Talalat qu'elles ont nourris et élevés dans leur sein ; tout auprès, Marta, qui lut cause de notre défaite, étend ses sables voisins de la mer. Jamais l'armée romaine n'eût vu ces champs funestes si les destins, souvent jaloux de la vertu même, n'eussent voulu qu'elle succombât. Ainsi tu l'avais décidé, Dieu tout-puissant. Telle était ta volonté.

Un messenger vole jusqu'aux dernières limites de la Libye et appelle aux combats suprêmes les barbares indomptés. Aussitôt se rassemble en bataillons innombrables l'Iasgue invincible, et dans sa marche précipitée il répand partout la terreur. Le cruel Austur, au galop effréné de son coursier, le suit confiant dans sa vigueur, redoutable par ses armes et par le nombre immense de ses guerriers. Car le belliqueux Austur, qui craint d'engager en rase campagne un combat hasardeux, établit un retranchement formé de chameaux attachés les uns aux autres ; il dispose en cercle une enceinte profonde d'animaux différents, semant des obstacles sous les pas de l'ennemi qui l'attaque, et fondant sur lui s'il chancelle. Alors le cruel Iasgue se précipite et massacre les légions ennemies au pied de ses étroits remparts. Puis, à l'abri du danger il gagne la plaine, se jette sur les pas de l'ennemi, en fait un nouveau carnage et exerce sa fureur de pil lage contre l'armée infortunée.

Le bélier leur sert d'engin pour combattre ; ils savent placer en ordre les tentes autour des étendards ; nation farouche, guerriers intatigables dont d'innombrables victoires ont accru l'audace, race impie et cruelle qui jamais n'a déposé les armes, ils ne redoutent aucune défaite. Autrefois, pourtant, ils ont connu la peur et pourront la connaître encore ; qu'ils se repentent de leurs longues cruautés. Car le vaillant Iasgue, autrefois percé de coups dans les larges plaines, reçut un cruel châtimement et renonça au pillage et aux combats.

A leur tête était l'orgueilleux Ierna, prêtre de Gurzil. Ce héros, prétendant les païens, avait pour père Ammon à la double corne ; une gémisse au regard farouche était sa mère. Tant est grande la démence qui remplit ces esprit aveuglés ! Voilà comment ces peuples malheureux se laissent séduire par de fausses divinités ! Le prudent Ifuac accourt aussi, couvert de ses armes. Il s'avance à pied au-devant de l'ennemi ; on le reconnaît à son bouclier, ses javelots et son glaive redoutable.

Les guerriers Muetuniens, habitants des déserts de Tripoli, sont venus de leurs brûlants rivages. De ses hauts sommets, la perfide Gadabis envoie ses guerriers et l'odieuse Digdiga aux sinistres remparts a répandu ses troupes sur les contrées voisines. Ailleurs se rassemblent les peuples qui sur les barques de Velanide parcourent

les mers, habiles à voguer sur les flots, et jettent l'hameçon où se fixe le poisson qui frétille.

Les Barcéens courent se livrer à leurs brigandages habituels. Ils ont quitté leur pays et déjà se dirigent vers nos terres. Ils ont les armes que la fureur, la guerre et leurs farouches instincts leur ont fournies. Ils ne portent pas, comme les autres guerriers, attachés à leur flanc, le bouclier et le glaive menaçant, mais un anneau, qui entoure leur bras de son cercle, les serre légèrement et ils laissent le fourreau pendre à leur bras nu. Les Maures ne couvrent point leurs bras des manches d'une tunique; le ceinturon garni de la boucle n'entoure point leurs flancs; leurs hordes farouches marchent au combat la tunique flottante et portent deux lances armées d'un fer puissant; un javelot redoutable attaché à leur corps grêle pend depuis leurs épaules: un voile de lin entoure leur tête hideuse, retenu par un nœud solide, et leur pied noir s'appuie sur la grossière chaussure du pays des Maures.

Telles sont les tribus Marmarides dont l'Afrique eut à soutenir le choc. Qui eût pensé que cette magnifique province pût survivre à tant d'infortunes? Ces maux mêmes ne sont pas assez grands. Dieux! voici que d'un autre rivage se dresse contre elle un chef audacieux, frémissant de colère au souvenir des désastres que lui avaient infligés autrefois dans les sanglants combats les troupes romaines. Telle est l'origine de la haine violente qui amène ce farouche ennemi. Des peuplades innombrables le suivent dans sa marche, les peuples qui habitent la Pierre Gemine, ceux qui vivent dans les régions incultes de Zerquilis, et ceux qui peuplent les montagnes funestes du stérile Navuse et ces lieux déserts; puis ceux que nourrit le sol infertile de l'Arzugis néfaste (c'est le nom que donnent à cette contrée les anciens).

Les hordes de l'Aurasius descendent de leurs régions élevées. Incapables de combattre à pied, ils sont sur leurs coursiers de redoutables guerriers. Leur double lance, faite de genévrier solide, est armée d'un fer aigu. Souvent un bouclier léger repose sur leur dos vigoureux ou pend attaché à leur flanc. Un glaive meurtrier est suspendu à leur bras gauche. Le Maure de Vadis, adonné au labourage, qui deux fois pendant les tièdes années récolte ses moissons, qui deux fois l'an recueille les gerbes de son orge, déchaîne ses fureurs dans des contrées arides que brûle le soleil. En lui quel amour du pillage! Il supporte l'ardeur dévorante du soleil, la faim, la chaleur du sol et la soif, poussé par la passion de la guerre, par le désir d'un gain honteux.

Déjà l'armée vaillante des Romains, hâtant sa marche, voyait l'ennemi en foule apparaître sur le haut des monts et sur les collines; dans ces lieux où s'élève la fumée des feux, dans les fourrés, les hauteurs disparaissent aux yeux sous les innombrables bataillons qui les

couvrent. Partout le sol se cache aux regards. De tous côtés des appels farouches retentissent confusément dans l'air. On dirait que les bois, que les forêts sonores sont ébranlés par les souffles violents de la tempête qui s'avance ou que sur le rivage les flots de la mer se brisent avec fracas. Là retentit le cri des guerriers, là s'élève le hennissement furieux des coursiers. Les femmes frappent l'air de leurs hurlements aigus. Bientôt du sol s'élève un bruit confus et précipité : c'est une troupe de bergers qui s'enfuient des vallées à l'approche de l'ennemi : on entend le bêlement confus des troupeaux dans la prairie et la poussière s'élève en nuage épais. Déjà le coursier retentissant court à toute bride dans les plaines, déjà l'ennemi pille les troupeaux de grands bœufs. Bientôt s'avancent au-devant de nous, sortant de leurs gorges sauvages, des combattants en faible nombre : on les voit s'avancer en désordre : ils ne cherchent point, bouillants d'ardeur, à joindre l'ennemi ; ils se contentent de pousser des clameurs furieuses. Alors sortant des forêts, l'armée court aux armes avec des signaux réitérés et à la façon des Maures appelle à l'aide les bataillons. Promptement, le Frexes court entamer l'action par un engagement léger et, fuyant devant l'ennemi, il se contente de protéger les troupeaux. Car l'armée barbare n'a pas encore formé ses rangs en ordre régulier de combat.

Toutefois, la guerre ne commença pas aussitôt avec l'effusion du sang. Le valeureux Geiserith, accompagné du prudent Amantius, sur l'ordre du général, précède l'armée pour examiner les positions de l'ennemi, sonder les vallées et préparer les routes. Bientôt, sur une colline élevée les bataillons romains s'arrêtent et observent du regard les farouches barbares, prêts à faire connaître au général les mouvements encore incertains de l'ennemi. Ils n'osent affronter les barbares en armes, ni parcourir ces régions pleines d'ennemis. Qui eût osé de sang-froid contempler tant de milliers de soldats ? Ainsi lorsque les sauterelles, portées dans les nues par le souffle de l'Auster, tombent et se répandent vers la fin du printemps dans les champs de Libye ou lorsque du haut des airs le Notus les précipite vers la mer et les entraîne dans un immense tourbillon, le laboureur anxieux frémit d'épouvante : il craint de voir ses moissons ruinées par le terrible fléau, ses fruits délicats et ses jardins verdoyants dévastés, l'olivier florissant atteint dans ses tendres rameaux.

Déjà les soldats romains se repliaient pour communiquer au général leurs informations. Les barbares, postés aux environs, les entourèrent avec leur promptitude habituelle. Déjà s'avancent les redoutables bataillons : les ennemis accourent en foule du haut des monts ; de toutes les gorges on voit se répandre dans les plaines l'Auster et les Muctuniens qui s'avancent pleins d'ardeur, couverts de leurs armes invincibles. Bientôt survient le vaillant Hasgue. Déjà poussant ses

bataillons au-devant de l'ennemi il s'avancé au galop de ses immobles coursiers. Il se presse, il se hâte : d'instant en instant ses rangs s'épaississent et bientôt il dépasse en nombre les Romains. La plaine se remplit de lances et la terre retentit d'un immense tumulte. Ainsi lorsque les vents avec un puissant murmure poussent devant eux les nuages qui s'enfuient, la nue d'où s'échappent des feux sans nombre et la tempête qui accourt du fond de l'horizon se précipitent sur la terre et chassent avec violence la grêle redoutable. Le voyageur, sous la pluie et le vent, transi de froid, baisse tristement la tête et grince des dents : vaincu par la tempête, il courbe le dos et gagnant un endroit abrité, court se réfugier dans les forêts ou les maisons. Ainsi les cavaliers romains, vaincus, se retiraient devant un ennemi redoutable. En vain rappelant leur brillant courage, ils tentent des actions d'éclat ; ils cèdent, entourés par l'ennemi trop nombreux. Ils n'ont plus la force de lancer le trait ou le lourd javelot. C'est à peine si de l'épée seule ils peuvent écarter les ennemis ; à peine si les boucliers parent les coups. Un cri douloureux retentit dans les airs. En arrêtant les traits qui les frappent, les boucliers font entendre un bruit sourd. La vie même des soldats est en jeu au milieu des périls affreux. Alors l'armée romaine s'efforce de se dégager peu à peu du combat et cherche à gagner les collines voisines.

Pendant, une nouvelle rapide parvient jusqu'aux oreilles des soldats confiants et jette un trouble profond dans le camp : les farouches ennemis, dit-on, sont descendus en foule des forêts et des montagnes ; la plaine est couverte de leurs bataillons odieux ; à tous les passages apparaissent leurs guerriers et leurs armes étincelantes. Déjà, peut-être, les chefs ont succombé dans une lutte terrible. Aussitôt, toute la cavalerie se lance dans la plaine découverte, car tous ont au cœur l'affection pour leurs compagnons d'armes, l'ardeur guerrière et la crainte de leur chef. Le général, dont la voix répand l'effroi, pousse en avant ses soldats ; quelquefois, il frappe de la lance les retardataires. Il leur donne l'ordre de quitter le camp et leur répète de venir au secours de leurs compagnons. Il fait porter promptement les aigles dans la plaine ; il se place en tête des chefs, puis apostrophe ceux qui s'attardent dans les camps et répand l'effroi par les sons de l'airain retentissant. La trompette, jetant ses appels multiples, fait entendre ses sons précipités qui glaçant d'épouvante,

Aussitôt l'armée s'ébranle, formée en cohortes nombreuses. Le ciel est souillé par la poussière que soulève le sabot des chevaux. L'éclat du soleil pâlit, ses rayons étincelants sont interceptés et la poussière qui s'élève du sol voile le firmament. Ainsi s'élève l'éurus des monts élevés d'Eolie et déclaine ses fureurs ; la tempête soulève les sables du rivage et trouble les airs de son souffle redoutable, les vents qui se combattent déchirent les nuages : ainsi, les bataillons

nombreux de l'armée romaine ébranlent les plaines, et l'ennemi, apercevant au loin la poussière, déjà suspend sa marche. Le prudent Melangus, d'une roche voisine voit les Romains qui s'avancent et, par un cri puissant jetant l'alarme parmi les soldats, donne le signal en usage chez les barbares. Peu à peu, ils abandonnent la plaine et se replient en sûreté dans leurs camps.

Mais le vaillant général arrive avec son armée et, apercevant les ennemis établis sur la montagne, il recueille ses soldats joyeux, heureux de les voir sains et saufs. Ils lui parlent des glorieux combats qu'ils ont soutenus au milieu de tant de dangers et de ces gorges funestes. Il ordonne de creuser un fossé et d'établir le camp à peu de distance de l'ennemi. Les soldats exécutent promptement ses ordres et bientôt dans la plaine unie se dressent les tentes blanches aux toiles éblouissantes. Les vaillants soldats romains, après avoir établi le camp, vaquent à différents travaux. Les uns placent en ordre les longues lances, vérifient les carquois et tendent les arcs. Ils dressent les tentes sur les mâts élevés, ils enfonceent les lances dans le sol mou des prairies et, selon l'usage, ils appuient les boucliers contre les lances; ils attachent les courroies aux cuirasses et aux casques et mettent en réserve les balles de fronde et les autres armes de jet. D'autres, à la hâte, rassemblent les coursiers vaillants et leur apportent une nourriture abondante. D'autres, habiles à préparer les mets, courent apprêter le repas et plaçant la marmite sur la flamme veillent à la cuisson des aliments. Les uns tirent d'un puits l'eau fraîche, les autres disposent en cercle des tertres sur le gazon et placent au milieu des plateaux chargés de mets et purifiés avec l'eau.

Cependant, le général, le cœur en proie à des soucis divers, songeait aux ennemis, à la nature des lieux, aux Africains prisonniers que la guerre avait mêlés parmi les barbares, victimes infortunées enlevées au milieu du pillage. Il est troublé de mille inquiétudes; souvent il se demande en lui-même quelle résolution il prendra dans son incertitude. Tantôt, cédant à sa valeur, il est prêt à engager le combat. Tantôt la pitié lui dit de s'abstenir : il craint d'exposer au danger les captifs pour lesquels il combat. Sa pensée vigilante se porte de tous côtés. Son âme, flottant dans cette alternative, tantôt décide, tantôt hésite. L'ardeur de combattre embrase son cœur. La pitié et la haine l'animent tour à tour. Ainsi le laboureur voyant les moissons mêlées aux épines couvrir ses champs, le cœur affligé veut, sans retard, enlever de ses terres les buissons stériles; mais il songe à ses blés, il s'écime et examine les pertes auxquelles il s'expose; il craint que les épines mal arrachées n'étouffent ses récoltes ou que les blés ne périssent en même temps que les plantes perniciosuses. Ainsi, l'auguste général roulait tour à tour dans son cœur ces pénibles pensées, pesant tout avec prudence, se demandant vers quel avis

il penchera, à quelle résolution il s'arrêtera. Il ne peut ni rester en repos, ni assis, se livrer à un paisible entretien. Silencieux, il pousse de fréquents soupirs. Tandis qu'il est en proie à ces préoccupations, tandis que l'incertitude oppresse son cœur, il se lève tout à coup, résolu à combattre au milieu de ses soldats. Il va et revient, épuisant son esprit et son corps.

Dévoré des mêmes soucis, Recinaire, s'attachant à ses pas, accompagne le chef magnanime, Recinaire, la gloire du général, héros plein de bonté, l'ornement du conseil. Il est l'auxiliaire fidèle du général, son compagnon dans les dangers, à la fois vaillant soldat, conseiller sage et clairvoyant. Le chef aime à se rappeler que dans les glorieux triomphes qu'il remporta il supporta avec lui les rudes fatigues de la guerre, qu'avec lui il conquit la couronne glorieuse du triomphe. Alors, aussi, il marche aux côtés du général, accablé des mêmes soucis cuisants et, dans un paisible entretien, cherche à calmer le chef.

« Ma résolution, dit le général, hésite au milieu des dangers qui nous menacent de tous côtés; l'angoisse étreint mon cœur, tandis qu'en proie au doute, je cherche le moyen de nous sauver. Une victoire chèrement achetée n'est pas une véritable victoire, ou si les intérêts que je soutiens sont sacrifiés, quel sera le bénéfice du triomphe? Je souffre de voir que de tous côtés le mal se mêle au bien. D'une part, je m'expose à des pertes cruelles; d'autre part, je compromets ma gloire. Ce n'est qu'en renouçant à la pitié que je remporte de nouvelles victoires. Les prisonniers africains mêlés aux barbares succombent si je ne me décide à combattre; et quelle gloire mériterons-nous si nous abandonnons ces infortunés? Jamais je ne pourrai vaincre l'ennemi. Conseille-moi, quel parti dois-je suivre dans ces difficiles circonstances, que dois-je faire? »

Alors le vaillant Recinaire répond avec gravité, et d'une voix mesurée prononce ces paroles: « Le courage qui dispose de tout avec sagesse, voilà le véritable courage, lui seul se fait agréer, lui seul est capable de vaincre et soumettre les peuples. Il convient, illustre général, que la pitié auguste enchaîne ton indomptable énergie. Quelque entreprise que tu fasses désormais, la victoire se rangera de notre côté. Telle est la leçon qui se dégage des choses. Il faut sur l'heure envoyer au monarque cruel des ambassadeurs chargés de lui proposer la paix. Qu'ils ramènent avec eux les prisonniers. Que le farouche Austur ou le cruel Hasque s'éloignent de nos terres. Que ce peuple, qui jusqu'ici a dû supporter le joug du prince, courbe la tête. S'il se retire, rien n'est perdu. Tu pardonneras généreusement aux barbares et nous aurons triomphé sans violence. Si, au contraire, ce peuple rebelle, dans son orgueil, refuse de courber la tête, c'est par les armes qu'il te faudra le réduire. N'aie point de remords, si les mal-

heureux prisonniers viennent à succomber; Jean sera exempt de toute faute. La pitié qui est née dans ton cœur ne subira aucune atteinte.» Ces sages conseils du héros dévoué plurent au général; mais bien qu'il soit délivré de ces soucis, il n'est pas exempt d'alarmes. D'autres inquiétudes accablent son cœur.

Il prend une prompte décision : il ordonne à un écuyer rapide de porter un message au roi orgueilleux et lui donne en ces termes ses instructions : « Transmets mes paroles au chef rebelle. Porte aux oreilles de ce prince orgueilleux nos avertissements. Aux peuples coupables, Rome pardonne; dans sa pitié, elle oublie les offenses et elle en détruit la trace. Elle est lente à accabler les peuples de ses armes, si du moins ils renoncent à combattre, s'ils viennent humblement solliciter son alliance, le pardon et la paix : le prince agissant avec clémence règne sur l'univers par la douceur et la fermeté : il soulage les vaincus et terrasse les orgueilleux. Ne souffre pas que la crainte enchaîne ton cœur en souvenir de tes fautes. Tout parlera en ta faveur si tu reviens à nous, et nous t'accordons volontiers, sans que tu les sollicites, le pardon et la paix. Ces peuples si nombreux apprendront quelle est la puissance de Rome, avec quelle douceur et quelle modération elle use du pouvoir. Infortuné, quelle destinée t'entraîne ! N'avais-tu pas toujours été notre fidèle allié, n'aimais-tu pas à te réjouir de nos triomphes, soumis alors à nos lois ? Quel destin funeste te pousse, orgueilleux ennemi, à nous faire la guerre ? Renonce enfin aux tristes exploits que tu accomplis dans ta fureur sur cette terre infortunée. Que te sert, malheureux, de harceler les légions romaines ? Pourquoi entraîner à leur perte tant d'infortunés ? Penses-tu peut-être que quelque peuple barbare puisse un jour triompher des Romains ? Nous sommes maîtres du royaume des Parthes, nous commandons aux Laziens, aux Huns, aux Francs et aux Gètes. Et les peuples barbares qui sous la voûte du ciel couvrent le vaste univers jouissent d'emplois à notre cour; sous l'autorité d'un prince bienveillant, ils obéissent avec joie à nos ordres, oubliant les combats et courbent la tête sous un aimable joug. Sans retard, prends en considération mes paroles : c'est le salut de ton peuple et des tiens. Ce n'est point en lâches et pour implorer notre salut que nous l'envoyons ce message; nous ne fuyons point les combats, nous ne sollicitons pas la paix. C'est pour les prisonniers, c'est pour vous, c'est pour votre salut que s'alarme notre prévoyante pitié, cette vertu qui maintient l'univers dans l'obéissance. C'est elle qui me commande d'épargner votre camp voué à une ruine certaine. En considération des prisonniers, nous t'accordons le pardon. Si, dans ton obstination, tu oses mettre ta conduite en opposition avec mes paroles, prépare-toi pour demain au combat, entoure tes camps d'un retranchement, entasse, selon l'usage, les troupeaux; élève des rem-

parts que bientôt nous enlèverons. Dispose en ordre tes troupeaux de moutons et tes chèvres pleines; place au milieu les boucs bêlants, à la face hideuse. Il n'est pas besoin d'amener de béliers pour renverser les tours creuses de l'ennemi. C'est plutôt en les enlevant que nous le rendrons vulnérable : au milieu de tes brebis ils te seront ravis jusqu'au dernier et tes défenses, mises au pillage, serviront à nos festins. Gurzil, ce dieu taillé dans le bois dont l'appui, annonçait-on, devait donner la victoire à tes armes, fendu et mis en pièces sera jeté sous vos yeux dans l'ardent brasier. Tes peuples dispersés, on recherchera dans cette plaine et à travers les monts les œuvres qu'enfanta l'impiété des Maures. Et lorsque dans le combat régulier nos mains couvrant la plaine de vos cadavres lièdes et mutilés auront lavé vos crimes, vous reconnaîtrez alors notre supériorité dans les combats, tandis que notre glaive vengera les malheureux Africains et que vos bataillons voués au trépas succomberont au milieu de vos remparts anéantis. »

A peine a-t-il achevé qu'aussitôt l'envoyé s'éloigne vers les montagnes. Traversant le camp ennemi, il passe sans hésitation au milieu des tentes et gagne l'habitation du roi barbare. La nuit humide fait briller aux cieux les astres et les étoiles qui errent sous la voûte céleste. Car la lune, dont le croissant s'est évanoui, refusant sa lumière aux terres couvertes de ténèbres, s'était plongée dans les flots. Le mois, qui touchait à sa fin, avait diminué son éclat. Mais, dans les tentes des chefs, on ne s'aperçoit pas des ténèbres de la nuit. Les feux innombrables des foyers brillent d'un vif éclat dans le camp. Sur le haut des montagnes voisines le sol est éclairé de mille lumières et les forêts épaisses rayonnent dans les ténèbres. Qui eût pu dans cette nuit distinguer le ciel de la terre, discerner ce qui était astre lumineux de ce qui était flammes ? Tout n'était que lumière. Sur la terre brillent les feux, aux cieux les étoiles. Chaque fois que vole une étincelle s'élevant d'un brasier, on croirait voir un astre qui tombe au sein de la nuit. Celui qui, ne soupçonnant rien, aperçoit de loin les tentes, frémit à la pensée que des astres nouveaux se sont levés au ciel. Le matelot s'égare sur la plaine liquide; rien ne lui permet plus de distinguer les astres; et, ramenant son navire au port, il refuse de naviguer.

L'esprit en éveil, le Maure et le Romain, revêtus de leurs armes, passaient la nuit sans dormir. Ils courent de tous côtés et font le tour des retranchements. L'oreille attentive, ils observent tous les bruits, toujours sur leurs gardes, craignant que l'ennemi ne tente quelque surprise à la faveur de la nuit et n'attaque le camp à l'improviste. Ils se dispersent de tous côtés, tour à tour ils gardent le camp et tour à tour, couverts de leur armure de fer, ils goûtent un paisible repos, laissant leur front s'incliner sur leur poitrine. Ils appuient la tête les

uns sur leur bouclier, les autres sur leur carquois : ils tiennent à la main l'arc ou la lance. D'autres, assis, se soutenant de leurs épées, penchent la tête sur leur poitrine. A peine le sommeil a-t-il fui de leurs paupières que de nouveau ils laissent de plus en plus retomber la tête, incapables d'en soutenir le poids ; ils ferment et entr'ouvrent les yeux, et leur tête qui s'incline frappe leur poitrine oppressée.

Tandis qu'ils veillent en se remplaçant à tour de rôle et qu'ils se fatiguent à courir de tous côtés, les autres soldats, en sûreté dans le camp, goûtent le sommeil d'un cœur tranquille. Cependant, leur imagination est obsédée des exploits funestes de Mars. Des rêves troublent leur esprit inquiet et leur font voir dans la nuit mille apparitions. Dès que le Romain a détendu ses membres dans un doux assoupissement, aussitôt accourt le sommeil les ailes encore humides de rosée et sous son influence le souille s'exhale des poitrines. Celui-ci, s'élançant du haut des monts, croit s'emparer du camp ennemi. Son corps repose inerte ; mais son esprit reste en éveil ; il fait la guerre, remporte la victoire, entraîne l'ennemi prisonnier ou le blesse, de son bouclier il évite avec adresse les traits qui le menacent. Tantôt chez lui les gestes et la pensée sont en désaccord, tantôt ils sont unis. Il s'imagine qu'il combat dans les forêts, car son corps alangui par le sommeil reste sans mouvement. Souvent, ses yeux contemplent la mêlée sanglante : ses yeux clos ont en spectacle le combat. En proie à une colère terrible, il veut mouvoir les bras. Ses membres accablés par le sommeil restent languissants. Que de fois sa main saisissant le fer et croyant frapper l'ennemi atteint une poitrine amie, et les soldats rient de leur rêve lorsqu'ils rappellent leurs combats imaginaires.

L'armée des Maures, elle aussi, au milieu des forêts, comme présentant l'avenir, est en proie aux alarmes que font naître les destins ennemis. Les barbares voient le camp enlevé et sont en proie à un pénible sommeil. Ils sont sans vigueur, ils n'ont pas la force de déplorer la perte de leurs chameaux ; personne ne se lève pour les venger. Ils voient s'enfuir dans les plaines les soldats en déroute, cherchant en vain à se défendre. D'autres meurent çà et là, succombant par des trépas divers. Ils cherchent à s'enfuir, mais leurs membres sont alanguis par la peur et alourdis par le sommeil. L'ennemi farouche répand partout la terreur et redouble les coups. Tandis que des deux mains le barbare se prépare à porter de terribles blessures, sa tête roule sur la poitrine de son épouse. Alors celle-ci est entraînée. Car le vainqueur orgueilleux, la saisissant par les cheveux, l'entraîne loin des forêts. Ainsi, tous frémissent de terreur au souvenir des songes qui ont agité leur âme, tandis qu'ils rappellent le douloureux sommeil de la nuit. Ces visions les épouvantent. Mais ils se réjouissent de voir qu'elles étaient mensongères. Quelques instants de répit font goûter aux infortunés les joies qu'ils procurent.

LA QUESTION DES FORÊTS

EN AFRIQUE

Les forêts en Algérie doivent être soumises à une juridiction exceptionnelle, le code forestier français étant inapplicable dans cette colonie. Les mesures prises par l'autorité militaire, l'administration civile, l'administration forestière, d'autre part la présence de nombreux inspecteurs et d'une multitude de gardes forestiers, enfin la grande quantité de postes-vigies indigènes établis sur les points culminants prouvent combien sont grandes la surveillance et la sollicitude de l'État; et pourtant, les bois de ces forêts, sauf quelques exceptions (chênes-lièges par exemple), n'ont aucune valeur commerciale.

Cette opinion est consignée dans les rapports des agents supérieurs du service forestier, et comme preuve à l'appui nous signalons la mauvaise qualité des bois employés par le génie militaire; ces bois sont ordinairement pourris après une dizaine d'années, malgré le soin que l'on prend de les recouvrir d'une couche de chaux ou de peinture; le génie et les entrepreneurs préfèrent, en présence de ce mauvais résultat, se servir pour leurs constructions des bois étrangers.

Ce n'est donc qu'au point de vue de l'exploitation des bois de chauffage et au point de vue climatérique que la conservation des forêts doit être assurée.

Il faut protéger ces forêts en tenant compte des besoins des populations et concilier les mesures à prendre avec les intérêts de l'État, qui sont inséparables de l'existence des tribus, lesquelles payent l'impôt qui forme le principal, sinon le seul revenu de la colonie.

Il est certain que les déboisements ont une influence climatérique considérable,⁽¹⁾ influence dont la démonstration serait maintenant su-

(1) Cette influence est moins grande en Afrique qu'en France pour la raison suivante: le tamarin, le pin d'Alep, les essences résineuses composent la plupart des forêts du Nord africain et donnent peu d'humus. L'action de ces arbres sur la dérivation des pluies ne consiste que dans l'absorption par le tronc et les branches, mais le sol sur lequel ils croissent est calcaire, friable et se désagrège sous l'action des gelées et des eaux. Les terrains forestiers ne retiennent pas l'humidité comme le fait en Europe l'épais tapis de mousses et d'humus produit par les feuilles et autres débris végétaux.

Quant à l'assainissement du pays, la végétation absorbe beaucoup moins de miasmes qu'on ne le croit communément. Les landes et les terrains de parcours les plus arides sont mal sains, cela est incontestable, mais les forêts ne sont pas moins redoutables. En Italie, la ré-

perflue. Ils donnent en effet une plus grande violence aux courants atmosphériques et ont pour conséquence de troubler la régularité de l'écoulement des eaux. Les forêts favorisent la condensation des vapeurs qui se résolvent en pluie. La pluie, retenue par les branches, les racines et l'humus des arbres et des plantes, descend vers les bas-fonds et forme les sources, tandis que sur les terrains dénudés elle s'écoule rapidement en laissant derrière elle la sécheresse, ravinant les hauteurs et changeant les crues des rivières en inondations qui ravagent les pays riverains.

Nous étudierons donc la question, en la divisant de façon à présenter sous la forme la plus simple et la plus sommaire les droits d'usage des indigènes, les besoins des tribus, les mesures à prendre pour éviter le déboisement, etc., etc.

L'examen général de l'Algérie au point de vue géologique superficiel présente à l'œil une série de plissements parallèles ayant une orientation sud-ouest-nord-est, et les forêts sont presque toutes situées en terrain accidenté. Les plus vastes peuplements sont sur la limite nord des hauts plateaux et forment un rideau qui protège les plaines du Tell contre les vents brûlants du Sahara.

On ne possède sur la superficie des forêts que des données fort inexactes. Dans les tribus où le sénatus-consulte a été appliqué, dans les communes où le cadastre est terminé, il n'est même pas possible de donner des chiffres exacts, à cause des enclaves qui souvent sont immenses. Tous les chiffres qui ont été fournis par les divers services (2.850.866 hectares forestiers) ne constituent qu'une évaluation tellement approximative qu'ils ne peuvent servir de base à aucun calcul vrai.

Les essences qui composent les forêts algériennes varient selon l'altitude. Elles comprennent le chêne vert, le chêne zéen, le pin d'Alep, le génévrier de Phénicie, le lentisque, le tamaris, le thuya, l'olivier sauvage, le cèdre; les autres essences, telles que l'orme, le frêne, l'eucalyptus, le caroubier, le térébinthe existent, mais isolément, et ne forment point de peuplements.

Les plantes fourragères qui croissent sous bois, et parmi lesquelles se trouve le sainfoin, qui atteint jusqu'à trois mètres de hauteur, sont les lygées, les stypes, les avoines, les dactyles, les alpistes, les fétuques, les pâturins, les bromes, le mil, les lupins, les vesces, gesses, trèfles, orobes, etc., etc.

Les forêts fournissent des bois de construction et de charonnage de qualités médiocres. Quelques essences sont employées par l'ébénisterie.

gion fiévreuse de Nettuno à Ostie est couverte de chênes verts, d'arbusiers, de pins qui vivent luxurieusement dans un pays où les hommes trouvent la mort, et les forêts de la province de Constantine sont fort à craindre au point de vue des lièvres.

L'industrie exploite les chênes-lièges, les bois de teinture, les écorces à tan.

TABLEAU MÉTÉOROLOGIQUE

| NOMS DES LIEUX | PRESSION barométrique moyenne générale | MOYENNE DES TEMPÉRATURES DU THERMOMÈTRE SEC | | | QUANTITÉ de pluie en millim. total | |
|--------------------------|---|--|-------|----------|---|-------|
| | | Janvier | Avril | Générale | | |
| | | | | | | |
| RÉGION MARITIME | { Oran | 755,6 | 11,9 | 23,7 | 16,6 | 305,7 |
| | { Alger | 760,2 | 14,0 | 23,7 | 17,8 | 697,0 |
| | { La Calle | 761,3 | 13,7 | 26,5 | 18,6 | 732,9 |
| RÉGION MONTAGNEUSE . . | { Tlemcen | 692,1 | 9,2 | 26,0 | 16,8 | 524,2 |
| | { Fort National | 683,7 | 10,1 | 27,0 | 14,2 | 982,1 |
| | { Constantine | 704,2 | 8,5 | 26,9 | 15,2 | 408,5 |
| HAUTS PLATEAUX | { Géryville | 650,7 | 7,2 | 25,3 | 14,1 | 126,0 |
| | { Djelfa | 667,4 | 7,2 | 27,6 | 15,2 | 175,6 |
| | { Tébessa | 688,8 | 8,1 | 27,7 | 15,9 | 251,5 |
| RÉGION SAHARIENNE . . . | { Laghouat | 697,4 | 10,4 | 30,5 | 18,8 | 46,6 |
| | { Biskra | 751,0 | 13,6 | 33,2 | 21,8 | 51,8 |

Ce tableau est le résultat d'observations faites pendant la période de 1880 à 1885

C'est surtout dans les forêts que se trouvent les points d'eau, puits et sources, nécessaires aux populations et aux troupeaux. Malgré l'apparence des cartes, les rivières sont rares en Algérie et, pendant la saison sèche, toutes les tribus du Sahara et des hauts-plateaux opèrent vers le Nord ce grand mouvement qu'on appelle l'estivage, mouvement nécessité par le besoin d'eau et de pâturages. Ce ne serait point sans exciter de justes revendications, des haines violentes et sans un danger réel qu'on essaierait d'entraver l'estivage et qu'on priverait de ces ressources les tribus, en appliquant rigoureusement l'art. 78 du Code forestier.

Les tribus ont des droits d'usage qu'on pourrait appeler des droits à l'existence.

C'est dans les forêts qu'elles prennent le bois nécessaire à la cuisson de leurs aliments et à la construction de leurs charreues et de leurs gourbis. C'est dans les forêts que le bétail trouve en été un abri contre la chaleur, en hiver un abri contre le froid et, en tout temps, la nourriture, alors que les plaines sont arides et brûlées par le soleil ou couvertes de neige.

Ces droits sont énumérés et réservés par le décret du 31 octobre

1868 et on ne doit y toucher qu'avec une extrême réserve. L'hygiène des troupeaux et la richesse des Arabes en dépendent.

Qu'on délimite les cantons dans lesquels la présence des indigènes est un danger pour le reboisement, qu'on leur en interdise l'accès, rien de plus naturel; mais à côté de cette interdiction ne doit-on pas tolérer, sinon admettre le libre parcours pour les tribus dans tous les autres peuplements où se trouvent des enclaves labourables, des silos, des cimetières, des sources, etc.?

Les représentants du service forestier qui étaient employés à l'application du sénatus-consulte et qui parcouraient journellement les territoires arabes se rendaient compte de la situation difficile des tribus et, dans certains pays très boisés, ils se sont tous (ainsi qu'il est facile de le constater en relisant les procès-verbaux établis par les commissions) prononcés, malgré les art. 65 et 70 du Code forestier, pour le maintien des droits de parcours de tous les animaux sans exception dans les forêts.

Le rachat des droits d'usage est presque impossible,⁽¹⁾ et si on dépouille les indigènes de ces droits, on compromettra l'avenir de la colonie et on fera de l'Algérie une Irlande où, à la haine religieuse qui divise déjà les populations, viendront s'ajouter de terribles haines sociales.

Le campement des douars des tribus des régions forestières soulève d'immenses difficultés. Ces douars sont resserrés par la civilisation qui peu à peu s'empare de leurs terres, poursuivis par les agents du service forestier qui, en été, rejettent les tentes à deux cents mètres au minimum de la lisière des bois, repoussés par les tribus du Sud qui estivent vers le Nord.

L'autorité, dans la crainte des incendies, interdit aux indigènes le campement dans leurs melks et dans leurs enclaves. Or, cette mesure est appliquée du 1^{er} juillet au 1^{er} novembre, c'est-à-dire, sur les hauts plateaux et dans beaucoup de régions, lorsque la moisson et le dépiquage ne sont pas terminés et lorsque les labours commencent à peine.

De plus, elle force souvent les Arabes à camper fort loin de leurs labours, qu'ils ne fument qu'en faisant coucher le troupeau autour de la tente, fort loin des sources auxquelles s'abreuvent les animaux et dont les eaux servent à leurs besoins journaliers, car les enclaves ou les melks n'ont pas toujours une superficie assez grande pour que les tentes soient placées à plus de deux cents mètres de la forêt. La position des indigènes devient donc très critique pendant la saison sèche.

(1) Loi du 9 décembre 1885. Forêts.

De grandes enclaves cultivables sont entourées par les bois.⁽¹⁾ Quelques-unes sont melk, c'est-à-dire propriété particulière, mais beaucoup sont *arch*, *sabega*, c'est-à-dire terres de parcours, terres collectives, ou enfin sont terres domaniales. Pour les premières, on ne peut s'opposer à ce qu'elles soient cultivées si le sénatus-consulte a été appliqué dans la tribu; pour les autres, il serait nécessaire d'en opérer la reconnaissance. On pourrait ainsi mettre en défense les terrains qu'on voudrait repeupler ou ceux qui sont d'un abord dangereux pour la forêt et louer, à un prix modique, toutes les enclaves susceptibles d'être cultivées sans nuire à la conservation de cette forêt. Les indigènes, ainsi que cela s'est vu déjà dans plusieurs cercles ou communes, s'empresseraient de louer ces terres et le budget de l'Algérie bénéficierait de cette location ainsi que de l'impôt achour (sur la récolte), conséquence obligée de la culture de ces enclaves.

Les indigènes ne cultivent pas tous les ans les terres laissées à leur disposition ou celles qu'ils possèdent personnellement. Comme ils ne fument ces terres que par le passage des troupeaux, ils se contentent d'en laisser une partie en jachère.

Lorsque, les années suivantes, les tribus labourent les terrains qu'elles ont laissé reposer, elles sont parfois forcées d'opérer un véritable débroussaillage ou défrichement auquel s'oppose ordinairement l'administration forestière. Cette défense, aussi bien que la réglementation méticuleuse qui résulte d'une autorisation, sont considérées par les indigènes comme de véritables vexations, et en effet, elles portent atteinte au droit de propriété que respectent toutes les nations civilisées et violent des coutumes que le peuple arabe applique depuis des siècles.

C'est à cause de cette défense et de cette réglementation que les Arabes vendent leurs melks à vil prix aux Européens, qui obtiennent facilement les autorisations refusées aux indigènes.

Ces ventes offrent deux dangers : 1^o les tribus sans propriétés particulières, sans terres melks redeviennent nomades, sont difficiles à surveiller et peuvent, au moment du danger, faire défection; 2^o les ventes faites aux Européens facilitent, sous le nom de défrichements, des déboisements qui n'auraient jamais été faits par les Arabes et donnent lieu à des spéculations plus ou moins régulières, car si beaucoup de titres de propriété sont véritables, quelques-uns n'offrent qu'un degré d'authenticité très contestable.

De plus, si des syndicats, des compagnies se formaient et réunissaient des capitaux, achetaient des titres des Arabes et réclamaient en certains pays, en Kabylie par exemple, les terres dont s'est peu à peu emparé le Service forestier, l'État aurait à soutenir un procès

(1) Loi du 26 juillet 1873. Propriété indigène.

dont l'issue n'est pas douteuse et dont la conséquence serait la remise des terres aux propriétaires, entre les mains desquels se trouvent les titres, ou tout au moins le paiement de dommages et intérêts considérables.

Les tribus souffrent de l'application rigoureuse du Code forestier et de la loi du 17 juillet 1874; malgré cela, c'est une erreur de croire qu'elles soient hostiles à la conservation des forêts. C'est contre le régime forestier tel qu'il est appliqué qu'elles réclament et c'est contre les agissements des agents subalternes du Service forestier qu'elles protestent.

Les tribus, étant donné la répression sévère qui pèse sur elles en cas d'incendie, surtout en territoire militaire, ont tout intérêt à empêcher ces incendies, à les éteindre, à en découvrir les auteurs.⁽¹⁾

Les postes-vigies sont bien organisés et veillent constamment. Ils se composent en général de deux fantassins et d'un cavalier. L'autorité est prévenue dès que ces postes signalent un incendie et les secours arrivent rapidement, grâce aux douars ou postes voisins. A notre avis, les moyens de restreindre sinon le nombre tout au moins la gravité des incendies seraient :

1° L'interdiction absolue de chantiers d'alfa dans les forêts. Les ouvriers de ces chantiers fument, chassent et les charretiers dévastent les massifs boisés;

2° La séparation des peuplements en zones au moyen de tranchées assez larges pour que le feu ne pût les traverser. Ces tranchées fourniraient le bois nécessaire aux tribus et centres voisins. Elles se continueraient chaque année et finiraient par devenir des voies naturelles que suivraient les voyageurs et le commerce;

3° La destruction des graminées et broussailles qui encombrant le sous-bois. Cette destruction, qui ne peut être opérée que par le pacage des animaux, serait une mesure préventive excellente.⁽²⁾

(1) Une croyance très répandue en Algérie fait attribuer à la malveillance la plupart des incendies dont les causes ou les auteurs sont inconnus. Cette erreur soulève contre les indigènes la haine des colons et malheureusement entraîne souvent pour les tribus l'application de la responsabilité collective qui, dans ce cas, exaspère les Arabes. Or, il y a mille exemples de combustions spontanées. Outre les débris de verre et les gouttes de résine qui peuvent agir comme lentilles et projeter un rayon calorifique sur des amas de débris secs qu'ils allument, on a vu souvent en France des meules de foin incendiées par la chaleur que développe la fermentation. Enfin aux États-Unis, à Boston, les glaciers elles-mêmes sont parfois détruits par des incendies spontanés. Les approvisionnements de glace sont placés dans des bâtiments à doubles parois entre l'espace desquels on met de la sciure de bois. Pendant les chaleurs de l'été, l'humidité introduite dans cette sciure de bois détermine une fermentation et enflamme ces bâtiments. Du reste, si les indigènes voulaient brûler les forêts, rien ne leur serait plus facile pendant les insurrections; or, ils n'ont jamais essayé ce moyen de défense qui, dans la province d'Oran, protégerait efficacement leurs tentatives de révolte.

On cite encore ce fait de caisses en planches enflammées spontanément par la chaleur développée par de la chaux sur laquelle était tombée la pluie, la foudre, etc.

(2) Il est hors de doute que le bois porté à une haute température s'oxyde rapidement en s'échauffant suffisamment pour prendre feu. La température nécessaire pour enflammer le

Le bétail des tribus arabes (recensement de 1881 : 11.008.603 têtes) se compose de moutons, de chèvres, de bœufs, de chameaux.

Or, le mouton et le bœuf constituent la nourriture animale pour les villages et postes de la colonie. L'élevage est donc la principale ressource des tribus nomades, une des branches sérieuses du commerce algérien, car il s'exporte chaque jour un grand nombre d'animaux, et le commerce de la laine est très important.

La chèvre fournit à l'indigène le lait dont il se nourrit, la peau dont il fait des mezoued et des guerba (sacs et outres), le poil dont il fait des cordes. La chèvre, c'est l'animal sobre et robuste qui coûte peu et résiste au froid et aux épidémies.

Quant au chameau, c'est le seul moyen de transport pour l'armée et les tribus dans le Sud. Patient et obéissant pendant sa vie, c'est lui qui fournit après sa mort un cuir employé pour tous les usages.

La présence des troupeaux en forêts est évidemment une cause de dégâts, mais le dommage ne peut être comparé à la somme que rapporte annuellement l'impôt zekkat, car sans compter l'élève du cheval, le bétail représente le vrai revenu de la colonie. Un chameau paie annuellement 4 fr. d'impôt, un bœuf 3 fr., une chèvre 0 fr. 25, un mouton 0 fr. 20.

Défendre au bétail l'entrée de toutes les forêts, c'est réduire le nombre des têtes de bétail et, par conséquent, diminuer le commerce et l'impôt zekkat (de production).

Sauf dans les forêts de cèdres et dans les bois d'oliviers, l'aspect des forêts est broussailleux. Les grandes herbes qui encombrant le sol sont certainement une des causes de l'aspect rabougri de la plupart des peuplements.

Les plantes fourragères et les arbustes étouffent les arbres de haute futaie et les empêchent de s'élever au-dessus du sol.

Les forêts sont surveillées mais nullement soignées.⁽¹⁾ L'administration forestière, dont le personnel nombreux accable les Arabes de procès-verbaux et fait un métier de gendarme et non de garde forestier, devrait employer ce personnel à l'élagage des arbres et au déblaiement du sous-bois. Le service rendu serait alors réel, et après quelques années, on pourrait le constater.

Pour arriver à ce résultat, les gardes et inspecteurs ne devraient point habiter dans des villes qui sont quelquefois très éloignées des forêts, mais dans les cantons dont ils ont la surveillance. Il y aurait

bois varie entre 315 et 425 degrés, suivant la quantité plus ou moins grande de matières oléagineuses et résineuses qu'il contient.

(1) En Tunisie, il est impossible de retirer aucun revenu des racines des bruyères, qui abondent dans les forêts d'Am-Drahm, à cause des plantes inutiles qui nuisent à ces racines et les empêchent d'avoir un développement et des formes utilisables en quantités suffisamment rémunératrices pour une exploitation régulière.

ainsi économie de temps, étude des essences et du sol du pays, constatation sérieuse des délits et des besoins des indigènes, connaissance de la forêt et enfin surveillance réelle. Et qu'on ne nous parle pas de dangers fictifs. Les officiers des affaires indigènes, qui eux aussi ont la surveillance des forêts, les parcourent seuls, et les spahis envoyés pour visiter les postes-vigies agissent de même. Or, les gardes forestiers algériens sont soldats, leurs chefs sont assimilés aux officiers, et nous sommes certains qu'aucun danger ne les menacera s'ils accomplissent leur devoir avec justice et modération.

D'après l'exposé succinct qui précède, il est indéniable que les indigènes, soit pour leurs besoins personnels, soit pour les besoins de leurs troupeaux, commettent des dégâts dans les forêts. Ces dégâts sont-ils compensés par les sommes payées à l'État par les Arabes? Nous le croyons! Il suffira pour démontrer cela d'énumérer ce que paie un fellah, cultivateur ayant quelques animaux et quelques hectares :

| | | | |
|---|--------------|----|------|
| Le chameau pour transporter sa tente paie annuellement. | Fr. | 4 | » |
| La paire de bœufs pour sa charrue paie annuellement..... | | 6 | » |
| Le couple de chèvres qui donne le lait et produit les petits qu'il vend..... | | | » 50 |
| Le couple de moutons (mâle et femelle)..... | | | » 40 |
| La culture de ce qu'on appelle un sekka (10 hectares) produit année moyenne comme impôt achour..... | | 22 | » |
| | Total....Fr. | 32 | 90 |

Il faut joindre à ce total les centimes additionnels, qui se chiffrent par vingt-deux centimes par franc, plus la *diffa* et l'*alfa* pour les représentants de l'autorité en territoire militaire et quatre journées de prestations, deux en nature, deux en argent (trois francs).

Un cultivateur arabe pauvre verse donc annuellement quarante-trois francs (argent monnayé) dans la caisse du receveur.

D'autre part, est-il exact d'attribuer principalement aux tribus le déboisement et la sécheresse qui désolent l'Algérie? Sans citer la légende des sept vaches grasses et des sept vaches maigres qui pourrait donner une idée de cette sécheresse dans l'antiquité, Salluste n'a-t-il pas dit : « *Arbori infecundus* » en parlant des possessions romaines? Les grandes forêts existaient sans doute aux époques reculées (quoi qu'elles nous fassent un peu l'effet de ces grands espaces qui, sur les cartes actuelles du centre inexploré de l'Afrique, portent la dénomination assez vague de : vastes forêts, grands fauves, etc.), et le climat s'est réellement modifié sur le littoral méditerranéen. La température s'est élevée et est moins humide. La flore et la faune se sont transformées.

Les études remarquables faites pendant ces dernières années par

MM. Reclus, Frass, Niox, etc., attribuent la siccité de l'atmosphère, l'assèchement du sol et par conséquent le dépérissement des forêts algériennes, à la diminution des glaciers immenses qui s'avançaient il y a quelques siècles dans les vallées de l'Europe, à la disparition des glaçons détachés du pôle que les courants de l'Atlantique transportaient autrefois jusqu'à hauteur des côtes d'Espagne et à un phénomène terrestre qui, en se produisant dans la structure intérieure du sol de l'Afrique, a abaissé l'altitude à laquelle sourdaient les sources et changé le régime des eaux. A Hammam-Meskoutine (province de Constantine), ces sources, qui donnent environ cent mille litres à l'heure, jaillissent, on le constate par l'emplacement des anciennes piscines romaines, à un niveau très inférieur à celui auquel elles apparaissaient.

Les forêts de cèdres qui couronnent les monts Aurès disparaissent aussi, non parce qu'elles sont détruites par les hommes ou les animaux, mais parce qu'elles sont frappées par une loi physique encore inconnue. (1) Les pentes du Chélif sont couvertes de cèdres desséchés, sans écorce, sans feuillage, debout néanmoins, bien que, pendant l'hiver, l'Aurès soit couvert de neige.

A ces diverses hypothèses, il faut ajouter la création de centres autour desquels est constaté, (2) plus que partout ailleurs, le déboisement, la présence d'une armée nombreuse, d'une population civilisée dont l'alimentation nécessite du bois pour les besoins usuels, enfin le confinement des tribus même nomades dans des espaces délimités et restreints.

Il est certain qu'entre l'intérêt européen et l'intérêt indigène, il n'y a pas d'hésitation possible; mais il est naturel et juste d'étudier sous toutes ses faces une question aussi complexe avant d'agir, de voir, en un mot, où est le remède, et on exposerait la France à de graves mécomptes si on appliquait sans restriction, sans tolérance le Code forestier français en Algérie et en Tunisie.

Notre tâche est terminée. Elle consistait à faire connaître les besoins des tribus et à chercher les moyens d'éviter à la colonie un surcroît de charges au moment où le déficit du budget de l'Algérie se chiffre par une différence de cinquante-sept millions entre les recettes et les dépenses.

Nous avons indiqué les difficultés et laissons à d'autres, plus autorisés, le soin de démontrer qu'une décision, fût-elle appuyée de raisons paraissant irrésistibles, peut toujours être discutée et modifiée sans parti pris.

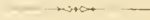
(1) On prétend pourtant que des insectes sont la cause de cette disparition.(?)

(2) En Tunisie à Gabès, par exemple, dont les environs étaient couverts de bosquets de lentisques en 1881.

La solution de la question forestière africaine dépend non seulement du point de vue auquel on se place, mais aussi du service auquel on appartient.

Quoi qu'on puisse dire et quels que soient les arguments employés, il ne faut pas oublier que les intérêts de la métropole sont toujours solidaires des intérêts des populations coloniales.

COMMANDANT P. WACHL.



تاريخ المشرق العربي في الأندلس تأليف السيد تشارلز دي لا بوش

SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITE

CHAPITRE XLIII

Révolution à Alger. — Difficultés entre le dey d'Alger et Ali-Pacha.
— Préparatifs de guerre à Alger et à Tunis. — Ali-Pacha fortifie
Le Kef et fait évacuer les autres villes situées sur la route des
Algériens, notamment Béja. — L'armée algérienne envahit la
Régence et met le siège devant Le Kef.

Lorsque Mohammed-Bey revint à Tunis après son expédition au
Djerid, il trouva le pacha convaincu que les askers d'Algérie allaient
arriver pour tenter d'établir sur le trône de la Régence les deux fils
du bey Hassine.

Voici par quelle suite de circonstances les Algériens furent amenés à envahir la Tunisie. Je tiens ce récit d'un homme honorable et digne de foi qui, par attachement pour les fils du bey Hassine, les avait suivis lorsqu'ils s'établirent à Alger. Ibrahim Khasnadji, dey d'Alger, eut pour successeur Baba Mohammed.⁽¹⁾ Ce dernier, qui sut réduire à l'obéissance les askers turcs et les contingents de cavalerie indigène, n'avait cependant aucun goût pour la guerre. A ceux qui lui parlaient de la conquête de Tunis, il disait : « Allez reprendre Oran que vous n'avez pas su défendre contre les chrétiens. Tout ce que je demande, c'est la paix pour les deux oudjaks. » Les deux personnes qui jouissaient plus particulièrement de sa confiance étaient le Khasnadji et Ali bou Sebaâ, qui est actuellement dey d'Alger. Quand il apprit la mort de Hachi Hassen, Baba Mohammed demanda au Khasnadji, en l'absence d'Ali bou Sebaâ, qui il pourrait envoyer à Constantine. Le Khasnadji aurait voulu voir Ali bou Sebaâ s'éloi-

(1) Ce dey, connu par les historiens européens sous le nom de Mohammed el Retorto, fut proclamé le 3 février 1738.

gner afin de rester seul auprès du dey et d'avoir ainsi plus de chances de lui succéder à sa mort. Il répondit : « Si vous désirez être tranquille, désignez Ali bou Sebaâ comme chef à Constantine. » Baba Mohammed approuva ce conseil et envoya chercher Ali bou Sebaâ, qui se trouvait en ce moment dans son jardin. Le Khasnadji n'était plus auprès du dey quand Ali bou Sebaâ se présenta. Le dey lui annonça qu'il l'avait nommé bey de Constantine et qu'il devait partir de suite avec sa famille et ses enfants. « Je suis prêt à me sacrifier pour vous, répondit Ali bou Sebaâ, mais je ne saurais supporter la vie loin de votre présence. Faites-moi étrangler si vous avez assez de moi, mais ne m'ordonnez pas de partir. » Le dey insista, en affirmant que cette mesure était nécessaire. Ali avait alors à son service un hachî ture, nommé Hassen, homme intelligent et d'une éducation au-dessus de sa condition, qui lui servait de cuisinier et qui s'occupait de ses affaires. Il dit au dey : « Si je vous donne un conseil, le suivrez-vous ? » Le dey ayant répondu affirmativement, Ali ajouta : « Je ne puis me résoudre à me séparer de vous, mais j'ai auprès de moi un homme de confiance dont je puis vous garantir le dévouement. Je vous l'amènerai ; interrogez-le, et si vous trouvez qu'il est bien tel que je vous le dis, nommez-le bey de Constantine à ma place. »

Le dey consentit à le recevoir de suite ; il se présenta et Ali bou Sebaâ lui dit qu'il pouvait parler sans crainte. Cet homme s'assit à terre et baisa la main du daonletli, qui lui demanda son nom et le questionna de façon à le mettre à son aise. Il lui plut et, en terminant l'entretien, le dey lui dit : « Je te nomme bey de Constantine ; va de suite choisir ton cheval dans mes écuries. » Hassen choisit un cheval bai, partit le jour même avec son escorte, campa le premier soir dans un douar et continua ainsi son voyage sans encombre.

Le Khasnadji croyait ses efforts couronnés de succès et son désir réalisé, et il se voyait déjà seul à manier le pouvoir ; mais lorsqu'il rentra dans le palais du dey, il comprit que ses ruses avaient été déjouées. Il ne dit rien cependant, et Ali bou Sebaâ, de son côté, qui le savait dévoré d'ambition, se garda bien de lui faire aucun reproche.

Arrivé au siège de son gouvernement, Hassen reçut des cadeaux de toutes parts, et Mohammed-Bey, en apprenant sa nomination, fit partir à son adresse un riche présent. Ce présent fut apporté par un jeune mamelouk très beau, nommé Kasak, qui montait une mule chargée de caisses. Mohammed-Bey eut la maladresse de faire également un cadeau au Khasnadji sans en faire à Ali bou Sebaâ, qu'il croyait moins en faveur que l'autre auprès du dey ; il lui en fit même un second plus tard, et Ali bou Sebaâ, sentant l'affront, disait : « On voit bien que le prince Mohammed me croit moins en faveur que le Khasnadji auprès du dey. »

Nous avons raconté précédemment que les beys Mohammed, Ali et Mahmoud, fils du bey Hassine, étaient allés à Alger, qu'Ibrahim Khasnadji, après son avènement au pouvoir, les envoya pour conquérir Tunis, mais qu'ils furent obligés de revenir sans avoir réussi. A l'époque où Mahmoud rentra à Alger, abandonnant le royaume de ses pères, c'était un homme dans toute la force de la jeunesse, d'un caractère bouillant quoique plein de dignité. Il s'inclina devant le sort, mais son infortune lui causa un si profond chagrin qu'il mourut en arrivant à Constantine, où il fut enterré.

Il avait laissé au Bardo un fils encore jeune. Quand les oncles de cet enfant en entendirent parler, ils prièrent le dey de demander à Ali-Pacha de l'envoyer à Alger. Mais ils avaient compté sans la perfidie de ce dernier qui, au reçu de la lettre, fit étrangler l'enfant alors en prison avec sa mère au Bardo. On dit que l'enfant s'était réfugié derrière sa mère et qu'on l'en arracha pour l'étrangler. Ali-Pacha le fit enterrer à la tourba de son aïeul, puis écrivit au dey d'Alger qu'il était mort avant l'arrivée de la lettre le concernant. Cet enfant avait été sacrifié sans nécessité.

De retour à Alger, Mohammed-Bey et Ali-Bey, renonçant à l'espoir de jamais reconquérir le royaume de leur père, ne songèrent plus qu'à jouir de la vie. Mohammed se livrait avec passion à la culture d'un jardin qu'il possédait dans un endroit appelé le Fahs, où l'on en comptait, paraît-il, jusqu'à vingt-quatre mille, cultivés avec soin par les askers d'Alger et d'autres habitants de la ville. Chacun de ces propriétaires y avait une maison et plusieurs bordjs, et c'est là qu'au printemps les habitants d'Alger venaient jouir des douceurs de la villégiature. Ali bou Sebaâ s'occupait avec sollicitude du jardin qu'il possédait également et qui était l'un des mieux soignés.

Il y avait entre Mohammed-Bey et Ali bou Sebaâ une animosité réciproque, provoquée par des questions personnelles ; Ali bou Sebaâ avait même contribué pour sa part à empêcher les princes d'arriver jusqu'à Tunis. Mais les cadeaux envoyés au Khasnadji modifièrent ses sentiments à l'égard des fils d'Ali-Pacha. Ayant rencontré un jour le prince Mohammed ben Hassine, il le salua de la façon la plus aimable et lui dit qu'il fallait oublier le passé et qu'il voulait le recevoir en invité dans son bordj. Il ordonna, en effet, de tout préparer dans ce but, et quand son hôte se présenta, il l'accueillit avec magnificence, l'introduisit dans ses appartements et lui présenta un table bien servie. Ils mangèrent, burent du café et causèrent tous deux familièrement. Au cours de la conversation, Ali demanda à Mohammed s'il savait de quelle façon son cousin s'était conduit à son égard. Sur sa réponse affirmative, Ali lui tendit la main et lui dit : « Je prends Dieu à témoin que si avec son aide je deviens dey, je vous équiperai en guerre et je ferai marcher mes askers pour

vous rendre victorieux. » Mohammed le remercia. Lorsqu'il voulut rentrer dans son jardin, on lui présenta un cheval et Bou Sebaâ lui dit que c'était un cadeau qu'il lui offrait. En voyant tout cela, Mohammed croyait rêver et il se mit à attendre avec intérêt les événements. Ali-Bey ayant appris les promesses faites par Bou Sebaâ, demanda à Dieu de hâter la fin du dey Baba Mohammed.

En vertu d'un usage établi, le dey d'Alger venait siéger dans le divan le jour fixé pour le paiement de la solde des askers turcs. Une grande table était préparée; les soldats entraient par fournées et touchaient leur solde sous les yeux du dey, mettaient l'argent dans leur mouchoir, puis s'avançaient vers le dey et lui baisaient la main. Cette cérémonie avait toujours lieu dans la maison du sultan, en présence du Khasnadji et des dignitaires du dey. A cette époque, Baba Mohammed avait l'habitude de présider le divan. Le jour de la solde étant venu, il donna ordre aux chaouchs d'introduire les soldats; il était assis lui-même comme tous les deys, et les askers passaient devant lui les uns après les autres. Il y avait alors à Alger un derviche appelé Esbeki qui se promenait d'habitude dans les cimetières et avait sans cesse le nom de Dieu à la bouche. Le jour du paiement de la solde, il se présenta enveloppé dans un burnous noir sous lequel il tenait caché un yatagan. Quand son tour arriva, il prit son argent, puis s'avança comme pour baiser la main du dey, au moment où tout le monde était occupé à compter la solde. Il s'inclina profondément et, tendant son arme sous le burnous, l'enfonça dans le flanc de Baba Mohammed avec tant de violence que la pointe ressortit de l'autre côté. Tout cela s'était passé sans que personne s'en fût aperçu. Baba Mohammed s'écria : « Il m'a tué ! » et tomba à terre. (1) A ces mots les assistants s'agitèrent en tumulte, dégainèrent leurs armes et une lutte sanglante s'engagea. Le derviche périt et le Khasnadji, qui avait pris part à la lutte, tomba blessé. Les sept individus qui étaient considérés comme pouvant aspirer aux fonctions de dey se trouvèrent parmi les morts. Ali bou Sebaâ était dans les jardins au moment où cette scène de désordre avait lieu. Revenu en toute hâte, il pénétra dans le divan alors que tous les cadavres y étaient encore étendus à terre; le Khasnadji, relevé tout sanglant, fut emporté dans sa maison où il mourut le soir même. Le bruit des flûtes et des tambours et le grondement du canon annoncèrent l'avènement de Baba Ali bou Sebaâ comme dey d'Alger. Tous ceux qui voulurent résister furent réduits par lui à l'impuissance, et il réussit à asseoir son autorité d'une façon définitive. C'est à partir de cette époque et par son ordre que fut aboli l'usage de baiser la main du dey le jour de la solde.

(1) C'est le 11 décembre 1754 qu'eut lieu l'assassinat du dey Mohammed.

Quelques jours après son avènement, il reçut la visite du bey Hassen, son serviteur, qui lui apportait un présent. Ali lui donna une large hospitalité, et lorsqu'ils furent seuls il lui recommanda de tenir étroitement emprisonné Younès, le fils du pacha. (1) Hassen retourna à Constantine et Younès ne manqua pas de venir lui présenter ses félicitations pour son heureux retour. Par son ordre, ses serviteurs le suivirent au moment où il prenait congé, le rejoignirent et le firent monter au premier étage de son appartement, où ils l'enfermèrent.

Sur ces entrefaites, le fils de Bou Aziz se rendit chez le bey Hassen, porteur d'un cadeau, lui exposa qu'un grand nombre de gens de sa tribu s'étaient enfuis en Itrikia, ce qui le gênait beaucoup pour réunir les redevances, et lui demanda de vouloir bien intercéder en son nom auprès du bey de Tunis pour qu'il obligeât ces gens à revenir. Hassen-Bey fit écrire une lettre dans ce sens et le fils de Bou Aziz la fit porter à la kalaà du Kef, où elle fut remise à l'agha, qui l'envoya au pacha sans délai. A la lecture de la lettre, le pacha entra dans une violente colère : « Il m'a donc fallu vivre jusqu'à ce jour, dit-il, pour recevoir les ordres d'un hachi ! » Il descendit de son trône et entra dans ses appartements, le visage couvert d'une pâleur mortelle. Quand son fils Mohammed apprit ce qui se passait, il dit à son père de lui envoyer les émissaires quand ils arriveraient. Le pacha y consentit, et lorsque les émissaires se présentèrent devant lui, il n'ouvrit même pas la lettre qu'ils lui tendaient et leur dit d'aller chez son fils Mohammed. Celui-ci les accueillit avec bienveillance, les fit asseoir à ses côtés, puis leur fit servir un repas ; quand il eut pris connaissance de la lettre, il s'excusa de ne pouvoir leur répondre favorablement et leur fit remettre de l'argent. Il fit ensuite écrire à Hassen-Bey une lettre où il l'assurait de son amitié et lui disait : « Celui qui vous a dit que plusieurs de vos sujets étaient dans ce pays n'avait qu'à envoyer ici un des siens pour les reconnaître. » Les émissaires partirent, revinrent dans leur tribu et remirent la lettre à leur cheikh : « Cette lettre ne résout rien, dit-il. Comment pourrais-je retrouver ceux qui ont pénétré dans l'Itrikia et qui peut-être se cachent dans les montagnes ? c'est une mauvaise excuse. » Il fit part aussitôt au bey Hassen de la lettre qu'il avait reçue. Hassen fit à son tour écrire au bey de Tunis une lettre ainsi conçue : « J'ai reçu votre lettre et je l'ai comprise ; comme vous l'avez dit, nous sommes amis et plus qu'amis. » La lettre cachetée fut remise aux émissaires qui

(1) De M. de Sulauze, le 30 décembre 1754 : « La révolution qui vient d'arriver à Alger vient de plonger le bey de Tunis et son fils Sidi Mamet dans la plus grande consternation. Ils ont perdu dans la personne du Khasnadj le seul ami qu'ils avaient, et le nouveau dey, leur ennemi mortel, a juré depuis si longtemps leur perte, qu'ils ont tout à craindre de lui, d'autant plus que depuis la mort de Sidi Soliman ils n'ont plus personne pour commander les troupes. Cette situation critique les absorbe tellement qu'il n'est plus possible de les entretenir d'affaires. » *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, page 479.

la rapportèrent à leur cheikh. On désigna de nouveaux cavaliers, et quand ils arrivèrent au Bardo où le bruit des événements les avait précédés, le pacha leur ordonna d'aller trouver Mohammed. Celui-ci prit la lettre qu'ils apportaient, leur accorda une large hospitalité et les renvoya avec une nouvelle réponse. (1)

Hachi Hassen apprit les sentiments que le pacha avait manifestés à son égard et les scorpions de la guerre commencèrent à marcher dans les deux oudjaks. Dans une de ses visites habituelles au dey, Hassen l'entretint des propos tenus par le pacha et lui demanda de l'aider à en tirer vengeance en lui fournissant les ressources nécessaires pour faire marcher une armée contre lui, lui donnant l'assurance qu'il saurait l'obliger à fuir ou tirer de lui une vengeance éclatante s'il voulait résister. « Hassen, lui répondit le dey, tu sais les ravages causés par la peste ; ce fléau, qui a déjà fait tant de victimes à Alger, finira bien par disparaître un jour, je l'espère. J'avais conclu un pacte avec Mohammed et lui avais promis de l'aider à triompher de ses ennemis quand je serais devenu dey. Quand Dieu connut mes bonnes intentions, il permit que je fusse nommé dey ; ensuite, il envoya la peste pour me punir d'avoir manqué à mes engagements. Mais la peste finira, et alors, grâce à l'aide que je vous fournirai, toi et Mohammed vous arriverez au but de vos désirs. Menace le bey de l'Est et lâche de l'effrayer ; s'il implore ton amitié, dis-lui que je ne ferai la paix avec lui que s'il me donne 50.000 piastres, et s'il t'envoie cette somme tu me la remettras ; je m'en servirai pour équiper une armée. De cette façon, nous l'aurons trompé et nous le combattons avec son propre argent. »

Le bey Hassen approuva fort cette décision. De retour à Constantine, il se mit à emprisonner tous les gens qui venaient de Tunis et à les dépouiller des marchandises qu'ils avaient avec eux. Mohammed-Bey, en ayant été informé, lui adressa une lettre où il faisait appel à son amitié. En réponse, Hassen lui demanda de lui envoyer 50.000 piastres. Mohammed fit lire la lettre à son père et celui-ci lui ayant demandé conseil, il opina pour l'envoi de la somme, en disant qu'ils étaient assez riches pour faire ce sacrifice. « Tu es fou, lui répondit son père. Ne vois-tu pas que cet homme nous trompe et veut nous combattre avec notre argent ? Envoyons-lui une épée, avec laquelle il pourra se faire trancher la tête. Je connais ces gens-là : ils sont sans parole et l'on ne peut pas se fier à eux : ils ne connaissent que la trahison. Garde tout cela secret ; occupe-toi de fortifier la ville.

(1) A la date du 9 septembre 1745, notre consul à Tunis écrivait : « Depuis quelque temps, la broiille est de nouveau survenue entre cette Régence et celle d'Alger, au sujet d'une tribu voisine de Constantine qui s'est réfugiée sur le territoire de Tunis et que le bey s'obstine à ne pas vouloir rendre. » *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, page 401.

Il n'y a rien à craindre du côté des frontières, qui sont défendues par les fortifications que j'ai fait élever au Kef. »⁽¹⁾

Mohammed examina quelles facilités pourrait trouver l'ennemi qui voudrait pénétrer dans la ville par le nord ou par le sud. Il constata que du côté nord il n'y avait rien à craindre ; du côté sud, au contraire, rien n'avait été préparé pour repousser une attaque. Le consul à qui il demanda conseil lui répondit qu'en pareil cas les Européens employaient les bombes et la mine. Dans une seconde entrevue, qui eut lieu aux environs du cimetière de Djellaz, tous deux examinèrent par quels moyens on pouvait fortifier ce côté de la ville. Après avoir parcouru le terrain compris entre la Manoubia et le lac, ils décidèrent qu'il y avait lieu d'opposer à l'ennemi se présentant de ce côté un retranchement dont la hauteur dépasserait la taille d'un homme et qui serait percé de meurtrières très rapprochées, par où les défenseurs passeraient leurs fusils, verraient sans être vus et, pendant le combat, tireraient sans s'exposer : leurs coups frapperaient en pleine chair, ceux des assaillants ne frapperaient qu'un mur. Ils convinrent de creuser devant ce retranchement un fossé profond et infranchissable. On décida aussi de couronner par un fort solidement bâti et armé d'artillerie les escarpements du djebel Djellaz, qui dominent le quartier de Bab-Djezira et commandent les approches de la ville vers le sud. On installa également un bordj garni de canons près de la Manoubia. Il ne restait plus à défendre que le pied du djebel Djellaz, où passe la route qui suit les bords du lac. Il fut décidé qu'on établirait de ce côté une sorte d'échafaudage flottant sur l'eau et dirigeable, avec un canon et ce qui était nécessaire en hommes et munitions, en sorte que l'assaillant qui paraîtrait de ce côté serait arrêté par le feu de cette artillerie. C'était là une disposition ingénieuse et curieusement imaginée.

Le pacha Ali donna l'ordre d'achever le palais fortifié dont Younès avait seulement commencé la construction et dont les arcades existaient déjà au moment où fut ouverte la porte dite Bab-el-Ghadar,⁽²⁾ dont on a parlé précédemment. Il fallait que les travaux fussent terminés le plus tôt possible ; on y employa, dit-on, tous les maçons et tous les menuisiers de la ville. C'est une des plus curieuses constructions élevées par les princes. De cette maison on domine les quatre

(1) A la date du 22 mars 1755, M. de Sulauze écrivait de Tunis : « Le bey s'est enfin décidé à envoyer deux de ses officiers avec de riches présents au nouveau dey d'Alger, pour tenter de se le rendre favorable ou du moins de retarder l'effet de ses mauvaises dispositions, dans l'espérance de gagner du temps. » *Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 484. Les riches présents en question sont peut-être la réponse à la demande d'argent formulée par le bey de Constatine.

(2) Porte dérobée par laquelle on pouvait sortir de la Gasha sans passer par la ville et qui avait été construite sur les indications de Younès. C'est celle qui a été restaurée pour les besoins du service militaire et qui se trouve à côté de la porte de Sidi-Abdallah-Chérif ou du Château-d'Eau.

parties de la ville, surtout quand on regarde du haut de la galerie qui était réservée au pacha. Sous cette galerie se trouvait une vaste et magnifique pièce, comprenant un *kebou* et des *maksouras*⁽¹⁾ et pourvue de tout ce dont on pouvait avoir besoin. Après la guerre, comme tous les édifices avaient été dévastés, le peuple put entrer dans cette maison et l'admirer. Quelques personnes qui la virent alors n'en parlèrent et me donnèrent envie de la voir aussi. Dès que j'y pénétrai, je pus constater que c'était l'édifice le plus admirable qui eût été élevé de la main des hommes. En voyant les dimensions de la pièce réservée au pacha, je me demandai avec étonnement comment on avait pu construire le toit, qui était formé de pierres et de briques dont un revêtement de plâtre dissimulait aux yeux l'arrangement. La maison renfermait quatre pièces. La plus grande, réservée au pacha, ouvrait à l'est. Celle des secrétaires était du côté du nord. Du côté du sud étaient percées plusieurs fenêtres grillagées, d'où la vue dominait le djebel Djellaz et ses alentours. La chambre du khasnadar et des mamelouks était située au sud. La quatrième pièce, ayant vue à l'ouest, était tenue fermée, la construction en ayant été interrompue au moment où l'on s'attendait à voir arriver les Algériens. A la cour, qui était de grandes dimensions, succédait un emplacement de forme allongée que recouvrait une voûte et où l'on avait placé une fontaine dont l'eau coulait jour et nuit. Dans la partie est de cet abri, un grand espace avait été réservé pour les tentes des zouaouas. Ces constructions étaient entourées d'un mur percé d'une solide porte en fer; cette porte franchie, on se trouvait dans la casba; et c'est également par là qu'étaient introduites chez le pacha les personnes qui étaient entrées dans la casba par la grande porte connue de tout le monde. C'est par mesure de précaution que le pacha avait voulu mettre cette porte entre la maison habitée par lui et la casba.

Aidé de légions de travailleurs, Mohammed-Bey s'était mis à construire le retranchement. Il se produisit à ce moment un incident significatif. Comme le mur du fort de Djellaz était achevé et que l'on procédait au crépissage, on y trouva un matin une inscription renfermant à l'adresse du pacha des phrases injurieuses dans le genre de celles-ci : « Ceta ne te profitera pas; Ta vie touche à son terme; Quelle délivrance quand vous ne serez plus là, toi et tes descendants! Où cours-tu, cruel? tu es poursuivi! » Redjeb ben Mami ayant lu

(1) Le *kebou* est l'enfoncement qui se trouve au milieu des salles de réception des maisons arabes et qui est souvent décoré d'une façon particulièrement artistique avec des panneaux de boiseries et des plâtres sculptés. Les *maksouras* sont les deux petites pièces ménagées de chaque côté du *kebou* et prises comme lui sur la largeur de la grande salle; mais le *kebou* fait partie de cette salle, tandis que les *maksouras* en sont séparées par des cloisons et ne communiquent avec elle que par des portes.

l'inscription avertit Mohammed-Bey, qui en informa le pacha. Le père et le fils y virent un signe de mauvais augure et en furent très impressionnés. Plusieurs personnes furent accusées et jetées en prison.

Hassen-Bey ne tarda pas à voir que ses ruses avaient échoué et qu'il était joué par Mohammed-Bey. Ce dernier commença à rendre la vie difficile aux marchands qui venaient de l'ouest; on les accusait d'apporter la peste et, sous ce prétexte, on leur appliquait ce que les chrétiens appellent une quarantaine, c'est-à-dire que chaque nouvel arrivant était obligé de se rendre dans un lieu éloigné où il devait rester pendant quarante jours. C'était une situation insupportable pour eux, et ils préféreraient souvent retourner sur leurs pas; d'autres fois, on leur donnait l'ordre de se retirer de suite. Comme les commerçants de l'ouest ne pouvaient écouler leurs marchandises que dans le royaume de Tunis, leur situation devint critique. Hassen apprit ces vexations par ceux qui revenaient en rapportant leurs marchandises, et sa colère s'en accrût.⁽¹⁾

On venait d'entrer dans l'année 1169. Que Dieu nous préserve de ces 9 chargés de malheurs!⁽²⁾ On verra bientôt combien les appréhensions à ce sujet se trouvèrent vérifiées au cours de cette année. Quand approcha l'hiver, Hassen-Bey, profitant de la faveur dont il jouissait auprès d'Ali bou Sebaâ, qui le considérait comme son fils, lui écrivit pour lui demander de lui envoyer le grand émir, l'homme de l'époque, Ali-Bey, fils de Hassine ben Ali. Le bruit de cette démarche s'étant répandu dans Constantine, les amis d'Ali-Bey se hâtèrent de lui envoyer un exprès pour qu'il fût prévenu avant l'arrivée des envoyés de Hassen. Cet homme, dans l'espoir d'être largement récompensé, voyagea avec la plus grande diligence.

Quelqu'un qui assista à ces événements m'a fait le récit suivant : « Nous étions assis, me dit-il, dans la maison d'Ali-Bey, et ce prince était avec nous; c'était la nuit, à l'heure où l'on a l'habitude de converser avec ses amis; on entendit frapper à la porte; on ouvrit et l'on vit entrer un homme qui paraissait avoir fait un long voyage. Il baisa la main d'Ali et lui remit une lettre en disant qu'elle venait de

(1) M. de Sulanze écrivait de Tunis le 30 août 1755 : « Sidi Mamet... n'a pu s'accorder avec le bey de Constantine, froissé de ce qu'on ait donné asile sur le territoire de Tunis à une de ses peuplades rebelles avec laquelle il était en guerre. »

Du même, en date du 8 octobre suivant : « La situation entre l'unis et Alger est plus tendue que jamais. Dès le retour de Sidi Mamet, le bey de Constantine a député deux de ses principaux officiers au Bardo. Leur arrivée a causé une joie qui s'est bientôt changée en consternation quand on les a vus partir huit jours après et qu'on a su que, faisant revivre les plus anciennes prétentions, ils avaient présenté des demandes si prodigieuses qu'il n'y avait aucun accommodement à espérer. On ne parle plus que de guerre et des préparatifs à faire pour le printemps prochain. » *Correspondance des Bays de Tunis*, tome II, pages 490 et 492.

(2) L'année 1169 commença le 7 octobre 1755. L'auteur a déjà fait observer précédemment que les années les plus funestes pour la Tunisie se sont terminées par le chiffre 9.

Constantine. Pendant que le prince lisait, nous vîmes qu'il devenait rouge, puis il se mit à rire et se rassit. Nous lui demandâmes si c'étaient de bonnes nouvelles, mais il ne répondit rien et se mit à donner des ordres à ses serviteurs pour le repas du messager. Nous attendions toujours une réponse et il riait de notre impatience. Il dit enfin : « Que ceux qui veulent me suivre à Constantine fassent leurs préparatifs. » Ces mots nous remplirent d'une telle joie que nous nous levâmes tous spontanément pour lui baiser la main. Nous réunîmes entre nous la bechara et nous donnâmes au messager une poignée de sultanis. Aucun de nous ne dormit cette nuit-là.

« Pendant les six ou sept jours qui suivirent, on n'apprit rien de nouveau ; on commençait à douter de ce qu'avait annoncé l'envoyé et Ali-Bey se montrait préoccupé. Ce retard venait de ce que le dey fut assez perplexe en recevant la lettre de Hassen, la serra dans sa poche et se mit à réfléchir. Il hésitait à mettre une armée en marche et à envoyer Ali à Constantine pendant que la peste faisait des ravages dans l'oudjak d'Alger. Je crois qu'il consulta quelqu'un qui lui conseilla de faire partir Ali-Bey. En conséquence, il manda auprès de lui ce dernier, ainsi que Mohamed-Bey, leur fil un bon accueil, leur offrit du café et commença à leur dire qu'il ne voulait rien faire qui ne fût conforme à leurs désirs. « C'est à vous de décider ce que nous devons faire, lui répondirent-ils : nous sommes vos enfants. » Alors le dey annonça à Ali qu'il devait s'équiper et se préparer à partir pour le jour qu'il lui désigna. Ali et Mohamed prirent congé du daouletli, rentrèrent chez eux et se mirent à faire leurs préparatifs. Les serviteurs et les amis d'Ali-Bey accoururent autour de lui : tous demandaient à partir avec lui, mais il n'accorda cette autorisation qu'à un certain nombre. Après une dernière visite au dey, il partit. A Constantine il trouva le meilleur accueil auprès de Hassen, et ses nombreux amis de Constantine vinrent le visiter. En apprenant ces événements, Younés faillit mourir de rage.

« Les amis d'Ali-Pacha lui envoyèrent en toute hâte des émissaires pour le prévenir qu'Ali-Bey était à Constantine. En même temps le bruit que l'émir et les Algériens allaient envahir le territoire se répandait dans toute la Régence comme un coup de foudre. Les gens de Béja commencèrent à concevoir des craintes sérieuses et, quand vint l'automne, une partie des habitants de cette ville partit pour Tunis.

« Cependant l'hiver approchait. Quand il fut arrivé, Hassen-Bey et Ali-Bey quittèrent Constantine à la tête d'un corps de troupes et allèrent établir leur camp dans un endroit appelé Sbakh,⁽¹⁾ peu éloi-

(1) Ce mot, qui est le pluriel de *sebleha*, signifie « les lacs salés ».

gné de la ville et où le bey de Constantine avait coutume de passer cette saison.

« Quand arriva l'époque habituelle, Mohamed-Bey, fils du pacha, prit le commandement de la colonne d'hiver et sortit de Tunis. Les gens qui s'occupent de ce qu'ils ne connaissent pas disaient que Mohamed-Bey devait être bien peu avisé pour s'imaginer que la nouvelle de son entrée en campagne, même à la tête d'une armée nombreuse, ⁽¹⁾ suffirait pour intimider le bey de l'Ouest et l'obliger à rentrer dans Constantine avec Ali-Bey. Cependant, Mohamed-Bey augmentait sans cesse le nombre des soldats qui devaient l'accompagner. Les amis d'Ali-Bey s'en inquiétaient; ils pensaient que Mohamed, ayant appris que ses cousins n'avaient autour d'eux qu'une faible troupe, voulait se porter rapidement en avant en dissimulant sa marche, rallier en route les goums et tomber à l'improviste sur l'armée de Constantine, qui serait écrasée. L'inquiétude s'empara de nous et nous finies part de nos appréhensions aux gens qui étaient en relations avec Ali-Bey et qui l'en informèrent. Quelqu'un crut devoir conseiller au bey Mohamed, frère d'Ali, de ne pas se laisser impressionner par ces craintes et de rester avec les troupes : il se contenta de rire, en prenant sa barbe dans ses mains. Nous ne savions que penser de tout cela et nous dûmes nous contenter de prendre patience en attendant les événements. Quand nous apprîmes que Mohamed-Bey s'apprêtait à quitter le Djerid, nos alarmes devinrent plus vives encore; quant à Hassen-Bey, il fit serment de ne pas rentrer dans Constantine et de ne pas lever son camp avant plusieurs mois. Enfin, on apprit un jour que Mohamed-Bey était revenu à Tunis; nos craintes s'évanouirent et nous comprîmes que Hassen-Bey savait bien ce qu'il faisait.

« A peine de retour à Tunis, Mohamed-Bey vit bien que la guerre était inévitable. Il se mit à pousser avec activité les travaux du retranchement, tandis que le pacha faisait hâter de son côté la construction des édifices destinés aux soldats. Cependant la Régence commençait à s'agiter, surtout vers l'ouest. Les gens dénués de moyens d'existence et qui sont toujours prêts à profiter des malheurs publics se réjouissaient à l'idée de pouvoir bientôt se livrer au vol et au pillage, tandis que les gens qui exerçaient une profession répétaient

(1) De M. de Salauze, à la date du 15 janvier 1756 : « Sidi-Mamet est parti seul pour le camp, avec un corps de troupes qu'on assure être de 16,800 hommes. S'il va au fond du Djerid, son absence sera au moins de deux mois; de sorte qu'à peine sera-t-il de retour qu'il lui faudra, selon toute apparence, rentrer en campagne. On se ressent déjà des approches de la guerre : il n'y a plus de sécurité; des vols et des assassinats se commettent journellement sur les grands chemins et dans la ville, où tout se paye le double et où l'on manque des provisions les plus nécessaires. » *Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 496.

Il est vraisemblable que parmi les 16,800 hommes composant la colonne, on comptait les contingents de cavalerie indigène, dont on n'avait pas à assurer la solde.

toujours et finissaient par croire que les Algériens ne viendraient pas et qu'ils n'avaient pas l'intention de quitter leur pays.

« Le seul qui ait su prévoir et dire la vérité est le cheikh Sidi Mohammed ben Akrouta el Maghrebi, de Béja. Il était sujet à des extases pendant lesquelles il faisait des prédictions ; quand il entra dans cet état, il s'arrêtait, portait la main à sa tête et disait : « Viens, viens, ô mon fils Hassen-Bey, ô toi qui brises le fer ; viens, ô mon fils, nous apporter la sécurité et le repos. » A l'époque où il prononçait ces paroles, le bey Hassine vivait encore à Kairouan ; dans notre esprit, elles ne pouvaient se rapporter qu'à lui et nous avions l'espoir de le voir revenir. Mais nous nous trompions. Mohammed ben Akrouta voulait parler de Hassen, bey de Constantine, qui devait arriver pour combattre Ali-Pacha, le tuer et s'emparer de son royaume. Il avait donc prévu à dix-huit ans de distance les événements qui allaient se produire ! On a bien raison d'ajouter foi aux paroles prononcées par les personnages de cette sorte pendant leurs extases. »

Quand arriva le printemps, Ali-Pacha donna l'ordre de faire évacuer tout le pays que devait traverser l'armée d'Algérie. En conséquence, les habitants de ces régions durent abandonner leurs biens, leurs terres ensemencées et leurs troupeaux, et vinrent se réfugier à Tunis. Il était défendu d'aller dans les autres villes de l'Est, comme Bizerte, et tout le monde devait se réunir dans la capitale. On voyait de tous côtés les gens se faire mutuellement leurs adieux et se préparer pour partir au jour fixé. Les Samadhia quittèrent tous la ville, riches et pauvres ; ils furent suivis par les gens aisés de Béja et beaucoup parmi les habitants firent comme eux, car « celui qui a été mordu par une vipère se méfie même d'un morceau de corde qui traîne à terre », (1)

Ali-Pacha avait envoyé à Béja le kabia des spahis avec son oudjak pour faire partir les habitants. Cet officier s'acquitta de sa mission avec la plus grande rigueur, et bientôt l'on put voir les habitants parcourir les rues avec agitation, comme des gens qui viennent d'être volés. Les spahis entraient dans les maisons et en faisaient sortir tout le monde par force ; les vieillards se trouvaient séparés de leur famille et de leurs enfants, sans nourriture pour subsister et sans chevaux ni ânes pour les porter. Des clameurs et des imprécations s'élevaient du sein de cette foule ; les petits et les faibles surtout maudissaient le kabia. Bientôt, il ne resta plus dans la ville que les gens pauvres qui paraissaient décidés à ne pas obéir aux ordres du kabia. Le caïd fit d'abord enlever et brûler les portes des maisons sur la place publique ; cette mesure n'ayant pas suffi, il fit briser les

(1) Allusion aux représailles qu'eurent à subir les habitants de Béja qui n'avaient pas abandonné leur ville à l'époque de la précédente invasion des Algériens.

meules des moulins, et c'est alors seulement que ceux qui restaient encore se décidèrent à abandonner la ville. On verra dans la suite comment Dieu exauça les imprécations de tout ce monde, et surtout des gens sans ressources et des enfants.

Les habitants de Teboursouk, qui avaient reçu également l'ordre d'abandonner leur ville, en sortirent les larmes aux yeux. Mateur subit le même sort, ainsi que toutes les localités qui se trouvent le long de la Medjerda jusqu'à Tebourba. Ces populations quittèrent leurs foyers au milieu des larmes et durent se résigner à leur triste sort. Tout cela s'accomplit avant même que l'armée ennemie fût sortie d'Alger.

Le pacha donna ordre à la tribu des Drids de s'équiper comme il était d'usage et de venir camper à El-Haraïra. Ces gens durent obéir et on les vit arriver de tous côtés, mangeant et dévastant tout sur leur passage, et s'emparant des biens des populations. Le pacha demeurait indifférent à ces maux et ne s'intéressait qu'à son propre sort et à celui des siens. Il ne savait pas que la colère divine était près d'éclater sur sa tête. Au mois d'avril, toute la tribu des Drids se trouva enfin rassemblée à El-Haraïra; les chevaux hennissaient, on entendait le chant des oiseaux, et les fleurs couvraient la terre et les arbres.

Suivant sa coutume, Hassen-Bey se rendit à cette époque à Alger pour voir le daouletli. Introduit dans le divan, il baisa la main du chef, qui lui fit un accueil tout à fait affectueux et plaisant avec lui de la façon la plus aimable. Hassen se rendit ensuite dans l'appartement qui lui avait été préparé dans la maison des hôtes. Le lendemain, ils eurent tous deux une entrevue et parlèrent de la promesse faite par Ali bou Sebaâ de réunir l'armée. Le dey était perplexe; comme la peste s'était déclarée dans l'oudjak, il craignait de la voir augmenter ses ravages si l'on imposait aux soldats les fatigues d'une campagne, et il pensait que, dans ces conditions, les goums appréhendraient de se joindre à eux. Hassen-Bey répondit que le meilleur moyen de réveiller les gens était de les obliger à se mettre en marche, et que l'oudjak d'Alger ne craignait rien et était craint de tout le monde; il ajoutait qu'ils devaient considérer comme indigne d'eux toute mesure pouvant ressembler à de l'hésitation, alors surtout que le bruit de l'expédition s'était déjà répandu. Cependant, le dey ne se laissait pas gagner par la confiance que montrait Hassen, et il s'efforçait de lui prouver l'impossibilité d'envoyer Mohammed-Bey rejoindre son frère Ali avec les askers.

Au mois d'avril de chaque année, à une date déterminée, l'intendant du dey dressait l'outak et en ouvrait la porte dans la direction que devait suivre l'armée. L'intendant d'alors, nommé Ali, avait beaucoup d'attachement pour les deux émirs et désirait ardemment les

voir triompher. Au jour fixé, il dressa l'outak sans consulter le daouletli et prit sur lui d'ouvrir la porte dans la direction de la Régence de Tunis. Informé du fait, le dey demanda à l'intendant qui lui avait donné l'ordre de dresser l'outak de cette façon. Ali répondit au dey qu'il n'avait fait qu'exécuter ses instructions. Le dey ne sut que dire; il donna l'ordre de mettre l'armée en marche et avertit Mohammed d'avoir à s'équiper en guerre, ainsi que les gens qui étaient venus se joindre à lui de tous côtés.

Hassen-Bey s'équipa également. Il tint conseil avec le daouletli, qui lui donna des détails sur l'expédition précédente de Hachi Hassen et lui recommanda d'éviter de suivre les mêmes agissements que ce personnage : « Surtout, lui dit-il, ne vous laissez pas éblouir par l'argent d'Ali-Pacha et les avances que pourra vous faire son fils. Faites votre devoir avec le zèle le plus actif, sinon vous n'obtiendrez rien des askers qui, au lieu de se battre, nous trancheront la tête à tous deux. »

Mohammed-Bey alla prendre congé de Hassen-Bey; il lui baisa la main, appela sur lui les bénédictions du Ciel et le supplia de l'aider à reconquérir le trône de son père et à triompher de ses ennemis. Puis il partit pour son camp et Hassen-Bey l'accompagna quelque temps par courtoisie. Ils se revirent encore et restèrent ensemble jusqu'à la veille du jour où l'on tint d'organiser la colonne expéditionnaire.

Dès qu'il fut averti de ce qui se passait par des émissaires qui étaient venus le trouver au Bardo, le pacha forma un convoi de charrettes chargées de boulets, de poudre et de tous les accessoires nécessaires; il y joignit des canons pour armer la citadelle du Kef et fit partir le tout à destination de cette ville. Quand les convoyeurs furent de retour, il fit charger d'autres charrettes et atteler de nouveaux canons, en sorte qu'il épuisa presque entièrement à cette occasion les ressources de l'arsenal. En dernier lieu, il fit partir des courriers et des lanternes.⁽¹⁾

A son retour du Djerid, Mohammed-Bey, sachant que les Algériens devaient envahir la Tunisie, ordonna au khodja des askers de choisir parmi ces soldats cinq cents hommes vigoureux, ayant de la famille et des enfants à Tunis, et qu'il destinait à tenir garnison au Kef; il comptait qu'ils n'entreraient pas en intelligence avec l'ennemi et ne lui serviraient pas d'espions, de peur des représailles qui pourraient être exercées contre leurs familles restées à Tunis. Cet ordre fut

(1) De M. de Sulauze, à la date du 8 mai 1756 : « Sidi Mamet est reparti pour aller visiter lui-même Le Kef et le mettre en état de faire la plus vigoureuse défense. Il y aura au moins deux cents pièces de canon et quatre mille hommes de garnison. Cette place, étant la seule qu'on ait à opposer aux Algériens, décidera du sort du bey et de son fils. » *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, page 497.

exécuté et les hommes choisis furent inscrits sur les registres du khodja.

On apprend bientôt que l'armée des Algériens s'était mise en route. Mohammed fit aussitôt venir les cheikhs du Kef, et, quand ils furent réunis autour de lui, il leur demanda de lui indiquer quels étaient ceux des habitants que l'on pouvait supposer de vouloir trahir. Les cheikhs n'ignoraient pas qu'une troupe d'askers allait être dirigée vers le Kef; l'un d'eux dit : « Tout le monde sait que les soldats turcs nous détestent. Tout récemment, nous avons dû les combattre, et ils n'ont pu nous échapper qu'après avoir été réduits par nous à la dernière extrémité. Je vous parle ainsi parce que mon devoir est de ne vous donner que de bons avis; excusez mon langage. » Mais le bey l'injuria et lui imposa silence en lui disant qu'il s'occupait de ce qui ne le regardait pas. Les cheikhs se retirèrent désappointés et reçurent bientôt de Mohammed l'ordre de retourner dans leur pays. A cette époque on vit revenir à Tunis quelques-uns des gens qui avaient dû abandonner cette ville parce qu'on leur attribuait des sentiments d'hostilité qu'ils n'avaient pas en réalité. Le cœur ulcéré, ils récriminaient contre l'injustice qu'ils avaient subie. Quelques-uns d'entre eux cherchaient à les calmer en leur disant : « Consolez-vous, car ce dont vous vous plaignez aura peut-être bientôt pour vous de bonnes conséquences. »

Mohammed-Bey fit donner par ses hambas l'ordre aux khodjas du divan de faire partir les askers désignés pour occuper la citadelle du Kef et des les envoyer le lendemain matin à La Manouba. L'ordre parvint au divan et fut publié par le chaouch. En conséquence, les askers se rassemblèrent le lendemain sur la place de la Casba et se mirent en route pour La Manouba. Conformément aux ordres de Mohammed-Bey, le khasnadar, assis dans une salle du bordj, les fit venir devant lui l'un après l'autre et leur remit à chacun une somme de dix piastres. Leur argent touché, ces hommes s'en retournèrent vers leurs maisons pour s'équiper et faire leurs préparatifs en vue du départ pour Le Kef. Sur le chemin, ils riaient entre eux et disaient ironiquement : « Vraiment, notre seigneur nous a comblés par sa générosité! Nous voilà bien heureux, maintenant : grâce à ses bienfaits, nous sommes riches et nous pouvons partir tranquilles sur le sort de ceux que nous laissons derrière nous. Il nous faut vivre avec ses dix piastres : il n'y en a même pas assez pour acheter nos chaussures! A-t-il seulement pris la peine de se déranger un peu pour nous recevoir et nous parler une fois avant le départ? Sans doute, son père lui a ordonné de nous éviter et de nous interdire l'entrée du Bardo afin de ne pas nous voir, parce qu'il nous hait. » Quelques-uns d'entre eux, plus sages que les autres, leur disaient : « Cessez donc de parler ainsi! Il vaut mieux que nous ne nous occupions pas de ses

affaires, car il pourrait apprendre ce que nous avons dit. » De retour à Tunis, les askers s'équipèrent et réparèrent leurs vêtements; ils firent ensuite leurs adieux à leurs femmes et à leurs enfants, et comme ceux-ci pleuraient, ils leur disaient : « Taisez-vous; celui qui mange le miel doit savoir supporter la piqûre des abeilles. »

Au jour fixé, Mohammed-Bey donna l'ordre aux askers de gagner le campement qui leur avait été assigné pour se diriger ensuite sur Le Kef. Cette troupe était placée sous le commandement du daouletli, qui avait sous ses ordres deux boudoukbachis amis de Mohammed et dont l'un était d'une éducation très vulgaire. Les soldats sortirent de Tunis par fournées, marchant comme des animaux que l'on conduit à l'abattoir. Ils gagnèrent d'abord leur campement, et le lendemain se mirent en route pour Le Kef.

Quand ils furent arrivés, la garnison de zouaouas qui occupait le bordj de la citadelle l'abandonna et partit pour Tunis. Un des zouaouas, plus avisé que les autres, se mit à dire : « Je ne crois pas que nous ayons à regretter beaucoup d'avoir abandonné ce bordj. » Et comme ses camarades lui demandaient des explications, il ajouta : « Hier encore, le prince envoyait les askers en exil; comment pourrait-il compter maintenant sur leur fidélité? Malheur à nous si nous devions être enfermés avec eux derrière les mêmes murs; nous partagerions le châtiment que leur perfidie ne pourra manquer de leur attirer. » Les zouaouas partis, les askers prirent possession de la citadelle.

Sur l'ordre de Mohammed, Ali Temimi, khodja des zouaouas, choisit dans ce corps une troupe de cinquante hommes jeunes et courageux qu'il devait tenir toujours prêts à marcher au premier signal. Il reçut lui-même 200 piastres pour s'équiper. L'ordre du départ étant venu, il se mit en route pour Le Kef avec sa troupe, qui s'en allait à contre-cœur, parce qu'elle n'était pas soutenue par l'espoir de la victoire.

L'agha des spahis du Kef était à ce moment Hassine-Agha, ancien mamelouk d'El Hadj Ali Daouletli. Celui-ci, étant devenu vieux, lui avait fait épouser sa fille, sœur de la femme de Mohammed-Bey, dont nous avons déjà parlé. Hassine était un homme petit, chétif, à barbe rouge; Mohammed-Bey ne l'avait certainement nommé agha des spahis que parce qu'il était son beau-frère.

A son arrivée au Kef, Ali Temimi installa une troupe de zouaouas commandée par un officier dans chacun des bordjs situés à l'extérieur du mur qui régnait autour du Mousalla. Ces bordjs, au nombre de huit, étaient armés chacun de huit canons au moins. Aux zouaouas s'étaient joints les habitants valides du Kef; puis on avait muré les portes, en sorte que les défenseurs se trouvaient enfermés avant même d'être assiégés. Dès que l'on fut averti de la marche de l'armée

algérienne, des cavaliers partirent matin et soir du Kef pour tenir Ali-Pacha et son fils au courant des événements.

Au début, la peste sévit parmi les troupes de Hassen-Bey et de Mohammed, et chaque jour il mourait un certain nombre d'hommes. Mohammed était dévoré d'inquiétude. Mais dès la quatrième étape le fléau se calma, puis à partir de ce moment il cessa de faire des victimes, et l'état sanitaire des troupes était excellent quand on arriva à Constantine.

Lorsque les trois beys se trouvèrent réunis, il fut décidé entre eux qu'Ali-Bey, avec les tentes en poil de chameau ⁽¹⁾ et quelques autres, formerait un corps séparé que l'on appela l'armée de l'Est. Ce prince, qui avait une grande force de caractère, conservait toujours une humeur égale au milieu des fatigues, se montrait gai avec tous et savait s'attirer les sympathies universelles; aussi la tribu qui l'accompagnait fut-elle bientôt très nombreuse. Leurs derniers préparatifs achevés, les trois beys envoyèrent aux deux fractions des Hanencha l'ordre de se réunir et d'attendre leur arrivée.

Avant de quitter Constantine, Hassen-Bey avait recommandé qu'on fit bonne garde autour de la personne de Younés. On partit ensuite. Ali avait le commandement général, mais le corps de troupes qu'il conduisait spécialement et celui qui suivait son frère Mohammed marchaient séparés. Hassen-Bey emmenait, trainé par des mulets, des chevaux et des bœufs, un canon qui pouvait lancer, dit-on, un boulet de vingt-cinq livres et qu'on avait amené d'Alger, de Bône ou de Constantine, on ne sait au juste. Autour du canon marchaient des hommes armés de barres de fer; en avant, une équipe de chrétiens et de palefreniers, munie de bèches et de pelles, dégagait la voie. Lorsque les difficultés du terrain venaient à arrêter le canon et que les hommes se plaignaient de la fatigue, Hassen retournait en arrière, descendait de cheval avec ses gounns et apostrophait amicalement les trainards en leur disant: « Allons, réveillons-nous! Pourquoi n'es-tu pas aussi vaillant aujourd'hui que d'habitude? un peu de courage: je te donnerai à manger un caflis de fèves ». Il s'attelait au besoin lui-même avec les plus vigoureux ou leur donnait de l'argent. Malgré tout, les hommes étaient las de ce travail, et beaucoup de mulets et de bœufs étaient morts à la peine, lorsqu'enfin on arriva en vue du Kef.

Plusieurs cavaliers déserteurs se présentèrent devant les beys; ils leur donnèrent le conseil de ne pas placer leur camp au lieu appelé Mardja, qui avait été choisi lors de la dernière expédition et qui ne valait rien comme position stratégique; ils leur signalèrent

(1) Les tentes des soldats étaient en toile; seuls, les nomades des tribus avaient des tentes en poil de chameau.

comme bien supérieur un autre endroit situé plus bas, près de Douamis-ech-Chassar, dans la direction du Mousalla. Les beys, se rangeant à cet avis, établirent leur camp au point indiqué par les cavaliers; cette opération se fit dans les journées des 8 et 9 ramadhan de l'année 1169. (1) En voyant les dispositions prises par les assiégeants, les habitants du Kef commencèrent à envisager la situation comme critique; le pacha et son fils jugèrent également que la place ne pourrait pas faire une longue résistance.

(A suivre.)

(1) Correspondant aux 6 et 7 juin 1756. D'après le consul de France, c'est le 10 juin que les Algériens parurent devant Le Kef.

CATALOGUE
DES PLANTES VASCULAIRES
DE CARTHAGE & DE SES ENVIRONS

PAR
LE P. L. BARDIN

SUITE

Tribu VI. — STACHYDÉES.

Prasium. L.

457 *P. majus*. L. — (Mars, mai.)

Hab.: bords des chemins et des haies, lieux broussilleux. Carthage, La Malga, Sidi-bou-Saïd.

Marrubium. Tourn.

458 *M. vulgare*. L. — (Mai, juillet.)

Hab.: lieux incultes, plaines et coteaux arides. Carthage, La Goulette, La Malga, La Marsa.

459 *M. vulgare*, var. *ζ. oligodon*. Bonn. Barr.

Hab.: lieux sablonneux humides. Carthage.

460 *M. alysson*. L. — (Mai, juillet.)

Hab.: lieux incultes, pâturages sablonneux, coteaux arides. Carthage, Tunis.

Sideritis. Tourn.

461 *S. romana*. L. — (Avril, juillet.)

Hab.: pâturages et coteaux incultes. Carthage, ruines de Carthage, au bord de la mer, Dar-el-Aouïna, La Manouba, Sidi-bou-Saïd.

Ballota. Tournef.

462 *B. nigra*. L. — (Mai, juin.)

Hab.: bords des chemins, des haies, des champs et des murs. Le Bardo.

Stachys. Tournef.

463 *S. hirta*. L. — (Avril, juillet.)

Hab.: bords des chemins et des haies, pâturages et coteaux stériles. Carthage, Sidi-bou-Saïd, Dar-el-Aouïna, La Malga, La Marsa, La Goulette, Tunis.

Molucella. L.

464 *M. spinosa*. L. — (Mai, juin, juillet.)

Hab.: bords d'une haie de figuiers de Barbarie, ruines, à Carthage.

Le genre et l'espèce sont tout à fait nouveaux, non seulement pour la Tunisie, mais pour toute l'Afrique du Nord.

Lamium. Tournef.

465 *L. amplexicaule*. L. — (Mars, juin.)

Hab.: bords des chemins et des haies, champs cultivés. Tunis.

Tribu VII. — AJUGÉES.**Teucrium.**

466 *T. polium*. L. — (Juin, juillet, août.)

Hab.: pâturages, coteaux incultes et arides. Sidi-bou-Saïd.

467 *T. campanulatum*. L. — (Mai, août.)

Hab.: prés et pâturages. Radès, Mohamedia.

468 *T. spinosum*. L. — (Juillet, août.)

Hab.: pâturages et coteaux incultes. Mohamedia.

VERBÉNACÉES**Verbena. L.**

469 *V. officinalis*. L. — (Mai, juin.)

Hab.: bords des chemins et des haies, dépressions humides en hiver. Dar-el-Aouïna.

470 *V. supina*. L. — (Mai, juin.)

Hab.: lieux incultes, dépressions humides en hiver. Hammam-Lif, Mahamedia.

PRIMULACÉES**Cyclamen. Tournef.**

471 *C. punicum*. Pomel. — (Mars, avril.)

Hab.: cultivé; spontané et abondant à Hammam-Lif, au pied et sur les pentes du Bou-Korneïn.

Anagallis. Tournef.

472 *A. caerulea*. Lank. — (Février, juillet.)

Hab.: champs, cultures, plantations d'oliviers. Carthage.

473 *A. platyphylla*. Baudo. — (Février, juin.)

Hab.: cultures et lieux herbeux. Carthage, Belvédère.

474 *A. parviflora*. Salzman. — (Février, juin.)

Hab.: cultures, lieux herbeux, champs. Environs de Tunis.

475 *A. linifolia*. L. — (Mars, juin.)

Hab.: sables, broussailles, lieux herbeux. Gamart, La Marsa.

PLOMBAGINÉES. Rob. Br.

Plumbago. Tourn.

476 *P. europæa*. L. — (Septembre, mai.)

Hab.: ruines, broussailles, pâturages et collines. Carthage, La Malga, La Marsa, La Manouba, Tunis.

Limoniastrum. Mœnch.

477 *L. monopetalum*. Boissier. — (Mai, octobre.)

Hab.: sables maritimes, pâturages et champs sablonneux salés. Tunis.

Statice. Willd.

478 *S. Thouini*. Viv. — (Avril, juin.)

Hab.: sables maritimes et dunes du rivage. Carthage, Tunis.

478 *bis* *S. caspia*. Willd.

Hab.: sables maritimes. Radès, Hammam-Lif.

478 *ter* *S. limonium*. L. — (Juin, septembre.)

Hab.: pâturages et dépressions inondées l'hiver de la région maritime littorale.

479 *S. oleæfolia*. Scop. — (Mai, octobre.)

Hab.: terrains salés, argilo-sablonneux. La Goulette.

480 *S. Fradiniana*. Poinel. — (Mai, juin.)

Hab.: terrains argilo-sablonneux. Carthage.

Cette plante est nouvelle pour la Tunisie : elle existe à Bône, à l'oued Messida, en Algérie.

481 *S. psiloclada*. Boissier. — (Juin, août.)

Hab.: sables maritimes. Tunis.

482 *S. virgata*. Willd. — (Juin, août.)

Hab.: sables et rochers maritimes. La Marsa.

483 *S. ferulacea*. L. — (Mai, juillet.)

Hab.: sables maritimes, terrains argilo-sablonneux salés. Lac de La Goulette, près de la porte de Carthage, Bourgel.

PLANTAGINÉES. Juss.

Plantago. Tourn.

484 *P. major*. L. — (Avril, août.)

Hab.: lieux incultes, bords des chemins. Carthage.

485 *P. albicans*. L. — (Février, juin.)

Hab.: lieux herbeux, sables et lieux incultes. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd.

- 486 *P. lagopus*. L. — (Mars, juillet.)
Hab.: sables, bords des chemins et lieux incultes. Carthage, La Marsa, Sidi-bou-Saïd.
- 487 *P. crassifolia*. Forsk. — (Mars, juillet.)
Hab.: sables, dunes et terrains salés du littoral. Carthage, La Goulette.
- 488 *P. serraria*. L. — (Mars, juillet.)
Hab.: sables, lieux incultes et bords des chemins. La Marsa, Sidi-bou-Saïd.
- 489 *P. macrorhiza*. Poiret. — (Mars, juillet.)
Hab.: rochers du littoral. Tunis, La Marsa.
- 490 *P. coronopus*. L. — (Avril, juillet.)
Hab.: sables, pâturages, bords des chemins. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, La Goulette.
- 491 *P. psyllium*. L. — (Mars, juin.)
Hab.: sables, champs, lieux incultes, plantations d'oliviers.

GLOBULARIACÉES. D. C.

Globularia. L.

- 492 *G. alypum*. L. — (Février, mai.)
Hab.: broussailles, lieux arides et pierreux. Gamarl.

PHYTOLACCACÉES. Endlicher

Phytolacca. Tourn.

- 493 *P. decandra*. L. — (Juillet, octobre.)
Hab.: plante d'Amérique cultivée et devenue subspontanée sur beaucoup de points de la région méditerranéenne. La Manouba.

SALSOLACÉES. Moquin-Tandon.

Sous-famille I. — **CYCLOLOBÉES.** Moq.

Tribu. — **CHÉNOPODÉES.** Moq.

Beta. Tourn.

- 494 *B. vulgaris*. L. — (Mai, juillet.)
Hab.: décombres, bords des chemins, lieux cultivés. Carthage, Sidi-bou-Saïd.
- 495 *B. maritima*. L. — (Mai, juillet.)
Hab.: bords de la mer, sables maritimes. Carthage, Tunis.

Chenopodium. L.

- 496 *C. vulvaria*. L. — (Mai, juillet.)
Hab.: décombres, bords des chemins, champs cultivés. Carthage, La Malga, La Marsa, La Goulette, La Manouba.

- 497 *C. album*. L. — (Toute l'année.)
Hab.: Sidi-bou-Saïd, La Goulette, La Manouba.
- 498 *C. opulifolium*. Schrad. — (Mai, octobre.)
Hab.: bords des chemins, lieux cultivés et incultes. Carthage, Sidi-bou-Saïd, La Manouba.
- 499 *C. murale*. L. — (Toute l'année.)
Hab.: décombres, bords des chemins, champs cultivés. Carthage, Tunis.
- 500 *C. ambrosioides*. L. — (Mai, septembre.)
Hab.: lieux incultes, bords des chemins. La Goulette.

Tribu II. — SPINACIÉES.

Atriplex. Tourn.

- 501 *A. hastata*. L. — (Septembre, octobre.)
Hab.: lieux incultes, bords des chemins. Dar-el-Aouïna.
- 502 *A. Tornabeni*. Tineo. — (Juillet, octobre.)
Hab.: sables maritimes. Tunis.
- 503 *A. halimus*. L. — (Mai, décembre.)
Hab.: pâturages, sables salés maritimes. Carthage.
- 504 *A. parvifolius*. Lowe. — (Avril, automne.)
Hab.: pâturages, coteaux argilo-calcaires, rochers maritimes. Carthage, Tunis, La Manouba, Sidi-Hassen.
- 505 *A. portulacoides*. L. — (Août, décembre.)
Hab.: pâturages, plaines salées ou maritimes. La Goulette, Tunis.

Spinacia. Tourn.

- 506 *S. spinosa*. Mœnch. — (Mai, septembre.)
Hab.: cultivé dans les jardins et souvent subspontané.
- 507 *S. glabra*. Mœnch. — (Mai, septembre.)
Hab.: cultivé dans les jardins et souvent subspontané.

Tribu III. — SALICORNÉES.

Arthrocnemon. Moq.

- 508 *A. macrostachyum*. Mor. et Delp. — (Automne, hiver.)
Hab.: sables maritimes, dépressions salées. La Goulette, Tunis.

Salicornia. Tourn.

- 509 *S. fruticosa*. L. — (Octobre.)
Hab.: sables maritimes, dépressions salées. Carthage, La Goulette.

- 510 *S. herbacea*. L. — (Septembre, décembre.)
Hab.: sables maritimes, dépressions salées. Tunis.

Halocnemon. Marshal von Bieberstein.

- 511 *H. strobilaceum*. Mars.-Bieb. — (Novembre, décembre.)
Hab.: sables argileux salés, bords des lacs salés, sables maritimes. La Goulette, Tunis.

Sous-famille II. — SPIROLOBÉES.

Tribu I. — SUÉDÉES. Moq.

Suaeda. Forsk.

- 512 *S. vermiculata*. Forsk. — (Hiver, printemps et été.)
Hab.: sables maritimes. Tunis.
- 513 *S. fruticosa*. Forsk. — (Avril, septembre.)
Hab.: bords de la mer, dépressions argileuses salées. Carthage, La Goulette, Belvédère.
- 514 *S. maritima*. Dumort. — (Septembre, octobre.)
Hab.: sables maritimes littoraux, dépressions salées. Carthage, La Goulette, Tunis.

Tribu II. — SALSOLÉES.

Salsola. L.

- 515 *S. longifolia*. Forsk. — (Novembre, janvier.)
Hab.: sables salés, alluvions maritimes. Tunis.
- 516 *S. kali*. L. — (Mai, juillet.)
Hab.: bords de la mer, sables maritimes. Carthage.
- 517 *S. tragus*. L. — (Mai, juillet.)
Hab.: bords de la mer. Carthage, Tunis.

AMARANTACÉES. Rob. Br.

Amarantus. Kunth.

- 518 *A. retroflexus*. L. — (Juin, août.)
Hab.: lieux cultivés, décombres, bords des chemins. La Goulette, Tunis.
- 519 *A. deflexus*. L. — (Mai, septembre.)
Hab.: décombres, le long des murs, bords des chemins. Tunis, Le Bardo, La Manouba.

POLYGONÉES. Juss.

Emex. Neck.

- 520 *E. spinosus*. Campd. — (Mars, mai.)
Hab.: cultures, lieux pierreux, champs d'oliviers. Carthage, La Marsa.

Rumex.

- 521 *R. pulcher*. L. — (Mai, juillet.)
Hab.: champs, fossés humides, plantations d'oliviers. Carthage.
- 522 *R. bucephalophorus*. L. — (Mars, juin.)
Hab.: champs, cultures, sables. Carthage, La Marsa, La Malga, La Goulette.
- 523 *R. Tingitanus*. L. — (Mars, juin.)
Hab.: sables du littoral. La Marsa.

Polygonum. Tourn.

- 524 *P. maritimum*. L. — (Toute l'année.)
Hab.: sables maritimes. Carthage, Tunis.
- 525 *P. equisetiforme*. Sbst. et Sm. — (Avril, juillet.)
Hab.: jardins, cultures, lieux incultes un peu humides.
- 526 *P. aviculare*. L. — (Avril, juillet.)
Hab.: cultures, lieux incultes, bords des chemins. Carthage, La Malga, La Manouba.

LAURINÉES. D. C.

Laurus. L.

- 527 *L. nobilis*. L. — (Mars, avril.)
Hab.: cultivé.

THYMÉLÉACÉES. Juss.

Thymelæa. Tourn.

- 528 *T. nitida*. Endlich. — (Avril, mai.)
Hab.: pâturages montueux, coteaux arides incultes. Carthage, Tunis.
- 529 *T. hirsuta*. Endlich. — (Décembre, mai.)
Hab.: pâturages et coteaux arides argileux salés. Carthage, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, Tunis, La Goulette.

Daphne. L.

- 530 *D. gnidium*. L. — (Mai, juillet.)
Hab.: pâturages, broussailles montueuses. Tunis.

ÉLÉAGNÉES. Rob. Br.

Elæagnus. L.

- 531 *E. angustifolia*. L. — (Flor., avril, mai; fruct., juillet, août.)
Hab.: cultivé dans les jardins. La Marsa.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Note sur l'enseignement primaire, le lycée, l'école secondaire et la bibliothèque de la rue de Russie, par V. COMMUNAU, délégué du 3^e Collège. Tunis, 1899. In-8° de 22 pages.

Dans un langage d'une élégante simplicité, l'auteur nous expose des idées marquées au coin du bon sens et du patriotisme. Les deux qualités vont bien ensemble : à vrai dire, même, elles sont inséparables.

« Il ne suffit pas, dit M. Communau, de faire apprendre aux enfants les quelques connaissances indispensables; il faut les suivre, les conseiller, et compléter cette instruction à peine ébauchée par des cours spéciaux qui les intéressent et développent leur intelligence; il faut leur inspirer le goût de l'étude, les initier aux leçons de l'histoire, faire naître en eux le culte de toutes les vertus.

« Il faut leur parler de la patrie, des devoirs du citoyen, de tolérance, de solidarité; leur dire, leur répéter que l'homme est fait pour aimer son semblable, le secourir toutes les fois qu'il le peut, et le protéger contre ses mauvais instincts. »

Pour la Tunisie, M. Communau résume ainsi son programme :

1^o Enseignement primaire laïque et gratuit;

2^o Enseignement secondaire laïque et payant avec bourses en faveur des enfants du peuple dont la situation est intéressante et l'intelligence remarquable;

3^o Amélioration de la bibliothèque actuelle.

L'auteur n'a rien du sectaire; il veut la liberté de penser, même pour ceux qui pensent autrement que lui. Le cas est bien plus rare qu'on ne se l'imagine. « Estimant, dit-il, que l'autorité du père de famille ne doit recevoir aucune atteinte, nous voyons avec la plus parfaite indifférence les partisans de l'enseignement congréganiste envoyer leurs enfants chez les frères, mais nous avons le droit d'exiger que l'enseignement laïque ne lui soit point sacrifié. »

Rien, assurément, de plus juste. Partout, les théocraties ont fait leur temps; et puisque l'Etat est laïque, c'est-à-dire se tient par devoir en dehors et au-dessus des différentes confessions, l'enseignement qu'il donne aux frais des contribuables doit être également laïque.

Lire dans la brochure les renseignements très topiques fournis par M. Communau.

Comme argument à l'appui de sa demande, pour la bibliothèque française de Tunis, d'une dotation annuelle suffisante, nous ne pouvons résister à l'envie de donner le relevé que nous avons fait des

ouvrages de zoologie mis à la disposition du public par cet établissement national :

BERTHOLON : *Documents anthropologiques sur les Phéniciens.*

— *Exploration anthropologique de la Khoumirie.*

BIGOT : *Énumération des diptères recueillis en Tunisie dans la mission de 1884.*

BUFFON : *Œuvres complètes.*

CHARLES : *Histoire du cheval boulonnais.*

DE KERVILLE : *Les animaux et les végétaux lumineux.*

EMERY : *Revision critique des fourmis de la Tunisie.*

HOUSSAYE : *Les industries des animaux.*

JOURDAN : *Les sens chez les animaux inférieurs.*

LATASTE : *Catalogue critique des mammifères apélagiques sauvages de la Tunisie.*

LEFÈVRE : *Liste des coléoptères recueillis en Tunisie en 1883.*

LE MESLE : *Mission géologique en avril, mai, juin 1897.*

LETOURNEUX et BOURGUIGNAT : *Prodrome de la malacologie terrestre et fluviatile de la Tunisie.*

LOCARD : *Les huitres et les mollusques comestibles.*

OLIVIER : *Erpétologie algérienne.*

PERON : *Description des brachiopodes, bryozoaires et autres invertébrés fossiles des terrains crétacés de la région sud des hauts plateaux de la Tunisie.*

PERON : *Description des mollusques fossiles des terrains crétacés de la région sud des hauts plateaux de la Tunisie, parties I et II.*

PUTON : *Énumération des hémiptères recueillis en Tunisie en 1883 et 1884.*

SIMON : *Étude sur les arachnides recueillies en Tunisie en 1883 et 1884.*

SIMON : *Études sur les crustacés terrestres et fluviatiles recueillis en Tunisie en 1883.*

THOMAS : *Description de quelques fossiles nouveaux ou critiques des terrains tertiaires et secondaires de la Tunisie.*

VASSEL : *Sur les faunes de l'isthme de Suez.*

En tout vingt-deux numéros, consistant principalement en minces plaquettes. Aux naturalistes de conclure. EUSÈBE VASSEL.

CARTON : *Note sur une tête en bronze trouvée à Stora. Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires, mai 1898.*

Cette tête a été trouvée en deux fragments. M. Carton la considère comme authentique. L. B.

CARTON : *Essai de classification des tombes de l'Afrique du Nord. Congrès pour l'Avancement des Sciences (Saint-Étienne, 1897).*

L'auteur étudie la sépulture berbère depuis le dolmen jusqu'au medrasen, la sépulture tyrienne, la tombe punique, dans laquelle il classe la sépulture en jarre. L'époque romaine est représentée par de petits tombeaux, tels que la stèle d'influence berbère, le cippe avec tendance sémitique, le caisson, image des sarcophages orientaux. Sous ces sépultures on trouve soit une fosse, un sarcophage, une jarre ou deux demi-jarres placées bout à bout.

Les grands tombeaux sont soit des columbaria, soit des mausolées en forme de temple, des mausolées à étages.

L'hypogée punique se continue à la période romaine par le caveau précédé d'un puits. Les tombes chrétiennes dérivées des précédentes sont des catacombes en miniature.

L. B.

CARTON : L'architecture sacrée de l'Afrique païenne. *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*. Fasc. LXXIX, 1889.

La *Revue Tunisienne* a analysé lors de son apparition (v. le n° 20, 1898, p. 517) l'ouvrage de MM. Cagnat, Gauckler et Sadoux sur les monuments historiques de la Tunisie. Le D^r Carton a mis à contribution ces documents pour étudier, en y ajoutant ses propres observations archéologiques si nombreuses, les caractères de l'architecture de ces monuments.

Les monuments de l'époque romaine, mieux conservés en Afrique qu'en Europe, sont une précieuse mine à fouiller. Après une revue des divers temples, l'auteur étudie les divinités les plus en honneur. Beaucoup de celles-ci sont locales sous des noms africains. Saturne, Mercure et Cœlestis possèdent le plus grand nombre de sanctuaires. La majeure partie de ceux-ci a été élevée sous les Antonins.

La situation se fait sans règle. L'orientation est le plus souvent à l'orient. Le type est celui d'un édifice prostyle, tétrastyle. Un mode particulier destiné à réunir les effigies de trois divinités consiste en deux ailes, placées sur les côtés de la cella ou du pronaos et s'ouvrant sur eux. Souvent autour des cellas, restes de périboles. L'appareil est du blocage. Souvent on le dissimule sous un enduit qui simule les pierres de taille. Les soubassements souvent évidés, sous le pronaos. L'entrée de la cella était fermée par des portes; à l'intérieur, reliefs ornementaux. Souvent des niches dans les parois.

Le corinthien est l'ordre préféré. Les colonnes sont camelées parfois en spirale. Lourdeur de certains chapiteaux.

Ces temples ont été élevés tantôt par des municipes, tantôt au moyen de cotisations ou parfois des fonds publics. Quelques paysans ont parfois élevé un temple à frais communs. Souvent les particuliers, soit avec leurs seules ressources, soit avec l'aide de leur famille ou de leurs héritiers, ont élevé les sanctuaires.

L'intéressant mémoire se termine par l'examen du prix des temples d'Afrique. Celui de Dougga paraît avoir coûté 150.000 sesterces.

L. B.

CARTON : **Le Bédouin.** Conférence faite à la Société de géographie de Lille, 1898.

Description très détaillée de la vie du Bédouin, de ses coutumes, vêtements, etc.

L. B.

Régence de Tunis, Protectorat français. Direction des Antiquités et des Beaux-Arts. — **Compte rendu de la marche du service en 1898.** Tunis, 1899. In-8° de 14 pages. — **Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie**, ouverte par ordre de M. RENÉ MILLET, Résident Général, sous la direction de PAUL GAUCKLER. III. Tunis, 1899. In-8° de 112 pages avec 22 figures (ce fascicule commence à la page 119).

Certes, la Direction des antiquités et beaux-arts fait ce qu'elle peut, c'est-à-dire beaucoup; malheureusement, elle se heurte (la *Marche du service* le dit et fait bien de le dire) à deux obstacles qui l'entravent continuellement dans sa mission : d'une part, la disette de ressources pécuniaires, de l'autre, l'insuffisance des textes de loi contre le vandalisme.

A citer, parmi les découvertes de 1898 : les mosaïques de la villa romaine d'El-Alia; une admirable tête colossale de Lucius Verus en marbre blanc, provenant de Dougga; la basilique chrétienne de Thala; l'arc-de-triomphe de Teboursouk; trois statues colossales gréco-romaines trouvées à Carthage, etc.

La *Revue Tunisienne* a rendu compte (1898, page 251) des deux premiers fascicules de l'*Enquête sur les installations hydrauliques romaines*. Celui-ci n'est pas moins important. Nous y trouvons une remarquable étude de M. Gauckler sur le régime des vents et celui des pluies dans les diverses régions tunisiennes, et particulièrement dans l'Enfida; un rapport de M. Drappier, ingénieur-agronome, sur les résultats de la mission qui lui avait été confiée dans le centre et le sud-ouest de la Tunisie; divers rapports dus à des fonctionnaires et à des colons, à des officiers de renseignements et aux chefs des brigades topographiques chargées du levé de la carte au 50.000°, sur les installations hydrauliques romaines des régions de Grombalia, Zaghouan, Le Kef, la côte tunisienne de Sfax à Djerba, et tout le Sud tunisien.

Nos sincères félicitations au Directeur des antiquités, qui, malgré la faiblesse des moyens mis à sa disposition, parvient à remplir en Tunisie, sans nuire à personne, une tâche hautement intellectuelle, éminemment civilisatrice.

EUSÈBE VASSEL.

Sur l'emplacement du temple de Cérès à Carthage, par le R. P. DELATTRE, associé correspondant national de la Société des antiquaires de France. Appendice au mémoire du R. P. Delattre, par M. HÉRON DE VILLEFOSSE, membre honoraire. Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LVIII. Paris, 1899. In 8° de 26 pages, avec cinq planches.

On sait qu'en 396, les Carthaginois élevèrent un temple à Cérès et Proserpine. Où était-il situé ? Le R. P. Delattre en voit les débris dans un mur à double face, en *opus reticulatum*, qu'il a signalé précédemment sur un massif rocheux voisin de la mer, aux abords du quartier de Megara.

C'est, en effet, dans le voisinage de ce mur qu'il a découvert une précieuse dédicace de sanctuaires nouveaux d'Astoreth et de Tanit du Liban, sanctuaires qui, d'après M. Berger, correspondraient au temple mentionné plus haut. Là encore ont été trouvés des fragments de la statue d'Esculape, une Pomone portant une gerbe d'épis, une statue de jeune femme en tunique talaire, une belle tête de Cérès, un tronçon de serpent sur lequel chevauchait un génie ; enfin, une inscription mentionnant les *sacerdotes cerealium*.

M. Héron de Villefosse, dans son appendice, explique tout l'intérêt de ce document épigraphique. E. V.

A. L. DELATTRE : *Les cimetières romains superposés de Carthage* (1896). Paris, 1899. In-8° de 57 pages, avec 37 figures. Extrait de la *Revue archéologique*, 1898, II, p. 82.

Les fouilles opérées en 1896 par le R. P. Delattre au nord de l'amphithéâtre, au lieu dit Bir-*ez-Zitoun*, lui ont fait constater l'existence, jusqu'à 6 et 7 mètres sous le sol, de couches superposées de tombes de différentes époques, depuis l'installation des premiers colons romains sur l'emplacement de la ville détruite par Scipion jusqu'au II^e et peut-être au III^e siècle de notre ère.

La couche inférieure marque visiblement la transition entre la période punique et la période romaine. Comme pierres tumulaires, de petites stèles en calcaire du pays portant soit la femme à la main droite levée, soit une épitaphe en latin ; poteries de caractère punique ou mixte. Tantôt les corps sont enterrés dans la chaux, tantôt ils ont été brûlés et leurs cendres renfermées dans une urne ou un petit sarcophage.

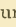
Plus tard apparaissent les épitaphes sur marbre.

Les tombes supérieures sont, comme dans le cimetière de Bir-el-Djebba, des cippes rectangulaires en maçonnerie renfermant dans une urne ou une amphore des ossements calcifiés, avec conduit en terre cuite pour les libations. Épitaphe ordinairement gravée sur une tablette de marbre. Mobilier funéraire varié. E. V.

Imprécation gravée sur plomb trouvée à Carthage, par le R. P. MOLINIER, de la Congrégation des Pères Blancs. Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LVIII. Paris, 1899. In-8° de 9 pages.

Cette curieuse *tabula execrationis* provient d'une tombe du cimetière des *officiales*. Elle mesure environ 13 centimètres sur 15 et porte 78 lignes d'un texte grec très fin; il a fallu une rare habileté pour la déchiffrer.

C'est un sortilège d'*auriga* contre ses rivaux du cirque. E. V.

Régence de Tunis. Direction générale des Travaux publics. Les pêches maritimes de Tunisie, par E. DE FAGES, , ingénieur des Ponts et Chaussées, adjoint au Directeur général des Travaux publics de la Régence, et C. PONZEVERA, capitaine au long cours, chef du Service de la navigation et des pêches de la Régence. Tunis, 1899. In-8° de 166 pages et une carte.

Cette brochure ou plutôt ce petit livre sort du commun des publications administratives. Assurément, les auteurs ne se sont pas dit : « Si l'administration faisait paraître *quelque chose* sur les pêches ? cela ferait bon effet en haut lieu, et le public ne nous accuserait plus d'oisiveté. » Non : ils connaissent leur sujet et ils l'aiment; ils savent aussi le but qu'ils visent, et ce but paraît des plus louables :

« De même que la culture arabe, aux engins élémentaires, aux procédés routiniers, fait place tous les jours à la culture européenne, rationnelle et puissamment outillée, de même la pêche indigène, faible, insouciant et apathique, doit être remplacée par la pêche moderne, qui a recours aux grands capitaux et aux moyens d'action de plus en plus puissants.

« On peut être assuré que la pêche, pratiquée régulièrement en Tunisie avec des engins perfectionnés et soumise à des règlements prévoyants, pourra produire non seulement de quoi alimenter la majeure partie de la population locale, mais aussi de quoi fournir amplement aux exportations vers le continent européen et le centre de l'Afrique. »

Souhaitons que l'opuscule de MM. de Fages et Ponzevera contribue à ce résultat brillant; espérons aussi qu'il aidera à secouer la torpeur des capitaux français, qui laissent en mains étrangères une grande partie de l'industrie des pêches tunisiennes. E. V.

Deuxième contribution à l'étude de la faune malacologique du nord-ouest de l'Afrique, supplément à la *Faune malacologique du Maroc*, de A. Morelet, par P. PALLARY. In-8° de 122 pages, avec 5 planches. Extrait du n° 2 de l'année 1898 du *Journal de Conchyliologie* (la pagination commence à 49, les planches portent les numéros V à IX).

Cette suite donnée par M. Paul Pallary au travail qu'il avait fait paraître en 1897 dans le 2^e volume de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, est d'une haute importance au point de vue de l'étude des mollusques terrestres et fluviatiles du nord de l'Afrique; ainsi que l'auteur le fait remarquer, son mémoire « est à la fois un supplément et une rectification à celui de A. Morelet » publié dans le *Journal de Conchyliologie* en 1880.

Les espèces et variétés suivantes sont nouvelles : *Hyalinia marocana*, *Helix Alinae*, *H. alsiella*, *H. cherifiana*, *H. Paulinae*, *H. Ahmedi*, *H. chadiana*, *H. sublallementiana*, *H. Welschi*, *H. melillensis*, *H. Olcesei*, *H. Lariollei*, *H. Lariollei* var. *crassidens*, *H. Aidae*, *Alexia Micheli* Mitre var. *incrassata*, *Limnaea marocana*, *Planorbis annulatus*, *Cyclostoma mauretanicum*, *Melanopsis pseudoferussaci*, *Neritina tingitana*, *Sphaerium maroccanum*.

L'ouvrage se termine par un catalogue général de la faune malacologique du Maroc en 1898. E. V.

Le nouveau port de Bizerte (Tunisie). Paris, 1899. In-8° de 40 pages avec cartes et gravures.

Intéressante et élégante plaquette formée de six mémoires indépendants, dont les deux premiers avaient déjà été publiés dans les *Bulletins et Mémoires de la Société africaine de France*. En voici les titres :

- I. Bizerte, son passé et son avenir.
- II. L'avenir du port de Bizerte.
- III. Le chemin de fer de Bizerte à Aïn-Draham, Le Kef et Thala.
- IV. Le mouvement du port.
- V. Les pêcheries de Bizerte.
- VI. La nouvelle ville de Bizerte.

A lire, notamment, dans cette brochure, ce qui a trait aux vœux émis par la Société africaine de France, par le Conseil municipal de Bizerte, par le Syndicat français de la région de Bizerte, enfin par le XIX^e et le XX^e Congrès des sociétés françaises de géographie en faveur d'une voie ferrée de Bizerte au Kef et à Thala. E. V.

Importance militaire du chemin de fer tunisien Bizerte, Aïn-Draham, Le Kef, Thala, par le colonel PÉRISSÉ. Paris, 1898 (par erreur pour 1899). In-8° de 11 pages. Extrait du *Bulletin de la Société française des ingénieurs coloniaux*.

L'auteur appartient au savant corps de l'artillerie de marine; c'est dire sa compétence en ce qui concerne les questions de défense coloniale.

La conclusion de son mémoire est qu'une voie ferrée de Thala au

Kef, à Aïn-Draham et à Bizerte « est indispensable pour la défense locale de la Tunisie, et plus encore pour l'action navale de la France dans la Méditerranée ».

E. V.

Vie et travaux de Joseph-Charles-Hippolyte Crosse, directeur du *Journal de Conchyliologie*, S. l. n. d. In-8° de 61 pages, avec portrait.

Cette luxueuse brochure est un hommage rendu à la mémoire de l'éminent conchyliologiste H. Crosse par le successeur qu'il s'est choisi lui-même, le D^r Henri Fischer, fils de Paul Fischer qui avait été si longtemps le collaborateur de Crosse et qui nous honorait de sa bienveillance. Elle est divisée en quatre chapitres :

Notice géographique, par C. Poyard, professeur honoraire de l'Université de Paris; .

Œuvre scientifique, par Henri Fischer, docteur ès sciences, directeur du *Journal de Conchyliologie*;

Discours prononcés aux funérailles de M. Hippolyte Crosse : Discours de M. Bergeron, président de la Société géologique de France; Discours de M. Dautzenberg, ancien président de la Société zoologique de France;

Liste chronologique des ouvrages de M. Crosse, 1851-1898.

Crosse était né en 1826.

Fils d'un avoué, il étudia le droit; mais une vocation irrésistible l'attirait vers la conchyliologie. A quinze ans, il avait reçu en don, d'un neveu d'Adanson, un lot de coquillages qui fut le premier noyau d'une collection magnifique : c'est peut-être à cette circonstance fortuite que nous devons l'œuvre considérable du savant naturaliste.

Parmi les centaines de mémoires qu'il a fait paraître dans le *Journal de Conchyliologie*, nous citerons les suivants, qui intéressent l'Afrique du Nord :

Diagnoses d'Hélicécens fossiles des environs de Constantine (Algérie). 1861 et 1862.

Description de Mollusques terrestres du gisement de Coudiat-Aly et d'Aïn-el-Hadj-Baba, suivie de considérations sur les caractères de cette faune. 1862.

Note sur les Psammobies des côtes de l'Algérie et description d'une espèce nouvelle. 1864.

Le portrait rend bien la physionomie fine et sympathique de H. Crosse.

E. V.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Notice biographique sur M. Adrien Loir, membre émérite de l'académie, par E. CAILLEMER, In-8° de 8 pages.

Dans notre fascicule d'avril, nous avons consacré quelques lignes au regretté docteur Loir, membre fondateur de l'Institut de Carthage

et père d'un de nos anciens présidents. La notice que nous signalons aujourd'hui renferme d'intéressants détails biographiques.

Joseph-Jean-Adrien Loir était né le 18 juillet 1816 à Paris, où son père, ancien officier vétérinaire des armées impériales, dirigeait le service médical des écuries du roi.

Sorti de l'École normale supérieure, il professa de 1840 à 1843 la physique au Collège royal de Bourbon-Vendée; puis il suivit à Paris les cours de l'École supérieure de pharmacie. Pharmacien interne des hôpitaux de 1844 à 1847, il fut institué agrégé à l'École supérieure de pharmacie de Paris le 7 avril de cette année.

M. Loir fut nommé, le 30 novembre 1849, professeur adjoint, puis, le 9 novembre 1852, professeur titulaire à l'École supérieure de pharmacie de Strasbourg, où il enseigna la chimie jusqu'en 1855.

Ayant passé sa thèse du doctorat ès sciences physiques et quitté la pharmacie pour les facultés des sciences, le jeune professeur fut chargé, le 25 janvier 1855, de cours de chimie à Besançon, puis nommé le 4 juillet suivant, professeur titulaire dans la même ville.

Le 23 février 1861, il succédait à Boussingault, Regnault et Bineau dans la chaire de chimie de la Faculté de Lyon.

Nommé doyen de la Faculté pour trois ans le 10 juillet 1879, il fut maintenu dans l'exercice du décanat pour une nouvelle période de trois ans par arrêté du 31 octobre 1882; mais, à la suite de manifestations qui se produisirent dans un concours, et qui s'adressaient moins à lui qu'à l'administration municipale, il demanda son admission à la retraite. Le 20 octobre 1884, il fut nommé doyen honoraire.

N'ayant plus de laboratoire, M. Loir dut renoncer à la chimie. Mais il se retourna vers l'étude des problèmes mathématiques qui avaient intéressé sa jeunesse; il était, en effet, licencié ès sciences mathématiques.

Ce labeur, continué jusqu'au delà de quatre-vingts ans, a valu à M. Loir, malgré sa retraite, de hautes distinctions. Le 8 juillet 1885, il recevait la croix d'officier de la Légion d'honneur, dont il était membre depuis le 12 août 1864, et le 15 juillet 1890, l'Académie de médecine, à laquelle il appartenait en qualité de correspondant depuis 1880, lui conférait le titre d'associé national.

M. Loir a laissé de nombreux mémoires sur la chimie ou les mathématiques.

Il était, on le sait, le beau-frère de Pasteur et de Zévort.

Voilà certes une carrière bien remplie. Nous en souhaitons et nous en augurons une pareille à notre collègue et ami le directeur de l'Institut Pasteur de Tunis, héritier de si glorieuses traditions.

E. V.



INSTITUT DE CARTHAGE

M. Philippe Thomas

La note suivante a été communiquée aux journaux de Tunis :

Le Gouvernement Tunisien n'a pas eu la joie de voir assister aux fêtes d'inauguration de la ligne de Sfax à Gafsa le savant aussi modeste qu'éminent auquel remonte l'impulsion première du magnifique essor que présente en ce moment le Sud tunisien. M. Philippe Thomas, vétérinaire principal de l'armée, dont les deux campagnes géologiques de 1885 et de 1886 ont découvert et fait connaître au monde savant les phosphates du Sud tunisien et du Sud algérien, n'a pu se rendre à l'invitation que M. le Résident Général n'avait pas manqué de lui adresser pour l'engager à assister aux récentes fêtes tunisiennes. M. Pavillier, directeur général des Travaux publics, avait été spécialement chargé par M. Millet de porter cette invitation à M. Thomas, qu'il a eu le plaisir de rencontrer à Paris à cette occasion.

L'absence de M. Thomas a été vivement regrettée et, d'accord avec M. le Résident Général, M. Krantz, ministre des Travaux publics, a tenu à expédier de Gafsa même le télégramme suivant :

*« Ministre Travaux publics à Thomas, vétérinaire principal,
« Hôtel des Invalides,
« Paris.*

« Ministre des Travaux publics et Résident Général de France à Tunis, inaugurant ligne ferrée de Sfax à Gafsa, sont heureux de vous adresser, après visite des gisements de phosphates dont la découverte vous est due, les félicitations et l'expression de la gratitude du Gouvernement Français et du Gouvernement Tunisien.

« Votre nom restera étroitement associé à l'ère de prospérité qui s'ouvre pour cette région.

« S. A. le Bey a bien voulu, à cette occasion, vous conférer le grand cordon de l'ordre du Nichan-Iffikhar.

« KRANTZ. »

Voici le texte de la lettre par laquelle M. Ph. Thomas a remercié le Gouvernement de cette haute distinction honorifique :

Paris, 18 mai 1899.

MONSIEUR LE RÉSIDENT GÉNÉRAL,

Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché de vous accuser réception de suite du télégramme officiel que, avec M. le Ministre des Travaux publics, vous avez bien voulu m'adresser de Gafsa, ainsi que de la haute distinction que vous avez obtenue du Gouvernement beylical pour l'auteur de la découverte des gisements de phosphates de la Tunisie.

Veillez me permettre, Monsieur le Résident Général, de vous exprimer ma

vive et profonde reconnaissance pour cette double récompense, dont je sens tout le prix, et qui m'a causé la plus grande joie qu'il m'ait été donné d'éprouver au sujet de mes travaux en Tunisie.

J'ai l'honneur d'être, etc.

PH. THOMAS.

D'autre part, le Résident Général a bien voulu écrire au signataire de l'étude qu'on a lue ici, ⁽¹⁾ *L'Auteur de la découverte des Phosphates tunisiens et la Mission d'exploration scientifique de la Tunisie* :

RÉSIDENCE GÉNÉRALE

La Marsa, 13 mai 1899.

DE FRANCE

A TUNIS

CHER MONSIEUR,

J'ai parcouru votre très intéressante publication et je l'approuve complètement. Nous avons déjà commencé l'œuvre de justice en conférant à M. Thomas la plus haute distinction dont nous puissions disposer. J'entreprendrais volontiers, aux frais du Gouvernement Tunisien, la publication de la partie de ses travaux qui concerne la Tunisie. Pouvez-vous vous constituer mon « ambassadeur » à ce sujet, et vous mettre en correspondance avec M. Thomas pour lui demander quelle serait l'étendue de cette publication, et à combien monteraient les frais, approximativement ?

Affectueux compliments.

RENÉ MILLET.

Monsieur Eusèbe Vassel, Macula-Rudès.

Enfin, M. Albert Gaudry, membre de l'Institut, professeur de paléontologie au Muséum, vient d'adresser à M. Vassel la lettre suivante :

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

LABORATOIRE

7 juin 1899. Paris.

DE

PALÉONTOLOGIE

CHER ET SAVANT CONFRÈRE,

Je vous remercie de votre beau travail. Vous avez noblement fait ressortir l'œuvre de M. Philippe Thomas. C'est une brave action d'appeler l'attention sur les vrais savants qui enrichissent leur pays par leurs découvertes sans penser à s'enrichir eux-mêmes. Vous avez en même temps donné un très intéressant résumé sur les recherches géologiques faites en Tunisie. Je vous prie de recevoir avec tous mes compliments les assurances de mes sentiments bien dévoués.

ALBERT GAUDRY.

Monsieur Eusèbe Vassel, secrétaire général de l'Institut de Carthage, Macula-Rudès (Tunisie).

(1) Octobre 1898, p. 401 ; janvier 1899, p. 58 ; avril 1899, p. 180.

Admissions

Membres d'honneur : MM. H. HUGON, directeur de l'Agriculture et du Commerce en Tunisie (déjà membre actif); Georges PERROT, de l'Institut, directeur de l'Ecole Normale Supérieure, Paris.

Membres actifs : MM. l'abbé François BOMBARD, curé de la Cathédrale, Tunis; BORROMEI, professeur au Lycée, rue d'Italie, 11, Tunis; DEJEANNE, receveur général des Finances, rue d'Athènes, 18, Tunis; Marius DELMAS, directeur du Collège Sadiki, boulevard Bab-Benat, Tunis; Louis DEVAUX, professeur à l'Ecole Normale, rue d'Italie, 11, Tunis; Louis DIDIER, architecte, rue de Marseille, Tunis; J. LAROCHE, sous-intendant militaire, rue Es-Sadikia, 26, Tunis; LEVET, conducteur des Ponts et Chaussées, Tunis; Pierre LESCOT, chirurgien-dentiste, rue de Rome, 1, Tunis; PASSET, avocat-défenseur, Sousse (Tunisie); Amédée PAUL, vice-président de la Municipalité, Bizerte (Tunisie); G. PERPETUA, négociant, rue de Constantine, 7, Tunis; Victor ROUET, vétérinaire en 1^{er}, rue Ben-Seniour, 18, Tunis; USANNAZ-JORIS, avocat, rue de Rome, 1, Tunis; VACHEROT, professeur au Lycée de Tunis, Maxula-Radès (Tunisie).

Membre associé : le Collège Alaoui, à Tunis.

Décorations

Chevalier de la Légion d'honneur : M. ROBERT.

Officiers de l'Instruction publique : MM. DUVAL, le docteur A. LOIR, Th. PROUST.

Officiers d'Académie : MM. BÉCHIR SFAR, BESSIÈRE, BUREAU, COTTEAUX, François GALLINI, Eusèbe VASSEL, VERBERKMOES.

Officiers du Mérite agricole : MM. le vicomte DE L'ESPINASSE-LANGEAC, SAURIN, TROUILLET.

Chevalier du Mérite agricole : M. COUPIN.

Commandeur des Saints Maurice et Lazare : M. PAVILLIER.

Grand-Croix du Nichan-Iftikhar : M. Philippe THOMAS.

Grand-Officier du Nichan-Iftikhar : M. le commandant CAGNIANT.

Commandeur du Nichan-Iftikhar : M. MAGNAN.

Officier du Nichan-Iftikhar : M. PASSET.

Chevalier de 1^{re} classe du Nichan-Iftikhar : M. FORTIER.

Section des sciences médicales

Le bureau de la section médicale de l'Institut de Carthage a, pour l'exercice 1899-1900, la composition suivante :

MM. les D^r FUNARO, président ; LOIR, vice-président ; LEMANSKI, secrétaire général ; BRIGNONE, trésorier ; MOLCO, secrétaire archiviste.

M. le D^r BERTHOLON, président sortant de la section, en a été élu par acclamation président d'honneur.

Le Président de l'Institut de Carthage,
D^r BRESSON.

Le Secrétaire général,
EUSÈBE VASSEL.

Sixième année

N° 24

Octobre 1899

REVUE TUNISIENNE

ORGANE DE

L'INSTITUT DE GARTHAGE

(Association Tunisienne des Lettres, Sciences et Arts)



TUNIS

Au Secrétariat Général de l'Institut

HÔTEL DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

IMPRIMERIE RAPIDE (Louis NICOLAS, directeur)

1899

SUR UN PEUPEMENT SYRO-HÉTHÉEN

DANS LE NORD DE L'AFRIQUE

AVANT LA COLONISATION PHÉNICIENNE

Les recherches d'érudits éminents ont prouvé qu'à la suite des invasions des Pasteurs en Égypte, quelques tribus asiatiques agricoles et pastorales, de même race que les Hyksos, avaient continué à marcher vers l'occident. Elles longèrent le littoral de la Cyrénaïque, franchirent les Syrtes et le lac Triton, pour ne s'arrêter que dans les cantons fertiles qui formèrent plus tard le territoire de Carthage.⁽¹⁾

De sérieuses probabilités permettent d'admettre que ces émigrants trouvèrent le pays où ils venaient de s'arrêter précédemment occupé par d'autres peuples blancs et bruns, qui n'étaient pas eux-mêmes autochtones. La présence des premiers est attestée par les monuments égyptiens, qui nous entretiennent sans cesse d'une race blanche aux yeux bleus qu'ils désignent sous le nom de *Tahenou* et qui habitait à l'ouest de l'Égypte depuis une époque qu'il nous est impossible de déterminer.⁽²⁾ Cette race a toute apparence d'être celle des Atlantes, dont l'habitat, d'après les recherches ethnologiques contemporaines, s'étendait tout le long du pourtour du bassin occidental de la Méditerranée, jusque et y compris la Ligurie. La race brune devait, à notre avis, être représentée par un rameau kouschite, étroitement apparenté aux Amazones de la Libye.

La Méditerranée, à l'époque où l'émigration asiatique eut lieu, était désignée par les Égyptiens sous le nom de *Ouats-Our*.⁽³⁾ Ce nom signifierait, d'après les égyptologues, *le grand bassin*, par allusion, peut-être, à sa configuration géographique.

Le début et la prospérité des migrations méditerranéennes n'ont pas d'histoire. Elles appartiennent à des siècles pour lesquels les témoignages monumentaux font absolument défaut et manqueront peut-être toujours. Il ressort, toutefois, des traditions égyptiennes, que dès l'époque des dynasties divines, l'Égypte fut fréquentée par des peuples venant de la Méditerranée, car le calendrier Sallier nous affirme que c'est de là que Set reçut des renforts dans sa guerre contre Horus.⁽⁴⁾

(1) MOYERS : *Die Phoenizier*, I, II, 2^e Heft. — MASPIERO : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*. — FR. LENOIR : *Manuel d'histoire ancienne*, I, I et III.

(2) CHABAS : *Étude démonstrative sur l'antiquité historique d'après les monuments égyptiens*.

(3) CHABAS, *ibid.*, p. 182. — Maspiéro lit *Ouats Our*.

(4) CHABAS, *ibid.*, p. 176. — *Papyrus Sallier*, IV, 6, 5.

Les peuples qui fréquentèrent les premiers l'Égypte à une époque aussi reculée étaient-ils Atlantes, ou venaient-ils d'ailleurs ? L'opinion la plus répandue ferait pencher la probabilité pour la première de ces hypothèses, car les Atlantes figurent partout, dans les traditions antiques, comme le peuple le plus anciennement navigateur de la Méditerranée.

Nous venons de voir que la race à peau blanche qui colonisa la première le nord de l'Afrique porta, en Égypte, le nom de *Tahenou*. Ce nom trouve son explication dans son étymologie même. Le *tahen* remplit, dans les textes hiéroglyphiques, le rôle de clair, de transparent, de blanc diaphane. Ce nom s'appliquait aux races blanches et blondes. C'est ainsi, par exemple, que la déesse Isis-Hathor, d'origine probablement atlante, est appelée *peau de tahen, couleur de tahen*, et aussi *visage de tahen*.⁽¹⁾

Si l'Atlantide, située au delà des Colonnes d'Hercole, fut, suivant l'affirmation des prêtres de Saïs, le berceau primitif de la race atlante, rien ne s'oppose à admettre la théorie de Penka qui rejette, pour les races blanches de l'Europe, toute affinité aryaque ou japhétique et établit leur centre de formation au nord, vers les côtes scandinaves, si chargées d'ozone, principe constitutif de la formation de la couleur bleue des yeux et du teint blond de la chevelure.⁽²⁾

Cette théorie s'accorde pleinement avec ce que nous enseignent les classiques grecs au sujet de l'origine hyperboréenne des Atlantes, et est singulièrement confirmée par les documents égyptiens qui associent les *Tahenou* aux *Tamahou*. Le nom de ces derniers se rapproche beaucoup, d'après Chabas, de la variante orthographique *To-mehou* et se traduit par *peuple du Nord*.⁽³⁾ Dans le mythe de Horus, publié par M. Naville, les Tamahou englobent toute la race blanche de l'Europe occidentale. D'après cette légende, qui reflète une physionomie historique, les Tamahou étaient établis en Égypte depuis les temps mythologiques.⁽⁴⁾

Maspéro, dans son grand ouvrage en cours de publication sur les origines des peuples de l'Orient, adopte cette manière de voir et est d'avis que les races blanches ont été installées de toute antiquité dans les parties du continent libyen qui bordent la Méditerranée. L'éminent égyptologue va même plus loin : il soutient qu'en examinant bien les choses, l'origine asiatique de la civilisation égyptienne, si séduisante qu'elle soit, est difficile à défendre. Le gros de la population présente les caractères de la race blanche et semble être ve-

(1) CHABAS : *Étude sur l'antiquité*, p. 35.

(2) *L'Anthropologie*, année 1894.

(3) CHABAS : *Étude sur l'antiquité*, p. 96.

(4) NAVILLE : *Mythe d'Horus*, pl. 21, 2.

nue de l'ouest en refoulant la population noire autochtone.⁽¹⁾ Cette opinion est aussi celle de Morton, Hartmann et Hamy.⁽²⁾

Si ces données, puisées dans des textes de plusieurs siècles antérieurs aux plus anciens écrits de l'Hellade, présentent toute l'authenticité de l'histoire, pourquoi vouloir rajeunir l'apparition des races blondes du nord de l'Afrique en rattachant leur migration première à la descente, par mer, d'un flot de barbares qui se serait abattu vers le xv^e siècle avant J.-C. sur la côte africaine de la Méditerranée pour y établir sa demeure ?⁽³⁾

Nous connaissons ces envahisseurs par les textes égyptiens. Ceux-ci les désignent sous le nom de *Ha-nebou* et nous ont été signalés pour la première fois par Champollion et Rossellini,⁽⁴⁾ qui en firent l'application aux Grecs. Brugsch a défini ce nom par la qualification générale de tous les pays et de toutes les tribus des grandes et des petites îles de la Méditerranée orientale.⁽⁵⁾ La définition actuellement adoptée par tous les égyptologues est celle proposée par Chabas, qui la traduit par *hommes de derrière*, c'est-à-dire peuples résidant au delà de l'Égypte.⁽⁶⁾ Les textes ne nous disent pas s'ils étaient blancs ou bruns. La couleur blanche n'est spécialement attribuée qu'aux Tamahou des inscriptions hiéroglyphiques.

Ce que nous cherchons à établir par cette digression au sujet principal que nous nous proposons de développer, c'est que la présence des blonds dans le nord de l'Afrique se perd dans la nuit des temps et est antérieure à toute migration venant soit de la mer Egée, soit du continent grec ou des côtes occidentales de l'Asie Mineure, et que l'opinion souvent admise de l'origine indo-européenne des races blondes du nord de l'Afrique n'est qu'un pur mirage qui, les fouilles et les découvertes nouvelles aidant, devra un jour disparaître à jamais.

Ce point élucidé, tâchons maintenant d'examiner si la présence en Libye d'épaves d'Hyksos, chassés de l'Égypte vers le xvii^e siècle avant J.-C., présente une aussi égale certitude et dans quelle proportion on peut l'admettre.

Pour arriver à ce résultat, il nous faut faire un peu d'histoire générale, tant au point de vue de l'origine des peuples qui étaient alors en communication avec l'Égypte, que des grands événements qui furent la conséquence de la chute des Pasteurs.

En procédant ainsi nous ne nous lancerons pas sans nécessité dans

(1) MASIÉRO : *Histoire ancienne, les origines*.

(2) HAMY : *Aperçu sur les races humaines de la i. c. l'éc. d. N. l.* — HARTMANN : *Les Nègres*.

(3) FR. LENORMANI : *Manuel d'histoire ancienne*, t. III.

(4) ROSELLINI : *Monumenti storici di l'Égypte*, t. III, pl. I.

(5) BRUGSCH : *Geogr. Jahrbuch*, t. III, p. 47.

(6) CHABAS : *Le papirus hiéroglyphique de Berlin*, p. 66, note 1.

la voie de la fantaisie et au travers du dédale des légendes grecques qui nous jettent, généralement sans raison, dans la voie des hypothèses gratuites et souvent hasardées. Notre exposition sera plus simple : nous nous servirons tout d'abord des textes qui nous ont été fournis par les documents égyptiens et des traditions orientales. Si ceux-ci sont insuffisants à faire la lumière nécessaire, nous ne recourrons aux données confuses des écrivains grecs, par rapport aux origines, que lorsque la chose nous semblera absolument indispensable et en les dépouillant de ce fonds mythique que ces auteurs ont l'habitude de mêler aux traditions de leurs primitives annales.

Dans une étude parue en 1895 dans l'organe de l'Institut de Carthage, pour expliquer la présence de certaines épaves découvertes dans les fouilles opérées en Tunisie et dont la technique nous a semblé étrangère à l'art phénicien, nous avons eu recours à l'inscription triomphale découverte par Mariette à Karnak et dont le texte nous a révélé les campagnes navales de Thoutmès III au dix-septième siècle avant J.-C.⁽¹⁾ Par elle nous avons pu voir les flottes du grand pharaon battre tour à tour les Céphénes des côtes de la Syrie, ceux qui habitent les îles et les terres de Maten, les Danaoua, les Tabenou et d'autres peuples méditerranéens jusques et y compris les Colonnes d'Hercule.⁽²⁾ Partout les vaisseaux de Thoutmès III marchent en triomphateurs sans rencontrer nulle part une résistance sérieuse.

Deux siècles plus tard, une grande révolution semble s'être accomplie dans l'intervalle sur les plages méditerranéennes. Au lieu de ces tribus inertes et sans défense qui se laissent facilement battre, les documents égyptiens de la XIX^e et de la XX^e dynasties nous montrent des flottes nombreuses, montées par des marins expérimentés et dressés non pour la défense, mais pour l'attaque. Ce sont : à l'Orient, les Danaens et les Achéens du Péloponèse ; les Philistins de la Crète ; les Lyciens et les Tencriens des plages égéennes de l'Asie Mineure ; à l'Occident, les Sicules et les Sardes ; en Libye, les Maschaouascha, les Tabenou et les Tamahou coalisés, malgré les distances qui les séparent, par une étroite amphictionie, dont l'objectif constant est l'envahissement de l'Égypte.⁽³⁾

Comment une telle transformation s'était-elle accomplie ? Les annales égyptiennes étant muettes à cet égard, nous allons recourir à celles de la Grèce primitive et voir si elles peuvent nous donner le mot de l'énigme.

(1) G. MELINA : *Les Thules, oration égyptienne sous Thoutmès III*, in *Revue Tunisienne*, 1895.

(2) MARIETTE : *Revue générale d'architecture*, 1860, t. XVIII. — DE ROUGE : *Revue archéologique*, 1861. — BIRCH : *Archæologia*, t. XXVIII. — GRABAS : *Étude sur l'antiquité historique*.

(3) DE ROUGE : *Mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte*, in *Rev. arch.*, 1861.

En remontant aux plus anciens souvenirs traditionnels des Grecs sur eux-mêmes, on voit qu'entre le XVIII^e et le XVII^e siècles avant notre ère, des colons partis de l'Égypte, où les événements politiques d'alors les avaient empêchés de se mouvoir à leur aise, vinrent s'établir dans le Péloponèse.⁽¹⁾ Nous connaissons les noms de leurs conducteurs : ce sont d'abord Inachus, puis Kékrops, ensuite Danaos. Ils se présentent en civilisateurs, non en conquérants. La migration de Danaos en Grèce s'effectue sur des *pendacostores*, navires à cinquante rames et à course rapide.⁽²⁾

La date de l'établissement de Danaos en Grèce, mentionnée par les marbres de Paros, coïncide avec celle de la dispersion des Pasteurs.⁽³⁾ Tout porte à croire qu'il fut lui-même un Hyksos, car ce premier civilisateur de l'Hellade figure dans les annales grecques comme un Égyptien de race étrangère et plutôt asiatique, sa généalogie le faisant descendre de Bélus, nom dont le caractère sémitique ne peut échapper à personne.⁽⁴⁾ M. d'Arbois de Jubainville déduit avec raison que c'est à cette origine qu'est dû l'acharnement que met Thoutmès III à poursuivre les Danaou dans leurs nouveaux établissements ; d'où, peut-être, ce mépris, dont nous entretenait Hérodote, que les Égyptiens de race pure professaient pour les Grecs civilisés par la race impure des Hyksos.⁽⁵⁾

Un fait raconté par Eusèbe et accepté par Selden nous semble confirmer la colonisation d'une partie de la Grèce par les épaves des Pasteurs. La Thessalie, qui à cette époque embrassait une aire plus vaste que celle qu'elle occupe aujourd'hui, puisque le scholiaste n'hésite pas à l'assimiler à l'Hellade tout entière et qu'Homère y place Pelasgikon-Argos,⁽⁶⁾ fut, après Deucalion, civilisée par Danaos.⁽⁷⁾ Celui-ci imposa à cette contrée le nom d'*Aéria*, de même que Kékrops avait imposé celui de Kékropia à l'Attique.⁽⁸⁾ Ce fait, confirmé par le scholiaste d'Apollodore dans le livre I^{er} de son *Argonautique*, en apparence sans importance, en a une grande au point de vue historique, car *Aéria* présente une ressemblance phonétique parfaite avec *Aouaria*, l'Avaris du Delta, capitale des Hyksos et leur dernier rempart avant leur chute et leur dispersion.⁽⁹⁾

Nous avons des preuves encore plus manifestes de l'origine égypto-

(1) *Marbres de Paros*, époque IX. — DIDOIRE DE SICILE, liv. V, 58, § 1, 2.

(2) *Marbres de Paros*, ép. IX.

(3) D'Arbois de Jubainville partage cette opinion.

(4) Bélus équivalant au Baal sémitique et se traduit par *seigneur, maître*.

(5) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I^{er}, p. 178. — HERO-DOTE : II, 41.

(6) HOMÈRE : *Iliade*, II, vers 381. — STRABON, VIII, 6, § 5.

(7) EUSEBE : *Chronique pascale*. — SELDEN : *De Diis. græc.* — *Argonautique*, syrit. I, ch. IV.

(8) *Argonautique*, II.

(9) MANETHON. Édité. URGÈT.

asiatique des premiers colons de l'Hellade. Ces preuves consistent dans l'onomaslique pure de leurs chefs, sans la moindre métathèse. Parmi les villes conquises par les Tétrachides dans la terre de Chanaan figure une cité du nom de Dan. Un des fils de Jacob s'appelait Dan.⁽¹⁾ Ce mot, d'après la Bible, a pour attribut la magistrature. « Dan sera le législateur de son peuple », dit Jacob en bénissant ses fils.⁽²⁾ Dans la conjecture d'une affinité linguistique entre les noms de Dan, Danaou et Danaos, ce dernier ne semble-t-il pas qualifier le rôle que joue le héros de cette légende en Thessalie, comme civilisateur et législateur à la fois ?

Pris dans un autre sens, le nom de Danaos semblerait, chose assez commune chez les Orientaux, avoir été tiré de la ville dont sa famille était originaire : il équivaldrait à Danaou ou Danite. Danaos dut quitter l'Égypte à la suite d'une querelle avec son frère Armaïs, roi de la dernière dynastie des Pasteurs et peut-être, même, vers la période où ces derniers durent abandonner le Delta à la suite des événements politiques qui entraînent la destruction de leur domination sur la terre de Misraïm.⁽³⁾

Parmi les dynasties de la Grèce primitive nous voyons également figurer Inachus, nom à la fois d'une rivière et du fondateur d'Argos. D'après Denis d'Halicarnasse, Pausanias et Castor, cités par Eusèbe, Inachus vint de l'Égypte.⁽⁴⁾ Nous verrons plus loin quelle étymologie se rattache à ce nom. Les descendants d'Inachus portent tous des noms égyptiens : c'est d'abord Phoronée, dont la consouance avec Pharaon ne peut échapper à personne ; c'est ensuite Epaphus, dont la ressemblance avec Apapi, un des rois pasteurs, est vraiment frappante ; c'est encore Niobé, sœur d'Epaphus, qui n'est que la forme hellénisée de Nébo ou Nouba, que la Bible fait sortir de l'Égypte pour passer dans la terre des Amorrhéens.⁽⁵⁾

Ces preuves onomastiques ne sont-elles pas concluantes pour démontrer que les premiers dynastes de la Grèce primitive furent des asiatiques domiciliés en Égypte, ainsi que conclut Manéthon pour les Hyksos dans ses annales égyptiennes ?⁽⁶⁾

Il nous faut maintenant expliquer comment se formèrent les premières marines pélasgiques, auxquelles nous faisons allusion tout à l'heure, et comment elles se mirent en contact avec les populations libyennes du nord de l'Afrique et les riverains du bassin occidental de la Méditerranée.

(1) *Genèse*, ch. xxxv, 25.

(2) *Genèse*, ch. xlix, 16, 17.

(3) MASPERO : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*. — MANLTHON. Edit. Unger, p. 196.

(4) EUSÈBE : *Chronique pascale*. — PAUSANIAS, liv. II. — DENIS D'HALICARNASSE, liv. II.

(5) *Nombre*, ch. xxxii, 42, 38.

(6) MANETHON. Edit. Unger.

Il ressort de l'interprétation des inscriptions égyptiennes que les pharaons de la XIX^e dynastie, se croyant, après les guerres victorieuses de Thoutmès III, à l'abri de toute compétition étrangère sur l'Égypte, s'occupèrent uniquement à rendre à la terre de Misraïm son antique splendeur. Absorbés dans cette mission patriotique de renaissance et de restauration artistique, que le vandalisme des Hyksos justifie, les souverains du Nouvel Empire négligèrent d'entretenir des flottes et de reprendre la domination des mers. Les Sidoniens, leurs vassaux, se trouvant, de leur côté, abandonnés à eux-mêmes, ne purent désormais défendre que leurs propres colonies, sans pouvoir prendre, comme sous Thoutmès III, un rôle offensif.⁽¹⁾

Au milieu de ce calme apparent, les peuplades pélasgiques civilisées par leurs nouveaux maîtres purent, une fois leurs groupements opérés, s'occuper de constructions navales dont l'idée première leur avait été inspirée par Danaos.⁽²⁾ Leurs courses ne furent d'abord qu'un pur cabotage d'île à île, de plage à plage, sans qu'ils s'aventurassent dans des expéditions lointaines en dehors de l'étendue maritime de leur pays ou de leur zone d'influence. Ceci explique pourquoi Vossius,⁽³⁾ en résumant les données de Pausanias, de l'Africain et d'Éusèbe, place dans une même époque les thalassocraties des Thraces et des Rhodiens, auxquelles font immédiatement suite celles des Pélasges, des Lyciens et des Méoniens.

Devant ces marines naissantes l'Égypte, à l'extérieur, s'efface ; la Phénicie pâlit. Ses navires n'étant plus couverts par le pavillon égyptien, descendent au rang de simples bâtiments de commerce n'exerçant que clandestinement la piraterie.⁽⁴⁾

Cette situation fut singulièrement favorable au développement des thalassocraties égéennes. Une fois l'élan donné, elles purent sans crainte tenter de plus aventureux desseins. L'art des constructions navales, ainsi favorisé, sort de ses langes ; les navires, mieux membrés, pourvus d'une voilure et d'un grément solides, montés par des hommes de mer aguerris, purent aborder de front les périls et les orages de la haute mer. D'essai en essai, ils franchissent le bassin occidental de la Méditerranée, abordent en Libye et doublent, peut-être, les Colonnes d'Hercule.⁽⁵⁾

Il paraît probable que bien que les Peuples de la mer se soient soumis volontairement ou par la force à la domination de souverains étrangers à leur race, cette domination ne dut s'exercer tout d'abord que d'une façon tout à fait factice ou morale sur quelques-unes des

(1) FR. LÉNORMANT : *Manuel d'histoire ancienne des peuples de l'Orient*, t. III.

(2) PLINÉ, liv. VII, chap. XXXVI — FERTULLIEN : *De Corona nautis*. — HYGIN, fab. 168 et 277.

(3) VOSSIUS : *De Dominio maris*, liv. I, chap. IX et suivants.

(4) HOMÈRE : *Odyssée*, III, 73 et 74.

(5) E. GIEKLIUS : *Histoire grecque*, t. I^{er}.

tribus soumises. C'est à cette circonstance, peut-être, que l'on doit ces migrations constantes, si communes à cette époque, pour mieux façonner à la civilisation nouvelle des gens encore dans un état barbare et réfractaires à toute idée de progrès. Cette hypothèse explique la fréquence de ces héros éponymes, quittant spontanément leurs demeures, accompagnés d'une partie de la population, pour asseoir ailleurs leur domination, sans cesser d'être en contact avec la mère patrie.

De là ces unions et ces mariages entre filles libyennes et héros asiatiques, entre blondes Atlantes et archontes de la Grèce, dont les légendes antiques de l'Hellade se font constamment l'écho et qu'on ne saurait expliquer autrement.

De là, aussi, ces généalogies en apparence confuses et naguère encore incompréhensibles qui font descendre du Syrien Bélus : Égyptus, Danaos et leur sœur Libye ;⁽¹⁾ du Héthéen Alys : Car, Musos, Tur-sane et Loudos,⁽²⁾ qui personnifient tout le mouvement maritime des peuples à une époque bien antérieure à la colonisation thraco-phygienne des côtes égéennes de l'Asie Mineure.

Il est plus que probable que ces chefs, unis entre eux par des liens de race, avaient conservé dans leur caste aristocratique leur langue maternelle, des annales de famille et les moyens de correspondre entre eux. Sans cette circonstance, on ne saurait comprendre la formation spontanée de confédérations entre peuples si éloignés les uns des autres, confédérations que l'intérêt commun pouvait seul créer.

Par cela même, il est évident que les classes dirigeantes des peuples coalisés dans les attaques contre l'Égypte avaient seules un intérêt direct à maintenir l'esprit des populations soumises à leur domination dans un état d'appétence constante vers un seul but : l'envahissement de la terre de Misraïm, qu'elles leur peignaient comme un pays d'abondance et de délices. Ces alliances n'étaient donc que purement dynastiques là où la masse des guerriers n'y voyaient, en s'y prêtant, qu'un moyen de s'enrichir. Les guerres des Pélasges, des Asiatiques, des Khétas et des Libyens contre l'Égypte sous la dix-neuvième et la vingtième dynasties ne furent point, comme on a pu le croire, des guerres de peuples contre peuple, de races contre race, mais de dynastes contre dynastes pour reconquérir un patrimoine familial, dont les premiers avaient été spoliés par les seconds dans une révolution antérieure.

Nous avons la preuve la plus claire et la plus manifeste de toutes ces hypothèses dans deux inscriptions gravées sur deux monuments

(1) APOLLODORE, I. II, p. 1, § 4.

(2) D'ARDOIS DE JUBAINVILLE, I, p. 118. — HERODOTE, I, 171, § 7. — *Ib.*, I, 94, § 5.

de la XIX^e et de la XX^e dynasties et qu'il y a, ce nous semble, intérêt à reproduire. Dans la première, qui date du règne de Ménéphthah I^{er}, les lignes 30 et 31, en parlant des Maschaouascha et de leurs alliés, s'expriment ainsi : « Jamais on ne vit un tel massacre au temps des rois de la Basse-Egypte (les Hyksos) lorsque le pays leur appartenait et que le Fléau se tenait debout, à l'époque des rois de la Haute-Egypte. On n'avait pas pu les repousser alors. Cet état de choses dura jusqu'à ce que les dieux furent touchés de pitié pour leurs fils et qu'ils voulurent que l'Égypte fût gouvernée par leur seigneur, afin de restaurer les temples selon les prescriptions divines ». (1)

La seconde inscription, qui date du règne de Ramsès III, est plus significative encore. Elle montre la ténacité des Libyens et de leurs alliés à revendiquer la possession d'une terre qui leur avait appartenu. La parole, dans cette inscription, est dans la bouche des vaincus : « Nous avons entendu parler, disent-ils, des intrigues des pères de nos pères. Le brisement de nos dos provient d'eux par rapport à l'Égypte; nous nous sommes révoltés; nous avons imaginé de faire ce qui nous plaisait et nous avons couru nous-mêmes pour chercher la flamme. Les Libyens nous ont troublés comme eux, nous avons écouté leurs pensées et le feu nous dévore. » (2)

N'est-il pas évident, d'après ces deux textes officiels sur lesquels aucun doute n'est permis, que princes et marins des peuples envahissant l'Égypte étaient les épaves désormais groupées de gens conservant, par tradition, la haine contre les dynasties alors régnantes dans un pays qu'ils considéraient comme leur héritage légitime par les souvenirs que leur avaient légués les pères de leurs pères? L'expression « nous nous sommes révoltés », que nous avons soulignée à dessein, n'indique-t-elle pas qu'à la suite des conquêtes de Thoutmès III, leurs nouvelles résidences étaient encore, ainsi que nous l'avons toujours soutenu dans nos différentes publications, soumises nominativement ou effectivement aux souverains de l'Égypte auxquels ces contrées payaient tribut?

Mais ici nous devons, laissant pour le moment de côté les Peuples de la mer, aborder résolument un des problèmes les plus obscurs dans l'étude des annales égyptiennes. Il s'agit de savoir ce qu'étaient réellement les Hyksos qui occupèrent pendant trois dynasties la terre de Misraïm.

Les critiques les plus éminents ont vu dans les Hyksos un flot de nomades semites qui troubla pendant cinq cents ans la civilisation égyptienne. Manéthon fait des Hyksos des Arabes; (3) Eusèbe et le

(1) CHABAS. *Étude sur l'antiquité historique d'après les monuments égyptiens*.

(2) CHABAS. *ibid.*

(3) MANÉTHON. *Édit. Unger*, p. 130 et suiv.

Syncele, des Phéniciens; ⁽¹⁾ les Egyptiens, des *Shashou*, appellation sous laquelle ils désignaient les Bédouins pasteurs de la Syrie; Movers, des Chananéens, ⁽²⁾ et la critique contemporaine, des Héthéens, désignation à laquelle elle s'est arrêtée jusqu'à ce qu'une découverte heureuse vienne à son tour détruire ou confirmer cette hypothèse. Mais la question héthéenne est elle-même à l'ordre du jour, sans que les travaux de Brugsch, de Fr. Lenormant et de Sayce l'aient résolue d'une manière définitive, bien que leurs inductions soient fort ingénieuses.

D'après la version la plus accréditée, les Héthéens, que les inscriptions hiéroglyphiques désignent sous le nom de *Khêta*, n'auraient été que les Hittites de la Bible. ⁽³⁾ Le chapitre X de la Genèse fait de Heth le second fils de Chanaan et par conséquent un frère de Sidon. ⁽⁴⁾ Les travaux de Brugsch, ⁽⁵⁾ de Fr. Lenormant ⁽⁶⁾ et surtout de Sayce ⁽⁷⁾ tendent cependant à démontrer l'impossibilité de considérer les Khêta comme des Chananéens. A l'appui de leurs théories ils mentionnent d'abord les bas-reliefs d'Isamboul ⁽⁸⁾ et de Tell-el-Jaoudeh, ⁽⁹⁾ où les figures en couleurs des principales scènes historiques de la XIX^e et de la XX^e dynasties reproduisent les traits des Khêta avec la merveilleuse fidélité de l'art pharaonique à cette époque. Or, là, au lieu d'indiquer une ressemblance avec les Sémites Rothéens de la Palestine, les bas-reliefs ayant conservé encore leur coloration primitive nous montrent, au contraire, des gens au teint blanc et rosé, avec des cheveux noirs, n'ayant rien du teint basané donné, dans d'autres représentations, aux Sémites purs, desquels ils diffèrent complètement. Hâtons-nous de dire que le blanc rosé des Khêta n'a rien qui puisse se comparer au blanc diaphane et hyalin des Tamahou de la Libye, à la tête surmontée d'une chevelure blonde, constituant, à notre point de vue, le prototype de la beauté parmi les races européennes. ⁽¹⁰⁾

Suivant Fr. Lenormant, aux travaux duquel nous puisons cette dernière constatation, les traits des Khêta se rapprochent d'une façon très marquée de ceux des blancs allophyles du Caucase. ⁽¹¹⁾ Sayce semble être de la même opinion, puisqu'il rattache les Hittites à tout un

(1) EUSÈBE: *Præpar. evangel.*, X, 13. — EUSEBE ap. GEORGE LE SYNCELLE, p. 62.

(2) MOVERS: *Die Phœnizier*.

(3) *Genèse*, XXV, 9, XLIX, 29 et 30. — *E code*, III, 8 et 17, etc.

(4) *Genèse*, X, 15.

(5) BRUGSCH: *History of Egypt under the Pharaohs*, t. II.

(6) FR. LENORMANT: *Les origines de l'histoire d'après la Bible*, t. II, II^e partie.

(7) SAYCE: *A forgotten empire in Asia Minor*. — *The monuments of the Hittites*.

(8) ROSSELLINI: *Monumenti storici dell'Egitto*, pl. CIII.

(9) TOMKINS: *Studies of the times of Abraham*, pl. 1.

(10) ROSSELLINI: *Monumenti storici dell'Egitto*, pl. LIII et les tableaux de la salle hypostyle de Karnak.

(11) FR. LENORMANT: *Les origines de l'histoire d'après la Bible*, t. II, II^e partie.

groupe de tribus que l'on pourrait appeler proto-arméniennes, tribus qui seraient descendues de l'Ararat par les vallées de l'Enphrate et de l'Halys pour passer en Syrie et en Asie Mineure. (1)

La seconde objection que soulèvent les critiques que nous venons de nommer, au sujet de la non identité des Khéla avec les Hittites de la Bible, consiste dans l'absence de parenté linguistique entre les noms d'hommes et de lieux des Khéla à nous transmis par les textes hiéroglyphiques et cunéiformes avec ceux de l'Ancien Testament pour les Hittites Chananéens. Pendant que chez ces derniers les noms propres cités par la Bible sont purement sémitiques et même hébreux, (2) chez les Héthéens du Nord noms d'hommes et noms géographiques sont absolument étrangers aussi bien aux idiomes chananéens qu'aux idiomes aryens; (3) c'est une onomatologie à part, d'une langue inconnue qui n'a pas encore été classée. (4)

Quelques exégètes ont tenté, cependant, de démontrer qu'il existait une certaine parenté entre l'idiome héthéen et la langue grecque. Pour l'établir ils ont tiré partie d'une inscription bilingue hittite et cunéiforme découverte en Asie Mineure et gravée sur un sceau en argent. Sur cette pièce on a cru lire, d'après l'inscription cunéiforme, seule aujourd'hui déchiffrable, le mot *Tarkondimos*, et on a fait de Tarqou *Tarkou*, puis, supprimant le *t*, on a lu *Arkou*, d'où l'Ἀρκύων grec, signifiant chef, dynaste, roi. Sayce, si compétent dans le déchiffrement des textes cunéiformes, a démontré la fausseté de cette interprétation: *Tarquodimme* est une fausse lecture. Sur le sceau en question il lit: *Turriktimmé*. (5) Or, quelle que soit la véritable forme du mot, *Turrik* ou *Tarqou* ne peut avoir aucune analogie avec l'Ἀρκύων des Grecs, car dans l'une comme dans l'autre lecture le *t* n'est pas agglutinatif. Tarqou ou Tark se rapproche de *Targa*, nom théophore, non sémitique ni aryen, donnant l'idée d'une divinité éblouissante à l'instar de Targata, la Derkété de la mythologie classique adorée dans l'Asie Mineure, d'où elle passe en Grèce. (6) Le Tarquin des Etrusques peut, philologiquement, se rattacher à *Tarqu-annas*, étant donnée la parenté des Etrusques avec les Héthéens d'après la majorité des ethnographes.

En présence de ces incertitudes, quelle solution donner au problème, dans l'état d'ignorance complète dans lequel nous nous trouvons au sujet du déchiffrement de l'écriture héthéenne qui a échappé

(1) SAYCE: *The monuments of the Hittites*, p. 253.

(2) FR. LENORMANT: *Les origines de l'histoire*, t. II, 1^{re} partie.

(3) SAYCE: *Transactions of the Society of biblical archaeology*, t. VII. M. Sayce a compilé une collection complète de tous les noms hittites.

(4) FR. LENORMANT, *op. cit.*, t. II, 1^{re} partie.

(5) SAYCE: *The monuments of the Hittites*. — *The bilingual hittite and cuneiform inscription of Tarkondimos*.

(6) STRABON, XVI. — DIODORE DE SICILE, II, 4

jusqu'ici aux tentatives des savants ? Aucune, si ce n'est l'existence apparente, à une époque excessivement reculée, d'un vaste empire asiatique, de langues multiples, dont l'autorité s'étendait, du côté de la Méditerranée, de la Syrie à la Troade ; au nord, du mont Taurus à l'Arménie ; et au sud, de la terre de Chanaan à la Mésopotamie. Les documents égyptiens rendent vraisemblable une telle extension des peuples qui suivirent les Khéta dans leurs attaques contre l'Égypte sous la dix-neuvième dynastie et dont le centre semble avoir été la Syrie et plus spécialement la vallée de l'Oronte, où s'élevait la ville sainte de Kadesch, capitale de ce vaste empire militaire.

Mais revenons aux Peuples de la mer, desquels nous nous sommes un moment écarté, et que nous avons distingués, comme race, des Libyens proprement dits.

On a voulu voir dans ce mobile essaim de peuplades plus ou moins légendaires un flot de barbares de race indo-européenne.⁽¹⁾ Rien ne confirme une telle hypothèse. Les Hellènes appelèrent ces peuples maritimes *les Pélasges* et voulurent se les donner pour ancêtres ; mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que si une fusion s'était opérée à un moment donné entre eux et ces aborigènes, la race n'était point la même.⁽²⁾ Les vieilles généalogies grecques distinguent les Pélasges des Hellènes et toutes, malgré leurs contradictions dans les faits, sont unanimes à exclure toute parenté entre Hellen et Pelasgos, leurs héros éponymes.⁽³⁾

Le mot « Pélasges » échappe à toute interprétation ; ce nom n'avait pas probablement de sens précis à l'époque qui nous occupe, car les Égyptiens, comme nous l'avons vu plus haut, ne désignaient les Peuples de la mer que sous le nom de « Hanebou », peuples d'au delà, sans se soucier de leur origine. Si nous recourons à la Bible, même obscurité. Le Hanebou égyptien correspond au biblique *Iyê-ha-Goïm* : îles des Nations,⁽⁴⁾ et ne se rattache ethniquement à aucune branche précise du chapitre X de la Genèse.⁽⁵⁾

Myrsile, auteur grec du troisième siècle avant J.-C., suppose que le nom de Pélasges aurait été donné aux Peuples de la mer parce qu'ils ressemblaient à des oiseaux de passage, à des cigognes, en grec *Πελαγία*, ce que leurs mouvements perpétuels justifiaient.⁽⁶⁾ Dans la

(1) FR. LENORMANT : *Manuel d'histoire ancienne*, t. I et III.

(2) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I.

(3) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *op. cit.*, t. III.

(4) SÉPHASTIAS : XI, 41 ; XXIV, 45 ; XI, 45, etc.

(5) Le paragraphe 5 du ch. X de la Genèse, en parlant des quatre fils de Javan, s'exprime avec une ellipse singulièrement difficile à interpréter : « Par ceux-ci, dit-il, reçurent leur dispersion les îles des Nations » Cette ellipse ferait croire qu'avant l'arrivée des Javanim en Grèce, ces îles étaient habitées par d'autres races difficiles à classer.

(6) Ap. DENIS D'HALICARNASSE, liv. I, ch. XXVIII. Ed. Teubner. — MYRSILE, *Fragments*.

science contemporaine l'interprétation qu'on a essayée est aussi hasardée. Helm a prétendu faire venir *Pelagos* de la racine grecque Πέλας, gris, d'où, par antonomase : les gris, les vieux, les ancêtres.⁽¹⁾

Nous n'avons pas besoin de dire que l'une et l'autre de ces interprétations étymologiques sont peu sérieuses.

Pour prétendre donner une signification indo-européenne au nom des Pélasges, il faut d'abord prouver que l'expression qui les désigne est de langue grecque. Or, rien ne justifie une telle hypothèse. Πέλασγοι semblerait, au contraire, être la forme hellénisée du mot égyptien *Poul-ousti*, qu'on a essayé d'assimiler aux Philistins.⁽²⁾

Poul-ousti a pour radical *Poul*. Cette racine primordiale figure dans Isaïe,⁽³⁾ non dans le sens large d'une race, mais comme nom d'un petit peuple de l'Asie Mineure entre la Cilicie et la Lydie, appuyé, au sud, sur le massif du Taurus qui regarde Cypré. Cette position géographique l'incorpore en quelque sorte dans le vaste territoire des *Leka*, les Lyciens de la géographie classique.⁽⁴⁾

La version encore courante qui fait des Pélasges un rameau de la grande famille indo-européenne des Thraces a, peut-être, son origine dans la tradition remarquablement constante qui voit dans les Thraces le *Tiras* de la Genèse, issu de Japhet. L'école contemporaine anglo-allemande rejette cette affinité en démontrant l'impossibilité philologique de faire correspondre Tiras aux Θρᾶκες des Grecs, à cause du *k* qui est radical dans le nom des Thraces.⁽⁵⁾ Tiras, d'après quelques exégètes de haute valeur, ne serait que la région du Taurus de notre géographie.

Lorsqu'on réfléchit que c'est dans la petite étendue de terre considérée, d'après le grand prophète de la captivité, comme l'habitat des Poul, que s'élevèrent jadis les colossales constructions attribuées aux Cariens et aux Lélèges, on ne peut s'abstenir de conclure que c'est dans l'exégèse de ce nom de Poul, appartenant peut-être à une langue morte, que se cache la solution du grand problème ethnique de l'origine des Pélasges, et de souhaiter que cette exégèse entre enfin dans le domaine des questions résolues.

On a dit, pour donner une origine indo-européenne aux Pélasges, que la langue des Albanais Schkypétars est un dérivé, le moins altéré, de leur idiome.⁽⁶⁾ Nous ne partageons pas cette manière de voir. Pour

(1) HELM : *Kulturpflanzen*, 2^e édition, p. 54, 572.

(2) D'ARBOIS DE JURAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*. — Chabas rejette cette affinité.

(3) ISAÏE, LXVI, 19.

(4) PONSOUINS, dans le livre IX de sa description de la Grèce, affirme que les prédécesseurs des Ioniens dans l'Hellade étaient le peuple asiatique des Ecléens, dans lequel on reconnaît les Héthéens.

(5) DILMANN : *Die Genesis*, p. 186. — LATTAU-BRYAN : *Concurrence sur la Genèse*.

(6) A. MAURY : *La Terre et l'Homme*. — BENGÉW : *La Grèce avant les Grecs et l'Essai sur la Langue albanaise*.

être aussi affirmatif, il faudrait que nous possédions des spécimens de cette langue. Or, malheureusement, le seul document pélasgique qui nous soit parvenu n'est qu'un court fragment d'inscription composé de quelques mots seulement qu'on n'est pas parvenu encore à déchiffrer.⁽¹⁾ La même obscurité se manifeste aussi, comme langue, dans l'interprétation des inscriptions étrusques, dont l'idiome semble, d'après les philologues, être étroitement apparenté au tronc pélasgique. Toutes ont résisté à l'exégèse, à quelque groupe qu'on ait cherché à les rattacher.

Au point de vue des conceptions religieuses, la même incertitude et la même confusion se manifestent pour les Peuples de la mer. En Thessalie, c'est le culte du Zeus dodonéen, desservi par des prêtresses égyptiennes, qui domine. En Attique, Neptune et Athina, d'importation libyenne. Dans quelques îles de l'Archipel, le culte des Cabires et du feu. Chez les Pélasges Philistins, la Zarpanit et Dagan, le dieu poisson. En Carie, la hache bipenne. Un peu plus haut, chez les Méoniens, Cybèle avec ses Galles aux rites obscènes.

D'après l'ensemble des faits que nous venons d'exposer, on est forcé de reconnaître qu'il est beaucoup plus prudent de recourir pour l'exégèse de l'origine de l'histoire aux sources et aux traditions orientales qu'à ces cycles mythiques de la Grèce antique qui, à force de vouloir individualiser chaque région, chaque ville, chaque dème, finissent par nous jeter dans la voie extra-scientifique des hypothèses gratuites, qui se prêtent à toutes les combinaisons et à un évènementisme que rien ne justifie. Combien plus simples ne trouve-t-on pas les choses vécues des documents égyptiens et les textes si précis de la Bible qui, mis en présence de l'amas confus des Peuples de la mer, les ont tous embrassés dans une expression générale en les désignant, les uns par le nom de Hanebou, les autres par la forme Iyé-ha-Goûm, sans se préoccuper de leur ascendance paternelle !

Il est temps, ce nous semble, de parler de ce peuplement syro-héthéen du nord de l'Afrique, objet principal de la présente étude, et contemporain, ainsi que nous l'avons vu, du grand changement qui s'était opéré dans la Méditerranée à la suite de l'expulsion des Pasteurs de l'Égypte.

Une longue inscription du temple de Karnak, traduite par le vicomte de Rougé et par Chabas, nous représente un grand mouvement parmi les peuples du nord de l'Afrique et de l'Archipel, envahissant l'Égypte sous le règne de Ramsès II pour la subjuguier.⁽²⁾

(1) *Bulletin de correspondance hellénique*, t. X, p. 1. 6. — PERROT ET CUIPIEZ : *Histoire de l'art*, t. VI.

(2) DE ROUGÉ : *Mémoire sur les attaques contre l'Égypte*. — CHABAS : *Étude sur l'antiquité historique*.

L'invasion semble, d'après Chabas, avoir été organisée par Marmâou, roi des Libyens issus de la tribu des Maschaouascha, peuple qui apparaît pour la première fois dans l'histoire.⁽¹⁾

Le vicomte de Rougé et après lui tous les égyptologues, à l'exception de Brugsch, ont vu dans les Maschaouascha les Maxyes d'Hérodote et par conséquent un rameau de souche indo-européenne venu en Libye pour s'établir dans la région fertile du Triton.⁽²⁾

Les exégètes qui ont adopté l'origine européenne des Maxyes citent à l'appui de leur version une légende racontée par Hérodote qui fait des Maxyes et de leurs cent villes une peuplade troyenne descendue de Thrace en Asie Mineure.⁽³⁾

Bien que nous n'accordions qu'une médiocre importance à cette légende, dont l'inspiration première doit avoir été donnée au père de l'histoire par ces cicérone d'origine carienne qui pullulaient à son époque en Egypte et qui racontaient aux voyageurs venant de l'Hellade tout ce qui pouvait contribuer à flatter leur amour-propre, nous voulons cependant l'admettre, non pour la combattre, mais pour l'expliquer.

Nous ne contestons pas la possibilité d'une colonisation indo-européenne en Libye, à une époque indéterminée. Ce qu'il nous semble difficile d'admettre, c'est qu'il y ait un rapport ethnique quelconque entre les Maschaouascha et les Maxyes. Linguistiquement, le nom de ces derniers ne correspond guère avec celui des Maschaouascha des documents égyptiens. La vraie transcription grecque du nom des Maschaouascha nous a été donnée par Eusèbe.⁽⁴⁾ Sans connaître, certainement, les textes hiéroglyphiques de Karnak, il fait des habitants d'une partie de la région du Triton des Μαχχουαχχαι, peuple d'un rameau de la race mystérieuse de Toubal, dont l'allinité ethnique n'a pu encore être adaptée à un groupe quelconque de notre ethnographie contemporaine. Nous savons seulement par la Bible que Toubal est un des fils de Japhet et que son nom y figure constamment à côté de celui de Meschech, dans lequel les exégètes des livres sacrés reconnaissent le foyer d'un groupe de peuples de la chaîne du mont Masius.

M. d'Arbois de Jubainville⁽⁵⁾ et le D^r Bertholon⁽⁶⁾ font des Maschaouascha des Masa ou Mysiens, sans réfléchir que les textes hiéroglyphiques, si précis dans l'onomastique des peuples avec lesquels

(1) CHABAS : *Étude sur l'antiquité et Recherches sur l'histoire de la XIX^e dynastie*.

(2) DE ROUGÉ, *loc. cit.* — CHABAS, *ibid.* — HÉRODOTE, liv. IV, 191.

(3) HÉRODOTE, liv. IV, 191 et suivants.

(4) EUSÈBE : *Chronique pascale*, t. I, p. 46, édition de Bonn.

(5) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*.

(6) BERTHOLON : *Le secret du Lotophage*, in *Revue tunisienne*, année 1895. — BERTHOLON, *Les premiers colons de souche européenne dans l'Afrique du Nord* Ibidem.

les Égyptiens ont eu des relations, établissent par une transcription différente une distinction entre les Masa des côtes égéennes et les Maschaouascha de la Libye.

Le rattachement ethnique des Maschaouascha ne nous semble cependant pas si difficile qu'il doive résister à tout essai d'interprétation. Une consonance d'appellation, nous la trouvons chez les Héthéens du Naharina, aux frontières de l'Euphrate. Ceci résulte d'une inscription figurant sur un pylône découvert à Karnak, attribuée à Thoutmès III et où ce pharaon a fait graver la liste des villes et des régions soumises pendant son règne à son sceptre. Cette liste a été savamment traduite par Auguste Mariette.⁽¹⁾ Au numéro 282, nous voyons figurer le nom de Maschaoua, correspondant au mont Masius de la géographie classique et situé dans le pays des Héthéens méridionaux, en pleine contrée sénite. Les Maschaouascha, considérés comme peuple d'une certaine étendue de pays, ne seraient donc qu'une tribu originaire de la chaîne du Masius, augmentée de la finale plurielle de l'égyptien comme dans Aquaiouscha, Sakalascha, Tourseha, etc., pour faire d'une expression géographique un nom ethnique.

La tentative hardie qu'on a essayée de rattacher l'étymologie du nom des Maschaouascha à une origine thraco-phrygienne pour en faire des indo-européens nous semble, linguistiquement parlant, une conjecture dangereuse. Nous sommes loin de ne pas admettre une certaine influence européenne dans la civilisation du nord de l'Afrique; mais cette influence est très relative et ne peut guère s'appliquer à tout un cycle, surtout lorsqu'il se rapporte à la période contemporaine des Peuples de la mer, dont l'origine est si confuse et si incertaine.

Le prototype des noms virils et géographiques de la région syrienne avant la colonisation phénicienne a une physionomie plutôt égypto-asiatique qu'européenne. Pour le démontrer nous allons analyser, ainsi que nous l'avons fait pour les premiers colons de l'Hellade, les noms des chefs libyens qui figurent dans les inscriptions hiéroglyphiques relatant les attaques contre l'Égypte.

A la tête des guerriers conduisant les envahisseurs méditerranéens, nous voyons figurer le nom de Marnaïou, fils de Deïd.⁽²⁾ La physionomie non européenne et proprement hittite de ce nom est évidente. Son allure asiatique est mise en lumière par l'air familial qui se dégage en le mettant en rapport avec les noms héthéens du pylône de Karnak, traduit par Mariette.

Dans le numéro 272 de la liste des villes conquises par Thout-

(1) AUGUSTE MARIETTE : *Les listes géographiques des pylônes de Karnak.*

(2) CHABAS et DE ROUGÉ, œuvres citées.

mès III, nous constatons souvent la présence de noms au radical analogue, dans une forme tantôt simple, tantôt redoublée. Exemple : *Maour*, *Maour mar*, *Maour sira*. Les exégètes rapprochent *Maour* de *Marrona* qui, dans les textes cunéiformes, désigne un des districts du Naharina.⁽¹⁾ *Marnaïou* est, peut-être, une abréviation de *Maour-mariou* ou *Marmariou*, par simple suppression de la lettre *r* qui n'est pas radicale. La forme déterminative *iou* est ajoutée pour qualifier la transformation d'un nom géographique en un nom viril, comme dans *Tsekarïou*, Tenerien.

Serait-il hardi de rapprocher *Maourmar* de la *Marmarique*, district de la Cyrénaïque dans la géographie classique ? Si l'on veut admettre cette exégèse, l'étymologie de *Marnaïou* serait bien simple : elle aurait la valeur de *Marmarique peuplée*, avant les Grecs, par un rameau venant du Naharina à la suite des invasions de l'Égypte par les Pasteurs.

Il est singulier de constater que certains noms de Libyens alliés des Pélasges présentent une forme absolument semblable à celle des noms des Hittites de la Syrie. En Libye comme dans la Syrie et la vallée de l'Oronte, l'onomastique est absolument araméenne.

Dans la catégorie des noms qui n'ont pas une origine géographique comme *Marnaïou*, on distingue les chefs soit par un attribut propre à leurs qualités morales, soit par quelque chose de particulier à leur physique. Dans la liste des noms hittites qui nous ont été conservés par la Bible, nous remarquons celui d'*Ephron*, qui signifie « celui qui tient du veau » ;⁽²⁾ *Tsohar*,⁽³⁾ qui exprime la blancheur ; *Basmath*,⁽⁴⁾ la parfumée ; *Elon*,⁽⁵⁾ le chêne ; *Adah*,⁽⁶⁾ la beauté.

Dans les noms libyens qui figurent dans les documents égyptiens, nous voyons d'abord *Deïd*, dont la consonance avec David, Daoud, Deïdou, Didi est vraiment frappante. *Deïd*, d'après cette dérivation sémitique probable, signifierait le bien-aimé. *Tzapour*, qui figure dans une inscription de la même époque découverte à Gaza, semble appartenir à la même famille. Ce nom, dans la Bible, est tantôt masculin et tantôt féminin. Dans les hagiographes, nous voyons figurer un *Tzapour* comme un des amis de Job,⁽⁷⁾ *Tzapoura*, au féminin, est le nom de la Madianite, fille de Jethro, qui fut la femme légitime de Moïse.⁽⁸⁾ *Tzapour*, en langue araméenne, a la valeur de volatil, de tout ce qui plane dans les airs. Appliqué à un être viril, et surtout à un chef, il aurait

(1) *Cuneiform inscriptions of West Asia*, t. I^{er}, p. 31

(2) *Genèse*, XXIII, 8. XXV, 9.

(3) *Genèse*, XXXI, 34.

(4) *Genèse*, XXXI, 34.

(5) *Genèse*, XXVI, 35.

(6) *Genèse*, XXXVI, 2 et 3.

(7) Job, II 11.

(8) *Exod.* II 21.

la portée d'aigle, d'épervier qui, son vol décrivant un cercle et son regard planant d'une hauteur, embrasse de son œil vigilant tout son royaume. Judas, dans son étude sur la langue et l'écriture des Berbères, traduit ce mot par cercle, d'où la forme circulaire du zéro O, en araméen *tzephev*. Appliqué à un être féminin, il pourrait avoir aussi la valeur de colombe et s'attribuer à toute fille pure et candide, ou celle de rossignol à la voix harmonieuse et flexible.

Kapour, nom d'un roi libyen, figure dans le nombre des places soumise à Thoutmès III, comme nom de ville. C'est la Cybire de la géographie classique, sur la frontière de la Pamphylie et de la Cilicie.⁽³⁾ Linguistiquement, *kapour*, *kabour*, *kebir* a la valeur de grand, de fort.

Le dialecte araméen comme langue du Delta, pendant la domination des Pasteurs en Egypte, est hors de doute. Nous en avons la preuve dans une foule d'expressions que les papyrus nous ont conservées. Sous leur règne il fut de bon goût de sémitiser la langue égyptienne pure par beaucoup de locutions syro-hittites. La ville, *nout* en égyptien, prit le nom de *quiriât*; la porte, *rô*, se changea en *tarâa*; la harpe, *bent*, en *kinnor*; le salut au pharaon, *aaou*, en *salam*; les troupes marchaient au son du *toupar*, tambour, le *toph* égyptien.⁽⁴⁾ Le Nil prit le nom d'*Inahou*, dont la ressemblance avec la rivière Inachus de l'Argolide fait une vive impression à l'esprit.⁽²⁾

Les partisans de la doctrine d'un peuplement européen à la même période ont voulu voir dans les villes du nord de l'Afrique et surtout de la région du Triton une forme franchement grecque. L'affirmation nous semble risquée. *Tunis* ne dérive pas de Nisa, mais de la Tanis du Delta, résidence des Pasteurs; *Phla*, ile du Triton, ne vient pas d'un mot grec, mais de Pi-lak,⁽³⁾ la Phlæ de la géographie classique et ile, par conséquent, du Nil, dans la Haute-Egypte, aux frontières de la Nubie; *Nepheris* est également d'origine égyptienne; il a une homonymie parfaite avec Me-nepher de la vallée du Nil.

Ainsi, on le voit, de quelque côté que l'on se tourne, on se trouve en présence d'une civilisation où l'influence égyptienne et syro-héthéenne se révèle dans toutes ses manifestations.

Ceci donné, l'on est, peut-être, en droit de se demander comment des exégètes d'une haute valeur scientifique ont pu s'ouvrir une voie

(1) FR. LENORMANT: *Les origines de l'histoire d'après la Bible*, t. II, n^e partie.

(2) MASPÉRO: *Histoire ancienne des peuples de l'Orient et Du genre épistolaire chez les Egyptiens*.

(3) Inahou est l'expression dont se sert Pharaon, dans la Bible, pour désigner une rivière couverte de joncs, lorsqu'il raconte son songe à Joseph. La version latine de ce mot serait, d'après les exégètes des écritures sacrées, *Eccc ripa graminosa; Eccc pastus paludis*. L'étymologie hébraïque du mot *In-ahou* serait, d'après Renan, « rivière (couverte) de joncs ». On sait que le vrai nom du Nil était Okéanos. Inachus, comme fils de l'Océan, ne serait qu'un bras du Nil.

(4) MASPÉRO, *op. cit.*

et attribuer résolument le peuplement primitif du nord de l'Afrique à une colonisation européenne, lorsque tout démontre qu'une telle hypothèse est radicalement impossible, si l'on se place dans le cycle circonscrit d'une période antéhistorique parfaitement délimitée, qui interdit l'emploi de preuves mythologiques, ethniques et linguistiques nées postérieurement.

La cause principale, nous dirons presque unique, de la fausse direction donnée à l'interprétation du peuplement primitif des côtes septentrionales de la Libye nous semble avoir son origine dans les vieilles traditions de la Grèce relatives à cette région et où le fleuve et le lac Triton jouent un grand rôle. Pour affirmer l'origine aryenne des populations qui habitaient vers le xv^e siècle avant J.-C. leurs rives, on s'est cramponné, Fr. Lenormant le premier,⁽¹⁾ à ce fleuve Triton dont le nom provient, en effet, du sanscrit *Trīto* : lac, eau, et qui a produit les appellations du Triton-aptia védique et de la Tritogénie hellénique, signifiant tous deux, « né au milieu des eaux ».

Or, pour admettre l'introduction d'un dieu marin dans les traditions antiques de la Libye et lui assigner une origine précise, indiscutable, il faut, ce nous semble, l'appuyer d'abord par des preuves émanant du domaine de l'histoire des religions et voir si cette origine s'adapte à telle ou telle famille de peuples plutôt qu'à une autre. C'est là que se trouve la clef du problème et c'est précisément ce qui n'a pas été fait pour la légende du Triton.

Par les Védas, nous avons aujourd'hui une notion à peu près complète de la constitution des Aryas primitifs, de leur vie, de leurs mœurs, ainsi que des principes fondamentaux de la religion védique. Partout nous voyons ces peuples adonnés à la vie pastorale, errante et vagabonde, et à la recherche de bons pâturages pour l'élevé de leurs troupeaux. Leur religion est basée sur les phénomènes de la nature; c'est le culte du soleil, du feu, des étoiles, de la foudre. C'est Indra, dans le ciel; Agni sur la terre avec les Dévas, personnages divins émanant d'eux et personnifiant leurs différentes manifestations dans la nature.⁽²⁾ On dit même que les Aryas primitifs étaient si concentrés dans leur vie toute continentale qu'ils n'avaient aucune notion de la mer, dont le nom n'existait même pas dans leur vocabulaire. Tout ceci nous ramène à nous demander comment admettre l'existence d'une divinité marine dans le concept d'un peuple pasteur ainsi organisé et auquel la navigation était tout à fait étrangère.

Une particularité qui surprend à première vue dans les faits que nous venons de signaler, c'est la présence dans les plus vieilles annales traditionnelles des Grecs de tout un ensemble de mythes qui

(1) FR. LENORMANT : *Manuel d'histoire ancienne*, t. III.

(2) *Le Rig-Véda*, traduction française de Langlois.

se rattachent à des divinités aquatiques et qui jouent un grand rôle dans leurs épopées. C'est, en lête, Poseïdon et Amphitrite et leur divin cortège de Tritons; c'est Nérée et les Néréïdes; ce sont les Océanides, nées de l'Océan et de Thétis, toutes divinités de la mer.⁽¹⁾ Or, la théogonie grecque étant, d'après l'école de Max Muller, indo-européenne, pourquoi ne pas reconnaître au Triton de la Libye une origine aryenne ?

Cette anomalie n'est qu'apparente et l'explication est facile. Le panthéon de la Grèce primitive n'est pas absolument aryen; il tire sa théogonie des croyances des différents peuples qui ont été en contact avec elle. Nous en avons la preuve dans le culte de Poseïdon et d'Athina qui, au lieu de passer de l'Hellade en Libye, passe de la Libye en Grèce. Si la colonisation primitive du nord de l'Afrique avait été, comme on l'a dit, indo-européenne, parlant de l'Hellade pour s'arrêter en Libye, c'est le contraire qui aurait été admissible.

On se tromperait grandement si l'on s'imaginait que le nom de Triton est autochtone à la Libye. Nous ne voyons là que l'adaptation dans la mythologie grecque d'une divinité appartenant au culte d'un peuple marin qui aurait été à la fois, à une époque excessivement reculée, en contact, d'un côté avec l'Asie Mineure, et de l'autre avec les peuples de la Libye.

Il suffit de parcourir les annales les plus anciennes de la Grèce pour constater la présence, soit en Asie Mineure, soit en Afrique, d'un peuple de même nom et de même race, évoluant par mer et par terre entre les deux contrées, sans laisser dans l'histoire autre chose qu'un vague souvenir dont l'écho s'éteint avec l'apparition des Doriens en Europe. Nous voulons parler des Ethiopiens.⁽²⁾

L'exégèse tant ancienne que contemporaine a vu dans la race ainsi nommée par les Grecs les Kouschites des traditions orientales. La version grecque de la Bible, dite des Septante, ainsi que celle en latin de saint Jérôme, connue sous le nom de la Vulgate, sont absolument d'accord pour reconnaître dans le Kousch biblique les Ethiopiens des classiques grecs. Le chapitre X de la Genèse fait de Kousch un fils de Cham.⁽³⁾ Vouloir voir dans les Ethiopiens d'Homère autre chose que des Chamites serait inadmissible.

Parmi les savants de ce siècle, Lassen a été le premier à établir que les Aryas, en arrivant dans l'Inde, trouvèrent dans le bassin de l'Indus une population brune étroitement apparentée aux habitants de la Gédrosie, patrie primitive des Kouschites.⁽⁴⁾ Le baron d'Eckstein

(1) DES CHARMES : *Mythologie grecque*.

(2) HÉRODOTE, V, 54. — DIODORE DE SIGILE, liv. II, 22 et 33. — *Odyssée*, chants XXIII, XXIV — ÉPIQUE, fragment 38.

(3) *Genèse*, chap. X, 5, 3, 6.

(4) LASSEN : *Indische Altertumsk.*, t. I.

a prouvé que les Aryas de l'Inde désignaient cette race sous le nom de *Kauçikas*, qui est manifestement le même que celui du Kousch biblique. ⁽¹⁾

Dans la même région, et de la même souche mélanienne, les légendes brahmaniques mentionnent les *Matsias*, peuple de savants, de marins et d'astronomes, naviguant constamment sur les bords des grands fleuves de l'Inde et de la mer Erythréenne, en qualité d'explorateurs infatigables, de négociants et de pirates. ⁽²⁾

Les Matsias, comme tous les peuples marins abandonnés à leurs propres instincts, étaient profondément matérialistes. Adonnés au sensualisme le plus grossier, ils adoraient l'image obscène du Lingam et une divinité ichtyomorphe assez analogue à l'*Anou*, l'Oanés des écrivains grecs, adorée par les Kouschites de la Chaldée. Les légendes brahmaniques donnent à ce dieu le nom de *Macar* et en font un être lubrique, vivant tantôt sur mer, tantôt dans ces demeures matriarcales des peuples gynécocrates où la femme, dans sa forme sociale, se présente comme déesse-mère ou guerrière, entourée de nymphes et de hiérodoules, servantes de ces temples visités par les caravanes dans l'intérieur des terres ou par les navigateurs sur les bords de la mer, qu'elles défendaient parfois les armes à la main. ⁽³⁾

Partout le nom de Macar brille d'une rayonnante splendeur, comme souverain des mers et comme amant-époux de la déesse-mère dont il est, à la fois, l'esclave et le bien-aimé.

Tel, dans les légendes homériques, le rôle d'Ulysse chez l'Océanide Calypso et auprès de la magicienne Circé, qui personnifient le dernier écho de la vie kouschite dans la Méditerranée. ⁽⁴⁾

Nous avons longuement raconté ces faits dans une étude sur les peuples qui habitaient la Libye à l'époque des guerres navales de Thoutmès III. ⁽⁵⁾ Mais nous croyons nécessaire de les rappeler ici, d'autant plus qu'à ces faits se rattache une autre légende qui n'a pas encore été expliquée par les exégètes anciens ou modernes des mythes libyens.

Pour bien fixer ce que nous allons essayer d'expliquer, il nous faut d'abord établir si la légende du Triton est bien réellement née d'un peuple européen ou bien si elle a une autre origine. Linguistiquement, le nom de Triton est aryen, nous l'avons dit. Le peuple au milieu duquel le mythe s'est développé et qui, suivant Herodote, fut celui des Maxyes, ne nous le semble pas. Ceci nous ramène à parler

(1) BARON D'EGERSTEIN : *De quelques légendes brahmaniques relatives au berceau de l'humanité*, dans l'*Athenaeum français*, 1854.

(2) BARON D'EGERSTEIN : *Les Cures dans l'antiquité*, in *Revue archéologique*, 1857.

(3) BARON D'EGERSTEIN, *ibid.*

(4) HOMÈRE : *Odyssée*.

(5) G. MÉRIN : *La Thalassocratie égyptienne sous Thoutmès III*, in *Revue tunisienne*, 1895.

encore une fois de ces Maxyes dont le rapprochement avec les Maschaouascha est, ainsi que nous l'avons démontré, philologiquement impossible.

Pour arriver à l'identification des Maxyes, nous allons recourir encore une fois aux annales égyptiennes. Dans différents textes de la période correspondante à la XIX^e et à la XX^e dynasties, nous voyons souvent à côté des Maschaouascha figurer parmi les troupes mercenaires au service des pharaons une milice composée de gens auxquels les textes égyptiens donnent le nom de Matziou, vivant côte à côte avec les Maschaouascha, dans les régiments desquels on les trouve incorporés et formant avec eux une sorte de féodalité militaire. (1) En approfondissant bien ces textes on ne tarde pas à constater que les Matziou, peuple de la Libye, y figurent comme présents en Égypte depuis le troisième millénaire av. J.-C., pendant que les Maschaouascha n'y font leur apparition première que dans les documents de la XIX^e dynastie, c'est-à-dire environ vers le quinzième siècle avant notre ère. (2) La présence des Matziou à l'époque que nous venons de mentionner est prouvée par le papyrus Sallier, dans lequel nous voyons Amenemhat I^{er}, fondateur de la douzième dynastie, descendre en Libye, battre les Matziou et les mener captifs en Égypte. (3)

Or, rapprochons maintenant les Matziou de la Gédrosie, de sang kouschite, les Matziou que les documents égyptiens nous donnent comme un peuple de la Libye, et les Maxyes qu'Hérodote place au voisinage du lac Triton : et qu'on nie que nous nous trouvions là en présence d'une homonymie parfaite due, non au hasard, mais à une parenté d'origine partant d'une même souche, à une communauté de race !

La présence d'une divinité ichtyomorphe sur les rives de l'Indus, en Chaldée, dans l'Hadramaut et sur les bords de la Méditerranée nous laisse deviner l'itinéraire suivi par cette race pour s'ouvrir une issue dans notre mer et y implanter le culte de Macar, aryanisé en celui de Triton par les Doriens à l'apparition de leurs premières hordes en Asie Mineure et en Grèce, où ils le trouvèrent dominant sur une vaste étendue de terres.

L'existence du culte de Macar dans le nord de l'Afrique est attestée par la survivance de son nom dans la géographie classique jusqu'à l'époque romaine. Nous avons, d'abord, *Macar-œa* qui fut son sanctuaire le plus vénéré et où sa bannière flottait pour protéger l'arsenal le plus important de sa caste. (4) Nous avons ensuite le fleuve *Macar*, dans lequel les uns ont voulu voir le Triton et les autres le

(1) BROSCH : *Histoire de l'Égypte*. — MASPÉRO : *Histoire des peuples de l'Orient*.

(2) D'après la chronologie de Mariette.

(3) *Papyrus Sallier*, II, pl. II, f. 7; planche III.

(4) La moderne Tripoli. Le mot *œa*, d'après les orientalistes, signifie *demeure*.

Bagrada. Plus loin, dans l'Océan, en face des côtes occidentales de la Maurétanie, les îles *Macares* ou de Macar, que les Grecs, par un rapprochement phonétique, appelèrent les « îles des Bienheureux », Macares ayant cette signification dans leur langue. Les exégètes modernes firent venir ce nom de Melkart, ne trouvant rien de mieux à leur portée, dans leur ignorance des légendes brahmaniques.

Ainsi, on le constate, notre manière de voir sur l'identité entre Triton et Macar s'explique d'une façon lumineuse. Mais il y a plus. D'une légende constante dans les annales de l'antiquité, il ressort que lorsque les Kouschites firent leur apparition dans le nord de l'Afrique et qu'ils y édifièrent ces maisons matriarcales dont l'écho retentit pendant longtemps dans les fastes primitifs de la Méditerranée occidentale, les Atlantes, peuple pieux, aux mœurs patriarcales, n'hésitèrent pas à se mettre sans méfiance en contact avec eux et se pervertirent. Cette légende, conservée par les prêtres de Saïs, nous explique ce passage significatif du *Timée* où il est dit que les Atlantes étaient une race de dieux ; qu'ils dégénérèrent de leur origine céleste par de trop fréquentes alliances avec les mortels, et que Jupiter les punit en détruisant le pays qu'ils habitaient.⁽¹⁾

Il est difficile de ne pas être frappé de la ressemblance de cette tradition avec le texte de la Genèse qui dit que « les fils de Dieu, voyant que les filles des hommes étaient belles, prirent pour femmes toutes celles qu'ils choisirent, et Dieu, voyant que toute chair avait corrompu sa voie, résolut de la détruire. »⁽²⁾

L'existence d'une population gynécocrate dans le nord de l'Afrique nous conduit à ramener notre pensée vers une autre légende née dans la région de la Petite syrie et relative aux Amazones de la Libye, dont l'existence a été mise en doute par quelques exégètes en raison du mystère qui plane sur la nature de leur constitution matriarcale et chez lesquelles la prostitution était érigée en culte.

C'est sans doute à la suite de cette obscurité que l'étymologie du nom des Amazones a donné lieu à mille suppositions fantastiques dont aucune ne nous semble s'être pénétrée du véritable rôle que joue dans la société cette population féminine. En présence de cette incertitude, nous nous croyons autorisé à risquer une hypothèse nouvelle, plus en conformité avec le concept que nous nous sommes formé des Amazones, d'après les théories hardies, il est vrai, mais toujours ingénieuses du baron d'Éckstein.⁽³⁾

Selon notre manière de voir, le mot *Amazona* n'est pas grec. L'explication que quelques auteurs de l'Hellade ont voulu en donner en lui prêtant la valeur de « mutilés d'une mamelle » pour mieux tirer

(1) PLATON : *Timée*.

(2) *Genèse*, chap. VI, v. 2, 12.

(3) BARON D'ÉCKSTEIN : *Les Cures dans l'antiquité*.

de l'arc, nous semble puérile. Dans le mot Amazona nous croyons constater, au contraire, une expression sémitique qui se décompose tout naturellement en *Am*, peuple; *ha*, de; *zona*, hétaire; ensemble: *Am-ha-zona*, peuple d'hétaires.

Il va sans dire que nous n'émettons cette interprétation du mot Amazone, dont nous ne nous exagérons pas la force, que d'une façon tout à fait dubitative, quitte aux savants à l'adopter ou à la rejeter. Toutefois notre hypothèse présente une certaine vraisemblance, car elle s'accorde avec ce que nous savons de la femme dans la vie kouschite, et c'est en raison de cela que nous nous sommes permis de l'émettre.

L'objection la plus sérieuse qu'on pourrait nous soulever, à ce propos, est celle de l'existence sur les rives du Thermodon et de l'Halys d'Amazones asiatiques dont les mœurs semblent avoir été absolument guerrières. La réponse n'est pas difficile à donner. L'exégèse savante n'est pas bien d'accord sur l'itinéraire suivi par les Kouschites pour pénétrer dans la Méditerranée. Ils ont pu suivre la route de la Chaldée, de l'Arabie et de la Nubie pour pénétrer dans notre mer, tout aussi bien que celle de la Perse, de la Médie, de l'Arménie, de la Caramanie et de l'Anatolie pour déboucher dans l'Archipel. L'opinion du baron d'Eckstein, qui a été adoptée par beaucoup de savants et que les documents égyptiens confirment, est celle qui les fait arriver dans le nord de l'Afrique par la Nubie, en suivant les routes actuelles des caravanes du Soudan, pour déboucher dans la Cyrénaïque ou la Tripolitaine, d'où ils passent en Crète pour remonter par la Phrygie, le Pont, les rives de la mer Noire jusqu'à Colchos, vaste emporium du commerce de l'étain, dont l'emploi leur était indispensable pour la fabrication du bronze, une de leurs principales industries. De là ce peuplement kouschite dans l'Asie Mineure, antérieur à l'invasion aryenne, fait désormais acquis à l'histoire.⁽¹⁾ Les Kouschites, adonnés par état au commerce et à la marine, étant, comme nous l'avons vu, constamment obligés à des déplacements, il était naturel que la femme, seule permanente dans les différentes stations de ce peuple, défendit son foyer. Cette façon de voir est en quelque sorte appuyée par le témoignage d'Hérodote qui nous affirme avoir personnellement constaté à Colchos une colonie d'Égyptiens, d'Éthiopiens et de Libyens.⁽²⁾

Nous venons d'épuiser de la façon la plus succincte les éléments principaux d'information pour mettre en évidence la probabilité d'une migration syro-héthéenne dans le nord de l'Afrique, ainsi que celles des peuples avec lesquels les nouveaux colons se trouvèrent

(1) MASPERO: *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*.

(2) HÉRODOTE, liv. II, 104.

en contact à leur arrivée en Libye. Nous avons, dans l'intérêt de notre démonstration, puisé le plus possible aux textes égyptiens en les mettant en rapport avec l'ethnographie biblique et les plus anciens documents de la Grèce primitive. En suivant ces sources, notre plus constante préoccupation a été d'éviter toute autorité douteuse pouvant nous pousser à des anachronismes.

Mais ici nous tenons à affirmer que notre travail n'exclut pas l'idée d'une colonisation indo-européenne dans le nord de l'Afrique à une date postérieure. Nous sommes même prêt à admettre, ainsi que l'a si sagement démontré M. le Dr Bertholon,⁽¹⁾ que beaucoup de mots grecs se sont infiltrés, à la suite de la colonisation thébéenne de la Cyrénaïque, dans la langue berbère, en raison des migrations constantes des populations nomades et pastorales. Mais nous tenons également à démontrer qu'en fait de langues ou de théories nous partageons la judicieuse réserve de Humboldt, nous efforçant de nous garder d'affirmations générales et partant absolues.⁽²⁾

Dans la relation qui précède, nous avons expliqué beaucoup de mots par les racines araméennes, car telle, selon la science, était la langue parlée à cette époque par les peuplades qui s'étaient établies en Libye après avoir stationné en Égypte. Tout porte même à croire, d'après les savantes recherches de M. Maspéro, auquel personne ne conteste la sûreté de critique et la justesse de coup d'œil historique, que c'est grâce à cette parenté consanguine et linguistique entre elles et les Phéniciens, qu'un rameau de Sidoniens chassés de la Palestine par l'invasion des Israélites quittant l'Égypte sous Ramsès II fut, six siècles avant la fondation de Carthage, facilement fraterniser avec les Libyens du voisinage du Triton jusqu'à se fusionner avec eux pour former une nouvelle nation : celle des Libyphéniciens, née du mélange des nouveaux venus avec les épaves des Hyksos et les tribus kouschites parlant la même langue.⁽³⁾ Sous cette réserve, nous sommes loin de ne pas admettre la probabilité que d'autres influences étrangères aient eu également leur part dans la formation de la langue de la fière population qui occupe un si grand espace sur le continent africain et que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de berbère.

Puisse notre impartiale exposition, écrite de bonne foi, sans prétention aucune comme sans esprit de système, servir de jalón à des recherches ultérieures pour faire entrer les faits que nous avons seulement effleurés et que nous ne donnons pas comme définitifs, dans la vraie voie de la certitude historique, que nos faibles talents ne nous ont pas permis d'atteindre.

GABRIEL MEDINA.

(1) BERTHOLON : *Les premiers colons de souche européenne dans l'Afrique du Nord*, in *Revue tunisienne*, 1898-1899.

(2) DE HUMBOLDT : *Journal asiatique*, t. IX, p. 116.

(3) MASPÉRO : *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*.

LA TUNISIE

TYPE DE L'ADMINISTRATION INTÉRIEURE DES PROTECTORATS FRANÇAIS

De nos jours, où la question de la décentralisation se pose si ardemment dans tous les écrits et dans toutes les discussions, il serait bon d'attirer l'attention sur l'administration provinciale de nos colonies et protectorats. Le problème difficile du recrutement des administrateurs coloniaux, du traitement des indigènes et de la défense des intérêts du colon français a fait l'objet de recherches nombreuses, dans ces derniers temps, à propos de l'organisation administrative de Madagascar. On a pu dégager enfin deux idées bien distinctes : l'administration intérieure des pays de protectorat, et les conséquences du régime du protectorat au point de vue des rapports internationaux. Laissant discuter sur le deuxième point les hommes politiques et les diplomates, nous nous attacherons seulement à fixer un type de protectorat intérieur, en nous appuyant non seulement sur nos propres possessions, mais encore sur des comparaisons avec les pays étrangers.

Puisse notre étude démontrer l'importance de la vie provinciale dans la tribu, à côté du régime général du pays tout entier, et le soin avec lequel doit être choisi celui qui, dans ce cercle restreint, a des fonctions aussi délicates que le gouverneur ou le résident général dans leur haute sphère administrative et politique ! Puisse-t-elle aussi, en France, combler une lacune qui n'existe pas dans les publications de l'Angleterre sur ses possessions, dont la plus petite a fait l'objet d'un livre de détails touchant l'administration locale. ⁽¹⁾

Notre travail n'a d'autre prétention que d'être sincère et notre but n'est autre que de suivre l'œuvre de la France dans un pays qui restera toujours comme exemple dans le traitement des indigènes aux protectorats et à fortiori aux colonies. ⁽²⁾

(1) Il n'existe pas, en effet, de données spéciales sur l'administration provinciale de la Tunisie. L'ouvrage publié sur la Tunisie, en 1896, à l'occasion du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences (V, tome 1^{er}, p. 20 et 21) glisse rapidement sur cette partie, et le recueil des « Conférences sur les administrations tunisiennes, 1899 » ne contient que quelques pages traitant des contrôles civils (V, conférence de M. Serres, p. 54 à 81) et de l'administration locale indigène (V, conférence de M. Padoux, p. 317 à 333).

(2) Les administrateurs des colonies et des protectorats y trouveront, en note, la date exacte des décrets cités dans le texte, décrets qui figurent in extenso au *Journal officiel tunisien* ou dans les dictionnaires de législation tunisienne de MM. Sebaut et Bompard et qui sont soigneusement analysés dans l'ouvrage de M. Paul de Dianous, édition de 1898, *Notes de législation tunisienne*. Les colons y puiseront des renseignements utiles sur la marche à suivre dans leurs relations avec les indigènes, les chefs indigènes et l'autorité locale française.

C'est auprès de ce peuple, rendu craintif par le passage de plus d'un envahisseur, qu'elle a su venir apporter sans secousse, avec sa sollicitude naturelle, les résultats de ses progrès à travers les siècles. Le succès a été complet, bien que la question religieuse fût venue s'ajouter ici à la question politique et économique.

La grande phase la plus difficile de l'immixtion d'un peuple civilisé dans les affaires d'un pays où l'unité politique a été inconnue de tout temps, est aujourd'hui complètement achevée. L'éveil des colons, les relations diplomatiques dernières marquent un acheminement prochain tout au moins vers une organisation administrative de plus en plus empreinte du cachet français.

C'est cette première période de dix-huit ans d'administration locale que nous voulons essayer de fixer pour y puiser des enseignements précieux pour l'avenir des protectorats français.

Notre étude se divisera en trois parties bien distinctes. Nous allons démontrer d'abord l'importance de l'administration locale aux pays de protectorat, en concluant en faveur de la Tunisie comme type. Nous verrons ensuite, après un rapide aperçu sur le pays et ses habitants, le fonctionnement de la machine administrative dans l'intérieur de la Tunisie : ce sera l'exposé historique, analytique et critique de la législation. Nous étudierons enfin les relations entre administrés et gouvernants découlant de ces principes, en en comparant les résultats avec ceux obtenus par les nations étrangères dans leurs possessions, et en fixant, comme conclusion de ce parallèle, les règles essentielles de ce régime intérieur : ce sera l'exposé critique des résultats et la conclusion.

I

Importance de l'Administration intérieure

Une définition exacte du protectorat intérieur délimitera déjà l'étendue de son rôle et l'ensemble des idées qu'il embrasse. On n'ignore pas, en effet, les controverses qu'elle a soulevées ces derniers temps au sujet de Madagascar.⁽¹⁾ Pour les uns cette distinction du protectorat intérieur et du protectorat diplomatique n'est qu'une utopie ; pour les autres, au contraire, et des plus autorisés, ce sont là deux régimes bien différents, quoique d'égale importance.⁽²⁾ Sans vouloir aller jusqu'à nier l'existence de certains liens, très étroits souvent, entre ces deux divisions de l'œuvre du protectorat, nous croyons pouvoir affirmer qu'il existe un traitement intérieur de l'indigène en

(1) V. in *Revue de droit international* (novembre-décembre 1895, n° 6) : *De l'administration intérieure aux pays de protectorat*.

(2) V. *L'économiste français* du 11 avril 1896 : PAUL LEROY BEAULIEU : *Resque et avenir de Madagascar*.

particulier, fait de principes empruntés purement à l'idée d'autonomie des tribus de l'intérieur. Nous n'avons pas, en effet, à nous occuper ici de la question de savoir si une nation tierce a le droit de s'immiscer dans l'exercice de notre contrôle sur la souveraineté intérieure du pays protégé. C'est justement sur ce point seul que portent les divergences d'opinions sur le protectorat intérieur. Pour nous, il nous suffit de constater et d'affirmer l'existence et la légalité de ce contrôle même, de ces rapports intimes entre le protégé et le protecteur. Cette souveraineté interne existe-t-elle toujours ? Ce contrôle de la France dans son exercice est-il légal et quelles en sont les limites ? Voilà les trois points qui nous amèneront à l'idée que nous nous faisons du protectorat intérieur, indépendamment de la part que réclameraient les puissances étrangères.

L'état protégé garde-t-il sa souveraineté interne ?

Telle est la première question. M. F. Despagnet, dans son essai sur les protectorats, y répond très heureusement. « Il est difficile, dit-il, de s'expliquer que, dépouillé de l'attribut caractéristique de son existence, c'est-à-dire de l'autonomie interne, un Etat puisse figurer dans les rapports internationaux comme sujet de droit. » Et, le comparant à la situation juridique d'un esclave, il ajoute : « De même l'Etat qui « ne possède pas la souveraineté interne manque du caractère de « personnalité juridique distincte, il n'est plus qu'une fraction d'une « autre puissance, personne morale dans laquelle il s'absorbe, et l'on « ne voit pas trop quelle base on pourrait donner à ce prétendu sujet « de droit qui, dans les rapports internationaux, voudrait se prévaloir de certaines facultés juridiques ou à qui on voudrait en opposer. » Donc un protectorat, dans un pays sans souveraineté interne, n'est pas un protectorat, mais un simple vasselage.

Mais alors où le pays protecteur puise-t-il le droit de limiter cette souveraineté même ? Nous ne pouvons pas dire que ce soit un droit qui découle de la guerre, car, si le vainqueur le voulait, il déclarerait immédiatement sienne la terre conquise. D'un autre côté, certains empêchements lui dictent une autre détermination, alors que le vaincu est à sa merci. Nous nous trouvons en face de deux volontés, au lieu d'une, celle du vainqueur et celle du vaincu qui profite des empêchements de son adversaire. Il va donc se signer un vrai contrat entre eux deux, *contrat* où se trouve en réalité la source du droit que nous cherchons. Cette restriction apportée à l'indépendance du protégé a donc un caractère conventionnel, et elle a pour base *sa souveraineté même*, en vertu de laquelle elle fixe sa situation, absolument comme les limitations contractuelles de la liberté individuelle ont pour fondement la liberté même des contractants qui leur permet de s'obliger. C'est donc, on ne saurait trop le redire, une convention à laquelle les pays étrangers ne sauraient opposer une

restriction quelconque. Voilà ce qu'il nous suffit de constater; nous avons déjà dit, en effet, que tout autre est le point de savoir si ces mêmes pays pourraient en même temps passer d'autres contrats similaires avec le même peuple. Si ce point est controversé, personne ne peut nier par contre que la souveraineté interne du protégé demeure intacte, et que le protecteur, par contrat, en a aliéné une partie, la réduisant à une *mi-souveraineté*, pour employer le terme consacré.

Enfin reste à savoir dans quelles limites est contenu ce droit de protection intérieure. Nous diviserons ici notre exposé en deux parties: la limitation en droit, et la limitation en fait.

En droit, il s'agit de savoir si l'état mi-souverain est privé de la *jouissance* même des droits pour lesquels il dépend d'un autre, ou s'il n'en perd que *l'exercice*. Il nous paraît hors de doute que les Etats mi-souverains ne perdent que l'exercice libre et non la jouissance de certains de leurs droits. Du reste, cette manière de voir ne rencontre aucune opposition positive dans la doctrine. Les deux principales raisons que l'on fait valoir sont puisées dans le fait même que la mi-souveraineté a pour origine et pour base un accord contractuel. « On conçoit, en effet, dit Despagnet, qu'un être juridique, usant « de la liberté même dont il est investi, consente à restreindre l'exer- « cice de cette dernière par rapport à un autre être juridique, ou cède « cet exercice à celui-ci; mais il est inadmissible qu'il puisse anéan- « tir en lui la faculté qu'il tient de sa nature même pour la trans- « porter à autrui dans ce que l'on pourrait appeler sa substance « même. » De plus, il est de règle que les conventions s'interprètent dans le sens le plus favorable au maintien des droits des parties, dans la mesure où ce maintien peut se concilier avec l'objet même du contrat. C'est, du reste, ce qui résulte très nettement de tous les cas de mi-souveraineté.

En fait, la délimitation du contrôle du pays protecteur devient plus difficile, pour ne pas dire impossible. Ici, tout dépend des circonstances, du besoin plus ou moins grand d'influence directe sur le pays protégé, de la possibilité de l'exercer, des facilités ou des résistances que l'on rencontre, suivant le caractère des institutions ou l'esprit de la population dans le territoire soumis au protectorat.⁽¹⁾ Il n'y a qu'une règle à suivre: consulter le *traité* de protectorat et voir dans quelle mesure il réduit, au point de vue intérieur, le pays protégé au rang d'Etat mi-souverain. C'est, du reste, ce qui rendra notre étude plus importante encore, cette recherche des grands principes qui découleront des comparaisons de la Tunisie avec les autres Etats protégés.

(1) V. *Revue de Paris*, 1896: HANNOUARD, *Le Régime du Protectorat*.

Mais, de cet aperçu général sur le protectorat intérieur, il faut tirer comme conclusion que nous avons, d'une part, une souveraineté interne, de l'autre, un contrôle légal de cette souveraineté, deux choses à concilier pour la durée du protectorat. *C'est là le rôle du protectorat intérieur, c'est là qu'éclate son importance même.*

Toutefois, pour compléter cette définition, il nous faut encore donner une idée des questions que son application peut soulever. Où puiser, en effet, les règles à appliquer dans les relations intimes de ces deux peuples ? sont-elles de droit international, constitutionnel ou autre ? tous points qui préciseront la nature intrinsèque de cette organisation intérieure.

Certes, les traités indiquent à grands traits la nature du contrôle dans chaque cas particulier. Mais la situation particulière de chacun des pays protégés concerne surtout le droit interne du pays protégé et ne se rattache au droit international que par le principe même du traité sur lequel elle repose :

« C'est en s'inspirant des règles du droit constitutionnel, administratif ou civil, que la jurisprudence peut résoudre les difficultés que « soulève, au point de vue du droit interne, soit du pays protecteur, « soit du pays protégé, l'exercice de la souveraineté de l'un par substitution à celle de l'autre. »

On voit donc bien maintenant, nettement dessinée, cette organisation purement administrative de la province partagée entre une souveraineté interne indigène et un contrôle étranger. On la voit se détacher, inaltérable et indéniable, à côté des controverses diplomatiques ; c'est la vie de deux peuples côte à côte, opposée aux querelles jalouses de plusieurs autres. C'est dans cette vie courante de la province que nous allons pénétrer.

Seulement, sortant de la doctrine pure, il serait bon d'examiner les conséquences que peuvent avoir, dans la pratique, la bonne ou la mauvaise gestion des affaires intérieures du pays protégé sur le protectorat en général.

D'abord plaçons-nous au point de vue du pays protégé.

Dans nos colonies en premier lieu, dans nos protectorats ensuite, la question indigène s'est posée et a toujours été bien difficile à résoudre. Le triste exemple de l'Algérie nous a dicté les précautions à prendre en Cochinchine et en Tunisie ; la faute était partout dans le manque d'agents locaux suffisamment préparés à leur tâche. « L'administration indigène vaudra ce que vaudra le contrôle. »⁽¹⁾ Avant tout il faut s'attirer la confiance morale des personnes ; le bien-être

(1) P. H. X. : *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1887.

matériel viendra toujours après. Et qui pourra faire aimer la France si ce n'est cet agent local, maître de tous pouvoirs dans sa sphère ?

En effet, il ne faut pas oublier que tous les Etats africains ou asiatiques capables de tomber sous notre domination sont formés, en général, de tribus ayant leur vie propre, n'ayant jamais formé une unité politique. Leur chef unique est l'élu des familles assemblées, c'est en lui qu'elles mettent toute leur confiance. Leurs lois uniques sont formées des coutumes et traditions de la tribu : c'est pour elles qu'elles combattraient jusqu'à la mort. Pour le peuple arrêté au degré de développement que comporte la vie pastorale, l'histoire n'existe pas en dehors de la tribu, et encore moins la chronologie ; mais, en ce qui regarde la tribu elle-même et ses rapports de parenté ascendante ou descendante, la tradition se perpétue comme un héritage commun que les temps et les révolutions altèrent difficilement.

Aussi, voit-on de suite que la question primordiale est de gouverner la tribu. Pour l'administration centrale, il sera toujours facile de substituer, presque de toutes pièces, une organisation nouvelle à ce semblant d'unité politique indigène. Mais tout autre sera la difficulté quand il faudra remanier dans la tribu des traditions séculaires, placer auprès du chef vénéré un œil sévère de policier étranger.

Pour l'indigène, ce sera ce nouveau venu qui représentera la France : fidèle à ses idées sur le gouvernement, il verra en lui la puissance, l'autorité, et il souhaitera de les voir semblables à celles qui les ont précédées. Lourde est donc la tâche de l'administrateur local ; à lui incombe le soin de faire passer, sans secousses, l'indigène par tous les degrés de la civilisation. Dans chaque division du territoire s'accomplira doucement et séparément l'éducation de l'indigène, jusqu'au jour où le gouvernement central pourra recueillir leurs œuvres disséminées pour en faire un tout exclusivement français, d'esprit tout au moins.

Nous avons enfin compris en France ce rôle important de l'administrateur local.⁽¹⁾ Ces idées de décentralisation se propagent de plus en plus, et nous avons déjà abandonné aux colonies et protectorats nos erreurs passées ; l'administration indigène de la tribu est respectée ; l'agent français qui la contrôle a de larges pouvoirs. Nous n'avons plus en France qu'un désir, celui de voir toujours recruter avec soin ces hommes qui travaillent dans la tribu à faire aimer et respecter leur patrie.

En deuxième lieu, il faut étudier les avantages que le pays protecteur peut tirer d'une bonne administration du pays protégé.

(1) M. le comte de Saint-Valler disait au Sénat qu'il avait conseillé l'expédition de Tunisie, qu'il la conseillera encore aujourd'hui, mais qu'il fallait prendre garde de renouveler dans l'organisation administrative les hésitations que nous avons montrées si longtemps en Algérie au début de la conquête.

Pour le colon, il trouvera l'esprit des indigènes moins aigri et moins surexcité que par une administration toute française. De plus, le petit colon ne pouvant s'établir dans une terre isolée au milieu des peuplades indigènes, la grande colonisation viendra d'elle-même éviter à la mère patrie les erreurs de la petite colonisation. Indigènes, administrateurs et colons eux-mêmes y gagneront, comme nous le démontrerons plus loin. Le colon s'occupera uniquement de son sol, au lieu de perdre, comme en Algérie, un temps précieux à des questions électorales et, malgré lui, il subira l'influence d'une administration simple et paternelle :

« Le Français est beaucoup plus colonisateur qu'on ne le croit ; ce qui l'effraye, ce ne sont pas les colonies, mais les administrations coloniales. »⁽¹⁾ On a enfin rompu aux protectorats avec la routine administrative, au grand soulagement des colons, qui aident aussi à l'œuvre civilisatrice au lieu de l'entraver.

Au point de vue budgétaire, la question de l'administration locale est également primordiale, car c'est l'administration la plus coûteuse, comme le démontre, avec chiffres à l'appui, M. Isaac, dans son rapport au Sénat (1888). Mais, une fois bien établie, elle marche d'elle-même dans la voie du progrès. Ainsi, « l'indiscutable prospérité budgétaire dont le protectorat du Tonkin a joui, depuis la fin de 1891 jusqu'à ce jour, n'est pas due seulement à la tranquillité absolue des pays amannites et aux progrès considérables de la pacification dans les territoires militaires, mais encore, pour une part considérable, aux importants travaux exécutés pendant les dernières années et à l'afflux de capitaux qu'ils ont occasionné. Pour un seul chemin de fer, il a été dépensé, depuis la fin de 1891, plus de 14 millions de francs. Les entreprises particulières, encouragées par l'activité laborieuse de l'administration, ont dépensé, dans le même temps, en constructions diverses, plus de 20 millions de francs. »⁽²⁾

Nous allons donc rechercher maintenant le mode de fonctionnement à adopter pour arriver à des résultats si heureux dans le régime intérieur des protectorats.

II

La Tunisie

type du Protectorat intérieur français

Le type à adopter ne dépend pas seulement, comme nous l'avons vu, de la constitution du pays subordonné, mais encore de l'esprit du protecteur. Telle forme conviendra bien à l'Angleterre, alors qu'elle ira très mal à la nation française. Il nous faut donc tracer ici

(1) DE KÉVOLANT : *Le Soleil*, 7 janvier 1895.

(2) Rapport à la Chambre des Députés sur l'Amann et le Tonkin (28 mars 1895).

le but de la France, d'une part, et l'organisation des pays qui sont sous sa domination ou sous sa zone d'influence, d'autre part.

Or, il est reconnu aujourd'hui que si, pour l'Angleterre, le protectorat est une forme définitive de gouvernement, si pour elle l'Inde ne sera jamais qu'un pays protégé, il n'en est pas de même pour nous. Ce n'est qu'un moyen de transition entre la conquête et l'assimilation tout au moins administrative. On ne se fait pas en France une idée d'un pays indéfiniment arabe, par exemple, sous la pression de nos efforts civilisateurs. La métropole d'abord aspire à une organisation empreinte du cachet français, voulant la créer à son image, pour lui faire partager plus facilement sa vie et ses progrès. Le colon, de son côté, restant français dans ce milieu étranger, aspire au jour où il retrouvera là sa commune, son département avec la tutelle de l'Etat, sans laquelle il se sent isolé et affaibli.⁽¹⁾ L'indigène enfin, s'il n'a, en général, aucun désir de changer de nationalité, n'en est pas moins imbu de nos idées et attiré de plus en plus vers nous par notre persévérance et notre bonté naturelles dans l'éducation d'un peuple. En un mot, nous rêvons, comme récompense de nos efforts, un pays français au moins dans son organisation, sans nous occuper en général de peser les défauts de notre administration française.

Tel est l'esprit de notre race. Il ne faut pas songer à le modifier, et s'il est une grande gêne à l'essor naturel de chaque pays protégé, pris en particulier, il faut cependant reconnaître que c'est à lui que la France devra plus tard le salut de ses possessions.

Jetons, en effet, pour nous convaincre, un coup d'œil général sur l'état de nos possessions ou hinterlands. L'ensemble nous paraît grandiose, mais menaçant, surtout en Afrique où notre expansion est la plus grande. L'idée de la formation probable des Etats-Unis d'Afrique n'est pas une utopie, et l'exemple de l'Inde glissant de plus en plus des mains de l'Angleterre, nous donne à réfléchir. Qu'avons-nous donc fait jusqu'ici pour conjurer ce danger? Comment traitons-nous ces différentes cellules qui cherchent à s'agréger en un tout solide et résistant? Le détail de nos organisations coloniales va nous éclairer sur ce point, en nous permettant de conclure.

Il y a quinze ans à peine, nous ne comptions en Afrique que des colonies proprement dites, Sénégal, Guinée, Congo, etc.... Puis nous avons compris qu'il fallait empêcher autour d'elles la formation de puissances redoutables, et nous avons créé des *protectorats autonomes*, là où nos intérêts étaient le plus directement menacés, et des *protectorats rattachés* à ces colonies mêmes, ces derniers provenant de traités passés avec une multitude de petits chefs indigènes.

(1) On peut citer comme preuve les vœux des conseils locaux, demandant l'assimilation de la colonie à un département. (V. MAYER : *Cahiers coloniaux de 1898.*)

Notre barrière se dressera donc de plus en plus grande contre le danger naissant si nous assurons au début un protectorat lâche sur l'unité administrative, la tribu, puis un protectorat étroit, les mailles du filet qui l'enserme se resserrant de plus en plus sur elle, et si enfin l'assimilation vient la fondre dans l'immensité de notre empire colonial. C'est ainsi donc que, poussés par notre amour de l'uniformité, nous réussirons à nous protéger contre une coalition de nos sujets. Et si, du moins, nous n'arrivons pas à nous sauver du péril qui menace l'Angleterre, il restera dans ces pays, autrefois nôtres, une marque toute française : le cadre de l'administration, la langue même seront français, et nous, plus que tout autre peuple, pourrons nous expatrier dans ces contrées qui demeureront l'image de la patrie française.

Quoi qu'il en soit, du reste, cet idéal français a été et sera toujours : le *protectorat étroit* est celui qui nous sourira le plus. Il suffira donc de le prolonger et de le faire vivre le plus longtemps possible. Mais où en trouver le type le plus pur, celui où nous puissions puiser le meilleur enseignement pour l'avenir ? Le système de la Tunisie nous paraît tout indiqué : un coup d'œil rapide sur l'organisation intérieure des autres régions, soumises et à soumettre, montrera et son excellence et la possibilité de son application ailleurs.

En effet, en jetant les yeux sur une carte de notre domaine colonial, nous y voyons une égale étendue de terres déjà françaises et de terres convoitées.

Les dernières nous frappent par la similitude de leur organisation sociale, voilée au premier abord par une diversité de coutumes purement civiles. Quand on parcourt le livre remarquable de M. A. de Préville sur les Sociétés africaines (1895), on est au premier abord effrayé par cette suite de mœurs bizarres et variées, mais bientôt de cet amas de faits se détachent deux idées bien nettes : la forme commune de la tribu avec son chef unique et quelquefois un conseil de famille, d'une part, l'esprit féodal et provincial au premier chef, d'autre part. Telle est en général, en Asie comme en Afrique, l'ébauche de la société à éduquer et à transformer avec le temps en terre française.

Dans les terres déjà françaises ou protégées françaises, la même organisation indigène nous était apparue. Les procédés d'administration française ont varié comme nous l'avons montré, mais, parmi eux, il nous faut trouver celui où le protectorat étroit a déjà fait ses preuves, celui où les difficultés à surmonter étaient les plus grandes et en même temps les plus sujettes à se retrouver ailleurs.

« L'exemple de Tunis, qui fait ressortir les inconvénients du protectorat diplomatique, démontre, au contraire, les très grands avan-

« tages qu'assure le concours des autorités indigènes pour l'administration intérieure », (1) a dit M. Leroy-Beaulieu.

En effet, le passé de la Tunisie est fait de leçons qui nous sont données par les divers peuples, nos prédécesseurs dans la gestion des affaires intérieures : Phéniciens, Byzantins, Romains, Turcs, Espagnols nous avaient déjà laissé des principes très sages sur l'administration et le contrôle de la tribu africaine. Cette circonstance était fort heureuse pour nous qui commençons à peine à inaugurer un système de domination sans précédents de nos jours. En effet, nos protectorats ne datent en réalité que du 12 mai 1881 pour la Tunisie et du 6 juin 1884 pour l'Annam et le Tonkin : la similitude de méthode au point de vue intérieur a été puisée aux œuvres parallèles des Cambon et Massicault dans la première, des Paul Bert (1886), Bihourd, Constans, Richard et Piquet (1889) dans les seconds.

L'Algérie avait bien essayé quelques méthodes de traitement des indigènes, mais, en réalité, il y a seulement dix ans qu'on s'en occupe sérieusement au point de vue administratif. La Tunisie est donc le pays le plus intéressant à étudier, car c'est là que nous pouvons suivre toutes les difficultés nouvelles d'un régime également nouveau.

Nous avons été, en effet, aux prises avec une organisation indigène purement orientale et avec des mœurs surtout religieuses. Là aussi nous avons trouvé un manque d'unité dans le mode de gouvernement : les tribus, dépendant en droit du Bey de Tunis, ne lui obéissaient jamais en fait ; elles vivaient de leur vie propre, comme celles de l'Afrique entière. De plus, la législation civile assez complète et assez avancée opposait par ce fait même de grandes entraves au progrès de la colonisation et de l'assimilation indigène. L'homme lui-même, fanatique et rendu perspicace par un certain degré de culture intellectuelle, aurait bien vite rejeté nos offres d'amitié, si une paresse séculaire n'avait modéré un peu son hostilité. Le colon lui-même, écorché par les exemples de colonisation passée, était difficile à attirer dans ce pays neuf. Enfin, nous avions avant tout à réparer une faute passée qui nous avait attiré la haine de tout l'Islam : les premiers traitements infligés aux Algériens avaient transpiré dans le monde musulman en entier. Car les voyageurs arabes qui vont au Soudan, en Tripolitaine, en Égypte, à La Mecque même, sont en général des hommes du peuple, qui ne peuvent rapporter que ce qu'ils ont vu dans leur tribu. Il nous appartenait de détruire ces légendes qui couraient sur notre compte pour assurer notre réussite dans notre action générale aux colonies.

Enfin, la Tunisie est le seul pays où la phase première de l'assimilation, la plus difficile du reste, soit complètement terminée et où,

(1) PAUL LEROY BEAULIEU : *Economie française*, du 11 avril 1896. *Revue de Monaco*, p. 200.

par conséquent, nous puissions conclure sainement. En effet, la création de la petite colonisation, l'extension des attributions de la Conférence Consultative (arrêté du 22 février 1896), marquent la grande place que le Français va prendre dans la vie politique du pays. L'accord anglo-tunisien a fait tomber la dernière servitude qui grevait la Tunisie et nous empêchait d'y introduire un régime douanier normal.⁽¹⁾ « L'ancienne Régence de l'Est est devenue, de ce chef, une « possession française dans toute l'étendue du mot, tandis qu'elle ne « l'était pas complètement jusqu'ici. »⁽²⁾

Tout le corps de notre travail prouvera suffisamment les beaux résultats obtenus pendant cette première période de dix-huit ans environ.

De même que l'expérience de colonisation faite au Congo avec les noirs tranche par sa tranquillité et sa douceur avec la politique destructive et hâtée du Soudan, de même l'expérience du régime indigène propre à la Tunisie tranche avec l'ancienne politique algérienne, dont elle n'a su emprunter que les bons côtés. Le système qui consiste à laisser le plus longtemps possible l'administration indigène presque intacte, quoique caduque, aurait une grande influence morale, au jour où, après avoir laissé à l'indigène le temps de juger ses inconvénients, l'esprit et l'impatience français l'emporteraient et réclameraient une assimilation administrative complète.

Pour conclure, c'est donc par excellence le pays où ont pu se donner libre carrière nos aspirations humanitaires et où ont pu se montrer nos aptitudes d'assimilation étrangère. Partout ailleurs, en effet, notre œuvre avait été plus facile : dans l'Annam et au Tonkin, par exemple, nous avons trouvé, avec une religion peu farouche, une organisation municipale déjà très développée. Ailleurs, les résultats ne peuvent encore se définir et, enfin, dans les régimes étrangers, nous ne pouvions trouver que des points de comparaison très restreints, car, comme nous l'avons déjà dit, leur but est tout différent du nôtre.

Déposons donc un instant les affaires tunisiennes des complications diplomatiques qui les obscurcissent pour pénétrer la vie courante du pays, qui a été heureusement guidée à la fois par des diplomates et des préfets distingués, dont les indigènes ne parlent qu'avec une grande vénération.

AUGUSTE DESTRIÈS.

(1) Voir le décret du 18 octobre 1897 promulguant l'arrangement intervenu entre la Tunisie et le Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande. Voir également le décret du 1^{er} février 1897 promulguant les conventions, arrangements et déclarations intervenus avec les Gouvernements allemand, austro-hongrois, danois, espagnol, italien, russe, suisse. Voir le décret du 1^{er} février 1897 promulguant la convention de commerce et de navigation conclue, le 28 septembre 1896, avec le Gouvernement italien. Voir les décrets de la même date promulguant la convention consulaire et d'établissement conclue, le 28 septembre 1896, avec le Gouvernement italien et promulguant la convention d'extradition conclue le 28 septembre 1896 avec le Gouvernement italien.

(2) *Economiste français* du 25 janvier 1896 : PAUL LEROY-BEAULIEU.

تاريخ المسير الملك في الأندلس

SOIXANTE ANS D'HISTOIRE DE LA TUNISIE

(1705-1765)

Documents pour servir à l'histoire
des quatre premiers Beys de la famille d'Ali Turki

SUITT

CHAPITRE XLIV

Siège du Kef. — La ville, bien défendue par les zouaouas, est prise grâce à la trahison de la garnison turque et saccagée par les vainqueurs. — A la nouvelle de l'approche des Algériens, le pacha s'enferme dans Tunis, fait venir des navires de Malte pour se ménager une sortie par mer et organise la défense. — Dans un premier engagement de cavalerie, Otsmane Agha est blessé à mort et Hassen ben Lellahoum est tué. — Les Algériens campent au sud de la ville. — Les zouaouas repoussent victorieusement une première attaque et menacent le camp algérien, mais sont rappelés en arrière par Mohammed-Bey avant d'avoir pu pousser jusqu'au bout leur succès.

Après avoir établi leur armée dans une position favorable aux embuscades, les émirs Mohammed et Hassen firent sommer les soldats turcs de se rendre; mais ceux-ci leur répondirent : « Tant que le sultan de Tunis est en vie, nous sommes sous ses ordres; allez le combattre; si vous triomphez, nous nous considérerons nous-mêmes comme vaincus et nous vous ferons notre soumission. Si nous nous rendons dès maintenant et que vous fussiez ensuite vaincus, quel traitement aurions-nous à attendre du sultan? Pour se venger, il nous ferait tous périr; nos enfants et nos femmes sont à Tunis entre ses mains; il ne manquerait pas de leur ôter la vie s'il venait à apprendre que nous vous avons ouvert les portes, et dans sa colère il n'épargnerait pas même nos amis. »

Nous avons déjà dit que Mohammed-Bey avait envoyé au Kef un vieillard expérimenté. Cet homme étant mort quelque temps avant l'arrivée des Algériens, son corps fut placé dans un cercueil et ren-

voyé à Tunis, où habitait sa famille. Dans l'arrivée de ce cadavre à Tunis le bey crut voir le signe de sa mort prochaine, et ce fut pour l'imagination populaire le premier présage annonçant la disparition du pacha et de son fils. Un autre messenger fut obligé de partir pour remplacer le vieillard.

Le soir du jour où le campement fut établi, Hassen-Bey réunit les aghas des sandjaks et des askers turcs et leur parla ainsi : « N'oubliez pas que les gens de l'Afrikia vous appellent les Algériens menteurs⁽¹⁾ et que vous ne devez pas supporter plus longtemps une pareille honte. Votre honneur et votre prestige sont en jeu. Pour effacer cette tache, vous n'avez qu'un moyen, c'est d'écraser par vos armes ceux qui ont osé vous insulter. » Les aghas répondirent : « Faites seulement avancer le canon et tirer sur le bordj; nous nous tiendrons postés près du retranchement, et dans cette position, abrités des coups de l'ennemi dont les boulets passeront au-dessus de nous, nous attendrons le moment favorable; la brèche ouverte, nous nous élancerons et nous prendrons le bordj d'assaut. »

Le lendemain au soir, l'artillerie prit position à un quart de mille du bordj, masquée de manière à échapper à la vue des assiégés; un retranchement s'éleva pendant la nuit et, le jour venu, les habitants du Kefs aperçurent que la souris s'était introduite dans le trou. Dans leur frayeur ils ne songèrent d'abord qu'à fuir; mais bientôt revenus de ce premier mouvement, ils rougirent de leur lâcheté et résolurent de résister.

Le soir, on ouvrit le feu sur le bordj avec le fameux canon amené avec tant de peine, et les boulets jetèrent à bas la partie la plus élevée du bâtiment; les zouaouas se trouvant ainsi exposés à découvert au feu des assiégeants, Ali Temimi fit en toute hâte reconstituer un parapet à l'aide de branchages d'oliviers et de bâts de chameaux remplis de terre. Mais le feu recommença le lendemain; cette fois, les canons du bordj furent jetés à bas de leurs affûts et le bordj tout entier ne fut bientôt plus qu'un amas de ruines.

Un zouaoua qui avait assisté au siège me disait : « Sans les soldats turcs, qui nous haïssaient et nous ont trahis, les Algériens n'auraient pu avoir raison de nous, quand bien même ils auraient assiégé Le Kef pendant quatre ans. Le feu des assiégeants ne cessait ni jour ni nuit; c'était une pluie de bombes sur les forts et sur la ville; il en est tombé trois cents tant de jour que de nuit. » Et comme je lui demandais ce qu'on avait à reprocher aux Turcs, il m'affirma sous serment

(1) On sait qu'à l'expédition précédente les Algériens, après avoir commencé le siège du Kef, s'étaient retirés sans pousser plus loin leur entreprise. Les Tunisiens qui s'étaient rendus au camp des envahisseurs pour faire leur commission au fils du bey Hassine s'étaient trouvés ensuite exposés aux représailles du pacha et avaient dénommé cette expédition « l'époque des Algériens menteurs ».

que, bien que maîtres de la Balamita,⁽¹⁾ sorte d'observatoire en forme de minaret d'où l'on découvrirait tout le camp ennemi, ils n'avaient pas tiré un seul coup de canon ou de fusil. Continuant son récit, il me dit : « Les Turcs, qui étaient dans les bordjs et qui nous voyaient combattre sans trêve ni repos, offrirent à Ali Temimi de désigner chaque nuit trois sandjaks pour combattre dans nos rangs, car ils regardaient les zouaouas comme leurs frères, disaient-ils. Ali Temimi accepta, et chaque nuit trois sandjaks venaient grossir nos rangs; mais ces hommes, déjà résolus à nous trahir, ne se battaient pas sérieusement. Une nuit leur conversation plus animée que d'habitude attira notre attention. Nous apprîmes ainsi qu'ils avaient reçu la visite d'un Turc du camp ennemi, qui s'était introduit dans la place par le fort ruiné et par qui ils avaient fait dire aux Algériens de faire porter leur attaque sur ce point. Nous allâmes prévenir Ali Temimi sans retard et il nous dit qu'il n'y avait plus à douter de la trahison des Turcs et que nous devions nous tenir sur nos gardes. L'ancien rempart nous séparait de la ville, et nous combattions à l'abri du nouveau rempart, élevé par le pacha autour du Mousalla. Lors de la précédente expédition, les Algériens s'étaient installés dans le Mousalla et en avaient fait leur base d'opérations,⁽²⁾ jusqu'au moment où ils durent battre en retraite. Après leur départ, le pacha fit fortifier la Balamita, située dans le bordj, et construire un rempart autour du Mousalla. Dans la campagne actuelle les Algériens, campés près du Mousalla, s'étaient d'abord proposé de le démolir à coups de canon; mais ensuite, avertis par nos frères d'armes les askers turcs, ils tentèrent un assaut par la brèche que leur artillerie avait ouverte dans notre enceinte. Au moment du corps à corps, des habitants du Kef vinrent renforcer nos rangs et grâce à eux nous parvîmes à rejeter les ennemis hors du rempart. Les Algériens avaient regagné leur camp avec de grandes pertes; néanmoins, les émirs réussirent à ranimer leur courage et les bombes se mirent à tomber sur la ville en plus grand nombre encore qu'auparavant. Il y avait à ce moment quatorze jours que nous combattions; nos rangs s'éclaircissaient et notre situation était devenue critique.

« Le 14 ramadan,⁽³⁾ au point du jour, nous eûmes à soutenir un nouvel assaut des Algériens, qui arrivaient encore du côté du fort démoli. Reçus à coups de fusils, ils perdirent beaucoup de monde au premier moment. Pendant ce temps, les Turcs du bordj se conten-

(1) Il existe, en dehors de l'enceinte fortifiée qui entoure la ville, deux forts ayant une entrée commune dont l'un parait se pour avoir été construit par Hououda Pacha, et dont l'autre, qui est le plus petit, renferme une tour ronde appelée la Balamita.

(2) Le Mousalla est un quartier voisin de la Balamita et compris dans l'enceinte actuelle du rempart.

(3) Le 14 ramadan 1169 correspond au samedi 12 juin 1786.

taient de nous regarder. Puis, voyant que nous commençons à prendre l'avantage, ils se mirent à tirer sur nous à mitraille, en sorte que nous nous trouvions entre deux feux. Nous fûmes alors contraints de nous replier; l'ennemi s'élançait à notre suite, mais nous fîmes volte-face et il dut encore reculer. Le lendemain, au lever du jour, l'ennemi regagna du terrain; on abandonna les fusils pour se battre à l'arme blanche et les Algériens réussirent à la fin à pénétrer dans la ville. Alors ce fut un désastre. Les habitants se réfugièrent dans les tombeaux des saints personnages, mais si nombreux et si pressés les uns contre les autres que beaucoup périrent écrasés. Les vainqueurs massacrèrent les faibles, outragèrent les femmes et saccagèrent la ville de fond en comble. Ali Temimi, qui s'était réfugié vers le bordj, apercevant Hassine-Agha assis à une lucarne, lui dit : « Mon frère, ouvre-moi la porte et sauve-moi ! » L'agha se contenta de lui répondre qu'il ne pouvait rien faire pour lui parce que c'étaient les askers algériens qui avaient seuls le droit de commander en ville. Les zouaouas et les habitants du Kef qui voulurent se réfugier dans le bordj en furent chassés à coups de fusil; les uns furent tués, les autres s'enfuirent, un certain nombre furent faits prisonniers. Un seul bordj, celui de Sidi-Salah, tenait encore; quelques zouaouas s'y étaient retranchés et faisaient feu sur quiconque faisait mine d'approcher. Ils résistèrent ainsi jusqu'à la prière de l'après-midi. Ali-Bey, apprenant leur belle conduite, leur envoya son chapelot et leur fit offrir l'aman. Alors ils abandonnèrent le bordj et se rendirent au camp d'Ali-Bey, où on leur donna à boire.

« Le combat ayant pris fin avec la capitulation des zouaouas, les deux beys ordonnèrent aux Turcs de se rendre, en leur disant qu'ils n'avaient rien à craindre. Ali Temimi se trouvait à ce moment au milieu d'eux, car lorsqu'il avait vu Hassine-Agha refuser de lui ouvrir la porte, il s'était fait hisser par son nègre dans la casba au moyen d'une corde. Les Turcs obéirent à la sommation des beys et ouvrirent les portes; alors les Algériens entrèrent et, en récompense du concours que ces Turcs leur avaient apporté, ils se mirent à les dépouiller de leurs armes et de leurs vêtements neufs, en les frappant au visage et en leur disant : « Dieu maudisse les traîtres qui ont livré les bordjs et la ville! Que sa colère tombe sur ceux qui osaient vous regarder comme des hommes d'honneur et comme des soldats ! » On les fit descendre des forts, pieds et tête nus, accompagnés d'Hassine et d'Ali Temimi, et on les amena en présence du bey Hassen, près de qui se trouvait en ce moment Mohammed Bey, résigné en apparence malgré les sanglots qui l'étranglaient.⁽¹⁾ Quand il les vit

(1) En somme, les askers tunisiens avaient abandonné la cause du pacha pour se rallier à Mohammed-Bey, qu'ils pouvaient considérer comme leur prince légitime. On conçoit que ce dernier ait dû se sentir profondément blessé de la façon dont ses gens étaient traités par son allié le bey de Constantine.

rassemblés devant lui, Hassen leur dit : « Soyez maudits, vous qui avez trahi vos frères innocents et le sultan votre maître, vous qui, insensibles à tant de courage, avez lâchement abandonné les zouaouas. Une telle conduite vous ferme la voie du salut. Otez-vous de ma présence; vous irez au camp de l'armée de l'Est.⁽¹⁾ Vous ne méritez pas autre chose que le supplice du feu. Vous dites que le pacha Ali ne vous aime pas; vous lui reprochez d'avoir supprimé votre solde et d'avoir fait étrangler quelques-uns d'entre vous; mais j'ai vu de mes propres yeux de quoi vous êtes capables et je sais maintenant que vous êtes des traîtres! Que la malédiction de Dieu soit sur vous! » Après ces derniers mots, ils se retirèrent et se mirent en route pour rejoindre le campement de l'armée de l'Est, se disant en eux-mêmes qu'il eût mieux valu périr que de subir un pareil affront. Ali-Bey ne fit rien pour eux et ils furent réduits à mendier leur nourriture; c'est ainsi que Dieu les châtia de leur conduite.

« Ali Temimi et Hassine-Agha furent mis en prison par ordre de Hassen. Celui-ci s'empara de toutes les armes et de tout l'argent que renfermait la casba. Les soldats se dispersèrent dans la ville et la mirent au pillage; ils s'emparaient de l'or et de l'argent, poursuivaient les habitants jusque dans les mosquées et les koubbas et les tuaient après leur avoir arraché tout ce qu'ils avaient.

« Les habitants du Kef s'étaient montrés injustes et ingrats envers Dieu; ils n'avaient pas compris que leur précédente victoire sur les Algériens était due uniquement à la protection du Ciel; ils s'étaient crus désormais invincibles et s'étaient imaginés que le bruit de leur valeur faisait trembler le monde depuis l'Est jusqu'à l'Ouest. Ils reçurent le châtiment qu'avait mérité leur orgueil.

« En dernier lieu, Hassen-Bey fit réunir une troupe de deux cents zouaouas et envoya ces malheureux comme prisonniers à Constatine. »

Tel est le récit que je tiens d'un homme qui fut témoin des événements. Un autre me les a racontés comme il suit :

« Quand les Algériens eurent établi leur camp près de la ville, les hostilités ne cessèrent plus un seul instant, ni le jour ni la nuit, de sorte que les soldats ne pouvaient pas même s'étendre à terre pour dormir. Quand les habitants qui combattaient au milieu de nous ne pouvaient plus résister au sommeil, ils rentraient dans leurs maisons et nous laissions seuls aux prises avec l'ennemi. Nous perdions peu à peu du terrain et notre défaite paraissait certaine. Le besoin de sommeil était plus fort que tout et, même quand nous prenions le temps de manger, nos yeux se fermaient malgré nous. Les habitants

(1) Nous avons vu précédemment que, dans le camp algérien, on appelait « armée de l'Est » les Arabes des tribus qui marchaient sous les ordres de Mohammed-Bey.

étaient tout à fait découragés. Quand les askers turcs qui composaient une partie de la garnison s'aperçurent de notre faiblesse croissante, ils se dirent entre eux : « Gardons-nous de combattre les Algériens et d'agir à leur égard en ennemis : s'ils ont le dessus, de deux choses l'une : ou bien ils donneront l'assaut au bordj et, livrés à nos seules forces, n'ayant aucun secours extérieur à attendre, nous ne pourrions pas leur résister ; ou bien ils aimeront mieux temporiser, et quand nos munitions seront épuisées ils prendront la place sans coup férir ; donc, au lieu de combattre, faisons comme si nous étions prisonniers : quand les Algériens auront obtenu la victoire, ils nous délivreront. » Aussi, lorsque les habitants leur demandèrent asile dans le bordj, ils leur répondirent qu'ils n'avaient pas assez de place et que les vivres leur manquaient. Ils allèrent même jusqu'à leur lancer des pierres en leur adressant des insultes et des paroles de défi. Repoussés de ce côté, les habitants du Kef s'abstinrent néanmoins de toute démarche auprès des Algériens, car on ne se blesse pas deux fois à la même pierre. Ils se souvenaient en effet d'avoir eu à se repentir cruellement de leurs tentatives de rapprochement avec les Algériens à l'époque de la première invasion et de plus ils espéraient les voir bientôt s'en retourner dans leur pays. »

La prise de la Kalaâ du Kef eut lieu le 22 ou le 24 ramadan 1169.⁽¹⁾ « Plût à Dieu, disait Mohammed-Bey, que ce spectacle m'eût été épargné. Si j'avais prévu toute l'étendue du malheur qui devait s'abattre sur cette cité, je n'aurais jamais franchi la porte d'Alger, dût le pacha me faire sentir le poids de sa colère et me forcer à chercher une autre patrie. La terre de Dieu est assez vaste. Et si j'avais su qu'un autre aurait le commandement suprême, je n'aurais même pas pris part à l'expédition, quand bien même le pacha eût menacé de faire périr mon fils. » Que Dieu ait son âme ! Il était doux et compatissant pour les humbles, et cependant son intelligence le rendait digne du commandement.

Les morts et les blessés furent au nombre de cinq cents ; une partie des blessés mourut ; les autres furent réunis dans le bordj où les médecins vinrent leur donner des soins.

Comme Ali-Pacha était sans nouvelles de ce qui se passait au Kef, son fils ordonna à Hassen ben Lellahoum de monter à cheval avec ses hambas et ses baouabs et de se diriger vers Mesir-el-Hedeb et la forêt, pour se renseigner auprès des voyageurs qu'ils pourraient rencontrer ; ils devaient même, si c'était possible, pousser jusqu'au Kef et

(1) Le 24 ramadan 1169 correspond au 22 juin 1756. Le consul de France à Tunis écrivait le 2 juillet : « Les Algériens ont paru le 10 juin devant Le Kef, qu'ils ont pris et pillé le 23 du même mois, par suite de la trahison d'une grande partie des assiégés. » Cf. *Correspondance des Befs de Tunis*, tome II, page 498.

s'introduire dans la ville à l'occasion. Hassen ben Lellahoum se mit en route, mais la plupart de ses cavaliers s'en retournèrent le soir même, avant d'avoir pu recueillir aucun renseignement; se voyant seul, il rebroussa chemin et revint au Bardo en toute hâte. Mohammed-Bey ne tarda pas à le faire appeler et lui dit ironiquement : « A peine parti te voilà de retour! c'est là ce qui peut s'appeler agir en homme! Au fait, ce n'est pas vous autres qui êtes coupables, mais ceux qui croient pouvoir compter sur vous dans les occasions importantes. Vous êtes avec nous comme le chien avec le chameau; vivant, le chameau abrite le chien de son ombre; mort, il le nourrit de sa chair. » Hassen ben Lellahoum eut beau s'excuser en disant que ses compagnons l'avaient abandonné en prenant la fuite, Mohammed ne voulut rien entendre et sa colère ne fit au contraire qu'augmenter. Alors Hassen ben Lellahoum jura d'aller jusqu'au Kef, et se mit en route avec son fils. Arrivé à Bordj-el-Amri, il aperçut à quelque distance un homme qui marchait tout nu; il se dirigea au galop vers lui, en se demandant qui pouvait bien marcher ainsi isolé et tout nu par les chemins. En approchant il vit que l'homme était jeune et que son corps était couvert du haut en bas de sang coagulé. « D'où viens-tu ? » lui dit-il. « Je viens de la maudite citadelle du Kef. » — « Et que se passe-t-il dans la ville ? » — « Les Algériens y sont entrés et ont tué tout le monde. » Hassen ben Lellahoum n'en demanda pas davantage et tournant bride aussitôt il revint au Bardo en toute hâte, l'âme accablée de tristesse. Il refusa d'aller chez Mohammed-Bey, qui l'avait envoyé chercher en apprenant son retour, et dit à l'émissaire : « Je ne saurais paraître devant mon seigneur; dis lui que l'ennemi s'est emparé du Kef. » L'émissaire revint en pleurant, et quand il fut devant son maître il ne put parler. Mohammed comprit tout : le saisissement le cloua sur place. Ali Pacha allait se mettre au lit au moment où il apprit cette nouvelle, qui fut pour lui un coup terrible; il fut comme accablé sous le poids de l'épouvante et de la douleur.

Quelques personnes disent que Mohammed-Bey avait été instruit des événements avant que Hassen ben Lellahoum ne fût de retour; un jeune zouaoui, qui avait réussi à s'échapper du Kef par le rempart avant l'ouverture des portes, serait arrivé dès le lendemain au Bardo et aurait tout appris à Mohammed qui aurait ensuite averti le pacha.

Bien qu'on voulût la tenir secrète, la nouvelle ne tarda pas à se répandre. Je l'appris un des premiers à Tunis. Dans la soirée du 25 ou du 26 ramadan, je me trouvais au souk El-Belat, en compagnie de quelques amis, lorsque le cheikh Medina arriva, précédé de la nouba et accompagné d'une nombreuse suite. « Rentrez chez vous », disait-il à ceux qu'il rencontrait sur son chemin; et comme nous l'interrogeions, il nous apprit que la ville du Kef venait d'être prise par les Algériens et mise au pillage. Nous obéîmes à son invitation et

nous allâmes annoncer la nouvelle à nos familles. Au fond nous n'étions pas trop tristes, car la cessation des hostilités allait nous permettre de rentrer dans nos foyers abandonnés. Quelques personnes avaient connu l'événement avant Mohammed lui-même ; l'émotion fut profonde à Tunis. Les Drids, qui apprirent la nouvelle le lendemain matin, se mirent en route le soir suivant pour leur pays situé dans la direction du désert, sans plus se soucier de Mohammed ni du pacha, qu'ils abandonnèrent au milieu de leurs augoïsses. Revenu à Tunis, Mohammed disait pour se consoler aux mekhaznis : « La tribu est partie : tant mieux ; mes mekhaznis me resteront et leur dévouement me suffit. »

Cependant les zouaouas du Kef rentraient à Tunis les uns après les autres ; plusieurs revenaient nus et blessés. Amenés devant le pacha, ils s'exusaient de n'avoir pu sauver la place en disant que les askers turcs les avaient trahis et ils faisaient le récit des événements à leur manière, en exagérant ce qui pouvait leur être favorable. Touché, le pacha les fit conduire par un hamba chez l'amine de Bab-Djedid pour qu'il donnât des vêtements à ceux qui en manquaient. Quelques zouaouas qui n'avaient pas perdu leurs vêtements, abusant de cette générosité, jetèrent leurs vieux habits et se firent habiller à neuf par l'amine en disant qu'ils faisaient partie de la garnison du Kef.

A Tunis, la situation commençait à faire l'objet de toutes les conversations et on se demandait comment finirait la lutte du pacha et de Mohammed contre Hassen-Bey. On était tenu au courant de ce qui se passait dans le camp des Algériens et on apprit un beau jour qu'ils marchaient sur Tunis. A cette nouvelle, le pacha fit charger sur des charrettes tout ce qu'il avait de plus précieux au Bardo ; sa femme et son fils furent amenés à Tunis et installés au Dar-el-Bey, sous la casba. Quand sa maison, située près du café, fut remplie des objets qu'il y avait fait mettre en sûreté, il fit ses adieux au palais du Bardo et quitta définitivement les salles où, assis sur un trône, il avait continué de donner ses audiences. Il parcourut les appartements les larmes aux yeux, disant qu'il ne les reverrait plus avant le jour du jugement dernier. Au lever du jour il sortit du Bardo à cheval, suivi de ses mamelouks, de ses serviteurs, de ses esclaves et de tous les haouabs, et il entra dans la casba en passant par la porte dérobée dont nous avons parlé.

Mohammed-Bey s'établit à la Hafsia avec les mekhaznis. Son installation terminée, il se rendit à la maison de Ramdane-Bey, où était le siège du gouvernement et où il venait lui-même chaque jour, et y convoqua par un avis tous ceux qui voudraient, moyennant une solde, s'enrôler sous les drapeaux. Les gens de la ville se présentèrent en foule ; le khodja prenait les noms de ceux qui étaient acceptés et les inscrivait pour une solde d'un nasri. Beaucoup d'habitants de Tunis et

de zouaouas s'enrôlèrent. On leva ainsi environ 40.000 zouaouas ou koulouglis.

On fit un arrangement avec Malte qui, moyennant une somme d'argent, s'engagea à envoyer une force navale composée de trois vaisseaux, dont un de premier rang, qui resteraient à l'ancre dans les eaux de La Goulette aussi longtemps que les Algériens ne se seraient pas éloignés de Tunis. Aux termes de cette convention, Ali-Pacha devait approvisionner ces navires abondamment ; il fallait notamment leur envoyer chaque jour des poutets, de la viande, des pigeons, du pain, des fruits, de l'oignon, de l'ail, etc. Le pacha ne craignit pas de dépenser une forte somme d'argent pour s'assurer l'appui de cette force navale, car il tenait essentiellement à se garantir contre toute attaque des Algériens du côté de la mer. La convention conclue avec Malte lui coûta, dit-on, 100.000 piâtres, sans compter les dépenses de chaque jour, auxquelles il s'était engagé à subvenir pendant une période indéterminée. En raison du secours qu'il avait demandé aux chrétiens, les Algériens lui donnèrent le surnom d'Ali el Malli. Outre les trois vaisseaux de guerre, il y avait encore à La Goulette trois autres navires chargés d'huile, de blé et d'approvisionnements divers et qui devaient servir au pacha au cas où il serait obligé de fuir devant les Algériens. Lorsque les chrétiens apprirent qu'Ali avait succombé, au lieu d'essayer de lui porter secours ils firent voile pour Malte en emmenant les navires garnis de provisions ; ils purent tranquillement tirer ces trois navires à l'eau et mettre à la voile sous les yeux de la garnison du fort de La Goulette, et malgré les trésors qu'ils portaient le nouveau maître du pays ne fit rien pour s'opposer à leur départ.⁽¹⁾

Quand le pacha se fut installé dans la maison dont nous avons parlé, il établit le campement des zouaouas sur une place qui est située en dehors de Bab-Djedid ; un odabachi fut attaché à chaque tente. Des précautions toutes spéciales furent prises en cas d'une attaque possible du côté de la casba. Il arriva un jour que le feu prit à

(1) Si le bey de Constantine ne fit rien pour empêcher le départ des navires tunisiens emmenés par les Maltais, il fit tout son possible pour se les faire restituer, et employa à cet effet l'intimidation et la violence à l'égard du consul de France, qui en envoya par écrit le récit à son gouvernement. «... Il se tourna de mon côté, écrit M. de Sulauze, et me dit en secouant la tête. — Te voilà, Français, traité comme tu l'as mérité, pour avoir fait venir les Maltais. Tu es bien heureux d'avoir été quitte à si bon marche.... Qui a donc fait venir les galères et les vaisseaux de Malte si ce n'est pas la France? — Je lui répliquai que le bruit général le lui apprendrait, que quant à moi je n'étais toujours content de savoir qu'un Français n'y avait aucune part.... Il m'envoya prendre le surlendemain pour me dire qu'un bâtiment français étant à La Goulette, il voulait que j'allasse écrire sur le champ au Roi sur la restitution des corsaires, comme il me l'avait déjà ordonné, et que je fisse partir avant la fin du jour le capitaine pour porter ma lettre à Marseille.... Je fis en vain des représentations sur ce que S. M. n'écriverait point pareille proposition et que ce serait ruiner le capitaine, dont le bâtiment était à moitié chargé, que de le faire ainsi partir.... Il me fallut donc en conséquence expédier à V. Exc., comme je l'ai fait, ledit capitaine. » *Correspondance de Rois de France*, tome II, pages 510-511.

une tente et se communiqua de proche en proche à plusieurs autres. On accourut de toutes parts aux cris des zouaouas et l'on parvint à maîtriser le feu, mais ce ne fut qu'au prix de grands efforts.

Hassen-Bey, ayant achevé de vider les coffres qui contenaient l'argent des habitants du Kef, envoya son butin à Constantine. De leur côté ses soldats faisaient des trous dans les maisons et ne laissaient aucune place sans l'avoir fouillée en tout sens. De temps en temps ils trouvaient quelque chose, et ces trouvailles les excitaient davantage à chercher et à creuser. Il fallut ensuite procéder à l'enfouissement des cadavres de ceux qui avaient succombé pendant le siège, parce que l'odeur que répandaient leurs corps était devenue insupportable. Hassen fit démolir la partie supérieure des remparts qui n'avaient pas été assez forts pour sauver les habitants de la ville. Puis il se disposa à marcher sur Tunis, laissant les blessés dans les bordjs avec des soldats pour les soigner et pour les défendre. Tous les habitants de la ville l'avaient abandonnée.

Quand Mohaumed-Bey apprit que les Algériens approchaient, il ordonna aux askers turcs et aux zouaouas d'occuper le retranchement. Ce mur était percé d'une porte et s'étendait depuis le djebel Djellaz jusqu'au bordj de Sidi-Kassem-el-Djelizi. Les tentes furent placées tout le long du mur, sur une seule rangée, une tente d'askers turcs alternant avec une tente de zouaouas; elles formaient une longue file dont l'extrémité arrivait jusqu'au bordj Djellaz, qui était garni d'artillerie. Le commandement du fort fut donné à Ahmed-Reïs; c'était l'homme de l'époque le plus versé dans la science militaire, et de plus il était sincèrement attaché à Mohammed-Bey qui, en lui confiant un poste si important, montrait bien la confiance qu'il avait en lui. Quand il eut garni de soldats la ligne de défense formée par le retranchement, Mohammed-Bey fit venir les koulonglis de Ras-el-Djebel, dans les rangs desquels il n'y avait aucun Turc ni aucun koulongli de Tunis, et leur ordonna d'occuper le Bardo. Environ quatre cents zouaouas leur furent adjoints. Cette garnison fut placée sous le commandement de deux hommes sûrs, Redjeb ben Mami et son khaznadar appelé Merad, à ce que je crois. Quand il se fut assuré qu'ils étaient suffisamment pourvus de munitions, Mohammed-Bey prit congé d'eux; tous trois se dirent adieu en versant des larmes; ensuite les portes du Bardo furent ouvertes et le prince partit pour aller s'installer dans la casba de Tunis. Il trouva ses baouabs occupés avec ardeur à faire leurs préparatifs et à choisir leurs chevaux; ils étaient pleins d'une confiance présomptueuse, et leur rôle de défenseurs du pacha et de son fils leur inspirait tant d'orgueil qu'ils avaient défendu à leurs hommes de fréquenter les autres soldats.

Nous avons raconté précédemment comment les chrétiens de Tabarea avaient été amenés captifs à Tunis. Quand le pacha ou son fils

apprenaient qu'il y avait chez eux une jeune fille ou un jeune garçon remarquable par sa beauté, ils ne manquaient pas de les faire prendre et de les faire amener au Bardo pour leur service particulier. Deux jeunes chrétiens de Tabarea étaient entrés ainsi au service d'Ali-Pacha. Quand ils devinrent grands, leur maître leur ordonna de se faire musulmans et ils se convertirent, du moins en apparence ; mais en général ces sortes de conversions ne sont pas sincères, et les enfants seuls peuvent être utilement instruits dans une religion autre que celle de leurs pères. De ces deux chrétiens convertis, l'un devint agha des spahis de Béja et prit le nom d'Ismaïl, l'autre, qui fut appelé Hassine, recut les fonctions de gardien du sceau ; en outre Ali-Pacha leur confia la garde de son or et de son argent. Ils avaient un frère resté chrétien et qui n'était pas entré comme eux au service du pacha. Avec leur aide, il avait équipé un navire qui voyageait entre Tunis et Gênes ; son négoce était important, et quand il avait réalisé une grosse somme il la plaçait à Gênes, comme ses frères le lui avaient conseillé. Quand la guerre commença, ceux-ci lui donnèrent comme instructions de ne pas s'éloigner et de se tenir toujours avec son navire dans les eaux de Sidi-bou-Saïd ; il avait été convenu que si le pacha était vaincu, ils se rendraient au galop sur un point du rivage désigné d'avance, où ils s'embarqueraient dans un canot que leur frère leur enverrait ; en cas de victoire du pacha, ils lui enverraient dire en quel endroit il devait jeter l'ancre.

L'agha Otsmane avait ordonné à ses serviteurs de polir ses armes, de préparer ses chevaux et de faire briller l'argent de sa selle ; il avait retroussé sa moustache d'un air martial et se tenait prêt au combat. Cependant, la plupart des gens ne croyaient pas encore à l'arrivée des Algériens. « Comment, disait-on, pourraient-ils s'introduire dans une ville comptant plus de cent mille habitants, dont la plupart sont des soldats expérimentés, et comment s'y prendraient-ils pour attaquer un ouvrage aussi solide que le retranchement nouvellement élevé ? » Leur échec ne faisait de doute pour personne.

L'armée algérienne partit du Kef conduite par Hassen-Bey, gonflé d'orgueil par le succès qu'il venait de remporter. Pour ménager ses soldats, il ne leur faisait faire que de courtes étapes et, arrivé à Testour, il leur donna un repos de plusieurs jours. Quand ils reprirent leur marche en avant, leurs rangs se trouvèrent grossis des Hamecha, qui étaient venus les rejoindre au grand complet, et des soldats que Mohammed-Bey avait exilés après la révolte de Younès, et qui promettaient aux askers d'Algérie de les faire entrer à Tunis. Quant aux askers de la casba du Kef, ils suivaient en prisonniers l'armée de l'Est, couverts de honte, tenus à l'écart à cause de leur trahison et accablés d'insultes par ceux qui les connaissaient. Ils n'osaient fuir du côté de Tunis de peur d'être jetés en prison et pendus. A la

fin, cependant, ne pouvant plus supporter les injures dont ils étaient abreuvés, quatre ou cinq cents d'entre eux s'échappèrent ; mais, arrivés à El-Harairia, ils furent entourés par un groupe de cavaliers d'Ali-Pacha et conduits à la maison des exécutions. Quand il les vit, le pacha se mit à les insulter et à leur cracher à la figure ; ils furent enfermés six jours de suite dans un cachot ; chaque jour on les amenait devant le pacha, qui les accablait d'insultes et de malédictions si cruelles qu'ils en étaient réduits à souhaiter la mort. Le pacha finit cependant par les relâcher, mais en se réservant de les faire périr plus tard.

Ayant appris que Hassen-Bey, continuant sa marche en avant, avait atteint avec son armée et les tribus qui l'accompagnaient la ville de Tebourba, sur les bords de la Medjerda, et y avait établi son camp, les baouabs se réunirent et tinrent conseil. Ils furent unanimes à penser que le moment était arrivé où le pacha allait les mettre à l'épreuve. Equipés et armés, ils se rendirent auprès d'Otsmane-Agha, qu'ils trouvèrent ivre et, après lui avoir rappelé qu'ils étaient d'excellents cavaliers, ils lui demandèrent de les conduire à l'ennemi. Otsmane-Agha acquiesça à leur demande ; il fit seller son cheval, monta dessus et se mit en route, escorté de ses serviteurs et de ses amis. Hassen ben Lellahoum vint le rejoindre, accompagné de son fils et des spahis de Béja qui l'avaient abandonné lorsqu'il était allé aux nouvelles. Les cavaliers d'Otsmane marchaient devant, ainsi qu'une troupe de nègres montés et qui étaient chargés de mener boire les chevaux. La troupe, étant arrivée aux oliviers de l'aqueduc d'Agrech, aperçut la fumée du camp ennemi qui n'était pas éloigné ; quelques cavaliers mirent alors pied à terre. Tout à coup, les cavaliers algériens accoururent au galop et les attaquèrent avec fureur en leur disant : « Auriez-vous l'espoir de nous intimider en dépassant ainsi votre rang pour venir nous braver jusqu'à notre ligne d'avant-postes ? » Enfoarés de tous côtés et décimés par le feu meurtrier de leurs assaillants, les nègres battirent en retraite. L'agha Otsmane, qu'ils avaient laissé seul sur le terrain de la lutte, chercha à s'abriter contre les balles derrière des figuiers de Barbarie. Son cheval fut d'abord tué sous lui, puis il fut attaqué par un jeune homme de la tribu des Hanoucha, entouré de ses parents, qui l'atteignit d'un coup de feu et mit pied à terre pour le dépouiller. A ce moment, les amis de l'agha l'aperçurent ; ils s'élançèrent sur son agresseur et réussirent à le faire prisonnier ; puis ils emportèrent Otsmane-Agha presque agonisant et qui avait perdu connaissance ; Hassen ben Lellahoum, saisi du désir de le venger, s'élança contre les cavaliers ennemis, accompagné de son fils ; mais il fut entouré et tomba frappé d'une balle. Ses hommes emportèrent son cadavre. Au bout d'un moment, les goums descendus de la casba arrivèrent sur le lieu de la lutte, mais ils ne purent

joindre les Algériens, occupés du côté de La Manouba à poursuivre les baouabs mis en déroute et fuyant dans la direction de Tunis. Les Algériens regagnèrent leur camp sans être autrement inquiétés.

Les amis d'Otsmane-Agha, qui ramenaient son corps presque sans vie, s'arrêtèrent au Bardo pour se reposer. Quand la défaite des nègres, la mort d'Otsmane et l'insuccès de la sortie des goums furent connus, Mohammed-Bey envoya sa voiture pour permettre de transporter l'agha à Tunis. C'est entre la prière de l'après-midi et celle du soir qu'eut lieu la défaite des baouabs; de retour à la casba, les vaincus racontèrent le combat à Mohammed qui, voulant donner le change aux habitants, ordonna de tirer trois coups de canon après le coucher du soleil; mais on plaisanta au sujet de cette salve, car la nouvelle de la défaite s'était déjà répandue. Aux yeux de quelques-uns, la mort d'Otsmane-Agha fut un présage annonçant la fin de la puissance du pacha.

On apporta au pacha un jeune enfant que l'on avait fait prisonnier. Cet enfant dit qu'il était de la tribu des Hanencha et donna le nom de son père; il se trouva que ce dernier était connu du pacha, qui connaissait sa mère également. Sur l'ordre du prince, on donna à cet enfant des vêtements et on l'entoura de soins empressés. La mère s'étant présentée le lendemain, le pacha, après avoir parlé avec elle, lui fit rendre son enfant, qu'elle emmena dans sa tribu. Tel est le récit qui courut alors, mais je n'en garantis pas l'authenticité.

A la suite de cette défaite, les baouabs devinrent un objet de mépris et leur corps fut licencié. Otsmane-Agha, grièvement blessé à cause de leur lâcheté, ne put se rétablir malgré tous les soins des médecins et mourut. Le pacha fut très vivement affecté de cette mort; sa colère tomba sur les goums et sur ceux qui les avaient obligés à marcher, et les cavaliers qui avaient perdu leurs chevaux dans cette affaire ne reçurent aucune indemnité pour les remplacer.

Hassen-Bey et les deux émirs reprirent leur marche en avant et vinrent camper avec les askers et les goums au-dessus du lac Sedjouni. A cette nouvelle, Mohammed-Bey donna l'ordre aux cheikhs de faire sortir tous les habitants de la Medina et des deux faubourgs et de les ranger depuis Bab-Saâdoum jusqu'à Bab-el Fella et sur le djebel Lakhdar, de manière à ce qu'ils pussent être vus du camp algérien. En déployant sous les yeux des ennemis cette multitude placée sur une position plus élevée que la leur, Mohammed voulait essayer de les intimider et de les décider à la retraite. Les cheikhs exécutèrent l'ordre du prince et, le lendemain matin, le soleil levant éclaira la foule innombrable rangée en avant de la ville.

Les Algériens levèrent leur camp et se mirent en marche sur La Manouba, précédés de cavaliers marchant en éclaireurs. En passant devant le Bardo, ils furent salués d'un coup de canon tiré par les

forts. Les deux émirs, qui connaissaient la topographie du terrain, étaient partis en avant pour faire une reconnaissance. Arrivés à la colline qui domine Sidi-Hassine-es-Sedjoui, en face des forts, ils firent halte et, d'accord avec Hassen-Bey qui était venu les rejoindre, ils décidèrent d'établir le camp en cet endroit.⁽¹⁾ En examinant les forts, Hassen-Bey aperçut la foule rangée devant les murs de la ville; sa stupéfaction fut extrême : « Y a-t-il donc tant de gens dans la ville ? » dit-il à Mohammed-Bey. « Sans doute », répondit ce dernier. Cette réponse redoubla sa perplexité, et il dit : « Mais avec quelles troupes attaquerons-nous un adversaire aussi nombreux ? » Mohammed-Bey lui répondit sentencieusement : « La terre sera soumise par ceux qui la connaissent; au contraire, elle soumettra ceux qui ne la connaissent pas. Vous cherchez un plan de bataille ? Ecoutez-moi. Je connais les chemins qui nous permettront d'approcher de la ville malgré les forts, et je sais l'endroit où l'effort de l'attaque devra porter. »

En voyant dans sa lunette le petit nombre des Algériens, Ali-Pacha dit : « Que Dieu maudisse les gens de l'Ifrikia et ceux qui songent à recruter une armée parmi eux; la moindre de leurs tribus aurait suffi pour écraser cette poignée de soldats et piller tout ce qu'ils emportent avec eux; mais il n'y a rien à attendre de ceux que Dieu a amollis ! »

Pour compléter les précautions qu'il avait déjà prises, Mohammed-Bey posta devant chacune des portes de la ville un boulouk-bachi et un kalia, et des gratifications vinrent renouveler l'ardeur des défenseurs.

Quelques cavaliers réputés montèrent à cheval, descendirent à El-Haraïria et vinrent provoquer les cavaliers les plus hardis du camp ennemi; ils combattirent ensemble jusqu'aux heures de forte chaleur, après quoi chacun des deux partis regagna son camp respectif.

Le lendemain, au lever du jour, l'armée algérienne se mit en mouvement et, contournant la sebkha, vint camper au sud de la ville, sur un emplacement situé hors de la portée de l'artillerie du fort de Djel-laz. La tribu marchait avec l'armée et les troupeaux de ravitaillement suivaient. Un certain nombre d'askers de la garnison du Kef

(1) « Les Algériens vinrent dans la nuit du 21 au 22 juillet camper devant le Bardo avec environ 5,000 fantassins et 1,000 spahis turcs; le reste de leurs troupes n'était qu'une très nombreuse cavalerie arabe tirée des différentes régions ou algérienne qu'ils avaient emmenée d'Alger, ou tunisienne qui s'était donnée à eux après la prise du Kef. Cette petite armée, divisée en trois corps commandés par le Bey de Constantine et par Mohammed-Bey et Sidi Ah, enfants d'Hassain ben Ali, n'avait pour toute artillerie que trois mortiers à bombes et huit pièces de canon de différents calibres, mais elle était aguerrie et bien disciplinée. »

Le Bey de Tunis avait de son côté environ 44,000 hommes, savoir 8,000 d'infanterie composée de 4,000 Turcs et 4,000 Maures et 6,000 de cavalerie, dont 1,200 spahis maures, 2,800 de la garde du Bey formée de portiers ou nègres, de humbles turcs et maures et de renégats, et 2,000 Arabes des régions qui lui étaient restées fidèles. » *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, pages 500 et 501.

étaient au milieu de l'armée algérienne comme prisonniers de guerre. Des espions venus de Tunis parvinrent à entrer en relations avec eux; ces derniers leur demandèrent des nouvelles de leurs familles, et en revenant à Tunis les espions purent renseigner ceux de la ville dont les fils étaient au nombre des prisonniers. On vit alors sortir les cadeaux et les plats de nourriture envoyés aux prisonniers par leurs amis.

Un groupe d'Algériens, étant sorti du camp, se dirigea vers les oliviers. Aussitôt, les zouaouas accoururent et la fusillade s'engagea entre les deux partis. Mohammed-Bey, fils du pacha, et Hassen-Bey étaient chacun à la tête de leurs hommes. Les zouaouas, déployant la plus grande valeur, finirent par avoir le dessus. Une partie des Algériens s'arrêta au camp, mais leur frayeur était telle que beaucoup d'entre eux continuèrent à fuir bien loin en arrière. Hassen-Bey s'élança avec ses hambas et, se plaçant en face des fuyards, les apostropha en leur disant : « Où donc allez-vous? Avez-vous oublié où se trouvent Alger et Constantin? Votre lâcheté va causer ma perte, mais elle ne vous sauvera pas! » Malgré cela, les fuyards poursuivaient leur course sans l'entendre et sans même regarder derrière eux. Mais Dieu avait résolu de ne pas donner la victoire au pacha Ali, et son fils Mohammed-Bey, au lieu de poursuivre son avantage, envoya ses hambas donner aux zouaouas vainqueurs l'ordre de cesser la poursuite et de se replier. Cet ordre indisposa vivement les zouaouas, qui revinrent sur leurs pas fort irrités contre le pacha.

En voyant les zouaouas s'en retourner, les Algériens cessèrent de fuir. Bientôt, les askers qui étaient dans le camp sortirent, conduits par Hassen-Bey, et tirèrent des coups de canon sur les zouaouas. Ils arrivèrent à leur suite jusqu'aux oliviers et furent persuadés que les zouaouas avaient eu peur d'eux. Si Dieu avait permis qu'au moment où les Algériens battaient en retraite Mohammed-Bey donnât l'ordre de faire marcher les askers, les zouaouas et tous les soldats qu'il avait encore en réserve, ce prince aurait certainement pu achever la déroute des Algériens, forcer leur camp et inscrire ainsi son nom dans une page glorieuse de l'histoire. Mais le lâche n'a jamais Dieu avec lui.

CHAPITRE XLV

Les assiégeants font venir des renforts d'Alger. — Ali-Bey se rend à Soliman, Menzel et Nabeul, qui lui font leur soumission et lui fournissent des approvisionnements. — Ali-Bey se porte jusqu'à Béja au-devant des renforts arrivant d'Algérie. — Après l'arrivée des renforts, le siège est mené d'une façon très vive. — Les Algériens pénètrent par trahison dans la ville. — Mohammed est tué et son père, Ali-Pacha, est fait prisonnier. — La ville de Tunis est mise au pillage. — Hassen-Bey prend sous sa protection les deux petits-fils d'Ali-Pacha.

Hassen-Bey, voyant que le premier effort de ses soldats avait été repoussé, rentra dans son camp et envoya des émissaires au daouletli Ali bou Sebaâ pour le mettre au courant de sa situation et lui demander d'envoyer des renforts et de l'artillerie, sans quoi l'armée risquait d'être anéantie. En attendant, il fit entourer le camp d'un large fossé, et chaque jour ses soldats tiraient sept coups de canon, auxquels Ahmed-Reïs ne manquait pas de répondre par autant de coups. Aucune des deux armées ne tentait d'ailleurs d'attaquer l'autre.⁽¹⁾ La ville de Tunis était comme bloquée : il n'en sortait et n'y entraient plus rien que par la voie de mer, et les habitants ne communiquaient plus qu'avec Bizerte et Hammamet.

Les Oulad-Saïd se divisèrent en deux troupes : une d'elles entra à Tunis et l'autre alla rejoindre les deux beys dans le camp algérien. Ceux qui vinrent s'enfermer dans Tunis furent dispersés dans les divers fondouks par ordre du pacha, et les fonctionnaires furent obligés de pourvoir à la nourriture de tous ces gens.

Au bout de quelque temps, l'orge vint à manquer dans le camp algérien. L'émir Ali-Bey partit alors avec une troupe nombreuse et se dirigea vers Soliman, dont les habitants ouvrirent leurs portes et lui firent leur soumission, sans se préoccuper des notables de la ville qui se trouvaient comme otages à Tunis. Ali-Bey ordonna à ces gens d'apporter de l'orge à l'armée et engagea les marchands à sortir de la ville pour aller vendre aux soldats les fruits de leurs jardins, leur donnant l'assurance qu'il ne leur serait fait aucun mal. Ils vinrent en effet en grand nombre au camp et purent vendre leurs fruits en

(1) L'auteur anonyme du *Journal du Siège de Tunis* rapporte que du 24 juillet au 14 août il n'y eut pas d'opérations militaires et qu'il ne fut pas tiré pendant ce temps un seul coup de mousquet. Le 14 août il y eut « un choc de cavalerie assez vif », après quoi dix autres jours s'écoulèrent dans un calme parfait. Le 24 août il y eut une action très vive, au cours de laquelle les Algériens n'eurent que trois ou quatre morts et une centaine de blessés ; il n'en fut pas de même des Tunisiens, qui furent très maltraités : « Les blessés, au nombre d'environ 500, le furent tous honteusement par derrière, et il en resta plus de 100, morts sur le champ de bataille. » Cf. *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, pages 501 et 502.

toute liberté. Puis Ali-Bey se dirigea vers Menzel, dont les habitants lui firent leur soumission; il leur donna l'ordre d'apporter de l'orge, dont le camp fut bientôt approvisionné avec abondance. Les notables de ces deux villes qui se trouvaient à Tunis ne tardèrent pas à apprendre ce qui s'était passé et en furent très inquiets, parce qu'ils s'attendaient à des représailles de la part du pacha. Ils allèrent trouver leur caïd, Ahmed es Saheli, et lui firent part de leurs craintes pour le cas où le pacha viendrait à apprendre ce qui s'était passé. Le caïd chercha à les rassurer en leur disant qu'ils n'avaient rien à se reprocher puisqu'ils avaient abandonné leurs familles pour venir se renfermer dans Tunis. Cependant le pacha, informé de la soumission de Soliman et de Menzel, convoqua aussitôt les notables; ils se présentèrent avec leur caïd, qui fut accueilli par un regard terrible et faillit être envoyé à la potence. Puis le pacha, se retournant vers les notables, leur reprocha de s'être soumis à son ennemi; ils répondirent qu'ils étaient innocents et qu'ils n'avaient jamais songé qu'à venir se mettre sous sa protection, mais il ne voulut admettre aucune excuse et leur donna l'ordre d'envoyer aussitôt chercher leurs familles pour les ramener en ville. Quand ils se trouvèrent seuls, ils se dirent entre eux: «Est-ce que le pacha a perdu la tête? Il nous dit d'aller chercher nos familles; mais comment veut-il que nous sortions? par terre ou par mer?» Ils n'eurent d'ailleurs pas à s'en préoccuper, car le pacha ne pensa plus à eux et ne les inquiéta pas davantage.

Je crois que Nabeul suivit l'exemple de ces deux villes, car nous apprimes que les fruits étaient en abondance dans le camp, alors que dans Tunis nous avions quelquefois toutes les peines du monde pour nous procurer même un oignon. Les Oulad-Saïd qui avaient suivi le pacha sortaient tous les jours et se rendaient dans les jardins de Gamart et de la Soukra, d'où ils rapportaient quelques raisins aigres qu'ils vendaient aux habitants; les plus riches seuls pouvaient se permettre d'acheter quelquefois une grappe de ce raisin. Telles étaient les misères que nous causait le siège. Nos malheurs étaient encore accrus par la conduite odieuse des soldats turcs, qui pillaient partout sans aucune retenue; au point que les gens en étaient venus à rire eux-mêmes de leur propre situation.⁽¹⁾ Le pacha finit cependant par apprendre la façon dont se conduisaient ces Turcs; il se fâcha contre les cheikhs, qui ne lui en avaient rien dit, et envoya au

(1) Les musulmans considèrent qu'une extrême misère ne peut produire que la quiétude d'esprit, et par suite la gaucherie, lorsqu'il n'est plus au pouvoir de l'homme de rengrir et qu'il n'a plus qu'à se reposer sur la Providence. L'auteur a fait allusion précédemment à cette situation d'esprit à propos d'une razzia faite par le pacha chez les Tjebcha; il raconte que le pacha ne quitta le pays que lorsqu'il sut que les gens, après avoir gémi sur la perte de tous leurs biens, ne songèrent plus qu'à se moquer les uns des autres.

daouletli l'ordre d'arrêter tous les pillards. Le daouletli fit battre la ville par des hambas qui lui amenèrent quelques individus; il les mit en prison, mais les relâcha peu après.

Une des choses qui furent les plus sensibles aux habitants de Tunis fut l'ordre donné par le pacha d'envoyer pâturer dans le djebel Alunar les chameaux que l'on avait réunis en dehors de la porte de Bab-el-Bahar; ces animaux se mirent à manger les oliviers dont la montagne était couverte, et les habitants de Tunis, voyant détruire ainsi les arbres qui constituaient leur principale richesse, maudissaient le pacha.

Ce dernier restait toujours assis dans sa maison de la casba; il n'en sortait jamais et personne ne pouvait le voir. Il se reposait du soin de conduire la campagne sur son fils Mohammed, qui sortait tous les jours de la casba pour aller inspecter le retranchement. Quand les gens qui s'y trouvaient de garde le voyaient venir, ils prenaient leurs armes et se mettaient debout devant leurs tentes, comme si cela suffisait pour montrer qu'ils s'occupaient activement de la défense de la ville. Lorsque Mohammed-Bey rentrait ensuite à la casba, la plupart d'entre eux retournaient dans leur maison; il ne restait presque personne pour le service du retranchement, qui avait fini par laisser tout le monde.

Après la soumission des trois villes dont nous avons parlé, la situation des soldats réunis dans le camp algérien et des cavaliers des tribus qui s'étaient joints à eux se trouva sensiblement améliorée, et un grand nombre d'individus vinrent faire leur soumission aux beys. Les Hanencha demandèrent à Ali-Bey de leur procurer des vivres, parce que leurs provisions s'étaient épuisées. Le prince monta à cheval, suivi de son goum composé des Hanencha et de gens d'autres tribus, et se dirigea vers Zaghouan, où il entra. Il ordonna aux habitants de pourvoir à la nourriture des gens qui l'accompagnaient, et ces derniers se répandirent dans la ville et se mirent à remplir leurs sacs avec le blé qu'ils trouvaient dans chaque maison, après quoi ils revinrent à leur campement. Quelque temps après, les Hanencha dirent à Ali-Bey qu'ils étaient depuis longtemps déjà dans ce pays, exposés aux ardeurs du soleil, et que leurs familles commençaient à souffrir de la faim; ils demandaient au prince ce qu'ils devaient faire pour parer à cette situation, ajoutant qu'ils étaient décidés à partir si l'on ne trouvait pas une solution. Le prince monta à cheval et se rendit chez les Gharaba du cheikh Ali ben Saud. Ces gens, qui avaient servi pour la plupart comme zouaouas sous les ordres de Mohammed, fils du pacha, refusèrent quoi que ce soit, mais le prince leur donna l'ordre formel de lui livrer tout le blé qu'ils pouvaient posséder et qu'ils destinaient aux mekhaznis, avec lesquels ils s'associaient d'habitude pour les labours. On dit qu'ils lui indi-

quèrent alors l'endroit où étaient mis en réserve du blé et de l'orge qui ne leur appartenaient pas. Les Hanencha prirent tout ce grain, le chargèrent sur leurs bêtes de somme et partirent avec Ali-Bey, qui alla rejoindre son frère Mohammed.

Les deux émirs commençaient à trouver que la campagne, entreprise à l'époque des grandes chaleurs, se prolongeait outre mesure, et ils attendaient avec impatience le retour des émissaires envoyés auprès du dey d'Alger, qui devaient apporter ses ordres pour la continuation ou pour la levée du siège. Enfin, on annonça leur arrivée. Les deux princes se rendirent aussitôt dans l'outak du bey de Constantine, qui ouvrit devant eux les lettres du dey d'Alger et les leur tendit. Ils furent transportés de joie en les lisant, car elles annonçaient que le dey avait envoyé des canons et des bombes à Bône, que le caïd de cette ville devait en prendre livraison et les expédier à Abdallah ben Mohammed, qui avait ordre de les conduire lui-même et d'arriver au camp à une date fixée, avec des renforts d'askers et de cavaliers. Cette bonne nouvelle se répandit bientôt dans le camp, où tout le monde la connut après la prière de la nuit. Les soldats tirèrent aussitôt en signe de joie trois salves de mousqueterie, dont le bruit parvint jusqu'aux gens de la Médina et du faubourg Al-Djazira. En entendant le grondement de la poudre, semblable à celui du tonnerre, les assiégés comprirent que leurs ennemis venaient de recevoir de bonnes nouvelles. Le lendemain, beaucoup de gens savaient à Tunis qu'il s'agissait de l'arrivée de renforts envoyés d'Algérie. Mohammed-Bey l'apprit par un de ses espions; il en fut extrêmement affecté et porta aussitôt cette mauvaise nouvelle à son père.

Le lendemain, Ali-Bey monta à cheval avec ses intimes, suivi de son goum et précédé du fils de l'imam Mohammed el Mami, qui était lui-même imam de la mosquée hanéfite de Béja. Le prince se dirigea vers Béja, parce que c'était la route par où devait passer l'armée de renfort annoncée, et il fut reçu dans cette ville par les malheureux qui y étaient restés et ne possédaient plus rien. Ils lui baisèrent les mains et lui firent en pleurant le récit des malheurs dont son oncle les avait accablés.

On sait que le pacha avait envoyé aux gens de Béja l'ordre de quitter la ville pour venir à Tunis. Ayant appris que quelques uns d'entre eux, dont on lui donna les noms, étaient restés chez eux malgré ses instructions précises, il enjoignit au cheikh des Amdom de tuer tous ces gens ou de les enlever captifs, et de laisser la ville entièrement vide. Au reçu de cet ordre, le cheikh envoya contre les gens de Béja de l'infanterie et de la cavalerie; les Djebelia accoururent tous pour prendre part au pillage et s'emparer des biens des habitants. Les assaillants avaient barricadé toutes les portes des faubourgs, à l'exception d'une seule. En voyant arriver cette troupe conduite par le

cheikh des Amdoun en personne, tous les habitants de la ville se levèrent en masse, sans excepter un seul, et accueillirent les assaillants à coups de fusils et de pierres. La bataille eut lieu dans le faubourg dont la porte était restée libre. Un homme de Béja fut tué, mais ses camarades prirent deux bédouins qu'ils mirent à mort; après quoi ils montèrent sur les remparts de la ville, où ils se fortifièrent et d'où ils se mirent à tirer sur tous les bédouins qui se montraient. Les agresseurs ne tardèrent pas à s'enfuir, car les nomades ne savent pas combattre contre les gens retranchés dans une ville. Les bédouins eurent beaucoup à souffrir des coups de fusils et des pierres lancées du haut des remparts; ils abandonnèrent la ville, et le cheikh dut battre en retraite avec les gens qui l'avaient accompagné.

Ali-Bey s'apitoya avec eux sur leurs malheurs, puis se rendit au hardo où il s'installa. Les gens ne savaient comment lui préparer sa nourriture, car le caïd, pour leur être désagréable, avait détruit leurs moulins et leurs fours. Quelqu'un ayant conseillé de faire du pain dans des tabonnas,⁽¹⁾ ils se dispersèrent dans la ville et firent chauffer dans chaque maison le plus de tabonnas qu'il fut possible. On réunit par ce moyen une assez grande quantité de pains que l'on envoya au prince, et on lui présenta pour lui personnellement ce que l'on put apprêter comme mets. Il y eut ainsi de quoi nourrir suffisamment le bey et ses compagnons, et le pain fut distribué aux gens qui l'avaient accompagné et qui campaient sous leurs tentes.

Comme on finissait de manger, accoururent des cavaliers annonçant que les askers d'Alger étaient arrivés et qu'ils avaient établi leur campement près de Béja, à un endroit appelé les « Sources-Chaudes ». Le prince monta aussitôt à cheval avec ses compagnons et se rendit auprès des nouveaux arrivants; il entra dans leur campement, leur souhaita la bienvenue, et le lendemain la troupe continua son chemin dans la direction de Tunis et campa à El-Karaim, d'où elle envoya annoncer son arrivée à Hassen-Bey. Ce dernier donna l'ordre à tous ses soldats de se porter au-devant d'eux, espérant par cette manifestation augmenter le découragement d'Ali-Bey et de son fils. Au lever du jour, les assiégeants sortirent sur deux rangs; Hassen-Bey et le prince Mohammed montèrent à cheval avec tous les goums, firent le tour de la sebkha et gravirent la colline, où ils rejoignirent les troupes de renfort; après quoi ils se rangèrent tous derrière le bey Hassen et se rendirent ainsi au campement situé sous les murs de la ville.⁽²⁾

(1) Ce *tabonnas* sont de petits fours provisoires en briques, qui ne servent que pour la cuisson de pains de petite dimension, que l'on colle contre les briques dans l'intérieur de la tabouna alors qu'ils sont encore frais. On ne peut cuire ainsi que peu de pains à la fois, mais ils sont plus estimés que les autres.

(2) « Le 27 août, il arriva aux Algériens un renfort de 2,000 Turcs qu'on fit venir partie de

Quand Mohammed-Bey, fils d'Ali-Pacha, vit combien ces renforts avaient augmenté les forces des assiégeants, il fit sortir pendant la nuit les zouaouas restés au Bardo et les envoya rejoindre les défenseurs du retranchement. Le lendemain, il fit publier que ceux qui voudraient servir comme zouaouas n'auraient qu'à se présenter pour être inscrits sur les registres et avoir droit à la solde. Il vint une affluence de geus qui n'avaient jamais manié un fusil; la plupart étaient de tout jeunes gens; ils arrivaient pieds nus; il y avait parmi eux des boiteux, des aveugles, des étrangers, et toute la tourbe sans aveu qui encombra la ville. Tous furent inscrits sur les rôles par le khodja; chacun recut dix piastres pour s'équiper, et un fusil. On leur donna l'ordre de se rendre au retranchement, où ils se joignirent aux soldats qui le défendaient. Ils étaient comme les vers qui pullulent dans le corps d'une charogne pendant les fortes chaleurs, et les askers les tournaient en dérision. Lorsque Dieu veut la perte de quelqu'un, il l'incite à faire ce qui peut le plus lui nuire.

On dit que, parmi les défenseurs du retranchement, il y avait de 600 à 700 Turcs pur sang; c'étaient des hommes audacieux, ayant l'expérience de la guerre et capables, mieux que personne, de combattre les Turcs venus d'Alger. Les bédouïns ne peuvent être que les sujets des askers turcs, car les poules ne peuvent se mesurer avec le faucon. Les askers disaient que c'était par mépris pour eux que le pacha avait mis les zouaouas sur leur dos. Mohammed-Bey monta à cheval et fit le tour du retranchement; mais le spectacle qu'il vit n'était pas fait pour lui plaire, et il rentra chez lui très préoccupé.

Les soldats qui se trouvaient derrière le retranchement ne pouvaient pas résister aux bombes; et en effet, dès qu'il en tomba quelques-unes derrière eux, ils s'enfuirent aussitôt. Le lendemain, les askers algériens et les goums, conduits par Hassen-Bey, s'avancèrent vers le retranchement; les zouaouas, les koulouglis et tous les soldats improvisés qui ne connaissaient rien à l'art de la guerre se portèrent à leur rencontre, mais ils furent bientôt entourés par les askers algériens. Mohammed-Bey s'était enfermé avec quelques compagnons dans le fort de La Manoubia, d'où il suivait les péripéties de la bataille; il ne donna pas l'ordre aux soldats restés en réserve de se porter au secours des autres et se contenta de faire tirer des coups de fusils par les meurtrières du fort. L'affaire fut très chaude. Ahmed-Reïs envoyait des boulets du fort de Djellaz, mais sans causer de grands dommages aux Algériens, qui s'avancèrent sous le feu comme une nuée de sauterelles et ripostaient par des coups de fusils qui

Constantine et partie de Bône, où ils aiment être débarqués par des chebeks qui, ayant appris en passant que les galères et les vaisseaux de Malte étaient à La Goulette, ou ils devaient les descendre, les avaient laissés dans cette ville pour continuer de la leur route par terre jusqu'à Tunis..... *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, page 503.

semaient la mort parmi les défenseurs du retranchement. Les balles tombaient autour de Mohammed-Bey, qui voulut s'enfuir, mais ses amis le retinrent en lui disant que s'il partait le retranchement serait certainement enlevé; il resta, mais désespérant de la vie et s'abandonnant à Dieu. Un cavalier s'avança jusqu'au pied du retranchement, mais il fut atteint d'un coup de feu, tomba à terre, et aussitôt plusieurs soldats se précipitèrent sur lui et lui enlevèrent tous ses vêtements. La bataille se prolongea et les combattants commencèrent à se lasser. Une centaine de soldats algériens, qui s'étaient avancés jusqu'à l'endroit appelé « les pierres jaunes », se trouvèrent séparés de leurs camarades et ne purent les rejoindre; ils se formèrent en carré et se mirent à tirer sur tous ceux qui tentaient de s'approcher d'eux. Mohammed-Bey se dressa sur sa selle et appela à lui ses soldats, mais tous, zouaouas, koulouglis et Turcs refusèrent de le suivre, prétextant qu'ils manquaient de poudre. Il en fit apporter plusieurs sacs; les soldats se la partagèrent et se mirent à tirer au hasard des coups de fusil sous ses yeux, pour se donner l'air de combattre. La nuit sépara les deux armées. Le nombre des soldats expérimentés qui avaient fait le coup de feu sans se découvrir et qui étaient restés sains et saufs n'était pas supérieur à cent; s'il avait eu avec lui 300 ou 400 de ces soldats vraiment dignes de ce nom, le bey aurait pu résister même à 40.000 assaillants. Quant aux imprudents qui s'étaient avancés hors des retranchements dès le commencement de la mêlée, ils furent vite enveloppés et décimés. Un grand nombre de blessés se précipitèrent vers Mohammed-Bey en poussant des cris et des gémissements; il les fit taire en leur donnant à contre-cœur cinq piastres à chacun. Les zouaouas qui avaient été tués furent transportés à l'hôpital et enterrés.

Au lever du jour, les défenseurs du retranchement virent devant eux, à une distance d'un mille, un autre retranchement derrière lequel s'étaient installés les askers algériens. Cependant, les bombes continuaient à pleuvoir nuit et jour dans les deux camps; celles qu'envoyait Ahmed-Reïs causaient de grands ravages parmi les assaillants car c'était un pointeur remarquable, et il était capable d'atteindre avec son canon un cavalier qu'il visait à la tête, comme un autre l'aurait fait avec un fusil. On dit qu'il y avait parmi les Algériens un artilleur encore plus habile que lui; mais Ahmed-Reïs l'atteignit et le tua. Cette mort fut très sensible à Hassen-Bey et porta le découragement parmi ses soldats, qui étaient très excités contre Ahmed-Reïs parce que son tir rendait leur position très critique. Ils essayèrent de le corrompre à prix d'argent, mais il refusa leurs propositions en disant qu'il agissait comme devait le faire tout homme de cœur. Désespérant de venir à bout de lui par la trahison, ils dirigèrent toute leur artillerie contre le fort; une bombe tomba sur un canon auprès du-

quel il se trouvait, et un éclat lui fracassa le bras. On le mit sur une mule et on le conduisit ainsi chez lui.

En apprenant cette nouvelle, Mohammed-Bey fut pris de découragement et songea à fuir; ses amis l'en empêchèrent et calmèrent ses appréhensions en lui désignant un artilleur assez habile pour pouvoir remplacer Ahmed-Reïs, et que le prince envoya aussitôt au fort de Djellaz. On parla beaucoup à ce moment de tentatives que Mohammed-Bey aurait faites auprès de son père pour le décider à quitter Tunis, et l'on raconte que le pacha lui répondit : « Je veux mourir sur le trône, et d'ailleurs où pourrions-nous trouver une retraite agréable ? »

Le pacha apprit, dit-on, qu'il y avait dans le camp algérien 1.300 askers que Mohammed-Bey avait épargnés après la révolte de Younès et 500 autres qui avaient fait partie de la garnison du Kef. Il en fut péniblement impressionné et, un jour qu'il était assis en compagnie de son fils, il lui demanda s'il y avait parmi ses troupes des soldats ayant pris part à la révolte de Younès. Mohammed-Bey lui répondit qu'il restait encore 1.500 ou 1.600 de ces hommes, koulouglis et Turcs. Le pacha secoua la tête en disant : « Tu n'arriveras jamais à gagner » et garda pendant quelque temps le silence. Dieu sait si ce récit est authentique.

Ahmed-Reïs avait une grande autorité sur les Turcs et savait les contenir d'une main ferme. Après son départ, ils ne furent plus aussi surveillés et commencèrent à s'aboucher avec les Turcs qui servaient dans l'armée algérienne et qui finirent par les gagner à prix d'argent. On convint qu'une nuit les assaillants se précipiteraient sur les défenseurs du retranchement, et qu'à leur approche les Turcs de l'armée tunisienne s'enfuiraient, entraînant avec eux tout le reste de l'armée. C'est en effet ce qui eut lieu. Pour se faire reconnaître dans la mêlée, il fut convenu que les Turcs de l'armée de Tunis se dévoiraient la tête et que les Arabes qui étaient d'accord avec eux porteraient à leur coiffure des branches d'olivier. Quand arriva la nuit convenue, personne ne dormit et chacun se prépara aux événements, dans l'armée tunisienne et dans le camp du bey Hassen.

À la fin de la nuit et un peu avant que l'aube apparût, les défenseurs du retranchement, fatigués de leur garde, se laissèrent aller au sommeil. À ce moment, les Turcs de l'armée tunisienne sortirent du retranchement, suivis par les soldats algériens, et tous se précipitèrent ensemble sur le fort de Djellaz, dont la garnison s'enfuit. Le jour s'étant levé à ce moment, les assaillants se jetèrent sur le retranchement, dont les défenseurs endormis furent tués sur place; ceux qui purent voir venir les askers se réfugièrent dans les forts, où ils durent pénétrer par les brèches parce que les portes étaient fermées. (1)

(1) Dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre, une heure avant le jour, les Algériens vinrent attaquer les retranchements en deux endroits, on ils ne trouverent qu'une faible résistance par

En apprenant que le retranchement était enlevé, Ali Pacha et son fils perdirent la tête. Le pacha dit à Ismaïl-Agha et à son frère Hassen d'aller voir si la nouvelle était vraie. Ils montèrent aussitôt à cheval tous les deux, suivis de leurs domestiques, sortirent de la casba, suivirent le rempart jusqu'à la porte de Bab-el-Khadra et prirent la route de la Soukra. Au jour levant, ils arrivèrent au bord de la mer, où leur frère les attendait à l'endroit convenu. Dès qu'il les vit, il leur envoya une barque où ils montèrent avec trois de leurs domestiques, abandonnant leurs chevaux tout sellés sur le rivage. Ils accostèrent le bateau qui partit aussitôt, et ils disparurent aux regards, laissant leurs amis dans le malheur. Ils emportaient l'argent du pacha qui les avait nourris, et c'est bien là tout ce que l'on pouvait attendre de gens sans origine et sans conscience. Ils se réfugièrent à Gênes, où ils reprirent leur ancienne religion, et ils vécurent dans l'aisance, jouissant de la fortune qui appartenait au pacha.

Les Algériens, une fois maîtres du retranchement, tuèrent tous ceux qui leur tombèrent sous la main; les autres s'enfuirent sans résister. Les assaillants montèrent alors au fort de Djellaz, dont ils braquèrent les canons sur la ville. On tira un premier coup sur le faubourg, et en entendant le boulet passer avec fracas les gens disaient : « Il était pour nous, et le voilà maintenant contre nous ! » Aucun mouvement offensif ne se produisant contre eux, les Turcs abandonnèrent les retranchements et se portèrent à l'attaque du faubourg. Ils s'étaient dispersés et l'on en voyait de tous les côtés, le yalagau à la main, la chéchia entre les dents et la tête nue. Une troupe entra dans le faubourg, une autre passa par le quartier El-Marr, d'autres se dirigèrent vers Sidi-Kassem-el-Djelizi; les plus courageux se portèrent directement sur la casba. Que le lecteur m'excuse, mais je n'ai pas le courage de raconter tout ce qui se passa dans cette journée, qui était la première du mois de hidjé de l'année 1169. (1)

Quand le pacha et son fils Mohammed surent que le retranchement était pris, ils ne songèrent qu'à monter à cheval, après avoir fait charger leurs bagages sur des mules, et parlèrent avec tous ceux qui se trouvaient auprès d'eux en ce moment, spahis, baouabs, secrétaires et amis. Ils sortirent par la porte dérobée qui se trouve en face de Sidi-Abdallah-Chérif, suivis par les hambas et par tous ceux qui se trouvaient dans la casba. Mohammed-Bey, avec son fils et ses amis, marchait en tête, entouré de ses hambas; il se dirigea vers le Bardo sans chercher à cacher sa marche, pendant que le pacha par-

— suite de la trahison concertée des Turcs de Tunis, puis, on n'en vit paraître aucun aux endroits attaqués et que dans la suite de l'action il n'y en eut pas un seul de tué ni de pris; les Maures seuls se défendirent par des mousquetades.... » *Correspondance des Beys de Tunis*, tome II, page 504.

(1) Correspondant au vendredi 27 août 1756.

lait dans la direction du grand aqueduc sans se cacher davantage. Ils laissèrent ouverte derrière eux la porte dérobée. Tous avaient perdu la tête et ne savaient où aller.

Après la prise du retranchement, tous les goums de l'armée algérienne, composés des Haouencha et des Arabes de l'Ifrikia, montèrent à cheval et partirent au galop. On dit que les Haouencha prirent les devants et finirent par atteindre Mohammed-Bey près du Bardo. En les voyant arriver, les compagnons du prince s'enfuirent, ainsi que les hambas et tous les cavaliers qui l'accompagnaient. Les Haouencha l'atteignirent ; il fut frappé par un coup de feu et tomba.

En le voyant à terre et entouré par les cavaliers, un de ses mamelouks galopa vers le pacha, qui se trouvait près des forts, dans la direction de l'aqueduc ; en arrivant près de lui, il lui dit en langue européenne que son fils Mohammed venait de mourir et qu'on était en train de le dépouiller. En apprenant cette nouvelle, le pacha devint comme insensible. Ses compagnons lui répétaient : « Monseigneur, faites galoper votre cheval » ; mais il ne les écoutait pas et semblait ne plus diriger sa monture, qui continuait à aller au pas et obliquait tantôt d'un côté et tantôt de l'autre. Il fut bientôt atteint par des cavaliers qui selon les uns étaient des Haouencha, selon d'autres des cavaliers de l'escorte du bey de Constantine, ou des gens des Madjeur ou des Onertane. Quelques personnes de la suite du pacha voulurent se défendre à coups de fusil, mais les cavaliers ripostèrent, en tuèrent trois ou quatre, et les autres s'enfuirent, abandonnant le pacha, qui était comme étranger à toute cette scène. On l'enleva de sa selle et on le mit à terre. Un des assaillants partit au galop, se présenta devant le bey Hassen et lui demanda la béchara en lui disant que l'on venait de prendre Ali-Pacha et qu'on était en train de le dépouiller. Le bey, qui ne pouvait croire à un succès aussi complet, se fâcha en le traitant de menteur ; mais cet homme lui dit : « Si je vous dis la vérité, donnez-moi ma récompense, et, si je vous mens, je vous permets de me tuer » ; après quoi il revint vers ses compagnons, qui avaient dépouillé entièrement le pacha et lui avaient enlevé tous ses vêtements, y compris son pantalon. On le couvrit avec un vieux burnous appartenant à un palefrenier algérien, et comme il avait la tête nue, on lui mit le capuchon du burnous. On le plaça ensuite sur un cheval haraché comme une bête de somme, que l'on conduisait à la main et que les cavaliers entouraient ; d'autres disent qu'un cavalier le prit en croupe derrière lui. En voyant cette scène, les défenseurs du fort, au lieu de tirer quelques coups de canon pour dégager le prince, ouvrirent les portes et s'enfuirent éperdus.

Tous les événements que j'ai racontés, depuis la mort du dey d'Alger Ahmed jusqu'à la fin de la guerre, m'ont été rapportés par le

secrétaire Ali el Abidi, qui était venu d'Alger avec les fils du bey Hassine. Il m'a fait le récit suivant : « Lorsque les soldats algériens se mirent en marche pour enlever le retranchement, les deux bays Mohammed et Ali étaient montés à cheval pour se joindre à eux. Le dernier s'approcha de ma tente et me demanda de monter à cheval avec lui ; mais je refusai en donnant diverses excuses, et il me fit des reproches sur mon peu d'empressement. Au moment où il allait se mettre en marche, je me présentai à lui, je lui serrai la main en faisant des vœux pour le succès de ses armes et je revins chez moi où je priai Dieu pour qu'il donnât la victoire à nos askers sur ceux de Tunis. Tout ce que je souhaitais de mieux pour nos soldats était de les voir emporter le retranchement, et je n'osais pas supposer qu'ils pourraient du même coup entrer dans Tunis, s'emparer d'Ali Pacha et tuer son fils Mohammed. J'étais encore assis dans ma tente lorsqu'arriva tout à coup un palefrenier qui me demanda la béchara en m'annonçant que le retranchement était emporté, ce qui me causa la joie la plus vive. Une heure après, le même palefrenier accourut haletant et me demanda la béchara pour la capture d'Ali-Pacha. Je lui dis de cesser cette plaisanterie et lui reprochai de m'annoncer une nouvelle aussi invraisemblable, en lui demandant s'il se moquait de moi. « Je te donnerai dix piastres, ajoutai-je, si ce que tu dis est la vérité. » Je n'avais pas achevé de parler que j'entendis autour de moi des gens qui disaient : « Voici les cavaliers qui amènent Ali-Pacha. » Je me rendis aussitôt auprès du bey Hassen ; je ne sais plus s'il était alors à pied ou à cheval, mais je me souviens que les deux princes étaient auprès de lui. Les cavaliers arrivèrent entourant Ali-Pacha, qui était monté sur un cheval harnaché comme les bêtes de somme ; il avait le visage couvert par le capuchon de son burnous et était vêtu d'un vieux pantalon rouge. On le descendit de cheval devant Hassen-Bey. En voyant ce dernier, Ali-Pacha s'avança pour baiser ses étriers et lui dit : « O Hassen-Bey ! je suis à ta merci et je me mets sous la protection. » Il cherchait à l'apitoyer en baisant son pied et ses étriers ; mais le bey le repoussa en disant : « Emmenez-le, attachez-le et mettez-le sous une tente » ; puis il ordonna à ses domestiques d'entourer cette tente et d'empêcher qu'on s'en approchât. Les deux princes regardaient cette scène et étaient vivement émus en songeant à tout ce que leur avait fait souffrir cet homme, qui avait maintenant devant eux une attitude si peu digne.

« Ali Bey, qui désormais était sûr de la victoire, se voyait entouré de nombreux amis, auxquels commençaient à se joindre ses anciens adversaires eux-mêmes. On vint l'informer que les chameaux réunis dans la sebkhah se trouvaient en danger d'être enlevés par les Hanoucha. Il partit aussitôt au galop, suivi par ses amis et ses anciens adversaires, fit rassembler les chameaux et les accompagna

jusqu'à La Marsa, où il les laissa dans un endroit sûr. Il revint ensuite jusqu'au Bardo, et c'est là qu'il trouva à terre Mohammed, fils du pacha, étendu sans aucun vêtement. Cela se passait avant la chaleur du milieu du jour.»

D'après un autre récit, Ali Bey se dirigea vers le Bardo, qu'il trouva fermé, les gens qui y étaient enfermés se contentant de regarder par-dessus les remparts. Tout à coup, des cavaliers arrivèrent au galop et lui dirent qu'ils croyaient avoir vu Mohammed, fils du pacha, étendu à terre et qui avait encore un reste de vie. Il se dirigea du côté qu'on lui indiquait et trouva le blessé, devant lequel il s'arrêta. Mohammed était très velu et avait tout le corps couvert de poils. Quand le blessé entendit parler autour de lui, il leva la tête et demanda à boire; Ali-Bey lui fit apporter de l'eau qu'il but, après quoi il laissa retomber sa tête. Ali-Bey ne savait si c'était bien lui et ne pouvait le reconnaître, car son cousin était très jeune lorsqu'il avait quitté lui-même la Régence. Il demanda si quelqu'un le reconnaissait. Un des mamelouks qui se trouvaient avec le fils du pacha au moment de sa fuite et qui l'avaient abandonné en le voyant tomber à terre pour se joindre aux mamelouks d'Ali-Bey s'avança et dit : « C'est bien là Mohammed-Bey, fils du pacha. » Alors Ali-Bey ordonna à l'un de ses hambas de couper la tête du prince, de la mettre dans un mouchoir, de l'apporter à Tunis et de la placer sur la koubba où l'on exposait les têtes coupées, sur la place de la Casba.

Après avoir fait attacher le pacha sous une tente, Hassen-Bey revint vers les retranchements, où il s'assit. Tous les soldats avaient fait irruption dans la ville, par petites troupes. Quelques-uns entrèrent dans la casba, montèrent dans les appartements du pacha et pénétrèrent dans la chambre où il avait renfermé son trésor et où l'on trouva des caisses remplies de doublons d'Europe en or pur, que l'on changeait pour cinquante piâtres tunisiennes, et quelquefois davantage. On ne peut faire la description de tout ce qu'on trouva dans cette chambre; il y avait de l'or et de l'argent par quintaux et des caisses scellées du sceau du prince qui contenaient des vêtements d'une richesse inouë, des objets de fabrication européenne, des pendules, des selles tunisiennes brodées d'or, des armes enrichies de pierres précieuses, etc. Les premiers soldats qui entrèrent dans cette chambre firent du coup leur fortune.

D'autres pénétrèrent dans la maison de Mohammed-Bey, où ils trouvèrent également des richesses incalculables, et notamment des paniers remplis de caroubes et de monnaies tunisiennes qu'ils ne connaissaient pas. Ils se mirent à vider ces paniers pour les remplir de vêtements précieux, et laissèrent les Tunisiens emplir leurs poches de ces caroubes. La première troupe sortit du palais écrasée sous le poids des doublons et laissa la place à une seconde troupe, remplie

ée bientôt par une troisième qui ne laissa après elle dans les appartements du pacha que des caisses brisées et des flacons broyés. Ceux qui vinrent ensuite ouvrirent les fameuses armoires contenant ces volumes enluminés et couverts de reliures enrichies d'or et d'argent que nous avons décrits précédemment. Nous avons raconté aussi l'histoire du palefrenier qui en emporta une pleine charge.

Les Turcs des deux oudjaks s'étaient réunis pour piller. Ils se dispersèrent dans les deux faubourgs et dans la Medina, entrant dans les maisons des gens riches pour les mettre à sac. Quand ils trouvaient des hommes dans ces maisons, ils leur faisaient porter sur le dos le produit de leur pillage et les obligeaient à aller ainsi jusqu'au camp.⁽¹⁾ Tous les habitants se barricadèrent dans leurs maisons et montèrent sur leurs terrasses avec leurs familles. Je crois que Tunis vit alors ce qui ne s'était pas produit à Kairouan lorsque cette ville fut prise par Younès; on ne saurait comparer à ces horreurs que le sac des villes enlevées par Timour. Les Turcs envahirent les maisons des consuls chrétiens; celle du consul d'Angleterre fut seule épargnée.⁽²⁾ Ils traitèrent comme des captifs de guerre les chrétiens, à qui ils prirent leurs biens, et les juifs, à qui ils enlevèrent leurs femmes et leurs enfants. Ils firent subir les plus durs traitements aux chrétiens de Tabarca qui se trouvaient encore à Tunis et abusèrent de leurs femmes, de leurs filles et de leurs enfants. Ceux qui eurent le plus à souffrir de leur férocité furent les juifs tunisiens et livournais, dont les femmes et les enfants subirent les pires outrages.⁽³⁾

On dit que Hassen-Bey et ses hambas pénétrèrent dans les appartements occupés par la famille du pacha, sous la casba, qu'ils prirent aux femmes leurs bijoux et tout ce qu'elles possédaient, et qu'ils en rapportèrent de véritables trésors en argent et en vêtements de prix. Quelques-uns affirment que Hassen-Bey en fit autant dans les

(1) « Plusieurs particuliers ont été blessés dangereusement et obligés de porter des ballots faits de leurs propres effets dans la tente de ceux qui les leur avaient enlevés; d'autres ont été promenés dans les rues pour être vendus, et bien des femmes et des filles ont été menées au camp, sur lesquelles le soldat a assouvi sa brutalité. » *Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 507.

(2) « Il est si certain..... que le sac de cette ville entière, dans le cas où elle se serait laissé forcer, avait été déterminé et promis à la soldatesque sous l'exception seulement du fondouk anglais, que les premiers soldats qu'on vit paraître dans le quartier où sont les maisons consulaires firent les sauteries envoyées pour celle d'Angleterre. » *Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 506.

(3) Toutes les femmes libres ou esclaves que le soldat a pu prendre ont été menées au camp où elles ont essayé tous les opprobres que le sexe peut souffrir, et ensuite elles ont été truinées, ainsi que nombre de juifs, par les rues pour être vendues à d'autres ou rachetées; il y a eu plus de 5 ou 6,000 hommes tués; enfin la ville a été réduite à un état de misère dont elle ne se relèvera pas de longues années; on ne pouvait passer dans les rues sans verser des larmes, en voyant pleines de cadavres et remplies de débris des portes et de tout ce qui avait été renqué et brisé dans les maisons. » *Correspondance des Beys de Tunis*, t. II, p. 507.

deux maisons appartenant au pacha Ali, mais je ne sais rien de précis à ce sujet. Une bande de pillards visita plus spécialement les maisons des principaux savants, entre autres celle du mufti hanéfite, à qui ils enlevèrent le dépôt que lui avait confié le pacha et qui se montait, dit-on, à 100.000 piastres. Les soldats turcs des deux oudjaks d'Alger et de Tunis parcoururent ainsi toute la ville, brisant les portes des maisons où ils pénétraient, sous les yeux des propriétaires, qui devaient assister impassibles au pillage de leurs biens et aux outrages que l'on faisait subir à leurs femmes. Quelques-uns se faisaient humbles avec ces Turcs et cherchaient à les amadouer par des paroles de flatterie ; tantôt on ne leur faisait rien, tantôt on les rouait de coups. Ceux que Dieu protégeait n'étaient pas maltraités, mais on leur prenait tout ce qu'ils possédaient et on amenait au camp leurs femmes et leurs filles. Il n'y eut d'épargnés dans toute la ville que ceux que l'ange Gabriel couvrit de son voile, et les habitants du souk El-Belat furent du nombre.

J'habitais avec ma famille dans un quartier extrême, à côté du rempart qui nous avait été si inutile. Il n'y avait dans ce quartier que des masures en ruines, et il échappa au pillage. Il y eut des maisons épargnées alors que les voisines étaient mises à sac, de même que certains champs restent indemnes au milieu d'autres ravagés par la grêle. Le pillage dura depuis le matin jusqu'à midi ; quand arriva la chaleur et l'heure de la sieste, les abominations cessèrent.

Dès que Hassen-Bey se fut emparé de son adversaire et l'eut fait mettre enchaîné sous une tente, il fit partir des cavaliers pour annoncer au daouletti d'Alger la victoire qu'il venait de remporter, la capture du pacha, et pour lui demander ses instructions au sujet de ce dernier. Le lendemain, l'armée algérienne quitta Tunis, suivie par les goums, et alla s'installer à l'endroit où campait d'habitude l'armée de Tunis, près du Bardo et de la Ieskia. Quand le camp fut établi, les canons des forts tirèrent une salve.

On établit au milieu du camp une tente sous laquelle on mit une natte en alfa et un coussin en poil de chameau, et on y introduisit le pacha, ligotté, qui dut s'asseoir sur la natte et s'appuyer sur le coussin. Il portait le burnous de palefrenier dont on l'avait vêtu, et qui était d'une saleté repoussante et rempli de vermine. Le pacha avait le cou et les bras couverts de ce burnous, dont on avait rabattu les pans sur ses jambes pour le dérober autant que possible aux regards. Une heure après on fit entrer le jeune Naïmane, qui était l'enfant de son fils Slimane ; il avait les oreilles coupées ; on l'étendit à son tour sur la natte et on le laissa gémir à côté de son grand père. Peu après on amena encore Mourad, frère du pacha, qui avait reçu plusieurs blessures mortelles. Il s'étendit lui aussi à côté du pacha, qui se trouvait ainsi entre son petit-fils sans connaissance et son frère grelottant de fièvre.

Lorsque Mohammed, fils du pacha, fut atteint par les goums qui le poursuivaient, son bach-hamba, qui était de la fraction des Aouada, s'enfuit comme tous les autres compagnons du prince et galopa vers l'ouest, dans la direction de Bèja, accompagné du fils de Mohammed et de quelques hambas. Quand ils atteignirent l'oued Zargua et qu'ils furent certains de ne pas être poursuivis, le bach-hamba descendit de cheval ainsi que ses compagnons, but un peu d'eau et se reposa pendant une heure. Il prit ensuite les armes du jeune prince, ainsi que ses vêtements et une ceinture qu'il avait autour de la taille et qui contenait un sultani; après quoi il le mit sur un cheval et l'abandonna avec un de ses mamelouks, qui était du même âge que lui, en lui disant d'aller à Bèja. L'enfant partit dans cette direction, ayant son mamelouk en croupe. Ils furent rencontrés, paraît-il, sur la colline dominant Bèja, par des cavaliers des Amdoun qui les obligèrent à mettre pied à terre, prirent la selle, le cheval et les vêtements qui leur restaient et les laissèrent tous deux entièrement nus. Ils continuèrent à suivre la route, se reposant quand ils avaient les pieds endoloris, et arrivèrent enfin près des jardins de Bèja.

Un homme qui se trouvait sur le tas des ordures vit les deux enfants nus qui arrivaient près de Saniet-Bordj-el-Gafsi. Il fut très surpris, se dirigea vers eux et trouva le jeune prince en train de manger des figes vertes, tellement il avait faim. Il lui demanda d'où il venait et pourquoi il se trouvait dans cet état. Le jeune homme lui dit : « Je suis mamelouk de Mohammed-Bey et je me suis sauvé lorsque les cavaliers l'ont pris; j'ai été rencontré ensuite sur ma route par des gens qui m'ont dépouillé ainsi que celui qui est avec moi, nous ont pris notre cheval et nous ont abandonnés nus sur le chemin. Sommes-nous enfin arrivés à Bèja ? » L'homme lui répondit qu'ils y étaient en effet arrivés; et comme ils lui demandaient si l'on avait des nouvelles en ville, il se mit à rire. Le mamelouk lui dit alors : « Cet enfant est le fils de Mohammed-Bey ». En entendant ces paroles, le jeune prince se mit à pleurer en demandant si on allait le tuer. L'homme lui dit qu'il n'avait rien à craindre, refira son burnous pour l'en couvrir, le fit monter sur son dos, partit ainsi suivi du mamelouk, et remonta jusqu'à la porte Bou-Teffaha, par où il rentra en ville. Les gens les entourèrent avec curiosité, et l'on conduisit le jeune prince à la zaouïa de Samadhi.

Il y avait déjà dans la zaouïa un des mamelouks de Mohammed-Bey, revenu un des premiers en ville avec les fuyards qui s'y étaient rendus par petits groupes; il en était arrivé ainsi depuis le maghreb pendant toute la nuit. C'étaient les spahis de Bèja, les mêmes qui, quelque temps auparavant, avaient été chargés par le pacha de faire sortir de la ville tous les malheureux habitants et qui, après les avoir frappés et insultés, leur avaient extorqué de l'argent pour leur permettre de

rester. Quand les Algériens arrivèrent au Kef, le kahia des spahis reçut l'ordre de rentrer à Tunis, ce qu'il fit aussitôt avec tous ses hommes. Après la défaite du pacha, les spahis s'enfuirent à Béja, où ils arrivèrent pendant la nuit. Les portes étaient fermées et le gardien leur demanda qui ils étaient. « Nous sommes les spahis, répondirent-ils, vos frères et vos compatriotes. » Le gardien alla informer les habitants, qui vinrent demander aux spahis ce qu'ils voulaient et leur dirent : « Vous êtes nos frères, maintenant ! Avez-vous donc oublié tout ce que vous nous avez fait endurer ? » — « C'était la volonté de Dieu », répondirent les spahis. Les gens les plus sages finirent par faire entendre raison aux autres en leur disant : « Ouvrez-leur la porte et remerciez Dieu qui vous a permis de les voir à leur tour dans cet état. » On leur ouvrit les portes, on leur donna à manger et ils rentrèrent chacun chez eux en ville; tous ceux qui les rencontraient leur reprochaient leur conduite passée, se moquaient d'eux, et ils étaient méprisés par tout le monde.

Quand le mamelouk de Mohammed-Bey vit le fils de son ancien maître, il le reconnut, le prit sur ses genoux et se mit à pleurer avec l'enfant; le voyant nu, il ôta sa chemise et je crois aussi son gilet pour le couvrir. La zaouïa était remplie par les gens du pacha et de Mohammed-Bey qui y avaient cherché un refuge. Le cheikh Mohammed Samadhi était alors auprès de ses parents dans la tribu d'Andoum; dès que le jeune prince arriva dans la zaouïa, on envoya quelqu'un prévenir le cheikh, qui vint de suite, le fit asseoir sur ses genoux et pleura. L'enfant se mit à pleurer à son tour, en demandant si les beys Mohammed et Ali allaient le faire tuer; mais le cheikh le rassura en lui disant qu'il n'avait rien à craindre dans la zaouïa, puis il lui fit apporter de la nourriture préparée spécialement à son intention.

En sortant de son palais après la prise du retranchement, Mohammed-Bey avait fait distribuer à chacun de ses mamelouks une des sacoques qu'il avait fait à l'avance remplir de sultanis, espérant qu'en cas de revers il aurait le temps de se sauver avec ses mamelouks et ses compagnons et qu'il trouverait alors cet argent pour subvenir à ses besoins. Le mamelouk qui se trouvait dans la zaouïa avait reçu, lui aussi, une sacoche avec laquelle il s'était sauvé; mais dans la zaouïa personne ne savait qu'il avait cet argent. Lorsque le cheikh arriva, le mamelouk le mit au courant de ce qu'il avait fait; le cheikh se fit remettre la sacoche, l'ouvrit et compta l'argent qu'elle renfermait, en présence du mamelouk et des autres personnes présentes. Il écrivit ensuite une lettre au bey Mohammed ben Hassine pour l'informer que le petit-fils du pacha s'était réfugié chez lui avec quelques personnes de sa suite.

Le prince envoya à la zaouïa le fils de Messaoud bou Halloufa. Tous les membres de cette famille avaient rejoint le bey Hassine à

Kairouan après l'affaire de Smendja et s'étaient ensuite réfugiés en Algérie. Ils prirent part à la première expédition du fils du bey Hassine, puis Messaoud revint mourir en Algérie ; à l'époque de la seconde expédition, il ne restait plus de la famille que Mohammed, frère de Messaoud, et le fils de Messaoud, qui était bach-chaouch des spahis de Béja et put ainsi contribuer pour une bonne part au succès final de l'expédition. Après la prise de Tunis, ce dernier, en maniant de la poudre à Dar-el-Pacha, fut brûlé par l'explosion de cette poudre et en mourut.

Lorsque Bou Halloufa arriva à la zaouïa de Samadhi, le fils de Mohammed-Bey avait déjà commencé à faire connaissance avec les gens de la ville ; il demandait quels étaient ceux qui savaient jouer aux échecs et faisait avec eux de longues parties. Mais la morgue, l'orgueil, la tyrannie et le mépris de tout le monde étaient le trait principal du caractère d'Ali-Pacha et de ses descendants : des enfants du même âge que le fils de Mohammed-Bey se réunissaient fréquemment autour de lui ; dès qu'ils commençaient à devenir un peu gênants, le jeune prince disait à quelqu'un des assistants : « Chassez-moi donc ces mouches », et l'on chassait aussitôt les enfants.

Quand Bou Halloufa se fut reposé, le cheikh Samadhi fit ses préparatifs de départ, monta sur son cheval, en fit donner un autre au jeune prince et partit, avec Bou Halloufa et tous ceux qui désiraient revenir à Tunis. Ils se rendirent au camp des Algériens et le cheikh présenta l'enfant à Hassen-Bey, qui le reçut avec égards. La mère du jeune prince, qui était fille du daouletli El Hadj Ali, ayant appris que son fils était sous la tente d'Hassen-Bey, prit quelques objets très précieux qu'avait cachés son mari et les envoya au bey de Constantine en lui faisant dire qu'elle mettait son enfant sous sa protection et sa sauvegarde. Hassen-Bey admira fort les présents qui lui étaient ainsi envoyés et trouva qu'ils étaient d'une valeur inestimable ; il fit rassurer la mère du jeune prince et se porta garant qu'il ne serait fait aucun mal à son fils.

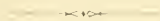
Lorsque Mohammed-Bey se retrouva ensuite avec le bey de Constantine, ce dernier lui montra l'enfant et lui dit : « Je le considère comme mon fils, et je ne l'abandonnerai pas en quittant ce pays. » Mohammed-Bey comprit qu'Hassen venait de recevoir un riche cadeau de la mère, et il se contenta de répondre que lui aussi était tout disposé à considérer cet enfant comme son fils. Hassen-Bey fit conduire le jeune prince chez sa mère, qui le garda quelques jours et le renvoya ensuite sous la tente de son nouveau protecteur.

Quand la femme de Younés apprit ce qu'avait fait la femme de Mohammed, elle fit monter à cheval son fils qu'elle avait gardé jusque-là chez elle et l'envoya auprès du bey de Constantine avec une partie des trésors cachés par Younés. Le jeune homme entra dans

L'outak du bey et lui remit ses cadeaux. En ouvrant la caisse qui les contenait, Hassen fut émerveillé et s'écria : « Que de trésors cachés à Tunis, et comme les princes de ce pays doivent être riches ! » Il accepta ce qu'on lui offrait, envoya le fils de Younès rejoindre son cousin et le présenta à Mohammed en lui disant : « Celui-là aussi est mon fils, et tous deux me sont également chers. » Mohammed sourit et pensa en lui-même : « Pauvre royaume de Tunis, qui est obligé d'enrichir ce valet ! Pour le même prix il traiterait un simple mame-louk comme les fils de Mohammed et de Younès ! »

Les deux enfants restaient dans l'outak d'Hassen-Bey, qui causait et plaisantait avec eux. Quand ils avaient envie de voir leurs mères il les envoyait auprès d'elles, en sorte qu'ils étaient aussi souvent chez elles que dans l'outak du bey. Quand Hassen reçut l'ordre de revenir, il les emmena avec lui jusqu'à Constantine, et ils furent autorisés à voir Younès, auquel ils rendaient souvent visite. Lorsque la peste sévit à Constantine, le fils de Mohammed en fut atteint et mourut. On dit que le fils de Younès ne tarda pas aussi à mourir de maladie.

(A suivre.)



NOTES ARCHÉOLOGIQUES

I. — THIBARIS ET GILLIUM

Les Pères Missionnaires d'Afrique ont créé depuis plusieurs années un orphelinat agricole dans les montagnes au sud de la station de Souk-el-Khemis.

L'établissement a été appelé Saint-Joseph-de-Thibar, du nom de l'antique *Thibaris* dont les ruines se voient à peu de distance.

Cette ville est connue dans les annales de l'Église d'Afrique par une lettre écrite par saint Cyprien, évêque de Carthage, aux chrétiens qui l'habitaient.

Parmi les édifices qui ont laissé des traces au-dessus du sol, on a cru reconnaître les restes d'une basilique dont les murs s'élèvent encore à une certaine hauteur.

Dans leurs promenades à travers les ruines, les Pères ont eu plusieurs fois l'occasion de faire des découvertes intéressantes. Ils ont retrouvé sur place le nom de la ville et les antiquités recueillies par eux forment déjà une petite collection archéologique qui s'augmentera nécessairement.

Dans une de leurs excursions, poussée jusqu'à huit kilomètres au delà des ruines de Thibaris, mes confrères ont en la bonne fortune de découvrir à Enchir-el-Fras les ruines de l'antique *Gillium*, localité dont aucun savant n'avait précisé l'emplacement.

Voici la note que j'ai rédigée, il y a quelques mois, sur cette intéressante découverte :

Victor de *Tonna*, plus connu sous le nom qui paraît inexact de Victor de Tunes, parle dans sa *Chronique* d'un abbé Félix, supérieur du monastère de *Gillium* (*Hegumenus monasterii Gillitani*), qui en 557 mourut en exil à Sinope.

Jusqu'à présent l'emplacement de la ville où se trouvait le monastère africain n'avait pu être reconnu d'une façon certaine. La confusion du G avec la lettre C dans les manuscrits avait conduit Morelli et les savants qui après lui se sont occupés de la géographie de l'Afrique chrétienne à placer le monastère mentionné par Victor de Tonna dans la ville de *Cillium*, dont les ruines bien connues portent aujourd'hui le nom de *Kasrin*, sur la route de Gabès à Tébessa et à 100 kilomètres de cette dernière ville.

Le véritable emplacement de *Gillium* a été naguère reconnu par les Pères Blancs de Thibar. Le R. P. Heurtebise, supérieur de l'Orphelinat agricole de Saint-Joseph, a découvert, à une heure de marche environ de leur résidence, dans un endroit nommé *Henchir-el-Fras*, trois inscriptions qui sont autant de dédicaces faites à une impératrice et à des empereurs, aux frais des décurions de *Gillium* : *Decuriones Gillitani sua pecunia fecerunt*.

Les trois textes, qui ont été communiqués par M. Héron de Villefosse à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 13 janvier, ne permettent plus d'hésiter sur l'emplacement de la ville qui, au milieu du v^e siècle, renfermait le monastère dont Félix était abbé. Les ruines d'*Henchir-el-Fras* sont bien celles de l'antique ville dont le *Monasterium Gillitanum* tirait son nom. Elles sont situées dans la Proconsulaire, tandis que *Cillium* était situé dans la Byzacène.

D'après M^r Toulotte, le savant continuateur de Morelli, le monastère de *Gillium* fut fondé par des moines venus de Saint-Sabas de Palestine après la conquête byzantine. A la suite de l'invasion arabe, ces moines grecs passèrent d'Afrique à Rome et vinrent se fixer au Palatin, où le nom de Saint-Sabas est resté jusqu'à ce jour.

Les ruines de *Gillium* occupent un plateau assez escarpé, situé à 17 kilomètres à vol d'oiseau au sud de la station de Souk-el-Khemis et à 8 kilomètres et demi au sud-ouest de Saint-Joseph-de-Thibar. Un édifice dont les murs émergent du sol paraît avoir été une basilique et marque peut-être l'emplacement du monastère des moines de Saint-Sabas.

Je donne ici la copie des inscriptions que nos confrères ont trouvées à Enchir-el-Fras :

I

Sur une pierre haute de 1^m 04 et large de 0^m 72 :

DIVAE IULIAE †
DOMNAE †
DEC GILLITANI
S P F

Hauteur des lettres, 0^m 10. Les trois dernières sont plus grandes et mesurent 0^m 12.

Divae Juliae Domnae Decuriones Gillitani sua pecunia fecerunt.

Julia Domna, femme de Septime Sévère, fut la mère de Caracalla et de Géta. L'inscription qui la nomme ici avec le titre de *diva* fut gravée après sa mort, qui arriva en 218.

II

Sur une pierre haute de 0^m95, large de 0^m73 et épaisse de 0^m50 :

DIVO SEVERO AVO
IMP · CAES MAVRIII SE
VERI *Alexandri* PII
FELICIS · AVG · PONT · MAX
TRIB POT VIII COS III
DECVR GILLITANI · SPF

Hauteur des lettres, 0^m07. A la troisième ligne, le nom de l'empereur Alexandre, comme dans la dédicace qui suit, a été martelé.

L'empereur Sévère Alexandre fut honoré de la puissance tribunitice pour la huitième fois le 1^{er} janvier 229. C'est donc à cette année qu'appartient la présente inscription, gravée en l'honneur de son aïeul.

III

Sur une pierre haute de 0^m93 et large de 0^m68 :

DIVOMAGNOANTO
NINO PATRI ♠
IMP CAES MAVRELI ♠
SEVERI *Alexandri*
PII FELICIS AVG P M
TR POTEST VIII COS
III P P
DEC GILLITANI SPF

Hauteur des lettres, 0^m08. Comme on le voit, cette inscription est de la même année que la précédente. Le nom d'Alexandre, martelé plus tard, est suivi des titres : *Pius Felix Augustus, pontifex maximus*, honoré de la *tribunitia potestas* pour la huitième fois, consul pour la troisième et enfin, *pater patriae*. Tous ces titres donnés au même empereur se lisent également dans une longue inscription d'Aïn-Tunga., (C. I. L., VIII, 1106.)

IV

Sur une pierre haute de 0^m52 et longue de 1^m10 :

SEPTIMI SEVERI PII
SENATVS ET PATRIAE

Hauteur des lettres, 0^m11. Dans la grande inscription d'Aïn-Tunga on lit : *Julia Mamaea mater augusti et castrorum et senatus et patriae*,.... Julie Mammée était la mère d'Alexandre Sévère.

V

Sur une grande pierre haute de 0^m53 et longue de 2^m05 :

PLVTONI MERCVRIO
VIII · COS IIIET · IVLIA
AVG · DEDICATVMDEC

Hauteur des lettres, 0^m13. La première moitié de la seconde ligne a été martelée, mais les lettres peuvent encore, quoique très difficilement, être lues; après ET, traces de martelage.

La date qui a été effacée dans cette inscription monumentale est encore celle de 229.⁽¹⁾ Cette année paraît avoir été marquée à *Gillium* par une série de monuments importants, élevés par les soins des *decurions*.

VI

Sur le dé d'un piédestal haut de 1^m00, dans un cadre haut de 0^m39 et large de 0^m22 :

PANTHEO
AVGVSTO
SACRVM
D G F

Ce piédestal portait sans doute une statue représentant par ses divers attributs plusieurs dieux ou déesses. On connaît dans les collections archéologiques de ces statues panthées figurant les principales divinités à la fois.⁽²⁾

Gillium paraît d'ailleurs avoir possédé une sorte de Panthéon, si on en juge par l'inscription précédente, qui devait être très longue et commence par les noms de Pluton et de Mercure.

A la dernière ligne de la dédicace à Panthée, les sigles DGF, si leur lecture est exacte, peuvent signifier : *Decuriones Gillitani fecerunt*.

Outre ces inscriptions importantes, les Pères Blancs de Thibar ont encore trouvé à travers les ruines de *Gillium* un texte néo-punique malheureusement très fruste gravé dans un cadre entre deux caducées, les épitaphes d'un NAMPHAMO et d'une ZABVLLICA, enfin une pierre sur laquelle figurait en bas-relief un personnage vêtu de la tunique ornée de la double bande du *clarus*, marque distinctive de l'ordre équestre, primitivement du moins, car plus tard on le voit, à

(1) Le chiffre VIII et COS, martelés sur cette pierre, semblent bien se rapporter comme dans les n^{os} II et III, à Sévère Alexandre.

(2) Cf. BERNARD DE MONTARCON : *L'Antiquité expliquée*, t. I, p. 16 et 387, t. II, p. 51.

l'époque chrétienne, dans des figures d'hommes et de femmes. Sur la pierre de *Gillium*, une inscription, sans doute une épitaphe, se lisait au-dessous de l'image du personnage. Il n'en reste que la lettre M des sigles DMS (*diis manibus sacrum*).

Le R. P. Hennebise a réuni dans son établissement un certain nombre d'antiquités recueillies à travers les ruines de l'antique Thibaris. Elles forment le noyau d'un futur musée que les Missionnaires ne manqueront pas de former avec le temps.

Voici la liste des premiers objets trouvés :

**Petite collection archéologique des Pères Blancs
à Saint-Joseph-de-Thibar**

1 -- Lampe romaine, type de transition, terre rougeâtre, à oreillon non perforé; disque sans sujet, trou central, bordure formée de trois lignes de globules. *Particularité* : le revers conserve l'amorce d'un pied carré dont la section mesure 0^m 035 de côté. Entre le trou central et l'ouverture du bec, petit trou minuscule.

2 — Huit lampes de très basse époque, à long bec, à queue en anneau ou simplement repliée sur elle-même.

3 — Lampe chrétienne, de terre rouge, à disque percé de deux trous. *Sujet* : Le cerf courant à droite, dans une zone renfermant des chiens à la poursuite de lièvres, les uns et les autres courant à gauche.

4 — Fond d'une belle poterie rouge, portant intérieurement une marque en forme d'empreinte de pied, longue de 0^m 024, avec l'inscription :

C · P · P ||

5 — Belle monnaie romaine trouvée avec deux autres, qui sont numidiques, sur la colline même où sont établis les Pères Blancs.

Face. IMP CAESAR VESPASIAN COS VIII (les lettres ont leur sommet tourné vers le centre de la monnaie). Tête de l'empereur Vespasien tournée à gauche. Cette monnaie a été frappée l'an 77 de notre ère.

6 — Masque tragique sculpté dans une pierre; largeur, 0^m 075.

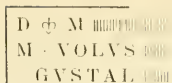
7 — Deux monnaies arabes de verre.

8 -- Torse de guerrier ou d'empereur, en marbre blanc; hauteur 0^m 27. Sur la cuirasse passe en travers une lanière tombant à droite.

9 — Deux chapiteaux.

10 -- Fragment d'aigle de profil, marbre blanc; hauteur, 0^m 60.

11 — Fragment d'une épitaphe gravée sur une pierre épaisse de 0^m 09.



Hauteur des lettres à la première ligne, 0^m 045; à la deuxième et à la troisième, 0^m 04.

12 — Une monnaie turque de l'année 1255 de l'hégire, (1838 de notre ère).

II. — AUGES FUNÉRAIRES ROMAINES

trouvée dans l'île de Zembra

M. l'abbé Leynaud, curé de La Goulette, a eu la complaisance de soumettre à mon examen une petite auge funéraire de marbre blanc trouvée dans l'île de Zembra, ancienne *Aegimurus*.

Cette auge mesure extérieurement 0^m 38 de longueur, 0^m 215 de largeur et autant de hauteur. La partie creuse a 0^m 16 de profondeur. L'urne repose sur quatre légères saillies ménagées aux angles et servant de pieds.

Sur la face, dans un cadre formé d'une moulure plate, a été gravée une épitaphe romaine. Mais l'inscription a été effacée à l'aide d'un marteau ou à la pointe d'un ciseau. Je crois, cependant, avoir réussi à la déchiffrer à travers les trous serrés pratiqués dans le marbre. Voici ce que j'ai lu :

DIS · MAN · SACR · M · IVLII
 SEDATI · VIX · ANN · LIIIX
 DEFUNCTVS · CAESAREA

Hauteur des lettres, 0^m 02.

Le terme *defunctus*, rare dans les épitaphes païennes, a déjà été rencontré à Trèves, à Lyon, et en Afrique, à Lambèse,⁽¹⁾ ainsi qu'à Chercheff même,⁽²⁾ où mourut *M. Julius Sedatus*.

La *gens Julia* était représentée par de nombreux membres dans l'antique Col, que Juba II appela Césarée en l'honneur de César dont il avait pris les noms (*Caius Julius*).

On n'avait jusqu'à présent trouvé qu'une seule fois en Afrique le nom d'un *Julius Sedatus*. Il se lit à Lambèse sur une tombe élevée par ses soins à une femme nommée *Romana*.⁽³⁾

Comment cette urne funéraire d'un Romain mort à Césarée est-elle venue dans l'île de Zembra? Pourquoi l'épitaphe a-t-elle été martelée? Il serait téméraire de le conjecturer.

(1) G. WILMANS, *I.empla inscriptionum latinorum*, n^o 2483, 2572 et 221

(2) C. I. L., VIII, 9381.

(3) C. I. L., VIII, 4087.

Fait cependant à signaler, notre musée, qui renferme plus de cent petites auges funéraires, soit puniques, soit romaines, n'en possède pas une seule de marbre. Toutes sont en pierre.

III. — UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE

trouvée dans une mosquée à Tunis

Il y a une vingtaine d'années je fus informé qu'une inscription latine se lisait sur le linteau d'une porte intérieure dans une des mosquées de Tunis.

Un Arabe auquel je donnais alors des leçons de lecture et d'écriture et qui commençait à pouvoir tracer quelques mots, voulut bien essayer d'en prendre une copie.

Se trouvant devant des lettres monumentales, qui pour lui étaient autant de lettres majuscules, qu'il n'était pas à la hauteur d'imiter, il les copia tant bien que mal en les remplaçant par des caractères minuscules.

Cette copie bien incomplète permettait cependant de reconnaître que l'inscription était chrétienne et avait un réel intérêt. Il importait de la connaître exactement.

Ne pouvant aller corriger moi-même sur place la copie défectueuse que j'avais obtenue d'une main arabe encore si novice dans l'art de l'écriture, je m'adressai à M. Roustan, consul général de France, qui voulut bien charger M. Summaripa, chancelier du consulat, de me procurer une copie exacte du texte en question. Grâce à l'intervention bienveillante du général Baccouche, père du caïd actuel de Bizerte, homme d'une rare intelligence, il put obtenir, non cependant sans frais, un bon estampage de la pierre en question. Je publiai l'inscription dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule* de 1881.

Je la reproduis ici :

D O M

VOTIS · ADIACEN · POPVLI · SENATV · GENVENSE · FAVENTE R Q [P]

GREGO · XIII · ANNVENTE · EPI · MENSA · PER · QVINQVENNIVM · PRAESV[E]
CONSULTO · DESTITVTA · GENSVM · MINISTRANTE · AEDIBUS · HISCE · SACRIS · ER[ECTIS]
IVLIVS · IVSTVS · SINTO · V · P · A · ELECTVS · EPVS · EXTREMVM POSVIT · LAPIDEM
VTINAM · POSSISSET · ET · PRIMVM · ANN · M · DXX [III]

Cette pierre porte donc, après la formule *Deo Optimo Maximo*, l'inscription commémorative de la pose de la dernière pierre d'une église bâtie à la fin du xv^e siècle.

Cette église avait été construite pour répondre aux vœux du peuple d'Ajaccio, avec l'agrément du Sénat de Gênes et l'approbation du pape Grégoire XIII (1572-1585). Enfin, Julius Justus, évêque élu

par le pape Sixte-Quint (1585-1590), en posa la dernière pierre en l'an 1593.

L'inscription se termine par cette curieuse réflexion : Plût à Dieu qu'il eût aussi posé la première pierre !

Utinam posuisset et primum!

Naturellement, cette inscription, placée, me disait-on, au-dessus d'une porte, semblait établir que la mosquée où elle se trouvait était une ancienne église. Cette conclusion paraissait de plus confirmée par les renseignements qui m'étaient donnés et d'après lesquels cette mosquée était construite sur une crypte et ressemblait comme disposition intérieure à une église catholique.

On va voir ce qu'il en était.

Lors de l'occupation de la Tunisie par la France, le cardinal Lavigerie, après la démission de M^r Suter, fut chargé par le Souverain-Pontife d'administrer le Vicariat qui devait bientôt être transformé en Archidiocèse. Un des premiers actes du nouvel administrateur fut de procurer au pays un clergé français dont le besoin se faisait de plus en plus sentir.

Pour atteindre ce but, M^r Lavigerie demanda des ecclésiastiques à divers diocèses de France. Un des diocèses sur lequel le zélé prélat comptait le plus et qui, d'ailleurs, répondit le mieux à son appel, fut celui d'Ajaccio.

Dans sa lettre aux séminaristes corses, le cardinal Lavigerie, entre autres raisons qu'il apportait pour les attirer en Tunisie, leur disait qu'ils y trouveraient des traditions qui devaient leur être chères, et il leur faisait part de l'existence dans une mosquée de Tunis d'une dédicace se rapportant à une église construite sur le désir des fidèles d'Ajaccio. L'inscription prouvait les relations qui existaient à la fin du xvi^e siècle entre la Corse et la Tunisie.

La réponse du supérieur du Grand Séminaire d'Ajaccio fut favorable aux projets du cardinal Lavigerie.

Mais quelle ne fut pas la surprise de l'illustre prélat et la mienne lorsque nous apprîmes que l'inscription chrétienne de la mosquée de Tunis ne prouvait nullement que cette mosquée fût une ancienne église construite à la demande du peuple d'Ajaccio, mais que cette pierre commémorative avait été gravée pour la cathédrale d'Ajaccio, sur le portail de laquelle se lit encore aujourd'hui une inscription identique.

Le texte chrétien de la mosquée de Tunis y a été apporté par ces pirates redoutables qui, quelques années plus tard, s'emparaient de la barque qui transportait saint Vincent de Paul de Marseille à Narbonne et le vendirent comme esclave.

On sait que les marbres de la cathédrale d'Ajaccio proviennent de

Gènes et que trois chargements n'arrivèrent pas au port. Les corsaires attaquaient les barques, s'emparaient de l'équipage et de la cargaison. C'est ainsi que l'inscription commémorative destinée à figurer au-dessus de la porte d'entrée de la cathédrale d'Ajaccio se trouva comprise dans le butin des pirates et vint prendre place dans la construction d'une mosquée dont elle peut servir à fixer approximativement la date.

M. l'abbé Bombard, aujourd'hui curé de la cathédrale de Tunis, profita, il y a quelques années, de son passage à Ajaccio pour y prendre à mon intention copie de l'inscription. Il a bien voulu ces jours derniers m'en obtenir de M. l'abbé Zevaco une nouvelle copie qui est venue confirmer la sienne et m'a permis de compléter dans le texte de Tunis, surtout à la fin de plusieurs lignes, certains mots dont les dernières lettres avaient échappé au premier essai de copie et aussi à l'estampage que j'avais réussi à me procurer.

Dans l'inscription de la mosquée de Tunis, telle que nous la donnons plus haut, on trouvera entre crochets les lettres que les copies prises à Ajaccio m'ont permis d'ajouter.

La plaque de marbre de Djamâ-el-Ksar, car c'est dans cette mosquée qu'elle se trouve, a donc été enlevée par les pirates entre Gènes et Ajaccio, et si elle peut servir à établir des rapports entre la Tunisie et la Corse, à la fin du *xvi^e* siècle, ce ne sont pas précisément, on le voit, des relations de cordialité. Les temps heureusement sont changés et nous devons en bénir la divine Providence.

A.-L. DELATTRE,
des Pères Blancs.

CORIPPE

LA JOHANNIDE

Traduction de J. ALIX, professeur au Lycée de Tunis

CHANT III

Cependant le cœur de l'invincible général est agité de mille soucis. Préoccupé du sort de l'armée, il ne peut prendre de repos; l'esprit en éveil, incapable de céder au doux sommeil, il fait disposer des lumières au milieu du camp. Autour de lui les chefs, pressés en foule, délibèrent en commun sur la situation et passent la nuit dans des entretiens variés. Ils rappellent les joies du métier des armes et ses rudes labeurs, et renouvellent le souvenir des luttes que soutinrent les armées romaines dans la conquête de l'univers, tantôt évoquant la mémoire des combats heureux qu'elles livrèrent, tantôt ravivant leur douleur par le récit de leurs échecs.

Au milieu de ces récits, le général prend la parole en ces termes : « Que l'Afrique était prospère à notre arrivée, ô mes compagnons, lorsque la vengeance terrible de Dieu s'abattit sur ses rois cruels, perdant par une juste ruine, après cent années de règne, un prince indigne et le peuple vandale ! Malgré les tourments que l'odieux Geïlamir avait fait éprouver aux Africains, malgré les ruines accumulées par ce coupable prince, l'Afrique était belle encore au temps où le grand Bélisaire soumit la ville des Sidoniens, offrant dans la capitale, aux yeux des princes, le monarque prisonnier. Avec quelle promptitude ces guerres si nombreuses furent-elles achevées, et quelle fortune bien méritée échoit à ce héros ! L'armée s'avancait sous la voûte ombragée que formaient les arbres touffus. Jamais l'ardeur dévorante d'un soleil embrasé et les chaleurs brûlantes de l'été ne nuisirent aux opérations, bien qu'on fût à l'automne et que, sous un soleil brûlant, le sol échauffé fût pour nous un ennemi plus redoutable que le Vandale. L'Afrique ne fut pas moins prospère après que le roi eût été fait prisonnier et la paix établie. J'ai laissé la Libye riche et bien cultivée et après mon départ elle avait gardé et dépassé même son ancienne splendeur. Car ma mémoire est fidèle. Fertile, regorgeant de moissons, partout elle montrait aux yeux les fruits brillants de l'olivier et le suc abondant de la vigne. Une paix profonde régnaît en ces lieux. Quelle folie de combats, quelle fureur insensée s'alluma dans ces

malheureuses contrées! Quelle déesse de la guerre, frappant de son fouet criminel ces peuples innombrables, les poussa au combat? Quelle furie se leva et, allumant parmi ces peuples des feux aussi redoutables que ceux qui dévorèrent Phaëton, plongea ce pays dans une ruine profonde? Qu'il parle, celui qui parmi vous peut, à ma prière, me rappeler l'histoire de cette époque.»

L'illustre Gentius, s'adressant au général, son collègue, parla ainsi : « Toi en qui nous respectons les marques d'une faveur méritée, chef suprême, soutien de ce pays infortuné, espoir de la Libye, en qui nous plaçons les espérances de la victoire, quelle fut l'origine criminelle de la guerre actuelle, je l'ignore, et ces faits demeurent pour moi enveloppés de ténèbres profondes. Mais si le tribun Cecilide que voilà consent, à ta prière, à rappeler les vicissitudes de la guerre actuelle, il pourra t'instruire de tous ces détails. Il sait en effet tous les événements qui s'accomplirent dans sa patrie, il connaît ces peuples et ces contrées, l'auteur de nos maux passés et les misères des temps présents. »

Le général invite Liberatus à prendre la parole avec assurance, et celui-ci, docile à cet ordre, parle ainsi d'une voix ferme : « J'essaierai, chef suprême, de faire connaître les causes de nos malheurs et d'obéir à tes désirs. Mais au moment où j'ouvre la bouche, un trouble funeste s'empare de moi, mon sang glacé d'effroi paralyse mon cœur, les paroles s'échappent avec peine de mes lèvres contractées. Tu veux, en effet, que je réveille en mon âme les souffrances passées en retraçant le tableau de la guerre cruelle que supporta l'Afrique. Mais puisque les ordres augustes de mon chef suprême me pressent, éloigne-toi de moi, douleur. Mon audace triomphera de toi. Il me faut obéir aux ordres de mon maître et m'y soumettre avec une humilité craintive. Autrefois, l'Afrique avait souffert d'un double fléau, et voici qu'un double malheur accable encore cette province infortunée. C'est de nos rivages qu'est partie la révolte qui s'est répandue dans tout l'univers. Guenfan est l'auteur funeste de tous nos maux : Guenfan, père du farouche Antalas. Autrefois, en effet, une paix profonde régnait partout dans la Libye. L'Afrique infortunée portait avec orgueil les couronnes de ses triomphes nouveaux. Le laboureur liait la gerbe des blondes moissons, la grappe rougissait sur le cep et l'olivier, présent de la paix brillante, ornait cette terre féconde. Pendant trente années après la naissance d'Antalas, l'Afrique fut florissante et par l'éclat de sa puissance surpassa les autres contrées de l'univers, de même que Lucifer qui brille au ciel efface par son éclat plus vif l'éclat des autres astres. Dieu tout-puissant, fais que tous les maux répandus sur notre pays par les fils de Guenfan retombent sur leur tête et sur celle de leurs enfants!

« Antalas est encore en bas âge et ses lèvres cruelles ont à peine

touché le sein maternel, qu'à l'instigation de Mègère en fureur une nouvelle se répand, pleine de menaces pour l'avenir. On apprend que Gueufan s'est dirigé vers le temple trompeur d'Ammon; là, pour connaître la destinée de son fils impie, il offre, suivant l'usage païen, un horrible sacrifice à Jupiter. Puis, gagnant l'autel funeste d'Apollon, il consulte le trépied et le laurier sacré du dieu. Le sang funèbre des victimes coule sur les autels affreux; la prêtresse ornée de bandelettes immole, pour connaître l'avenir, des animaux de toute espèce. Dans les entrailles qu'elle saisit elle observe avec soin et interroge les fibres nombreuses; puis elle place les chairs sur les flammes qui ne s'éteignent jamais. Alors, farouche et égarée, en proie à une subite fureur, elle s'enfonce elle-même dans les chairs des poignards. Un sang abondant coule de son corps; elle redouble les blessures et les coups. Ses cheveux se hérissent. Elle bondit et roule des yeux étincelants. Elle s'élançe en tournant sur elle-même et son corps se balance d'une façon terrible. Une ardente rougeur couvre son visage animé par le souffle de la divinité. Sa tête et ses cheveux s'agitent en tous sens et s'inclinent alternativement sur chacune de ses épaules. Du fond de sa poitrine sortent des sons rauques; elle laisse échapper des murmures confus, des mots inarticulés, et des soupirs agitent son sein gonflé. Ainsi Vulcain debout près du brasier qui s'allume, à l'aide du soufflet rassemble habilement le souffle impétueux du vent, et excitant la flamme, il pousse l'air sonore, soulevant dans la fournaise un tourbillon incessant. Alors la prophétesse, dévoilant un avenir plein de crimes, prononce ces paroles impies : « Les destins, Gueufan, veu-
« lent à la fois la ruine des Vandales et de la Libye et délient les Mau-
« res du joug. Lorsque ton fils Antalas aura grandi, la fureur et la
« haine, armées de leur flambeau funeste, jetteront l'épouvante dans
« l'univers. Déjà Tisiphone déchainée agite avec fureur ses serpents
« entrelacés; ses cheveux hérissés se sont dressés sur son front; son
« visage est souillé de noirs venins, ses yeux et sa langue au triple
« dard corrompent l'atmosphère; ses tempes sont couvertes d'un
« sang affreux. Je vois le sang vandale couler en ruisseaux du haut
« des monts. Voici que les villes de Libye sont la proie des flammes,
« voici que l'ennemi pille les peuples épuisés et enferme le fruit de
« ses rapines. Pourquoi, ô dieux, pourquoi méditer de si terribles bou-
« leversements! Tout est en proie au désordre. Pourquoi accroître
« ainsi la puissance des Maures? Voici que de nouveau ils succom-
« bent. Pourquoi en si peu de temps vous attirer la ruine par votre
« indomplable courage? Ton fils sera le soutien et la perte de peuples
« nombreux. Les temps amèneront dans leur cours des fortunes di-
« verses. L'Afrique accablée invoquera le secours de son créateur, du
« Dieu qu'elle révère et que seuls peuvent combattre ceux qui en sont
« dignes. Le souverain puissant de l'empire romain envoie vers nos

« contrées les forces de l'Orient. Voici que ses flottes jettent la terreur
« dans l'univers entier. Déjà ton fils indomptable tremble, saisi d'une
« subite terreur à l'approche des navires; déjà aussi il supporte le
« joug avec impatience, il cède au nombre des ennemis, mais il brûle
« du désir de rompre des liens que son cou refuse de porter, et brisant
« ses chaînes, voici que de nouveau il recommence la guerre. Les
« peuples accourent à lui en foule et un simple enfant s'élançe à la
« conquête de l'univers. Mais à quoi sert-il que tant de nations vouées
« déjà au trépas accourent du fond de l'Orient ? A quoi sert à ton fils
« de s'élever si haut, pour succomber ensuite sur nos terres ? Le voilà
« qui s'éloigne chargé de dépouilles, et lorsque après une longue ab-
« sence il revient, c'est pour inonder de notre sang les plaines. »

« Tandis qu'elle parle ainsi, dans un mouvement de fureur elle dé-
tourne son visage et agite sa tête avec violence, puis, soudainement
secouée d'un frémissement, elle se tait et se laisse tomber lourde-
ment sur le sol, tandis qu'un son inarticulé s'échappe de son corps
épuisé. Ainsi lorsque l'eau s'écoule par un canal d'airain, si l'on veut
arrêter dans son cours le flot liquide qui court avec un bruit sonore,
le gardien des eaux tournant promptement un robinet ferme la large
issue par où s'échappait le courant : le flot est arrêté par cet obsta-
cle, l'eau reflue vers sa source et l'onde qui s'échappe s'écoule avec
lenteur par-dessus le bord. Enflammés par cette réponse, les barbares
sont pleins de joie, mais gardent le silence. Car ce peuple est lâche.
Cependant, ils reportent sur le jeune homme toutes leurs espérances
et toutes leurs craintes. Ils l'entourent et le protègent comme un être
sacré et se réjoissent des promesses heureuses que leur apportent
les destins.

« A peine avait-il atteint sa dix-septième année que le jeune An-
talas prêta la main à de coupables larcins. Semblable à Cacus à la
veille de périr étouffé par les bras d'Hercule, dans une de ses courses
nocturnes il enlève et entraîne un bélier conducteur et père du trou-
peau; il le soulève sur son cou avec effort et chargé de sa proie se
dirige en hâte vers son antre. Là il le presse et l'étrangle en serrant
ses mains autour de sa gorge. Le bélier, l'unique espoir du troupeau
couvert de laine, tombe expirant aux pieds d'Antalas haletant. Alors
saisissant son glaive, il le dépouille de sa peau qu'il arrache avec
effort. Les chairs nues sont à découvert. L'animal est coupé en larges
morceaux et le barbare fixe aux broches les membres palpitants. Le
cadavre affreux est dévoré par la flamme ardente. A la hâte et tout
tremblant Antalas engloutit la chair à demi cuite qu'il a prise au
milieu des flammes et dévore l'animal entier avec une sauvage glou-
tonnerie. Dès ce moment il grandit dans les rapines et se fait le son-
tien de tous ceux qui s'adonnent aux secrets larcins. Puis il réunit des
compagnons et ce misérable, les entraînant au vol à sa suite, leur

apprend à s'avancer en silence au milieu des ténèbres, et bientôt détourne des troupeaux entiers de moutons et de bœufs. Il sait dissimuler sa proie sur le sommet des montagnes, il se crée des retraites dans les rochers inaccessibles et se ménage des abris sûrs. Posté dans la vallée où il s'est établi, du fond de ses retraites il ose s'attaquer aux troupes des Vandales. Que de chefs, que d'ennemis surpris au milieu des défilés n'avait-il pas déjà égorgés de son épée ! Son ascendant funeste entraîne les barbares et c'est bientôt en rase campagne qu'il massacre l'ennemi la lance à la main.

« Déjà le temps dans son cours rapide menaçait d'une destinée funeste les malheureux Vandales, et après un siècle écoulé leur domination allait disparaître. Alors pour la première fois le Frexes commença dans nos contrées à incendier les villes, piller les maisons et se répandre dans les plaines, pour la première fois il osa combattre en ennemi déclaré. Le Nalfur ardent s'ébranle et attirant de tous côtés des guerriers, se soulève sur les confins de notre pays. Et nous, le sort injuste nous contraint d'abandonner sous l'empire de la terreur nos terres et nos pénates chéris. Le farouche pillard se livre à sa fureur. Nulle part notre vie n'est en sûreté. Nous succombons au destin jaloux. C'est alors qu'avec la domination vandale s'évanouit le bonheur dont nous avions joui. Infortunés, il nous faut pleurer sur nos pénates détruits et chercher, victimes innocentes, une terre plus sûre.

« Hildimer, dans son inexpérience de la guerre, livra alors un combat malheureux. Jamais l'ennemi n'eût pu le vaincre ni osé se mesurer avec une armée si nombreuse. Mais au milieu des montagnes le sort jaloux tranche le fil de ses jours. Que pouvait redouter le barbare de la destinée ennemie ? Souvent la Fortune, irritée contre les hommes vertueux, secorde les criminels. La glorieuse armée d'Hildimer s'était établie dans les montagnes et les forêts. Du haut des rochers elle entourait l'ennemi : serré de toutes parts, le barbare n'avait aucun espoir de s'échapper, il n'avait ni l'assurance que donne le nombre, ni l'espérance de subsister, ni la possibilité de résister à l'ennemi. Des rochers inaccessibles arrêtent seuls la poursuite des Vandales. Les barbares ont pour abri les roches inaccessibles et des vallées abruptes forment un rempart autour d'eux. Au milieu des forêts et des bois s'étend une région difficile, protégée de tous côtés par des rochers à pic. Bien que la montagne s'élève abrupte et se termine par un faite élevé, que des saules touffus se dressent parmi les rochers, le sommet qui se perd dans les nuages présente une surface unie. Aucun chemin ne s'offre. C'est à peine si un sentier qui se partage en mille détours sinueux atteint seul la plaine située au sommet. Les autres chemins de l'épaisse forêt n'offrent aucune issue. Hildimer voyant le camp ennemi solidement fortifié, et songeant

qu'en l'absence de tout chemin c'est sur des pentes escarpées qu'il faudra combattre, hésite à s'exposer au danger. Il donne l'ordre à ses soldats de prendre position en ordre de bataille, ignorant encore de quel côté il attaquera l'ennemi dans ses retranchements. La jalousie du sort fit tout échouer. Le soleil déjà parvenu au milieu du ciel brillait dans tout son éclat. Un feu brûlant desséchait la gorge et la chaleur accablait les malheureux soldats. La soif en conduisit quelques-uns auprès d'une source fraîche. Ils reviennent sur leurs pas, car le cours d'eau était éloigné. Des valets, qui non loin de là étaient en observation au fond de la vallée, apportèrent des outres pleines d'eau. A peine un soldat vandale, touchant de ses lèvres ce breuvage funeste, eut-il éprouvé la joie d'étancher sa soif, qu'aussitôt les autres en foule se dirigent en courant vers la source. Telle était la volonté du destin, ainsi la fortune ennemie poussait l'armée à sa perte. Un porte-étendard prit sur lui de changer les ordres donnés et du haut des monts descend en courant. L'armée tout entière le suit. Ils s'engagent dans une région inaccessible et abrupte. Tandis qu'ils cherchent à franchir les roches, ils s'éloignent. L'ennemi les croit en fuite et se précipite du haut des monts. Cet événement inattendu contribue à jeter le désordre parmi les chefs. L'armée se replie dans une fuite précipitée. Nulle part ne se présentait de plaine où la cavalerie pût courir librement et franchir l'espace à toute bride. Dans leur épouvante, les soldats trébuchent au milieu des pierres, des rochers et des pointes aiguës de la montagne et roulent de leur propre poids. Les destins leur sont contraires et l'ennemi qui les presse dans une ardente poursuite répand parmi eux l'épouvante. De tous côtés ils succombent en foule et se traspèrent de leurs propres armes. Les uns vont se précipiter sur les traits des guerriers qui tombent, d'autres sont refoulés par le poids des soldats qui roulent. Ainsi s'enfuient du haut des monts les bataillons en désordre. Le coursier, emporté dans le tourbillon d'une course précipitée, accourt de tous côtés et en tombant écrase son maître sous le poids énorme de son corps. Ainsi la grêle en tombant abat l'olive verdoyante, arrache les fruits du sommet de l'arbre agité par la tempête, et l'on voit tomber sur le sol les tendres rejetons coupés par la violence des grêlons. Ce n'est pas à la vaillance de l'ennemi que succombe l'armée, c'est à la jalousie du sort, empressé à détruire la grande nation des Vandales.

« L'armée vaincue se retire et après avoir déposé son monarque timide accablé par les ans et le malheur, elle donne le sceptre à un prince cruel. C'est alors que l'empereur, indigné de la rupture du pacte signé par les Vandales, songe à poursuivre en Libye le cours de ses victoires. Toutefois, pendant un temps assez court qui suivit la défaite, l'Afrique souffrit cruellement. On ressentit partout les effets funestes de la guerre. Nous succombons à un double fléau; c'est d'un

côté la guerre et ses fureurs, de l'autre les exactions d'un tyran rigoureux. La fortune dérobe aux infortunés habitants l'espoir du salut et ne leur offre de deux côtés à la fois que la perspective de la mort. A quel fléau se soustraire ? A quel trépas succomber ? Partout règne le pillage, partout la terreur.

« Au milieu de ces cruelles dévastations, la plus glorieuse des terres, la Libye tout entière succombe ainsi que périt un navire devenu le jouet des vents redoutables. Le prince compatissant, jetant comme de coutume un regard de pitié sur les Africains, les délivra de ces souffrances, et apportant à l'Afrique accablée les consolations souveraines, il mit fin au double malheur dont elle souffrait et rehaussa le prestige du Sénat de Carthage. C'est votre bras qui a arraché les malheureux Africains aux étreintes de la mort, c'est votre bras qui a délivré ces infortunés d'un joug cruel. L'Afrique s'est relevée, ranimée par vos triomphes. Vous avez fait goûter le bonheur à cette terre jusqu'alors plongée dans le deuil. Tandis que vous soumettiez les peuples, que vous rangiez l'univers sous vos lois, les barbares somnifs par votre vaillance tremblaient d'effroi. Alors les chefs maures, redoutant la guerre et vos armes, coururent avec empressement subir le joug et les lois de l'empereur. Ce bonheur, notre pays florissant et soulagé de ses maux le goûta pendant dix pleines années, et bien que les destins eussent encore soulevé des révoltes, l'ennemi succomba avant même d'avoir pu exercer ses pillages. L'Afrique ne connut pas les luttes intestines. Sous la vigilante administration, auguste général, le peuple Leucade admira les victoires et ton courage. Ses champs se sont engraisés de sang, ils sont couverts d'ossements blanchis et la charrue heurte des crânes arrachés aux épaules et des troncs épars sur le gazon. Le monde entier connaît les exploits qu'accomplit ton épée, avec l'aide de Dieu, en ce glorieux combat. Qui jamais illustra les plaines par de plus nobles trophées ? Tu as souvent ajouté, grand général, à l'éclat et à la grandeur des triomphes de Solomon. Une seule fois le farouche landas essaya de combattre et porta la guerre parmi nous ; mais avant même qu'il fût descendu en rase campagne, il trembla de voir les Romains se répandre à travers ses forêts.

« Cependant Stutzias, qui combattait dans nos rangs, entre en révolte. Voilà le fruit de la haine qui l'animait contre nous. Les soucis cruels qu'il nous cause augmentent l'embarras de la situation. La guerre civile se ranime. Alors Carthage, après la rupture de la paix, connut les horreurs du pillage et les dangers d'une lutte inégale. Toutefois ce chef, promptement vaincu, fut contraint de se retirer. Membressa le vit combattre dans ses plaines et le vit s'enfuir lorsque, vainqueur, le grand Bélisaire à la tête de ses faibles troupes mit l'ennemi en déroute. Et toi aussi, la victoire te contempla au milieu des combats, tandis que forçant avec vaillance le camp ennemi, tu taillais

en pièces les bataillons de ton épée terrible ; avec la même ardeur que tu apportais au carnage, Germanus mettait en fuite le farouche roïvaineu. Cellas et Vatari te contemplaient alors avec amour comme autrefois Autenti l'avait vu livrer au trépas de cruels ennemis. Alors une paix profonde régna dans nos contrées ; plus de guerre, plus d'avidé ravisseur, plus de soldat cupide qui se glisse dans la demeure du paysan. Les propriétés sont respectées. La Libye regorge de biens. Une paix assurée régne dans l'univers. Alors Cérés répand ses biens en abondance, le pampre se charge de grappes, les arbres verts s'émaillent de l'olive brillante comme les pierreries. Le soldat paisible vit heureux dans ses terres. Partout le cultivateur commence à planter ses jeunes ceps et nissant sous le joug ses bœufs dociles, gaiement il enseme son champ et sur le haut du mont fait entendre ses joyeux refrains. L'heureux voyageur ne craint point de chanter à la clarté de la lune. Une paix profonde régne, mère de l'abondance. Partout chante le marchand. De douces chansons, des voix harmonieuses s'élèvent des terres où régne la sécurité. Ici le laboureur joyeux, là le voyageur satisfait, font entendre leurs chants. Les Muses charment les cœurs et consolent les hommes par leurs œuvres variées. La liberté était alors entière, mais elle fut de courte durée. Le monde infortuné est en butte à la jalousie du sort. Pourquoi, Lachésis, le sort de l'homme est-il attaché au fil que tu tiens dans tes mains ? Si peu que tu le touches, l'univers aussitôt est ébranlé. Enchaîne-le par des liens de fer ou d'airain. La terreur soumettrait tout à son joug, on ne verrait plus la haine bouleverser l'univers.

« Déjà l'Afrique commençait à revivre.....

[Ici une lacune de quelques vers.]

« Déjà la peste commençait à dévaster le monde ébranlé. C'est sur nos rivages que se déchainait alors le fléau. Jamais jusque-là la mort ne s'était présentée sous de plus tristes aspects, ni à l'origine du monde naissant, ni à l'époque de Pyrrha. Car en cette année funeste où d'affreux spectacles épouvantent les malheureux humains, partout les morts se mêlaient aux vivants : on se sentait frappé des traits divins, et dans un seul pays mille fléaux divers, mille affreux spectacles se présentent. Déjà le trépas n'excite plus d'effroi, et celui qui succombe ferme sans crainte de la mort ses yeux à la lumière. Les hommes ne sont plus l'objet de larmes, les yeux ne se remplissent plus de pleurs, chacun craignant pour soi-même. On cesse de rendre les devoirs funèbres. Le deuil ne retentit plus dans les villes. Le fiancé ne pleure plus sa fiancée, ni l'épouse son mari. La mère ne s'afflige plus de la perte de ses enfants, ni les enfants de la mort de leur mère. Cœurs insensibles, qui restez indifférents à un deuil encore récent ! Les pleurs eussent été légitimes, mais partout les yeux restent secs. La mort n'éveille plus que l'indifférence. Déjà les villes de Libye aban-

données sont dépourvues de leurs habitants. De rares citoyens, çà et là le dernier survivant de familles nombreuses, errent cherchant à capter après de longs procès les richesses d'un parent, et un gain illégitime enrichit l'héritier d'innombrables familles. Les biens d'une maison, ses revenus, l'argent, les vêtements, l'or brillant deviennent la proie d'un inconnu dont cet héritage accroît le patrimoine sans jamais assouvir ses désirs. Ses coffres sont pleins d'argent et son impuissante cupidité n'est jamais satisfaite. On souhaite de nouvelles unions, on prend pour épouse des veuves fortunées. Les jeunes filles cessent d'être sollicitées en mariage. On ne leur donne qu'une faible dot, et c'est pour sa fortune qu'on recherche l'épouse d'un mari qui n'est plus, puisque dans ce temps douloureux aucune ne consent plus à rester fidèle au deuil d'un époux. Alors tous les tribunaux siègent, et partout s'engagent les procès funestes. La discorde est déchaînée dans l'univers entier et soulève d'ardents débats. Tout sentiment d'affection a disparu. On n'obéit plus avec un cœur docile à la justice.

« Aussi, le Dieu tout-puissant, irrité contre nous, sans attendre plus longtemps voulut nous punir de nos fautes, et dans son courroux mit fin à nos querelles en suscitant sur nos frontières un ennemi puissant. La mort d'un frère excitait son ressentiment, mais les moyens lui manquaient pour tenter un soulèvement. Tout en gardant dans son cœur le secret désir de combattre, il reconnaît que la fatalité du sort ne lui permet pas de disposer de ses troupes innombrables; ce n'est pas que la peste amie de Mars eût décimé les barbares, mais dans sa prudence il craint que la contagion ne l'atteigne s'il venait ravager nos terres. Aussitôt que le fléau eut cessé, la guerre s'alluma et le chef pousse au combat ses redoutables bataillons. Il envoie des messagers jusqu'au fond de l'aride Libye, dans ces contrées que le soleil autrefois avait desséchées de ses ardents rayons lorsque Phaëton tomba atteint de la foudre; il donne ses ordres à ces peuples néfastes et déchaîne les malheurs sur nos rivages. Déjà les barbares farouches se répandent dans les contrées de Libye. Partout le soldat ravisseur livré à sa fureur parcourt nos terres, pillant les maisons, les incendiant, promenant la flamme à travers les cités. Solomon, au premier signal de cette guerre redoutable, rassemble de tous côtés les troupes romaines et se hâte de combattre la destinée ennemie; il envoie un message qui échoue, et bientôt il voit accourir, après un combat malheureux, le chef des Maures, l'ami de l'infortuné Solomon, l'allié toujours fidèle de Rome, entouré des forces imposantes des Mastrakes. Le gouverneur de Tripoli, l'audacieux Pelage, est fidèle au rendez-vous. Il amène avec lui au combat les vaillantes troupes des rudes Meeales. Il avait accueilli dans son armée les Huraces, trompeurs dont il ne soupçonnait pas la perfidie. O fortune, nul ne peut prévoir les coups! Hélas, infortuné Solomon, tu te proposais de les recevoir au nombre de tes troupes.

Toujours le temps et le destin changeant agissent contrairement à nos prévisions. Personne ne peut éviter le sort qui le menace.

« Déjà le dernier jour était venu pour notre pays; déjà la destinée allait achever la ruine de la Libye. Solomon, intrépide et plein de confiance en ses soldats, s'avance en combattant au milieu des forêts. Déjà il avait vaincu et l'ennemi en fuite tournait le dos en proie à la terreur; le général tout bouillant d'ardeur s'élançait au milieu des barbares et suivait à travers les sentiers les escadrons vaincus, lorsque brusquement éclate une trahison. La Fortune détourna ses regards, Lachésis brisa le fil des destins et la Victoire, blessée, s'éloigna en volant. Le sort jaloux trouva un instrument de ses desseins. L'odieux Guntharith jeta le désordre dans nos rangs. A lui seul il fut donné d'anéantir la puissance de Rome. Il ne cédait point à la fortune ou à l'ennemi menaçant, ce n'était point la crainte qui le poussait. Ce fut dans une pensée haineuse qu'il tourna le dos et s'enfuit. A la vue du chef en déroute, l'armée entière le suit et abandonne sur le champ de bataille le général qui continue la lutte autour des retranchements. Ce funeste événement excita l'ardeur et le courage de l'ennemi en semant chez nous le carnage, la crainte et la fuite honteuse, fléau des armées vaincues. L'ennemi, enhardi par le nombre, se jette à notre poursuite, plein d'une ardeur furieuse. L'infortuné Solomon succombe injustement au milieu du désordre, la poitrine transpercée de traits. Alors tous les rangs se confondent. Ainsi qu'il arrive dans la guerre, le soldat dans son égarement oublie toute fidélité, et la troupe alliée court au combat pour piller. Alors le laboureur alligé voit avec douleur en s'enfuyant l'ennemi entrainer ses bœufs qu'il a détachés du joug. Alors les maisons sont détruites, les domaines ruinés, et ce n'est pas le pauvre seul qui succombe atteint par le désastre : riche et pauvre sont plongés dans le même gouffre de maux. Après la chute du pouvoir de Solomon, le pillage s'exerça sans obstacle et nulle part on ne fut exempt des maux de la guerre. Partout le soldat dans sa fureur de pillage promène l'incendie dans les villes et les campagnes, et ce ne sont pas les moissons et les arbres seuls qui périssent, dévorés par les flammes : les troupeaux que le fléau n'avait pas atteints sont la proie du vainqueur. L'Afrique entière est foulée aux pieds par les Maures ses maîtres. Hélas! aucune armée n'ose plus se risquer dans les plaines, et le soldat n'a plus la force de défendre les remparts. Dieu dans sa colère a livré le pays aux pillages des barbares. Le perfide Stutzias pour la seconde fois vole au combat sous la conduite d'Antalas et ce tyran peut désormais courir librement au pillage sous la tutelle du Maure son maître. »

ABD ALLAH FEKRI PACHA

Proclamation adressée par le Khédivé d'Égypte

aux troupes égyptiennes qui prirent part à la répression
de l'insurrection crétoise en 1286 de l'hégire (1869) ⁽¹⁾

(PROSE RIMÉE)

Un journal de Tunis, *El-Hadira*, dans son numéro du 26 août 1890, annonce le décès, au Caire, du général égyptien Abd Allah Fekri Pacha, dont l'éloquence était connue de tout l'Orient. A cette occasion, *El-Hadira* donne à ses lecteurs une reproduction de la proclamation qu'on va lire et qui a été rédigée pour le khédivé d'Égypte par le général Abd Allah Fekri Pacha. C'est un admirable morceau de prose rimée, et à la traduction il ne peut que perdre de sa beauté.

Officiers et soldats de l'armée égyptienne qui avez combattu à Arcadi, qu'au premier comme au dernier d'entre vous, qu'à ceux qui obéissent comme à ceux qui commandent soient adressées et étendues paix de Dieu, salutations et noble satisfaction.

Puissiez-vous sans cesse être par le Très Haut enveloppés des ailes de la victoire et par son ordre être sauvegardés! Puissiez-vous toujours par sa puissance triompher de vos ennemis et être comblés par Lui de bienfaits et de faveurs!

Votre constance au milieu des fatigues de la guerre ne s'est pas démentie; vos sabres tranchants sonnaient au plus fort de la mêlée. Vos drapeaux sont les emblèmes du succès et de la fermeté, et vos jours pour la victoire éclatante sont réservés. Les vents chauds de l'assujettissement et de la ruine ont soufflé sur vos ennemis cependant que les zéphyrs de la victoire et de la gloire durant vos soirées et vos matinées doucement murmuraient.

Je ne cessais de désirer ardemment des nouvelles de votre bravoure qui viendraient réjouir les cœurs et j'avais hâte d'apprendre les hauts faits de votre vaillance à l'annonce desquels la joie éclaterait, confiant que j'étais en votre constance et votre résolution inébranlables dans les épreuves et émerveillé par vos rapides succès, quand est arrivé le vapeur d'Orient envoyé par S. A. le Pacha généralissime des troupes et, avec lui, le journal des faits d'armes, parmi lesquels le combat d'Arcadi dont il relate les péripéties en marquant votre endu-

(1) Le khédivé d'Égypte, desirant de plaire à son suzerain, le sultan de Constantinople, avait envoyé en Crète un corps de troupes.

rance, votre intrépidité en tous lieux, l'assaut que vous avez donné aux points les plus difficiles de ses forteresses et de ses bastions.⁽¹⁾

Ce journal dit encore comment vous avez eu raison de la défense, comment vous avez exterminé les rebelles et leurs braves guerriers, au point que leurs citadelles ont tremblé sur leurs bases et que leurs chefs sont devenus un objet de mépris, que ceux qui s'étaient éloignés se sont rapprochés de vous et que les mulins se sont soumis.

C'est ainsi que doivent être les héros de la guerre sainte, les preux des luttes et des combats. C'est ainsi que sont conquises les places fortes et que le secret de la victoire paraît au grand jour : « Que ceux donc qui veulent lutter à l'envi luttent. »⁽²⁾

Pour vous les félicitations, grâce à Dieu, brillent sur tous les visages, et, avec l'aide divine, l'arbre des désirs a porté ses fruits. Vous avez ajouté une page à la réputation que s'est faite l'armée égyptienne dans les fastes guerriers et j'ai éprouvé à cette heureuse nouvelle une joie et une satisfaction que la parole est impuissante à décrire et que les signes mimiques, quelque vaste qu'en soit le champ, ne sauraient reproduire.

Fermes étaient les regards de sympathie que je portais vers vous, et aujourd'hui, je recueille les fruits de ma sollicitude. Je suis certain que désormais, Dieu aidant, vous ne vous écarterez pas de cette voie droite et vous continuerez à fortifier l'édifice de vos antiques gloires.

La Renommée a proclamé votre victoire chez les vôtres et dans votre patrie ; les voyageurs ont transmis ces bonnes nouvelles et les gazettes les ont communiquées à toutes les contrées ; les cœurs de vos familles et de vos frères se sont épanouis ; tous vos compatriotes sont contents de vous ; les villes frontières de votre territoire ont souri d'aise et se sont enorgueillies au récit de vos actes de bravoure, et les mânes de vos contemporains morts en combattant pour la foi sont satisfaits.

Maintenant, ce qu'il faut espérer de la bonté occulte de Dieu, des

(1) A l'Orient, dit M. Gustave Flourens (*la Question d'Orient et l'Insurrection crétoise*) se passa le grand drame d'Arcadi, qui égale Missolonghi. C'était un grand couvent, d'origine byzantine, refait au moyen âge, fortement muré. Là s'étaient réfugiées les familles de tous les villages environnants, afin d'échapper aux férociétés des Turcs. Une petite garnison, composée de volontaires grecs et de Crétois, gardait la place sous le commandement du colonel Coronéos.

Cet officier, averti que les Turcs voulaient lui donner l'assaut, était allé chercher des renforts, lorsque arriva en effet l'armée ottomane. La résistance des Crétois et des Grecs fut héroïque. Quand ils eurent épuisé leurs munitions, de concert avec l'égoumène du couvent, Gabriel, ils tentèrent de se faire sauter. Mais l'explosion fut insuffisante ; les Turcs entrèrent par la brèche et massacrèrent tout ce qui restait vivant, hommes, femmes, enfants. Huit mois après, nous retrouvâmes cette épouvantable scène de massacre dans toute son horreur, les cadavres à demi consumés, encore dans la position même où ils étaient tombés.

(2) Verset du Coran.

bénédictions de la royauté auguste et ensuite de vos sentiments d'honneur et de votre patriotisme, c'est que cette situation troublée cesse bientôt, que l'ère des combats prenne fin, que tous les rebelles fassent leur soumission et que toute difficulté s'aplanisse. Vous reviendrez alors dans votre cher pays, entourés de l'aurore de la victoire et de la gloire. Mais déjà est proche le moment où ce vœu sera exaucé, où les efforts seront couronnés de succès. Le plus dur est fait et il reste peu à faire.

La guerre est pour le soldat, pour le brave, un immense marché, une noble foire où les denrées des grandeurs s'achètent cher par la force des baïonnettes, où les preux obtiennent leurs grades à l'ombre des sabres tranchants, où s'acquiert la gloire au bruit du canon et de la mousqueterie. Vous ne laissez pas de savoir que la bravoure, à quelque degré qu'elle arrive, n'abrège pas le délai de la vie, de même que la lâcheté, tout en procurant la honte, n'en retarde pas l'échéance, car les destinées ont des limites fixées, ce sont des souffles comptés qui n'admettent ni changement, ni anticipation, ni retard.

La bravoure, c'est un instant de patience, puis les tourbillons de poussière se dissipent, les nouvelles volent de proche en proche, les hauts faits des héros se transmettent de bouche en bouche et appartiennent désormais à l'histoire.

Persévérez donc dans vos efforts, observez les devoirs de la guerre sainte, soyez courageux et fermes. Haut les cœurs ! accomplissez avec l'aide de Dieu ce désir et, de même que vos débuts ont été excellents, de même terminez d'une façon brillante.

Traduit de l'arabe par J. ABRIBAT.

LES VOIES ROMAINES

D'AQUÆ REGIÆ ET DE VICUS AUGUSTI A THYSDRUS

I. — D'Aquæ Regiæ à Thysdrus

D'Aquæ Regiæ à Thysdrus, l'itinéraire d'Antonin ainsi que la Table peutingérienne indiquent deux stations : mais une seule, *Æliæ*, est commune aux deux tracés ; l'autre porte le nom de *Terento* dans la Table et celui de *Germaniciana* dans l'itinéraire.

| ITINÉRAIRE D'ANTONIN | | TABLE DE PEUTINGER | |
|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Milles (de 1.472 ^m 5) | | Milles (de 1.472 ^m 5) | |
| <i>Aquæ Regiæ</i> ... | XXII (32 ^k 395) | <i>Aquæ Regiæ</i> ... | XVI (23 ^k 560) |
| <i>Germaniciana</i> .. | XVI (23 ^k 560) | <i>Terento</i> | X (14 ^k 725) |
| <i>Æliæ</i> | XVIII (26 ^k 505) | <i>Æliæ</i> | " |
| <i>Thysdrus</i> | LVI (82 ^k 460) | <i>Thysdrus</i> | " |
| TOTAL | LVI (82 ^k 460) | | |

Comme on le voit par le tableau ci-dessus, le problème se complique encore de l'omission, dans la Table, de la distance qui séparerait *Æliæ* de *Thysdrus* et d'une différence de 16 milles romains (23 kilomètres 560) dans le total des distances données par les deux routiers, entre *Aquæ Regiæ* et *Æliæ*.

En tenant compte des données numériques de l'itinéraire d'Antonin, on est conduit à placer *Germaniciana* sur le plateau de Sidi-Amor-bou-Hadjela, au point où la route d'*Aquæ Regiæ* à *Thysdrus* croise celle qui va aujourd'hui de Kairouan à Gabès.

Jalonnée par de nombreuses ruines romaines, cette dernière route devait être une voie romaine secondaire, puisqu'elle ne figure pas dans les itinéraires anciens, mais elle a dû être une des voies les plus fréquentées de la Byzacène, comme elle est encore de nos jours une des principales routes que suivent les caravanes de la Régence.

M. Cagnat déclare inadmissible l'identification de Bon-Hadjela et de *Germaniciana* : « La voie romaine, dit-il, passait beaucoup plus à l'est, où les officiers des missions topographiques croient l'avoir retrouvée. Ces messieurs ont remarqué une voie creusée dans un terrain rocailleux, près du sommet dit El-Guettar, dans la partie de la plaine nommée Bled-Ouchtalia. »

Mais, faisons-nous remarquer, la voie retrouvée par les officiers des brigades topographiques est celle de *Thysdrus* à *Aquæ Regiæ*, car les vestiges découverts ont une direction ouest-nord-ouest, sud-sud-est.

Cette voie passait bien à Sidi-Amor-bou-Hadjela, ainsi que celle allant de Kairouan à Gabès; cette dernière laisse des traces un peu plus au sud, le long des rives orientales de la sebkha de Mecheguig : elle passait à *Septimincia* avant d'arriver à Gabès (*Tacape*).

Eliae, d'après Charles Tissot, doit se retrouver à 18 milles (26 kilomètres 505) à l'ouest d'El-Djemm (*Thysdrus*), sur la rive gauche de l'oued Cherbaue, petit cours d'eau qui se jette dans la sebkha de Cherichita.

La distance de 36 milles, indiquée par la Table de Peutinger entre *Aquæ Regiæ* et *Eliae*, est évidemment trop faible : elle doit être au moins de 38 milles, chiffre donné par l'itinéraire d'Antonin.

Il y a donc lieu, dit le savant archéologue, d'augmenter l'un des deux chiffres ou les deux chiffres marqués par la Table entre ces deux stations, et l'on peut obtenir ce minimum de 38 milles par les trois combinaisons suivantes :

| | 1 ^o | 2 ^o | 3 ^o |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| <i>Aquæ Regiæ</i> | VI | XVI | XXVI |
| <i>Terento</i> | | XXII | XII |
| <i>Eliae</i> | XXXII | XXII | XII |
| | XXXVIII | XXXVIII | XXXVIII |

La première et la troisième combinaisons, qui ont l'inconvénient de modifier les deux chiffres de la Table, ne nous donnent pas, sur nos cartes modernes, d'équivalent pour *Terento*, entre l'oued Zeroud et Draâ-en-Noun.

Dans la seconde combinaison, la plus acceptable, puisqu'elle laisse subsister un des chiffres, *Terento* se trouverait à six milles à l'ouest du point où nous plaçons *Germaniciana*.

Nous admettons que *Aquæ Regiæ* se trouve entre Baboucha et Aïn-Beïda; or, la distance de ce point à El-Djemm est de 90 kilomètres. L'itinéraire d'Antonin n'en donne que 83; soit donc une différence de 7 kilomètres ou 5 milles romains.

On voit qu'il n'y a rien à tirer de la Table du moine de Colmars; elle est erronée et incomplète. Le copiste était peut-être fatigué, ou il voulait se dépêcher, arrivant sans doute à la fin de sa tâche.

L'itinéraire d'Antonin, qui lui aussi comporte souvent des erreurs de copiste, semble donc demander la rectification suivante :

| | milles | |
|-------------------------|--------|------------------|
| <i>Aquæ Regiæ</i> ... | XXII | |
| <i>Germaniciana</i> ... | XXI | (au lieu de XVI) |
| <i>Eliae</i> | XVIII | |
| <i>Thysdrus</i> | XVIII | |

TOTAL... LXI (61 × 1.472^m 5 = 89^k 822^m), distance exacte entre *Aquæ Regiæ* et *Thysdrus*.

L'histoire ne parle nulle part de *Terento*, mais elle mentionne la

ville de *Germanicianensis*, évêché de la Byzacène (Ecl., Liste de Morcelli).

Il ne faut pas confondre ce *Germanicianensis* avec *Abbir Germanicianae, quæ et Abbiritina*, de la Proconsulaire.

II. — De *Vicus Augusti* à *Thysdrus*

Vicus Augusti, que Tissot plaçait à Sabra, un peu au sud de Kairouan, a été retrouvé par M. le commandant Prival, du 4^e tirailleurs algériens, sur la route de Kairouan à Sousse. ⁽¹⁾

A deux kilomètres environ au sud-ouest de Sidi-el-Hani, se rencontrent des ruines d'une certaine importance, assez étendues mais fort effacées. Ce sont les restes d'un établissement romain qui a dû être exploité pour la construction de Kairouan. On y voit les ruines d'un théâtre, et la nécropole, assez grande, présente encore quelques monuments reconnaissables.

L'*Iter a Tusdro Theveste* mentionne une route secondaire de XXXI milles (46 k.) entre *Vicus Augusti* et *Thysdrus*.

Cette distance est trop faible. On ne compte pas moins de 49 milles (72 k. environ) sur la voie romaine, dont on retrouve un tronçon à 4 milles d'El-Djemm, longeant la rive occidentale de la sebkha de Sidi-el-Hani.

La voie passait, après *Vicus Augusti*, aux henchirs non encore identifiés de Hadjeb-el-Aïoun, ⁽²⁾ d'El-Kbour, d'El-Mraba, et se confondait, au point appelé Sidi-Nacer, avec la voie d'*Aquæ Regiæ* à *Thysdrus*.

L'erreur de l'itinéraire, provenant sans doute de la faute du copiste, doit être rectifiée de la façon suivante :

XLIX au lieu de XXXI.

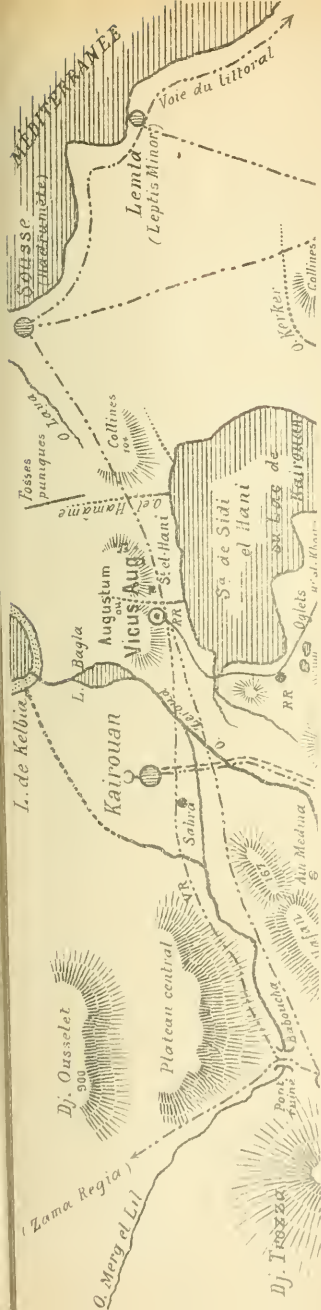
Cette route a été suivie (si toutefois elle existait déjà à cette époque) par Considius, en l'an 708 de Rome, lorsque, après le combat de cavalerie livré à César, le 27 janvier avant notre ère, les Pompéiens se retirèrent de Thysdrus à Hadrumète, par le royaume de Juba I^{er}, en contournant les rives occidentales de la sebkha de Sidi-el-Hani.

Cette marche offrait à Considius le double avantage de mettre entre lui et César, vainqueur, un obstacle infranchissable et d'abrèger autant que possible sa marche d'Achille, par Thysdrus, sur Hadrumète.

AUGUSTE WINKLER.

(1) V. le *Bulletin archéologique du Comité*, année 1891, n^o 3, page LXXXIX.

(2) Ne pas confondre ce *Hadjeb-el-Aïoun* avec celui qui se trouve sur la route de Galsa, entre Kairouan et Poué Fekka.



pas

'let in de
le Trias
gues me
pu'il m'a

ublica-
ins plus
li-el-He-
lu quar-
ommen-
étudiés
gneules
refoulés
essé les

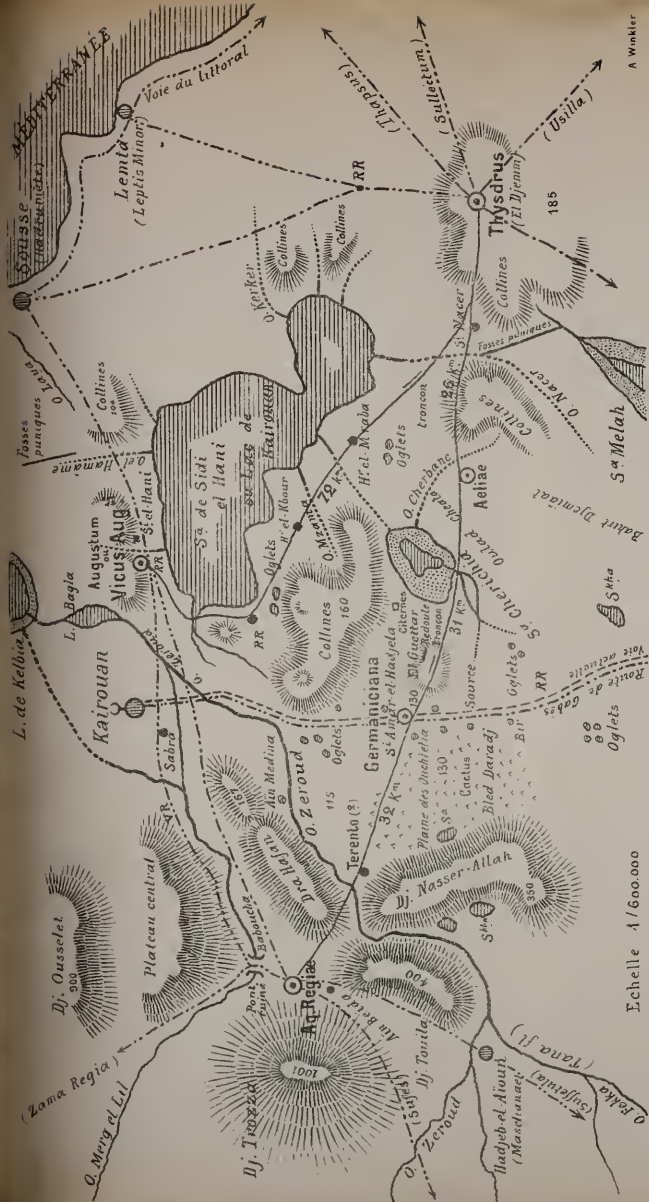
le toute
ie de la
oints, le
red-Zer-
le trias.
lé conti-
manien

ous sont
s et les
vait été

ous laté-
venant
irection
sique et
respon-
été sou-
qui ont

e qui va
es giles

. Pomel
culière



Echelle 1/600.000

Voies romaines d'Acquæ Regiæ et de Vicus Augusti à Thysdrus

A Winkler

Le Trias de la région de Souk-Ahras

MM. J. Blayac et L. Gentil ont publié, en 1897, dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, un important mémoire sur le *Trias dans la région de Souk-Ahras (Algérie)*. Ces éminents géologues me font l'honneur d'y qualifier de précieux le modeste concours qu'il m'a été donné de leur fournir dans leurs recherches.

Il résulte d'observations personnelles faites depuis cette publication que le seul point de la région où ressortent des terrains plus anciens que le trias se trouve entre l'oued Mougras et Sidi-el-Hemessi, où il y a un important massif de schiste alterné avec du quartzite semblant être de la dernière époque primaire ou du commencement de l'époque secondaire. Ces terrains, insuffisamment étudiés faute de fossiles, recouvrent les marnes gypseuses et les cargneules et n'en font voir que quelques points, sur les hauteurs, refoulés en arrière par la grande fracture de la Medjerda, qui a redressé les terrains en sens contraire des deux côtés des rives.

On peut donc admettre que le trias forme le substratum de toute la région de la province de Constantine et d'une bonne partie de la Tunisie, où il ressort en de nombreux points. L'un de ces points, le plus important, est celui qui existe entre Pont-de-Trajan et Oued-Zergua ; le tunnel de la voie ferrée traverse un massif énorme de trias.

Il est certain que le trias de la région de Souk-Ahras a été continuellement durant tout le jurassique et le crétacé jusqu'au cénomaniens inclusivement.

Les nombreux plissements dont ce trias est affecté et qui nous sont révélés par leurs angles aigus formant les banes calcaires et les psammites tendraient à démontrer qu'avant le jurassique il avait été soulevé en dôme.

Ce dôme aurait subi dès le début du jurassique des pressions latérales qui l'auraient d'abord plissé légèrement. Ces pressions venant du nord-ouest et du sud-est, autant que semble l'indiquer la direction des banes stratifiés, auraient encore agi durant tout le jurassique et peut-être aussi durant le crétacé. A la fin du cénomaniens correspondrait le retour de la mer sur le dôme. Celui-ci aurait encore été soulevé à la fin de chacune des diverses périodes géologiques qui ont laissé sur lui des dépôts discordants et transgressifs.

La description ci-dessus a une grande importance pour ce qui va suivre, surtout en ce qui concerne les recherches à faire des gîtes métallifères.

Gîtes métallifères du trias. — Je suis d'avis, ainsi que MM. Pomel et Philippe Thomas, que les terrains du trias ont subi particulière-

ment les émanations solfatarieuses et que ce sont ces émanations qui les ont transformés en gypses et cargneules.

Il était intéressant de rechercher si ces émanations n'étaient composées que de vapeurs, sulfureuses en majeure partie, sans que les métaux y jouassent aucun rôle.

Il a été admis en principe, à la suite de nombreuses études faites à ce sujet, que les métaux amenés à la surface du globe y sont venus par voie solfatarieuse, à l'état de vapeurs aqueuses, sulfureuses, métallifères; que, les sulfures corrodant les assises calcaires rencontrées dans leur passage, la précipitation des métaux a été amenée par le dégagement d'acide carbonique, qui a aidé à leur combinaison. Cela devait se produire ainsi, mais pourtant il n'en a pas toujours été de même, et de nombreux gîtes se trouvent, en plein calcaire, à l'état de sulfures et non de carbonates.

Au point de vue des métaux, les recherches que j'ai faites dans le trias de Souk-Ahras ne m'ont donné aucun résultat, à part quelques nids de pyrite et quelques taches de manganèse. Le trias des environs de Souk-Ahras ne contient pas de gîtes métallifères. Il n'en est plus de même dès que ce terrain est recouvert par d'autres plus récents.

A partir de Sidi-Bader et tout le long de la rive droite de la rivière, le trias a disparu sous les autres terrains et on ne commence à le retrouver que vers l'oued Mougras, où quelques pointements se laissent voir sur les hauteurs jusqu'à Sidi-el-Hemessi et, de là, traversent la ligne du chemin de fer pour reparaitre à Ghardimaou, toujours avec le même faciès : gypses et cargneules; surtout ce parcours, et au contact du trias et des autres terrains, surgissent des gîtes métallifères de fer, de cuivre, de galène et de blende formant une ligne bien définie de Sidi-Bader à Sidi-el-Hemessi; sur la rive gauche, les carbonates métallifères dominent jusqu'à l'oued Mougras, et de ce point les schistes anciens et les quartzites ne contiennent plus que des sulfures.

Une grande fracture est-ouest a formé la vallée de la Medjerda; la rivière y a creusé son lit. Il s'est fait en même temps des fractures parallèles recoupées par des croiseuses traversant la Medjerda, et qui ont probablement servi à alimenter celles dans le sens de son cours.

La première de ces fractures transversales est près de l'oued Mougras, la deuxième au kilomètre 142 et la troisième au kilomètre 150. Elles sont à peu près nord-est. Il y en a bien certainement beaucoup d'autres encore recouvertes par des alluvions, mais celles apparentes indiquent une dislocation énergique par la recoupe qu'elles ont opérée dans les terrains anciens et même récents. En un mot, dans cette vallée, une partie du substratum est composée du trias qui, lui-même, plus loin, repose sur des schistes et des quartzites.

Sur toute cette longue ligne de minéralisation, je n'ai pu consta-

ter qu'en un seul point des affleurements métallifères dans le trias, et encore n'étaient-ils pas nettement définis. Cependant, cette découverte me donnait à espérer que sur d'autres points je serais plus heureux, et, en effet, en concentrant mes recherches sur une autre ligne de fracture longeant le Mellègue, j'ai trouvé des gîtes métallifères très importants dans les terrains du trias, au contact des gypses et des marnes bariolées.

Le substratum (trias), très puissant dans cette région, n'est recouvert que par quelques lambeaux de crétacé supérieur à Inocéranes ou par les grès à Fucoides (ligurien); cette couverture légère laisse à découvert dans certains endroits le trias redressé presque verticalement et les métaux déposés au contact des marnes et dans les intervalles des calcaires disloqués enrobant à la surface les morceaux détachés et mélangés avec le gypse.

J'ai découvert là une ligne bien définie commençant à l'est du Ouenza et formant les gîtes Arzas, Aïn-Faouette, Neb-Lasuib, Ouasta, Concha et se terminant à Sidi-Youssef.

Voilà donc six gîtes métallifères absolument dans le trias, car je compte que les calcaires marneux bleus que l'on rencontre dans les gîtes font en Afrique partie du trias. Quelques-uns de ces gîtes sont recouverts d'un lambeau sans grande épaisseur de crétacé ou de grès ligurien. Ils se composent généralement de calamine mélangée de blende jaune soufre, de galène et principalement de carbonate de plomb; on y trouve également des filons de bouzonite.

Comme ces gîtes ne sont qu'à la période de recherche, je donnerai au fur et à mesure de mes études des notes explicatives à leur sujet.

Mais il y a un fait à peu près certain et qui mérite vérification et prise en note: ce fait, qui donnerait l'espoir que les mines se continuent en profondeur, c'est que le trias profond est le véritable gîte des métaux dans la région soukahrassienne et dans une grande partie de la Tunisie où je l'ai retrouvé, au djebel Reças, près de Crétéville, sur le flanc sud de la montagne composée de gypse et de carnegueules.

Les quelques affleurements calaminaires, peu riches il est vrai, que j'ai pu voir à la hâte sur quelques pointements de calcaire indiqueraient que deux venues se sont effectuées, l'une silicatée et l'autre sulfureuse.

En tout cas, il est visible que les fractures du sous-sol existaient depuis longtemps et que pendant longtemps ces événements ont servi aux émanations solfatarieuses soit métallifères, soit seulement sulfureuses; et partout où le trias existe ou est ramené à la surface, il y a ou des amas de gypse ou des gîtes métallifères dans le voisinage.

G. WETTERLE,

Prospecteur.

Souk-Ahras, le 15 avril 1899.

CATALOGUE
DES PLANTES VASCULAIRES
DE CARTHAGE & DE SES ENVIRONS

PAR
LE P. L. BARDIN

SUITE ET FIN

SANTALACÉES. Rob. Br.

Thesium. L.

- 532 *T. humile*. Vahl. — (Mars, mai.)
Hab.: champs sablonneux, lieux incultes. Carthage.

BALANOPHORACÉES. Rich.

Cynomorium. Mich.

- 533 *C. coccineum*. L. — (Février, avril.)
Hab.: parasite sur les salsolacées. Carthage, anciens ports, La
Goulette.

EUPHORBIACÉES. Juss.

Tribu I. — EUPHORBIÉES.

Euphorbia. L.

- 534 *E. pepelis*. L. — (Juin, août.)
Hab.: sables et dunes du littoral. Tunis.
- 535 *E. chamaesyce*. L. — (Mai, octobre.)
Hab.: champs secs, lieux incultes, sables. La Malga, Carthage.
- 536 *E. helioscopia*. L. — (Octobre, juin.)
Hab.: champs, cultures, bords des chemins.
- 537 *E. achanicarpa*. Guss. — (Avril, juin.)
Hab.: terrains argileux inondés l'hiver. Environs de Tunis.
- 538 *E. pubescens*. Vahl. — (Avril, juillet.)
Hab.: cultures, lieux incultes, haies et bords des ruisseaux.
Tunis.
- 539 *E. serrata*. L. — (Avril, juin.)
Hab.: sables du littoral, ruines et décombres. Carthage, Le
Bardo.

540 *E. exigua*. L. — (Mars, mai.)
Hab.: champs, moissons, lieux herbeux. Carthage, Dar-el-Aouina, La Marsa.

541 *E. peplus*. L. — (Octobre, juin.)
Hab.: champs, lieux herbeux, décombres. Carthage, Tunis.

542 *E. peploïdes*. Gouan. — (Février, mai.)
Hab.: champs, lieux herbeux, décombres. Carthage, La Marsa, La Goulette.

543 *E. terracina*. L. — (Octobre, juin.)
Hab.: champs, bords des chemins, lieux incultes. Carthage.

544 *E. paralias*. L. — (Octobre, juin.)
Hab.: dunes et sables maritimes. Carthage, La Marsa.

Tribu II. — PHYLLANTHÉES. Mull. Arg.

Androchne. L.

545 *A. telephioïdes*. — (Mars, juin.)
Hab.: fentes des rochers, lieux secs et pierreux. Sidi-bou-Hasen, près de Tunis; entre Le Bardo et La Manouba.

Tribu III. — ACALYPHÉES. Mull. Arg.

Mercurialis. L.

546 *M. anna*. L. — (Septembre, juin.)
Hab.: champs, cultures, bords des chemins, fossés. Partout.

Ricinus. L.

547 *R. communis*. L. — (Avril, juin.)

URTICÉES. D.C.

Urtica. Tourn.

548 *U. urens*. L. — (Mars, juin.)
Hab.: décombres, bords des chemins, lieux cultivés et incultes. Carthage, La Marsa, La Goulette, Tunis, La Manouba.

549 *U. membranacea*. Poir. — (Février, mars, juin.)
Hab.: décombres, bords des haies, ruines ombragées. Carthage, La Goulette, Tunis.

550 *U. pilulifera*. L. — (Mai, août.)
Hab.: décombres, lieux incultes, bords des chemins et des haies. Carthage, La Goulette, La Marsa.

Parietaria. Tourn.

551 *P. officinalis*. L. — (Avril, août.)
Hab.: bords des chemins et des haies, ruines et vieux murs. Carthage, La Marsa, La Malga.

- 552 *P. diffusa*. Mertens. — (Mars, août.)
Hab.: mêmes stations que la précédente.

MORÉES. Endlicher

Morus. Tourn.

- 553 *M. nigra* L. — (Avril, juin.)
Hab.: cultivé dans les jardins.
- 554 *M. alba* L. — (Avril, juin.)
Hab.: cultivé dans les jardins.

Ficus. Tourn.

- 555 *F. carica* L. — (Juillet, août.)
Hab.: cultivé en massif ou dans les jardins. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd.

ALISMOIDÉES. Batt.

JUNCAGINÉES. Rich.

Trichinglo. L.

- 556 *T. maritimum* L. — (Avril, mai.)
Hab.: marais et lieux humides du littoral. La Goulette.
- 557 *T. Barrelieri* Lois. — (Avril, mai.)
Hab.: marécages, sables maritimes. La Goulette, Tunis.

FLUVIALES. Batt.

ZOSTÉRACÉES. Willk.

Ruppia. L.

- 558 *R. maritima* L. — (Avril, juin.)
Hab.: dans les eaux saumâtres. La Goulette.

Phucagrostis. Cav.

- 559 *P. major* Cav. — (Mai, juin.)
Hab.: hauts-fonds sablonneux de la Méditerranée. Carthage.

Posidonia. Kœnig.

- 560 *P. Caulini* Kœn. — (Mai, septembre.)
Hab.: littoral tunisien. Carthage.

AROIDÉES

Arisarum. Targioni-Tozzetti.

- 561 *A. vulgare* Targ.-Toz. — (Octobre, février.)
Hab.: pâturages montagneux, coteaux herbeux. Carthage, La Marsa, La Malga, Sidi-bou-Saïd, Tunis, La Manouba.

PALMIERS

Chamærops. L. (Arabe : *doum*.)

- 562 *C. humilis*. L. — (Fleur., printemps; fruct., automne.)
Hab.: coteaux broussailleux arides, lieux pierreux. Tunis.

Phœnix. L. (Arabe : *nekhla*.)

- 563 *P. dactylifera*. L. — (Flor., avril; fruct., septembre, janvier.)
Hab.: cultivé çà et là comme arbre d'ornement. Carthage, La Marsa, La Goulette.

LIROIDÉES. Batt.

ORCHIDÉES. Juss.

Ophrys. L.

- 564 *O. fusca*. Link. — (Février, mai.)
Hab.: pâturages montueux. Sidi-bou-Saïd.
- 565 *O. lutea*. Cav. — (Février, mai.)
Hab.: pâturages, bois et broussailles. Gamart, Soukra, Belvédère, Tunis, Carthage.
- 566 *O. speculum*. Link. — (Mars, avril.)
Hab.: pâturages montueux, broussailles. Gamart, Soukra.
- 567 *O. bombyliflora*. Link. — (Mars, avril.)
Hab.: lieux herbeux. Sidi-bou-Saïd, Gamart.
- 568 *O. scolopax*. Cav. — (Mars, juin.)
Hab.: coteaux herbeux, broussailles. Sidi-bou-Saïd.
- 569 *O. apifera*. Hudson. — (Avril, juin.)
Hab.: pâturages herbeux, coteaux broussailleux. Sidi-bou-Saïd.
- 570 *O. teuthredinifera*. Willd. — (Janvier, mai.)
Hab.: pâturages montueux. Sidi-bou-Saïd.

Barlia. Parl.

- 571 *B. longibracteata*. Parl. — (Janvier, mars.)
Hab.: coteaux et plaines, lieux herbeux. Entre La Marsa et Sidi-bou-Saïd.

Orchis. L.

- 572 *O. papilionaceus*. L. — (Mars, juin.)
Hab.: pâturages montueux, broussailles. Gamart.
- 573 *O. longicurvis*. Link. — (Février, mai.)
Hab.: pâturages et coteaux. Belvédère, Tunis.

IRIDÉES. Juss.

Romulea. Maratti.

- 574 *R. Linaresii*. Parl. — (Février, mars.)
Hab.: sables et lieux herbeux. La Marsa.

Iris. L.

- 575 *I. germanica*. L. — (Mars, mai.)
Hab.: cultivé dans les jardins. Carthage, Tunis, La Marsa.
- 576 *I. sisyrinchium*. L. — (Mars, avril.)
Hab.: sables, lieux arides, pentes des collines. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd.
- 577 *I. juncea* (arabe *takouk*). Desf. — (Avril, mai.)
Hab.: broussailles, pentes des collines. Gamarl.

Gladiolus. L.

- 578 *G. byzantinus*. Miller. — (Mars, mai.)
Hab.: champs, pentes des collines. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd, Belvédère.

AMARYLLIDÉES. Rol. Brown.

Agave. L.

- 579 *A. americana*. L. — (Juillet.)
Hab.: cultivé et subspontané. Carthage, La Marsa, La Malga.

Pancratium. L.

- 580 *P. maritimum*. L. — (Mai, août.)
Hab.: alluvions, sables maritimes. Carthage, Tunis.

Narcissus. L.

- 581 *N. serotinus*. L. — (Septembre, octobre.)⁽¹⁾
Hab.: pâturages, coteaux incultes. Gamarl.
- 582 *N. elegans*. Spach. — (Septembre, novembre.)
Hab.: coteaux incultes. La Marsa, près de l'archevêché.

SMILACÉES. Endlichen.

Asparagus. Tourn.

- 583 *A. aphyllus*. L. — (Septembre, octobre.)
Hab.: haies, lieux pierreux de la région littorale. Tunis.
- 584 *A. acutifolius*. L. — (Août, septembre.)
Hab.: haies, lieux arides. Sidi-bou-Saïd.
- 585 *A. horridus*. L. fils. — (Septembre, octobre.)
Hab.: sables, lieux arides. Carthage, La Marsa.
- 586 *A. albus*. L. — (Septembre, octobre.)
Hab.: haies, broussailles, lieux arides. Carthage, La Malga, La Marsa, Sidi-bou-Saïd.

(1) Plante nouvelle pour la Tunisie.

LILIACÉES.

Tribu I. — ASPHODÉLÉES.

Asphodelus. Tourn. L.

- 587 *A. microcarpus*. Viv. — (Février, mai.)
Hab.: champs, pentes des collines. Carthage, Tunis, abondant partout.
- 588 *A. cerasiferus*, Gay. — (Mars, mai.)
Hab.: lieux herbeux. Carthage.
- 589 *A. fistulosus* L. — (Mars, mai.)
Hab.: champs, sables, lieux incultes, pentes des collines.

Tribu II. — ALLIÉES.

Allium. L.

- 590 *A. nigrum*. L. — (Mars, avril.)
Hab.: champs, cultures. Carthage, entre Le Bardo et le Belvédère, La Marsa.
- 591 *A. roseum*. L. — (Mars, mai.)
Hab.: champs, sables, pentes des collines. Carthage, La Marsa.
- 592 *A. subhirsutum*, var. *ℓ. trifoliatum*. Mutel. — (Janvier, juin.)
Hab.: haïes, cultures, lieux herbeux. Environs de Tunis.
- 593 *A. chamamoly*. L. — (Décembre, mars.)
Hab.: pâturages, pentes des collines. Carthage, Sidi-bou-Saïd, Belvédère.
- 594 *A. ampeloprasum*. L. — (Avril, juin.)
Hab.: moissons, cultures, pentes des collines. Carthage.
- 595 *A. porrum*. L. — (Mai, juin, juillet.)
Hab.: cultivé pour les usages domestiques.
- 596 *A. sativum*. L.
Hab.: cultivé pour les usages domestiques.
- 597 *A. scorodoprasum*. L. — (Mai, juin, juillet.)
Hab.: cultivé pour les usages domestiques.
- 598 *A. ascalonicum*. L. — (Mai, juin, juillet.)
Hab.: cultivé pour les usages domestiques.
- 599 *A. cepa*. L. — (Mai, juin, juillet.)
Hab.: cultivé pour les usages domestiques.
- 600 *A. fistulosum*. L.
Hab.: cultivé pour les usages domestiques.
- 601 *A. schenoprasum*. L. — (Mai, juin, juillet.)
Hab.: cultivé pour les usages domestiques.

Tribu III. — SCILLÉES.

Muscari. Tourn.

- 602 *M. comosum*. Miller. — (Mars, mai.)
Hab.: champs cultivés, moissons. Carthage, Sainte-Monique,
Sidi-bou-Saïd, La Marsa.
- 603 *M. maritimum*. Desf. — (Mars, mai.)
Hab.: sables du littoral. Carthage.
- 604 *M. neglectum*. Gussone. — (Mars, mai.)
Hab.: champs, pentes des collines. La Marsa.
- 605 *M. parviflorum*. Desf. — (Septembre, novembre.)
Hab.: sables. Environs de Carthage.
Trouvé, le 20 octobre 1897, dans la plaine située entre le lac
salé de Riaua, Gamart et les dunes du Gamart.

Bellevalia. Lap.

- 606 *B. mauritanica*. Pomel. — (Mars, mai.)
Hab.: terrains argilo-sablonneux. Tunis.

Scilla. L.

- 607 *S. autumnalis*. L.
Hab.: sables, broussailles, pentes des collines. Carthage, La
Marsa, Sidi-bou-Saïd.
- 608 *S. lingulata*. Poir. — (Octobre, novembre.)
Hab.: broussailles, bois, pâturages, pentes des collines. La
Marsa.
- 609 *S. peruviana*. L. — (Avril, mai.)
Hab.: sables, lieux arides. Sidi-bou-Saïd.

Urginea. Steinh.

- 610 *U. fugax*. Steinh. — (Septembre, octobre.)
Hab.: lieux arides, sables. Environs de Tunis.
- 611 *U. undulata*. Steinh. — (Août, octobre.)
Hab.: sables, pentes des collines. Environs de Tunis.
- 612 *U. scilla*. Steinh. — (Octobre, novembre.)
Hab.: sables, pelouses, pentes des collines. Carthage, La Marsa,
Sidi-bou-Saïd.

Ornithogalum. Tourn.

- 613 *O. Narboneuse*. L. — (Avril, mai.)
Hab.: moissons, cultures. La Manouba.

Lilium. Tourn.

- 614 *L. Candidum*. L. — (Juin.)
Hab.: cultivé dans tous les jardins.

JONCÉES

Juncus. D. C.

615 *J. acutus.* L.

Hab.: sables salés, lieux marécageux. Carthage, Tunis, Dar-el-Aouïna.

616 *J. subulatus.* Forsk. — (Mai, juillet.)

Hab.: sables humides et lieux marécageux. Carthage.

GLUMACÉES

CYPÉRACÉES

Cyperus. Tourn.

617 *C. schanoïdes.* Griseb. — (Mars, septembre.)

Hab.: dépressions sablonneuses du littoral, dunes. Carthage.

Heleocharis. Rob. Br.

618 *H. palustris.* Rob. Br. — (Avril, octobre.)

Hab.: lieux marécageux, bords des eaux. Tunis.

Carex. Mich.

619 *C. divisa.* Huds. — (Février, juin.)

Hab.: prairies, lieux humides ou inondés l'hiver. Sidi-bou-Saïd, Tunis.

620 *C. muricata.* L. — (Avril, juin.)

Hab.: prairies humides. Dar-el-Aouïna.

ZÉACÉES

Zea. L.

621 *Z. mays.* L.

Hab.: cultivé. Carthage. — Arabe : *goutania.*

GRAMINÉES

Tribu des ANDROPOGONÉES

Andropogon. L.

622 *A. hirtus.* L. — (D'avril à l'automne.)

Hab.: lieux incultes, pierreux et arides. Carthage.

Sorghum. Pers.

623 *S. vulgare.* Pers. — (Juillet, août.)

Hab.: cultivé. — Arabe : *doura.*

Themeda. Forsk.

624 *T. ForskahlII, var. glauca.* Hoekel. — (Janvier, octobre.)

Hab.: pâturages et coteaux sablonneux. Tunis.

Tribu des PANICÉES

Setaria. Brown.

- 625 *S. viridis*. P. Beauv. — (Septembre, octobre.)
Hab.: lieux cultivés, fossés. Carthage.
- 626 *S. verticillata*. P. Beauv. (Septembre, octobre.)
Hab.: lieux cultivés. Carthage.

Pennisetum. Pers.

- 627 *P. spicatum*. Roxb. — (Août, septembre.)
Hab.: cultivé. Carthage. — Arabe : *drá*.

Tribu des PHALARIDÉES

Phalaris. L.

- 628 *P. Canariensis*. L. — (Mai, juin.)
Hab.: lieux cultivés et incultes, moissons. Carthage, La Marsa, Dar-el-Aouïna, La Manouba.
- 629 *P. brachystachys*. Link. — (Mai, juin.)
Hab.: champs cultivés, moissons. Tunis, La Manouba.
- 630 *P. minor*. Retz. — (Mars, juin.)
Hab.: champs cultivés, moissons, sables maritimes. La Goulette.

Tribu des AGROSTIDÉES

Sporobolus. Rob. Br.

- 631 *S. pungens*. Kunth. — (Juillet, octobre.)
Hab.: sables maritimes. La Marsa, Carthage, Tunis.

Polypogon. Desf.

- 632 *P. subspathaceum*. Requier. — (Avril, juin.)
Hab.: lieux sablonneux maritimes, dépressions humides en hiver. Dar-el-Aouïna, La Goulette, Tunis, Bourgel.
- 633 *P. maritimum*. Wild. — (Avril, juin.)
Hab.: lieux sablonneux un peu humides, dépressions inondées en hiver. Environs de Tunis, La Goulette.
- 634 *P. Monspelienae*. Desf. — (Mars, juin.)
Hab.: dépressions humides en hiver. Tunis.

Ammophila. Host.

- 635 *A. Arenaria*. Link. — (Juin, juillet.)
Hab.: sables maritimes. La Marsa.

Lagurus. L.

- 636 *L. ovatus*. L. — (Mars, juillet.)
Hab.: lieux incultes, coteaux arides, sables maritimes. Carthage, La Marsa, Sainte-Monique, Sidi-bou-Saïd, Tunis.

Stipa. L.

- 637 *S. parviflora*. Desf. — (Janvier, juin.)
Hab.: pâturages et coteaux arides. Tunis.
- 638 *S. tortilis*. Desf. — (Mars, juin.)
Hab.: champs cultivés, pâturages et coteaux arides. Carthage,
Tunis
- 639 *S. tenacissima*. L. — (Mars, juin.)
Hab.: coteaux incultes argileux. Sainte-Monique.

Oryzopsis. Mich.

- 640 *O. miliacea*. L. — (Mai, novembre.)
Hab.: broussailles herbenses. Bourgel, près de Tunis.

Trisetum. Pers.

- 641 *T. paniceum*. Pers. — (Avril, juillet.)
Hab.: champs cultivés, pâturages et coteaux herbeux, bords
des chemins. Carthage, Dar-el-Aouïna, La Goulette, Tunis.

Avena. Tourn.

- 642 *A. sterilis*. L. — (Avril, juin.)
Hab.: Carthage, Tunis.
- 643 *A. barbata*. Brot. — (Avril, juin.)
Hab.: coteaux incultes, champs cultivés. Carthage, Bourgel,
Tunis.
- 644 *A. sativa*. L. — (Mai, juin.)
Hab.: cultivé. Carthage.

Tribu des CILORDÉES

Cynodon. Richard.

- 645 *C. dactylon*. L. Pers. — (Avril, automne.)
Hab.: lieux cultivés, lieux incultes sablonneux arides, dans les
champs après la moisson, dans les plantations d'oliviers. Car-
thage, La Malga, La Marsa, commun partout.

Tribu des FESTUCÉES

Cynosurus. L.

- 646 *C. echinatus*. L. — (Avril, juin.)
Hab.: champs et cultures, pentes des collines. Carthage.

Lamarkia. Moench.

- 647 *L. aurea*. Moench. — (Mars, mai.)
Hab.: pâturages, cultures, pentes des collines. Carthage.

Kaeleria. Pers.

- 648 *K. hispida*. D. C. — (Mai, juin.)

Hab.: pentes des collines, lieux herbeux rapprochés de la mer.
Tunis, La Manouba.

- 649 *K. pubescens*. P. Beauv. — (Avril, juin.)
Hab.: dunes et sables maritimes. Carthage.

Arundo. L.

- 650 *A. Pliniana*. Turr. — (Juillet, décembre.)
Hab.: bords de la mer et cultivé autour des jardins. Carthage.

- 651 *A. donax*. L. — (Juillet, octobre.)
Hab.: planté et spontané.

Sphenopus.

- 652 *S. Gouani*. Trin. — (Mars, juin.)
Hab.: sables, lieux incultes, pâturages humides. Carthage, La Goulette.

Melica. L.

- 653 *M. ciliata*. L. — (Avril, juin.)
Hab.: broussailles, lieux pierreux. Sidi-bou-Saïd, Carthage.

Dactylis. Van Roy.

- 654 *D. glomerata*. L. — (Mars, juillet.)
Hab.: pâturages, lieux herbeux, pentes des collines. Carthage, La Marsa, Sidi-bou-Saïd.

Æluropus. Trin.

- 655 *Æluropus repens*. (Desf.) Parl. — (Avril, septembre.)
Hab.: sables du littoral. La Goulette, Bourgel.

Briza. L.

- 656 *B. maxima*. L.
Hab.: pâturages, lieux herbeux, pentes des collines. Carthage.

Poa. L.

- 657 *P. annua*. L. — (Toute l'année.)
Hab.: cultures, bords des chemins. La Goulette.

Glyceria. Rob. Brown.

- 658 *G. distans*. Wahlenb. — (Mars, automne.)
Hab.: marais, lieux humides au voisinage de la mer. Carthage, La Goulette, Tunis, La Manouba.

- 659 *G. tenuifolia*. Boissier. — (Printemps, été.)
Hab.: vases au bord du lac de La Goulette, près de la porte de Carthage.

Festuca. L.

- 660 *F. interrupta*. Coss. — (Mai, juin.)
Hab.: prés humides, marécages. Tunis.

Vulpia. Gmel.

Sous-genre *Loretia*.

661 *V. geniculata*. Link. — (Avril, juin.)

Hab.: lieux herbeux incultes, ruines. Tunis.

662 *V. Ligustica*. Link. — (Avril, juin.)

Hab.: lieux herbeux et stériles, pentes des collines. Sidi-bou-Saïd, La Goulette.

Sous-genre *Euvulpia*. Boiss.

663 *V. uniglumis*. Rehb. — (Avril, mai.)

Hab.: sables, dunes de la région littorale. La Goulette, Tunis.

Bromus.

664 *B. Madritensis*. L. — (Mai, juillet.)

Hab.: cultures, lieux incultes, ruines, vieux murs. Carthage, Tunis.

665 *B. villosus*. Forsk. — (Avril, mai.)

Hab.: pâturages, lieux incultes, bords des chemins. Carthage, Tunis.

666 *B. rubens*. L. — (Avril, juin.)

Hab.: sables, lieux stériles, ruines et vieux murs.

667 *B. macrostachys*. Desf. — (Avril, mai.)

Hab.: champs, moissons, bords des chemins. El-Aouina.

668 *B. mollis*. L. — (Avril, juin.)

Hab.: moissons, bords des chemins, pentes des collines. Sidi-bou-Saïd.

Brachypodium. P. B.

669 *B. distachyon*. Rœm et Schult. — (Avril, juin.)

Hab.: pâturages secs, lieux incultes, ruines. La Marsa.

Desmazeria. Dum.

670 *Desmazeria sicula*. Dum. — (Avril, juillet.)

Hab.: lieux herbeux arides, pentes des collines. Sainte Monique, Sidi-bou-Saïd.

Catapodium. Link.

671 *C. foliaceum*, L. — (Avril, juin.)

Hab.: sables et dunes maritimes. Carthage, Sidi bou-Saïd.

Scleropoa. Griseb.

672 *S. rigida*. Griseb. — (Avril, juillet.)

Hab.: sables, ruines et vieux murs, bords des chemins.

Cutandia. Willk.

- 673 *C. maritima*. Benth. et Hook. — (Avril, juin.)
Hab.: sables maritimes. Carthage, La Goulette.
- 674 *C. divaricata*. Parl. Desf. — (Mars, juin.)
Hab.: sables et dunes du littoral. Carthage, La Goulette, La Marsa.
- 675 *C. incrassata*. (Salzm.) — (Avril, juin.)
Hab.: sables, lieux herbeux et arides, pentes des collines. Carthage.

Lolium. L.

- 676 *L. perenne*. L. — (Mars, juin.)
Hab.: pâturages et lieux herbeux. La Marsa.
- 677 *L. multiflorum*. Lamk. — (Avril, juillet.)
Hab.: cultures et bords des chemins. El-Aouina, La Goulette.
- 678 *L. rigidum*. Gaud. — (Avril, juin.)
Hab.: champs et lieux herbeux arides. La Goulette.

Triticum. P. B.

- 679 *T. sativum*. Lamk.
Hab.: cultivé par les colons européens.
- 680 *T. durum*. Desf.
Hab.: cultivé par les indigènes.

Ægilops. L.

- 681 *Æ. ovata*. L. — (Avril, mai.)
Hab.: champs, lieux herbeux, ruines et vieux murs. Carthage, Tunis.

Agropyrum. Gœrtn.

- 682 *A. repens*. P. B. — (Avril, juillet.)
Hab.: champs, lieux herbeux, pentes des collines. Carthage.
- 683 *A. junceum*. P. B. — (Mai, juillet.)
Hab.: dunes et sables maritimes. Carthage.

Lepturus. Rob. Brown.

- 684 *L. incurvatus*. Rob. Brown. — (Avril, juin.)
Hab.: sables herbeux des bords de la mer. Carthage, La Goulette.

Hordeum. L.

- 685 *H. vulgare*. L. (Arabe : *chaïr*.) — (Avril, mai.)
Hab.: cultivé partout.
- 686 *H. murinum*. L. — (Toute l'année.)
Hab.: pâturages, lieux incultes, bords des chemins, ruines, Carthage, La Marsa.

687 *H. maritimum*. With. — (Avril, juin.)

Hab.: sables, dunes, lieux incultes du littoral. Carthage, La Marsa, La Goulette.

CONIFÈRES

CUPRESSINÉES

Callitris. Vent.

688 *C. quadrivalvis*. Rich. — (Août, mai.)

Hab.: bois montueux, lieux pierreux et rocheux. Tunis.

TAXINÉES

Ephedra. Tourn.

689 *E. altissima*. Desf. — (Janvier, mai.)

Hab.: pâturages et coleaux sablonneux. Tunis.

ACOTYLÉDONÉES

FOUGÈRES

Adiantum.

690 *A. capillus veneris*. L. — (Octobre, juin.)

Hab.: rochers, cavernes, vieilles citernes, fontaines. Carthage, Sidi-bou-Saïd.

SUPPLÉMENT ET ADDENDA

691 *Sinapis dissecta*. Lag. — (Mars, mai.)

Hab.: Saint-Joseph-de-Thibar, plaines cultivées. Plante nouvelle pour la Tunisie.

Eruca. Tourn. ⁽¹⁾

692 *E. sativa*. Lamk. — (Mars, juin.)

Hab.: champs, pâturages, bords des chemins, champs d'oliviers. Carthage. Cultivé et spontané.

Senebiera. Persoon. ⁽²⁾

693 *S. coronopus*. Poirel. — (Avril, mai.)

Hab.: dépressions humides l'hiver dans les ruines de Carthage, au bord de la mer.

Inula. Desf. ⁽³⁾

694 *Inula graveolens*. Desf. — (Septembre, octobre.)

Hab.: champs cultivés. Carthage.

(1) S'intercale à la page 106 de la *Revue Tunisienne*, entre le genre *Brassica* et le genre *Sinapis*.

(2) S'intercale à la page 104 de la *Revue Tunisienne*, entre le genre *Capsella* et le genre *Leptidium*.

(3) Se place après *Inula viscosa*.



BIBLIOGRAPHIE

D^r G. KAMPFMEYER : *Materialien zum studium der arabischen Beduinen-dialekte Innerafricas*. Extrait des *Mittheilungen des Seminars für orientalische sprachen*, 2^e année, Berlin, 1899.

L'auteur étudie quatre dialectes arabes :

1^o Dialecte des Choa, Arabes nomades de l'Afrique centrale habitant le Bornou, le Baguirmi, etc.;

2^o Dialecte du Ouadaï;

3^o Dialecte de l'Adrar, pays situé entre le Sénégal et le Maroc, et visité entre autres par Panet et Vincent;

4^o Dialecte des Maures Brakna, habitant sur la rive droite du Sénégal, et visités entre autres par Bourrel.

Les matériaux que l'auteur a pris pour base de son étude sont puisés dans la *Polyglotta Africana*, de S. W. Koelle (Londres, 1854). L'auteur les a reproduits au commencement de son travail (p. 148-163) avec l'alphabet et les remarques de Koelle (en anglais, p. 145-149).

Ces spécimens de dialectes arabes n'ont pas encore été remarqués par les arabisants, et pourtant ils sont intéressants sous plusieurs points de vue. Ils montrent entre autres un fait très important, dont l'auteur a du reste pu donner plusieurs autres preuves (p. 207-212), c'est qu'il y a dans l'Afrique centrale et dans le Sahara occidental des tribus qui se servent encore aujourd'hui, dans leur langage quotidien, des anciennes terminaisons grammaticales ajoutées aux noms et aux verbes (c'est-à-dire de l'*i'râb*), surtout des désinences *oun, in, an* et *ou, i, a*, qui s'ajoutent aux noms. Il serait très intéressant d'avoir de nouveaux renseignements et, si possible, de nouveaux matériaux qui pussent servir à l'étude de ces dialectes. Il est sûr que l'emploi de ces désinences grammaticales se trouve dans l'Adrar et spécialement parmi les habitants de *Chinguit* (voir l'extrait d'une lettre du comte de Landberg, en français, p. 210 du travail de l'auteur); mais il doit se trouver encore ailleurs. L'auteur a cru pouvoir conclure de certains faits que la tribu célèbre des *Kountas*, habitant dans le voisinage de Tombouctou, dans l'Adrar et sur d'autres points du Sahara occidental, est du nombre de celles qui se servent des terminaisons grammaticales. (Voir, sur les *Kountas*, p. 190 et 211.)

L'auteur est aussi entré dans une étude plus ou moins détaillée des rapports ethnologiques des Arabes dont il a examiné les dialectes (p. 170-194).

Cette dernière partie présente un certain intérêt pour nous Fran-

çais, parce qu'elle traite de tribus placées dans notre zone d'influence. Nous croyons donc utile de la résumer.

L'ouest du Sahara est occupé par des tribus arabes. C'est ainsi que Lenz, dans son voyage de Tombouctou au Maroc par Araouane, Taoudeni, Tendouf, n'a été en contact avec aucun Targui. Ceux-ci se trouvent à l'est. Au sud, vers le Sénégal, on rencontre des Berbères Zenaga.

D'où sont venues ces tribus arabes du Sahara et des bords du Niger ? L'auteur pense qu'elles sont arrivées par le Maghreb. Il cite à ce sujet divers auteurs anciens. Il est intéressant de savoir qu'une des plus importantes tribus allant du Maroc au Niger, celle des Mâguil, paraît, comme l'a remarqué de Slane, être himyarite. Les noms des fractions, au lieu d'être précédés de *beni*, le seraient de *doui*, signifiant « ceux qui possèdent », c'est-à-dire « qui ont pour ancêtre ». A ces tribus se seraient jointes des fractions d'Arabes du nord, venues, comme elles, avec les Hillal.

Les données d'Ibn Khaldoun sont corroborées par Léon l'Africain. M. Kampffmeyer nous apprend qu'une traduction française de cet écrivain est en cours de publication.⁽¹⁾ Léon l'Africain fait des Mâguil une des trois souches des Arabes envahisseurs de l'Afrique. Il les sépare des Schachine et des Hillal, descendants d'Abraham, tandis qu'eux sont de la souche de Sabat et originaires de l'Arabie heureuse.

Après Léon l'Africain l'auteur cite un journal portugais qui se trouve à la bibliothèque de Munich (Cod. hisp., 27). Il était autrefois la propriété de Conrad Peutinger. Il a été rédigé par Valentin Ferdinand, en 1506. Dans ce cahier il y a deux notices intéressantes : 1° l'une sur l'île d'Arguin, par Jean Rodriguez, qui y était venu en 1493 et y fit plusieurs séjours ; 2° l'autre est une description de la côte occidentale d'Afrique de Ceuta à Sierra-Leone, rédigée par V. Ferdinand, d'après divers documents. M. F. Kunstmann a donné un important compte rendu du mémoire de Rodriguez⁽²⁾ et une traduction de la description de la côte d'Afrique.⁽³⁾

Ces documents montrent qu'à cette époque des tribus arabes occupaient le territoire situé entre le Maroc et le Sénégal. Au sud des Arabes habitaient, sur la côte, des Azanaghén. On trouvait des pêcheries sur le banc d'Arguin. L'intérieur du pays renfermait beaucoup de cha-

(1) *Description de l'Afrique par Léon l'Africain*, nouvelle édition annotée par Ch. Schefer, vol. I et II, Paris, 1896. In *Recueil de voyages et documents pour servir à l'histoire de la géographie*, t. XIII, XIV. Le III^e volume n'a pu encore paraître.

(2) KUNSTMANN : *Die Handelsbeziehungen der Portugiesen mit Timbuktu in XV. Jahrhundert*, An. *Abh. der Bayer. Akad.* (III), vol. VI, Munich, 1852, Abt. I, p. 169-235.

(3) KUNSTMANN : *V. Ferdinand's Beschreibung der Westküste Afrik's bis zum Senegal*, *Abh. der Bayer. Akad.* (III), vol. VIII, Munich, 1860, Abt. I, p. 231-285.

meaux et de grands troupeaux de chèvres et de moutons. Un fait fort intéressant est que les Azanaghien, ou Zenaga berbères à peau blanche, s'étendaient jusqu'en Guinée. Aujourd'hui, ils ne dépassent pas le Sénégal. Ils n'étaient pas agriculteurs. Dans l'Adrar, l'auteur nomme des sédentaires agriculteurs. Il les appelle *Barbaros*. Ces *Barbaros* étaient plus brûlés du soleil que les Zenaga. Les habitants de la rive droite du Sénégal étaient blancs; ceux de la rive gauche, noirs.

En terminant ces renseignements, que nous sommes forcé d'abrégé beaucoup, M. Kamppffneyer donne une bibliographie des ouvrages, surtout français, ayant trait à la question. Nous la résumons, dans l'espoir qu'elle pourra servir à des recherches nouvelles, qui seraient plus à leur place dans les recueils de l'Afrique du Nord que dans ceux de l'Allemagne.

Sur la tribu de Koumla, si remarquable par son influence et la pureté de ses origines : voir BARTH, édité. allemande, t. V, p. 466 et 551; t. IV, p. 586, et t. V, p. 161. — OSC. LENZ. — MAGE : *Voyage dans le Soudan occidental*; Paris, 1868, p. 11.

Sur le Sahara occidental : voir WALCKENAER : *Recherches géographiques sur l'intérieur de l'Afrique septentrionale*; Paris, 1821.

RENOU : *Exploration scientifique de l'Algérie*, t. II; Paris, 1844, p. 277-347; t. VIII, 1846, p. 398-400 (*Migrations des tribus du sud du Maroc*).

CARETTE : *Recherches sur les origines et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale*, 1853.

ANCELLE : *Les explorations au Sénégal et dans les contrées voisines, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, précédé d'une Notice ethnographique par Faidherbe; Paris, 1866.

RENÉ BASSET : *Documents géographiques sur l'Afrique septentrionale*, traduits de l'arabe; Paris (Leroux), 1898.

COLAS : *Renseignements géographiques sur l'Afrique centrale et occidentale*; Alger, 1880.

RENÉ CAILLIÉ : *Journal d'un voyage à Tombouctou*, t. I, 1830. — Renseignements sur les Brakna.

BOURREL : *Voyage chez les Brakna*, in *Revue maritime et coloniale*, 1861.

PANET : *Voyage dans l'Adrar*, in *Revue maritime et coloniale*, 1861, p. 182.

VINCENT : *Voyage d'exploration dans l'Adrar*. — *Bull. de la Soc. de géogr. de Paris*, 1861, et *Revue algérienne et coloniale*, 1860.

BOE EL MOGHIDAD : *Voyage par terre entre le Sénégal et le Maroc*.

JEAN GUY : *Bibliogr. des ouvrages relatifs à l'Afrique et à l'Arabie*; San-Remo; Paris, 1875.

PAULITSCHKE : *Die geog. Erforschung der Afrikan. Continents v. den ältesten Zeiten bis auf unsere Tage*; Vienne, 1880.

PLAYFAIR : *Bibliography of Barbary states*, part. IV ; Royal géog. Society, v. III, part. III ; Londres, 1892.

CLOZEL : *Bibliographie des ouvrages relatifs à la Sénégambie et au Soudan occidental*, in *Revue de géogr. de Paris*, 1890-1891.

En terminant, une remarque à propos du savant et consciencieux mémoire de M. Kampffmeyer.

La pureté d'une langue parlée est d'ordinaire l'indice d'absence de croisements nombreux avec d'autres races. Or, la plupart des tribus arabes du milieu de l'Afrique parlent une langue tout à fait classique, avec les anciennes désinences ajoutées aux noms et aux verbes. Ils observent l'*Arab*, fait inconnu dans l'arabe du nord de l'Afrique, à cause des nombreux croisements qui s'y sont faits avec les Berbères. Cette absence de mélanges sérieux est une preuve de la facilité d'acclimatation, si souvent observée, de la race arabe dans les pays chauds. Le jour où on le voudra, on pourra utiliser cette précieuse qualité d'acclimatation. En effet, il y a des ressources énormes à tirer de la collaboration de nos sujets de l'Afrique du Nord pour nous aider à dominer, à peupler et à exploiter le riche Soudan. On aurait tort de ne pas les mettre en œuvre, au grand profit de tout le monde.

BERTHOLON.

Les Fouilles de Dar-el-Acheb (Notice sur Dougga), par le Dr CARTON. Extrait du *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, vol. XXXII, année 1898. Constantine, D. Braham, 1899. In-8° de 32 pages avec 4 planches et 3 photogravures hors texte.

Comme l'a dit M. G. Boissier, Dougga est une sorte de Tingad. Cette ville a été fouillée et décrite d'une façon définitive par le Dr Carton. Les archéologues ne trouveront, après ses recherches, que des détails à ajouter. C'est lui qui a tracé les grandes lignes de la reconstitution de cette cité antique, à la description de laquelle son nom restera définitivement attaché.

La différence entre Tingad et Dougga réside dans ce fait que Dougga est remarquable par le nombre de ses monuments publics, tandis que le cachet de la ruine de Tingad est dû à la conservation des habitations privées, ce qui en fait une sorte de Pompeï.

Dougga constitue aussi une leçon de choses. C'est dans cette région que les agriculteurs indigènes ont trouvé les moyens de faire exécuter les beaux monuments qui ornaient leur ville. Ce fait est une preuve autant de la fertilité du sol que de l'esprit de travail et d'économie des habitants d'alors. Le sol n'a pas changé ; les habitants modernes doivent toujours être de même souche que les anciens agriculteurs ; seul, leur mode de civilisation a varié.

Quoi qu'il en soit, sous les fumiers et les mesures du moderne

Dougga, M. Carton a déblayé des ruines utilisées pour une maison indigène dite Dar-el-Acheb. Les ruines provenaient d'un monument public ayant une façade de 22^m 30. En avant d'elle était une plate-forme où l'on accédait par trois marches en excellent état. De chaque côté du portail s'élevaient des colonnes cannelées formées d'une seule pierre. L'auteur décrit ensuite l'intérieur du monument. La présence d'un groupe de citernes voisines, la distribution du monument permettent de supposer qu'il s'agissait là de thermes luxueusement installés. Ce monument se trouvait très probablement sur le Forum. Des photographies et des planches annexées au mémoire permettent de suivre la description de l'auteur.

L. B.

Etude sur le développement économique de l'Extrême-Sud tunisien, par E. FALLOT, chef du service du Commerce et de l'Immigration à la direction de l'Agriculture et du Commerce. Extrait du *Bulletin de la direction de l'Agriculture et du Commerce*. Tunis, 1899. In-8° de 58 pages, avec 1 carte et 1 fig.

L'auteur divise, au point de vue économique, la Tunisie en quatre zones séparées l'une de l'autre par des lignes qui suivent grossièrement les parallèles : nord, centre, sud, extrême-sud ou *Arad tunisien*. Cette dernière province comprend le groupe d'oasis de Gabès, celui de Zarzis, l'île de Djerba (ou mieux, *Gerba*), la plaine des Ourghanma et la région montagneuse appelée autrefois djebel Demmer par les Arabes.

Dans les cinq premiers chapitres de sa monographie, M. Fallot étudie séparément chacun de ces groupes. Le sixième chapitre est consacré au transit saharien, le septième aux stations d'hivernage que, d'après l'auteur, on pourrait créer à Gabès, à Médenine, à Ta-taouine, à Gerba, le huitième enfin aux conclusions. Une annexe trace un itinéraire de Gabès au Soudan, par Rhadamès et Rhat.

Etude consciencieuse et d'une véritable importance, étant faite par un écrivain compétent, soit *de visu*, soit sur de bons matériaux en partie inédits. La place nous manque pour en reproduire, comme nous le voudrions, les points les plus saillants, mais l'excellente publication officielle dans laquelle elle a paru primitivement est assez répandue.

Contentons-nous donc de donner en abrégé les conclusions ; nous le faisons avec d'autant plus de joie qu'elles concordent de tous points avec ce que nous-même ne cessons de prêcher depuis des années. (1)

(1) Voir EUSÈBE VASSIL : *Les Ports de Bou-Grara*, Extrait de : *Association française pour l'Avancement des Sciences. Congrès de Carthage, 1896*, in-8°. — *Bou-Grara port de commerce*, Tunis, 1896, in-8°. — *El-Biban et Bou-Grara*, in *La Dépêche Tunisienne* du 26 juin 1896. — *Dans le Sud*, in *La Dep. Tun.* du 25 juillet 1896. — *La pénétration*, in *La Dep.*

« L'Extrême-Sud, dit M. Fallot, vaut mieux que sa réputation ; il a su conserver des éléments de richesse qu'il suffira de vivifier pour lui rendre la prospérité de l'époque romaine.....

« La question du port de l'Extrême-Sud est la question capitale. Aucun des points qui ont été proposés jusqu'ici, ni Gabès, ni Gerba, ni Zarzis, ne se prête, à moins d'engager des dépenses hors de proportion avec le résultat à obtenir, à l'établissement d'un port permettant aux navires d'opérer à quai et par tous les temps. Mais il ne serait peut-être pas impossible de le trouver ailleurs.....

« Entre l'île de Gerba et le continent s'étend une vaste mer intérieure, le Bahiret-bou-Grara, dont la côte méridionale dans presque toute sa longueur est formée de falaises qui se dressent à pic au-dessus des flots. C'est dans un enfoncement de ces falaises, au pied des ruines de la ville romaine de Gighlis, que se trouve une petite baie où l'on a proposé, à diverses reprises, de créer un port militaire. Sans s'engager aussi profondément dans la mer intérieure, à son entrée même on peut trouver un point présentant plus d'avantages encore, sur lequel la Commission nautique de 1891 a appelé l'attention. La partie de son rapport qui concerne Bou-Grara mérite d'être citée ici :

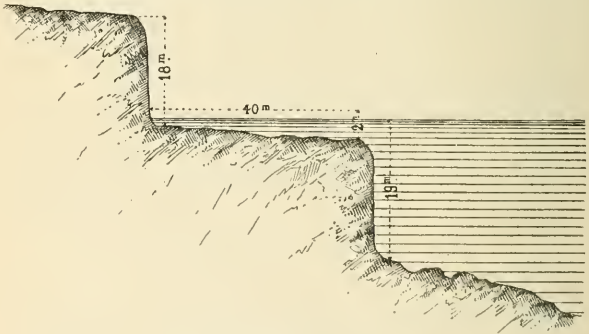
« On pénètre, dit-elle, dans le canal d'Ajim par un chenal balisé par « des bouées et qui, à l'entrée, n'offre pas moins de 3^m50 sous basse « mer. Il s'approfondit bientôt. Mais, avant de rejoindre le canal « d'Ajim, il est obstrué par une traverse rocheuse qui, en certains « points, n'a pas plus de 150 mètres de largeur et sur laquelle il ne « reste que 2 mètres d'eau. Cet obstacle franchi, on trouve un chenal « profond qui se prolonge jusqu'au delà d'Ajim et qui constitue une « rade magnifique. Il existe dans les falaises de Djorf, en face d'Ajim, « une coupure qui est le point de passage des routes de Gabès, de « Metameur et de Médénine à Djerba. Il y a là un quai naturel où les « navires pourraient presque aborder dans l'état actuel des choses. « En passant du chenal d'Ajim dans la mer de Bou-Grara, on trouve « un autre seuil rocheux sur lequel il reste 4 mètres d'eau. On dé- « bouche enfin dans un vaste espace formant le centre du bahiret « avec des fonds de 16 mètres. Cette nappe d'eau, entourée de bancs, « communique par une passe étroite, sorte d'oued de 10 mètres de « profondeur, avec un bassin de plus de 2 milles de diamètre, dans

Tun., du 16 octobre 1896. — *Le lac de Bou-Grara et la pénétration*, in *La Dep. Tun.*, du 11 octobre 1898, etc.

Un mémoire sur le *Lac de Bou-Grara*, que nous avons présenté au Congrès national des sociétés françaises de géographie à Marseille le 25 septembre 1898, est actuellement sous presse. Nous comptons également publier une autre étude, *Bou-Grara tete du Franssahérien*, que il y a quelques jours à Boulogne au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

« lequel on trouve de 9 à 10 mètres d'eau, jusque près de la côte, « sous les falaises de Djorf-bou-Grara, au-dessus desquelles s'élevait « autrefois la ville romaine de Gigthis. On se trouve donc en présence d'une station maritime des plus remarquables. La Commission verrait avec plaisir exécuter quelques dragages sur la traverse « rocheuse qui barre l'entrée dans le chenal d'Ajim, de manière à « l'approfondir sur une largeur de 100 mètres jusqu'au niveau de la « barre extérieure, c'est-à-dire jusqu'à 3^m50 sous basse mer, ce qui « permettrait aux torpilleurs de haute mer et aux petits croiseurs « d'entrer au plein de l'eau dans le canal d'Ajim et de pénétrer « même dans l'intérieur du bahiret. MM. les ingénieurs évaluent la « dépense à 100.000 francs. »

« Le point désigné par la Commission nautique comme doté d'un quai naturel « où les navires pourraient presque aborder dans l'état actuel des choses » est situé sur le continent, à l'extrémité nord de la presqu'île des Mehabel, précisément en face du village jerbien d'El-Ajim. Il est connu des indigènes sous le nom, qui ne figure pas sur les cartes, de « Marsal-el-Jorf » (le port de la Falaise). En cet endroit de la falaise, haute de 15 à 18 mètres, s'est produit un ravinement par lequel s'écoule en torrent l'eau de pluie tombée sur le plateau supérieur. Par un curieux phénomène, le rivage rocheux s'incline en une pente très douce vers le large pendant une quarantaine de mètres, puis brusquement se termine par un mur à pic baigné par la mer, dont le fond se trouve en cet endroit à dix-neuf mètres. Ce quai naturel est recouvert à son extrémité regardant le large par deux mètres d'eau environ : il suffirait de surélever par une construction en maçonnerie, jusqu'au niveau de la mer, le quai naturel submergé.



« La Commission nautique a évalué à 100.000 francs le prix du dragage à 3^m50 du second seuil. Pour donner accès aux grands navires,

il faudrait draguer plus profondément et ouvrir aussi le premier seuil, mais cela ne représente que des travaux insignifiants si on les compare à ceux qu'ont nécessités les ports de Tunis, de Sousse et même de Sfax.....

« Marsat-el-Jorf, une fois rendue accessible aux navires, remplirait parfaitement toutes les conditions requises. »

L'auteur, qui a eu l'extrême obligeance de mettre à notre disposition le cliché de la figure ci-dessus, tirée du *Bulletin de la direction de l'Agriculture et du Commerce*, avertit qu'elle n'est qu'approximative.

M. Fallot a bien voulu nous informer que jusqu'au moment où il a publié l'extrait du rapport de la Commission nautique de 1891, cette pièce était restée complètement inédite et était même tenue secrète (il est permis de juger la précaution exagérée, mais on en comprend la raison, qui n'existe plus aujourd'hui).

Nous tenons à ce que le fait soit bien établi, car nous nous sommes rencontré avec la Commission d'une façon qui, si nous avons pu prendre connaissance de son projet, justifierait contre nous une accusation de plagiat éhonté.

ÉUSÈBE VASSEL.

Régence de Tunis. Protectorat français. Direction générale des Finances. Direction des Douanes. Statistique commerciale de la Tunisie. Importations - Exportations. Années 1892 à 1896. Tunis, 1897. Grand in-⁸ de VIII-504 pages.

Nous sommes trop bon Français pour ne point partager dans une certaine mesure les haines instinctives et plus ou moins raisonnables, les préjugés que notre race garde ancrés au cœur; comme tout le monde, nous avons la douleur d'être taillable; enfin, notre idéal le plus cher, c'est de voir, pour la grandeur et peut-être le salut de la France et de l'humanité, l'individu jouir de la plus grande somme de liberté imaginable, ce qui implique nécessairement l'État réduit au minimum. A ces différents titres, il est très naturel que nous ne sentions pas pour le fise une bien vive tendresse. Et pourtant, nous voici contraint de reconnaître qu'en Tunisie, tout au moins, le « vampire » ne songe pas uniquement, ne consacre point chacune de ses minutes à « se gorger de notre sang », puisque la direction générale des Finances trouve le temps de mettre au jour des travaux de l'importance de celui que nous signalons.

Ce gros volume est le second de la série; le premier, publié en 1893, embrassait les années 1885 à 1891.

On n'en est plus à contester le profit que la sociologie peut tirer de statistiques de ce genre.

L'ouvrage se compose de trois parties : 1^o Importations; 2^o Exportations; 3^o États récapitulatifs généraux.

Dans les deux premières, chaque article d'importation ou d'exportation est l'objet d'un tableau à deux entrées qui permet de lire instantanément le chiffre par année, pour chaque bureau d'entrée ou de sortie et pour chaque pays de provenance ou de destination. Des colonnes supplémentaires donnent les totaux par bureau et par année. A la fin de chaque tableau, on trouve la proportion pour 100 par pays de provenance ou de destination pour l'année 1892, pour l'année 1893 et pour l'ensemble de cinq années.

Une autre série de tableaux donne pour chaque bureau et chaque année les entrées ou les sorties pour chaque article.

Vient ensuite les tableaux suivants :

Relevé récapitulatif des marchandises importées (ou exportées) par chaque bureau pendant chacune des années ;

Relevé par année et par pays de provenance (ou de destination) des marchandises importées (ou exportées) ;

Relevé récapitulatif par nature et par pays de provenance (ou de destination) des marchandises importées (ou exportées) pour l'ensemble des cinq années ;

Relevé récapitulatif par année des marchandises importées (ou exportées) pour l'ensemble des cinq années.

La troisième partie renferme les états suivants :

1. — Récapitulation des importations par paragraphe et par pays de provenance et avec distinction pour chacune des années ;

2. — Totaux des importations par paragraphe et par pays de provenance pour l'ensemble des années ;

3. — Récapitulation des exportations par paragraphe et par pays de destination et avec distinction pour chacune des années ;

4. — Totaux des exportations par paragraphe et par pays de destination pour l'ensemble des années ;

5. — Récapitulation des importations par paragraphe, par années et par bureau de douanes tunisien ;

6. — Totaux des importations par paragraphe et par année pour l'ensemble des bureaux de douanes tunisiens ;

7. — Totaux des importations par année et par bureau de douanes tunisien pour l'ensemble des produits ;

8. — Récapitulation des exportations par paragraphe, par année et par bureau de douanes tunisien ;

9. — Totaux des exportations par paragraphe et par année pour l'ensemble des bureaux de douanes tunisiens ;

10. — Totaux des exportations par année et par bureau de douanes tunisien pour l'ensemble des produits.

Les chiffres représentent les valeurs en francs, sauf ceux des exportations par pays de destination, qui donnent les quantités.

EUSEBE VASSEL.

Régence de Tunis. Protectorat français. Direction générale des Finances. Direction des Douanes.

Statistique de la Régence. Relevé général des marchandises importées pendant l'année 1898 (quantités). Dito (valeurs en francs). — Relevé général des marchandises exportées pendant l'année 1898 (quantités et valeurs en francs). — Relevé général des marchandises importées pendant le 1^{er} trimestre 1899 (valeurs en francs). — Relevé général des marchandises exportées pendant le 1^{er} trimestre 1899 (valeurs provisoires en francs), 5 in-folio de 15 pages l'un.

Statistiques du même genre que la précédente, mais d'autant plus détaillées qu'elles embrassent une plus courte période.

On nous saura gré sans doute, puisque nous avons les documents sous les yeux, de donner ici un relevé de la statistique commerciale de 1885 à 1898.

Certes, il faudrait une insigne mauvaise foi pour ne point conclure de ce tableau que si la situation économique de la Régence n'est pas parfaite, elle s'est du moins singulièrement et continuellement améliorée depuis 1890.

STATISTIQUE COMMERCIALE DE LA TUNISIE DE 1885 A 1898
(Valeurs en francs)

| ANNÉE | IMPORTATIONS | EXPORTATIONS | ENSEMBLE |
|-----------|--------------|--------------|------------|
| 1885..... | 26.442.110 | 20.570.315 | 47.012.455 |
| 1886..... | 29.121.318 | 19.211.387 | 48.332.735 |
| 1887..... | 26.610.372 | 20.351.736 | 46.962.108 |
| 1888..... | 32.836.110 | 16.612.396 | 49.448.836 |
| 1889..... | 29.592.301 | 20.918.785 | 50.511.089 |
| 1890..... | 31.292.819 | 37.396.723 | 68.689.542 |
| 1891..... | 38.321.776 | 39.313.174 | 77.667.950 |
| 1892..... | 39.322.622 | 37.202.501 | 76.525.126 |
| 1893..... | 38.383.232 | 29.685.323 | 68.068.555 |
| 1894..... | 41.922.715 | 36.932.766 | 78.855.481 |
| 1895..... | 44.085.915 | 40.579.703 | 84.665.618 |
| 1896..... | 46.411.518 | 34.507.532 | 80.952.080 |
| 1897..... | 53.820.670 | 36.730.871 | 90.551.541 |
| 1898..... | 53.521.152 | 44.196.837 | 97.717.989 |

E. V.

Tunis sous la dynastie des Hafsides, par GASTON LOTH. *Revue encyclopédique Larousse*, 8 avril 1899, p. 261.

Dans cette notice de près de neuf colonnes, l'auteur de *l'Histoire de la Tunisie* destinée aux écoles nous résume ce qu'Abou Zékéria et ses successeurs ont fait pour leur capitale.

Rapidement, il nous montre la Cour des Hafsides, nous fait assister aux fêtes de la Casba, nous décrit les jardins du Bardo, reconstitue devant nous les fortifications de Tunis, nous introduit au sein des quartiers riches de la *Medina*. Guidés par lui, nous faisons connaissance avec les commerçants des souks, nous parcourons la Hara, ce ghelto de Tunis, nous jetons un coup d'œil dans les *fondouks* où les chrétiens vivaient parqués. Nous nous inclinons avec confiance devant la science des juristes de l'Université de Tunis. Enfin, nous admirons les mosquées et les monuments divers dont notre ville a été dotée par les Beni-Hafs.

Excellent sommaire, que nous espérons bien voir l'auteur nous développer prochainement comme nous l'en savons capable, et en ajoutant les ombres à son tableau peut-être un peu *poussé au clair*.

Onze vignettes d'après des photographies bien choisies ajoutent encore à l'intérêt de *Tunis sous la dynastie des Hafsides*. E. V.

INSTITUT DE CARTHAGE

Haut patronage

S. A. le prince MOHAMED-BEY, héritier présomptif, a bien voulu accepter le haut patronage de l'Institut de Carthage.

Décorations et nominations

Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Joseph FAURE, JANNIN.

Officier de l'Instruction publique : M. A. VINCENT.

Officiers d'Académie : MM. LOTH, MARTIN, Raoul VERSINI.

Commandeur du Nichan-Iftikhar : M. LECORE-CARPENTIER.

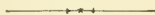
Officiers du Nichan-Iftikhar : MM. AUNIS, BRÉHANT, DINGUIZLI, REVOL, TAÏE.

M. VERBERCKMOËS a été créé baron par S. M. le roi de Portugal.

M. Auguste PAVY a été nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique.

Délégués

L'Institut de Carthage a délégué au Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, tenu en septembre à Boulogne-sur-Mer, M. Buisson pour représenter l'Institut et M. VASSEL pour représenter la *Revue Tunisienne*.



Le Président de l'Institut de Carthage,

D^r BRESSON.

Le Secrétaire général,

EUSÈBE VASSEL.

TABLE DES MATIERES

du tome VI de "la Revue Tunisienne"

I -- MÉMOIRES ORIGINAUX

| | Pages |
|---|----------|
| Archéologie | |
| A.-L. DELATRE : Marques céramiques grecques et romaines trouvées à Carthage..... | 264 |
| — Notes archéologiques..... | 444 |
| Art militaire | |
| P. WACH : Le rôle militaire du chameau en Algérie et en Tu- nisie..... | 139 |
| A. WINKLER : Les principaux points stratégiques de la Kou- mirie (avec carte)..... | 310 |
| Congrès scientifiques | |
| *** Congrès des Sociétés françaises de géographie..... | 107 |
| Économie rurale | |
| F.-V. DELÉCRAZ : Le mouton en Afrique, son amélioration et son avenir..... | 7 |
| — La pratique des labours en terres tunisiennes..... | 243 |
| Ethnographie | |
| A. LOIR : La circoncision chez les indigènes musulmans de Tunis. | 279 |
| Géographie | |
| A. WINKLER : Les voies romaines de <i>Sufetula</i> à <i>Thereste</i> (avec carte)..... | 161 |
| — Les voies romaines d' <i>Aqua Regia</i> et de <i>Vicus Augusti</i> à <i>Thysdrus</i> (avec carte)..... | 466 |
| Une lettre de l'explorateur DE BERAGLE..... | 187 |
| Histoire | |
| L. BERTHOLOX : L'emplacement du Triton mythique et la Tunisie au temps d'Hérodote (avec carte)..... | 40 |
| — Essai sur la répartition des premiers colons de souche euro- péenne dans l'Afrique du Nord moins la Tunisie actuelle d'après l'onomastique..... | 123, 285 |
| G. MÉTNA : Sur un peuplement syro-héthéen dans le nord de l'Afrique avant la colonisation phénicienne..... | 375 |

MOHAMMED SEGHIR BEN YOUSSEF : Soixante ans d'histoire de la Tunisie (1705-1765), documents pour servir à l'histoire des quatre premiers beys de la famille d'Ali Turki; traduction de VICTOR SERRES et MOHAMMED LASRAM (suite). 73, 164, 335, 411

Histoire naturelle

E. VASSEL : L'auteur de la découverte des phosphates africains et la mission d'exploration scientifique de la Tunisie (suite et fin). 58, 180

L. BARDIN : Catalogue des plantes vasculaires de Carthage et de ses environs (suite et fin). 96, 189, 353, 472

J. WETTERLÉ : Le trias de la région de Souk-Ahras. 469

Industrie

COMBET : Essayage des objets d'argent à Tunis. 71

Littérature

CORIPPE : *La Johannide*, traduction de J. ALIX :
 Étude sur la Johannide. 31
 Préface. 38
 Chant premier 148
 Chant II. 314
 Chant III. 453

ETTOUHIRAI : *Lamiat eladjem*, poème arabe, traduction de L. MACHUEL. 471

ABD ALLAH FEKRI PACHA : Proclamation adressée par le khédive d'Égypte aux troupes égyptiennes qui prirent part à la répression de l'insurrection crétoise (1869), traduction de J. ABRIBAT 463

Philologie

E. VASSEL : Note sur le mot *Nemsa*. 188

Sociologie

W. LEMANSKI : La psychologie de la femme arabe. La pudeur. 20

P. WACHI : La question des forêts en Afrique 325

A. DESTRÉES : La Tunisie type de l'administration intérieure des protectorats français. 400

II — BIBLIOGRAPHIE

Démographie des musulmans algériens, par ARSENE DUMONT (BERTHOLOX). 109

Étude du sol tunisien. Carte agronomique de la Régence. Bassin de Foued Miliane. — Carte agronomique et hydrologique. — Notice explicative sur la carte agronomique et hydrologique du bassin de Foued Leben et de Foued Rann

| | Pages |
|--|-------|
| et en particulier des terres de la région de Sfax, par E. BERTAINCHAND (EUSÈBE VASSEL)..... | 110 |
| Le commerce franco-tunisien, par E. DOLLIN DU FRESNEL (E. V.)..... | 112 |
| Bulletin de l'Hôpital civil français de Tunis (E. V.)..... | 113 |
| Extension rationnelle du réseau des chemins de fer tunisiens. Construction d'une ligne pour l'exploitation des forêts et mines de la Kroumirie et des phosphates de la région de Thala. Note sur les tracés proposés pour le troisième réseau, par E. DUPORTAL (E. V.)..... | 113 |
| EUSÈBE VASSEL : Le chemin de fer de Bizerte au Kef et à la vallée du Sarrath (L. B.)..... | 204 |
| AUGUSTE WINKLER : Etude sur le Rif (Maroc) (L. B.)..... | 205 |
| — L'Atlantide (L. B.)..... | 205 |
| ARSÈNE DUMONT : Natalité et démocratie (L. B.)..... | 206 |
| Vie de Mahomet d'après la tradition, par E. LAMAIRESSE ET GASTON DUJARRIC (EUSÈBE VASSEL)..... | 207 |
| 1 ^o Lettre du R. P. DELATTRE; — 2 ^o même titre (E. V.)..... | 208 |
| PAUL PALLARY : Mémoires divers relatifs à l'Algérie (EUSÈBE VASSEL)..... | 209 |
| Note sur l'enseignement primaire, le Lycée, l'École secondaire et la bibliothèque de la rue de Russie, par V. COMMUNAUX (EUSÈBE VASSEL)..... | 360 |
| CARTON : Note sur une tête en bronze trouvée à Stora (L. B.) .. | 361 |
| — Essai de classification des tombes de l'Afrique du Nord (L. B.) | 361 |
| — L'architecture sacrée de l'Afrique païenne (L. B.)..... | 362 |
| — Le Bédouin (L. B.)..... | 363 |
| Direction des Antiquités et des Beaux-Arts : Compte rendu de la marche du service en 1898. — Enquête sur les installations hydrauliques romaines en Tunisie, III, par PAUL GAUCKLER, (EUSÈBE VASSEL)..... | 363 |
| Sur l'emplacement du temple de Cérès à Carthage, par le R. P. DELATTRE (E. V.)..... | 364 |
| A.-L. DELATTRE : Les cimetières romains superposés de Carthage (1896) (E. V.)..... | 364 |
| Impression gravée sur plomb trouvée à Carthage, par le R. P. MOLINIER (E. V.)..... | 365 |
| Les pêches maritimes de la Tunisie, par E. DE FAGES ET C. PONZEVERA (E. V.)..... | 365 |
| Deuxième contribution à l'étude de la faune malacologique du nord-ouest de l'Afrique, par P. PALLARY (E. V.)..... | 365 |
| Le nouveau port de Bizerte (Tunisie) (E. V.)..... | 366 |
| Importance militaire du chemin de fer tunisien Bizerte, Aïn-Draham, Le Kef, Thala, par le colonel PÉRUSSÉ (E. V.)..... | 366 |
| Vie et travaux de Joseph-Charles-Hippolyte Crosse (E. V.).... | 367 |

| | Pages |
|---|-------|
| Notice biographique sur M. ADRIEN LOIR (E. V.) | 367 |
| D ^r G. KAMPFMEYER : <i>Materialien zum studium der arabischen Beduinen-dialekte Innerafrikas</i> (BERTHOLON)..... | 486 |
| Les fouilles de Dar-el-Achib (notice sur Dougga), par le D ^r CARTON (L. B.) | 489 |
| Etude sur le développement économique de l'Extrême-Sud tunisien, par E. FALLOT (EUSÈBE VASSEL)..... | 490 |
| Statistique commerciale de la Tunisie. Années 1892 à 1896 (EUSÈBE VASSEL)..... | 493 |
| Régence de Tunis: Relevé général des marchandises importées pendant l'année 1898 (quantités). — Dito (valeurs en francs). — Relevé général des marchandises exportées pendant l'année 1898 (quantités et valeurs en francs). — Relevé général des marchandises importées pendant le 1 ^{er} trimestre 1899 (valeurs en francs). — Relevé général des marchandises exportées pendant le 1 ^{er} trimestre 1899 (valeurs provisoires en francs) (E. V.) | 495 |
| Tunis sous la dynastie des Hafsides, par GASTON LOTU (E. V.).. | 495 |

III — INSTITUT DE CARTHAGE

| | |
|---|--------------------|
| Assemblée générale du 4 novembre 1898..... | 115 |
| Bureau pour 1898-1899..... | 118 |
| Banquet..... | 118 |
| Admissions..... | 119, 221, 371 |
| Décorations et nominations..... | 119, 221, 371, 497 |
| Mention honorable et rappel de médaille..... | 119 |
| XIII ^e Congrès international de médecine..... | 119 |
| Banquet offert à M. le D ^r Bertholon. — Discours de MM. Marcel, Bresson, Pavy, Fumaro, Bertholon et le Résident Général..... | 212 |
| Œuvres d'art appartenant à l'Institut de Carthage..... | 221 |
| Délégués..... | 221, 497 |
| Nécrologie..... | 221 |
| Liste des membres de l'Institut de Carthage..... | 223 |
| M. Philippe Thomas..... | 369 |
| Section des sciences médicales..... | 371 |
| Haut patronage..... | 497 |

CARTES

| | |
|--|-----|
| Carte du fleuve Triton, du lac Tritonien et de la ville de Nisa... | 48 |
| Voies romaines de Sbeitla à Tébessa..... | 161 |
| Du col du Meridj à Aïn-Draham..... | 312 |
| Les voies romaines d' <i>Aquæ Regiæ</i> et de <i>Vicus Augusti</i> à <i>Thysdrus</i> | 446 |

TUNIS — IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS, directeur)

① 2455 4
M.M.



DT
2/1
PL5
t. 5-6

Peuple tunisienne
t. 526

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
